THE ROYAL CANADIAN INSTITUTE 6.3.26

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME IV.

608441
20.5.55

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE
39, RUE SAINT-ROME, 39

1916

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don en 1739 d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

AS
162
T83
Ser. 11
t. 4-5

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), *Président*.

M. Pasquier, ✪ I., archiviste du Département, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✻ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913)

ASSOCIÉ HONORAIRE NATIONAL

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✻, ✪ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

ASSOCIÉ HONORAIRE ÉTRANGER

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines de Cueva, Almerie, Espagne.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✱, ✪ I, ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 24.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures. rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. Versepuy (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz. rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. Baboulet (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIEME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. Joulin (Léon), O. ✻, ✪ I, rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✻, ✪ I., O. ✠, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

ZOOLOGIE

1908. M. Abelous (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ✠, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Lafayette, 41.

BOTANIQUE

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✻, ✪ I., O. ✠, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1914. M. Tessier (Louis-Ferdinand), O. ✠, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

GEOLOGIE

1891. M. Garrigou (Félix), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

1914. M. Jacob (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue des Pyrénées, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✻, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Châlets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1909. M. Tourbaton (Ernest), ✱, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✱, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✪ A., C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros, ✪ I., Inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1915. M. Saint-Blancat.
— M. Tessier.
— M. Saint-Raymond.

1916. M. Marie.
— M. Prunet.
— M. Gros.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1915. M. Juppont.
— M. Giran.
— M. Chalande.

1916. M. Buhl.
— M. Fabre.
— M. Thouverez.

ÉCONOME

M. Juppont.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1897 1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, 18, rue José-Maria de Hérédia, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. Hérisson-Laparre (Émile), C. ✻, inspecteur des poudres et salpêtres, 5, rue de Médicis, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1907-1910. M. Renauld (Émile), ✪ I., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✻, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✿, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✻, ✠, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✻, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887. M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✠, ✻, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur du lycée d'Auch.

1911. M. Privat (Édouard), ✻, ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques.

NÉCROLOGE

(AU 31 DÉCEMBRE 1916.)

ASSOCIÉ HONORAIRE

M. le général GALLIÉNI (Joseph), G. C. ✻, ✻, ✪ I, C. ✻, correspondant de l'Institut, ancien Ministre de la guerre.

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. LÉAUTÉ (Henry), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

LÉSIONS TRAUMATIQUES DES NERFS

EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT

PAR M. LE Dr T. MARIE

Dans les conditions ordinaires, les lésions traumatiques des nerfs ont déjà une grande importance, surtout comme accidents de travail, et, depuis la loi de 1898, les médecins ont souvent à intervenir, non seulement au double point de vue du diagnostic et du traitement de ces lésions, mais aussi quant aux conséquences de ces accidents et aux responsabilités encourues par les employeurs ou les Compagnies d'assurances qui les couvrent. Depuis le début de la guerre, cette importance s'est accrue dans des proportions considérables et la question des lésions des nerfs par les projectiles de guerre est devenue d'une puissante et pressante actualité. Les publications médicales qui s'y réfèrent ne portent plus maintenant sur des cas isolés, mais sur de longues statistiques et, par suite, nos connaissances sur cette question difficile sont beaucoup plus claires et beaucoup

plus précises qu'autrefois. Ce sont les motifs de ma communication d'aujourd'hui. Je m'occuperai successivement du diagnostic et du traitement.

Diagnostic. — Le diagnostic est difficile et exige la plus grande attention de la part du médecin. Il doit pouvoir dépister les simulations volontaires, les paralysies purement psychiques, si fréquentes chez les militaires, sujets soumis au plus haut degré de surmenage physique et moral, et qui se superposent souvent à des lésions réelles de nature bénigne, ce qui augmente encore les difficultés du diagnostic. Les lésions réelles sont très complexes : plusieurs troncs nerveux peuvent être atteints à la fois, également ou inégalement, produisant ainsi une répartition de symptômes extrêmement variés. Quand un seul tronc est atteint, il peut l'être aussi en totalité ou seulement en partie, et l'étude de ce dernier cas est particulièrement intéressante. Elle a fait faire de sérieux progrès à nos connaissances sur la répartition des fibres nerveuses dans les nerfs périphériques. Mais ce n'est pas tout : le tronc nerveux peut ne pas être lésé directement, mais être influencé par une lésion du voisinage, cicatrice vicieuse ou douloureuse, fracture, lésion articulaire, rétraction tendineuse avec adhérence aux tissus voisins, inflammation des tissus (plaies infectées, contusion violente) produisant de la névrite par irritation. Cette irritation peut produire des douleurs assez violentes, au moindre effort, pour interdire tout mouvement au blessé et faire croire à une paralysie, à une lésion réelle du nerf correspondant. Le problème à résoudre est donc extrêmement complexe et, *à priori,* sa solution douteuse. On peut cependant affirmer maintenant qu'un examen approfondi et suffisamment prolongé permet toujours d'apprécier pratiquement la valeur fonctionnelle d'un nerf lésé et d'établir un traitement rationnel du blessé. Pour cela, on se base sur un ensemble de symptômes cliniques dont je ne ferai qu'une étude générale, et sur l'examen électrique, dont j'indiquerai les résultats avec un peu plus de détails.

CONSTATATIONS CLINIQUES

A. — Symptomes sensitifs.

a) *Douleurs spontanées.* — Faibles et variables quand la section du nerf est complète, elles sont plus accentuées lorsqu'il y a simplement irritation. L'intensité des douleurs est liée directement à la gravité de l'irritation (élancements, douleurs en éclair qui s'épanouissent dans le territoire du nerf, fourmillements analogues à ceux qu'on observe dans un membre engourdi resté longtemps dans une mauvaise position, etc.).

b) *Douleurs à la pression, et à la percussion du nerf et des masses musculaires.* — Nulles quand il y a section complète, elles existent quand il y a compression et deviennent très vives dans le syndrome d'irritation où elles provoquent des irradiations pénibles dans tout le territoire du nerf. M. Tinel a fait tout récemment l'étude systématique de la pression d'un nerf lésé. Il a montré qu'il se produit deux sortes de symptômes : des douleurs qui sont caractéristiques de l'irritation névritique et coïncident presque toujours avec une douleur à la pression des masses musculaires ; des fourmillements qui traduisent la présence de cylindraxes jeunes en voie d'accroissement, c'est-à-dire des phénomènes de régénération du nerf. Ce fourmillement n'est pas douloureux, c'est une sensation vaguement désagréable qui est à peine perçue au point comprimé et ressentie beaucoup plus vivement dans le territoire cutané du nerf correspondant. Ces caractères sont variables dans les différentes lésions des nerfs et permettent ainsi de les distinguer entre elles. L'intensité du fourmillement est maximum dans les lésions incomplètes des nerfs ou la régénération est la plus grande, et alors le fourmillement remplace progressi-

vement la douleur, la chasse en quelque sorte devant lui à mesure que la guérison avance.

c) *Modifications dans la sensibilité, surtout cutanée, de la région desservie par le nerf.* — Dans la section complète, il y a hypoesthésie ou anesthésie dans tout le territoire du nerf, sous réserve des suppléances qui se font par les nerfs voisins. Il en est de même pour les compressions serrées. Au contraire, dans les lésions irritatives, il y a hyperesthésie souvent, très vive, à la piqûre et même au toucher, au froid, à la vibration. A ces variations de la sensibilité viennent s'ajouter des sensations anormales, des paresthésies, surtout accentuées dans les périodes de régénération du nerf. Cette régénération du nerf est encore mieux caractérisée par le rétrécissement des zones dysesthésiques quand il est progressif et que, par suite, il exclut la suppléance par les filets sensitifs des nerfs voisins.

B. — Symptomes musculaires.

1° *Paralysie.* — Il faut l'étudier muscle par muscle par la vue et par le toucher, au cours de mouvements actifs et au cours de mouvements de résistance. Il ne suffit pas de faire l'analyse des différents mouvements de chaque segment de membre et de la force avec laquelle ces mouvements peuvent être exécutés, car les muscles voisins peuvent intervenir dans beaucoup de mouvements pour suppléer au muscle principal paralysé. Quand la section du nerf est totale, la paralysie est complète pour tous les muscles du territoire du nerf au-dessous de la lésion. Dans les névrites par irritation, on ne constate qu'une simple parésie qui fait contraste avec l'atrophie musculaire toujours très intense et souvent plus accentuée que lorsque la section du nerf est complète;

2° *Tonicité musculaire.* — Elle est nulle quand la section du nerf est complète. Les muscles sont alors mous et

flasques, même quand l'atrophie musculaire n'est pas très accentuée. Il n'en est pas ainsi quand il y a simplement compression ou irritation du nerf;

3° *Douleur à la pression des masses musculaires.* — C'est un caractère très important. La douleur est nulle quand il y a section complète du nerf. Au contraire, elle persiste quand il y a simplement compression et, dans les lésions irritatives, elle est souvent si vive, qu'elle empêche toute exploration de l'excitabilité du muscle à cause des douleurs et des mouvements de défense que la moindre percussion provoque;

4° *Réflexes tendineux.* — Complètement abolis quand la section est complète, ils le sont d'une manière incomplète dans les autres lésions et à des degrés plus ou moins accentués, suivant l'intensité de la lésion.

C. — Symptomes trophiques.

Les symptômes trophiques qui terminent l'ensemble des symptômes cliniques sont beaucoup plus variables que les précédents et surtout que les symptômes musculaires qui sont les plus constants. Ce sont surtout : l'atrophie musculaire que j'ai déjà signalée, l'aspect particulier de la peau, des troubles trophiques qui portent sur les poils, les ongles, la sudation, les os (décalcification que la radiographie met si facilement en évidence), sur le tissu cellulaire, les ligaments articulaires avec troubles circulatoires par action vasomotrice, etc. L'ensemble de ces symptômes, souvent très variables, pas toujours caractéristiques, mérite cependant d'être relevé avec la plus grande attention.

De ce résumé succinct de l'ensemble des symptômes cliniques, on peut conclure que le diagnostic d'une lésion traumatique d'un nerf est une opération longue et délicate, qui exige la plus grande attention de la part du médecin; c'est

en même temps une opération nécessaire, car un diagnostic précis est la base d'un traitement rationnel.

Dans les sections complètes, dans les compressions nerveuses serrées, l'opération est indiquée, tandis que dans les compressions légères, dans les lésions irritatives, les moyens thérapeutiques ordinaires, électricité, massages, gymnastique manuelle ou mécanique peuvent suffire dans la plupart des cas, pourvu que leur forme soit bien appropriée à la nature et à la gravité de la lésion.

EXAMEN ÉLECTRIQUE

L'importance de l'examen électrique dans le diagnostic des maladies nerveuses en général, et le diagnostic des lésions traumatiques des nerfs en particulier, est souvent mal apprécié. Certains médecins croient qu'à lui seul il doit pouvoir établir un diagnostic, d'autres, au contraire, lui dénient toute valeur, même pronostique. La vérité est entre ces deux opinions extrêmes. Il est toujours imprudent de tirer des conclusions d'un examen électrique isolé, car, basé simplement sur l'étude de la conductibilité du nerf, il peut conduire à des conclusions fausses, lorsqu'il n'est pas complété par l'ensemble des renseignements cliniques que j'ai énumérés tout à l'heure. Au contraire, il devient précieux lorsqu'il prend place dans un examen clinique. Tous les renseignements qu'il fournit sont objectifs, et les moindres modifications dans l'état du nerf moteur et des muscles se traduisent par des modifications dans l'excitabilité électrique. Il permet d'éliminer facilement les simulations volontaires, les paralysies psychiques, et lorsque la paralysie est organique, l'examen électrique en apprécie la gravité par l'existence ou la non existence de l'ensemble des symptômes désignés sous le nom de réaction de dégénérescence.

Pour fournir des résultats précis, l'examen électrique a besoin d'être fait avec beaucoup de soins et par un opérateur

très exercé. Le seuil de l'excitation qui sert de terme de comparaison ne doit pas être quelconque, mais la première manifestation visible (apparition du gonflement musculaire, déplacement du tendon d'insertion) de la contraction musculaire, lorsque le muscle est dans un état complet de relâchement. On doit toujours comparer les réactions électriques du nerf examiné et des muscles qui en dépendent à celles des nerfs et muscles analogues et placés autant que possible symétriquement par rapport au premier. On ne doit pas tirer de conclusions définitives d'un examen électrique unique, car les réactions électriques d'un nerf traumatisé sont constamment en voie d'évolution. Les examens électriques devront donc être répétés à des intervalles fixes, plus ou moins rapprochés suivant les cas, et c'est à la suite d'un certain nombre d'examens que le diagnostic et le pronostic de la lésion pourront être établis d'une manière définitive.

Dans certains cas il a paru utile, pour apprécier la valeur du nerf, d'exciter celui-ci, mis à nu pendant l'intervention opératoire. On évite ainsi les diffusions de courant sur les organes voisins qui troublent parfois la netteté des constatations. Enfin il est toujours très avantageux de remplacer la simple appréciation par la vue ou par le toucher de la contraction musculaire par l'enregistrement graphique qui permet de déceler, non seulement les variations de l'excitabilité, mais aussi les troubles dans la forme de la contraction musculaire. Cet enregistrement graphique est malheureusement trop souvent négligé.

L'examen électrique, ainsi pratiqué, fournit des renseignements très précis dans les différentes lésions nerveuses :

1° *Lésions incomplètes.* — Il donne beaucoup plus rapidement, que par n'importe quel autre moyen clinique, la topographie pathologique du territoire nerveux ;

2° *Section complète.* — Elle est caractérisée par l'établissement immédiat de la réaction de dégénérescence complète avec tous ses caractères et son évolution ;

3° *Compression plus ou moins serrée.* — La distinction entre la section et la compression est très importante dans la pratique. Constamment les chirurgiens, en présence d'une paralysie persistante, nous demandent si le nerf est coupé ou simplement comprimé par un cal ou une cicatrice. Lorsque la lésion est ancienne, une réponse précise n'est pas possible, car, dans les deux cas, la conductibilité nerveuse peut être supprimée.

Mais cette distinction est au contraire très facile dans les premières semaines, la variation, l'évolution des réactions électriques étant tout à fait différente ;

4° *Inflammation du nerf.*— Ordinairement pas de réaction de dégénérescence, simple modification quantitative se traduisant le plus souvent au début par l'hyperexcitabilité, et plus tard par de l'hypoexcitabilité ;

5° *Paralysies ou parésies apparentes.* — Provenant de l'hyperesthesie douloureuse d'un nerf s'exaspérant au moindre effort;

6° *Paralysies réflexes d'origine articulaire.* — Donnent aussi des caractères électriques tout à fait nets;

7° *Simulations volontaires.*— Se reconnaissent par un ensemble de réactions électriques parfaitement normal ;

8° *Paralysies psychiques dues à des névroses traumatiques.* Elles doivent être recherchées, comme les précédentes, avec le plus grand soin. A l'enregistrement graphique, qui est dans ce cas particulièrement précieux, elles se manifestent par les trois caractères suivants :

a) Une grande irrégularité de la contraction ;

b) Hyperexcitabilité galvanique de forme particulière sans modification sensible de l'excitabilité faradique;

c) Enfin, signe particulièrement intéressant, les modifications précédentes sont aussi nettes pour les régions non paralysées que pour les régions paralysées.

L'examen électrique ne donne pas des renseignements moins utiles pour le siège de la lésion. Il suffit, pour cela,

d'interroger les réactions du nerf sur toute sa longueur. En aval du point lésé, les muscles innervés présenteront des modifications des réactions électriques, tandis qu'en amont ces réactions ne seront pas modifiées.

Traitement. — Avant la guerre, les impotences fonctionnelles consécutives aux lésions traumatiques des nerfs étaient surtout dues aux accidents de travail. Leur nombre était déjà grand, mais il s'est accru dans des proportions considérables dans la période actuelle. Le traitement est essentiellement variable avec les différents cas. Il est évident, qu'en présence d'une section du nerf ou d'une compression très serrée, l'intervention opératoire est seule indiquée. Il en est de même lorsqu'une esquille osseuse, lorsqu'un corps étranger produit l'irritation du nerf. Dans les paralysies psychiques l'électricité est très utile, grâce à son effet suggestif qu'on peut faire varier à volonté en se servant des nombreux appareils que nous possédons maintenant. Lorsque le tronc nerveux est enflammé, augmenté de volume, les douleurs névritiques sont très aiguës et le traitement a besoin d'être conduit avec la plus grande douceur. La variété de ces états douloureux est trop grande pour que je puisse entrer dans les détails du traitement, ils m'entraîneraient beaucoup trop loin. Je me contenterai de faire cette remarque générale, que les lésions dues aux projectiles de guerre, ordinairement animés d'une grande vitesse, ont une évolution beaucoup moins grave que les lésions analogues causées par les projectiles des armes ordinaires. C'est une différence qui m'avait frappé dès les premiers examens électriques que j'avais faits au début de la guerre, et cette observation se confirme de plus en plus. Les impotences fonctionnelles peuvent avoir aussi une origine mécanique. Elles peuvent être dues à une cicatrice dure, fibreuse rétractile, à une fracture consolidée vicieusement, à une immobilisation prolongée, souvent trop prolongée dans un appareil, à une lésion articulaire. Dans ces cas, aussi nombreux que variés, l'électricité sous ses diverses formes, le massage, la

gymnastique manuelle ou mécanique, rendent les plus grands services. Depuis la guerre, la gymnastique mécanique ou mécanothérapie a été fortement prônée, presque considérée comme une panacée, et cela souvent au détriment de l'électricité. Dans cette vogue, il y a eu un peu d'exagération et j'ai été heureux, en lisant les derniers comptes rendus de l'Académie de médecine de Paris, de constater un commencement de réaction par la communication de M. Delorme, sur les inconvénients de l'emploi trop exclusif de la mécanothérapie active dans le traitement des raideurs articulaires et ankyloses consécutives aux blessures par armes à feu.

L'appréciation des résultats d'un traitement ne doit pas être faite avec moins de soins que le diagnostic. On doit surtout se méfier des suppléances musculaires, faciles chez les personnes jeunes, et qui, en réalisant d'une manière artificielle une partie du mouvement que le muscle paralysé fait normalement, font facilement croire à une amélioration qui n'existe pas,

Messieurs, cette communication est basée, d'une part, sur de nombreuses et récentes publications, et, d'autre part, sur les examens et traitements des blessures de guerre que j'ai eu l'occasion de faire à l'Hôtel-Dieu, surtout dans les premiers mois de la guerre.

SUR L'EMPLOI D'UNE FORME CANONIQUE NOUVELLE

DES

SUBSTITUTIONS LINÉAIRES

DANS LA THÉORIE DES ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES LINÉAIRES

PAR M. S. LATTÈS[1]

J'ai démontré, dans un travail récent[2], la proposition suivante relativement aux substitutions linéaires et homogènes à un nombre quelconque de variables :

Toute substitution linéaire, à déterminant non nul, peut être transformée linéairement de façon à prendre la forme réduite suivante :

$$(C)\quad \begin{cases} C_1 & X_1 = x_2,\ X_2 = x_3, \ldots,\ X_{m-1} = x_m,\ X_m = a_1 x_1 + a_2 x_2 + \ldots + a_m x_m \\ C_2 & Y_1 = y_2,\ Y_2 = y_3, \ldots,\ Y_{p-1} = y_p,\ Y_p = b_1 y_1 + b_2 y_2 + \ldots + b_p y_p \\ C_3 & Z_1 = z_2,\ Z_2 = z_3, \ldots,\ Z_{q-1} = z_q,\ Z_q = c_1 z_1 + c_2 z_2 + \ldots + c_q z_q \\ \ldots & \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{cases}$$

que nous appellerons forme canonique (C) *et qui est formée d'un ou plusieurs groupes* $C_1, C_2, C_3, \ldots$ *que nous appellerons groupes canoniques. Chacun des polynômes*

$$\Delta_1(S) = S^m - a_m S^{m-1} - \ldots - a_2 S - a_1,$$
$$\Delta_2(S) = S^p - b_p S^{p-1} - \ldots - b_2 S - b_1,$$
$$\Delta_3(S) = S^q - c_q S^{q-1} - \ldots - c_2 S - c_1,$$
$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

1. Lu dans la séance du 16 décembre 1915.

2. « Sur une forme canonique nouvelle des substitutions linéaires. » (*Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse*), t. VI, 1914, pp. 1-84.)

formés à l'aide des coefficients de $C_1, C_2, C_3, \ldots$ *divise le polynôme qui le précède dans la suite*

$$\Delta_1(S), \quad \Delta_2(S), \quad \Delta_3(S), \ldots\ldots\ldots$$

Les polynômes de cette suite ont pour coefficients des fonctions rationnelles des coefficients de la substitution donnée, car ce sont certains diviseurs rationnels du déterminant caractéristique de la substitution. J'ai montré comment on peut passer de la substitution donnée à la forme réduite (C) de cette substitution.

La forme réduite (C) ainsi établie peut être employée en analyse dans le même but et dans les mêmes conditions que la forme canonique classique, ou forme canonique de M. Jordan, laquelle est formée, comme on sait, de plusieurs groupes analogues au suivant :

$$X_1 = Sx_1, \; X_2 = x_1 + Sx_2, \; X_3 = x_2 + Sx_3, \ldots, X_n = x_{n-1} + Sx_n$$

où S est une racine de l'équation caractéristique de la substitution. Mais la forme réduite (C) paraît pouvoir apporter des simplifications notables dans l'étude de diverses questions d'analyse. Toutes les formes réduites étant en définitive équivalentes, il ne s'agit évidemment là que d'une notation nouvelle qui ne saurait modifier les résultats d'une théorie : elle permet seulement de présenter les raisonnements sous un nouvel aspect qui peut être plus simple et mieux adapté à la question traitée. On sait d'ailleurs qu'en mathématiques le choix d'une notation ou d'un symbole appropriés a souvent une grande importance, car c'est ce choix qui permet parfois des progrès ultérieurs. C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt de reprendre, en se servant de la forme canonique (C), l'étude de quelques questions classiques où interviennent les substitutions linéaires.

La théorie des équations différentielles linéaires est une de celles où la forme canonique (C) paraît pouvoir être employée le plus utilement : c'est d'ailleurs l'étude de cette théorie même qui m'a suggéré la possibilité de ramener toute substitution linéaire à la forme (C), ainsi que je l'indique dans

le travail rappelé plus haut. On peut, en particulier, se servir utilement de la nouvelle forme (C), dans les parties suivantes de la théorie :

1° Intégration et discussion des systèmes d'équations différentielles linéaires à coefficients constants;

2° Étude de la forme des intégrales d'une équation différentielle linéaire dans le domaine d'un point singulier;

3° Étude des équations linéaires à coefficients uniformes et périodiques. Forme analytique des intégrales de ces équations.

On voit qu'il s'agit là de questions tout-à-fait classiques : l'emploi de la nouvelle forme canonique permet seulement de simplifier notablement les raisonnements. Je réserve pour un autre travail l'étude de ces questions au nouveau point de vue que je signale et je ne développerai, pour l'instant, que le premier des trois problèmes que je viens d'énoncer :

Systèmes d'équations différentielles linéaires à coefficients constants.

L'intégration de ces systèmes se fait très aisément à l'aide d'exponentielles dans le cas général où l'équation caractéristique n'a que des racines simples ; le cas où cette équation a des racines multiples ne présente pas non plus de difficultés, lorsque ces racines n'annulent pas tous les mineurs du déterminant caractéristique. Mais le cas général où il y a des racines annulant tous les mineurs jusqu'à un certain ordre, et pouvant être racines multiples pour ces mineurs, donne lieu à une discussion difficile et qui a présenté pendant longtemps d'assez grandes difficultés. C'est la théorie des *diviseurs élémentaires*, de Weierstrass, qui a permis d'énoncer des résultats généraux et de classer tous les cas possibles[1]. La question se rattache aussi à la recherche des formes canoniques des substitutions

1. On trouvera, dans l'*Encyclopédie des Sciences mathématiques*, tome II, vol. 3, page 128 (article de M. Vessiot sur les méthodes d'intégration élémentaires), la bibliographie de cette question.

linéaires, recherche qui est d'ailleurs liée elle-même, d'une façon très intime, à la théorie des diviseurs élémentaires[1]. Ce point de vue est dû à M. Jordan[2] qui en a déduit une méthode d'intégration.

Rappelons en quoi consiste cette méthode, aujourd'hui classique, d'intégration. Soit, par exemple, un système de trois équations contenant trois fonctions inconnues x, y, z, d'une variable t,

$$(1)\qquad \begin{aligned} \frac{dx}{dt} &= ax + by + cz \\ \frac{dy}{dt} &= a'x + b'y + c'z \\ \frac{dz}{dt} &= a''x + b''y + c''z. \end{aligned}$$

Nous supposerons le déterminant des coefficients différent de zéro. Effectuons sur x, y, z une transformation linéaire à coefficients constants :

$$(2)\qquad \left\{ \begin{aligned} x &= \alpha u + \beta v + \gamma w \\ y &= \alpha' u + \beta' v + \gamma' w \\ z &= \alpha'' u + \beta'' v + \gamma'' w \end{aligned} \right.$$

On aura :

$$\left\{ \begin{aligned} \frac{dx}{dt} &= \alpha \frac{du}{dt} + \beta \frac{dv}{dt} + \gamma \frac{dw}{dt} \\ \frac{dy}{dt} &= \alpha' \frac{du}{dt} + \beta' \frac{dv}{dt} + \gamma' \frac{dw}{dt} \\ \frac{dz}{dt} &= \alpha'' \frac{du}{dt} + \beta'' \frac{dv}{dt} + \gamma'' \frac{dw}{dt}. \end{aligned} \right.$$

Ainsi $\frac{dx}{dt}$, $\frac{dy}{dt}$, $\frac{dz}{dt}$ sont liés à $\frac{du}{dt}$, $\frac{dv}{dt}$, $\frac{dw}{dt}$ par la même transformation linéaire (2), qui liait x, y, z à u, v, w. D'autre

1. Voir à ce sujet le *Chapitre I* de mon mémoire cité plus haut, dans lequel je résume les résultats classiques de la théorie des diviseurs élémentaires, en indiquant l'usage de cette théorie pour la réduction des substitutions linéaires.

2. Jordan. *Note sur la résolution des équations différentielles linéaires.* (Comptes-Rendus, tome LXXIII.)

part les équations (1) lient $\frac{dx}{dt}$, $\frac{dy}{dt}$, $\frac{dz}{dt}$ à x, y, z par une substitution linéaire que nous écrirons :

$$(3)\qquad \begin{cases} X = ax + by + cz \\ Y = a'x + b'y + c'z \\ Z = a''x + b''y + c''z, \end{cases}$$

en désignant par X, Y, Z les valeurs obtenues en appliquant cette substitution à x, y, z. On peut disposer des constantes $\alpha, \beta, \gamma, \ldots \alpha'', \beta'', \gamma''$, qui figurent dans la substitution (2), de façon que la substitution (3) soit transformée en une forme réduite lorsqu'on applique à x, y, z d'une part, à X, Y, Z d'autre part, la substitution linéaire (2). A cette forme réduite de la substitution correspondra une forme réduite du système différentiel (1).

La forme réduite généralement employée à cet effet est la forme de M. Jordan rappelée plus haut.

Cherchons au contraire à employer la forme réduite nouvelle (C) Le système (1) pourra être ramené alors à l'une des trois formes réduites suivantes :

$$(\mathrm{I})\qquad \begin{cases} \frac{du}{dt} = v \\ \frac{dv}{dt} = w \\ \frac{dw}{dt} = \mathrm{A}u + \mathrm{B}v + \mathrm{C}w \end{cases}$$

$$(\mathrm{II})\qquad \begin{cases} \frac{du}{dt} = v \\ \frac{dv}{dt} = \mathrm{A}_1 u + \mathrm{B}_1 v \quad (\mathrm{S}^2 - \mathrm{A}_1\mathrm{S} - \mathrm{B}_1 \text{ divisible par } \mathrm{S} - \mathrm{C}_1) \\ \frac{dw}{dt} = \mathrm{C}_1 w \end{cases}$$

$$(\mathrm{III})\qquad \begin{cases} \frac{du}{dt} = \mathrm{A}_1 u \\ \frac{dv}{dt} = \mathrm{A}_1 v \\ \frac{dw}{dt} = \mathrm{A}_1 w \end{cases}$$

La forme réduite (I) est celle qui convient au cas général : les coefficients A, B, C sont les coefficients de l'équation caractéristique mise sous la forme

$$S^3 - CS^2 - BS - A = - \begin{vmatrix} a - S & b & c \\ a' & b' - S & c' \\ a'' & b'' & c'' - S \end{vmatrix} = - \Delta(S) = 0 :$$

nous désignons par Δ (S) le déterminant caractéristique de la substitution. Cette forme réduite s'applique pourvu qu'aucune des racines de l'équation caractéristique n'annule à la fois tous les mineurs de Δ (S) : aucune autre hypothèse n'est nécessaire au sujet des racines *qui peuvent être simples ou multiples*. Le système (1) conduit immédiatement pour u à l'équation différentielle

$$\frac{d^3u}{dt^3} - C\frac{d^2u}{dt^2} - B\frac{du}{dt} - Au = 0$$

qu'on intègre par la méthode connue : c'est seulement dans cette intégration que s'introduit la distinction entre le cas des racines simples et celui des racines multiples. Après avoir obtenu u, on en déduit v et w par les dérivations,

$$\frac{du}{dt} = v, \quad \frac{dv}{dt} = w,$$

puis x, y, z à l'aide des formules de transformation (2).

La forme (II) du système réduit convient au cas où l'équation caractéristique admet une racine (nécessairement double) annulant tous les mineurs du premier ordre de Δ (S) sans annuler tous les éléments de Δ (S). Dans ce cas, l'équation

$$S^2 - A_1S - B_1 = 0$$

est celle qu'on obtient en égalant à zéro le quotient de Δ (S) par le plus grand commun diviseur des mineurs du premier ordre

de Δ (S), lui-même égal à S—C_1 (à un facteur constant près). Le système (II) se ramène immédiatement au suivant :

$$\frac{d^2u}{dt^2} - B_1 \frac{du}{dt} - A_1 u = 0$$

$$\frac{dw}{dt} - C_1 w = 0,$$

c'est-à-dire à deux équations différentielles qu'on intègre séparément : l'intégrale générale de la deuxième fournit d'ailleurs une solution particulière de la première, puisque $S^2 - B_1 S - A_1$ est divisible par S—C_1. Après avoir obtenu u et w, on en déduit v par une dérivation, puisque l'on a

$$\frac{du}{dt} = v$$

et on aura ensuite x, y, z par les formules (2).

La forme (III) du système réduit convient enfin au cas où l'équation caractéristique admet une racine (nécessairement triple) annulant tous les éléments de Δ (S). L'intégration du système est alors immédiate.

La même méthode s'applique quel que soit le nombre des variables. En se servant de la forme réduite (C), on ramène l'intégration du système donné à celle de plusieurs systèmes de la forme :

$$\frac{du_1}{dt} = u_2, \quad \frac{du_2}{dt} = u_3 \ldots \quad \frac{du_{p-1}}{dt} = u_p, \quad \frac{du_p}{dt} = a_1 u_1 + a_2 u_2 \ldots + a_p u_p.$$

Un pareil système se ramène immédiatement à une équation différentielle linéaire d'ordre p.

Avant de traiter quelques exemples, rappelons comment on passe de la substitution linéaire (3) donnée à sa forme réduite (C), par le procédé d'itération que j'ai indiqué dans le mémoire cité plus haut. Dans le cas de trois fonctions inconnues x, y, z, on posera :

$$u = P_1$$
$$v = P_2$$
$$w = P_3.$$

P_1 étant en coordonnées homogènes, le premier membre de l'équation d'une droite ne contenant aucun pôle de la substitution linéaire donnée, P_2, P_3, les formes linéaires déduites successivement de P_1 en appliquant à P_1 la substitution (3) donnée. Avec les nouvelles variables u, v, w, le système prend la forme canonique (I). Ceci s'applique au cas où P_1, P_2, P_3 sont des formes linéaires indépendantes, seul cas qui donne lieu à la forme réduite (I). Dans le cas contraire, la substitution admet une infinité de pôles. On part encore d'une forme arbitraire P_1 et de sa transformée P_2. Si P_1 et P_2 sont des formes linéaires indépendantes, on introduit d'abord les variables u, v, ce qui fournit un premier groupe canonique C_1, puis on prend comme troisième variable w une forme linéaire arbitraire de x, y, z et l'on détermine ses coefficients de façon à obtenir la forme réduite (II) qui s'applique à ce cas, ce qui est possible. Dans le cas général d'un nombre quelconque de variables, la méthode est la même : mais nous renverrons pour l'étude complète de la réduction au mémoire déjà cité[1]. Traitons quelques exemples.

Exemple I. — Soit le système :

$$\frac{dx}{dt} = 3x + 4y + z$$
$$\frac{dy}{dt} = \qquad -y + z$$
$$\frac{dz}{dt} = -x - 3y + z.$$

La substitution correspondante

$$X = 3x + 4y + z$$
$$Y = \qquad -y + z$$
$$Z = -x - 3y + z$$

admet comme pôle unique le point de coordonnées homogènes

$$\frac{x}{3} = \frac{y}{-1} = \frac{z}{-2}$$

ainsi que le montre un calcul facile.

1. *Loc. cit.*, Chap. II, nº 1; Chap. III, nºs 1-4 et 7.

Nous poserons donc ici :

$$P_1 = \alpha x + \beta y + \gamma z.$$

α, β, γ étant choisis de façon que la droite $P_1 = 0$ ne contienne pas le pôle $(3, -1, -2)$, ce qui assujettit α, β, γ à la seule condition

$$3\alpha - \beta - 2\gamma \neq 0.$$

On peut prendre par exemple :

$$\alpha = 0 \quad \beta = 1 \quad \gamma = -1$$

et poser

$$P_1 = y :$$

par itération on obtiendra P_2, P_3. On aura :

$$P_2 = -y + z \quad P_3 = y - z - x - 3y + z = -x - 2y.$$

On posera donc :

$$\begin{aligned} u &= y \\ v &= -y + z \\ w &= -x - 2y \end{aligned} \qquad \text{d'où} \qquad \begin{aligned} x &= -2u - w \\ y &= u \\ z &= u + v. \end{aligned}$$

Ce changement de variables remplit le but qu'on se proposait On a en effet :

$$\frac{du}{dt} = v$$

$$\frac{dv}{dt} = w$$

$$\frac{dw}{dt} = -\frac{dx}{dt} - \frac{2dy}{dt} = -3x - 2y - 3z = u - 3v + 3w$$

d'où, pour u, l'équation différentielle

$$\frac{d^3u}{dt^3} - 3\frac{d^2u}{dt^2} + 3\frac{du}{dt} - u = 0$$

L'intégration donne :

$$u = e^t(A + Bt + Ct^2)$$

d'où,

$$v = \frac{du}{dt} = e^t [(A + B) + (B + 2C)t + Ct^2]$$

$$w = \frac{d^2u}{dt^2} = e^t [A + B + 2C + (B + 4C)t + Ct^2].$$

En revenant aux variables x, y, z, on a :

$$x = e^t [3A + B + 2C + (3B + 4C)t + 3Ct^2]$$
$$y = e^t [-A - Bt - Ct^2]$$
$$z = e^t [-2A - B - (2B + 2C)t - 2Ct^2].$$

A, B, C, désignent trois constantes arbitraires.

Exemple II. — Soit le système :

$$\frac{dx}{dt} = \frac{5x}{2} + \frac{y}{2} - z$$
$$\frac{dy}{dt} = \frac{3x}{2} + \frac{3y}{2} - z$$
$$\frac{dz}{dt} = 3x + y - z,$$

auquel correspond la substitution :

$$X = \frac{5x}{2} + \frac{y}{2} - z$$
$$Y = \frac{3x}{2} + \frac{3y}{2} - z$$
$$Z = 3x + y - z.$$

Un calcul immédiat montre que l'équation caractéristique admet la racine unique $S = 1$ (racine triple). A cette racine correspondent une infinité de pôles, car les équations

$$\frac{\frac{5x}{2} + \frac{y}{2} - z}{x} = \frac{\frac{3x}{2} + \frac{3y}{2} - z}{y} = \frac{3x + y - z}{z} = 1$$

se réduisent à l'équation unique

$$3x + y - 2z = 0.$$

Il y a donc une infinité de pôles en ligne droite. La substitution

réduite sera donc de la forme (II). Pour l'obtenir, prenons par exemple :

$$P_1 = z, \quad \text{d'où} \quad P_2 = 3x + y - z.$$

Nous poserons donc :

$$\begin{matrix} u = z \\ v = 3x + y - z \end{matrix} \quad \text{d'où} \quad \begin{matrix} y = u + v - 3x \\ z = u \end{matrix}$$

et nous remplacerons d'abord les variables x, y, z par les variables x, u, v. La substitution ainsi transformée est la suivante :

$$\left\{ \begin{array}{l} X = \frac{5x}{2} + \frac{u}{2} + \frac{v}{2} - \frac{3x}{2} - u = x - \frac{u}{2} + \frac{v}{2} \\ U = 3x + y - z = v \\ V = 6x + 2y - 3z = 2v - u. \end{array} \right.$$

Remplaçons maintenant la variable x par la variable w liée à x par la relation :

$$w = \alpha x + \beta u + \gamma v,$$

on aura,

$$W = \alpha X + \beta U + \gamma V = w - \left(\frac{\alpha}{2} + \beta + \gamma\right) u + \left(\frac{\alpha}{2} + \beta + \gamma\right) v.$$

On voit que, conformément à la théorie générale, on peut faire disparaître u et v de cette dernière équation. Il suffit de choisir α, β, γ de façon que

$$\frac{\alpha}{2} + \beta + \gamma = 0.$$

Prenons par exemple $\alpha = -2$, $\beta = 0$, $\gamma = 1$. La substitution prend alors la forme réduite :

$$\begin{aligned} U &= v \\ V &= 2v - u \\ W &= w \end{aligned}$$

et les formules de passage de la substitution donnée à cette substitution réduite sont :

$$\begin{aligned} y &= u + v - 3x \\ z &= u \\ w &= -2x + v \end{aligned}$$

ou encore :

$$x = \frac{v - w}{2}$$
$$y = \frac{2u - v + w}{2}$$
$$z = u.$$

Le système différentiel devient :

$$\frac{du}{dt} = v \qquad \frac{dv}{dt} = 2v - u$$
$$\frac{dw}{dt} = w.$$

On a immédiatement :

$$w = Ce^t$$

et u vérifie l'équation différentielle

$$\frac{d^2u}{dt^2} - 2\frac{du}{dt} + u = 0$$

dont l'intégrale générale est :

$$u = e^t(A + Bt).$$

On a donc la solution générale :

$$u = e^t(A + Bt)$$
$$v = \frac{du}{dt} = e^t(A + B + Bt)$$
$$w = Ce^t$$

d'où,

$$x = e^t\left[\frac{A + B - C}{2} + \frac{B}{2}t\right]$$
$$y = e^t\left[\frac{A - B + C}{2} + \frac{B + C}{2}t\right]$$
$$z = e^t[A + Bt],$$

A, B, C étant trois constantes arbitraires.

Exemple III. — Nous avons supposé le déterminant des coefficients différent de zéro dans le système différentiel donné (1). Cette hypothèse avait été faite dans le mémoire : *Sur une forme canonique nouvelle* ; c'est en nous plaçant uniquement dans ce cas que nous avons étudié la réduction des substitutions linéaires et établi la légitimité de la forme réduite (C). Mais il est facile de voir que la méthode d'intégration subsiste entièrement, même dans le cas singulier où le déterminant est nul. Nous nous bornerons ici à un exemple, sans reprendre pour l'instant la théorie générale. Il y aurait lieu d'ailleurs de traiter ce problème de la réduction des substitutions linéaires *singulières* ou *homographies dégénérées*, et de donner pour ce cas des formes réduites appropriées, analogues à celles que nous avons données dans le cas général.

Soit le système :

$$\frac{dx}{dt} = y - z$$

$$\frac{dy}{dt} = z - x$$

$$\frac{dz}{dt} = x - y$$

auquel correspond la substitution,

$$X = y - z$$
$$Y = z - x$$
$$Z = x - y,$$

substitution à déterminant nul.

Partons de la forme linéaire $P_1 = x$ et de ses transformées successives P_2, P_3. On a :

$$P_1 = x \qquad P_2 = y - z \qquad P_3 = y + z - 2x.$$

Posons :

$$u = x \qquad\qquad x = u$$

$$v = y - z \qquad \text{d'où} \qquad y = u + \frac{v}{2} + \frac{w}{2}$$

$$w = y + z - 2x \qquad\qquad z = u - \frac{v}{2} + \frac{w}{2}$$

Le système différentiel devient :

$$\frac{du}{dt} = v$$

$$\frac{dv}{dt} = w$$

$$\frac{dw}{dt} = -3v$$

il conduit pour u à l'équation différentielle du troisième ordre :

$$\frac{d^3u}{dt^3} + 3\frac{du}{dt} = 0,$$

d'où,

$$u = A + B\cos(t\sqrt{3}) + C\sin(t\sqrt{3})$$

$$v = \frac{du}{dt} = -B\sqrt{3}\sin(t\sqrt{3}) + C\sqrt{3}\cos(t\sqrt{3})$$

$$w = \frac{dv}{dt} = -3B\cos(t\sqrt{3}) - 3C\sin(t\sqrt{3})$$

et de là x, y, z qu'on obtient immédiatement à l'aide des formules qui expriment x, y, z en fonction de u, v, w.

Par les exemples qui précèdent, on voit que la méthode de réduction que nous employons permet de remplacer le système par une équation différentielle unique dans le cas général, par un certain nombre d'équations différentielles à une seule variable dans les cas singuliers. Ces équations s'obtiennent par des calculs rationnels et les irrationnalités ne peuvent s'introduire que dans leur intégration, c'est-à-dire à la fin du calcul. La forme canonique classique dépend au contraire des racines, en général irrationnelles, de l'équation caractéristique et les irrationnalités s'introduisent dès le début du calcul.

UN FACTEUR NOUVEAU

Dans l'Intervention chirurgicale.

LE CONSENTEMENT DU MALADE

PAR M. E. TOURRATON.

Les articles 1137 et 1382 du Code civil, qui traitent de la responsabilité des faits d'autrui, contiennent des principes d'équité, sanctionnés par la plupart des législations et ratifiés par la raison. Dans leur application générale, ils imposent aux citoyens qui exercent une profession, une diligence moyenne appréciée d'après les habitudes courantes. Cette diligence moyenne, le malade a le droit absolu de l'exiger de son médecin. Ainsi, le fondement de la responsabilité des médecins consiste dans l'oubli des règles de l'art médical. Le médecin qui traite un malade est tenu de lui apporter les soins d'un praticien expérimenté et consciencieux, faute de quoi il pourra être condamné à des dommages-intérêts.

Tel est le principe : mais il est des cas, opérations chirurgicales, anesthésie par le chloroforme, emploi des rayons X, soit comme procédé thérapeutique, soit comme moyen d'investigation, dans lesquels la jurisprudence manifeste une tendance de plus en plus marquée à imposer à l'homme de l'art une obligation nouvelle, dont l'inobservation sera, selon elle, une source de responsabilité; lorsque le procédé que le médecin se propose d'employer, présente pour le malade des

dangers spéciaux, le praticien doit se munir, au préalable, du consentement du patient.

La première affirmation de ce principe se rencontre dans un jugement rendu le 22 novembre 1889[1] par le tribunal de Liège. « Pour pratiquer légitimement une opération chirurgicale, » lisons-nous dans les motifs de cette décision, « l'homme de l'art doit y être autorisé par le malade ou par la personne sous l'autorité de laquelle le malade se trouve,... . la preuve de l'existence de ce consentement incombe à l'homme de l'art, puisque ce consentement rend légitime l'opération qu'il a faite,..... si ce consentement n'existe pas ou si son existence n'est pas établie, il reste acquis que le docteur..... en opérant..... a fait ce qu'il n'avait pas le droit de faire. »

La Cour d'appel de Liège, appelée à se prononcer sur la question, a adopté la même manière de voir[2]. D'après elle, comme d'après les premiers juges, l'homme de l'art qui veut faire subir une opération à un malade, ne peut jamais, sauf le cas d'urgence, se passer de l'autorisation du malade.

Mais, dira-t-on, le malade qui fait appeler un médecin, ne l'autorise-t-il pas, implicitement, à employer tous les moyens que la science met à sa disposition? Le tribunal de Liège ne l'a pas pensé : « Par le seul fait de réclamer les conseils et les soins du médecin, « a-t-il décidé, » le malade ne peut être sensé consentir par avance toutes les opérations que le médecin, après examen, pourra juger à propos de lui faire et dont lui, malade, n'a à ce moment, aucune idée. »

Sans doute, l'on ne va pas jusqu'à soutenir que le consentement du patient doit être exprès : on admet qu'il peut être tacite; même sans résulter d'une déclaration formelle, verbale ou tacite, il s'induira des faits.

Mais, exprès ou tacite, ce consentement est nécessaire. S'il n'a pas été obtenu, l'opération pratiquée par l'homme de l'art est illicite et le malade peut fonder sur son absence une action en dommages-intérêts.

1. DP. 1891, 2. 281; — D. 1895, 2. 237.
2. *Eod loc.*

Il importe peu que l'intervention chirurgicale ait été nécessitée par l'état du patient et qu'elle ait été pratiquée avec toute l'habileté désirable; le médecin qui a opéré un malade, sans son autorisation, a manqué à une obligation qui lui incombait; il a donc commis une faute spéciale qui engage sa responsabilité, en dehors même de toute faute opératoire proprement dite.

Cependant, d'après les principes généraux, pour que l'auteur d'une faute puisse être condamné à des dommages-intérêts, il est nécessaire qu'il y ait une relation de cause à effet entre la cause et le préjudice. Or, le fait de n'avoir pas consenti à une opération pratiquée sur lui ne semble-t-il pas devoir être, pour le malade, une cause spéciale de dommage. Peu importe, d'après la théorie nouvelle. Il est inutile de rechercher s'il existe ou non, un rapport étroit de causalité entre le manquement reproché au médecin et le préjudice subi par le patient. Par cela seul que le praticien n'a pas consulté son client, avant de l'opérer, il a assumé tous les risques de l'intervention chirurgicale qu'il a entreprise et tous les résultats malheureux de l'opération pouvant lui être imputés, quelle que soit leur cause directe ou indirecte[1].

La règle formulée par le tribunal et par la cour de Liège a été admise sans restriction par notre jurisprudence. Chaque fois que la question s'est posée devant eux, les tribunaux ont considéré comme démontrée la nécessité d'obtenir le consentement du malade, avant de le soumettre à une opération chirurgicale et soit expressément, soit le plus souvent implicitement, ils ont toujours consacré le même principe[2].

La majorité de la doctrine a suivi la jurisprudence dans la voie qu'elle avait tracée. D'après la plupart des auteurs modernes, l'obligation de consulter le malade, avant de l'opérer, a son fondement dans le respect dû à la liberté

1. Cour de Liège, *loc. cit.*

2. Trib. Alger, 4 novembre 1893. — C. Alger, 17 mars 1894. — S., 95, 2. 237; — trib. Lyon, 18 juin 1898. — *Mon. Jud.* de Lyon du 18 septembre 1898; — trib. Montpellier, 15 décembre 1909. — *Gaz. du Palais*, 1910, p. 187.

individuelle et le médecin, qui manque à cette obligation, se rend coupable d'une faute constituée par la violation d'un droit.

En opérant sans le consentement du malade, dira-t-on, le médecin a empiété sur les droits d'autrui. Il existe un certain nombre de droits inhérents à la nature humaine que toute personne a le droit de faire respecter; ces droits sont opposables à tous, aussi bien au médecin qu'à tout agresseur; ce sont, par exemple, la propriété, la liberté, l'intégrité de la personne physique comme de la personne morale ou l'honneur[1]....

Les médecins eux-mêmes ont accepté la théorie jurisprudentielle qui apportait cependant une restriction grave à leur liberté d'action.

Dans un rapport présenté le 16 mai 1898, à la Société de médecine légale, le docteur Briand déclare que le malade, en possession de son libre arbitre « reste toujours en dernier ressort, après une seule ou plusieurs consultations, le seul juge de l'opportunité de l'intervention chirurgicale à laquelle il demeure libre de se soumettre[2] »

Le professeur Brouardel, d'ordinaire si bienveillant pour les médecins, ses confrères, reconnaît que l'homme de l'art engage sa responsabilité, lorsqu'il opère un malade, sans son consentement[3].

Enfin, le docteur Mauclaire, professeur à la Faculté de Paris, écrit en 1905, que l'autorisation du patient ou de son tuteur est nécessaire pour légitimer une intervention chirurgicale[4].

1. Guénot : *Du consentement nécessaire au médecin pour pratiquer une opération chirurgicale*. Thèse, Paris, 1904. — V. aussi, note Perreau, sous Aix, 22 octobre 1906. S., 1907, 2.231 et note Mérignhac, sous arrêt d'Aix, 22 octobre 1906. S., 1907, 2, 41.

2. *Ann. d'hygiène pub. et de médecine légale*, 1898, 3e série, t. XL, p. 71

3. Brouardel. *Exercice de la médecine*, pp. 359-363.

4. P. Mauclaire. *Ann. hyg. pub. et de med. lég.*, 4e série, t. V, p. 214.

Mais, pour que le consentement du malade ait quelque valeur, il faut qu'il soit donné en connaissance de cause.

Ainsi donc, il semble qu'avant de demander l'autorisation du patient, le médecin doive lui donner des éclaircissements nécessaires pour lui permettre de formuler un assentiment raisonné : il devra renseigner exactement son client sur la nature de l'affection dont il est atteint et sur les divers procédés en mesure de la combattre; il devra lui exposer les raisons qui militent en faveur d'une intervention chirurgicale et les motifs qui lui font préférer telle opération à telle autre : il devra enfin le prévenir des dangers qu'il va courir, de la difficulté plus ou moins grande de l'intervention et des chances de réussite ou d'insuccès qu'elle présente.

Le Tribunal de Liège en a ainsi décidé. Il affirme « que le malade qui s'adresse à un médecin entend se renseigner tout d'abord sur toutes les circonstances du mal dont il souffre et sur tous les moyens de le guérir. — C'est seulement, ajoute t-il, lorsque le malade aura entendu le médecin, qu'il pourra, étant renseigné, se prononcer en connaissance de cause, sur le point de savoir s'il entend consentir à l'opération proposée, car alors seulement il pourra se rendre compte et des dangers que l'opération peut lui faire courir et des avantages qu'elle peut présenter. »

La Cour de Liège s'est montrée moins exigeante vis-à-vis du médecin. Elle a reconnu cependant que le patient devait être éclairé par l'homme de l'art sur la nature de l'intervention chirurgicale, sur son but et sur ses résultats probables[1].

Le principe est donc que les médecins ne peuvent pratiquer une opération chirurgicale, sans avoir obtenu du malade une autorisation consciente.

A ce principe, la jurisprudence admet une dérogation dans le cas d'urgence. Ainsi, un homme a été frappé d'un coup de couteau : la pointe de l'arme ayant perforé le cœur, le blessé peut mourir d'un moment à l'autre; il est

1. Voir notes Perreau et Mérignhac, *loc. cit.*

cependant possible encore de le sauver; il y a place pour une intervention chirurgicale d'urgence, mais il faut agir promptement; il faut arrêter sur le champ les progrès de l'hémorragie et pour cela, ouvrir le péricarde envahi par le sang, libérer le cœur et pratiquer l'hémostase par une suture.

Dans les hypothèses de ce genre, où le plus léger retard peut avoir des conséquences fatales pour le patient, la jurisprudence décide que le praticien peut se passer du consentement du malade.

Certains auteurs[1] ont rapproché du cas d'urgence une hypothèse spéciale dans laquelle ils ont voulu faire bénéficier l'homme de l'art de la même exception à la règle générale. Au cours d'une intervention chirurgicale pratiquée avec le consentement du patient, le chirurgien découvre des lésions qu'il n'avait pas prévues et qui rendent nécessaire une opération nouvelle. Le praticien est-il tenu de s'arrêter et de n'intervenir de nouveau qu'après avoir obtenu de l'intéressé une seconde autorisation?

M. Brouardel[2] estime que l'homme de l'art peut pratiquer l'opération de sa propre autorité et il invoque à l'appui de son opinion, une décision rendue, il y a quelques années, par une juridiction spéciale anglaise, la Cour du Banc de la Reine.

Aux termes de cette décision « un médecin ne doit pas entreprendre une opération sans le consentement du malade, mais, une fois l'opération commencée, il est seul maître d'apprécier jusqu'à quel point il doit poursuivre son intervention pour le bien du malade, et il doit faire tout ce que sa conscience et les règles de son art lui commandent pour le salut de son opéré. »

La jurisprudence française n'a pas eu encore à statuer dans un cas semblable; mais on peut conjecturer que, le cas échéant, elle se prononcerait dans le même sens que les juges anglais.

1. Brouardel : *Exercice de la Médecine.*
2. *Médecine moderne*, 1896.

L'opinion de la jurisprudence paraît entrée dans nos mœurs, si bien qu'il nous a été dit, qu'en prévision de la règle qu'elle pose, les administrateurs de la plupart de nos hôpitaux font signer aux malades, admis dans l'établissement, une déclaration portée sur le bulletin d'entrée, par laquelle l'intéressé se soumet par avance au traitement hospitalier et aux indications particulières qu'il peut comporter, telles que anesthésies et opérations.

Cette opinion, toutefois, est elle fondée? Sans doute, il nous paraît convenable et opportun que le médecin sollicite l'avis de son malade, avant de le soumettre à une opération chirurgicale, lorsque cela sera possible; mais si, pour des motifs dont il est seul juge, il s'abstient de consulter le patient, contrevient-il à une obligation juridique? Tel est le point de vue auquel nous entendons nous placer.

La théorie jurisprudentielle repose sur une affirmation. Mais il ne suffit pas d'affirmer qu'une personne est obligée, il faut encore l'établir : les obligations sont des liens essentiels dont il est nécessaire de démontrer l'existence; elles ont des sources définies et ne peuvent dériver que d'un contrat ou de la loi. Si l'obligation qu'on peut faire peser sur le médecin n'est ni contractuelle ni légale, on doit en conclure qu'elle n'existe pas juridiquement.

Envisageons l'idée d'un contrat régissant les relations du médecin et de son malade et admettons le point de vue auquel se placent généralement les tribunaux, celui de l'existence d'un mandat. Si le médecin est le mandataire de son client, ses obligations vont dépendre de l'etendue du mandat.

Dans la théorie jurisprudentielle, le malade ne donne au médecin que des pouvoirs limités. Il le charge de lui apporter ses soins, mais il n'entend pas consentir par avance à tous les procédés qu'il plaira au praticien d'employer : son consentement se restreint aux moyens thérapeutiques ordinaires, ne présentant pas pour lui de dangers sérieux; quant aux moyens exceptionnels, aléatoires et dangereux, comme les opérations chirurgicales, la chloroformisation,

l'emploi des rayons X, il se réserve d'apprécier, le moment venu, leur opportunité.

Dans cette interprétation, le médecin qui opère son client, sans son autorisation, manque aux obligations que lui imposait le contrat, il agit en dehors du mandat qu'il avait et cet excès de pouvoir engage sa responsabilité.

Telle est bien la thèse. — Et, cependant, si l'on admet que le médecin est un mandataire, peut-on soutenir que ses pouvoirs comportent de pareilles limites? L'interprétation rationnelle de la volonté des parties conduit à les écarter. Lorsqu'un malade fait appeler un médecin, il attend de lui le soulagement de ses souffrances et, si cela est possible, la guérison. Pour parvenir à ce résultat, il laisse à l'homme de l'art le choix des moyens sur lesquels il n'a, d'ailleurs, personnellement, aucune lumière spéciale. Loin de vouloir restreindre la liberté du médecin, il se confie à lui, comptant bien que l'homme de l'art se conduira en praticien éclairé et consciencieux.

Le malade donne donc à son médecin les pouvoirs les plus larges. Il l'autorise tacitement à employer tous les procédés que son art pourra lui inspirer et même, le cas échéant, à pratiquer une opération chirurgicale, si elle est ou devient nécessaire. On ne saurait, par suite, considérer le praticien comme ayant violé son contrat, lorsqu'il a opéré son client, sans avoir obtenu de lui une autorisation spéciale.

Le contrat qui lie le médecin et son malade est-il un louage de services, une solution analogue s'impose. — Le praticien qui accepte de traiter un malade moyennant un salaire déterminé, s'engage à lui apporter les soins d'un bon médecin. Telle est, en l'absence de toute stipulation particulière, la seule obligation que lui impose le contrat : s'il a manqué à cette obligation, il a commis une faute dont il devra réparation, si, au contraire, il l'a exécutée, il est libéré vis-à-vis de son client.

Ainsi donc, quelque opinion que l'on ait sur la nature du contrat relatif aux soins médicaux, on est amené à conclure que ce contrat n'impose pas aux médecins la nécessité d'ob-

tenir le consentement du malade, avant de l'opérer. Cette obligation, existerait-elle, elle n'est pas d'origine contractuelle; — elle n'est pas davantage dans la loi. Certains partisans de la théorie jurisprudentielle voient dans le fait d'opérer un homme, sans son consentement, une violation des devoirs légaux innommés que sanctionnent les articles 1382-1383 du Code civil, et en vertu desquels tout citoyen doit s'abstenir de porter atteinte à la vie, à la santé, à la liberté, à la propriété d'autrui. Cette opinion ne saurait être admise. Il est certain que les articles 1382-1383 sont applicables au médecin, si l'opération qu'il a pratiquée est inopportune ou si elle a été mal faite. On peut aussi considérer que le praticien a manqué à une obligation légale, s'il a opéré son client, malgré le refus formel de ce dernier. Nous reconnaissons, en effet, au malade le droit de s'opposer à une intervention chirurgicale que le médecin se propose d'entreprendre sur son corps. Encore faut-il que le refus du patient émane d'une volonté consciente. Mais le fait seul d'opérer un malade, sans l'avoir consulté, ne constitue la violation d'aucun droit si l'opération était indiquée et si elle a été correctement conduite.

La théorie de la Jurisprudence n'a pas de fondement juridique. En interdisant aux médecins de pratiquer une opération chirurgicale, sans avoir obtenu le consentement du patient, elle a fait du droit prétorien. Elle a cru devoir sauvegarder par là l'intérêt du malade : mais à notre avis, elle a manqué son but; l'intérêt bien compris du malade commande, au contraire, de laisser le choix du procédé thérapeutique à l'appréciation de l'homme de l'art.

Le malade, en effet, est un très mauvais juge de l'opportunité de telle ou telle intervention. Il est le plus souvent ignorant des choses de la médecine; son intelligence se trouve d'ailleurs, dans la plupart des cas, affaiblie par la maladie ou obscurcie par la souffrance : l'avis qu'il pourra donner n'aura donc pas une grande valeur. Aussi, la jurisprudence exige-t-elle que le médecin fournisse au patient les éclaircissements nécessaires avant de lui demander son

autorisation. Mais cette precaution semble être vaine. Les renseignements que le praticien donnera au malade, seront toujours ou trop complets ou insuffisants. S'ils sont trop complets, ils ne seront pas compris, — un exposé scientifique, surtout en un pareil moment, risquant de ne pas être saisi; — s'ils sont rudimentaires, ils seront inutiles. Ajoutons qu'ils risqueront parfois, d'être dangereux; le malade a une tendance à exagérer la gravité du danger qui peut le menacer; on doit craindre, dès lors, en lui révélant le caractère délicat de l'opération, de faire naître en lui la peur qu'elle tourne mal et d'aggraver ainsi, par des indications susceptibles d'augmenter son excitabilité, les risques que l'opération comporte.

Nous concluons donc que le médecin n'est pas juridiquement tenu d'obtenir l'autorisation du patient avant de l'opérer. Il est libre de pratiquer l'opération ou de s'abstenir. Cette liberté a, d'ailleurs, pour contre-partie, la responsabilité de l'homme de l'art, auquel on pourra, plus tard, demander compte de la décision qu'il a prise, si elle était inopportune ou contre indiquée, ou si encore, comme dans le cas d'anesthésie, il a été fait emploi de produits impurs ou d'une administration imprudente de l'anesthésique. Pareillement, dans l'application des rayons cathodiques, l'opération mal conduite ou accomplie à l'aide d'un appareil défectueux, engagera la responsabilité de l'opérateur.

En résumé, dans l'exercice de son ministère, le médecin n'est lié que par les règles de la science et lorsqu'il peut être considéré comme ayant observé les principes de son art, il est affranchi de toute responsabilité.

Au surplus, le système de la jurisprudence est exposé à rencontrer, dans la pratique, des obstacles nombreux qui en rendront l'application fort délicate. Lorsque le malade que le médecin se propose d'opérer est majeur et maître de ses droits, la nécessité d'obtenir son consentement ne soulèvera pas de difficultés spéciales. Mais, lorsque l'opération intéressera une femme mariée, un mineur, un aliéné, il sera souvent malaisé à l'homme de l'art de se conformer aux

exigences de la jurisprudence; ses données, en effet, mettent en jeu quelque chose de plus que l'autorité maritale, que le droit de garde ou de surveillance du père de famille, que le pouvoir d'administration du tuteur, du curateur ou administrateur provisoire; elles soulèvent une question autrement grave, la faculté de disposer de la personne elle-même : avec la protestation que notre droit moderne, d'accord avec les mœurs actuelles, élève à l'encontre d'un pouvoir aussi exorbitant, on peut comprendre combien la théorie de la jurisprudence se heurtera, dans beaucoup de cas, à une véritable impossibilité d'application.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LES INTRIGUES ROYALISTES DANS LE MIDI DE LA FRANCE

De 1792 à 1815.

PAR M. L. DE SANTI.

I

LE COMTÉ DE LISLE

La seigneurie de l'Isle-Jourdain, dont le rôle a été si considérable dans l'histoire méridionale du onzième au quinzième siècles, érigée en baronie par Philippe-le-Bel (1306), et, quelques années après en comté par Philippe VI (1342), était déjà fort déchue de sa grandeur quand elle fut vendue, en 1405, par Jean-Jourdain II, pour 34.000 écus d'or, au comte de Clermont, plus tard duc de Bourbon[1].

Celui ci, fait prisonnier à Azincourt, vendit le comté de l'Isle, pour payer sa rançon, à Jean IV, comte d'Armagnac, pour 48.000 écus (1421), et c'est ainsi qu'il se trouva dans le patrimoine d'Henri IV.

A l'avènement du Béarnais, le comté de l'Isle fut réuni à la couronne avec l'ancien domaine d'Armagnac. Il demeura quelque temps en apanage[2] à Catherine de Bar, sœur du

1. J. Saverne, *L'Isle-en-Jourdain*, 1914, in-8°, p. 53.

2. Les apanages créaient à leurs titulaires de tels privilèges, qu'à partir de Henri IV, il fallut être fils ou frère du roi, ou héritier présomptif de la couronne, pour être apanagé. C'est pourquoi la branche de Condé n'a jamais eu d'apanage. Les derniers apanages

feu roi, mais ce n'était plus depuis longtemps qu'un fief nominal quand, en 1767, le roi Louis XV l'aliéna et en vendit par contrat la majeure partie à un sieur Étienne Jogues.

Quelques années après, en 1772, le roi ordonnait la reprise et la réunion au domaine des biens engagés, mais c'était uniquement dans le but d'en faire cession à un nouvel acquéreur, et celui-ci n'était autre qu'un personnage subitement devenu célèbre, le comte Jean du Barry, beau-frère de la nouvelle favorite.

La physionomie du personnage est trop connue pour que nous la retracions ici. Cependant il est indispensable de dire quelques mots des conditions dans lesquelles le nouveau seigneur de l'Isle devenait possesseur d'un ancien apanage royal.

Voici en quels termes un des derniers historiens du dix-huitième siècle crayonne son portrait[1] : « Il y avait alors sur le pavé de Paris un certain Jean du Barry. Né à Lévignac, le 2 septembre 1723[2], il avait épousé en 1748 Catherine-Ursule Dalmas de Vernongrèze, qu'il abandonnait, deux ans après, pour entrer, par la protection du duc de Duras, au département des affaires étrangères. Il l'avait quitté, peu après, pour devenir fournisseur des armées et il avait obtenu

constitués en France sont ceux du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, en 1661, 1672 et 1692, et ceux du comte de Provence (1771) et du comte d'Artois (1773-76) par nos derniers rois. La loi du 6 avril 1791 supprima les apanages et ordonna leur réunion au domaine. Sous la Restauration même l'apanage du comte d'Artois ne fut pas rétabli; il fut remplacé par une dotation annuelle de huit millions. Seul, l'apanage de la maison d'Orléans fut rétabli par une série d'ordonnances royales (18 et 20 mai, 7 octobre et 17 novembre 1814) qu'annula la loi du 2 mars 1832.

1. G. Maugras, *La Fin d'une Société*, t. I, p. 210.

2. Il était fils d'Antoine, capitaine au régiment de l'Isle-de-France, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine de Lacaze-Sarta. Il était donc, sans appartenir aux Barrimore d'Angleterre, comme il le laissait dire et comme le répète Capefigue, d'une bonne noblesse de province. Voir à ce sujet les excellentes notes de Duboul : *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse*, 1894, pp. 33 et suiv.). On sait que lady Barrimore, la folle maîtresse de Lauzun et du comte d'Artois, fut un instant, en 1775, la coqueluche de Paris.

un intérêt dans la fourniture des vivres en Corse. Intrigant, faux, vantard, d'un aplomb imperturbable, grand faiseur de dupes, du Barry était doué cependant de moyens remarquables; il avait une physionomie fine, beaucoup d'esprit, la répartie heureuse, une verve inépuisable, et un accent gascon assez plaisant. C'était un de ces types particuliers à notre nation et qu'on ne trouve que chez elle. Après avoir exercé bien des métiers, Jean Dubarry trouva enfin sa vocation et il s'arrêta à la profession d'entremetteur. Il avait la prétention d'y apporter des formes diplomatiques et des allures de grand seigneur qui, à ses yeux, le réhabilitaient. »

On sait comment d'une petite modiste, Jeanne Vaubernier, il fit une reine de France de la main gauche.

Le roi, veuf de Mme de Pompadour et de la reine Marie Leczinska, frappé au cœur par la mort de la dauphine, se jeta dans cet amour avec une passion sénile; mais Jeanne Vaubernier n'étant pas mariée, ne pouvait être présentée à la cour. Du Barry tourna dextrement la difficulté; il ne pouvait, puisqu'il n'était pas veuf, épouser la favorite; il la fit épouser à son frère, Guillaume du Barry, sorte de rustre qui avait servi aux colonies et s'était retiré dans sa province, avec la croix de Saint-Louis.

Le mariage se fit le 1er septembre 1768, à cinq heures du matin, en l'église Saint-Laurent; il valut au mari, « capitaine, détaché des troupes de la marine », une pension de 5.000 livres. Mais, en 1772, une séparation intervint; il fut même question d'un divorce (peut-être la favorite avait elle espéré se faire épouser par le roi) et l'avocat Linguet, spécialiste en ces affaires scabreuses, fut chargé d'étudier la question. C'est même, si l'on en croit Mairobert, à ce propos qu'il fit paraître son mémoire sur *Simon Sommer, charpentier de Landau*[1].

La séparation fut profitable aux deux frères. Guillaume

1. Voir sur cette question, une bonne étude, déjà ancienne, de J. Soury, sur *Madame du Barry*. Jules Soury, portraits du XVIIIe siècle, 1879, p. 298.

se fit allouer 60.000 livres de rente sur la seigneurie de Roquelaure[1] et le comte Jean obtint, sous forme d'une vente fictive, un lot important (1700 arpents) dans la forêt de Senonches, en Orléanais (20 février 1772).

Par un second acte du 15 juin, ratifié par lettres patentes du 12 août 1772, le roi rachetait cet important domaine et concédait en échange au comte Jean-Baptiste du Barry-Cérès, vidame de Chaalons, chevalier, gouverneur de Lévignac[2] :

« 1° Le comté de Lille-Jourdain, en la généralité d'Auch, consistant en la seigneurie de Lille-Jourdain, Bellegarde, Bretz, Garbic, Lasserre, Pujaudran et Thil, et aux deux tiers celle de Maubec, avec toute justice haute, moyenne et basse, dans lesd^s lieux et dans celui de Lévignac; desquelles différentes terres celle de Bellegarde seulement est entre les mains de Sa Majesté, et les autres sont possédées à titre d'engagement par différentes personnes, sur les quelles la réunion au domaine vient d'en être ordonnée par Sa Majesté;

« 2° Le fonds, tresfonds et superficie de la forêt de Bouconne, enclavée dans led^t comté, contenant 1.245 arpents et 38 perches ou environ. de taillis, *en quoiqu'elle puisse consister.*

« 3° Les domaine et justice haute, moyenne et basse, de Gray, en Franche-Comté, engagé, et dont Sa Majesté vient pareillement d'ordonner la réunion à son domaine[3]. »

1. Guillaume du Barry vendit, en 1781, la terre de Roquelaure et du Rieutort, près Auch, à un conseiller au Parlement, M. de Reversac de Celès de Marsac, moyennant 150.000 livres en numéraire, une rente viagère de 15.000 livres, et le domaine de Reyneris, près Toulouse, évalué 100.000 livres. C'est à Reyneris (commune actuelle de Lardenne) qu'il se retira.

2. Les Commissaires du roi, pour cet échange, étaient les Conseillers d'État Moreau de Beaumont et Augustin-Henri Cochin, et le Contrôleur général des finances Terray. Le dossier de cet échange a été brûlé en 1871 avec les archives du domaine.

3. *Revue de Gascogne*, 1875, t. XVI, p. 82. On remarquera, sur l'état de la forêt de Bouconne, l'habile précision « en quoi qu'elle puisse consister. » Ces quelques mots donnaient une fortune à Jean du Barry car, si les taillis étaient de médiocre valeur, il y avait pour des millions de futaies et de baliveaux.

Le tout avec mouvance de fiefs, nomination aux bénéfices, droits de lods et ventes, mutation, prélation, etc. Les lettres patentes en furent enregistrées aux Parlements de Paris, de Toulouse et de Pau, et la communauté de l'Isle rendit les honneurs au nouveau comte. Seul, le Parlement de Besançon se montra réfractaire et il ordonna même, le 13 janvier 1774, de surseoir à cette formalité jusqu'à recensement et évaluation des domaines échangés.

Voilà donc Jean du Barry comte de l'Isle-en-Jourdain. Il ne résida guère sur son domaine, où il était représenté par des personnages d'assez mauvaise réputation, un sieur Pascal, contrôleur ambulant, le procureur fiscal Cruchent et le lieutenant de maire Riscle, qui devaient, quelques années après se faire une fâcheuse renommée dans une affaire criminelle[1].

D'ailleurs, la mort de Louis XV (10 mai 1774), survenue sur ces entrefaites, vint malencontreusement suspendre l'exécution du contrat. Jean du Barry se débattit comme un beau diable. Il avait affaire à forte partie, car le jeune roi l'avait en exécration. « On dit qu'il a enlevé les diamants de sa belle-sœur » écrit Louis XVI au duc de la Vrillière, le 12 mai, et le lendemain : « Il faut redoubler de zèle contre ce fripon, qui trafiquoit de sa belle-sœur et la voloit en même temps », et il ordonnait qu'on l'enfermât à La Bastille « quand on l'aura fait arrêter[2]. »

Comment donc se fait-il qu'un an après le roi, au lieu de

1. Il s'agit de l'affaire Raynaud de Lafite, ancien officier d'infanterie, accusé de viol et d'inceste sur sa propre fille (1786). Les débats prouvèrent que les accusateurs, Pascal, le maire Latournelle, le lieutenant de maire Riscle et le procureur fiscal Cruchent, étaient subornés. L'affaire fut plaidée par Mailhe, dont elle commença la réputation. Cruchent devint maire de l'Isle en 1791, mais il fut en 1794, dénoncé et destitué *pour raison d'aristocratie et d'incivisme*. Quant à Riscle, il est désigné sur un mandat d'arrestation, en 1793, comme « *ci-devant gendarme et agent du ci-devant Monsieur, frère du ci-devant Louis Capet.* » On le verra en 1799 aux premiers rangs des insurgés royalistes.

2. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, 1864, t. I, pp. 34-35,

le mettre à La Bastille, traitât de puissance à puissance avec du Barry? — C'est un de ces mystères qui nous font soupçonner quel abîme de corruption était, à cette époque, la Cour de France. Le roi Louis XVI voulait, dit on, reconstituer en faveur de son frère, le comte de Provence, déjà duc d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine, du Perche et de Senonches, le domaine de Senonches. Il est plus vraisemblable que le roi ne s'en occupa guère et que l'affaire fut traitée entre le comte Jean et les agents de Monsieur. Du moins les arrangements proposés par le comte Jean furent acceptés.

En conséquence, un acte du 29 août 1775, approuvé par lettres patentes du 16 septembre, régularisa définitivement l'échange de 1772, mais le comté de l'Isle devenait l'objet d'un nouveau marché. Monsieur, comte de Provence, frère du roi, se substituait dans l'acte au comte Dubarry-Cérès (qui prend les titres de Vidame de Chalons et de gouverneur de Lévignac) et devenait acquéreur, moyennant une somme de 900.000 livres, du comté de Lisle, tel qu'il est dénombré dans l'acte de 1772. Monsieur supportait par surcroît les frais de l'acte d'échange et remboursait ceux de l'achat fictif de la forêt de Senonches.

C'est pourquoi les registres municipaux de l'Isle-Jourdain désignent, à la date, Monsieur, frère du roi, comme seigneur de l'Isle-Jourdain en haute justice, directe et foncière. Son domaine se compose de : un moulin à eau et un moulin à vent, qui sont nobles et exempts de fiefs et tailles, 8 à 10 concades de terre ou prés, également nobles, le four banal, les agriers, le fief ou censive de tout le territoire et enfin la forêt de Bouconne.

On voit que Jean du Barry s'entendait en échange fructueux.

Il n'y avait qu'un point noir en cette affaire; c'est qu'à l'époque où il cédait au comte de Provence son comté de l'Isle, Jean du Barry n'en était plus possesseur. Il en avait fait donation à son fils, le vicomte Adolphe, lorsque celui-ci avait épousé, le 18 juillet 1773, Mlle de Tournon. Il fallut probablement désintéresser celui-ci, et c'est ce qui explique que les

900.000 livres n'étaient pas encore payées à la veille de la Révolution[1].

On sait, d'ailleurs, que le jeune du Barry fut tué en duel en 1778, à Bath, dans le Sommerset, à la suite d'une querelle de jeu, par le comte Ryce.

Monsieur était donc, lorsqu'éclata la Révolution, possesseur du comté de Lisle.

Ce qui constituait la valeur de ce domaine et ce qui même lui donnait une valeur considérable, était la magnifique forêt de Bouconne. Monsieur put s'en rendre compte, quand il visita le Midi, en 1778, et c'est peut-être dès cette époque que germa dans son esprit l'idée de prendre le titre de comte de Lisle et de reconstituer à son profit l'ancien apanage des comtes d'Armagnac.

En tous cas nous savons que, toujours pressé d'argent, il n'avait pas tardé à mettre en exploitation la forêt de Bouconne. Quand éclata la Révolution, la municipalité de l'Isle-en-Jourdain était déjà en contestation avec son seigneur, auquel elle réclamait une somme de 53.000 francs pour une coupe extraordinaire de bois, pratiquée sur la portion communale[2].

Quoiqu'il en soit, quand la Révolution eut prononcé la confiscation des domaines royaux et des biens d'émigrés, la ville de Toulouse, qui jouissait de temps immémorial du

1. Jean du Barry, frustré de ses espérances, n'hésita pas, en 1792, à réclamer à l'Assemblée nationale, héritière des biens des princes émigrés, le reliquat des 900.000 livres qui lui étaient dues sur son comté. Mais un décret du 8 septembre 1792 lui répondit, qu'en vertu du principe de l'aliénabilité du domaine, il ne pouvait avoir pris possession du comté de Lille; qu'il l'avait seulement reçu en engagement, en échange d'un autre domaine, et que la nation annulait tous ces échanges. L'Assemblée, en conséquence, ordonna la vente aux enchères du domaine de l'Isle-en-Jourdain.

2. La Communauté de l'Isle conservait, en effet, l'usage ou la propriété de 400 arpents de forêt. Les réclamations de la municipalité étant demeurées infructueuses au sujet de ce recouvrement, les membres de la garde nationale et les citoyens actifs de l'Isle durent adresser à ce sujet, en août 1790, une pétition à l'Assemblée nationale. (J. Saverne, *loc. cit.*, p. 205.)

droit d'usage et de privilèges considérables sur la forêt de Bouconne[1], sut immédiatement à qui s'adresser.

Le 19 mars 1792, elle saisissait les revenus du fermage de la forêt de Bouconne et, le 27 janvier 1793, elle mettait sous séquestre la forêt elle même.

Voici les procès-verbaux de ces deux opérations dont je possède les pièces originales :

I

L'an mil sept cens quatre-vingt-douze et le dix-neufvième jour du mois de mars, nous soussignés, Guilhaume Dufaut et Marie-Marc-Antoine Baras, officiers municipaux de la ville de Toulouse, assistés du sieur Antoine Bosc, que nous avons prié de faire les fonctions de notre greffier,

Sur la dénonciation qui nous a été faite le jour d'hier par des citoyens, portant que les adjudicataires du bois de Bouconne avaient entre leurs mains une somme considérable destinée pour Louis-Stanislas-Xavier, prince françois, ci-devant Monsieur et Émigré de France depuis le vingt et un juin dernier,

Nous sommes transportés chez le sieur Laurens Laborie, l'un des dits adjudicataires pour l'année mil sept cens quatre-vingt-onze, que nous avons trouvé dans une maison place Saint-Sernin, chez le carillonneur de la paroisse Saint-Sernin, où étant arrivés, nous avons interpellé ledt sr Laborie pour savoir s'il n'étoit pas détenteur de lade somme provenant de lade adjudication, à quoi il a répondu qu'il n'avoit en ce moment entre ses mains qu'une somme de quatorze mille trois cens trente-trois livres, six sols, huit deniers, formant le tiers du prix total de l'adjudication;

Interrogé s'il a encore effectué aucun payement envers les receveurs et agents dudit Louis-Stanislas-Xavier.

A répondu que non et qu'il étoit reliquataire de la somme entière de quarante-trois mille livres;

1. On trouve plusieurs lettres de Philippe-le-Bel au Sénéchal de Toulouse relatives aux droits de coupe de bois et de dépaissance des consuls de Toulouse dans la forêt. 17 juin 1301, 8 avril 1309. (Voir *Lettres de Philippe-le-Bel*, par A. Baudoin, pp. 162 et 172) : et, dans le dénombrement des biens communaux de la ville de Toulouse, établi en 1540, par Gaillardi, l'article 11 a trait à : « L'usage de la forêt de Bouconne, que la ville tient par transaction des feus comtes d'Armaignac. » Sur la question, voir la thèse de doctorat de M. J. Espenant, *Le droit d'habitanage dans la ville de Toulouse*, 1910, p. 150.

Interrogé s'il tient lade somme comme dépositaire et agissant au nom des autres adjudicataires,

A répondu que oui.

Interrogé s'il ne se disposait pas à faire parvenir ladite somme de quatorze mille trois cens trente-trois livres, six sols, huit deniers, audt Louis-Stanislas-Xavier ou à son receveur à Lisle-en-Jourdain.

A répondu que oui et qu'il avoit déjà envoyé un de ses commis qui, par des circonstances extraordinaires, n'avoit pu effectuer ce voyage et qu'il lui avoit remis lade somme dont lui, répondant, étoit nanti;

Sur quoi, nous dits officiers municipaux, en exécution de la Loi du mois de février dernier, avons déclaré audt Laborie qu'il devenoit personnellement garant et responsable tant de lade somme de quatorze mille trois cens trente-trois livres, six sols, huit deniers, que des vingt-huit mille six cens soixante-six livres, treize sols, quatre deniers restans; lui avons fait, en vertu de lade Loi, expresses inhibitions et défenses de délivrer lade somme audt Louis-Stanislas-Xavier ou ses agents, receveurs, préposés et tous autres généralement quelconques, que le receveur du District ou autres préposés, qui pourroient être déterminés ou choisis par les Corps administratifs; lui avons pareillement declaré que nous allions, au nom du Corps municipal, lui faire signifier un acte de banniment ou opposition pour lui intimer plus particulièrement lesdes inhibitions et deffenses.

De tout ce dessus avons dressé le présent procès-verbal dont la lecture a été faite audt Laborie, qui a signé avec nous. Laborie, signé à l'original; Dufaut, Baras, officiers municipaux, signés à l'original. Bosc, greffier d'office, aussi signé à l'original.

Collationné :
Michel Dieulafoy.

II

L'an mil sept cens quatre-vingt-treize, le second de la République françoise, et le vingt-septième jour du mois de janvier, dix heures du matin, nous, Germain Olmade, juge de paix du canton de Lévignac, y résidant, en vertu de la Commission qui nous a été adressée par le Directoire du District de Toulouse en datte du vingt-quatre mars dernier, à l'effet de procéder au Séquestre et inventaire des biens meubles et immeubles appartenant aux Émigrés situés dans les cantons de Lévignac et de Leguevin, conformément à l'arrêté du département du quinze dudt mois, et à la suite de la lettre du Citoyen-Procureur Syndic en datte du deux courant,

Nous sommes transportés à la forêt de Bouconne, appartenant à Monsieur, frère de Louis Capet, émigré, assisté des citoyens Léonard Fermat, maire de la municipalité de Lévignac, et André Bégué, pro-

cureur de la commune de la même municipalité, laquelle entière forêt, en vertu de notre mandat, avons séquestrée et reconnu qu'elle se trouve dans les cantons de Lévignac et de Léguevin et dans les territoires des municipalités de Lévignac, Lasserre, Mérenvielle, Léguevin, Brax, Pibrac, Mondonville, Daux et Montaigut, et, d'après les renseignements pris sur des actes authentiques, nous avons reconnu que lade forêt se portait en contenance à quatre mille deux cens arpens.

Et d'autant que nous sommes instruits que déjà l'Administration a donné en ferme une coupe de la susdite forêt et que plusieurs ouvriers en font l'exploitation,

Sans autre renseignement avons clos et arrêté le présent procès-verbal les an et jour susdits, que nous avons signé avec lesdits citoyens Fermat et Bégué à chacun des deux originaux, ainsi que les citoyens Lagleise et Montret, qui chacun d'eux a écrit un desdts originaux comme secrétaire.

FERMAT, *maire*.
BÉGUÉ, *pr. d. c.*
OLMADE, *comre*.
LAGLEISE.

En marge : Enrege à Toulouse, le 27e floréal an II de la République françe. R. une livre.

AIGOIN.

Ainsi furent confisqués, au profit de l'État, comme biens d'émigré, le comté de l'Isle-en-Jourdain et la forêt de Bouconne.

Cela n'empêcha pas, comme on va le voir, le comte de Provence, de prendre et de porter, pendant toute l'émigration, le titre de *comte de l'Isle*.

Mais qu'advint-il de ce domaine après sa confiscation?

Les terres et moulins, comme les biens de quelques autres émigrés, furent achetés à vil prix par des cultivateurs du pays[1]. Le domaine du comte de Provence rapporta à la nation 56.325 livres en numéraire, mais la forêt de Bouconne était un trop gros morceau pour trouver un acquéreur. Il en fut détaché cependant de notables parcelles, mais la forêt demeura à l'État qui la possède encore.

Comment et pourquoi, à son retour d'émigration, le

1. Arch. départ., 174-165 et 167 L.

comte de Provence, devenu roi de France, ne fit-il pas valoir son droit de propriété sur la portion invendue de ce domaine? Sans doute estima t-il que ses droits n'étaient pas suffisants, car, si on se le rappelle, il ne l'avait pas encore payé à la Révolution. Mais peut-être aussi y eut-il une autre raison; c'est que, dans un mouvement de générosité il avait, aux heures désœuvrées de l'exil, en 1799, donné, comme une défroque, son comté de Lisle à son cher ami Antoine-Louis-François de Bésiade, comte d'Avaray[1]. Le comté de l'Isle-Jourdain fut même, à cette occasion, par lettres patentes, érigé en duché pairie, sous le nom de duché d'Avaray. Le duc mourut le 4 juin 1811 sans héritiers directs; il laissait son titre de duc et les armes à l'écusson de France, qui lui avaient été octroyés à Vérone, à son vieux père Claude-Antoine. Sans doute cette succession parut-elle à l'héritier de celui-ci, son dernier fils, Joseph, trop aléatoire pour être réclamée.

Il est maintenant nécessaire de revenir en arrière pour élucider un petit point d'histoire que les chroniqueurs de l'émigration et même les historiens modernes ont laissé dans l'ombre; c'est celui qui touche à ce titre de *comte de Lisle* porté en émigration par le futur Louis XVIII.

La plupart des historiens, en effet, ignorant que le comte de Provence avait acquis en 1775 le comté de l'Isle-en-Jourdain, ignorant surtout les visées politiques et les intrigues du Prétendant dans le Midi de la France de 1793 à 1800, ont supposé que ce titre était un pavillon neutre, pris au hasard. Certains même ont cru qu'il s'agissait de Lille en Flandre, tel M. Oscar de Poli[2]. « Sur la terre d'exil, dit-il, Monsieur

1. *Saint-Allais*. Nobiliaire universel de France, tome IX, p. 425. Art. *Bésiade d'Avaray*.

2. O. de Poli. *Louis XVIII*, chap. XI. — La banalité de ce travestissement nobiliaire était passé en proverbe. On se rappelle le croquant de Boileau qui, possédant un petit bien,

« Fit creuser tout autour un grand fossé bourbeux
« Et de *Monsieur de l'Isle* en prit le nom pompeux. »

s'appelle le *comte de Lille*, parce que c'est la dernière cité du royaume qu'il ait traversée dans sa fuite et parce qu'il veut garder, comme une sorte de talisman, ce suprême souvenir de la patrie absente, — le nom de la noble ville à qui son populaire aïeul avait dit avec sa vivacité béarnaise : « Désormais c'est entre nous, à la vie, à la mort! » — En tous cas, aucun n'a soupçonné que ce titre évoquât la suzeraineté du Prétendant sur un humble fief de Gascogne.

Ce point cependant avait été nettement indiqué par le général Rougé[1] et, s'il en fallait une preuve plus formelle, nous la trouverions dans ce passage du *Journal du Gers* (30 juillet 1816) rendant compte d'un banquet organisé, sous la Restauration, par les survivants de l'insurrection de l'an VII.

« L'Isle (Jourdain), domaine particulier du roi, qui a daigné honorer de son nom les temps de son exil, a toujours été et est encore digne de ce relief. Dans le banquet où se réunirent les autorités de ce canton, la plus auguste des santés fut portée en ces termes : « Au cher, au vénéré objet « de l'insurrection de l'an VII, au comte de Lisle! Vive le « Roi! » On juge de quelles acclamations fut salué ce souvenir si précieux aux Lislois[2]. »

C'est qu'en effet ce n'était pas sans une intention bien arrêtée que le Prétendant avait choisi, aux premières heures de son exil, ce nom d'apparence banale de comte de Lisle.

Il faut se rappeler que déjà, en 1775, à la mort du comte d'Eu, il avait vainement sollicité le gouvernement de Languedoc, qui fut donné au duc de Biron : lors de son voyage dans le Midi, en 1778, accueilli avec enthousiasme par l'aristocratie toulousaine et, plus tard, aux premiers souffles de

1. Baron Rougé. Mémoire sur l'Insurrection royaliste..., en 1799 (*Mémoires de tous*, t. VI, p. 187, 1837). « La ville de l'Isle-en-Jourdain, si fière que Sa Majesté daignât porter dans l'exil le titre de son comté, s'était signalée par son zèle dans cette prise d'armes. »

2. Ce morceau, rappelé par le *Bulletin de la Société archéologique*, 8e année, 1er trimestre, p. 64, est reproduit dans une note de l'excellent ouvrage de M. Saverne, p. 180.

l'orage révolutionnaire, quand, dévoré d'ambition, il cherchait quel parti il pourrait tirer du bouleversement général, il avait vaguement songé soit à une régence du royaume, soit à la formation en sa faveur d'une souveraineté particulière[1]

Le mouvement fédéraliste de 1793 et la turbulente agitation de la noblesse méridionale pendant les guerres de Vendée vinrent renouveler et préciser dans son esprit les avantages qu'il pourrait tirer de cette idée.

Un homme dont les ouvrages ne doivent être consultés qu'avec prudence, mais qui, néanmoins, par sa situation, par ses relations, par ses fonctions de sous-préfet à Toulouse et surtout par son inlassable curiosité, a pu être exactement documenté sur les agissements du parti royaliste, Lamothe-Langon, n'a cessé d'affirmer et de répéter[2] que le mouvement insurrectionnel de l'an VII — ce qu'on a appelé un peu orgueilleusement *la Vendée du Midi* — fut un mouvement royaliste suscité par les intrigues secrètes du comte de Provence et non point, comme semble le dire Montbel[3], un soulèvement spontané né de l'exaspération publique. Les preuves de ce fait sont aujourd'hui bien établies; on les trouvera dans le *Rapport sur l'insurrection royale du Midi*, adressé au roi Louis XVIII, par le baron Rougé (*Mémoires de tous*, 1837, t. VI, p. 145)[4], dans les diverses publications de Dupont-Constant sur l'*Institut philanthropique*[5] et enfin dans

1. C'est ce désir malsain « qui le porta, dit Auguis, à faire des acquisitions de terres dans toutes les provinces, parce qu'il voulait avoir des souverainetés par toute la France. » (*Correspondance de Louis XVIII*, publiée par P. R. A. Paris, avril 1815, p. 1. On sait que cet ouvrage a été désavoué par Auguis. Voir E. Walvert, *Arch. hist.*, II, 172.)

2. Lamothe-Langon. *Mém. de Louis XVIII*, VII, 330. — *Histoire de la Révolution*, II, 350. — *Histoire secrète du Directoire*, IV, 185. — *Souvenirs d'un Pair de France*, II, 428.

3. *Souvenirs du comte de Montbel*, p. 23.

4. Cette curieuse publication de documents contemporains, tirés en majeure partie des cartons de la police politique, est l'œuvre d'Alph. de Beauchamp. Elle a pour titre : *Mémoires de tous, ou Collection de souvenirs contemporains*, 6 vol. in-8°, Paris, Levavassseur, 1837.

5. Les publications de Dupont-Constant sont : 1° Un article du journal *Le fidèle ami du roi*, 1814, nos 234-235, en réfutation d'un article

des papiers inédits dont je parlerai plus loin, la correspondance du baron de Sambucy-Miers.

II

L'INSURRECTION DE L'AN VII

L'idée d'un soulèvement provincial avait toujours hanté l'esprit du comte de Provence et l'on sait que les malheureuses tentatives qu'il fit avant le 21 juin 1790, n'eurent d'autre résultat que de le compromettre inutilement et de faire périr à sa place, d'une mort infamante, l'infortuné Favras[2] (20 février 1790).

On peut croire, d'après cela, qu'il ne fut pas étranger au premier rassemblement du camp de Jalès (août 1790).

signé *Rollac*, qui prétendait que l'Institut philanthropique avait été formé sous l'impulsion et la direction du comte d'Artois (avec pièces à l'appui). 2° *Mémoire historique des événements relatifs à l'Institut philanthropique, établi dans toutes les provinces du Midi par ordre et en vertu des pouvoirs du roi en 1796*, par M. Dupont-Constant. Paris, 1814. Imprimerie Couturier, in-8° de 3 feuilles 1/2. 3° *Exposé succinct et véritables services rendus à la cause royale depuis 1793 jusqu'en 1816*, par le sieur Dupont-Constant. Paris, 1817, imprimerie de L.-G. Michaud, in-8° de deux feuilles, tiré à 100 exemplaires. 4° *Essai sur l'Institut philanthropique établi en 1796 par ordre et en vertu des pouvoirs de Sa Majesté Louis XVIII*, par M. Dupont-Constant, ancien visiteur de l'arrondissement de la Guyenne. Paris, 1823, imprimerie Anthelme Boucher, rue des Bons-Enfans, n° 34, in-8° de 240 pages avec cette épigraphe : *In fructibus eorum cognoscetis eos.* St Math., chap. VII.

2. On a, dans ces derniers temps, affirmé que le but de Monsieur, dans l'affaire Favras, était l'enlèvement du roi. M. d'Hérisson, qui a défendu cette opinion avec quelque talent (comte d'Hérisson. *Autour d'une Révolution*, Paris, 1888), n'a pu cependant fournir à son appui qu'une lettre suspecte, citée en seconde main par Feuillet de Conches, et un chapitre non moins suspect des Mémoires de Peuchet (*Mémoires tirés des Archives de la police de Paris*), c'est-à-dire de Lamothe-Langon. Il est infiniment plus vraisemblable que Monsieur préparait un rassemblement qui eut donné la main à celui du camp de Jalès.

Pour la seconde affaire de Jalès, ce qu'on a appelé la *Conspiration de Saillans*, son action n'est point douteuse; elle nous a été révélée par les missions du curé de Chambonas, Dominique Allier[1], et c'est avec raison que l'un des biographes de Louis XVIII écrit : « Les princes, frères du roi, sentaient... qu'à des opérations vives au dehors, il fallait ajouter au dedans des insurrections royalistes. Ils savaient que tous les éléments d'une confédération en faveur du trône existaient à l'intérieur et ils ne négligeaient rien pour en lier toutes les parties et pour les rattacher à un centre commun. Leurs agents parcouraient les provinces les mieux disposées. Deux coalitions reçurent chacune un chef, nommé et breveté par Monsieur et par le comte d'Artois. Le comte du *Saillant* (Saillans) fut chargé, sous les ordres du comte de Conway, maréchal de camp, d'aller se mettre à la tête du rassemblement royaliste appelé *camp de Jalès*, en qualité de commandant en second du Bas-Languedoc, Vivarais, Gévaudan et Velay[2]. »

Les deux frères étaient alors à Coblentz. C'est pourquoi, après le lamentable échec de la première coalition, quand le Prétendant devenu le Régent, vint de Hamm à Vérone (décembre 1793), il se hâta de renouer ses intrigues avec le Midi de la France.

De nombreux correspondants lui rendaient compte de l'état d'esprit des départements et lui annonçaient qu'une restauration monarchique était attendue et réclamée par tout le monde. « Dans chaque département, lui mandait-on, il existe une association capable de s'emparer de l'autorité, au moment où de grands coups frappés aux fron-

1. E. Daudet. *Histoire des Conspirations royalistes du Midi*. Paris, Hachette, 1881, p. 125. L'affaire du camp de Jalès se compose de trois épisodes successifs : le rassemblement fédéraliste de Jalès (août 1790 à mars 1791), la conspiration de Saillans (février 1791 à août 1792) et l'agitation de Charrier (août 1792 à octobre 1793) ; cette dernière fut la plus sanglante.

2. Alph. de Beauchamp. *Vie de Louis XVIII*. Paris, Ponthieu, 1821, p. 95.

tières assureront les moyens d'opérer une crise décisive à Paris[1]. »

Malheureusement, dit M. E. Daudet, qui reproduit ces rapports, il y avait là, à côté d'une part de réalité, beaucoup d'exagération. Inconsciemment ou à dessein, leurs auteurs dénaturaient la vérité. De quelques faits isolés ils tiraient des conclusions générales. Parlant des insurrections partielles du Languedoc et de Provence, ils montraient le Midi en armes.

Malheureusement aussi quelques exaltés, se disant autorisés par Monsieur, parcouraient les départements, nouaient des intrigues, excitaient les enthousiasmes et, faisant miroiter aux yeux de chacun l'espoir d'une prompte restauration et de récompenses certaines, proportionnées aux services rendus à la cause, poussaient les hobereaux non seulement à prendre les armes, mais encore à verser à la caisse royaliste leurs derniers louis d'or, dont bon nombre, il faut l'avouer, n'arrivèrent jamais au Prétendant.

Ce n'était d'ailleurs point un secret à Vérone, dans l'entourage de Monsieur et, par conséquent, bien avant l'organisation de l'Agence de Souabe, qu'il entretenait des relations suivies avec les royalistes du Sud-Ouest de la France et même qu'il avait, de concert avec les cabinets étrangers, des vues particulières sur ce pays.

Un Anglais de marque fixé en Italie, lord Bristol, évêque de Derry, exprimait ce qui était une opinion courante dans ce petit cercle en écrivant à son amie, la comtesse de Lichtenau, une Du Barry prussienne qui charmait le désœuvrement de son exil en courant les salons d'émigrés : « Mon grand et unique système, c'est de partager la France, coûte que coûte, de l'affaiblir à jamais et de faire que la portion républicaine (le Nord) soit physiquement, moralement et politiquement ennemie de la portion monarchique (le Midi).

« Prenez la carte de France, vous verrez qu'au moyen de la Loire elle se partage naturellement, et *Louis XVIII*,

1. E. Daudet. *Les Émigrés et la seconde coalition*, p. 172.

établi en Languedoc, devient un souverain de second ordre[1]. »

Or, ce projet de lord Bristol était caressé également par certains agents du cabinet anglais et il servait trop bien les projets du Prétendant pour qu'il lui donnât un démenti.

M. de Barante a exactement apprécié le rôle du comte de Provence jusqu'à sa sortie de France (21 juin 1790) : « Monsieur qui, depuis l'Assemblée des notables avait gardé des ménagements avec tout le monde, avait constamment été mêlé dans ces intrigues, au point que Mirabeau avait songé un instant à le faire Régent[2]. »

En exil, les visées de cet éternel ambitieux demeurent toujours multiples et, par cela même, assez vagues. Son principal objectif est, jusqu'à la mort du Dauphin (8 juin 1795), d'obtenir des cabinets étrangers sa reconnaissance comme Régent de France, mais il ne perd pas l'idée d'un démembrement possible, dans lequel il se taillerait un royaume particulier; c'est l'époque où il prend le nom de comte de Lisle.

Après la mort du Dauphin, il prend le titre de Roi, signe « Louis », au lieu de « Louis-Stanislas-Xavier », et n'a plus en apparence que l'ambition de recouvrer la couronne de France sans aucun amoindrissement. Le 24 juin même, en se faisant proclamer roi à l'armée de Condé, il déclare solennellement qu'il proteste contre tout démembrement de la France; mais, avec son sens pratique et son absence de scrupules, il garde néanmoins, comme un pis-aller, cet espoir d'une royauté méridionale; il continue à ménager la noblesse toulousaine, à entretenir son zèle, et il se garde de la détromper dans ses espérances.

De Vérone, il recommande, en effet, le 9 janvier 1796, au comte de Saint-Priest, qui se rend à Saint-Pétersbourg, de voir confidentiellement la czarine et de savoir avec certitude

1. *Mémoires de la comtesse de Lichtenau*. Paris, 1809, p. 275. — Lettre du 13 mars 1797. Ces mémoires sont l'œuvre de Dampmartin, à cette époque précepteur des enfants de la comtesse.

2. De Barante. Notice sur M. le comte de Saint-Priest, dans les *Lettres de Louis XVIII*, p. CLXVII.

« si elle s'est engagée à consentir au démembrement de la France » et, dans ce cas, « quels sont les démembrements que l'on peut avoir en vue » et ce qu'il peut espérer.

En outre, une question se posait impérieusement pour lui, celle des ressources. Ce qui manquait le plus au cabinet de Vérone, c'était le nerf de la guerre, l'argent; car on juge si ce service d'informations, d'agents secrets, de courriers diplomatiques, de missions et de subventions particulières coûtait cher! « Le mont Saint-Bernard, dit un pamphlétaire, fut traversé jusqu'à quatre fois en six jours, par les courriers allant et venant. Ceux qui partaient de Gênes arrivaient à Vezzano le quatrième jour. Ceux qu'on expédiait de Milan ou de Turin se détournaient pour aller prendre les dépêches à Vérone, et c'étaient ordinairement des émigrés[1]. » Antraigues, qui avait à ce moment le contrôle des dépenses du Prétendant, assurait à Montgaillard que ces dépenses s'élevaient à deux millions par an. « La cour d'Espagne avait voulu lui fournir les moyens de se rendre, par mer, sur les côtes du Poitou; il dissipe ces moyens à Vérone. Dix-huit mois auparavant, M. le comte d'Artois avait dissipé, à Ham, les secours que l'impératrice Catherine II avait accordés[2]. »

1. Auguis. Corresp. de Louis XVIII, p. 17.

2. *Mémoires secrets de J.-G.-M. de Montgaillard*, Paris, an XII, p. 74. Montgaillard ajoute que les princes ne s'étaient pas fait scrupule d'emprunter à leurs amis et même à leurs serviteurs. On connaît le noble désintéressement de Mmes de Polastron et de Monaco, apportant leurs bijoux, l'une au comte d'Artois, l'autre au prince de Condé. Calonne y consacra toute sa fortune. Mme de Gontaut raconte la même chose de sa mère, Mme de Navailles. Mme de Vergennes, dit Montgaillard, avait engagé tous ses diamants, seul reste de sa fortune, pour empêcher les princes d'être saisis par leurs créanciers. « Le Prétendant daigna à peine répondre à Mme de Vergennes, quoiqu'il eût donné par écrit sa promesse royale que la somme serait acquittée dans un court espace de temps; il laissa vendre à Francfort les diamants engagés fort au-dessous de leur prix et s'embarrassa fort peu qu'elle manquât, à Hambourg, des choses nécessaires, ainsi que ses deux fils. » Combien d'autres fidèles éprouvèrent le même sort! Si on totalisait les révélations qui nous ont été ainsi faites, on trouverait des sommes énormes.

Or, quel plus merveilleux stimulant à la générosité de la noblesse méridionale pouvait-on trouver que de lui laisser entrevoir cette création prochaine d'un royaume d'Aquitaine en faveur de Monsieur, avec la formation d'un nouveau gouvernement, d'une cour, d'officiers, de magistrats, de fonctionnaires sans nombre!

Voyez, disaient les agents qui parcouraient la province et allaient de préférence demander l'hospitalité à un gentilhomme campagnard, à quelque gros bourgeois ou même à un simple artisan de village, le Prétendant, pour bien marquer ses projets, a déjà pris le titre de comte de l'Isle-en-Jourdain; il considère d'ores et déjà le Midi de la France comme son patrimoine; venez à lui, aidez-le, apportez-lui, comme gage de vos sympathies, le moindre secours pécuniaire; c'est de l'argent placé à un énorme intérêt, c'est votre fortune assurée pour l'avenir.

De fait, les pauvres gentilshommes du Midi se virent dans leurs rêves appelés à une restauration monarchique et, grâce à la magie de ce titre : « Comte de Lisle », apportèrent aux agents du Prétendant jusqu'à leur dernier écu.

Cela explique l'intensité soudaine et l'étendue du mouvement insurrectionnel, si mal connu, qui éclata au mois d'août 1799 et que l'on a appelé l'Insurrection de l'an VII.

Justement, le Prétendant, devenu roi, avait trouvé à Vérone l'homme qu'il lui fallait pour cette opération.

Antoine de Pourquery du Bourg[1], ancien officier de cavalerie, était un personnage dont, sous l'ancien régime, le nom, comme celui de la Rouerie, avait été mêlé à de scabreuses et retentissantes aventures. « C'était un grand luron

1. Son nom est presque toujours défiguré dans les relations qui nous sont parvenues : Dupont-Constant l'appelle « M. de Pourquerie-Dubourg »; Rougé l'appelle « M. de la Pourguerie Du Bourg »; Lamothe-Langon l'appelle tantôt « Dubourg de la Porquerie » (*Mém. de Louis XVIII*), « ou de la Porquerie Dubourg » (*Mem. d'un Pair de France*), tantôt « Dubourg de la Pouquerie » (*Histoire de la Révolution*).

Dans les papiers saisis à Bayreuth et à Mende, il est appelé « Dubourg de la Pourquery ».

bien bâti, aux épaules carrées, aux yeux noirs et brillants, au nez aquilin, sans esprit, vrai débaucheur de nonnes et ne bougeant pas des parloirs dont il faisait ses salons[1]. » En un mot, le type voisin de Casanova, plus fréquent qu'on ne le croit au dix-huitième siècle.

Vers 1773, alors qu'il servait dans les Mousquetaires-Noirs, il accompagnait souvent au couvent de Bon-Secours un de ses amis, amoureux d'une de ses parentes, pensionnaire de la maison. L'abbesse, Mme de Saillans (sans doute une parente du conspirateur de 1792 et une compatriote de Pourquery), était « encore jeune et fort avenante »; elle ne put voir longtemps à la grille le beau mousquetaire sans éprouver pour lui une vive passion qui ne tarda pas à être partagée. Il obtint l'entrée du couvent et chacune des recluses s'empressa de complaire au nouvel élu.

Malheureusement le couvent de Bon-Secours renfermait aussi une jeune et riche héritière, Mlle Mimi Bouret. Pourquery la remarqua et entama aussitôt avec elle un roman où l'intérêt semble avoir eu plus de part que le sentiment. Il faut se rappeler, en effet, que Mlle Bouret était fille d'un financier et que Bouret avait passé pour l'homme le plus riche de France.

Quoiqu'il en soit, voici la fin de l'aventure : « Il se fit aimer de la jeune ingénue, oublia Mme l'abbesse et alla conter sa nouvelle passion à sa parente, Mme de G... Celle-ci, espérant qu'il favoriserait son intrigue avec son ami, en retour des services qu'elle lui rendait, s'interposa entre lui et Mlle Mimi. Dès lors, les poulets allèrent leur train; on s'avoua un amour réciproque et on convint de tout braver pour se voir librement.

« Les deux amis louèrent une maison qui n'était séparée du monastère que par un mur mitoyen, de sorte que les deux belles recluses, escaladant cette barrière à l'aide d'une échelle de corde, allaient trouver chaque nuit leur amant dans la demeure voisine. » L'abbesse ne tarda pas à en

1. Lamothe-Langon. *Mém. de Louis XVIII*, I, 97.

être informée. Furieuse de la trahison de Pourquery, elle organisa un esclandre de manière à faire constater le flagrant délit par toute la communauté, puis elle accabla de reproches les pécheresses, les jeta en prison et dénonça le scandale à l'autorité.

Le roi rit beaucoup de cette aventure qui valut à Pourquery quelques mois de séjour à Vincennes. Nous n'en pouvons aujourd'hui tirer qu'un fâcheux témoignage en faveur de la moralité du jeune officier; son exploit est tout simplement une odieuse séduction qu'eût couronné un rapt ou un mariage, comme pour Mlle de Moriès, si Bouret n'avait pas été ruiné[1]. On notera la précaution des séducteurs qui, au lieu de s'introduire dans le couvent, font venir leurs maîtresses chez eux, par-dessus le mur; c'était peu délicat, mais singulièrement habile, car il ne pouvait en résulter que ce que cherchait Pourquery, un déshonneur éclatant pour la malheureuse Mimi.

Nous avons tenu à reproduire cette anecdote, assez répugnante, par ce qu'elle caractérise bien la mentalité et la moralité de l'homme qui allait devenir l'agent du comte de Lisle.

Le comte de Provence le connaissait donc, au moins de nom, grâce à son aventure, lorsque éclata la Révolution.

Pourquery, qui habitait son château du Bourg, dans la Lozère, fut en effet l'un des agents les plus actifs du rassemblement de Jalès et surtout de la conspiration de Saillans. Après la funeste affaire du château de Bannes et le massacre du comte de Saillans, auprès duquel il remplissait les fonctions d'officier d'état-major, il dut se réfugier au

1. « Avec des richesses immenses, dit Imbert, il a laissé cinq millions de dettes et est mort presque insolvable. Un faste et un luxe dont on ne peut se faire d'idée, l'ont réduit là; il les poussoit au point d'avoir nourri une vache avec des petits pois verds à 150 livres le litron, pour pouvoir en régaler dans la primeur, une femme qui ne vivait que de lait. Il y a de lui mille traits de cette nature. » *La Chronique scandaleuse*, Paris, 1783, p. 197. Sur Bouret, qui termina sa carrière de fermier-général par un suicide, voir les *Mémoires secrets*, 1764-1777.

Bourg, qui reçut une garnison de quarante gardes nationaux destinés à l'arrêter et à le ramener prisonnier; mais, il se cacha si bien qu' « après une captivité très longue dans son propre château »[1], il put s'évader et, après diverses aventures, il arrivait, en mars 1795, à Toulouse, où il s'établissait chez sa cousine, Mme de Sambucy-Miers.

Catherine-Marie de Fajole, qui avait épousé, le 22 octobre 1783, un jeune avocat rouergat, Alexandre-Marc Antoine de Sambucy, baron de Miers, appartenait en effet à une famille parlementaire originaire de Saint-Genies, ce qui explique sa liaison avec Pourquery.

Elle était la petite fille de Jean-Claude-Anselme de Fajole, seigneur de Giscaro, conseiller en 1725; la fille de Jean-Claude-Anselme de Fajole-Puylausic, conseiller en 1752; la sœur de Pierre-Louis-Marie de Fajole-Clairac, conseiller en 1760; de Jean-François-Marie de Fajole-Pordéac, conseiller en 1788, et de François-Bernard-Marie de Fajole-Giscaro, conseiller en 1788; enfin, la nièce du conseiller Jean-François de Pérès, dont son père avait épousé la sœur; de telle sorte que, comme l'écrit M. de Sambucy, elle était « fille, sœur, nièce et cousine de cinq conseillers au Parlement; en outre, très proche parente de M. de Boyer-Drudas, doyen de ladite Compagnie, de M. de Sauveterre, président à mortier, et de M. de Rességuier, procureur général »[2].

Nous avons retracé, dans une publication spéciale, la carrière agitée de son mari[3]. Disons seulement ici qu'Alexandre de Sambucy-Miers, après avoir un instant, en 1775, appartenu au Parlement de Toulouse, s'était jeté avec ardeur dans le mouvement de réaction royaliste. Emprisonné aux

1. Papiers Sambucy. Lettre à M. de Ricard, 11 janvier 1822. Voir *Pièces justificatives*, no v. Le nom de Pourquery (Porquery) figure pour la première fois parmi ceux des royalistes que réunissait Charrier dans les cachettes du Piégrand. E. Daudet. *Conspirations royalistes*, p. 226.

2. Papiers Sambucy. Vie politique de M. Alexandre de Sambucy, baron de Miers.

3. Notes et renseignements biographiques, *Revue du Tarn*, 1896. Albi, imprimerie Nouguiès.

Carmélites le 15 avril 1793, il n'avait été élargi par Mallarmé que le 15 novembre 1794; mais il a laissé sur son rôle dans les événements de cette époque, des notes et des papiers nombreux qui sont actuellement en ma possession. J'en publierai ici une partie, et c'est de ce fonds que j'extrais tous les renseignements relatifs à la mission de Pourquery du Bourg.

Le fugitif se trouva d'emblée à Toulouse au cœur de cette société parlementaire dont l'influence et la fortune avaient été ruinées par la Révolution, et Sambucy le présenta à quelques amis, *un petit noyau*, dit-il, qui, comme lui, rêvait de provoquer un soulèvement. L'ardente imagination de Pourquery y trouva les éléments d'une conspiration; c'est pourquoi les deux amis s'appliquèrent à grouper autour d'eux un nombre assez important de mécontents; puis, après dix mois de pourparlers, de conciliabules et d'efforts, Pourquery exposa ses idées au « comité secret » et obtint de celui ci l'autorisation de se rendre à Vérone pour rendre compte au Roi de ses projets, de ses moyens et pour obtenir son approbation.

Les frais de cette mission, 150 louis, furent déboursés par M. de Sambucy; mais il n'eut pas à les regretter. Arrivé à Vérone en février 1796, Pourquery était aussitôt reçu par le Prétendant qui, non seulement accepta son concours, mais encore le nomma son représentant, lui donna pleins pouvoirs « pour ramifier les provinces méridionales » et le munit d'instructions détaillées et de brevets en blanc à la date du 10 mars 1796. Il était arrivé à son heure, car le Prétendant avait déjà reçu des propositions analogues, à Hamm, de la part de Froment de Nimes[1], et, plus récemment, à Vérone, de la part de Précy et d'Imbert-Colomès, qui devaient centraliser à Lyon la correspondance et les efforts du mouvement insurrectionnel.

Le plan général du mouvement, conçu par le comte d'An-

1. Les instructions remises à Froment, chargé de s'aboucher avec le général Ricardos, sont signées du 7 juillet 1793. (A. de Beauchamp, *Vie de Louis XVIII*, p. 150.)

traigues à la fin de l'année 1794, était entré en exécution avec :

A Vérone, un conseil composé du baron de Flaschlanden, du marquis de Jaucourt et du duc de La Vauguyon, auquel s'adjoignait le comte d'Antraigues, établi à Venise, où il prenait le titre de « Ministre de Monseigneur le Régent ». D'Antraigues était la cheville ouvrière de ce cabinet d'incapables, mais il avait à compter avec le confident et l'ami, l'*Éminence grise* du Prétendant, le comte d'Avaray[1];

A Paris, un comité central, que d'Antraigues avait composé de l'abbé Brottier, son ami, de l'abbé Lemaître, et du chevalier Despomelles, colonel démissionnaire. C'était l'*Agence de Paris*, dans laquelle on remplaça bientôt Lemaître et Despomelles, arrêtés après la journée de vendémiaire, par un ancien magistrat, La Villeheurnois, et par un ancien officier de marine, Duverne de Presle[2];

A Lyon, pour les provinces du Midi, un comité, composé de M. de Vézet, ancien président au Parlement de Besançon, du général de Précy, le défenseur de Lyon, et d'Imbert-Colomès, l'ex maire de Lyon. C'est l'*Agence de Suisse*, plus tard appelée *Agence de Souabe*, lorsque son siège sera à Augsbourg. En attendant Précy et Imbert-Colomes résident à Lausanne, où ils se tiennent en relations étroites avec Vérone;

A Londres, un simple correspondant, Duteil.

Il manquait à cette organisation un agent pour le Sud-

1. La petite cour de Vérone comptait encore quelques seigneurs de moindre importance, tels le duc de Fleury et le comte de Cossé. Un tableau exact de cette cour, déjà ridiculisée par Auguis (*Correspondance de Louis XVIII*, p. 15), se trouve dans l'ouvrage du Comte d'Hérisson (*Autour d'une Révolution*, 1888, p. 270).

2. On sait que, vendus à Barras par le prince de Carency, fils du duc de La Vauguyon, les chefs de l'agence de Paris furent arrêtés le 31 janvier 1797. Dans les retentissants débats du procès de Ventôse et Germinal, an V, le nom de Pourquery ni, son pseudonyme de *Bastide* ne furent pas prononcés. (*Débats du procès instruit devant le conseil de guerre... contre les prévenus Brottier, Berthelot-Lavilleurnoy, Dunan, Poly et autres*. Paris, Baudoin, in-8°, s d.)

Ouest de la France, un homme de main comme l'était Froment pour le Sud-Est. On juge l'accueil que, dans ces conditions, reçut Pourquery. Il revint à Toulouse comme commissaire du roi, porteur d'un blanc-seing, et il se hâta de décerner des brevets à ses collaborateurs.

Chacun de ces brevets est écrit à la suite des instructions royales. J'ai heureusement pu retrouver, dans les papiers de M. de Sambucy, une de ces formules délivrée par Pourquery à un de ses cousins, M. de Fajole-Giscaro, qu'il nommait *visiteur* dans l'arrondissement de Castelnaudary. On trouvera cette pièce *in-extenso* à l'appendice; en voici la terminaison, qui seule nous intéresse ici :

M. de Pourquery, en témoignant aux fidelles sujets de Sa Majesté la satisfaction que lui fait éprouver l'assurance de leur zèle et de leurs dispositions à se soulever contre le gouvernement des usurpateurs pour le rétablir dans ses droits légitimes, leur recommandera en son nom d'éviter toutes les opérations partielles qui n'auraient d'autres conséquences que de multiplier le nombre des victimes; il leur recommandera de former, dans les villes principales et dans les principaux cantons, des associations directes de royalistes qui se communiquent entre elles; de prendre les mesures les plus prudentes pour se procurer des armes, des munitions en suffisante quantité, non seulement pour commencer l'insurrection mais pour la soutenir, et de tâcher d'en tirer de l'Espagne secrètement et en prenant toutes les précautions que la situation actuelle de cette puissance exige; il leur recommandera de déterminer, autant qu'il sera possible, l'uniformité dans la formation des corps armés et leur discipline quand le moment de les réunir sera venu; et, en attendant que, conformément au vœu qu'il a exprimé et d'après les notions successives et détaillées qui seront transmises à Sa Majesté; elle puisse faire pénétrer dans cette partie un officier général chargé plus particulièrement de ses ordres, il fera en sorte d'inspirer la confiance commune pour un chef principal qui puisse être provisoirement le lien de l'union et diriger les préparatifs; il s'entretiendra à Lausanne avec MM. de Précy et Imbert, leur communiquera la présente instruction et conviendra des moyens de lier les opérations des parties orientales de la France avec les occidentales; ces agents intermédiaires pourront être dans le cas de faire parvenir ou de demander à M. de Pourquery des notions importantes : le signe de reconnoissance qu'il emploiera dans sa lettre sera la phrase suivante : « *Il est de toute importance que vous me fassiez connaître au juste la situation actuelle de votre maison, quels sont vos besoins et vos ressoures.* Signé *Salville* ».

M. de Pourquery entretiendra, avec Sa Majesté, la correspondance habituelle par les moyens qu'il indiquera lui-même.

A Véronne, le 10 mars 1796.

Signé sur l'original de la main du roi, LOUIS.

Pourquery était de retour à Toulouse à la fin de mars 1796. Son premier soin fut de s'adjoindre, comme lieutenant, avec l'agrément du roi, M. de Sambucy, tandis que Mme de Sambucy leur servait de secrétaire.

Un *Comité secret*, présidé par Pourquery, et dont Sambucy faisait également partie, fut institué. Ce Comité fournit lui-même un *état-major*, dans lequel M. de Sambucy encore reçut le grade de capitaine; enfin il fut commissionné pour parcourir les départements du Tarn, du Lot (dont dépendait alors celui de Tarn-èt-Garonne), de l'Aveyron, du Gers et du Lot-et-Garonne. Les autres départements méridionaux comme l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Landes échurent à d'autres membres du Comité.

C'est de la sorte que M. de Sambucy *visita* les provinces du Rouergue, du Quercy, de l'Agenais et une partie de la Gascogne, y semant la bonne parole, y portant « le vœu du Roi » et assurant qu'à la prochaine levée de boucliers, le comte de Lisle viendrait se mettre à la tête de sa fidèle noblesse méridionale. Enfin il rejoignit à Bordeaux son cousin qui, de son côté, poursuivait et élargissait sa mission.

Bordeaux était demeurée, depuis le mouvement fédéraliste de 1793, un centre très actif de contre-révolution. Il s'y forma, sous des noms inoffensifs, plusieurs sociétés royalistes, telles la *Société de Belleville* dont l'organisateur, Cornu, périt sur l'échafaud en juin 1794, et la *Société du Gouvernement*[1] dont Ravez fut le président. Mais ces sociétés étaient suspectes à l'autorité qui en ordonna la dissolution[2].

1 Du nom de l'hôtel où elle se réunissait.

2. O'Reilly. *Histoire de Bordeaux*, 2e partie, t. II, p. 379. La marquise de la Tour du Pin raconte qu'en pleine Terreur, en 1793, il y avait à Bordeaux un agent occulte du Régent, un sieur Ferrari, qui portait, cousue dans la doublure de son habit, sa commission d'émissaire. (*Journal d'une femme de cinquante ans*, t. I, p. 348.)

Après la mort de Louis XVI, un riche créole, qui avait eu beaucoup à souffrir de la Terreur, Louis Dupont-Constant, constitua, dans le but de préparer les élections de l'an V, une société secrète de 15 membres, presque tous tirés de l'ancienne *Société du Gouvernement* et lui donna le nom d'*Institut philanthropique*.

Lorsque Pourquery du Bourg, pour remplir les instructions qu'il avait reçues à Vérone, vint à Bordeaux, il s'adressa à l'un des 15 pour lequel il avait des lettres de recommandation, M. Giber de Moras, et celui-ci le mit en relations avec Dupont-Constant. L'entente entre ces deux hommes, également intrigants et audacieux, fut rapide; Pourquery donna un brevet au conspirateur bordelais et, pour bénéficier de ses travaux, lui offrit, au nom du roi, la direction des opérations à Bordeaux, c'est-à-dire l'embaucha avec sa société et l'associa à son œuvre.

Le choix était heureux, car, doué d'une activité infatigable et agréé par le Prétendant, Dupont ne tarda pas à étendre sur tout le Sud-Ouest le rayon de ses opérations. L'Institut philanthropique devint d'abord le noyau, puis la raison sociale de tout le mouvement royaliste dans une moitié de la France[1].

La direction de la société se cachait sous les auspices anodins d'un cercle, *le Cercle de l'Académie* qui, dès la fin de 1796, comptait déjà 600 adhérents; et lorsqu'un nouveau commissaire royal, M. de Caire[2], se rendit à Bordeaux, en 1796, il n'eut qu'à approuver et à confirmer au nom du roi tout ce qui avait été fait.

1. Après l'arrestation de Brottier, La Villeheurnois et Duverne de Presle (31 janvier 1797), l'Institut, sous l'impulsion de Despomelles, s'étendit en effet jusqu'aux environs de Paris et au Nord de la France. Le coup d'Etat de fructidor vint alors, une fois de plus, grâce à la trahison du prince de Carency, anéantir les efforts des royalistes; mais Carency n'avait pu révéler à Barras l'organisation du Sud de la France. C'est pourquoi l'Institut philanthropique y continua son œuvre. (E. Daudet. *Hist. de l'Emigr.*, II, 55, 67 et 100.)

2. M. de Caire, dont le pseudonyme dans la correspondance est *Jardin*, mourut sous la Restauration, commissaire de police à Marseille.

M. de Caire alla voir tous les visiteurs du Midi pour leur transmettre directement les ordres du roi et créa à Bordeaux, pour l'Institut, un *Conseil de direction* composé de cinq membres, au nombre desquels il plaça naturellement Dupont-Constant.

A partir de ce moment, l'Institut eut une organisation complète et définitive. C'était un véritable gouvernement occulte, embrassant la moitié de la France et qui pouvait mettre sur pied une véritable armée, ce qui d'ailleurs eut probablement été fait si la bataille de Zurich (25 sept. 1799) n'avait pas arrêté la marche des armées étrangères et rendu au gouvernement sa liberté d'action. Dupont-Constant évalue le chiffre de ses adhérents à 80.000, dont 28.000 en Guyenne seulement et 4.000 à Bordeaux[1].

Pourquery du Bourg avait donc eu la main heureuse et avait fait à Bordeaux de la bonne besogne; il put rentrer à Toulouse, escorté de Sambucy, à la fin de l'été 1796, enivrés tous deux de succès et d'honneurs.

Le malheur est, si l'on en croît Dupont, que Pourquery avait emprunté de l'argent à la plupart des Sociétaires de l'Institut et qu'il partait en oubliant de le leur rendre, « ce qui les mécontenta gravement. »

Le principal objectif du Comité toulousain, dans cet hiver 1796-97, paraît avoir été de trouver de l'argent. On réunit quelques fonds et il fut décidé qu'on les enverrait au roi, maintenant à Blankemburg, par un émissaire spécial qui rendrait compte de la situation.

Sambucy fut encore désigné pour cette mission. Malheureusement sa mère était mourante et il ne crut pas devoir sacrifier ses devoirs de famille à ses devoirs de conspirateur. Il s'en expliqua au Comité, composé sans doute comme

1. Dupont-Constant. *Essai sur l'Institut philantropique*. Paris, 1823. Les principaux collaborateurs de Dupont-Constant à Bordeaux furent son visiteur-adjoint, le comte de Floirac; le comte de Labarthe, qui portait le titre de chef d'état-major de l'armée royale de Guyenne; Lestrade, de Galard, l'abbé J.-B. Lafon, etc. Celui-ci n'est autre que le futur complice du général Malet.

lui de bons royalistes, mais aussi de pères de famille et de bons citoyens, et ses excuses furent agréées; il craignait d'ailleurs (il l'avoue modestement et il l'expliqua à ses collègues) que « sa fugue ne portât coup aux opérations du Comité », c'est-à-dire qu'on ne put le remplacer; peut-être aussi calculait il que cet honneur serait un peu dispendieux, sinon périlleux. Enfin, les difficultés furent levées par un généreux partisan, M. Alexandre Maury, de Labastide-Lordat (Ariège), qui offrit, comme bourse de voyage, une somme de 3.000 fr., à la condition que la députation serait confiée, à défaut de M. de Sambucy, à M. de Bourdilh, « jeune homme très intelligent. »

M. de Bourdilh se mit en route et arriva à Blankemburg dans le milieu d'avril ; du moins les instructions royales qu'il en rapporta étaient signées du 17 avril 1797.

L'organisation du réseau royaliste qui enveloppait la France était alors complète. Par son agence de Souabe le roi correspondait avec le directeur général de l'Institut philanthropique, le vénérable abbé de Lacombe, qui résidait à Lyon. Sous les ordres de ce directeur étaient un certain nombre de *visiteurs*, brevetés par le roi, qui étaient les chefs, à la fois civils et politiques, de l'arrondissement placé sous leurs ordres. Ces arrondissements comprenaient plusieurs provinces ou départements, mais en outre, à la tête de chaque département était un *administrateur*, chef de ce département. Les visiteurs étaient nommés directement par le roi ; ils nommaient les agents sous leurs ordres.

L'arrondissement de Guyenne. dont Dupont-Constant était le visiteur, comprenait sept départements ; celui des Landes, trois; celui de Toulouse, neuf, et plus tard même treize.

Pourquery du Bourg était le visiteur de ce dernier arrondissement, avec Sambucy comme coadjuteur.

Le roi d'ailleurs approuvait tout ce qui avait été fait par le Comité toulousain, et, comme témoignage de satisfaction, envoyait le Cordon rouge à M. de Guintrans, déjà lieutenant-général, qu'il désignait pour commander les troupes de l'arrondissement de Montauban. Le commandant des trou-

pes de l'arrondissement de Toulouse était le baron Rougé, maréchal de camp, qui avait fait la guerre d'Amérique avec Lafayette et Rochambeau et qu'on appelait pour cela Rougé l'*Américain*.

Ce fut encore M. de Sambucy qui alla, comme délégué du roi en remplacement de Pourquery, remettre solennellement le Cordon rouge à M. de Guintrans, dans son château de Nègrepelisse, et ce fut l'occasion d'une assez joyeuse expédition.

L'année 1797-98 fut encore pour le Comité toulousain une année de succès. « M. de Pourquery s'était réservé les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, des Landes et de la Gironde ; il s'était assuré du fort à Bayonne; il avait gardé pour la bonne bouche Bordeaux. A peine y fut-il rendu qu'il nous y appela, M. Charles de Mauvoisin et moi. Nous eûmes la satisfaction, en juin 1798, de signer l'adresse concertée dans une réunion de plus de quatre-vingts personnes, et M. Charles de Mauvoisin emporta tous les suffrages pour se rendre à Mittau, d'où il revint, en mai 1799, avec une commission spéciale pour diriger la ville de Bordeaux[1]. »

Mais, ce que ne dit pas M. de Sambucy, c'est qu'à cette époque déjà le crédit de son cousin commençait à baisser et qu'il avait perdu singulièrement de son prestige auprès du roi. Dupont-Constant, qui voyait d'un mauvais œil l'ingérence de Pourquery dans son arrondissement et dont l'ambition, d'ailleurs, souffrait difficilement un contrôle ou une rivalité, ne cessait de le battre en brèche ; il avait su gagner la confiance de l'abbé de Lacombe, et c'est lui et non Pourquery qui avait organisé, à Bordeaux, cette assemblée de la noblesse royaliste dont l'adresse était portée à Mittau par l'abbé de Mauvoisin[2].

Pourquery, il est vrai, ne manquait pas d'ennemis. Ainsi,

1. Lettre de M. de Sambucy à M. de Ricard, député, du 11 janvier 1822. (Voir pièce n° v.) Le roi avait quitté Blankemburg pour se rendre à Mittau, le 11 février 1798.

2. L'abbé de Mauvoisin fut depuis, en 1814, aumônier de la duchesse d'Orléans.

à Bordeaux, le bruit s'était répandu qu'il n'était qu'un intrigant et que ses pouvoirs étaient faux. En réalité, dit Dupont, ses pouvoirs étaient très authentiques, quoique datant de plusieurs mois, et il fut victime de la jalousie de quelques royalistes. « C'était, ajoute-t il avec quelque hypocrisie, un ancien militaire, royaliste franc, imperturbable; ses principes étaient purs et invariables, mais la raideur de son caractère et le défaut d'esprit le rendaient peu propre à remplir, dans ces temps difficiles, l'importante mission dont il était chargé ».

Plus brutal, mais plus franc, est le général Rougé : « Ce fut, dit il, M. de la Pourquerie du Bourg qui, le premier, vint à Toulouse en qualité de Commissaire du roi. Ancien membre de sa maison militaire, ex-garde du corps, si je me le rappelle bien, il avait eu une jeunesse orageuse, et les écrits du temps parlent de ses exploits galants dans un des monastères de Paris. L'âge ne l'avait pas mûri. Il n'apporta, dans l'exercice de ses fonctions importantes et dangereuses, aucune connaissance des hommes et des choses. Il nous vint arrogant, impérieux, parlant toujours d'obéissance et ne la commandant pas par de hautes qualités. Irréfléchi, timide et dissipateur, il voulut éblouir par son luxe, ce qui mit fin bientôt aux fonds que l'agence de Souabe lui avait confiés. Alors il proposa un emprunt et, à cette demande, on lui tourna le dos; des méfiances, d'ailleurs, s'élevaient contre lui. On le soupçonnait, injustement, de trahir les Bourbons pour le Directoire, et en ceci on se trompait. M. de Pourquery était frivole et incapable, mais il restait fidèle, je me plais à le proclamer.

« Sa présence en Languedoc fit grand mal; elle indisposa ceux dont le concours était nécessaire et ceux qu'il fallait ramener. Ce tripotage d'argent dégoûta les cœurs purs et les autorités républicaines devinrent soupçonneuses et se tinrent sur leurs gardes. Il fallut faire disparaître ce premier visiteur, qui n'emporta ni l'estime ni les regrets des Languedociens[1]. »

1. Baron Rougé. *Mémoire sur l'Insurrection royaliste*, p. 153.

Lamothe-Langon est plus catégorique encore : « Dissipateur et besoigneux il mangea en toute hâte les fonds qu'il tenait du roi[1] ». Il est fort possible, d'après cela, qu'une partie des fonds destinés au roi ne soient pas arrivés à leur destination.

Le résultat de ces attaques ne se fit pas attendre. Pourquery fut destitué de son commandement et l'arrondissement de Toulouse demeura quelque temps dépourvu de visiteur. C'est encore Dupont-Constant qui, en raison de ses services et sans être visiteur pour Toulouse, reçut la mission d'exercer un contrôle sur cet arrondissement. Il fut dès lors le seul chef de l'Institut philanthropique et les visiteurs des autres arrondissements du Midi durent correspondre avec lui.

Cependant, à la fin de l'année 1798, au cours d'un voyage à Lyon où il était allé s'entendre avec l'abbé de Lacombe, Dupont-Constant s'arrêta à Toulouse et il désigna, pour remplacer Pourquery dans la présidence du Comité toulousain, un de ses amis, M. de Vaure[2]. C'était le choix le plus déplorable qu'il put faire, car on peut dire que cet homme, par sa lâcheté, non seulement fit échouer le coup de main sur Toulouse, mais encore déshonora l'insurrection royaliste.

Le coup qui frappait Pourquery, bien que ne l'atteignant pas directement, semble avoir fait sortir M. de Sambucy du Comité; du moins il ne figure plus parmi les membres du Comité en 1799, que nous désigne Rougé. Ce sont alors : M. de Vaure, président; le baron de Villeneuve-Bauville; le chevalier d'Aufrery, de l'ordre de Malte; le chevalier de Parazols; les avocats Gez et Jamme, et le répugnant bossu qui devait les trahir, l'abbé de Montgaillard. D'ailleurs,

1. *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France*, II, 437.

2. C'était un homme d'une médiocrité parfaite, seigneur du domaine de Las Touzeilles auprès d'Avignonet (commune de Montferrand). Introduit au Comité par Dupont-Constant, M. de Vaure y introduisit à son tour un de ses amis et compatriotes, l'abbé de Montgaillard, mouchard de premier ordre, déjà vendu au Directoire du département et par lequel tous les secrets des royalistes furent livrés.

quelques semaines après, en confirmant la nomination de M. de Vaure comme visiteur pour Toulouse, le roi lui imposait un nouveau Comité secret dont il devait prendre les avis et qui se composait de MM. de Villeneuve-Bauville, d'Aufrery, Martin-Lacroix et de Rabaudy-Montoussin.

M. de Pourquery ne pouvait accepter sa disgrâce sans protester. Lesté de quelques louis empruntés à M. de Sambucy, il partit pour Paris où il essaya vainement de se faire entendre du Comité central. « Il eut beau mander les projets du Directoire, dit Sambucy, je fus, proprement dit, le seul docile à sa voix ». Il se décida alors à aller se justifier à Augsbourg, siège de l'agence, et à Mittau, la nouvelle et lointaine résidence du roi de France. Ce fut encore grâce à la bourse de son ami qu'il put accomplir ce voyage; mais tout fut inutile, il était condamné sans recours. Désespéré alors, malade, sans argent, sans habits, manquant de pain, il s'en revint à Augsbourg, espérant y trouver quelque emploi subalterne, quelque mission désespérée qui le ferait vivre ou mourir. C'est là qu'au mois de mai 1800, il disparaît. Mort de quoi? peut-être de faim, à coup sûr de misère et de découragement.

La correspondance saisie à Bayreuth[1] donne quelques lueurs sur cette dernière et lamentable période de sa vie. C'est d'abord une lettre de Duthieul à Trottouin, datée de Paris 21 germinal an VIII (10 avril 1800) :

... Si vous voyez M. Dubourg de la Pourquery, dit Bastide, je vous prie de le remercier pour moi de sa conduite peu honnête à mon égard (p. 306).

Une autre lettre de Dandré à Trottouin, datée d'Augsbourg 15 floréal an VIII (5 mai 1800) :

... Je suis désolé de la maladie de M. Dubourg. M. de Vézet a déjà eu la bonté de lui envoyer des secours et je lui écris, aujourd'hui, pour

1. Cette correspondance n'est autre que celle de l'agence de Souabe. Après le 18 Brumaire, l'agence dut fuir précipitamment Augsbourg et se réfugier à Bayreuth. C'est là que, le 21 juillet 1800, la Prusse fit arrêter ses principaux membres et saisir leurs papiers qui furent livrés au gouvernement français.

l'engager à les continuer et à faire tout ce qui sera nécessaire pour sauver un si bon serviteur (p. 258).

Enfin, un dernier renseignement sans date, mais qui est vraisemblablement du mois d'octobre 1800. Il est extrait d'une lettre de Trottouin à Dandré et semble prouver que, dans les derniers jours de sa vie, Pourquery était appointé comme agent permanent.

Je vous aurai obligation d'écrire pour moi à M. Wickham, de lui offrir mes respects et mes services. Il pourrait mettre à la place de ceux qui meurent, comme M. Dubourg de la Pourquery, (en note : *Agent pour le Languedoc, mort à Augsbourg.*) ou, comme le neveu de M. de Précy, qui est rentré depuis deux mois,... (p. 273).

Et c'est tout!

Le dernier voyage de l'ex-mousquetaire coûtait encore à M. de Sambucy, qui a bien soin de le noter sur le Mémoire qu'il présentera à la Restauration triomphante, 2.666 francs[1].

L'abbé de Mauvoisin, comme je l'ai dit, ne rentra en France qu'en mai 1799. Il rapportait de Mittau un document précieux, un « rescrit royal » sur gaze de soie, afin d'être plus facilement dissimulé, qui portait les noms de sept agents de l'Institut, auxquels Sa Majesté témoignait sa gratitude particulière[2]. En tête de ces sept élus se trouvait le baron de Miers, et il se disait amèrement, sous la Restauration, que,

1. « Il chargea bien celui qui lui ferma la paupière de me rendre son portefeuille, écrit Sambucy, mais le dépositaire a été infidèle. » Hélas! il est probable que ce portefeuille était vide, au moins de valeurs quelconques, et les amis de Pourquery étaient trop avisés pour laisser traîner après sa mort des papiers compromettants.

2. La date de ce document est difficile à fixer. M. de Sambucy, dans une pièce (Lettre à Duplan, du 28 mars 1821), donne « septembre 1799 », c'est évidemment une erreur puisque l'abbé était déjà en France en mai 1799; il faut donc lire probablement septembre 1798. Les erreurs de date ne sont pas rares. Dupont-Constant par exemple (*Essai sur l'Institut philanthropique*), indique l'année 1797 comme celle de son voyage à Toulouse et de l'installation de M. de Vaure au Comité toulousain ; c'est certainement une erreur et il faut lire 1798. Ces erreurs, dans des documents rédigés plusieurs années après les événements, sans pièces écrites et sur de seuls souvenirs, sont inévitables.

si cette pièce n'eut pas été perdue ou détruite, sa fortune était faite.

Par malheur, l'abbé de Mauvoisin était un homme scrupuleux. Il crut de son devoir de ne pas se dessaisir de cette pièce et d'en donner lui-même communication à chacun des intéressés, soit lorsqu'ils viendraient à Bordeaux, soit lorsqu'il irait lui-même visiter leurs départements. C'est sur ces entrefaites que se déchaîna soudain, sans que l'abbé en fut averti, à l'insu même de Dupont-Constant, dans la nuit du 8 au 9 août, l'insurrection des treize départements de l'arrondissement de Toulouse. L'abbé, menacé d'une arrestation, n'eut que le temps de filer en Espagne; il dissimula, avant son départ, le précieux rescrit dans une cachette « sous une tuile ». Hélas! quand il revint en France, le document avait disparu.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail, de faire l'historique de l'insurrection de l'an VII. On sait qu'elle éclata brusquement sur un mot d'ordre, et que, sans la trahison de Montgaillard, sans la lâcheté de M. de Vaure et de son Conseil, Toulouse eût été prise d'un coup de main. Les troupes de l'Institut du moins ne firent pas défaut; elles se levèrent comme un seul homme et, sous le commandement de Rougé, du comte de Paulo et de M. de Thermes, lieutenant de M. de Guintrans, elles se battirent bravement à Pech-David, à Pamiers, à La Terrasse, à Saint-Martory, pour venir enfin se faire massacrer et disperser à Montréjeau.

Bien entendu, en présence de ce résultat, la prise d'armes fut désavouée par tout le monde. Qui donc avait donné le mot d'ordre, le signal de l'insurrection qui, on l'a vu, n'était point passé par Bordeaux? Cet ordre cependant avait été envoyé, Rougé l'a reçu, il le dit formellement. Le roi, se basant sur ses instructions de Vérone où il interdisait toute opération partielle et sur les prohibitions renouvelées de l'agence de Souabe, affirmait ne pas l'avoir envoyé. On a prétendu que Louis XVIII, assez défiant, avait bien pu laisser ignorer l'affaire au groupe de Bordeaux et qu'il avait envoyé directement des ordres à Toulouse; d'autres ont dit

que le signal était venu du comte d'Artois. Tout cela est absurde. Quand on connaît la présence dans l'affaire de l'abbé de Montgaillard, le doute n'est pas possible; le signal de l'insurrection fut une simple manœuvre policière.

M. de Sambucy semble bien ne pas s'y être trompé; du moins il ne prit aucune part apparente à la rébellion. Il est vrai qu'il n'était pas homme de guerre et que, comme Panurge, il craignait naturellement les coups; il était en outre, depuis l'affaire de Pourquery, mécontent, irrité contre le Comité et en défiance des royalistes, ses amis. Il n'imita donc pas la conduite de Dupont-Constant qui, furieux de cette prise d'armes inattendue, seconda du moins le mouvement de tous ses efforts lorsqu'il fut déclanché[1]; il s'abstint.

1. La conduite de Dupont-Constant dans l'insurrection fut noble et courageuse. Ne comprenant rien à cette prise d'armes dont il n'avait pas été avisé, il dépêcha néanmoins à Toulouse un de ses agents nommé Lestrade (pseudonyme Kilton). Ce commissaire était un homme de sang-froid et d'énergie, doué d'un courage à toute épreuve et qui était à la hauteur de sa périlleuse mission. Il devait s'aboucher avec les généraux, les visiteurs et les administrateurs de toute la région insurgée, soutenir au nom du roi l'énergie des uns, éveiller le courage des autres, en un mot profiter du mouvement insurrectionnel pour l'étendre, le fortifier et lui donner, au nom du roi, la plus grande extension possible. En même temps, Dupont écrivait aux administrateurs de tous les départements de son arrondissement et aux chefs des arrondissements voisins, Landes, Quercy, Agenais, etc., pour leur donner l'ordre de s'armer et de marcher au secours des insurgés toulousains; ainsi fut levée la colonne de l'Agenais dont le chevalier de Thermes prit le commandement.

Lestrade essaya vainement de pénétrer dans Toulouse en état de siège, se rabattit sur les colonnes insurgées qui opéraient dans les vallées de la Garonne et de l'Ariège, s'aboucha avec Paulo et Rougé et, sans doute pour galvaniser le visiteur, revint à Toulouse où il finit par pénétrer le 16 août. Il se mit à la recherche de M. de Vaure, mais inutilement. Celui-ci, dit Dupont avec indulgence, était « réduit à se cacher pour dérober sa tête aux poignards ». Il se cachait si bien qu'il « s'était rendu inaccessible, même aux royalistes » (Dupont) et que Rougé pouvait écrire : « La cave la plus profonde, le grenier le plus élevé leur parut à peine suffisant pour les soustraire à la vengeance des Jacobins » (Rougé, *Mémoire*, p. 168).

Écœuré sans doute, Lestrade sortit de Toulouse pour achever sa

Il avait d'ailleurs pour cela de bonnes raisons :

« Monsieur[1], dit-il, en apprenant cette insurrection partielle, m'envoya un Vendéen pour me recommander d'éviter tout mouvement partiel qui n'aurait d'autres conséquences que de multiplier le nombre des victimes et de me contenter de maintenir l'esprit public. Je répondis à cet envoyé que le prince avait raison et qu'il ne fallait plus compter sur un résultat heureux si nous n'étions soutenus par des forces étrangères. Les événements ont justifié cet aperçu.

« J'appris bientôt après les opérations de La Rochejac quelin à Bordeaux et celles de MM. de Berthier à Toulouse et ailleurs. Je les jugeai bonnes et dus les respecter. Je ne tins pas le même procédé vis à-vis du sieur Mancel, qui trouva le moyen de faire bien des dupes[2]. »

Ici s'arrête la participation de M. de Sambucy aux événements de l'année 1799 et à ce qui touche l'organisation du mouvement en faveur du comte de Lisle. « Ces faits, assure-t il, sont constatés dans les cartons de Sa Majesté et

mission, mais arrêté et reconnu comme figurant sur les listes d'émigrés, il fut emprisonné et menacé de mort. Heureusement, pendant neuf mois que dura sa captivité, il ne laissa échapper aucun mot qui put faire supposer qu'il appartenait à l'Institut et finit par être relaxé.

En somme, conclut Dupont-Constant, « l'héroïque, mais imprudente précipitation des cantons environnants la ville de Toulouse qui, de leur propre mouvement, malgré les exhortations et les ordres du visiteur de l'Institut, levaient l'étendard royal, arboraient la cocarde blanche et dont toute la sagesse des chefs ne put contenir l'élan dont le principe était assurément très louable, compromit tout par le défaut d'ordre et d'ensemble ».

1. Dans un autre document (*Mémoire*, pièce III), M. de Sambucy désigne ici, au lieu du comte de Provence, « Monsieur, comte d'Artois ». C'est un lapsus de plume qui s'explique, parce qu'à l'époque où il écrivait, c'est le comte d'Artois qu'on appelait Monsieur.

2. Lettre à M. de Ricard, député, du 11 janvier 1822 (pièce V). J'ignore quelles sont ces opérations des MM. de Berthier à Toulouse, mais Sambucy y revient dans son *Mémoire :* « Les MM. de Berthier s'étant rendus à Toulouse, le baron de Miers ne se communiqua pas dans le début à eux, mais il s'assura de leurs bonnes opérations. La mort inopinée de M. de Pourquery-Dubourg lui en prescrivait implicitement la tâche. »

ont été justifiés à Son Altesse Royale (le duc d'Angoulême), à son passage à Montauban, à Agen, etc...[1] »

Tout ce que j'ai voulu montrer, c'est que l'Insurrection de l'an VII fut, bel et bien, une insurrection royaliste et que le leurre du *comté de Lisle* servit en partie d'appât pour le soulèvement de la noblesse et de la population méridionales.

La petite ville de l'Isle-en-Jourdain paya d'ailleurs cruellement sa passagère notoriété. Elle avait été l'un des foyers les plus ardents de l'insurrection et même elle avait, dès le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), levé, par la rébeillon de ses réquisitionnaires, l'étendard de la révolte et devancé le mouvement général[2].

La noblesse du pays, convaincue qu'elle ouvrait la voie à son prince et qu'elle trouverait de larges compensations dans son triomphe, avait pris les armes, si bien que le ministre de la guerre avait décrété la mise en état de siège de la commune de l'Isle. Le 22 thermidor, la ville, néanmoins, se soulevait aux cris de : « Vive le roi ! » et, le 25, elle était reprise par les républicains, sous le commandement d'Aubugeois. « Elle fut cruellement punie, dit Rougé; on la livra au pillage et l'on égorgea ses habitants[3]. »

Les instigateurs de cette prise d'armes étaient tous du comté de Lisle, tels le chevalier d'Albis de Razengues, « qui commandait à cette terrible affaire »; MM. de Barbazan, de Lartigue, Cruchent cadet, Riscle, de Lapiranné, de Cardeillac, etc. Ils furent poursuivis activement, mais échappèrent à la Commission militaire, et on les retrouve presque tous en 1815 dans les rangs des volontaires royaux.

Je donnerai en appendice, à ce travail, quelques pièces tirées des papiers de M. de Sambucy, moins comme justification des faits que dans l'espoir qu'elles pourront être utiles aux curieux de cette époque.

1. *Mémoire*, pièce III.
2. Voir J. Saverne. *L'Isle-en-Jourdain*, p. 250.
3. On releva, dans les rues de l'Isle, 62 cadavres suivant les uns, 90 suivant les autres.

III

LE ROYAUME D'AQUITAINE

Cette étude sur les velléités de constitution d'un royaume d'Aquitaine au commencement du dix-neuvième siècle ne serait pas complète si on n'y ajoutait une sorte de vaudeville politique qui se joua à Toulouse, à la suite des nombreuses visites du duc d'Angoulême, en 1814 et 1815, et dont Lamothe-Langon a été le fantaisiste historien.

J'ai dit ce qu'il fallait penser de Lamothe-Langon. Ceux qui ne le connaissent que superficiellement peuvent croire que c'était un mystificateur à froid, un pince-sans-rire, un de ces humouristes qui mettent leur bonheur à « rouler » les contemporains et à leur servir, avec une ingéniosité et un sérieux sans pareils, avec un ton de véracité, de mesure et de bonhomie parfaites, avec un luxe de références, de citations et de témoignages qu'on ne songe même pas à discuter, des documents apocryphes. Nombre d'historiens, et non des moindres, se sont pris à ses pastiches et à ses supercheries. Si cependant on vérifie ses renseignements, on s'aperçoit que ses références sont fausses, qu'il n'a jamais été en relations avec les personnages qu'il met en scène, que son histoire est un pur roman historique, dont sa féconde imagination a fait tous les frais.

Et cependant tout n'est pas à rejeter dans ces documents. Lamothe est le créateur d'un genre qui, entre les mains d'Alexandre Dumas, devait donner de merveilleux résultats, c'est-à dire que, partant d'un fait vrai, d'une situation véridique, il entre dans la peau des personnages, il s'adapte à la situation, au milieu dans lequel il évolue; et il brode, il développe des détails d'une vraisemblance absolue.

C'est ainsi qu'il a pu faire attribuer à Fabre (de l'Aude) son *Histoire secrète du Directoire* et ses *Souvenirs d'un*

pair de France : à Peuchet, ses *Archives de la police :* à Mme d'Adhémar, ses *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, etc...

Le tout est de découvrir la parcelle de vérité, le fait authentique qui se cache sous ces broderies.

Or, dans un de ses meilleurs pastiches historiques parus en 1829, les *Mémoires d'une femme de qualité sous Louis XVIII*, il met dans la bouche de Mme du Cayla (qui est la femme de qualité) un singulier récit sur une tentative ou plutôt un rêve de restauration du royaume d'Aquitaine, en 1815.

Il n'a pu emprunter cette histoire, à laquelle il tient évidemment puisqu'il l'a reproduite dans plusieurs autres ouvrages[1], à d'Aldéguier, qui est, je crois, le seul auteur qui en ait parlé mais dont l'*Histoire de la ville de Toulouse* n'a paru qu'en 1835. Il a donc eu là-dessus des renseignements particuliers.

Le premier de ces renseignements, le fil conducteur de l'intrigue, est assurément l'affaire Caldagués dont nous parlerons plus loin; mais, si l'on songe que Lamothe, ancien sous-préfet de Toulouse, a résidé dans cette ville de 1815 à 1818; qu'il a, pendant ce temps, collaboré au *Journal de Toulouse;* qu'il avait d'intimes relations de famille ou d'amitié avec les coryphées de la faction du duc d'Angoulême et qu'il a connu les instigateurs du Royaume d'Aquitaine, on peut admettre, sans nulle invraisemblance, qu'il a été, sinon documenté, au moins renseigné abondamment, au moment où « cette folie » était encore toute fraîche, par ceux qui en avaient été les acteurs ou les spectateurs.

Si, en effet, les hommes du jour comme Vitrolles, Villèle, Montbel, M. de Rémusat, etc., sont muets, dans leurs souvenirs ou dans leur Correspondance, sur cette équipée peu glorieuse, il est bon de savoir que les débats du procès des assassins du général Ramel ne laissent aucun doute sur sa réalité; que, d'ailleurs, Montbel (qui était un parent de Lamo-

1. Notamment, dans ses *Mémoires de Louis XVIII*, t. X, p. 306 (paru en 1833); et dans ses *Soirées du duc de Bordeaux*, t. II, p. 152 (paru en 1840).

the-Langon) et Paulin de Bégué étaient, tous deux, lieutenants dans l'une des compagnies de volontaires qui, en 1815, volèrent au secours du duc d'Angoulême, mais qui, comme on le sait, arrivèrent trop tard; qu'enfin, Lamothe avait en son ami, Honoré d'Aubuisson (qui faisait partie du *Comité royal d'exécution* et que M. de Vitrolles avait chargé d'organiser une compagnie de *verdets*), un informateur de premier ordre. Or, Montbel, Bégué et d'Aubuisson étaient tous trois des intimes de Lamothe-Langon.

Ceci dit, laissons la parole à Lamothe-Langon, ou plutôt à son interprète, Mme du Cayla[1].

En arrivant, un jour, chez le roi, je reconnus dans ses traits cette inquiétude extraordinaire qui les obscurcissait quand il avait quelque nouveau chagrin. C'était le moment de lui témoigner un vif intérêt; il aimait qu'on lui arrachât presque de force la connaissance du secret qui pesait sur son cœur; il éprouvait le besoin de se soulager en le communiquant; et, comme son caractère le portait toujours à se tenir en garde, même contre le ministre à qui il témoignait le plus de confiance, il préférait révéler son tourment à une femme ou à un simple officier de sa maison, qui l'écoutait sans pouvoir profiter de sa confidence pour le trahir. Je le questionnai donc du ton le plus affectueux; je le pressai de verser ses inquiétudes dans mon sein; il ne demandait pas mieux, et, après quelques instants de résistance, il se décida à parler et me dit en secouant la tête : « Mes amis sont de cruels amis; mes fidèles sujets ont une loyauté toute particulière; savez-vous ce que trame, en ce moment, une poignée de royalistes du Midi? Rien moins que de mettre en pièces ma couronne pour en détacher un des plus beaux fleurons dont ils veulent gratifier mon neveu, le duc d'Angoulême.

— Sire! m'écriai-je, c'est une fausseté abominable dont on a souillé vos oreilles.

— Non, c'est une triste et grosse vérité; c'est une conspiration sentimentale d'un nouveau genre, dont les preuves ne sont que trop évidentes.

Il ouvrit alors un tiroir fermé avec soin et choisit, parmi plusieurs papiers, la lettre suivante qu'il me mit entre les mains :

« Sire,

« Un humble Français, perdu dans la foule, mais dévoué de cœur

1. *Mémoires d'une femme de qualité sous Louis XVIII*, Paris, 1829, t. II, p. 350.

et d'âme à Votre Majesté, ayant eu connaissance d'une intrigue coupable qui compromet la dignité de votre couronne, a pris le parti d'en mettre le détail sous vos yeux et d'y joindre les actes irrécusables qui témoigneront de la vérité de son récit.

« Lors des événements des Cent jours, Monseigneur le duc d'Angoulême vint établir à Toulouse le gouvernement provisoire du Midi. Quelques habitants de cette ville, plus à portée que les autres d'approcher Son Altesse Royale, formèrent, dès ce moment, le projet de prolonger un état de choses qui servait si bien leurs intérêts. Profitant du peu de connaissance des hommes et des choses que manifestèrent les deux personnages auxquels Son Altesse Royale avait confié le pouvoir, ils cherchèrent à tromper et trompèrent facilement des cœurs honnêtes mais sans expérience des affaires.

« A la suite de plusieurs conciliabules, où le nombre des assistants augmentait à mesure que le cercle des dupes pouvait s'étendre, on arrêta que :

« Vu la gravité des circonstances, attendu que le roi, dans la séance du 16 mars et par ses proclamations postérieures, s'était, plus que jamais, engagé au maintien de la charte constitutionnelle; attendu que ceux dont Sa Majesté était entourée, ou auxquels elle accordait à tort sa confiance, professaient des principes antimonarchiques, puisqu'ils ne songeaient pas à ramener l'ancien régime dans toute sa pureté; attendu que la nomination des ministres, avec le prince de Talleyrand et le duc d'Otrante à leur tête, annonçait dans quelle voie de perdition on allait s'engager.

« Tout le Midi, comprenant l'espace renfermé entre l'Océan, le Poitou, l'Auvergne, le Lyonnais, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées, serait distrait provisoirement du royaume de France pour former un royaume d'Aquitaine, dont LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Angoulême prendraient l'administration, jusqu'à l'époque, grâces à Dieu encore éloignée, où, par le droit de leur naissance, ils poseraient légitimement sur leur tête la couronne de France. »

« Ce projet extravagant ne pouvait appartenir qu'à des hommes ignorants, des politiques de province, incapables de rien juger au delà de leur étroite sphère ou de calculer aucune chance de succès et séduits par le seul appât de se partager les emplois, charges et dignités de ce nouveau royaume.

« Cependant, l'impossibilité de réussir, le crime positif du démembrement de la France, l'acte patent de rébellion contre la majesté royale, les malheurs qui devaient être la conséquence d'un tel déchirement, rien n'a pu effrayer les meneurs. Ils ont osé compter sur la participation des personnes les plus éminentes du royaume; et certes ils n'avaient pu en recevoir la moindre assurance; ils n'avaient fait aucune ouverture à Son Altesse Royale, qui les aurait repoussés avec

horreur. Eh bien! égarés par une ambition aveugle, ils ont mis la main à l'œuvre sans hésiter même à compromettre Son Altesse Royale.

« Si jamais une pareille idée avait pu être formée par quelque grand génie, il aurait cherché à en amener la réussite par ces moyens extraordinaires, par ces puissantes conceptions qui, exécutées par une forte volonté, parviennent quelquefois à changer la face des États. Mais ici, au lieu d'esprits supérieurs, on ne trouve que des hommes sans capacité et sans ressources morales. Une ambition avide qui ne s'appuie sur rien, le besoin pour quelques-uns d'échapper à la poursuite de leurs créanciers, l'orgueil extravagant de quelques autres, voilà les seuls stimulants qui les poussent dans cette carrière périlleuse. Tout leur manque pour réussir, ils n'ont pas même l'audace de factieux dignes de ce nom. Aussi les moyens d'exécution répondent-ils à la conception du plan. Au lieu de décider le succès de la conspiration, en frappant un grand coup par une prise d'armes générale, ils ne songent qu'aux obstacles qu'ils pourraient rencontrer dans un petit nombre de concitoyens ou de magistrats animés d'un véritable esprit de dévouement, et ils se contentent de dresser des tables de proscription bourgeoise où ils mettent les noms de quelques ennemis personnels et de quelques administrateurs qu'il faut tuer, parce qu'on ne peut les gagner. On a inscrit en tête de ces listes le comte de Rémusat, préfet de la Haute-Garonne; le général Ramel, commandant le département dont il vient de prendre possession au nom du roi; le receveur-général Randon; M. de Malaret, maire de Toulouse; l'avocat Romiguière, membre de la Chambre des représentants; le procureur La Rigaudère, pour qui c'était en vérité trop d'honneur; et une foule d'individus que leur obscurité, du moins, aurait dû sauver de ce sanglant ostracisme.

« Les chefs ne comprirent pas l'étendue du complot dans lequel ils s'engageaient; leur nonchalance habituelle les porta même à en abandonner l'exécution à des subalternes, aux C..., aux A..., aux S..., aux D.., qui crurent ne pouvoir mieux y procéder qu'en tendant un guet-apens à chacune des victimes désignées. Le préfet Rémusat devait être le premier frappé et voici le piège qui lui était destiné. On députerait vers lui deux individus, les sieurs Seg... et Bar..., tous deux faisaient partie des Verdets, ces compagnies secrètes, organisées dans l'intérêt de la cause royale, que leur mauvaise composition a depuis si fort décriées. Ils dénonceraient au comte un rassemblement de fédérés formé derrière l'hôtel de la Préfecture, dans la petite rue du Cloître-Sainte-Anne, et l'engageraient à venir lui-même, à l'aide d'un déguisement, s'assurer de la vérité de leur dénonciation. D'un autre côté, usant de la plus perfide des ruses, on aurait décidé quelques malheureux bonapartistes de la lie du peuple, et par conséquent

plus faciles à tromper, à se réunir dans le même lieu où M de Rémusat les aurait trouvés.

« Mais, au même instant, une patrouille de Verdets, passant comme par hasard dans cette rue, aurait cerné le rassemblement et aurait ramené en masse, vers la place du Capitole, et les fédérés et le préfet confondu au milieu d'eux. Là, un autre rassemblement, formé de la plus vile populace, dont on aurait excité l'enthousiasme fanatique, aurait égorgé les prisonniers et le comte de Rémusat avec eux[1]. Sa chute devenait alors le signal de la mort de tous ceux qu'on avait dévoués au poignard des assassins, et, quand la ville aurait été compromise par ces excès, on espérait l'entraîner dans une révolte à

---

1. Ce projet d'attentat contre le préfet de Toulouse n'est point imaginaire. Il fut révélé à M. de Rémusat par le maître de poste Ramel et la correspondance de M. et de Mme de Rémusat y fait d'assez nombreuses allusions. (Voir, notamment, *Corresp. de M. de Rémusat*, I, 208.) Dans les débats de l'affaire Ramel, d'ailleurs, l'un des accusés les plus gravement compromis, un sieur Comère, avoua que le Conseil occulte avait décidé de faire assassiner, avec le général Ramel, plusieurs fonctionnaires, en particulier MM. de Castellane et de Rémusat. Une tentative d'assassinat avait également été dirigée contre un royaliste, le baron de Satgé; mais elle eut lieu pendant les Cent jours et doit être imputée, non pas aux Verdets, mais aux Fédérés. (*Clément de Lacroix :* Un révélateur méconnu des Cent jours. *Rev. des Pyrénées*, 1911, p. 537.) L'affaire de Satgé se relie, néanmoins, directement aux manœuvres et aux excitations dont l'assassinat du général Ramel fut la conséquence. — Quant à M. de Rémusat, il est difficile d'apprécier exactement son rôle — ou plutôt celui de sa femme — dans ces événements, car leur correspondance a été soigneusement expurgée. Toutes les lettres, en particulier, écrites entre le 4 août et le 22 septembre 1815, ont été supprimées, et l'éditeur des *Mémoires*, M. le sénateur Paul de Rémusat, petit-fils du préfet, s'est efforcé de laisser croire que son grand'père avait été étranger aux violences réactionnaires du parti et même qu'il y avait fait courageusement obstacle. Malheureusement c'est une attitude qui n'est pas confirmée par les documents. Ainsi, tandis que son petits-fils assure que « le nouveau préfet se rendit aussitôt à Toulouse et y apprit, *en arrivant*, l'assassinat du général Ramel » (*Mémoires de Mme de Rémusat*. Préface, p. 80), nous trouvons, en tête du dossier de l'information judiciaire relative au meurtre du général, deux lettres du 15 août, l'une écrite par le général Ramel au préfet, comte de Rémusat, l'autre de M. de Rémusat lui-même au procrueur du roi Miégeville, qui prouvent incontestablement que le préfet était à Toulouse lors de l'assassinat. Si donc il ne laissa pas faire, par peur ou par faiblesse, il ne s'opposa pas au crime.

main armée, qui, se propageant dans le Midi par chacune des villes principales où de pareils massacres, organisés d'avance, devaient être commis, auraient ainsi servi de fondement à ce chimérique royaume d'Aquitaine.

« Ce complot atroce était heureusement d'une exécution impossible. Mais il n'en a pas moins été tramé. L'assassinat du préfet n'a manqué que par trop d'empressement à frapper le général Ramel, objet particulier de la haine des compagnies secrètes. L'histoire de cette tragédie serait trop longue à raconter dans cette lettre. Mais que Votre Majesté se fasse représenter les pièces de ce procès fameux; elle y verra, dans la partie secrète, combien tout ce que j'avance est exact, et avec quel acharnement on a commis cet horrible attentat. »

Il est intéressant, pour connaître le procédé de Lamothe-Langon et, par suite, pour apprécier la valeur de son témoignage, de rechercher le personnage mystérieux qu'il produit comme le révélateur de l'intrigue.

Dans sa première version, c'est un jésuite[1]. En 1829, date à laquelle parurent les *Mémoires d'une femme de qualité*, c'était presque de rigueur. Mais, dans les *Mémoires de Louis XVIII*, où le ton est plus grave, c'est « un ancien fonctionnaire de l'Empire, M. M..., jeune homme plein d'énergie et de talents administratifs » et, dans les *Soirées du duc de Bordeaux*, alors que vingt-cinq ans ont passé sur ces événements, la figure se précise. C'est « un gentilhomme de cette ville », toujours désigné sous l'initiale M.[2]. « Il n'avait pas encore trente ans; sa taille était haute, sa figure pâle. Ses yeux pleins de feu, sa bouche mignonne, son air surtout digne et respectueux, me frappèrent. Je m'avisai de

1. *Mémoires d'une femme de qualité sous Louis XVIII*, II, 360 et 364.

2. Cette initiale n'a été prise par Lamothe que pour dérouter; il a voulu peut-être qu'on pensât à Mahul, mais c'est bien de lui-même qu'il s'agit: en 1815 il avait 29 ans et se figurait volontiers qu'il ressemblait à l'Empereur. Dans la fiction des *Soirées du duc de Bordeaux*, c'est le duc d'Angoulême lui-même qui fait à son neveu le récit de l'intrigue. A la suite d'un courrier qui lui est remis par Paulin de Bégué, le prince reçoit le mystérieux M,.., qui lui révèle la conspiration ourdie à son insu par sa *Camarilla*. D'ailleurs il arrivait parfois à Lamothe de signer de la Mothe.

rencontrer sur son visage une ressemblance avec les portraits des Bonaparte ».

A ce signalement on ne peut se tromper; M... n'est autre que Lamothe lui-même et, c'est d'autant moins douteux, qu'il est question, pour récompenser le révélateur, de la préfecture de l'Aude; que Lamothe avait sollicité ce poste, non pas en 1815, mais en 1814, et que, comme il ne l'obtint pas, il se livre, à la fin de l'historiette, à un spirituel éreintement de M. de Polignac.

Le passage est trop joli pour que je ne le reproduise pas :

— Du moins, Monsieur, dit le prince, voudriez-vous entrer au Conseil d'État royal, accepter une préfecture ou une présidence de chambre à une Cour royale?

M... sourit et aussitôt se mit à dire :

La meilleure preuve que je puisse administrer à Son Altesse Royale, c'est de la mettre au défi (je lui demande pardon du terme, mais seul il peut rendre ma pensée) de faire quelque chose pour moi : ses bonnes intentions à mon égard seront toujours paralysées et, la puissance occulte, dont je lui signale l'existence, rendra sans cesse vains les efforts que Monseigneur tentera en ma faveur.

En vérité, termine le prince, M... était bien instruit. Je devais quitter deux jours après Toulouse; je dis à Jules de Polignac que je voulais que celui-là eut la préfecture de l'Aude. Comme on ne paraissait pas faire droit à ma demande, je m'en plaignis à Jules; il me peignit mon protégé sous de telles couleurs que, bien que je susse l'injustice de ses assertions, je compris que mon désir ne pourrait rien contre tant d'exigences opposées.

On trouvera sans doute que le duc d'Angoulême défendait assez mal ses protégés, mais s'il est vrai qu'en 1814 M. de Polignac, en sa qualité de commissaire royal pour le Midi, ait mal noté Lamothe qui sollicitait avec impudence une préfecture, il faut avouer que ce n'était pas sans quelque raison.

Ex-auditeur au Conseil d'État, ex-sous-préfet de Toulouse, Lamothe était, à la chute de l'Empire, sous-préfet de Livourne et il ne cachait nullement un impérialisme enthousiaste et des convictions bonapartistes à poigne. Il avait défendu Livourne contre les Anglais avec la bravoure d'un vieux soldat. Il n'est donc pas surprenant que, malgré ses

prétentions, sa nomination ait été ajournée; et ce fut heureux, car, aux Cent jours, il se hâtait d'offrir de nouveau ses services à l'Usurpateur qui le nommait à cette préfecture de l'Aude, objet de ses convoitises[1]. On comprend, dès lors, qu'en 1815 il ne fut guère en situation de voir le duc d'Angoulême et de lui donner des avis; mais sa rancune contre le prince de Polignac ne s'éteignit pas.

Or, Lamothe-Langon n'a jamais parlé au duc d'Angoulême et ne l'a peut-être jamais vu; de plus, en 1815, en sa qualité de fonctionnaire des Cent jours, il était tellement suspect, qu'il était réduit à se cacher. Son récit est donc faux dans les détails; c'est un roman.

Qu'y a-t-il de vrai, quelle est la base historique de ce roman? Voilà ce qu'il nous importe uniquement de connaître et ce que, malgré la destruction des documents originaux, il est possible de savoir.

Quand, en 1814, l'armée anglo-espagnole entra à Toulouse, elle traînait à sa suite ou rallia subitement un essaim de nobles personnages, émigrés, réfractaires ou propriétaires du pays, qui jouèrent dans son état major le rôle le plus honteux. Ils s'emparèrent de l'esprit du duc d'Angoulême, prince sans intelligence ni caractère, et le firent en quelque sorte leur prisonnier.

Puis, lorsque le Dauphin — car le duc d'Angoulême portait alors ce titre, — fut rejoint par une partie de sa maison civile et militaire amenée de Bordeaux, il se forma autour de Madame Royale, dont l'activité toute masculine et le courage suppléaient à l'indigence intellectuelle de son époux, une véritable cour d'intrigants faméliques et aventureux. Ce fut pis encore en 1815. Des lettres patentes du roi, du 5 mars et du 3 juin 1815, rendues sous le coup de la terreur, avaient

1. Lamothe ne fut même pas préfet de l'Aude, mais seulement sous-préfet, ayant remplacé le 4 avril 1815, le sous-préfet de Carcassonne, M. de Carrière, démissionnaire. Toutefois le préfet, Descorches de Sainte-Croix, nommé en remplacement du baron Trouvé, démissionnaire (6 avril), n'ayant pas rejoint, c'est Lamothe-Langon qui administra le département pendant les Cent jours.

constitué au duc d'Angoulême un véritable gouvernement comprenant les 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires; les débris du gouvernement provisoire de MM. de Vitrolles et de Damas ainsi que les officiers de la garde nationale ou des volontaires royaux vinrent encore grossir cette phalange[1]. Le prince laissa se constituer, à l'aide de ces éléments, un Conseil et un Comité d'exécution qui, sous sa couverture nominale, se donnèrent la mission de présider à la réorganisation politique du Midi.

En réalité, comme le dit très bien Lamothe, « La résidence du duc d'Angoulême dans le Midi en 1814, et plus tard celle qu'il y faisait en ce moment avec Madame Royale, qui était venue l'y rejoindre, avait accoutumé certains nobles ou autres à faire partie d'une Cour. Ils trouvèrent doux de se maintenir dans cette position agréable et, pour cela, essayèrent d'établir le prétendu royaume d'Aquitaine. Ils s'en distribuèrent à l'avance les dignités, les charges, les fonctions. Qui, aurait été ministre; qui, gentilhomme de la Chambre; qui, colonel, général, maréchal; qui, préfet; qui, magistrat. On aurait eu des titres, des ordres; en un mot une royauté, avec ses conséquences[2]. »

Les royalistes du Midi accoururent, en effet, comme à la

1. Montbel a joliment dépeint, dans ses *Souvenirs*, la rentrée du duc d'Angoulême à Toulouse. « Il était à cheval, escorté par la cavalerie de la garde nationale, entouré d'officiers fidèles et d'une multitude de maires ou d'adjoints appartenant aux diverses localités qu'il venait de traverser. Ces braves gens, juchés sur d'étranges montures, étaient affublés des vêtements les plus bizarres. Ils s'étaient endimanchés pour la circonstance et avaient arboré des défroques d'antan. Entre autres je remarquai, parmi ces cavaliers de fortune, un pauvre diable en culottes courtes et en bas à grandes raies horizontales, blanches et bleues. A côté, trottaient quelques bons paysans dont les sabots, engagés dans de gros étriers en fer rouillé, contrastaient avec les bottes vernies d'élégants gentilshommes... » C'était, on le voit, passablement carnavalesque. C'est d'ailleurs dans cet entourage un peu mélangé que Montbel fit la connaissance du colonel comte de Sainte-Hélène, c'est-à-dire du fameux forçat Coignard. (*Souvenirs du comte de Montbel*, 1913, pp. 159 et 100.)

2. *Mémoires de Louis XVIII*, t. X, p. 307.

curée, et parmi eux, aux premiers rangs, les hauts fonctionnaires du gouvernement impérial, le marquis de Villeneuve, M. de Villèle, M. de Malaret, etc.

Voici d'ailleurs la composition des conseils auxquels le prince, « obligé de partir pour Paris où le roi le rappelait et comptant revenir bientôt à Toulouse avec la duchesse[1], » abandonnait une partie de la France.

Comité royal : MM. Jules et Armand de Polignac, M. de Mac Carthy-Lévignac, le marquis d'Aubuisson, le chevalier de Mauran, les deux frères de Ségoufielle, M. de Beynes-Rayssac « s'intitulant marquis[2] », le chevalier Rigaud, le chevalier de Chalvet, M. de Limayrac, M. de Raymond et l'abbé Dirat, aumônier.

Conseil du duc d'Angoulême : Le baron de Vitrolles, le duc de Guiche, M. de Villèle, M. de Villeneuve-Pons, le comte de Sabran, le comte de Caumont (La Force), et le général de Caldagués.

Si l'on en croît d'Aldéguier, M. de Vitrolles fut *l'âme* de ces conseils. C'est très invraisemblable, car non seulement il n'a fait aucune allusion, dans ses Mémoires, au rôle qu'il y aurait joué, mais encore il avait un esprit trop fin, trop pénétrant, pour ne pas saisir le ridicule qui s'attacherait à ce royaume d'Aquitaine; enfin, il ne revint pas à Toulouse après son arrestation.

L'état-major particulier du duc d'Angoulême avait sur ce prince faible et docile une emprise totale; heureusement il ne se composait que d'honnêtes gens, le colonel de Saint Vincent, le vicomte d'Acher « un vrai trésor que j'avais découvert à mon arrivée à Toulouse[3] » et MM. de la Hitte et de Lasbordes.

Par contre, autour de la duchesse d'Angoulême s'agitaient, ourdies par d'obscures personalités, une foule d'intrigues et d'ambitions. M. de Caldagués était la plus marquante de ces personnalités.

1. D'Aldéguier. *Histoire de Toulouse*, t. IV, p. 656.
2. D'Aldéguier. *Histoire de Toulouse*, t. IV, notes, p. 66.
3. *Soirées du duc de Bordeaux*, t. II, p. 150.

On a vu que ce personnage, venu d'Espagne avec le duc d'Angoulême, était parvenu à faire partie du Conseil de ce prince. Espion particulier de Wellington, dont il recevait une mensualité, il fut bientôt l'un des meneurs du conseil occulte, et toute la correspondance, les rapports, les projets et les délibérations passèrent par ses mains (d'Aldéguier).

La *Biographie portative des Contemporains* (1834) nous renseigne exactement sur la carrière militaire du comte Raimond de Caldaguès, mais elle ne dit rien de son origine, qu'on a cru généralement espagnole ; c'est une erreur. *Callagués* ou *Caldagués* était un domaine noble du consulat de Montferrand, en Lauraguais, qui, jusqu'à sa disparition au dix huitième siècle, appartint aux familles de Vaure et d'Albouy. François de Caldagues l'avait, en effet, vendu en 1594, au prix de 2,200 livres, à François de Vaure et au gendre de celui-ci, André d'Albouy[1]. Il est donc vraisem-

1. Archives notariales d'Avignonet : registre de 1595.

On peut résumer de la sorte la carrière de Caldagués : Né le 3 août 1752, sous-lieutenant à quinze ans, dans le régiment de Soissonnais, lieutenant en 1776, major au régiment d'Angoumois en 1786, lieutenant-colonel en 1791, il avait fait avec distinction les campagnes de Corse et d'Amérique, quand il émigra en 1792 et mit son épée au service de l'Espagne. Colonel du régiment espagnol de Royal-Roussillon, puis colonel-propriétaire du régiment de Bourbon, il rendit de grands services à l'Espagne, lutta sans relâche contre les armées impériales et venait d'être fait général en chef de l'armée de Catalogne quand, en 1812, il fut fait prisonnier. Les événements de 1814 le rendirent à l'Espagne et il vivait, désœuvré, à Barcelonne, lorsque, en 1815, le duc d'Angoulême l'y découvrit et assura sa fortune.

Quant à Mme de Caldagués, elle avait porté un nom autrement fameux. Elle n'était autre, en effet, que la fille aînée, née à Passy en 1773, de Gabriel de Siran, marquis de Cavanac, seigneur de Leuc et de Caunettes-en-Val, et d'Anne Coppier, la belle mademoiselle de Romans, la mère de l'abbé de Bourbon, la maîtresse abandonnée du roi Louis XV ; elle s'appelait Anne-Françoise-Henriette de Cavanac. Émigrée en Espagne, en 1791, avec sa mère et son frère Aimé-Louis-Stanislas, elle aurait épousé, en 1811, à trente-huit ans, un ancien officier, le comte de Caylus, qui en avait quarante-quatre, et, presque aussitôt veuve, elle se serait remariée au comte Raimond de Caldagués, colonel dans l'armée espagnole. (Voir *Mahul*, Cartulaire, V, 166 et Comte Fleury, *Louis XV intime*, 221 et 237.) Les deux mariages de

blable que Raimond de Caldagues tirait son origine d'une maison lauraguaise.

Le duc d'Angoulême l'avait rencontré, en 1815, à Barcelone, où il habitait avec sa femme sous le nom de comte de Caldaguez, et tels furent les services qu'il rendit alors au prince que celui-ci l'avait nommé successivement commandant de la Cerdagne française et du département de l'Ariège, puis lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, et, enfin, commandant de la 10e division militaire (Toulouse), en marge du maréchal Pérignon dont on se méfiait.

Or, dans l'oisiveté de leur séjour à Barcelone, le comte et la comtesse de Caldagués s'étaient liés avec les propriétaires de leur maison; il est même vraisemblable que leurs amabilites avaient le plus souvent suppléé au loyer de leur appartement. Quoi qu'il en soit, ces braves propriétaires étant venus à mourir, laissant un fils et une fille, M. de Caldagués estima que le garçon, qui avait reçu quelque éducation, qui parlait le français et ne manquait ni d'intelligence ni de talent, lui conviendrait parfaitement comme secrétaire; il le prit donc dans sa maison; mais il fit autre chose : la jeune fille était coquette et jolie, il en fit sa maîtresse.

Je laisse conter la fin de l'aventure à d'Aldéguier, qui en a tiré les éléments de l'information faite lors du procès des assassins du général Ramel.

Lorsque les événements de 1814 le conduisirent en France, à la suite du duc d'Angoulême, il l'amena avec lui et, le prince ayant nommé le comte commandant de la 10e division militaire, le jeune homme entra en fonctions auprès de lui. Le comte fut bientôt un des principaux directeurs du Conseil occulte et toute la correspondance, les rapports, les projets et les délibérations furent confiés au jeune secrétaire.

Mme de Caldagués était demeurée à Barcelone, après le départ de son mari, qui ne l'appela auprès de lui que lorsque ses espérances se furent réalisées et qu'il eut obtenu un commandement important

Mlle de Cavanac me paraissent difficiles à concilier et je serais porté à croire que le comte de Caylus et le comte de Caldagués ne sont qu'un seul et même personnage.

après les Cent jours. Lorsqu'elle partit pour le rejoindre, la jeune demoiselle, qui avait quitté la maison paternelle pour se retirer auprès d'une tante, vint supplier Mme de Caldagués de l'emmener avec elle en France, auprès de son frère; elle y consentit. L'espagnole habita avec son frère chez le comte qui s'en déclara le protecteur. Le jeune homme était sensible sur l'article de l'honneur comme un véritable *hidalgo* espagnol; il s'aperçut bientôt que sa sœur n'était pas indifférente au comte et qu'il avait pour elle toutes les attentions, non d'un simple protecteur, mais d'un amant. La preuve de leur intelligence parut bientôt au grand jour. Sollicitée ou menacée par son frère, elle lui fit l'aveu de sa faiblesse et de l'abus que le comte avait fait de sa qualité de protecteur pour la séduire.

Le jeune homme, furieux, quitta aussiôt la maison du comte avec sa sœur et vint ensuite demander raison à ce dernier de l'injure qu'il avait faite à sa famille en déshonorant sa sœur. M. de Caldagués refusa le cartel. Le jeune homme écrivit alors au ministre, lui raconta l'événement, lui demandant justice contre le comte; il ajoutait que cette justice lui était d'autant mieux due qu'il avait à faire contre lui des révélations importantes qui intéressaient la sûreté de l'État, mais il ne reçut aucune réponse à sa lettre. Désespéré, il quitta la ville et alla cacher sa honte et le déshonneur de sa sœur et de sa famille dans un lieu retiré; il ne reparut que lorsqu'il n'en resta plus de trace apparente... Il partit alors avec elle pour Barcelone et passa par Toulouse.

Il y était depuis la veille, lorsqu'étant logé à l'*Hôtel du Grand-Soleil*, un huissier lui apporta une assignation pour se rendre le lendemain, à telle heure, chez M. de Caumont[1], conseiller instructeur. Il s'y rendit, mais, après avoir décliné ses noms devant le magistrat, il vit qu'il y avait méprise et que l'huissier ayant cherché en vain le véritable assigné, quelqu'un lui avait assuré qu'il y avait alors, à l'Hôtel du Grand Soleil, un individu de ce nom. L'assignation fut remise au jeune Espagnol par le valet qui l'avait reçue par méprise, la différence entre les deux noms étant très légère.

Le magistrat allait le renvoyer lorsque, lui ayant dit par hasard qu'il avait été assigné par méprise, au lieu de quelqu'un qui devait déposer dans l'affaire Ramel, le jeune homme changea de couleur, ses yeux se troublèrent, il s'agita et marcha d'un pas très précipité dans l'appartement. Le magistrat, étonné, lui ayant demandé

---

1. M. de Combettes-Caumont, qui instruisait alors l'affaire de l'assassinat du général Ramel, était l'homme de Louis XVIII. Il n'est donc pas douteux qu'il dut rendre compte à Pasquier de cette étrange affaire et que, s'il ne la poursuivit pas, ce fut en vertu d'ordres supérieurs.

la raison de cette agitation extraordinaire, l'Espagnol le pria de faire sortir les huissiers. Le greffier seul étant resté et la porte ayant été fermée avec soin, il lui dit ce que je viens de raconter et ajouta que, n'ayant rien à ménager avec celui qui l'avait déshonoré, il devait à la justice la révélation d'un projet de démembrement du royaume de France, que le comte avait fait tous ses efforts pour faire réussir. Il lui dévoila alors l'existence du Conseil occulte, celui du Comité royaliste, lui donna les noms de leurs membres, lui fit connaître leurs moyens de réussir, au nombre desquels était la proscription de plusieurs citoyens honorables de Toulouse qui devaient être sacrifiés par les conjurés, comme l'avait été le général Ramel. Il donna l'explication de cette mort, fit connaître la cause de l'inaction de la force armée, dit avoir lu une correspondance entre le général anglais Wellington et le comte de Caldagués, qui prouvait que les alliés n'étaient pas étrangers à ce projet.

Cette révélation, écrite et signée, le magistrat congédia l'Espagnol, content de s'être instruit par le plus singulier des hasards du secret d'un événement dont le public et lui avaient cherché inutilement la cause jusqu'à ce jour[1].

D'Aldéguier a connu les détails de cette affaire par M. de Combettes-Caumont, son ami personnel; Mais Lamothe-Langon en a été aussi bien instruit par Honoré d'Aubuisson, membre du Conseil occulte et alors commandant d'une compagnie de Verdets. Les deux témoignages concordent et se complètent mutuellement.

Les pièces de cette affaire qui constitue, comme on le voit, un épisode distinct de l'affaire Ramel, furent apportées à Paris par M. de Caumont et, si l'on en croit Lamothe, remises au roi qui voulut interroger le conseiller. Furent-elles détruites par le roi, en raison de « la haute position de ceux qui dirigeaient le complot et de la grandeur du personnage qui était censé en être le chef et que la faction avait secrètement désigné comme devant porter le sceptre de ce nouveau royaume d'Aquitaine[2] »? — C'est l'avis de d'Aldéguier et de Lamothe. Mais il est plus vraisemblable que ces documents furent gardés et classés précieusement

1. D'Aldéguier, Loc. cit. t. IV, notes p. 66.
2. D'Aldéguier. *Loc. cit.*, t. IV, p. 167, et *Mémoires d'une femme de qualité sous Louis XVIII*, t. II, p. 361.

dans cette *Bibliothèque révolutionnaire du Louvre* dont l'incendie, en 1871, a rendu la perte irréparable[1].

En tous cas, ce dont nous ne pouvons douter par ses manifestations officielles, c'est de la colère de Louis XVIII; non seulement il révoqua brutalement les pouvoirs extraordinaires de son neveu, auquel il ne pardonna jamais, mais encore il le contraignit d'afficher sa destitution.

Les nombreuses nominations que le duc d'Angoulême avait faites pendant sa courte souveraineté furent rapportées, telles celles des préfets de Toulouse, d'Auch et de Foix, et les anciens titulaires reprirent leurs fonctions[2] : ce fut une véritable révolution.

Le duc d'Angoulême, rappelé à Paris, dut faire en conséquence afficher, le 13 août, dans les rues de Toulouse, une proclamation, datée du 7, ainsi conçue :

« Habitants des départements du Midi !

« Le roi, notre seigneur et oncle, étant rétabli sur son trône et nous ayant fait connaître que les pouvoirs qu'il lui avait plu nous conférer par lettres patentes du 5 mars et 8 juin derniers, cessaient d'exister, nous nous empressons de vous exprimer notre sensibilité pour le zèle et le dévouement au-dessus de tout éloge, par lesquels vous avez contribué si efficacement à la restauration de l'autorité royale.

« ... Peuples de ces belles contrées, conservez toujours l'excellent esprit qui vous anime. Jamais les preuves d'attachement que vous nous avez données, ainsi qu'à la duchesse d'Angoulême, ne s'effaceront de notre souvenir. L'un de nos premiers devoirs, celui qui nous

---

1. M. Chassin dit, dans un ouvrage sur les préludes de la Révolution, avoir pu feuilleter, en 1863, ce dossier secret, recueil des pièces les plus rares, *rassemblées pour la satisfaction des haines privées de Louis XVIII*. Il y avait là, dit-il, « dans un cabinet que le conservateur devait tenir fermé à toute étude indiscrète..., un arsenal de documents terribles contre les hommes et les choses de l'ancien régime ». (Ch.-L. Chassin. *L'Église et les derniers serfs*. Paris, Dentu, 1880, p. 96.) Quel dommage que ces documents aient disparu ! Ils eussent éclairé, si Charles X ne les avait pas expurgés, la personnalité si ténébreuse et si compliquée de Louis XVIII, que nous pouvons seulement soupçonner aujourd'hui.

2. Au nombre de ceux-ci était le premier président Desazars.

sera le plus cher, sera de faire connaître a Sa Majesté qu'elle n'a point de sujets plus dévoués et plus dignes de ses bontés... »

Cette proclamation était accompagnée d'un arrêté de l'état-major du prince faisant connaître que :

« ARTICLE PREMIER. — Tous les officiers, civils et militaires, institués par Son Altesse Royale, cesseront leurs fonctions.

« ART. 2. — Néanmoins seront maintenus provisoirement dans leurs fonctions ou emplois tous ceux qui ont été appelés par Son Altesse Royale à des places vacantes par mort, destitution, démission, absence, ou tout autre motif, jusqu'à l'arrivée des titulaires nommés par le roi.

« ART. 3. — Tout emploi civil extraordinaire institué par Son Altesse Royale pour besoins momentanés du service, est supprimé.

« ART. 4. — La déclaration de Son Altesse Royale et le présent arrêté seront imprimés, affichés et adressés à MM. les Préfets, avec invitation de les faire réimprimer et afficher dans toutes les communes qui faisaient partie du gouvernement de Son Altesse Royale.

« Toulouse, le 12 août 1815.

« Le baron DE DAMAS.
« Le marquis DE VILLENEUVE[1]. »

C'était la fin des espoirs qu'avait fait naître, dans l'entourage du prince, la résurrection du royaume d'Aquitaine; c'est pourquoi ces deux affiches furent accueillies avec un sentiment de consternation, puis d'irritation violente, et, si l'on songe que c'est deux jours après leur publication, le 15 août, que le général Ramel était assassiné, on ne pourra méconnaître une relation de cause à effet entre ces deux événements.

Parmi les fonctionnaires que cette révolution rétablissait dans leurs fonctions, se trouvaient M. de Malaret, qui succédait comme maire à M. de Villèle, installé le 25 juillet par le duc d'Angoulême, et le préfet, M. de Rémuzat, qui remplaçait l'élu du prince, M. de Limayrac. M. de Rémuzat reprit ses fonctions le 13 août; il occupait donc la Préfecture au moment de l'assassinat du général, et il doit prendre sa part de responsabilité dans ce sinistre événement.

1. *Journal de Toulouse*, 1815, p. 409.

Quant à Ramel, on comprend d'autant moins qu'il ait été la victime des passions déchaînées et des ambitions déçues du parti royaliste, qu'aucun fonctionnaire peut-être ne s'était montré si complaisant, même si dévoué au duc d'Angoulême. C'est, d'ailleurs, une curieuse physionomie que celle de cet ancien fructidorisé, dont on a fait un martyr du libéralisme[1], et qui, sans honneur ni moralité, eût probablement été, s'il eût vécu, une copie des Canuel et des Donnadieu, c'est-à-dire des pires apostats de l'idée nationale.

Il avait pris le commandement de la Haute-Garonne, au nom de l'Empereur, dans les premiers jours de mai; mais il avait aussitôt traité avec les émissaires du roi et, avant Waterloo, s'était mis en relation avec le duc d'Angoulême, dont le quartier-général était à Puycerda, de telle sorte qu'il trahissait l'Empereur pour les Bourbons.

Au nombre des grands services qu'il avait rendus à la cause royale était même l'organisation secrète des bandes qui devaient s'emparer de l'arsenal et des casernes, ces bandes même qui devaient le punir de sa trahison!

Après la bataille de Waterloo, lorsque le maréchal Davoust eut cédé aux insinuations de Fouché et que l'armée de la Loire ne fut plus une barrière contre l'invasion de l'étranger, c'est lui qui détermina le général en chef de l'armée des Pyrénées, le brave et intrépide Decaen, à renoncer à la lutte et à accepter le drapeau blanc.

Il avait escorté le duc d'Angoulême dans sa tournée triomphale autour de Toulouse et s'était montré le plus zélé, le plus fanatique de ses partisans. N'était-ce pas lui qui, le 21 juillet, après avoir accompagné dans les rues de la ville le buste de Louis XVIII, avait prononcé, dans la salle des Illustres, le discours le plus adulateur[2]?

1. Voir Robinet. *Dictionnaire des Parlementaires*, art. Ramel.

2. Il est bon, pour connaître la personnalité de Ramel, de reproduire ici ce discours :

« Habitants d'une ville toujours fidèle, jouissez, au milieu de la paix et de la concorde, du bonheur que vous méritez. Le retour désiré du meilleur de nos rois en est, pour vous et pour toute la France,

Comment et pourquoi, dès lors, fut-il désigné aux poignards des Verdets? — C'est évidemment de l'entourage taré du duc d'Angoulême qu'est parti le mot d'ordre, et, si on en croit le témoignage d'un contemporain, il ne fut pas seulement « immolé parce qu'il ne voulut point accorder une solde, des armes, des vivres à une troupe fournie contre le vœu des lois, nous voulons parler des *verdets*... »; mais il aurait été directement désigné par Caldagués. « Ramel, dit A. Brémond, fut coupable aux yeux de quelques hommes flétris depuis longtemps dans l'opinion, parce qu'il ne voulait point se prêter aux intrigues ourdies pour le prétendu rétablissement du royaume d'Aquitaine, en faveur du duc d'Angoulême[1] »

Venons-en enfin à Caldagués. Les enquêtes faites à l'occasion de l'affaire Ramel avaient surabondamment prouvé sa culpabilité, mais la singulière faveur dont il avait joui auprès du duc d'Angoulême, la crainte d'un scandale le protégeaient. On s'aperçut heureusement que son âge lui donnait droit à la retraite. On l'envoya donc, l'année suivante, dans le Cantal, comme président d'une Cour prévôtale; c'était une flétrissure déguisée sous une récompense. J'ignore quelle fut sa fin. Mais n'est-il pas curieux d'avoir vu renaître ce rêve d'un royaume d'Aquitaine au détriment du monarque qui, dans l'exil, en avait le premier conçu et exploité l'idée? C'est le cas d'invoquer ici la sagesse des nations et de répéter le proverbe : « Qui sème le vent, récolte la tempête. »

le gage assuré. A la vue de cette brillante réunion, *dont la présence d'un sexe aimable et plein de grâces fait le plus bel ornement*, souvenez-vous que nous ne formons qu'une même famille; que nous devons... nous rallier, d'un commun accord, autour du trône des Bourbons, *qui seuls ont consacré nos droits* et seuls peuvent les garantir aux yeux de tous les souverains de l'Europe. Oui, suivons toujours et jurons de ne jamais quitter la bannière des lys, que vos ancêtres ont illustrée par tous les genres de gloire... Vive le Roi!.. Vive la famille royale!... »

1. Alph. Brémond. *Annales du dix-neuvième siècle de la ville de Toulouse*, 1865, p. 79.

APPENDICE

L'utopie d'un royaume d'Aquitaine au dix-neuvième siècle semble avoir hanté jusqu'à la dernière heure les malheureux représentants de la branche aînée des Bourbons.

C'est ainsi qu'après la Révolution de 1830, la duchesse de Berry, convaincue par les hâbleries de son entourage que les départements du Midi et de l'Ouest de la France étaient prêts à un soulèvement, semble s'être follement rattachée à cette dernière espérance.

On trouvera quelques détails sur cette aberration dans une curieuse biographie de la duchesse de Berry publiée à Marseille, en 1832, sous le titre d'*Almanach de la Bonne duchesse*[1] et inspirée par celle-ci.

En voici les passages les plus significatifs :

Les renseignements qui arrivaient de toutes parts à la famille royale étaient de nature à relever les espérances et déterminèrent à Holy-Rood un travail important dont nous ne donnerons ici qu'une rapide esquisse :

« 1° Une séance solennelle aurait été indiquée à Barcelone ou à Pampelune. Charles X et son fils y auraient renouvelé leur abdication en faveur de leur petit-fils et neveu.

« 2° Un second acte de ces princes aurait concédé la régence à *Madame*, duchesse de Berry.

« 3° Un Conseil de régence provisoire aurait été nommé pour ne conserver ses fonctions que jusqu'à la nomination solennelle et définitive du Conseil national de régence, à instituer par les États généraux du royaume de France.

« 4° *Madame* aurait convoqué ces États à Toulouse et réglé, par mesure d'urgence, le mode de nomination qui, plus tard, serait devenu le fait de l'Assemblée.

« . . . . . Dès que le Languedoc serait dégagé, Madame la Régente et le roi son fils auraient ouvert les États généraux à Toulouse ».

---

1. *Almanach de la Bonne duchesse pour l'année 1833*, par A. J. A. Gautier, Marseille. In-18, p. 58.

« . . . . . « Tel était à peu près le plan d'une entreprise à laquelle le cabinet anglais paraît n'avoir opposé que des mesures obliques, mais efficaces. Il fit circonvenir Charles X qu'on détourna par d'astucieuses allégations. Ce prince ajourna toute mesure d'exécution. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

a). Instructions du prétendant *à M. de Pourquery du Bourg* (Vérone, 10 mars 1796) *et commission à M. de Fajole-Giscaro pour visiter Castelnaudary.*

(Copie de la main de M. de Fajole.)

INSTRUCTIONS

M. de (Fajole) témoignera aux fidelles sujets de S. M. qui l'ont chargé de venir lui faire connoître leur dévouement à sa personne quelle en a reçu l'hommage avec la plus tendre satisfaction et les assurera des sentiments paternels de S. M., de l'impatience qu'elle a de se retrouver au milieu d'eux et de pénétrer elle-même en France, dès que les circonstances impérieuses qui s'y sont opposées jusqu'ici le lui permettront. Il leur apprendra qu'en attendant ce moment si interessant pour elle, Monsieur ne tardera pas à se rendre en Bretagne et à la Vendée. Il assurera plus particulierement de la protection du Roi tous ceux dont il lui a fait connoître les noms, que S. M. ne trace point par prudence mais qui le sont profondément dans son cœur. Il exhortera la portion du clergé restée fidelle à la loi de Dieu et à l'autorité légitime à ne jamais séparer le tronne de l'autel et à proscrire toute doctrine qui tendroit à tollérer les actes de soumission aux lois des usurpateurs. Il s'attachera à imprimer la plus grande confiance dans la modération du Roi. Il assurera de nouveau que tous les sujets égarés qui reconnoîtront leurs erreurs seront traités par lui comme ses enfants, que sa justice n'excepte de sa clémence que les assassins du roi son frère, de la Reine et de Madame Élisabeth ; c'est ainsi qu'il interprêtera à cet égard la déclaration de Sa Majesté. Il la fera connoître et la répandra le plus qu'il lui sera possible. Il rassurera qui craignent le malencontre de n'échapper à l'anarchie républicaine que pour retomber dans ce qu'on appelle l'ancien régime. Ce n'est pas à cet ancien régime que le roi veut rap-

peler son peuple. C'est son antique constitution qu'il veut rétablir. Il n'aspire pas essentiellement au titre de grand législateur, mais à celui de grand observateur des lois constitutionnelles de la patrie. Le Roi dit dans sa déclaration : *Cette antique et sage constitution, dont la chûte a entraîné votre perte, nous voulons lui rendre toute sa pureté que le temps avoit corrompu, toute sa vigueur que le tems avoit affoiblie;* Il fera sentir toute la force et l'étendue de cette phrase; il ajoutera que S. M. ne s'est pas bornée à prendre l'engagement solennel qu'elle renferme, q'uniquement occupée dans sa retraite du bonheur de ses sujets, elle a médité le plan d'administration le plus propre à faire renaître la prospérité publique, qu'il est essentielement fondé que la renonciation positive du clergé et de la noblesse à tous les privilèges, exemptions pécuniaires et les principes inviolables de la proportion des impôts, qu'elle en a puisé les bases dans les cahiers qui exprimoient le veu libre des différentes provinces de la France et qu'elle développera ce plan salutaire à mesure que ses sujets reviendront de leur fatal égarement et se réuniront à elle. M (de Fajole), en témoignant aux fidelles sujets de S. M. la satisfaction que lui fait épprouver l'assurance de leur zelle et de leurs dispositions à se soulever contre le gouvernement des usurpateurs pour le rétablir dans ses droits légitimes, leur recommandera en son nom d'éviter toutes les oppérations parcielles qui n'auroient d'autres conséquences que de multiplier le nombre des victimes; il leur commandera de former dans les villes principales et dans les principaux cantons des associations directes de Royalistes qui se communiquent entre elles; de prendre les mesures les plus prudentes pour se procurer des armes, des munitions en suffisante quantité, non seulement pour commencer l'insurrection, mais pour la soutenir et de tacher d'en tirer de l'Espagne secrètement et en prenant toutes les précautions que la situation actuelle de cette puissance exige; il leur recomandera de déterminer autant qu'il sera possible l'uniformité dans la formation des corps armés et leur dissipline, quand le moment de les réunir sera venu, et en attendant que, conformément au vœu qu'il a exprimé et d'après les notions succéssives et détaillées qui seront transmises à S. M., elle puisse faire pénétrer dans cette partie un officier général chargé plus particulièrement de ses ordres, il fera en sorte d'inspirer la confiance commune pour un chef principal qui puisse être provisoirement le lien de l'union et diriger les préparatifs. il s'entretiendra à Lauzanne avec MM. de Precy et Embert, leur communiquera la présente instruction et conviendra des moyens de lier les oppérations des parties orientales de la France avec les occidentales. Ces agens intermédiaires pourront être dans le cas de faire parvenir ou de demander à M. de (Fajole) des notions importantes; le signe de reconneissance qu'il employera dans sa lettre. sera la phrase suivante :

il est de toute importance que vous me fassiés connoître au juste la situation actuelle de votre maison, qu'els sont vos besoins et vos ressources. Signé Salville. M. de (Fajole) entretiendra avec Sa Majesté la correspondance habituelle par les moyens qu'il indiquera lui-même.

A Veronne le 10 mars 1796. Signé sur l'original et de la main du Roi.

LOUIS.

COMMISSION

Au nom du roi et d'après les instructions en datte de Veronne le 10 mars 1796 délibérées au Conseil de Sa Majesté, à moi données par le Roi, signées de sa propre main et dont copie est ci-dessus, convaincu et parfaitement assuré du pur Royalisme et des nobles sentiments de M. de Fajole, marquis de Giscaro, Conseiller au Parlement de Toulouse, je le choisis pour mon coadjuteur sous la réserve qu'il n'entreprendra rien sans me l'avoir communiqué et d'après mon consentement et je lui donne commission de se transporter dans la ville de Castelnaudarry pour y prendre des notions exactes sur lesprit de cette ville et ses alentours et y former s'il est possible, des assossiations secrètes de Royalistes qui se communiquent entre elles et dont la correspondance aboutisse jusqu'à moi aux fins de m'instruire de tout ce qu'on peut en tirer pour le service du Roi.

A Toulouse, le 1er juillet 1796.

(*Paraphe tenant lieu de ma signature.*)

b). — BREVET DE DUPONT-CONSTANT[1].

De par le roi,

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, sur le compte qui nous a été rendu par nos agents des services du sieur Constant, de son zèle et de sa fidélité, nous l'avons, par ces présentes signées de notre main, nommé visiteur de l'Institut dans les provinces de Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Agenois, Guienne et d'une partie de la Marche ;

Le chargeons de nommer les administrateurs de l'Institut et autres personnes nécessaires à cet établissement : de former les compagnies et de mettre à exécution tous les autres réglements de l'Institut, même de les modifier, si besoin est, avec l'autorisation de notre

1. Donné par Dupont-Constant dans son *Essai sur l'Institut philanthropique*, 1823.

agence ; lui permettons de choisir un adjoint militaire, l'autorisons à promettre, de notre part, aux chefs, officiers et soldats des armées françaises républicaines qui suivront la cause royale, la conservation des grades et emplois dont ils se trouveront pourvus, ainsi que l'avancement dont ils pourraient être susceptibles à présent ou à l'avenir.

Ordonnons que les administrateurs et associés lui obéissent en tout ce qui concerne notre service, à la charge par lui de rendre compte à notre agence et de se conformer aux ordres qu'elle lui transmettra de notre part.

Donné à Mittau, le premier décembre de l'an dix sept cent quatre vingt dix huit, de notre règne le quatrième.

Signé : Louis.

Papiers de M. de Sambucy[1].

II.

Vie politique de M. Alexandre de Sambucy, baron de Miers.

(Manuscrit du baron de Miers ; sans date.)

Il naquit à Milhaud en Rouergue le 30 août 1758 du légitime mariage de M. Alexandre Marc Antoine de Sambucy, officier dans le Régiment de Lille-de-France, lequel avait succédé à M. Antoine de Sambucy, avocat-général, son oncle, qui fut *députté* par la Cour des Aides des Montauban pour complimenter notre bon roi Louis XV à son avènement à la couronne.

---

1. Je ne saurais publier ici qu'une faible partie des papiers de M. de Sambucy, celle qui peut servir de pièces justificatives aux événements de 1799. Beaucoup de ces pièces se répètent d'ailleurs, car le vieux conspirateur n'a cessé de réclamer à la Restauration, très vainement d'ailleurs, le prix de ses services passés et le remboursement des sommes qu'il avait déboursées et qu'il estimait exactement à 26.666 fr. Il était exaspéré de voir d'anciens camarades, comme Bonald, ou des hommes qui n'avaient rien risqué, comme Villèle ou Montbel, arrivés à d'importantes situations tandis que ses services demeuraient ignorés et sans récompense. — Ajoutons qu'il réclamait aussi pour un de ses amis, l'abbé Verdier, le remboursement d'une somme de 500 fr., que l'abbé avait avancé dans les mêmes conditions pour la cause royale, aux agents du Comte de Lisle. C'est une preuve nouvelle du succès qu'avaient eu dans la région la propagande royaliste et les souscriptions ou les versements en faveur de la cause.

Il fut renvoyé à Toulouse en 1767 pour y faire ses études et occuper une charge de Conseillier dans le Parlement. Après être gradué, il ne put être pourvu de la charge qu'il avait achettée à M. de Fajole-Clairac parce que la supression de la 3e chambre des Enquettes qui eut lieu en 1775, vint barrer son projet.

Il se maria le 23 octobre 1783 à Mlle Catherine de Fajole, fille, sœur, mère et cousine germaine de cinq Conseillers audit Parlement et très proche parente de Mrs de Boyer-Drudas, doyen de lade Compagnie, de M. de Sauvettere, président à mortier, et de Mr de Rességuier, procureur général.

Il fut reprendre son domicille à Milhaud, où sa bonne conduite lui attira la confiance de ses concitoyens.

En 1785 Sa Majesté Louis XVI ayant jugé à propos de changer la municipalité de cette ville, Mgr l'Intendant le présenta pour candidat avec M. de Bonald dont l'âge et les grandes connaissances militoient en sa faveur.

Le peuple s'étant saisi du droit d'élire ses magistrats, les votes se dirigèrent sur lui ; mais, rendant justice aux talents de M. de Bonald, il parvint à lui faire rendre le tribut de reconnaissance si bien mérité par les cinq années qui avaient précédé cette mémorable époque.

S'avantageant de la confiance, il déjoua divers complots que l'anarchie avait tramé contre une municipalité qui étoit sans reproches. Il eut un vif assaut à soutenir chez M. de Bourzés, Commandant de la garde nationale, que les Comités secrets avaient intéressé pour semer la discorde.

M. de Bonald, élu président du Département, pour dédomager les Milhaviens de son éloignement, voulut former une société ditte *de l'Union et de la Paix* que le club des Jacobins, qui se forma bientôt après, qualifia de *Club monarchien*.

Le baron de Miers prévit bien que les deux Sociétés rivales amèneraient des grands troubles. Il scut se ménager la confiance des membres des deux partis.

On fit aboutir les Mrs Mullot et Bigot de Prémeneu (Préameneu), qui avaient été envoyés par l'Assemblée constituante pour appaiser les troubles dans les provinces du Midi, notamment à Nîmes.

Ces députés ne purent, ou pour mieux dire ne voulurent pas consilier ou réunir ces deux Sociétés.

Quand résulta-t-il? C'est que le premier dimanche de mai 1790, les Jacobins assiégèrent à l'entrée de la nuit le lieu des séances de la Société ditte monarchiènne; La municipalité, dirigée à cette époque par Mr St-Martin-Valogne, arbora le drapeau rouge et astusieusemen fit sortir la majeure partie des membres et ferma les portes du lieu où ils s'étaient rendus pour repousser la force par la force, sans reconnaître si tout le monde avait évacué ce local.

A peine la Municipalité s'est retirée que les assiégeans, qu'elle auroit dû dissiper, mettent le feu à lad^te maison.

Le baron de Miers, prévoyant le danger, sa maison étant voisine de ce lieu, à lui seul porte des échelles et parvient à sauver, en escaladant les murs des jardins, 26 individus de marque qui, sans cette prompte opération, auroient été la proie des flammes.

La Municipalité resta toutte la nuit dans la parfaitte sécurité, reparoit au jour à la tette des agresseurs pour aller prendre les armes qu'on supposoit aux victimes. Cette course fut interrompue pour aller prendre des rafraichissemens chez le sieur Malmontel, un des officiers municipaux.

La troupe des forcenaits profitent de cet instant pour fondre sur la maison dudit Baron de Miers, se flattant d'y trouver tout au moins les armes et les munitions des victimes qu'il avait sauvées dont une petite pluye qui eut lieu lors de leur fuite..... (avait fait disparaître ?) les traces. La porte d'entrée et 6 dans l'intérieur furent enfoncées à coups de haches; on eut la cruauté de metre à nud sur le parquet l'enfant que Mad^e son épouse alaitoit et de perser sa couche de plusieurs coups de bayonnettes, dans l'espoir d'y trouver des armes, des munitions ou des objets précieux qu'ils finirent par trouver dans les armoires. Mad^e de Sambucy s'étoit reléguée au haut de la maison, assistée de M^r le marquis Darre, qui étoit venu la complimenter sur le danger des flammes. Cet enfant, par suite de cet évènement, a été en dépérissant et est mort à 30 mois.

Le baron de Miers étoit sorti pour aller se consilier avec Mr de Bonald et autres personnes prudentes pour prévenir les derniers coups de l'anarchie; il accourt chès lui, traverse 2 rangs de bayonnettes; il est couché en joue. La crainte qu'il ne fut pas la seule victime du coup qu'on lui porte, le sauve. Il aperçoit le cap^ne Brouillet cadet de qui il réclame de contenir sa troupe; ce qu'il fit.

Fort de la confiance de ses concitoyens, le baron de Miers dédaigne l'invitation et l'exemple de quitter ses pénates; il préfère s'en reposer sur la garentie du s^r Bourzés, qui, de commandant, avait été élu maire.

Il perdit cet apuy, le s^r Bourzés ayant été élu à l'Assemblée législative, ce qui rendit de rechef la première place au s^r St-Martin-Valogne.

La présence du baron de Miers affectoit grandement les autorités jalouses du gouvernail. Il se décida, à leur invitation, à quitter la ville pour habitter à St-Beauzelly, chef-lieu de canton. Il y établit toutte sa famille en février 1792.

Il se disposa à sortir du royaume, assuré de l'agrément du Prince de Condé. Il profita de l'heureuse circonstance où M^r le marquis de Mostuéjouls desirait de faire parvenir sa procuration à Fribourg à l'effet de consentir au mariage de sa fille, la chanoinesse, avec un Baron Allemand qui lui avait demandé sa main. M. le vicomte de

Vesins, gendre dudit Mr de Mostuéjouls, sa chère moitié et sa fille voulurent être du voyage. M. de Guely (*sic*) de St Rome et les deux fils qui lui restoient, — en ayant déjà 4 sous les nobles falanges de Condé, quoique l'un fut marié et l'autre prêtre, — n'hésitèrent pas à s'adjoindre à eux.

Ce fut à my-mars 1792 que ce grand voyage eut lieu sur la route de Lion. Certain jeudi soir de cruelle mémoire, vers les 4 heures, longeant les murs de la ville du Puy-en-Velai, la municipalite arrette les voitures, demande les passeports qu'elle trouve en règle, mais, ne voulant pas lâcher sa proye, exige qu'on se rende à la maison commune. La guilotine (*sic*) était dressée au pied des marches de cet édifice. L'on détache nos malles, on les fouille ainsi que nos papiers, on compte notre numéraire, vû que la dénonce à la Société populaire de cette grande cité, portée par un agent de celle de Milhaud, annonçoit qu'on avoit à gros fraix converti en argent les assignats et (qu')on avoit dépourvu toutte la contrée du numéraire. On ne trouva qu'une somme de dix-huit cens francs. M. de Bertrand, maire, dit que, quand il voyageait, à lui seul il en emportait autant. — Ne trouvant aucune preuve matérielle des délits suposés, on permit de recharger les malles. Tout paressoit devoir finir là. Une voix s'élève pour déclarer que la municipalité étoit incompétante et que c'est au Juge de paix qu'apartient le droit de décider sur le sort des voyageurs. On l'envoye quérir; il entre en comité secret avec les membres de la municipalité; il nous annonce que, ne voulant pas juger seul, il va appeller le juge de paix forain, qu'il tient pour visités les malles et qu'il va passer la nuit afin qu'on puisse reprendre la marche à 6 heures du lendemain. Il exige que les grenadiers continueront de monter la garde pour mieux assurer l'inviolabilité des voyageurs. Toutte la journée du vendredi se passa en interrogative. M. Brun, juge de paix, y mit toutte l'activité dont l'homme probe peut être capable et, sur ce qu'il avançea que la veille on avoit assassiné six voyageurs à St Etienne-en-Forest (Forez) il proposa de dévier de cette route, ce qui donna lieu à la réplique qu'il valoit mieux revenir sur ses pas pour prouver à ses concitoyens qu'ils s'étaient faussement allarmés.

Ce n'étoit pas le désir du Baron de Miers; il proposa à M. de Gualy fils de prendre des chevaux pour poursuivre leur route; il fut obligé de céder.

Cette aventure fut aussitôt connue à l'armée de Condé. On fit dire qu'on seroit plus utile dans l'intérieur, surtout en ce moment qu'on montoit la nouvelle garde du Roi, où l'on désiroit appeller les fidèles sujets. Paris n'eut pas besoin de recourir aux provinces pour cette formation.

Nous arrivons à l'époque du trop fameux jour, 10 août.

La fortune du baron de Miers fut entièrement culbuttée par la su-

pression des rentes; il est forcé de se rattacher au douaire de son épouse et de soutenir un procès qu'il poursuivit à Toulouse, qui eut une heureuse issue le 8 août 1793.

C'est l'époque de la première guerre avec l'Espagne, que les nobles furent persécutés, emprisonnés et par suite (leurs biens) séquestrés.

Le baron de Miers fut détenu jusques en novembre 1794, que Mallarmé et Bouillerot vinrent rompre ses fers. Son épouse perdit son autre fils par le mauvais lait.

M. Pourquery-Dubourg, autorisé par les princes, profite du séjour de Laurence pour reconnaître l'esprit des provinces du Midi et se rend à Veronne à la fin de 1795 pour y recevoir des nouvelles instructions, laissant pour surveillant ledit baron de Miers. Il paraît inutille de parler des malheurs, des dangers qu'il a éprouvés;
qu'à ses travaux, vu qu'ils ont été relatés dans les diverses correspondances et qu'ils ont été fructueux puisque tous ceux qui ont travaillé de depuis ont trouvé l'édifice prêt à être meublé.

Il ne s'agit maintenant que de reconnaître si cette opération va à la dignité du trône, les bons Français ne pouvant se flatter d'être vraiment heureux qu'après ce sévère examen.

.....

(Cette rédaction s'arrête brusquement; elle n'est d'ailleurs qu'un brouillon hâtif, un premier jet, que le baron a dû reprendre).

III.

Mémoire. (Sans date.)

Alexandre de Sambucy, baron de Miers, naquit à Milhaud, département de l'Aveiron, le 30 août 1758, de parens qui se sont distingués dans la robe et dans l'épée.

Il épousa dame Catherine de Fajole, fille, sœur, mère et cousine de plusieurs conseillers au Parlement de Toulouse.

L'extime et la considération le firent désigner au Roi en 1785 pour occuper la mairie de Milhaud si Mr de Bonald, célèbre littérateur, son doyen d'âge et son compétiteur, eut persisté dans son refus.

Quand le peuple s'arrogea le droit d'élire ses magistrats, il fut grandement étonné d'aprendre que les suffrages se dirigeoient sur lui; aussi parvient-il à faire confirmer son ami, M. de Bonald, qui était bien loin de mériter cette ingratitude de la part de ses concitoyens.

L'anarchie amena divers troubles dans la ville de Milhaud; il parvint par son influence à dissiper ces orages.

Cotte confiance lui ayant fait conjecturer que sa présence offus-

quait les autorités locales, et ayant formé le projet d'émigrer, il se retira à la campagne avec sa nombreuse famille, d'où il partit, en Mars 1792, pour aller occuper une place dans l'armée de Condé.

Il fut arrêté dans ce projet et devint captif dans la ville du Puy-en-Velai d'où il ne se délivre qu'en offrant de revenir sur ses foyers. Mr de Condé lui fit dire qu'il seroit plus utille dans l'intérieur.

Des affaires de famille l'ayant attiré à Toulouse, il y suporta sa longue captivité durant la tirannie de Robespierre.

C'est l'époque où Mr Antoine de Pourquery-Dubourg, l'un des chefs des Vendéens de la Lozère, qui voulant profiter de la réaction qu'avoit amenée la bonne conduite du représentant Laurence, se rendit à Toulouse. La dame de Sambucy le servit si bien qu'il se crut autorisé à se rendre à Veronne pour en instruire le Roi, qui le renvoya de suite chargé d'une mission pour ramifier les provinces méridionales. Il agréga le Baron de Miers à ses travaux et en obtint l'agrément du Roi. Le Baron de Miers porta le voeu du (Roi), notamment dans les provinces du Rouergue, du Querey, du Rouergue (le mot est répété), de l'Agenais, de la Gascogne et en fut faire son rapport à M. de Pourquery à Bordeaux, où il eut l'avantage de coopérer à ses travaux. Les députations de Toulouse et de Bordeaux et les états-majors qui furent établis dans les capitales de ces provinces constatent le zèle actif et soutenu du Baron de Miers. Les faits sont constatés dans les cartons de Sa Majesté et ont été justifiés à Son Altesse Royale à son passage à Montauban, à Agen, etc.

L'insurrection qui eut lieu à Toulouse en l'an 1799 valut 8 mois de cachot au Baron de Miers, comme suspect, quoiqu'il n'eut pas plus figuré que l'état-major de Toulouse, dont il faisait partie, dans ce mouvement qui, comme *partiel*, au terme de l'instruction dont M. de Pourquery était nanti, étoit contraire aux volontés du monarque.

Monsieur (le) Comte d'Artois[1] lui prescrivit d'en prévenir de pareils, ne pouvant avoir d'autres *conséquences que de multiplier le nombre des victimes*, et de se contenter de maintenir le bon esprit, ce qu'il fit en visitant souvent ses affidés.

Les messieurs de Berthier s'étant rendus à Toulouse, le Baron de Miers ne se communiqua point dans le début à eux, mais il s'assura de leurs bonnes opérations. La mort inopinée de M. de Pourquery-Dubourg lui en prescrivoit implicitement la tâche.

Lors de l'entrée de l'immortel Welington, il fit passer à ce général un mémoire par l'entremise de M. Tornière (?) major du 7e Régiment de Chasseurs anglais et, pour obtenir d'autant mieux sa confiance, il le gratifia des cartes du pays qui avaient servi à sa mission.

Les désirs du Baron de Miers furent remplis par la faveur que luy

1. Évidemment un lapsus pour *Comte de Provence*.

fit Son Altesse Royale d'aprocher son auguste personne pour le metre à même de lui offrir l'hommage de son amour et de son respect.

M. le comte Jules de Paulignac (*sic*) étant venu affaiblir nos regrets sur le départ de Son Altesse, le Baron de Miers lui offrit les renseignemens qu'il devoit à sa longue expériance. Il les accueillit avec reconnaissance. Il lui en donna des preuves en lui adressant en septembre 1814, M. de Forcade, délégué de la police générale du Royaume. Il était chargé d'inspecter neuf départemens. Il accéda avec d'autant plus de satisfaction que ce digne mandataire lui fit de l'acompagnert qu'il acquitait par ce moyen, en se reproduisant à ses affidés, le tribu, qu'il devait au zèle qui les ont constamment animés (*sic*).

Cette démarche ostansible de la part du Baron de Miers, remarquée des agents secrets du Souverain de l'ille d'Elbe, jointe à son zèle pour entraver les mesures de ce tiran, lui ont suscité la haine du sieur Abrial, préfet du Gers, qui non comptant de le retenir 20 jours dans les cachots, a mis en fuite tous ses enfans comme gardes royaux, donné l'espérance au sieur Lenoir, sous-lieutenant au 60e, natif de Soissons, de lui faire épouser sa fille s'il parvenait à s'en saisir en l'arrachant à une mère infirme dont elle étoit devenue le seul apuy et dont la malade fut privée plusieurs jours, ayant sauté une fenêtre pour se soustraire à son ravisseur, de lui faire faire plusieurs visittes domiciliaires pour le prétexte de chercher des papiers. Enfin le Baron de Miers ayant passé à trois tribunaux dans divers lieux du département, a été arbitrairement (*sic*) trainé de prison en prison sans qu'on lui ai fait connaître le jugement qui lui assignait Dijon en Bourgogne pour son exil. Une maladie grave a suspendu sa course et la mort allait terminer ses maux pourvu que la Providence eut retardé la chûte du persécuteur du monde entier.

Le Baron de Miers ayant perdu tout son patrimoine par la supression des rentes, est réduit à vivre sur un petit bien de son épouse à Giscaro, près Gimont, département du Gers, soumis à l'inspection de ses quatre enfans mâles, est contraint de se ratacher au devoir imposé à tout père d'améliorer la destinée de ses enfans en sollicitant Son Altesse Royale de lui accorder une place de Conservateur des Eaux et forêts ou telle autre équivallante dans les administrations dans l'un des départemens ou il a eu des raports de confiance, pour cesser d'être à charge à sa famille et pour soutenir une santé qu'il a affaiblie au service de sa patrie, qu'il a cru ne pouvoir être heureuse qu'en lui procurant de tous ses moyens la dinastie des Bourbons, ses légitimes Souverains, auxquels son cœur n'a cessé d'apartenir.

Si Son Altesse daignait ajoutter à cette preuve de bonté celle de lui faire accorder une marque distinctive, il aurait par là à léguer à sa postérité le précieux héritage...

IV.

Adresse au roi. (Sans date.

« Sire.

« Alexandre de Sambucy, baron de Miers a l'honneur de metre aux pieds du trône de Votre Majesté ses respectueux hommages. Il ose se flatter que vous daignerés les accueillir avec bonté. Cette douce espérance prend sa source dans la pureté des principes qui ont dirigé touttes ses actions, celles-cy établissant l'amour constant pour votre personne et pour votre auguste dinastie, sans laquelle la France ne saurait trouver le Bonheur.

« Le baron de Miers a profité de touttes les circonstances pour justifier son dévouement à son roi et à sa patrie. Natif de la ville de Milhaud (Aveiron) il dut à son énergie le maintien de l'ordre en plusieurs époques où les anarchites (*sic*) vouloient semer la discorde. Lors du serment prescrit au clergé et (de) l'expulsion des religieux de leur monastère, il fit cesser une lutte entre la garde nationale et la municipalité, dissipa dans une autre occasion un attroupement dirigé contre une famille honnête mais imprudente et sauva des flammes à une autre époque 26 membres de la *Société* ditte *de la Paix*, que celle ditte le *Club des Jacobins* assiégeoit dans une maison où ils avoient commencé par metre le feu.

« Se rendant en Mars 1792 sous les falanges de Condé, il fut arrêté au Puy-en-Velay où il supporta une dure captivité. Mgr de Condé lui fit dire qu'il seroit plus utille dans l'intérieur.

« En effet des interêts de famille l'ayant porté à Toulouse pour trouver dans le domaine de son épouse son existence, privé de son patrimoine par le décret qui suprima les rentes, il y éprouva pour la 2e fois une captivité qui auroit été terminée par le trépas sans la mort de Robespierre. Rendu à la liberté il sceut profiter des heureuses dispositions de Laurence (*sic*) le Représentant pour ranimer l'espoir dans les provinces méridionales. M. de Pourquery-Dubourg, l'un des chefs de la Vendée qui avoit existé dans la Lozère, étant venu à Toulouse pour le même motif (et) avec son aide ayant opéré une ramification suffisante pour être connue de Votre Majesté, il le décida à se rendre à Véronne et fournit aux fraix de ce voyage.

« Votre Majesté ayant appris ces dispositions, renvoya M. de Pourquery avec une instruction qui se termine ainsi :

« le signe de reconnaissance qu'il employera dans sa lettre sera la « phrase suivante : Il est de toutte importance que vous me fassiez

« connaître au juste la situation actuelle de votre maison, quels sont « vos besoins et vos ressources. Signé : Salville. M. de Pourquery « entretiendra avec Sa Majesté la correspondance habituelle par les « moyens qu'il indiquera lui-même.

« A Veronne le 10 Mars 1796. Signé sur l'original et de la main du « roi.

« LOUIS. »

« M. de Pourquery, en exécution de ces ordres, établit à Toulouse un comité secret, lequel forma un état-major; Le baron de Miers fut membre de ces deux associations (et) fut choisi pour aller porter à Votre Majesté ce premier travail. Ayant fait connaître au commissaire les inconvénients d'abandonner une mère agonisante, ce qui fairoit jaser le public sur cette absence inopinée, Mr de Bourdilh fut honoré de cette mission.

« M. de Pourquery voulant dédommager le baron de Miers l'agréga à ses travaux le 1er Juillet 1796 et Votre Auguste Majesté daigna sanctionner ce dispositif le 19 Avril 1797 à Blakinbourg. L'esprit des diverses provinces, notamment des Toulousains, des Montalbanais, des Nymois, des Bordelais et du Rouergue prouve l'efficacité de ses travaux et de ses nobles sacrifices.

« L'insurrection royale qui éclata en 1799 lui fit éprouver une captivité de 8 mois qui avoit atténué touttes ses forces physiques et sa fortune reçut un grand échec.

« Sous le despotisme de Buonaparte le baron de Miers, informé de la mort du brave Mr de Pourquery-Dubourg, ne se crut pas dispensé de continuer avec une égale persévérance ses opérations secrètes en faveur de votre auguste dinastie. Bravant tous les dangers dont il étoit environné ainsi que ceux qu'il faisoit courir à sa famille, il visita ses affidés. Le résultat fut de faire connoître à Votre Majesté que touttes les dispositions seroient vaines si l'on n'étoit soutenu par des forces étrangères. Il se servit de l'intermédiaire de MM. de Marigny et Dujardin, officiers recommandables des Vendéens.

« La Providence qui veille sur la destinée de la France ayant rendu Votre Majesté à nos vœux, le baron de Miers fut asses heureux pour seconder les commissaires que vous envoyates dans les départements du Midi, notament MM. de Polignac et de Forcade.

« La trahison ayant rappelé Buonaparte sur le sol Français et les enfans de l'exposant ayant pris les armes comme volontaires royaux à l'effet de s'opposer aux progrès de ce trop célèbre aventurier, il s'est vu en butte à tous les traits des suppots de la tirannie; ses enfans ont été habitans du bois à l'exemple de la jeunesse persécutée; la dame de Fajole son épouse et leur fille, assiégées dans leur château de Giscaro, pressurées par les colonnes mobiles; lui-même après avoir

gémi un mois dans un cachot d'Auch, a été conduit de brigade en brigade vers Dijon d'après la décision de la Commission militaire présidée par le trop fameux Abrial, préfet du Gers, la quelle avait conclu *à la mort*, mais ce jugement soumis à la commission de Toulouse fut converti en un exil lointain, d'après le décret du 23 mai dernier.

« Pendant que le baron de Miers confessoit ainsi son amour pour votre auguste personne et sa fidélité aux vrais principes, les Alliés, secondant les vœux des bons Français pour replacer Votre Majesté sur son trône, il a vu rompre ses fers.

« C'est sous ces auspices, Sire, qu'il se présente aux pieds de ce trône dont il a été assez heureux d'être le soutien, ayant perdu presque toutte sa fortune, pour solliciter de votre magnanimité la faveur d'occupper une place dans les administrations, qui le mette à même de soutenir sa nombreuse famille qui est également disposée à vous servir sous l'arme qu'il vous plaira d'assigner à trois d'entre eux, Auguste, Jules et Ferdinand, les deux premiers se trouvant reformés depuis plusieurs années, le dernier n'étant âgé que de 17 ans.

« Le but de tous les efforts du baron de Miers durant nos orages politiques ayant été de servir Votre Majesté sous les rapports militaires, il attache un prix infini à la décoration de ce roi pieux et vaillant qui est votre protecteur, votre ange tutélaire, dont l'illustre sang coule dans vos veines.

« Cette distinction, Sire, ne feroit que concorder avec le vœu de ses innombrables coopérateurs puisqu'ils s'attendent à voir enfin couronner les vertueux martirs de la Révolution trop longtemps voilés à vos yeux par l'intrigue.

« Je suis

« Sire,

« de Votre Auguste Majesté, le très humble et très fidèle

« sujet

« Alexandre DE SAMBUCY, baron de Miers.

« Giscaro, près Gimont, dépt du Gers. »

V.

Projet de lettre à Mr de Ricard, député de la Haulte-Garonne.

(A l'instigation de Mr Duplan il y a été fait des changemens.)

« 11 janvier 1822.

« MONSIEUR,

« L'afinité dans nos familles, l'anciene amitié alimentée par les infortunes du prince sont des puissants titres dont je puis m'avantager auprès de vous avec certitude que vous m'occorderes, connais-

sant tant des traits qui caractérisent votre belle âme, votre assistance auprès du ministère que la Chambre vient d'obtenir à la suite de la lettre honnorable qui fera époque dans l'histoire.

« Ce n'est, à mon avis, que de ce moment que l'homme dévoué à la cause sacrée peut se montrer pour réclamer son précieux salaire. Ma qualité de père grandement froissé par la Révolution alimente l'amour-propre d'un devoir de faire constater mes services honnorables, seul héritage que j'ai à présenter à mes 5 enfans.

« Permettes-moi de faire ici une exquisse de ma vie politique. Le 18 8bre 1783, j'unis mon sort à la plus vertueuse femme, Mlle Catherine-Marie de Fajole, qui me contraignit d'abandonner l'état de Conseiller au ci-devant Parlement de Toulouse pour aller reprendre mes pénates dans la ville de Milhau (Aveiron) où j'avais pris naissance. En 1785 le roi Louis XVI voulant changer la Municipalité, j'eus l'honneur d'être accolé à Mr le vicomte de Bonald pour occuper la Mairie; il céda aux instances de nos amis communs et je fus débarrassé de ce fardeau dont son refus me menaçoit.

« En 1790 le peuple ayant été revêtu du droit d'élire ses magistrats, les votes se dirigeant sur moi, j'eus l'avantage de réussir à le maintenir dans ses fonctions. Malheureusement cet homage n'eut pas le succès que je m'en promettois. Cet ami fut porté bientôt après à la présidence du département et son second permit des désordres dont je cherche à perdre le souvenir.

« En 1792 je me rendis à Toulouse pour y déduire les intérêts de mon épouse. La suppression des rentes qui a sabré toutte ma fortune ajouttoit au désir de faire rompre une saisie générale que M. de Fajole de Pordéac s'étoit attirée par sa mauvaise gestion. J'étois par venu à ce résultat quand certain arrêté de Dartigoite me frappa d'une réclusion qui, pour mon compte, se prolongea bien au delà du 9 thermidor que la chute de Robespierre amena. Ma mère était mourante.

« Vous deves être rememoratif de la conduite que mon épouse tint durant cette crise, vous éties en part dans ses œuvres. Mais vous avez pu ignorer l'arrivée à Toulouse en Mars (ou Mai?) 1795 de M. Antoine de Pourquery, capne de cavalerie, *son cousin*, qui, après une captivité très longue dans son propre château du Bourg, où il s'étoit dérobé à la vue de 40 satellites qu'on y établit, pour avoir figuré dans l'État-major de l'armée royale du Camp de Jalès, brulloit du désir de rallier les provinces méridionales pour la cause dontson cœur étoit enflamé. Nous possédions à Toulouse un petit noyau; nous le présentames au Comité secret et après avoir calculé nos ressources, nous jugeames instant de les offrir à Louis XVIII.

« La grande difficulté fut de faire ces fonds. Après avoir décidé M. de Pourquery à entreprendre le voyage de Veronne, je me déterminai, de consort avec ma moitié, à faire l'offrande de 150 louis d'or

(cent cinquante). Cette somme fut bien utilisée. M. de Pourquery nous revint porteur de l'instruction signée du roi sous la datte du 16 mars 1796.

« Dès le retour de M. de Pourquery nous travaillames à renforcer notre comité; nous formames ensuite un État-major dont le commandement fut dévolu à M. le comte de Gueintrans; l'on m'y départit le grade de capne.

« M. de Pourquery me commissionna en outre pour parcourir les dépts du Tarn, du Lot, dont dépendoit alors celui de Tarn-et-Garonne, l'Aveiron, le Gers et celui du Lot-et-Garonne; les autres dépts méridionaux comme Lande, l'Ariège furent confiés à d'autres membres du comité.

« Au retour de cette commission, honnorable et périlleuse faitte à nos fraix, on jugea convenable de deputter de rechef vers le roi et je fus désigné pour cette mission. Ma position se trouva telle en ce moment (ma mère était agonisante) que je crus devoir la présenter au Comité dans la crainte que ma fugue ne portat coup à nos opérations. Mes observations furent aprétiées. Égal embarras en outre pour faire les fonds pour le mesage. Mr Alexandre Mauri, de Labastide-Lordat (Ariège), offrit 3.000 fr. à condition que Mr Bourdilh jeune, homme très intelligent, supléeroit à mon défaut. Il fut donc trouver le roi à Blanckinbourg et nous apporta l'acceptation du roi de touttes les opérations que nous avions consertées. Il apporta en outre le Cordon rouge pour M. de Gueintran et, attendu que Mr de Pourquery avoit prié le Roi de me nommer son coadjuteur, ma première démarche dans cette nouvelle dignité fut d'aller décorer ce brave officier dans son château près de Négrepelisse.

« M. de Pourquery s'étoit réservé les dépts des Hauttes et Basses Pirennées, des Landes et de la Gironde; il s'étoit assuré du fort de Bayonne; il avoit gardé pour la bonne bouche Bordeaux. A peine y fut-il rendu qu'il nous y appela, Mr Charles de Mauvoisin et moi. Nous eumes la satisfaction en Juin 1798 de signer l'adresse consertée dans une réunion de plus de 80 personnes et M. Charles de Mauvoisin emporta tous les suffrages pour se rendre à Mittau d'où il revint en Mai 1799 avec une commission spéciale pour diriger la ville de Bordeaux et porteur d'un rescrit du Roi ou Sa Majesté témoignait sa satisfaction à 7 d'entre nous, le Baron de Miers étant nommé le premier. (M. Charles qui voulut se donner la jouissance de la présenter à ceux qui étoient honnorés de cette bienveillance différa de me la remettre et, obligé par l'Insurrection Royale de fuir en Espagne, il ne l'a plus retrouvée sous la tuille où il l'avait cachée.)

« L'agence d'Ausbourg aux ordres de la quelle Mr de Pourquery étoit, d'après l'instruction du Roi du 16 Mars 1796, tenu de se conformer, ayant jugé à propos d'établir l'Institut philanthropique, amena

trop de monde dans le secret et le Directoire en profita pour metre le trouble dans le Midi, dont Toulouse fut le principal foyer.

« M. de Pourquery qui en prévit les suites, se décida à partir pour Paris d'où il eut beau mender les projets du directoire, je fus proprement dit le seul docile à sa voix. Il quitta bientôt Paris pour se rendre à Augsbourg et de là à Mittau, mais il trouva la mort dans cette première ville[1]. Il chargea bien celui qui lui ferma la paupière de me rendre son portefeuille; ce dépositaire a été infidelle. Je fournis encore 2666 francs pour ce voyage.

« Monsieur, aprenant cette insurrection partielle, m'envoya un Vendéen pour me recomender d'éviter tout mouvement partiel qui n'auroit d'autres conséquences que de multiplier le nombre des victimes et de me contenter de maintenir l'esprit public. Je répondis à cet envoyé que le prince avait raison et qu'il ne faloit plus compter sur aucun résultat heureux si nous n'étions soutenus par des forces étrangères. Les événemens ont justifié cet apperçu.

« J'appris bientôt après les opérations de la Rochejaquelin à Bordeaux et celles de Messieurs de Berthier à Toulouse et ailleurs; je les jugeai bonnes et dus les respecter.

« Je ne tins pas le même procédé vis-à-vis du s^r Mancel qui trouva le moyen de faire bien des duppes.

« Je pourrois dire ici que j'ai été moi-même la duppe de Mr Forcade, délégué de la police générale qui me fit réclamer, apuyé des 3 préfets de Pau, Tarbe et Auch, ce qui me porta à aller vers lui ches M. de Montagut notre préfet et à le suivre dans presque touttes ses courses. Cette loyale démarche jointe à une exhortation de ne pas se livrer à l'usurpateur quand il revint de l'ille d'Elbe, me valut 20 jours de cachots et un jugement à Auch qui me condamnait à porter ma tette sur l'échafaud si la commission de Toulouse ne l'eut réduit à m'envoyer à Dijon, vers la quelle je partis le 24 Juin 1815, à mes fraix, escorté de 4 gendarmes qui me plongeaient à chaque station dans les cachots. Je dois à M. le Che^r de Lagardelle, adjoint à la mairie de Caylus (Tarn-et-Garonne), commissaire des prisons, d'avoir rompu mes fers en me retenant chez lui pour me faire réparer une santé qu'on croira sans peine avoir été singulièrement altérée par cette secousse. Le chagrin qu'en éprouva mon épouse a occasionné sa mort.

« Mes 4 fils qui ne voulurent pas se ranger sous les phalanges de l'usurpateur, furent tout le tems habitans du bois. Jusques à ma fille qui avoit donné dans la visière d'un certain Lenoir, cap^ne du 56me, qui fut obligée d'abandonner sa mère alitée. Enfin la maison fut au pilage. J'ai eu beau me présenter au duc d'Angoulême, Son Altesse

1. Il ne mourut qu'au mois de mai 1800.

n'a pu que compatir et mes 2 placets au Roi protégés par ce prince n'ont rien produit..... »

Manque la fin. — A ce brouillon toutefois sont annexées diverses notes, dont l'une reproduit en partie le commencement de cette lettre. En voici la fin :

« Vos moments sont si précieux que je ne me permettrai pas d'entrer dans aucun detail ni des dépenses incalculables que j'ai faites pour répondre à la confiance du roi, ni des souffrances corporelles que j'ai endurées et qui se sont cruellement reproduites dans les 100 jours, ni des pertes énormes que j'ai éprouvées et qui ne comprennent pas seulement mon entier patrimoine mais qui s'étendent bien avant sur celui de feue Mme de Fajole mon épouse, dont la conduite doit se représenter à votre mémoire toutes les fois que vous rapportés vos pensées sur les crises principales de la Révolution, puisque vous étiez en part dans ses bonnes œuvres. M. Duplan notre député est d'ailleurs nanti de tous mes titres et documens et se fera, j'en suis sûr, un plaisir de vous les remettre et d'en disserter au besoin avec vous.

« N'entrevoyant pas d'autre moyen de me récupérer que par la demande d'un emploi, j'avais intéressé le cousin de Sambucy-Luzençon pour la place vacante par la mort de M. Long, d'inspecteur-directeur des douanes royales (Entrepôt des sels à Toulouse); je me flattais qu'étant attaché à cette partie, il obtiendrait facilement cette faveur de Mr le Comte de St Cricq, directeur gal. Je persisterais dans ce désir s'il était possible d'être appuyé de mes protecteurs. »

VI.

Le baron de Miers à Duplan, depute.

(Fragment de lettre du 28 mars 1821.)

Le commencement de la lettre a trait à des affaires de famille.

..... « Vous m'obligerés de voir Made la vicomtesse de Montalembert pour savoir si mon calcul de la metre en raport avec Mr de Villèle lui a convenu. Ayant porté Mr Jean Verdier prêtre-chapelain de Cahuzac, qui en est très protégé, d'user de l'intermédiaire de cette dame pour communiquer à ce ministre certaines pièces délicates qu'il voulait metre sous les yeux de son excélance. Cette communication se rattache à mes projets d'obtenir une distinction (la croix de St Louis). Tant d'autres bien moins zélés en sont décorés ! mais M. de Blakes (Blacas) et le comte de Pradel ont des services à propos (*sic*) dans le tems où le Royalisme étoit un titre. Si l'on pouvoit dire au Roi que

le Baron de Miers attend respectueusement sa récompense, je suis sûr que je ne suis pas effacé de sa mémoire puisque, dans son instruction du 10 Mars 1796, Sa Majesté s'exprime ainsi : « Il témoignera « aux fideles sujets qui l'ont chargé de venir lui faire connaître leur « dévouement à la personne dont je ne trace pas ici le nom par pru- « dence, mais qui le sont profondément dans mon cœur, que j'en ai « reçu le témoignage avec la plus vive satisfaction ».

« Le 17 Avril 1797 Sa Majesté honnora le Baron de Miers du titre de coadjuteur de Mr Antoine de Pourquery du Bourg et en telle qualité je fus porter à Mr de Gaintran le Cordon rouge dont le Roi fit l'envoy par Mr de Bourdilh et établis l'institut philanthropique.

« *En 7bre 1799*[1] le Roi nantit d'un rescrit sur gaze écrit de sa main, qui renouvelle sa satisfaction sur la conduite de 7 individus où le Baron de Miers figuroit le premier, Mr Charles de Mauvoisin. (Mr de Mauvoisin) arriva de Mittau au moment qu'éclata la fameuse insurrection du Midi et cette pièce fut perdue pour les intéressés, ledit abbé de Mauvoisin ayant été contraint de passer en Espagne.

« Un coup d'œuil sur les cartons du Roi établiroit ces faits à l'apuy des œuvres dont je pare le baron de Miers, qui n'a cessé d'apartenir à la cause sacrée de la légitimité, qui lui a valu 4 jugemens révolutionnaires, dont le dernier eut lieu dans l'interrègne, ce qui lui fit dire qu'il a toujours combattu sous la hache des bourreaux bien plus dangereuse que le canon qui ne peut choisir sa victime..... »

VII.

Le baron de Miers à Duplan ainé, deputé. (Brouillon.)

(Fragment de lettre du 11 janvier 1822.)

« ... Votre chambre, en prononçant l'ordre du jour sur la petition du Sr Maurer a agi conséquament; la créance de 94.200 fr. qui en est l'objet n'est pas dans ses attributions. C'est à l'illustre débiteur à se prononcer. Si 30 millions n'ont pas suffi, il doit obvier ce me semble au moyen qui est dans sa puissance de parer au degré de confiance qu'il inspiroit. L'observation de M. de Villèle à l'abbé Verdier dans le système que vous présentés fut suivie de la réclamation de son titre pour le metre à même de se conserter avec le Minis-

1. Encore une date erronée. L'abbé de Mauvoisin était parti de Bordeaux à la fin de juin 1798; il y revint en mai 1799; le fameux rescrit ne peut donc avoir été donné qu'en septembre *1798*. (Voir pièce No 5).

tre de la maison du Roi pour lui donner satisfaction. Je vous ai à cet effet nanti d'une lettre à Mr de Montalembert, dépositaire du dit, pour qu'il le portat à M. de Villèle avec votre assistance.

« J'ai du suivre cette circonstance vu que mes 2 placets au roi, confiés au duc d'Angoulême qui m'avoit promis d'en assurer la remise, ont du rester ès mains de ce prince, les anciens ministres étant peu enclins aux actes de justice et préférant accueillir les demandes des coriphées de la Révolution et favoriser les valets de chambre traîtres à leurs metres qu'on voit figurer depuis 30 ans dans les places les plus marqnantes et les plus lucratives.

« Je crois être digne d'éloges d'avoir réprouvé la voye de tels ambitieux pour exercer mes droits pécunières et le prix de mes services jusques au moment probable de réussir par d'ultérieures démarches dont j'ai la garantie en tette de l'instruction du monarque sous la datte du 16 Mars 1796, pièces dont je vous nantis l'an dernier et que j'accompagnai de tous les documents afférants. Vous vouliés me la rendre la veille de votre départ 20 9bre dernier; il sembloit que je prévoyois les évènemens quand je vous en resaisis. Si vous daignes m'accorder le tems de vérifier ce patos, vous y trouverés des amples moyens de seconder les dispositions des nouveaux gouvernants. Je ne dois pas dédaigner votre avis de solliciter l'ami Ricard, votre collègue, de vous assister dans mes intérêts. J'y trouve l'avantage d'alléger vos sollicitudes et d'user du témoignage d'un zélé partisant de la cause sacrée qui a pu aprétier mes hauts faits bien mieux que les autres députés du Midi auprès desquels je vous priai dans le tems de réclamer l'apui où nous devons persister en preuve de la véracité de mes opérations.

« Dans mes placets au Roi je demandois une décoration ayant lutté durant tout le cours de la Révolution contre les haches et les bourreaux, ayant éprouvé 4 jugemens dont le dernier fut dans les 100 jours, commissioné par Sa Majesté et reçu membre de l'Etat-major royal de Toulouse dont il sanctionna à Blankenbourg les dispostiions, le 17 Avril 1797; je me suis trouvé enrolé sous le drapeau des 145 sous les ordres de Mr le comte de Guentran commandant provisoire que le Roi décora à ce sujet du Cordon rouge, que je lui apportai dans son chateau de Négrepelisse, mission honorable qui semble ne devoir pas se trouver sans autre effet à mon égard. L'art. 3 de la Loi du 26 Juillet 1821, Buletin 466, fol. 82 qui relate l'ordce du 22 Mai 1816 et la loi du 15 mai 1818 accordant des pensions aux armées royales, vient à l'apuy de cette réclamation y étant revêtu du grade de capne. Une précédente ordonnce avoit établi des croix de mérite qui devoient être distribuées par une commission qui devoit être présidée par Monsieur, mais elle a resté inexécutée.

« Je suis loin de dédaigner des places quand elles me sont présen-

tées par mains pures. Elles sont dues à ceux qui ont perdu à suite des lois révolutionnaires. Vous savés qu'elles m'ont enlevé toutte ma fortune consistant en 4 terres en justice, dont le principal revenu étoit en rentes. J'ai donc un double titre à la bienveillance du monarque et, si c'est une place de finance, les 26.666 fr. que j'ai employé à la cause sacrée soit par des prets, soit par les fraix des voyages ou (la) qualité de coadjuteur de Mr Antoine de Pourquery Dubourg, commissaire du Roi. m'assujetit, ne pourrai-je pas me flatter que cette somme sera allouée dans le cautionnement? Qu'en dites-vous?... »

L'INSTITUTION

DES

OTAGES DANS L'ANTIQUITÉ

PAR M. CH. LÉCRIVAIN

I

L'institution des otages s'est développée, depuis la plus haute antiquité, parallèlement et presque avec les mêmes traits, chez tous les peuples. Nous ne nous proposons de l'étudier qu'en Europe, chez les Grecs et les Romains, jusqu'au début des époques franque et byzantine, en ajoutant les renseignements peu nombreux que nous avons sur ce sujet pour les Celtes, les Germains, les Carthaginois et les Juifs[1].

1. Il n'y a pas encore eu, sur ce sujet, d'étude complète qui ait réuni les principaux textes. *Le droit de la guerre et de la paix*, de Grotius (trad. Pradier-Fodéré, t. III, l. III, ch. IV, § 14, p. 105; ch. XI, § 18, pp. 268-269; ch. XX, §§ 52-58, pp. 416 419); les notes de Barbeyrac à sa traduction du même livre (t. II, l. III, ch. IV, § 14; ch. XI, § 18; ch. XX, §§ 52-58) ne donnent presque rien. L'article d'A. Mathaei, *Das Geiselwesen bei den Römern* (*Philologus*, N. F. 64, 1905, pp. 224-247) n'est qu'une courte esquisse. Pour l'époque moderne, v. Albert Desjardins, *Les otages dans le droit des gens au seizième siècle*, Paris, 1888; Pillet, *Les lois actuelles de la guerre*. Paris, 1898, p. 212. Pour le droit germanique et le droit comparé, Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 4e éd., pp. 220-221, 289-290; Kohler, *Shakespeare vor dem Forum der Jurisprudenz*, pp. 59-60.

Les étymologies des mots ὅμηρος[1], *obses*[2] n'en indiquent pas clairement le sens. Il ressort des définitions des lexicographes et des textes eux-mêmes. L'otage représente, dans le droit international, la caution du droit privé; c'est la personne donnée en gage pour assurer l'exécution d'une promesse, d'un engagement, surtout d'un traité et qui en répond sur sa vie[3]. C'est le sens propre du mot, souvent aussi employé au figuré[4], surtout à l'égard des femmes que le mariage fait passer dans une autre famille, dans un autre pays et transforme en espèces d'otages[5].

L'otage est essentiellement conventionnel. Mais la partie victorieuse ou la plus forte l'a souvent pris abusivement de sa propre autorité; de sorte, qu'indépendamment de quelques applications particulières, nous devons établir immédiatement la distinction entre la convention et la prise d'otages.

II

Grèce et Royaumes hellénistiques. — L'institution est très ancienne, quoiqu'elle ne figure pas dans l'épopée

1. Ὁμοῦ (ensemble) et ἄρειν (arranger) ou εἴρειν (dire) (Hesych., s. v., et Eustath., *ad Il.*, pp. 4, 33). D'après Théopompe (Harpocr., s. v., ὁμηρεύοντας), ὁμηρέω signifierait accompagner; l'otage accompagnerait la convention. — On trouve quelquefois le neutre pluriel ὅμηρα au sens d'otages (Lys., 12, 68; *Macchab.*, 1, 11).

2. Ob-*sedeo*. Il faut rejeter l'étymologie de Festus, P. Diacr., p. 179, ob-*fides*.

3. Sur la ressemblance de la caution et de l'otage, v. Partsch, *Griechisches Burgschaftsrecht*, t. I, pp. 39-41. Les garanties échangées souvent entre les parties contractantes sous le nom vague de πίστεις (Polyb., 4, 17, 9; 9, 31, 4) ne comprennent pas généralement les otages, car souvent les textes distinguent les πίστεις (surtout les serments) et les otages (Thuc., 3, 90; Xen., *Hell.*, 3, 2, 18; Strab., 7, 1, 4).

4. Euripid., *Alcest.*, 870; *Bacch.*, 293; Cassiodor., *var.* 3, 4, 28; Tac., *ann.* 1, 44; Isocr., 5, 6.

5. Senec., *Phaedr.*, 89; *Controv.*, 6, 5; Ovid., *Heroid.*, 2, 31; *Metam.*, 8, 47-48; Plut., *Rom.*, 16, 2 (sur les femmes Sabines enlevées par les Romains).

homérique. Un exemple remonte au moins au sixième siècle avant Jésus-Christ[1]. La cession d'otages est une des clauses habituelles du traité que le peuple vainqueur impose au peuple vaincu ou menacé de l'être. Ainsi, après le désastre d'Ægos-Potamos, Théramène trompe les Athéniens en leur promettant une paix sans otages, sans destruction de murailles[2]. Une bonne partie de nos textes se borne malheureusement à indiquer la cession d'otages sans plus de précision. Ainsi, pendant la guerre du Péloponèse, Athènes en reçoit des Locriens Opontiens, des Phocidiens, de Samos après sa deuxième révolte, de Potidée, de Messana, de Thronion de Locride, de Selymbria[3]; Sparte des Arcadiens, des Locriens Ozoles et d'autres peuples de la même région[4]; les Acarnaniens d'Ambracie[5].

Au quatrième siècle av. J.-C., Kytos en fournit à Clazomène[6]; Thasos à Athènes[7]. Alexandre s'en fait remettre par les Paphlagoniens, les Mardes, une ville de l'Inde[8]. Après lui, les rois hellénistiques usent très souvent de ce moyen, par exemple, Séleucus pour le prince chypriote d'Amathus, Démétrius pour les Nabatéens, Eumène pour la Cappadoce, Attale Ier pour Téos et Colophon, Attale II pour Amblada[9]; Philippe V pour les Thraces et la ville de Patrai[10]; les rois Eumène, Prusias et Ariarathe pour Pharnace[11]; un autre

1. Plut., *de Mul. virt.*, p. 244 c. : otages phocidiens en Thessalie. Dans la légende, Lycaon tue un otage fourni par Molossos (Ovid., *Metam.*, 1, 227) et les enfants fournis par Athènes à Minos de Crète sont qualifiés d'otages (Cleidemos dans Plut., *Thes.*, 19, 10).

2. Lys., 12, 68.

3. Diod., 11, 83, 2; Plut., *Per.*, 28, 1; Thuc., 1, 57; 3, 90; 2, 26; Dittenberger, *Sylloge inscr. gr.*, 53, l. 4, 33-35 (409-8).

4. Thuc., 5, 61 (418); 2, 101-102.

5. Thuc., 3, 1.

6. Dittenberger, *l. c.*, 73, l. 9 (387-6).

7. *C. ins. gr.*, 851.

8. Curt., 3, 1; 6, 5; 9, 1.

9. Diod., 19, 62, 6; 19, 98, 1; Plut., *Eumen.*, 12, 5; Polyb., 5, 77, 6; Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, 751.

10. Liv., 40, 22, 24.

11. Polyb., 26, 6, 14.

Pharnace pour la ville de Phanágoria[1]. La ligue achéenne donne la proxénie à neuf otages des Béotiens et des Phocidiens[2]. A l'imitation des Grecs, des barbares, probablement des Galates, en demandent à Érythrées[3-4].

D'autres textes nous fournissent cependant des renseignements plus précis. Le nombre des otages, très variable, est souvent très élevé. Ainsi les Thessaliens reçoivent 250 otages des Phocidiens; Egine en fournit 10 aux rois de Sparte, Cléomène et Léotychidès; les Locriens Opontiens 100, Samos 100, les Argiens 300 à Athènes[5]; Rhodes, 100 à Démétrius après sa capitulation[6]; Rhégion, 100 à Denys Ier; les Messapiens et les Lucaniens, 300 familles à Alexandre le Molosse[7]; les Bruttiens, 600 otages à Agathocle; Syracuse, 400 à Carthage, après la mort d'Agathocle[8]. On verra les 30.000 otages levés par Alexandre[9]. Les otages, souvent choisis par le vainqueur lui-même[10], doivent généralement appartenir aux meilleures, aux plus riches familles, à l'aristocratie, aux familles royales, princières. Il en est ainsi des otages qu'on vient de voir d'Égine, de Messapie et de Lucanie, des Locriens Opontiens, de Sparte; ce sont les principaux citoyens qu'As-

1. Appian., *Bel. Mithr.*, 120.

2. Dittenberger, *Syll.*, 236 (probablement vers le milieu du deuxième siècle av. J.-C.).

3. V. A.-J. Reinach, *Rev. Et. gr.*, 1909, p. 310 (vers 278-270).

4. Autres mentions d'otages, remis par Cydonia de Crète à des villes crétoises (Polyb., 23, 15, 3); dans une inscription de Lampsaque (*C. ins. gr.*, 3241, l. 3); dans Diod., 19, 60, 3; dans Dittenberger, *Or. gr.* 4, 2, 292, l. 6.

5. Plut., *de Mul. virt.*, p. 244 c.; Herod., 6, 73, 85-86; Thuc., 1, 108; 115; Plut., *Per.*, 25, 2-5; Isocr., 4, 107; 8, 92; Thuc, 5, 84.

6. Diod., 20, 99, 3. Ils sont délivrés plus tard par Prépélaos dans la guerre entre Cassandre et Démétrius (20, 107, 4).

7. Diod., 14, 106, 3; Liv., 8, 24.

8. Diod., 21 fr., 8; 21, 18, 1. Autres cas : 50 Spartiates livrés à Antipater; 1,000 Malliens à Alexandre (Diod., 17, 73, 6; Arrian., *An.* 6, 14, 3).

9. Dans un roman de Lucien, *Ver. hist.*, 19-20, il est question de 10.000 otages.

10. Diod., 20, 82, 3; 99, 3. Démétrius choisit les 100 Rhodiens, sauf parmi les magistrats.

pendos livre à Alexandre, qu'un général de Philippe V prend traitreusement à Corinthe[1]; Ptolémée réclame leurs chefs aux Gaulois qui les refusent; un satrape de Carie livre son frère à Antigone[2].

Mais, soit dans cette catégorie d'otages, soit en général, ce sont surtout les enfants et les jeunes gens que réclame le vainqueur. Les Perses ont reçu ainsi, pendant la première guerre médique, les enfants des nobles dans plusieurs îles grecques; Hamilcar, les deux fils du tyran Anaxilas[3]; sur les 100 Samiens livrés à Athènes il y avait 50 enfants; Orchomène en livre à Mantinée pendant la guerre du Péloponèse; Himera à Denys Ier[4]; Athènes reçoit le fils d'Iphiadas, un des chefs de Sestos; Pélopidas 30, puis 50 jeunes nobles macédoniens; Darius offre son fils à Alexandre; le père d'Alexandre, Philippe, a été successivement l'otage des Illyriens, puis de Thèbes, où il reste trois ans, et il a eu lui-même comme otage le fils du roi de Thrace, Kersobleptès[5]. Des enfants nobles ont été remis à des mercenaires galates à la solde d'Antigone[6]; après la défaite d'Agis, Antipater réclame à Sparte 50 enfants, que les éphores refusent de lui remettre, craignant qu'ils ne soient ainsi privés de l'éducation spartiate, et ils offrent un nombre double de vieillards et de femmes[7].

Nous trouvons encore offerts ou demandés comme otages un fils d'Antigone, un frère d'Asandros, un fils d'Aratus, les enfants d'Agathocle, des fils de nobles que remet Persée au roi d'Illyrie, Genthius, les enfants des riches de Chios, livrés à Mithridate[8]. C'est par exception que Sparte offre des

1. Arrian., *Anab.*, 1, 27, 4; Liv., 33, 14.
2. Justin., 24, 5, 3; Diod., 19, 75, 2.
3. Herod., 6, 99; 7, 165.
4. Thuc., 5, 61, 77; Aen. Tact., *Poliorc.*, 10, 23.
5. Dem., 23, 177; Curt., 4, 11; Justin., 6, 9, 7; 7, 5, 1-3; Diod., 15, 68, 4; 16, 2, 2-3; Plut., *Pelop.*, 26, 5; 27, 3; *reg et imp. apopht.*, 18; Aeschin., 2, 81.
6. Polyaen., 4, 6, 17.
7. Plut., *apopht. loc.*, 51.
8. Plut., *Pyrrh.*, 31, 5-6; *Cleom.*, 19, 4; Diod., 19, 75, 2; 20, 79, 4;

vieillards, comme aussi les Thraces[1]. La cession de jeunes filles et de femmes est plus rare; on a mentionné l'offre faite par Sparte à Antipater; Sparte offre également la mère de Cléomène, mais pour garantir une alliance[2], et c'est pour le même but que Cléonyme, de Sparte, aurait réclamé de Métaponte 200 jeunes filles[3]; c'est probablement par imitation de l'usage grec que, dans la Cyropédie, Xénophon fait laisser comme otages, en Égypte, par Rhéomithrès, sa femme, ses enfants et ceux de ses amis[4].

Les otages sont mis en dépôt chez le vainqueur, dans une de ses villes[5], souvent dans une ville ou dans une île de sa dépendance: Pisistrate dépose les enfants des Athéniens à Naxos; Périclès, les otages de Samos, à Lemnos[6]. On choisit quelquefois une ville alliée, une ville neutre ou amie[7]. Sparte remet en dépôt les otages d'Égine à leurs ennemis les Athéniens, qui, plus tard, refusent de les rendre[8]. Les otages, surtout princes, fils de grands personnages, sont généralement bien traités[9]. A la cour d'un Ptolémée, Pyrrhus épouse la fille de Bérénice; à Thèbes, Philippe est, à côté d'Epaminondas, l'élève d'un philosophe pythagoricien; la ligue achéenne donne le droit de cité à des otages[10-11].

Théoriquement, le possesseur d'otages qui veut reprendre

Polyb., 29, 2, 4-9; 29, 3, 4-6; Appian., *bell. Mithr.*, 46-47. Autre cas : Joseph.. *Ant. Jud.*, 13, 6, 5; *Lib. Macchab.*, 1, 13 (les fils de Jonathan, roi des Juifs, remis à Tryphon).

1. Xen., *Anab.*, 7, 4, 12, 13, 20, 24.
2. Plut., *Cleom.*, 22, 3-6.
3. Duris., fr. 37; Diod., 20, 104, 3.
4. Cyrop., 8, 8, 4.
5. Liv., 8, 24; Diod., 20, 107, 4 (les 100 otages de Rhodes à Éphèse); Thuc., 5, 84.
6. Her., 1, 64; Diod., 12, 27, 2; Plut., *Per.*, 25, 2, 5.
7. Thuc., 5, 61; 3, 101-102; Liv., 42, 5; Polyb., 4, 9, 5; 29, 2, 1 f-2.
8. Her., 6, 73, 85-86. On ignore leur sort.
9. Thuc., 1, 82.
10. Plut., *Pyrrh.*, 4, 5; Dittenberger, *l. c.*, 236; Diod., 16, 2, 2-3.
11. D'après Xénophon (*Anab.*, 7, 4, 24), les otages fournis par les tribus thraces au roi thrace Seuthès deviendraient esclaves; mais il s'agit de barbares.

les hostilités, rompre une alliance, doit les rendre[1], quoique en fait cette règle ne soit pas toujours observée[2]. Inversement, en cas de rupture de la convention par l'autre partie, il a le droit strict de tuer les otages[3]. Nous en connaissons quelques applications[4]; malheureusement les textes nous laissent ignorer le plus souvent le sort des otages. On comprend tout de même aisément que ce souci de la vie des otages maintienne dans une certaine mesure, chez leurs concitoyens, chez leurs parents, le respect de la convention, qu'il paralyse les désirs de vengeance, de révolte, les résistances. C'est ce qu'indiquent des textes de Tite Live et de Démosthène[5]. Ailleurs, les Campaniens de l'Etna n'osent s'allier avec les Carthaginois contre Denys à cause des otages qu'il détient[6]. Les Achéens refusent de fournir à Philippe V des garnisons pour plusieurs villes, parce qu'elles seraient, en sa faveur, des espèces d'otages qui les lieraient à sa cause contre Rome[7]. Chios, qui a livré à Mithridate les enfants des riches, doit lui fournir ensuite 2.000 talents[8].

Aussi, s'efforce-t-on par tous les moyens, par la force, par la ruse, de reprendre les otages quand on veut rompre la convention[9]; c'est ce que font les Samiens, les Bruttiens[10]; Asandros, satrape de Carie, reprend son frère sur Antigone et recommence la guerre; Antigone reprend, par ruse, les otages donnés à ses mercenaires gaulois[11]. Il y a cependant

1. Diod., 14, 108, 3 : reddition, par Denis Ier, des otages de Rhégion.
2. Pharnace vaincu rend des otages qu'il avait dû recevoir auparavant vainqueur (Polyb., 26, 6, 6).
3. Aen. Tact., *Poliorc.* 10, 23; Aristoph., *Acharn.*, 327; Polyaen., *Strat.*, 4, 6, 17; Plut., *Cleom.*, 22, 3-6; *Pelop.*, 9, 8; Her., 8, 94.
4. Exécution des otages phocidiens par les Thébains et les Thessaliens (Aesch., 2, 140; Plut., *de Mul. virt.*, 244 c.
5. Liv., 24, 1; Dem., 23, 149-150.
6. Diod., 14, 61, 7.
7. Liv., 31, 25.
8. Appian., *Mithr.*, 46-47.
9. Thuc., 5, 61 (reprise par Athènes des otages arcadiens à Orchomène).
10. Diod., 12, 27, 3; 21 fr. 8; Plut., *Per.*, 25, 2-5.
11. Diod., 19, 75, 2; Polyaen., 4, 6, 17.

des exemples de villes qui ne se soucient pas de leurs otages et reprennent les armes[1].

En général, l'otage garantit tout le traité, toute la convention; quelquefois, cependant, une clause particulière, par exemple le payement de l'indemnité de guerre, ainsi pour Samos, après sa deuxième révolte[2]; Nicias, battu à Syracuse, offre de payer les frais de la guerre et de donner un homme comme otage par talent[3]. Dans ces cas, l'obligation de l'otage cesse avec l'exécution de la clause, mais autrement elle est théoriquement illimitée; en fait, le vainqueur rend souvent les otages au bout d'un certain temps, gracieusement[4] ou par un nouveau traité[5]. Le rachat de l'otage paraît avoir été fort rare; les Samiens offrent un talent par tête, que Périclès refuse[6].

L'otage conventionnel qu'on vient de voir dans le traité de paix a été donné aussi dans beaucoup d'autres genres de conventions. Il sert, par exemple, à garantir une alliance, la sincérité de négociations, une sentence d'arbitrage, une réconciliation de partis, la bonne foi et la loyauté d'une personne. Ainsi, Mégabaze, au nom de Darius, demande des otages au roi de Macédoine, Amyntas, pour préparer la paix[7]. Anaxilas, tyran de Rhégion, donne ses deux fils en otages à Hamilcar pour avoir son secours[8]. Il y a échange d'otages comme préliminaires de négociations entre le général spartiate Dercyllidas et des satrapes; Polydamas, chef de Pharsale, en offre dans un cas semblable à Jason, tyran de Phères, et Ptolémée de Macédoine à Pélopi-

1. Liv., 40, 22 (Patrai contre Philippe V). Cela ressort aussi de Thuc., 3, 114; Diod., 11, 36, 6 et Liv., 42, 52.
2. Thuc, 28, 1.
3. Thuc, 7, 83.
4. Curt., 4, 8 (Alexandre à Mytilène); Polyaen, 7, 23 (Mausole à Latmos); Dittenberger, *Or. gr.*, 751 (Attale II à Amblada). Autre cas : Arrian., *Anab.*, 2, 12, 2.
5. Dittenberger, *Syll*, 53, l. 33-35 (Athènes à Sélymbria en 409-8).
6. Plut., *Per.*, 25, 2-5.
7. Justin, 7, 3, 2-3.
8. Her., 7, 165.

das[1]. Ptolémée Evergète exige de Cléomène, pour le secourir contre Aratus et Antigone, l'envoi comme otages de ses enfants et de sa mère; inversement, Aratus remet à Antigone son fils et d'autres personnes[2]. Après un accord, Démétrius donne le jeune Pyrrhus en otage à Ptolémée; Cléonyme de Sparte demande 200 jeunes filles comme otages à Tarente, qui l'a appelé contre les Lucaniens[3]. Il y a échange de serments et d'otages pour des traités d'alliance entre Persée, d'un côté, les rois d'Illyrie Genthius de Thrace, Cotys, de l'autre. Eumène demande 1.500 talents et l'échange d'otages à Persée pour rester neutre pendant quatre ans entre Rome et lui, et 1.500 talents de plus pour amener la fin de la guerre[4]. En Étolie, les deux partis réconciliés par Appius Claudius, échangent des otages; Pélopidas reçoit 30 otages nobles et le fils du roi pour la garantie de son arbitrage entre Ptolémée Alorite et le roi de Macédoine Alexandre[5-6]. C'est encore ce moyen qui garantit la fidélité d'un général, d'un pays sujet : Memnon envoie à Darius sa femme et ses enfants pour obtenir la direction de l'armée[7]; après son long conflit avec Athènes, la ville d'Oropos reçoit, par un accord amiable, une garnison athénienne et fournit des otages[8]. Ils garantissent également la loyauté, la sécurité d'une entrevue entre deux chefs, deux partis ennemis[9]; l'exécution d'un complot, d'une tentative quelconque[10]; ou encore d'une promesse, d'un ordre : au début de la retraite

1. Xén., *Hell.*, 3, 1, 20; 3, 2, 18; 6, 1, 18; Plut., *Pelop.*, 27, 3.
2. Plut., *Cleom.*, 22, 3-6; 19, 4; *Arat.*, 42, 2.
3. Plut., *Pyrrh.*, 4, 5; Diod., 20, 104, 3.
4. Liv., 44, 23, 25, 35; Polyb., 29, 2, 1 f-9; 29, 3, 4-6.
5. Liv., 42, 5; Plut., *Pelop.*, 26, 5.
6. Autres cas : Diod., 19, 60, 3; 20, 79, 4; Justin., 24, 5; Liv., 4 10, 3-4; 42, 53. Plut., *Arat.*, 38, 4.
7. Diod., 17, 23, 5.
8. Pausan., 7, 11, 5-8.
9. Entre Cléomène et les Achéens, entre Eumène et Antigone (Plut., *Cleom.*, 17, 1; *Arat.*, 39, 1; *Eumen.*, 10, 3-4).
10. Plut., *Pelop.*, 9, 8 (pour la reprise de la Cadmée, Charon offre son fils à Pélopidas. Plaisanterie dans Aristoph., *Lys.*, 244.

des Dix-Mille, le roi de Perse garantit ainsi aux Mysiens leur libre retour; Alexandre retient la femme et les enfants des deux personnes chargées de tuer Parménion; Pyrrhus et Antigone s'engagent de la même façon à respecter la neutralité d'Argos; des otages garantissent le payement de leur salaire aux Gaulois mercenaires de Persée et d'Antigone[1]. Signalons enfin quelques cas particuliers. Un otage remplace un prisonnier, soit jusqu'au payement de sa rançon[2], soit pour un temps illimité[3]. On connaît l'anecdote des deux amis Damon et Phintias : Damon sert à Phintias, condamné à mort, de caution et d'otage pour son retour auprès de Denys. Pendant la reconstruction subreptice des murailles d'Athènes, Thémistocle et les députés athéniens se donnent en otages pour garantir la fausseté de la nouvelle qui en avait été apportée à Sparte[4]. La convention entre les Locriens Ozoles et Naryké prévoit la fourniture plus ou moins volontaire, par les Narykaéens, d'enfants comme otages pour garantir probablement l'envoi annuel de jeunes filles à Ilion[5].

A ces cas divers de la convention d'otages s'oppose nettement la prise arbitraire d'otages pour différents buts. Elle garantit d'abord la fidélité de sujets, de pays conquis. Ainsi, avant les guerres médiques, beaucoup de villes grecques d'Asie avaient dû fournir des otages au roi de Perse[6]. Sur le point de commencer son expédition dans l'Inde, Alexandre lève dans tous les pays déjà conquis 30.000 jeunes otages qui augmentent en même temps son

1. Xen., *Anab.*, 3, 2, 24; Curt., 7, 2; Plut., *Pyrrh.*, 31, 5-6; Liv., 44, 26; Polyaen, 4, 6, 17 (nobles et fils de nobles).

2. Is., 7, 8; cf. dans Lucian., *Catapl.*, 10, le cas imaginaire du tyran qui offre son fils comme otage pour revenir des enfers sur la terre.

3. Plut., *Demetr.*, 51.

4. Val., Max., 4, 7, ext. 1; Diod., 10, 4, 3-4; 11, 40, 2; Nep., *Them.*, 7. Justin., 2, 15. Cas inverse où des otages s'offrent pour garantir la vérité d'une nouvelle (Her., 8, 94).

5. *Jahreshefte des österr. arch. Inst.*, 14, 1911, p. 163, l. 14-17.

6. Diod., 11, 36, 6.

armée[1]. On prend également des otages sur des alliés douteux; ainsi, avant la bataille des Thermopyles, Léonidas retient les Thébains malgré eux en guise d'otages; en 416, Alcibiade enlève à Argos, la nouvelle alliée d'Athènes, 300 citoyens suspects, du parti aristocratique; pour prévenir la défection de Potidée, Athènes démolit ses murailles et lui prend des otages[2]. Ce procédé facilite une conquête : un général de Philippe V, qui veut prendre Corinthe, attire les principaux citoyens à une entrevue et les retient comme otages[3]. On recourt au même moyen dans les guerres civiles; Pisistrate s'empare des enfants des Athéniens qui ont lutté contre lui; à Chios, un parti prend des otages sur l'autre[4]. C'est pour se protéger contre la vengeance de Ménélas que, dans *Euripide*[5], Électre conseille à Oreste, après le meurtre d'Hélène, de prendre comme otage sa fille Hermione. Dans une de ses campagnes[6] d'Afrique, Agathocle emmène les enfants, les parents des Syracusains suspects.

Rome et l'Empire byzantin. — L'institution des otages est également très ancienne chez les peuples latins; les premiers cas, dans les rapports entre Énée et les Aborigènes, dans les guerres entre Rome et les Étrusques[7], sont sans doute du domaine de la légende, mais ont ont été façonnés de bonne heure sur des usages réels. Quand il n'y a pas *fœdus æquum*, dit Tite-Live[8], Rome ne reçoit la soumission

1. Curt., 8, 5. Autre cas : Plut., *Eum.*, 12, 5.
2. Her., 7, 222; Thuc., 1, 56-57; 5, 84 et 6, 61.
3. Liv., 33, 14.
4. Her., 1, 64; Thuc,, 8, 24, 31.
5. *Orest.*, 1189.
6. Diod., 20, 4, 2-3.
7. Dionys., 1, 59, 73 (échange d'enfants); 2, 55 (50 otages donnés par Veies à Romulus); 3, 57 (otages donnés par les Etrusques à Tarquin); Liv., 2, 13; Plut., *Popl.*, 18, 3; 19, 1-8; *de Mul. virt.*, 14; Dionys. 5, 31-34; Flor., 1, 10; Plin., *Hist. nat.*, 34, 13, 1-2 (remise au roi Porsenna de 10 jeunes patriciens et de 10 jeunes filles, dont Cloelia et la fille du consul Publicola).
8. 28, 34, 7.

du vaincu que s'il livre ses possessions, ses armes, reçoit des garnisons, fournit des otages. La cession d'otages est, en effet, la règle, soit pour les soumissions sans guerre, soit pour les traités conclus après défaite et pour les capitulations. Malheureusement, comme pour la Grèce, une bonne partie de nos textes ne fait que l'indiquer sans donner d'autres renseignements. Elle est ainsi infligée aux Lucaniens en 238 avant J.-C., à des Samnites, dans la deuxième guerre samnite[1]; aux Boiens et aux Insubres d'Italie à plusieurs reprises; à Tarente; à des villes macédoniennes, à Jugurtha[2]; à des villes crétoises avant la guerre de Metellus, puis sous Pompée; à des rois d'Albanie et d'Ibérie, dans le Caucase, à l'époque de Pompée, plus tard sous l'empereur d'Orient, Tibère[3]; à la ville italienne de Sulmo, sous Sylla[4]. C'est naturellement aux peuples barbares dont elle n'a obtenu la soumission qu'à force de guerres, après d'incessantes révoltes, ou qu'elle n'est jamais parvenue à conquérir, que Rome a imposé le plus souvent la cession d'otages. C'est le cas pour les Espagnols[5], et surtout pour les Gaulois, les peuples germaniques et goths, et les Parthes. Les *Commentaires* de César sont particulièrement instructifs; les peuples gaulois, bretons, germaniques, soit vaincus, soit soumis par la menace d'une guerre, lui fournissent régulièrement des otages; il mentionne ainsi les Helvètes qui avaient d'abord refusé de lui en donner avant la guerre comme gages[6]; les Rèmes, les Suessions, les Bellovaques;

1. *C. ins. lat.*, I, nos 29-30 (épitaphe de L. Cornelius Scipio Barbatus); Diod., 19, 10, 2.

2. Liv., 21, 25; 36, 39, 40; 44, 7; Dio. Cass., fr. 264 (éd. Gros).

3. Cic., *de imp. Pomp.*, 12, 35; Dio. Cass., fr. 327; Appian., *bell. Mithr.*, 103; Menander protect., fr. 42 (éd. Didot, IV, p. 244); Flor., 3, 5. Autre cas : Diod., 19, 10, 2.

4. Flor., 3, 21 (texte altéré).

5. Appian., *de reb. Hisp.*, 38, 41, 48, 50-52, 77, 79; Liv., 21, 61 (après une défection des Ilergètes, Scipion exige une fois plus d'otages qu'après la première défaite).

6. Caes., *bel. Gall.*, 1, 14, 27-28; Dio. Cass., 38, 33; Appian., *de reb. Gall.*, 15.

des peuples de la Germanie, du Valais, de la Bretagne[1]; les Vénètes, les Sotiates, les Ubiens, les Morins, les Sénons, les Carnutes, les Ménapiens, les villes de Vellaunodunum, de Noviodunum, les Arvernes, les Aquitains, les Atrébates, les Pirustes d'Illyrie et d'autres peuples[2]. Les Germains, les Goths et d'autres peuples livrent fréquemment des otages[3], mais souvent avec répugnance[4]; par exemple, les Sicambres, les Usipètes, les Tenctères sous Auguste; les Frisons, les Chattes, les Siraques du Bosphore cimmérien sous Claude[5]; des peuples bretons; les Chérusques, les Burres sous Commode[6]; des Germains, des Sarmates, des Quades, des Goths depuis Probus jusqu'à Julien[7]; des Goths sous Valens, des rois francs à l'époque d'Arbogast, différents barbares sous Honorius[8]; les Blemmyes de Nubie pour la première fois, vers 453[9].

Le nombre des otages, très variable, est généralement, comme en Grèce, très élevé; ainsi, Veies fournit 50 otages, les Volsques, 300; Arretium, 120; la Sardaigne, 300; Carthage, après Zama, 150 pour l'armistice, 100 pour le traité final et 300 avant la dernière guerre punique; un peuple espagnol, 50[10]; Antiochus III, 20; l'île de Céphal-

1. Caes., *l. c.*, 2, 3, 5, 13, 15, 35; 4, 18, 21, 27, 31, 36, 38; 5, 20, 22, 23; 3, 1; Dio. Cass., 39, 51; 40, 1, 3.

2. Caes., *l. c.*, 3, 8, 10, 23; 4, 16, 22, 5, 1; 6, 4, 6, 9; 7, 11, 12, 90; 8, 20, 23, 31, 46, 48.

3. Tac., *Germ.*, 8.

4. Dio. Cass., 67, 5 (soulèvement des Chérusques contre leur roi, qui a fourni des otages).

5. Dio. Cass., 54, 20; Strab., 7, 1, 4; Tac., *Ann.*, 12, 17, 28.

6. Dio. Cass., 67, 5; 72, 3; Tac., *Agric.*, 20, 38.

7. *Hist. Aug. vit. Prob.*, 14; Aur., Vict. *de Caes.*, 41, 24; *Paneg. veter.*, 7, 13; *Anonym. Vales.*, 6, 30 (*Mon.*, *Germ.*, *auct. ant. IX*); Ammian., 17, 12; Zosim., 3, 7; Eunap., *Exc.*, I, 1-2.

8. Ammian., 27, 5; Gregor., Tur., *Hist. franc.*, 2, 9; Claudian., *in Eutrop.*, 1, 382; *de cons. Stil.*, 1, 212.

9. Priscus, *fr.* 21 (éd. Didot, IV).

10. Dionys., 2, 55; 6, 25, 30; Liv., 27, 24; 41, 17; Appian., *de reb. pun.*, 54, 76-77; Dio. Cass., *fr.* 219; Liv., 30, 37, 5; Polyb., 15, 18, 8; 34, 1; 36, 2; 36, 3, 6-8; Appian., *de reb. hisp.*, 50.

lénie, 80; les Étoliens, 12; la Crète, 300; Jugurtha, 300; les peuples gaulois, 600, 200, 40, 100; sous Auguste, les Dalmates, 700; les Métuli d'Illyrie, 50; la ville de Segeste, 100[1]; sous Valens, les Scythes un nombre considérable d'enfants[2]. Rome en a livré 600 aux Samnites[3]. Les otages sont souvent choisis par le vainqueur lui-même, par exemple pour les Carthaginois, pour Antiochus, pour les Metuli. C'est le consul qui choisit les otages des Etoliens, entre 12 et 40 ans, sauf le stratège, l'hipparque, le secrétaire et aucun de ceux qui ont déjà été otages à Rome[4]. Ils doivent généralement appartenir aux classes riches, à l'aristocratie, et, souvent, quand on traite avec des rois, à leurs familles. Ainsi les Volsques, les Suessions, les Eduens remettent leur noblesse[5]; Vologèse, les plus nobles des Arsacides[6]; Rome livre 600 chevaliers aux Samnites; Byzance deux hauts fonctionnaires à Chosroes[7]. Mais ce sont surtout des enfants et, parmi eux, les enfants des riches, des nobles, des magistrats, les fils et parents jeunes des princes et des rois que réclame le vainqueur, comme en Grèce. On a vu Rome offrir à Porsenna 20 jeunes patriciens et patriciennes. Carthage, Arretium livrent des fils de sénateurs; les Espagnols, les Gaulois, les Lucaniens des fils de nobles et de rois; les Dalmates, 700 jeunes gens; les Blemmyes, les fils de leurs chefs et anciens chefs[8]. Rome et

1. Liv., 37, 45; Pol., 21, 14, 4-8; Appian., *Syr.*, 38-39; Liv., 38, 28; 38, 11; Appian., *de reb. Sic.*, 6, 1; Diod., 40, 1, 3; Oros, 5, 15; Caes., *b. g.*, 2, 15; 5, 4, 20; 6, 4; 7, 11; Appian., *de reb. Ill.*, 28, 20, 23. 300 otages dans Diod., 33, 16.

2. Zosim., 4, 26. Transportés en Orient, ils grandissent et conspirent.

3. Liv., 9, 5-6.

4. Liv., 38, 11.

5. Dionys., 6, 25, 30; Caes., *b. g.*, 2, 13; 6, 12.

6. Tac., *Ann.*, 13, 9.

7. Liv., 9, 5-6; Procop., *de bel. Pers.*, 1, 21. Autres cas : Frontin., *strat.*, 2, 11, 1 (chefs d'Épidaure); Polyb., 18, 22, 5-6 (personnages de la cour de Philippe V); Agathias, 1, 12-13 (nobles de Lucques remis à Narsès).

8. Plut., *Sertor.*, 14, 2; Polyb., 3, 98-99; 10, 18, 3; Hirt., *de bel.*

Constantinople reçoivent fréquemment des otages nobles, princes, fils de rois, des Thraces, des Germains, des Quades, des Albanais[1], des Vandales, des Osrhoéniens, des Goths[2]. Philippe V a remis son fils Démétrius[3]. Parmi les otages fournis après sa défaite par Antiochus III il y eut successivement Antiochus Epiphane et Démétrius[4]. Au premier siècle de l'Empire c'est une habitude, chez les rois Parthes et Arméniens, de donner leurs enfants comme otages[5]; en particulier Phraatès, qui a rendu à Auguste les trophées de Crassus, lui remet, en outre, ses quatre fils, les épouses de deux d'entre eux et quatre petits-fils, autant il est vrai pour se garantir lui-même contre des compétitions, que pour satisfaire les Romains[6]. Un fils de Genséric, Théodoric, un fils d'un autre Théodoric ont servi d'otages[7]. Justin II aurait voulu avoir les fils du Khan des Avares qui n'offre que des fils de grands[8]. Dans la guerre d'Espagne, César reçoit comme otage le fils du général romain Afranius[9]. Alaric réclame à plusieurs reprises des fils de nobles romains[10]. On trouve aussi la cession de jeunes filles et de femmes. On a vu la remise légendaire à Porsenna des dix patriciennes, dont Clœlia; les Romains, au dire de Tacite[11], demandaient fré-

civ., 1, 74; Caes, *b. g.*, 2, 5, 13; 3, 2; 5, 4; Appian., *de reb. Illyr.*, 28, Dionys., IV, p. 2329 (éd. Reiske); Priscus, fr. 21.

1. Dio. Cass., 37, 2; Liv., 45, 42; Zosim., 3, 7; *Panegyr. vet.*, 7, 13; Ammian.. 17, 12; Aur. Vict., *de Caes.*, 41, 24; Claudian., *de cons. Stilich.*, 1, 72; Eunap., fr. 11-13.

2. Dexipp., fr. 24; Herodian., 3, 9, 4; *Anonym. Vales.*, 6, 30.

3. Polyb., 18, 22, 5-6; Liv., 33, 30.

4. Appian., *Syr.*, 38-39; Liv., 42, 6; Justin., 34, 2-3; Polyb., 31, 12, 1-10; 31, 19-23. Un des cinq otages fournis par Nabis, tyran de Sparte, est son fils (Liv., 34, 35).

5. Tac., *Ann.*, 2, 1; 12, 9-11; 11, 10; 13, 9; 14, 26; Plin., *h. n.*, 6, 8, 1; Dio. Cass., 59, 27; 62, 23; Joseph., *Ant. jud.*, 18, 4, 25; Suet., *Cai.*, 19.

6. Tac., *Ann.*, 2, 1-2; Strab., 16, 1, 28.

7. Procop., *bel. Vand.*, 1, 4; Jord., *hist. Goth.*, 52, 55; Malchus. fr. 14.

8. Menander., fr. 33.

9. Hirt., *bel. civ.*, 1, 84.

10. Zosim., 5, 36; 42, 44.

11. *Germ.*, 8.

quemment aux Germains des filles nobles comme otages; une mère de roi germanique joue ce rôle sous Julien; une fille de prince d'Arménie sous Néron; Théodoric offre sa mère et sa sœur; Placidie, sœur d'Honorius, a été longtemps une sorte d'otage auprès d'Alaric[1].

Quelquefois, entre adversaires d'égale force, après une lutte indécise, il y a échange d'otages[2] : ainsi, entre Marc-Aurèle et les Marcomans[3], entre Jovien et Sapor[4], entre Bélisaire et les Ostrogoths[5], entre Honorius et Alaric[6]. Les otages sont gardés soit à Rome même, soit dans une ville italienne[7], soit dans un pays, ville alliée ou dépendant des Romains[8]. A Rome on connait, comme logements, l'atrium d'un temple, un arsenal[9]. César garde ses otages en différents endroits, à Samarobriva, Noviodunum, chez ses alliés les Eduens[10]. Les otages, considérés comme sacro-saints[11], sont bien traités. Les cent otages carthaginois, livrés après Zama, ont à leur service un nombre énorme d'esclaves et c'est seulement après un complot de ces derniers, unis à des prisonniers carthaginois, qu'ils subissent des mesures de rigueur et que la police des villes italiennes doit les empêcher de paraître en public[12]. Sertorius fait instruire et élever à la

1. Eunap. fr. 11-12; Malchus, fr. 18; Zosim., 6, 12; Tac., *Ann.*, 15, 30.

2. Déjà dans une légende entre les Aborigènes et Énée, qui donne ses fils Romulus et Rémus (Dionys., 1, 59, 73).

3. Dio. Cass., 71, 15.

4. Jovien remet trois tribuns; Sapor, un satrape et trois dignitaires (Ammian, 25, 7).

5. Procop., *bel. Goth.*, 2, 6. 7 (un grand de chaque côté).

6. Zos., 5, 36 (demande et offres faites par Alaric).

7. Otages Carthaginois à Setia, Thraces à Carséoli (Liv., 32, 26; 45, 42), Achéens dans plusieurs villes italiennes (Pol., 32, 9, 5).

8. Otages Carthaginois en Sicile, Espagnols à Huesca, Illyriens à Apollonia, Dyrrachium (Appian., *de reb. pun.*, 77; Plut., *Sert.*, 14, 2; Liv., 43, 21).

9. Liv., 25, 7; Polyb., 36, 3, 9.

10. Caes., *b. g.*, 5, 47, 2; 7, 55; 6, 4; Dio. Cass, 40, 38.

11. Dionys., 5, 34.

12. Liv., 32, 2, 26.

romaine les jeunes espagnols réunis à Huesca[1]. Sous Caligula de jeunes Germains fréquentent une école gauloise[2]. On avait construit à Rome, pour Antiochus Epiphane, une résidence particulière où il resta treize ans ; devenu roi, il rappelle la bienveillance du Sénat, les bons procédés des jeunes romains, de toutes les classes de la société qui l'avaient traité, non en otage, mais en roi[3]. Il avait été remplacé à Rome comme otage par son frère Démétrius qui y resta jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, tout à faire libre, ami de fils de sénateurs ; à la mort d'Antiochus IV Epiphane, le Sénat, lui refusant l'autorisation d'aller reconquérir le trône de Syrie sur l'usurpateur Antiochus V Eupator, il trouva aisément, sur le conseil de Polybe, le moyen de s'échapper sur un navire carthaginois et réussit dans son entreprise ; le Sénat le reconnut peu après[4]. On sait quelles amitiés trouva Polybe, un des exilés et otages achéens, dans la famille des Scipions[5]. Les fils des rois Parthes sont traités en rois et prennent à Rome les mœurs romaines[6] ; ce n'est pas toujours à leur avantage ; les Parthes se débarrassent de l'ancien otage Vononès, qu'ils considèrent comme dégénéré, et le remplacent par Artabane[7]. Les Romains avaient intérêt à bien traiter tous ces fils de rois, à leur infuser les idées, les mœurs romaines, pour en faire plus tard des instruments dociles de leur politique. Persée put obtenir de son père Philippe V de Macédoine la condamnation de son frère Démétrius, en le représentant comme l'agent et l'espion des Romains. Les otages ont leurs biens ; un rescrit de Commode revendique pour le fisc les héritages qu'ils laissent, comme les biens de prisonniers ; cependant s'ils ont reçu le droit de cité et ont tou-

1. Plut., *Sert.*, 14, 2.
2. Suet., *Cai.*, 45.
3. Ascon., *in Pis.*, p. 127 ; Liv., 42, 6.
4. Polyb., 31, 12, 1-8 ; 31, 19-23 ; Justin., 34, 2-3 ; Gran. Licin., 28 p. 10 ; Appian., *de reb. Syr.*, 45. V. Bouché-Leclercq, *Histoire des Seleucides*, pp. 307-315.
5. Polyb., 32, 9, 10.
6. Tac., *Ann.*, 12, 10 ; Strab., 10, 1, 28.
7. Tac., *Ann.*, 14, 26 ; 25, 1 ; 2, 1, 2 ; Joseph., *ant. jud.*, 18, 2, 4.

jours vécu comme des citoyens, un rescrit de Marc-Aurèle et de Verus les assimile aux citoyens pour le droit de tester[1]. L'otage fugitif encourt, s'il est repris, la peine de mort[2]; s'il revient dans son pays, ses concitoyens doivent le rendre[3]. Théoriquement, en cas de rupture de la convention, le possesseur des otages a le droit de les tuer[4]. Sur des soupçons de trahison, Sertorius fait tuer ou vendre ses jeunes otages espagnols[5]. Narsès fait semblant d'exécuter les otages de Lucques, mais les rend vivants[6]. Mais on a dû renoncer de bonne heure à ce droit. Scipion déclare aux chefs espagnols Mandonius et Indibilis qu'en cas de nouvelle révolte il ne se vengera pas sur des otages innocents mais sur les vrais coupables[7]. Julien fait la même déclaration au sujet des fils d'un roi germanique[8]. Les Samnites épargnent les 600 otages romains[9]. Nous ignorons le sort des otages livrés à César, après les révoltes de leurs concitoyens; il ne semble pas cependant qu'il les exécute[10]. La clémence était, en effet, plus habile. La crainte d'une exécution, d'une vengeance quelconque est un frein puissant qui empêche souvent une révolte, de nouvelles hostilités[11]. Pendant la deuxième guerre punique de nombreux peuples espagnols penchaient pour Rome; ils n'étaient retenus que par les otages livrés à Annibal; une ruse les délivre, Scipion les rend à leurs familles et gagne

1. *Dig.*, 49, 14, 31-32.
2. Liv., 25, 7; Paus., 7, 10, 12; cf. Suet., *Cai.*, 45.
3. Exemple légendaire des jeunes filles, otages de Porsenna (Plut., *Popl*,, 19, 4-5).
4. Exécution, probablement légendaire, des 300 otages volsques (Dionys., 6, 25 : récit plus cohérent que celui de Liv., 2, 16, 8-9 et 22). Le droit d'exécution ressort aussi de Liv., 9, 5-6, 12, 14; 38, 28.
5. Plut., *Sert.*, 14, 2.
6. Agathias, 1, 12-13 (en 552).
7. Liv., 28, 34, 7; Dio. Cass., I-XXXVI, ch. ccv.
8. Eunap., fr, 13; Petr. patric., fr. 18.
9. Liv., 9, 12, 14-15.
10. Une fois, il double le nombre des otages bretons (4, 36).
11. Dio. Cass., 78, 27 (révolte des Dacringes sous Macrin après le retour de leurs otages).

les sympathies de l'Espagne[1]. Aussi on essaie partout de reprendre les otages par force[2] ou par ruse, surtout en s'emparant des citoyens de l'autre nation[3]. Le chef Marse Pompaedius Silo donne frauduleusement comme otages deux esclaves à la place de ses enfants[4].

Comme dans le droit grec l'otage garantit tout le traité définitif, quelquefois cependant un point particulier, par exemple simplement l'armistice, les préliminaires de paix; ainsi, après Zama, les 150 otages réclamés à Carthage lui seront rendus après la paix[5]. Il en est de même dans des négociations entre Jugurtha et Métellus[6]. Après sa défaite de Cynoscéphales, Philippe V obtient une trève en fournissant 200 talents et des otages qui lui seront rendus si le Sénat n'accorde pas définitivement la paix[7].

Dans le mauvais récit de Tite-Live[8] sur la capitulation des Fourches Caudines les Samnites exigent, pour en obtenir la ratification par le peuple romain, la livraison des consuls, des légats, des questeurs et des tribuns militaires comme cautions et de 600 otages chevaliers[9]. Les otages garantissent quelquefois le payement de l'indemnité de guerre; c'est probable dans les cinq cas suivants. Nabis doit fournir cinq otages dont son fils, 100 talents d'argent de suite et 50 par an pendant huit ans; le Sénat renvoya sans doute, avant les délais, les autres otages, et garda le fils de Nabis qui mourut à Rome[10]. Philippe V doit payer 1.000 talents, dont 500 de

1. Liv., 22, 22; Polyb., 3, 98-99; Diod., 26, 21.
2. Liv., 9, 14-15 (reprise des 600 otages romains à Lucéria).
3. Liv., 21, 25; Polyb., 3, 67. 6-7; Caes., *b. g.*, 3, 8.
4. Appian., *bel. civ.*, 1, 44.
5. *Ibid. de reb. pun.*, 53-54. Cependant, ce détail n'est ni dans Polybe (15, 18, 8), ni dans Tite-Live (30, 37, 5,.
6. Dio. Cass., fr. 264.
7. Polyb., 18, 22, 5-6.
8. 9, 5, 6.
9. Échanges d'otages entre Bélisaire et les Ostrogoths pour garantir une trêve (Procop., *bel Goth.*, 2, 6-7) entre les deux Théodoric, entre Zénon et Théodoric, entre Justinien et Chosroes pour des pourparlers (Malchus., fr. 7, 14; Procop., *bel. Pers.*, 1, 21; 2, 10).
10. Liv., 34, 35.

suite, le reste en dix ans; son fils Démétrius fut renvoyé avant les délais et Rome paraît avoir fait remise du reste du tribut[1]. Après Zama[2], Carthage doit livrer 10.000 talents d'argent payables en 50 ans et 100 otages compris entre 14 et 30 ans; après le payement de la première indemnité, Rome en rendit un certain nombre[3]. Antiochus III doit payer 15.000 talents, dont 500 de suite, 2.500 après la ratification, 1.000 par an pendant douze ans et livrer 20 otages, au choix des Romains, entre dix-neuf et quarante-cinq ans, dont son fils, et renouvelables tous les quatre ans, sauf son fils[4]. Un roi d'Illyrie fournit des otages pour obtenir un délai de payement du tribut[5].

Après la conquête de l'Afrique, Genséric garantit cependant par un otage le payement d'un tribut à Valentinien III[6]. Nous ne savons pas si le renouvellement périodique des otages que Rome oblige les Ligures à fournir à Marseille avait trait au payement d'une rançon[7].

Le possesseur des otages les rend quelquefois à l'amiable, avant le délai fixé, par habileté politique[8], pour récompenser des services, une longue fidélité, surtout s'il s'agit de princes, de fils de rois[9].

1. Polyb., 18, 22, 5-6; 18, 25, 5; 18, 27, 6-7; 20, 13, 3; 21, 9, 9; Diod., 28, 15, 1; Liv., 36, 35, 12-13; Appian., *Syr.*, 20.

2. C'est peut-être par une lacune dans Polyb., 3, 27, 1-7, qu'après la première guerre punique, le traité ne parle pas des otages avec la rançon.

3. Polyb., 15, 18, 7-8; Liv., 30, 37, 5; 30, 43-44. Le chiffre de 100 donné par Tite-Live, pour les otages rendus (32, 2) paraît erroné.

4. Appian., *Syr.*, 38-39; Polyb., 21, 14, 4-8; 22, 26, 19-22; Liv., 37, 45; 38, 38. Cependant, dans le texte de Polybe, la clause des otages peut s'appliquer à l'ensemble des conditions.

5. Liv., 22, 33, 5.

6. Procop., *bel. Vand.*, 1, 4.

7. Polyb., 33, 8, 12. La livraison de ses deux fils garantit le payement d'une rançon de 100 talents exigée de Jonathan Macchabée, prisonnier de guerre de Tryphon (*Macchab.*, 1, 13; Joseph., *Ant. Jud.*, 13, 6, 5).

8. Appian., *Hisp.*, 50 (otages des Celtibères; *bel. civ.*, 1, 114 (otages espagnols renvoyés par Perpenna); Agath., 1, 12-13 (otages de Lucques renvoyés par Narsès).

9. Renvoi de Démétrius, fils de Philippe V, du fils de Nabis, de

L'otage conventionnel garantit également d'autres conventions, par exemple une alliance, une réconciliation entre deux partis. Ainsi les Lucaniens, très versatiles, fournissent des otages aux Samnites, à Rome, pour une alliance[1]; au début de la guerre Sociale les Italiens se lient par des échanges d'otages[2]. Après l'assassinat de César, les républicains du Capitole reçoivent comme otages le fils de Lépide et celui d'Antoine[3]. On donne ou on échange des otages pour la sûreté d'une entrevue[4], pour l'exécution d'un pacte, d'une promesse[5]. On en donne comme garantie de soumission, de fidélité; c'est ainsi que Rome en reçoit de tribus illyriennes dans la guerre contre Persée, de Vologèse, roi des Parthes, de Tiridate pour son investiture du trône d'Arménie, de rois d'Osrhoène et d'Arménie[6]. Mais, dans ce dernier cas, la cession d'otages n'a déjà plus en général que l'apparence d'une convention libre; au fond, c'est déjà une de ces prises abusives, de ces extorsions d'otages dont nous avons d'autres exemples plus caractérisés. Ainsi pendant la deuxième guerre punique, Rome exige des otages de plusieurs villes, Arretium, Tarente, Thurii, dont les dispositions l'inquiètent[7]. Avant la déclaration officielle de la

Vonon, fils de Phraatès, d'un Tigrane, d'un prince germain, de Théodoric, du fils de Genséric (Polyb., 20, 13, 3; 20, 12, 2-3; Tac., *Ann.* 2, 1; 14, 26; Eunap., fr. 12; Jord., *hist. Goth.*, 52, 55; Procop., *bel. Vand.*, 1, 4).

1. Liv., 8, 27; Dionys, IV, p. 2329.

2. Appian., *b. c.*, 1, 38.

3. Dio. Cass., 44, 34; Liv., *ep.* 116; Plut., *Brut.*, 19, 1; Vell. Pat., 2, 58, 3.

4. Liv., 42, 39 (entre le général romain Marcius et Persée); Tac., *Ann.*, 15, 28 (entre Corbulo et Tiridate); Hirt., *bel. civ.*, 1, 84 (entre César et Afranius); Malchus, fr. 18.

5. Vell. Pat., 2, 42 (entre César et les pirates pour son rachat); Malchus, fr. 18 (entre généraux romains et Théodoric offrant de se retirer dans la Thrace); Agathias, 1, 12-13 (entre Narsès et la ville de Lucques, qui promet de capituler, faute de secours, dans les trente jours); Zosim., 4, 26, entre Valens et les Scythes établis en Thrace comme alliés et sujets; Diod., 33, 16.

6. Liv., 43, 21; Tac., *Ann.*, 13, 9; 15, 30; Herodian., 3, 9, 2, 4.

7. Liv., 25, 7; 27, 24.

troisième guerre punique, Carthage veut encore traiter et se laisse arracher l'envoi de 300 otages[1]. P. Valérius enlève par surprise à Epidaure des otages nobles[2]. Pendant la guerre Sociale, Carbon voulait prendre des otages dans les villes et les colonies de l'Italie pour les enchaîner à sa cause contre Sylla : le Sénat s'y oppose[3]. Dans sa seconde expédition en Bretagne, César avait eu le projet, qu'il n'exécuta peut-être pas, d'emmener avec lui, en guise d'otages, les chefs de toutes les cités gauloises conquises et il exigea d'Induciomar 200 otages comme gage de fidélité[4]. Ce sont de vraies extorsions d'otages que les déportations en masse pratiquées par le Sénat romain à plusieurs reprises. Avant la défaite de Persée il enlève ainsi aux Etoliens plusieurs de leurs chefs suspects et ne renonce, qu'à grand'peine, à en enlever d'autres[5]; après la défaite de Persée, il déporte en Italie tous les Macédoniens, anciens fonctionnaires, et leurs fils âgés de plus de seize ans[6]; on connaît l'histoire lamentable des Achéens dénoncés par leur compatriote Callicrate comme hostiles à Rome; plus d'un millier, dont Polybe, furent internés en Italie, et c'est seulement au bout de dix-sept ans que les survivants purent retourner en Grèce[7]. Il y a cependant un cas de prise équitable : un roi des Alamans, n'ayant pas rendu tous ses prisonniers aux termes du traité, Julien garda comme otages quatre Alamans prisonniers[8].

1. Appian., *de reb. pun.*, 76-77; Diod., 32, 6, 1.
2. Frontin., *Strat.*, 2, 11, 2.
3. Liv., *ep.* 84.
4. Cæs., *bel. Gal.* 5, 5-6; 5, 4.
5. Pol., 28, 4, 2, 7, 13; Liv., 43, 17.
6. Liv., 45, 32.
7. Paus., 7, 10, 11-12; Pol., 30, 10, 6; 31, 8, 9-11; 32, 7, 14-17; 32, 9, 5; 33, 1, 3; 2; 13; 35, 6.
8. Ammian., 17, 10.

III

Autres Peuples. — Nous avons peu de renseignements. Les Carthaginois paraissent avoir les mêmes usages que les Grecs et les Romains. Ils prennent des otages, après la conquête, aux villes grecques de Sicile[1], aux peuples espagnols[2]; au moment de passer en Gaule, Annibal lève en Afrique, dans les villes métagonites, 4.000 jeunes gens qu'il envoie à Carthage comme otages et soldats[3]. Chez les Juifs, on voit Joas emmener de force les enfants du roi de Juda Amasias; et Jonathas exiger comme otage le fils du chef de Gaza, après sa soumission[4]. Chez les Gaulois, un peuple offre la paix et des otages à Annibal après la défaite des Allobroges, et ne l'en attaque pas moins ensuite[5]; en 108 avant J.-C., les Tigurini, portion des Helvètes, exigent des otages pour laisser la vie aux Romains survivants après la défaite de Cassius[6]; un échange d'otages garantit, entre les Séquanes et les Helvètes, la convention qui laisse passer ces derniers, pourvu qu'ils ne commettent ni violences, ni dégâts[7]; les peuples aquitains se lient de la même façon contre l'attaque de Crassus; Ambiorix livre son fils et son neveu aux Aduatiques qui, plus tard, probablement à la suite de sa défection, les emprisonnent et les traitent comme des esclaves; des otages garantissent aux Germains les subsides promis par les Trévires; les Éduens, battus, en donnent aux

1. Nævius, *bell. pun.*, VII (Nonius, pp. 474, 18) où ils les rendent après l'évacuation de la Sicile; Diod., 23, 5.

2. Polyaen., 7, 48; Liv., 22, 22; 26, 47, 49; Polyb., 10, 18, 3-10; 10, 35, 6; 9, 11, 4; 3, 98-99. Ils sont déposés à Sagonte, à Carthagène.

3. Liv., 21, 21. Polyb., 3, 33, 13. Hannon avait pris 3.000 otages à Hecatompyle (Diod., 24, 10, 2).

4. II *Rois.*, 14 v., 14; *Macchab.*, 1, 11.

5. Polyb., 3, 52, 5-7.

6. Liv., *ep.*, 65; Caes., *b. g.*, 1, 7, 12; Oros, 5, 15.

7. Caes., *b. g.*, 1, 9, 14, 19.

Séquanes et s'obligent par serment à ne pas les réclamer; à deux reprises, Vercingétorix et Luctérius exigent des otages de toutes les cités pour les lier à la cause nationale[1]. Sacrovir, révolté contre Rome, prend comme otages les jeunes nobles gaulois des écoles d'Autun[2]. Chez les Germains, la pratique des otages est également très ancienne. Ils préfèrent comme otages, dit Tacite[3], les neveux aux fils. Le roi germain Arioviste, vainqueur des Séquanes et des Éduens, exige des Éduens un tribut et comme otages les enfants des plus nobles citoyens qu'il refuse ensuite de rendre à César, devenu leur allié. « Arioviste les tuera, dit l'Eduen Divitiacus à César, s'il apprend nos révélations[4]. » La cession d'otages nobles lie toute la Germanie au Batave Civilis dans sa révolte contre Rome[5]. Chez les Francs, la pratique des otages, soit nationale, soit dérivée des exemples romains, se voit fréquemment dans Grégoire de Tours, soit après des défaites, des capitulations[6], soit comme garantie d'une alliance[7]. En Espagne, le roi visigoth Swintila en exige des Vascons[8]. Un roi thrace, le cruel Diegylis, fait périr dans les supplices les enfants des nobles thraces, réfugiés auprès d'Attale, qu'il a pris comme otages[9].

1. *Ibid.*, 3, 23; 5, 27; 6, 2; 1, 31, 33, 34-37; 7, 2, 4, 7, 64.
2. Tac., *Ann.*, 3, 43.
3. *Germ.*, 20.
4. Caes., *b. g.*, 1, 31.
5. Tac., *Hist.* 4, 28.
6. *Hist. Franc.*, 2, 18 (otages d'Angers et d'autres villes à Odoacre, chef des Saxons); 7, 39 (de Waddon et de Chariulf à Leudégisèle après la capitulation de Saint-Bertrand-de-Comminges); 10, 9 (de Waroch, chef des Bretons à Gontran).
7. *Ibid.*, 3, 15 : échange de fils de sénateurs entre Thierry et Childebert, qui, après la rupture de l'alliance, les traitent en esclaves, les emploient aux travaux publics.
8. Isidor., *hist. Goth.*. 62.
9. Diod., 32, 15, 1.

IV

En résumé, la convention d'otages dérive dans les sociétés anciennes du droit reconnu à l'individu de se donner et à son groupe social de le donner comme caution responsable sur son corps et sa vie, pour l'exécution des engagements, pour le payement des dettes. Quant à la prise d'otages par la violence, avouée ou dissimulée, si l'antiquité l'a pratiquée, elle ne l'a pas reconnue légalement. Sans doute, dans deux cas essentiels, dans les représailles et dans la guerre, la saisie des individus ressemble fort à la saisie des otages. L'ancien droit, en effet, l'autorise pour les représailles, sous le nom générique de ῥύσια, σύλαι, en assimilant l'individu ou l'objet saisi à un gage (ἐνέχυρον)[1]; mais ce sont justement les représailles qui justifient la mesure. D'autre part, au cours des hostilités, toute la population civile et militaire appartient au vainqueur et peut être emmenée comme prisonnière de guerre; mais c'est l'application stricte et brutale du droit de guerre, sans l'emploi hypocrite du mot otage. En dehors de ces deux cas, la prise d'otages, si fréquente qu'elle ait été, parait bien avoir été considérée comme un abus de la force. En prenant des otages dans la population civile pour terroriser les régions envahies, supprimer les résistances, faciliter la conquête, les Allemands ont pris en réalité des civils comme prisonniers de guerre; ils sont donc revenus, dans la guerre actuelle comme dans celle de 1870, hypocritement, par une régression sauvage, au droit primitif de la guerre; ils ont sciemment fait litière de tous les progrès de la civilisation, de toutes les conventions internationales qui avaient contribué à l'adoucir.

1. V. mon article « *Le droit de se faire justice soi-même et les représailles dans les relations internationales de la Grèce.* » (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 9e série, t. IX, 1897).

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite*).

II

CAPITOULAT DE SAINT-BARTHÉLEMY

Le capitoulat de Saint-Barthélemy, *Partitæ Sancti-Bartholomei*, « septième en ordre », fut créé en 1336, lorsqu'on modifia la répartition des parties ou capitoulats entre la Cité et le Bourg; 8 pour la Cité et 4 pour le Bourg. Auparavant il était fondu avec celui de la Dalbade. Ses limites dans la Cité étaient : A l'Ouest, la *Rue entre deux portes*, qui s'étendait de la porte extérieure de la Barbacane du Château-Narbonnais, à l'ancienne Porte-Narbonnaise (place intérieure Saint-Michel), les rues de l'Inquisition, rue Pharaon, place des Carmes et rue des Filatiers, qui le séparaient du capitoulat de la Dalbade; au Nord et à l'Est, les places et rues de la Trinité, place Rouaix, rue Bouquières, place et rue Mage, rue Espinasse et Porte-Montgaillard, qui le séparaient du capitoulat de la Pierre; et, au Sud, les murailles de la Ville, aujourd'hui allées Saint-Michel.

En 1794, par l'ordonnance du 6 floréal, la partie ville forma la 5e section, « *Section des droits de l'homme* ».

Dans cette région de la ville, il n'y a pas eu de grandes fluctuations dans la division de la propriété pour les XVIe et XVIIe s.; pour le XVe s. les documents font défaut. Nous avons trouvé : en 1550, 411 feux; en 1571, 458, et en 1679, 421.

En parcourant ce capitoulat, nous allons retrouver, comme dans celui de la Dalbade, un grand nombre de parlementaires; là encore nous aurons souvent à nous aider du remarquable travail de M. Fleury-Vindry sur « Les Parlementaires du XVIe siècle », travail tiré exclusivement des nos archives.

*
* *

Selon toutes probabilités, la première agglomération de la ville naissante, qui fut entourée d'une enceinte de défense, fossés, palissades, ou simple élévation de terre battue, comprenait la région des capitoulats de Saint-Barthélemy et de la Dalbade.

Non loin des huttes des pêcheurs du Port-Saint-Antoine (quartier des Moulins), les premières constructions durent se grouper sur les deux côtés du grand chemin devenu plus tard la grande voie des deux Narbonnaises, qui, au Nord, se dirigeait vers *Divona* (Cahors), dans le pays des *Cadurci*, et au Sud, allait rejoindre la *Via-Domitia*, en passant par *Badera* (Baziège), *Sostomagus* (Castelnaudary), et *Carcaso* (Carcassonne); chemin qui, du Salin à Saint-Sernin, prit au Moyen âge le nom de *Grand'Rue*, aujourd'hui rue Pharaon, des Filatiers et du Taur.

Les premiers habitants s'établirent le long de cette voie pour attendre les voyageurs au passage, et dans la suite, deux autres voies parallèles à la première se créèrent, l'une à l'Est, rues du Vieux-Raisin et des Chapeliers; l'autre à l'Ouest, le long et au-dessus de la déclivité de la berge de la Garonne, rues de la Fonderie, de la Dalbade et des Couteliers; quelques ruelles transversales, les unes disparues, d'autres formant les rues actuelles, relièrent ces voies principales.

Si l'on jette un coup d'œil sur un ancien plan de Toulouse du XVIIe s., on remarque, sans le chercher, le tracé du pourtour circulaire de cette première enceinte, indiqué au Sud, par la place du Salin et la rue Nazareth; à l'Est, par les rues Mage et Bouquières; au Nord, par les rues de

la Trinité, du Coq-d'Inde et de la Madelaine; et, à l'Ouest, par la Garonne.

Plus tard, la population devenant plus nombreuse, cette enceinte fut débordée et la ville s'étendit à l'Est et surtout au Nord. Au Sud, son extension fut arrêtée par les grands marécages formés par la stagnation des eaux du Sauzat et de Saint-Agne, dans l'ancien lit de l'Hers. Dans cette deuxième zone, les rues, dans leur orientation, ne furent que la continuation de celles déjà existantes dans la première, avec des voies de communication transversales.

Il est probable que la première enceinte devenue inutile fut alors abandonnée et ses ouvrages de défense rasés, mais l'emplacement, en devenant commun, a gardé dans ses grandes lignes l'image de la topographie première. Dans la suite, une nouvelle ligne de défense entoura ces deux premières zones de formation, on retrouve le tracé de cette deuxième enceinte en suivant depuis la place du Salin, les rues Nazareth, Perchepinte, Fermat, Boulbonne, de la Pomme, la place du Capitole (côté Sud), et les rues Gambetta et Peyrolières; elle laissait au dehors les places Mage, Saint-Étienne, Saint-Georges et nos plus anciens édifices religieux, la Daurade, Saint-Quintin, Saint-Saturnin du Taur et la chapelle qui précéda l'église Saint-Étienne.

Vers la fin du IIIe s., lorsqu'on construisit la ligne de fortification romaine, cette deuxième enceinte avait dû disparaitre déjà depuis longtemps.

*
* *

Pendant près de quatre siècles, jusqu'à l'époque de la tourmente révolutionnaire, le capitoulat de Saint-Barthélemy fut le quartier des Parlementaires, qui y élevèrent de nombreuses demeures somptueuses; au XVIe s., le luxe dans la construction de leurs hôtels comporta des tours et des tourelles, et des cours intérieures artistiquement ornées de sculptures de la Renaissance; au XVIIe et au XVIIIe s., il s'étala plutôt en de riches façades aux portes

cochères monumentales. Après la Révolution, la noblesse toulousaine continua à habiter ce quartier, qui devint le faubourg Saint-Germain de notre ville, mais depuis quelques années, ce vieux capitoulat de Saint-Barthélemy, éventré de part en part par le percement des rues de Languedoc et Ozenne, a complètement perdu son aspect archaïque et son ancienne tranquillité, ses rues jadis calmes et silencieuses, où se profilaient les grandes portes monumentales des hôtels parlementaires, ont été coupées et déchiquetées par les nouvelles voies où sans cesse circulent bruyamment les tramways et les autos, et, sur les flancs obliques des vieilles demeures défoncées, l'Art nouveau s'étale aujourd'hui sous toutes ses formes, avec toutes ses hardiesses, ses beautés et ses erreurs.

Déjà, pendant la seconde moitié du siècle dernier, le quartier du Salin avait été lentement transformé, le nouveau Palais-de-Justice avait remplacé l'ancien Palais du Parlement qui tombait en ruines, l'Hôtel de la Monnaie et plusieurs moulons de maisons avaient disparu sous la pioche des démolisseurs, la rue de l'Inquisition était devenue une place, et la place du Palais avait été absorbée par celle du Salin.

72. — La Porte Narbonnaise.

(Disparue.)

Nous avons indiqué dans le capitoulat de la Dalbade le tracé de l'enceinte romaine, depuis la Porte de Comminges jusqu'à la rue de l'Inquisition, où nous en avons retrouvé la base, servant d'assise au mur mitoyen entre les maisons n°s 5 et 7.

Là, au-devant de ces immeubles, se trouvait la porte de la ville commandant la grande voie romaine, l'ancienne *Porte Narbonnaise*, « *Porta narbonensis* », construite vers le commencement du IVe s., et appelée, au Moyen âge,

Porte de l'Inquisition[1], sur laquelle nous ne possédons d'autres documents que ce qu'en dit Noguier, qui la vit démolir dans les premières années du XVIe s. « *La muraille de la ville*, dit-il, *était au dehors maçonnée de petits carrés de pierres, farcie par dedans de gros cailloux cimentés et amoncelés à force de puissant mortier... comme s'est veu de notre temps au démolissement du Palais et de la Porte de l'Inquisition.* »

Nos historiens n'ont fait aucune distinction entre cette porte romaine du début du IVe s., démolie au XVIe, désignée sur les anciens actes de nos archives *Porta narbonensis*, et la porte du Moyen âge, adossée au Château-Narbonnais au XIVe ou XVe s., désignée plus spécialement « *Porta castri narbonensis* ». Il semble pour eux qu'il n'y ait eu jamais qu'une porte; or, au XVe s., elles existaient simultanément l'une et l'autre, et la rue qui les reliait s'appelait la « *Rue entre deux portes* ».

73. — L'Enceinte Romaine.

Après la Porte-Narbonnaise, l'enceinte romaine se continuait vers l'Est, franchissant le Tribunal de première instance, à peu près dans l'axe de sa porte d'entrée, longeait la salle des Pas-Perdus entre les deux colonnes, le grand vestibule de la Cour d'appel, sur la ligne de la première rangée de piliers, passait devant la 2e Chambre des appels correctionnels, dont la porte est percée dans son épaisseur, et se continuait toujours, en droite ligne, sous le mur extérieur de la grande salle de la Cour d'assises.

Entre la Porte-Narbonnaise et l'escalier d'honneur de la Cour d'appel, il n'y avait pas de tours, cette partie étant au point de vue de la défense couverte en avant par le Châ-

1. Cette porte ne doit pas être confondue avec la *Porte dite de l'Inquisition*, construite au Moyen âge, qui donnait accès, non loin de là, à la place de la Viguerie ou place du Palais.

teau-Narbonnais. La première tour devait se trouver sur l'emplacement du grand escalier, et, à 35 mètres de là, au bas de l'escalier des Archives, sur l'emplacement de la Chambre des avoués, se dressait la fameuse *Tour de l'Aigle*.

Du grand escalier des Assises à l'église du Jésus, la muraille romaine se continuait à environ 15 mètres en arrière des façades de la rue des Fleurs, où elle sert actuellement de base aux façades intérieures donnant sur les jardins, et était flanquée sur son parcours de deux tours, sur le sol des maisons n°s 14 et 22.

Après l'église, elle suivait le mur extérieur de la *Prison militaire*, dont la porte est percée dans son épaisseur, et allait rejoindre la *Porte Montgaillard*, où on peut la voir encore. Entre ces deux points, elle était flanquée de trois autres tours, la *Tour de la Sénéchaussée*, qui existe en partie à côté de l'église; la *Tour des Hauts-Murats*, qui subsiste intacte, et la *Tour du Manège*, dont il ne reste seulement qu'un côté, qui va bientôt disparaître.

Cette ligne de fortifications laissait en dehors de la Cité, le Château-Narbonnais, lourde forteresse indépendante de l'enceinte, qui pouvait concourir soit à la défense de la ville, soit à la maîtriser en cas de rébellion.

En 1215, Simon de Montfort fit abattre les remparts et combler les fossés au-devant du Château, et entourer celui-ci d'un large fossé et d'une palissade de pieux; en 1217, les Toulousains relevèrent leurs murailles abattues[1], et, en 1229, elles étaient de nouveau rasées en exécution du traité de paix entre Louis IX et Raymond VII.

1. Chronique de Guilhaume de Puylaurens, chapelain du comte Raymond le Jeune. — Chapitres XXVI et XXX.

74. — La Tour de l'Aigle.

(Disparue.)

La Tour de l'Aigle faisait partie de la ligne de défense du rempart romain, et non du Château-Narbonnais, comme certains l'ont avancé, et était située exactement sur l'emplacement de la Chambre des avoués, au-devant de l'escalier des Archives. Réédifiée au Moyen âge, incendiée dans sa partie supérieure, dans la première moitié du XVIe s., et restaurée de nouveau, elle servit pendant longtemps de prison, reçut au XVIIIe s. le précieux dépôt des archives du Parlement, et fut démolie vers 1828, pour faire place aux nouvelles constructions du Palais.

Cette Tour de l'Aigle, « si farouche aux prisonniers », comme dit Noguier, et qui devait son nom à sa girouette en forme d'aigle, qui est figurée sur la vue de Toulouse de 1515 de Nicolas Bertrandi, dans *Gesta Tolosonarum*, a complètement disparu; il n'en reste absolument rien, et cependant on a cru en retrouver la base, en deux murs demi-circulaires qui se trouvent à gauche de la salle des Pas-Perdus de la Cour d'assises, mais ce sont là des murs de soutènement du chevet de la nouvelle salle des Assises, qui n'ont rien de romain, ni du Moyen âge, et qui ont été construits en 1828 par l'architecte Lafont.

75. — La Tour des Hauts-Murats.

La Tour des Hauts-Murats[1], la seule tour de l'enceinte de Toulouse qui ait été conservée à peu près intacte, et dont nous avons demandé le classement comme monument histo-

1. Nous avons donné une description détaillée de cette tour dans : *Bull. Société archéologique*, 10 février 1914.

rique, fut construite au début du IVe s., réédifiée au Moyen âge et restaurée aux XVIe et XVIIe siècle.

A cheval sur le rempart romain, elle fut conservée comme ouvrage de défense de la nouvelle enceinte du Moyen âge, et ne fit jamais partie de l'enclos du Château-Narbonnais, comme Catel l'a écrit. Au XIVe s., elle servit de prison pour les hérétiques; au XVIIe, elle fut affectée aux prisonniers de la Cour du Parlement, et fait aujourd'hui partie de la Prison militaire.

Si extérieurement cette tour n'offre rien de remarquable, l'intérieur mérite d'être visité. La salle basse, assise sur un caveau aujourd'hui condamné, présente une voûte en calotte, percée d'un oculus à sa partie supérieure. Cette salle, qui a 7m de hauteur et 7m75 de diamètre, ne reçoit le jour que par une étroite ouverture oblique qui regarde le ciel; jusqu'à la hauteur de 3m, la muraille circulaire est d'origine romaine, au-dessus s'élance la voûte, construite en briques du Moyen âge, rejointes avec du mortier de terre rousse, comme dans la plupart de nos édifices du XVe et XVIe s. Dans la salle supérieure la charpente qui soutient la toiture offre un assemblage remarquable.

76. — L'Enceinte du Moyen age.

Lorsqu'au XVIe s. on releva les ruines des anciens remparts, la partie de l'enceinte romaine qui avait été démantelée selon le traité de paix de 1229, pour dégager les abords du Château-Narbonnais, fut abandonnée, et l'on porta la nouvelle enceinte plus au sud, de manière à englober le Château, qui, dès lors, fit partie intégrante de la ligne de défense; mais sur ce point, comme du côté des Moulins, la muraille de 1346 dut être faite de terre battue, et ce n'est qu'en 1542-1544 qu'elle fut construite en bons matériaux de briques cuites et de mortier de chaux.

Les trois premières tours de l'enceinte romaine, du côté de Montgaillard, ainsi que les murailles qui les reliaient

furent seules conservées comme ligne de défense, la Tour de l'Aigle fut réédifiée, mais seulement pour l'utilité des nouveaux bâtiments du Parlement et non comme ouvrage de défense de la ville. Le nouveau rempart commençait au devant de la deuxième tour, celle des Hauts-Murats, il s'étendait d'abord du Nord au Sud, sur une longueur de 30 mètres, puis, après un coude en angle de 45°, allait rejoindre presque en droite ligne, de l'Est à l'Ouest, les constructions du Château-Narbonnais, sur le flanc est de la grosse tour carrée, connue sous le nom de Tour de l'Horloge.

La nouvelle muraille, dépourvue de tours, était flanquée d'échauguettes de distances en distances, elle existe encore comme mur de clôture, le long de la Prison militaire, et comme mur mitoyen, entre les maisons de l'allée Saint-Michel et les dépendances du Palais de Justice, on peut la voir dans le jardin derrière l'ancienne Grand'Chambre, où elle mesure 6 mètres de haut, sur environ 6 pans (= 1m35) de large, et présente, à la hauteur de 5 mètres, un bandeau avec de nombreux corbeaux de pierre. Des allées Saint-Michel on aperçoit, entre les maisons nos 14 et 16, la base de l'encorbellement d'une des échauguettes, à l'endroit où l'ancien mur de séparation de la Sénéchaussée et de l'enclos du Palais du Parlement va rejoindre la Cour d'assises.

77. — Le Chateau-Narbonnais.

En entrant dans la ville par la grande route narbonnaise, le premier monument qu'on trouvait autrefois à droite, avant de franchir la Porte Narbonnaise ou Porte de l'Inquisition, était la lourde construction du Château-Narbonnais, l'ancienne citadelle romaine, plus tard Palais des Comtes de Toulouse, dont l'origine se perd dans la nuit des premiers siècles, et dont il ne nous reste plus rien, que le souvenir.

Noguier, qui écrivait au moment de la destruction du Château-Narbonnais (1549-1554), nous a laissé, d'après le récit de Nicolas Bachelier, qui avait entrepris sa démolition,

une description de l'appareillage de sa construction : Les Tours, dit-il, étaient « *fabriquées de terre ferme, de terre cuite, de caillous joints à force de chaux vive et de grosses pierres de taille, ayant plutôt apparence de dépouilles, reliques et vestiges de ruines d'autres bâtiments, que d'avoir été faites à propos... les dites pierres n'étant d'aucuns mortier ou ciment assemblées, mais seulement l'une à l'autre cramponnées*[1]. »

Cette description et la découverte des soubassements de l'ancien rempart romain, place du Capitole[2], où nous avons rencontré également des pierres de taille de toutes dimensions, ayant appartenu à d'autres monuments, permettent aujourd'hui de préciser que le Château-Narbonnais et l'enceinte romaine eurent une même origine et datent de la même époque, celle où toutes les villes de l'Empire furent enserrées de murailles, construites avec les matériaux provenant des monuments extérieurs qui furent rasés. Époque que nous devons rapporter au règne de Dioclétien (284-313).

Nos historiens, dans leurs tentatives de reconstitutions du Château-Narbonnais, ont considérablement exagéré son étendue et celle de son enclos, qu'ils ont confondu avec celui du Palais du Parlement, dont les constructions en grande partie précédèrent la démolition du Château. Cependant, en s'aidant de divers documents historiques de nos Archives, du texte de la Chronique de Guillaume de Puylaurens, chapelain du comte Raymond le Jeune, du Livre de Pagellation du Capitoulat de la Dalbade de 1478, et du Plan manuscrit du Parlement, de Garipuy de 1778, qui nous donne la position topographique des édifices construits avant la démolition du Château-Narbonnais, on peut, sans préciser son pourtour exact, délimiter l'espace qu'il pouvait occuper, et affirmer que, contrairement à l'opinion des historiens du siècle dernier, il était en dehors du rempart et ne faisait pas corps

1. Noguier, *Histoire Tolosaine*, 1556, p. 23.
2. Fouilles que nous avons faites en 1910. (*Bull. Société archéologique*, 1er mars 1910, p. 57.)

avec lui. Il occupait seulement une partie du sol de la place Intérieure-Saint-Michel et du bâtiment de la Gendarmerie, limitée : au Nord, par l'ancien fossé de la ville qui se trouvait dans l'axe de la rue des Renforts, et se déversait dans cette rue; à l'Est, par la *Tour Gaillarde*, à 18 mètres en arrière de la façade de la Gendarmerie, et à l'Ouest, par la chapelle dite des Comtes, contre laquelle fut appuyée la porte de la ville appelée Porte du Château-Narbonnais, à 5 mètres en arrière de la maison n° 2 de la place Intérieure-Saint-Michel.

Au Nord, il était séparé par un large espace, de la muraille romaine dont nous avons indiqué le tracé, et nous savons par la Chronique de Guillaume de Puylaurens, que cet espace fut assez grand pour permettre, en 1215, à Simon de Montfort, d'établir, au devant des fossés des remparts qu'il fit combler, un nouveau fossé et une enceinte de pieux autour du Château. « *Jussitque fossata magna fieri inter Castrum et civitatem et cingi magnis sudibus*[1]. »

La direction du fossé des remparts est aussi indiquée dans la Chronique. En 1217, les Toulousains, ayant relevé les remparts en face du Château, creusèrent de nouveaux fossés, en commençant par la pointe ou Tour appelée Touret (Tour du Touril), jusqu'à la pointe ou Tour Saint-Jacques (extrémité de la rue Saint-Jacques actuelle), « *et fossatis incipientes a pinna quæ dicitur Toreti, usque ad pinnam sancti jacobi per traversum*[2]. » On reconnaît, là encore, le tracé de l'enceinte romaine que nous avons donné dans le quartier des Moulins et à travers le Palais de Justice actuel.

Le Registre de Pagellation de 1478, précise également que l'enclos du Château-Narbonnais, qui n'était pas encore démoli à cette époque, ne dépassait pas les limites de la rue de l'Inquisition à l'Ouest, et du Tribunal de première instance actuel, au Nord. Le 19e moulon du Capitoulat de la Dalbade, qui comprenait les maisons des deux côtés de la rue des

1. Chronique de Guillaume de Puylaurens, chap. XXVI.
2. Chronique de Guillaume de Puylaurens, chap. XXX.

Renforts, entre l'ancienne enceinte romaine et celle du Moyen âge, est désignée : « *Moulon et rue au devant la Salle-Neuve entre deux portes*[1] », c'est-à-dire, entre l'ancienne Porte Narbonnaise, devant l'Inquisition, et la nouvelle à côté du Château, Porte du Château-Narbonnais. La Salle-Neuve avait été construite peu avant 1313[2], au nord du Château-Narbonnais, en lisière de la rue de l'Inquisition, mais, par suite d'une confusion avec une autre salle-neuve, construite au XVIe s., les historiens ont placé cette salle à droite de l'entrée actuelle de la cour d'honneur de la Cour d'appel.

La maison, faisant coin aux rues des Renforts et de l'Inquisition (n° 1), est désignée sur ce registre : « *Ramon Faure de Castanet, a de large devant le Palais del Rey* (Château-Narbonnais), *4^c 6 p. et devers la muraille 2^c 6 p.* » La maison n° 5, de la rue de l'Inquisition, est désignée : « *Jacques Bardou, maison à la rue devant la Salle-Neuve entre deux portes, qui est joignant la Porte et muraille de l'Inquisition, a de face 3^c 6 p.* » Pour les autres maisons, n°s 7, 9, 11, etc[3]., il n'est plus fait mention, ni du Palais du Roi, ni de la Salle-Neuve, on trouve seulement « rue devant l'Inquisition. »

A l'Est, avant la démolition du Château (1549-1554), s'élevèrent les premières constructions du Palais du Parlement, entre autres la Grand'Chambre (1469-1492), qui existe encore, et qui nous fixe sur la limite extrême que ne pouvait dépasser l'enclos du Château.

Au Sud, les vastes marécages du Sauzat s'opposèrent, au IVe s. à toute extension de ce côté; les eaux de ces marécages furent canalisées au Moyen âge dans les nouveaux fossés de la ville, qui longeaient la base des terrasses du Château.

Noguier, dans sa confuse description du Château-Narbonnais, mélange l'ancienne citadelle et les constructions du Palais du Parlement, nous pouvons cependant en retenir le passage suivant : « *Le Château avait deux grosses tours,*

1. Archives municip. — Cad. 1478, Dalbade, 19e m., f° 97.
2. Archives départ. — Fonds de Malte, comptes des recettes et dépenses de 1313.
3. Archives municip. — Cad. 1478, Dalbade, 13e m.

l'une regardant le Midi, l'autre le Septentrion », *et* « *leur entre deux... semblait une plate forme de grande forteresse.* » Ces deux tours et cette plate-forme, objet de la démolition de 1549-1551, devait faire face à la grande route narbonnaise (aujourd'hui rue de l'Inquisition), mais il y avait d'autres tours que cet auteur ne cite pas, probablement parce qu'elles ne furent pas démolies à cette époque, entre autres, la *Tour Gaillarde,* devenue plus tard la *Tour de l'Horloge*, qui devait être réunie à la *Tour du Midi*, par une autre terrasse faisant face au Sud, et la *Tour Ferrande,* citée dans la chronique. Diverses autres tours aussi sont désignées dans un bail à besogne de Nicolas Bachelier, la *Tour des sacs*, joignant la *Tour de Sire Claude,* et la *Tour de la Geyne* (Tour de la Torture)[1].

La vieille forteresse, après avoir pendant plus de douze siècles résisté aux injures du temps, tomba, en 1549-1551, sous la pioche des démolisseurs. Pendant cette longue existence, elle garda toujours sa prépondérance dominatrice, mais son rôle batailleur s'effaça peu à peu.

Au IVe s., ce fut le Château-Narbonnais « *Castrum narbonense* », citadelle romaine commandant la ville qui dut conserver son rôle de forteresse pendant la période Wisigoth, et ne fut jamais, croyons-nous, la résidence des magistrats romains ou des rois Wisigoths, comme l'a inventé la puissante imaginative de Dumège.

A l'époque féodale, la citadelle devint le *Palais des comtes de Toulouse*, « *Palatium comitis Tolosani* »; sous la domination paternelle des comtes, le Château n'eut plus à se défendre contre les habitants de la ville, mais seulement contre l'ennemi du dehors.

Après la guerre des Albigeois, le Château tomba par héritage au pouvoir royal, ce fut alors le *Palais du Roi du Château-Narbonnais*, « *Palatio Regali Castri Narbonensis* »

1. Archives des notaires : Paillès, notaire, 4 janvier 1554. Reg. 1553, f° 651. — Ce document a été découvert par M. Grailliot, qui a bien voulu nous l'indiquer.

(saisimentum 1271), ou le *Palais del Rey* (roman). La forteresse déchue devint la résidence du Viguier et la justice royale s'y installa.

Au xve s., après la création du Parlement, l'espace devint trop exiguë, la vieille demeure des comtes fut abandonnée, et de nouvelles constructions s'élevèrent peu à peu à l'est du Château, pour former dans leur ensemble le Palais du Parlement.

78. — La Tour de l'Horloge.

(Disparue.)

La Tour de l'Horloge, anciennement *Tour Gaillarde*, flanquait l'angle sud-est du Château-Narbonnais; elle fit partie de la nouvelle enceinte du Moyen-âge, resta debout lors de la démolition du Château, et ne fut abattue que peu avant 1792.

C'était une des plus hautes tours de Toulouse; elle formait un carré de 10^m de côtés, et ses cinq étages voûtés étaient couronnés par une plate-forme formant galerie, autour d'un petit dôme à quatre faces, aux angles en pans coupés et couvert d'une chape de plomb.

La salle-basse, aux murs de 3^m d'épaisseur et fermée par trois portes successives, servait de cachot et ne recevait ni air ni jour du dehors; au-dessus se trouvait un autre cachot aussi obscur que le premier. L'étage qui le surmontait servait de logement au carillonneur et était traversé par une galerie en bois, suspendue en forme de pont, qui faisait communiquer le bâtiment adjacent de la chancellerie avec l'escalier à vis de la tourelle qui donnait accès aux étages supérieurs.

Dans la salle au dessus se trouvait la célèbre horloge à deux cadrans, l'un exposé au nord et l'autre au midi, qui donna son nom à la tour; le pendule et les contrepoids descendaient dans la salle du carillonneur par une ouverture pratiquée dans la voûte.

Dans la salle supérieure, percée de deux hautes ouvertures au levant et au couchant, et de trois au nord et au midi, se trouvait la charpente du beffroi, portant la grosse cloche qui sonnait les rentrées du Parlement. Cette cloche, qui avait 6 pieds 4 pouces de diamètre (2^m05), et avait été refondue dans la seconde moitié du XVIIIe s., était fendue et ne pouvait plus produire aucun son en 1778.

De la salle du beffroi on accédait dans la lanterne, où se trouvait les deux cloches de l'horloge, par un escalier de bois suspendu à l'ouverture supérieure de la voûte[1].

79. — La Chapelle des Comtes.

(Disparue.)

La chapelle des Comtes, ou dite des Comtes, faisait partie de l'ancien Château-Narbonnais et subsista à la démolition partielle de 1554; elle flanquait le côté est de la Porte de la ville et se trouvait sur le sol de la maison qui porte le n° 2 de la place Intérieure-Saint-Michel.

C'était une construction de 3^c 4 p. (= 6^m30) de largeur, sur 5^c 4 p. (= 10^m10) de longueur. La salle intérieure dont la porte était au nord, prenait jour par une large baie à l'est; elle était voûtée et avait 1^c 6 p. (= 3^m15) de largeur.

D'après le rapport de l'ingénieur Garripuy (1778), elle aurait servi autrefois de chapelle aux comtes de Toulouse[2].

80. — Le Palais du Parlement.

Dès que le comté de Toulouse fut réuni à la couronne (1271), les officiers royaux s'installèrent au Château-Narbonnais, où se trouvait déjà le Viguier et ses prisons, mais bientôt l'espace se trouva trop exigu, on résolut d'agrandir

. Arch. départ., Manuscrit Garipuy de 1778.
. Arch. départ., C. 2254.

l'enclos du Château, et pour cela le roi, en 1281, désaffecta et s'empara du *Cimetière des Juifs* qui était « joignant le Château ». Ceux-ci furent autorisés à acheter pour leurs sépultures, un terrain hors la Porte-Montoulieu, à charge de payer tous les ans une livre de gingembre au Chapitre de Saint-Étienne[1].

Cependant, malgré cet agrandissement, lorsque Philippe-le-Bel vint en 1303, tenir un Parlement à Toulouse, à l'occasion de la réunion des États-Généraux dans cette ville, on ne trouva, ni dans le château où logeait le roi, une salle assez grande, ni dans l'enclos un espace assez vaste pour construire une salle, et l'on fut obligé d'édifier pour la séance royale, une salle en planches sur la place Saint-Étienne[2].

Quelques années plus tard, avant 1313[3], on construisit dans l'enclos du château, en face de la rue des Renforts[4], une nouvelle salle, la *Salle-Neuve*, « *Aula nova dicta regia* », la *Sala-nova* (roman). C'est dans cette salle que furent nommés les Capitouls, en 1366, par le Dauphin de France, et en 1373 par le duc d'Anjou[5]. C'est aussi dans cette salle que furent tenus les Parlements temporaires et que s'établit le Parlement de Languedoc, après sa création définitive (1444). Il y siégea jusqu'en 1513, époque où il s'installa dans la Grand'Chambre.

Vers le milieu du xve s., on commença les constructions du Palais du Parlement, en dehors et à l'est du Château-Narbonnais, en adossant les nouveaux bâtiments aux vieux remparts romains démantelés dont on utilisa les ruines. La Grand-Chambre, commencée vers 1469[6], fut achevée le 8 octobre 1492, mais le Parlement n'y siégea qu'en 1513. Au-

1. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 258.
2. Lafaille, *Annales*, t. I, pp. 27 et 29.
3. Galtier de Serre, Châtelain de la Salle-Neuve en 1313. (Arch. dép., Fonds de Malte, comptes des recettes et dépenses, 1313.)
4. Arch. mun., C. 1478, Dalbade, 19e m.
5. Catel (p. 250), place cette salle à l'endroit où était à son époque, l'étage bas du Greffe criminel, c'est-à-dire à droite de l'entrée de la Cour d'honneur actuelle de la Cour d'Appel.
6. Manuscrit du greffier Lacombe.

dessus de la porte, on plaça l'inscription suivante, gravée sur pierre, en lettres gothiques :

Regnant le Roy de Grand Renom
Charles huitiesme de ce nom
Ce lieu fut fait et mis à fin
Lors fut né le noble Dauphin
Veithe Saint Denis Glorieux
Mil quatre cens nonante deux[1]

Cette salle existe encore, presque intacte, avec son plafond aux 187 caissons et sa peinture murale semée de K gothiques de Karolus, et de croix de Languedoc. Dans la cour intérieure, qui sépare le Palais de la gendarmerie, on peut voir les cinq arcs en ogive du xve s. de la façade sud.

A la fin du xve s., *la Chambre dorée* fut édifiée au-dessus du *Promenoir des Portiques*, contre la Grand'Chambre, par les ordres du président *Bernard Lauret* (1470-1505), qui fit sculpter sur chaque poutre du plafond chargées de fleur de lis, le laurier de ses armoiries. En 1561, cette salle reçut d'importantes réparations[2]. Plus tard, le président *Jean de Bertier* (1632-1653), fit refaire les caissons, où se détachent en grands reliefs diverses figures chargées de dorures, dans le goût et la lourdeur caractéristique de l'École italienne de la Renaissance du xviie s. Ce plafond a été transporté, en 1867, au rez-de chaussée dans la salle du Conseil.

Dans cette salle, on montre aux visiteurs un fauteuil sur lequel se seraient assis François Ier et Charles IX, pour présider les lits de justice de 1533 et 1565. Ce fauteuil, aux ornements très caractérisés du xviiie s., était simplement celui du Prieur de la Bourse des Marchands, comme l'indique suffisamment le croissant surmonté d'une fleur de lis, qui figure dans les armoiries et sur le sceau de la Bourse, et qui décore la partie supérieure du dossier.

En 1549, le Château-Narbonnais menaçant ruines, sa dé-

1. Cette pierre a été déposée au Musée des Augustins en 1824 (n° 773 du Catalogue Roschach). Elle ne figure plus sur le nouveau Catalogue Rachou.

2. Arch. départ., C. 324.

molition fut confiée à Nicolas Bachelier (1544-1554), mais il ne fut pas complètement abattu, la tour Gailharde, la plate-forme faisant face au Midi et la chapelle dite des Comtes furent conservées; dans cette partie de l'ancien édifice on installa les prisons de la cour souveraine.

Tandis que Bachelier démolissait l'antique Château, on travaillait activement d'autre part (1554), sous le contrôle de l'agent royal Jehan Tortoreau[1], à la continuation de l'édification des diverses salles du Parlement, le long de la vieille muraille romaine. En 1563, le Parlement pour se protéger contre les séditions, dont la crainte n'était que trop justifiée par les événements de mai 1562, résolut de s'entourer d'une enceinte de muraille, assez vaste, en prévision des futurs agrandissements du Palais; on en commença la construction en face de la Maison de l'Inquisition, sur une longueur de près de 40 mètres, mais le peuple se révolta, chassa les ouvriers, et détruisit une partie de l'ouvrage commencé. Le projet fut alors abandonné; mais, dans la suite (1576), le Parlement ayant autorisé des particuliers à construire dans l'enclos du Palais des badorques, sorte de baraquements avec des boutiques, moyennant certaines redevances et certains avantages, comme cela s'était pratiqué au XIVe s. dans l'enclos du Château-Narbonnais, les deux côtés de cette muraille se couvrirent bientôt de nombreuses constructions particulières et le Palais se trouva ainsi clôturé.

D'autres boutiques s'adossèrent aux constructions du Palais, et ces deux groupes de badorques formèrent deux moulons, séparés par une rue de 51 mètres de longueur et de 9 mètres de large, la *Rue Neuve du Palais*, qui s'ouvrait sur la place de la Viguerie (aujourd'hui place du Salin) et aboutissait à la cour intérieure.

En 1607, on reconstruisit la muraille de la terrasse sud, qui subsistait de l'ancien Château-Narbonnais, « *fabriquée*, comme dit Noguier, *de grosses pierres de tailles, n'étant d'aucun mortier ou ciment assemblées, mais seulement*

1. Arch. mun., AA. 16-6.

l'une à l'autre cramponnées », et l'on en retira, en effet, 12 à 15 quintaux de fer[1]; le président Nicolas de Verdun (1608-1610) se servit des matériaux qui en furent retirés pour faire construire la porte de l'enclos du Palais sur la place de la Viguerie, à l'entrée de la rue Neuve-du-Palais. Cette porte fut détruite vers 1845.

Vers le milieu du XVIIe s. on décora une nouvelle salle adossée à la Tour de l'Aigle, d'un plafond connu sous le nom de *Plafond d'Hercule*, œuvre sans nul doute de sculpteurs italiens. Deux fois déplacé, ce plafond orne aujourd'hui la *Chambre d'Accusation*, salle beaucoup trop basse pour les proportions des reliefs de la sculpture. Le dessus de la cheminée est orné d'un bas-relief sur bois, représentant le jugement de Salomon, où Louis XIV, enfant, est assis sur le trône du roi d'Israël[2].

En 1775, on érigea dans la Grand'Chambre un obélisque en marbre blanc, en commémoration du rétablissement du Parlement, supprimé en 1771 par Maupeou. Cet obélisque fut transporté en 1797 (12 pluviôse an V) au Musée des Augustins et rétabli, plus tard, dans cette même Grand'-Chambre, devenue la 1re chambre de la Cour d'appel.

En 1777, tous les vieux monuments du Parlement tombaient en ruines, l'architecte Garipuy, chargé de faire un devis des réparations[3] et de donner son avis sur une reconstruction générale, dressa un plan très détaillé de l'ancien Palais, qui a été heureusement conservé aux Archives départementales. La Révolution arrêta l'exécution des nouveaux projets et ce n'est que sous Charles X que l'on commença l'édification du Palais actuel.

1. Arch. mun., Pièces à l'appui des comptes, 1607, 14 janvier et 13 février.

2. A. Duboul, dans *La fin du Parlement de Toulouse*, 1790, donne une description très détaillée du plafond d'Hercule et de la Chambre dorée, pp. 949 et 354.

3. A. D. C. 2254. — Le devis des réparations s'éleva à 161,994 livres.

81. — Le Parlement.

(Institution).

Sur la foi de Bardin, chroniqueur plus que suspect, Laroche-Flavin et Lafaille ont fait remonter l'origine du Parlement de Toulouse au XIe s., cependant son histoire ne remonte pas au-delà du XVe s. Sa véritable création date de 1420 et son installation définitive de 1444[1].

Il y eut bien à Toulouse *des Parlements*, dès le XIe siècle, mais ce n'étaient en réalité que des Parlements temporaires, lits de justice tenus par le roi ou par ses délégués, sans aucun caractère de stabilité, d'organisation régionale et de continuité, qu'il ne faut pas confondre avec *Le Parlement*, compagnie de magistrats organisée, stationnaire et siégeant d'une manière permanente.

C'est à Charles VII que l'on doit la création définitive de notre Parlement; en 1420, lorsqu'il n'était encore que Dauphin de France, il créa à Toulouse, par lettres patentes données à Carcassonne[2] le 29 mars 1419 (1420 n. s), un Parlement qui fut installé dans la Salle-Neuve de l'enclos du Château-Narbonnais le 22 mai 1420[3], mais cette institution eut une existence éphémère, qui n'a pas laissé de traces dans notre histoire; en 1425 il était transféré à Béziers et en 1428 réuni à celui de Paris. En 1437, le Dauphin, devenu Charles VII, donna encore le 18 avril, à Montpellier, des lettres patentes par lesquelles il ordonnait : « *qu'en nostre dit Pays de Languedoc y ait un Parlement et un scel dont on scellera lettres expédiées par ledit Parlement, et lettres de justice pour les subjects dudit pays de Languedoc, lequel Parlement commencera au premier jour d'après la St Martin d'hiver prochain venant*[4]. »

1. Voir Astre : Introduction à l'Hist. du Parl. de Toulouse. (*Mém. Acad. des sc.*, 1872).
2. A. M. — AA 37-65.
3. A. M. — AA 5-400.
4. A. M. — AA 5-402.

Ce Parlement devait ainsi commencer ses fonctions le 12 novembre 1437, mais ces provisions n'eurent pas de suite, et il faut arriver à 1443-1444, pour assister à la véritable installation de la Cour souveraine du Languedoc, créé par nouvelles lettres-patentes, données à Saumur le 11 octobre 1443, et publiées à Toulouse le 4 juin 1444. Sa juridiction s'étendait sur tout le Languedoc et le duché d'Aquitaine, jusqu'à la rivière de Dordogne[1].

Cette institution vécut trois siècles et demi; après une première atteinte portée à la liberté et aux attributions de la Cour souveraine (1763), le chancelier Maupeou la supprima par l'édit du 20 août 1771, et créa une nouvelle magistrature qui n'avait plus que les attributions d'un simple tribunal; cinquante parlementaires acceptèrent les nouvelles conditions, les autres, au nombre de 82, furent exilés, et 96 offices furent supprimées.

Louis XVI, comme don de joyeux avènement, en montant sur le trône, rétablit le Parlement (octobre 1774), qui reprit ses séances le 14 mars 1775; la ville fut en fête et les roses jonchèrent le sol sur le passage des conseillers.

En 1788, le Parlement, de nouveau dispersé par la force le 8 mai, reprit ses fonctions le 22 octobre, mais il ne subsista pas longtemps, il fut emporté par la tourmente révolutionnaire comme toutes les autres institutions, et 33 de ses conseillers ou présidents périrent sur l'échafaud.

82. — La Conciergerie.

(Disparue).

On appelait « La Conciergerie », l'ensemble des prisons du Parlement, qui se trouvait dans la partie du Château-Narbonnais qui subsista après la démolition de 1554 et occupait le sol de la place Intérieure-Saint-Michel, au devant de

1. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 255.

la maison qui porte le n° 1. Il y avait là, la *Salle de la Miséricorde*, avec cinq cachots, la *Prison de la Postanade*, et ses trois cachots, et le cachot des femmes; à l'Est, se trouvait la Tour de l'Horloge avec ses cachots où le jour ne pénétra jamais[1].

On désignait ces prisons sous le nom de *Prisons de la Conciergerie* ou *La Conciergerie*, parce que au début c'était le concierge qui en était le geôlier; plus tard il y eut un corps de garde à l'extérieur, et à l'intérieur un gardien des cachots qu'on appelait le *clavier* (gardien des clefs.)

83. — La Chancellerie.

(Disparue).

La Chancellerie, dont l'institution remonte à Charles VII, qni la créa par lettres patentes de 1437, était le lieu où l'on tenait le sceau de la Cour, avec lequel on scellait toutes pièces où lettres émanant du Parlement, ce qui donnait lieu à la perception d'un droit. Elle se trouvait dans l'enclos du Palais, à côté de la Tour de l'Horloge, sur le sol de la Gendarmerie actuelle; le bâtiment était adossé à la muraille de la ville et comprenait deux étages couronnés par une galerie en encorbellement, flanquée de deux tourelles de même. La toiture était surmontée d'une fleur de lis en plomb. A l'étage supérieur se trouvaient les cabinets des greffiers garde-minutes de la Chancellerie et les bureaux des Conseillers référendaires[2].

84. — La Viguerie.

(Disparus).

Sous les Comtes, la Viguerie, c'est-à-dire l'auditoire du Viguier et ses prisons, était installé au Château-Narbonnais,

1. Arch. dép. — C., 2254.
2. Arch. dép. — C., 2254.

elle fut transférée plus tard sur le côté nord de la vieille muraille romaine, au-devant de la Tour de l'Aigle, entre le bâtiment actuel de la Cour d'appel et l'entrée de la Cour d'assises; en 1551-52 on la transféra à *Viviers*, aujourd'hui port de la Daurade, dans une maison que les Capitouls firent construire à côté du local de *La Foraine*.

En 1563, lorsque le peuple se souleva pour abattre la muraille de clôture que le Parlement avait fait élever devant l'Inquisition, les émeutiers détruisirent l'ancienne maison de la viguerie, croyant que l'architecte et les ouvriers s'y étaient réfugiés. C'est sur cet emplacement qu'on construisit, vers 1575, la Chambre d'audience de la *Table de marbre*.

Le Viguier était autrefois le représentant du comte de Toulouse, il rendait la justice en son nom, et le représentait dans les assemblées populaires. Lorsque le comté fut réuni à la couronne, le viguier devint le délégué du roi, mais l'importance de son rôle diminua peu à peu et se réduisit à celui d'un simple juge ordinaire; il recevait cependant toujours le serment des Capitouls et assistait à leur élection, qui, pendant longtemps, eut lieu à la maison de l'Inquisition.

85. — La Table de marbre.

(Disparue).

La Table de marbre était le siège de la juridiction du Grand Maître des Eaux-et-Forêts de France, qui se tenait autrefois à Paris. Par un édit de 1554, Henri II créa un office de la Table de marbre, dans chaque Parlement, ce ne fut cependant que sous Henri III, en 1579, que celui de Toulouse fut établi; sa juridiction s'étendait sur le Languedoc, la Provence et le Dauphiné.

La salle d'audience de la Table de marbre fut installée dans un bâtiment construit en bordure de la rue des Fleurs, entre la Cour d'appel actuelle et l'entrée de la Cour d'assises, sur l'emplacement où étaient, en 1550, un jardin et les étables de la Viguerie.

86. — Le Palais de justice.

Dans les premières années du siècle dernier on répara, tant bien que mal, l'ancien Palais du Parlement, et en particulier la Grand'Chambre, dans laquelle la Cour impériale tint sa première séance d'installation le 1er juin 1811[1].

Après bien des tâtonnements et des travaux de construction inutiles, l'ancienne *Chambre criminelle*, connue sous le nom de *Chambre Tournelle*, fut condamnée, et, en 1826, l'architecte Lafont commença l'édification de la grande salle de la *Cour d'assises*[2]; on acheta l'immeuble du sieur Rivière, situé entre l'enclos du Palais et la maison de la rue des Fleurs, qui porte actuellement le n° 14, pour la construction de l'escalier monumental et du vestibule de cette salle.

En 1832, le monument était complètement achevé et avait coûté 123.536 fr. 76. Les peintures furent exécutées par le peintre toulousain J. Roques[3].

Pour le nouvel édifice de la *Cour d'appel*, presque toutes les constructions de l'ancien Parlement furent abattues et la fameuse *Tour de l'Aigle* rasée, on conserva cependant la Grand'Chambre, et, le plafond d'Hercule ainsi que celui de la chambre dorée, furent sauvegardés.

Les travaux marchèrent avec lenteur jusqu'en 1830, une première adjudication faite en 1821 fut annulée, on procéda à une seconde en 1824; en 1829 les travaux furent encore retardés, un mur ayant été construit en encorbellement et à faux sur l'ancienne muraille romaine, et la démolition de l'ancien Palais ne fut terminée qu'en avril 1833.

1. A. D. — Liasse N., 58.
2. C'est alors que l'on éleva, pour soutenir le chevet demi-circulaire de cette salle, les deux murailles, en quart de cercle, qui ont été prises pour la base de la Tour de l'Aigle.
3. A. D. — Liasse N., 58.

En 1837, l'édifice était achevé et le compte des dépenses s'élevait à 259.236 fr. 27 c.[1].

La première pierre du Tribunal de première instance fut posée le 29 juillet 1845 et le monument inauguré le 2 janvier 1851 ; sa construction nécessita la démolition de la *Porte dite de l'Inquisition*, d'origine gothique, de la *Porte de Nicolas de Verdun* de 1608-10, et du moulon de maisons qui se trouvait entre la rue de l'Inquisition et la rue Neuve-du-Palais. Le grand corridor transversal du Tribunal de première instance est exactement sur l'emplacement de cette dernière rue.

Si l'ensemble du monument de la Cour d'appel, construit dans le style du premier empire, fait honneur à l'architecte Lafont qui l'a exécuté, il n'en est pas de même du Tribunal de première instance, dont le style banal caractérise bien l'époque sans goût de Louis-Philippe.

Dans la salle des Pas-perdus de la Cour d'appel, on remarque la statue du président Duranty, œuvre du sculpteur Salamon (1845). Le 30 décembre 1840, la Cour ayant nommé une Commission pour le choix de deux statues pour décorer le vestibule du Palais, cette Commission choisit *Duranty* et *Furgole;* Cujas, aurait eu la priorité sur Furgole, mais l'on comptait que la ville, qui venait de faire exécuter la statue de Cujas, la placerait sur la place du Salin, ce qui fut réalisé[2].

87. — Les Abords du Palais.

La création de la place Intérieure-Saint-Michel, la construction du Tribunal civil et le percement de la rue de Languedoc, ont complètement bouleversé ce vieux quartier du Salin, le plus ancien de notre ville.

Ce n'est pas seulement le fier Château-Narbonnais et l'orgueilleuse Cour souveraine du Parlement de Languedoc

1. A. D. Liasse N., 60.
2. A. D. — Liasse N., 60.

qui ont sombré dans ce vieux coin de Toulouse, la Chancellerie, la Conciergerie, la Sénéchaussée et l'Auditoire du Sénéchal, la Viguerie et la Table de marbre, monuments et institutions, tout a disparu; il n'en reste plus rien que le souvenir, qui s'efface tous les jours davantage, et nous n'avons rien fait pour en perpétuer la mémoire, pas un nom de rue ne rappelle que c'est là que fut le second Parlement de France et que siégèrent les plus illustres magistrats du royaume. La nouvelle rue de Languedoc était cependant toute indiquée pour porter le nom de rue du Parlement, comme la place Intérieure-Saint-Michel, celui de place du Château-Narbonnais.

La destruction, vers 1846, du moulon qui se trouvait entre la rue Neuve-du-Palais et la rue de l'Inquisition, nécessitée par la construction du Tribunal de première instance, et la démolition, quelques années plus tard, d'un second moulon, situé en face l'hôtel de Pins, a créé une vaste place, qui porte encore le nom de *Rue* (r. de l'Inquisition).

Ces deux moulons étaient reliés par une maison dans laquelle s'ouvrait la porte dite de l'Inquisition, et un autre groupe de maisons séparait la place du Palais de la place du Salin. Là, encore, nous avons eu à enregistrer la destruction de cette porte de l'Inquisition, de la porte de Nicolas de Verdun, de l'hôtel de la Monnaie, de la chapelle Saint-Barthélemy et, en ces dernières années, de la Trésorerie royale, dont on a cependant conservé la grosse tour carrée, mais en la défigurant.

88. — La rue Neuve du Palais.

(Disparue.)

La rue Neuve du Palais[1], appelée aussi *rue du Palais* et *rue Neuve-de-la-Chancellerie*, a été absorbée par la construction du Tribunal de première instance, elle se trouvait

1. A. M. — Pl. C. 1679, Saint-Barthélemy, 23e m.

exactement sur l'emplacement du grand couloir transversal du Tribunal, avait 51 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur et faisait communiquer la place du Palais à la grande cour intérieure qu'on appelait l'*Enclos du Palais*. Au XVIIIe s., on élargit la partie sud de cette rue qui forma, alors, une petite place rectangulaire, joignant l'Enclos du Palais. ce fut la *place Neuve-du-Palais;* l'extrémité nord s'ouvrait sur la place de la Viguerie (aujourd'hui place du Salin), par la porte monumentale appelée *porte de Nicolas-de-Verdun*.

Sur le tableau du 6 floréal, l'Enclos du Palais devint l'*Enclos du travail*, et la rue et la place Neuve-du-Palais, *rue et place Dessilles*.

89, — Les Anciennes Prisons Criminelles.

(Aujourd'hui : Caserne de Gendarmerie.)

Vers 1824, on construisit à l'extrémité de la rue Neuve-du-Palais, le grand bâtiment qui existe encore, tranformé depuis 1872 en caserne de gendarmerie. Ce fut la *Prison Saint-Michel* ou *Prison du Palais*, la rue prit alors le nom de *Rue des Prisons*; considérablement élargie depuis, elle devint la place Intérieure-Saint Michel.

Lorsqu'en 1872 la prison départementale de la grande rue Saint-Michel fut terminée, l'ancienne prison criminelle fut désaffectée et l'on installa, dans ses locaux, la caserne de gendarmerie qui se trouvait, auparavant, au foirail Saint-Étienne.

En 1886 l'on supprima l'ancienne porte de la prison et son double escalier qui faisait pendant avec celui du Tribunal de première instance, et l'on construisit la porte monumentale de cette caserne, qui forme l'angle de l'édifice.

90. — Le Moulon du Crucifix.

Le moulon du Crucifix ou du Boucailh[1], démoli vers 1846, pour la construction du Palais, était environné de la rue de l'Inquisition, du carrefour ou place du Crucifix (en face de l'hôtel de Pins), de la place du Salin, d'une rue sans nom en face du Palais, de la place de la Viguerie ou du Palais et de la petite ruelle du Boucailh, qui s'ouvrait sous la porte dite de l'Inquisition. Presque toutes les maisons étaient en corondage.

Les maisons faisant face à la rue de l'Inquisition appartenaient :

La première, à côté de la Porte, en 1738, à *Guillaume Bonnaure*, marchand, qui fut prieur de la Bourse, en 1736 ; son fils, *Jean-Baptiste-Marie Bonnaure*, seigneur du Cordier, habitant Nailloux, en hérita en 1765.

La deuxième, dès 1571, à *Jean Dupont*, marchand ; en 1670, à noble *Jean Dupont*, qui fut capitoul en 1636-37 et 1657-58. L'immeuble resta dans cette famille jusqu'en 1747.

La troisième, en 1624, au procureur au Sénéchal, *Jean Bigouse*, et en 1654, à *Pierre Hébrard*, ancien procureur au Parlement.

La quatrième, au commencement du XVIe s., au médecin *Pierre Bernard*, et en 1550, à sa veuve *Dlle Jeanne de Principis*.

La cinquième, en 1625, au notaire *François Poisson* ; vers 1679, à son fils *Pierre-Jean Poisson*, également notaire. et fut vendue, en 1726, par *Jacques-François Poisson*, ancien capitaine, à *Theodore Belot*, capitaine d'infanterie, qui la revendit, en 1786, à l'apothicaire *Théode Coutensoure*.

La sixième, en 1582, au procureur en la cour *Guillaume d'Agret* ; en 1653, au notaire *Guillaume Lacombe*, et, en 1728, au receveur du taillon *N. Vassal*

91. — La Rue du Boucail.

(Disparue.)

La *Rue du Bocail*[2] devint, au XVIIe s., la *Rue du Boucail*, et par altération *Rue du Boucal*. On écrivait, autrefois,

1. A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 24e m., 1550, 1571. — 21e m., 1679.
2. A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 22e m., 1550. — 23e m., 1571 et 1619. — 24e m., 1550, 1571 et 21e m., 1679.

Bocail, parce que la lettre *o* se prononçait *ou*, et lorsque la langue romane toulousaine fut bannie des registres officiels, les nouveaux scribes qui rédigeaient en français, mettaient *ou* lorsqu'ils écrivaient sous la dictée, et *o* lorsqu'ils transcrivaient un ancien acte écrit.

Cette ruelle, qui n'avait guère plus de 13 mètres de longueur, reliait la place de la Viguerie ou du Palais avec la rue de l'Inquisition et s'ouvrait, de ce côté, sous une porte ogivale surmontée de machicoulis, qu'on appelait la *Porte de la place de la Viguerie* ou *Porte du Boucail*, et qui prit, très improprement au XIXe s., le nom de *Porte de l'Inquisition*.

La maison qui flanquait le côté sud de cette porte, appartenait, en 1571, au docteur *Pierre de Labat*; en 1625, au marchand *Durand Gras*, et dans la suite à ses enfants, *Jean Gras*, dit le vieux, capitoul en 1657-58, 1681-82 et 1690, et *Jean-Antoine Gras*, capitoul en 1660-61, marchands associés. Sur le côté nord, était la maison de Guillaume Bonnaure, le prieur de la Bourse, de 1736.

92. — La Place du Crucifix.

(Disparue.)

La *Place du Crucifix*, ou *Place du Saint-Crucifix*, ou *Place du Bocail*, *du Bocailh*, *du Bocalh*, ou *du Boucailh*, était le carrefour formé par les rues de l'Inquisition et de la Fonderie, et la place du Salin, elle se trouvait au-devant de l'Hôtel Chalvet (=Hôtel de Pins), et de la maison n° 18, de la place du Salin, qui a conservé ses fenêtres boiseries de la Renaissance.

C'est là que se trouvait l'Oratoire qui abritait le crucifix miraculeux qui fut transporté, vers 1530, à l'église de la Dalbade.

93. — La Place du Palais.

(Disparue.)

La place du Palais[1] porta simultanément les noms de *Place de la Viguerie* et *Place de la Monnaie;* sur le tableau du 6 floréal elle devint la *Place Indivisibilité.*

Cette place, aujourd'hui disparue, absorbée par l'extension de la place du Salin, se trouvait primitivement réduite à une surface de 1.000^{mc} environ, au devant de la façade nord du Tribunal de première instance actuel et de la rue Neuve-du-Palais. A l'est, au devant de la Cour d'appel, se trouvait un petit moulon de huit maisons qui joignait l'entrée de la rue des Fleurs; la rue formée au nord de ce moulon, devant l'entrée de la *Maison de la Monnaie*, était désignée *Rue de la Monnaie*, *Carreyrot de la Monede* (cad. 1458), l'autre, au sud, s'appelait la *Rue de la Viguerie*, et longeait la salle du Palais, connue sous le nom de Table de Marbre, où le Viguier tenait autrefois ses audiences, et qui devint plus tard la chambre des requêtes.

En 1754, ces huit maisons furent achetées[2] et démolies pour dégager la place, qui eut alors 2.000^{mc} et était séparée de la place du Salin par le moulon de la Monnaie et celui du Crucifix ou du Boucail; une courte rue qui n'eut jamais de nom, reliait ces deux places; elle était désignée indifféremment *Rue du Palais* ou *Rue de la Monnaie*, et le plus souvent rue allant du Salin à la Viguerie.

C'est sur cette place que se tenait autrefois le *Marché au bois*, qui fut transféré plus tard sur la place Victor-Hugo.

1. A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 21e, 24e et 23e m., 1550, 1571. — 20e, 21e et 23e m. 1679.

2. A. M. — Del., 16 février 1753. mars 1754. — Pièces à l'appui des comptes, cc. 1057, 1050 et 55.

94. — L'Hôtel de la Monnaie.

(Disparu.)

L'Hôtel de la Monnaie, disparu depuis un demi-siècle, occupait presque tout le terrain circonscrit aujourd'hui par la ruelle des Azes, la rue des Fleurs et la place du Salin. C'est là que, pendant plus de dix siècles, les Maîtres de la monnaie frappèrent le numéraire toulousain, comtal ou royal. Après avoir été, à diverses époques, successivement fermé et rétabli, l'atelier monétaire de Toulouse fut définitivement supprimé par ordonnance royale du 29 novembre 1837.

Sur les premières monnaies frappées à Toulouse et portant l'indication de l'atelier (monnaies d'or), on lit à l'exergue : THOLVSA ou TOLOSA ; sur les monnaies des rois carlovingiens (monnaies d'argent), on trouve TOLVSA, TOLVSA CIVI ou TOLOSA CIVI, et sur celles des comtes, TOLVSA CIVI, VRBS TOLOSA ou TOLOSA CIVI.

Vers la fin du règne de Charles VI, en 1389, les noms de villes furent supprimés sur les monnaies, et pour reconnaître les ateliers de frappe, on adopta comme *différents monétaires*, le *point secret*, qui était un point placé sous une lettre de la légende. On attribua à l'atelier de Toulouse, le point sous la cinquième lettre; ainsi, dans la légende des monnaies de Charles VII, frappées à Toulouse, † Karolus francoru Rex, on trouve le point secret sous la lettre L, et sur celles de Louis XI, † Ludovicus francorum, sous la lettre V.

François Ier fit remplacer le point secret par des lettres ou des signes variés[1] ; le différent monétaire pour Toulouse fut la lettre M[2], de 1539 à 1794; V en 1808, et de nouveau M en 1810 jusqu'au jour de la fermeture de l'atelier.

1. On trouve des monnaies du XVIe s. portant simultanément le point secret et la lettre M.

2. De 1804 à 1814, l'atelier monétaire de Milan eut la lettre M.

Le 14 mars 1804 (22 ventôse an 13), l'Hôtel de la Monnaie fut en partie détruit par un incendie[1], on y continua cependant la frappe des monnaies jusqu'en 1835. Après sa suppression (1837), on établit dans ses locaux une caserne d'infanterie (*Caserne de la Monnaie*) qui fut désaffectée vers 1852. En 1857 le monument était en ruines, et quelques années plus tard il fut démoli.

95. — Place du Salin

La place du Salin actuelle, qui a absorbé la place de la Viguerie ou du Palais et la place Saint-Barthélemy, est aujourd'hui presque absorbée elle-même par le prolongement de la rue de Languedoc. L'ancienne place s'étendait au devant de l'impasse de la Trésorerie et rejoignait la place Saint-Barthélemy, qui n'était qu'un carrefour; elle était séparée de la place de la Viguerie par le moulon de la Monnaie, et de la rue de l'Inquisition, par le moulin du Boucail ou du Crucifix.

Son nom, place du Salin, qu'elle a toujours conservé, « *Platea Salini* » des anciens actes latins, lui venait du *Salin royal*, lieu où se tenaient les agents royaux du Salin et l'entrepôt du sel ; sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *Place de la Carmagnole*. Par extension, toutes les rues et carrefours proches de cette place empruntaient souvent son nom; c'est ainsi que l'on trouve sur des actes « *Platea Salini, sive Tolosenorum* » (XIVe s.), pour l'entrée de la rue de la Fonderie, « *Rue du Crucifix, sive Place du Salin* » (XIVe s.), pour le carrefour de la rue de l'Inquisition, devant l'Hôtel de Pins, et « Petite place du Salin, *sive de la Monnaie* » (XVIIIe s.), pour la place du Palais. Au XIIe s., le quartier s'appelait « *La sauveté du Salin* », « Salvatoris de Salis[2]. »

1. *Journal du Département*, 1er germinal an 12.
2. A. D., Fonds de Malte, reg. 2378, fo 20.

Cette place, la plus ancienne probablement de notre cité, fut aussi, dès son origine, la plus importante de la ville, et cependant elle n'occupait pas alors la cinquième partie de sa surface actuelle, et la place *Montaygon* (= place Saint-Georges) était de beaucoup plus spacieuse, mais tous les grands mouvements populaires se portaient là, les cortèges royaux s'y arrêtaient, et le Parlement et ses multiples cours de justice, la Monnaie, la Sénéchaussée, le voisinage des moulins du Château et le Salin y attiraient sans cesse une foule considérable de gens de la ville et du gardiage.

C'est là que se tenaient les grands marchés et les foires annuelles, où les potiers des environs venaient vendre leurs marchandises, continuant l'antique coutume romaine, et remplaçant probablement, aux mêmes époques de l'année, les marchés des anciens *figulini* de Vieille-Toulouse.

C'est là que les médecins ambulants et les marchands d'orvietan venaient débiter leurs boniments et leurs remèdes, en attirant souvent la foule par des spectacles, sur un théâtre en plein vent. Charlatans, jongleurs, comédiens, baladines, danseuses de corde, montreurs d'animaux et bateleurs de toutes sortes y attiraient journellement une foule nombreuse, où bourgeois et gentilshommes et dames de haute lignée ne dédaignaient pas de descendre de leurs carrosses ou de leurs chaises à porteurs pour se mêler à la multitude des manants et des valets.

C'est aussi sur cette place que se faisaient la plupart des exécutions ordonnées par le Parlement ou l'Inquisition, bûchers, pendaisons ou supplice de la roue. En 1762, pour l'exécution des trois frères Greniers, gentilshommes verriers protestants, « le bourreau fit son apprentissage pour abattre les têtes avec un couteau neuf, et s'en acquitta fort bien », dit le chroniqueur Barthès[1]; ce couteau, fabriqué en 1760 par le coutelier François Célard, à qui il fut payé, le 21 janvier, la somme de 100 livres[2], a passé pendant longtemps

1. *Heures perdues*, v. 5, p. 66 à 69. — Manuscrit de la Bibliothèque.
2. Louis Deloume. *Bull. Société archéologique*, 18 janvier 1900, p. 74.

pour avoir décollé la tête de Montmorency, en 1632; on peut le voir aujourd'hui exposé au Musée Saint-Raymond.

Le Plan de Toulouse de Melchior Tavernier, de 1631, et le « *Plan oblong* » représentent une potence sur la place du Salin, mais il ne faut voir là, qu'une figuration pour indiquer que c'était le principal lieu d'exécution, et non une réalité; nous n'avons trouvé aucun document dans nos archives justifiant que cet instrument de supplice y était à demeure, et il était d'un usage constant de ne dresser la potence qu'au moment de l'exécution; mais s'il n'y avait pas de potence, il y avait un puits, comme sur presque toutes les places et carrefours de la ville.

Dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 19 se trouvaient les *Boucheries de la ville*, appelées les *Bancs de la Salvetat*, propriété communale qui était traversée par un étroit couloir de 7 pans (= 1m60), ayant issues sur la place du Salin et dans la rue des Toulousains (rue de la Fonderie, n° 6, ancien n° 12); on appelait ce passage la *Rue de la Boucherie*. En 1782, ces boucheries furent affectées à un Corps de garde.

On remarque sur cette place : Au n° 1, le monument dénaturé de l'ancienne Trésorerie, aujourd'hui Temple protestant; au n° 16, deux fenêtres étroites aux cadres de boiseries sculptés de la Renaissance; aux nos 19, 20 et 21, des balcons en fer forgé et, au milieu de la place, la statue de Cujas.

La population du Salin était des plus mélangées : parlementaires, avocats, gens de la Monnaie, apothicaires et marchands s'y coudoyaient avec des artisans de tous métiers.

Sur le côté Sud, dans le moulon de la Monnaie, disparu[1], la 1re maison à côté de la ruelle des Azes appartenait en 1550 à *Marguerite Doulce*, veuve du premier président *Jacques Minut*, d'après le cadastre qui est en désaccord avec l'épitaphe relevée par Lafaille dans l'église

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy. — 21e m., 1550 et 1571. — 20e m., 1679.

Nazareth, sur laquelle il est dit que Jacques Minut était marié à Dame *Catherine Souaul*[1]; la maison passa peu après au marchand *Pierre Gargas*, puis à ses héritiers en 1571, vers 1679 à *Jacques de Cathelan*, président aux Requêtes (1648-1690), et vers 1748, *Germain Cucsac*, avocat, conseiller du Roi, juge, garde de la Monnaie, capitoul en 1737.

Nous trouvons, en suivant : Dans la 2me maison, en 1550, *Rigail Ouvrier*, docteur et avocat à la Cour, marié à *Dlle Jeanne de Nupces*; en 1571, *Jean (I) Ouvrier*, conseiller au Parlement 1554-1580, marié à *Dlle Jeanne de Catel*, dont il eut 13 enfants, puis noble *François d'Ouvrier*, mtre des ports et passages, et en 1679, noble *Jean-Jacques d'Ouvrier*, écuyer, seigneur du Vernet, capitoul en 1676-77, Dans la 3me, en 1574, le conseiller au sénéchal *Hugues Rigort*; en 1679 l'avocat au Parlement *Mathieu Coulomb*, et en 1767, l'avocat *Guillon Chabanette*, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1767. Il est probable que ce dernier acheta cette maison pour résider dans son capitoulat, selon la règle à laquelle cependant on dérogeait souvent.

La 4me maison (donnée en location) appartenait à *François Bertrandy*, conseiller au Parlement (1533-1543) et président (1543-1555), qui avait épousé en premières noces en 1517, *Jeanne de Seguier*, et en secondes noces en 1525, *Marie de Carmin-Foix*. La 5me, qui faisait l'angle de la rue qui allait au Palais, appartenant en 1550 au président *François Bertrandy*, et était habitée par son fils *Jean Bertrand*; en 1571 elle passa à *Benoit Ouvrier* marchand, puis à son fils *Blaize Gabriel d'Ouvrier*, docteur et avocat à la cour, et capitoul en 1610-11; en 1670 le conseiller au Parlement *Jacques de La Roche* en hérita de *Claire Gabrielle d'Ouvrier*, sa belle-sœur, et, en 1699, *François de Roux*, marquis de Sainte-Colombe et Puyvert, président au Parlement en 1695 et conseiller d'honneur en 1740, en devint propriétaire.

Dans le moulon du Crucifix[2], également disparu, les deux premières maisons à l'angle de la rue qui allait au Palais appartenaient, en 1612, à un nommé *Pierre Bachelier*, maître boulanger, et passèrent en 1673 à l'avocat *Dominique Bergous*. La maison suivante appartenait en 1550 à *Ramond Caussin*, conseiller au Sénéchal, marié à *Dlle de Costa*; en 1628 à *Dlle Claire de Caussin*, femme de *Aymable de Malard*, écuyer et capitoul en 1632, qui avait son hôtel dans la rue des Fustiers (r. des Paradoux, n° 49) et, en 1676, au graveur *Jacques Chaumont*. Dans la 4me maison on trouvait en 1533 le notaire *Jean Ama-*

---

1. M. Fleury-Vindry a relevé sur des documents de Paris, que sa veuve se nommait *Catherine Gouault*. (*Les Parlementaires français au* XVIe *s.* — Parl. de Toulouse, p. 140. — Paris, Champion, 1912.)

2. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy. — 24e m., 1550, 1571, et 21e m., 1679.

dou, et, en 1550, ses deux fils *Pierre* et *Jean Amadou*, ce dernier conseiller au Sénéchal. Dans la 5me maison habitait, en 1550, le docteur en droit *Jean de Breau*, marié à *Dlle Béatrix Borassette;* en 1560, l'apothicaire Antoine Robin; et, en 1623, un autre apothicaire *Jean Milan;* en 1728, le procureur au bureau des finances *François Castel*, et en 1761 son fils *Jean-François-Hippolyte Castel*, avocat au Parlement.

La 6me maison, appartenait en 1550 à Jean Bertrandi, président au Parlement de Paris, qui la louait à l'apothicaire *Jean Audonet*, et passa en 1571 à *Pierre de Rivière*, seigneur de Cayrac, maître des eaux et forêts, et capitoul en 1552-53 et 1553-54, qui avait son hôtel rue Sainte-Claire (rue de la Fonderie, 17). La petite maison qui formait l'angle de la rue de l'Inquisition appartenait en 1550 à *Jean de Saint-Jean*, sr de Monts, et en 1571 à *Gilles de La Mote*, procureur à la Cour et capitoul en 1584-85, qui avait son hôtel rue Saint-Remesy (no 9).

Le côté ouest de la place dépendait du Capitoulat de la Dalbade[1]. La maison en pans de bois, no 16, formant l'angle de la place, appartenait en 1478 à *Blaize Baron*, capitoul de la Dalbade en 1473, elle passa dans la suite à des procureurs au Parlement, *Bernard Treilh* en 1571, et *Antoine Cadars* en 1599.

Au no 17, on trouvait en 1550 le notaire *Guillaume Rolle*, qui avait hérité de la maison de son père *Barthélemy Rolle*, sergent; en 1587, le chirurgien *Pierre Boysson;* en 1624, *Jean Buysson*, prêtre et docteur, et en 1679, *Pierre Buysson*, apothicaire.

Au no 19, il y avait deux maisons en façade, au devant des *Bancs de la Salvetat*, la première appartenait indivise en 1679 à *N. de Mervilla*, trésorier de France et *Paul Tifly*, capitoul en 1673-74; la seconde appartenait en 1679 aux Dames religieuses des Casses, qui avaient leur couvent près du Port Bidou (place Saint-Pierre), et passa en 1686 à noble *Jean d'Izarni*, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, de la famille du capitoul de ce nom, et à sa femme Dame *Marianne Du Casse*.

Le no 21 appartenait en 1478 au notaire *Pierre Malabat;* en 1550 à *Gilles Tiffaut*, procureur garde sacs à la Cour, capitoul en 1534-35; En 1571 à *Pierre Tiffaut*, docteur en droit, et en 1625 à *Guillaume Du Maynial*, commis garde sacs secrets au Parlement.

Sur le côté nord, les maisons nos 22 et 23 ont été construites au siècle dernier, au devant des anciennes maisons du moulon de la Trésorerie.

---

1. A. M. — Cad. Dalbade. — 6e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

96. — Impasse de la Trésorerie

L'Impasse de la Trésorerie[1], *car. Thesorarie* (1300), *car. de la Thesauraria* (cad. 1458), appelée au XVIe s. la *Ruelle du Lin* (cad. 1550-1571), avait autrefois son entrée en partie obstruée par l'avant-corps de la Trésorerie et resta longtemps fermée. A son extrémité nord elle communiquait avec la rue Pharaon par une étroite ruelle appelé la *Ruelle de l'Estoile,* qui fut inféodée en 1608 au propriétaire de la maison qui porte aujourd'hui le n° 16 de la rue Pharaon. Toutes les maisons de cette impasse avaient, comme aujourd'hui, issues dans la rue Pharaon.

97. — La Trésorerie

(Place du Salin.)

La Trésorerie, qu'on appelait aussi la *Maison du Roi*, occupait autrefois un vaste emplacement de 3.500 mètres carrés, entre la rue du Vieux-Raisin (rue de Languedoc), la place du Salin et l'impasse de la Trésorerie. C'est là que se faisait la recette du Domaine et que l'on conservait les titres royaux, achats, pactes de mariages, hommages et reconnaissances. On y jugeait les procès concernant le Domaine, et le Trésorier du Roi y avait son logement.

François Ier, par son édit de Cognac du 7 décembre 1542, partagea en seize les quatre généralités du royaume; c'est alors qu'un bureau des Trésoriers de France fut régulièrement établi à Toulouse, et par un édit d'Henri II, de 1551 (1552 n. s.), les commis de ces offices prirent le titre de Trésoriers de France.

C'est à la Trésorerie, dit-on, que Louis XI, comme ses prédécesseurs, vint loger lors de son séjour à Toulouse,

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy. — 7e m., 1550, 1571, 1679.

en 1463; et Louis XIII accorda, en 1614, au duc de Ventadour, lieutenant général de la province, son logement à la Trésorerie, sa vie durant.

Nos historiens du dernier siècle ont classé ce monument, seconde moitié du xve siècle, époque qui répond au style des quelques sculptures gothiques qui ont été conservées, mais ces vestiges ne proviennent que d'un remaniement du xve siècle. L'édifice existait déjà au xive et xiiie siècle, comme l'indique deux documents que nous avons découverts dans nos archives[1], et l'appareillage des matériaux de construction, qui révèle un ouvrage de cette époque. Il fut construit, sans doute, peu après la réunion du comté à la couronne (1272) pour y installer les nouveaux agents royaux.

A l'époque de la Révolution, la Trésorerie fut vendue comme bien national au sieur Daumont et, vers 1806, les religieuses de Notre-Dame s'y installèrent.

En 1905, un avant-corps qui ne comprenait qu'un bas étage en arceaux, au devant de la haute tour carrée, fut démoli pour dégager la place, les crénaux de cette tour avaient déjà été rasés au moment de la Révolution. Enfin, en 1910, le monument a été complètement mutilé et défiguré pour l'édification du nouveau *Temple protestant*.

98. — La Statue de Cujas.

(Place du Salin.)

La statue de Cujas, inaugurée le 8 décembre 1850, sur la petite place de la Viguerie, a été transportée en ces dernières années sur le sol de l'ancien moulon de la Monnaie, au milieu de la nouvelle place, et ne fait plus face à la Cour d'appel, comme autrefois.

1. A. D. — E. Toulouse 481, 30 janvier 1408. — E. Toulouse 489, 13 mars 1300. — Le 13 mars 1300, l'impasse était déjà désignée ruelle de la Trésorerie.

Sur le socle du monument on lit : JACOBO CUJACIO TOLOSANO, sans date. On sait que si la généralité des auteurs place la naissance du célèbre jurisconsulte en 1522, les Toulousains le font naître en 1520, et qu'une plaque de marbre, portant l'inscription : ICI EST NÉ EN 1520 JACQVES CVJAS, a été placée sur la façade de la maison *située à côté de celle où il naquit*[1].

C'est à une circonstance fortuite, résultant du revirement politique de 1830, que nous devons l'érection de cette statue.

En 1828, on avait commandé au statuaire Valois un monument qui devait être élevé sur la nouvelle place d'Angoulême (place Lafayette), pour commémorer le souvenir de la campagne d'Espagne de 1823; l'artiste avait exécuté la maquette d'une statue colossale, avec les attributs appropriés au monument, lorsque la Révolution de Juillet arriva et en empêcha l'achèvement.

En 1832, le Conseil municipal délibéra de remplacer ce monument par une statue de Clémence Isaure, à ériger sur la nouvelle place projetée devant l'Hôtel-de-Ville, mais le projet rencontra de l'opposition, et la mythique Clémence fut évincée.

En 1833, Valois, las d'attendre, détruisit sa maquette, après avoir fait constater l'état du travail, et réclama une grosse indemnité.

Le 25 novembre 1834, il proposa une transaction, et réduisit ses prétentions à 13.000 francs, à condition qu'il demeurerait chargé de l'exécution de la statue de Clémence Isaure au prix de 20.000 francs; mais le Conseil refusa encore d'honorer dame Clémence et proposa un monument pour commémorer la bataille de Toulouse du 10 avril 1814, puis un groupe de Neptune; enfin, se souvenant qu'il y avait sur la place Saint-Georges une fontaine qui n'avait jamais été terminée, et voulant s'affranchir du reproche de

1. Cujas naquit au n° 12 de la rue qui porte son nom, et la plaque a été posée au n° 10. — Voir preuves : J. Chalande, *Bull. de la Société archéologique*, 25 décembre 1911, p. 262.

ne rien achever, les conseillers délibérèrent qu'on s'en occuperait avant tous autres monuments, « dût-on la démolir pour lui donner une forme plus gracieuse ».

Le 29 novembre, Valois, dans son rapport, voulut insister de nouveau pour une statue de Clémence Isaure et son érection sur la place Saint-Georges, mais le Conseil fut inflexible et décida qu'une statue de bronze de 6 pieds de haut, représentant la France de 1789, serait confiée à ce statuaire pour la somme de 20.000 francs, et qu'on lui payerait 12.000 francs pour règlement définitif de la maquette détruite.

Le 5 décembre, le sculpteur, introduit dans la salle des séances, vint déclarer qu'il n'était pas possible de commémorer un événement comme celui de la Révolution de 1789 par une simple statue et qu'il faudrait un monument plus grandiose; il exposa qu'il n'y avait de stable que les monuments élevés en dehors de l'influence des passions politiques, et qu'il n'y avait pas à Toulouse de souvenirs plus populaires que celui de Clémence Isaure.

Sans s'arrêter à ces objections, le Conseil, rapportant sa délibération du 29 novembre, décida qu'on élèverait sur la place d'Angoulême une colonne pour perpétuer le souvenir des deux Révolutions de 1789 et 1830, et qu'il serait alloué à cet effet une première somme de 20.000 francs; mais en fin de séance, un revirement se produisit, il fallait une statue, n'importe laquelle; on discuta Cujas et Fermat; le jurisconsulte l'emporta sur le mathématicien, et le Conseil décida que, sans rien préjuger de la colonne à ériger sur la place d'Angoulême, Valois serait chargé d'exécuter, pour le prix de 20.000 francs, une statue en bronze de Cujas[1].

1. A. M. — Délibérations du Conseil, aux dates données.

99. — La Place Saint-Barthélemy.

(Disparue.)

La place Saint-Barthélemy, aujourd'hui absorbée par la rue de Languedoc, n'existait que depuis le commencement du siècle dernier; sur son sol s'élevait auparavant l'église Saint-Barthélemy, dont les ruines de la nef furent déblayées à l'époque de la Révolution et l'abside vendue à des particuliers[1], qui y élevèrent une construction que la Ville acheta plus tard au prix de 6.000 francs, par délibération du 23 décembre 1823, pour y faire construire une fontaine monumentale; projet qui ne se réalisa jamais.

Sur cette place, près de la rue des Azes, se trouvait au XIIIe s. un monastère de religieuses, les *Sœurs de Barthelemy, « Sorum bartholomeum, prope carraria azinorum*[2] ».

100. — Église ou Chapelle Saint-Barthélemy.

(Disparue.)

La chapelle Saint-Barthélemy « *Ecclesia sancti Bartholomei* », appelée sur les anciens actes *Chapelle Royale*, formait l'angle entre les rues Nazareth et du Vieux-Raisin. Son origine, qui nous est inconnue, remonte au moins au début du XIIIe s.;[3] l'acte le plus ancien que nous avons trouvé est une quittance de 1240, pour une donation faite à l'église Saint-Barthélemy, par un nommé *Pons David*,

1. Arch. mun. : Cadastre Grandvoinet, 5e sect., 8e m., art. 203-205.
2. Arch. dép. : E. Toulouse, 573. Octobre 1287.
3. On conserve au Musée des Augustins (n° 767, cat. Roschach), une inscription lapidaire, attribuée sans aucune raison à cette chapelle, qui établirait qu'elle a été construite en 1294.

mort environ trente ans auparavant, ce qui fait remonter la donation vers l'an 1210[1].

Cette chapelle, qui donna son nom au capitoulat de Saint-Barthélemy, lorsqu'en 1336 la partie de la Dalbade fut divisée en deux capitoulats, était un prieuré dépendant de la paroisse Saint-Étienne, qui était alors divisée en quatre chapitres : chapitres de Saint-Étienne, de Saint-Rome, de Saint-Pierre-Saint-Géraud et de Saint-Barthélemy. Vers 1510, le chapitre de Saint-Barthélemy fut réuni à celui de Saint-Étienne, par la bulle du pape Jules II, confirmée par celle de Léon X, de 1513. Cette chapelle était desservie, du temps de Catel, par huit prêtres réguliers[2].

101. — Rue Pharaon.

La rue Pharaon est une des plus anciennes artères de notre ville et probablement la première route, le premier sentier tracé par les voyageurs sur le sol où s'éleva plus tard l'antique Tolosa. Ce fut la grande voie romaine des deux Narbonnaises, et au Moyen âge, alors que nos rues n'avaient pas encore de noms, ce fut la Grand'rue, « *carrariam publicam majorem, 1121. — Car. majori 1371.* »

Malgré son antiquité, son nom ne lui vient pas des anciens rois d'Égypte, il provient seulement de diverses altérations successives de sa dénomination primitive du XIIIe s. « *Rue Raymond d'Alfaro* » transformée en : del faro, den faro, den faron, de faraon, del Pharo, del Pharaon, et finalement de Pharaon. La transformation de F en Ph apparaît dès 1360, et l'on trouve toutes les variations orthographiques possibles. Parmi les plus usitées nous citerons pour les textes latins : *Carraria Ramundi de Alfaro* (1276), *car. Ramundi del faro* (1303), *car. Ramon delfaro*

1. Arch. dép. : E. Toulouse, 501, manuscrit parchemin.
2. D'après Dumège, elle était desservie par douze prêtres, qu'on appelait les prêtres de la Douzaine de Saint-Barthélemy.

(1320), *car. Ramundi d'en faro* (1346), *car. Ramundi del pharo* (1360), *car. Ramondi del pharao* (1387), *car. Delfaro* (1404), *car. de Pharao* (1447), *car. de Pharaon* (1447), *car. Pharaonis* (1456), *car. Delpharo* (1456), *car. Ramundi enfarron* (1470), *car. Ramond del pharaon* (1478), *car. Ramundi Pharaonis* (1479), *car. Faraonis* (1484).

Dans les textes romans ou français, on trouve : Rue ou carrière *de Ramond del farao* (1332), *Raymond d'Alfaro* (1373), *Farao* (1429), *Ramond den faraon* (1433), *den Farao* (1449), *Ramond den faro* (1450), *d'en faro, de Pharao, den Pharaon* (1458), *de Ramond Faraon, Ramon farao, Farao* (1527), *Faraon, Pharaon* (1550), *de Pharaon* (1570).

Ce nom lui venait incontestablement d'un ancien propriétaire du lieu, dont certains ont voulu faire, sans preuves à l'appui, en changeant une supposition en une certitude, le Raymond d'Alfaro, bailli du comte Raymond, qui dirigea le 28 mai 1242 le massacre des Inquisiteurs d'Avignonet, tandis que d'autres ont vu dans Raymon del Faro, Raymond le far ! C'est-à-dire un Raymond, marchand de farine ! Mais dans le domaine des hypothèses on peut aller fort loin.

Vers 1358, on bâtit dans cette rue, sous l'invocation de saint Antoine, un prieuré dépendant de l'abbaye de Lézat, dès lors, la rue fut désignée sous le nom de *Rue Saint-Antoine de Lézat*, et les deux appellations continuèrent à être employées simultanément et concurremment avec celle de *Grand'Rue*, jusqu'à la Révolution. Nous trouvons sur les anciens titres latins : *Carraria sancti Antonii de Lezato* (1369), *C. sancti Antonii* (1433), *car. Ramundi faraon, sive sancti Antonii* (1446) ; sur les cadastres en roman : *Carriere de Sant Anthoni* (1458), et sur les actes en français : *Grand'Rue Saint-Antoine* (1549), *Rue Pharaon dite de Saint-Antoine* (1580), *R. Saint-Antoine* (1621), *R. Saint-Antoine du Salin* (1750).

Vers son extrémité nord, elle était désignée souvent *Rue des Carmes* (cad. 1679) et *Rue Pélardit* (cad. 1550-1679), nom qui s'appliquait particulièrement à la rue des Filatiers.

En 1794, le vitrier Vergnes lui donna le nom de *Rue de la Liberté*, qu'elle perdit bientôt et ne figura guère que sur le tableau du 6 floréal, et reprit celui de *Rue Pharaon* ou de *Saint-Antoine du Salin.*

La rue Pharaon appartenait à deux capitoulats, le côté ouest au capitoulat de la Dalbade, et le côté est à celui de Saint-Barthélemy. La population, toujours très mélangée, était composée en majeure partie de Parlementaires, de Capitouls et d'hommes de loi, qui habitaient l'intérieur des hôtels, tandis que sur la rue de nombreuses boutiques étaient louées à des artisans. Presque toutes les façades ont été reconstruites au XVIIIe s., ou au siècle dernier, les maisons en corondage ont à peu près toutes disparu, il ne reste plus que les nos 1, 3, 16, 19, 35 et 50.

On remarque dans cette rue, au no 20, la chapelle Saint-Antoine, reconstruite sur les plans de J.-P. Rivalz; au no 29, une élégante façade Louis XVI; au no 47, la belle maison du XVIIe s., du capitoul Marvejol; des tours gothiques aux nos 21, 35 et 45; une tour Renaissance au no 52; des maisons datées aux nos 4, 15 et 21; de belles boiseries de portails aux nos 1 et 15; de petites portes du XVIIIe s., aux nos 13 et 19; des fenêtres gothiques dans la cour du no 41; des balcons en fer forgé, aux nos 15, 40 et 48; des ferronneries de dessus de portes, aux nos 1, 9, 23, 25, 29, 31, 37, 45, — 4, 12, 14 et 42; et une jolie fenêtre de chapelle gothique, réédifiée dans la cour du no 42[1].

Sur le côté ouest[2], il y avait autrefois sur le sol du no 1, deux maisons; la première appartenait en 1550 à noble *Guillaume Du Busset*, seigneur d'Aubigny; la seconde en 1478 à *Pons de Theza*, capitoul en 1477, et en 1601 aux religieux Carmes. En 1626, le procureur au Parlement *Marc Dupré*, réunit ces deux immeubles, et la nouvelle construction passa en 1731 à noble *Joseph d'Olive*, conseiller du roi, substitut du procureur général, et en 1777 à *Michel Coué*, greffier au Parlement et greffier en chef de la Chambre souveraine du clergé.

---

1. Les maisons nos 20, 21, 35, 45, — 20 et 52, feront l'objet de notices séparées.

2. Nos 1 à 5. — A. M. — Cad. Dalbade, 6e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

La maison en corondage, n° 3, fut reconstruite par *Jacques du Born*, docteur et avocat, juge principal de la Foraine, qui fut capitoul en 1604-5, et dont le blason a été restituée en 1878, dans la cour Henri IV, au Capitole. En 1636 elle passa au notaire *Guillaume Lacombe*.

La maison n° 5, qui fait l'angle de la rue des Poutirous, fut achetée en 1679 par *Antoine Crozat*, marchand et banquier, capitoul en 1673-74, marié à *Dlle Jeanne de Roussignol*. Elle passa comme constitution de dot, à fille *Anne de Crozat*, lors de son mariage, le 31 janvier 1682, avec messire *Nicolas Daguin*, chevalier et trésorier général de France, qui fut capitoul en 1705, et dont le fils *Jean-Joseph Daguin*, conseiller, puis président au Parlement, possédait l'Hôtel-de-Pierre. Elle fut vendue en 1693 au maître chirurgien *Guillaume Fourcade*, passa, par testament de ce dernier à noble *Joseph-Nicolas Marcassus*, baron de Puymaurin, syndic général de la province de Languedoc, et en 1765 à *Dlle Claude-Marie-Cecille Rampon de Lionnois*.

La grande maison, n° 7, qui forme l'autre angle de la rue des Poutirous[1], et avait une troisième façade sur la rue Pierre-Brunières, appartenait en 1478 au procureur au Parlement *Pierre Bruyères*, dont cette dernière rue a probablement retenu le nom; elle passa dans la suite à *Guillaume Bon* (Bony ou Bonia), licencié, seigneur du Piguier et co-seigneur de Fenouillet, capitoul en 1527-28, et plus tard docteur, dont le blason se trouvait jadis dans la deuxième cour de l'Hôtel-de-Ville. En 1562, *Louis Reynier*, sieur de Saint-Loup, conseiller au Parlement (1567-1574), en devint propriétaire par son mariage du 6 juillet, avec *Dlle Claire de Bony-Fenouillet*, la fille du capitoul, et en 1587 l'hôtel était vendu au riche marchand *Jean Lombrail*, capitoul en 1596-97, dont la rue Pierre-Brunières prit le nom, pendant un certain temps. Dans la seconde moitié du XVIIe s., ce vaste immeuble de 293 cannes (= 950mc), devint la propriété de *Léonard de Secousse*, conseiller au Parlement en 1643, et passa en 1712 à noble *Gabriel des Innocens*, ancien receveur des tailles de la province de Languedoc.

Au n° 9 se trouvait en 1621 le procureur au Sénéchal *Pierre Fabre*, et au n° 11 en 1784 l'avocat au Parlement *Passerieu Blanquet*.

La maison n° 13, qui fait le coin de la rue Pierre-Brunières, appartenait en 1548 au docteur en droit *Charles Melet*, capitoul en 1548-49, et passa vers 1571 à noble *Jacques Melet*, écuyer, seigneur de Beaupuy, capitoul en 1588-89 et 1602-3, puis en 1579 à *Jean Lombrail*, et vers 1650 à *Leonard de Secousse*.

N° 15. — Avant le XVIIe s., l'immeuble n° 15, qui forme l'angle de l'autre côté de la rue Pierre-Brunières[2], appartint, selon les époques à un seul ou plusieurs propriétaires; on y trouvait en 1550 *Jacques*,

1. Nos 7 à 13. — A. M. — Cad. Dalbade, 5e m., 1478, 1550, 1571, 1679.
2. Nos 15 à 19. — A. M. — Cad. Dalbade, 4e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

Bourrassol; en 1557 sa veuve *Jeanne de La Treille;* en 1571 son fils, *Jacques de Bourrassol*, docteur et seigneur d'Auriac, capitoul en 1576-77 et en 1621 le docteur en droit N. Castet. En 1634 la veuve de ce dernier, *Dlle Anne de Roussignol*, vendit l'hôtel à *Paul Montrozier*, docteur et avocat au Parlement, capitoul en 1625-26, dont le portrait peint, par Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1626, mais, peu de temps après, il retourna à la famille Castet.

En 1646 (probablement), l'avocat au Parlement *Antoine Castet*, fit, par fraction, construire le nouvel hôtel, et mettre sur les clefs des arceaux donnant sur la cour, sa devise DEO DANTE, avec les dates de constructions, 16.6 — 1657 — 1723. En 1777, l'immeuble passa à l'avocat à la Cour *Marie Gratien*, qui le possédait encore après la Révolution.

L'hôtel nº 17 a été attribué à tort au capitoul J.-F. David de Beaudrigue, qui fit arrêter, le 13 octobre 1761, les membres de la famille Calas[1], on a confondu ce capitoul avec noble *Jean-Paul de David*, avocat à la Cour en 1756, qui fut nommé conseiller au Parlement en l'office de Jean-Joseph de Senaux, le 18 août 1759, avec une dispense d'âge, n'ayant pas encore vingt ans, puis Président à mortier, et mourut le 29 avril 1791. Il avait épousé la fille de son voisin le conseiller, dlle J.-M.-V. de Lassalle.

Jean-Paul de David acheta l'hôtel en 1756 à *Étienne Foulquier*, trésorier de France, et après la Révolution il appartenait encore à sa famille.

Au commencement du XVIIIe s., il y avait sur le sol de cet immeuble deux maisons, la première appartenait en 1478 au notaire *Mathelin Cantin;* en 1550 à *Jacques de Bourrassol;* en 1571 à *Antoine de Bourrassol*, conseiller au Sénéchal, et en 1659 à noble *Jean Daure*, écuyer. La seconde en 1550 au docteur *Cousin;* vers 1560 à *Pierre Cousin*, licencié; en 1574 à *François Cousin*, également licencié, et en 1641 à messire *Jean de Bertier*, seigneur de Montrabe, baron de Launaguet, premier président au Parlement (1632-1653). C'est aujourd'hui l'hôtel Waroquier.

La maison en corondage nº 19, appartenait vers 1540 à *Georges Fortis*, procureur au Parlement; en 1571 à l'un de ses fils, *François Fortis*, docteur et avocat à la Cour; en 1663 à *Jean Guillemat*, marchand; en 1679 à *Pierre Guillemat*, l'un de ses fils; en 1698 à un autre avocat, *Joseph Malrac*, et en 1762 au procureur au Parlement *P.-François Arbanere*.

La maison nº 23 abrita, dès la première moitié du XVe s. et jusqu'en 1554, le Collège de Saint-Girons, dont nous reparlerons plus loin. En 1550 les Capitouls la vendirent aux enchères au prix de

---

1. Le capitoul François-Raymond David de Beaudrigue avait son hôtel rue Saint-Remésy, nº 9.

2.200 livres à Me *Claude de Terlon*, docteur et avocat à la Cour, et capitoul en 1555-56. En 1679 elle appartenait à *Jacques de Chastanet* (ou *Chastenet*), conseiller au Parlement en 1635, et passa, peu après, aux héritiers *Boutaric*, qui la vendirent en 1748 à *Pierre de Belloc*, seigneur de Lassarade, président aux requêtes du Parlement (1745-1763), qui avait épousé en premières noces *Marie-Thérèse de Boysset*, fille de Antoine Boysset, conseiller au Parlement, et en secondes noces *Thérèse-Magdelaine Daspe*, fille du président. C'est Pierre Belloc qui fit élever la façade en pierres de taille, construction très rare à cette époque. Après sa mort, son fils du second lit, *Antoine-Thérèse Belloc*, seigneur de Lassarade et Maurens, marié en 1772 à *Dlle Cla re d'Andeard de Pregues*, hérita de l'hôtel; reçu président au Parlement en 1759, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et périt sur l'échafaud le 18 messidor an II (7 juillet 1794).

Le no 25, qui appartenait au xve s. au Collège de Saint-Girons, passa vers 1550 à *Dominique Alberty*, procureur au Sénéchal, et vers 1679 à l'avocat *Gabriel Puijou*.

La maison no 27, qui n'avait qu'un mur de clôture sur la rue Pharaon comme sur la rue Saint-Remésy (no 14), était, au xve s., réunie à la suivante (no 29), et appartenait au notaire *Pierre de Ruppé*. Elle passa vers 1550 à *Ramond Golfin*, conseiller au Parlement (1544-1553), puis à *Jean Babut dit Lacgier*, capitoul en 1559-60 et 1564-65, dont le portrait, peint par Jean Faguelin dit Le Page, figure sur le Cartulaire de 1560; l'immeuble fut acheté en 1583 par deux marchands associés, les frères sires *Antoine* et *François d'Aldéguier*, dont l'un d'eux signe sur le registre du cadastre : « *Daldeames* », et que le scribe de l'Hôtel-de-Ville dénomme sires Antoine et François Aldiguious. L'un et l'autre furent anoblis par le Capitoulat, *François d'Aldéguier*, marié et *Simone de Lalayne*, fut capitoul en 1610-11, et *Antoine d'Aldéguier*, marié à *N. de Reynes*, fut capitoul en 1602-3 et 1613-14; c'est ce dernier qui fit construire en 1603 l'hôtel de la rue de la Dalbade, no 29 (Hôtel attribué à tort au conseiller Géraud de Massas); son blason se trouve dans la cour Henri IV, au Capitole, galerie nord. L'hôtel resta dans cette famille jusqu'en 1727.

En 1679, il appartenait à *Raymond d'Aldéguier*, avocat au Parlement, contrôleur général des finances, petit-fils du capitoul marchand, Antoine d'Aldéguier; capitoul lui-même de 1668-69, conseiller au Parlement en 1679, puis président, marié à *Dlle Marguerite de Caumels*. En 1727 il était vendu par *N. d'Aldeguier*, capitaine de dragons, à *Jacques Malvezin de Lafeuillade*, capitoul en 1714, dont le portrait par Antoine Rivalz se trouve sur la miniature des Annales de 1714. En 1747 *Mme de Resseguier* vendait l'immeuble à *François de Lassalle*, trésorier général de France; il passa ainsi, après la Révolution, aux *Lassalle de Préserville*.

L'élégante façade du style dit Louis XVI, du n° 29, a été attribuée à tort au président du Parlement Pierre Belloc, qui ne l'a jamais possédée, et qui fit construire le n° 23. Elle fut élevée en 1769 par la veuve *Vignales*, épouse du sieur *Vergnes*, marchand. La maison qui précéda cette construction appartint en 1478 au notaire *Pierre de Ruppé;* au commencement du XVIe s. à l'apothicaire *Michel Granier;* en 1571 à *Hercule de La Croix*, autre apothicaire, et en 1659 au docteur en droit *François de La Croix*.

Le n° 31 appartenait avant 1478 à *Pierre Bossati* ou *Bossat*, procureur du roi, capitoul en 1469, et dans la première moitié du XVIe s., à *Jean Bossati*, capitoul en 1537-38, puis à ses héritiers en 1550. Au XVIIe s., il passa à la famille Caulet, dont *Jacques de Caulet*, conseiller au Parlement en 1634, président en 1687, mort doyen en 1691, et *Antoine de Caulet*, co-seigneur de Beaumont, chevalier de Saint-Lazare, qui le vendit en 1697. En 1787 il fut acquis par *Jean-Pascal Sermet*, bourgeois.

Sur le sol du n° 33, il y avait autrefois deux maisons; la première, relativement petite, appartenait en 1550 à *Pierre Cavalier*, bourgeois, ancien marchand, capitoul en 1541-42, et peu après (1571) à *Georges de Caulet*, conseiller au Parlement (1586-1625), qui avait épousé *Dlle Jacqueline de Cavalier*, nièce du capitoul de 1541. La seconde appartenait en 1550 à *Jean d'Aigua* ou *d'Eygua*, avocat général au Parlement (1519-1538), dont le portrait se trouve sur le Manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f° 53), et passa à son fils *Bertrand d'Aigua*, auquel il résigna son office d'avocat général le 14 décembre 1538. En 1578 les deux frères *Gabriel* et *Guillaume de Fontrouge*, marchands associés, achetèrent la maison; *Guillaume Fonrouge*, devint capitoul en 1588-89 et la vendit en 1606 à *Étienne Gloton*, marchand, capitoul en 1609-10 et 1622-23, dont nous avons le portrait sur le grand tableau de Chalette de 1623, au musée des Augustins. Ce dernier, vendit l'immeuble en 1637 à *Gaspard Lardat*, marchand, capitoul en 1636-37. En 1679 il était la propriété de messire *Antoine de Lévy*, marquis de Gaudies.

La petite maison n° 37, située au devant de la tour du capitoul Servientes, appartenait en 1478 au notaire *Jacques de Gagis;* peu avant 1550 à l'apothicaire *Jean du Bourc;* en 1646 à *François Binet*, conseiller du roi, contrôleur général des greffiers de la Cour des aides de Cahors et banquier de Toulouse. En 1679 à l'avocat *Jacques Labat*, et en 1787 à *Pierre Christol*, avocat au Parlement, qui l'avait encore après la Révolution.

Au n° 39 on trouvait au XVe s. le procureur au Parlement *Jean Barruelli;* en 1550 et 1571 *Antoine Valette*, procureur au Sénéchal, puis noble *Jean de Pompignac Valette*, sieur de Saint-Léon et Caussidières, qui vendit en 1652 à *François Bach*, docteur et avocat à

la Cour; en 1679 l'apothicaire *Jean Rabin*, puis dame *Françoise de Rabin*, épouse de noble *Guillaume d'Aldéguier*, écuyer, sieur de Roquette et co-seigneur de Montesquieu; en 1733 l'avocat au Parlement *Jean Soulié*, et en 1762 le sculpteur *Pierre Cailhine*.

Au nº 41, on voit encore au fond de la cour, au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, les fenêtres gothiques, hautes et étroites, du corps de logis en façade sur la rue Saint-Remésy (nº 24), qui ne fut séparé de l'immeuble de la rue Pharaon qu'en 1722. Ce fut le logis du docteur *Jean Bérald* ou *Bérail*, seigneur de Guitalens et de Gragnague, capitoul en 1525-26, puis de son fils noble *Ramond Bérail*, seigneur de Gragnague, en 1550; il passa dans la suite, vers 1571, à *Herard de Pins*, conseiller au Parlement (1558-1598), mort en 1609, qui avait épousé *Dlle Violante de Malras*, et fut proscrit comme religionnaire après les troubles de 1562, puis réintégré peu après; en 1579 à sire *Pierre Cathalan*, maître de la Monnaie, marié à *Dlle Françoise de Védélly*; en 1647 à son fils, *Louis Catellan*, prêtre, docteur en droit; vers 1679 à *Louis Catalan las Canals*, avocat; et en 1765 à l'avocat au Parlement *Gilles-Louis-Antoine Brun de Rostaing*. Il appartient aujourd'hui à *Mme Coffignal*.

Le nº 43 appartenait au xve s. au changeur *Jean de Lancefoc*; en 1550 au procureur au Parlement *Jean Legales*; en 1571 à *Pierre Suau*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1578-79 et 1587-88; en 1679 au procureur *Guillaume Roumieu*, et en 1731 à *Jean Bosredon*, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations du Parlement.

Le nº 45 comprenait autrefois deux maisons, qui n'étaient que des dépendances du grand immeuble de la rue des Prêtres, nº 3; vers la fin du xviie s. elles en furent séparées et le nouveau propriétaire noble *Guillaume de Lespinasse*, les réunit en une seule construction. Le couloir d'entrée est remarquable par son plafond à poutrelles Henri II, soutenues par de petites consoles. C'est un type unique dans notre ville.

Des étages supérieurs de la cour de cette maison, on peut voir la belle tour gothique de *Jean Roguier*, et l'écusson qui porte ses armoiries. C'est le seul endroit d'où cette tour est visible.

Deux maisons réunies seulement au siècle dernier, forment aujourd'hui le nº 49. La première appartenait au xvie s., au notaire *Pierre Aldibert*, puis au capitoul *Olivier Pastoureau*, qui possédait déjà la maison à côté nº 47; en 1576, à son fils *Jacques Pastoureau*, et en 1730, à *Jean-Pierre Bouttes*, capitoul en 1727. La seconde, qui avait issue dans la rue des Prêtres, à « l'*Ostal du Poid* » (maison du Poids de blé), appartenait, en 1571 à *Jean Olive*, secrétaire à la cour; en 1632 à *Jean de Percin*, greffier criminel en chef au Parlement (1632-1661); puis à son fils *François de Percin*, seigneur de Seilh et de Tri-

cherie, greffier en l'office de son père, dont le château à Tricherie dresse encore sa haute tour près des bords de la Garonne, et en 1753, à *Valentin de Percin*, tonsuré de la ville de Toulouse.

*
* *

Sur le côté est, dépendant du Capitoulat de Saint-Barthélemy, les maisons n°s 2 à 16, avaient issues sur la carrière du Lin, ou impasse de la Trésorerie, et entre les n°s 14 et 16, s'ouvrait l'étroit passage appelé la *Ruelle de l'Estoile*[1]. La première maison sur la place, en avant du n° 2, a été construite au siècle dernier sur le sol commnnal.

Le n° 2 appartenait en 1550 à *Jean Forestier*, procureur du roi en l'audience du Juge d'appeaux, marié à *D^lle^ Jeanne de Vezian*; en 1571 à son fils *Salvy Forestier*, conseiller au Sénéchal; en 1574, à *Jean Fraxine*, marchand, et peu après à son fils *Pierre de Fraxine*, docteur et avocat à la cour. capitoul en 1609-10, marié à *D^lle^ Marie de Foretz*, et dont le blason se trouve dans la cour Henri IV, au Capitole, façade est.

La maison n° 4 est datée au-dessus de la porte « 1761 », date de sa réédification par le maître tailleur *Daniel Martres*, qui réunit deux immeubles sous une même façade; son fils *Jean-Raymond Martres*, maître à danser, en était propriétaire après la Révolution. Le premier des deux immeubles appartint, de 1626 à 1645, au capitoul *Pierre de Fraxine*, et en 1755 à *Barthélemy Marchant*, bourgeois; Daniel Martres s'en rendit acquéreur en 1757. Le second appartenait en 1550 au maître chirurgien *Jean des Innocens*; en 1600 à *Jean Audonnet*, marchand et capitoul en 1571-72 et 1578-79; Daniel Martres l'acheta en 1762 et continua la façade.

Le n° 8 comprenait autrefois deux maisons qui furent réunies, en 1695 par le Capitoul *Bertrand Latour*. La plus grande appartenait vers 1571 à l'apothicaire *Nicolas Guerrier*, qui fut capitoul en 1583-84, 1593-94, et qui acheta en 1602 l'*Hôtel-de-Pierre* (r. de la Dalbade, 25); en 1624, sa fille *Gabrielle de Guerrier*, veuve du premier président *François de Clary*, la vendit au chirurgien *Laurens Guillemet*; en 1646, la fille de ce dernier *Catherine Guillemet*, femme du contrôleur *François Binet*, qui possédait le n° 35 de la rue Pharaon l'acheta. Vers 1679, l'avocat *Bertrand Latour*, qui fut capitoul en 1686-87 et chef du Consistoire en 1699-1700, en était propriétaire; il acquit, en 1695, la petite maison à côté et réunit les deux immeubles qui

1. N°s 2 à 34. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550 et 1471; 7e m., 1679.

furent achetés en 1789 par *Dominique Gaubert*, avocat et greffier principal de l'audience civil du Parlement, qui les possédait encore après la Révolution.

Le nº 10 appartenait en 1550 à *Jean Thybaud*, procureur en la cour; en 1582 à *Guillaume des Innocens*, maître chirurgien, et en 1617 à son gendre *Raymond Aymeric*, procureur au Parlement, capitoul en 1634-35, qui avait épousé *Dlle Jacquette des Innocens*, et dont le portrait, peint par Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1635, au Musée de Troyes. Le blason martelé de ce capitoul existe encore sur la petite porte de l'Impasse de la Trésorerie.

Au nº 12, on trouvait, en 1550, *Gabriel Godonet*, conseiller au Sénéchal; en 1571, un autre conseiller au Sénéchal, *François Calmelli*; en 1613 le docteur en médecine *Pierre Du Chateau*, qui avait épousé *Dlle Jeanne des Innocens;* en 1652 le capitoul *Raymond Aymeric;* en 1656, le maître chirurgien *André Trusse;* en 1695 son fils *François Trusse*, avocat au Parlement et en 1768 *Joseph-Matha Lassalle*, conseiller au Parlement (1723), conseiller honoraire en 1749, qui avait épousé *Dlle N. d'Ouvries*, et venait de vendre la maison de son beau-père le capitoul Pierre-François d'Ouvries (rue Pharaon, nº 54).

Dans la petite maison nº 14, qui appartenait en 1550 à *Jean Darbet*, premier huissier à la cour, se trouvait la *ruelle de l'Estoile*, que le maître chaussetier *Jean Escorbiac*, fit fermer en 1608. En 1679 la maison appartenait à *Jean Beaulaguet*, procureur au Parlement.

Au nº 16 on trouvait en 1550 le licencié *Bernard Cantalupe*, dont le nom devient *Cantaloube* au XVIIe siècle, et en 1704 le procureur au Parlement *Jean-Bernard Gottis*.

Au nº 18, avant 1656, trois immeubles occupaient l'emplacement du couvent des *Religieux de Saint-Antoine de Lézat*. Le premier appartenait en 1550 au docteur en droit *Jean Aymard*, et en 1636 à *Raymond Delort*, praticien au Palais; les deux autres qui avaient issue sur la rue Saint-Barthélemy (= rue de Languedoc, nos 3 et 7), appartenaient en 1550 au procureur au Parlement *François Lecomte* ou *Fr. Comitis*, capitoul en 1547-48, que les annalistes dénomment « Fr. Du Compte ». Vers 1571, l'apothicaire *Nicolas Guerrier*, capitoul en 1583-84 et 1593-94, qui devint propriétaire de l'Hôtel-de-Pierre en 1602, acquit 211 cannes 2 pans (= 684mc) de cet immeuble, que sa fille *Gabrielle Guerrier*, femme du premier président *François de Clary*, revendit en 1609 à noble *Gaspard de Say*, bourgeois; le restant 149 cannes 2 pans (= 483mc) fut acheté par le maître chaussetier *Pierre Martimort*, et passa en 1602 aux *Religieux de l'Isle* (Rx de Saint-Antoine de Lézat), qui en vendirent quelques parcelles en 1620, et les rachetèrent en 1656, en y joignant les deux autres immeubles.

La maison nº 22 avait pour propriétaires, en 1550 le professeur en

droit de l'Université *Pierre de Gargas*, conseiller au Parlement (1542-1553), qui avait épousé *Dlle Claire de Séguier*, et qui avait pour locataire le docteur *Petry;* en 1571 *Aymable Du Bourg*, docteur et avocat, marié à *Dlle Jeanne de Vinhaux;* en 1679 *Léonard Du Bourg de Cavaigne*, sieur de Lapeyrouse, écuyer, capitoul en 1656-57; en 1695, *Jean-Mathias Du Bourg-Cavaigne*, seigneur de Lapeyrous, conseiller au Parlement 1714-1749, et en 1720 noble *Pierre de Madron*, écuyer, seigneur de Saint-Jean de Lherm.

Le nº 24 eut presque toujours les mêmes propriétaires que les maisons précédentes; nous y remarquons cependant, peu avant 1689, le fils du capitoul *Léonard Du Bourg*, *Gabriel-Aymable Du Bourg*, seigneur de Lapeyrouse et Belbèze, conseiller au Parlement (1676-1715), qui avait épousé *Dlle Catherine de Lombrail.*

La maison nº 28 avait autrefois de grands jardins sur la rue des Régans (nos 4, 6, 8 et 10); elle appartenait en 1533 à *Jean de Lagriffoul*, dit *de l'Hôpital*, sieur de Lagriffoul, conseiller au Parlement (1521-1552), dont le portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires du Musée Saint-Raymond (fº 67 et 68), et qui avait épousé *Dlle Bourguine de Nogerolle;* en 1571 au procureur au Parlement *Claude Thounis;* en 1585 à son fils *Pierre Thounis*, aussi procureur; en 1618 à *Jean-François Maigné*, huissier à la cour: en 1673 à *Victorin de Rahouts*, avocat et garde-sacs et registres du greffe au Parlement, et en 1735 à l'avocat *Blaize Fontas.*

En 1585, un petit corps de logis, sur le devant de la rue (nº 26) fut vendu à *François d'Alichoux*, docteur et avocat à la cour, et passa en 1658 à *Pierre Troy*, maître brodeur, qui était probablement de la famille du peintre de l'hôtel-de-ville. Cette demeure resta pendant un siècle la propriété de ses descendants, parmi lesquels nous trouvons, en 1673, Antoine Troy, peintre, et en 1757, *Pierre Troy*, maître orfèvre.

Le nº 30 appartenait en 1570 à Me *Fortis Ramondi*, licencié; en 1589 à *Antoine-Guibert de La Coste*, docteur régent de l'Université, conseiller au Parlement (1569-1591), sous le nom de *Antoine-Guibert de Costa*; en 1609 à son fils du même prénom, frère du capitoul Gabriel de Costa; en 1679 à *Pierre Bétoux*, référendaire, et après la Révolution, à ses héritiers.

La maison nº 32 faisait partie en 1533 des immeubles de *Jean de Lagriffoul* dit *de l'Hôpital*, elle appartenait en 1636 à noble *François de l'Hôpital*, sieur de Landelle et Mongear; en 1644 à *Rigail de l'Hopital*, conseiller magistrat présidial, et en 1673 à *Bernard de l'Hopital*, conseiller au Parlement en 1678, qui fut obligé de donner sa démission et mourut en 1694.

La maison nº 36 qui forme l'angle nord de la rue des Régans[1],

1. Nos 36 à 56. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550, 1571, 1679.

appartenait vers 1620 à *Marc de Calvière*, conseiller au Parlement (1593), avocat général en 1611, président en 1621, et décédé en 1635; vers 1679 elle passa au procureur à la cour *François Besson*, et en 1769 à *Jean-Baptiste Gontault*, avocat au Parlement et docteur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Le nº 38, qui avait issue dans la rue des Régans (nº 1), appartenait en 1533 à *Aymerie Astorg* ou *Astorgy*, procureur au Sénéchal; en 1571 à *Pierre Astorgy*, avocat, et en 1634 à *Jean David*, procureur au Parlement.

Le vaste immeuble nº 42, qui avait autrefois façade sur la rue des Crucifix (= place des Carmes, nº 40), appartenait en 1529 à *Jean de Teula*, docteur en droit et professeur, capitoul en 1529-30; en 1546 à *Jean de Teula* (peut-être le même), conseiller au Parlement (1535-1558), dont le portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires (fº 107); en 1571 à *Pierre Rochel*, conseiller au Parlement (1568-1592), mort en 1623, qui avait épousé *Dlle Izabeau de Daffis;* au XVIIe s. à *François-Étienne d'Auterive*, conseiller au Parlement (1650-1689); vers 1763 à *Pierre-Marie de Reversac de Celez de Marsac*, conseiller au Parlement (1763-1787), et après la Révolution à ses héritiers.

Dans un petit corps de logis sur la rue, habitait en 1704. *Georges-Mathias d'Auterive*. conseiller au Parlement 1689-1740, en l'office de son père François-Étienne d'Auterive.

L'immeuble fut acheté en 1858 par les Petites-Sœurs des Pauvres, qui le revendirent en 1866. Il passa ensuite à la famille Pelegry. On voit dans la cour une fenêtre de chapelle gothique, réédifiée par M. Pelegry, et de la même provenance que celles du jardin de l'hôtel d'Aldéguier (rue de la Dalbade, nº 29).

Le nº 48 appartenait en 1546 au conseiller *Jean de Teula*, propriétaire du nº 42, et passa, en 1587 à *Bernard Drulhet*, docteur et avocat à la Cour; en 1678 à *André de Royer*, sieur d'Ustillou, avocat au Parlement et capitoul en 1678-79. marié à *Dlle Thérèze de La Martine;* en 1763 à *Pierre-Jean Pratviel*, greffier, receveur des épices et consignations du Parlement, et en 1766 à noble *Philippe Picot Courtaut*.

La petite maison du nº 54 fut construite à la fin du XVIIe siècle, par le procureur *Pierre Belly*, et passa, en 1695 à un autre procureur *E. André Podensan;* en 1730 à *Pierre-François d'Ouvrier*, avocat et procureur au Parlement, capitoul en 1717, et en 1768 à son gendre *Joseph-Mathieu de Lassalle*, conseiller au Parlement (1733) et conseiller honoraire (1770-1790.)

Sur le sol de la dernière maison nº 56, formant l'angle de la place des Carmes, il y avait autrefois deux immeubles, dont l'un appartenait en 1571 au capitoul *Olivier Pastoureau*, propriétaire du nº 52, où se trouve la tour, et passa à l'un de ses fils *Pierre Pastoureau*.

En 1668, ces deux immeubles furent réunis par *Jean de Burta*[1], conseiller au Parlement en 1653, mort doyen en 1701. Le nouvel hôtel fut alors vendu à *André-Joseph Balza*, baron de Firmy, conseiller au Parlement (1727-1754), et passa en 1779 à son fils *Jean-Jacques Balza de Firmy*, conseiller au Parlement en 1758, qui fut du nombre des trente-cinq membres du Parlement jetés dans la prison de la Visitation en 1794. Dans la suite, ses biens lui furent restitués et ses héritiers possédaient encore l'hôtel après la Révolution.

102. — La Chapelle de Saint-Antoine.

(Rue Pharaon, nº 20.)

L'Eglise ou *Chapelle de Saint-Antoine du Salin*, désignée aussi *Chapelle de Saint-François-de Sales*, a été construite, vers 1656, d'après les plans et devis de Jean-Pierre Rivalz, sur l'emplacement d'une autre chapelle qui avait été édifiée, vers 1358, par les *Religieux de Saint-Antoine de Lézat*.

L'histoire de ces religieux est assez obscure, on sait qu'ils possédaient, dès 1115, un établissement qui avait rang de prieuré, situé hors les murs « *in suburbiis Tolosæ* », près le Château-Narbonnais « *extra villam prope Castrum-Narbonense* ». Guillaume, comte de Poitiers, qui les avait pris sous sa protection et exempté de toute juridiction séculière (août 1115), avait créé autour de leur monastère un asile, une sauveté, où tous ceux qui voulaient s'y réfugier n'avaient à lui payer qu'un cens annuel ; peu d'années après le comte Alfonse confirma, par une donation, les privilèges que leur avait accordé son prédécesseur.

Au XIVe s., lors de l'expédition du Prince Noir, les religieux transportèrent leur établissement dans l'intérieur de la ville, pour se mettre à l'abri des ravages des Anglais ; leur monastère fut démoli comme tous les couvents situés hors les murs, et leur Prieur entreprit, vers 1358, de construire

1. Henri de Burta, cons. Parl. (1684-1726), habita cet hôtel de 1684 à 1693.

une nouvelle église dans la rue de Ramond del pharo (rue Pharaon), mais le chapitre de Saint-Étienne s'y étant opposé, il y eût une transaction par laquelle le Prieur était obligé de démolir les constructions déjà commencées sans autorisation, et permission lui était donnée de reconstruire de nouveau, dans le même lieu, moyennant la redevance annuelle d'un florin d'or pur au chapitre de Saint-Étienne[1].

Sur les actes et testaments de cette époque, on trouve leur établissement désigné : *Église Saint-Antoine*; *Prieuré de Saint-Antoine du Salin; Église et Hôpital de Saint-Antoine de Lézat; Religieux de Saint-Antoine de Lézat*, etc. C'est depuis la construction de leur église que la rue prit le nom de rue Saint-Antoine.

En 1580, les *Religieux Cordeliers de l'ordre de Saint-François*, de l'Isle en-Jourdain, ayant été chassé de leur ville et leur couvent détruit par les religionnaires, le roi Henri de Navarre leur donna un sauf-conduit pour se réfugier à Toulouse. Ils s'y rendirent en procession, au nombre de 32, et s'établirent dans le monastère de Saint-Antoine du Salin, qu'on leur délaissa. On désigna, dès lors, les nouveaux venus : *Religieux Cordeliers de l'Isle-en-Jourdain; Frères conventuels du Salin; Cordeliers conventuels de Saint-Antoine; Cordeliers de Saint-Antoine; Religieux de l'Isle; Religieux de l'ordre de Saint-François du couvent de l'Isle-en-Jourdain*, etc.

Quelques années plus tard, en 1589, le procureur général au Parlement *Jacques Daffis*, massacré, le 11 février, par les ligueurs et exposé devant la porte de la Conciergerie, fut secrètement enterré dans leur chapelle par les soins du capitoul Balanquier.

En 1602, ces religieux agrandirent leur établissement, ils acquirent, par décret de la Cour du 18 janvier, un immeuble de 149 cannes 2 pans (= 483 mc), situé à côté de leur église. Le cadastre dit : *Le syndic des Religieux de l'ordre de Saint-François, du Couvent de l'Isle-en Jourdain, refugiés*

1. Catel, *Mémoire du Languedoc*, p. 240.

en l'église de Saint Antoine, près le Salin, tient par décret du 18 janvier 1602...., etc.[1] » En 1656 ils achetèrent deux autres immeubles contigus, de 211 cannes 2 pans et 142 cannes 7 pans (= 1.147 mc), appartenant à noble *Gaspard de Say*, bourgeois de Toulouse. Le scribe du cadastre ne les désigne plus « du couvent de l'Isle-en Jourdain » mais : « *Le syndic du Couvent des Religieux de Saint-François du couvent de Saint-Antoine du Salin, tient...* etc.[2] » C'est alors qu'ils firent reconstruire l'église actuelle et réédifier leur couvent qui eut 567 cannes 7 pans, soit 1.840 mc de superficie sans comprendre l'église.

Cette communauté fut emportée comme toutes les autres, par la tourmente révolutionnaire, église et monastère devinrent propriété nationale et furent mis aux enchères, mais restèrent longtemps sans acheteurs. En 1807, les *Sœurs de la Charité de Notre-Dame*, anciennement connues sous le nom de *Religieuses du Sac*, s'en rendirent acquéreurs et s'y installèrent.

En entrant dans l'église on voit, à gauche, un bas-relief en pierre, fort mutilé, et qui jadis était décoré de peintures, qui provient sans doute de l'ancienne église du XIVe s.; au devant se trouve un grand christ en bois peint, d'un art très archaïque, qui semble être du XVIIe siècle. La conque, au-dessus du sanctuaire, est décorée de peintures remarquables dues au pinceau de Joseph Roques.

103. — Le Couvent de Notre-Dame.

(Rue Pharaon, no 20.)

Les *Religieuses de Notre-Dame de l'Ordre de Saint-François*, appelée également *Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame* et *Religieuses de Saint-Benoit*, ordre fondé à Bordeaux, en 1606, pour l'instruction des jeunes filles, vin-

1. A. M. Cad. 1571. S.-Barth., 6e m. art. 9, fo 32vo.
2. A. M. Cad. 1571. S.-Barth., 6e m. art. 829, fo 32vo.

rent s'établir à Toulouse, en 1623, au fond d'une rue en cul-de-sac, devenue plus tard la *Rue du Sac* et aujourd'hui rue Larrey, ce qui leur fit donner le nom de *Religieuses du Sac* ou *Religieuses de Notre-Dame du Sac*. Dispersées par la Révolution, leur établissement devint l'*Hôpital militaire* actuel; à ce moment, leur communauté, composée de 60 religieuses et 12 sœurs converses, avait 80 pensionnaires.

Après le rétablissement du culte, leur association se reforma en 1807, sous la dénomination de *Sœur de la Charité de Notre-Dame de Toulouse*, autorisée provisoirement par décret impérial du 29 juin 1806, et, par une loi du 10 septembre 1807, le préfet fut autorisé à leur vendre la maison de Saint-Antoine du Salin et l'ancienne Trésorerie. L'église prit alors le nom de *Chapelle de Saint-François de Sales*.

Définitivement reconnue par l'ordonnance du 19 novembre 1826, leur communauté a été de nouveau dispersée en 1905.

104. — Le Collège de Saint-Girons.

(Rue Pharaon, n° 23 et rue Saint-Rémesy, n° 12.)

Le Collège de Saint-Girons, fondé par testament du 24 février 1429, de *Jean Balaguier*[1], docteur en droit, régent de l'Université de Toulouse, fut installé rue Saint-Antoine du Salin (= rue Pharaon), dans une maison située sur l'emplacement du n° 23 actuel, qui avait issue et façade dans la rue Saint-Remésy, n° 12.

Ce testament portait « *fondation d'un collège de six escoliers en la ville de Toulouse, et patrons d'iceluy, les Consuls de Saint-Girons qui nommeront les sujets en prenant l'avis des ouvriers de la Dalbade et du Prieur des Carmes*[2] ». Les dits Consuls devaient désigner pour occuper

1. A. D. — Collège de l'Esquille. — I. Testament de Jean Balanguier, 24 février 1429. — Copie.
2. A. M. — Inventaire des archives de 1776, f° 78.

ces places d'écoliers et « *y estre entretenus à l'estude du Droit civil et canon* », des enfants de la ville ou des environs de Saint-Girons « *vrayment pauvres, n'ayant aultrement de quoy estre entretenus aux estudes* », lesquels devaient être « *aptes et dociles pour les lettres, nommés et institués pour le temps et espace de cinq années, aux dépens du revenu du collège, sans estre tenus à donner aulcune chose pour les aliments, logis, institution...*, etc.[1] »

Le Collège possédait, outre la maison principale de la rue Pharaon, une petite maison contiguë (n° 25) dont « l'ouvroir », c'est-à-dire la boutique, était louée, en 1478, à un sabotier, pour le prix de 5 écus. Le livre de pagellation de 1478 nous indique que cette maison était fort « ruineuse » et que celle du collège (n° 23) était « fort grande et caduque »[2]; celle-ci n'avait alors sur la rue Saint-Remésy qu'une issue de la largeur d'une canne (= 1.80), mais, dans la suite, la petite maison (n° 25) fut vendue, et le Collège s'agrandit sur cette dernière rue par l'achat de plusieurs immeubles[3].

En 1551, les Capitouls ayant demandé la suppression des petits collèges établis dans l'Université de Toulouse, Henri II donna, en juillet, un édit qui portait que les Collèges de Boulbonne, Saint-Girons, Verdalle, Montlezun, Saint-Exupère, des Innocens, du Temple et de l'Esquille, seraient réunis en deux collèges, pour enseigner les langues hébraïques, grecques et latines et les arts libéraux[4]. En vertu de cet édit, le collège de Saint-Girons fut uni à celui de l'Esquille, et l'immeuble fut vendu aux enchères, en 1554, par autorité des capitouls, au prix de 2.200 livres[5], à M. Claude de Terlon, docteur et avocat à la Cour, qui fut capitoul de la Dalbade en 1555-56.

La ville prit en charge les biens provenant de la succes-

1. A. M. — Ordonnances des Capitouls, 13 mai 1556.
2. A. M. — Cad. 1478. — Dalbade, 4e m., texte original, f° 30. — Copie, f° 13.
3. A. M. — Cad. 1550. — Dalbade, 4e m., art. 22, f° 45.
4. A. M. — Inventaire des Archives, 1776, f° 77.
5. A. D. — Fond du Collège Royal.

sion de Jean Balaguier, et de la vente des immeubles, ainsi que l'entretien des six écoliers au Collège de l'Esquille, mais, celui-ci était encore à construire, et les écoliers ne purent y entrer que le 22 novembre 1561. A partir de ce jour la ville paya pour leur entretien, au Principal de ce collège, la somme de 300 livres par an[1].

Entre temps, les enfants n'étant pas hospitalisés, c'est aux Consuls de Saint-Girons que la redevance fut payée, comme il résulte de l'article suivant, des comptes du trésorier de l'Hôtel de Ville. « *Payé au syndic de la ville de Saint-Girons, la somme de 72 livres, pour la nourriture et entretènement de six enfans qui avaient esté par le passé acostumés estre norris au collège de Saint-Girons, et pour l'espace de quatre mois, depuis le 10 may jusqu'au 10 septembre.* » — 17 juillet 1561[2].

Dans ses dispositions testamentaires, Jean Balaguier avait stipulé une pension à payer aux religieux du couvent des Grands-Carmes, à la charge par eux de « célébrer une messe chaque sepmaine »[3], ou une messe votive annuelle, pour le repos de son âme. Après que le collège eût été vendu, c'est la ville qui paya annuellement cette pension au syndic du couvent, 4 livres 10 sols, ou un écu trente sols, l'écu valant alors 60 sols[4].

105. — Les Petites Sœurs des Pauvres.

(Jadis, rue Pharaon, n° 42.)

Les Petites sœurs des Pauvres, communauté religieuse autorisée par décret du 15 octobre 1858, vinrent s'établir à Toulouse, dans l'ancien hôtel du conseiller au Parlement *Reversac de Celès de Marsac*, rue Pharaon, n° 42, vaste

1. A. M. — CC. 763. — Comptes, 1560-61, f° 211.
2. A. M. — CC. 763. — Comptes, 1560-61, f° 201.
3. A. M. — CC. 753. — Comptes, 1560-61, f° 210.
4. A. M. — CC. 1330. — Pièces à l'appui des comptes, f° 132.

immeuble de 739 cannes 4 p., soit 2.385^{mc} de superficie, qui avait issue sur la place des Carmes, n° 40.

Ces religieuses établirent là un asile pour hospitaliser les vieillards des deux sexes, entretenus par les secours de la charité publique, mais bientôt les locaux devinrent trop exigus, 140 vieillards y étaient déjà hospitalisés, et, par délibération du Conseil municipal du 6 décembre 1866, elles furent autorisées à transférer leur établissement Chemin-Vieux-de-Montaudran, à y acheter un terrain appartenant à Mme Marestaing, née Rivals, pour le prix de 52.200 francs et à vendre leur immeuble de la rue Pharaon 143.880 francs[1].

Cet établissement, qui rend de grands services à la classe indigente, n'a heureusement pas été frappé par la dernière loi sur les congrégations religieuses. Il abrite, aujourd'hui, 230 vieillards.

106. — L'Hôtel du Capitoul Jérôme Taverne.

Tour de Noel Rolle.

(Rue Pharaon, n° 21).

Au fond de la cour de cet hôtel, remanié au siècle dernier, s'élève une tour gothique découronnée, flanquée de sa tourelle au cul-de-lampe formé par des assises de brique en retrait.

Le linteau élégamment sculpté qui surmonte la porte de la tour, rappelle, mais avec plus de finesse, le dessus de la porte dite de l'ancienne Trésorerie (rue du Languedoc, 1 *bis*); deux griffons ailés y soutiennent un blason martelé, et au-dessus, l'intérieur du cadre est tapissé d'une série de petites arcatures imitant les délicates sculptures des boiseries de l'époque. La petite fenêtre qui surmonte la porte, présente au-dessus de l'accolade, une grosse fleur de lis, soutenue au milieu des rinceaux d'un feuillage embroussaillé.

1. A. M. — Délibérations, 6 décembre 1866, f° 26.

La façade nord de la cour, construite plus tard au XVIIIe s., masque une partie de la vieille tour. Vers l'angle rentrant, on lit sur un réservoir de plomb des conduites d'eaux la date de 1775, époque de la construction de l'aile nord de la cour.

La construction de la tour a été attribuée à tort à Me Ruffy ou Raffy[1], procureur, et datée commencement du XVe s.; or, elle fut élevée par l'huissier *Noël Rolle*, peu avant 1478, comme l'indique le registre de pagellation de 1478, qui inscrit « *NohéRolle huissier, a une maison illec joignant, bien amaisonnée et réédifiée avec ses ouvroirs*[2]. » C'est là une précision qui a son importance, car elle fixe d'une manière irréfutable la date d'une œuvre gothique typique, apparue la veille de l'essort de la Renaissance toulousaine. Ajoutons que ce n'est qu'en 1504-1519, que le procureur *Jean Ruffo* (et non Ruffy ou Raffy), en devint propriétaire.

La façade actuelle de l'hôtel, construite au siècle dernier, a réuni deux immeubles qui, en 1808, étaient encore indépendants l'un de l'autre; le premier au sud avait seulement 133 mètres carrés de superficie, et le second 473 mètres carrés.

Le premier, que le livre de pagellation de 1478 qualifie de « maison assez obscure et petite », et qui avait 2 cannes (=3^m60) de façade, appartenait, en 1504, à *Jean Trémolières*[3], procureur au Parlement, qui fut capitoul en 1523-24, et à ses héritiers en 1550; en 1571, à *Antoine Dallier*, garde des archives de la Trésorerie de Toulouse; en 1607, à un maître contrepointeur, *Nicolas Richelet;* en 1611, à son gendre, *Jean de Masbou*, procureur au Parlement, puis au fils de ce dernier, du même prénom et de la même profession, et enfin à *Étienne Delor de Masbou*, écuyer, capitoul en 1749.

1. Malafosse a donné « Ruffy » (*Mém. Soc. Arch.*, t. XV, p. 119), que Lahondès a transformé en « Raffy. »

2. A. M. — Cad. 1471, — Dalbade, 4e m., art. 24; original, f° 30; copie, f° 14.

3. A. M. — Cad., 1478. — Dalbade, 4e m., art. 26, f° 31. — Cad., 1550, art. 25. f° 45. — Cad., 1571, art. 23. f° 35. — Cad., 1679, art. 22.

Ce dernier vendit, en 1760, à *Joseph Trémolières*, avocat; la maison revenait ainsi, après deux siècles, à une famille du même nom. Après la Révolution elle appartenait à *Jean-Joseph Trémolières*.

Le second immeuble comprenait deux maisons, une petite sur le devant de la rue, ayant 2 cannes (=3m60) de façade, occupée par des artisans[1], et une grande qui avait 4 cannes 1/2 de façade sur la rue Pharaon. et 8 cannes (=14m40) sur la rue Saint-Remésy, n° 10[2]; c'est dans cette dernière que se trouvait la tour qui existe encore, elle appartenait au xve s. à *Noël Rolle*, huissier, qui, en 1478, selon le registre de pagllation, venait de la faire réédifier avec un certain luxe, puisque il est dit qu'elle était « bien amaisonnée »; en 1504-1519[3], elle appartenait à *Jean Ruffo*, procureur, et passa peu de temps après, au professeur en droit *Jean Daygua* ou *d'Eygua*, docteur et avocat à la Cour, qui fut capitoul en 1517-18. Ce dernier avait pour locataire, en 1552-57, son gendre *Guillaume Doujat*, conseiller au Parlement (1543-1574) qui avait épousé *Catherine d'Eygua*[4]. En 1562, Guillaume Doujat fut proscrit comme religionnaire, après les troubles qui ensanglantèrent la ville, mais il fut réintégré dans son office en 1570.

Dans le milieu du xviie s., l'hôtel devint la propriété de *Raymond d'Aldéguier*[5], seigneur d'Aiguevive, avocat au Parlement et contrôleur général des finances, capitoul en 1668-69, fils de *Marc-Antoine d'Aldéguier*, receveur des finances et de *Dlle Élisabeth de Royer*, et petit-fils d'*Antoine d'Aldéguier*, le capitoul de 1602-3, 1613-14. Né le 9 novembre 1635, il épousa *Dlle Marguerite de Caumels*, fut nommé conseiller au Parlement le 19 novembre 1670, puis président, et mourut le 29 août 1709.

1. A. M. — Cad., Dalbade, 4e m. — 1478, art. 25, fo 31. — 1550, art. 24, fo 46. — 1571, art. 22, fo 35. — 1679, art. 21.
2. A. M. — Cad., Dalbade, 4e m. — 1478, art. 24, fo 30.
3. A. M. — Registres des tailles, Dalbade. 1504, 1505, 1519.
4. A. M. — Registres des tailles, Dalbade, 1552-1557.
5. A. M. — Cad., 1679, Dalbade, 4e m., art. 20.

En 1730 l'hôtel fut vendu à *Pierre de Miramont*, avocat au Parlement, co-seigneur de Daumazan, capitoul en 1718, et chef du Consistoire en 1730-31, qui avait épousé *Dlle Pierrette de Carbonel*. Son portrait, peint par Antoine Rivalz, se trouve sur la miniature de 1718, arrachée aux Annales manuscrites (Musée Saint-Raymond).

En 1757 et 1759, *Jérôme Taverne*, avocat au Parlement et capitoul en 1760, acquit les deux maisons et fit, dans la suite, construire l'aile nord de la cour, c'est alors qu'il fit mettre la date de la restauration (1775) sur le réservoir de plomb, que nous avons signalé plus haut. Après la Révolution l'immeuble passa à ses héritiers.

107. — La Tour du Capitoul Servientes.

(Rue Pharaon, n° 35).

Dans l'arrière-cour de l'étroite maison en corondage, n° 35, de la rue Pharaon, se dresse une large tour hexagonale de 16 mètres de hauteur, couverte d'un toit en auvent, et percée de quelques ouvertures dont les encadrements de pierre rappellent la dernière époque gothique. Cette tour fut élevée, sans doute vers 1504, par *Michel Servientes*, capitoul (1504 5) pour desservir, avec sa vis d'escalier en bois, les deux corps de logis de la rue Pharaon et de la rue Saint-Remésy (n° 20), récemment réunis.

Après la mort de Michel Servientes (1505), l'hôtel passa à son fils *Pierre Servientes*[1], procureur au Parlement, puis, en 1571, au licencié *Pierre Terralh*[2]; peu de temps après il y eut division de l'immeuble, et le corps de logis de la rue Pharaon eut pour propriétaire, en 1626, *Denis Cruaut*, bourgeois, et en 1679, *Léon-Léonard Cruaut*, écuyer[3], sieur

1. A. M. — Registres des tailles, Dalbade, 1504, 1505, 1519, 1557, 1558.
2. A. M. — Cad., 1571, Dalbade, 4e m., art. 13, f° 33.
3. A. M. — Cad. 1679, Dalbade, 4e m., art. 12.

de Boulaye, capitoul en 1679-80, qui fut nommé en 1681 correcteur des comptes, à Paris.

Cette tour n'a rien de remarquable, mais elle aurait encore une certaine allure, si elle était débarrassée de son crépissage.

108. — Hotel Marvéjol.

(Rue Pharaon, n° 47).

Rue Pharaon, n° 47, la belle maison à la façade de briques flamboyantes, dont M. de Lahondès a donné un bon croquis[1], a été attribuée à l'orfèvre Jean Saint-Raymond, qui vivait là en 1680. Si l'on avait fait des recherches dans les cadastres antérieurs[2], on aurait trouvé que cette construction a dû être élevée entre 1620 et 1632, et plus probablement vers 1631, par le capitoul *Jean Marvéjol,* l'année de son entrée au Capitoulat, comme il était de coutume pour tout capitoul possédant fortune.

Le style de l'édifice appartient au milieu du XVIIe s., or, en 1609, l'immeuble fut acheté par le capitoul *Antoine d'Aldéguier,* qui possédait déjà la grande maison de la rue Pharaon, n° 27, où il tenait boutique depuis 1583 et le bel hôtel de la rue de la Dalbade, n° 29, qu'il fit construire et dater l'année de son capitoulat (1603), l'achat de cette maison ne pouvait donc être pour lui qu'un placement d'argent. Mort en 1618, l'immeuble fut vendu par ses héritiers, en 1620, au marchand *Jean Marvéjol*, qui fut capitoul en 1631-32, et en resta propriétaire jusque vers 1679-80.

L'intérieur du logis répond à la belle ordonnance de la façade, sur le côté sud d'une cour de modeste dimension, trois rangées de galeries aux robustes balustres pénètrent par de larges baies cintrées dans la cage de l'escalier à rampes droites, également en charpente, et le relient au corps de logis de devant.

1. *Bull. de la Société archéologique*, 8 mai 1900, pp. 158 et 160
2. A. M. — Cad., 1571, Dalbade, 4e m., art. 6, f° 31.

La première construction, qui précéda celle-là, fut élevée dans le commencement du XVIe s., sur l'emplacement de trois petites maisons, par sire *Olivier Pastoureau*[1] (ou Pastorel), qui fut capitoul en 1551-52 et 1561, et destitué le 13 mai 1562, par arrêt du Parlement, au sujet des troubles et de la prise d'armes des Huguenots. Olivier Pastoureau possédait d'autres immeubles dans cette rue (n° 49, 52 et 56), et louait une partie de celui-là[2] au marchand *Antoine Grosset*, qui en devint propriétaire, et fut capitoul en 1569-70. Vers le commencement du XVIIe s., l'immeuble passa à *Bernard de Cornac*[3], conseiller du Roi, maître des ports et passsages de la province de Languedoc, qui le vendit, en 1609, au marchand *Antoine d'Aldéguier*, capitoul (1602-3 et 1613-14), dont le blason, qui fut sculpté en 1603 dans la cour Henri IV, au Capitole, galerie sud, a été restitué en 1873 sur la galerie nord. En 1620, les héritiers de d'Aldéguier le vendirent à *Jean Marvéjol*, qui devint capitoul en 1631-32, et dont le portrait, peint par Chalette, se trouve sur la miniature des Annales manuscrites de 1632[4].

Vers 1679, le nouvel hôtel passa à *Jean Saint-Raymond*, orfèvre, et son fils le vendit le 22 février 1703, à *Jean Carquet*[5], écuyer, receveur général des fermes du roi à Toulouse, et capitoul en 1706. En 1719, il fut acheté par *Jean Gay*, avocat au Parlement, capitoul en 1716 et chef du Consistoire

1. A. M. — Cad., 1550, Dalbade, 4e m., art. 6, f° 41.

2. A. M. — Registre des tailles, CC., 320. Impôt Dalbade, 1557-58, f° 51.

3. A. — Cad., 1571, Dalbade, 4e m., art. 6, f° 31.

4. Les noms des Capitouls ne se trouvant pas sur cette miniature, on a commis quelques erreurs dans l'attribution de leurs portraits et de leurs blasons. Roschach (Les douze livres de l'Histoire) a donné à Marvéjol le blason de Paulhac, et à Verdiguier celui de Marvéjol. Les armes de Marvéjol étaient « *D'azur à une canette d'argent flottant sur une mare du même ondée de sinople, d'où naissent quelques plantes aquatiques; en chef un soleil d'or.* » Ce blason qui n'avait jamais été, et ne devrait pas figurer dans la cour Henri IV, au Capitole, y a été placé, sans nom, en 1873 (galerie sud), mais on a remplacé la canette par un cygne.

5. A. M. — Cad., 1679, Dalbade, 4e m., art. 6.

en 1730, dont le blason est gravé sur cuivre, sur le plat du XIe volume des Annales manuscrites[1]; son fils, *Vital Gay*, avocat au Parlement, en hérita en 1654. Après la Révolution il appartenait à la veuve de ce dernier.

109. — Tour d'Olivier Pastoureau.
(Rue Pharaon, n° 52).

Au fond de l'étroit couloir du n° 52 de la rue Pharaon, se dresse une tour octogonale de 18^m50 de hauteur, couronnée de mâchicoulis aveugles, qui soutiennent une terrasse en encorbellement. La porte et les fenêtres ont été transformées, et la vis de pierre remplacée par un vulgaire escalier en colimaçon; au dernier palier, une étroite porte donne accès à un escalier extérieur en maçonnerie et en encorbellement qui contourne la tour et conduit à la terrasse. C'est la seule tour de notre ville présentant cette disposition particulière.

Dans la cour, deux étages de galeries, autrefois ouvertes, étalent leurs travées sur les façades est et sud; au rez-de chaussée, les arceaux de pierre de ces travées sont soutenus par des colonnes rondes, surmontées de cabochons de pierre, et, au second étage, de larges et basses fenêtres à meneaux verticaux, Renaissance, comme celles des hôtels Réquy et Hébrard (rue Saint-Remésy, n°s 9 et 11), surmontent les arceaux du premier étage, malheureusement l'harmonie des grandes lignes a été brisée par des constructions modernes et par un mur de séparation qui divise la cour, et les galeries ont été aveuglées par des galandages et plusieurs fenêtres transformées.

L'immeuble avait autrefois façade sur la rue du Provensal (place des Carmes, n° 41) et fut divisé, en 1663, entre les héritiers Pastoureau. Avant sa reconstruction, il appartenait

1. Le portrait de ce capitoul, peint par Antoine Rivalz, se trouve chez M. Gaye, propriétaire de l'Hôtel Berenguier-Maynier (rue de Languedoc, n° 36).

en 1533, au juge de Comminges *Jean Guilory*[1], peu après 1550 il passa au capitoul *Olivier Pastoureau*[2], qui fit construire l'hôtel actuel.

Olivier Pastoureau, capitoul en 1551-52 et 1661-62, fut destitué à la suite de la prise d'armes des Huguenots, le 13 mai 1562, ainsi que ses collègues du capitoulat, parmi lesquels se trouvait Pierre d'Assézat, qui venait de faire construire son bel hôtel.

L'immeuble passa après sa mort à son fils *Gilles Pastoureau*, puis il fut divisé entre les héritiers de ce dernier, en 1663. Le corps de logis de la rue Pharaon passa à *Pierre-Paul Pastoureau*, chanoine de l'église Saint-Étienne, et *Jean Pastoureau*, archiprêtre (de 1696 à 1700, *Anicet Caufapé*, greffier criminel en chef au Parlement, locataire). En 1708, il fut acheté par *Anisan Caufapé*[3], capitoul en 1707, passa en 1730 à *Dlle Charlotte Goudar*, femme de *N. Bourrust*, médecin, puis par héritage, en 1736, à son fils *Jean Bourrust*, docteur en médecine. En 1747, il était revendu à *Étienne Vincy*, marchand, et appartenait encore à ses héritiers après la Révolution.

L'étroite et ridicule tourelle couverte d'un large toit en auvent, qui dépare la seconde cour, n'est que l'œuvre d'un architecte du nouveau siècle.

110. — Rue des Filatiers

La rue des Filatiers dépendait de deux capitoulats : le côté ouest du capitoulat de la Dalbade et le côté est de celui de Saint-Barthélemy. Comme la rue Pharaon, dont elle n'était que la continuation, ce fut la grande voie de communication des deux Narbonnaises, la *Grand'Rue*, au

1. A. M. — Cad., 1550, Saint-Barthélemy, 5e m., art. 5, fo 62o.
2. A. M. — Cad., 1551, Saint-Barthélemy, 5e m., art. 5, fo 23o.
3. A. M. — Cad., 1679, Saint-Barthélemy, 6e m., art. 3.

Moyen âge, désignation qu'elle conservera jusqu'à la Révolution, malgré ses dénominations diverses.

La partie qui s'étend entre la place des Carmes et la rue Joutx-Aigues était dénommée, aux XIIIe et XIVe s., « *car°. de Pélardit lo Jouglars* », aux XVe et XVIe s., *Rue Pélardit,* et aux XVIIe et XVIIIe s., par déformation, « Rue Pech Lardis ».

Les anciens titres latins nous donnent : *Car*a *vocata Pilis arditis Jaculatoris* (1299), *Car. Pal arditi Jaculatorum* (1322), *Car. Pili arditi Joglar* (1321), *Car. Pilis arditis* (1402); nous trouvons ensuite sur les textes français : *Car*e *de Pélardit* (1458-1550), *Grand'Rue de Pélardy* (1550), *Rue de Pech Ladis, Rue de Pech Ladiet, Rue de Pech Lardis* (1679), *Rue de Péllardy, Rue de Péllardit* (XVIIIe s.) et enfin, sur des textes roman, *Car. Petri lardit* (1498). Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *Rue de la Liberté*, qu'elle partageait avec la rue Pharaon et la rue Saint Rome. Après la Révolution, on la désigna *Rue des Orfèvres.*

La partie qui s'étend entre la rue Joutx-Aigues et la place de la Trinité porta toujours le nom de rue des Filatiers, « *Car*a *filateriorum* » (1369), des textes latins.

Nous nous garderons de donner étymologiquement l'origine de ce nom : *Pélardit, Pélardit-le-Joglars,* qui dut venir, sans doute, de quelque habitant du quartier; bien des hypothèses ont été formulées, qui ne reposent sur rien de serieux; rappelons seulement que le nom de *Joglars* ou *Jouglars*, dont « Jaculatorum » n'était qu'une traduction et non une origine, a été porté par un conseiller au Parlement[1] et était donné également à la rue du Canard et à celle qui formait le côté nord du couvent des Carmes, et que celui de Pélardit s'appliquait parfois, par extension au côté ouest de ce couvent et au commencement de la rue Pharaon. Un quartier du faubourg Saint-Cyprien porte encore le nom de *Casse Lardit*, non loin du domaine de *La Flambère.*

1. Bernard Joglar ou Bernard Jouglars, conseiller au Parlement (1524-1528).

Le nom de rue des Filatiers venait de nombreux fileurs de lin qui, au Moyen âge, étaient établis dans ce quartier; comme celui de rue des Orfèvres vint des argentiers et des orfèvres, qui peu à peu remplacèrent les anciens fileurs dans la partie sud de cette rue, et particulièrement sur le côté ouest.

En 1463, le 7 mai, la rue des Filatiers fut ravagée par un incendie qui prit naissance au coin de la rue Maltache, près de l'Arc des Carmes (= rue de Languedoc) et détruisit les trois quarts de la ville; de la rue Maltache à la Trinité il ne resta rien, les deux côtés furent également consumés par les flammes; en 1478, quelques maisons seulement étaient reconstruites, le Registre de pagellation de cette année mentionne pour celles-là « maisons nouvellement édifiées », et pour les autres « places de maisons ». Malgré l'énormité du désastre, on éleva encore, comme autrefois, de nouvelles constructions en pans de bois, et quand survint le nouvel incendie de 1539, trente de celles-ci devinrent la proie des flammes. Bon nombre cependant furent alors épargnées et l'on compte encore aujourd'hui, dans cette rue, vingt-six maisons en corondage[1].

Étroite et tortueuse, bordée tout au long de boutiques, la rue des Filatiers était habitée presque exclusivement par des artisans, parmi lesquels principalement des tailleurs, boutonniers, chaussetiers, couturiers, gantiers, perruquiers (qu'il ne faut pas confondre avec les barbiers ou chirurgiens) et brodeurs. Ces derniers, qui faisaient partie de la Confrérie de Notre-Dame-de-l'Espérance, avaient leur chapelle à l'église des Carmes. Les quelques capitouls qui y possédaient des immeubles y tenaient boutique et les parlementaires n'y avaient guère que des maisons qu'ils donnaient à louage.

Il y a peu de choses à remarquer dans cette rue; signalons cependant, au n° 4, l'auvent du toit avec des caissons

1. Les maisons en corondage sont aux nos 7, 9, 13, 15, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 39, 47, 53 et 8, 10, 14, 16, 30, 32, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 54.

Henri II, à rosaces sculptées; au n° 9, la maison de l'orfèvre Hélie Gérauld, avec sa façade en corondage, aux fenêtres de bois sculptées, datée 1577; au n° 17, sur le côté de la rue Joutx-Aigues, des fenêtres à croisillons Renaissance; au n° 50, la maison Calas, qui a conservé dans son étroite cour une porte en boiserie gothique, avec monogramme du Christ, une porte basse du XVIIe s. et deux consoles de la Renaissance; et des balcons en fer forgé aux n°s 1, 13, 15, 17, 19, 22, 24 et 35.

Parmi les gens notables on trouvait, sur le côté ouest[1] :

Au n° 1, en 1550, le receveur *Simon Maynier*, et, en 1571, le marchand *Arnaud de la Vigne*, capitoul en 1581-82.

Au n° 9, au XVe s., le bachelier *Jean de Limoge*, qui n'avait là qu'un passage du grand immeuble qu'il possédait rue Joutx-Aigues (n°s 4 et 6); en 1571, *Michel Féré*, le receveur de Rivière de Verdun, et, en 1576, *Helie Géraud*, maître orfèvre, qui fit construire la façade datée 1577.

Au n° 11, en 1478, le bachelier *Bernard Boyer*, auquel succéda son fils *Antoine Boyer*, procureur au Parlement, capitoul en 1547-48. En 1550, le grand immeuble de la rue Joutx-Aigues (n°s 4 et 6) avait son entrée dans cette maison; il appartenait alors à *Mariet de Chabanès* dit *d'Angilbaut*, conseiller au Parlement (1544-1562) marié à *D^lle Germaine de Rivière*, et passa vers 1571 à *Mariet Chabanès d'Angilbaut*, seigneur de Saint-Simon, dont la veuve, D^lle Marie de N..., épousa N. de Pessolles. En 1625, l'immeuble était vendu par « haut et puissant seigneur, messire *Adrien de Monluc*, prieur de Chabanès et comte de Carmaing, à *François de Roquette*, contrôleur des finances au pays de Languedoc, capitoul en 1619-20, qui avait épousé *D^lle Anne-Marie de Senaux*.

Au n° 13, en 1571, le marchand *Antoine Cardaillac*; en 1679, *Jean Cardaillac*, avocat; en 1728, le marchand *Bernard Pons*, capitoul en 1742, et, en 1758, *Simon-Théodore Dehoey*, avocat au Parlement.

Au n° 15, en 1478, le riche marchand *Peyre de Montfort*; en 1571, le notaire *Bernard Mailhier*; en 1679, *Nicolas* et *Pierre Bouzeran*, également notaires, et, en 1781, l'avocat au Parlement *Guillaume Delisles*.

Au n° 17[2], maison où sont les fenêtres à croisillons Renaissance,

---

1. Maisons n°s 1 à 15. — A. M. — Cad. Dalbade. — 2e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

2. Maisons n°s 17 à 53. — A. M. — Cad. Dalbade. — 1er m., 1478, 1550, 1571, 1679.

à l'angle de la rue Joutx-Aigues (nº 9); au xvᵉ s., le marchand *Arnaud Plasensac*, capitoul en 1466, puis *Pierre de Plasensac*, marchand et capitoul en 1473 et 1491, et, en 1679, noble *Guillaume de Lespinasse*. (Voir : rue Joutx-Aigues, nº 9.)

Au nº 23, en 1550, le marchand *Guillaume Boysson*, et, en 1585, *Guillaume Mestre* dit *Boysson*, légataire du susdit, marchand et capitoul en 1625-26, dont le portrait peint par Chalette se trouve sur la miniature des Annales de 1626.

Au nº 25, en 1670, le conseiller au Sénéchal *Paul Darail*, et, en 1700, son gendre *Étienne Darson*, avocat au Parlement et capitoul en 1687-88.

Au nº 29, en 1602, *Antoine Latanerie*, marchand et capitoul en 1605-6, qu'on a gratifié d'un faux blason dans la cour Henri IV, au Capitole, lors de la Restauration de 1873. En 1621, *Jean de Latanerie*, docteur en droit et chanoine de l'église Saint-Étienne; en 1625, le marchand *Michel Mondran*, et, en 1679, *François de Mondran*, écuyer et trésorier général de France.

Au nº 31, au xvᵉ s., le licencié *Jean de Morilhon*, capitoul en 1472; en 1550, *Jean Cognard* (*Coignard*, *Coniard* ou *Corniardi*), conseiller au Parlement (1543-1570), maître ès Jeux floraux, et, en 1571, l'apothicaire *Arnaud Ferrat*.

C'est dans cette maison qu'habita, au lendemain de la Révolution, le peintre toulousain *Joseph-Paul Roques*, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur (ce qui n'était pas vulgaire à cette époque), professeur à l'École des Beaux-Arts, né à Toulouse le 1ᵉʳ octobre 1754, et mort dans cette ville le 27 décembre 1847. Il avait été élève de David et de Rivalz et eut comme élève le célèbre Ingres. Toulouse possède beaucoup de ses tableaux, dans les églises et au Musée.

Au nº 33, en 1680, le conseiller au Sénéchal *Jean de Bergeron*.

Au nº 35, en 1582, le marchand *Géraud Comère*, capitoul en 1613-14, qui tenait là une boutique et avait rue des Changes (nº 27) son hôtel, dont la belle façade Renaissance a été conservée intacte; en 1669, on trouvait là le marchand *Jacques Borrel* (ou Bourrel, capitoul en 1671-72.

Au nº 37, en 1571, *Jean de Valiech*, marchand et capitoul en 1575-76 et 1589-90.

Au nº 41, en 1571, le riche marchand *Étienne Challon*, capitoul en 1582-83, et, en 1647, *Jean Bertrand*, conseiller et procureur du Roi au bureau des finances, marié à *Dᵐᵉ Marguerite de Noel*.

Au nº 43, en 1476, *Bernard de Albia* (ou Dalbia), licencié et capitoul en 1476; en 1709, *Dominique-Louis Saint-Pierre*, avocat au Parlement, et, en 1746, *Pierre Pertenais*, seigneur de Villeneuve, écuyer et capitoul en 1734.

Au n° 47, au xve s., le marchand *Guillaume Sudre*, capitoul en 1475.

Au n° 51, en 1478, *Pierre-Ramond de Cabriol*, bourgeois, qui avait là une tour en ruine depuis l'incendie de 1463; vers 1560, *Armand de Segla*, capitoul en 1565-66, puis le conseiller au Parlement *Bernard de Ségla*, et, en 1692, *Guillaume de Ségla*, trésorier général de France en la généralité de Montauban.

Sur le côté est[1], on trouvait : au n° 2, en 1550, le chirurgien *Bernard Martin*.

Au n° 4, maison reconstruite à l'alignement; en 1550, l'apothicaire *François Thybaud*, et, en 1661, *Pierre Thybaud*, docteur et avocat à la Cour, et noble *Étienne Thybaud*, écuyer.

Au n° 8, en 1615, le notaire *Jean Fourcade*.

Au n° 12. en 1595, le procureur à la Cour *Jullien Roubaysson*; en 1586, *Jean de La Croix*, docteur et avocat; en 1625, le procureur *Étienne Loubet*; vers 1650, l'avocat *Pierre de Réquy*, capitoul en 1656-57, et, en 1695, *François de Réquy*, conseiller au Parlement (1682-1748), qui avait son hôtel rue Saint-Remésy (n° 9).

Au n° 16, vers 1560, l'apothicaire *Guillaume Pons*, et, en 1590, *Jean Gouday*, écuyer.

Au n° 18[2], maison reconstruite à l'alignement,; en 1533, le notaire *Vidal Double*; vers 1560, *Jean Carrière d'Aufrery*, conseiller au Parlement (1545-1562), qui épousa en premières noces *Riquette de l'Hopital*, en secondes noces, *Huguette d'Aufrery*, en troisièmes, *Antoinette Double*, et en quatrièmes, *N. de Fleury*; en 1664, *Antoine de Comère*, conseiller au Parlement en 1627, dont on voit encore le blason sur le portail du n° 4 de la rue des 4-Billards; en 1779, l'orfèvre *Pélet*, père du lieutenant général baron *Pélet*, pair de France, directeur général de la Guerre et auteur de *L'Histoire de la campagne de 1809*, qui naquit dans cette maison.

Au n° 22, vers 1630, *Jean de Carrière Double*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1630 31, dont le portrait peint par Chalette se trouve sur les miniatures des Annales manuscrites de 1631.

Au n° 26, en 1550, le marchand *Gaston Dupin*, capitoul en 1556-57, 1562 et 1573-74, dont nous avons le portrait peint par Arnaud Arnaud, sur la miniature des Annales de 1562; et, en 1614, *Antoine Pélissier*, marchand, capitoul en 1612-13.

Au n° 28[3], en 1571, *Pierre de Nupces*, conseiller au Parlement

---

1. Maisons n°s 2 à 16. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 4e m., 1550, 1571, 1679.

2. Maisons n°s 18 à 26. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 3e m., 1550, 1571, 1679.

3. Maisons n°s 28 à 56. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 2e m., 1550, 1571, 1679.

(1547-1575), qui fut du nombre des trente conseillers proscrits comme religionnaires, à la suite de la prise d'armes de 1562, et privé de sa charge; il avait épousé *Dlle Marguerite de Seguier*. Son portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires du Musée Saint-Raymond (fo 18o); en 1679, l'hôtel appartenait à son fils, noble *Albert de Nupces*, seigneur de Cajarc.

Au no 30, en 1550, *Me Pierre Comère*, licencié.

Au no 34, en 1553, le marchand *Pierre Girard*, capitoul en 1537-38, et, en 1770, *Jean-Charles Finot de Reliac*, écuyer, capitoul en 1764.

Au no 36, en 1571, *Jean Thomas*, référendaire en la chancellerie, capitoul en 1590-91 et 1602-3, marié à *Dlle Jeanne de Maurel*. Le blason de ce capitoul se trouvait autrefois dans la cour Henri IV, au Capitole (galerie Sud); mais, en 1873, on lui a substitué sans raisons celui de Potier-Laterrasse. En 1650, la maison appartenait à *François de Gaillard*, maître des eaux et forêts.

Au no 38, en 1741, *Jean-François Forest*, bourgeois, capitoul en 1741, qui avait sa boutique de libraire dans la rue Serminières (= rue Saint-Rome, no 14).

Au no 40, en 1646, l'apothicaire *François Girardi*, et, en 1670, l'avocat *Jean de Peguilhan*, capitoul en 1671-72.

Au no 42, vers 1670, *Jean-Paul d'Andrieux*, bourgeois, capitoul en 1668-69 et 1677-78, puis *Me de Rudelle*, chanoine et grand-chantre de l'Église de Toulouse, et, en 1692, son héritier, l'Hopital Saint-Jacques; en 1752, *Anne-Vidal Capoul*, et, en 1775, l'agent de change *Antoine Mailhol*.

Le no 44 appartenait, dès le XVIe s., à la Table de Sainte-Anne de l'église Saint-Étienne.

Au no 50 (maison Calas), en 1533, le procureur *Étienne Burnet*; en 1550, le docteur et avocat à la Cour *Simon Burnet*, marié à *Dlle Guilhamette de Grasalis*; en 1626, *Simon Desbaratz*, écuyer; et, en 1688, le marchand *Pierre Rambaud*, capitoul en 1702. *Pierre Calas*, marchand lingier, habita cette maison comme locataire vers 1730 jusqu'en 1761.

111. — La Maison de Me Orfèvre Hélie Gerauld, datée de 1577.

(Rue des Filatiers, no 9.)

Cette étroite maison, construite en corondage de massecanat, c'est-à-dire en pans de bois entrecroisés en X, dont les intervalles sont maçonnés en briques, présente à chacun

de ses trois étages une fenêtre au cadre de bois sculpté, d'un assez bon slyle; sur le linteau de la fenêtre du second, on lit dans un cartouche « 1577 », et sous l'accoudoir de celle du premier, on remarque un monogramme du Christ, accosté d'un cœur, de chaque côté, sous les montants.

Les constructions de ce genre datent presque toutes du xve ou du xvie s.; on distinguait alors le *corondage de massecanat* et le *corondage de torchis*. Dans ce dernier, les intervalles étaient garnis d'un mortier composé de terre mélangée avec du foin, de la paille ou du fumier; mortier d'une résistance incomparable. Sauf le danger des incendies et des inondations, ces constructions pouvaient défier les siècles.

Au xve s., sur le sol de cette maison était le passage et l'entrée du grand immeuble de la rue Joutx-Aigues (n° 4-6), qui appartenait au bachelier *Jean de Limoge*[1], et en 1478 à ses héritiers. Dans le commencement du xvie s., ce passage fut supprimé, et une première construction fut élevée par *Jacques Solier* dit *Aussenac;* en 1550, elle appartenait à ses héritiers[2] et passa dans la suite au receveur de Rivière-de-Verdun, *Michel Féré,* qui la possédait en 1571. En 1576, *Hélie de Gerauld*[3], M^e orfèvre, en fit l'acquisition par acte du 16 mars 1576, passé devant Labone, notaire. C'est donc ce dernier qui fit, en 1577, construire la maison, ou seulement restaurer la façade et les fenêtres, car, en 1555, les Capitouls avaient remis en vigueur une ancienne ordonnance qui interdisait de construire autrement qu'en briques et pierres[4]. Il est vrai que les ordonnances capitulaires étaient vite oubliées, les Capitouls ne restant qu'un an en exercice, à la sévérité des uns succédait la complaisance des autres.

En 1604, la maison fut acquise par le marchand *Sanson*

1. A. M. — Cad. 1478, Dalbade, 2e m., art. 5, f° 5.
2. A. M. — Cad. 1550, Dalbade, 2e m., art. 5, f° xvi.
3. A. M. — Cad. 1571, Dalbade, 2e m., art. 5, f° xii.
4. A. M. — BB. 10. Délibérations, 1555, f° 807-808.

Cancat, qui l'acheta aux deux filles de *Hélie Gerauld*, « *Marie Magdelaine et Marie-Geraudes* », qui en avaient hérité par testament de leur père, de janvier 1593 (Jehan Castanet, notaire).

112. — La Maison de Calas.

(Rue des Filatiers, n° 50.)

C'est dans la maison n° 50 de la rue des Filatiers que se passa, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1761, le drame troublant qui passionna non seulement Toulouse, mais toute la France, pendant de longues années.

La façade en corondage existe toujours, dissimulée sous un crépissage, mais l'ancienne porte sur la rue a disparu. La disposition du corridor et de l'étroite cour qui le termine n'a pas changé depuis le drame; au fond du corridor, on passe sous deux consoles en pierre, assez semblables à celles qui servaient de supports aux cheminées, mais qui devaient soutenir jadis un balcon; ces deux consoles sont ornées de feuillages et de deux figures humaines, grimaçantes, sculptées dans le goût de la Renaissance. Au fond de la cour, on trouve une porte aux montants de pierre et un linteau de boiserie avec l'accolade gothique; sous l'accolade se dessine une petite croix sculptée, et au-dessus, dans un écusson, le monogramme du Christ en caractères gothiques. Chacun des battants de la porte présente une ouverture rectangulaire avec un grillage de barreaux de fer.

Cette porte donnait accès à l'arrière-boutique où fut trouvé le cadavre du fils Calas.

Sur la droite, se trouve une autre porte basse, surmontée d'un écusson martelé à l'époque de la Révolution, qui devait probablement porter les armes de *Pierre Rambaud*, le capitoul de 1702; mais un propriétaire intelligent y a substitué les initiales C. B. et le millésime 1875.

On a écrit qu'au moment du drame, la maison appartenait au brodeur Dubarry, confusion que l'on a faite sans

doute avec *Simon Desbaratz*, écuyer, qui en fut propriétaire de 1626 à 1640, mais en 1761, elle appartenait à *Pierre Rambaud*[1], marchand, capitoul en 1702, qui l'avait achetée en 1688; ses héritiers la revendirent en 1770. Pierre Barthès, dans son manuscrit de l'époque, l'appelle « la maison du sieur Rambaud ». *Jean Calas*, marchand lingier, vint s'y installer comme locataire, vers 1730.

*
* *

Si très peu de gens ont étudié la procédure et les détails de la retentissante affaire Calas, presque tout le monde, du moins, a une conviction bien arrêtée, pour ou contre l'arrêt de condamnation; conviction basée, non sur les faits, ignorés la plupart du temps, mais sur des préventions, des parti-pris politiques ou religieux, ou des « on a dit ».

Toutes les causes célèbres, dont les partis politiques ou religieux ont pris la défense, en sont là, elles n'ont jamais eu et n'auront jamais de solutions définitives.

Jean Calas, riche marchand lingier, protestant, avait six enfants, son troisième fils *Louis* s'était converti au catholicisme et avait quitté la maison paternelle; son fils aîné *Marc-Antoine*, dont le cadavre fut trouvé le 13 octobre dans l'arrière-boutique de la maison, manifestait, d'après la rumeur publique, l'intention de se convertir. La nuit même du drame, le capitoul *David de Beaudrigue* fit arrêter toute la famille avec la servante et les amis trouvés dans la maison. Il y avait eu crime ou suicide.

La procédure suivit son cours régulier, pendant lequel on fit le procès du cadavre de Marc-Antoine, conservé provisoirement dans de la chaux, dans la morne de la Maison de Ville; au bout de vingt-cinq jours, il était jugé non coupable de s'être suicidé, et digne de la sépulture catholique. (Barthès.)

1. Ou à ses héritiers. — A. M. Cad. 1679, Saint-Barthélemy, 2e m., art. 7.

Enfin, le 9 mars 1762, un arrêt du Parlement de Toulouse, sans motifs ni considérants, déclarait Jean Calas coupable du meurtre de son fils et le condamnait « à être rompu vif, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, à demeurer deux heures sur la roue, jusqu'à ce que mort s'en suive, et ensuite à être brûlé et ses cendres jetées au vent ». Il était, par le même arrêt, sursis au jugement de ses co-accusés « jusqu'au rapport du verbal de la mort ».

Contrairement à la coutume, l'arrêt ne fut pas imprimé, et l'Intendant général de la Province, M. de Saint-Priest, ne put même pas en avoir une copie, le Procureur général s'y étant absolument refusé[1]. L'exécution eut lieu le lendemain 10 mars, et le 18, le Parlement de Toulouse, par un nouvel arrêt, acquittait les autres co-accusés, sauf *Jean-Pierre Calas*, qui était condamné au bannissement perpétuel. Cet arrêt, comme celui du 9 mars, ne fut pas motivé, aucun considérant ne l'accompagnait.

Quelques mois après, Voltaire, heureux de pouvoir battre en brèche les Parlements, entreprit une violente campagne en faveur de la réhabilitation de Calas, qu'il présenta comme une victime des passions religieuses. Son intervention fut couronnée de succès; après une lente procédure, pleine d'incidents, le Parlement de Paris cassa l'arrêt de Toulouse, et, par un nouvel arrêt du 9 mars 1765, la Cour suprême du royaume déchargeait la mémoire de Calas et ses co-accusés de l'accusation contre eux intentée, et ordonnait que leurs écrous seraient rayés et biffés. Cet arrêt, qui avait comme ceux qu'il venait de briser, le même défaut d'être sans considérants, statuait ainsi, non seulement sur les deux condamnés, mais sur leurs co-accusés qui avaient déjà été acquittés.

Les deux arrêts de condamnation de la Cour du Parlement de Toulouse ne se justifient pas plus que l'arrêt de cassation et de réhabilitation du Parlement de Paris, les uns

1. A. D. — Intendance. — C. 66. — Lettre de M. Amblard à M. de Saint-Priest, 28 avril 1761.

et les autres ressortent comme des sentences arbitraires, dictées, non par la conviction des juges, mais par le désir de donner satisfaction à l'opinion publique, surexcitée par les passions des partis.

Voilà pour la procédure. Pour le fonds de la cause, si l'on suit les détails des interrogatoires des accusés et des témoins, les rapports des experts et les plaidoiries *post-mortem* des défenseurs et des adversaires de Calas, on acquiert la conviction que si toutes les hypothèses peuvent être admises, aucune preuve de culpabilité n'a pu être relevée. En l'espèce, il ne pouvait y avoir ni condamnation, ni acquittement, mais un non lieu.

Le dernier commentateur de l'affaire Calas[1], ancien magistrat, intègre, consciencieux et indépendant, a, dans une longue et savante dissertation juridique, basée sur une étude très approfondie des documents originaux, conclu à la culpabilité, en étayant ses conclusions sur une reconstitution hypothétique du drame, et non sur des preuves découlant des éléments de la procédure. Comme magistrat, il aurait dû se rappeler qu'on ne juge pas sur des présomptions, mais sur des certitudes, et que le doute doit toujours profiter à l'accusé.

113. — Rue de Languedoc.

Le percement de la rue de Languedoc a fait disparaître la rue des Chapeliers et la rue du Vieux-Raisin; il ne reste de cette dernière que sept maisons sur le côté est (n°s 24 à 36), et cinq sur le côté ouest (n°s 1bis à 9), toutes les autres ont disparu et ont été remplacées par de grands hôtels, où « l'Art nouveau » s'est essayé avec des conceptions assez heureuses.

Au Sud, la place du Salin et la place Saint-Barthélemy ont été absorbées par la nouvelle voie, ainsi que les premiè-

1. Léopold Labat. *Jean Calas*, Toulouse, 1910.

res maisons de la rue Nazareth, et au Nord, l'antique place Rouaix a perdu son nom, qui figurait déjà sur les actes du XIIe s., « Petri dé Roais[1] », et s'était transmis intact de générations en générations pendant huit siècles.

Lorsqu'on décida le percement de cette grande voie, on lui donna provisoirement le nom de *Rue d'Alsace prolongée;* elle devait alors prolonger en droite ligne la rue Alsace et aboutir à la Cour d'assises, mais le projet fut modifié et sa direction légèrement obliquée vers l'Ouest, pour éviter la démolition de la façade de l'hôtel Béringuier-Maynier, qui était classé monument historique.

Pour la première partie, de la place Rouaix à la rue d'Aussargues (jugement d'expropriation du 1er juin 1899), les démolitions furent commencées en décembre 1899, et, pour la seconde partie, de la rue d'Aussargues à la place Saint-Barthélemy (jugement d'expropriation du 7 avril 1900), les démolitions s'exécutèrent courant 1901. En 1904, les travaux étaient complètement terminés, et par délibération du Conseil municipal du 19 février 1906, la grande artère recevait le nom de rue de Languedoc.

114. — Rue du Vieux-Raisin.

(Aujourd'hui rue de Languedoc.)

Dans les anciens titres latins du XIVe s., cette rue apparaît sous le nom de *Rue Guilhem Bernard le paradors*, « *car^a Guilhem Bernardi paratoris* » (1366), c'est-à-dire *Guilhem Bernard*, le pareur de draps. Sur le livre de pagellation de Saint-Barthélemy de 1458, rédigé en roman : *car^e de Arnaud Guilhem Bernat, parayre*, ou *car^e Ramon Bertrand, parayre*, toujours même signification. Les cadastres des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. donnent invariablement *Rue*

1. A. M. — Cartulaire du Bourg. XIX, Règlement sur l'écoulement des eaux. 1180.

Guilhem Bernard, parayre[1], cependant, au XVIIe s., sans que cette désignation soit tombée en désuétude, un nouveau nom apparaît, celui de *Rue du Vieux-Raisin*, que nous voyons figurer pour la première fois sur le grand plan manuscrit de Jouvin de Rochefort de 1676[2], « *Rue du Raisin vieil* »; puis, sur le plan du même auteur, édité en 1678, *Rue du Raisin;* et plus tard, sur le plan Saget de 1750, *Rue du Vieux-Raisin.*

Ce nom lui venait d'une hôtellerie, où pendait une enseigne avec une grappe de raisin. Les deux appellations furent employées concurremment jusqu'à la Révolution.

La partie de la rue qui s'étendait entre la place du Salin et la rue des Régans était spécialement désignée *Rue Saint-Barthélemy*, en raison de l'église de ce nom qui se trouvait là. *Car^a Sancti Bartholomei* (1300, titre latin), *Car^a de Sant Bartholomieu* (1458, roman), et *Rue Saint-Barthélemy* (cad. 1550, 1571, 1679).

Le tableau du 6 floréal donna à toute l'étendue de la rue le nom de *Rue de la Droiture*, qui ne subsista pas, et elle reprit, en 1808, le nom de *Rue du Vieux-Raisin*, qu'elle a conservé jusqu'à la création de la rue de Languedoc.

La population de cette rue était composée, au XVIe s., presque exclusivement de conseillers, d'avocats et d'hommes de loi; peu avant le XVIIe s., il commença à s'y glisser quelques marchands et un certain nombre de capitouls, mais les artisans y furent toujours en nombre très restreint.

Presque tous les vieux hôtels ont disparu, on y remarque cependant encore la porte Renaissance de l'hôtel du capitoul Raymond d'Aymeric (n° 10), la belle façade style Louis XIII, de l'hôtel Paucy (n° 16), la délicieuse cour Renaissance de l'hôtel Bérenguier-Maynier (n° 36), l'hôtel Labat de Mour-

1. Dumège rappelle, au sujet du nom de cette rue, qu'au commencement du XIIIe s., vivait l'ingénieur toulousain *Bernat Paraire*, qui fut chargé de placer les machines de guerre, lors du siège de Toulouse par Simon de Montfort (chanson de la croisade). Mais il n'y a là qu'une similitude de nom et non une origine,

2. Archives du Donjon.

lens, avec sa rampe d'escalier en ferronnerie, datée 1770 (n° 34), et des tours d'escaliers dans l'intérieur des hôtels n°s 1bis, 26 et 30. Ces divers hôtels feront l'objet de notices séparées.

Entre les maisons n° 7 et 9, une ruelle, aujourd'hui fermée, allait rejoindre jadis l'impasse de la Trésorerie.

*
* *

Sur le côté ouest, après la Trésorerie et le n° 1bis, on trouvait :

Au n° 3[1], vers 1560, le docteur *Antoine Pétri;* en 1582 le procureur *Vermeles;* en 1617 *Jean Martin*, autre procureur; en 1679 *Jean-Joseph de Martin,* conseiller au Sénéchal; vers 1750 *Jean-Pierre de Bastide,* conseiller-clerc au Parlement; en 1765 *Pierre de Bastide,* prévost de l'église cathédrale de Vabres, et en 1784 son neveu, *Antoine-Joseph de Bastide*, trésorier de France au bureau des finances, qui possédait encore l'hôtel après la Révolution.

Au n° 5, en 1546 le docteur *Domenge Panassac;* en 1571 *Guillaume Cabot*, docteur régent de l'Université; en 1670 l'huissier *Jean Bruguier;* en 1773 *Bertrand Dabatia*, greffier au Palais, et en 1778 l'avocat *Pierre Robineau.*

Au n° 9, en 1524 le chanoine *Peylhery*, qui avait alors pour locataire le fameux Jean Ulmo; en 1533 le docteur en droit *Guillaume de Celis* dit Peylhery, vers 1571 *Jean de Vézian,* lieutenant particulier à la Cour du Sénéchal; en 1626 sa veuve, *Marie de Boisset;* vers 1657 *Guillaume de Vézian*, conseiller au Parlement (1633-1676), qui possédait les vastes jardins de la rue des Régans (n° 8); puis sa veuve, *Guillaumette de Bourse*, et en 1720 *Hyacinthe de Larroque*, conseiller au Parlement (1710-1740).

Au n° 11, maison reconstruite récemment, vers 1540 *Jean de Lagriffoul*, dit *de l'Hôpital*, sieur de Lagriffoul, conseiller au Parlement (1521-1552), dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (f° 67); en 1571 *Pierre de Nos*, seigneur du Vigoulet, conseiller au Parlement 1558-1575; en 1590 son fils, *Jean de Nos*, conseiller (1598-1630); en 1611 le procureur *Guillaume Chauvelier;* en 1624 *Guillaume Ducros*, suivant les finances, et en 1761 l'avocat *Jean-Antoine Soulatges.*

---

1. Maisons n°s 1 à 15. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550 et 1571; 7e m., 1679.

Au n° 13, vers 1530, *Jean d'Olive*, avocat général au Parlement (1529-1546), marié à *Dlle Souveraine Du Mesnil;* en 1571 *Pierre Ferrandier*, juge-mage et lieutenant-général de la sénéchaussée de Rouergue, conseiller au Parlement (1568-1580); vers 1590 le procureur *Jean Du Mas;* en 1632 *Anne de Cadillac*, conseiller au Parlement (1599-1635), dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (f° 225), et qui avait épousé *Dlle Jeanne de Mansencal;* en 1684 dame *Marie de Caulet*, veuve de *Bertrand de Fleyres*, trésorier général de France en la généralité de Montauban. L'immeuble resta dans cette famille jusqu'après la Révolution; vers 1830 il fut démoli pour l'édification de la *Chapelle du Saint-Nom de Jésus*, désaffectée en 1905 et démolie en 1912.

La maison n° 15 actuelle a été construite sur l'emplacement de cinq petites maisons qui portaient autrefois les n°s 17, 19, 21, 23 et 25 de la rue du Vieux-Raisin. Le n° 17 appartenait en 1571 à *Pierre Guillemette*, conseiller au Parlement (1554-1573); en 1587 à *Guillaume de Melet*, son gendre, conseiller au Parlement (1586-1641), et en 1605 à l'avocat *Jean Domirède*. Le n° 19 en 1686 à l'avocat *Paul Gineste*, capitoul en 1787-88, et en 1773 à *Jean-Robert Malafosse*, tapissier. Le n° 21 en 1618 à noble *Jean Du Verger*, écuyer; en 1668 à *Pierre Boyssolle*, auditeur des comptes, et en 1678 à *Paul Bosc*, maître serrurier. Le n° 23 en 1679 à *Jean de Boyer*, seigneur d'Odar, avocat au Parlement, syndic de la province du Languedoc, capitoul en 1655-56 Le n° 25 en 1624 à *Jean Cazalbon*, huissier à la cour du Viguier; en 1783 à *Jean-Joseph Bosc*, maître serrurier, et en 1808 à ses créanciers. On sait que le célèbre ferronnier fut ruiné à la suite de son entreprise de la grille du cours Dillon, réédifiée aujourd'hui dans la rue de Metz.

Toutes les maisons, entre la rue des Régans et la place des Carmes[1], ont été reconstruites dans les premières années de ce siècle. Sur les emplacements des immeubles actuels on trouvait :

Au n° 15 *bis* (ancien n° 27), maison reconstruite en 1910, de 1533 à 1547 le greffier *Jean Burnet*, qui acheta en 1547 l'hôtel Bérenguier-Maynier et vendit celui-ci la même année au fameux avocat *Jean de Téronde* (marié à *Dlle Philippine Sabatier*), docteur et avocat, et capitoul en 1546-47 et 1560-61, qui fut impliqué dans la conspiration de 1562, et eut la tête tranchée sur la place Saint-Georges; en 1603 le docteur et avocat *Jacques Blandinières*, co-seigneur de Deymes, capitoul en 1613-14; en 1670 *Jean-Étienne de Palarin*, avocat et capitoul en 1662-63, marié à *Dlle Madelaine de Noël;* en 1761 le procureur au Parlement *Antoine Chauliac*, capitoul en 1759 et de 1782 à 1785, qui possédait encore l'hôtel après la Révolution.

Au n° 17 (ancien 29, hôtel attribué à tort au conseiller Claude de

1. Maisons n°s 15 *bis* à 25. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 5e m., 1550, 1571; 6e m., 1679.

Vabres), en 1533 le docteur *François Jourdain;* en 1632 *Tristan de Bertrandy*, conseiller au Parlement (1594-1635), marié en premières noces à *Louise de Brugnieres-Chalabre*, et en secondes noces à *Jeanne de Trinquier*; en 1679 *François de Cassaigneau*, sr de Glatens, conseiller au Parlement (1645-1694); en 1731 *Bernard Lautier*, payeur des gages de MM. les Trésoriers généraux de France au bureau des finances de Toulouse et capitoul en 1725; en 1755 *N. Castagné de Coufoulens*, président à mortier en 1739; en 1776 l'avocat au Parlement noble *Jean-Joseph de Quinquiry*, et en 1787 de l'avocat *Gabriel de Ricard*, capitoul en 1755 et chef du Consistoire en 1765, marié à *Dlle Catherine-Louise de Nerac*, auquel succéda son fils *Louis-Jean-François de Ricard*, qui possédait l'hôtel après la Révolution.

Au no 21 (ancien 33), en 1533, le procureur au Parlement *Antoine Forgia;* en 1550 son fils, *Jean de Forgia*, conseiller au Sénéchal et référendaire en la Chancellerie; en 1771 *Pierre Aussaguel*, référendaire, puis ses fils *Bernard* et *Bartheleny d'Aussaguel*, docteur et avocat à la Cour; en 1599 le procureur *Pierre Salvat*, et en 1679 l'avocat *Louis-Étienne Belot*, capitoul en 1697.

Au no 25 (ancien 37), ancien *Hôtel de Vèsa*, démoli en 1907, dont l'élégante porte Renaissance, surmontée d'un fronton avec les croissants de Diane, a été reédifié dans la cour de l'ancienne caserne de la Mission. En 1524 *Guillaume de Vèsa*[1], conseiller au Sénéchal; en 1546 sa veuve; en 1553 autre *Guillaume de Vèsa*, conseiller au Sénéchal, puis conseiller au Parlement (1571-1587), marié en 1571 à *Dlle Astugue de Nolet;* en 1626 le procureur à la Cour *Jean Caila;* vers 1640 *Henri de Montagut* (ou *Montégut*), docteur et avocat, capitoul en 1637-38, chef du Consistoire en 1651-52 et 1652-53, dont nous avons le portrait, par Antoine Durand, sur les deux miniatures des Annales de 1652 et 1653; vers 1788 *Jean-François de Montégut*, membre de l'Académie des sciences et conseiller au Parlement (1751-1771), et son fils, *Raymond-André-Philibert de Montégut*, conseiller en 1786. Au moment de la Révolution, le père avait vendu sa charge depuis 1771 et ne siégeait plus à la Cour, et le fils, nommé à l'âge de 18 ans, n'avait pas encore pris part aux délibérations, n'ayant pas 25 ans, l'un et l'autre furent cependant du nombre des trente-cinq conseillers jetés à la prison de la Visitation; le père mourut au début de 1794 avant son jugement, et le fils fut exécuté à Paris, sur la place de la Révolution, le 26 prairial an II (14 juin 1794). Après la Révolution, l'hôtel fut restitué à la famille.

Sur le côté est[2], les maisons nos 2 à 12 appartenaient, autrefois, à

---

1. Nos historiens toulousains en ont fait « Vaisa, juge au Sénéchal. »

2. Maisons nos 2 à 16 de la rue de Languedoc : A. M. Cad. Saint-Barthelemy, 20e m., 1550 et 1571. — 19e m., 1679.

la place Saint-Barthélemy (anciens nos 1 à 7), et les nos 14 et 16 à la rue Nazareth (anciens nos 2 et 4). Une petite maison, formant l'angle de la rue des Azes (ancien no 8), a été démolie depuis quelques années; on trouvait dans cette dernière, en 1550, le licencié *Ramond Caussic*, et, en 1616, *François de Gargas*, docteur et avocat à la Cour.

Au no 2 (anciens 7 et 6, maison reconstruite à l'alignement), en 1533, le procureur *Guillaume Ytier*; en 1550, *Pierre Terrail*, licencié, puis le marchand *Pierre Gargas*, et en 1616 son fils, *Pierre Gargas*, écuyer, capitoul en 1603-4; en 1682 *Pierre-Arnaud Sanchely*, marchand, et en 1773 l'avocat *Pierre Sabatier*, conseiller référendaire.

Au no 4 (ancien no 5), en 1550 *Guy de Verbiguier* (ou Berbiguier), sieur de Labastide, conseiller au Parlement (1543-1551), marié à *Dlle Jeanne de La Prune*; en 1571 *Antoine de Boysset*, receveur des tailles de Comminges, et en 1619 son fils *Guillaume de Boysset*, receveur à la cour du Sénéchal.

Au no 6 (ancien no 4), en 1550 *Jean Castagnier*, avocat du roi au Sénéchal; de 1571 à 1639 la famille du receveur de Boysset, et en 1700 le président à mortier *Guillaume de Caulet*, marié à *Dlle Anne de Noel*.

Au no 14 (ancien no 2 de la rue Nazareth; façade reconstruite en 1910), en 1550 *Antoine Nogery*, bachelier en droit; vers 1569 le docteur et avocat à la cour *Aldibert de Valiech*. capitoul en 1569-70, et en 1768 l'avocat au Parlement *Jean-Florent-Nicolas Monyer*, capitoul de 1778 à 1780 et en 1781, dont nous avons le portrait sur la miniature des Annales de 1780.

Les maisons de la rue du Vieux-Raisin, qui portaient autrefois les nos 2 à 16[1], ont disparu presque complètement dans le percement de la nouvelle rue de Languedoc; le no 2 appartenait en 1677 au notaire *Pierre Bouzeran*. — Le no 4, en 1533, à *Jean Balard* (ou *Balardy*), docteur en droit, syndic garde des Archives, à qui nous devons l'*Inventaire des Archives de 1519 et 1532*, précieux monument historique connu sous le nom de *Répertoire Balard*[2]; en 1593 à *Dlle Claire de Balard*, femme de *Vital de Confort*. docteur et avocat, capitoul en 1592 93 et chef du Consistotre en 1601-2; en 1645 à *Pierre de Confort*, juge des gabelles en Languedoc; et en 1729 à *Jacques de Fortic*, consul de la Bourse en 1708 et capitoul en 1719. — Le no 6, vers 1670, à *Jean Couderc*, capitoul en 1667-68. — Le no 10, en

---

1. Maisons nos 2 à 20, de l'ancienne rue du Vieux-Raisin : A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 7e m., 1550 et 1571. — 8e m., 1679.

2. *Jean Balard*, avait épousé *Dlle Jeanne de Mauvoisin*; son fils du même prénom *Jean Balard*, docteur et avocat à la cour, qui habitait la même maison, était marié à *Dlle Jeanne Gautière* (hc. du février 1566.)

1601, à *Jean Assier*, capitoul en 1586-87. — Le nº 14, remplacé aujourd'hui par l'hôtel nº 18, appartenait, en 1626, au docteur et avocat *Jean Olivier*; vers 1670 à *Pierre Olivier*, conseiller au Parlement (1641-1687); et en 1769 à *Jean-Baptiste Pérès*, président, trésorier général, chevalier et grand-voyer de France au bureau de Toulouse. — Le nº 16, qui se trouvait au devant du nº 20 actuel, en 1592 à *Pierre d'Ispania*, conseiller au Parlement (1585-1594), marié à *Dlle Jacqueline de Lamamye*; en 1679 à noble *Jean de Hautpoul*, sieur d'Auzilhon; en 1708 à *Pierre de Gilède*, lieutenant principal au présidial, fils du capitoul de 1670, et en 1788 à *Dominique-Louis de Gilède de Pressac*, conseiller au Parlement (1743-1793) et membre de l'Académie de peinture et sculpture, marié à *Dlle E. de Rollan de Saint-Rome*[1].

La nouvelle construction (nº 22) a remplacé l'ancien nº 18, où se trouvait, dans la première moitié du XVIe s., l'avocat général au Parlement, *Jean d'Olive* (1529-1546), marié à *Dlle Souveraine Du Mesnil*; en 1571 *Pierre Ferrandier*, conseiller au Parlement (1568-1580); en 1597 *Anne de Cadillac* (marié à *Dlle Jeanne de Mansencal*), conseiller au Parlement (1599-1635), dont nous avons le portrait sur le manuscrit des parlementaires du Musée Saint-Raymond (fº 235). Dans la suite, l'hôtel passa à *Dlle Hélène de Ciron*, épouse de *François de Papus*, conseiller au Parlement (1654-1695), qui le vendit, en 1684, à *Dlle Marie de Caulet*, veuve de *Bertrand de Fleyres*, trésorier général de France à la généralité de Montauban. Cet immeuble, joint au nº 24, resta dans cette famille jusqu'à la Révolution.

Le nº 24 (ancien nº 20), appartenait, en 1571, au docteur en médecine, *Gérôme Laroche*; en 1585 à *Pierre Gilibert*, docteur; en 1647 à *Charles de Pavys*, baron de Fourquevaux, marié à *Dlle Antoinette de Cadillac*; en 1665, à noble *Louis de Fleyres*, écuyer (fils de Bertrand); et, en 1679, à *Jean-Georges de Fleyres*, trésorier général en la généralité de Montauban, marié à *Françoise de Jossé*.

Le nº 28 (ancien nº 24)[2] appartenait, en 1489, au procureur au Parlement, *Jean Guillemette*; en 1533 au docteur en droit *Pierre Guillemette*, capitoul en 1533-34, et plus tard avocat du roi au Sénéchal; en 1571 à son fils *Pierre Guillemette*, conseiller au Parlement (1554-1573); en 1587 au gendre de ce dernier, *Guillaume de Melet*, conseiller (1586-1641), marié à *Dlle Marie de Guillemette*; en 1670 à noble *Jean de Varez*, écuyer, marié à *Dlle Isabeau de Labordes*; et en 1759 à l'avocat *Jean-Barthélemy Chipoulet*.

---

1. Deux des fils de Gilède de Pressac ayant émigré sous la Terreur, ses biens furent confisqués, cependant l'hôtel revint à sa famille après la Révolution.

2. Les maisons nos 26, 28 et 30. — A. M., Cad. Saint-Barthélemy, 8e m., 1550 et 1571. — 9e m., 1679.

Le nº 32 (ancien 28), reconstruit au siècle dernier, appartenait, en 1490, au notaire *Ramond Gordo* (ou *Gourdon*) ; en 1524 au docteur régent de l'Université *Jean d'Ausone*, capitoul en 1530-1531, conseiller au Parlement (1537-1549), qui avait épousé *Dlle Jeanne de Clausa*, et dont le portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires du Musée Saint-Raymond (fº 111) ; en 1549 à *Vital d'Ausone*, conseiller au Parlement (1545-1580), marié à *Dlle Catherine de Barthélemy-Gramond ;* en 1591 à son gendre *Guillaume de La Barrière*, conseiller aux requêtes (1580-1593), qui avait épousé *Dlle Anne d'Ausone ;* vers 1600 à *Thomas de La Barrière,* avocat ; et en 1777 à *Jean-Pierre Labat de Mourlens*, conseiller en 1760, qui possédait l'hôtel à côté, nº 34.

115. — Tour de Pierre de Ruppe

(Rue de Languedoc, 1 *bis*.)

La maison nº 1 *bis* de la rue de Languedoc n'appartient pas à la Trésorerie, comme l'a indiqué Malafosse[1] ; le domaine royal de la Trésorerie du Salin ne fut jamais inféodé, même en partie, et resta intact jusqu'à la Révolution.

Le linteau de la porte sur la rue, pièce rapportée, qui a été maladroitement mise en place, est un assez joli morceau de sculpture, malheureusement bien détérioré; deux griffons ailés supportent un écusson disparu, et, au-dessus de l'accolade, où les choux frisés sont remplacés par des animaux fantastiques contournés, l'intérieur du cadre présente une série de petites arcatures flamboyantes, imitant les fines sculptures des panneaux de boiseries du xvᵉ s. Dans la cour s'élève une haute tour pentagonale, qui n'a, croyons-nous, jamais été signalée; c'est cependant une des plus hautes tours de notre ville. Elle est couronnée par une terrasse et flanquée d'une tourelle latérale coiffée d'un petit dôme construit au xviiᵉ siècle, et mesure 23 mètres de hauteur, 25 mètres avec la tourelle et 3 m. 50 de diamètre intérieur ; la hardiesse de sa vis d'escalier en bois, de 16 mètres

1. Malafosse. *Mémoire de la Soc. archéologique,* t. XV, p. 119.

de hauteur, dont les 89 marches sont soutenues par deux madriers cylindriques superposés, de 8 m. 30 de hauteur chacun, est remarquable. Au dernier palier, une porte latérale donne accès à la vis de bois de la tourelle, de 4 m. 25 de hauteur, et de 24 marches, qui conduit à une salle supérieure et à la terrasse.

Cette tour révèle son origine par deux fenêtres qui n'ont pas été remaniées et ont conservé leurs accoudoirs et les petites accolades gothiques, et par ses matériaux de construction et leur appareillage, qui indique le commencement du XVIe s., si l'on ne s'arrête pas au revêtement extérieur qui a été maquillé.

Au commencement du XVIe siècle, l'hôtel appartenait à *Pierre de Ruppe*[1], licencié en 1526 et docteur en droit et capitoul en 1527-28[2], dont les annalistes ont fait « Pierre de La Roche, capitoul en 1527 »; il passa en 1533[3] à ses héritiers; en 1536, à son fils *Vincent de Ruppe;* et, en 1546, à *Jean de Ruppe,* bachelier en droit, qui le donna en location à *François de Saluste*[4], docteur et avocat au Parlement (1550). Quelques années plus tard, *Pierre de Saluste*[5], conseiller au Parlement (1558-1587), en devint propriétaire; ce dernier fut compris au nombre des trente conseillers proscrits comme religionnaires après les troubles de 1562, et rentra cependant en fonction en 1565. Il avait épousé *Dlle Anne Delpech,* qui lui survécut. Son fils *Marianne de Saluste* hérita de l'hôtel après sa mort.

Marianne de Saluste, sieur de Canet et Cabirac, titulaire en 1583 d'une charge de conseiller au Parlement qu'il

1. A. M. — Pierre de Ruppe. — Registre des Délibérations, BB, 9-1527 et Registre des Testaments capitulaires, BB, 207, fo 155.

2. Le portrait en pied de ce capitoul se trouvait jadis dans la salle du Petit-Consistoire (aujourd'hui le Donjon) et son blason « *D'or au rocher de sable* » était sculpté dans la deuxième cour de l'Hôtel de Ville (cour du Donjon). En 1869, tout avait disparu.

3. A. M. — Registre des tailles, Saint-Barthélemy, 12e dizaine, 1526 à 1546.

4. A. M. — Cad. 1550, Saint-Barthélemy, 6e m., art. 20.

5. A. M. — Cad. 1571, Saint-Barthélemy, 6e m., art. 20.

n'exerça pas, fut capitoul en 1583-84, 1591-92, 1600-1, 1610-11, 1618-19, et maître des Requêtes de Navarre (1601-1619). Son blason « *Chargé de trois fasces ondées, surmontées de deux tours de Castille, un croissant contourné en chef* », qui se trouvait à l'une des clefs de voûte du Petit-Consistoire (Donjon), n'a pas été restitué dans la nouvelle construction, mais on peut le voir encore dans l'Armorial de 1601 de l'ancienne École de médecine, sauvé en ces dernières années de la destruction, et réédifié à la Faculté de médecine. Ce capitoul avait épousé en premières noces (1574) *Gabrielle de Surpersanctis;* en secondes noces (1587), *Jeanne de Duranti;* en troisième noces (vers 1593), *Jeanne de Bourrassol*, et eut dix-sept enfants, si ce n'est plus.

L'hôtel passa, vers 1670, à *Jean de Rudelle*[1], chanoine et chantre de l'église Saint-Étienne; en 1723, à *Pierre Labonne*, bourgeois de la ville de Miremont, et, vers le milieu du XVIIIe s., à *Pierre de Bastide*, prévost de l'église cathédrale de Vabres, qui le légua en 1784 à son neveu *Antoine-Joseph de Bastide*, trésorier de France au bureau des finances de Toulouse.

116. — Hôtel du capitoul Raymond d'Aymeric
(Rue de Languedoc, n° 10.)

L'étroite façade de la maison n° 10 de la rue de Languedoc (n° 2 de l'ancienne place Saint-Barthélemy) a été restaurée et dénaturée; il ne reste du vieux logis que l'arceau de l'ancienne boutique, qui porte un cartouche sans blason sur sa clef, et une porte basse cintrée (malheureusement convertie en fenêtre) et surmontée d'un oculus ovale, qui présente dans son ensemble un type particulier de la dégénérescence de l'art de la Renaissance toulousaine au XVIIe siècle. Les sculptures sont un peu lourdes et le tout manque de proportions.

1. A. M. — Cad. 1679. Saint-Barthélemy, 7e m., art. 19.

Quoique la façade soit étroite, l'immeuble était spacieux; il avait issue sur la ruelle des Azes, 11 cannes 6 p. 1/2 (= 21m25) en façade; et 205 cannes 7 p. (= 667mc) de superficie, sans compter une maison qui en dépendait et occupait une partie du sol du n° 12 actuel, en bordure sur la place.

C'est là que vivait, dans la première moitié du XVIe s., le procureur au Parlement *Rollin Maquignon*[1], peintre et dessinateur de talent, qui, d'après la *Biographie toulousaine,* aurait été élève de Serves Cornouaille et de Bachelier (?). Après sa mort, vers 1545, l'hôtel passa à sa fille *Jeanne de Maquignon*[2], qui épousa le 26 juillet 1556 le conseiller *Thomas Lamynsans,* seigneur d'Aure, dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (f° 170).

Thomas Lamynsans, dont les scribes du XVIe s. écrivent le nom de toutes les façons (Lamieussans — Lamessans — Lamissen — Lamyssien), fut reçu conseiller au Parlement le 15 décembre 1544 et vint habiter l'hôtel en 1556. En 1562, il fut compris au nombre des trente conseillers proscrits comme religionnaires à la suite de la prise d'armes du 12 mai, mais reprit ses fonctions en 1567, passa à la chambre de l'Édit en 1583 et mourut le 21 juin 1591[3].

L'immeuble fut cédé, en 1581, par échange, à *Pierre de Hautpoul*[4], conseiller au Parlement (1555-1600), qui le rétrocéda, en 1582, à Jeanne Maquignon; cette dernière,

1. A. M. — Cad. 1550, Saint-Barthélemy, 20e m., art. 8.

2. A. M. — Cad. 1571. Saint-Barthélemy, 20e m., art. 7.

3. Pour la période du XVIe siècle, cet hôtel a été confondu, par un de nos écrivains, avec l'hôtel Pancy (rue de Languedoc, 16). — Le manuscrit du XVIIe siècle, des Parlementaires, du Musée Saint-Raymond, précise (f° 170) : « La maison de Thomas Lamynsans dans Toulouse, estoit celle de l'ancien pâtissier du Salin, laquelle appartient présentement aux héritiers d'Aymeric, receveur. »

4. Pierre de Hautpoul épousa en premières noces, en 1557, *Jeanne de Puybusque* et, en seconde noce, *Catherine de Viguier*, de la famille de Paule Viguier (la belle Paule).

devenue veuve, vendit en 1591 la petite maison (n° 12) aux deux frères Garaud, *Simon de Garaud*, seigneur de Donneville, capitoul en 1585-86 et conseiller au Parlement (1587-1605); et *Jean de Garaud*, seigneur de Montesquieu; et « la grande maison » (n° 10), en 1602, au « pâtissier du Salin » *Guillaume Durieu*, qui la revendit, en 1622, à *Raymond d'Aymeric*, procureur à la Cour, capitoul en 1634-35, puis receveur général des finances, qui avait épousé *Dlle Jacquette des Innocents* (ou Desinnocents), et dont le portrait, œuvre de J. Chalette, se trouve sur la miniature de 1635, arrachée aux Annales (musée de Troyes). C'est sans doute en 1635, à l'occasion de son entrée au capitoulat, que Raymond d'Aymeric fit reconstruire la façade, qui depuis a été défigurée, et la petite porte aux lourdes sculptures disproportionnées, tout en conservant de l'ancien logis le grand portail attenant, qui devait être l'entrée de la boutique du pâtissier du Salin.

L'hôtel passa, vers 1673, à *Antoine de Vézian*[1], écuyer, capitoul en 1673-74; en 1759, à son fils *Dominique de Vézian*, lieutenant au régiment de dragons; en 1770, à *P. Gabriel Valmalette Ducoustet*, receveur des domaines du Roi, à Albi; et, en 1778, à *Jean Chative*, bourgeois, qui le possédait encore après la Révolution.

La Maison de la Belle-Paule. — Hôtel de Paucy.

(Rue de Languedoc, n° 16.)

Le bel hôtel dont la façade de briques rouges se dresse dans la rue de Languedoc, n° 16, portait, au siècle dernier, le n° 4 de la rue Nazareth, ancienne rue de la Souque-d'Albigès. César Daly, dans son album de *Motifs historiques d'architecture*, l'a classé « style Louis XIII »; Malafosse l'a désigné « hôtel Rabaudy, conseiller en 1614[2] », et classé

1. A. M. — Cad., 1679, Saint-Barthélemy, 19e m., art. 9.
2. Rabaudy fut nommé conseiller en 1597 et non en 1614.

« style Henri IV-Louis XIII », et M. de Lahondès, qui le croit postérieur à cette époque, l'attribue à Nicolas de Paucy. Les documents des archives donnent raison à ce dernier.

En effet, Nicolas de Paucy, conseiller au Parlement (1673-1700), qui possédait avant 1679 l'ancien immeuble Rabaudy, élevé sur une partie du sol de cet hôtel, contigu au n° 14, acheta en 1680, aux héritiers du procureur François Vaysse, par contrat du 19 mars, la maison située à côté de la sienne et ne la prit en charge qu'en 1695. Ce n'est donc qu'en 1695 qu'on a pu construire la belle façade qui existe encore, et qui n'est qu'un placage, dont les dispositions ont été appropriées aux anciennes constructions conservées, ce qui explique l'écartement anormal des fenêtres du milieu et l'existence de la petite porte latérale, surmontée d'un oculus (maison Vaysse), à côté de la grande porte cochère (maison Rabaudy).

Quant au classement de César Daly et de Malafosse, « style Louis XIII », il est exact quoique ne correspondant pas avec la date de construction, car il faut remarquer que dans notre ville, après le vigoureux effort de nos premiers artistes de la Renaissance, nos architectes n'ont suivi que tardivement l'impulsion de l'art architectural poursuivi dans le nord de la France.

Cet hôtel, ou plutôt, le premier hôtel de Paucy, dont seules les façades sur la cour ont été remaniées et la façade sur la rue reconstruite, nous rappelle le souvenir d'une de nos grandes célébrités toulousaines; c'est là que vécut dans ses dernières années, de 1592 à 1610, la célèbre *Paule de Viguier*, plus connue sous son nom populaire de « *La Belle-Paule* ».

Ce détail intéressant notre histoire locale n'a jamais été signalé parce que, pour la période du XVIe s., on a attribué l'hôtel de Paule de Viguier à Jeanne de Maquignon, qui possédait le n° 10 (hôtel R. d'Aymeric), et logé la belle toulousaine dans la petite maison qui porte aujourd'hui le n° 6 de la rue Nazareth, qu'elle n'a jamais possédé ni habité[1].

1. Cette confusion provient de ce qu'un feuillet du registre cadastral de 1571 a disparu. Ce feuillet a été anciennement arraché dans

Au commencement du XVIe siècle, le futur hôtel de la Belle-Paule appartenait à *Odiet d'Ariès*, conseiller au Partement le 27 juin 1537, décédé entre le 5 juillet 1547 et le 25 août 1550, qui avait épousé *Dlle Gaucerande de Lancefoc*, et dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (fo 109).

L'immeuble appartenait en 1550 à ses héritiers[1] et passa, avant 1571, à « *M. le comte d'Aubigoux*[2] », autrement dit *François d'Amboise*, comte d'Aubigoux, colonel des Légionnaires du Languedoc, dont la fille, *Dlle Louise d'Amboise*, épousa *Blaise de La Roche*, baron de Fontenille.

En vertu de cette alliance, l'hôtel passa par succession, le 26 septembre 1592, à Dame *Paule de Viguier* (la Belle-Paule[3]), comme veuve de messire *Philippe de La Roche*, sieur et baron de Fontenille, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances.

Après la mort de Paule de Viguier (13 mars 1610), il y eut partage et l'immeuble devint la propriété de son neveu, noble *Pierre-Paul de Viguier*, écuyer, qui le vendit par acte du 29 octobre 1615 (Antoine Besnier, notaire) à *Nicolas de Rabaudy*, sieur du Bugan, conseiller au Parlement, 12 mars 1597 (reçu le 20 février 1599), et décédé le 25 mai 1632, qui avait épousé en premières noces, en 1597, *Dlle Catherine de La Barrière*, et en secondes noces, en 1613, *Dlle Françoise de Lathomy*, petite-fille du président *Nicolas Lathomy*, qui possédait l'immeuble de la rue Darquier (no 6), confrontant celui des Viguiers[4].

Rabaudy étant mort, l'hôtel passa à ses héritiers en 1632 et fut vendu à *Louis de Paucy*[5], capitoul en 1638-39, que les annalistes dénomment « Louis de Pau, capitoul en 1639 » et Bremond « Louis de

---

un but intéressé, car le feuillet correspondant du registre de 1550 a également disparu ; ces feuillets contenaient l'un et l'autre les détails concernant les mutations et les confronts des immeubles du président Lathomy.

1. Archives municipales. — Cadastre, 1550, Saint-Barthélemy, 20e m., art. 4, fo 225.

2. *Ibid.*, 1571, 20e m., art. 3, fo 99o.

3. On trouve sur le registre de 1571, fo 99o, au bas de l'article, la signature magistrale de Paule de Viguier.

4. Le président Nicolas Lathomy dut acheter, vers 1571, la maison de *Jean Daffre*, qui avait façade sur la rue Darquier (no 4) et issue sur la rue Nazareth, entre le no 6 et la maison des Viguier. C'est pour ce motif que cet article manque sur le cadastre de 1571, étant porté comme issue dans l'article de Lathomy, dont le feuillet a disparu.

5. Arch. municip, — Annales manuscrites, chronique 311, 1638-51. Dénombrement, 1675-76, fo 725.

Pavey, capitoul en 1638 et en 1639 ». Vers 1676-1679, son fils *Nicolas de Paucy*, conseiller au Parlement, 16 décembre 1673, décédé le 17 mai 1700, en devint propriétaire et acheta le 16 mars 1680, aux héritiers du procureur *François Vaysse*, l'immeuble attenant, qui avait été précédemment l'issue de l'hôtel du président Lathomy, sur la rue de la Souque-d'Albigès, mais ne le prit en charge qu'en 1695[1]; c'est alors qu'il fit construire la façade actuelle, devant les deux anciens immeubles réunis.

En 1719, par acte du 22 mai (Boyer, notaire), le nouvel hôtel fut vendu par *Jean-Baptiste Paucy*, écuyer, à l'avocat au Parlement *Jean-François Huleau*, baron de Francon, seigneur de Vigoulet et autres lieux, capitoul en 1720, et, vers la fin du XVIIIe s., il devint la propriété de *André-David de Beaudrigue d'Escalone*[2], conseiller au Parlement, 1750-1793, qui avait épousé *D^lle Jacquette-Françoise-Gabrielle de Cambon*, fille du conseiller *Balthazar de Cambon*.

Victime de la tourmente révolutionnaire, André David fut jeté en prison et n'échappa à la guillotine que par une mort prématurée; mais son fils *Emmanuel-Marie de David d'Escalone* paya de sa tête le crime d'être le petit-fils du capitoul que l'on rendait responsable de la mort de Calas; sa veuve, après une longue détention, fut cependant remise en possession de son hôtel, qui est aujourd'hui la propriété de Mme de Menou.

118. — La Tour de Blaize Aurioly.

(Rue de Languedoc, n° 26.)

La maison n° 26 de la rue de Languedoc (ancien n° 22 de la rue du Vieux-Raisin), dont la façade est en arrière de l'alignement, ne présente à l'extérieur rien de remarquable; cependant, en entrant, on se trouve, dès le seuil de la porte, au pied d'une belle vis d'escalier de pierre, une des plus spacieuses de notre ville.

La tour carrée qui la renferme, enserrée dans les constructions attenantes, a été découronnée, et son existence n'est plus révélée au dehors que par trois fenêtres aux cadres

1. Arch. municip. — Cadastre, 1679, Saint-Barthélemy, 19e m., art. 5 et 4.

2. Calendrier Robert. Toulouse, 1788.

de pierre, de la dernière époque gothique; celle du rez-de-chaussée, très basse, avec l'accolade, et les deux autres, hautes et étroites.

La vis d'escalier s'arrête à la trente-huitième marche, la partie supérieure ayant été détruite. L'axe de la vis n'a pas de torsades, mais les dalles présentent autour une gouttière en forme de gaine pour recevoir la corde qui servait de rampe, et sont les plus grandes que nous ayons rencontré dans nos tours toulousaines. La cage d'escalier, la plus large après celle de la Tour du Tournoer, présente, çà et là, des corniches qui révèlent par leurs moulures le style gothique.

L'hôtel, très vaste, s'étend, comme autrefois, dans la petite rue Philippe-Féral[1], mais l'immeuble a été complètement remanié sous Louis XVI, sous le second Empire et dans les dernières années du siècle passé. Il ne reste, de l'époque gothique, que la vis d'escalier et quelques accoudoirs de fenêtres dans la petite rue; de l'époque Louis XVI, un joli bas-relief et un puits dans la cour; et du second Empire, le grand escalier à rampes droites et son imposant vestibule.

A la fin du xve s. (1483), l'immeuble appartenait à *Me Loys Aurioly*[2], docteur régent de l'Université. En 1504, apparaît son neveu *Me Blaize Aurioly*, à qui nous devons attribuer la construction de la tour et de la vis d'escalier, dont le style accuse la fin de l'époque gothique.

Blaize Aurioly ou Blaize d'Auriol, né vers 1475, clerc tonsuré, docteur-régent de l'Université, en 1513, fut couronné aux Jeux floraux, puis reçu maître ès jeux avant 1513, mainteneur en 1522, et vice-chancelier en 1539. Ayant obtenu, en 1533, lors du passage de François Ier, la faveur pour l'Université de pouvoir nommer chevaliers les régents après vingt ans de professorat, il fut le premier à bénéficier

1. A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 8e m., art. 1. — 1679, 9e m., art. 1.

2. De 1483 à 1550. — A. M. — Registre des tailles, Saint-Barthélemy, 12e diz.

de cette distinction, ayant les vingt années requises. Il professa jusqu'en 1540-1541 et fut enterré dans l'église des Augustins.

En 1542, l'hôtel appartenait à ses héritiers et passa, en 1624, à noble *Ramond Dauriol*, sieur de Boissezon, et *François Dauriol*, sieur de Villemur, par accord passé avec les autres co-héritiers, noble *Bernard Dauriol*, sieur de Piquebarrai, *François Dauriol*, prêtre de Saletare, et noble *Tristan Dauriol*, sieur de Percin, et son fils.

En 1628, les Dauriol ou d'Auriol disparurent comme propriétaires, et l'hôtel passa à *Pierre de Robineau*, conseiller-secrétaire du roi en la chancellerie, puis à son gendre noble *Bernard Besson*, secrétaire du roi, et vers 1679, à la veuve de ce dernier, *Dlle Jeanne de Roubineau*. Dans la suite il devint la propriété de la famille *Courtade-Bétou*, dont : *Guillaume Courtade-Bétou*, avocat, lieutenant principal en la ville et viguerie, capitoul en 1707, chef du Consistoire en 1709, 1720 et 1744, et procureur du roi au Sénéchal, en 1720; *Laurent Courtade*, seigneur de Lafage, écuyer, capitoul en 1722, et *Laurent de Courtade-Bétou*, du Bousquet, ancien officier au régiment du Piémont, qui le vendit, en 1768, à *Pierre-Alexandre Gary*, avocat, capitoul en 1764, 1771 et de 1781 à 1786.

Au siècle dernier, il était la propriété de la famille Féral, dont la petite rue Nazareth a retenu le nom de l'un de ses membres, l'éloquent avocat *Philippe Féral*.

119. — La Tour de Guillaume Carreri.

(Rue de Languedoc, n° 30.)

Le vaste hôtel n° 30 de la rue de Languedoc[1] (ancien n° 26 de la rue du Vieux-Raisin), reconstruit au siècle dernier, a conservé de l'ancienne demeure du xve s., dans la cour, une haute tour gothique, hexagonale, percée de six étages d'ouvertures très simples, à filetages ou simples accolades gothiques, dont certaines remaniées, et flanquée d'une tourelle en encorbellement, dont le cul-de-lampe est

1. A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550 et 1571. 8e m., art. 3. — 1679. 9e m., art. 3.

formé de briques en retrait terminées par une seule pierre conique.

La porte est surmontée d'une grande accolade aux volumineuses crossettes en choux frisés, encadrant une pierre fruste qui devait jadis avoir porté un blason avec ses supports.

La vis d'escalier, de soixante-quatre marches de pierre, dessert les trois premiers étages et le rez-de-chaussée, où une porte intérieure a conservé sa boiserie aux sculptures gothiques intactes. L'axe de la vis, un peu grêle et sans torsades, est surmonté d'une colonne à huit pans et moulures gothiques à la base, dont le chapiteau carré soutient un plafond horizontal, formé de dalles de pierre de mêmes dimensions que les marches de l'escalier.

La tourelle latérale dessert les deux salles supérieures: la première avec voûte à quatre arêtes, dont les culs-de-lampe sont ornés de sujets variés et la clef de voûte sans sculptures. La salle supérieure, très basse, est simplement recouverte d'un plancher qui supporte la terrasse; disposition anormale qui provient de ce que l'on a remplacé l'ancienne toiture conique de la tour par la terrasse actuelle.

Cette tour fut édifiée vers 1483 par le notaire *Guillaume Carreri*[1]. Malafosse l'a attribué à « *Claude Vabres*, conseiller au Parlement (1483-1515)[2] », mais ce conseiller n'a jamais possédé ni habité cet immeuble, et son fils *Michel* n'en devint propriétaire qu'en 1528, au moment de l'efflorescence de la Renaissance dans notre ville.

Après la mort de Guillaume Carreri, l'immeuble passa, en 1504, à ses héritiers; en 1512, à l'un d'eux, noble *Jean Dabatia* (ou *de Abadia*), qui eut pour locataire le *juge de Pamiers;* en 1518, aux héritiers de Dabatia, qui le louèrent au licencié *Bartholomey;* en 1528, à *Michel de Vabres*, sieur de Beaufort et baron de Castelnau d'Estrétefonds, conseiller (1515-1546), marié à *Dlle Marguerite Du Maine Escandillac;* en 1547, à ses héritiers, qui le donnèrent en location au

1. A. M. — De 1483 à 1550, Registres des Tailles de Saint-Barthélemy.

2. Claude de Vabres, fut conseiller, de 1479 à 1515.

docteur *Innocent Cironis* (ou *Cyron*), rapporteur au Sénéchal, capitoul en 1542-43, marié à *Dlle Marguerite de Saint-Étienne*; vers 1560, à *Gabriel Du Bourg*, marié à *Marguerite de Mansencal*, conseiller en 1553, président aux Requêtes en 1558, proscrit comme religionnaire en 1562, à la suite des troubles, et réintégré en son office (1565-1567).

Dans la suite, l'hôtel passa à noble *François Naziers*, juge criminel, puis à noble *Pierre Valette*, capitaine pour le roi; vers, 1652, à *Guillaume d'Ouvrier*, conseiller au Parlement (1652), président (1676), et conseiller vétéran à la Grand'Chambre (1686); en 1684, à *Hector d'Ouvrier*, seigneur et baron de Basus, Mazères et Carbes, conseiller au Parlement (1684), président (1686-1706); en 1706, à autre *Hector d'Ouvrier*, baron de Basus, président aux requêtes du Parlement, (1706-1717); et, en 1718, à *Guillaume-Marie d'Ouvrier*, vicomte de Bruniquel, baron de Basus, seigneur de Carbes et Mazères, président aux requêtes du Parlement (1718), président à mortier (1739-1754); en 1756, il fut acheté par *Pierre Fabre Perrier*, négociant, qui le possédait encore au moment de la Révolution. C'est aujourd'hui l'hôtel Théron.

120. — L'Hôtel Labat de Mourlens.

(Rue de Languedoc, n° 34.)

Le grand immeuble de la rue de Languedoc, n° 34, ancien n° 30 de la rue du Vieux-Raisin, aujourd'hui hôtel de la famille Puymaurin, reconstruit au XVIIe s., profondément remanié en 1770 et défiguré au siècle dernier, a conservé çà et là quelques fenêtres du style Henri IV, Louis XIII, dont les meneaux ont disparu, mais dont les linteaux rappellent ceux des hôtels Maleprade et Pierre Comère[1], et une belle rampe d'escalier en fer forgé du maître ferronnier Joseph Bosc, datée « ANNO 1770 ».

Cet hôtel a été attribué sans motif au « trésorier de France Saint-Laurent[2] », personnage inconnu parmi les trésoriers de la Généralité de Toulouse, et daté 1770, époque du rema-

1. Hôtel Maleprade, rue Gambetta, n° 43. — Hôtel Pierre Comère, rue Saint-Rome, n° 3.

2. Lahondès. *Express du Midi*, 16 janvier 1910.

niement et non de la construction. Les Saint-Laurent ont bien habité l'hôtel dans la première moitié du XVIIIe s.; en 1703, *Antoine de Saint-Laurent*, conseiller au Parlement (1635-1725), acquit l'immeuble, qui passa dans la suite à *Jean-François de Saint-Laurent*, conseiller (1713-1759); mais ce dernier étant mort en 1759, *Jean-Pierre Labat de Mourlens* lui succéda en son office de conseiller (10 mai 1760) et comme propriétaire de l'immeuble qu'il conserva jusqu'à la Révolution. La ferronnerie de J. Bosc et le remaniement de 1770 ne peuvent donc être attribués qu'à Labat de Mourlens et non aux Saint-Laurent, et la construction au conseiller au Parlement *Jean de Foretz-Carlincar*, vers 1606, comme l'indique la mutation du cadastre, correspondant au style des linteaux des fenêtres.

Jusqu'à la fin du XVIe s., l'hôtel ne fut qu'une dépendance (tour à tour séparée et réunie par des arrangements de famille) du vaste immeuble, aujourd'hui éventré de part en part par la rue Ozenne, mais dont il nous reste, sur la rue d'Aussargues, la grande façade gothique remaniée, flanquée en arrière de la haute tour Renaissance de Tournoer.

Le vieil immeuble appartint successivement à *Pierre Dahus*, capitoul en 1474 et juge d'appeaux de la sénéchaussée de Toulouse (1475); en 1489, à sa veuve dame *Johannis de Réserces*[1]; en 1504, à noble *Vincent Roquette*, maître des ports et passages; en 1528, à *Guillaume de Tournoer*, président au Parlement; en 1533, à la veuve de son fils, le conseiller *Gabriel de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard; en 1544, au greffier criminel au Parlement *Accurse Tournoer*[2], frère du précédent; en 1573, au conseiller *Laurent de Tournoer*, fils d'Accurse; en 1585, au conseiller *Jean de Toupignon*, et en 1597, au fils de ce dernier, le conseiller *Georges de Toupignon*.

En 1606, l'immeuble fut définitivement séparé de celui de la rue d'Aussargues[3], et passa à *Jean de Foretz-Carlincar*, conseiller au Parlement (1574-1613), qui avait épousé *D^lle Jacqueline de Tournoer*, fille d'Accurse, et dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (f° 152). Après

1. A. M. Registres des tailles, Saint-Barthélemy (1489-1550).
2. A. M. Cadastre, 1550, Saint-Barthélemy, 9e m., art. 2, f° 125.
3. A. M. Cadastre, 1571, Saint-Barthélemy, 9e m., art. 2, f° 53 v°.

sa mort, le nouvel hôtel retourna à la famille Toupignon, qui le possédait déjà en 1642 ; en 1679, il appartenait à *Jean-François de Toupignon*, trésorier général de France.

En 1699, il fut vendu, par le président à mortier *Jacques-Philippe de Ciron*, à *Antoine de Saint-Laurent*[1], conseiller au Parlement (1685-1724), qui le prit en charge en 1703, et passa dans la suite à *Jean-François de Saint-Laurent*, conseiller en 1713, mort le 6 août 1759.

Jean-Pierre Labat de Mourlens acheta l'office de conseiller de Jean-François de Saint-Laurent et son hôtel qu'il fit transformer pour l'habiter[2] en 1770, ou, selon toutes probabilités, vers 1770, comme l'indique la rampe de ferronnerie, et donna en location l'immeuble qu'il possédait déjà à côté (n° 32). Reçu au Parlement le 10 août 1760, de Mourlens fut, comme ses collègues, emporté par la tourmente révolutionnaire et exécuté à Paris, sur la place de la Révolution, le 18 messidor an II (6 juillet 1794). Ses biens tout d'abord confisqués, durent cependant être restitués dans la suite à sa famille, car, sous le premier Empire, l'hôtel appartenait encore à *Bernard Mourlens*. C'est aujourd'hui l'hôtel Puymaurin.

L'Hôtel Bérenguier-Maynier et Jean Burnet

(Rue de Languedoc, 36)

L'hôtel de la rue de Languedoc, n° 36 (autrefois rue du Vieux-Raisin n° 32), a été désigné : *hôtel Maynier*, *H. Bérenguier-Maynier*, *H. Roquette*, *H. Burnet*, *H. du Vieux-Raisin*, *H. d'Aussargues*, *H. Lasbordes* et *H. de Fleyres*. De ces dénominations, deux seules sont à retenir et sont inséparables : *Hôtel Bérenguier-Maynier* et *Hôtel Burnet;* le premier transforma l'ancienne demeure gothique, selon les goûts de la prime Renaissance; le second compléta l'édifice par la construction des deux avant-corps de la cour, où les fenêtres d'un art plus pur sont ornées de cariatides, et les relia par les arcades du portique.

Dumège a attribué cet hôtel à *Accurse Maynier*, con-

3. A. M. Cadastre, 1679. Saint-Barthélemy, 10e m., art. 2.
4. Calendrier de Toulouse. Robert.

seiller au Parlement, et toutes les sculptures, même les deux bas reliefs Louis XVI des extrémités des arcades du portique, à Nicolas Bachelier. Malafosse a, le premier, reconnu la dualité de la construction Bérenguier-Maynier et Burnet, mais n'a pas soupçonné l'origine gothique de l'édifice, qu'il aurait pu reconnaître aux moulures de la vis de la tour.

Dans la seconde moitié du xve s., le vieil hôtel gothique de la rue d'Aussargues (n° 2), dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue de la Pleau (n°s 5, 7 et 9) et les numéros 34 et 36 de la rue de Languedoc, appartenaient au capitoul *Pierre Dahus*, et ne formaient qu'un vaste immeuble qui a été éventré, de part en part en ces dernières années, par la rue Ozenne.

Pierre Dahus, docteur ès lois, ancien juge de Villelongues, capitoul en 1474-75 et juge d'appeaux en 1475, mourut en 1483[1]; l'immeuble passa alors à ses héritiers et fut divisé, vers 1483-1489, entre noble *Augier d'Anglade*, qui acquit la partie constituant le numéro 30 actuel, et la veuve de *Pierre Dahus*, dame *Johannis de Réserces*, qui garda les autres immeubles.

Augier d'Anglade, sieur de Roquette, était le fils[2] de *Tucol d'Anglade*, viguier de Toulouse de 1461 à 1481, que les annalistes dénomment *Tucol Langlade*. Lorsqu'il prit possession de l'immeuble, le vieux logis gothique de la rue d'Aussargues était déjà construit et s'étendait jusqu'au devant de l'arrière-corps de l'hôtel Bérenguier-Maynier actuel. On peut remarquer que sur la rue d'Aussargues, cet hôtel comprend trois corps de logis distincts, comme origine et comme construction[3].

1° Un arrière-corps, gothique remanié, couronné de machicoulis aveugles et de créneaux, et hérissé de gargouilles;

1. De 1483 à 1550. — A. M. Registres des tailles, Saint-Barthélemy.
2. A. M. Cad., 1478, Daurade rive gauche, 15e m. f° 71 v°.
3. Nous avons donné une étude détaillée de cet hôtel, avec les documents extraits des Archives, dans : *Bull. de la Soc. archéologique*, 1er juillet 1915.

construction élevée par *Pierre Dahus* entre 1474 et 1482, et remaniée en 1515-1528 par Bérenguier-Maynier, qui y fit percer les fenêtres Renaissance;

2° Un corps de logis plus bas que le précédent, construit par *Bérenguier-Maynier* au début de la Renaissance (1515-1528), en retrait de 0m10 sur les deux autres corps, et surélevé plus tard de deux étages;

3° L'avant-corps formant l'angle de la rue de Languedoc, construction style Renaissance-Henri II, élevée en 1547 par *Jean Burnet*, et dont la base a probablement été édifiée par Bérenguier-Maynier.

En 1504, l'immeuble n'avait plus pour propriétaire *Augier d'Anglade*, sr de Roquette; il appartenait alors à « M. de Roquette », qu'il est difficile d'identifier, le registre des tailles ne donnant aucune précision et spécifiant seulement « M. de Roquetta per sa maison que fa canton », mais il est certain que ce n'est pas le capitoul *Pierre de Roquette* qui testa en 1501 et mourut avant 1504. Il est probable que c'est le conseiller *Arnaud de Roquette*, fils de ce capitoul, l'absence de toutes mentions sur les registres, de 1510 à 1514, coïncidant avec la date de sa mort (1510).

Jacques-Arnaud-Raymond de Roquette, deuxième fils du capitoul *Pierre de Roquette* et de *Peyronne du Moulin*, fut abbé de Saint-Hilaire, diocèse de Carcassonne, en 1481, conseiller au Parlement en 1496, et mourut le 16 janvier 1509 (1510 n. s.).

En 1518, un nouveau propriétaire apparaît, c'est *Bérenguier-Maynier*[1], professeur de droit, seigneur de Canac et Gallice, capitoul en 1515-16, et assesseur en 1518, qui dut acquérir l'immeuble dès 1515, car on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, la date de 1515 inscrite sur la façade[2].

Bérenguier-Maynier fit transformer l'ancien hôtel formant

1. La plaque indicatrice du Syndicat d'initiative porte : Bérenguier-Maynier, 1530; date qui ne répond à rien. En 1527, Bérenguier-Maynier était déjà mort, et l'hôtel appartenait indivise à ses héritiers.
2. Le Blanc du Vernet, *Guide de Toulouse*, 1857, p. 168.

l'arrière-corps entre cour et jardin; de nouvelles fenêtres, dans le style encore indécis de la Renaissance, remplacèrent les vieilles fenêtres gothiques sur les façades, dans la rue d'Aussargues, et sur la tour dont la large vis de pierre aux moulures gothiques fut rehaussée de trente et une marches, reconnaissables à la goutière formant gaine autour de l'axe pour recevoir la corde servant de rampe. La porte de la tour fut entièrement refaite pour recevoir son blason et la devise : VIVITVR INGENIO CETERA MORTVS ERVNT.

Sur les côtés de la cour, il fit construire deux nouveaux corps de logis, l'un formant contre la tour l'arrière-corps nord, qui sur la rue d'Aussargues est percé de deux fenêtres Renaissance, sur lesquelles il fit graver l'inscription : TOGATI MAINERII EDES — LINGVA CONSTRVCTÆ FLORENT. L'autre formant l'arrière-corps sud, qu'il rejoignit au corps principal par la tourelle pentagonale qui renferme une étroite vis de pierre, pour le service intérieur[1].

Ces deux parties des ailes de la cour sont reconnaissables aux fines sculptures sans cariatides qui décorent les fenêtres : deux sur l'aile nord et deux sur l'aile sud.

A l'intérieur, il fit dresser la belle cheminée monumentale de la salle à manger, sur laquelle il fit probablement sculpter ses armoiries, qui furent remplacées, plus tard, par celles de *Jean Burnet*. Partout, sur les linteaux et les montants des portes et fenêtres, s'étalèrent à profusion les arabesques et les délicates ramures du style classique de François Ier, qu'un artiste inconnu signa seulement des deux initiales B. M., que l'on trouve sur les deux montants de la première fenêtre de la rue Ozenne, dans de minuscules cartouches soutenus par des enfants debout. Cette production artistique, qui est probablement la première manifestation des débuts de la Renaissance toulousaine, peut se rappro-

1. La porte de la tourelle qui s'ouvre sur un perron de construction moderne a été percée seulement au siècle dernier. Autrefois, il n'y avait pas de porte extérieure.

cher, par ses caractères, de l'avant-porte de Saint-Sernin (*Porte Miégeville*), de la première cour de l'*hôtel Bernuy* (1530), de la porte de la *Tour de Tournoer* (1532) et du portail de la *Dalbade* (1537).

Après la mort de Bérenguier-Maynier (1527) l'hôtel passa à sa veuve et à son fils *Gabriel Maynier*, et fut vendu en 1547 à *Jean Burnet*, docteur en droit en 1533, greffier civil au Parlement (1536-1577), dont nous avons le portrait sur manuscrit des Parlementaires (f° 110) et qui avait épousé *D^lle Marguerite de Rivière*, la fille du conseiller *Jacques de Rivière*, de la rue Pierre-Brunières.

Jean Burnet, compléta l'hôtel par la construction des avants-corps des deux ailes de la cour, qu'il prolongea jusqu'à la rue; là, sept fenêtres (4 sur l'aile sud et 3 sur l'aile nord), ornées de cariatides, étalent dans toute sa beauté l'épanouissement de la nouvelle phase de l'art de la Renaissance à Toulouse à l'époque de Henri II. Il paracheva enfin l'élégante demeure, en reliant les deux ailes par les arceaux du portique, où, parmi les délicates ornementations, il fit sculpter dans les caissons des arcs ses armoiries *d'azur au griffon ailé grimpant d'or*, et celles de Marguerite de Rivière *au chevron chargé de 3 coquilles, accompagné de 3 étoiles, 2 en chef et 1 en pointe.*

Sur le linteau de la porte de la tour. il substitua aussi ses armoiries à celles de Bérenguier-Maynier, ainsi que sur la cheminée du rez-de-chaussée qui fut remaniée. Là, le panneau central fut remplacé par son blason soutenu par deux amours, et le fronton triangulaire abaissé et surmonté du lourd couronnement actuel. Cette ornementation aux amours d'allure un peu gauche semble être l'œuvre du même artiste qui sculpta ceux du linteau de la porte, tandis que les cariatides des fenêtres sont assurément dues au ciseau d'un sculpteur d'un talent bien supérieur. Le médaillon du fronton triangulaire doit avoir été encastré postérieurement à ce remaniement.

En 1578, la veuve de *Jean Burnet* vendit l'hôtel par acte du 15 janvier (Pierre Alary, notaire), à Messire *Pierre de*

Lancrau[1], évêque de Lombez, qui testa le 18 avril 1598, en faveur de *Jean Daffis*[2], prévost de l'église Saint-Étienne (1587-1592), évêque coadjuteur de Lombez, sous le titre d'évêque d'Aure (1596-1597), vicaire général de Toulouse et prieur de la Daurade (1597), et président d'honneur au Parlement (1597-1614).

Après la mort de Lancrau (10 octobre 1598), Jean Daffis fut promu évêque de Lombez (18 octobre 1598), et prit l'hôtel en charge le 10 juin 1599.

Le 10 juillet 1614, l'hôtel fut vendu à *Jean du Maynial* (ou de Maynial), Conseiller secrétaire du Roi (fils du capitoul de 1580), marié à *D^lle^ Marguerite de Chastenet*, et passa après 1642 à son fils *Hérard du Maynial*, sieur de Mourens, conseiller au Parlement (1644-1670).

En 1735, *Hélène du Maynial*, petite fille de *Hérard du Maynial*, par son contrat de mariage du 27 septembre apporta l'hôtel, en constitution de dot, à *Balthazar d'Aussaguel de Lasbordes*, conseiller au Parlement (1727-1776). Ce dernier, après le décès d'*Hélène du Maynial*, le légua par testament à son fils *Hector-Alexandre-Bernard-Bruno d'Aussaguel de Lasbordes*, conseiller aux Requêtes en 1760, qui fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté à Paris le 6 juillet 1794, et enterré au cimetière de Picpus. Ses fils ayant émigré, ses biens furent saisis et l'hôtel vendu le 29 thermidor an IV (16 janvier 1796), à *Jacques Fajon*, banquier.

C'est à d'Aussaguel que l'on doit l'élégant salon du rez-de-chaussée, un chef-d'œuvre du goût du plus pur style Louis XVI.

Depuis le XVIIIe s. le vieux logis de Bérenguier-Maynier et Jean Burnet, ce bijou de la Renaissance toulousaine, a subi bien des transformations et mutilations, on ne trouve

1. A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 9e m., art. 3. — 1679, 10e m., art. 3.

2. Jean Daffis était fils du président Jean Daffis et de Catherine de Tournoer.

plus nulles traces des armoiries des Du Maynial[1] et des d'Aussaguel[2]; il est probable que sur le fronton de la porte de la tour, on a substitué au blason de Burnet celui de Du Maynial, puis celui de d'Aussaguel, et que ce dernier a été détruit à l'époque de la Révolution.

Au sommet de la tour d'escalier, qui a été surélevée de deux étages ainsi que le corps de logis attenant, on a plaqué un médaillon demi-circulaire, qui n'est qu'une reproduction en céramique d'un buste des boiseries de Saint-Bertrand de Comminges.

Sur les deux façades du corps central, les anciennes fenêtres ont disparu; cette destruction proviendrait, d'après une légende, d'un incendie. Presque tous les croisillons ou simples meneaux des autres fenêtres ont été enlevés; certains ont été rétablis en ces dernières années.

Aux deux extrémités des arcades qui bordent la rue, les tympans supérieurs ont été ajoutés au XVIIIe s., masquant ainsi la moitié des sculptures des caissons de l'archivolte, et le petit pavillon qui surmonte la terrasse est une modification du siècle dernier. Enfin, à la même époque, l'aile sud de la cour a été mansardée.

Après la Révolution, l'hôtel passa en 1832 à *Louis-Victor de Fleyres;* en 1861, à *Jean-Léon de Brethous*, et, en 1874, à *D^lle Louise de Cantulauze*, qui le vendit en 1875 au notaire *Antoine-Vincent-Isidore Gay.*

Par loi promulguée dans le *Journal officiel* du 31 mars 1887, cet hôtel a été classé comme *monument historique.*

1. D'azur au chevron d'or accompagné de 3 losanges du même, 2 en chef et 1 en pointe.

2. D'azur à l'aigle éployée d'argent tenant dans son bec une toison de même.

LES TRAITEMENTS HYDROPATHIQUES MODERNES

PAR M. F. GARRIGOU.

« A proprement parler, il n'existe « pas de maladies, il n'y a que des « malades. En médecine, la guérison « par tous les moyens thérapeutiques « expérimentalement reconnus comme « vraiment pratiques et applicables, « doit être le seul but qu'ait à pour- « suivre le médecin. » (Pidoux.)

Je me propose de payer, cette année, mon tribut académique à notre Compagnie, en me basant sur les conséquences pratiques du principe ci-dessus énoncé, dont l'auteur, le célèbre docteur Pidoux, l'un de mes premiers maîtres à Paris, et médecin consultant aux Eaux-Bonnes, m'avait imbu, pendant que, collaborateur du professeur Trousseau, il travaillait à son grand traité de thérapeutique. J'avais, d'ailleurs, été appelé à soutenir un semblable principe par mon regretté professeur de thérapeutique médicale de Toulouse dès 1854, le professeur Noguès, qui nous appelait dans ses leçons à penser comme lui, dans les questions de médecine pratique, dont il avait une si grande habitude.

Aussi, dès mes premières observations médicales recueillies à Ax en 1862, je vis l'importance de l'association des traitements hydrologiques proprement dits, à la thérapeutique ordinaire, à l'hygiène, plus tard à la métalloscopie, et plus tard encore à ces applications médicales nouvelles qui ont reçu le nom d'opothérapie ou d'organothérapie,

qu'elles soient ou non inscrites au Codex, pourvu qu'elles aient pour bases des découvertes pharmaceutiques vraiment scientifiques et justifiées par leur succès pratique.

Il fallait pour en arriver là, être muni d'une véritable indépendance, telle que celle dont m'avait donné l'exemple les maîtres dont j'avais suivi les enseignements. les Bouillaud, les Piorry, les Trousseaux, les Pidoux, les Potain, les Noguès, et acquérir, par un travail spécial, l'instruction que réclamait semblable manière de procéder. Il fallait se livrer aussi sérieusement que possible à l'étude des sciences, malencontreusement appelées dans le corps médical, *sciences accessoires*. C'était dans cette catégorie qu'on rangeait, en 1860, les sciences à l'étude desquelles je m'étais adonné (thérapeutique, histoire naturelle, chimie, géologie, etc.), tout en procédant à mes études médicales proprement dites.

Aussi, lorsque je fus appelé à subir mon quatrième examen de doctorat, je fus considéré par mon examinateur, le professeur Régnauld, comme un élève spécialement instruit pour la carrière hydrologique, lorsque je pus lui dire « que les eaux sulfurées sodiques naissaient dans les terrains granitiques, dans lequel elles étaient souvent accompagnées par des eaux sulfhydriques, et que les eaux sulfurées calciques, naissaient toujours dans les terrains à base de chaux; les premières étant toujours chaudes, même à une très haute température, comme celles d'Ax, de Thuir et de Luchon, et les secondes, à des températures tièdes ou froides, comme certaines eaux de Bagnères-de-Bigorre.

Mes réponses étaient cependant fort simples et seraient peu faites, aujourd'hui, pour étonner un professeur s'étant spécialisé en hydrologie.

On était partout, à ce moment, à l'enfance de l'art hydrologique, et si j'avais pu faire à mon examen les réponses susdites, c'était parce que j'avais eu la bonne fortune de travailler en dehors des professeurs ordinaires, avec Filhol et Ossian Henry, père et fils.

Je pus établir, dès 1860, des statistiques relatives au degré d'instruction que possédaient, en général, les médecins des

eaux. Elles sont fort intéressantes à comparer à celles que l'on peut obtenir en 1916.

Elles montrent un développement considérable de l'instruction hydrologique des médecins.

Mais on peut, hélas! constater que bien peu parmi ceux qui sont engagés dans les applications pratiques de l'hydrologie ont cherché à se rendre compte de ce qu'est un *traitement hydrologique complexe*, soit par deux sources différentes en composition chimique dans la même station ou dans des stations voisines, soit par un traitement thérapeupeutique et hydrologique complexe, utilisant à la fois l'eau d'une station et les médicaments pharmaceutiques anciens ou nouveaux mis à la disposition du corps médical, par le corps pharmaceutique.

Ce sont ces deux problèmes qui ont été l'objet principal de ma longue carrière.

Pour les résoudre, il faut connaître à fond les travaux de Victor Burq, de Charcot, de Luys, de Dumontpallier, sur le Burquisme; ceux de Charles Richet sur l'humorisme ancien et sur l'humorisme moderne, ainsi que sur la lumineuse influence des impondérables; ceux d'Albert Robin sur les ferments métalliques et sur l'état colloïdal; on doit également être fixé d'une manière approfondie sur les travaux du savant chimiste Paul Sabatier, relatifs aux actions catalytiques de certains métaux; enfin, il est indispensable de connaître dans tous leurs détails, les recherches hydrologiques de chimie spectrographique moderne faites par Urbain, par les Bardet, père et fils, etc. si l'on veut arriver à entrevoir les réponses à la question que je viens de poser.

Il faut savoir distinguer au milieu des produits pharmaceutiques nouveaux, préparés d'après des formules et des méthodes nouvelles, la plupart étudiées à fond par des pharmaciens spéciaux d'une instruction vraiment profonde, ceux qui s'adaptent le plus scientifiquement à cette médecine thermale complexe. L'expérience pratique seule sur des malades hyrologiques nombreux, permet d'arriver à ce résultat. Je laisse donc à chacun de mes confrères, les plus dési-

reux d'être réellement utiles aux malades, le soin de juger de l'importance du problème thérapeutique nouveau qu'ont à résoudre les hydrologues, et qu'aucun organe hydrologique spécial n'a cru devoir traiter jusqu'à ce jour.

Dans ma première campagne médicale à Ax-les-Thermes, de 1860 à 1868 inclusivement, ce problème m'a beaucoup préoccupé, surtout après les résultats pratiques obtenus déjà dans plusieurs grandes stations minérales classiques, telles que Vichy, les Eaux-Bonnes, Ussat, Aulus, Salies-de-Béarn et d'autres encore, dans les Pyrénées; après y avoir employé, en même temps que les eaux naturelles, des médicaments appropriés aux états morbides de chaque malade et puisés tout autant dans la thérapeutique du Codex que dans celle des remèdes nouveaux et dans l'opothérapie.

J'avais constaté que des diabétiques traités à Ax. en même temps, par les sources de la station qui convenaient le mieux à leur rhumatisme, et par l'adjonction de quelques verrées d'eau de Vichy, à cause de leur diabète, obtenaient des résultats inattendus.

Des sujets venus à Ax avec des catharres bronchiques invétérés et réfractaires à la Petite sulfureuse, guérissaient admirablement par l'adjonction d'eau de la source Vieille d'Eaux-Bonnes, à cette même Petite sulfureuse.

D'autres malades, surexcités par la source Viguerie intempestivement ordonnée, et menacés d'accidents nerveux graves, étaient complètement ramenés au calme par quelques bains Montmorency, bains anti-nerveux de la station, ou par quelques bains d'Ussat, où je les envoyais facilement grâce à leur voisinage.

La même eau ferrugineuse administrée à des malades anémiques envoyés à Ax, guérissait les uns, et faisait du mal aux autres. La fille d'un médecin, qu'on m'avait adressé à Ax pour la traiter avec notre source ferrugineuse ordinaire, s'en trouvait fort mal, au point de vue de ses époques menstruelles devenues plus douloureuses et plus difficiles, et ne revint à la santé que par l'emploi, à la source même, de l'eau ferrugineuse du col de Puymorens.

En 1866, j'avais été enhardi par les bienfaits de la médication balnéaire et de boissons complexes, à augmenter la tonicité de la médication sulfurée d'Ax, chez les lymphatiques à réaction lente, en faisant porter, pour les mélanger à leurs bains sulfurés, des eaux mères de Salies-de-Béarn. J'avais pu étudier sur place les admirables effets reconstituants de cette médication, grâce aux précieuses indications que m'avait fourni le vieux docteur Nogaret, principal médecin de Salies, auquel j'avais confié les soins à donner à un membre de ma famille, considéré comme perdu.

Pendant neuf années consécutives il m'avait été possible de constater, sur des malades soignant leur syphilis par les moyens ordinaires avec l'adjonction de l'eau d'Aulus transportée, combien ce traitement guérissait avec une rapidité inconnue les accidents primitifs et secondaires de la maladie vénérienne[1].

L'eau de Foncirgue, avec traces de zinc, ajoutée comme boisson au traitement des eaux d'Ussat en bains pour des névroses généralisées, me fournissait des résultats de reconstitution que je n'avais pu obtenir par aucune autre médication.

J'ai pu ainsi m'assurer, par des observations variées recueillies à Ax, à Ussat, à Aulus, etc., avant 1869, que la médication thermominérale complexe était devenue une nécessité thérapeutique incontestable, pour les stations que je viens de nommer.

Il était certain qu'elle deviendrait tout aussi utile pour d'autres stations.

Installé à Luchon comme médecin, en 1869, j'y portai mes idées pratiques nouvelles comme hydrologue, et les appliquai sans retard, ne m'arrêtant pas aux critiques dont m'honoraient mes confrères locaux.

Je développai même cette médication thermominérale com-

1. A ce moment, les eaux d'Aulus, vierges de tout remaniement inopportun, avaient toute leur activité, dont le Dr Bordes-Pagès avait su constater et fixer les effets curatifs réels ; et sur les indications de ce sérieux praticien, j'avais pu aussi les constater par moi-même.

plexe, en y joignant bientôt la médication métallothérapique que j'étais allée étudier à Paris, chez le Dr Victor Burq, dont j'étais devenu en 1897 l'admirateur convaincu, encouragé dans mes sentiments par les illustrations médicales que j'avais été heureux de rencontrer et de fréquenter au Laboratoire de la rue de Chanaleilles, et, plus tard, par les approbations de Claude Bernard, de Paul Bert, de Charcot, etc.

Ces encouragements me conduisirent à de nombreuses communications faites à Burq et à Moricourt, interne des hôpitaux, son chef de clinique, qui les a consignées dans son *Traité de clinique métalloscopique*. (Traité de 1888, chez Adrien, Delahay et Lecornier, éditeurs, à Paris.)

Pendant ma campagne médicale de Luchon, deux préparateurs, l'un, étudiant en médecine, l'autre, masseuse et élève sage-femme, recueillaient, de 1869 à 1897, mes observations médicales personnelles, sous ma surveillance.

J'ai pu exposer ainsi des faits aussi intéressants que remarquables, fournis par des malades suivant de doubles traitements thermaux, basés sur la composition chimique complète de chaque source, sur la métalloscopie et sur l'adjonction à ces mêmes eaux de Luchon, de médications secondaires empruntées à la thérapeutique la plus classique, à l'emploi de la métallothérapie, de l'organothérapie et de l'hygiène.

Ma clinique de l'École d'hydrologie de Luchon, fondée en 1894, m'a dès lors permis, devant un auditoire absolulument médical, de rendre publics les résultats de ces médications complexes mais rationnelles.

Quelques médecins (comme cela devait fatalement arriver), voulurent bien présenter quelques observations critiques, mais raisonnées, sur ma manière de faire, dont la nouveauté les surprenait! Plus d'un après mes leçons cliniques discutèrent scientifiquement les résultats obtenus, et jugèrent leur importance comme très apte à occasionner une sorte de révolution dans la clinique thermale de l'avenir. Les conséquences qui devaient forcément s'en suivre, leur paraissaient utiles dans l'intérêt des malades se rendant aux stations thermales.

La plupart des confrères qui m'avaient fait l'honneur de suivre très attentivement mes cliniques, m'engageaient de développer mes recherches sur ce sujet, « et m'en firent même un devoir dans l'intérêt de la médecine thermale vraiment scientifique, non plus basée à l'avenir sur le désir trop commun de réaliser, en s'appuyant sur la spéculation commerciale, des fortunes assez souvent scandaleuses. »

J'ai tenu à citer les propres paroles des confrères auditeurs de mes cliniques.

Puisqu'il a été fait quelques critiques sur ma manière de procéder au point de vue de la médecine hydrologique complexe, je ne dois pas laisser sans lui répondre celle qui, en apparence, pouvait avoir quelque importance pratique.

Elle me fut faite en 1903 par un médecin de Cauterets lors du Congrès de thalassothérapie de Biarritz, présidé par le professeur Albert Robin.

Chargé par mon éminent confrère et disciple, le Dr Duhourcau, de communiquer en son nom à la réunion une série d'observations médicales, recueillies à Cauterets, et démontrant l'utilité de l'emploi du mélange des eaux mères de Salies-de-Béarn aux eaux de Cauterets, pour en augmenter la tonicité, d'après mes principes déjà anciens, le Dr d'Alton, confrère du Dr Douhaurcau, à Cauterets, prit la parole. Il me déclara que « l'adjonction des eaux mères des stations salées aux eaux sulfurées empêchait le médecin de se rendre compte du rôle de chacune des sources, dans les cas de guérison obtenus. Il faut, dit-il, que le médecin sache bien sous l'influence de quelle eau guérit son malade. »

« Il faut, lui répondis-je, si de deux médications, pour le « même état pathologique, l'une guérit mieux et plus rapi- « dement que l'autre, que le médecin traitant applique de « préférence la première. » Et j'ajoutai : « Le vrai rôle du médecin est, avant tout, de prendre pour objectif l'intérêt du malade, et de lui appliquer la médication qu'il sait lui convenir le mieux pour obtenir sa guérison aussi complète et aussi rapide que possible. »

Si le médecin traitant est bon observateur et à la hauteur de sa tâche, il lui est très facile, après une pratique thermale suffisante, et après une instruction médicale correcte, de débrouiller le problème clinique tel que je l'ai posé.

C'est, bien pénétré des faits que je viens de développer, que j'ai combiné pour les malades que j'envoyais et que j'envoie encore aux eaux, l'application du traitement hydrologique complexe.

Les connaissances acquises au point de vue de la thérapeutique thermale et les découvertes des pharmaciens et des thérapeutes les plus compétents qui, à chaque instant, enrichissent la médecine traitante de produits pharmaceutiques nouveaux, m'ont été très utiles dans cette combinaison.

Ceux-là surtout qui s'écartent du raisonnement dicté par le simple bon sens, peuvent devenir les critiques de la médication hydrologique complexe, et j'ai considéré comme une obligation celle d'exposer dans mes médications multiples, comme dans mon enseignement, une clinique hydrothermale absolument désintéressée et libre de tout parti pris. Tous les concours empruntés à la thérapeutique doivent lui être acquis, et cela pour tous les genres de médications, lorsque la pratique a démontré son utilité.

Aidons-nous dans notre plaidoirie, en faveur des traitements hydropathiques complexes, de faits véritablement sans réplique.

N'appliquons-nous pas déjà ce genre de traitement avec les goutteux et avec les rhumatisants?

Ces traitements ne sont-ils pas demandés à la physique, à la chimie, à l'hygiène, à la météorologie, ainsi qu'à tous les genres de thérapeutique?

Pourquoi la médecine thermale ne profiterait-elle pas de la complexité des moyens que nous enseigne notre pratique d'attaquer les maladies relevant de l'emploi des eaux, alors que ces eaux sont aussi variées en composés chimiques et physiques que les maladies le sont elles-mêmes en espèces différentes?

La médecine thermale comporte parfaitement les traite-

ments complexes dont il est question. En voici des exemples pris dans ma pratique personnelle.

L'uricémie et l'arthritisme sont la base essentielle d'une série de manifestations morbides qui m'ont conduit à adopter, depuis de longues années, une manière de traiter les malades envoyés aux eaux thermales antirhumatismales qui pourrait être donnée comme type de la médication thermale complexe. Tous les arthritiques, en effet, sont uricémiques. J'ai expliqué pourquoi il en est ainsi dans ma *Synthèse hydrologique* (page 363 et suivantes), en l'attribuant au mauvais fonctionnement de la défécation cellulaire, sous l'influence du coup de froid, surtout du coup de froid humide sur un corps prédisposé.

L'expérience m'a appris qu'il fallait, avant tout, débarrasser l'économie des toxines que le coup de froid y fait naître, sous l'influence de la perturbation des fonctions cellulaires, et que c'était après ce débarras que les rhumatisants se trouvaient le mieux soulagés de leurs douleurs.

Aussi, je commence à agir sur leurs fonctions urinaires et intestinales, en les envoyant, d'abord, faire une saison dans une station telle que Vittel, Barbazan ou Capvern, essentiellement diurétique, et, depuis la découverte de l'Urodonal, je leur conseille toujours, avec le plus grand succès, une véritable saison préalable, à domicile, avec le merveilleux médicament, dont ils reprennent une quantité après une cure d'Ax, de Luchon ou de toute autre station thermale antirhumatismale.

Les cas de guérison à longue portée sont très nombreux. Cependant une condition essentielle est exigible : c'est que le rhumatisme ait produit le moins de déformations articulaires, le moins de produits tophiques possible, car ils sont plus longs à enlever ou à modifier que le simple état rhumatismal douloureux d'une articulation. On arrive bien à obtenir de bons résultats dans les lésions rhumatismales du genre dont nous parlons par d'autres moyens, faisant passer les urates insolubles à l'état d'urates solubles, en employant des doses élevées des médicaments auxquels je fais allusion;

mais ces doses élevées sont dangereuses; on est obligé de les suspendre pendant les traitements sérieux afin d'éviter des complications de régime et de surexcitation locale.

Si j'indique l'Urodonal pour le traitement hydrothermal complexe du rhumatisme (3 à 4 cuillerées à café par jour au maximum, dans un peu d'eau), c'est parce que j'en ai reconnu sur moi-même les meilleurs effets, et l'absence de tout inconvénient.

Un autre exemple des bons effets produits par un traitement complexe peut être donné, ainsi que je l'ai déjà dit dans un travail imprimé il y a quelques mois, par l'emploi de la Fandorine dans un cas de métrorrhagie grave chez une femme en voie de ménopause[1].

L'usage d'une série de bains sédatifs dans une station des Pyrénées réputée comme sédative, en même temps qu'un traitement par cette admirable préparation opothérapique (extraits totaux de l'ovaire et de la glande mammaire à froid dans le vide) arrêta les hémorraghies et permit à la ménopause de s'établir lentement et d'une manière définitive, sans le moindre accident local.

Une malade portant un fibrome de la matrice, reconnu par le professeur Chalot, mon collègue à la Faculté, et par moi, fut déclarée perdue si elle n'était promptement débarrassée de sa tumeur déjà volumineuse. Mme X..., religieuse, ne voulut pas entendre parler d'une opération; sa famille fut du même avis. Je suivais le sujet depuis plusieurs années et je dus moi-même accepter la solution de la malade. Mais, d'après ce que j'avais appris expérimentalement au point de

1. Si je nomme la Fandorine dans le cas actuel c'est que, avant de l'employer moi-même, j'avais pris connaissance des travaux publiés sur l'usage de ce médicament par de nombreux confrères, parmi lesquels je citerai : Les Drs Bénéteau (fibromes et ménopause), Lehoucq (débilité génitale chez la femme), Galand (sclérose utéro-ovarienne), Géraud (stérilité féminine), Peaudeleu (retour d'âge chez la femme), Mondot (vomissements gravidiques), Rajat (médication de la ménopause), Lerouge (des hémorrhagies utérines), Aubin (ménorrhagies des vierges), Bourrigaut (métrorrhagies essentielles), Bateraud (hémorrhagies utérines, retour d'âge).

vue du traitement thermal et minéral du fibrome utérin, je fis mettre immédiatement la malade en traitement tout à fait spécial.

Je dois rapporter ici cette observation médicale des plus intéressantes et des plus instructives au point de vue des résultats pratiques très soigneusement observés et recueillis sur une malade surveillée de très près, et dont je puis garantir la guérison complète et absolue.

Mme B..., famille très bien portante, n'avait jamais présenté aucun accident utérin. Entrée dans un couvent en parfaite santé. A l'âge de 37 ans, elle accuse des douleurs périnéales et abdominales qui entraînent une discussion médicale permettant de diagnostiquer un fibrome utérin.

Elle est immédiatement soumise au traitement balnéologique suivant :

Tous les jours un bain d'une heure, ayant la composition suivante:

Eau, 250 litres; sel marin, 2 kilos.
Eau mère de Salies-de-Béarn, 6 litres.

Bain pris par série de dix séances.

Repos au lit pendant une heure au moins après chaque bain. Très peu de marche et de fatigue dans la journée; régime des plus toniques.

La malade prend, avec des intervalles de repos, 200 bains de cette composition.

Toutes les gênes périnéales et abdominales disparaissent peu à peu.

La malade a, aujourd'hui, 57 ans.

Il n'existe plus chez elle ni douleurs, ni tuméfaction locale, la ménopause s'est parfaitement établie sans aucune espèce de malaise, ni d'accidents.

Un second cas du même genre est en ce moment en traitement chez une demoiselle de 45 ans. Une longue série de bains salés et d'eau mère, pris à Salies-de-Béarn, ont déjà conduit la malade à une telle amélioration qu'on peut la considérer comme approchant de la complète guérison.

Il m'a été impossible d'appliquer à ces deux malades un examen métalloscopique permettant d'établir un complément de traitement hydrologique complexe, qui aurait à coup sûr activé leur guérison, en combattant en même temps que la tumeur locale, leur état anémique général.

Ce traitement métallothérapique, ordonné à de très nombreux malades venus de Luchon pour y compléter leur cure hydropathique, m'a permis d'employer surtout le zinc, le cuivre, l'argent, l'aluminium, l'étain, le plomb, l'or, comme succédanés du fer dans leur état anémique, ce dernier métal leur causant des accidents de divers genres, ou bien restant absolument sans action sur eux.

Il serait trop long d'occuper les instants de l'Académie à écouter les détails de la longue série des observations recueillies à ce sujet. Je dois dire, cependant, puisque j'ai parlé du fer, auquel 30 0/0 des malades sont sensibles, que la préparation ferrugineuse qui m'a paru le plus facilement et le plus régulièrement absorbable a été le Globéol, contenant les globules du cheval. J'en ai en ce moment sous les yeux un cas des plus concluants.

Je termine ma communication actuelle en montrant, par l'observation suivante, l'influence de ma méthode dans un cas chirurgical du plus haut intérêt :

Le jeune Louis D..., est un enfant de 12 ans, lymphatique, issu de parents biens portants. Ayant fait une chute sur le genou, une tumeur blanche se déclare. On le conduit à l'hospice Saint-Jacques de Toulouse, où l'examen chirurgical se termine par un pronostic des plus graves : amputation de la cuisse au-dessus du genou, sous peine de voir se produire une lésion conduisant en peu de mois à des suppurations sur des points multiples.

Les parents se décident, néanmoins, à amener leur enfant à Luchon, où on me le conduit avant de lui faire subir un traitement thermal balnéaire sous la direction du médecin de l'hôpital Ramel. Je pose le diagnostic : tumeur blanche sous l'influence d'une chute sur le genou droit, négligée, et j'ajoute après le diagnostic : tumeur pouvant guérir sous l'influence du traitement complexe des bains de la Grotte avec mélange d'une forte proportion d'eau mère de Salies-de-Béarn, gravité trop grande pour guérir sous l'influence de l'eau de la Grotte seule. Le diagnostic que j'avais posé était le même que celui de mes confrères de Toulouse, et n'en différait que par le pronostic (amputation pressante de la cuisse), des chirurgiens de Toulouse. Mon éminent ami le professeur Gérard Marchand, de Paris, se trouvant à Luchon, je le priai de venir donner son opinion sur l'opportunité de l'amputation, et son impression au sujet de l'application de mon traitement hydrobalnéaire complexe, que je n'avais pas hésité à pro-

poser à tous mes confrères de Toulouse et de Luchon, ainsi qu'à mon jeune et savant ami Marchand.

Ce dernier fut, ainsi que tous les autres, opposé à mon traitement, comme devant entraîner une perte de temps malheureuse pour le malade.

Seule, la famille, exprima le désir de voir son enfant soumis d'abord au traitement par l'eau de la Grotte seule, suivant la prescription du médecin de l'hôpital Ramel, afin d'en arriver au traitement hydrobalnéaire complexe, et enfin, en dernier lieu, à l'amputation, si la chose était nécessaire.

Le traitement par les bains de la Grotte, non seulement n'avait produit aucun résultat après un mois de balnéation, mais le genou avait sensiblement grossi, ainsi que le constate le Dr Marchand lui-même, avant de quitter Luchon, et l'enfant avait sensiblement dépéri au point de vue de sa santé générale. Il ne pouvait plus s'appuyer sur sa jambe raidie et sans la moindre flexion.

Le Dr Marchand ayant encore parlé de l'amputation qui, disait-il, s'imposait de plus en plus, la famille du malade, qui avait déjà vu des guérisons d'ankyloses et de tumeurs articulaires obtenues au moyen de mon traitement sulfochloruré de Luchon, voulut que son enfant subit ce traitement, et me le confia de manière à ce qu'il put rester en traitement tout le temps nécessaire.

J'acceptai ma mission avec d'autant plus d'empressement, qu'en outre de l'intérêt que je portais à la famille de cet enfant, j'avais à prouver à mes élèves et à mes auditeurs de l'Ecole d'hydrologie de Luchon, qui avaient assisté aux discussions magistrales nées en présence de ce cas fort grave par lui-même et par ses conséquences pratiques, l'efficacité réelle du traitement sulfochloruré tel que la pratique m'avait appris à l'appliquer.

L'enfant fut immédiatement mis en traitement.

Il prit tous les jours un bain de la Grotte avec addition de six litres d'eau mère de Salies-de-Béarn, précédé d'une douche de cinq minutes en arrosoir, avec quatre mètres de pression et à une température de 34°. Cette douche était suivie d'une légère friction sèche au moyen d'un linge chaud, pour essuyer le genou, et le malade était immédiatement remis dans son lit légèrement chauffé.

Son appétit, qui avait disparu pendant le premier traitement, revint peu à peu. Le genou, douloureux et d'aspect violacé, devint peu à peu insensible et de couleur rosée.

Mis entre les mains d'un orthopédiste, sa jambe fut enfermée dans un appareil pouvant se démonter à volonté afin de suivre l'évolution de la tumeur. Son état local s'améliora rapidement. Après deux années du même traitement il était guéri.

Louis D... est aujourd'hui âgé de 32 ans; sa jambe, parfaitement

conservée et sans la moindre souffrance, lui permet de marcher sans canne, n'ayant qu'une simple raideur.

La tuméfactiou du genou a complètement disparue, avec une déformation classique et une diminution des muscles de tout le membre.

Sa santé est parfaite.

J'en ai dit assez, je crois, dans les pages qui précèdent pour montrer la valeur pratique des traitements hydrothermaux et minéraux complexes.

Ils sont basés sur l'admirable principe médical dont toute la philosophie émane de la grande expérience du célèbre praticien Pidoux, et que ma longue pratique m'a permis de synthétiser, grâce aux connaissances d'abord acquises auprès des maîtres éminents pour lesquels je conserve une reconnaissance profonde.

LE PHILOSOPHE AZAÏS

ET

LE SYSTÈME DES COMPENSATIONS

PAR M. GROS

Azaïs est Languedocien et, à ce titre, il entre plus spécialement dans le cadre de nos études. Il est aussi philosophe. Sans doute, les philosophes de son temps le tinrent en petite estime, et ceux d'aujourd'hui l'ignorent. Il n'en est pas moins vrai que son système, à l'explication et au développement duquel il consacra toute sa vie et une soixantaine de volumes, lui valut, sous Napoléon et sous la Restauration, une réelle célébrité. Pour beaucoup, il fut une manière de grand homme. Puis l'oubli se fit sur son nom.

Mais voici qu'un retour se produit. Un livre curieux consacré à une romancière, elle aussi oubliée, Mme Cottin [1], apporte quelques renseignements nouveaux sur la vie et la pensée d'Azaïs. En vertu de cette loi du balancement dont il a parlé, sa mémoire, après une éclipse, émerge de l'ombre; et il n'est pas impossible que le système qui fit sa renommée revienne un jour en faveur auprès des âmes endolories et avides de consolations.

Mettant à profit ce qui a été publié sur Azaïs, ainsi qu'un certain nombre de documents inédits recueillis pendant mon

1. *Une oubliée : Mme Cottin*, par Arnelle, 1914.

séjour à Bagnères, — où le philosophe résida pendant plusieur années, — je me propose d'esquisser ce soir sa physionomie.

*
* *

Il appartenait à une famille du Midi. Son père, originaire des environs de Carcassonne, enseignait la musique à l'école militaire que dirigeaient les Bénédictins à Sorèze. C'est là que, le 1er mars 1766, naquit Pierre-Hyacinthe Azaïs, dont l'existence allait être singulièrement mouvementée.

Un grand malheur le frappa de bonne heure : il n'avait que deux ans et demi lorsqu'il perdit sa mère.

Il fit à Sorèze des études assez variées. Le professeur de physique le prit en affection et lui fit aimer la nature. Son père qui, dit-on, avait été l'élève de Gossec, et qui était compositeur en même temps que professeur, lui donna le goût de la musique. « Le violon fut sa consolation jusqu'à sa dernière heure [1]. »

Ayant une nombreuse famille, son père quitta Sorèze pour s'établir à Toulouse, où il pensait gagner plus facilement sa vie. Hyacinthe, alors âgé de seize ans, l'y suivit [2]. Il entra à l'Esquile, chez les Doctrinaires; et, après un noviciat de quelques mois, on l'envoya au collège de Tarbes, comme professeur de 5e.

Le professorat le rebuta vite. Au bout d'une année, M. de Faye, grand-vicaire de l'archevêque de Toulouse, que connaissait son père, ayant été nommé évêque d'Oloron, se l'attacha comme secrétaire. Le prélat essaya de le faire entrer dans les ordres; mais le jeune homme, ne se sentant pas la vocation, résista; au bout de trois ans, il revint à Toulouse.

Son père aurait voulu en faire un magistrat. Mais un

1. Arnelle, *op. cit.*

2. Dans ses *Notes*, en partie inédites, que possède la Bibliothèque de Bagnères, il dit qu'il fut très étonné, en repassant à Sorèze en 1789, après sept ans d'absence, de voir que le clocher de son pays natal était très bas.

ancien professeur du collège de Sorèze, devenu prieur de l'abbaye de Villemagne, près de Cessac, ayant besoin d'un organiste pour l'église de son couvent, le jeune Azaïs supplia son père de le recommander au prieur pour cet emploi. Il fut agréé.

Le site était agreste. La contemplation des beautés de la nature et les jouissances que lui procurait la musique le ravirent tout d'abord. Puis, il s'en lassa. Au bout de deux ans, il devint précepteur des enfants de M. de Bosc, châtelain d'un village des environs, Saint-Gervais ; M. de Bosc avait une sœur, Mme de Rivière, qui devint la protectrice du jeune homme.

La Révolution éclate. M. de Bosc émigre. Pour échapper à la réquisition, Azaïs accepte la direction d'un pensionnat à Albi. Il revient au professorat dans un moment critique. Les idées nouvelles l'avaient d'abord séduit. Mais la tournure que prennent les événements l'inquiète et l'irrite. Il publie une brochure violente : *Le Législateur de l'an V*. Traduit devant le tribunal criminel d'Albi, il est condamné à la déportation.

Il réussit à s'échapper, et alors commence une nouvelle période de sa vie. Réfugié dans le voisinage de Lavaur, il vient à Toulouse. Mais la ville n'est pas sûre ; il craint d'être découvert. Un brave homme, courrier de la poste aux lettres, s'intéresse à lui, le dissimule au fond de la malle aux dépêches et le dépose à Tarbes chez l'ingénieur en chef du département, M. Siret, dont le fils était l'un des élèves de la pension d'Albi.

Encore menacé, il se cacha chez un paysan des environs. Au bout de quelque temps, l'ingénieur le ramena pendant la nuit à Tarbes ; mais au lieu de le garder chez lui, il l'introduisit secrètement à l'hôpital et le confia aux Sœurs de la Charité. Il y resta dix-huit mois, caché dans un grenier d'où il ne sortait que la nuit. « Il partageait son mystérieux asile avec un vieux prêtre, et, dans un coin de sa cellule, était déposée la bibliothèque des bonnes sœurs. Quelques volumes dépareillés de Bourdaloue, de Mas-

sillon, de saint François de Sales, l'*Imitation* de J.-C., telle était sa douce compagnie, » dit un de ses panégyristes.

Il y ajoutait la lecture d'ouvrages scientifiques empruntés à bibliothèque de M. Siret. Ses papiers, en partie inédits, renferment de très nombreuses notes sur la pathologie. la chimie, l'électricité, l'astronomie, la géologie, etc.

Ce mélange de théologie et de sciences lui fournit les éléments de sa doctrine philosophique.

Pendant les années de sa jeunesse, qui auraient pu être agréables, il n'avait connu que l'ennui et la tristesse; maintenant, il se sentait relativement heureux. D'autres, au contraire, qui avaient occupé des situations brillantes, étaient à cette heure aux prises avec la proscription et l'exil. « C'est donc, disait-il, par un balancement équitable que sont réglées les destinées humaines. Dieu est le père de tous ses enfants; il distribue sur eux avec égalité les biens et les maux de la vie. » Et il concluait que cette loi de balancement qui régissait nos destinées devait régler aussi « tous les mouvements de l'univers [1]. »

Son système était là en germe. Il le mûrit et le développa pendant les années qui suivirent.

Les temps étaient devenus moins durs. Accompagné de M. Siret, Azaïs s'éloigna de Tarbes. Le 15 août 1797, il est à Argelès. La vallée est petite et variée; mais il ne lui trouve pas « le coloris et la fraîcheur du pays de Bagnères »; les rues d'Argelès, qui n'est qu'un village, n'ont pas la propreté de celles de Bagnères. Le lendemain, il est à Saint-Sauveur. Il visite ensuite Luz, où il entend un paysan admettre, sans s'en rendre compte, le système des compensations : les étrangers enrichissent le pays par l'argent qu'ils y apportent; mais, d'autre part, ils le ruinent par la destruction des bois (nécessaires pour chauffer les bains). Le 25 août, il est à Cauterets; ensuite, il visite le lac de Gaube, Gavarnie, dont il fait une description enthousiaste, la brèche de Roland; il reste quelque temps sur « son plateau » du côté

1. E. A. Gut, *Musée des familles*, nº de mars 1842.

de Saint-Sauveur. Il le quitte le 25 septembre [1], et revient sans doute à Bagnères, où il passa l'année 1798 [2].

Au début de ce voyage, Azaïs est atteint d'une sorte de maladie nerveuse bizarre : les derniers mots de chaque phrase qu'il prononce, de même que ceux de son interlocuteur, résonnent plusieurs fois en lui-même, et il a grand peine à s'en rendre maître; mais, peu à peu, l'exercice, la distraction et le grand air font tout rentrer dans l'ordre. Cette maladie nerveuse revient pendant l'hiver de 1802-1803 : à peine est-il couché, qu'une foule d'idées incohérentes, d'images fantastiques, de phrases musicales, qu'il ne peut écarter, assaillent son esprit; au bout d'une demi-heure, il s'endort. L'exercice et le violon « préviennent ces accès ou en diminuent la violence [3]. » Ce sont, il le reconnaît lui-même, de petites crises d'aliénation mentale. Il conservera ces malaises jusqu'à la fin de sa vie.

Il semble bien que ce soit pendant cette année 1798 que notre philosophe ait fait son ouvrage : *Un mois de séjour aux Pyrénées*, qu'il aurait pu, dit-il, intituler : Un mois de bonheur! Il venait « d'échapper à une captivité de deux ans, terminée par une maladie effrayante » et, en écrivant ce livre, il était dans un état d'âme extraordinaire ; il faisait moins le tableau de la montagne que de lui-même.

Pendant son séjour à l'hôpital de Tarbes, il faillit devenir amoureux de deux jeunes religieuses. A sa sortie, il lia connaissance, à Tarbes, avec la famille d'Avezac et s'éprit de l'une des jeunes filles, Caroline ; il entrevoyait déjà le mariage et n'en méconnaissait aucun des avantages. Par cette union, écrivait-il dans son journal, « je m'élève au-

1. *Mon Journal* (178 pages, petit format, écriture très soignée; le nom de l'auteur n'est pas cité). Ce manuscrit est à la Bibliothèque de Bagnères.

2. A une date qu'il est difficile de déterminer, Azaïs, fuyant dans les Pyrénées, trouva un moment asile chez le Conventionnel Lacrampe d'Argelès (v. *Jugement impartial sur Napoléon*, 254-255).

3. Ces renseignements, donnés par Azaïs lui-même, sont intercalés dans l'analyse d'un ouvrage de Pinel sur l'*Aliénation mentale* (1791), retrouvée dans les *Notes* que possède la Bibliothèque de Bagnères.

dessus de la classe où je suis né. Je passe tout d'un coup d'une indigence absolue au partage d'une fortune plus que suffisante à mon bien-être. »

Mais ce projet ne devait pas se réaliser. En juillet 1799, sans doute à cause d'une nouvelle mesure contre les suspects, il est obligé de se cacher. Il décide de retourner, le soir, chez l'ami qui lui donnait asile. En route, il se détourne pour aller voir un moment Caroline. Devant la porte, il rencontre un rival qui l'insulte et le menace. Il entre néanmoins. La jeune fille l'assure « que rien n'est changé dans ses dispositions. » Mais les parents l'engagent à s'éloigner pour éviter d'être surpris par un révolutionnaire du voisinage. Il repart, et, à deux heures du matin, il arrive à la maison de son ami, sans doute une métairie des environs de Bagnères.

« Je suis entré dans mon ancien asile, écrit-il; j'en ai repris possession... Me voilà donc enfermé dans cette enceinte obscure où j'ai été si longtemps heureux et tranquille! Je ne suis plus ni l'un ni l'autre... »

Il craint de perdre Caroline. Pour éviter ce malheur, il songe à se rendre à Toulouse pour décider une de ses protectrices, Mme de M..., qu'il n'a pas vue depuis deux ans, à intervenir pour favoriser son mariage.

Mais il apprend qu'une loi rend les ex-nobles responsables dans leurs personnes et leurs biens des troubles qui pourraient se produire dans la région qu'ils habitent. La famille de M... doit être dans un cruel embarras. Il renonce à son voyage pour ne pas la compromettre.

Toutefois, il quitte l'asile où il se trouve et retourne de nuit à l'hôpital de Tarbes; on le reconduit à la cellule qu'il a occupée pendant dix-huit mois.

Dans la sécurité dont il jouit de nouveau, il a le loisir de faire la psychologie du Gouvernement du Directoire et de celui de ses membres alors le plus en vue, et qu'il juge le plus capable de dénouer la crise dans laquelle se débat le pays, Sieyès. Il voit en lui le « Président perpétuel d'une forme de gouvernement semblable à celui des Américains. »

Et il ajoute, avec assez de perspicacité : « Mais Sieyès n'est point général, et de grands généraux s'avancent... »

L'image de Caroline, jour et nuit, envahit sa pensée, lui enlève tout empire sur lui-même. Il cherche une diversion, tâche d'appliquer son esprit à composer un *Traité du malheur*, à écrire des drames. Tentatives vaines! L'amour et la crainte l'absorbent tout entier. Il en est humilié : comment osera-t-il recommander aux hommes d'opposer un front serein aux contrariétés et à l'inquiétude, si lui-même se laisse ainsi abattre!

La passion le consume. Ses luttes intérieures l'épuisent, minent sa santé (août 1799). Par le *Journal* de sa vie[1], nous assistons aux diverses phases de cette crise, qu'il analyse complaisamment.

Sans situation, il connut une gêne pénible. L'avenir lui paraissait sombre. Mais ses déceptions de cœur eurent un contre-coup autrement profond sur sa santé. « Un an de passions violentes, continuelles et constamment étouffées », dit-il, de luttes entre son tempérament et son âme, avaient détendu en lui le ressort vital. Le refus d'Émilie (Caroline sans doute), puis celui de sa sœur Dorothée, de répondre à ses vœux, l'avaient anéanti. Tantôt il pleure et cherche le bonheur en Dieu, s'abandonnant à des effusions mystiques où notre esprit à peine à le suivre; tantôt, au souvenir de « l'objet d'affection qu'il ne veut plus nommer », il s'insurge contre la pensée de ne plus aimer sur la terre, de ne se donner à personne et de ne vivre que pour soi, de « ne jamais communiquer l'existence à d'autres êtres; quelle misérable perspective! »

Tout l'intimide et le décourage; rien ne l'attire; son système philosophique, auquel il est cependant parvenu à convertir Mme Siret, femme de son bienfaiteur, ne réussit pas à combattre la tristesse et l'accablement qui s'emparent de lui. Il se sent dépérir. Ses forces s'en vont; il éprouve une lassi-

1. Du 1er thermidor an VII (17 juillet 1799) au 11 frimaire an IX, (3 juin 1801).

tude, un dégoût de la vie que rien ne peut dissiper. Dix mois de cette fièvre l'ont épuisé.

Le 30 mai 1800, à souper, il est pris d'une hémorragie intense qui amène plusieurs syncopes et inspire de sérieuses craintes. Le médecin arrive et lui fait prendre quelques cuillerées de jus d'ortie, puis de l'eau de consoude.

Croyant sa mort prochaine, Azaïs fait appeler ses amis. Mme d'Avezac arrive; il lui demande pardon de ses plaintes et la prie d'envoyer ses papiers à Mme de Rivière; il presse la main d'Émilie, qu'il aperçoit au fond de la chambre, lègue à son ami Jalon ses habits, son linge et le peu d'argent qu'il possède, et s'évanouit de nouveau.

La maladie dure près de deux mois. La convalescence est longue. Commencée à Saint-Sauveur, elle s'achève à Bagnères. Il se rend souvent sur les bords enchanteurs de la fontaine de Médous. De retour de ce triste voyage au bord du tombeau, où il a entendu « la voix et les instructions de la mort », c'est le cœur « plein de reconnaissance et d'amour » qu'il se retrouve dans la cité des vivants.

En novembre 1800, sa santé est complètement rétablie. Il se prépare à passer l'hiver à Bagnères, où son père, marié pour la troisième fois, était venu se fixer.

C'est à ce moment, sans doute, que notre philosophe entre comme précepteur chez M. Soubies, commissaire national près le Tribunal de Bagnères, homme excellent, écrit-il dans son *Journal*, chez qui il a « trouvé si longtemps le plus doux asile », et chez qui il reçoit « les soins d'une femme attentive, intéressante, et de sa belle-sœur (Fanny), ange incomparable de bonté, de simplicité, de générosité et de vertu. » Fanny Soubies, qui avait quelques années de plus qu'Azaïs, fut pour lui une amie sûre et une confidente.

*
* *

La maison Soubies, située place d'Uzer, était, sous le Consulat, un petit centre où aimaient à se réunir les habitants de Bagnères et les baigneurs à l'esprit cultivé. En

1803, pendant la saison thermale, on y voyait les docteurs Dumoret, Borgella, et le peintre Jalon, personnalités bagneraises; le pyrénéiste Ramond; les deux Ségur : Philippe, l'aîné, qui avait fait la guerre d'Amérique avec Lafayette et allait devenir le grand-maître de cérémonies de Napoléon; et Alexandre, qui, ancien maréchal de camp sous Louis XVI, puis député aux États-Généraux, s'était ensuite consacré aux lettres et publiait, cette année même, un important ouvrage sur *Les Femmes, leurs mœurs, leurs passions, leur influence;* il devait mourir deux ans après, à Bagnères Il y avait aussi Molé, tout jeune alors, futur ministre de Napoléon et de Louis-Philippe; le chevalier de Parny et même la comtesse de Montijo, grand-mère de l'impératrice Eugénie.

Une jeune femme déjà célèbre complétait ce groupe intéressant : c'était Mme Cottin, qui allait tenir une assez large place dans la vie d'Azaïs.

Sophie Cottin était une Parisienne, fille d'un directeur de la Compagnie des Indes, veuve d'un banquier. Après la mort de son mari, elle se retira près de Longjumeau, dans la propriété de Champlan, qui appartient aujourd'hui à M. Ribot fils. Admiratrice de J.-J. Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, elle fréquenta les salons parisiens, entre autres celui de Mme de Pastoret, où elle rencontra Châteaubriand, Mme de Staël, Pauline de Beaumont, Joubert, Molé. Pour se distraire, elle écrivit des romans : *Claire d'Albe* (1798), *Malvina* (1800), *Amélie de Mansfeld* (1802). Ayant commencé *Mathilde*, elle pensa qu'elle l'achèverait dans de meilleures conditions de calme dans les Pyrénées, où elle était venue jadis avec son mari. En juillet 1803, elle arriva à Bagnères et alla se loger avec sa cousine dans la maison Soubies. Elle se lia surtout avec Fanny, qui devint sa confidente, et avec Azaïs.

Mme Cottin avait alors 33 ans et le philosophe 37. Tout d'abord elle ne prit pas garde à lui. Puis elle accepta de visiter ensemble les environs de Bagnères, qu'il connaissait bien. Les propos bizarres qu'il lui tint la surprirent. Elle le

jugea un peu fou; certain jour où elle s'était aventurée sur une pente très glissante, elle eut peur qu'un accès de fièvre s'emparât de lui et qu'il la jetât au fond du précipice. En un langage exalté, il lui fit part de ses idées sur le monde et sur l'homme; pour éveiller sa curiosité, il ne lui dévoila que peu à peu ce qu'il appelait le « plan de l'Univers. »

La jeune femme « s'émut à la pensée que cet homme éminent, doué de facultés aussi remarquables et d'une science aussi universelle, en était réduit à cette position subalterne. Moins d'un mois passé dans ces conversations transcendantes, la néophyte aimait l'apôtre [1]. » L'amour se mêla chez elle à l'admiration.

Une lettre à son beau-frère André Cottin en témoigne : la rencontre d'Azaïs a été ménagée par la Providence; c'est un véritable « bienfait que le ciel tenait en réserve. » Grâce à lui, elle a entrevu « le Mystère de l'Univers [2]. »

D'esprit un peu sceptique, André Cottin met sa belle-sœur en garde contre cet enthousiasme excessif. Les conceptions d'Azaïs lui paraissent en dehors du sens commun.

Mme Cottin, peinée par ce jugement, prend la défense du philosophe. Il n'est pas fou. Ses pensées sont souvent sublimes. « Il a étudié la nature, et je crois qu'il a surpris tous ses secrets »; il la peint avec « un style enchanteur »; il est en outre excellent musicien. Pour rassurer son beau-frère, qui flaire l'intrigue, elle fait remarquer qu'il a « un extérieur peu agréable et pas du tout de fortune »; bref, ce n'est pas à cause de lui qu'elle reste à Bagnères !

A Mme de Pastoret, elle tient un langage tout différent, et c'est en termes lyriques qu'elle dépeint son philosophe et qu'elle parle de « la plénitude de vie » dont elle jouit [3].

Elle est tellement éprise qu'elle ne le cache plus à son beau-frère. Elle lui vante les « hautes vertus et les grands talents » de l'apôtre, son « âme grande, noble et magnanime ».

1. Arnelle, p. 163.
2. Arnelle, *Lettre* du 30 août 1803.
3. Arnelle, *Lettre* du 7 septembre 1803.

Elle a pour lui une estime qu'elle « avoue hautement[1]. »

Puis, un phénomène singulier se produit. Elle a voulu pénétrer le système d'Azaïs ; elle y a consacré deux heures par jour ; et, à mesure qu'elle l'approfondit, elle sent son enthousiasme du début s'évanouir[2]. André Cottin a donc tort de se la représenter « comme une femme exaltée qui rêve des histoires *sur le bord des torrents* et *qui est en prières dans les cavernes sombres.* » Elle a plus de bon sens qu'il ne croit, et accepte maintenant ses plaisanteries sur le système d'Azaïs, cet « Évangile des Pyrénées » qu'il persiste à trouver peu clair. L'enchantement n'y est plus.

La pensée mère du philosophe est simple et belle, mais sa clarté la laisse froide. « Hélas ! dit-elle, j'étais née pour les religions de foi et d'amour, et non pour celles de clarté et de raison[3] ! »

Mais, chose curieuse, à mesure que la doctrine la séduit moins, son amour pour l'auteur grandit. Elle ne manque pas de noter qu'un Américain venu à Bagnères, y passe l'hiver entier par « enthousiasme poussé jusqu'au délire pour le système de l'apôtre et pour l'apôtre lui-même. »

Mme Cottin avoue à Mme de Pastoret son amour passionné pour Azaïs : « Je suis heureuse ! » écrit-elle. Absorbé par ses idées, un peu habitué à voir de chaudes affections féminines l'envelopper, le philosophe ne comprit pas toute l'étendue de l'amour qui lui était voué. Il songeait néanmoins à la possibilité d'un mariage.

A ce moment, Mme Cottin, après une année presque de séjour à Bagnères, repartit pour Paris, où elle invita Azaïs à venir la rejoindre (mai 1804). Elle reprit ses anciennes relations ; elle revit, entre autres, Michaud, qu'elle avait connu avant de venir à Bagnères, et qui devint son éditeur. Azaïs, ayant appris cette liaison, en fut irrité ; et lorsque la jeune femme lui écrivit pour l'assurer encore de son amour, il lui

1. Arnelle, 12 octobre 1803.
2. *Ibid.*, 20 novembre 1803.
3. *Ibid.*, 27-28 novembre 1803.

fit savoir que ses occupations l'empêcheraient de lui répondre, et même d'ouvrir ses lettres !

Mme Cottin souffrit cruellement. Puis elle se consola ; son intimité avec Michaud devint plus étroite et peut-être moins innocente qu'avec Azaïs. Lorsque le philosophe, parti enfin pour Paris au début de 1806, parla de mariage, ce fut au tour de la célèbre romancière de l'engager à renoncer à cet espoir.

Il en fut attristé, mais s'inclina. Au surplus, elle s'efforça de lui être utile, en lui faisant faire la connaissance du sénateur Garnier, qui le mit en relations avec des hommes qui pouvaient le servir : Lacépède, Cuvier, Laplace. Celui-ci, qui avait aussi son Système, le reçut assez mal, ne lui cachant pas le peu de cas qu'il faisait de ses idées ; par contre, les deux autres l'accueillirent avec bienveillance.

Azaïs se mit en quête d'un éditeur. Mme Cottin, de plus en plus convaincue de la fausseté de ses conceptions, ne voulut pas l'aider à les propager ; elle poussa même la cruauté jusqu'à l'engager à renoncer à ses idées !

Elle mourut peu de temps après, le 15 août 1807, à l'âge de 37 ans.

Dans les *Causeries du Lundi*, Sainte-Beuve écrit, non sans ironie :

« Rien n'égale le succès qu'eurent dans leur temps les romans de Mme Cottin..... Vers la fin, elle s'engoua d'Azaïs, qu'elle avait rencontré dans un voyage aux Pyrénées, et qu'elle prenait pour un Platon..... Elle n'était pas belle, ni même agréable ; blonde, un peu sur le roux, parlant peu, ayant l'air d'être toujours dans les espaces ; mais elle avait de l'âme, du feu, de l'imagination.

« Mme Cottin s'est tuée à Palaiseau, d'un coup de pistolet dans un jardin, — comme un homme » (t. XI).

Le grand critique a été mal renseigné. Le dernier biographe de Mme Cottin nous apprend que la célèbre romancière, revenue aux croyances de ses premières années, mourut non à Palaiseau, mais à Paris, « après trois mois de souffrances qui furent adoucies par les consolations de la religion [1]. »

1. Arnelle, *Une oubliée*, p. 320.

*
* *

A cette époque, Azaïs, sans ressources, avait dû accepter, pour vivre, une place de professeur d'histoire et de géographie au Prytanée militaire de Saint-Cyr. Il fit la connaissance d'une veuve avec deux enfants, Mme Berger, dont le mari, officier, était mort à Austerlitz. Il l'épousa en 1808. Bientôt après, le Prytanée de Saint-Cyr ayant été transféré à La Flèche, Azaïs cessa ses fonctions et revint à Paris.

Il publia son ouvrage sur les *Compensations dans les Destinées humaines* (1808), qui lui donna une certaine célébrité [1]. L'année suivante parut *Un mois de séjour dans les Pyrénées* [2].

Ces deux ouvrages n'enrichirent pas Azaïs. L'Université se constituait alors; il essaya d'y entrer, mais sans succès. Son existence devint difficile. Fort heureusement, M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, le nomma inspecteur de la librairie à Avignon (1810). Il y publia un vaste ouvrage philosophique en 8 volumes in-8° : *Le Système universel*

1. *Des Compensations dans les destinées humaines*, par H. Azaïs, Paris, Leblanc, imprimeur-libraire, abbaye Saint-Germain-des-Prés, in-8°; 1808. La 2e édition, en 1810, est accompagnée de deux volumes dus à Mme Azaïs, qui imagina des situations destinées à mettre en lumière la doctrine de son mari. Il y eut une 3e édition en 1845.

2. *Un mois de séjour dans les Pyrénées*, par H. Azaïs, Paris, 1809. L'ouvrage est précédé d'une préface de Mme Azaïs, dédiant le livre à M. Jalon. Elle lui dit que son mari, qui vient de publier le livre des *Compensations*, se prépare à donner un ouvrage « d'une très haute importance..... N'ayant point encore, dans l'opinion des hommes, assez de crédit pour en recommander puissamment la lecture, il a senti qu'il fallait d'abord inspirer à ses contemporains l'intérêt qui naît des ouvrages consolants et simples..... Vous qui avez partagé et adouci son temps d'épreuves, vous avez su combien ses séances à l'Athénée de Paris ont été brillantes et honorables...., Vous êtes le premier disciple de votre ami..... »

L'exemplaire de *Un mois de séjour dans les Pyrénées* que possède la Bibliothèque de Bagnères est celui donné par Azaïs à Mlle Fanny Soubies.

(1810-1812). Bientôt après, il passa d'Avignon à Nancy, en la même qualité. Le Restauration lui enleva cette place. Un peu avant le débarquement de l'île d'Elbe, il publia à Nancy une brochure intitulée : *De Napoléon et de la France,* favorable à l'Empereur, bien que, prétend-il, prévenu contre ses idées, il l'eût toujours rebuté. Pour le récompenser, Napoléon le nomma recteur à Nancy.

Après Waterloo, Azaïs revint à Paris, où il fit paraître le *Manuel du philosophe* (1816); puis, en collaboration avec sa femme, il écrivit une énorme compilation en vingt-quatre volumes : le *Nouvel Ami des Enfants.*

Ces livres lui rapportèrent peu d'argent. Deux autres enfants étaient venus s'ajouter à ceux du premier lit. Il connut de nouveau la gêne. Des amis bien en cour lui firent obtenir, par le ministre Decazes, une pension de 6.000 francs. Mais, quelques années plus tard, ses opinions bonapartistes la lui firent retirer. Il avait, en effet, publié en 1820 le *Jugement impartial sur Napoléon.* Dans ce livre, il jugeait l'Empereur en lui appliquant son système des compensations : « La nature, dit-il, est constante dans ce balancement d'avantages et de défauts qui produit l'unité de chaque caractère. Après avoir fait de Napoléon une merveille d'audace et d'énergie, elle ne pouvait pas en faire une merveille de sagesse et de magnanimité » (p. 136).

Azaïs continua d'écrire. Sa plume féconde donna : *Du sort de l'homme dans toutes les conditions* (1820-1821, 3 vol. in-12), la *Philosophie générale* (1823-1824, 8 vol. in-8°), l'*Explication universelle* (1826, 2 vol.), enfin, en 1837, *Jeunesse, maturité, religion, philosophie,* que récompensa l'Académie française.

Non content de propager sa doctrine par le livre, il s'efforça de la répandre aussi par la parole. Il l'avait déjà professée à l'Athénée, sous l'Empire; il la vulgarisa pendant la Restauration, en 1827-1828, dans son jardin de Passy. « Deux fois par semaine, dit un de ses biographes, à la chute du jour, ce jardin vaste et tranquille se remplissait d'une société nombreuse. Un modeste amphithéâtre, om-

bragé de grands arbres, se couvrait d'hommes graves, de jeunes gens studieux, de dames élégantes. Azaïs arrivait bientôt. Son âge, ses longs cheveux blancs, la simplicité de son maintien et de son costume, son air de bonté, tout disposait à une bienveillante attention[1]... »

« Il rappelait les philosophes antiques par la simplicité de sa vie, l'élévation de ses pensées et le charme de son éloquence. Là, l'auteur de la doctrine des compensations disposait ses auditeurs à supporter les peines comme une justice, à poursuivre comme un droit les consolations de l'espérance. De ces doux sentiments, il passait aux grands spectacles de la nature et il expliquait avec la même facilité les tempêtes de l'atmosphère et le développement des fleurs[2]. »

Le jaillissement du puits de Grenelle mit en évidence, selon lui, le grand principe de l'expansion universelle, et l'explication qu'il en donne eut, en moins d'un an, cinq éditions.

Son panégyriste Gut ajoute mélancoliquement : « La fortune délaisse le vieillard qui a consacré sa vie à des travaux de la plus grande étendue. Vainement il se présente aux diverses Académies : on l'écarte. Ses amis s'en étonnent; ses enfants s'en affligent; et alors il leur dit paisiblement : « N'oublions pas le principe des compensations. La « fortune est bonne; les honneurs humains sont désirables « et flatteurs; si je les avais reçus, si ma situation, au lieu « de rester humble, modeste, souvent bien difficile, était « devenue brillante, mon âme se serait dissipée. Je n'aurais « pas conservé la force d'étude et de méditation nécessaire « à la découverte et à l'exposition du système de l'univers. « Pouvais-je payer trop cher une telle destinée? »

Les mêmes idées se trouvent exprimées dans une lettre inédite que le vieux philosophe adressait en 1837 à François Soubies, son filleul, avocat à Bagnères, — futur préfet

1. Guadet, *Biographie d'Azaïs*, 1845, in-8°.
2. E.-A. Gut, *op. cit.*

des Hautes-Pyrénées à la Révolution de 1848, puis représentant de ce département, — qui l'avait félicité de son dernier ouvrage et du prix que lui avait accordé l'Académie.

« Votre lettre, lui répondit Azaïs, m'a ramené vers l'heureux temps du séjour que j'ai fait dans votre ravissant pays, au sein de votre famille, qui m'y donna un asile généreux. C'est aux charmes et à la tranquillité de cet asile que j'ai dû les inspirations et les conceptions que ma pensée a poursuivies pendant quarante ans et qui m'ont rapporté tant de jouissances silencieuses par le nombre immense des vérités qu'elles m'ont conduit à découvrir.

« On commence maintenant à reconnaître ces vérités; je ne saurais m'affecter de ce qu'elles ne sont adoptées que lentement et avec résistance; c'est ainsi que se fait toujours, sur la terre, l'établissement de ce qui est destiné à s'y maintenir. Par la loi des compensations, tout ce qui, comme les fusées d'artifice, s'élève brillant et rapide, s'éteint en l'air et meurt dans l'obscurité[1]. »

En vertu de cette même loi, ajoute-t-il, l'homme de pensée et de méditation est peu fait pour poursuivre la fortune. Il en est un exemple. Sa situation matérielle est précaire. Il a dû venir en aide à son gendre, ruiné par la Révolution de juillet; à son fils aîné, sans place; à son second fils, pour lui acheter une étude de notaire. Le prix de l'Académie n'a pas suffi; il a été obligé de vendre sa maison et son jardin (1831); sa situation n'est pas obérée; mais il va être très gêné pour vivre.

Il entre à ce sujet dans des détails pénibles. Depuis longtemps, dit-il, « tout ce que je retire de mes ouvrages, ce n'est jamais qu'un petit nombre d'exemplaires; j'ai encore besoin de bien des démarches, de bien des sollicitations pour trouver des libraires qui veuillent, à ce prix, en être les éditeurs. »

Il aurait voulu que son filleul lui donne des nouvelles de

1. Lettre du 19 septembre 1837. — Azaïs demeure alors à Paris, rue de l'Ouest, passage Caussette, n° 3.

sa mère, de sa marraine (Fanny, sans doute), de sa sœur, de son ami Jalon. A son âge, il n'espère plus les revoir. Il est trop vieux pour faire un aussi long voyage, et il est retenu par les siens : « Deux petits-enfants que ma fille m'a donnés adoucissent ma vieillesse, et je dirige leurs premiers pas. Ah! si c'était à Bagnères que je pusse être entouré d'objets si chers à mon cœur!... »

Plus triste encore est la lettre, inédite également, qui, commencée le 12 février 1844 et achevée le 10 mars, est adressée à son filleul Soubies. Il se plaint de ses yeux, qui faiblissent; d'un trouble nerveux qui lui est habituel, mais qui va en augmentant, surtout à l'entrée de la nuit; de son habitation, qui ne le garantit pas du froid; de l'intrigue, qui empêche sa candidature d'aboutir lorsque des fauteuils sont vacants à l'Académie française ou à l'Académie des Sciences morales et politiques!

Et il vient d'apprendre la mort de son ami Jalon, qu'il revoit tel qu'il était dans sa jeunesse, si aimant, si doux; avec qui il a passé tant de moments heureux. Il est un de ces moments qui lui revient souvent à la mémoire : « Nous étions assis sur les bords de la fontaine de Médous; nous cherchions à nous regarder ensemble dans un lointain avenir. — Nous voyez-vous, me disait-il, quand nous serons vieux? Vous représentez-vous ce que seront nos traits, notre figure? Oui, disais-je. Et ma réponse, ainsi que la question de mon ami, étaient accompagnées d'un sourire témoignant qu'à l'âge où nous étions, le malheur de vieillir semblait fort léger et presque impossible. Il est venu pour moi, cet âge de faiblesse, d'infirmités; je ne sais s'il se prolongera longtemps encore!... »

Sa condition matérielle est toujours médiocre. Il parle de démarches vaines faites depuis trois ans pour qu'on rétablisse les 500 francs que l'on avait retranchés de sa pension.

En revanche, il est vrai, une ressource inattendue lui est arrivée. Deux mois auparavant, un Portugais, venu de l'île Madère, était tombé chez le vieux philosophe. Il lui raconta que, ruiné et désespéré, il songeait à se suicider, lorsqu'un

de ses amis lui fit passer l'ouvrage des *Compensations,* en le priant de le lire. Il avait tout d'abord résisté; puis, ayant ouvert ce livre, il avait bientôt senti son âme s'apaiser et l'espérance renaître en lui. Il venait remercier et bénir son sauveur.

Azaïs s'ouvre à lui et lui fait part de ses embarras. Le Portugais lui envoie alors un de ses jeunes compatriotes, pour que, trois fois par semaine, il lui donne des leçons de français à cinq francs le cachet. L'élève était aimable et intelligent; le vieillard s'attacha à lui et les soixante francs de rétribution qu'il touchait chaque mois lui étaient fort utiles. « Voilà bien, concluait-il, de quoi m'affermir dans le principe des compensations! »

Le vieux philosophe s'éteignit moins d'un an après, le 22 janvier 1845, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Le *Journal des Débats*, que reproduisit le *Moniteur officiel,* lui consacra une courte notice, dont nous extrayons les passages suivants : « M. Azaïs vient de mourir... Quel que soit le degré de confiance que l'on accorde aux ingénieuses hypothèses scientifiques de ce philosophe, elles tiendront certainement une large place dans l'histoire des hautes spéculations de l'esprit de l'homme, et la lucidité élégante avec laquelle il les a exprimées par la parole et dans ses ouvrages contribuera sans doute à en perpétuer le souvenir. »

L'auteur espère que l'histoire de sa vie et de ses nombreux ouvrages fera l'objet d'une étude spéciale; « et parmi les enseignements qu'on en pourra tirer, l'exemple de la mansuétude vraiment philosophique avec laquelle M. Azaïs a supporté la mauvaise fortune jusqu'à ses derniers jours ne sera pas le moindre ».

*
* *

Quel était donc la valeur de ce principe des compensations auquel Azaïs resta fidèle jusqu'à sa dernière heure?

Lorsqu'il conçut l'idée de son livre, il se proposait simple-

ment d'être, pour ses semblables, un consolateur. Pour mieux remplir ce rôle, il chercha des arguments et des preuves. « La marche invariable de l'univers, dit il, me fut dévoilée par cette étude. Mouvement universel, direction vers l'équilibre de tous ces mouvements particuliers, oscillation de chaque être autour d'un point de son équilibre, réaction de tous contre cette action de chacun; par ce moyen, stabilité de l'ensemble, telle est la conception de l'univers[1]. »

Ces mouvements, qu'il divise en mouvements de concentration et en mouvements d'expansion, il les retrouve dans les mondes qui peuplent l'immensité, comme aussi dans la nature et ses grands phénomènes, ou encore dans la vie de tous les êtres de notre terre, y compris l'homme. De l'équilibre final de ce prodigieux ensemble de mouvements divers résultent la composition et la marche actuelle de l'univers. Tout ceci n'est pas d'une clarté absolue; et, malgré ses connaissances assez étendues, Azaïs fut contraint de soumettre les faits scientifiques qu'il voulait faire entrer dans son système à des interprétations ou de bâtir à leur sujet des hypothèses que les savants attaquèrent avec vivacité.

Aussi bien, n'est-ce pas cette partie de son œuvre, à ses yeux cependant la plus importante, qui intéressa le public; mais bien, au contraire, un petit point de son vaste système qui s'applique seulement au monde moral et que régit la loi des compensations.

D'après Azaïs, la destinée humaine résulte d'un entrecroisement de forces différentes dont l'action se traduit par du plaisir ou de la douleur, des joies ou des peines, entre lesquels, — comme pour le reste de l'univers, — un équilibre finit par s'établir. Par suite, chez chaque homme, la somme des joies égale celle des peines; et entre tous les hommes s'établit l'égalité, condition essentielle du bonheur.

Le bonheur lui paraît être le but de la vie. La vertu même

1. *Des Compensations*, t. II, pages 8 et 9 de l'Appendice ajouté par Azaïs, dans l'édition de 1810, aux six Nouvelles écrites par Mme Azaïs.

ne suffit pas à nous la donner « parce qu'elle n'est jamais parfaite dans l'homme ». Il ne recherche pas si le vrai moyen de le trouver n'est pas, non de le poursuivre directement, mais de viser des fins plus hautes, qui dépassent notre chétive personnalité.

Les grandes idées de devoir, de solidarité, de sacrifice, de patrie sont absentes de son livre. Il parle seulement de bonheur; et, pour lui, ce bonheur réside dans l'égalité, comme s'il ne pouvait pas exister, par exemple, une égalité dans la médiocrité matérielle et morale qui n'aurait rien de particulièrement enviable.

Pourquoi, se demande Azaïs, l'égalité entre les hommes n'existerait-elle pas, puisque, affirme-t-il, chez eux la faculté de jouir et la faculté de souffrir sont égales? puisque « tout est juste dans les destinées particulières et dans la destinée générale »? Puisque, enfin, l'Auteur des choses a voulu qu'il y eût « un balancement général entre les différents états »?

Le système des compensations, tel qu'il le conçoit, est fondé « sur le sentiment de la justice du Créateur[1] ». — « Dieu est juste et il est le père de tous les hommes; il a donc traité tous les hommes avec égalité[2] ». — « Si la distribution des destinées humaines, dans la carrière fugitive que nous suivons, était inégale et très souvent injuste, sur quoi le cœur humain fonderait-il le sentiment de la justice du Créateur? Qu'au début de son règne, un souverain ne se fît connaître que par un acte d'injustice, ses sujets seraient-ils portés à en conclure qu'il n'agira dans la suite que conformément à l'équité?... Cette pensée d'un balancement équitable dans la distribution des destinées humaines ne donne-t-elle point à notre âme une disposition paisible, religieuse, salutaire? Et la pensée de l'inégalité, de l'injustice n'y porte-t-elle point le mécontentement et le trouble[3]? »

1. *Des Compensations*, préface, XXXII.
2. *Id.*, XXXV.
3. *Id.*, XXXV-XXXVI.

L'ouvrage d'Azaïs sur les *Compensations* débute par quelques considérations sur le Malheur[1]. Puis, dans une douzaine de chapitres, il étudie l'application générale de la loi des compensations aux divers états de l'homme.

D'abord au mariage : « La pente secrète et ordinaire de l'inclination, dit-il, lorsqu'elle n'est point traversée par des circonstances étrangères et que son cours est indépendant, on la voit se porter naturellement vers les dispositions et les qualités contraires à celles de l'individu qui l'éprouve. » Qu'arriverait-il si les hommes beaux et forts recherchaient uniquement les femmes douées des mêmes avantages; les hommes peu intelligents, les femmes aussi mal douées qu'eux sous ce rapport? En mariant les contrastes, la nature favorise, au contraire, « l'équilibre et la compensation ».

Il montre ensuite les compensations attachées à la paternité opposée au célibat; à la famille nombreuse opposée à la famille à l'enfant unique. Avancer en âge a toujours attristé les hommes. La compensation se trouve dans la satisfaction de donner la vie à d'autres nous-mêmes; « la nature nous présente ainsi le plaisir de nous développer et de grandir à côté de la peine de passer et de vieillir ».

Les compensations attachées à notre être physique et moral comportent l'opposition entre les tempéraments, les uns vifs, les autres indolents; entre les caractères, qui vont de la bonté à la méchanceté, par de nombreux intermédiaires; entre la beauté, que n'accompagnent pas toujours l'intelligence ou la bonté, — et la laideur, qui, chez un homme sensible et spirituel, n'est jamais repoussante. — Alors ceux qui n'ont ni beauté ni esprit sont donc malheureux? A cela Azaïs répond, non sans malice : « Mon ami, en quoi consiste le malheur qu'on ne peut sentir? »

Au sujet des compensations attachées à la fortune, l'auteur fait remarquer que la médiocrité est plus facile à supporter

1. C'est, sans doute, ce qu'il a conservé du *Traité du Malheur*, dont il parle à plusieurs reprises dans son *Journal*.

lorsque l'on constate que le riche, rarement aimé pour lui-même, n'a pas de vrais amis; que la dissipation le guette, et qu'il ne peut goûter les charmes de la retraite et de l'étude. La puissance a beaucoup de ressemblance avec la fortune et entraîne les mêmes inconvénients.

L'étude des compensations attachées au séjour des villes et au séjour des campagnes amène le philosophe à déclarer que les avantages et les inconvénients sont équivalents; de même, les compensations relatives au sort des femmes démontrent, dit-il, que la femme n'est ni plus heureuse ni plus malheureuse que l'homme.

Enfin, l'examen des compensations attachées à l'enfance, à l'adolescence, à la jeunesse, à l'âge mûr et à la vieillesse aboutit à l'aphorisme : Chaque âge a ses plaisirs.

La conclusion générale est la suivante : « L'amitié est la compensation principale aux peines de la vie. »

*
* *

Azaïs s'est donc efforcé de prouver que tout se compense dans la vie. Tout plaisir s'achète par une douleur, tout bonheur par un malheur, toute supériorité sur un point par une infériorité sur un autre, de même que tout malheur se balance par un bonheur, toute douleur par un plaisir, toute infériorité par une supériorité. Et, malgré les apparences, les hommes ont au cours de leur existence la même somme totale de bonheur; ils sont également heureux.

Bien qu'il ne fût pas un grand écrivain, sa théorie était si séduisante, et il la soutint avec une telle foi et une telle persévérance pendant plus de trente ans, avec des arguments habilement choisis et des observations souvent judicieuses, qu'elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention publique. Il en sera ainsi, du reste, toutes les fois qu'on agitera la question intéressante entre toutes : le bonheur. L'homme aspire de toutes ses forces à être heureux. Il aura toujours les yeux fixés sur le guide qui s'offrira pour le conduire dans la terre de félicité.

Azaïs eut donc des admirateurs et des adeptes convaincus. Mais sa prétention de prouver que tous les hommes étaient également heureux ou même simplement que chez chacun d'eux la somme des joies égalait celle des peines, était si excessive, et la moindre observation des faits la démentait avec une telle brutalité aux yeux de ceux que la crédulité n'aveuglait pas, que le prestige du philosophe en reçut une forte atteinte. Le discrédit s'attacha à une doctrine si manifestement contraire à la réalité, et son auteur fut considéré par quelques-uns comme un fou et par beaucoup comme un visionnaire.

N'y a-t-il pas cependant un fond de vérité dans les théories du philosophe?

On ne peut nier, d'une part, que le plus souvent une qualité est compensée par un défaut correspondant, qu'un bonheur amène une peine, et qu'une souffrance contient parfois en puissance un plaisir. Cette constatation nous empêche de croire qu'un bonheur actuel durera toujours, ce qui nous évitera des déceptions; elle nous permet aussi d'espérer que le malheur qui nous frappe un jour finira par s'éloigner.

D'autre part, s'il est puéril de soutenir que les hommes sont également heureux, il n'est pas moins dangereux de croire que le bonheur est en proportion de la situation sociale, de la fortune, de l'intelligence, de la beauté, et d'établir entre les situations diverses un écart qui n'existe souvent que dans notre imagination.

Azaïs reprenait sous une autre forme cette vérité, déjà bien vieille, que le bonheur, au lieu d'exister en dehors de nous, est surtout en nous. Il est le plus souvent ce que nous voulons qu'il soit. L'homme désire toujours la fortune, la puissance, la beauté, la santé; mais il les enviera moins s'il connaît mieux de quel prix tous ces biens se paient parfois; de même, il sera moins mécontent de son sort, si modeste soit-il, si on a incliné son esprit à en voir les avantages plutôt que les inconvénients.

Cette philosophie est utile surtout dans les périodes troublées, comme celle que traversa Azaïs, où l'on voit se con-

fondre les classes sociales, s'édifier de prodigieuses fortunes, tomber les puissants, et des inconnus de la veille gravir les sommets, — tous ces bouleversements ayant pour conséquences de faire fleurir la haine et l'envie.

Rien ne nous permet d'affirmer que si une grande crise se produisait, il ne surgirait pas des ruines une doctrine analogue à celle que prêcha l'auteur du *Système des compensations*.

A PROPOS DE LA FINALITÉ

PAR M. LECLERC DU SABLON.

La doctrine finaliste consiste essentiellement à admettre que la nature a des intentions, comme l'homme lui-même. Tandis que le déterministe ne voit, dans la succession des causes et des effets, qu'un enchaînement aveugle sans plan préétabli, le finaliste pense que les événements sont dirigés suivant un plan préconçu en vue d'une fin voulue. Les considérations finalistes, très séduisantes au point de vue purement spéculatif, ne résistent pas au contrôle de l'expérience et ont été progressivement exclues du domaine scientifique. Charles Richet est un des rares savants qui n'y ait pas complètement renoncé. Un article publié dans la *Revue des Deux Mondes*[1] montre de quelle façon il envisage la finalité. Je me propose de discuter les principales questions qu'il y a traitées.

La finalité considérée comme hypothèse explicative. — Pour sauver au moins une partie des idées qui lui sont chères, le savant physiologiste fait au déterminisme de telles concessions qu'on aurait mauvaise grâce à méconnaître ce qu'il y a de séduisant dans sa doctrine. Il présente la finalité comme une simple hypothèse destinée à faciliter l'interprétation et le groupement de nos connaissances en physiologie.

Dans toutes les sciences, on cherche à rattacher les faits connus et les lois empiriques à un postulat qui les renferme

1. 15 septembre 1913.

tous en puissance et permette de les coordonner en une théorie cohérente. C'est ainsi que l'hypothèse des vibrations de l'éther a fait de toutes nos connaissances en optique et même en chaleur et en électricité un ensemble rationnel. L'hypothèse des atomes a rattaché les innombrables réactions de la chimie à une doctrine simple. Charles Richet s'est demandé si la finalité ne pourrait pas jouer un rôle analogue en biologie, si l'hypothèse que tout, dans les êtres vivants, a été fait en vue d'une fin déterminée, ne pourrait pas servir de fil conducteur au savant qui cherche et au professeur qui enseigne.

Pour qu'une hypothèse soit acceptable, il est inutile qu'elle corresponde à une réalité objective; on ne sait pas si l'éther vibre réellement et si les atomes existent; mais l'hypothèse des vibrations et celle des atomes sont vérifiées par toutes les lois expérimentales de l'optique et de la chimie et permettent même d'en découvrir de nouvelles; cela suffit pour qu'on ait intérêt à les admettre. C'est de la même façon qu'il faut traiter l'hypothèse de la finalité, la confronter avec les faits, puis l'accepter ou la rejeter suivant les services qu'elle peut rendre ou les erreurs qu'elle suggère.

On me permettra une première remarque. L'idée d'élever la finalité au rang d'un principe général destiné à donner la clef des énigmes de la nature pouvait venir à un physiologiste qui a passé sa vie à étudier l'homme dont le corps est une merveille d'harmonie et de précision; elle sera toujours suspecte aux botanistes dont les sujets d'étude, plus modestes, fourmillent de caractères inutiles, quelquefois mêmes nuisibles. Mais une hypothèse peut être utile même si elle ne s'applique qu'à un domaine restreint; aussi resterai-je sur le terrain de la physiologie en reprenant les exemples mêmes cités par Charles Richet.

L'organisation de l'œil est bien faite pour confirmer la thèse finaliste; tous les détails semblent combinés pour assurer une vision aussi parfaite que possible. Les parties essentielles sont entourées d'un ensemble d'organes protecteurs que le système nerveux fait manœuvrer avec une pré-

cision admirable de façon à éviter les accidents. Si on étudie l'œil avec cette idée préconçue que tout y est disposé pour la vision, on n'éprouve aucune déception, à condition bien entendu d'avoir affaire à un œil exempt de tout défaut. La finalité peut servir de lien entre toutes les particularités anatomiques et physiologiques; il en résulte pour l'esprit une certaine satisfaction.

En est-il de même pour les autres fonctions, la régulation de la température, par exemple? La vie normale n'est possible pour les mammifères que si leur température est maintenue à un certain degré, 37 degrés environ pour l'homme. Lorsque, pour une raison quelconque, la température du corps tend à s'élever, il est nécessaire qu'elle soit ramenée à son degré normal. Chez l'homme, ce refroidissement est surtout obtenu par l'évaporation de l'eau de transpiration à la surface du corps. La régulation de la température peut donc être considérée comme la cause finale de la transpiration. Le chien, au contraire, ne transpire pas; il n'y a jamais émission d'eau à la surface de sa peau; comment alors peut-il lutter contre une élévation de température?

Charles Richet a démontré que les poumons pouvaient, dans ce cas, suppléer la peau. Tout le monde a remarqué comment, par les grandes chaleurs, les chiens ouvrent la bouche, tirent la langue et précipitent leur respiration. Il n'en résulte pas seulement une plus grande évaporation à la surface de la langue, mais surtout une formation plus abondante de vapeur d'eau à l'intérieur même des poumons où l'air se renouvelle plus vite. La régulation automatique de la température se fait par l'accélération des mouvements respiratoires et non plus par la sécrétion de sueur.

C'est là certainement un mécanisme conforme à la finalité et peut-être Charles Richet l'a-t-il découvert, guidé par l'idée préconçue que tout, dans le fonctionnement de l'organisme, avait une fin utile. Mais voyons ce qui se passe lorsqu'il fait froid et que le chien a intérêt à économiser sa chaleur pour empêcher la température de s'abaisser. Il respire toujours, moins vite, il est vrai, que quand il fait chaud, mais

à chaque expiration il n'en rejette pas moins une certaine quantité de vapeur d'eau dont la formation, dans les poumons, tend à abaisser la température du corps déjà à peine suffisante.

A ce moment, la transpiration pulmonaire n'apparaît plus comme une fonction utile; elle est même plutôt nuisible, et, en se plaçant au point de vue finaliste, on peut trouver fâcheux qu'il n'existe pas un mécanisme de nature à arrêter la formation inutile de vapeur d'eau. La transpiration pulmonaire est donc tout au moins inutile dans la généralité des cas; elle ne devient utile que dans des circonstances très spéciales. On dirait qu'alors la nature a voulu utiliser pour un bien le mal qu'elle ne pouvait empêcher.

D'ailleurs, le rôle néfaste de la transpiration apparaît encore plus clairement chez les animaux inférieurs et les plantes.

Regardons un ver de terre qui sort de son trou. Sa peau humide joue le même rôle que les poumons des animaux supérieurs; c'est à sa surface que s'effectuent les échanges gazeux de la respiration. Mais en même temps il y a évaporation d'eau; de sorte que si l'air est sec, la peau se dessèche, devient impropre à remplir ses fonctions et l'animal meurt. On peut répondre que le ver de terre est fait pour vivre dans un milieu humide et non dans l'air sec; il n'en est pas moins vrai que la transpiration limite la faculté d'adaptation et par conséquent est un mal.

Les plantes vertes, qui cependant sont adaptées à la vie au soleil, ont également à souffrir de la transpiration. La perte de vapeur d'eau ne leur est d'aucune utilité et prive leurs tissus d'un élément indispensable que les racines ne peuvent pas toujours puiser dans le sol en quantité suffisante. La transpiration est une des causes principales de la pauvreté de la végétation dans les régions sèches.

L'émission de vapeur d'eau qui est une fonction très générale, commune à tous les êtres qui vivent dans l'air, est peut-être un des exemples les moins favorables à la thèse finaliste; l'eau qu'elle entraîne est souvent difficile à rem-

placer et le froid qu'elle produit est rarement utile. Le cas particulier du chien où la transpiration pulmonaire peut être nettement utile paraît une exception.

S'il est impossible d'assigner une utilité directe à la transpiration, on peut tout au moins donner une raison qui explique l'existence si constante de cette fonction. Tous les êtres vivants respirent, et leur vie n'est possible que si l'échange gazeux qui est la manifestation extérieure de la respiration peut s'effectuer; il faut que l'oxygène puisse entrer et le gaz carbonique sortir. Chez les plantes vertes, les choses se compliquent par le fait de l'assimilation du carbone, qui nécessite un nouvel échange gazeux inverse du premier et plus intense. Or partout où se dégage soit le gaz carbonique résidu de la respiration, soit l'oxygène résidu de l'assimilation du carbone, la vapeur d'eau s'échappe en même temps. Les poumons des animaux supérieurs, les téguments de certains invertébrés, les feuilles des végétaux, sont le siège à la fois des échanges gazeux indispensables et de la transpiration nuisible. Il semble que la nature a été impuissante à trouver un dispositif qui permette les échanges de gaz carbonique et d'oxygène tout en retenant la vapeur d'eau. Une raison d'être de la transpiration est donc d'être liée à d'autres échanges gazeux qui eux sont utiles; elle apparaît ainsi comme un mal qui n'a pu être empêché; mais elle n'en est pas moins un mal.

Une des découvertes qui ont le plus illustré le nom de Charles Richet est celle de l'anaphylaxie; on sait que c'est une propriété inverse de l'accoutumance aux poisons. Une première injection de sérum dans les tissus d'un animal peut n'avoir que des conséquences négligeables, une seconde est beaucoup plus grave et peut même devenir mortelle. Il semble *a priori* que ce soit là une propriété fâcheuse. Autant il est utile de s'habituer aux poisons, de se mithridatiser comme on dit quelquefois, autant il paraît néfaste d'être rendu plus sensible. Fidèle à sa doctrine, Charles Richet a cherché à quoi l'anaphylaxie pouvait être utile, « car, dit-il, on ne peut guère, en physiologie, supposer qu'il

existe chez les êtres vivants des fonctions qui soient sans utilité pour eux. » Il admet, à titre d'hypothèse bien entendu, que l'anaphylaxie a pour rôle de maintenir la stabilité de l'espèce. Si les sérums étrangers pouvaient sans inconvénients s'introduire dans le corps d'un animal, ils ne tarderaient pas à en modifier les propriétés chimiques et à altérer par conséquent l'état actuel de l'espèce, résultat d'une longue adaptation et que l'on peut considérer comme un état *optimum*.

Donc, pour trouver une utilité à l'anaphylaxie, il faut supposer aux sérums étrangers une influence modificatrice nuisible que rien ne démontre; il faut ensuite admettre qu'il n'y a pas d'autre moyen de prévenir cet inconvénient hypothétique que d'en créer un autre incontestable. On voit tout ce qu'il y a d'arbitraire dans cette explication et on ne peut s'empêcher de remarquer l'ironie du sort qui a fait découvrir la plus inutile des fonctions par le plus finaliste des physiologistes.

En présence d'une fonction telle que l'anaphylaxie, Charles Richet pense que le savant doit se conduire comme un joueur d'échecs devant les problèmes proposés à sa sagacité à la quatrième page de certains journaux. Le joueur cherche la solution jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée, et s'il ne la trouve pas, il avouera son impuissance plutôt que d'accuser le journal d'avoir voulu mystifier ses lecteurs en proposant une question insoluble. De même, le savant doit chercher l'utilité de la fonction avec la certitude que cette utilité existe.

Que fera t-il s'il ne la trouve pas? S'il n'est pas finaliste, il concluera, au moins provisoirement, que la fonction est inutile; s'il est finaliste, il devra penser qu'il n'a pas été assez perspicace pour résoudre le problème. Mais les finalistes ont rarement le courage d'avouer leur manque de perspicacité. L'utilité d'une fonction n'est pas quelque chose de précis comme un coup d'échecs. Le joueur qui n'a pas résolu le problème qui lui est posé sait très bien qu'il ne l'a pas résolu et il ne lui viendra jamais à l'idée de proposer une solution contestable; le physiologiste au contraire, plu-

tôt que de reconnaitre son ignorance, sera tenté de faire des hypothèses qui sont vraisemblables, souvent même séduisantes et que, faute de mieux, il finit quelquefois par adopter définitivement. C'est là un danger de la tendance finaliste, et beaucoup d'idées fausses qu'il a été ensuite très difficile de déraciner se sont ainsi introduites dans la science.

Si des organes ou des fonctions d'une utilité contestable existent même chez les animaux supérieurs, que dire des végétaux où l'indétermination paraît la règle? L'adaptation des organes aux fonctions s'y fait avec un luxe de variations dont on ne comprend pas la raison d'être. Les formes et les dispositions des feuilles et des tiges, l'organisation des fleurs présentent dans un même milieu des différences qui contrastent avec l'uniformité des fonctions. Aussi les botanistes se contentent-ils de décrire purement et simplement les détails dont l'utilité leur échappe. De ce côté, les tentatives finalistes ont toujours échoué.

La finalité, considérée comme hypothèse explicative, n'a qu'une valeur médiocre lorsqu'il s'agit des végétaux et des animaux inférieurs ; elle est même gênante, car elle pose un trop grand nombre de questions insolubles. Les fonctions relativement simples peuvent résulter des combinaisons morphologiques les plus diverses. Le maintien de la vie est un problème admettant un grand nombre de solutions dont on ne sait pas laquelle est la meilleure. Chez les animaux supérieurs, au contraire, l'organisme plus complexe et plus délicat se compose d'un grand nombre de rouages dont chacun parait avoir son utilité et ne pourrait être modifié sans compromettre l'ensemble. L'hypothèse de la finalité peut donc jouer un rôle utile; et cependant elle laisse encore bien des questions sans réponse. S'il y a des organes merveilleusement adaptés à une fonction incontestablement utile, il en est d'autres dont on comprend à peine la raison d'être. La seule affirmation générale que l'on puisse avancer c'est que l'organisation des êtres vivants est telle que la vie est rendue possible; mais c'est là un truisme tellement évident qu'il serait inutile de l'énoncer si on ne perdait trop

souvent de vue que c'est à cela en somme que se réduit ce qu'il y a de positif et d'incontestable dans la finalité.

Finalité et enseignement. — Charles Richet a très judicieusement attiré l'attention sur le rôle de la finalité dans l'enseignement. Lorsqu'un professeur décrit l'œil, les organes accessoires qui l'entourent, la formation des images, il doit, pour compléter son sujet et en faire ressortir l'intérêt, montrer comment chaque détail concourt à rendre la vision plus sûre et plus parfaite. « Au dire de certains savants, l'anatomiste n'aurait nul droit de s'exprimer ainsi. Il lui serait permis de décrire l'arcade sourcillère, les sourcils, les cils, les paupières; mais il ne serait pas autorisé à conclure que ces appareils sont de bonne protection pour l'œil. Le physiologiste aurait le droit de mentionner les réflexes de la conjonctive au contact mécanique des objets, de l'iris à la lumière, mais il ne devrait rien dire au-dela, ni conclure que ces réflexes sont éminemment utiles à la défense de l'appareil visuel; car il dépasse ainsi la constatation des faits, et il lui est interdit d'aller plus loin que les faits. »

Je ne sais à quels savants fait allusion Charles Richet, mais je doute qu'il y ait un professeur vraiment digne de ce nom qui s'abstienne systématiquement de signaler l'utilité des particularités qu'il décrit. C'est seulement en montrant comment chaque partie de l'organe coopère à la fonction principale qu'un enseignement est réellement vivant et a quelque chance d'inspirer autre chose que de la répulsion pour la science enseignée. Pourquoi parler des propriétés microbicides du sérum du sang ou de la destruction des bactéries par les globules blancs si l'on ne montre en même temps qu'il y a là une défense très efficace de l'organisme contre ses ennemis. La coagulation du sang aurait-elle de l'intérêt pour un étudiant en médecine s'il n'y voyait un moyen automatique d'arrêter les hémorrhagies et d'empêcher ainsi une blessure, même légère, de devenir mortelle ?

Parmi les professeurs qui ne font pas une part assez large aux considérations que recommande Charles Richet, quel-

ques-uns cherchent une justification dans ce fait que la description des faits est ce qu'il y a de plus difficile et de plus important; les étudiants doivent l'assimiler tout d'abord; les notions plus faciles et plus attrayantes viendront ensuite d'elles-mêmes. C'est là un point de vue un peu spécieux. A rendre les débuts arides et difficiles on trouve peut-être l'avantage de faire une première sélection et d'éloigner les commençants dont les aptitudes sont insuffisantes. Mais, par contre, on décourage les bonnes volontés et on n'éveille pas les vocations qui s'ignorent encore elles-mêmes. A un âge où il faut si peu de chose pour changer l'orientation de la vie, il suffit quelquefois d'une leçon bien présentée pour montrer à un futur savant la voie où il doit s'illustrer.

Il est d'ailleurs inutile d'être finaliste à un degré quelconque pour avoir le droit de mettre en évidence l'utilité d'un organe ou d'une fonction. Il ne faut pas confondre l'utilité et la finalité. L'utilité d'une fonction peut être un fait aussi incontestable que la fonction elle-même; le positiviste le plus étroit ne peut s'empêcher de la voir, et il aurait tort de ne pas la montrer. La finalité, au contraire, au moins au sens où on l'entend le plus souvent, résulte d'une doctrine philosophique contestable et même dangereuse. Il est fâcheux que le langage courant tende quelquefois à établir une confusion. Au lieu de dire : les paupières sont utiles en protégeant l'œil, on dit trop souvent : les paupières sont faites pour protéger l'œil; et par cela seul on paraît admettre la doctrine finaliste sous sa forme la moins acceptable.

Le grand danger des considérations finalistes est précisément l'attrait qu'elles exercent sur les ignorants. Le professeur qui en use est sûr du succès; aussi résiste-t-il rarement à la tentation d'en abuser. Il y a un juste milieu à garder; il est indispensable de montrer le rôle des organes et l'utilité des fonctions, mais il faut bien se garder de suggérer des doctrines qui n'ont rien de scientifique.

Finalité et lois de la nature. — Tout dans la nature

se passe conformément à certaines lois; Charles Richet voit là une des formes de la finalité : « Une loi, biologique ou non, porte en elle-même toutes ses conséquences. Si la loi fatidique de l'hérédité et de la sélection a conduit la matière vivante à pulluler sur l'écorce terrestre et à prendre les formes sous lesquelles elle s'est propagée et diversifiée, c'est que ce développement et ces formes étaient inclus dans la loi même. »

« Supposons qu'une loi fiscale soit promulguée qui détruise une industrie prospère; toutes les conséquences funestes de cette loi sont incluses en elle. Misères, maladies, suicides, exils, révolutions : tout cela est contenu dans la loi édictée. Supposons qu'une loi soit bienfaisante; tous les bienfaits qui naîtront d'elle sont contenus en elle. »

Au point de vue de la finalité, il y a lieu de faire une distinction essentielle entre les lois votées par un parlement et les lois de la nature. Les premières ont un caractère nettement finaliste; non seulement elles renferment en puissance toutes leurs conséquences, mais ces conséquences sont voulues par ceux qui ont voté la loi. Et cependant, même dans ce cas, on peut dire que la finalité est plutôt dans l'esprit du législateur que dans la loi elle-même.

Une loi nouvelle est en effet une cause qui, jointe aux autres circonstances, déterminera les événements qui suivront. Éclairé par les analogies, le législateur a prévu ces conséquences. Mais si la fin a été voulue par lui, le moyen qu'il a employé pour l'atteindre est l'application du principe de causalité. Son expérience lui a appris que telle mesure législative, prise dans telle circonstance, produit tel effet, et il cherche à réaliser les conditions de nature à déterminer l'effet qu'il désire. D'ailleurs, il se trompe souvent dans ses prévisions; le rôle de l'une des conditions a pu être méconnu; ou bien encore, ce qui est très fréquent, la loi a eu des effets indirects, des répercussions imprévues qui en ont transformé les résultats.

Si par finalité d'une loi on entend simplement la fin visée par le législateur, il est exact de dire que les lois humaines ont une finalité; mais c'est une finalité qui se trompe souvent.

Si on veut dire, au contraire, que la loi, jointe aux conditions dans lesquelles on l'applique, aura des conséquences inévitables, on applique simplement le principe de causalité; il n'y a plus de finalité au sens ordinaire du mot.

Les lois de la nature n'ont de commun que le nom avec les lois du code civil. Les phénomènes sont la donnée qui nous est imposée et la loi est une formule approchée par laquelle nous cherchons à traduire les phénomènes; la loi résulte donc des phénomènes, plutôt que les phénomènes de la loi.

Il est vrai que, lorsqu'une loi a été formulée, on peut en tirer, par voie de déduction, une série de conséquences qu'elle porte en quelque sorte en elle-même. Mais alors on s'écarte du domaine de la réalité et on reste dans la théorie. Une loi, en effet, n'est jamais adéquate à la réalité. Les phénomènes ont une complexité et une diversité infinies; nous ne pouvons nous les représenter, qu'en les traduisant par une loi approchée dont nous voyons les limites et dont nous mesurons les conséquences. Il y a donc deux séries parallèles: l'une réelle correspondant aux phénomènes, l'autre théorique correspondant aux déductions de la loi. La concordance n'est jamais complète, et c'est seulement pour la seconde série, qu'il y a finalité. Si, dans le cas des lois bien faites, les déductions théoriques peuvent faire prévoir les phénomènes, c'est que les deux séries ne s'écartent pas trop l'une de l'autre. Une loi ne dirige pas les phénomènes; elle les suit seulement, et pas toujours de très près; la finalité qu'elle porte en elle a quelque chose de subjectif et ne s'applique exactement qu'aux constructions de notre esprit; elle ne peut nous rendre sous forme de conséquences déduites que ce que nous lui avons implicitement donné en la formulant. Et encore est-ce peut-être détourner le mot finalité de son sens ordinaire que de dire qu'une formule est la cause finale des termes de son développement; il y a identité entre la formule et son développement, l'une étant simplement une représentation abrégée de l'autre.

TRAUMATISMES

DANS

LA PATHOLOGIE INTERNE

PAR LE Dr GESCHWIND.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CAUSES TRAUMATIQUES OU MÉCANIQUES DANS L'ORIGINE DES MALADIES RELEVANT DE LA PATHOLOGIE INTERNE.

Il y a une trentaine d'années, faisant, à Nevers, l'autopsie d'une femme morte, dans un service de médecine, avec tous les symptômes classiques d'une méningite aiguë franche et présentant la nappe de pus verdâtre de la convexité cérébrale, caractéristique de la maladie, je trouvais, à ma vive surprise, une petite balle de revolver dans la fosse occipitale. Cette femme, pensionnaire d'une maison publique, et qui se portait toujours bien, avait été prise brusquement, quelques jours auparavant, en jouant aux cartes, d'une vive douleur de tête, point de départ de sa méningite.

D'autre part, je finis par apprendre qu'environ cinq ans plus tôt, elle avait reçu un coup de revolver de tout petit calibre. La balle serait entrée au coin de l'orbite et la blessée, après une impotence de quelques jours, avait repris sa bonne santé habituelle.

A l'examen macroscopique, je ne pus découvrir, même à la loupe, aucune trace de lésion, ni sur l'orbite, ni sur l'œil, ni dans le trajet intracrânien que le projectile avait fait nécessairement.

C'est cependant cette balle, oubliée depuis cinq ans, qui avait évidemment causé la méningite considérée jusqu'au bout comme d'ordre purement médical par le praticien de valeur qui l'avait traitée.

Mon attention, ainsi éveillée, s'est souvent portée depuis lors sur l'*éventualité des traumatismes ou des actions mécaniques dans l'étiologie d'affections considérées comme exclusivement du domaine de la pathologie interne*, et j'ai acquis la conviction que, beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, ces causes mécaniques avaient une influence sérieuse sur la production et l'évolution de ces affections et, par conséquent, sur leur prophylaxie ou leur traitement.

J'ajouterai d'ailleurs que, bien que la plupart des auteurs consacrent encore un chapitre spécial aux causes internes des maladies, la tendance de plus en plus accusée de la pathologie actuelle est de considérer que les maladies sont toujours dues à des agents externes.

« Invoquer une cause interne, dit Roger dans sa *Pathologie générale* (p. 29), c'est se laisser encore influencer par la croyance à la spontanéité vitale. Il n'y a même pas d'exception pour les troubles transmis par l'hérédité ou l'innéité. Car la maladie des parents a été provoquée par un agent externe, et ce qu'on observe chez les descendants n'est que la continuité des troubles dont la cause doit, comme toujours, être placée en dehors de l'organisme. »

Je me bornerai à mentionner ici les études de Verneuil et de ses élèves au sujet du retentissement des traumatismes sur les affections du cœur, des poumons, des reins, en ce qui concerne plus spécialement les diathèses, ainsi que les travaux de Charcot sur les accidents nerveux auxquels le traumatisme peut donner lieu, ces influences étant surtout d'ordre accessoire et exerçant leur action plutôt sur des affections existantes déjà que sur l'origine même de ces affections.

D'autre part, nous savons maintenant que c'est le traumatisme des moustiques, des puces, des poux, qui nous transmet les fièvres paludéennes, la fièvre jaune, la peste,

le typhus. Même pour les maladies internes, dites « a frigore ». une hypothèse plausible fait entrevoir que le froid ou plutôt le refroidissement, altérant le vernis épithélial protecteur de notre organisme, permet ainsi l'agression des agents pathogènes qui foisonnent en nous ou autour de nous, en engourdissant peut-être, d'un autre côté, les phagocytes préposés à notre défense.

Dans cet ordre d'idées, dans une thèse récente, le Dr Besnard relate un certain nombre d'observations sur l'influence des traumatismes dans la production des pleurésies, ces traumatismes agissant surtout en mettant en marche cette tuberculose qui nous entoure, nous guette, nous imprègne presque tous plus ou moins. Mais, contrairement à nos opinions de jadis, nous échappons d'ordinaire à son exacerbation virulente et même, dans le cas contraire, nous en guérissons fréquemment.

Mentionnons un autre côté de la question. Plus souvent probablement qu'on ne le croit, des *corps étrangers vulnérants méconnus* : arêtes de poisson, poils de brosse, petits os, noyaux, barbes d'épis, etc., *ouvrent la porte d'entrée aux germes morbides* et sont ainsi l'origine d'affections internes : angines infectieuses, pneumonies, gastrites, entérites, péritonites, etc. Pendant un certain temps, par exemple, on a attribué les appendicites, dont on signalait depuis peu la fréquence, à des fragments de cette vaisselle émaillée, nouvellement répandue, à ce moment même, dans l'usage public. On est revenu avec raison sur cette hypothèse, peut-être toutefois avec une certaine exagération, car, d'après Fitz, Delorme, Stern, Körte et d'autres auteurs, le traumatisme doit être incriminé dans au moins 10 °/₀ des appendicites ; Talamon va même jusqu'à 60 °/₀.

De son côté, la *pathologie expérimentale*, avec ses divers procédés d'inoculation, montre jusqu'à quel point s'exerce le rôle du traumatisme dans la production des affections internes.

Il en est de même de la *pathologie comparée*. Chez les ruminants, on constate fréquemment que ce sont des corps

pointus ou tranchants avalés qui, perforant la panse, peuvent atteindre le foie, l'intestin ou le diaphragme, léser le poumon, la péricarde et le cœur, et sont ainsi l'origine d'affection internes graves. Chez le chien et le chat, on trouve souvent dans nombre d'organes, dans le foie surtout, des aiguilles plus ou moins enkystées; quand l'aiguille qui a traversé les parois du tube digestif est munie d'un fil, celui-ci, imprégné de liquides septiques, détermine presque toujours une péritonite mortelle. (Cadiot et Roger, *Pathologie générale,* p. 164.)

Mais ce n'est pas sur ces causes traumatiques, relevées déjà bien souvent, que je compte spécialement insister auprès de vous. *Il est un autre genre de lésions d'ordre mécanique* beaucoup moins signalées jusqu'à présent, dont je tiens aujourd'hui à *faire ressortir l'importance dans l'étiologie des maladies relevant de la pathologie interne. Ce sont celles qui, déplaçant les viscères, provoquent dans ces organes des accidents* attribués trop souvent à des vices de circulation ou de sécrétion, au grand détriment de leur traitement et de leur guérison.

En 1879, un de nos confrères de l'armée, le Dr Vercoutre, publiait dans les *Mémoires de médecine militaire* (t. XXXV, 3e série), une étude sur « la torsion du pédicule des appendices normaux ou pathologiques de la cavité abdominale. » Ce travail, peu connu, émettait des aperçus originaux sur la cause de symptômes, de lésions observées dans les organes contenus dans l'abdomen. La plupart de ces organes, d'après M. Vercoutre, sont constitués par des masses pédiculées mobiles. Toutes ces masses peuvent subir des mouvements de rotation autour de leur pédicule comme axe, d'où résulte la torsion de ce pédicule, plus ou moins accusée, suivant le jeu que lui laissent les autres portions du viscère en raison de leurs adhérences ou de leur contact avec les organes voisins.

L'*estomac*, par exemple, appendu au pédicule œsophagien, quand il est distendu par les aliments, prend une forme arrondie : son grand cul-de-sac s'enfonce dans l'hypocondre

gauche et la masse vient tourner autour de son pédicule en tordant ce dernier. Cette torsion est limitée, d'ailleurs, d'un côté par la fixité de l'œsophage même et de l'autre par la fixité relative de l'estomac vers son orifice pylorique ainsi que par le paquet intestinal qui lui fait suite et l'entoure; mais les parties les plus voisines du cardia subissent certainement un mouvement de torsion. Cette torsion est prouvée par la présence de replis muqueux spiraux à la partie sous-diaphragmatique de l'œsophage et aussi par la disposition des deux nerfs pneumogastriques qui, d'abord situés sur les parties latérales de l'œsophage, gagnent les faces antérieure et postérieure de l'organe dans sa partie abdominale.

La torsion du pédicule est plus ou moins accusée suivant les habitudes d'ingestion alimentaire des individus et peut aller, chez certains d'entre eux, mangeant beaucoup, vite et sans grande mastication préalable, jusqu'à donner lieu à des symptômes morbides graves attribués d'ordinaire à des troubles de sécrétion ou à d'autres causes internes plus ou moins banales.

Ces mêmes considérations s'appliquent aux autres viscères : citons, en passant, la *vésicule biliaire* dont le col contourné en S et qui présente les replis muqueux spiraux appelés communément « valvudes héliçoïdales de Heister » affirme la torsion.

La rate, attachée à l'estomac et au foie par des replis assez lâches, se deplace facilement, devient flottante et la torsion de son pédicule souvent considérablement allongé, torsion qui va parfois jusqu'à deux tours complets de rotation, peut donner lieu à des accidents très graves, augmentant l'organe de volume et de consistance par suite d'obstacles à sa circulation et pouvant même le désorganiser absolument quand l'étranglement est complet ainsi que le constatent un certain nombre d'observations.

L'ectopie du rein est encore plus fréquente que celle de la rate, surtout chez les femmes, et, quand on la recherche, elle éclaire bien souvent des troubles morbides dont on accusait d'autres organes.

J'ai fait, en 1884, une autopsie[1] qni m'a montré jusqu'à quel point pouvaient aller les altérations causées par le déplament rénal. Le rein droit était venu se loger dans la fosse iliaque du même côté, sous le cœcum. La compression qu'il avait exercée sur la deuxième portion, la portion ascendante, du duodenum, avait atrésié l'intestin grêle au point que ce dernier n'atteignait pas la grosseur du pouce et le colon, de son côté, n'avait même pas le calibre ordinaire de l'intestin grêle. Par contre, au-dessus de la compression duodénale, l'insuffisance pylorique avait provoqué une énorme dilatation de l'estomac, lequel s'étalait sur tout le premier plan de l'abdomen jusqu'à deux travers de doigt au-dessus du pubis.

L'ectopie rénale n'ayant pas été diagnostiquée pendant la vie, aucun des troubles éprouvés par le malade n'avait été attribué à l'altération mécanique qui les causait.

En ce qui concerne *les intestins*, suspendus dans l'abdomen par un large pédicule péritonéo-vasculaire, le mésentère, ils forment une masse éminemment mobile, flottante. Celle ci peut, sous l'influence de causes diverses, favorisées par cette mobilité extrême et par le facile glissement de l'organe, se tordre plus ou moins et occasionner des accidents tels que l'étranglement interne, le volvulus, certaines invaginations et coudures ou compressions, etc.

J'ai retrouvé, tout récemment, une observation de mort rapide (en dix-sept heures) d'un jeune soldat, par double étranglement interne consécutif à un déplacement du cœcum, à la suite d'un ingestion gloutonne de 2 à 3 kilogrammes de raisins. Une laxité exceptionnelle des attaches du cœcum, la présence de vingt-deux ascarides de 15 à 20 centimètres réunis en pelotes et l'administration d'un purgatif, que rien ne semblait d'ailleurs contre-indiquer, paraissent avoir contribué à cette fin rapide. (Observation du médecin aide-major Marcus, dans les *Archives de médecine militaire*, t. XIX, p. 50.)

1. Publiée dans les *Archives de médecine militaire* (t. I, p. 470)

L'*appendice iléo-cæcal*, dans sa partie libre, qui affecte souvent une disposition en spirale, peut se souder à une anse intestinale et être entraîné par elle à un mouvement de rotation. Cette torsion favoriserait évidemment la production de l'appendicite par stagnation des germes toxiques, en vase clos, selon une des doctrines en faveur.

Depuis quelques années, ces différentes lésions mécaniques, toutes ces ptoses entrevues, il y a plus de vingt-cinq ans, par le Dr Vercoutre, ont été mises en relief par un certain nombre d'auteurs parmi lesquels *M. Glénard* se trouve en première ligne. L'entéroptose, la gastroptose, l'entérosténose avec l'atonie gastrique qui est si liée à la neurasthénie, tous ces troubles mécaniques ont été dévoilés, nomenclaturés et longuement discutés au grand bénéfice d'ailleurs du traitement des malades.

En somme, nous croyons que, comme nous l'avons indiqué, il faut grandement tenir compte des traumatismes, des actions mécaniques dans l'orifice et le développement d'une foule d'affections médicales.

En ce qui concerne surtout celles des viscères abdominaux, on trouvera bien souvent la cause des malaises, des douleurs, des difficultés et troubles de digestion et des intoxications générales qui en résultent, non dans des altérations de sécrétions, des hypo ou hyperchlorhydries, des défauts de pepsine ou de suc pancréatique, plus ou moins dévoilés par des repas d'épreuve, des réactions chimiques et combattus par des préparations pharmaceutiques ingénieuses et lucratives, mais bien dans des déplacements transitoires ou permanents de ces viscères dont le volume, la situation, les voisinages diffèrent tant, selon qu'ils sont remplis ou vides.

Au point de vue pratique, nous concluerons de tout ce qui précède qu'il faut surveiller nos habitudes, notre alimentation de façon à éviter l'introduction dans notre organisme de corps étrangers susceptibles d'y produire des effractions, avec infections consécutives. C'est en mangeant lentement, posément, qu'on arrivera à ce résultat. En outre,

on évitera ainsi la réplétion brutale de l'estomac avec ses graves inconvénients, sans compter les autres bénéfices que donnent à la digestion et à l'assimilation une mastication et une insalivation plus complètes.

Il faudra éviter encore, au moment de la réplétion stomacale, les efforts violents, surtout chez les gens obèses, les positions du corps professionnelles ou personnelles forcées ou trop relâchées, le port de vêtements comprimant intempestivement certains organes, vêtements adoptés trop souvent par une hygiène mal comprise, par une mode aveugle ou par un simple caprice individuel.

Rappelons-nous que les infractions à ces précautions, à ce régime, si elles deviennent une habitude, arrivent rapidement à transformer certaines incommodités en de véritables infirmités permanentes, surtout à mesure que s'éloigne la jeunesse avec ses organes malléables.

Une autre conclusion des plus importantes c'est qu'il faut absolument éviter les stagnations fécales ou gazeuses qui, non seulement déplacent fâcheusement les viscères, mais qui arrivent à transsuder à travers les parois de l'égout intestinal distendu ou altéré et à empoisonner l'organisme.

Quand, ainsi que je l'ai signalé, ces organes sont déplacés ou bien ont une tendance habituelle à se déplacer, il paraît indiqué de les remettre et de les maintenir en bonne position.

Vercoutre, dans son mémoire, fait connaître un certain nombre de manœuvres destinées à leur remise en place et à leur détorsion, s'il y a lieu, mais ces manœuvres s'appliquent plus spécialement aux tumeurs pathologiques et, malgré les précautions indiquées par l'auteur, elles ne m'ont point paru faciles dans leur application et satisfaisantes dans leurs résultats.

Toute autre est la pratique de Glénard qui repose sur un diagnostic précis des altérations organiques auxquelles il remédie avec son massage et ses appareils contentifs, sa sangle en particulier. Il en est de même pour la recherche de la liberté du tube digestif dont j'ai indiqué l'importance. La prescription quotidienne que fait Glénard, d'une petite

dose de sulfate de soude, a mis fin, dans bon nombre de cas, à de véritables infirmités, ayant retenti non seulement sur l'alimentation et sur la digestion mais encore sur la circulation générale en proie aux congestions et même sur le système nerveux avec sa neurasthénie menaçante.

Les résultats remarquables obtenus par des manœuvres aussi simples et par une prescription médicamenteuse d'allure si anodine ne peuvent-ils pas expliquer, jusqu'à un certain point, les succès de guérisseurs, de rebouteurs qui se targuent de remettre en place des organes « décrochés » l'estomac principalement, ainsi que la faveur obtenue par certains remèdes, certaines tisanes plus ou moins américaines, qui encombrent, avec attestations légalisées de guérisons à l'appui, la quatrième page des journaux et qui promettent la santé spécialement aux gens qui ont habituellement « la bouche amère, une mauvaise haleine, le teint jaune et la tête lourde » selon les termes mêmes des prospectus de ces panacées.

La sottise humaine, bien qu'incommensurable, ainsi que l'effronterie et l'habileté sans scrupules de ceux qui l'exploitent, ne suffisent pas à expliquer cet engouement du public qui se chiffre par des millions dépensés en réclames et d'autres millions empochés par ceux qui s'adressent ainsi aux bonnes gens qui sont ou se croient malades.

Les quelques succès obtenus au petit bonheur par les rebouteurs, par les masseurs auxquels une certaine expérience et parfois une pratique héréditaire ont pu enseigner des manœuvres favorables dans l'ordre d'idées que j'ai indiqué, viendraient à l'appui de mon hypothèse, d'autant plus que ces rares succès sont claironnés à grand fracas par leurs auteurs et bien plus encore par leurs bénéficiaires, heureux d'exalter ainsi leur clairvoyance vis-à-vis de l'insuffisance dont ils accusent la médecine diplômée, et que, d'autre part, les nombreux clients qui ne guérissent pas se gardent bien de proclamer un échec où leur amour-propre est engagé.

Il en est de même pour les remèdes dont les miracles, les attestations flatteuses, sont non seulement prônés dans les

feuilles publiques, les prospectus distribués dans les rues, les réclames affichées sur les murs mais que la poste fait pénétrer, sous forme de brochures à titre sensationnel et à détails romanesques, dans les villages les plus reculés. La grande majorité de ces remèdes sont de simples purgatifs inclus dans des excipients plus ou moins agréables, variant suivant les officines, et dont l'usage habituel recommandé produit tout simplement les mêmes bons effets que la petite dose quotidienne de sulfate de soude indiquée par Glénard dans les cas du même genre.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

LA VERSION

PAR M. HENRI DUMÉRIL

J'ai présenté autrefois à l'Académie quelques brèves études relatives à la pédagogie des langues. Dans cette suite de chapitres manque celui de la version. Je ne l'avais pas écrit jusqu'ici, non que le sujet soit dénué d'intérêt — il n'en est guère de plus intéressant pour un professeur de langues — mais parce qu'il me paraissait à peu près épuisé et que je n'avais rien à vous apprendre. Je me décide pourtant aujourd'hui à combler une lacune que je regrettais; peut-être, si ces quelques pages n'ont rien de bien original et ne contiennent qu'un résumé écourté et incomplet d'un très vaste sujet, pourront-elles servir à préciser vos idées et à attirer une fois de plus votre attention sur des questions de méthode discutées naguère avec une vivacité qui allait jusqu'à l'acrimonie, examinées maintenant avec moins d'intransigeance et d'un esprit plus rassis, toujours actuelles, parce que les problèmes concernant l'éducation et l'instruction ne cessent jamais de se renouveler avec les générations elles-mêmes.

La version a pour objet de rendre par écrit dans la langue maternelle des pensées exprimées en un autre idiome. La version suppose donc deux opérations intellectuelles différentes : il faut d'abord se rendre un compte exact du sens d'un passage donné dans une langue étrangère, tâche qui

pourra, suivant les cas, être très aisée ou présenter des difficultés considérables ; il s'agit ensuite de donner à ce sens une expression convenable dans un autre idiome, tâche souvent non moins difficile. Enfin, condition matérielle celle-là, la version est essentiellement un exercice écrit. Ces conditions sont donc les mêmes que celles du thème écrit dont je vous ai entretenu naguère ; pourtant la différence des points de départ et le sens inverse des chemins parcourus ne permettent pas de confondre ces deux genres d'exercices dans leurs procédés et leurs résultats. Bien rares en effet ceux qui possèdent une connaissance à peu près égale de deux langues ; nous voyons quelquefois, il est vrai, les enfants d'une famille anglaise, par exemple, établie en France, dont les membres continuent à parler anglais dans leur intérieur, et se servent toujours du français au dehors. Pour eux, les termes de thème et de version sont interchangeables. C'est là un cas tout à fait exceptionnel.

La version peut être l'occasion d'exercices ayant pour objet l'éducation de l'oreille et l'apprentissage de la langue parlée, comme la dictée du texte, sa lecture à haute voix par les élèves, les questions que le maître pose à son sujet. Mais cela ne fait pas partie d'elle, et je ne veux pas m'en occuper. Directement et essentiellement, c'est à l'intelligence de la langue étrangère écrite d'une part, à la formation du style dans l'idiome maternel de l'autre, que vise la traduction écrite.

Ni l'une ni l'autre de ces fins ne lui est particulière. On doit faire effort pour comprendre, sans traduire, le sens d'un passage qu'on lit, quelle que soit la langue dans laquelle il est rédigé. Et l'expression de la pensée dans une forme appropriée est un des principaux objets de toute composition littéraire. L'utilité spéciale et immédiate de la version est d'associer ces deux avantages.

Autre observation. Nous entendons souvent opposer, non sans quelque exagération d'ailleurs, l'enseignement des langues vivantes et celui des langues mortes. Il est certain que le besoin de parler et de comprendre à la simple audi-

tion comporte pour le premier des procédés particuliers, inutiles dans le second. Pareille distinction n'est pas à faire ici. Au point de vue qui nous occupe, il n'y a pas de langue morte; il s'agit avant tout de comprendre une pensée, laquelle est toujours vivante, et nous pourrions rappeler à cette occasion les lignes si connues de Milton dans son *Areopagitica :*

« Les livres ne sont pas des choses absolument mortes, mais ils ont en eux une puissance de vie pour être aussi actifs que l'âme dont ils sont les enfants. Que dis-je? ils conservent comme dans une fiole toute l'efficacité et comme l'essence de l'intelligence vivante qui les a engendrés. J'en connais d'aussi vivaces, d'aussi vigoureusement féconds que les dents du dragon de la fable; semés de ci de là, ils peuvent faire sortir du sol des hommes armés. »

Développons quelque peu les idées déjà indiquées. Le traducteur doit avant tout comprendre le texte proposé. Cette intelligence doit être plus complète, plus précise que pour les exercices analogues que l'on peut imaginer : résumés, paraphrases, commentaires; il faut en effet que la pensée, exprimée en une langue, soit rendue d'une façon aussi adéquate que possible dans une autre dont le génie est quelquefois opposé. Et l'interprète ne doit pas seulement se pénétrer du sens de l'original. Il cherchera à le reproduire de façon à ce que sa traduction le fasse saisir pleinement par ceux-là mêmes qui n'auraient pas cet original entre les mains ou qui ne sauraient pas le comprendre. Une version parfaite supposerait la connaissance complète de la langue du texte en tant qu'elle peut rendre toutes les nuances de la pensée, et une connaissance non moins complète de la langue du traducteur au même point de vue; avec cette différence toutefois que, le texte étranger donnant l'expression étrangère, le traducteur cherche d'abord le sens de cette expression, et ensuite, le sens trouvé, il cherche l'expression équivalente dans son propre idiome. Il va d'abord des mots aux idées, puis des idées aux mots : le texte est le point de départ, la traduction le point d'ar-

rivée, avec la pensée de l'auteur que le traducteur fait sienne, comme intermédiaire. L'opération sera rapide, presque instantanée, ou laborieuse et lente. Elle s'analysera toujours ainsi[1].

Et nous voyons tout de suite comment la version, ainsi que je l'ai dit plus haut, se distingue du thème. Pour celui-ci on part d'un texte écrit dans la langue maternelle, dont le sens est, en général, facile à saisir pour l'élève : le point d'arrivée est la transposition dans une langue étrangère, moins connue. Il restera donc fatalement bien plus loin encore de l'idéal d'une bonne traduction, *à savoir qu'elle ne soit pas reconnaissable comme telle.*

La perfection n'est pas de ce monde sublunaire, pas plus pour la version que pour toute autre chose. Il y a des mots, des idiotismes, des tournures intraduisibles; force est de se contenter d'à peu près. D'ailleurs les maîtres eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord sur la méthode à employer et le but à poursuivre : les uns préfèrent une exactitude aussi scrupuleuse que possible, comportât-elle, en français, quelques gaucheries et quelques platitudes : d'autres attachent plus de prix à une traduction aisée, coulante, élégante même, s'écartât-elle parfois un peu du texte; ainsi ils rendront un idiotisme par un autre emprunté quelquefois à un ordre d'idées tout différent. La première méthode a, depuis une quarantaine d'années, gagné beaucoup de terrain en France; elle a peut-être contribué à assouplir notre langue ; elle

1. « Elle (la traduction) nous présente les mêmes pensées sous d'autres mots, c'est-à-dire sous un autre corps que celui sous lequel nous sommes habitués à les voir et avec lequel par suite nous sommes trop souvent portés à les confondre ; elle nous fait sentir que ni l'un ni l'autre de ces deux corps, de ces deux mots, n'est la pensée, car au moment où nous faisons la translation du mot grec ou latin dans le mot français, il y a comme un instant de raison où la pensée pure et nue semble planer au dessus des deux langues, tandis que nous cherchons pour elle quelque objet où elle puisse se reposer, quelques haillons pour l'habiller à la mode de notre pays. » L. Juglar, *Le style dans les arts et sa signification historique*, p. 40.

conserve aux passages traduits certaines couleurs d'exotisme. Mais elle n'est pas exempte de dangers : elle fait facilement tomber dans de véritables incorrections que nous devons toujours tenir pour inexcusables chez des débutants; ou bien elle s'attache à des puérilités ; est-il vraiment bien désirable, si nous traduisons par exemple des vers anglais, dont le sens se suit sans interruption, que nous les rendions vers par vers, et encore en prenant soin de séparer les lignes dans notre version, laquelle est cependant en prose ?

Les Anglais, soit dans l'enseignement, soit dans les traductions qu'ils publient, redoutent davantage une transposition littérale, fût-elle correcte. Ils atténuent volontiers ce qui leur paraît trop *national*, dans un texte français par exemple; ils paraphrasent ou cherchent des équivalents constamment usités dans leur propre idiome. Cette sorte de timidité a sans doute pour cause principale le caractère différent des deux langues.

Le français est plus discret, l'anglais plus fort. Ainsi, une expression tant soit peu libre en français devient une inconvenance, parfois une obscénité, si elle est transportée telle quelle en anglais. Dans ses mots contractés et condensés, celui-ci présente les images avec une énergie, et, dans certains cas, une crudité, plus rares chez celui-là. Cette différence dans la forme correspond d'ailleurs à une différence dans la psychologie des deux peuples [1].

1. « S'il s'agit de traduire du français en anglais, il faut adoucir la hardiesse des métaphores, parce que le Français pensant en idées et l'Anglais en images, le dernier voit en concret ce qui n'est qu'une figure pour le premier. » A. W. Green, *Modern Language Teaching*, mai 1915, p. 83. Voy. aussi H. D. Davray, *Mercure de France*, 16 février 1916, p. 721. — Il est bien des nuances dont devrait tenir compte le traducteur idéal ! « Dans une bonne traduction, la beauté des images, des comparaisons, des métaphores peut jusqu'à un certain point se retrouver, l'ordre et le mouvement des pensées peut être respecté; d'où vient donc le malaise qu'on éprouve le plus souvent en la lisant? Pourquoi sent-on toujours en elle quelque chose d'inachevé? C'est que les mots utiles et nécessaires pour le sens

Mais ces considérations m'entraîneraient trop loin. Je rentre sur le domaine strictement pédagogique.

Dans les dernières années du dix-neuvième siècle et au début du vingtième, ai-je besoin de le rappeler? un mouvement, parti d'Allemagne, a rénové, au dire de ses partisans, bouleversé, selon ses adversaires, l'enseignement des langues modernes. La méthode préconisée, communément dénommée méthode directe, a reçu chez nous la consécration officielle; la question qui s'est posée dès l'abord a été la suivante : la version est-elle compatible avec la méthode directe? Les premiers promoteurs de cette méthode en France ne le croyaient pas : ils la définissaient « ... Celle qui enseigne les langues sans l'intermédiaire d'une autre langue antérieurement acquise. Elle n'a recours à la traduction ni pour transmettre la langue à l'élève, ni pour exercer l'élève à manier la langue à son tour. Elle supprime la version aussi bien que le thème[1]. » Les instructions officielles relatives à l'enseignement des langues vivantes dans les Lycées et Collèges, annexées à la circulaire du 15 novembre 1901, ne mentionnent ni la version ni le thème, mais paraissent les exclure par prétérition. L'article 15 s'exprime d'ailleurs ainsi; « *Dans tout le cours des études*, le professeur se servira surtout de la langue étrangère : il s'interdira l'usage de la langue française, sauf dans les cas où elle lui est indispensable pour rendre ses explications plus claires, plus courtes et plus complètes. »

n'ayant ni le même son, ni le même nombre de syllabes que ceux de l'original, les constructions de phrase n'étant pas les mêmes dans les deux langues, les qualités de nombre et d'harmonie de l'original ne se retrouvent pas dans la traduction. Pour rendre tout l'effet du style, il faudrait deux traductions : l'une fidèle au sens, infidèle au nombre et à l'harmonie; l'autre moins fidèle au sens, plus fidèle au nombre et à l'harmonie. On se contente ordinairement d'une traduction qui, essayant de tout concilier, ne satisfait ni l'esprit ni l'oreille.» L. Juglar, ouv. cité, p. 75, note. — Ne raffinons pas trop quand il ne s'agit que d'exercices scolaires.

1. Ch. Schweitzer et Em. Simonnot, *Méthode directe pour l'enseignement de l'allemand*, Première année, (1re et 2e séries), 1900, Avant-propos, v.

Spécifier que l'usage du français ne doit être toléré qu'à titre exceptionnel, n'est-ce pas bannir la version qui, par essence même, comporte cet usage [1] ?

Et pourtant, très sagement ce me semble, on l'a non seulement tolérée, mais encore officiellement conservée et recommandée.

Au début, elle n'était guère admise que comme moyen de contrôle, à titre extraordinaire [2].

Mais on n'a pas tardé à aller plus loin. « Il y a un exercice, écrivait M. J. Lecoq, dans l'une des meilleures apologies qui aient été faites de la méthode directe, que je ne voudrais pas voir sacrifier parce que je le crois très fécond et propre à relever l'enseignement des langues vivantes. C'est la version [3]... »

Pour le moment, constatons que le sens de l'expression méthode directe se modifiait. La version était forcément exclue d'une méthode définie comme elle l'était plus haut. Mais on sait la puissance des mots. On a conservé la qualification de directe pour obéir à une mode qui avait, chez nous au moins, l'estampille officielle [4]. D'aucuns ont proposé d'autres noms : méthode réformiste, méthode organisée, méthode inductive, intuitive, etc. On a parlé d'une méthode mixte possible (*middle*). Les dénominations importent souvent assez

1. Presque en même temps que paraissait cette circulaire, les Toulousains recevaient le prospectus d'une entreprise privée qui eut alors quelque vogue : il s'ouvrait à Toulouse une école Berlitz ; ledit prospectus portait : « La traduction est complètement abandonnée. »

2. « Enfin, il reste ces exercices de traduction dont nous n'avons rien dit jusqu'à présent, parce que nous ne pouvions les rencontrer sur notre chemin : les versions, de préférence, pour vérifier l'intelligence d'un morceau d'une difficulté exceptionnelle ; et peut-être aussi le thème d'imitation pour forcer les élèves à l'emploi de certaines tournures. C'est toujours le devoir-contrôle. » Ainsi s'exprimait M. G. Camerlynck, *la Méthode directe, les Devoirs*, conférence reproduite dans la *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, 1902-1903, p. 498. Le passage concerne les devoirs de la troisième période.

3. *L'Enseignement vivant des langues vivantes*, 1903, p. 84.

4. « There is no doubt that the term *Direct* has been much abused... » *Modern Language Teaching*, 1916, p. 50.

peu. Il serait bon pourtant de s'entendre. Peut-il exister réellement ici une méthode mixte? Une méthode est directe ou ne l'est pas, comme une ligne est droite ou ne l'est pas. Il peut y avoir un régime mixte, un régime de compromis, comportant l'emploi alternatif, successif ou même simultané de deux méthodes concourant au même but et se prêtant un mutuel secours. Il n'y a qu'une ligne droite d'un point à un autre; mais d'autres lignes peuvent les réunir. Ainsi beaucoup, parmi les partisans les plus convaincus de la réforme, ont renoncé à enseigner la grammaire dans la langue étrangère, pour ne pas ajouter une difficulté à une autre.

Quand on prononce le mot de version, il n'est guère de professeur de langues, Français, ayant déjà quelques années d'exercice, qui ne songe à la brillante conférence de M. l'inspecteur général Hovelaque, faite à la Sorbonne, le 15 octobre 1909, et reproduite dans diverses revues[1]. L'espace me manque pour analyser en détail ce morceau très suggestif. Je regrette de n'en pouvoir multiplier les citations; les conseils qu'il donne méritent d'être médités par tous les maitres. Mais je me permettrai quelques observations. Au début, M. Hovelaque sent le besoin de justifier l'apologie qu'il va faire de la version; il n'y a pas, dit-il, contradiction entre la méthode directe et cet exercice. Cela dépend du sens que l'on donne à ces mots *méthode directe;* au fond l'idée qu'ils expriment est un peu flottante : ils indiquent maintenant plutôt une tendance qu'une méthode rigoureuse.

Quoi qu'il en soit, le conférencier encourt une critique plus grave; il se plaît à insister sur la différence existant entre l'enseignement des langues vivantes et celui des langues anciennes, l'accentuant comme à plaisir, faisant du fossé un abîme, alors qu'au point de vue spécial de la version cette différence, de par la nature même des choses, est réduite au minimum. Non sans quelque exagération, il adresse à la version latine ou grecque, telle qu'on l'a longtemps pratiquée

1. *Revue universitaire*, 15 avril 1910; *Rev. de l'ens. des l. viv.*, mai 1910; les *Langues modernes*, mai 1910.

et qu'on la pratique sans doute encore, des reproches toujours spirituels dans la forme et parfois justifiés dans le fond. Mais est-il bien sûr que les préliminaires et les précautions dont il veut entourer cet exercice, tel qu'il le comprend, soient tous étroitement liés à la méthode directe? Ne peut-on pas notamment faire la préparation d'une version latine, en classe, en collaboration avec les élèves? A plus forte raison, et les bons professeurs le font tous, peut-on choisir des textes significatifs et beaux, à la portée des élèves, ne contenant rien qui les puisse dérouter. Et qui empêche de faire la correction en classe et par la classe? Sauf l'usage de la langue étrangère pour la préparation — M. Hovelaque admet l'emploi du français pour la correction — il n'y a rien dans toutes ses prescriptions qui ne puisse s'appliquer à une traduction d'une langue quelconque; les maîtres de langues classiques en peuvent faire leur profit.

Il est parfaitement exact que beaucoup de versions latines, grecques surtout, quand j'étais lycéen, étaient pour nous de vrais rébus[1]. Il eût été bon de nous faciliter la tâche en déblayant le terrain par quelques explications ou suggestions préalables. Mais dans certaines limites, n'est-il pas utile que l'ingéniosité des élèves ait à s'exercer; qu'ils tournent et retournent une phrase jusqu'à ce qu'elle donne un sens satisfaisant, fût-ce au risque d'une erreur? Tel n'est pas l'avis de M. Hovelaque. « Il ne faut jamais, dit il, demander à l'élève un effort qui puisse le conduire à l'erreur. C'est en faisant déjà bien qu'il doit apprendre à faire mieux : toute possibilité de faute doit lui être évitée, toute la besogne mâchée pour lui, parce que toute besogne qu'il fait seul est exposée à être mal faite et fortifie en lui sa tendance naturelle à l'erreur... »

1. Cela tenait d'ailleurs, en partie, à ce fait que les textes de versions étaient dictés. Nos textes grecs étaient presque toujours fautifs, car notre connaissance du vocabulaire était trop restreinte pour que nous fussions capables de reconnaître les mots à mesure que le professeur les prononçait. La dictée dans ces conditions n'offre que des inconvénients : pour les textes latins elle présentait, au contraire, de sérieux avantages.

Cette condamnation de l'effort personnel n'est-elle pas trop absolue? D'une part, elle ôte certainement à l'étude des langues vivantes une grosse partie de sa valeur éducative, et, d'autre part, elle repose sur une espérance vaine, sur une illusion pédagogique[1]. Quoi que nous puissions faire, il y aura toujours plusieurs catégories d'élèves; il y en aura de bons, de passables, de médiocres, de franchement mauvais, il y aura toujours des fautes, et je crains qu'en prenant trop de soins, souvent stériles, pour éviter les fautes aux élèves les moins intéressants, on ne fasse perdre du temps aux plus laborieux. Pour ceux-ci une erreur n'est pas toujours sans fruit. Après un demi-siècle, ou peu s'en faut, je me rappelle encore certaines fautes dont je m'étais rendu coupable dans tel ou tel devoir et qui m'avaient valu des réprimandes bien senties; je ne me souviens pas moins nettement de la manière dont elles ont été redressées. En comparant la version telle qu'elle est en usage pour les langues anciennes à celle qu'il veut pour les langues modernes, le conférencier n'a-t-il pas mérité, dans une certaine mesure, le reproche que Herbert Spencer adresse aux socialistes quand ils comparent leur société future à la société actuelle? Ils dépeignent celle-ci telle qu'elle est, et celle là telle qu'ils la désirent. Disposition d'esprit fréquente, mais non sans dangers. Compter sur des mécomptes, prévoir l'imprévu, c'est là une sagesse assez rare, qui, d'ailleurs, ne doit pas nous détourner de chercher le mieux, mais doit nous rendre prudents dans cette recherche. Pour réformer un abus, pour combler une lacune, n'est-il pas téméraire de procéder par réformes ambitieuses, portant sur un ensemble, et renfermant une part formidable d'inconnu, provoquant parfois des réactions qui font reculer plus loin que le point de départ? Mais je me laisserais entraîner trop loin par des réflexions générales sur les refontes de programmes dont on a été si prodigue dans nos divers ordres d'enseignement pendant la dernière partie du dix-neu-

1. Cf. B., *A Word on the Other Side, Modern Language Teaching*, 1910, pp. 184 seqq.

vième siècle et au commencement du vingtième. Je reviens simplement à la *version-devinette,* si on veut la nommer ainsi : elle a son utilité parce qu'elle stimule la curiosité des élèves, leur donne la satisfaction de la difficulté vaincue, leur fait suivre avec une attention plus soutenue les corrections et les explications du professeur. Il faut, bien entendu, que le sens soit assez aisément accessible aux élèves même moyens; à cette condition, l'exercice mettra en jeu et l'intelligence que l'élève a de la langue et son intelligence tout court. Double profit. Le premier avantage doit être spécialement apprécié par le professeur de langues, le second par tout pédagogue digne de ce nom, pour lequel la vigueur de l'intelligence est une des fins ultimes et nécessaires de tout enseignement. A quel maître de mathématiques demandera-t-on de sacrifier les problèmes?

L'utilité de la traduction pour l'intelligence de la langue étrangère est parfaitement exposée, dès 1903, dans le livre déjà mentionné de M. Lecoq. « La traduction, j'entends la traduction raisonnée, sérieuse, qui tend à rendre tout le texte et est d'autant plus parfaite qu'elle a plus nettement conscience de ses imperfections, peut seule amener les élèves à sentir complètement ce qu'ils ont lu, à apprécier la force d'une expression, à connaître le sens plein des mots ». Et il ajoute, ceci est pour la gymnastique intellectuelle : « L'effort nécessaire pour produire cette traduction fait prendre à l'esprit des habitudes de justesse, d'exactitude, je dirai presque de probité intellectuelle[1] ». « La version, honnie naguère, mais dont je ferais volontiers la pierre angulaire de l'enseignement supérieur du français, dit à son tour un Anglais, M. R. L. Græme Ritchie. Et pourquoi? Parce que la version fournit le critérium définitif de la compréhension du texte. C'est à la traduction qu'apparaissent des difficultés qui autrement auraient passé inaperçues. En fin de compte, on n'est jamais sûr d'avoir saisi le sens exact d'un passage et d'en avoir pleinement goûté le style

1. *L'Enseignement vivant des langues vivantes*, pp. 85-86.

si l'on n'est pas en état de le traduire intégralement en anglais »[1].

Quant aux avantages de la version pour exercer au maniement de la langue maternelle, ils sont encore plus universellement reconnus; quoique ce point de vue ne soit pas le plus important pour les maîtres de langues, ils auraient grand tort de s'en désintéresser. L'intérêt général le leur défend, et leur prestige, encore mal assuré aux yeux de certains, en souffrirait. Ç'a été un grand sujet de crainte chez les apologistes des *Humanités modernes* que l'intronisation officielle de la méthode directe, telle qu'elle se présentait d'abord, dans la plénitude de son intransigeance. Il y a, dans les lycées et collèges, des élèves auxquels nous prétendons faire faire des études secondaires, différentes de celles des écoles primaires supérieures par leur esprit plus encore que par les matières enseignées, études sans langues anciennes : on les appelle aujourd'hui la section D. On les appelait autrement hier, on les appellera autrement demain, mais peu importe. Pour eux la question est capitale. Les élèves des sections A, B et C ont le latin et six années de version latine[2]; leurs camarades ne peuvent trouver que dans des traductions de langues modernes quelque chose d'analogue. M. Hovelaque a signalé les traits particuliers qui dans le génie du grec et du latin, rendent l'étude de ces idiomes et de leur littérature particulièrement profitable à la discipline de l'esprit et à la formation du style français. Il admet, trop pleinement peut-être, qu'à ce point de vue rien ne les remplacera complètement. Mais les langues modernes ne peuvent-elles pas les suppléer dans une certaine mesure, mesure qui d'ailleurs variera quelque peu suivant la nature de la langue étudiée et les œuvres écrites en cette langue? La pratique de la version doit certainement contribuer au

1. *Quatre ans d'enseignement supérieur*, *Modern Language Teaching*, décembre 1913, p. 266.

2. « Le jour où on apprendra le latin par la méthode directe, il deviendra superflu de l'apprendre. » Henri Poincaré, *Les Sciences et les Humanités*, p. 17.

résultat espéré, vainement espéré, jusqu'à présent, avouons-le. L'infériorité de la culture littéraire chez les candidats au baccalauréat sciences-langues vivantes, correspondant à la section D, est incontestable. Les motifs en sont divers, et il en est qui proviennent de la nature des choses, de l'origine même de ces candidats. Mais il en est d'autres, et nous pouvons indiquer quelques remèdes. Une expérience bien longue prouve que beaucoup d'élèves, et non pas seulement les plus médiocres, négligent un exercice qui n'est pas représenté à l'examen; or, il n'y a pas de version parmi les épreuves écrites du baccalauréat en question. Plus sages, les programmes de l'enseignement des jeunes filles ont fait à cette épreuve une place dans l'examen pour l'obtention du diplôme secondaire. Autre observation. C'est uniquement dans le deuxième cycle d'études, en seconde et en première, que la traduction est officiellement autorisée. Deux ans, c'est bien peu pour quelque chose d'aussi compliqué. Les études classiques anciennes en comportent trois fois plus, et chez un très grand nombre de jeunes gens, lesquels feraient mieux d'ailleurs de « planter des choux », suivant la formule consacrée, les résultats sont pauvres. Il faudrait commencer la version de langues modernes au moins deux ans plus tôt, à l'époque où la méthode directe pure commence à intéresser moins les élèves et à donner moins de fruits. Une classe au moins par semaine serait réservée à la méthode comparative. Bien entendu, les textes seraient soigneusement gradués. Mais ne peut-on pas trouver des passages d'auteurs allemands ou anglais qu'un adolescent de douze à quatorze ans peut comprendre et rendre en un français convenable? Nous ne saurions trop tôt habituer les élèves à cette idée bien simple, semble-t-il, qu'un auteur étranger n'écrit généralement pas plus de sottises qu'un auteur français. A la dernière réunion de l'Association anglaise pour l'enseignement des langues modernes, un professeur, Miss Hargraves, dit qu'elle doit chaque année expliquer aux jeunes filles qu'elle dirige cette vérité « *That foreigners do not write nonsense any more than Englishmen* », et elle se

félicite de les voir chercher à être logiques dans leurs traductions; quoiqu'elles puissent se tromper, ces traductions sont généralement sensées. Et Miss Hargraves ajoute : « Je crains d'être trop fière de ces résultats, mais ils demandent assez de peine; on me pardonnera peut-être »[1]. Ce ne sont donc pas les jeunes Français seuls qui se permettent d'attribuer aux plus grands écrivains de l'antiquité ou des temps modernes les absurdités qui récréent parfois les correcteurs des compositions du baccalauréat dans leur ingrate besogne[2]. Me permettrez vous d'égayer cette causerie, un peu décousue, par un exemple de telles joyeusetés, tiré de ma propre expérience? Il s'agissait, dans l'espèce, d'un morceau de Juvénal vantant, en bon Romain, la simplicité des mœurs ancestrales. Le passage suivant a particulièrement embarrassé certains candidats :

Sicci terga suis, rara pendentia crate,
Moris erat quondam festis servare diebus
Et natalicium cognatis ponere lardum,
Accedente nova, si quam dabat hostia, carne[3].

Voici quelques échantillons de traductions, scrupuleusement transcrits :

« Il était d'usage autrefois les jours de fête de préserver

1. *Modern Language Teaching*, 1916, p. 52.

2. « Le souci de la logique est aussi absent chez les élèves que le souci de la grammaire. » P. Crouzet, Préface à *La Version latine par la Grammaire et la Logique*. — Il est certainement du métier, l'auteur d'un article signé U dans le *Journal des Débats* du 12 juillet 1916, *A travers les examens :* « Si les candidats, dit-il, laissaient échapper, à l'oral, quelques belles énormités, ce serait autant d'intermèdes comiques. Mais les perles de ce genre ne se rencontrent guère qu'à l'écrit, dans les compositions de ceux qui sont restés sur le carreau. Elles sont le repos, le délice et la consolation des correcteurs. Quand une de ces trouvailles éclate au milieu d'une composition insignifiante ou médiocre, c'est comme une fusée d'artifice dans la nuit... »

3. *Sat.*, XI. M. Despois traduit : « Jadis on faisait sécher le dos d'un porc sur une claie pendue au plafond : c'était le fin morceau des jours de fête. Pour célébrer sa naissance, on servait à ses proches une tranche de lard, à laquelle on joignait parfois la viande fraîche que fournissait la victime du jour. » *Les Satiriques latins*, p. 167.

la tête des siens de la sécheresse par une claie peu serrée et pendante et d'offrir un morceau de lard à ses amis, ou de la chair nouvellement tuée si la victime donnait quelque chose... »

« C'était autrefois d'usage de conserver pour les jours de fête les derrières enfumés d'un porc remarquablement suspendus par un osier et les jours où on célébraient (*sic*) la naissance de servir du lard aux parents... »

« Autrefois en ces jours de fête il était d'usage de conserver du lard séché d'un cochon pendant rarement à une claie et de placer pour ceux qui la savent le lard relatif à la natation et un nouveau corps prêt pour être sacrifié... »

« Des motes (*sic*) de terre, arrachées avec les mûriers, qui y adhéraient, étaient placées çà et là sur des claies et conservées pour les jours de fêtes. Pour les anniversaires de naissance on offrait à ses parents du lard, et, si on offrait un sacrifice, la viande y était ajoutée... »

« Autrefois c'était la coutume de conserver pour les jours de fête, les dos rares d'un porc étant suspendus par une claie et de placer sur la table avec les parents le lard relatif aux jours de naissance, la viande s'ajoutait, si une nouvelle victime la fournissait... »

« C'était une coutume autrefois pour les jours de fête de conserver pour les siens les dépouilles du pays et les rares dos pendant aux treillis; de servir aux parents un morceau de lard pour célébrer une naissance; lorsque une nouvelle chair arrivait, on la donnait comme victime... »

« Les raisins étant sec (*sic*), il en pend peu aux treilles. Il était d'usage autrefois de conserver du porc salé et de le servir aux gens de connaissance aux jours de fête, si quelque victime nouvelle ne se présentait pas... »

« Il était d'habitude autrefois de garder les jours de fête les dos rares pendant à la potence et d'apporter un lard aux parents... »

Il serait possible d'expliquer une grande partie des erreurs de détail qui ont suggéré aux candidats ces monstrueuses absurdités; c'est tantôt l'inexpérience dans l'art de

consulter le dictionnaire — car c'est un art véritable, — tantôt l'ignorance de la prosodie latine, tantôt quelque autre lacune dans l'instruction des élèves qu'il faut accuser pour tel ou tel contresens déterminé. Mais évidemment, et cela est plus grave, ils n'étaient pas convaincus de la vérité énoncée plus haut, à savoir que les Romains avaient autant de bon sens que nous-mêmes : certes, il y a des chances pour que ce fussent des cancres fieffés, auxquels l'aveuglement ou la vanité des parents et la faiblesse des directeurs d'établissement avaient seuls laissé pousser jusqu'au bout les études (?) classiques : mais ce n'est pas absolument sûr. Il y avait peut-être parmi eux des jeunes gens d'intelligence moyenne, mous au travail, sans y être absolument rebelles. Je me suis bien gardé de noter leurs noms et les ai complètement oubliés, mais je ne serais pas surpris que quelques-uns fussent arrivés à des positions enviables... Mais ceci encore m'entraînerait loin de mon sujet. Quoi qu'il en soit, il serait imprudent et injuste de formuler une appréciation générale en s'appuyant sur des exemples exceptionnels, encore que trop fréquents.

M. Hovelaque veut que l'apprentissage de la version commence par des poésies lyriques. Les élèves en ont appris déjà beaucoup en Quatrième et en Troisième; ce sont, dit-il, des textes complets, représentatifs et beaux; ils abondent dans les littératures modernes; mieux que tous les autres textes ils révèlent le génie individuel des races qui les ont créées. Peut-être. Mais, en matière de pédagogie, ne paraît-il pas tout indiqué de commencer par le simple et le facile pour passer de la graduellement au composé et au difficile? Les textes poétiques sont les plus malaisés à rendre dans une langue étrangère, et, parmi eux, les morceaux lyriques, de tous les plus personnels à l'écrivain; ils portent l'empreinte de son originalité propre plus encore que celle du génie de sa race, ou plutôt de sa nation — usons avec discrétion de ce mot de race dont on a beaucoup abusé. Coleridge, Wordsworth, Byron, Shelley, Keats, Moore, étaient contemporains. Quelle

différence caractéristique entre leurs œuvres! C'est souvent bien après coup qu'on s'aperçoit qu'un lyrique représente l'esprit d'une collectivité. N'a-t il pas été plus d'une fois honni ou raillé, repoussé par elle? N'a-t-il pas formé son public plutôt qu'il n'a été formé par lui? En tout cas, faut-il proposer d'abord à des élèves dont quelques-uns — la fameuse section D, — n'ont encore jamais rien traduit, des textes souvent intraduisibles? Ils ne sont pas, je le sais, nécessairement, obscurs : en allemand, maint morceau lyrique est plus accessible au jeune Français qu'un passage de prose historique : mais le sentiment et le style ne peuvent être rendus en français d'une manière même approximative sans beaucoup de connaissances et beaucoup de travail. La poésie lyrique d'Horace est bien plus impersonnelle que celle des grands lyriques modernes; elle n'exprime guère que des idées qui, depuis des siècles, font partie du fonds commun de l'humanité. Est-ce par Horace que l'on ferait commencer un adolescent de quinze ou seize ans qui n'aurait pas encore été exercé à la version? Et, parce qu'il s'agit de langues encore parlées aujourd'hui, devons-nous faire tout au rebours des usages adoptés pour les langues disparues? D'une façon générale, les pièces de vers se recommandent aux partisans de la méthode directe par leurs avantages au point de vue de l'étude de la prononciation (accent tonique, rime), et parce qu'elles se gravent facilement dans l'heureuse mémoire des enfants. Mais, sous d'autres rapports (vocabulaire, construction des propositions, style), elles ne sont pas sans inconvénients; et, en ce qui concerne l'exercice de la version, elles paraissent plutôt contre-indiquées pour les débutants. Ne pourrait-on choisir des textes empruntés aux *essayistes*, aux historiens, aux conteurs, romanciers[1] ou auteurs de *short stories*, de manière à initier les jeunes gens à la vie

1 Sont-ce eux que des plumes, même officielles, appellent aujourd'hui des *nouvellistes*, du mot anglais *novelists?* Le mot français *nouvellistes* a un tout autre sens: il désigne ceux qui aiment à apprendre et à colporter les nouvelles du jour. Voy. Montesquieu, *Lettres persanes*.

intime d'un peuple étranger sans présenter à leur inexpérience autant de problèmes? La poésie aurait son tour, et les pièces lyriques ne viendraient pas toujours les premières.

La plupart des ouvrages de pédagogie s'accordent à reconnaître que la version bien faite donne à l'esprit des habitudes de réflexion et de précision. Un écrivain anglais, M. F.-B. Kirkman, fait bon marché de cet éloge. « L'idée que l'éducation spéciale en fait de précision littéraire donnée par la traduction soignée aide à créer ou à perfectionner quelque hypothétique faculté générale de précision n'est sanctionnée ni par la psychologie moderne, ni par l'expérience journalière. Le traducteur le plus exact, peut — et la chose se voit souvent — faire preuve d'une négligence grossière et habituelle quand il donne un autre emploi à son activité; il n'est à cet égard ni meilleur ni pire que le spécialiste en philologie ou en science naturelle qui, quand il discute sur des sujets en dehors de sa spécialité, manifestera souvent le plus complet mépris des règles mêmes de la méthode scientifique qu'il observe rigidement dans ses études professionnelles[1]. »

N'exagérons rien dans aucun sens. La variété des exercices est nécessaire pour élargir et assouplir l'esprit : toute spécialité, quelle qu'elle soit, est peut-être insuffisante pour donner un caractère d'amplitude et de généralité même à une faculté donnée. Mais il y a spécialité et spécialité. Ne quittons pas le terrain pédagogique. Le jeune homme qui se sera exercé consciencieusement à interpréter des textes variés, choisis parmi les grands auteurs d'une littérature, qui aura par conséquent essayé de pénétrer dans leur pensée pour lui donner une forme à lui personnelle, aura plus de chances pour apporter dans d'autres domaines les qua-

1 *The Teaching of Foreign Languages*, 1909, pp. 11-12. — M. Kirkman revient sur la question de la version dans un article intitulé *The Direct Method and Translation*, *Modern Language Teaching*, juillet 1916. D'après lui les protagonistes de la méthode directe n'ont jamais songé à exclure complètement l'usage de la langue maternelle.

lités ainsi acquises par lui, que celui qui aurait consacré le même temps à des problèmes d'algèbre ou à l'observation au microscope. Et, au jugement de beaucoup de professeurs de sciences, non des moindres, une bonne instruction classique n'est pas une mauvaise introduction à l'étude des sciences. Au demeurant, la traduction n'est-elle pas préférable au psittacisme que représente trop souvent l'enseignement prématuré des sciences physiques et naturelles? Mieux vaut encore s'être à peu près assimilé une page d'un moraliste célèbre ou trente vers d'un grand poète et les avoir transposés en français passable, que savoir simplement, par cœur, une demi-douzaine de formules indiquant la composition de corps que souvent les professeurs ne peuvent même pas montrer à leurs classes.

Pour terminer, puisque je parle à Toulouse et à des Toulousains, je rappellerai un article publié naguère dans un quotidien de notre ville par un de nos collègues, M. Bouasse, sur le sujet qui m'occupe[1]. C'est à la version latine qu'en veut l'auteur de *Bachot et Bachotage*. Il constate sans d'ailleurs, bien entendu, donner cette constatation comme une nouveauté, l'extrême difficulté que rencontre le traducteur à trouver dans une langue des équivalents parfaits pour les mots d'une autre langue. Il cite l'exemple classique : *Puer, abige muscas*. Là, *Puer* ne veut pas dire *enfant*, mais *jeune esclave, boy*. « Rien ne vous empêche de traduire avec Lhomond : *Enfant, chasse les mouches*[2]! Mais cessez de me parler de la vertu éducatrice de la version, qui devient une série de faux sens, de contre-sens, de jeux de mots, d'à peu-près : elle produit sur l'esprit la déformation que vous devez éviter avec le plus grand soin. » Il veut donc

1. *L'enseignement de demain. La version latine. Télégramme* du 16 janvier 1912.

2. Lhomond n'avait-il pas traduit : « Laquais, chassez les mouches? » Je l'ai souvent entendu dire, mais je n'ai pu retrouver cette phrase dans les éditions, relativement récentes, de sa grammaire, que j'ai eues entre les mains.

qu'on retarde l'apparition du latin, les élèves jeunes étant incapables de comprendre les explications qu'on peut leur donner. — J'avoue moi-même ne pas bien saisir pourquoi. Quel est le jeune garçon incapable de comprendre que les Romains appelaient leurs jeunes esclaves *enfants*, *boys?* « Plus tard, ces explications, ajoute-t-il, seront accueillies avec intérêt par les plus intelligents. Le jeune homme aura conscience d'un effort nécessaire : il acquerra, par la comparaison du sens de mots voisins, mais non équivalents, cette finesse, ce tact intellectuel qui est la marque d'un humaniste. Mais ce jeune homme sera l'exception... L'étude du latin n'apprend ni le sens des mots français, ni la syntaxe française. Elle n'est défendable que pour des esprits déjà mûrs et qu'il s'agit de raffiner. C'est une perte de temps pour la masse; on doit le réserver aux mieux doués et le reculer jusqu'en Première... » C'est, on le voit, plutôt la question générale de l'étude des langues comme moyen de culture que la question particulière de la version qu'envisage M. Bouasse. Elles sont liées dans une certaine mesure, mais pourtant distinctes. Que trop d'enfants suivent, sans utilité, le cours des études classiques, je suis porté à le croire; mais pour ceux qui sont dirigés dans cette voie, faut-il attendre jusqu'à la Première pour commencer la version? Cela serait, je le crains, une grave erreur pédagogique.

En ce qui concerne spécialement les langues modernes, il est une mesure qui serait, ce me semble, de nature à satisfaire les maîtres de l'enseignement secondaire. Ce serait l'addition d'une version aux épreuves de la seconde partie du baccalauréat. En philosophie et en mathématiques élémentaires, l'heure de classe consacrée aux langues, de facultative deviendrait obligatoire. Cette innovation[1] offrirait un

1. Ou ce retour partiel à un ancien état de choses : d'après le décret du 25 juillet 1874, article 9, une des épreuves écrites de la deuxième partie du baccalauréat ès lettres était « la traduction en français d'un

certain nombre d'avantages sur lesquels je ne puis insister ici.

texte de langue vivante » — mais, et c'est là une différence capitale, il n'y avait alors aucune épreuve de langue à la première partie. Quand le thème fut substitué à la version par le décret du 19 juin 1880, les langues modernes disparurent du programme du second examen.

TOULOUSE LA MORTE

NOUVELLES RECHERCHES SUR SON PASSÉ

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD.

I

Les Origines de Toulouse.

De l'avis des géographes, tant anciens que modernes, Toulouse doit à sa situation topographique une réelle importance. Ainsi que l'a dit Elisée Reclus en sa *Nouvelle Géographie universelle*[1], c'est une de ces villes nécessaires qui appartiennent essentiellement à l'organisme géographique d'une contrée.

Dès les temps gallo-romains, Strabon[2], renseigné par Posidonius qui l'avait visitée au début du premier siècle avant Jésus-Christ, faisait remarquer que Toulouse était située au point le plus étroit de l'isthme formé par l'Océan et par la Méditerranée, sur les bords d'un grand fleuve navigable qui mène directement à l'Océan, et au débouché de nombreuses vallées (venant des Pyrénées, de la Montagne-Noire, des hautes collines du Rouergue, de l'Aveyron, du Périgord et du Quercy), ce qui en faisait naturellement le point de concentration topographique et le rendez-vous ethnique d'un grand nombre de populations, même éloignées, pour leurs transactions commerciales comme pour leurs relations politiques.

Bâtie sur la terrasse qui se détache de la vallée de l'Hers

1. *Nouvelle Géographie Universelle*, t. II, chap. II, p. 145.
2. *Géographie*, l. IV, ch. I, § 14.

à la hauteur de Montaudran pour aboutir à la Garonne qu'elle domine, encadrée par les escarpements du Puech-Davy, au Sud, et par les coteaux de Guilleméry qui l'isolent de la vallée de l'Hers, au Levant, elle longe la rive droite de la Garonne, formant boucle sur une étendue d'environ cinq kilomètres. Avant la construction des ponts et l'établissement de la chaussée du Bazacle, elle accédait à la rive gauche par un gué naturel partant du port de la Daurade, dit de Bidou ou Vidou, pour aboutir près de l'Hôpital actuel de la Grave; et cet accès lui ouvrait tous les chemins conduisant vers la Gascogne et le Béarn.

D'autre part, l'étendue et la fertilité de ses larges plaines alluvionales, si bien cultivées avant même la conquête romaine, au témoignage de César[1]; l'abondance et la variété de ses productions, notamment en céréales, ce qui avait permis au préteur Fontéius d'envoyer en l'an 75 avant Jésus-Christ aux armées de Métellus et de Pompée, tenues en échec par les guérillas espagnoles de Sertorius, de grands convois de blé que Cicéron faisait valoir, dans sa célèbre plaidoirie en faveur de Fontéius, comme autant de services rendus à la République[2]; les avantages d'un transit déjà considérable au temps de Posidonius, soit par terre, soit par eau, étaient pour Toulouse autant de motifs de devenir une métropole.

Par suite, les allégations des premiers historiographes du Capitole ne sont pas aussi téméraires qu'on pourrait le supposer lorsqu'ils font remonter la fondation de Toulouse à des temps très anciens. Leur grand tort a été de vouloir, sans preuves à l'appui, préciser une époque déterminée et indiquer le nom d'un fondateur.

*
* *

Le premier historiographe qui s'est livré à ces inventions fantaisistes, ou qui les a recueillies dans les milieux reli-

1. *Locis patentibus maximèque frumentariis* (*De Bello Gallico*, lib. I, cap. x).
2. *Pro M. Fonteio Oratio*, c. VI, 14 (4).

gieux et universitaires où il fréquentait, est Frère Étienne de Gan[1], maître en théologie et religieux de l'ordre de Saint-François, qui vivait sous le règne de Charles VII.

Bernard de Rosergio (de Rousergue[2]), alors archevêque de Toulouse et précédemment prévôt de Saint-Étienne, l'avait chargé d'écrire l'histoire de Toulouse, où il était né, et à laquelle il était fort attaché. Et cette histoire, écrite en latin et dédiée à Bernard de Rousergue, figure en tête du Livre Blanc conservé dans les Archives de l'Hôtel de Ville.

Les origines de Rome étant incertaines, dit Étienne de Gan, il n'est pas surprenant que les opinions varient sur les origines de Toulouse; mais Isidore de Séville défend de mépriser légèrement les historiens à cause de leurs contradictions. En conséquence, il s'en rapporte à ceux qui peuvent l'orienter dans ses recherches. Or, Roderic, archevêque de Tolède, a attribué la fondation de Toulouse à Lemosin, fils de Thubal, petit-fils de Japhet et arrière-petit-fils de Noé. De plus, Roderic a fait remonter la fondation de Toulouse au temps où la prophétesse Débora jugeait Israël sous un palmier entre Rama et Bethel, en l'an 3916 de la création du monde, troisième epoque de l'histoire du genre humain, 533 ans avant la fondation de Rome. Et cette chronologie est confirmée par six vers latins ainsi libelles :

Terno milleno, sub anno jam peragrante,
Nongento deno sextoque, tunc judicante,
Post orbis fabricam muliere Delbora sancta,
Urbem magnificam, dignamque gloria tanta,
Nomine Tolosam, Lemosin construxit edoctus
Ex Tubal semine Miles nobiliter ortus.

Si l'autorité d'Isidore de Séville comme celle de Roderic sont contestables en pareille matière, il en est surtout ainsi

1. *Stephanus de Ganno*, ainsi appelé parce qu'il était originaire de Gan, canton de Pau (Basses-Pyrénées).

2. Et non « Du Rosier ». Sa famille tirait son nom d'un village du pays Castrais, commune de Marguès, canton de Brassac (Tarn). Conf. Ernest Roschach, *Musée de Toulouse, Catalogue des Antiquités* (1865), p. 231.

des vers latins cités par Étienne de Gan, qui dénoncent une fabrication toute médiévale, sinon sa fabrication personnelle, car, au lieu d'être rythmés comme la poésie latine classique, ils sont simplement rimés comme la poésie liturgique chrétienne. Ils sont, en outre, émaillés d'expressions caractéristiques de son temps. C'est ainsi que Débora y est qualifiée de « sainte » (*Delbora sancta*), et que Lemosin y reçoit les titres de « docte » (*edoctus*) et de « chevalier » (*miles*).

Étienne de Gan continue sa dissertation historique sur Toulouse en disant que, géographiquement, elle est dans le sixième climat nommé *diaboristhenes*, et sous l'influence spéciale de Mercure à qui les Toulousains doivent leur esprit naturel, leur subtilité et une aptitude particulière à toutes les sciences. Il rappelle le voisinage des cimes neigeuses des Pyrénées, la beauté et la fertilité du pays. S'il ne reste aucun vestige de la première fondation, on doit l'attribuer à la haute antiquité de la ville et aux nombreux événements qui l'ont tour à tour ruinée et relevée de ses ruines. Mais, au temps du paganisme, elle avait un Capitole, des sénateurs, des consuls, des présidents, des empereurs, des temples de dieux, témoin la légende du martyre de saint Saturnin, mort sous le règne d'Antonin et la présidence de Gélasius, et le temple d'Apollon sur l'emplacement de l'église de la Daurade. Ses titres d'honneur pendant la période chrétienne ne sont pas moins nombreux. L'éloge se termine par la citation d'une lettre de Pierre de Martres, infirmier de l'abbaye de Saint-Sernin, écrite aux consuls en 1319, où Toulouse est placée au premier rang des cités magnifiques : « brillante comme un astre, arrosée des sources de l'un et l'autre droit, populeuse, opulente et rayonnant sur le monde entier ».

La dissertation d'Étienne de Gan se termine par une recherche de l'étymologie du nom de *Tholose*, que nous aurons l'occasion d'examiner dans le cours de notre étude. Pour le moment, nous devons nous en tenir à ce qui concerne la fondation de Toulouse, et, à la suite de la dissertation d'Étienne de Gan, nous lisons une autre note,

également en latin, sans nom d'auteur, sur la fondation de Toulouse comparée à celle de Rome « en l'an du monde 4459 », à celle de Narbonne « huit mois avant Rome » et à celle de Paris « au temps de Salmanazar et de Tobie, 905 ans avant Jésus-Christ ».

Telles sont les indications qui devaient désormais servir de norme aux historiographes postérieurs et qu'ils ont copiées et délayées à qui mieux mieux pendant tout le seizième siècle.

Le second historiographe qui s'est spécialement occupé de la fondation de Toulouse est Nicolas Bertrand (*Bertrandi*), professeur de droit et avocat renommé au Parlement, capitoul en 1499 et en 1510. Sous le titre de *Gesta Tolosanorum*[1], il a publié, en latin, une série de dix traités ou mémoires historiques imprimés en caractères gothiques par Jean Grandjean au mois de juillet 1515[2]. Quoique très érudit et habitué, ainsi qu'il l'a raconté lui-même dans une déposition faite à la Cour du Juge d'appeaux civils de la Sénéchaussée, à « chercher les histoires anciennes tant ez pierres des eglises vétustes que livres fort anciens escriptz de divers langaiges de deux cens, trois cens en ça[3] », il s'est borné à recueillir les histoires merveilleuses qui circulaient autour de lui, histoires faites de fables, de méprises, de confusions, de quiproquos, d'interprétations fausses greffées sur des événements réels, et il n'y a pas d'étrangetés qui l'aient déconcerté. Sa haute réputation d'avocat-professeur et la nouveauté de son livre, le premier qui fut sorti des presses en l'honneur de Toulouse, ne contribuèrent pas peu à propager et à perpétuer les erreurs et les inventions qu'il a reproduites, notamment sur la fondation de Toulouse.

1. *Gesta Tholosanorũ, edita per Dominũ, Nicolaüm Bertrandi.*

2. Impressum Tholose industria Magistri Johānis | Magni Johānis In angulo vie portarietis | commorantis Anno domini. Mil | lesimo. Quingentesimo. XV. | Die X. iiij. Mensis | Julii;. | Laus Deo.

3. Archives municipales de Toulouse, BB. 201, pp. 34-37. Audience du 19 mai 1527.

Lui aussi fait remonter cette fondation au temps de « Delbora », devenue juge d'Israël. Il la fixe en l'an du monde 3916 et fait de Toulouse une des plus anciennes cités qui existent, sans en excepter Rome, qui ne remonte qu'au temps d'Achab, roi de Judée, en l'an du monde 4959. Toulouse, ajoute-t-il, avait le même aspect que Rome avec son Capitole, son amphithéâtre et certains autres monuments témoignant de sa haute « dignité[1] ».

Peu après se produisit la Renaissance, qui renouvela toutes les études et multiplia les recherches de toutes sortes sans faire progresser la critique historique. Et, au milieu du seizième siècle, nous voyons un lauréat des Jeux Floraux en 1548 et en 1550, Antoine Noguier, publier à son tour une histoire de Toulouse[2], où il ne fait que rééditer les fables de ses prédécesseurs en les amplifiant. D'après lui, ce furent les fils de Tubal, descendant de Japhet, qui fondèrent Toulouse après avoir été obligés de quitter l'Orient. Mais il y a, dit-il, diversité d'opinion sur le véritable fondateur :

... Les vns donnant l'honneur à Lémosin, issu de Tubal, pére des Ibériens (autrement dits Espagnols) et des Italiens, si nous croions plusieurs autheurs : les autres à vn Tolosan troiën, plusieurs à Tolus, et quelques uns à Tolossus, aussi troiën : Est il pourtant que ceux qui tiënent le parti de Tolus s'approchent mieux (à mon auis) de la vérité, à laquelle i'obéis et condéscens, tant pour raison d'une lettre écrite par le cosmographe Ptolomee à Anthomis, roi de Tolose, confirmant cette opinion par le moiën de l'histoire de Tolose tõbée entre ses mains, q̃ pour auoir trouué quatre vers antiques aux Archifs de Tolose, touchãt la fondation d'icelle. Et par ainsi Tolus situa Tolose, (comme dit Ptolemee en ladite épitre) en lieu éminent par doutance des inondatiõs de la Garonne : celle part où, depuis, la postérité donna le nom de vieille Tolose (cõme bâtit aussi dela les monts ès régions hispaniques, Tolède cité fameuse) au Boristénés sixième climat du mõde soubz l'aspet beniuole de Mercure, significateur de science et d'eloquẽce, dont les habitans sont heureusement assouuis.

---

1. Fol. ii, 2°.

2. *Histoire* | *Tolosaine* | par | Antoine Noguier Tolosain, | aueq Priuilege du Roi. | 1556 | A Tolose, par G. Boudeuille | Iuré de l'Vniuersité.

Ce climat êt tempéré n'étant véxé, ne de trop âpre rigueur de chaut cõme l'Ethiopie méridionale, ne par trop roide froidure, ainsi q̃ la Scitie séptentrionale. Et sur la fertile montaignette de Pietdauid, toutefois embellie d'une abondãte campagne, soit en blés, vins, et toute sorte de grain dõt lon se peut auiser, pour enfler et agrandir la substãce d'un revenu et patrimoine, aiant d'étẽdue pl' de vingt-cinq lieuës, qu'elle décore de plusieurs villes closes et villages...

... Cette situation et fondation, *continue Antoine Noguier*[1], fut faite (comme dit l'Archeuêque de Tolède[2]), du tems de Delbore femme de Lapidoch . sur laquelle se reposoit le réglement d'Israël en l'an trois mil neuf cents et séze de la création du monde[3], âge troisiéme selon Isidore[4], comme témoignent ces quatre vers antiques que i'ai en faueur du lecteur ici de suite couché. Et, bien que soient rétorrides et aris, si êt que la seule antiquité (qui le me permet) m'excusera.

VERS ANTIQUES DE LA FON .
DATION TOLOSAINE .

Terno, millenoque sub anno, iam peragente
Noningento deno sexto, tum iudicante
Post orbis fabricam muliere Delbora facta,
Tolosam nomine Tolus construxit edoctus

AUTREMENT

Tholosam Tholus construxit numine ductus

Lèquels, faits françois, ainsi résonent :
En l'an trois mil neuf cents, et séze encore
Du monde fait, et du tems de Delbore,
Femme tenant sa gent de mœurs instruite,
Tolose fut par Tolus roi construite.

Laquelle êt plus ancienne que Rome, d'autant que Tolose fut fondée au troisiéme âge de la création du monde, trois mil neuf cents et séze; et auant l'an de grâce Mil deux cents septantetrois. Et Rome au quatriéme âge de la création du monde, Quatre mil quatre cents huitantequatre et avant l'an de grace Sept cents et cinq, cependant que Acham roi de Iudée régnoit. Par ainsi Tolose fut plus tót fondee q̃ Rome de Cinq cents soixantehuit ans : voire que Narbone, laquelle passe l'antiquité de Rome, étant plus tót qu'elle fõdee de

1. P. 4.
2. Roderic en ses Croniques.
3. *Iud.*, 4.
4. Isiod. au 5 de ses étymologies.

huit mois. Et cõme de Tolus Tolose print commencement, ainsi receut de lui le nom de grand signifiance et singuliére admiration : mêmes pourtant qu'en la Gréce cõmunément lon affichoit au milieu des maisons vn rondelet écu, sur lequel s'appuiôient en vnité les cheurons ou lon pendoit les dons et choses dignes de curieuse garde : ce qu'ils appeloient θολοσ, c'êt adire Tolus, témoin le Poète,

Dona tulit, siqua ipse meis venatibus auxi,
Suspendiue tholo, aut sacra ad vestigia fixi.
(Lib. IV, *Aeneidos.*)

De là, le nom de Tolose êt né. comme aiänt les choses qui surpassent la mémoire des siécles passés et dont la postérité êt de béaucop redeuable : soit pour les antiquités admirables d'icelle : soit pour l'assiete du lieu, tant souueraine, étant elle assise entre les roiäumes d'Aragon et de l'Espagne : soit pour la vaillance et noblesse de ses Rois et de ses Comtes qui furent vertueux, magnanimes et paissans l'univers de glorieuse renommée : soit pour la debonnaireté et fidélité du populaire : soit pour ses dons embellis d'éloquent sçavoir, lêquels sont dons du seigneur Dieu : d'où prouient toute suffisance, tout bien, et tout heur...

Par les citations caractéristiques que nous venons de faire, on peut voir tout ce que pouvaient alléguer les historiographes non seulement du Moyen âge, mais encore de la Renaissance, sans que les Humanistes, qui se piquaient pourtant d'érudition en hébreu, en grec et surtout en latin, et qui faisaient rayonner la gloire « palladienne » (c'est-à-dire « enseignante ») de Toulouse dans tout l'univers intellectuel de leur époque, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, voire l'Italie, se soient élevés de près ni de loin contre les allégations d'Étienne de Gan, de Nicolas Bertrand et d'Antoine Noguier, pas même les Juristes qui s'efforçaient d'éclairer le droit par l'histoire comme Jean de Boysson (*Boissonei*) et ses élèves Arnaud Ferrier, du Pac et Jean de Coras; comme Forcadel, contre lequel Cujas renonça à disputer la chaire de droit pour laquelle il s'était inscrit; comme Cujas lui-même, un des esprits les plus éclairés et les plus judicieux du seizième siècle; comme Jean Bodin, le fameux auteur de la *République*, l'illustre précurseur de Montesquieu. Et nous ne

parlons pas des autres érudits, tels que Pierre Bunel, Étienne Dolet, Jean Voulté, Guy Du Faur de Pibrac, assurément bien susceptibles de rétablir la vérité historique, mais plus préoccupés de ressusciter l'*Oratio* cicéronienne.

Dès lors, raconte humoristiquement le P. Sermet dans une de ses communications à l'Académie des Sciences[1], « les Toulousains furent intimement persuadés qu'ils étaient les enfants de Tholus et qu'ils descendaient, par Tubal, de Japhet, fils de Noé. Ils reposoient tranquillement dans cette flatteuse croyance, lorsqu'au commencement du dix-septième siècle, Guillaume Catel vint les dessiller, et leur démontrer, le flambeau de la critique à la main, que leurs Écrivains méritoient plutôt le titre de Romanciers que celui d'Historiens, et que tout ce qu'on leur avoit débité au sujet de Tholus, et d'une foule de Rois qu'on lui avoit donné pour successeurs, n'étoit qu'un assemblage insipide et monstrueux, sinon de mensonges et d'impostures, du moins de fables et de rêveries, enfantées par la crédulité, l'ignorance et l'amour du merveilleux[2]. Tholus, relégué dès cet instant dans la classe des êtres chimériques, perdit tout son crédit. »

*
* *

Mais il ne suffit pas de montrer l'erreur; il faut chercher la vérité, et les origines de Toulouse ne sont pas faciles à retrouver.

Même lorsqu'elles remontent à des époques reculées, on ne saurait comparer l'ancienneté des villes de l'Occident à celles de l'Égypte, de la Judée, de la Phénicie, de l'Assyrie, voire de la Grèce et de l'Italie. Quoiqu'en ait pensé au dix-huitième siècle le conseiller de Montégut, qui considérait la ville de Toulouse comme « une des plus anciennes du

1. *Mémoire sur une inscription de Tholus*, lu le 30 janvier 1783. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. III, pp. 352 et s.)

2. *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, par Guillaume de Catel, Tolose, 1623, liv. III, chap. II, pp. 390 et s.

monde »[1], nous sommes très en retard avec l'Orient au point de vue de la civilisation, et nous ne pouvons présenter des vestiges aussi anciens de puissance et de richesse monumentales.

Tandis que, dans la vallée du Nil, on peut remonter au cinquième millénaire de notre ère, où apparaissent les premières dynasties, et dater de là les temps proto-historiques, tandis qu'en Grèce la proto-histoire peut revendiquer les âges héroïques célébrés par les poèmes homériques, en Gaule, les sources géographiques et historiques les plus anciennes remontent à peine au-delà du cinquième siècle avant Jésus-Christ. Et même elles ne nous apportent que des informations éparses, incertaines et souvent contradictoires.

Jusque vers le milieu du siècle dernier, on s'était contenté de ces textes imparfaits et insuffisants pour l'étude des premières populations de la Gaule. Cependant, l'Antiquité ne savait rien, ou presque rien, de la contrée située par delà les Cévennes. Au deuxième siècle avant l'ère chrétienne, un des historiens les plus sagaces de ce temps, Polybe, avouait cette ignorance : « Tout l'espace, dit-il, qui s'étend au nord d'une ligne joignant l'Aude aux embouchures du Tanaïs (actuellement le Don), nous est inconnu. Ceux qui parlent de ces régions ou en écrivent n'en savent pas plus que nous-mêmes et ne font que débiter des fables. » Un siècle plus tard, Cicéron confirmait le témoignage de Polybe dans ses *Provinces consulaires*. « Ces contrées, écrivait-il, qu'aucun récit, aucun livre, aucune histoire n'avait fait connaître, dont on ignorait même le nom, notre général, nos légions, nos armées les ont traversées. »

César est le premier qui ait bien connu la Gaule, l'ayant parcourue dans presque tous les sens pendant huit ans et l'ayant conquise soixante ans avant l'ère chrétienne. Mais il n'est jamais venu dans les régions toulousaines, quoiqu'il ait gouverné la Gaule Narbonnaise, et ce qu'il en dit ne nous

1. *Recherches sur les Antiquités de Toulouse* (Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, t. I, p. 65).

fixe nullement sur les origines de Toulouse et voire sur son importance en son temps.

La science moderne, elle-même, qui s'est attachée à retrouver les traces des premières populations humaines, a été impuissante à faire connaître si ces populations ont constitué des groupements faisant pressentir les origines de Toulouse.

Toutefois, sans éclairer la question laissée dans l'ombre par l'histoire, l'archéologie nous renseigne dans une certaine mesure sur les industries et sur les civilisations qui se sont succédé depuis l'âge paléolithique.

Quelques haches de pierre polie se sont rencontrées dans les terres de la ville et du voisinage. Trois de ces haches, fort remarquables, gisaient dans l'argile des coteaux de Saint-Agne. Elles sont, très probablement, de l'âge néolithique proprement dit, mais de la fin, car la métallurgie de l'âge du bronze et du cuivre laissa longtemps survivre l'emploi des pioches en pierre et des pointes de flèches en pierre.

Autour de la banlieue de la ville ces haches abondent, indiquant soit la densité de la population, soit la durée de l'occupation. Les points où les découvertes ont été multipliées sont simplement ceux qui ont été le mieux explorés.

Qu'il y ait eu des occupations, des stations néolithiques sur l'emplacement, ou plutôt aux abords de Toulouse, sur les coteaux ou sur la berge, c'est possible, probable même; mais aucun vestige n'est demeuré et n'a été observé. On ne saurait donc rien préciser.

Assurément, le cours de l'ancienne Garonne aux larges eaux coulant sur un fond de vallée moins profond, dans un lit plus occidental que l'actuel, a été fréquenté par les peuplades de toutes les phases paléolithiques. Mais, à cette époque, n'existaient pas ou ne comptaient pas les raisons diverses qui devaient, beaucoup plus tard, déterminer les habitants à se réunir soit au sommet, soit au pied du Puech-Davy.

Les vestiges de l'industrie paléolithique ne se retrouvent guère dans la plaine, sauf ceux des plus anciens temps : les

quartzites taillés, les volumineux et ingénieux coups de poing, tels que ceux qu'en 1851 le docteur Noulet a recueillis à l'Infernet, près Clermont-sur-Ariège, abondent seuls sur tous les coteaux de Toulouse et dans toutes les directions, souvenirs des chasseurs nomades de la très vieille humanité.

Pour l'âge du bronze, y compris la phase initiale du cuivre, c'est-à-dire de la seconde moitié du troisième millénaire jusqu'à l'an 900 avant Jésus-Christ, on n'a rencontré que peu d'objets clairsemés dans le pays. La Garonne a fourni quelques pièces, une ou deux haches de bronze, une lame d'épée, un beau poignard, c'est tout[1].

Et, cependant, aux populations innommées de la préhistoire, sans institutions déterminées ou tout au moins connues, avaient succédé des populations formant des nations, c'est-à-dire des sociétés humaines ayant chacune un nom particulier avec une langue, des mœurs et des institutions spéciales plus ou moins modifiées par les relations, par le sol et par le climat.

*
* *

En des temps qu'on ne saurait déterminer, l'Europe occidentale a été successivement envahie par des peuplades de races différentes, venues soit du Midi, soit du Nord.

La plus ancienne de ces peuplades paraît avoir été celle des Ibères.

Leur présence dans nos provinces méridionales remonte à une époque très reculée. Elle est attestée par de nombreux témoignages des auteurs anciens. « Autrefois, dit Strabon[2], on donnait le nom d'Ibérie à la contrée comprise entre le Rhône et l'isthme formé par les deux golfes gaulois (golfe du Lion et golfe de Gascogne), tandis qu'aujourd'hui on regarde les Pyrénées comme la limite de l'Ibérie, à laquelle

1. Conf. M. Emile Cartailhac, d'après ses notes inédites gracieusement communiquées.
2. *Géographie*, III, IV, 19.

on a donné le nom d'Hispanie. » Plusieurs autres écrivains de l'antiquité, Hérodote, Scylax, Festus Avienus, Scymnus de Chio et Pline confirment cette indication. Il n'est donc pas douteux que les tribus de race ibérique aient occupé la Gaule méridionale, notamment sur les deux rives de la Garonne et, en particulier, la région toulousaine. Cela paraît d'autant plus certain, si l'on considère les Aquitains comme étant de leur famille, ainsi que le fait supposer Strabon[1].

Suivant toutes les apparences, les Ibères venaient de l'Espagne où s'était constituée leur nationalité; mais on ignore leur origine, et l'on s'est demandé s'ils étaient parents des Sicanes ou des Numides d'Afrique, et même s'ils venaient du Caucase et de la Caspienne en passant par l'isthme de Suez ou la mer Rouge. Leur nom d'*Euskara*, *Euskariens*, *Escaldunacs*, ainsi que le nom de la ville d'Eus, qu'ils avaient entre Perpignan et Prades, semblent indiquer leur origine orientale, car ils rappellent le mot grec ἕως, signifiant « aurore, orient ». Ils avaient franchi les Pyrénées et avaient conquis tout le pays au nord de ces montagnes, alors occupé par des populations restées inconnues. Ils avaient fait leur migration jusque dans la partie centrale de la Gaule, très loin au nord de la Garonne, et, du côté de l'est, dans le Languedoc, car on leur attribue la fondation de Narbonne.

Lorsque César vint dans les Gaules, sept ou huit siècles s'étaient déjà passés depuis la fin de l'âge de bronze[2], et il nous montre la Gaule habitée par trois ou quatre cents tribus, appartenant à trois grands peuples, absolument différents par le type, le langage et la civilisation : les Belges,

1. *Géographie*, IV, II, 1.

2. *L'âge de bronze* comprend tout le second millénaire avant notre ère. Vers l'an 900 seulement commence pour nos provinces orientales le *premier âge du fer*, c'est-à-dire la période appelée *hallstatienne*, du nom de l'importante nécropole de Hallstat en Autriche. Au cinquième siècle lui succède le *second âge du fer* ou époque de la Tène, ainsi nommé de l'oppidum de ce nom sur le lac de Neuchâtel et qui se termine au début du premier siècle de notre ère. — Conf. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, 1re partie, pp. 4 et 5.

les Aquitains et les Celtes ou Gaulois, qui formaient la Gaule indépendante. Mais il faut y ajouter la partie de la Gaule déjà soumise aux Romains sous le nom de « Province Romaine » et qui comprenait la région alpestre, le bassin du Rhône jusqu'au confluent de la Saône au Nord et la région méditerranéenne, jusqu'aux Cévennes, et même à l'Ouest, jusqu'à la plaine de Toulouse.

Avant d'être romanisée, cette région était habitée par des populations que les Grecs désignaient sous le nom de Λίγυες (*Ligyes*) et les Latins sous celui de *Ligures*, au singulier *Ligus*.

On trouve la première mention des Ligures dans un vers emprunté au troisième siècle avant Jésus-Christ, par Érastothène, à un périple du sixième ou septième siècle, attribué au Pseudo-Hésiodé. Ce vers a été cité par Strabon[1]. Les Ligures y figurent avec les Éthiopiens et les Scythes, ce qui montre qu'on les considérait comme un peuple important, occupant à l'Ouest la place que tenaient les Scythes au Nord et les Éthiopiens au Sud[2]. Ils avaient donc dépossédé les Ibères des pays qui devaient former la province romaine.

Hécatée de Milet, qui vivait au sixième ou au septième siècle avant Jésus-Christ, place Marseille dans la Ligurie, près de la Celtique[3]. A cette époque, les Ligures étaient déjà en possession de leur conquête. Mais aucun texte ne nous fait connaître leurs origines. Nous savons seulement qu'à une époque indéterminée ils étaient descendus le long de la chaîne des Alpes, avaient franchi le Rhône et repoussé

1. *Géographie*, VII, III, 7.

2. Ils paraissent avoir été les consanguins des anciens Thraces établis dans la contrée danubienne. Les Grecs racontaient que le culte de Démeter, déesse des moissons, c'est-à-dire de l'agriculture, leur était venu de la Thrace européenne. Leurs mythes religieux rapportaient encore que Vulcain, le divin forgeron, précipité de l'Olympe, était tombé dans une île appartenant au même peuple. Ces vieilles légendes helléniques n'étaient pas de pures fictions poétiques. Elles sont confirmées par toutes les découvertes qui ont été faites.

3. Hécatée, *Frag.*, §§ 19 et 21. (*Hist. Græcor*, édition Didot, I, p. 2.)

les Ibères du Languedoc ou s'étaient mêlés à eux, ainsi que le constate le Périple de Scylax[1].

Plus tard, et par la même voie qu'avaient suivie les Ligures, arrivèrent les Celtes. Dès les temps les plus reculés, ils s'étaient fixés dans la vallée du Danube, sans qu'on puisse indiquer d'où ils étaient originaires. Les découvertes des époques quaternaire et néolithique ont grandement compromis les anciennes théories de l'origine asiatique des Ariens ou Indo-Européens. La plupart des auteurs cherchent actuellement en Europe, et particulièrement dans les régions du Nord, leur berceau primitif[2]. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils seraient venus longtemps après les bandes latines et helléniques. Ils n'ont pas dû se mettre en marche vers l'Occident avant le douzième ou le treizième siècle de notre ère. Par leurs migrations successives, tantôt belliqueuses, tantôt pacifiques, dans l'Europe centrale et occidentale, ils se sont mêlés ou substitués aux populations déjà fixées sur le sol qu'ils envahissaient. Ils ont fini par dominer dans l'Europe moyenne depuis le Danube jusqu'en Bretagne, et par couvrir la plus grande partie du territoire actuel de la France. C'est ainsi qu'ils ont pénétré, à la manière d'un coin, entre les Ibères et les Ligures, refoulant les uns vers les Pyrénées, les autres au delà du Rhône, sur les bords duquel s'étaient déjà élevée la colonie grecque de Massalia (Marseille), dont la domination était prépondérante au commencement du cinquième siècle avant notre ère, d'après le témoignage d'Hécatée de Milet[3]. A partir de ce moment, on ne retrouve plus des Ligures que le long de la mer Méditerranée depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno, et c'est d'eux que le golfe du Lion a longtemps tiré son nom.

Les Celtes se sont avancés jusqu'en Espagne, où ils ont donné naissance à la population désignée par les Grecs sous le nom de Celtibériens. La Celtique aurait été par suite

1. § 4.
2. Voir notamment Salomon Reinach, *L'Origine des Ariens* (1891) et *Le Mirage oriental dans l'anthropologie* (1893).
3. *Frag. Hist. Græcor*, édition Didot, §§ 19 et 21, t. I, p. 2.

peuplée de races celtilisées plus encore que de Celtes purs et aurait groupé un nombre considérable de peuplades diverses par leur origine comme par la date de leur arrivée dans les régions qu'elles occupaient. Mais nous savons par le vers du Pseudo-Hésiode, conservé par Strabon[1] et que nous avons déjà cité, et par Festus Avienus[2], qu'au sixième siècle avant notre ère ils n'avaient pas encore franchi les Pyrénées et atteint les bords de la Méditerranée.

M. d'Arbois de Jubainville a fait remarquer[3] que le Périple de Scylax ne met encore que des Ligures et des Ibères sur le rivage de la Méditerranée aujourd'hui français, tandis que le *Traité du Monde*, attribué à Aristote[4], nomme cette partie de la côte Γαλατικόσ κόλποσ, et il en conclut que les Celtes ne dominèrent sur la Méditerranée qu'après la rédaction du Périple de Scylax, c'est-à-dire pas avant le milieu du quatrième siècle avant Jésus-Christ. Mais la date qu'il assigne à ce Périple n'est pas admise par tout le monde[5].

Dans tous les cas, l'invasion des Celtes eut pour résultat de chasser les hommes de l'âge du bronze et de les supplanter par les hommes de l'âge du fer.

Les Celtes furent, à leur tour, envahis par les Belges que les Anciens nommaient aussi Kymris, Cimbres, Galates. Les Belges étaient-ils de la même famille que les Celtes? Les avis sont partagés.[6]. Dans tous les cas, il y a lieu, même en n'admettant pas la distinction fondamentale des races, de tenir compte des différences provinciales, tout au moins à l'époque de César, de Strabon[7] et de Diodore de Sicile[8], qui

1. VII, III, 7.
2. *Ora maritima*, v. 129-136 et 608 et s.
3. Dans un article sur l'étymologie du nom des Volkes, publié dans la *Revue des Questions historiques*.
4. C. 1.
5. Voir Letronne, 1826, *Journal des Savants*, p. 267, et Muller, *Geographici minores*, éd. Didot, 1855-61, prolégomènes, p. 44.
6. Voir, notamment, le compte rendu du Mémoire, lu en novembre 1880, à l'Académie des sciences, morales et politiques, par M. C. Levasseur.
7. IV, VI, 2.
8. V, 39.

ne mettent pas en doute cette dualité ethnique, et ils étaient renseignés à cet égard par Posidonius qui était venu visiter le pays, et notamment Toulouse, vers l'an 100 avant Jésus-Christ, en vue de continuer l'histoire de Polybe.

Enfin, vers le quatrième siècle avant Jésus-Christ, arrivèrent les Volkes, qui s'étaient établis sur le bas et le moyen Danube, puis qui avaient remonté vers la source de ce fleuve et s'étaient fixés sur la rive droite du haut Rhin[1], et qui, finalement, avaient envahi la vallée du Rhône et le pays qui s'étend au sud et à l'ouest des Cévennes. Mais ils ne dépassèrent pas la Garonne; et César[2] range même au nombre des Aquitains les *Garumni*, chez qui la Garonne prenait naissance. Sans doute, ils s'étaient contentés de refouler les Aquitains vers les Pyrénées, comme ils les avaient refoulés vers les monts Cemnènes ou plutôt les Corbières, qui en sont la partie méridionale[3] : d'ordinaire, les peuples dépossédés par de nouveaux venus abandonnaient les pays plats aux envahisseurs et se retiraient dans les montagnes.

Le nom de Volkes est écrit *Volgæ* dans les manuscrits de César, et *Bolgæ* ou *Belgæ* dans ceux de Cicéron, notamment lorsqu'il parle des Volkes de Toulouse. Le mot « Volke » doit donc avoir la même étymologie que les mots *Bolgæ* et *Belgæ*, qui ont pour racine le mot *bel*, « tumulte, combat », d'où les mots *belg*, « ce qui fait explosion, ce qui éclate », et *belawg*, « envahisseur, dévastateur ».

Les Volkes se divisaient en deux peuplades distinctes : les Volkes Arécomiques et les Volkes Tectosages. Les Volkes Arécomiques paraissent être arrivés les premiers, comme s'ils marchaient en avant-garde. Ils s'établirent le long du Rhône jusqu'aux Cévennes. Les Volkes Tectosages semblent avoir été plus nombreux et former le gros de l'armée envahissante. Ils s'étendirent depuis les Cévennes jusqu'à la rive droite de la Garonne.

1. César, l. IV, c. XXIV. — Conf. Isidore de Séville (*Etymol.* 9, c. 2). qui les nomme des *Tolosates*.

2. L. III, c. XXVII. — Conf. Strabon, l. IV, c. II, p.

3. Conf. *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 1849, p. 244, article de M. Jouglar.

Cicéron appelle les Tectosages *Sagati* dans son discours *Pro M. Fonteio*, et l'on a prétendu qu'ils tiraient leur nom du vêtement en forme de tunique qu'ils avaient coutume de porter et qu'on appelait *sagum* ou *sagus* (σάγος), d'où leur nom celto-latin de *Tectisago*. Mais le *sagum* était le vêtement de tous les Gaulois : il n'est donc pas particulier aux Volkes Tectosages. La finale *sages* est d'ailleurs commune à plusieurs autres noms de tribus celtiques, telles que les Agosages[1] et les Rigosages[2] dont parle Polybe. Étienne de Byzance nous dit que le nominatif singulier était *Tectosax*. Cette finale au pluriel serait donc une forme adoucie du kimrique *a'ch*, « génération, souche, rejeton », en celte « postérité, enfant », en armorique *a'ch* « race, généalogie » devenu en irlandais un suffixe patronymique. Quant au mot *Tectos*, il pourrait bien être le nom du premier chef de ce clan devenu si célèbre qu'il s'est répandu dans tout le monde de l'ancienne Europe et jusqu'en Asie. Nous le retrouvons, en effet, dans plusieurs textes lapidaires, tels que celui de Melun (*Textus*), ainsi que le composé *Contextos;* et des déesses mères *Textumahæ* sont invoquées dans deux inscriptions de Zülpich (Prusse rhénane) rapportées par Muratori[3] et par Becker[4]. Les Tectosages seraient donc les « Enfants ou le clan de Tectos ».

*
* *

En résumé, si l'on s'en tient aux temps proto-historiques, on constate dans le bassin pyrénéen de la vieille Gaule la trace de quatre peuples distincts parfaitement caractérisés par les Naturalistes aussi bien que par les Historiens : les deux premiers appartenant à l'âge du bronze et les deux derniers à l'âge du fer.

Le plus ancien de ces peuples paraît avoir été celui des Ibères. C'était un peuple brun, au crâne allongé, appartenant

1 V, 77.
2 V, 53.
3 *Inscriptiones*, p. 1282, n° 5.
4 *Beitz*, de Kunhn, III, p. 442.

au type méditerranéen. Il est aujourd'hui représenté par le peuple Basque (Aquitaniens de César).

Puis, vinrent les Ligures, également bruns, à tête large, de petite taille, dont certains représentants ont paru mongoloïdes.

Ensuite, sont arrivés les Celtes, également brachycéphales.

Enfin, pendant l'âge du fer, se montrèrent des conquérants, grands et blonds, à tête allongée, qui se mêlèrent aux Ibéro-Ligures et aux Celtes et formèrent le peuple gaulois connu des Romains. Les Galls ont surtout peuplé les départements du nord, de l'est et du nord-ouest de la France. Quant aux châtains, à taille moyenne ou petite, ils peuplèrent surtout les départements du sud et de l'ouest; et ils descendent, les brachycéphales des Celtes et des dolicocéphales des Ibères.

Ces diverses émigrations s'étaient faites sans doute comme se produisirent les invasions des peuples barbares des IVe et Ve siècles de notre ère. Les envahisseurs étaient arrivés avec leurs familles (femmes, enfants, vieillards), avec leurs troupeaux et tout ce qu'ils possédaient. C'étaient de véritables et définitifs déménagements. Les émigrants se comptaient par milliers, si ce n'est par millions. Ils déblayaient devant eux de vastes territoires, massacraient ou mettaient en fuite les premiers occupants, et formaient une nouvelle patrie avec des mœurs apportées de l'ancienne. Parfois, pourtant, ils s'associaient dans une certaine proportion leurs prédécesseurs et ils finissaient par porter un double nom comme les Celtibères.

Les Volkes Tectosages ne paraissent pas s'être montrés aussi transigeants, car ils étaient de tempérament violent et dominateur, plus portés à la guerre et au pillage qu'à la paix et à l'union. Cependant, une fois arrivés sur les bords de la Garonne, ils se contentèrent d'occuper sa rive droite, et ils y établirent leur métropole que les auteurs Grecs ont appelé Τολῶσσα ou Τόλοσσα et les auteurs Latins *Tolosa*.

LES ŒUVRES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

PAR M. SAINT-RAYMOND

II

LES SALONS

Aussitôt que l'Académie se trouva en possession de l'autorité morale que lui conférait son investiture officielle, elle s'occupa de réunir tous les moyens capables de lui assurer de la notoriété et du prestige auprès du public et de propager le goût et la culture des beaux-arts dans la ville.

Un des premiers, et peut-être des plus efficaces pour atteindre ce but, était l'institution des expositions périodiques que l'Académie royale de Paris avait inaugurée dès le milieu du dix-septième siècle et qui, après quelques débuts pénibles traversés par plusieurs interruptions, s'était tout à fait naturalisée au cours du siècle suivant. En effet, dès 1751, sa cause avait été définitivement gagnée, et sa longue et glorieuse carrière s'est continuée depuis lors, sans accident fâcheux, et se perpétue de nos jours avec un succès et un éclat qui en fait la plus importante manifestation de l'art français.

L'Académie toulousaine ne manqua pas de suivre en ce point, comme en bien d'autres, l'exemple de la Compagnie qui avait présidé à sa naissance. Ses expositions, venues au meilleur moment de la vogue qui se décidait en leur faveur

et soutenues avec zèle et intelligence, se renouvelèrent régulièrement chaque année et ne cessèrent qu'avec l'existence de l'Académie elle-même. Elles n'eurent assurément pas, dans leur milieu bien plus limité et avec leurs modestes ressources, la même importance que celles qui leur servaient de modèle; mais elles furent tout aussi suivies par le public plus restreint auquel elles s'adressaient. Elles jouèrent dans son esprit le même rôle et furent baptisées comme elles du même titre de *Salons*. Cette identité d'appellation était, d'ailleurs, due moins à un esprit d'imitation qu'à une similitude de situation, car, de même que les expositions de Paris ne devaient ce nom qu'à cette circonstance qu'elles avaient lieu dans un des salons du Louvre, celles de Toulouse ont reçu la leur du fait qu'elles étaient installées dans un des salons de l'Hôtel de Ville.

Il ne resterait des Salons toulousains qu'un bien vague souvenir, si l'Académie n'en avait conservé la description sommaire dans les petits catalogues rédigés et publiés par elle pour l'instruction des visiteurs. Ces petits livres eux-mêmes auraient, à leur tour, disparu entièrement sans la pieuse sollicitude d'un de nos anciens confrères. M. le docteur Desbarreaux-Bernard a eu l'heureuse inspiration de les rechercher à l'époque déjà lointaine où l'on pouvait en rencontrer encore, et il a eu la bonne fortune d'en recueillir une collection complète qui, jointe à quelques écrits du temps sur le même sujet, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville.

C'est grâce à ces seuls documents que l'on peut se faire une idée de nos anciens Salons : il peut sembler, d'abord, que c'est une pauvre source de renseignements que celle qui se borne aux brèves et sèches indications des livrets de ce genre. Néanmoins, quand on les explore avec attention, on y trouve beaucoup d'indications précieuses, beaucoup de traits positifs et caractéristiques qui permettent de reconstruire, en grande partie, la physionomie de ces expositions et d'en tirer des conclusions utiles. J'ai été précédé dans cette recherche par notre confrère, M. Desazars, dont le travail se trouve

dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*. Mon sujet m'oblige à reprendre cette matière; mais je le traiterai d'une toute autre manière, car mon intention n'est nullement de refaire un travail déjà très bien fait. M. Desazars a fait la chronique des Salons. Il les a tous analysés les uns après les autres, en relevant leurs progrès, les traits par lesquels chacun d'eux se distingue, les principales œuvres qui y ont figuré, et leur valeur comparative. Mon but est tout différent. Je ne fais pas l'histoire des Salons. Je me borne à les examiner au point de vue de l'histoire de l'Académie, et de la manière dont elle en a entendu l'organisation, les intentions qui l'ont dirigée dans l'exécution de son œuvre, les ressources qu'elle a trouvées dans la société au milieu de laquelle elle se trouvait, les caractères spéciaux que ce milieu lui offrait et qui ont déterminé certains caractères propres aux expositions elles-mêmes, l'influence qu'elle a pu exercer par ce moyen sur ceux qui, autour d'elle, s'intéressaient aux progrès des beaux-arts, le concours qui lui a été apporté par les artistes et les amateurs, et enfin les résultats bienfaisants qui en sont sortis pour les intérêts des artistes et pour l'éducation du goût public.

Cette institution fut maintenue par l'Académie avec un grand zèle et une rare persévérance. Elle a duré depuis 1751 jusqu'en 1791, avec une régularité qui n'a fléchi que deux fois d'une manière purement accidentelle, en 1757 et en 1772; et, dans ce long espace de temps, elle n'a cessé de faire preuve de progrès quant au nombre et à la qualité des œuvres exposées. Cette continuité dans l'effort est d'autant plus remarquable qu'elle a été unique en province à cette époque. Aucune des villes dotées, comme Toulouse, d'une Académie de Beaux-Arts, n'a eu l'idée d'une semblable entreprise, ou n'a eu la constance de la poursuivre. Et ce n'était pas, cependant, qu'elles fussent privées des éléments nécessaires à l'exécution d'un tel dessein. Bien au contraire, plusieurs d'entre elles, soit par leur importance, soit par leur position, soit par le nombre d'artistes célèbres qui en étaient originaires, auraient pu paraître mieux en mesure d'obtenir à

cet égard un succès éclatant et durable. On est donc fondé à soutenir que si une aussi longue série de Salons a pu se succéder à Toulouse avec de moindres moyens, le mérite en revient surtout au savoir faire et au dévouement de ses organisateurs, qui, malgré des difficultés réelles, parvinrent à découvrir les ressources suffisantes, à les multiplier, à les mettre en valeur, et à les tourner au plus grand profit des artistes et du public.

Dans l'étude de ces Salons, telle qu'elle répond à la conception que nous pouvons nous en faire, la première question qui se présente est celle de leur mode de composition.

Quand on compare entre eux les Salons de Paris et ceux de Toulouse, on est d'abord frappé de voir que malgré leur origine inspirée par les mêmes circonstances et répondant en apparence aux mêmes besoins, il est survenu dans l'application de notables différences dans la manière de résoudre un problème commun.

Les Salons de Paris se présentent comme exclusivement composés d'œuvres contemporaines et même toutes nouvellement écloses. Ces œuvres sont toutes originales et n'ont d'autres auteurs que les académiciens. Les Salons de Toulouse admettent en très grand nombre des œuvres anciennes; ils s'ouvrent très largement aux bonnes copies de beaux ouvrages déjà connus; enfin ils joignent aux envois des maîtres de la région ou de pays étrangers déjà experts dans leur art les essais d'élèves ou d'amateurs qui n'ont pas achevé leur apprentissage et sont trop souvent inférieurs à leurs voisins. La dissemblance est vraiment telle que le hasard de cette appellation identique fait l'effet d'un contresens, et que le spectateur des uns et des autres ne devait qu'en être choqué. Après avoir assisté à Paris à des expositions qui par leur éclat, par leur niveau élevé, par leur aspect actuel et homogène pouvaient être considérées comme représentant exactement l'art d'une époque et d'une école, il se trouvait à Toulouse en présence d'une réunion d'œuvres de provenances et d'époques très diverses, hâtivement

assemblées par l'improvisation et le hasard, où le mélange de l'élément rétrospectif et de l'élément actuel confinait à la dissonance, et où la contribution apportée par le personnel contemporain d'artistes exposants n'était pas assez nombreuse ni assez brillante pour en faire une manifestation de valeur supérieure. Le spectateur impartial des deux Salons n'aurait donc pas eu la pensée, je ne dis pas de les mettre sur la même ligne, mais de les considérer comme des œuvres de la même nature. C'est qu'en effet, ce qu'on faisait à Toulouse n'était pas un Salon au sens qu'a pris ce mot et qu'il avait déjà; c'était plutôt une de ces expositions d'amis des beaux-arts, telles qu'on en fait encore de nos jours en province.

Mais cela une fois dit pour rendre aux mots leur véritable valeur et pour fixer exactement la réalité des choses, il ne faut pas méconnaître l'utilité de l'institution, ni le mérite que l'Académie a eu en l'établissant et en consacrant des efforts persévérants à lui assurer une existence périodique régulière. La première chose à faire pour s'en rendre compte, c'est d'examiner les intentions de l'Académie. Or, ce serait se méprendre complètement que de croire qu'elle eût été poussée par une ambition de rivalité ridicule, ou par un désir de gloriole personnelle, ou par une recherche de dilettantisme esthétique. L'Académie poursuivait un tout autre but, à la fois plus élevé et plus désintéressé. Elle voulait fonder une œuvre d'enseignement profitable en même temps aux artistes et au public. Elle pensait avec raison que la vue et l'étude des bons tableaux était indispensable aux élèves de l'École pour compléter leurs études et aux gens du monde pour guider leur goût en éveillant en eux le désir des jouissances esthétiques. Pour réussir dans une telle entreprise, elle n'avait à sa disposition que les ressources toujours limitées d'un milieu provincial, où le mouvement esthétique ne pouvait être que le reflet des grands foyers d'art et où les moyens d'étude par les grandes œuvres ne présentaient que trop de lacunes. Elle devait donc se résigner à se borner à ce qu'elle pouvait, en tâ-

chant de tirer le meilleur parti de ce qu'elle avait. C'est ce qui explique les dispositions qu'elle a prises.

Si l'Académie se décidait à introduire dans ses expositions des œuvres d'art anciennes en si grand nombre et même jusqu'à égaler parfois celui des œuvres contemporaines; si, par une dérogeance plus forte encore, elle mêlait des copies aux originaux, au risque de déprécier l'aspect de son ensemble, ce n'était pas seulement pour remédier aux lacunes et à l'intérêt moindre de la contribution locale des peintres vivant auprès d'elle; c'était surtout parce qu'elle voyait, dans cette réunion d'ouvrages dont le mérite était reconnu et consacré par le temps et dont l'étude était ainsi mise à la portée de tous, un véritable bienfait dans un temps où il n'y avait pas encore de musées, où les beaux ouvrages étaient dispersés dans des lieux souvent fort éloignés, ou bien enfouis dans des galeries particulières dont l'accès n'était pas toujours facile, et qui se trouvaient ainsi perdus pour le public. Il n'était donc pas douteux que leur vue, aussi bien que celles de bonnes copies d'ouvrages justement célèbres, mais hors de la portée de ceux qu'on voulait instruire, n'eût l'influence la plus heureuse sur la formation des peintres toulousains et sur les études de leurs élèves. Et quant à l'admission des élèves eux-mêmes à l'exposition, si elle mettait dans l'ensemble une note quelque peu inférieure, elle avait l'avantage d'encourager les jeunes gens au travail et de stimuler leur émulation. On doit donc féliciter l'Académie de s'être montrée en tout ceci fidèle à l'esprit de sa mission et d'avoir établi l'organisation de ses Salons sur le plan le plus conforme à la logique de sa situation et de ses devoirs.

Au reste, l'Académie s'est elle-même chargée de confirmer ces premières impressions. Elle n'a jamais fait mystère de ses intentions. Si elle s'est montrée constamment soucieuse de faire valoir toutes ses ressources, elle ne s'est pas abusée sur leurs limites, ni sur les conditions de leur emploi, ni sur les meilleurs moyens de leurs succès. Elle avait tout de suite très bien compris, d'abord qu'il ne fallait pas avoir l'ambition de

se mettre sur le même pied qu'un Salon parisien; ensuite que, tout en se traçant un plan plus modeste, il était important de le renforcer par l'apport de tous ses éléments naturels; enfin, qu'il était indispensable que l'opinion en comprît la portée et la consacrât par son assentiment. L'Académie s'est donc incessamment appliquée à développer publiquement les raisons de ce qu'elle a fait, les moyens qu'elle conçoit de mieux faire. Elle en a laissé le témoignage le plus explicite dans les *avertissements* qu'elle mettait chaque année à la tête du catalogue du Salon.

Ils présentaient une occasion toute naturelle d'entrer en contact avec le public, et ils devinrent bientôt une source d'entretien périodique et même une sorte de tribune, dont l'Académie ne manqua pas de profiter pour étendre sa direction et son influence. Elle y prit bien vite l'habitude d'y déposer toutes ses pensées relatives à son œuvre, d'en faire l'apologie, de répondre aux objections et aux critiques qu'elle soulevait, de mentionner, pour arriver plus aisément à les supprimer, les obstacles qu'elle rencontrait, de rendre compte des efforts tentés pour l'améliorer, de justifier par des motifs pratiques le plan d'organisation adopté, de faire enfin un incessant appel aux amateurs pour enrichir les expositions futures par des apports de plus en plus nombreux. Ces curieuses confidences ne sont pas seulement des occasions pour l'Académie de plaider avec succès sa cause devant l'opinion; elles fournissent aussi le moyen de constater le bon accueil toujours croissant que son entreprise rencontre de la part du public : elles deviennent pour ainsi dire le thermomètre des Salons; car elles notent d'année en année les progrès des degrés qu'ils font dans la faveur publique; et leur ton et leur assurance s'élèvent même à mesure que l'Académie prend conscience de l'autorité qui lui est acquise par l'effet de l'approbation que son œuvre finit par conquérir pleinement. Les avertissements méritent donc une étude particulière et très attentive : ils constituent une des principales sources de mon sujet; ils en contiennent le côté psychologique par le jour très vif qu'ils jettent sur l'état d'es-

prit de l'Académie et sur celui du milieu qui l'entourait; ils expliquent comment la pensée de son œuvre a été comprise et soutenue par la société toulousaine.

La première exposition, ouverte en 1751, s'annonce avec beaucoup de simplicité. L'Académie, ne sachant encore quel accueil le public réserve à cette singulière nouveauté, ne s'avance qu'avec prudence sur ce terrain inconnu. Elle la présente sur un ton modeste et discret, comme un essai destiné à donner une idée de ce que la ville renferme de richesses d'art, comme une œuvre utile qui pourra avoir des suites, mais seulement grâce à la bonne volonté de citoyens qui ont déjà commencé à donner leur concours, et fait clairement entendre que son projet ne peut vivre que s'il est soutenu par l'adhésion du public.

Quant aux œuvres exposées, elles atteignaient à peine le chiffre d'une centaine; c'étaient presque toutes d'anciens tableaux, et les productions de l'école locale y étaient de beaucoup dominantes. C'était donc, en effet, une simple promesse pour l'avenir, et, en attendant, une manifestation de caractère rétrospectif. Mais il paraît que le succès n'en fut pas moins très décidé. Le public afflua à ce premier Salon; il y apporta un très vif intérêt, et les possesseurs de tableaux se montrèrent très disposés à alimenter les expositions suivantes par la continuation de plus en plus large de leurs envois. C'est ce que nous apprenons par les avertissements ultérieurs, où l'Académie se félicite de l'empressement du public, et de la complaisance des amateurs, et les marques de sa reconnaissance qu'elle adresse aux uns et aux autres sont une preuve évidente d'une sincère satisfaction.

Toutefois, il faut le dire, le succès des expositions était au fond assez naturel. Elles étaient un attrait pour la curiosité, elles mettaient un intérêt de plus dans la vie de la province; elles y naturalisaient un de ces usages qui commençaient à devenir ailleurs une des manifestations du goût des arts; elles flattaient le patriotisme local et l'amour-propre des amateurs; voilà déjà, en dehors de leur mérite et du

but spécial qu'elles visaient, autant de raisons puissantes pour leur ménager un favorable accueil. L'Académie, qui s'en aperçut tout de suite, ne manqua plus dès lors chaque année de surexciter tous ces ressorts et de les faire tourner au profit de son œuvre. Les avertissements nous donnent à cet égard des indications précieuses et très manifestes. Le premier soin de l'Académie est d'établir son autorité. Elle rappelle volontiers, à l'occasion, la mission qu'elle tient du pouvoir royal[1]; elle marque à chaque progrès constaté qu'il vient de son initiative; en remerciant les amateurs du concours qu'ils lui prêtent, elle se félicite de voir ses inspirations si bien comprises; en relevant les mérites des ouvrages exposés, elle fait entendre que leur présence est due aux recherches qu'elle s'est donné la peine de faire. Elle ne perd jamais non plus de vue sa pensée d'enseignement et d'utilité, et quand elle reconnaît l'état florissant et le succès des Salons, c'est pour conclure au profit qu'en tireront l'instruction de ses élèves et l'amélioration du goût dans le public[2].

D'autre part, l'Académie ne cesse d'exercer sur son œuvre une surveillance attentive pour en écarter toute cause de déclin. Elle fait tous ses efforts pour augmenter le nombre et la qualité des productions qui alimentent les expositions et en tirer des conclusions capables d'en donner une haute idée. Quand le chiffre en est élevé, elle le met en relief, accentue les éloges dus au mérite des ouvrages, les remerciements aux amateurs qui l'ont si bien secondée et l'annonce des effets qu'elle s'en promet sur ses élèves et sur le public[3]. Quand il est plus faible, elle y cherche des excuses spécieuses, se résigne même à faire reparaître des œuvres déjà précédemment exposées, malgré la résolution d'abord prise de ne montrer toujours que du nouveau, et elle allègue l'avantage de revoir de temps en temps des morceaux

1. Avertissement de 1751.
2. Avertissements de 1752 et 1753.
3. Avertissement de 1753. — Avertiss. de 1774.

de premier ordre, dissimulant ainsi, sous un prétexte d'apparence plausible, quelques moments d'indigence passagère[1]. Elle prend part directement à ce recrutement annuel par ses envois personnels, comme lorsqu'elle expose les ouvrages trouvés dans l'atelier de Marc Arcis et achetés par elle après la mort de cet éminent artiste[2], et en provoquant l'exposition de la collection d'antiquités de M. Lassalle, qu'elle avait engagé la ville à acquérir pour son compte[3]. Elle met à profit les relations mondaines de ses membres pour faire des démarches auprès de possesseurs d'œuvres importantes et triompher ainsi de leur négligence ou de leur indifférence. Enfin, elle n'oublie rien pour entretenir ou pour réchauffer les sympathies qu'elle s'est acquises; et c'est un spectacle intéressant et parfois amusant que d'assister au jeu des ressorts qu'elle fait agir pour assurer la prospérité d'une institution qu'elle regarde comme le meilleur gage de son influence.

Néanmoins, ces débuts si heureux et si bien conduits ne purent échapper à l'épreuve de la contradiction. Au bout de quatre ou cinq ans, il se forma contre les Salons, non pas une hostilité délibérée, mais une sorte d'opposition sournoise qui, sans attaquer le principe des expositions, se manifesta par des propos malveillants, par des pronostics pessimistes, dont la diffusion dans les milieux mondains tendait à décourager les personnes les plus en mesure de contribuer à l'éclat de l'institution. C'est encore dans les avertissements que nous trouvons l'écho de ces insinuations perfides. Celui de 1755 s'exprime ainsi :

« On a dit que l'Académie avait trop présumé de ses forces en s'imposant la loi de faire chaque année une exposition nouvelle. En cet heureux climat, embelli par la nature, les arts, disait-on, sont trop négligés pour en attendre des productions tous les ans. Rassemblera-t-on les tableaux épars

1. Avertiss. de 1762. — Avertiss. de 1772. — Avertiss. de 1773. — Avertiss. de 1778.
2. Avertiss. de 1752.
3. Avertiss. de 1765.

chez les particuliers, à peine s'en trouvera-t-il assez pour fournir à une seule exposition. Et que de difficultés n'éprouvera-t-on pas à se les procurer! En ce genre on est souvent plus jaloux qu'en tout autre de ce que l'on possède; et d'ailleurs, quand cet établissement serait aussi aisé qu'il est difficile à le soutenir, tiendra-t-il longtemps contre le penchant naturel que nous avons à changer? Suivre toujours la même route, n'annoncer rien dont on ne soit sûr, et n'entreprendre que ce que l'on peut exécuter, est ce là franchement notre caractère? L'onde bruyante, inconstante et rapide qui baigne nos murs, n'en est-elle pas plutôt l'image fidèle? »

On n'osait donc pas blâmer l'œuvre d'une manière franche et directe; mais on cherchait à la discréditer en affectant de croire qu'elle n'avait pas d'avenir, parce qu'elle succomberait devant la mobilité des goûts du public et qu'elle ne trouverait pas assez de ressources pour alimenter sa curiosité. Ces critiques n'avaient pas en elles-mêmes de valeur; mais soit qu'elles s'inspirassent d'un simple goût de bavardage, soit qu'elles fussent dictées par cet esprit étroit et jaloux qui alors, en province, s'appliquait à étouffer les tentatives utiles mais gênantes pour la paresse, elles n'en étaient pas moins dangereuses en créant, à force d'affirmations, ce même état d'esprit qu'elles supposaient.

L'Académie crut donc devoir les réfuter sans avoir l'air d'y attacher trop d'importance. Elle disait dans ce même avertissement : « Ces propos, capables peut-être de dégoûter quelqu'un qui voudrait faiblement le bien des arts, n'ont fait aucune impression sur un corps qui s'est consacré par état à leurs progrès. Loin de se rebuter, les obstacles l'animent dès qu'il est question de soutenir l'essor du génie, de former le goût et d'étendre les limites des arts. Une exposition publique d'ouvrages choisis de peinture, de sculpture et d'architecture réunit assurément ces précieux caractères. Oserait-on contester qu'elle en soutienne l'émulation parmi les maitres dont les ouvrages doivent y comparaitre chaque année comme devant une sorte de tribune où le public s'as-

semble pour les juger, et qu'elle n'allume dans le cœur des élèves, par la vue des belles choses, ce désir ardent de gloire qui est la source des plus grands progrès?[1] »

L'Académie invoque ensuite l'exemple de l'exposition de cette même année, « la plus brillante et la plus belle de celles que l'on a faites jusqu'à présent », comme une réponse topique aux craintes de déclin que ses adversaires laissaient entrevoir. « Les gens les plus contraires à cet établissement avoueront, enfin, que les arts s'accomodent de notre climat. » Le nombre des exposants d'ouvrages contemporains, parmi lesquels on pouvait compter trente dames, en était à ses yeux une preuve de fait plus convaincante encore.

L'avertissement de 1756 revient encore sur les critiques en ces termes : « Si les hommes se décourageaient à la vue des difficultés, que de héros français seraient encore ignorés! Si la fermeté ne se promettait de surmonter tous les obstacles, nos généraux et nos soldats auraient-ils bravé avec autant d'intrépidité la place du monde la plus forte et la plus importante que la Méditerranée conserve sur ses bords?[2] Si l'on renonçait à cueillir des roses à cause des épines qui les défendent, l'Académie n'annoncerait plus et ne donnerait plus, en effet, l'exposition des tableaux. »

Le ton de ces répliques suffirait à lui seul à faire connaître que l'Académie était résolue à ne pas se laisser intimider par les manœuvres de ses détracteurs. Mais, comme elle avait également à cœur de les empêcher absolument de lui nuire, elle ne se borna pas à leur répondre en paroles; elle entreprit de les réduire au silence en leur opposant le démenti des faits, c'est-à-dire en augmentant sans cesse l'importance des expositions et le nombre des ressources qui les alimentaient. C'est pourquoi on voit, à partir de cette époque, l'Académie se préoccuper de stimuler le zèle de ses artistes et la générosité de ses amateurs. Elle ne se contente

1 Avertissement de 1755.

2. Allusion à la prise de Port-Mahon par le duc de Richelieu cette année même, et à la victoire navale de l'amiral de La Galissonnière sur l'escadre anglaise de l'amiral Byng.

pas de constater et de mettre le plus possible en relief les progrès réalisés d'une année à l'autre ; elle a encore la prétention de démontrer qu'elle ne sera jamais à court d'éléments capables de piquer la curiosité. Dans ce but, elle n'hésite pas à fouiller la ville par de continuelles recherches, à organiser une véritable chasse aux tableaux et à exercer sur leurs détenteurs une sorte de pression morale. Elle obtient des couvents les tableaux de leurs églises, des capitouls, ceux de l'Hôtel de ville, sans se gêner pour leur adresser des observations sur les dégâts dont ces œuvres portent les traces, elle multiplie les démarches personnelles auprès des particuliers dont elle a à vaincre la négligence, l'indifférence ou la mauvaise volonté. Et quand ses efforts auprès de ces derniers demeurent sans succès, elle va jusqu'à des plaintes publiques dont le ton est d'abord calme et réservé, mais qui finit par se transformer en reproches d'un caractère plus aigre et même vraiment agressif. Il est assez curieux de suivre cette marche et d'en marquer les progrès. Elle indique, d'une part, le désir de l'Académie d'attirer à ses Salons toutes les œuvres de mérite, et, d'autre part, le degré de l'autorité qu'elle croyait pouvoir exercer sur le public.

Elle se contenta de dire d'abord « qu'elle espérait de dissiper toutes les fausses craintes qui retiennent encore les personnes qui ont refusé de concourir à un établissement aussi utile. Le plus noble usage que l'on puisse faire de ses richesses, c'est de les répandre ; on n'en jouit même que pour lors[1] ». Elle disait un peu plus tard : « Si quelques particuliers, avares de leurs richesses, ont refusé jusqu'ici d'en faire part au public, nous espérons qu'ils se laisseront fléchir à l'avenir et qu'on parviendra à leur persuader que la manière la plus noble de jouir de ses chefs-d'œuvre, c'est de les exposer à la vue de ceux qui, par leurs talents, peuvent les reproduire[2]. » Mais, au bout de quelques années, les insistances prennent une allure vraiment irritée et presque

1. Avertissement de 1752.
2. Avertissement de 1759.

injurieuse que la colère entraîne jusqu'au mauvais goût : « Quelques ouvrages de mérite qui se trouvent en ville n'ont pas encore été exposés, par une fausse délicatesse ou la jalousie de ceux qui les possèdent; semblables à ces infortunées victimes que la cruelle avarice des Orientaux consacre à la garde des plaisirs de leur souverain. Insensibles à l'impression des beautés dont ils se font les dépositaires, ils se vengent, sur le reste des hommes, de leur propre insensibilité; vaine ressource dans leur malheur qui ne leur procure que le mépris. On assure, au reste, qu'on n'a eu ici en vue que ceux qui, se reconnaissant dans ce portrait, pourraient rougir et se plaindre du parallèle[1]. » Et enfin, avec plus de modération peut-être dans les termes mais non moins de sévérité au fond : « Il est des citoyens de cette ville qui possèdent des ouvrages rares et qui sont précieux par leur beauté; mais ces propriétaires, la plupart jaloux d'un bien dont ils ne savent pas jouir, craignent de le voir souillé par les regards des curieux ou détérioré par ceux des amateurs; et ils mettent leur amour propre à ne pas prêter leurs tableaux[2]. »

Toutefois, en dehors de ces quelques récalcitrants, l'Académie vit ses démarches généralement bien accueillies, et les collections contribuer de plus en plus chaque année à l'ornement de ses expositions. Justement fière de la faveur si constante de l'opinion, elle l'enregistrait tous les ans avec une satisfaction croissante, et les derniers avertissements la constatent avec une sorte d'exaltation. Mais cette joie ne lui faisait pas oublier l'opposition et les critiques qu'elle avait eu un moment à essuyer; et, en 1787, elle les rappelait en disant : « Les morceaux de peinture, de sculpture et d'architecture que les artistes de cette ville ont présentés, ceux mêmes des élèves feront cesser les doutes que des personnes, plus malignes qu'éclairées, voulurent faire naître sur l'utilité de l'Académie des Beaux-Arts lors de son établissement. »

1. Avertissement de 1762.
2. Avertissement de 1784.

Elle avait, en effet, tous les titres à se donner ce témoignage; car, en dehors de la forte et féconde impulsion qu'elle avait déterminée chez les artistes contemporains, dans toute l'étendue de son influence, et dont nous aurons à apprécier bientôt les résultats, elle avait aussi réveillé l'attention et la sympathie du public sur l'ancienne école locale, et fourni des moyens jusqu'alors inusités dans la province à l'étude et à la connaissance des arts, en faisant passer, sous les yeux du public, un total d'anciens tableaux qui, suivant son propre relevé, s'élevait à plus de mille ouvrages, constituant ainsi une valeur éducative équivalente à celle d'un musée.

Par tout ce qui précède, on a pu pressentir l'importance de la place que tenait dans les expositions Toulousaines la peinture des maîtres anciens. Elle était presque exclusive au début : l'Académie elle-même en avait implicitement convenu, en la présentant comme une réunion d'ouvrages consacrés par le temps, et en faisant dépendre la continuation de son entreprise du concours des collectionneurs. Aussi l'Académie sentit le besoin d'excuser l'absence ou la rareté des productions des artistes locaux contemporains en alléguant la date, encore trop récente de son importation, et la dispersion des ouvrages qui auraient pu être exposés[1]. Peu à peu, cependant, le concours des artistes toulousains s'accrut et devint assez important pour donner aux Salons une physionomie plus actuelle et plus originale; mais il faut reconnaître que leur coopération ne fut jamais assez intense pour dispenser entièrement l'Académie de remplir les lacunes de ses expositions avec les productions du passé.

L'Académie le constate souvent elle-même; et ce n'est pas sans quelque mélancolie qu'elle compare l'exiguité de ses ressources avec l'abondance des grands centres d'art. « Les seuls artistes de l'Académie de Paris, dit-elle, fournissent dans cette capitale assez d'ouvrages pour remplir les Salons qu'ils forment tous les deux ans dans le Louvre. Le petit nombre d'artistes qu'il y a à Toulouse remplirait difficilement un

1. Avertissement de 1752.

aussi vaste dessein[1]. » La compensation demandée par elle à la peinture ancienne était donc indispensable. Mais comment cette compensation s'était-elle, surtout au début, montrée aussi capable d'atteindre son but? Comment y avait-il dès lors une aussi grande quantité de tableaux à Toulouse? Les collectionneurs proprement dits ne se sont produits qu'un peu de temps après, et précisément sous l'influence de l'Académie et de ses Salons. C'était donc une autre cause, d'une nature plus spéciale, qui avait favorisé le goût de la peinture chez les particuliers.

Le caractère des anciens tableaux qui figuraient dans les premières des expositions, tel que nous pouvons le constater d'après les indications des catalogues, peut conduire à d'assez probables indications sur leurs origines et sur la pensée qui les avait fait acquérir. Ils répondaient chez leurs possesseurs à une destination spéciale, née des usages du temps. Dès le début du dix-septième siècle, par suite de la vogue de la peinture, un changement notable s'était produit dans la décoration de la vie religieuse et civile. Les grands tableaux avaient commencé à s'introduire en concurrence avec les tapisseries dans les églises et dans les grandes habitations privées. Les oratoires des châteaux, les galeries des hôtels urbains avaient adopté ce nouveau mode d'ornementation; et c'étaient surtout les peintures exécutées en vue de cette destination qui se trouvaient chez les particuliers, clients habituels de la production artistique. Ainsi s'explique le caractère si grave et si exclusif des premiers Salons toulousains, la prédominance des grandes toiles, leurs sujets pris dans les mystères de la religion, dans les vies des saints, dans l'histoire ancienne, dans l'allégorie et la mythologie, la multiplicité des portraits de famille. C'était la nécessité de couvrir de vastes surfaces, de choisir pour cela de préférence de nobles représentations de la vie, de satisfaire aux devoirs imposés par les souvenirs héréditaires de la race et de faire honneur à leur situation sociale qui avaient

1. Avertiss. de 1759 et de 1777.

inspiré dans leurs choix les acquéreurs de ces ouvrages, bien plus que le simple goût désintéressé de l'art. L'indifférence à l'égard de la destination, le désir de jouir de l'œuvre d'art pour elle-même et l'éclectisme qui en devient la suite naturelle étaient loin de dominer encore en province dans ces premiers moments ; ils ne firent leur apparition que quelque temps après, et si leurs progrès furent d'ailleurs sensibles avec les années, ils ne se produisirent que par degrés : on pourrait, rien qu'avec les catalogues, les noter assez exactement. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que l'influence des Salons n'ait pas contribué à les favoriser; car leur seule périodicité devait attirer en nombre croissant les éléments étrangers, et les goûts et les œuvres du moment devaient s'y trouver naturellement introduits; la vue et la comparaison des travaux inspirés par le goût du moment devaient faire apparaître une nouvelle espèce d'amateurs. Mais ceux qui les avaient précédés s'inspiraient d'autres motifs, et c'était leur héritage qui se trouvait d'abord à la disposition de ceux qui eurent la tâche d'organiser les premières expositions.

Un curieux témoignage de cette destination première des œuvres de peinture se trouve dans le fait d'une coutume singulière qui semble en être demeurée comme la survivance. Elle nous est encore révélée par les catalogues. Il résulte, en effet, de leurs indications, que c'était chez les marchands tapissiers que se trouvaient habituellement déposés les tableaux qu'on voulait vendre, que c'était par leur ministère que se faisaient souvent les envois aux Salons, et que c'était à eux qu'on s'adressait d'ordinaire pour les achats comme pour les ventes de tableaux; de telle sorte qu'ils apparaissent comme les intermédiaires attitrés de ces sortes d'affaires. Ce n'est pas sans doute par pur hasard, qu'en l'absence d'un commerce spécial, ils se sont trouvés investis de ce privilège : il y a tout lieu plutôt de croire qu'il leur a été naturellement attribué comme une dépendance de leur compétence, déjà ancienne et reconnue, en tout ce qui concernait la décoration intérieure des habitations. Mais c'est là un indice bien fait pour confirmer l'idée que les ouvrages de peinture

étaient considérés, dans le principe, plutôt comme des objets meublants, destinés à jouer un rôle subordonné aux convenances de l'existence sociale et du luxe qui doit en faire la parure, que comme des œuvres indépendantes, ayant leur fin en elles-mêmes et destinées à des satisfactions purement esthétiques, étrangères à la pratique et aux besoins de la vie.

Quelle que soit la différence entre ces deux conceptions, il suffit de se rendre compte que ce primitif emploi des œuvres d'art s'expliquait par les mœurs et les besoins du temps, et d'en conclure qu'il était dès lors à sa place. Il faut surtout reconnaître qu'il offrait, à l'exercice de la profession des artistes, un champ plus assuré et plus étendu que celui qu'aurait pu alors fournir le goût passager ou la fantaisie individuelle. D'autre part, l'usage traditionnel des commandes et la vue familière des œuvres acquises préparaient leurs possesseurs à comprendre et à goûter l'attrait de la peinture et à se faire une jouissance intellectuelle de ce qui avait été d'abord un simple accessoire de la richesse.

En effet, les habitudes de la haute société provinciale, une fois établies et consacrées par l'usage, avaient pour conséquence de fournir les artistes locaux d'une clientèle assidue et généreuse et de favoriser l'établissement d'un courant de production picturale large et presque ininterrompu. C'est aussi ce qui donne l'explication d'un si grand nombre d'ouvrages d'anciens maîtres toulousains dans les collections possédées par les familles de la ville les plus haut placées par leur fortune et par leur rang social, collections formées non par suite d'une inclination naturelle ou d'un caprice accidentel, mais par un esprit de tradition et par le sentiment d'une condition obligée d'existence, s'accroissant ainsi d'une manière insensible, mais continue, et puisant dans son origine des garanties solides de stabilité. Tout cela en faisait, pour les projets de l'Académie, un auxiliaire puissant, une réserve dans laquelle elle pouvait puiser à volonté comme dans une source intarissable; et c'est ce qu'elle savait bien quand elle affirmait, devant les objections et les pronostics pessimistes, sa pleine confiance

dans l'avenir et dans le concours de ses amis. Le fait est que, dans les premiers temps du moins, une bonne moitié de l'exposition se compose d'œuvres d'anciens maîtres toulousains. Si quelques-uns y sont représentés avec plus d'abondance, en raison de leur plus grande réputation, tous à peu près y ont leur place, et le fait que tant d'œuvres d'un mérite inégal, quoique toutes intéressantes, se soient trouvées pieusement conservées dans les familles est un témoignage bien manifeste du souvenir reconnaissant que les générations successives avaient gardé des artistes qui s'étaient consacrés à interpréter leurs sentiments et à embellir leur vie. Mais il faut aussi rendre hommage à l'Académie pour avoir compris l'importance et le bienfait de cette tradition et pour avoir mis tant de soin à la raviver et à l'entretenir dans le public de son temps, en donnant une si large place aux œuvres qui la représentaient.

C'est un spectacle bien différent qui nous a été offert par les générations qui ont suivi cette période, puisque c'est entre leurs mains et par suite de leur coupable indifférence ou de leur honteuse ignorance que ce bel héritage du passé, encore si riche à la fin du dix-huitième siècle, a été si déplorablement gaspillé et à peu près anéanti. Pour avoir une idée du nombre d'œuvres locales de peinture existantes encore à Toulouse à cette époque et mesurer les pertes que nous avons faites depuis lors, il n'y a qu'à relever, dans les catalogues des Salons, le nombre total des œuvres de chaque artiste exposées et de le comparer à ce que nous en avons conservé de nos jours.

C'est ainsi que les catalogues mentionnent :

De Chalette : 20 tableaux. — Il nous en reste 3.
De Tournier : 23 tableaux. — Il en reste 4.
De André Lèbre : 38 tableaux. — Il en reste 4.
D'Ambroise Fredeau : 18 tableaux. — Il en reste 2.
De Jean-Pierre Rivalz : 14 tableaux. — Il en reste 3.
De Despax : 71 tableaux. — Il en reste 5.
D'Antoine Rivalz : 110 tableaux. — Il en reste 16.

On pourrait allonger cette liste. Mais ces quelques noms,

choisis parmi les plus éminents, fournissent des chiffres de comparaison assez éloquents. Il est essentiel de les signaler; car un tel bilan constitue le démenti le plus catégorique et le plus irréfutable à toutes les prétentions affichées par un peuple et par une époque à l'amour éclairé des beaux-arts. Ce qu'il y a, en effet, de grave et de vraiment scandaleux dans cette affaire, ce n'est pas que cette immense quantité de tableaux ait changé de mains; la simple circulation ne les met pas en péril et accroît leur utilité et leur réputation; mais c'est qu'ils aient absolument disparu sans qu'on puisse en retrouver aucune trace; car cela indique leur anéantissement par suite de l'incurie, de l'abandon et peut-être de l'adaptation aux plus vils usages ou de la destruction systématique. Rien ne dévoile mieux le fond de sottise incurable qui voit périr sans s'émouvoir ce qu'elle refuse de comprendre; rien ne révèle plus sûrement la barbarie haineuse qui continue sans cesse sa lutte sournoise contre les plus belles fleurs de la vie civilisée. Certes, ces dangers sont de tous les temps, et le dix-huitième siècle n'en a pas été exempt. Alors, comme plus tard, on a vu de belles œuvres mal à propos négligées, et l'Hôtel de Ville lui-même ne s'est pas toujours montré un gardien bien soigneux de celles dont il avait le dépôt. Mais la différence entre cette époque et celle qui l'a suivie, c'est que plus tard toute latitude a été laissée aux instincts destructeurs, tandis qu'antérieurement on est parvenu à refouler ou même à prévenir leurs envahissements. Or, telle fut la fonction spéciale de l'Académie pendant sa trop courte existence. Elle organisa la défense et la conservation des œuvres d'art du passé toulousain : en développant le goût et l'amour de ces œuvres chez ceux qui l'avaient déjà, en l'éveillant chez ceux qui ne l'avaient pas encore, en imposant silence par le poids de son autorité aux malveillants et aux réfractaires, elle créa en leur faveur une force d'opinion qui devenait leur meilleure sauvegarde. C'est ainsi, sans doute, qu'elle parvint à en grouper un si grand nombre, à leur maintenir la sympathie et l'empressement du public, à les préserver jusqu'à la fin de la négli-

gence et de l'oubli chez leurs possesseurs. Et c'est une raison de plus de regretter sa disparition; car, si elle avait survécu, elle aurait pu, aux jours de crise, défendre ces œuvres plus que jamais menacées, les arracher à la dispersion et à la destruction et faire, pour leur ensemble, d'une manière définitive et permanente, ce groupement qu'elle avait réalisé si heureusement d'une manière temporaire et successive pendant tout le demi-siècle précédent.

Mais les œuvres des peintres locaux n'étaient pas seuls à faire l'ornement des galeries toulousaines. Les catalogues des Salons nous fournissent la preuve qu'on y voyait aussi beaucoup d'œuvres dues à des maîtres bien connus, tant de l'École française que des écoles étrangères. Parmi ces derniers, on rencontre même de si grands noms qu'en se souvenant combien l'illusion est fréquente en pareille matière chez les amateurs, le premier mouvement est d'éprouver un doute instinctif sur la vérité des attributions. L'Académie, d'ailleurs, prit à cet égard un parti prudent et sage, en prévenant le public qu'elle ne faisait qu'enregistrer l'affirmation des possesseurs des tableaux, sans prendre à son compte la désignation des auteurs. On comprend assez aisément cette décision, seul moyen, en effet, d'échapper poliment à une fâcheuse responsabilité en présence de certaines prétentions. Cependant, l'admission du tableau est au moins l'indication d'un ouvrage de mérite qui n'est pas trop indigne de l'illustre origine qu'on lui prête. Il faut, d'ailleurs, se souvenir qu'à cette époque les œuvres des très grands maîtres étaient encore bien loin de se trouver comme de nos jours immobilisées dans les musées publics, et que, dispersés dans des galeries particulières, ils passaient assez souvent dans les ventes; que, de plus, leurs prix n'étaient pas encore devenus tout à fait inabordables; qu'enfin le commerce des tableaux, alors d'allures beaucoup plus voyageuses qu'aujourd'hui, les promenait à travers toute l'Europe. Il ne serait donc pas absolument impossible que des tableaux de premier ordre n'eussent pas, au cours de leurs pérégrinations, pu arriver jusqu'à Toulouse. Mais de

telles considérations ne sauraient produire la certitude. Passons donc discrètement sur ce premier point, sans rien affirmer; et, tout en souhaitant de bon cœur la vérité du fait, maintenons toutes nos réserves.

Mais à côté des grandes galeries et de leurs tableaux décoratifs on vit bientôt se former d'autres sanctuaires consacrés à la peinture, sous l'influence d'intentions nouvelles et de goûts tout différents. Alors commencent à paraître les cabinets d'amateurs, étrangers à toute pensée de décoration luxueuse et de représentation solennelle, mais destinés simplement à satisfaire l'amour des tableaux pour eux-mêmes, et à rehausser, par quelques jouissances d'art, les conditions plus modestes de la vie privée. Ils naquirent presqu'en même temps, à Toulouse, que l'Académie elle-même, dont l'institution devint bientôt pour eux un puissant encouragement et une cause active de propagande. Ils se multiplièrent rapidement dans cette seconde moitié du siècle et devinrent bientôt, pour les Salons, une nouvelle réserve non moins abondante, mais composée d'éléments plus variés, plus aisément renouvelables, mieux pourvus de mérites techniques, capables d'étendre le domaine des idées picturales, plus propres à attirer la curiosité du public par le champ qu'ils ouvraient sur les productions des écoles contemporaines en même temps que sur celles des maîtres du passé. L'Académie en profita largement; les catalogues nous en donnent, par leurs indications, de nombreux témoignages. Les expositions toulousaines y gagnèrent de se trouver en contact plus fréquent et plus considérable avec le mouvement de l'art contemporain, tandis que, d'autre part, elles s'ouvraient à des productions d'écoles étrangères qu'elles avaient eu jusqu'alors peu d'occasions de connaître et en particulier parmi celles qui avaient les préférences les plus marquées des collectionneurs.

Une étude quelque peu attentive des mentions inscrites dans les catalogues permet de se rendre assez bien compte de ces collections. Ce qui frappe d'abord c'est leur nombre. Il se trouvait à Toulouse, entre 1751 et 1791, plus de 140 per-

sonnes possédant des tableaux, d'après le total de ceux qui ont envoyé des tableaux de maîtres aux Salons. Parmi elles, il y en a sans doute beaucoup qui n'ont que quelques tableaux isolés; mais il s'en trouve au moins une trentaine qui ont des cabinets importants, si l'on en juge d'après les envois qu'elles font aux Salons. Ainsi, M. de Boissy, conseiller au Parlement, après plusieurs envois successifs fournissait, au Salon de 1778, 21 tableaux. Le procureur général de Bonrepos envoyait 18 tableaux au Salon de 1751. Le peintre Lucas envoyait 38 tableaux en 1783. Mme du Bourg envoyait 32 tableaux en 1766. M. Foulquier, conseiller au parlement, envoyait 29 tableaux au Salon de 1769. M. Daram envoyait 46 tableaux à celui de 1789. Le marquis de Fourquevaux contribue, pour sa part, de 35 tableaux à celui de 1790, après en avoir donné 71 à celui de 1783. M. de Chalvet, sénéchal de Toulouse, compte pour 32 tableaux dans celui de 1780. M. de Lafage, syndic de la province, en apportait 56 à celui de 1780. M. de Rabaudy en envoyait 23 à celui de 1779. Et une foule d'autres tels que M. de Lamothe, M. de Fumel, M. de Puymaurin, M. de Paulo, M. de Rességuier, M. de Senaux, M. de Larroque, M. de Lagorrée, M. de Grammont, M. de Lussan, M. de Bélesta, M. d'Hautpoul, M. de Mirepoix, figurent pour des moyennes de 10 à 20 tableaux[1]. L'intérêt que portaient à la peinture les personnes qui composaient alors l'élite de la société toulousaine est suffisamment attesté par de semblables chiffres; mais ce n'était pas seulement dans cette haute classe que le goût des beaux-arts recrutait ses adeptes : on trouve encore parmi les amateurs qui concourent à l'éclat des Salons par leurs envois des avocats, des procureurs, des notaires, des commerçants, des médecins, des ecclésiastiques, qui montrent que la bourgeoisie se laissait entrainer par le même courant. Enfin, le monde des simples artisans (de ceux, il est vrai, que leur métier rattache un peu à l'art) se montre également sensible aux mêmes

1. Voir, pour une énumération complète, la liste placée en appendice.

jouissances, si l'on en juge par les noms d'Ortet, serrurier, de Rouède, plâtrier, de Bégué, teinturier, de Durome, Peyronnet, Bernadou et Lapeire, doreurs, de Lassale et Lapérie, vitriers, dont les noms se trouvent aussi dans les catalogues, comme propriétaires de tableaux jugés dignes de l'exposition.

Ainsi, le projet de contribuer par ce moyen à la culture des beaux-arts était bien une idée comprise et soutenue par l'ensemble de la population, et chacun, dans sa sphère, y contribuait de bon cœur dans la mesure de ses forces. Une telle unanimité de pensée et d'efforts, poursuivis sans fléchissement pendant près d'un demi-siècle, est un spectacle rare et tout à fait digne d'attention. Sans doute, l'institution rencontrait un terrain bien préparé dans les goûts du public et dans les ressources qu'il tenait en réserve; mais elle n'aurait pas prospéré avec autant de suite et de décision, si elle n'avait pas trouvé dans l'Académie une direction capable de tirer le meilleur parti de ses moyens d'action et de lui faire traverser heureusement les crises passagères qui pouvaient la menacer. L'Académie avait donc parfaitement raison, lorsqu'en réponse aux critiques alarmistes, elle affirmait, avec une robuste confiance, l'espoir qu'elle plaçait en ses coopérateurs des collections particulières; on vient de voir, par des faits positifs, qu'elle ne courait aucun danger d'être trahie, ni par le défaut de ressources matérielles ni par le défaut des concours de bonne volonté.

Si, maintenant, on venait à me demander quelle était au fond la véritable valeur de ces collections, j'avoue qu'il est assez embarrassant d'y répondre. Elle sont aujourd'hui toutes dispersées, et la vérification personnelle en est par conséquent devenue impossible. Les quelques épaves qu'on a l'occasion d'en retrouver, de temps à autre, sont d'ordinaire des morceaux d'ordre plus ou moins secondaire, qui ne donneraient pas par eux-mêmes une bien favorable idée de tout le reste. Mais il est possible, et même très problable, que ce soit là ce qu'elles contenaient de plus inférieur, le déchet délaissé après que tout ce qui était bon a été écrémé par les acquéreurs. En effet, on n'a presque jamais retrouvé les pièces ins-

crites dans les catalogues. On pourrait donc conserver des doutes, principalement pour les toiles provenant des écoles étrangères, en particulier pour celles des Écoles flamandes et hollandaises, alors déjà fort recherchées par les grands amateurs, quoi qu'il ne soit pas invraisemblable que quelques-unes de premier ordre aient pu s'égarer jusqu'à Toulouse : encore ici la réserve est toujours commandée. Mais on peut accepter avec plus de confiance les attributions relatives aux peintres de l'École française du temps, et d'autant que la plupart de ces œuvres avaient été acquises de première main et que leurs possesseurs les tenaient des artistes eux-mêmes ou qu'ils les leur avaient directement commandées. Ce sont là, en effet, des arguments de fait qui, par cela seul qu'ils sont indépendants de toute appréciation fondée sur la critique, s'imposent irrésistiblement à tout scepticisme.

Si donc on consulte sur ce point les catalogues on s'aperçoit qu'ils présentaient de grandes attractions. Des Salons qui contenaient des Largilière, des Rigaud, des Oudry, des Coypel, des Natoire, des Nattier, des Watteau, des Chardin, des Latour, des Perronneau, des Boucher, des Fragonard, des Greuze, des Eisen, des Saint-Aubin, des Vernet, des Le Prince, des Bouchardon, des Loutherbourg et d'autres de leurs contemporains de la même valeur seraient aujourd'hui regardés comme de très précieux groupements de trésors artistiques ; et s'ils étaient plus faciles à réunir du temps ou ces maîtres vivaient encore, le prestige que leur talent, aujourd'hui consacré, apporte à leur mémoire, doit aider à nous donner une haute idée des expositions où ils se trouvaient présents en si grand nombre dans toute leur fraîcheur. Ainsi, en concédant qu'il pouvait y avoir du mélange dans les collections d'amateurs, il sera toujours juste de conclure que leurs côtés faibles se compensaient par d'autres parties qui seraient pour nous sans prix et qui feraient bien facilement oublier quelques médiocrités malencontreuses. D'ailleurs, ce qui nous touche ici principalement, et ce que nous avons le plus à cœur de faire ressortir, c'est

beaucoup moins la valeur esthétique de ces collections en elles-mêmes que l'amour des beaux-arts dont elles étaient le témoignage, qui animait également des hommes de haut rang et des hommes de condition modeste, qui leur inspirait des sacrifices pour satisfaire des aspirations d'un caractère élevé et intellectuel, et qui aboutissait à ce grand bienfait public de manifestations où la masse de la population apprenait à comprendre ces sentiments et à les partager.

Mais à côté des cabinets d'amateurs proprement dits, apparurent bientôt d'autres collections, inspirées par un esprit plutôt de spéculation commerciale. C'est une tendance naturelle et presque inévitable que toute exposition d'art amène une ouverture de négociations d'affaires. Les grands Salons modernes sont devenus de grands marchés d'œuvres d'art, les artistes y trouvant des occasions plus aisées de vendre et les marchands des facilités plus grandes de choix et d'achat. Les expositions rétrospectives offrent les mêmes avantages pour les amateurs et les marchands. C'est ce qui se produisit à Toulouse, et avec d'autant plus de rapidité, que les marchands, se présentant comme exposants, rendaient le service d'enrichir par leurs apports l'effectif du Salon. En 1768, un marchand de tableaux de Paris, nommé Gourville, apporta 55 tableaux qu'il exposa au Salon en les annonçant comme étant à vendre. Il leur donnait, cela va sans dire, des attributions fort séduisantes que nous n'avons aucun moyen de contrôler, mais que la prudence devait sans doute conseiller de n'accepter que sous toutes réserves. On ne sait pas s'il arriva à son but, qui était sans doute de vendre à des amateurs de la ville. On ne voit pas, en tout cas, dans les catalogues suivants, paraître aucun des ouvrages déjà exposés par lui et qui auraient passé en la possession d'amateurs toulousains.

En 1787, M. Girard, peintre et membre de l'Académie de Paris, vint aussi exposer 25 tableaux au Salon de Toulouse avec des pensées commerciales. Il revint en 1791 avec un nouveau convoi de 30 tableaux. Les uns et les autres étaient des tableaux italiens, flamands et hollandais, avec quelques-

uns de l'École française. On ne sait non plus rien du résultat de ces deux tentatives, mais le fait de ces deux marchands indique, tout au moins, que les Salons de Toulouse avaient eu du retentissement et que les amateurs de cette ville étaient considérés par le commerce comme une clientèle assez digne d'être sollicitée.

Un autre exposant paraît avoir mêlé à son rôle de collectionneur des arrière-pensées de négoce. Mais celui-ci était un Toulousain, très connu de ses compatriotes, et qui pouvait leur inspirer plus de confiance. C'était Bouton, célèbre peintre en miniature, qui, établi depuis longtemps à Paris et voyageant souvent dans diverses cours de l'Europe où il était appelé pour faire des portraits, alors si à la mode en ce genre, de princes et de souverains, avait profité de son séjour à l'étranger pour réunir une belle collection de tableaux. Il exposait, à la fois, ses propres œuvres au Salon et des tableaux anciens comme amateur, souvent en très grand nombre : 33 en 1772; 42 en 1776; 40 en 1782. Nous n'avons pas plus de renseignements que dans les deux cas précédents sur les résultats de ces tentatives d'affaires; mais il est possible que la situation de Bouton, connu et estimé comme homme, autorisé comme connaisseur, membre de l'Académie et allié à Cammas, les lui aient rendus plus faciles qu'à ses deux confrères.

Enfin, on voit apparaître à Toulouse un amateur étranger, le marquis Spinola, qui, au Salon de 1785, exposa 18 tableaux, presque tous de l'École de Gênes. C'est ici moins la présence des tableaux que celle de la personne qui éveille la curiosité : on peut se demander comment le marquis Spinola se trouvait à Toulouse. Ce descendant d'une famille historique, aussi connue par le rôle de ses ancêtres à la tête des armées d'Espagne que dans le gouvernement de la République génoise, n'était pas seulement un grand seigneur et un amateur de tableaux; mais il était aussi, également comme ses ancêtres, un grand banquier. Or, nous savons par des traditions commerciales que les négociants de Toulouse avaient, à cette époque, des relations d'affaires avec Gênes assez

fréquentes, et que c'était aux ressources de cette place qu'ils avaient volontiers recours quand ils éprouvaient la nécessité de faire des opérations de crédit. Ils trouvaient auprès des grands capitalistes génois un favorable accueil et des conditions convenables. Il ne serait donc pas impossible que le marquis Spinola se trouvât à Toulouse à propos d'une affaire de ce genre[1]. Et il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il eût songé à profiter aussi de son séjour pour négocier une autre affaire de tableaux dans cette ville qui commençait déjà à attirer l'attention des commerçants étrangers, comme étant un terrain de placement avantageux pour les œuvres d'art.

La nature des tableaux, dont il s'était fait accompagner, est aussi de nature à fortifier ces conclusions. Les indications du catalogue suffisent à nous montrer qu'ils étaient loin d'appartenir à la partie la plus intéressante de sa galerie, dont il reste encore à Gênes des épaves d'une bien autre importance. Le fait seul de n'avoir apporté avec lui que des œuvres de l'École de Gênes, la moins connue et la moins brillante de celles d'Italie, semble indiquer moins la pensée de faire connaitre des ouvrages d'un mérite supérieur que l'intention de se débarrasser de toiles qu'il possédait peut-être en trop grand nombre et qui avaient quelque chance de garder encore quelque attrait de curiosité pour Toulouse. C'était donc encore là, suivant toute apparence, une pensée de spéculation commerciale, bien plus qu'une pensée de pure esthétique, qui avait présidé à cette contribution au Salon d'un amateur étranger.

La tentation de vendre ne tarda pas, à la suite de l'exemple contagieux donné par les marchands, à s'introduire dans l'esprit des amateurs eux-mêmes. Elle eut d'abord un prétexte des plus plausibles, le décès du possesseur de la collection, qui était le signal naturel de sa dispersion. C'est ce qui se produisit en 1773 à la liquidation de la succession

1. Ce séjour s'expliquerait plus naturellement encore si l'on accepte le fait signalé par les échos du temps, qu'à cette date une Toulousaine était entrée, par mariage, dans la famille Spinola.

du chevalier de Lassalle, et en 1777 à celle du commandeur de Lussan. Les ventes se multiplient au cours des années suivantes; et peut-être les Salons avaient-ils aidé au développement de cette tendance, en faisant mieux connaître les bons tableaux et en inspirant l'espoir de s'en défaire plus avantageusement. On voit des ventes nouvelles proposées dans les catalogues de 1774 et 1777. De 1786 à 1788, on y porte encore quatre séries de tableaux à vendre. En 1788, M. Gaissac annonce qu'il a 30 tableaux à vendre. Enfin, en 1789, M. Daram, un des plus importants collectionneurs, publie la vente prochaine aux enchères de 46 de ses tableaux et de 10 dessins, fixée au 15 juin suivant, dans sa propre maison de la rue Vinaigre.

Il reste à dire un mot des copies. C'est un mot qui sonne mal dans les musées comme dans les expositions. On ne les admet dans les uns et les autres que faute de mieux. C'est une tache parce que c'est un signe d'infériorité. L'Académie le sentait bien au fond; mais elle ne voulait pas l'avouer. Aussi se défendait-elle en avançant que pour son point de vue c'était plutôt un avantage. Elle permettait en effet, disait-elle, à ses élèves, de connaître approximativement des ouvrages très importants qu'ils n'avaient aucun moyen de voir. Il y avait certainement dans cette allégation une part de vérité. Elle ajoutait aussi que d'excellentes copies avaient un intérêt considérable. Cela est vrai aussi quand la copie est d'un autre grand maître. Ainsi les Titien, copiés par Rubens, du Musée de Madrid, ne déparent nullement cette collection. L'Académie avait chez elle un autre exemple à invoquer; la copie de Rubens, par Largillière, qui lui fut donnée par Louis XV et qui est encore au Musée, est une admirable chose à laquelle la liberté de l'interprétation ajoute un charme de plus. Mais, en dépit de toutes les bonnes raisons que l'Académie donnait, il y avait vraiment un peu trop de copies dans les Salons toulousains. Il y eut des années où elles s'élevèrent jusqu'au tiers des œuvres exposées; et il n'y en eut jamais moins d'un dixième. Elles paraissent d'ailleurs n'avoir pas été mauvaises. Le public ne s'en plaignait pas;

elles entraient mieux que de nos jours dans ses habitudes ; et peut-être, n'étant pas gâté, il n'était pas trop difficile. Toujours est-il que ce petit remplissage n'empêchait pas les expositions de poursuivre heureusement leur glorieuse et utile carrière.

Tels sont les éléments qui ont servi à composer la partie rétrospective des Salons toulousains. On peut juger maintenant à quel point ils ont contribué à donner à ces expositions leur caractère ambigu, complexe et fort différent en tous cas des manifestations habituelles de ce genre. On se rend compte également, par tout ce qui vient d'être dit, des besoins spéciaux qu'ils étaient destinés à satisfaire et des services très réels qu'ils ont rendus. Établir l'inventaire des efforts d'art produits dans un milieu provincial pendant deux siècles, donner aux artistes et au public une conscience nette et claire des résultats acquis et de la voie qu'il convenait de suivre à l'avenir, éveiller et entretenir dans la société le goût et la connaissance des beaux-arts, telle fut la mission qu'ils avaient à remplir et dont ils se sont bien acquittés.

Mais ce n'était là que la partie théorique de leur œuvre, l'hommage rendu au passé, l'enseignement donné par les morts. Les Salons avaient aussi pour but un résultat pratique : ils devaient pourvoir aux intérêts des artistes vivants, faire connaître leurs ouvrages au public et en faciliter le placement. Nous allons maintenant examiner comment l'Académie s'acquitta de cette seconde tâche et par quels moyens elle y fit servir les Salons.

APPENDICE

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES COLLECTIONNEURS QUI ONT EXPOSÉ AUX SALONS DE 1751 A 1791.

(Extrait des catalogues de l'Académie).

M. Abel	Salon de 1759,	9 tableaux.	—	S. de 1787, 16 t.
Marquis d'Abzac	—	1785, 4	—	
M. d'Aubuisson	—	1780, 3	—	
M. le chevalier d'Aufrery	—	1776, 9	—	
M. d'Azas	—	1776, 11	—	S. de 1777, 4 t.
M. Bégué, teinturier	—	1759, 2	—	
M. Bernardou, doreur	—	1778, 11	—	
M. Bernardou, conseiller au Sénéchal	—	1777, 6	—	
M. de Bélesta	—	1776, 17	—	S. de 1777, 25 t.
M. Bouton	—	1763, 14	—	— 1769, 12 t.
	—	1772, 33	—	— 1782, 40 t.
M. Boutes, avocat au Parlement	—	1781, 6	—	
M. de Bonrepos, procureur général	—	1751, 18	—	
M. Boncau, capitaine du guet	—	1779, 3	—	
Mme Bigues	—	1779, 21	—	
M. du Bourg, conseiller au Parlement	—	1762, 4	—	S. de 1778, 4 t.
Mme du Bourg	—	1766, 32	—	
M. de Boisse	—	1778, 8	—	
M. de Boissy, conseiller au Parlement	—	1751, 11	—	S. de 1774, 7 t.
	—	1778, 31	—	
Marquis de Bournazel	—	1773, 4	—	— 1775, 5 t.
M. de Cambolas	—	1751, 2	—	— 1773, 9 t.
	—	1779, 6	—	
M. de Chalvet, Sénéchal	—	1762, 8	—	— 1780, 32 t.
M. Castel, trésorier de France	—	1751, 10	—	

M. de Catelau.....	Salon de 1752, 4 tableaux.	— S. de 1783, 3 t.
M. Courtalon, ingénieur....	— 1789, 4 —	
M. de Courtois, conseiller au Parlement.....	— 1752, 3 —	
M. de Caulet, président au Parlement.....	— 1752, 5 —	
M. Daram.....	Salon de 1752, 25 tableaux.	— S. de 1773, 9 t. S. de 1760, 7 t. — S. de 1774, 2 t. — S. de 1775, 10 t. — S. de 1780, 5 t. — S. de 1781, 7 t. — S. de 1783, 9 t. — S. de 1786, 7 t. — S. de 1789, 46 t.
Mme Daram.....	Salon de 1782, 8 tableaux.	— S. de 1788, 5 t.
M. Desazars.....	— 1775, 2 —	
M. de Drudas, conseiller au Parlement.....	— 1770, 6 —	
M. Darnis, libraire	— 1752, 3 —	
M. Darquier.....	— 1769, 7 —	S. de 1773, 2 t.
	— 1774, 2 —	
M. Dabos.....	— 1785, 8 —	S. de 1787, 12 t.
M. Daguin, président au Parlement.....	Salon de 1762, 2 tableaux.	
M. Darbou, conseiller au Parlement.....	— 1752, 4 —	
M. Ducros.....	— 1752, 4 —	
M. Durome, doreur.....	— 1762, 8 —	S. de 1785, 12 t.
M. Durègne	— 1762, 2 —	
M. Dufrèche.....	— 1765, 8 —	
M. Delon, conseiller au Parlement.....	— 1763, 3 —	
M. Delrieu.....	— 1770, 5 —	
M. Dupin, avocat au Parlement	— 1781, 2 —	
M. Duméni	— 1760, 3 —	S. de 1783, 9 t.
	— 1786, 7 —	— 1789, 46 t.
M. Entraigues.....	— 1778, 6 —	
M. de Foulquier, conseiller au Parlement.....	— 1766, 4 —	— 1769, 29 t.
	— 1774, 9 —	
M. de Fourquevaux.....	— 1783, 71 —	— 1788, 16 t.
	— 1790, 35 —	
M. de Frouzins, conseiller au Parlement.....	— 1790, 19 —	
M. Fourcade.....	— 1763, 3 —	
M. le comte de Fumel.....	— 1751, 3 —	S. de 1763, 6 t.
M. Faure, chapelier	— 1769, 3 —	
M. Fraiche, tapissier	— 1778, 3 —	
M. Francès.....	— 1785, 4 —	
M. Finot de Reliac.....	— 1775, 17 —	S. de 1782 8 t.
Mme veuve Frèche.....	— 1782, 8 —	

M. Granié, tapissier	Salon de 1790, 8 tableaux.		
M. Gaissac.....	— 1788, 40	—	
M. Glacier.....	— 1778, 3	—	
M. l'abbé Goutelongue	— 1774, 2	—	
M. de Gélide.....	— 1785, 2	—	
M. Guy, trésorier de France	— 1770, 6	—	
M. de Gounon	— 1769, 4	—	S. de 1785, 8 t.
Marquis de Gramont.....	— 1773, 13	—	— 1786, 5 t.
M. Gabin.....	— 1775, 7	—	
M. Garipuy.....	— 1777, 9	—	— 1780, 4 t.
M. de Gavarret.....	— 1781, 3	—	
M. d'Héliot.....	— 1778, 3	—	
M. Hardi, doreur.....	— 1779, 4	—	
Marquis d'Hautpoul	— 1778, 12	—	
M. de Joly	— 1776, 6	—	
M. de Lagorrée	— 1758, 19	—	S. de 1773, 2 t.
M de Lafage	— 1778, 9	—	— 1780, 56 t.
M. de Lamothe.....	— 1774, 9	—	— 1777, 21 t.
M. de Larroque.....	— 1768, 17	—	
M. Lapeyrie, vitrier.....	— 1762, 1	—	
M. Lucaz.....	Salon de 1783, 38 tableaux.		
M. le chevalier de Lassalle .	— 1773, 35	—	
M. le chevalier de Lussan..	— 1774, 16	—	
M. de Laracan, conseiller au Parlement.....	— 1772, 14	—	
M. Lassale, vitrier.....	— 1762, 1	—	
M. Lapeire, doreur	— 1776, 2	—	
M. Labadens, tapissier.....	— 1756, 1	—	
M. Laforre, tapissier.....	— 1756, 1	—	
M. Marmont, tapissier.....	— 1780, 2	—	
M. le chevalier Masalini ...	— 1780, 4	—	
M. de Montegut, conseiller au Parlement.....	— 1781, 8	—	
M. Manen	— 1773, 11	—	S. de 1775, 4 .
M. l'abbé Magi.....	— 1780, 5	—	— 1781, 5 t.
M. de Mélié.....	— 1776, 9	—	
Marquis de Mirepoix.....	— 1770, 19	—	
M. de Mondran.....	— 1752, 2	—	S. de 1776, 2 t.
M. Montels, organiste de la Daurade.....	— 1782, 2	—	
Marquis de Montgey.....	— 1775, 2	—	
M. de Niquet, président au Parlement.....	— 1751, 18	—	
M. Noyez, tapissier.....	— 1788, 1	—	
M. d'Orbessan, président au Parlement.....	— 1751, 6	—	
M. Ortet, serrurier.....	— 1766, 4	—	S. de 1778, 2 t.
M. Pouzaux, graveur de la Monnaie.....	Salon de 1780, 21 tableaux. — S. de 1787, 19 t.		

M. Pouzaux, graveur de la Monnaie	Salon de 1785, 17 tableaux. — S. de 1789, 4 t. — S. de 1791, 60 t.	
M. Parent	Salon de 1766, 3 tableaux.	
M. le comte de Paulo	— 1767, 15 —	
M. de Poulhariez, conseiller au Parlement	— 1763, 5 —	
M. Peyronet, doreur	— 1769, 1 —	
M. de Puivert, président au Parlement	— 1770, 4 —	
M. de Puymaurin	— 1760, 3 —	S. de 1766, 5 t.
	— 1770, 10 —	— 1789, 4 t.
Marquis de Puget	— 1790, 6 —	
Monsieur le Premier Président du Parlement	— 1783, 21 —	
M. de Quinquiry	— 1778, 5 —	
M. Rouède, plâtrier	— 1754, 1 —	
M. Robert, libraire	— 1772, 12 —	
M. Rivalz	— 1751, 5 —	S. de 1766, 10 t.
M. de Rabaudy	— 1779, 23 —	— 1786, 7 t.
	— 1791, 12 —	
M. de Raspide	— 1775, 2 —	
M. Resplandy	Salon de 1769, 3 tableaux.	
M. de Rességuier, président au Parlement	— 1751, 2 —	S. de 1767, 10 t.
Mme Roques	— 1763, 9 —	
M. Ruggero, maître de clavecin	— 1781, 18 —	
M. de Savignac, architecte	— 1762, 5 —	S. de 1785, 5 t.
M. Simonin, graveur	— 1751, 7 —	
M. de Saint-Amans	— 1752, 5 —	
M. Saint-Amans, brodeur	— 1752, 3 —	
M. le comte de Saint-Élix	— 1773, 2 —	
M. de Saint-Félix, conseiller au Parlement	— 1779, 8 —	S. de 1791, 4 t.
M. de Saint-Léonard	— 1769, 6 —	
M. Sage	— 1763, 8 —	
M. de Sapte, président au Parlement	— 1775, 4 —	S. de 1776, 22 t.
	— 1778, 3 —	— 1787, 5 t.
M. l'abbé de Sapte	— 1778, 5 —	
M. de Senaux, président au Parlement	— 1767, 15 —	
M. Trubellé	— 1766, 12 —	S. de 1777, 16 t.
M. Toulza	— 1775, 2 —	
Mme de Thézan	— 1781, 6 —	
M. Trinchant, négociant	— 1782, 5 —	
M. Vialette	— 1786, 6 —	

M. Vignaux.....	Salon de 1779, 4 tableaux.
M. Villar, professeur en chirurgie.....	— 1789, 6 —

CORPS RELIGIEUX

L'Ordre de Malte.....	Salon de 1767, 12 tableaux.
Les PP. Augustins.....	— 1777, 6 —
Les PP. Dominicains.....	— 1777, 7 —
Les PP. Chartreux.....	— 1781, 7 —

OBSERVATIONS

Une étude quelque peu attentive de ces noms et de ces chiffres fournit la démonstration des principales allégations de notre texte.

Leur dépouillement et leur comparaison conduisent logiquement aux constatations suivantes :

1° Le nombre de possesseurs d'œuvres d'art est très considérables et fort supérieur à ce qu'il était alors dans toute autre ville de province.

2° Ces collectionneurs appartiennent à toutes les classes de la société. Mais l'exemple est donné avec beaucoup de décision et d'ampleur par les hautes classes et en particulier par les familles parlementaires.

3° Le nombre des collections et leur importance ne commencent à s'accroître d'une manière sensible que dix ans environ après la fondation de l'Académie; ce qui paraît indiquer nettement l'influence exercée sur ce développement par l'Académie et par les Salons,

4° Les envois faits par les possesseurs de grandes collections s'accroissent constamment d'année en année; et le chiffre très élevé de ces envois dans les derniers Salons indique que des galeries très importantes étaient en train de se former à la veille de la chute de l'institution.

L'ÉVOLUTION DES HYPOTHÈSES

SUR

L'ESPACE ET LE TEMPS

PAR M. P. JUPPONT

PREMIÈRE PARTIE. — **Des Origines à la Métaphysique**[1].

I. — EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA QUESTION.

Le Temps et l'Espace du Sens commun.— Lorsque le sens commun, après avoir perçu les mouvements de la matière et constaté leurs innombrables variétés, affirme que les événements ont lieu dans le temps, et que l'instant de l'observation détermine le moment exact où les faits se produisent, il croit énoncer une évidence dont la détermination ne fait pas le moindre doute. Plein de confiance en son interprétation des faits, il précise que le temps *s'écoule, partout*, uniformément, sans interruption, et que son flux, *toujours* de même sens, déterminera le futur, comme il a repéré le passé.

Lorsqu'il ajoute que les mouvements des corps ont lieu dans l'espace, que l'espace fixe les positions relatives des choses senties et celles des observateurs à un instant consi-

1. Dans toute cette première partie, les mots espace et temps, ont la signification courante du langage commun et de la langue scientifique actuelle. Ils ne deviendront des termes spéciaux que dans la deuxième partie.

déré, quel qu'il soit, il est non moins convaincu que la détermination des relativités dans l'espace ne peut soulever de difficultés de principe.

Il en est encore de même, lorsque le sens commun explique que l'espace, *immuable*, est identique à lui-même dans toutes ses parties, qu'il nous permet de repérer l'ordre dans lequel nous plaçons ou percevons les objets, que par suite, l'espace demeure *indifférent* aux successivités qui se déroulent dans son sein; qu'il préside, impassible, à la rapidité des mouvements qui le traversent, si grande qu'elle puisse être.

Le mathématicien résume tout cela, à son point de vue en disant, le temps et l'espace sont des continus homogènes, indépendants.

Le Temps et l'Espace de la Philosophie.— Si l'on regarde de près le contenu de ces affirmations, on constate bien vite que nous devons encore dire avec saint Augustin : « Si personne ne me demande. Qu'est-ce que le temps? Je le sais. Si je le veux donner à entendre à celui qui m'interroge, je ne sais ce que c'est... »

De même, nous pouvons toujours déclarer avec Cardan[1], « Quand au temps, il est de soy-mesme incogneu au sens : car il est manifeste que nous ne le cognoissons, sinon, par imagination. »

Et, puisque nous sommes contraints d'avouer l'impossibilité de le définir de façon satisfaisante, par rapport à ses diverses manifestations, répétons avec Du Pleix[2] : « Ce n'est pourtant pas que les termes nous défaillent pour signifier le temps et ses parties, mais il est si fluide, et coule si soudainement, qu'il eschappe et se desrobe non seulement à nos paroles qui volent, comme dit Homère, mais aussi à notre conception mesme qui est la chose la plus légère, la plus volage et soudaine du monde. »

1. H. Cardanus, *De la Subtilité*, Paris, 1578, p. 455.
2. Scipion Du Pleix, *Cours de Physique*, p. 181, Genève, 1643.

L'espace donnerait facilement lieu à des citations du même ordre.

Galilée osa, néanmoins, calculer les lois de la chute des corps en fonction de ces mystérieuses inconnues. Depuis cette géniale tentative, le temps et l'espace sont devenus les bases premières des sciences physiques. Mais Galilée a fait plus; il a admis que la matière jouissait de la propriété de posséder une *masse* ou *inertie*, sans aucune relation avec l'espace et le temps, dans lesquels les corps manifestent leurs mouvements.

La théorie de l'indépendance de la masse et du mouvement, en s'inspirant de la notion métaphysique de force, engendra directement la philosophie de Descartes qui a si audacieusement déclaré : Donnez-moi de la matière et du mouvement, je ferai le monde.

Ce n'était que le premier pas dans l'abstrait.

Newton a reculé jusqu'à ses limites extrêmes la signification de la masse, puisqu'en vertu de la « gravitation universelle » la force qui s'exerce entre deux planètes dépend exclusivement de la distance géométrique qui sépare leurs centres.

Newton en a conclu que l'espace est le *sensorium* de Dieu, et Clarke, ajoutant à l'argumentation de son maître, a pris le temps et l'espace comme bases d'une démonstration de l'existence de Dieu.

Pour Leibnitz, qui plaçait l'espace et le temps dans notre esprit, cette démonstration n'avait aucune valeur.

Les différents systèmes de philosophie, il est à peine besoin de le dire, tranchent chacun à leur manière les difficultés de principe que soulèvent ces grandeurs et aboutissent à des concepts différents, souvent inconciliables.

L'impossibilité de définir logiquement le temps, au lieu d'être une démonstration de notre ignorance à son sujet, fut considérée par Pascal, comme une preuve de l'universalité de sa signification dans l'esprit des hommes, puisqu'ils s'entendent tous lorsqu'ils en parlent.

Plus près de nous, les critiques minutieuses de la raison

pure, ont amené Kant à considérer l'espace et le temps comme des intuitions pures, ce qui revient à affirmer qu'ils sont le résultat d'une connaissance directe dans laquelle le raisonnement n'a aucune part.

Dans la métaphysique kantienne, le temps et l'espace ne sont donc « ni des objets individuels de représentation, ni des idées générales[1] ».

Les philosophes accumulent les explications et les métaphores les plus osées, autour de ces notions; mais au lieu de les éclaircir, ces arguments sentimentaux ou émotifs, compliquent les choses, jusqu'à l'inextricable.

Les divergences relatives à la nature du temps et de l'espace s'accroissent à ce point qu'il n'est peut être pas de meilleure justification de la doctrine nominaliste, doctrine pour laquelle la signification du nom général est « un *savoir virtuel*... qui consiste en des tendances et des répugnances résultant d'une multitude d'associations antérieures[2]. »

Le Temps et l'Espace des Géométries et de l'Électro-optique. — Les disputes purement spéculatives sur « l'espace et le temps » ont duré jusqu'au dix-neuvième siècle; mais, à dater de 1826, les géométries de Lobatschewski et de Riemann, ont fourni une première donnée d'apparence objective, aux détracteurs de l'espace d'Euclide et de Newton.

Les géométries à plus de trois dimensions ont ensuite alimenté la controverse en créant de nouvelles entités d'apparence spatiale.

Plus récemment, les discussions sont sorties du domaine abstrait de la géométrie. En prouvant expérimentalement que la masse de l'électron n'est pas une grandeur absolue, mais qu'elle varie avec sa vitesse de translation, Kaufmann a ébranlé la mécanique classique dont les formules avaient harmonisé la masse, le temps et l'espace absolus terrestres,

1. Liard, *La Science positive et la Métaphysique*, 214 à 225.
2. Goblot, *Vocabulaire philosophique*, Paris, 1901, p. 364.

avec la masse, le temps et l'espace des phénomènes célestes. L'envolée synthétique de la mécanique dans l'infiniment grand a été contredite par une pénétration plus précise dans l'infiniment petit atomique.

La théorie de la relativité de Lorentz, interprète l'expérience de Kaufmann et les phénomènes électro-optiques, en admettant que, dans le sens du mouvement des corps, leur masse est plus grande que suivant la direction transversale. Cette hypothèse implique que les corps matériels se contractent dans la direction de leur translation, ce qui détruit l'indépendance du temps et de l'espace occupé par les corps; mais la relativité conserve les postulats de la force avec la masse de Galilée, et considère comme impossible, la démonstration expérimentale des mouvements uniformes par rapport à l'éther.

L'espace et le temps, que la raison pure avait cru indépendants l'un de l'autre, diffèrent donc essentiellement de l'espace et du temps du physicien, qui est convaincu d'avoir découvert les liens de leur solidarité et tracé une nouvelle route aux investigations de la pensée philosophique.

Les idées nouvelles ont été jusqu'à l'opposite des certitudes du sens commun et des opinions métaphysiques. Par des chemins mathématiques, elles ont rejoint les temps et les espaces merveilleux acceptés par la superstition.

Langevin affirme, en effet, la possibilité d'accélérer le cours du temps, en permettant au déterminisme mécanique de hâter, de devancer la réalisation de l'avenir.

Voici comment[1] :

Supposons, dit ce savant professeur « que deux portions « de matière se rencontrent une première fois, se séparent, « puis se retrouvent. Nous pouvons affirmer que des obser- « vateurs liés à l'une et à l'autre pendant la séparation « n'*auront pas évalué de la même manière la durée de* « *celle-ci, n'auront pas vieilli autant les uns que les autres*[2].

1. *Scientia*, 1911, t. II, p. 49.
2. C'est moi qui souligne.

« Il résulte de ce qui précède que ceux-là auront le moins « vieilli, dont le mouvement pendant la séparation aura été « le plus éloigné d'être uniforme, qui auront subi le plus « d'accélération[1].

« Cette remarque fournit le moyen, à celui d'entre nous « qui voudrait y consacrer deux années de sa vie, de savoir « ce que sera la Terre dans deux cents ans, d'explorer l'ave- « nir de la Terre, en faisant dans la vie de celle-ci, un saut « en avant, qui pour elle durera deux siècles et pour lui « durera deux ans, mais ceci sans espoir de retour, sans « possibilité de venir nous informer du résultat de son « voyage, puisque toute tentative du même genre ne pour- « rait que le transporter de plus en plus en avant.

« Il suffirait, pour cela, que notre voyageur consente à « s'enfermer dans un projectile que la Terre lancerait avec « une vitesse suffisamment voisine de celle de la lumière, « quoique inférieure, *ce qui est physiquement possible*[2], en « s'arrangeant pour qu'une rencontre, avec une étoile, par « exemple, se produise au bout d'une année de la vie du « voyageur et le renvoie vers la Terre avec la même vitesse. « Revenu à la Terre, ayant vieilli de deux ans, *il sortira « de son arche et trouvera notre globe vieilli de deux cents « ans*, si sa vitesse est restée dans l'intervalle, inférieure d'un « vingt millième seulement à la vitesse de la lumière. *Les « faits expérimentaux les plus sûrement établis de la « physique, nous permettent d'affirmer qu'il en serait « bien ainsi.* »

1. Le sophisme est facilement saisissable.

La séparation des deux observateurs et la durée de cette séparation existent, indépendamment des physiciens ainsi séparés; c'est la réalité physique.

Le fait qu'ils ne mesureront pas de la même manière le temps que cette réalité a duré, n'implique pas que le résultat expérimental de chacun d'eux puisse correspondre à un temps vrai, puisqu'il y aurait deux mesures exactes et différentes du même objet.

Cette conséquence est contraire à la notion de vérité objective; elle implique une contradiction.

2. C'est moi qui souligne.

L'auteur continue en montrant comment l'explorateur et la Terre se verraient vivre mutuellement s'ils pouvaient communiquer par signaux lumineux ou par télégraphie sans fil.

Ainsi, pour les physiciens actuels, les anticipations de Wells ne sont plus une utopie; la forme de la « Machine à explorer le Temps » dépend seulement de l'interprétation des équations mathématiques qui sont le point de départ de ces thèses, aussi audacieuses que troublantes, si l'on ne dégage pas de suite le sophisme qui permet de les échaffauder.

Pour donner une assiette matérielle à leurs hypothèses, les théoriciens ont insinué que la force centrifuge, progressivement développée, permettrait d'atteindre de pareilles allures; mais l'idée est purement spéculative, malgré les affirmations de M. Langevin, pour la raison simpliste qu'il n'existe pas de matériaux susceptibles de réaliser les frondes gigantesques auprès desquelles le canon de Jules Verne n'est qu'un rêve de pygmée.

Nous ne pouvons en effet soupçonner ce que deviendrait la matière la plus solide, soumise à des vitesses plus de 500.000 fois plus grandes que celles des molécules dans les gaz autres que l'hydrogène à la pression atmosphérique.

Nous sommes donc bien loin des faits expérimentaux les plus sûrement établis... Néanmoins, Lorentz a calculé que si la terre était une sphère géométrique, son diamètre dans le sens de la translation, qui a lieu à la vitesse de 29 kilomètres 600 par seconde, serait réduit de six centimètres par rapport au diamètre perpendiculaire, suivant lequel s'exerce l'attraction solaire.

C'est dire que la contraction admise par la relativité est insaisissable dans les phénomènes de la mécanique industrielle et dans ceux que la nature impose à nos sens. Théoriquement, la déformation dynamique n'est sensible qu'à partir de 30.000 kilomètres par seconde; elle atteint son maximum à la vitesse de la lumière, où la masse de l'électron devient mathématiquement infinie, ce qui veut dire que

nous ne pouvons imprimer à la matière une translation de 300.000 kilomètres par seconde.

Jusqu'ici cette contraction échappe à l'expérience la plus précise; les corpuscules que le physicien peut lancer aux vitesses nécessaires, sont beaucoup trop petits pour que nous puissions observer les variations de leurs dimensions.

Quelle est la valeur de ces hypothèses électro-optiques?

Pour l'apprécier, il suffit de se rappeler que les théories nouvelles interprètent des formules mathématiques, qui sont en partie le résultat de principes postulés.

Malgré l'apparence de certitude fournie par l'appareil algébrique, les bases de ces théories ne sont pas plus solides que l'hypothèse audacieuse de l'invariabilité absolue de la masse.

Peut-être même, pourrait-on, logiquement penser que la puissance abstractive de l'algèbre entraîne l'esprit dans des régions d'irréalité, inaccessibles aux déductions de la logique; mais ce n'est là qu'une opinion qui a été souvent contredite par les résultats expérimentaux auxquels les théories mathématiques de la physique ont conduit. Cette opinion n'a donc pas de valeur critique certaine, puisqu'on peut lui opposer des exemples contraires, pris dans la science de l'optique.

Si l'on ne tient pas compte de l'impossibilité expérimentale de la fronde de Langevin, si l'on admet que le temps se confond avec sa mesure, comment choisir entre des thèses aussi diamétralement opposées?

Le meilleur moyen, m'a-t-il semblé, est de rechercher quand et comment la pensée a pris possession de ces deux idées fondamentales, puis, de déterminer, si possible, les causes de leurs transformations; enfin, de s'appuyer sur l'évolution qu'elles ont accomplie à travers les siècles, pour en déduire une définition ou une notion en rapport avec l'état actuel de la science.

C'est l'œuvre que nous allons tenter.

II. — Recherches sur les représentations de l'Espace et du Temps.

La Préhistoire. — Nous ignorons complèment la pensée, les idées des hommes de l'âge de pierre, a bien voulu me dire notre savant confrère, M. Cartailhac. Les raisons qu'il m'en a données et que je résume sont les suivantes.

La recherche, la découverte, l'observation des monuments, ustensiles, armes, parures, fétiches, images religieuses fabriqués par les primitifs, nous ont permis de reconstituer l'histoire du travail des peuples disparus.

Mais, l'archéologie, parce qu'elle ne s'appuie que sur des documents concrets, ne nous révèle les idées, les pensées des époques préhistoriques, qu'à travers des hypothèses très imprécises, et laisse peu d'espoir d'obtenir jamais, un rayon de lumière sur la solution du problème qui nous occupe.

Cependant, les populations plus ou moins anciennes qui n'ont laissé aucune œuvre écrite et lisible, aucun souvenir, aucune tradition dans la mémoire de leurs descendants, comprennent dans l'espace et dans le temps, la plus grande partie de l'humanité.

Par suite, nous devons interroger l'histoire.

Cette tentative ne peut avoir lieu qu'à l'aide des textes anciens et des langues primitives dont le graphisme traduit, conserve et transmet la pensée, à laquelle « le langage sert de *formule* et de *limite*[1]. »

Les Écritures idéographiques. — Les textes d'histoire ou de poésie connus, si anciens qu'ils soient, utilisent des mots, ce qui pour nous veut dire qu'ils contiennent le mouvement et la vie qu'ils sont chargés de représenter. Parmi les mots, le plus important au point de vue qui nous occupe, est le verbe, dont l'emploi dans la phrase implique la

1. Renan, *Origine du langage*, Paris, p. 190 et préface p. 56.

notion du temps et de ses relations avec le sujet exprimé.

Il est en outre bien certain, qu'à ce moment, un concept d'espace, né avec les premiers mouvements conscients, était également formé.

La naissance de ces deux entités fondamentales nous échappe donc totalement; elle demeure aussi merveilleuse que les mystères de « l'apparition de la conscience[1] », qui les a précédées et à la suite de laquelle elles se sont développées.

Cependant, une remarque s'impose immédiatement à l'esprit.

Si le langage contient la forme et les limites de la pensée, la comparaison des textes primitifs aux expressions des langues modernes est susceptible de nous fournir des indications intéressantes.

Or, partout, l'écriture idéographique a précédé l'alphabet; partout, la pensée a eu pour premier appui l'image de l'objet naturel ou mystérieux à laquelle elle était associée.

Les premiers textes ont donc maintenu l'esprit en contact avec les réalités.

Les écritures chinoises et japonaises, comme les hiéroglyphes égyptiens ont très probablement traduit des idées et des pensées analogues; c'est du moins ce que certains auteurs ont soutenu, en s'appuyant sur le rapprochement des mythes de la Chine et ceux de l'Égypte[2]. Cette hypothèse trouve sa confirmation dans ce fait que les civilisations sémitiques et indo-européennes ont des philosophies aussi dissemblables que les formules verbales qui les ont exprimées

Il est même permis de penser que les hiéroglyphes sont un perfectionnement, une synthèse abréviative des dessins

1. Renan, *loc. cit.*, préface, p. 19.

2. Les Égyptiens ont apprécié à un si haut prix la valeur de l'alphabet qu'ils rendirent les honneurs divins à l'inventeur des lettres et au régulateur du langage qu'ils appelèrent *Theuth*. Il fut adoré par les Grecs sous le nom d'*Hermès*, et ils le représentaient ordinairement par une tête seule, posée sur une base quadrilatère..... et portant un chapeau ou bonnet avec deux ailes (d'après J. Harris).

primitifs par lesquels, dans les temps héroïques, l'homme représentait à la fois les êtres chimériques qu'il avait conçus et les pouvoirs qu'il leur attribuait[1].

Peut-être les peintures si remarquables découvertes dans les cavernes et sur les galets, représentent-ils les premiers balbutiements de l'humanité.

Qu'est-ce que le langage de ces époques lointaines pourrait contenir sur le sujet qui nous intéresse? Je n'ai pas la compétence nécessaire pour tenter une pareille recherche. La seule conclusion générale que l'on puisse admettre, c'est qu'en raison de l'ancienneté des idées d'espace et de temps, le merveilleux a été mêlé à la sensation pour les former; qu'à leur premier stade, elles ont du être à la fois concrètes et mystérieuses, matérielles et idéales, c'est-à-dire pétries de réalités et d'inventions fétichistes ou religieuses.

Il est d'autant moins permis de douter de ce mélange originel du sacré et du profane, dans la représentation du temps et de l'espace, que certaines philosophies modernes incorporent le « divin » dans l'essence de ces deux quantités.

« Les idées[2] divines de grandeur constituent la quan-
« tité spirituelle suprême, l'*espace absolu*[3], objet de tant
« de discussions parmi les philosophes. Ce n'est ni le vide
« infini des sensualistes, de Clarke et de Newton; ni un ordre
« purement idéal des choses comme le voulait Leibnitz; ni
« enfin l'espace réel, ou matériel, car ce dernier se confond
« avec l'étendue de l'univers physique; c'est un élément
« nécessaire de l'être divin, aussi nécessaire que l'activité
« infiniment parfaite dont il est inséparable; c'est « l'éter-
« nelle géométrie » que contemple, sans nuage, le génie de
« Platon ou de Képler[4]. »

Ces idées, purement subjectives, sont la réminiscence des

1. Voir Letourneau, *La Psychologie ethnique*, p. 301.

2. F. Huet, *La Science de l'Esprit*, Principes généraux de philosophie pure et appliquée, Paris, 1864, t. I, p. 143.

3. Souligné dans le texte.

4. D'après Képler, *Harmon mundi*, lib. II, cap. I : Avant l'origine des choses, la géométrie, coéternelle à l'intelligence divine, four-

tentatives faites à diverses reprises pour donner des bases mathématiques aux dogmes religieux.

En ce qui concerne le temps, le même philosophe nous dira[1] :

« Sur la quantité supérieure de Dieu, repose son inaltérable identité, sa durée parfaite. C'est la durée qui exclut « tout changement..... c'est l'*éternité*.

« ..... Aussi l'éternité n'est point la collection de tous les « temps; elle s'élève infiniment au-dessus, elle constitue un « genre propre de durée, le premier, le type et la mesure « de tout autre.

« Image mobile de l'éternité immobile, suivant l'expression aussi juste que poétique de Platon, le temps est soutenu, porté pour ainsi dire par l'éternité. Sans ce fondement, « ni le temps ni la pensée ne seraient. »

Les idées d'espace et de temps ont donc été sous la dépendance des formes objectives attribuées à la divinité, de sorte que, suivant les circonstances, les rivalités de cultes ont gêné ou propagé les hypothèses correspondantes dans l'esprit des foules. Les conditions de la vie sociale ont eu également leur part d'influence, puisque l'espace et le temps peuvent être saisis, interprétés à tout instant en chacun des lieux où la connaissance se forme.

Cette affirmation est d'autant moins contestable que le fait existe encore de nos jours, pour d'autres notions.

La langue chinoise qui n'a pas su, comme l'égyptienne, s'évader de la servitude du signe idéographique, exprime si difficilement et si incomplètement les idées abstraites, qu'elle « n'a pas de mot pour représenter Dieu[2]. »

L'être suprême « y est nommé indifféremment *Tien* (Ciel), *Chang-ti* (suprême Seigneur), *Y* (unité), *Tai-y* (grande unité), *Tao* (raison)[3] », sans que ses nombreuses qualités aient été synthétisées dans un terme spécial.

nit à Dieu un exemplaire pour la création du monde, et elle a passé dans l'homme avec l'image de Dieu.

1. F. Huet, *loc. cit.*, t. I, p. 144 et 145.
2. Renan, *loc. cit.*, p. 196.
3. Carbonel, *Essai de philosophie classique*, Paris, 1876, p. 419.

Pour désigner la religion catholique, qui croit en un Dieu unique, les Chinois disent : *Tienn* (Ciel), *Tchou* (Seigneur), *Kiao* (doctrine), ce qui veut dire, Religion du Seigneur du Ciel[1].

Les anciens missionnaires français se sont entendus avec les savants chinois eux-mêmes, pour créer cette expression, qui est en effet exclusive de la pluralité des dieux.

Mais les ministres protestants, à leur arrivée en Chine, n'ont pas trouvé qu'il fût dans l'intérêt de leur œuvre, de se laisser confondre avec les missionnaires catholiques. Ils se sont donc mis à chercher d'autres mots pour représenter la divinité.

Bientôt une scission se déclara parmi eux ; pour désigner *Dieu*, les uns employèrent le caractère *Chenn* qui s'applique à une foule de divinités chinoises ; les autres préférèrent le terme *Chang-ti*[2], qui, en effet, signifie quelquefois, l'Être suprême, mais qui ne saurait être plus satisfaisant, car la secte chinoise de « *la raison suprême* » a plusieurs « Chang-ti », dans son Olympe.

... Les Anglais préfèrent en général le caractère *Chenn*, les Américains opinant plus tôt pour *Chang-ti*[3].

Cette querelle de mots nous donne certainement un aperçu exact des faits qui ont dû se produire autrefois, puisque la religiosité est de tous les temps et de tous les lieux.

Le Temps, ses Représentations. — Quelle que soit l'incertitude de l'origine des grandeurs que chacun de nous fait correspondre aux mots temps et espace, on peut affirmer qu'une différence fondamentale a séparé les idées relatives au temps de celles que l'espace avait suscitées, même aux époques où ces notions n'étaient pas encore clairement distinctes l'une de l'autre.

L'espace est, en effet, un contenant dont les limites sont

1. Kleczowski, *Cours de Chinois*, Paris, 1876, t. I, p. 22, partie chinoise, note 15.
2. *Ti* substantif, signifie souverain ; *chang*, supérieur à tous.
3. Kleczowski, *loc. cit.*, p. 78.

partout et nulle part. En raison de l'infinie variété de formes des corps perçus, on ne pouvait choisir l'un d'eux comme étalon d'espace. De plus, le rôle de l'espace est passif, alors que l'*écoulement* du temps, image empruntée au mouvement des cours d'eau, permet de lui attribuer une activité propre qui l'a fait ensuite assimiler à un être vivant, puis à l'âme du mouvement, au fur et à mesure que les idées ont passé du concret à l'idéal. Tout récemment, Bergson l'a assimilé à une *force* d'une espèce particulière.

C'est pourquoi le temps a été personnifié et divinisé, alors que l'espace n'a pas eu le même sort.

Chronos, père de Zeus, en fut le symbole chez les Grecs qui comptaient le temps, en siècles, en générations, lustres, années, saisons, mois, jours et heures, et l'on sait que chacune de ces parties était représentée par un personnage symbolique, homme ou femme, suivant que son nom était masculin ou féminin. L'effigie allégorique des enfants de Chronos figurait dans les cérémonies du culte.

Ces demi divinités étaient elles-mêmes des transformations anthropomorphiques de mythes plus anciens, comme le Temps éternel ou infini du mithraïsme hindou, représenté « par des figures ailées à tête de lion, tenant les deux clefs « du ciel et entourées des replis d'un serpent[1]. »

Suivant cette allégorie, le lion, symbole du feu, était maître du serpent, c'est-à-dire de la terre, il se trouvait emporté par les ailes du temps, ailes que Chronos a conservées; et les clefs dont le feu était porteur, lui ouvraient les portes du ciel, c'est-à-dire de l'espace.

Le fils du Temps infini était Ahura Mazda, forme ancestrale de Zeus-Jupiter, que l'on peut logiquement regarder comme le maître de l'espace visuel, où il dirigeait à son gré les nuées, la foudre et le char d'Apollon, tandis que ses frères Neptune et Pluton régnaient sur les espaces marins et souterrains.

Les Grecs et les Romains conservèrent donc au Temps,

1. Salomon Reinach, *Orpheus*, 1909, p. 101.

la prédominance et l'antériorité que les Indous lui avaient attribuées sur l'espace.

Cette opinion est confirmée par le fait, qu'en Italie, la fable et l'histoire ne connaissent pas de plus ancien dieu que Janus.

Macrobe nous apprend que les peintures représentant le dieu, au sixième siècle de notre ère, plaçaient une clef dans l'une de ses mains et une baguette dans l'autre pour marquer qu'il est le gardien des portes et qu'il préside aux chemins[1].

A des milliers d'années d'intervalle, et à travers les déformations qu'il a subies en parcourant l'Asie Mineure et le Péloponèse, Ahura Mazda, devenu Janus avant d'être Saturne et le vieillard ailé de nos peintres et de nos sculpteurs actuels, a conservé ses attributs et les marques de sa suprématie sur l'Espace.

Si le Temps a des ailes, parce que le mal arrive toujours trop vite; il est boiteux, dit-on, parce que le bien qu'il apporte arrive toujours trop lentement.

Au dix-septième siècle, la claudication du temps servait encore à le décrire.

Dans la suite du *Menteur*, Dorante dira :

« Attendant le boiteux, je consolais Lucrèce. »

Ce devait être une expression déjà vieillie, puisque Voltaire l'expliquera dans ses Commentaires de l'œuvre de Corneille[2].

Les nombreux almanachs[3] du siècle dernier qui avaient pour titre : « Le Grand Messager boiteux », sont une trace toute récente de cet attribut du Temps, auquel la concurrence des imprimeurs et des libraires fit successivement prévoir

1. Encyclopédie, VIII, 452 *a*.
2. *Dictionnaire des proverbes français*, Paris, 1821, p. 479.
3. Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*, Paris, 1864.

les événements de Strasbourg, de Berne, de Bâle, d'Algérie, et finalement des « cinq parties du monde. »

Pour éditer une surenchère de prophéties, il eut fallu faire un almanach pour les habitants des planètes; la vente n'en étant pas encore assurée malgré les tentatives de Cyrano, de Jules Verne ou de Wells, cette situation paraît avoir mis fin provisoirement aux périgrinations du Grand Boiteux sur la terre.

La mort, qui marque brusquement la fin de l'être vivant dans le temps et fixe la limite extrême d'une durée, assez précise, a eu fatalement des répercussions profondes sur la représentation du temps.

La faux, l'arme funèbre de Chronos, est l'une des représentations les plus connues de l'action du temps, qui termine les existences humaines, comme le fer du moissonneur met fin à la vie des blés.

Les êtres réels ou imaginaires, susceptibles de causer la mort, en ont fourni d'autres symboles, tels la licorne, qui est en même temps l'emblème de la force invincible et de la valeur guerrière; cette croyance faisait graver l'image de la licorne sur le manche des poignards, pour en augmenter l'efficacité, C'est pourquoi, sans doute, la bête vaincue pouvait encore protéger après sa mort et faire durer dans le temps celui qu'elle protégeait. Cette idée a donné lieu à de nombreuses pratiques superstitieuses dont l'une des plus connues, citée par Ambroise Paré, était utilisée pour protéger la vie de Charles IX. Ce roi ne buvait jamais, sans que l'on ait trempé un morceau de corne de licorne dans sa coupe, afin de rendre le poison inoffensif, s'il en avait été mêlé au breuvage royal.

Les instruments de mesure du temps, clepsydres, sabliers, l'ont successivement représenté, lorsqu'on l'idéalisait en dehors de toute autre objectivité prise parmi les êtres vivants; ou bien, ils formaient un des attributs du personnage choisi pour figurer le temps et ses qualités multiples.

Les notions incorporées au concept de temps ont été très variées. Son symbole objectif a reflété ces complexités, qui rattachent les objets et les êtres à l'une quelconque de leurs multiples facultés ou propriétés réelles ou supposées.

Ainsi, la licorne, image de la force et aussi de la virginité, a été également considérée comme l'emblème du Christ, sans doute parce qu'il devait triompher de tous ses ennemis.

Le Bestiaire rimé de la Bibliothèque nationale, dit en effet :

Cette merveillose beste
Qui une corne en la teste
Senefie nostre Seignor
Jhesucrist notre Sauveor.

On comprend donc pourquoi le mot qui représente et synthétise les objets, les concepts dans le langage courant, a lui aussi, des significations très différentes empruntées aux choses qu'il traduit.

Le mot « temps » moins que tout autre, pouvait échapper à cette loi en quelque sorte expérimentale.

Le serpent, offre un exemple encore plus complet du changement que les mœurs apportent aux conventions mythiques[1].

Le serpent tenant une boule dans sa bouche est, pour les Égyptiens, le CNEPH[2], le grand dieu, sans commencement et immortel, qui créa le monde par sa parole ; c'est également Typhon, le mauvais principe, d'où paraît sortir le serpent du Paradis terrestre, puisque, d'après les Hébreux, le serpent est le plus éloquent de tous les animaux, en raison probablement de son pouvoir de fascination que l'on attribuait au charme de sa parole.

Dans la même mythologie égyptienne, le serpent figure le soleil, c'est-à-dire la vie ; il prend alors une tête de lion, en raison du signe du Zodiaque, à dater duquel se produisent généralement les inondations du Nil, source de vie pour l'Egypte.

1. *Annales archéologiques, loc. cit.*, t. I, p. 71.
2. *Annales archéologiques. loc. cit.*, I, p. 72.

L'allure souple et rampante des reptiles figure très simplement la manière dont la vie, cette manifestation encore mystérieuse du temps, se glisse et s'insinue dans l'être matériel.

Les Grecs ont fait du serpent enroulé et se mordant la queue, le symbole de l'éternité, par combinaison de la vie et du cercle sans fin.

Le fait que le mot *Heva* est en hébreu, le nom du serpent et de la vie, en même temps qu'il forme le nom de la première femme, précise jusqu'à quel point, les principes originels de la connaissance ont été confus et pourquoi le serpent joue un rôle considérable dans toutes les théogonies, soit comme être simple, soit comme être composé, ou comme partie d'être vivant, tel le Satan vampire de la fresque du Campo-Santo de Pise (XIVe siècle) dont la langue est un serpent, telle encore la chevelure des Euménides et tant d'autres fantaisies poétiques ou religieuses dont la liste pourrait être prolongée presque indéfiniment.

Ces conceptions merveilleuses étaient certainement rattachées à la croyance, d'êtres analogues et vivants sur la terre ou dans son voisinage, qu'ils pouvaient quitter pour venir, à travers des espaces également merveilleux, visiter l'espèce humaine, que la seule pensée de leur existence possible remplissait d'épouvante, au même titre que Croquemitaine terrifie l'imagination des enfants.

La possibilité d'êtres fantastiques, comme le serpent à tête de lion, subsiste certainement dans bien des cerveaux; d'ailleurs cette croyance ne s'est pas évanouie depuis longtemps des livres de science; et l'esprit populaire, s'il en doute, ne la rejette pas toujours en toute conviction.

Jean-Jacques Scheuchzer, dans son *Itinera per Helvetiæ alpines regiones*[1], publié en 1723 et formant quatre volumes in-4°, contient de nombreuses gravures représentant la faune

1. Le caractère scientifique de cet ouvrage est incontestable, puisqu'il fut imprimé par les soins de la Société royale de Londres et aux frais d'Isaac Newton, son président.

de la montagne, et parmi ces gravures, on trouve des serpents à tête d'homme.

Les contemporains de Voltaire pouvaient donc croire à leur réalité.

L'auteur, qui était censé écrire *de visu*, passait évidemment pour un prodige d'audace et de courage, puisqu'il n'avait pas craint d'affronter des dragons ailés, des hydres à plusieurs queues... et autres animaux fantastiques, alors qu'il transcrivait, de bonne foi, sans doute, de naïves légendes locales aussi vieilles que le monde et l'ignorance humaine.

Mais ces erreurs ne sont ni ridicules ni stériles; elles expriment invinciblement, que l'homme a un tel désir de connaître, de savoir, d'expliquer, que ce besoin le pousse instinctivement à admettre comme véridiques les fruits de son imagination; et, faute de mieux, il les confond avec la réalité vraie.

Les échelles allégoriques, les escaliers sur lesquels les imagiers modernes d'Épinal ont groupé les diverses phases de la vie, et marqué les étapes du temps, pour l'homme, ont également puisé leurs inspirations à la marche ininterrompue de la naissance vers la mort.

Nous signalerons une autre matérialisation bien spéciale de l'action du temps, représentée, plus particulièrement dans un bas-relief en pierre qui décore le tympan de la porte sud du Baptistère de Parme, d'après la légende de saint Barlaam, moine des déserts de Sennaar[1]. La traduction qu'en a donnée Didron s'exprime ainsi : « Ceux qui désirent les plai-
« sirs du corps et laissent leur âme mourir de faim, ressem-
« blent à un homme, qui, fuyant rapidement devant une
« licorne, pour ne pas en être dévoré, tomba dans un pro-
« fond précipice. Mais, dans sa chute, il se retint par la
« main a un arbuste..., il vit deux rats, l'un blanc et l'autre
« noir, rongeant sans interruption la racine du petit arbre

1. *Annales archéologiques*, *loc. cit.*, t. I, p. 249, et xv pp. 413-424.

« qu'il avait saisi, et déjà ces deux animaux étaient sur le « point de la couper...

« La licorne c'est l'image de la mort qui poursuit cons- « tamment l'homme... Le gouffre c'est le monde rempli de « tous les maux. L'arbuste c'est la vie de chacun, laquelle « est rongée sans cesse par les heures du jour et de la nuit, « comme par le rat blanc et par le rat noir. »

Comme la pierre ne peut donner une teinte aux deux rongeurs, la lune et ses attributs, c'est-à-dire la nuit, sont à droite de l'arbre sauveur, tandis que le soleil, nimbé de sept rayons, emporté dans un char imité de celui de Phébus, est placé à gauche. Ces deux astres suppléent majestueusement au coloris du rat blanc et du rat noir de la légende.

Puisque les formes symboliques du Temps sont aussi nombreuses que les événements au sein desquels on peut poursuivre sa genèse, et que le passé, le présent et le futur sont ses trois étapes, universellement reconnues; par association directe, la naissance, la vie et la mort, seront les trois événements réels que l'esprit rattachera le plus directement à cet ordre de pensées. Leur caractéristique est d'exprimer la continuité de l'existence, de façon plus humaine, mais moins scientifique que l'écoulement ininterrompu du sablier.

Le symbolisme chrétien, dans ses représentations de la vie humaine, a fourni des exemplaires variés de cette allégorie.

Didron[1], dans son voyage en Grèce. indique qu'à l'église de Sophadès, village de la plaine de Pharsale, une fresque représente le Monde « que tirent alternativement le Jour et « la Nuit, qu'habite le Temps, qui dort au centre[2] »... « sous « les traits d'un jeune homme qui tient dans une nappe une « grande quantité de fleurs éclatantes... » pendant qu'à la « circonférence s'agitent les hommes de tous les âges, depuis « l'enfance jusqu'à la vieillesse... La même allégorie est

1. *Annales archéologiques*. Paris, 1884, t. I, p. 35.
2. *Loc, cit.*, 241 à 251.

« sculptée au portail nord de Saint-Étienne de Beauvais et « au portail sud de la cathédrale d'Amiens. »

Cette opposition de la vie heureuse et féconde, représentée par l'épanouissement de l'homme, que la mort conduit à la vie éternelle, est l'antithèse du point de vue païen qui voyait, surtout, le Dieu de la mort et de l'anéantissement dans le Temps armé de sa faux.

Le *Guide de la peinture*[1], manuel d'iconographie chrétienne, consacre un chapitre pour indiquer, avec force détails, « comment on représente le temps mensonger de cette vie. »

Terminons cette énumération des symboles qui se rattachent à l'idée de temps, en rappelant que, d'après certains calligraphes asiatiques, les Chinois ont formé le mot « éternel » à l'aide du caractère *yong*[2] qui réunit les huit traits différents de leur écriture.

L'idée est contestée; certains auteurs admettant que l'écriture chinoise a neuf signes différents. Ce symbolisme, hautement philosophique, ne mérite pas moins d'être signalé pour l'originalité avec laquelle il constate que l'écriture conserve la pensée et lui permet de braver les atteintes du temps, aussi longtemps que le graphisme qui la représente.

Les langues et les monuments des civilisations anciennes ne nous livrent donc pas la date de l'apparition des idées d'espace et de temps.

Peut-être que les idiomes des races africaines qui vivent encore d'une vie approchant celle de l'âge de pierre, fourniraient des indications précieuses sur le fait dont nous cherchons la date, et que l'on pourrait dégager de leurs onomatopées et de leurs interjections si variées, l'apparition des mots espace et temps, c'est-à-dire la décomposition du mouvement en ses deux éléments, demeurés si mystérieux que

1. Imprimerie royale, décembre 1844, Traduction française d'un manuscrit byzantin.

2. Kleczowski, *loc. cit.*, t. I, p. 1 de la partie chinoise.

la science n'a pu encore leur attribuer une signification précise.

Par analogie des industries de ces peuplades avec celles de la préhistoire, en admettant qu'une même industrie reflète des mentalités analogues, ce qui est vraisemblable, on pourrait conclure, que les deux concepts fondamentaux ont vu le jour à une époque géologique déterminée. Ce serait une acquisition historique intéressante, quoique douteuse.

Ces recherches ne me sont pas permises, où ne le seraient qu'à travers des interprétations toutes faites, dont je ne puis apprécier la valeur, en raison de mon ignorance de l'ethnographie, ainsi que des langues mortes et étrangères.

Des compilations banales sont sans portée, à côté de l'intérêt de recherches originales; c'est pourquoi je signale le problème à la sagacité des érudits, des linguistes et des amis de la préhistoire, s'ils le jugent digne de retenir l'attention.

Dans ses études sur l'Égypte, de Bissing remarque avec une sagacité parfaite[1] : « Combien de fois a-t-on dû voir « l'hippopotame sortir la tête de l'eau pour prendre l'air, « avant de trouver dans la tête de cet animal sortant des « eaux, l'expression parlante pour ce que nous nommons « *une minute?* »

Nous assistons à l'observation précise qui relie un fait, avec l'idée d'une durée analogue à celle que nous appelons aujourd'hui une minute et avec le symbole graphique qui représente cette notion abstraite.

Après avoir montré pourquoi le scarabée n'a pas conduit à une représentation du temps, de Bissing ajoute : « En tout cas, les Égyptiens, avant de venir en Égypte, n'ont pas pu avoir une expression pour les mots *instant* et *devenir*, puisque les mots même qui désignent ces idées sont originaires d'Égypte. »

Cet exemple, que je dois à l'érudition de M. Cartailhac,

1. De Bissing, *les Origines de l'Égypte*, l'Anthropologie, 1898, p. 410.

fera comprendre, tout ce que l'on peut attendre de pareilles recherches.

Les Langues et le Présent. — Malgré l'insuffisance des indications qu'elles nous fournissent sur l'origine de la notion de temps, les langues anciennes permettent de dégager des faits intéressants.

Par exemple, on peut affirmer que la notion de présent est venue tardivement s'intercaler entre le passé et le futur.

Il a, en effet, existé des conjugaisons n'utilisant que le passé et le futur, et il est probable que leur contenu psychique a modelé le double visage de Janus.

Si, dans la suite, on n'a pas osé profaner le dieu, en lui donnant une troisième face qui eut marqué l'accession de l'esprit à la compréhension du présent, il est permis de considérer comme équivalente la coutume qui faisait ouvrir le temple de Janus, seulement pendant la guerre

Les fidèles demandaient alors que le présent assura l'avenir, vers lequel le dieu tournait son regard mystérieux, et lorsque le sort des armes avait décidé, les prières se retournaient vers Jupiter, le Maitre de l'Espace et de tout ce qu'il contient, puisque les dieux avaient décidé de la succession des événements dans le Temps.

On peut soutenir et on a soutenu que si la distinction verbale du présent ne se trouvait pas dans le langage « elle « existait en fait, dans l'esprit de l'homme primitif, mais « que l'imperfection de son instrument verbal ne la traduisait pas[1]. »

Il me paraît téméraire d'inclure, dans la pensée antique, des concepts que son langage n'exprime pas.

Le mot est le serviteur de l'idée contemporaine.

Une opinion actuelle, pétrie par l'emploi aujourd'hui atavique, de verbes utilisant le présent et ses nuances ; une mentalité contenant des vues objectives formées par l'usage séculaire des horloges et des montres, ne peut avoir une

1. Ribot. *L'Évolution des Idées générales*, Paris, 1897, p. 91

valeur supérieure à celle des formes grammaticales qui ignoraient le présent, et n'avaient, sur l'exactitude de cette réalité fuyante, que les notions grossières issues de l'observation des astres, du cadran solaire, de la clepsydre ou du sablier, c'est-à-dire de mesures imprécises et variables.

Parmi les langues n'utilisant pas le verbe aux temps présents je citerai, tout d'abord, l'hébreu.

Les sémitiques, dit Émile Lamé[1], ne disaient pas : « Je marche, je mange, mais j'ai marché et je marcherai; j'ai mangé et je mangerai ». La phrase exprime « le passage continu du non être à l'être et de l'être au non être », sans doute parce que l'homme sémite « n'a pas donné de limites fixes aux choses ».

Le concept de l'immobilité absolue n'était pas encore dégagé de la sensation et du mouvement qui la domine.

La rotation de la terre autour du soleil n'avait pas davantage fourni son appui à la mesure du temps, que les phases de la lune ne liaient pas aux saisons.

L'évaluation de l'âge des personnes, l'écart de deux événements, dans le temps, devaient être fournis par la périodicité de certains phénomènes terrestres, crue des grands fleuves, tels le Nil et le Gange; par le départ ou l'arrivée des oiseaux migrateurs, comme Locke l'a signalé pour certains peuples d'Amérique; par la floraison ou par la maturité de certaines espèces végétales qui ont caractérisé les saisons. avant que la cause de leurs variations avec la latitude et l'inclinaison de l'axe de la terre sur l'écliptique ait pu être établie.

La très grande difficulté de représenter des objets différents à un instant précis et de concevoir le présent de façon rigoureuse, est en outre, établie par le fait que les repères du temps ont varié chez les divers peuples, dont les calendriers ont été très différents. On sait également que certains d'entre eux ont choisi le jour, période lumineuse de la journée, comme premier étalon du temps ; or, en un lieu donné,

1. E. Lamé. *Julien l'Apostat*, Paris, 1861, Introduction LX et LXI.

cet étalon est essentiellement variable au cours d'une année et pour une même date, il varie avec la latitude. D'autres, notamment les Gaulois et les Anglo-Saxons, ont, dans le même but, adopté la nuit, période d'obscurité. C'est, dit Jules César, parce qu'ils croyaient tous les êtres descendus de Pluton.

L'Anglais moderne a conservé la trace de cette convention.

La Bible contient la même pensée, en affirmant que les ténèbres ont précédé la lumière.

« En assyrien, le seul temps conjugué dans lequel les « personnes sont indiquées par des préformatives, répond « au passé : c'est l'aoriste[1] », le temps passé indéfini de la langue grecque.

Mais, « si la pensée n'a qu'une expression dans le temps, l'assyrien connait les flexions résultant des modes », et l'insuffisance des représentations verbales des modifications de la pensée dans le temps paraît compensée par « une abondance de formes pour peindre les relations extérieures des idées » et la phrase utilise des voix différentes.

« Le présent, dit Bréal[2], n'a pas besoin d'un exposant « spécial, il « est suffisamment indiqué, du moment qu'il « n'y a point de signe exprimant le passé ou le futur. »

Cette thèse appuie l'opinion de Th. Ribot; mais quelle que soit l'interprétation donnée à l'absence du temps présent dans les langues primitives, elle apparaît comme un fait général, qui mérite d'être retenu.

Il est non moins remarquable que dans le français, les dernières nuances des expressions relatives au passé et au futur remontent à dix ou douze siècles au plus.

A l'époque gallo-romaine[3], dit Darmesteter, la conju-

1. J. Menant, *Manuel de la Langue assyrienne*. Paris, 1880, p. 192.
2. F. Bopp, traduction Bréal, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*. Paris, 1869, III, p. 123.
3. Quatrième siècle (chute de l'empire) au neuvième siècle (serments de Strasbourg).

gaison est en Gaule[1] « le chef-d'œuvre de la création des langues nouvelles. Un système nouveau sort des débris de la conjugaison latine disloquée... » et il forma le réfléchi, le conditionnel et le système des temps passés, composés d'un auxiliaire et du participe passé.

C'est la dernière évolution grammaticale des relations du sujet, avec les choses qu'il rattache dans le temps à sa personne ou à celle de ses semblables.

Le maniement familier des admirables outils de précision que sont devenus les langages modernes, et notamment le français, supprime les difficultés que nous venons de rappeler, même pour l'enfant, qui, en apprenant à parler, acquiert inconsciemment les concepts de passé, de présent et de futur, et leurs diverses modalités que l'humanité a mis des siècles à découvrir et à exprimer.

La notion du présent est si difficile à former, que la grande majorité des savants, même des philosophes, ont énoncé des jugements inobjectifs ou trop sommaires à son sujet.

Une sensation, au moment de sa perception, nous révèle des faits passés, en raison de la vitesse de propagation de l'influx nerveux, vitesse qui est de l'ordre des dizaines de mètre par seconde.

Lorsqu'il s'agit de la vision ou de l'audition, à ce retard organique s'ajoute celui qui est dû à la vitesse de propagation de la lumière ou du son, de sorte que lorsque nous regardons un ensemble d'objets, l'instant d'émission des vibrations émises par chaque point de ces corps, c'est à-dire son aspect correspondant, est en retard sur le moment de la perception. Ce retard est d'autant plus grand, que l'objet est plus éloigné; pour les étoiles, il atteint des années et des siècles. De sorte que toute image formée sur la rétine est constituée par une infinité de vibrations qui ont eu lieu à des moments différents.

1. A. Darmetester, *Cours de Grammaire historique*, publié par E. Muret. Paris, 1891, première partie, p. 39.

Toute perception visuelle contient donc une infinité de passés distincts.

La perception, la pensée qui saisit l'objet de son activité, peut seule marquer le présent, par l'impossibilité où nous sommes de séparer le moment où la pensée est stimulée par la sensation, de l'instant où elle perçoit, en nous donnant connaissance du phénomène.

Le présent est donc entièrement subjectif puisqu'il nous est impossible de le connaître par la sensation; c'est pourquoi nous ne pouvons repérer exactement les événements que par rapport à l'instant précis d'une autre perception.

L'origine du Temps. — Les seules explications de l'origine du temps sont théologiques; les scolastiques nous disent, d'accord avec les textes sacrés, qu' « à l'origine du « monde, le temps a été créé simultanément avec la matière « informe[1]. »

Or, la matière informe occupe si évidemment une partie de l'espace, que la philosophie a fait de cette propriété la caractéristique des corps matériels. Il en résulte que, pour l'esprit religieux moderne, le temps a été *créé* en même temps que l'espace, et que, l'un et l'autre, sont des objets placés sous la dépendance de la volonté divine, qui en demeure le maître absolu.

L'origine mystérieuse du temps créé entraîne forcément sa disparition. C'est, sans nul doute, pourquoi les physiciens disaient[2] : « Le temps ne lairra pas d'estre, tandis que le mouvement céleste durera : et comme il a commencé avec luy, aussi finira-t-il avec iceluy mesme. »

Les doctrines religieuses ont donné, à la fin des temps, des formes aussi surnaturelles, qu'à l'origine du temps.

Les mythes de l'Apocalypse ont bien des points communs avec Vichnou qui doit revenir, à la fin du monde, sous la forme du *cheval de feu Kalki*, pour, d'un coup de pied,

1. *La Somme*, de saint Thomas.
2. S. Du Pleix, *loc. cit.* p. 188.

broyer la terre, précipiter les méchants en enfer et élever avec lui les justes dans le ciel. Et, comme Vichnou conservera les semences des choses pour le renouvellement du monde, le temps renaîtra en d'autres points de l'espace.

Malgré l'intervention de la Divinité, toutes ces évolutions de la durée ont un caractère réaliste emprunté à la vie des êtres matériels.

Chose digne de remarque, l'espace persiste intact à travers tous les cataclysmes; il n'est pas atteint par la ruine du temps.

Il semble que cette immunité spéciale soit due à la fusion complète des contraires dont l'espace est le siège. L'espace représente à la fois le néant et l'infini. Il est en quelque sorte le nom de genre dans lequel sont venus se mêler, se fondre simultanément en un mélange absolu, les représentations que les corps extensibles ont imposées aux sens et les concepts qu'ils ont suscités dans l'esprit.

Les Solidarités verbales de l'Espace et du Temps. — Pour apprécier le rôle que la langue a joué dans la formation des idées relatives au temps, il suffit de parcourir des grammaires comparées et des ouvrages de philosophie.

Ils fournissent non seulement une mine inépuisable de confusions et d'imprécisions, en ce qui concerne les modalités du temps, mais des associations insoupçonnées entre le temps et l'espace, que le sens commun moderne, après les théologies, conçoit comme indépendants l'un de l'autre.

Dans ses recherches philosophiques sur la Grammaire universelle, Harris[1] s'exprime ainsi :

« [2]La *durée* et l'espace ont cela de commun, qu'ils sont « l'un et l'autre susceptibles de *continuité*[3]; et, comme tels, « l'un et l'autre renferment l'idée *d'étendue*[4]. Ainsi, entre

1. J. Harris, *Hermès ou recherches philosophiques sur la Grammaire universelle*, revu par Thurot. Paris, an IV.
2. J. Harris, *loc. cit.*, p. 95.
3. Souligné dans le texte.
4. *Ibid.*

« Londres et Salisbury, il y a une étendue d'espace ; entre « *hier*[1] et *demain*[2], on conçoit une étendue de *temps*[3]. « Toute la différence qu'il y a de l'une à l'autre, c'est que « toutes les parties de l'espace existent ensemble et à la fois, « au lieu que celles du temps n'existent que par *succes-* « *sion*[4]...

« C'est la théorie d'Ammonius, commentateur d'Aristote[5], « pour lequel le temps n'existe pas à la fois et tout entier, « mais seulement dans l'*instant*[6] actuel ; car c'est surtout « dans la propriété d'exister actuellement et de s'écouler en « quelque sorte que consiste son essence.

« L'*instant*[7] n'est pas une partie du temps, comme le « point n'est pas une partie de la ligne : les parties d'une « ligne sont d'autres lignes.

« Les points et les instants sont des limites et non des « parties intégrantes.

« L'*instant*[8] est le moyen de continuité du temps ; ... il « unit le passé avec le futur ; ... il est le commencement de « l'un et la fin de l'autre...

« ... [9]Si, pour nous conformer à la coutume, nous accor- « dons le nom de *présent*[10] aux espaces de temps, tels qu'un « jour, un mois, une année, un siècle, chacun d'eux sera « nécessairement composé du *passé*[11] et du *futur*[12], séparés « l'un de l'autre par un *instant actuel*[13], et recevra tout en- « tier la dénomination de présent, tant que cet instant s'y « trouvera compris...

1. Souligné dans le texte.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. J. Harris, *loc. cit.*, p. 96, 97, 99 ; notes et p. 97.
6. Souligné dans le texte.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*
9. J. Harris, *loc. cit.*, p. 110.
10. Souligné dans le texte.
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*

« C'est sur cette théorie du temps, que nous allons éta-
« blir celle des *temps*[1] considérés comme formes particuliè-
« res du verbe. »

Cette citation permet de comprendre comment et pourquoi le langage scientifique emploie des expressions vicieuses, telles que : *intervalle de temps* ou *espace de temps*.

Ces locutions affirment surabondamment la survivance, trop souvent inaperçue des erreurs ataviques qui rattachaient objectivement le temps aux objets sur lesquels il était saisi.

De façon encore plus précise, le fabuliste a dit :

> Patience et *Longueur de temps*
> Font plus que force ni que rage.

en empruntant, dit-on, cette tournure de phrase à Cicéron.

Bergson[2], observant la dissolution du sucre, dans son verre d'eau se pose la question : « Qu'est-ce qui m'oblige
« à attendre (que le sucre fonde) et à attendre pendant une
« certaine *longueur de durée* psychologique qui s'impose,
« sur laquelle je ne puis rien ? »

Il importe de remarquer, que dans l'esprit de ce professeur, le mot *longueur*, ainsi employé, abusivement, n'est pas destiné à faire image, mais à marquer en quelque sorte l'essence du temps, car, deux pages plus loin, il affirme[3] : *Le temps est invention, ou il n'est rien du tout*[4]. Ce point de vue original est aussitôt expliqué par le résumé suivant[5] : *Si la physique moderne se distingue de l'ancienne en ce qu'elle considère n'importe quel moment du temps, elle repose tout entière sur une substitution du* TEMPS-LONGUEUR, *au* TEMPS-INVENTION[6].

1. J. Harris, *loc. cit.*, p. 112.
2. Bergson, *L'Évolution créatrice*, Paris, 1907, pp. 10 et 367.
3. Bergson, *loc. cit.*, p. 369.
4. *Ibid*, p. 370.
5. Souligné dans le texte.
6. *Ibid.*

Le mot *période*[1] si souvent employé pour expliciter un laps de temps déterminé, période solaire, période géologique, période d'une maladie, etc., contient le souvenir spatial de la perception dont on veut représenter totalement la durée.

Une preuve encore plus flagrante du rattachement du temps aux objets matériels perçus, est l'emploi de ce mot pour exprimer l'état de l'atmosphère, à un moment donné.

L'expression, le *temps* qu'il fait, marque l'aspect visuel de l'espace, au moment considéré.

Prévoir le temps, c'est prévoir l'aspect que l'atmosphère prendra à une époque donnée d'avance, dans la durée chronométrique.

Le mélange intime des notions d'espace et de temps, dans un grand nombre d'expressions utilisées en musique, en vénerie, en équitation, dans l'art militaire, etc., atteste jusqu'à l'évidence leur origine commune, le mouvement, dont l'esprit n'a pas encore fait la dissection.

Le verbe *tenter* et les mots qu'il a formés, comme « tentateur », celui qui fait décider l'acte susceptible d'harmoniser, dans le plus court délai possible, la forme de la vie, aux désirs de celui qui prend une détermination, ont le mot *temps* pour origine.

Le vieux français en fournit la preuve.

Dans le « Mystère de Saint-Quentin[2] », le pape Marcellin décrit la faute d'Adam ainsi qu'il suit :

> Au beau paradis de délices
> Le diable plain de tous malices
> Expulsé du céleste trosne
> *Tempta* la première matrosne
> De manger du fruyt de science.

A fortiori, le mot « tempête » qui dépeint un état particulièrement agité de l'atmosphère et ceux qui dérivent des

1. De περὶ, autour, et ὁδός, chemin, *nous dit Littré*.
2. Manuscrit de la deuxième moitié du quatorzième siècle, *Annales archéologiques*. t. XV, p. 96.

mouvements violents de l'âme, tant au physique (gestes, jeux de physionomie) qu'au moral (colère, fureur, etc.), sont tirés de la même racine.

> Cy le plus grand *tempesteur*
> Qui soit de cy, jusqu'à Rome.

dira l'échevin Garin, dans le même mystère[1], pour dépeindre le coléreux prévôt Rictiovaire, que son collègue Flourisse lui désigne parmi la foule.

Température, tempérament, tempérer, tempérance, proviennent de la même source, malgré leurs significations objectives très différentes.

Dans toutes ces significations, c'est l'aspect visuel de l'objet à un moment donné qui suscite l'idée, et parce que cet aspect se modifie avec le temps, celui-ci impose sa présence dans les mots représentatifs, par le radical de *tempus*.

Ces étymologies sont particulières aux langues latines.

L'anglais, l'allemand ont des mots différents pour exprimer le temps-durée, et le temps, état de l'atmosphère.

Les langues idéographiques ne peuvent pas permettre cette confusion.

Les Chinois représentent la durée par le signe *ché;* ils forment l'instant par le double signe *y-ché*, formé de *y*, qui veut dire *un*, et *ché* symbole du temps.

L'état de l'atmosphère emprunte très logiquement le caractère *t'ienn* qui représente le ciel visible, le jour, précédé ou suivi d'un deuxième signe qui en déterminera l'aspect. Lorsque le temps n'offre aucune particularité, il est suivi du signe *ki*, air.

Ainsi, pour dire : « le temps change à tout instant », le chinois énoncera successivement les mots[2] : ciel, air, — temps, temps, — changer, — modifier.

Malgré la distinction si précise faite entre le temps atmosphérique (Ciel-air) et le temps, durée (un-temps), cet

1. *Loc. cit., p.* 158.
2. Kleczowski, *loc. cit.*, p. 4.

exemple justifie le jugement porté par Kleczowski, sur le chinois : « C'est la langue des enfants; par suite la plus « naturelle du monde. Même absence de cas, de temps, de « modes. Même confusion des substantitfs, des verbes, des « adjectifs et des adverbes[1], et dont le caractère qui repré- « sente toutes ces significations peut devenir signe de ponc- « tuation, avec la place du mot dans la phrase, ou d'après « le sens et le rôle des termes auxquels il est temporaire- « ment associé[2]. »

Chacun interprète la phrase et imagine les liaisons entre les mots. L'expression collective des modalités du temps n'existe pas dans cette langue, qui a gardé l'aspect primitif de la discontinuité et de la séparation des objets perçus, que la pensée rapproche, mais que le texte maintient isolés les uns des autres.

Comme l'écriture chinoise est composée à l'aide de 214 signes, clefs ou radicaux de K'ang Chi, la majorité de nos mots sont représentés par des combinaisons de radicaux.

Mouvement, espace n'ont pas de symbole spécial.

Pour dire : « ils parcourent en un instant plus de mille ou dix mille lieues[3] », on se servira des radicaux suivants qui constituent la phrase : un — temps[4] — courir — mille — dix mille lieues de Chine.

On voit la large part d'individualité que l'interprétation d'un pareil langage laisse à ceux qui l'utilisent.

Très logiquement, le symbole *tienn*, qui représente le ciel, exprime également la température ambiante par une association directe d'idées objectives, comme il exprime l'Être suprême, au moyen d'une association d'idées objectives et subjectives.

Dans un pareil idiome, les notions relatives au temps et les conjugaisons grammaticales sont forcément rudimentaires.

« Le temps auquel l'action du verbe est rapportée, dit de

1. Kleczowski, *loc. cit.*, p. 1 de la partie française.
2. Kleczowski, *loc. cit.*, p. 21.
3. Kleczowski, *loc. cit.*, partie chinoise, p. 34.
4. C'est-à-dire un instant.

« Rémusat[1], n'est indiquée, le plus souvent, que par la suite « des idées, ou, si cela est nécessaire, par les adverbes « de temps, soit qu'ils expriment le temps précis (hier, « demain), soit d'une manière générale (avant, après). »

Cependant le futur et le passé ont des expressions déterminées.

Le signe qui exprime le verbe, sert souvent d'adverbe.

Dans la phrase : « Le temps change à tout instant », que nous avons citée, le verbe « modifier », qui est ajouté immédiatement à la suite du mot « changer » (changer du tout au tout), veut dire modifier sans changement de la nature de l'objet qui varie complètement d'aspect. Ce procédé verbal est un perfectionnement de la répétition du substantif pour exprimer le pluriel, ou du redoublement du passé, pour exprimer le passé entièrement achevé.

De même, la répétition du substantif temps (durée), dans la même phrase, veut dire de moment en moment; elle équivaut à un adverbe de continuité.

On comprend que des relations grammaticales, aussi imprécises, servies par une écriture compliquée, longue à tracer et à apprendre, ne permettent pas le développement de l'esprit scientifique; par contre, elles sont particulièrement propres à provoquer l'émotion littéraire par la collaboration étroite du lecteur, à l'interprétation mobile de caractères invariables.

On saisit, sur le vif, la répercussion du langage sur l'intelligence et son rôle dans le développement du caractère et du tempérament des peuples.

La variété des représentations verbales, dont *tempus* est la racine, permettent en outre de comprendre comment l'esprit antique a pu concevoir les temps mystérieux et leur attribuer l'existence.

Le temps a fait partie intégrante des phénomènes; il pos-

1. A. de Rémusat, *Éléments de grammaire chinoise*, Paris, 1822, p. 67.

sédait les propriétés du milieu dans lequel on constatait son écoulement; logiquement on lui en attribua les formes et les variations capricieuses et imprévues; mais ces variations n'étant pas au pouvoir de l'homme, leur cause ne pouvait être que mystérieuse.

L'hypothèse est d'autant plus directe que les propriétés de l'atmosphère ont été divinisées. (Éole, Aurore, les Zéphyrs... etc.)

D'autre part, la solidarisation du temps et de l'espace, dans le mouvement, explique que la réversibilité des mouvements ait pu être attribuée au temps et, *a fortiori*, que l'on ait pu admettre la possibilité du ralentissement ou de l'accélération de son cours, par analogie avec les changements de vitesse perçus.

Les rêves, que tous les hommes ont éprouvés dès leur plus jeune âge, en troublant les idées que les sensations fournissent sur le temps, ont aidé cette confusion.

Ces hypothèses expliquent, en outre, comment les analogies attribuées aux perceptions de l'état de veille et aux aperceptions surgies pendant le sommeil, en dehors de toute sensation externe, ont donné aux songes un rôle social important. Les forces matérielles ou mystérieuses pouvaient agir sur un temps concret, pensait-on, comme sur toutes les autres réalités.

L'union objective du perçu, de l'imaginé avec le rêvé, considérés comme des faits analogues et solidaires, a tout naturellement fourni des liens imaginaires entre le présent et l'avenir.

La notion d'un temps pourvu de qualités que Bergson a fait revivre récemment, n'est donc pas un progrès, si l'on considère le temps abstrait comme le dernier terme d'une évolution dont les premiers concepts ont été solidarisés avec les mouvements qui en fixaient les qualités.

Cette idée semble plutôt marquer une régression vers les connaissances primitives et le mysticisme dont elles ont été enveloppées, en raison même de la nature de l'esprit humain.

Ce rattachement philosophique de l'idée de temps, aux

objets multiples qui nous la fournissent et à la mentalité avec l'aide de laquelle nous la formons, a un caractère nettement antiscientifique, si on le considère comme autre chose qu'une transition dans la gestation du concept de temps. Attribuer des qualités au temps, c'est méconnaître cette parole si profonde de Troeh-Lund[1] citée par Arrhénius[2] :

« Une lumière nouvelle tomba sur la vie, à partir de « l'heure où l'on fit la grande découverte qu'une nuit passée « à dormir et une nuit passée dans l'inquiétude ont la même « durée. »

La possibilité de modifier l'action du temps, sur les événements et les choses, a été si longtemps et si profondément admise, que les religions considèrent comme un dogme, le transport des êtres dans des régions où ils seront placés hors du temps.

Le littérateur, comme le savant de ces époques lointaines, a pu rationnellement additionner des temps réels avec des temps religieux ou magiques, puisque les uns et les autres étaient placés au même degré de certitude; mais, l'hétérogénéité des parties, enlève aujourd'hui toute possibilité objective au résultat de l'opération.

« C'est ainsi qu'un conteur macédonien assure, sans sour- « ciller, qu'un héros qui a mis trois ans pour descendre aux « antipodes, douze ans pour en remonter, sans y avoir fait « un séjour de longueur appréciable, est resté trente ans « hors de son pays[3]. »

Les physiciens modernes, amis du merveilleux, diraient peut-être que le héros avait si vivement accéléré sa marche, à un moment déterminé, qu'il a devancé le cours du temps, et que le secret de cette pratique s'est perdu, comme celle du feu grégeois.

1. Troeh-Lund, *Dagligt Liv. i Norden*, t. XIII, p. 16.
2. D'après S. Arrhénius, *Scientia*, 1911, II, p. 293.
3. H. Hubert, *Étude sommaire de la représentation du Temps. dans la Religion ou la Magie*, Imprimerie nationale, 1905, pp. 7 et 8.

Nous rejetons cette explication avec autant de conviction que la possibilité de la fronde cosmique de Langevin.

La matérialisation du temps a fait l'objet d'allégories qui ne permettent pas le moindre doute sur l'existence d'un temps, si étroitement lié aux objets et aux êtres, que, comme eux, il devient mortel.

C'est le corollaire en quelque sorte nécessaire du temps créé, et l'explication du souci avec lequel les philosophes distinguent le temps infini, de l'éternité.

En décrivant les trésors artistiques du Vatican, Barbier de Montault signale une tapisserie dans laquelle[1] « la Vertu, « montée sur un char, passe fière et rapide sur des tas de « cadavres et de mourants qui cherchent en vain à l'arrêter « ou à se soustraire à ses menaces. Elle écrase le « Temps » « embarrassé dans son manteau tout historié des signes du « Zodiaque, et qui laisse tomber de sa main défaillante sa « faux brisée ».

Ce symbolisme se rattache évidemment à l'idée que les pratiques vertueuses donneront la vie éternelle, puisqu'elles sont capables de désarmer le temps et d'interrompre son travail de destruction, sur ceux qui les ont accomplies.

Nous retrouvons également la trace des objectivités spatiales qui ont solidarisé l'espace et le temps, dans certaines expressions comme « le temps passe ».

Une autre preuve des matérialités profondes qui ont été incorporées dans l'idée de temps est l'analogie de racine des mots *durée* et *dureté*.

La *Durée* est intimement liée à la persistance des choses, à leur solidité, puisque pour la sensation, les solides sont les corps qui durent le plus, et que sans eux il eût été impossible de donner une forme aux objets et d'en contrôler la

1. Barbier de Montault. *Annales archéologiques*, xv, p. 301. Tapisseries du Vatican.

permanence ou la variation, et que, sans les solides, il est impossible de construire l'espace et la géométrie.

A l'origine, ce qui est *dur*, ce qui *dure* a été dépeint par le même mot, exprimant la sensation directe qui contient cette double qualité. La distinction verbale des deux modalités d'existence du même objet, l'une dans l'espace, l'autre dans le temps, ne s'est faite que plus tard.

Un exemple analogue, tout proche de nous, justifie cette hypothèse.

Pour les encyclopédistes, le mot *dessein* exprimait à la fois le projet arrêté, la décision prise de faire quelque chose, et l'image graphique que nous appelons aujourd'hui *dessin*, mot dans lequel un *e* supprimé, donne aux mêmes sons, une nouvelle signification.

Le *dessin*, expression concrète d'un projet, est aujourd'hui graphiquement distinct du *dessein* mental, qui l'a inspiré.

Durée et dureté peuvent fort bien avoir eu une formation analogue.

Les philosophes modernes sont même conduits à des interprétations complexes du temps, dans lesquelles ils associent à la fois des concepts matériels et des notions géométriques; c'est ainsi que Bergson, pour expliquer ce qu'il entend par le *temps-invention*, écrit[1] : « Cette durée, Descartes l'*adosse* à un Dieu qui renouvelle sans cesse l'acte créateur et qui, étant ainsi *tangent* au temps et au devenir, les soutient (les phénomènes), leur communique nécessairement quelque chose de son absolue réalité. »

L'intime mélange de l'espace et du temps, se retrouve peut-être encore d'une façon plus frappante, dans l'origine du mot *mesure*.

Les phases de la lune : ces périodes mobiles, si rapidement distinctes les unes des autres, ont été plus vite connues que les périodicités du soleil, dont l'aspect ne change pour

1. Bergson, *loc cit.*, pp, 373-374.

ainsi dire pas d'un jour à l'autre, quoique ses fonctions dans le ciel soient si variables qu'elles paraissent capricieuses et affranchies de toute loi cinématique.

Il est donc naturel que le sanscrit ait appelé la lune : *Màs*, le mesureur, apparenté au latin *mensura* et à l'allemand *Mass* (mesure).

Mais alors que le latin puisait à la même source le mot *mensis* (mois), le français, formé à une époque où le rôle du soleil dans la vie humaine s'est affirmé avec plus de netteté, a adopté le mois, altération plus lointaine du mot latin.

Les mêmes influences de la lune sur le langage se retrouvent avec plus de précision encore dans les anciennes langues américaines et notamment au Mexique, qui a connu une année lunaire de 260 jours, réduction de l'année de 9 mois synodiques, soit 265 jours. Le nombre de jours de cette année disparue était un multiple de la base bidécimale (20) de l'époque. Ce fait montre clairement que l'homme n'avait pas encore saisi les relations du cours du soleil et des saisons.

De la compréhension métrique du temps et de l'espace, on peut encore déduire que, chez certains peuples au moins, la mesure du temps a précédé celle de l'espace; c'est la logique; en principe, elle est plus simple, puisque la durée se déroule directement dans l'esprit et en quelque sorte suivant une ligne[1], alors que l'espace est un être tricomplexe qui comporte trois directions de nature différente, au point de vue spatial, directions dont la géométrie a fait les trois dimensions des corps.

Cela explique encore que, pour la mesure des distances importantes, le temps ait été préféré à l'étalon linéaire.

Chez les « Babyloniens, la plus grande longueur de me-« sure s'appelait *kasbu*, c'est-à-dire heure double[2] »; c'était la longueur du chemin que l'on parcourait en deux heures.

1. Ce qui fait dire de façon très inexacte que le temps a « une dimension ».

2. Arrhénius. *Sur l'origine du culte des Astres*. Scientia, 1911, t. I, p. 291.

Ce procédé expressif, inexact, mais complexe, est encore utilisé dans le langage courant, lorsque, pour donner une idée de la distance de deux localités, on dit qu'il y a entre elles une demi-heure de marche, une heure de train express..., etc.

Le fait que la lune a été utilisée avant le soleil pour la mesure du temps, se traduit dans le langage par le genre grammatical de la lune qui est du masculin dans plusieurs langues primitives, notamment chez les Babyloniens, alors que le soleil est féminin, ce qui manifeste l'infériorité erronée de Phébus par rapport à Phébé; infériorité que les Grecs avaient déjà rectifiée.

Cette remarque permet de penser que les linguistes pourraient probablement trouver des indications utiles pour l'étude du temps et de sa genèse, par l'examen du genre grammatical attribué aux mots soleil et lune..., etc., et aider l'histoire de l'astronomie à préciser les dates d'évolution des idées sur l'importance relative des astres de notre système solaire.

Les peuples anciens qui ont connu le temps concret, ne pouvaient en saisir un étalon, également concret; ils furent donc incapables de mesurer exactement la durée. La pensée humaine, si libre dans le domaine de l'imagination, demeurait liée au sol par le tissu mobile des réalités perçues; elle amplifiait, transposait, dénaturait les phénomènes dans des domaines fantaisistes dont les êtres, concrétisés par des suggestions infiniment variées, lui cachaient le monde métaphysique, le seul où l'on puisse concevoir logiquement les états présents, et supposer, pour les besoins du raisonnement, que le cours des choses peut être interrompu pendant un temps infinitésimal.

Un sémite ne pouvait, dans sa langue, soupçonner le paradoxe de Zénon d'Élée.

Un hébreu, dont le thème du verbe, ou l'infinitif est toujours exprimé par la troisième personne du prétérit qui « sert encore d'imparfait, de plus que-parfait, de prétérit « antérieur et de conditionnel passé[1] », n'a pu penser scien-

1. *Encyclopédie*, t. VIII.

tifiquement comme un Grec, *a fortiori* comme un Latin ou un Français.

Les fonctions verbales antiques ont été, non seulement expérimentales, mais soudées à la perception qu'elles exprimaient.

Le verbe, dont la racine est la chose passée pour le sujet dont on parle[1], est séparé par un abîme intellectuel de l'infinitif français indépendant du nombre, indépendant des personnes et de tout rapport avec la durée.

La pratique verbale de l'observation, les raffinements de la langue sont la marque des progrès accomplis; les tournures de phrase plus complexes, mais aussi plus précises, mesurent la pénétration dans les réalités, c'est-à-dire le chemin parcouru dans la marche de l'esprit humain vers plus de vérité.

Les fantaisies littéraires modernes nous permettent de saisir, sur le vif, le même mélange des représentations imaginatives, lorsqu'elles allient l'observation sociale, l'histoire, la connaissance scientifique et les anticipations mécaniques dont les exemples sont devenus si fréquents; elles n'éveillent plus en nous que des satisfactions artistiques et nous permettent de mieux comprendre ce qui s'est produit dans le passé.

Octave Uzanne, en présentant au public un des Albums si mouvementés du dessinateur Robida, s'exprime ainsi :

« Le Temps, ce vieux marcheur intrépide, qui pourrait « être symbolisé aujourd'hui sous l'effigie d'un gentleman « affairé et positif monocyclant sans trève sur le cadran des « heures, ou bicyclant sur le disque des pièces de cent sous, « le Temps est représenté par un vieillard monté sur une « bicyclette dont les roues sont des nébuleuses spirales, « d'où jaillit une étoile; il porte un sablier à sa ceinture, et « armé d'une faux gigantesque, comme lui, il détruit ca-

1. Ainsi *pacad* : il a visité, marque aussi, il visitait, il avait visité, il eut visité, il aurait visité. *Encyclopédie*, *loc. cit.*

« briolets, diligences, locomotives..., etc., pendant qu'au-
« dessous de lui circulent ballons dirigeables et trains élec-
« triques. Le Temps qui semble avoir gagné de valeur et de
« vitesse depuis que la lutte pour la vie, devenue plus âpre,
« donne à chacun le sentiment de son souverain pouvoir, ce
« terrible Temps mythologique dont la faux n'est plus qu'un
« rasoir menaçant, a eu vite fait de reléguer dans le ma-
« gasin des accessoires du passé, les antiques diligences
« de nos précurseurs, les berlines, les carrosses, les cabrio-
« lets et tous autres instruments de torture que nos pères,
« insoucieux et ironiques, nommaient déjà des *incommodes*
« ou des *désobligeantes*.

« Les locomotives et les wagons ont été presque aussi vite
« démodés. C'est à la vue des différents types inventés de
« 1814 à 1894 — et combien nombreux sont-ils! que l'on con-
« çoit la véritable philosophie du progrès qui, en toutes
« choses, n'est jamais que relatif[1]. »

Cet exemple, choisi entre mille, prouve jusqu'à l'évidence que pour chacun de nous, le temps est chose variable avec nos occupations. Pour l'horloger ou le terrassier, l'astronome ou le menuisier, le marin ou le mineur, le savetier ou le financier, le philosophe ou le physicien, etc., le temps comporte des interprétations essentiellement différentes, parce que dans le nominalisme inconscient qui enveloppe la notion que les uns et les autres ont de ce facteur naturel des choses, chacun d'eux place des visions spéciales, des aperçus personnels issus de ses sensations, de son imagination, de sa sentimentalité, en même temps que de l'orientation professionnelle de son intelligence et de la forme de sa vie.

Le Temps et les Dimensions. — Parce que le temps est indécomposable, autrement qu'en parties de nature identique, à l'exemple de la ligne droite, on dit couramment : le temps a une dimension.

1. Octave Uzanne. *Les perspectives d'avenir, Le Monde moderne.*

Cette expression incorrecte admet qu'un point mobile, toujours dans le même sens, sur une droite infinie, représente le temps qui s'écoule, et permet de repérer les diverses époques ainsi solidarisées les unes par rapport aux autres, sur une figure géométrique simple.

Dans le langage, l'image a une fois de plus remplacé l'objet; et, lorsque l'on dit que le temps a une dimension, on confond la durée avec la ligne sur laquelle le point mobile représente son cours.

Le sophisme est aussi apparent que l'erreur du physicien qui assimile le temps avec ses mesures du temps.

Par voie d'analogie géométrique, des mathématiciens se sont demandé « s'il ne faut *réellement*[1] attribuer au temps qu'une seule dimension » et, comme conséquence, ils se sont posé la question « que pourrait être un temps à deux dimensions[2]? »

Si extraordinaire que cette hypothèse puisse paraître, elle a reçu une réponse et une explication; ce qui prouve, une fois de plus, que l'imagination des savants ne le cède en rien à celle des poètes.

Si l'on admet un monde linéaire, on a une dimension marchant indéfiniment dans une direction, qui va du passé à l'avenir[3]. « Si l'habitant de ce monde supposé, pouvait, *par « la pensée*[4] *au moins*, quitter pour un instant sa ligne et « s'élever au-dessus d'elle dans le sens d'une seconde dimen- « sion, *dont il n'a pas l'idée*, il pourrait embrasser d'un « coup d'œil son ancien domaine, ou du moins une certaine « étendue de celui-ci; il verrait donc en même temps, le « point présent qui s'avance sans cesse, ainsi que ce qui est « derrière et devant, il connaîtrait et vivrait à la fois le « passé et le futur. »

L'impossibilité d'une pareille hypothèse est bien évidente; notre intellect ne peut saisir *à la fois*, le passé et le futur,

1. C'est moi qui souligne.
2. M. Boucher. *Essai sur l'Hyper espace*. Paris, 1903, p. 53.
3. M. Boucher. *Loc. cit.*, p. 54.
4. C'est moi qui souligne.

pas plus que l'habitant imaginaire de ce monde fantaisiste ne peut avoir l'idée d'une réalité qu'il n'a pas perçue. Aussi l'auteur de cette hypothèse ajoute-t-il : « Cette supposi-
« tion, d'une seconde dimension du temps, nous conduit à
« l'idée de l'intelligence infinie, pour laquelle il n'y aurait
« pas de choses passées ou futures, qui les connaîtrait et les
« embrasserait toutes immuablement, avec leur double qua-
« lité d'être et de non être.., *l'intersection*[1] avec notre
« monde, qui est le présent, n'en existe pas moins, et
« détermine ainsi le classement de l'avant et de l'après. »

Pour développer ses raisonnements, la science qui s'engage dans cette voie, doit immédiatement passer dans les parties du domaine de la pensée où l'on a perdu tout contact avec les réalités.

M. Boucher croit justifier ses conceptions en rappelant à ses contradicteurs, le mot de Turgot, nous n'avons pas le droit « de donner nos idées pour bornes à l'Univers, » mais, hypnotisé par sa propre pensée, il ne s'aperçoit pas que cet adage est valable pour ses contradicteurs, comme pour lui-même.

Avant d'accepter l'hypothèse d'une deuxième dimension du temps, il faudrait avoir démontré qu'il en a une; et, une fois ce résultat acquis, examiner expérimentalement comment, et dans quoi cette dimension peut se composer avec une autre dimension analogue, car l'hypothèse trop simpliste de M. Boucher assimile le temps à l'espace dans les méthodes de composition de ses parties.

Ce mythe d'un temps à deux dimensions a probablement été suscité par les formules mathématiques dans lesquelles le temps est au carré, telles l'accélération LT^{-2}, le carré d'une vitesse L^2T^{-2}; ... etc.

Son origine est nettement métaphysique, comme le symbolisme numérique d'où il résulte.

Il n'y a même pas de raison pour s'arrêter dans la voie des suppositions de cette nature. Comme la puissance mé-

1. C'est moi qui souligne.

canique est $M L^2 T^{-3}$, on pourrait aussi bien penser à une troisième dimension du temps, prétexte pris que l'étendue en a trois.

Je ne sache pas que l'on ait osé cette fantaisie ultra audacieuse, qui, cependant, harmoniserait algébriquement l'espace et le temps. L'argument n'a pas encore paru suffisant pour la justifier.

Un jour probablement viendra où quelque mathématicien, avide de nouveauté paradoxale, étudiera le mouvement dans le temps à n dimensions.

L'Espace, le Temps et les Cosmogonies. — La vision du ciel, conduit simultanément à des notions particulières, sur l'espace et le temps.

Les interprétations données aux mouvements des astres par les cosmogonies traduisent objectivement ces notions, « car on fait de la mythologie et même de la théologie, jus- « que dans les explications mécanistes du monde[1]. »

Les sphères concentriques mouvantes des Égyptiens, qui plaçaient la terre au centre immobile de ce majestueux ensemble, ont fait concevoir l'espace, autrement que les systèmes du monde, dans lesquels l'Univers hémisphérique avait pour limite un dôme de diamant ou de cristal, dont les yeux, semblables aux yeux des animaux qui ne brillent que dans la nuit, étaient les étoiles. Posé sur une terre plane, ce monde était limité par des solides, analogues aux bornes que l'arpenteur de ces époques, plaçait aux confins des propriétés qu'il avait géométrées.

Le même processus de formation du langage nous fait encore dire la *voûte céleste*, bien que notre conception de l'Univers soit toute différente.

Le Chinois modèlera également l'expression, sur la sensation, et il définira la terre en disant : « *ce qui est sous le ciel.* »

Ces exemples confirment « qu'au-dessous de cet édifice

1. A. Fouillée. *L'Evolution des Idées-Force*, 1890. Introduction LII.

immense de la pensée abstraite, l'observation réfléchie reconnaît aisément les fondations sensibles des images matérielles qui l'ont précédée... Il n'y a pas de mot abstrait qui, si l'on en connait l'étymologie, ne se résolve en un mot concret, image de l'objet que les fondateurs du langage pouvaient se montrer du doigt[1] » et par l'intermédiaire duquel ils ont pu échanger leurs idées.

Les cosmogonies qui admettent un ciel solide sont, pour ainsi dire, contenues dans nos sensations; pendant des siècles elles ont fait rejeter les mouvements concentriques du ciel entourant « une terre en forme de boule », hypothèse que Lactance qualifiait « d'excès de folie. »

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, « l'opinion de Copernic est non seulement erronée, mais hérétique[2] »; l'Univers qui est le temple de Dieu, est formé de six appartements : le ciel empyrée, le ciel où les anges furent créés et faits voyageurs, le ciel où nous habitons pendant cette vie, et les trois lieux infernaux, le Lymbe, le Purgatoire et l'Enfer[3].

Sur la Terre, « l'eau, l'air, les astres et la lumière n'ont été faits que pour la rendre habitable et seconde[4]. »

Si lointain que puisse nous paraître le mirage d'une terre plate, plus longue que large, cette vision est cependant intégralement conservée dans notre langage scientifique par les mots *longitude* et *latitude*.

De l'esprit, où ils sont nés, ces concepts se sont cristallisés dans les mots qui nous ont été transmis à travers les siècles; leur symbolisme fait corps avec l'idée qui les a imaginés, mais l'enveloppe alphabétique n'enferme plus le même contenu.

Au cas particulier l'idée s'est tellement transformée que le sens littéral est devenu une contradiction physique.

1. Darmesteter. *La vie des Mots*, p. 85.
2. César d'Arcons. *Le système du Monde*, Bordeaux, 1665, p. 161
3. C. d'Arcons. *Loc. cit.*, dédicace, p. 5.
4. C. d'Arcons. *Loc. cit.*, p. 23.

L'erreur est si flagrante, que son renouvellement, dans le langage actuel, nous paraît impossible.

Cette conclusion, si logique qu'elle soit, est cependant contraire aux faits. Le procédé qui construit l'expression géographique, en l'extrayant de l'image du monde est si direct, qu'il subsiste chez tous ceux qui font passer l'eurythmie et la forme avant le souci d'exactitude objective.

Ainsi, pour décrire le voyage d'un homme d'affaires qui part de l'Amérique du Nord pour aller au sud de l'Égypte, Paul Adam[1] fait dire à ce personnage : « Vous pensez bien « que je n'ai pas traversé l'Atlantique horizontalement, la « France verticalement, la Méditerranée obliquement et « l'Égypte perpendiculairement, pour repartir les mains « vides. »

Cette cascade d'adjectifs donne à la phrase une allure géométrique originale. Le but littéraire est atteint. Mais, si l'on en croit le texte, notre planète, plate comme une feuille de papier, serait suspendue dans le ciel, à un clou, que figure timidement le crochet auquel les compagnies de navigation maritime attachent les planisphères qui permettent de suivre, par la pensée, les paquebots sur les routes océaniques déformées par leur projection sur un cylindre que l'on a déroulé suivant un plan, pour avoir de la terre une image continue, jugée plus représentative que la mappemonde.

Et l'œil intellectuel de l'écrivain, tel celui de Jéhovah, assis dans le ciel sur un trône de nuages, voit ses personnages s'agiter sur une terre homologue à la carte géographique utilisée par les armateurs pour renseigner le public.

Il en résulte que la pensée de l'auteur voyage sur une terre, plate comme le planisphère, cause de la confusion.

Inconsciemment, l'imagination de romancier court, en compagnie de Strabon, alors que tout écrivain soucieux, d'exactitude physique, ne peut plus parcourir la terre qu'à la suite de Christophe Colomb et de Magellan, sur un globe terrestre sensiblement sphérique.

1. *Le Trust*, ch. xxv.

Un esprit positif cherche à la suite de quel mineur audacieux, le financier du *Trust* a pu traverser la France verticalement; il se demande surtout avec inquiétude ce qui serait advenu de ce personnage, si les hasards de sa route l'avaient conduit à traverser l'Atlantique verticalement, car personne ne l'ignore, la verticale est l'horrible direction qu'y ont suivie, en des points différents, *le Titanic* et *le Lusitania*, au moment où ils ont coulé à pic.

Cet exemple moderne, d'un emploi abusif de termes géométriques, dans des descriptions géographiques auxquelles ils ne conviennent pas, joint au rappel du sens objectif des mots longitude et latitude, prouve jusqu'à l'évidence que, dans le musée archéologique des mots, nous pouvons aisément étiqueter Copernic, une momie des Pharaons.

Les termes scientifiques ont passé par des transformations de signification dont on avait peine à se faire une idée, dans le flux relativement court d'une existence d'homme.

Autrefois, cette évolution pouvait donc ne pas avoir grand inconvénient; les interlocuteurs avaient des chances de se comprendre.

Aujourd'hui, l'accélération du progrès de la pensée scientifique rend ces modifications apparentes à une génération.

Les mots lumière, électricité, en sont une preuve. Les dangers d'une terminologie insuffisante vont donc en s'accroissant, car, si l'on n'a pas explicitement abandonné les résidus de significations disparues auxquels les termes trop anciens sont attachés, leur emploi suscite des confusions dont les conséquences peuvent être irréparables.

Il nous est difficile de supposer que les composantes géométriques et en quelque sorte objectives de l'espace, la longueur, la largeur et la hauteur avaient encore au seizième et au dix-septième siècles, des procédés de formation directement rattachés au merveilleux.

Cependant c'est le contraire qui est vrai.

L'interprétation cabalistique du fonctionnement des organes de la parole va nous en fournir un exemple typique.

Molitor, dans sa *Philosophie de la tradition*, déclare que : « Le gosier est la source première de toute parole; « symbole du Père, encore voilé dans la monosie de son « être. Les cabalistes l'appellent *Chether* (la couronne); il « correspond à la *longueur*.

« Vient ensuite le palais, où l'organe énergique de la pa- « role, à l'aide duquel elle se produit au dehors, c'est l'image « du Fils (milieu ou médiateur). *Cochma* (la sagesse), cet « organe correspond à la *largeur*.

« Enfin, les lèvres qui réalisent et corporifient davantage « le son, et transmettent immédiatement au dehors la pa- « role, représentent la *profondeur*, symbolisent l'esprit « (Binah), l'intelligence divine qui glorifie le Père et le Fils « et le révèlent au monde. »

Cette association intime de l'observation sensorielle, du merveilleux profane et des mystères sacrés, suffit à montrer les difficultés que les penseurs ont rencontrées, pour dégager la notion scientifique d'espace et *a fortiori* celle de temps, au sein d'un chaos verbal dont les échos ne se sont pas encore éteints.

Ce mélange d'idées si différentes paraît être la continuation des modes d'expressions usités dans les hymnes védiques, les plus anciens documents écrits connus. On y découvre, en effet, presque toujours le sens réel primitif, le sens métaphorique et le sens mythique[1], que l'on peut, sans trop d'imagination, rattacher à la sensation, aux idées abstraites concrètes et à l'abstrait pur, qui sont les trois étapes de la connaissance.

Le langage mathématique qui aurait dû, semble-t-il, échapper à cette formation mystique, lui a été soumis. Le terme *racines imaginaires*, qui donne lieu à tant d'interprétations erronées, n'a pas d'autre source que l'identification du possible et de l'impossible, association bien voisine de l'assimilation du réel et du mystérieux.

La lecture des textes anciens est donc des plus délicate

1. P. Regnaud. *L'origine des Idées*, Paris, 1904, p. 104.

pour un esprit moderne dans lequel ils risquent d'éveiller des idées que leur auteur n'a jamais eues.

La langue scientifique moderne, autant pour elle-même que pour l'avenir, doit éviter cet écueil, sur lequel les meilleurs esprits viennent se heurter; il ne faut pas que des « débris d'étymologie[1] », des contresens, ou des « métaphores fanées[2] » aujourd'hui, incompréhensibles, en détruisent la valeur actuelle et annihilent son rôle, qui est de représenter les choses telles que nous les connaissons.

L'amélioration de la terminologie est le seul moyen dont nous disposions, pour parvenir à concevoir et à parler correctement notre science, si différente du savoir de Thalès et d'Aristote.

Contrairement à une opinion trop répandue, ne craignons pas de nous « familiariser avec le *jargon* de la chimie, de la physique, de la médecine[3] »; bien au contraire, perfectionnons, précisons le langage scientifique, les progrès de la pensée sont à ce prix.

Le moyen est trop simple, pour que cette réforme capitale ne soit pas promptement réalisée.

L'Espace, le Temps et la Lumière. — Pénétrons plus avant dans le domaine cosmologique.

Par suite des objectivations précises que nous reconstruirons, la pensée ancienne peut être saisie avec beaucoup plus de certitude, que dans les formes générales de langage, dont la restauration est surtout subjective.

Les théodicées primitives admettaient des êtres autonomes, qui peuvent être considérés comme le premier état des monades de Leibnitz. Ces fantômes agissaient et réagissaient les uns sur les autres, comme les hommes entre eux, mais avec des pouvoirs supérieurs à ceux que l'ingéniosité et l'industrie humaines avaient su conquérir

1. Voltaire. *Dictionnaire philosophique*. Ciel matériel.
2. Withney. *La Vie du Langage*, 2e édition. Paris, 1877, p. 74.
3. A. Laugel. *Les Problèmes de la Nature*. Paris, 1864, introduction, VII.

sur les animaux ou sur les éléments; ils étaient en relation amicale ou hostile avec les individus et les peuples, par transposition directe des actes et des volontés de l'homme à tout ce qu'il connaissait; c'est ainsi que le Soleil », ayant besoin de nourriture, avalait les vapeurs qu'il tirait de la Terre, et pour cela, il se roulait autour de notre globe, abandonnant un lieu, aussitôt qu'il l'avait épuisé[1]. »

Bien qu'Aristote ait déjà réfuté ces théories naïves, l'animisme, le fétichisme sont cependant remarquables parce qu'ils font jouer un rôle à l'esprit d'invention, mais cet esprit était alors alourdi de toutes les perceptions des sens; il demeurait aussi près de la sensation, que la terre plate supportant la voûte céleste, et le soleil se nourrissant des vapeurs terrestres.

Chacune des manifestations de la nature, fut attribuée à une divinité, dont les pouvoirs déterminèrent la place dans les hiérarchies théologiques.

Les cultes, c'est-à-dire les moyens d'obtenir l'appui personnel des dieux ou de détourner leur colère, se modelèrent sur les désirs que les êtres surnaturels étaient censé avoir, en raison du caractère et des sentiments que l'imagination populaire leur attribuait.

Comme la demande (prière des fidèles) et la réponse (manifestation de la divinité) se passaient dans l'espace et dans le temps, il y eut logiquement des espaces soumis aux pouvoirs de certains dieux, et dans les régions dont ils étaient les maîtres, les divinités pouvaient se mouvoir de façon plus ou moins fantastiques, violant, à leur gré, les lois du mouvement auxquelles les hommes étaient soumis.

Ces systèmes ont été profondément bouleversés, le jour où la métaphysique aborda les régions d'où l'esprit contemple les phénomènes en se plaçant en dehors d'eux.

Depuis cette victoire définitive de la pensée sur la sensation, la science admet que la matière première, isotrope et

1. B. Jullien. *De quelques points des Sciences dans l'antiquité*. Paris, 1854, p. 12, note 1.

inerte, peut être divisée en particules impalpables, auxquelles les *forces*[1] ou êtres surnaturels, donnent une vie particulière dans l'ensemble auxquels elles appartenaient, comme la force du vent anime les grains de sable emportés dans les tourbillons des plaines désertes de l'Égypte, où les systèmes dualistes ont pris naissance.

Explorons ces mondes nouveaux qui sont *aperçus* par l'imagination au lieu d'être *perçus* par les sens.

On y rencontre des lignes sans largeur, des surfaces sans épaisseur, des volumes complètement vides de toutes matières.

Ces fantômes de réalité, quoique bien loin d'elle, sont cependant des interprétations directes des phénomènes naturels que les sens apportent à l'intelligence.

Pour comprendre comment la métaphysique géométrique a pu se former, il suffit de voir, après les Égyptiens, que les rayons de lumière tracent des lignes immatérielles et immobiles dans l'air qui souffle en tempête; que l'éclairement, quoique visible dans les corps transparents, n'ajoute rien à leur substance.

Cette observation autorise l'identification des lignes géométriques et des figures lumineuses perçues.

La filiation des idées est des plus simples et des plus directes; elle devient rigoureusement logique si l'on se rappelle la signification du mot *Lumière* qui, disaient les scolastiques, est[2] « vulgairement employé pour exprimer « tout ce qui nous donne une notion ou une connaissance; « mais en remontant à son acception première, ce mot « a été formé pour désigner ce qui éclaire nos yeux, et on « ne l'emploie que métaphoriquement quand il s'agit des « êtres spirituels. »

L'abus du mot lumière, pris dans des acceptions aussi différentes, provient de la croyance, alors universelle,

1. Le terme force n'a évidemment pas ici la signification scientifique que lui attribuent les physiciens et les mécaniciens actuels.

2. *La Somme théologique* de saint Thomas, traduction Drioux, 1851, I, p. 575.

que : « [1] la lumière n'étant pas une substance, ni une inten-
« tion, il faut nécessairement qu'elle soit une qualité active,
« qui résulte immédiatement de la présence d'un corps
» lumineux. »

La *lumière, qualité active*, provenant de la présence d'un *corps lumineux*, est un exemple parfait de définition insuffisante, depuis le jour où la science a su voir que la lumière est un mode de mouvement, qui se propage à pas microscopiques ultra précipités, repérés dans l'espace et dans le temps.

Le nominalisme de l'énoncé est évident : la lumiere, qualité lumineuse, voisine avec la vertu dormitive de l'opium; mais sa conséquence la plus grave est l'identification de cette qualité lumineuse avec la lumière elle-même. Cette hypothèse permettra de confondre, sans hésitation, le rayon de la lumière avec une ligne géométrique et de considérer la géométrie comme la science du réel. Nous saisissons l'identification du physique et du métaphysique.

Pareille confusion était scientifique à une époque où la lumière ne pouvait pas être matérielle et où sa vitesse de propagation était considérée comme assez grande, pour que la transmission d'éclairage suivant les rayons lumineux soit absolument instantanée, sur la droite qui les représentait. La géométrie aux figures éternelles, définitivement figées dans la forme que l'esprit leur avait données, représentait complètement ce monde, que l'on disait réel, bien que le rôle du temps en ait été complètement éliminé, puisque les rayons lumineux, directement saisis par l'œil, semblent apparaître *au même moment* dans tous les points de l'espace qu'ils illuminent.

Aujourd'hui, nous avons analysé les mouvements de la lumière et nous affirmons qu'elle résulte des vibrations d'une matière appelée éther électro-optique. Cependant, malgré les découvertes de Fresnel et de Malus, le langage de l'optique est toujours le reflet de la pensée des Égyptiens et

1. *La Somme, loc. cit.*, p. 579.

des Scolastiques du Moyen âge. Comme eux, nos livres de physique disent : « La lumière se propage en *ligne droite.* » Et, par analogie, nous parlons même de rayons sonores.

Les conquêtes de l'esprit moderne sont une fois de plus étouffées sous le fardeau de l'expression antique et des associations d'idées qu'elle suscite, car l'assimilation physique du *rayon* de lumière à une *ligne* droite ne nous est plus permise.

La ligne droite est une abstraction simple, immobile et homogène. En tous ses points, elle repose également sur elle-même, comme disait Euclide, pour marquer l'égalité des rapports de la droite avec l'espace environnant. Un quelconque de ses éléments est identique à l'élément de même longueur, prélevé n'importe où sur le trajet qu'elle jalonne dans l'espace; enfin, la ligne droite ne révèle pas de différences dans sa composition, quel que soit le sens dans lequel on la parcourt.

Le rayon lumineux possède les qualités contraires.

C'est un phénomène complexe dont les circonstances nous sont connues depuis que les interférences ont mesuré le dix-millième de millimètre; l'intensité éclairante de ses parties diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la source et marque le sens de l'écoulement de la lumière. L'intensité du rayon lumineux varie également dans les différents azimuths lorsque la lumière est polarisée, et cependant, nous assimilons deux entités, rayon lumineux et ligne droite, dont les propriétés sont contradictoires.

Comme le mot l'emporte, hélas, trop souvent sur l'idée, l'identification verbale des rayons lumineux à une ligne droite, rend de nombreux phénomènes inintelligibles pour les débutants. La diffraction notamment, apparaît comme une propriété contraire aux lois de la nature.

L'esprit des élèves est troublé par ce fait, que l'ombre lumineuse se permet de ne pas être identique à l'ombre géométrique, telle que la fournissent les épures de la descriptive.

Ces remarques, sur le rôle de la lumière, dans la forma-

tion des concepts généraux, permettent de retracer la marche probable des idées des primitifs et de reconstituer l'un des procédés par lesquels l'intelligence s'est débarrassée de ses liens avec la matière, pour s'élever dans les sphères de la pensée pure et y entraîner le volume matériel qui est devenu l'espace pur.

Le temps concret a fatalement suivi la matière au même moment, puisqu'il y a été emporté à la vitesse infinie que l'on attribuait alors à la lumière et il est devenu le temps absolu ou temps abstrait des philosophes, alors que les physiciens confondaient le temps avec la mesure qu'ils avaient pu effectuer de cette grandeur insaisissable par les sens, et que cependant on retrouve dans toutes les sensations.

Ces réflexions font également comprendre pourquoi, dans ce monde purement psychique, les êtres imaginés peuvent avoir des rapports métriques absolument incommensurables avec les parties de la terre, objet antique de l'arpentage.

Dans le monde *géométrique* irréel, les rapports numériques des objets sont quelconques, par suite de la divisibilité à l'infini des parties identiques dont notre esprit le compose.

L'arpentage, au contraire, opère sur les longueurs réelles tracées *géométralement* sur un sol irrégulier, hétérogène, dont les parties sont limitées par leur constitution naturelle.

Cette distinction verbale des qualités de l'abstrait et du concret ne permet plus de confondre l'objet réel, avec les *objects* que la sensation suscite dans notre esprit.

C'est le premier exemple d'une distinction systématique que nous appliquerons bientôt aux objets eux-mêmes.

L'Empreinte scientifique de la Pensée grecque. — En créant la notion d'abstrait pur, le génie des métaphysiciens grecs a jeté dans l'intelligence, et au-dessus des sensations, le germe des interminables discussions sur le temps et l'espace, en même temps que les lumières définitives qui ont révolutionné le monde, et dont la magnifique floraison rationnelle contient la solution du débat.

Parvenus à cette constatation capitale, il nous reste à rechercher comment les mots du langage métaphysique peuvent posséder assez de souplesse, pour retenir les acquisitions scientifiques, même lorsqu'elles contredisent leurs devancières.

Le fait est indéniable, et sans lui, on ne s'expliquerait pas que la métaphysique de Platon et d'Aristote née, il y a plus de deux mille ans, occupe une si large place dans l'enseignement, alors que les théories philosophiques et scientifiques se succèdent si rapidement les unes aux autres, qu'elles n'ont pas toujours le temps de laisser une trace apparente.

Les êtres monistes des primitifs échappaient à l'analyse, puisque l'esprit humain s'était volontairement placé devant un ensemble, considéré comme un tout en quelque sorte indécomposable.

L'intelligence pouvait contempler ce bloc, à la fois matériel et divin, comme le bœuf Apis ; mais la posture qu'elle avait choisie lui interdisait de scruter la merveilleuse unité de son Dieu, qu'elle savait complexe, mais qu'elle déclarait impénétrable.

La tradition considère toujours, comme une offense pour la majesté divine, les regards curieux qui cherchent à voir et à pénétrer le mystère, quelle qu'en soit la forme. C'est pourquoi la croyance aveugle a appelé les foudres populaires et religieuses, et même les rigueurs du bras séculier, sur ceux qui, comme Anaxagore et Galilée, cherchaient à se rapprocher de la vérité, sans se laisser arrêter par la crainte d'ébranler la majesté rigide du dogme, ce qui équivaut tout simplement à vouloir comprendre ce que l'on avait déclaré absolument incompréhensible, en posant cette impossibilité comme une vérité certaine, alors que rien n'y autorise.

Le moindre danger de ces méthodes, que la science a définitivement rejetées depuis un peu plus d'un siècle seulement, est de limiter systématiquement les connaissances humaines et de déformer le milieu social.

L'esprit pur, affirmé par Phérécyde, puis si profondé-

ment manifesté par le génie de Socrate, Platon, Aristote, a renversé tous les obstacles.

L'invention de la dualité, cause et effet, la précision que les êtres métaphysiques du calcul donnèrent à l'idée de rapport, jointes à la notion d'infini, contenaient tous les éléments nécessaires à une analyse rationnelle du cosmos.

Le physisme métanaturel qui animait les êtres pensés, permit l'emploi rigoureux du nombre et des recettes pratiques de la langue du calcul, partout où il était possible de comparer les choses, dans l'Espace ou dans le Temps, de sorte que la mathématique ajouta définitivement la puissance et la précision instantanée de ses déductions, aux expressions de la langue du sens commun.

Puis, par un rapprochement fécond, qui contient toute la valeur de la science, les philosophes juxtaposèrent les résultats du calcul et les mesures concrètes observées sur la matière dont ils avaient su interroger les mouvements, après avoir placé les corps dans des conditions spéciales, dites d'expérience.

Si l'esprit s'était contenté de rapprocher la physique de la métaphysique pour en déduire la valeur de la connaissance, chaque fois que ce rapprochement devenait possible, bien des méprises eussent été évitées; mais, par une illusion analogue à celle des sens, qui faisaient tourner le soleil autour de la terre, l'homme identifia ses concepts à la vérité absolue et confondit l'erreur avec la vérité. Au monisme ingénu des primitifs, à Kala, Seb, Isis, et autres divinités de même essence, le savant substitua en quelque sorte le monisme de sa pensée et de la nature tout entière.

L'âme, le miroir du monde, confondit la Réalité avec les images qu'elle formait et contemplait, à la double lumière immatérielle des sens et de la pensée, prise pour la vision complète, pour le savoir absolu.

Les resultats si merveilleux de la mathématique ne furent sans doute pas étranger à ce nouveau vertige de l'esprit, qui n'est pas exempt d'orgueil, puisque le dix-huitième siècle a voulu diviniser le point géométrique, fils de l'intelligence

humaine, et expliquer les mystères de la religion catholique, par les propriétés des figures tracées au moyen de la règle et du compas.

La rigueur du syllogisme fit ensuite, pour le discours, ce que la géométrie avait fait dans la mesure de la terre et la comparaison des objets qu'elle porte. Le raisonnement, grâce à la subtilité de ses enchaînements, partagea les illusions des déductions numériques appliquées aux phénomènes; on négligea de rechercher si les éléments rapprochés dans le discours étaient vraiment solidaires, comme les parties de l'espace ou les nombres composés avec l'unité et ses fractions aliquotes; on vit et l'on voit encore associer verbalement des réalités avec des notions intuitives, imaginées, émotives ou sentimentales, sans souci de l'hétérogénéité de pareilles confusions et des contradictions qu'elles renferment.

Le triomphe du syllogisme conduisit à des hallucinations verbales que l'on assimila à la vérité suprême, comme les rêves avaient autrefois été confondus avec la réalité.

Le progrès était cependant considérable.

Sous le couvert d'une rigueur objective qui n'était qu'apparente, les idées si magistralement formulées par Aristote, s'infiltrèrent dans les mythes religieux dont la forme dut s'adapter au nouveau stade de la pensée. Leur influence, après avoir chassé les dieux de l'Olympe, pour y substituer la cause première, l'infini absolu, le Dieu unique, s'étendit jusque dans l'esprit chrétien auquel nous devons la Scolastique, qui est l'aïeule et souvent la mère respectée de l'enseignement actuel.

Toutefois, l'empreinte des croyances monistes avait été si profonde, elle persiste dans le monde entier sous forme d'innombrables superstitions, qu'elle fit attendre à la science, pendant plus de deux mille ans, la découverte de vérités dont la doctrine du Stagyrite permettait l'accès.

A son tour, le triomphe définitif de la métaphysique par l'application de la géométrie et du calcul à tous les phénomènes de la nature, c'est-à-dire aux variations *simultanées* de la matière dans l'espace et dans le temps, créa un nou-

veau domaine de l'esprit, la *physique mathématique*[1], que les Grecs auraient certainement appelé la *Cosmométrie*, puisqu'elle étend ses formules à l'infiniment petit atomique gazeux et à l'infiniment grand sidéral. Ce n'est pas là une généralisation de style; on sait que Poincaré a tenté de déterminer la forme de la voie lactée, à laquelle notre soleil paraît appartenir, en utilisant les formules de la théorie cinétique des gaz. Ce savant a donc prouvé que le calcul jongle aussi facilement avec les atomes qu'avec les étoiles, mais lorsqu'ils sont réduits à des points géométriques, c'est-à-dire à une position occupée dans l'espace.

Notre science est bien le prolongement direct de la mathématique d'Archimède, de Pythagore, d'Euclide, d'Apollonius; leurs principes et leurs méthodes d'exposition sont encore à la base de l'enseignement. Le verbe grec a donc toutes les facilités pour projeter, sur l'écran des mots que la tradition a conservés, des significations disparues, auxquelles la physique expérimentale a substitué des concepts précisés ou transformés par le microscope, le télescope et la chronométrie.

L'influence du génie antique ne se retrouve pas seulement dans les sciences physiques, elle s'est manifestée non moins clairement dans le domaine de la chimie primitive.

Berthelot a, en effet, démontré que les erreurs fondamentales de l'alchimie se trouvent dans les théories philosophiques de Platon et d'Aristote sur la composition de la matière.

Il est donc permis de penser que la multiplicité des philosophies, opposée à l'unité de la science, provient également de la scission et des confusions que la métaphysique a suscitées dans la pensée humaine, en y stabilisant ce que l'on peut appeler l'erreur philosophique, dès que le subjectif commet la faute de se confondre avec l'objectif.

1. *Physique mathématique* est un titre mal formé; littéralement il n'a pas de sens; la *physique* est réelle, la *mathématique* est purement abstraite; celle-ci ne peut qualifier celle-là.

Métaphysique géométrique ou *métaphysique analytique* sont plus adéquats; ils auraient évité bien des erreurs.

Cette scission est à la fois si profonde et si étroite qu'elle devient imperceptible, et permet à l'esprit de passer d'un domaine à l'autre, sans qu'il puisse reconnaître aisément la nature des régions où il évolue.

Cet état de choses, on ne saurait trop le répéter, est favorisé par les défectuosités du langage qui, partout et toujours, incorpore dans le même mot, une série de choses différentes et souvent contradictoires.

C'est contre cet usage atavique et contre le pouvoir des mots, dont les transformations sont assez comparables aux incarnations successives des dieux, qu'il faut lutter pour accélérer le progrès scientifique et faire cesser les discussions purement verbales entre ceux qui dissertent de choses différentes, cachées sous le même signe.

Entre toutes les métamorphoses verbales, celle des mots : force, feu, puissance sont si caractéristiques, que leur étude est celle de la philosophie naturelle tout entière.

Examinons brièvement le seul rôle du terme « force », dont Aristote a fait la cause déterminante des mouvements, sans distinguer s'ils appartiennent à la matière ou s'ils se rapportent à l'activité inobjectivable de l'esprit. Admettre le mot « force », au sens aristotélique, c'est donc dissimuler l'abstrait dans le concret, le psychique dans le physique ou inversement.

Leurrés par la généralisation absolue de ce langage, qui leur fournit un point de départ jugé satisfaisant, mécaniciens, physiciens, électriciens disent comme les scolastiques : *La force est la cause du mouvement*. Les rhétoriciens demeurent dans la tradition. Pour eux, la force est l'entité idéale qui conditionne les mouvements de l'âme ou de la matière, alors qu'entre mécaniciens il est question de la *force de Galilée* et de la mesure de la masse des corps pesants, et qu'entre électriciens on applique l'aphorisme d'Aristote à une grandeur dite *force électromotrice*, qui n'est ni la force mécanique, devenue le *credo* des physiciens, ni la force métaphysique, mais une *différence de potentiel*, ce qui est essentiellement différent.

Bergson a été jusqu'à prétendre[1] : « *Si le temps n'est* « *pas une espèce de force*, pourquoi l'univers déroule-t-il « ses états successifs avec une vitesse, qui, au regard de « ma conscience est un véritable absolu? »

Rien d'étonnant que les synthèses, dont la force d'Aristote est nécessairement la base, soient impossibles, puisque chaque branche du savoir méthodisé fait de la *Force* dont elle s'occupe spécialement[2] un être absolument différent de la *force* étudiée par les autres sciences. Chaque fois que le langage généralise le mot force, il fait jaillir une source inépuisable d'opposition des contraires. Cette opposition n'est jamais si redoutable que lorsqu'elle est inaperçue, circonstance malheureusement trop fréquente dans les dissertations philosophiques.

« On peut s'entendre moins, a raillé Voltaire, formant le même son, que si l'un parlait basque et l'autre bas-breton. C'est là, qui le croirait? un fléau redoutable. Et la pâle famine et la peste effroyable n'égalent point les maux et les troubles divers que les malentendus sèment dans l'univers[3]. »

Ce travers n'est pas spécial à la science. Darmesteter a très finement analysé les motifs des oppositions verbales, dans le coup d'œil qu'il jette sur les termes que les philosophes allemands emploient dans la psychologie de la sensibilité :

« Ici, des termes représentant exactement des abstractions pures; là, des termes métaphoriques qui frappent le lecteur de sensations particulières.

« Ici, des idées; là, des impressions subjectives et personnelles.

« Ici, il n'y a qu'à comprendre; là, il faut traduire, et traduire d'après le tour propre de son imagination, telle que l'ont faite la naissance et la vie morale vécue.

1. Bergson, *loc. cit.*, p. 367.

2. Force vitale, force psychique, force d'inertie, force chimique, force vive, force moléculaire, force capillaire, idées-force, force de caractère, etc., sont autant d'autres incarnations de la pensée aristotélique.

3. Voltaire, *Dictionnaire philosophique*. — *Dispute*.

« Voilà pourquoi, dans certaines philosophies qu'a vues naître notre siècle, le maître s'est reconnu si peu de fois chez ses disciples, qui ne comprenaient point sa doctrine, mais la sentaient chacun à sa manière[1]. »

Il est difficile de mieux stigmatiser l'abus de l'image et de la métaphore dont les dangers ont été si souvent signalés et auxquels le talent oratoire d'un Caro, d'un Cousin, d'un Bergson, donne périodiquement une forme nouvelle, à peine modifiée par les acquisitions scientifiques qu'un philosophe ajoute aux périodes enveloppantes des maîtres qui l'ont précédé.

Comparaison n'est pas raison, on ne saurait trop le répéter. Mais comment empêcher que la satisfaction apportée par un rapprochement heureux devienne l'assise sur laquelle les cerveaux construiront objectivement leur compréhension des choses!

C'est là une impossibilité quasi évidente, parce que la sentimentalité, le cœur, disait Pascal, forme une partie agissante du moi, chez tous les hommes, et que ses manifestations y précèdent l'activité de la raison.

Pour avoir une signification valable dans la réalité, un concept, quel qu'il soit, doit être rattaché au réel par les sensations et les émotions d'où il est sorti; par suite, on peut dire que la comparaison est un mal nécessaire, d'où sortent de nouvelles significations des termes.

On ne peut donc la rejeter en principe.

Mais l'erreur est d'attribuer une valeur absolue à des rapprochements qui ne peuvent être que relatifs et souvent très lointains, comme la comparaison du courant électrique à travers un conducteur avec l'écoulement de l'eau dans un tuyau.

La transmutation des mots, lorsqu'elle est connue, torture les esprits devant lesquels elle se dresse, implacable, suscitée par l'usage « indifférent aux plaintes des grammairiens et aux doléances des puristes[2] »; elle les oblige à

1. A. Darmesteter, *La Vie des Mots*, pp. 71-72.
2. Darmesteter, *loc. cit.*, p. 120.

découvrir le sens adéquat au texte analysé; il arrive même qu'un choix certain soit tout à fait impossible.

En littérature, ces multiplicités d'interprétation augmentent le charme de la phrase; on peut même dire qu'elles en font le succès. Le même texte peut être agréable à cent, à mille lecteurs, bien qu'ils éprouvent tous des impressions différentes. La diversité des résultats affectifs et émotifs n'a aucun inconvénient. Chaque sentimalité a vibré et éprouvé pour elle seule, et en elle, seulement, des satisfactions particulières qui sont le but de l'art.

Mais, en science, lorsqu'un texte aboutit à des représentations multiples et discordantes, c'est une catastrophe. La vérité, dont les racines sont hors de nous, est nécessairement la même pour tous.

La soif de vérité qui caractérise l'esprit scientifique est donc intimement liée, dans chacun de nous, avec le sentiment littéraire et le goût artistique. Les séparer comme le font si soigneusement les méthodes actuelles de l'enseignement secondaire est une erreur objective, dont la moindre conséquence est de méconnaître l'unité de la personnalité humaine, si hautement affirmée cependant, dans les cours de philosophie.

Descartes, Pascal et tant d'autres donnent un éclatant démenti à cette division analytique.

Les programmes, œuvre de spécialisations étroites, rattachent toute l'activité humaine à des champs visuels trop limités; ils oublient que la raison, le sentiment sont étroitement unis dans l'homme avec l'intelligence, l'instinct, l'imagination, la perception et que le but de l'enseignement n'est pas d'apprendre, mais d'apprendre à apprendre. Les spécialisations trop hâtives sont fatalement stériles; elles ne permettent pas de sucer la substancifique moëlle des choses et atrophient le développement naturel de la personnalité.

Cette confusion si regrettable, résulte de ce fait, que la synthèse métaphysique dissimule à trop de regards, les échelons de la minutieuse analyse qui a permis cette vue d'ensemble sur l'homme; vue d'ensemble qui, par cela même

qu'elle a cessé d'être physique, et par cela seulement, est devenue applicable à tous les ordres d'investigation de l'esprit; mais par cela également est devenue incapable d'étreindre la réalité et de l'enfermer dans la pensée et dans les mots.

De plus, comme la métaphysique, à de trop rares exceptions près, emprunte le langage du sens commun, et il le faut bien, pour qu'elle se fasse comprendre, le tégument vide des termes usuels enveloppe et dissimule le grain substantiel contenu dans les choses. C'est pourquoi le mot tue trop souvent l'idée. Plus souvent encore, l'atavisme des idées inexactes cachées dans le mot, tue la réalité ou tout au moins la dénature en la modelant sur les êtres imaginés.

Conclusion. — L'ordre rentrerait dans toutes les discussions sur l'espace et le temps, si l'*Étendue* matérielle, perçue par les sens, n'était pas identifiée à l'*Espace* abstrait conçu par l'esprit et si la *Durée* que la persistance de l'Univers et de ses mouvements nous révèle, n'était pas confondue avec le *Temps*, que la pensée seule, suffit à nous faire connaître.

Le physicien parlerait d'Étendue et de Durée, le géomètre étudierait l'Espace, le mécanicien décomposerait les images géométriques du mouvement à l'aide de l'Espace et du Temps, dont il ferait les bases immuables de la Cinématique; et le philosophe se servirait de l'un ou de l'autre de ces quatre termes, suivant qu'il parlerait des propriétés de la matière et des réalités, ou qu'il approfondirait les rapports des fonctions et des figures que le mathématicien imagine au souffle de sa fantaisie, sans que rien puisse limiter les bornes de sa volonté créatrice; mais créatrice dans l'abstrait pur, dans le néant physique, qui n'est plus soumis au contrôle de la nature.

A l'exemple du métaphysicien, le géomètre pourrait distinguer, par des termes appropriés, les êtres qu'il a créés dans l'abstrait ou la subjectivité pure, de ceux qui, comme

la droite d'Euclide[1] (axe du corps qui tourne entre deux points), se moulent sur les réalités spatiales. De cette façon, nul ne pourrait confondre les figures de la géométrie classique avec les images de Riemann et de Lobatchewky, avec les hyperespaces à 4, 5 ..... *n* dimensions; shémas qui sont aussi loin de la réalité que Bucéphale, Micromegas, le Petit Poucet, Gulliver, le Docteur Ox ou les héros des Mille et une Nuits.

La vérité objective ne peut être fixée que par la rigueur et la monosignification des termes techniques. Tant que le *jargon* scientifique n'aura pas opposé ses règles précises aux fantaisies harmonieuses de la littérature, les dissertations philosophiques demeureront dans une section spéciale des belles-lettres, isolée du carrefour qui conduit à la pensée scientifique.

Une autre conséquence non moins essentielle se dégage de cette étude.

Lorsque l'enseignement *élémentaire* de la géométrie et du calcul est donné à partir des axiomes, c'est-à-dire en prenant pour base d'exposition, une synthèse métaphysique d'où l'on déduira toutes les vérités de détail, on adopte une méthode infiniment dangereuse.

On supprime, en effet, jusqu'aux moindres traces du rôle que les réalités objectives ont joué, dans l'accession de l'esprit à ces vérités idéales.

Il en résulte que, dans le cadre vide du mot qu'on lui présente, l'enfant placera des réalités qui ne seront pas nécessairement celles qui lui permettraient de se former une idée juste, des vérités qu'on lui dévoile.

Nul n'ignore cependant que l'intelligence de l'enfant est

1. A partir de ce moment, j'écris Étendue, Espace, Durée, Temps avec une majuscule, puisqu'ils deviennent des noms propres. On évite ainsi très aisément les confusions verbales des termes métaphysiques synonymes étendue et espace, durée et temps, où chacun de nous incorpore ce qui lui plaît, sans souci de ce que le voisin y a incorporé.

l'image de l'intelligence humaine tout entière, qu'elle doit se développer suivant les mêmes étapes et que le rôle des méthodes professorales est de réaliser cette évolution dans le moins de temps possible.

Enseignons donc d'abord le concret et ne commençons pas l'enseignement mathématique par l'arithmétique, qui est la science abstraite par excellence, mais par des rudiments de géométrie qu'il sera facile d'associer à la numération et aux opérations élémentaires, dites des quatre règles; c'est ce que j'appellerai enseigner *la mathématique*.

S'il était nécessaire de justifier plus complètement cette affirmation, sur laquelle je reviendrai dans une étude spéciale, il suffirait de rappeler la distinction, si longtemps faite par les Grecs, entre les mesures de la géométrie et les rapports des nombres purs.

N'imposons pas à l'enfant, dont le cerveau est à l'état natif, les idées *a priori*ques qui satisfont l'esprit de l'homme mûr, du savant, dont l'intelligence est formée. Modelons, au contraire, la formation du jugement des élèves sur les dispositions naturelles de l'esprit et plaçons le souci d'éduquer bien au-dessus du désir d'instruire.

Il est certain qu'en procédant ainsi, on éviterait la répulsion si générale que les enfants éprouvent pour les mathématiques et pour tout ce qui touche aux sciences, présentées comme des dogmes, alors que les cerveaux sont accessibles aux vérités élémentaires de la mathématique, parce qu'elles sont objectives et à la portée des sens, avant de devenir les mythes idéaux de l'algèbre et des calculs transcendants qui épouvantent les jeunes gens, et, parce qu'ainsi présentées, elles satisfont l'esprit critique, qui est le fondement de la raison humaine, si faible que soit son acuité dans certains individus.

D'ailleurs, l'arithmétique supérieure n'est accessible qu'aux mathématiciens particulièrement doués, et Gauss lui-même, pour faire faire des progrès à la théorie des nombres, a dû employer les ressources de l'algèbre et de la théorie des quantités complexes, c'est-à-dire les considérations sur les

imaginaires, donc des raisonnements géométriques[1], ce qui prouve, une fois de plus, que le progrès ne peut sortir que de la solidarisation parfaite du concret avec un abstrait, dans lequel nous conservons l'image de la vie. En un mot, une vérité scientifique ne peut être puisée que dans les réalités des phénomènes naturels, si subjectives que puissent paraître les formes verbales sous lesquelles nous décidons de l'exprimer[2].

Réforme de la terminologie, réforme des méthodes et des programmes d'enseignement, sont les conclusions directes et objectives qui se dégagent de l'exposé des phases si complexes à travers lesquelles les notions de Temps et d'Espace ont évolué depuis l'apparition du langage humain, jusqu'aux acquisitions les plus récentes de la physique mathématique.

Les termes objectifs, Etendue et Durée, associés aux termes subjectifs correspondants, Espace et Temps, empêcheront que par des chemins logiques dans l'abstrait, mais susceptibles de devenir catastrophiques pour quiconque leur attribue l'existence réelle, les illusionnants mirages de l'équation algébrique ramènent le savant dans les régions mystérieuses où l'imagination rencontre les êtres surnaturels et les chimères qui ont bercé les premiers âges de l'humanité.

1. P. Juppont. *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1905, p. 259.
2. Dans la deuxième partie de ce travail, nous étudierons les évolutions du Temps et de l'Espace, à partir de leur forme métaphysique, jusqu'aux aspects mathématiques et physiques que les sciences modernes leur ont donnés.

LE PROAMNIOS CHEZ L'EMBRYON DE TAUPE

(TALPA EUROPÆA)

PAR MM. F. TOURNEUX ET A. SOULIÉ.

Van Beneden et Julin (1884) ont montré qu'au moment où s'effectue la soudure des deux capuchons amniotiques (céphalique et caudal), chez l'embryon de lapin du 11e jour (embryons de 5 à 6 mill.), la cavité cœlomique a fissuré le mésoderme de l'aire opaque (vasculaire) située au-dessus (et en avant) de l'embryon, entre le proamnios et l'aire vitelline. Il en résulte, le proamnios se trouvant refoulé en avant, par suite de l'inflexion céphalique, que le sommet du repli caudal de l'amnios, constitué par la somatopleure, vient buter contre le bord proximal de l'aire opaque occupant le bord libre du capuchon céphalique de l'amnios. La soudure s'effectue, puis les membranes en contact se résorbent, et la cavité cœlomique du repli caudal communique largement avec la cavité cœlomique du capuchon céphalique.

Chez l'embryon de taupe, au moment où les deux capuchons arrivent au contact l'un de l'autre, le mésoderme de la portion de l'aire opaque sus ou pré-embryonnaire n'est pas fissuré. Le sommet du capuchon caudal (repli de la somatopleure) rencontre bien le bord proximal de l'aire opaque, mais il s'adosse également à une partie du proamnios. La soudure s'opère, l'ectoderme interposé aux membranes en contact se résorbe, et ainsi se constitue une membrane spéciale résultant de l'accolement de l'endoderme proamniotique avec la lame somatique du repli caudal (membrane

endo-somatique formant une cloison vitello-cœlomique). Au niveau du bord superficiel de cette membrane, les lames somatiques du repli caudal et de la membrane endo-somatique se continuent en avant avec le mésoderme non clivé de l'aire opaque.

En résumé, chez l'embryon de lapin, le sommet du capuchon céphalique de l'amnios répond au bord embryonnaire de l'aire opaque dont le mésoderme s'est fissuré, tandis que chez l'embryon de taupe, ce même sommet répond au bord embryonnaire de l'aire opaque contenant une lame mésodermique pleine, et, en plus, à une portion du proamnios.

Le soulèvement du capuchon caudal de l'amnios commence à s'accuser sur des embryons de taupe de $1^{mm}2$. Au stade de 2 millim., l'amnios caudal s'élève sur une hauteur de 83 coupes (100 coupes par millim.). La soudure des deux capuchons est effectuée sur des embryons de $2^{mm}4$ à 3 millim.

Nous nous proposons de rechercher l'évolution de la cloison vitello-cœlomique, ainsi que celle de la portion de l'aire opaque interposée entre le proamnios et l'aire vitelline.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT DE LOUIS XI

EN 1474.

Donation d'un Fief en Languedoc au révélateur du complot.

PAR M. F. PASQUIER.

En 1474, Louis XI faillit être victime d'un empoisonnement à l'instigation du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Le fait est connu[1]; les chroniqueurs, qui ont raconté les péripéties du drame, n'ont pas dissimulé quel en fut l'inspirateur, quels agents prirent part à l'entreprise[2].

Ils ont insisté sur le sort réservé au principal coupable; quant au révélateur du complot, ils se sont contentés de donner son nom, d'indiquer ses fonctions, de montrer sommairement le rôle qu'il joua dans l'affaire, sans remarquer si le roi se signala par des largesses envers son sauveur. Les narrateurs n'ont pas jugé à propos d'entrer dans des développements à ce sujet; ils ont préféré, pour exciter la curiosité des lecteurs, décrire avec détails les raffinements du supplice par lequel le criminel expia son forfait.

Le hasard, qui nous a permis de découvrir quelles furent

1. P. Daniel, *Hist. de France*, t. VI, p. 451. Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIV, pp. 409-414. Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. II, Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne de la seconde race*, t. X, p. 154.

2. Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, édition *de la Société de l'Hist. de France*, par B. de Mandrot, 1896, et celle de Godefroy, qui fait suite *aux Mémoires* de Comines, Foppens, Bruxelles, 1706.

Ph. de Comines ne fait, dans ses mémoires, aucune allusion à l'événement; après avoir été attaché au duc de Bourgogne jusqu'en 1472, il passa au service de la France. Il préféra sans doute se taire que de traiter des sujets qui n'étaient pas à l'honneur de ses maîtres.

les marques de la générosité royale, nous a fourni la matière de compléter le récit des chroniqueurs. La vérité se dégage d'un dossier de l'Ordre de Malte conservé aux archives de la Haute-Garonne[1]. Au dix-huitième siècle, le grand prieur de Toulouse intervint dans un procès pour défendre les droits de sa maison, que le seigneur du Castéra menaçait par ses prétentions à réclamer à son profit certaines redevances féodales. En l'espèce, il n'y avait pas lieu de faire étalage d'érudition, mais de produire un titre établissant l'origine d'une propriété contestée.

Le procureur du seigneur exhiba une copie de lettres patentes de Louis XI; il voulait prouver que son client, en vertu de ce document, comme successeur de Colinet[2] de Lachesnaye, maître d'hôtel du roi, et par transmission légitime, était fondé à se considérer comme maître et seigneur dans le fief du Castéra et dans sa dépendance, le moulin de Pradères.

Quel était le motif de la concession du monarque? Les plaideurs n'attachaient qu'une importance secondaire à déterminer la cause dont la conséquence seule les intéressait; mais la curiosité s'éveille dès que, en remuant un poudreux dossier de procédures, on entrevoit la figure de Louis XI.

Ce roi a laissé une réputation d'économie poussée jusqu'à l'avarice. Les historiens ont trop insisté sur ce point et ont trop laissé dans l'ombre des faits démontrant qu'à l'occasion, il n'hésitait pas à se livrer à des largesses; il n'était pas sans doute poussé par un mouvement spontané de générosité. Connaissant le cœur humain, porté à juger les autres par lui-même, il pensait que toute peine méritait salaire, et que le dévouement était souvent soutenu par la perspective d'une compensation proportionnée aux dangers courus et à la peine prise. S'il se montrait terrible dans ses colères et redoutable dans ses vengeances, il considérait un service rendu comme

1. H. 210, vingt pièces. *Voir* l'inventaire analytique des archives départementales de la Haute-Garonne, série H. *Ordre de Malte*, pp. 141-142.

2. *Colinet*, pour *Nicolet*, *Nicolas*.

une dette, dont il tenait à s'acquitter pour mieux s'attacher le créancier. Il ne regardait pas au prix qu'il fallait mettre pour conserver ou s'assurer le concours d'hommes qu'il jugeait utiles à l'exécution de ses projets. C'est ainsi qu'il agit envers un aventurier italien Boffile de Juge[1], qu'il fit comte de Castres, vice-roi de Roussillon, à qui il accorda fiefs, charges, rentes, pensions et gratifications jusqu'à la fin. Il ne fut pas non plus ingrat envers Colinet de Lachesnaye qui, par ses révélations, déjoua les menées de Charles le Téméraire.

Nous tenons à présenter l'exposé de la première partie des événements pour faire comprendre l'épisode qui en fut la conclusion.

Le roi de France et le duc de Bourgogne, par leur conduite et leur attitude, avaient, l'un et l'autre, donné prise à de graves soupçons d'empoisonnement. En 1472, au mois de mai, quand Charles eut appris la mort du duc de Guyenne, frère du roi, il vit que ses projets étaient renversés; il manifesta une violente fureur. Dans son ressentiment, il fit composer et répandre partout un manifeste, dans lequel il déclarait le roi capable de tous les crimes; il lui reprochait d'avoir tenté, deux ans auparavant, de le faire périr lui-même par *glaive ou par venin*. A présent, il l'accusait d'avoir piteusement fait mourir son frère *par poisons, maléfices, sortilèges et inventions diaboliques*[2]. Louis XI était mal venu en montrant tant d'indignation, lorsque son maître d'hôtel lui révéla le complot qui paraissait avoir été fomenté par le duc de Bourgogne; il avait donc oublié les bruits malveillants qui avaient couru sur son compte.

A la fin de l'année 1473, Charles le Téméraire constatait que, pour le moment, il n'y avait rien à faire pour porter atteinte à la puissance du royaume de France; les guerres, les intrigues à l'intérieur et à l'extérieur n'amenaient aucun

1. F. Pasquier, *Un favori de Louis XI, Boffile de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*, Albi, 1914, in-8°.

2. P. Daniel, *Hist. de France*. T. VI, p. 453. Sismondi, *op. cit.* pp. 351-357.

résultat. Pourquoi ne pas essayer d'arriver au succès par d'autres moyens? Le Bourguignon, qui avait voué à l'exécration l'auteur présumé de la mort du duc de Guyenne, ne répugna pas à l'idée de recourir au poison pour s'en défaire. Les circonstances semblaient favorables à ses desseins; il avait recueilli deux familiers du duc de Guyenne, Ytier Marchand, son argentier, et Jean Hardy, valet de celui-ci; par leur intermédiaire il résolut de tenter le coup, ce qui paraissait d'autant plus facile que le roi cherchait à attirer Ytier à son service[1]. Jean Hardy se chargea de la mise à exécution du projet; il gagna la résidence royale, emportant des substances vénéneuses avec la promesse de recevoir 50.000 écus, s'il réussissait; il avait pouvoir de distribuer de l'argent aux personnes susceptibles de l'aider dans son entreprise[2]. Il ne lui fut pas difficile de se créer des relations dans la maison royale; il y rencontra deux agents qui, comme lui, avaient été chez le duc de Guyenne, un cuisinier, queux ou saucier, suivant la désignation de l'époque, et Colinet de Lachesnaye, maître d'hôtel. Hardy n'hésita pas à gagner l'un par l'autre, à leur faire part de son projet et, pour stimuler leur zèle, il leur promit 20.000 écus en cas de succès et leur délivra le poison destiné à être mêlé à une sauce ou à un potage. Colinet, après avoir fait semblant d'acquiescer à la proposition, s'empressa d'aller, avec le saucier, révéler le secret au roi qui, dit Jean de Roye[3], fut « moult ébahi et épouvanté. »

Colinet et son compagnon, ajoute le chroniqueur, « furent moult honorablement et profitablement guerdonnés » c'est-à-dire, récompensés. En quoi et comment? il ne le dit ni pour le maître queux, ni pour le maître d'hôtel. En ce qui concerne celui-ci, les pièces de procédure suppléent au silence des historiens, comme nous le verrons dans l'analyse des lettres patentes où est mentionné le « guerdon ». Jean de

1. Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. II.
2. Jean de Roye, *op. cit.*, édition Foppens, pp. 203-204.
3. *Id. Op. cit.*, p. 204.

Roye poursuit son récit en racontant le supplice que subit le distributeur de drogues. Ytier, qui était en Bretagne, quand le complot fut découvert, échappa aux poursuites et il ne fut plus question de lui.

Hardy, en essayant de gagner Paris, fut arrêté à Étampes; il fut amené à Amboise devant le roi, qui le fit interroger. Après avoir fait des aveux, il fut enferré et installé sur une charette avec une escorte de cinquante archers, qui se relayaient pour maintenir une surveillance permanente de jour et de nuit. Ainsi accompagné, il fut conduit à Paris et mené jusqu'à l'Hôtel de Ville à travers la foule, qui avait ordre d'observer un strict silence; le prévôt des marchands et les échevins en assumèrent la garde. Le 30 mars 1474, le Parlement condamna l'empoisonneur à être écartelé en place de Grève. La sentence fut mise à exécution en présence de personnes notables; la tête fut plantée au bout d'une pique; quatre villes du royaume furent désignées pour recevoir un membre destiné à être exposé dans un lieu public; ce qui restait du corps fut brûlé[1].

Devant l'atrocité du supplice infligé au coupable, on peut mettre en parallèle la libéralité dont fit preuve le roi envers son sauveur. En juillet 1474, Louis XI, passant à Chartres, signa des lettres patentes pour « guerdonner » Colinet de Lachesnaye[2]. Dans l'exposé du document, il voulut rendre justice à la loyauté de son maître d'hôtel et reconnaître les services par lui rendus en son office. Ce zélé serviteur, déclare-t-il, ayant, de son propre mouvement, révélé le complot que des ennemis de l'État avaient formé contre la personne royale, « pour détruire la maison et royaume de France, « à l'occasion de laquelle annonciation la dite entreprise n'a, « grâce à Dieu, sorti aucun effet. » En considération de son dévouement, Colinet reçut comme don pour lui, ses héritiers et successeurs, « le fief du Castéra[3] et le moulin de Pradères,

1. Jean de Roye. *Op. cit.*, pp. 205, 207, 208.
2. *Arch. dép. de la Haute-Garonne*, H. 210, Lettres patentes.
3. *Ibid.*, H. 210.

« situés dans la sénéchaussée de Toulouse, avec toutes les « appartenances et dépendances, cens, rentes, profits et émo- « luments quelconques[1]. » Le donataire n'était tenu « qu'à « la foi et à l'hommage et à faire les devoirs dus et accou- « tumés où et ainsi qu'il appartiendra. » Les gens des comptes et le sénéchal de Toulouse étaient chargés de mettre sans retard, ni opposition, Colinet en possession et jouissance des biens concédés. Le roi prescrivait de ne pas avoir égard aux réclamations que pourraient soulever les héritiers de Barbazan et de Faudoas; il déclarait nul et non avenu l'engagement domanial consenti jadis en leur faveur. Dans la teneur de l'acte, le rédacteur se contenta de faire allusion aux menées des ennemis de l'État, mais sans citer aucun nom; certains auteurs, comme nous l'avons dit, n'avaient pas craint de mettre en avant le nom du duc de Bourgogne.

Si le document, découvert dans un dossier de procédure, fournit quelques éléments à l'histoire générale, il est accompagné d'autres pièces qui offrent de l'intérêt pour l'histoire locale. La série des actes permet de suivre ce que devint le fief du Castéra depuis le quinzième siècle jusqu'à la veille de la Révolution.

Nicolas de Lachesnaye, issu de noble extraction, remplissait les conditions requises pour posséder un fief. Des actes émanés de François Ier concernent plusieurs membres de la famille et prouvent qu'ils occupèrent des charges inaccessibles à la roture[2].

Les rois, dans les libéralités semblables à celles faites à Lachesnaye, rencontraient souvent une vive opposition de la part des cours souveraines, comme les Parlements, les Chambres des comptes. Elles proclamaient l'inaliénabilité du

1. Le Castéra et Pradères, communes du canton de Fronton, arrondissement de Toulouse.

2. Sous François Ier, un Nicole de Lachesnaye, ex-podestat de Milan, est nommé au Parlement de Paris (*Catalogue des actes de François Ier*, t. VII, p. 497). — En 1555, un Guillaume de Lachesnaye est abbé de Berdoues, près Mirande (*Arch. dép. de la Haute-Garonne*, inventaire, série B, t. I, p. 280).

Domaine royal et s'en constituaient les gardiennes contre les prétentions du prince qui entendait en disposer à son bon plaisir. De là leur refus, conformément aux réquisitions des procureurs généraux, d'enregistrer les actes de concession, du moins à titre perpétuel; de là aussi, quand survenait une révocation générale des aliénations domaniales, les efforts tentés par ces juridictions pour faire annuler les actes dont leur opposition n'avait pu empêcher l'enregistrement.

Sous la minorité de Charles VIII, les magistrats secouèrent le joug et s'en prirent aux favoris du feu roi. Lachesnaye subit le sort commun et rencontra les mêmes difficultés que d'autres bénéficiaires. Il dut recourir directement à la puissance souveraine et solliciter, au mois d'août 1486, des lettres patentes, en vertu desquelles la concession de 1474 était déclarée comme n'étant soumise à aucune révocation. Le procureur général n'en tint aucun compte et fit si bien que les receveurs du Domaine se mirent en possession du fief et qu'en 1493 ils en dressèrent le papier terrier. Jean, fils de Nicolas, fut obligé d'ouvrir une instance contre les gens de Justice et de Finance pour obtenir la jouissance d'une terre dont la propriété avait été solennellement attribuée à son père. Un arrêt du 1er février 1519 confirma les lettres patentes de 1486, qui furent enfin enregistrées[1]. Le fisc avait même perçu 247 livres 12 sous 8 deniers, en 1517, au profit du Trésor. Il fallut un mandement de la Chambre des comptes de Paris pour faire rembourser par le receveur la somme indûment prélevée aux dépens du feudataire; celui-ci fut remis en possession de son bien par un conseiller du Parlement de Toulouse délégué à cet effet[2]. Précédemment le roi avait dû en deux circonstances, en 1518, puis en 1519, intervenir pour mettre fin aux poursuites, que l'administration intentait au donataire du Castéra et de Pradères[3].

1. H 210. N° 9. Mémoire imprimé, p. 2.
2. *Catalogue des actes de François Ier*, t. VI, nos 28, 244, p. 676
3. *Ibid.*, t. Ier, no 1, 117, p. 201; t. VIII, no 32, 309, p. 585.

Quand Jean de Lachesnaye eut obtenu gain de cause contre les agents de l'État, il se trouva en présence de vassaux peu disposés à lui accorder une jouissance paisible de son bien. Depuis le treizième siècle, les habitants du Castéra et de Pradères étaient en possession de coutumes, que les Jourdain de l'Isle et autres co-seigneurs leur avaient octroyées[1].

Les gens du pays s'étaient habitués à profiter largement des avantages qu'on leur avait concédés et que peu à peu ils s'étaient assurés. Jean de Lachesnaye, en voulant faire reconnaître l'autorité que les revendications des officiers royaux n'avaient pas contribué à fortifier, rencontra, dans l'exercice de son pouvoir, des obstacles à surmonter et des abus à réprimer. Pareils procédés mécontentèrent les vassaux, qui opposèrent de la résistance et se portèrent à des excès contre les agents du seigneur et même contre celui-ci. Le dégât fut considérable, puisque le Parlement de Toulouse, chargé de statuer sur l'affaire, fixa la réparation des dommages à 3.000 livres[2].

Les habitants eurent recours à la clémence du seigneur; il ne se montra pas trop dur envers des manants, qui s'avouèrent coupables de grandes fautes et en demandèrent pardon à Dieu et à lui-même. Une transaction survint en 1524 : l'indemnité fut réduite à 1.000 livres, payables en dix ans; les droits féodaux furent mieux déterminés; l'administration locale fut organisée; la banalité imposée en certains cas, notamment pour les moulins[3]. La transaction détermina la nomination des consuls, la police rurale, les redevances, la procédure, régla les rapports entre le seigneur et les vassaux. Jean de Lachesnaye, voulant liquider la situation dans le Midi, avait cherché à mettre fin aux difficultés que suscitait et entretenait la gestion des propriétés. Libre de ce côté, il tînt à se rapprocher de la Cour où l'attendaient les faveurs

1. Cabié. *Archives historiques de la Gascogne*, t. XI, 1881. *Chartes inédites de la Gascogne toulousaine*. Le Castéra, 1240, pp. 46-53. — Pradères. 1280, 1285 et 1295, pp. 35-46.
2. H 210, n° 9, p. 3.
3. *Ibid.*

royales. En effet, le 23 septembre 1515, il avait été nommé notaire et secrétaire du roi dans la vicomté de Carentan, en Normandie; il devint grand fauconnier du Dauphin et capitaine de Saint-James-de-Beuvron[1]; en 1534, il fut remplacé dans les deux charges vacantes par son décès[2]. En 1526, il vendit, sans en rien conserver, le fief du Castéra et le moulin de Pradères; après cet acte, nous ne trouvons plus trace de la famille Lachesnaye dans la sénéchaussée de Toulouse où l'avait implantée la reconnaissance de Louis XI. L'acheteur fut Jacques de Minut, d'origine italienne, magistrat au Sénat de Milan, qui s'était attiré la confiance de François Ier. Ce prince l'envoya d'abord comme second président au Parlement de Bordeaux, et en 1524, comme premier président à Toulouse, en remplacement de Pierre de Saint-André, décédé.

Minut se distingua en diverses circonstances par son intégrité; magistrat consciencieux, profond jurisconsulte, orateur élégant, amateur des belles-lettres, il a laissé des ouvrages en vers et en prose[3]. Il trépassa le 5 novembre 1536; Jacques avait un frère, Gabriel, sénéchal du Rouergue, qui se fit une réputation d'érudit et de littérateur; il se rendit célèbre par ses démonstrations d'amour envers la belle Paule, dont il vanta l'esprit et les charmes. Comme son aîné, il porta le titre de baron du Castéra, terre qu'il possédait sans doute par indivis avec lui[4].

Le Président, comme ses devanciers, eut à repousser les attaques des gens de finances, toujours sous le prétexte que les fiefs devaient retourner au Domaine du Roi, dont ils

1. *Catalogue des actes de François Ier*, t. V, nº 16.012, p. 260. 1515, notaire et secrétaire du roi.

2. *Ibid.*, t. VI, nº 7.137, p. 695. 1534, remplacement comme capitaine de Saint-James-de-Beuvron. T. VIII, nº 24.173 *bis*, p. 403. 1534, remplacement comme grand fauconnier du Dauphin.

3. *Amilhau*, Les premiers présidents du Parlement de Toulouse. MINUT, pp. 143-154.

4. Biographie toulousaine. *Voir* Minut (Gabriel de), t. II, pp. 54-55 et Paule de Viguier, t. II, pp. 134-138.

avaient été démembrés. S'appuyant, sans faire aucune distinction, sur un édit de François Ier qui avait révoqué toutes les aliénations, ils commencèrent des poursuites en mai 1532. Minut obtint des lettres patentes confirmatives de sa propriété pour lui et pour ses successeurs à perpétuité, déclarant que, pour un service aussi grand que celui rendu à Louis XI par Nicolas de Lachesnaye, il était loisible aux rois d'aliéner partie de leur Domaine[1]. A la mort du président en 1536, sa veuve, Catherine de Gouhaut, fut obligée de résister aux prétentions qui avaient été précédemment soulevées pour le retour du fief au Domaine. En 1544, elle se fit décerner des lettres patentes pour assurer le maintien de ses droits[2] et de ceux de ses enfants. Sous Henri II et sous François II, les tentatives de revendications n'eurent pas de meilleur succès, et les terres, domaniales à l'origine, finirent par acquérir un caractère véritablement patrimonial.

En 1696, la propriété n'avait pas changé de famille; l'arrière-petit-fils du président obtint l'érection en marquisat du fief du Castéra, jusqu'alors qualifié de baronnie. En 1735, le titulaire, qui n'avait pas de successeur mâle, tint à maintenir dans sa maison les prérogatives nobiliaires dont elle était en possession. Aussi fit-il un testament par lequel il substitua le fils de sa fille, mariée à un Courtois[3], qui appartenait à une famille toulousaine de capitouls et de parlementaires; il institua son petit-fils son héritier universel à charge de lui succéder dans le fief du Castéra, de prendre le titre de marquis avec le nom et les armes de Minut[4].

Les lettres de confirmation et d'érection, datées de 1744, furent enregistrées à Toulouse sans opposition; elles font allusion aux origines de la propriété acquise par les Minut,

1. H 210-9. *Mémoire*, p. 2. *Catalogue*, t. VII, no 26.637, p. 540.

2. H 210-9. *Mémoire*, p. 2. Ce document n'est pas mentionné dans le *Catalogue des actes de François*.

3. Archives départementales de la Haute-Garonne, série B. *Parlement de Toulouse*. Édits enregistrés, reg. 47, fos 156-158.

4. *Ibid.*, B 1531, *Inventaire* p. 264. Arrêt en faveur de Jacques-Georges-Dominique de Courtois-Minut (fo 314). février 1744.

rappellent que la seigneurie, avec un château à quatre tours, comprenait Le Castéra, Pradères, Larmont, avec tous les degrés de justice, et possédait un revenu considérable; on cite le testament en vertu duquel la substitution était opérée. Le nouveau titulaire était autorisé à prendre le titre de marquis de Pradères[1].

En 1739, Mme de Courtois, fille du marquis de Minut, avait voulu, en qualité de tutrice de son fils mineur, exiger une reconnaissance des habitants du Castéra. Ceux ci opposèrent un refus à cette demande, reprenant tous les arguments que leurs devanciers alléguaient pour résister aux prétentions des seigneurs en des circonstances analogues[2]; ils invoquèrent, par exemple, la révocation des aliénations domaniales, renouvelée par plusieurs rois, mais sans ajouter qu'une exception avait toujours été stipulée au profit de ce fief. Un procès s'engagea devant plusieurs juridictions pour forcer les habitants à consentir à nouveau des reconnaissances féodales et à payer certains droits contestés. Alors intervint le grand prieur de Malte, à Toulouse[3]. Sous prétexte que l'ordre de Saint-Jean possédait à Larmont, dans le voisinage, un moulin dont les exploitants avaient toujours eu droit de *quêter* sur le territoire du Castéra, c'est à-dire, de chercher la clientèle dans les environs. Cette liberté ne pouvait être exercée si les habitants étaient soumis à la banalité, qui les astreignait de porter moudre leurs grains à un moulin désigné. A l'appui de sa réclamation, le prieur exhiba les chartes dont les Templiers, prédécesseurs des Hospitaliers, avaient obtenu la concession, en 1296, du sénéchal de Toulouse, Guichard de Montégut, afin d'assurer la liberté aux gens de venir à leur moulin.

Comme il s'agissait d'un ordre privilégié, l'affaire fut évoquée avant le Grand Conseil du Roi. Les procédures suivirent leur cours à Toulouse et à Paris et occasionnèrent la formation d'un volumineux dossier. Enfin, en 1748, les

1. Lettres patentes.
2. H. 210-9, *Mémoire*.
3. H. 210.

parties préférèrent s'arranger plutôt que d'attendre l'issue d'un procès long et coûteux. Le grand prieur se désista de son instance, sans plus s'opposer à la banalité du moulin de Pradères; les habitants consentirent à faire les reconnaissances féodales suivant les revendications du seigneur et conformément aux anciens usages.

Nous n'avons pas à insister sur ce procès et à suivre l'histoire de la terre du Castéra jusqu'à la Révolution.

Le but que nous nous proposons d'atteindre, comme nous l'avons dit, est de compléter un fait d'histoire générale se rapportant à notre histoire locale et de montrer, pièces en mains, que Louis XI savait, à l'occasion, être reconnaissant et généreux.

Au cours de nos investigations à travers le dossier du fonds de Malte et les registres du Parlement de Toulouse, nous avons rencontré des personnages, comme les Minut, dignes de faire l'objet d'études, et nous avons découvert des pièces curieuses pour le droit féodal, l'observation des mœurs; il aurait été relativement facile de rédiger une monographie documentée du Castéra et de Pradères depuis la concession des coutumes au treizième siècle jusqu'à la Révolution. Nous n'avons pas voulu nous écarter de notre sujet, car nous en affaiblirions l'intérêt, en dispersant l'attention sur divers points au lieu de la concentrer sur Louis XI. Aussi ne donnerons-nous, comme pièces justificatives, que les lettres patentes de 1474 concernant la donation et faisant ressortir la portée du geste royal.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Lettres patentes de Louis XI portant donation à Colinet de Lachesnaye, son maître d'hôtel, de la terre du Castéra et du moulin de Pradères, pour avoir révélé un complot. — Chartres, juillet 1474.— Copie non certifiée, 4 pages, écriture du dix-huitième siècle[1].

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents [et avenir] que nous, ayant considérable [égard] aux bons, loyaux et agréables services, que notre amé et féal maître de notre hôtel ordinaire, Colinet de Lachesnaye, nous a par ci-devant faits chaque jour en son dit office ..... en plusieurs manières, considérant aussi qu'en acquittant sa loyauté envers nous. il nous a, libéralement et de son propre mouvement, dénoncé et incontinent fait savoir la très damnable [et] cruelle entreprise qu'avait un de nos ennemis capitaux, qu'il s'est efforcé de faire exécuter à l'encontre de notre personne, nous voulant, par ce moyen et conduite, faire user de poison vénimeux pour nous faire mourir et par ce survenir à détruire la maison et le royaume de France. A l'occasion de laquelle annonciation la dite entreprise n'a, grâce à Dieu, sorti aucun effet.

Voulant, envers lui et les siens, reconnaître les dits services et autres choses dessus dites, qui sont de bonne et grande vénération, à icelui Colinet de Lachesnaye, pour ces causes et autres très grandes considérations à ce nous mouvant, avons donné, cédé, quitté, transporté et délaissé, et par ces présentes, donnons, cédons, quittons, transportons et délaissons pour lui, ses héritiers et successeurs, à toujours, le bien et place du Castéra, ensemble le moulin de Pradère, étant auprès, situés et assis en notre sénéchaussée de Toulouse, à nous, à cause de notre domaine, pour les dits biens et moulin, et tous leurs appartenances et dépendances, cens, rentes, profits, émoluments quelconques, de quelque nature que soient et que puissent être et en quelque matière qu'ils viennent, jouir, user, avoir tout et posséder par le dit Colinet de Lachesnaye, ses héritiers, successeurs et ayant cause, en prendre, percevoir et appliquer à eux tous et chacun les dits cens, rentes, [pro]venances, profits et émoluments dors en avant, perpétuellement et à toujours ..... et faire et disposer comme de leur propre héréditaire, sans rien y réserver, ni retenir par nous et les nôtres, sauf seulement la foi et hommage ..... souveraineté, pourvu toutes fois

---

1. Nous avons reproduit le texte d'après l'orthographe moderne, pour en rendre intelligible le sens; la lecture en est difficile par la manière bizarre et variable dont les mots sont écrits. Plusieurs passages sont presque incompréhensibles et présentent des lacunes.

qu'ils soient tenus payer et faire leurs devoirs dus et accoutumés où et ainsi qu'il appartiendra.

Ordonnons et mandons à nos amés et féaux gens de nos comptes et trésoriers, au sénéchal de Toulouse, et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenants présents et à venir, et ce à l'un d'iceux, comme à lui appartiendra, que audit Colinet ils baillent et fassent, incontinent et dès à présent, bailler la possession et jouissance réelle et actuelle des dites places, terres et revenus du Castéra et du moulin de Pradères, leurs appartenances et dépendances, et des dits revenus, profits et émoluments; ce faisant, souffrent et laissent ensemble leurs héritiers et successeurs jouir et user pleinement et paisiblement, sans leur faire mettre, ordonner, souffrir, être mis, ordonné aucun trouble ou empêchement à ce contraire; et que rapportant les dites présentes signées de notre main ou vidimus d'icelles, fait sous seing royal, en reconnaissant sur ce suffisant, du sieur Colinet, pour une fois seulement, nous voulons notre trésorier, receveur ordinaire de ladite sénéchaussée de Toulouse et tous autres, en être dûment quittes et déchargés par nos dits gens des comptes, auxquels donnons et mandons le faire sans différer, nonobstant quelque droit constitué ou engagement, que pourraient avoir fait par ci-devant les enfants de Barbazan et de Faudoas et leurs héritiers et successeurs, des places et revenus du Castéra et moulin de Pradères, et de la jouissance que eux et leurs héritiers pourraient avoir eue au moyen et par nature de don, transport et engagement. Lequel don et transport nous avons, pour certaines grandes causes raisonnables à ce nous mouvant, révoqué et annulé, annulons [et révoquons] de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes, et nonobstant aussi quelconques ordonnances faites de non donner et livrer aucune chose de notre domaine, que la valeur dudit bien, place, revenus du Castéra et moulin de Pradères[1], [qui] sont ci exprimés et spécialement déclarés, et quelconques autres ordonnances et restitutions, mandements ou défenses à ce contraires, sauf en autre chose notre droit et d'autrui en tout. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel aux dites présentes.

Donné à Chartres, au mois de juillet, l'an de grâce mil quatre cent soixante-quatorze et de notre règne le quatorzième. Louis, *signé*.

Et sur le repli par le roi, ... et lecta, ... publicata, registrata et expedita ..... die quarta octobris 1474. ....., *signé*.

Collationné par nous, commissaire et secrétaire du roi. ....., *signé*.

---

1. C'est-à-dire que le roi révoquait les dispositions qui ne permettaient que de donner l'usufruit et non la propriété.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1916

PAR M. SAINT-BLANCAT.

Peu d'ouvrages ont été présentés. Nous constatons le fait avec plus d'émotion que de surprise. Nous connaissons trop bien, en effet, la cause de cette pénurie de travaux qui, nombreux en temps normal, sollicitaient nos suffrages. Notre jeunesse intellectuelle est tout entière absorbée par le souci d'épargner à la patrie les malheurs qui, deux fois dans un demi-siècle, ont menacé son existence. Reportant notre pensée vers les théâtres sanglants de la guerre, pouvons-nous être étonnés que les paisibles concours académiques cèdent le pas aux concours d'héroïsme ?

Là, quelle interminable liste de glorieux lauréats se dresse pour attester la grandeur morale de la France et sa volonté inébranlable de poursuivre, libre et fière, le développement de sa destinée !

Mais combien nous avons à déplorer des pertes irréparables dans les rangs scientifiques, littéraires, artistiques! Que de brillantes intelligences évanouies! Que de lumières éteintes par cette horrible tourmente!

Toutefois, le meilleur hommage que nous puissions rendre à nos glorieux morts, c'est de manifester la foi la plus vive dans l'avenir assuré par leur sacrifice à notre bien-aimé

pays. Ne désespérons pas, après la victoire de nos armes, de voir réapparaître, au sein de la jeunesse studieuse, une noble et active émulation dans les recherches intellectuelles.

Aucun ouvrage n'a été adressé à l'Académie pour le prix Gaussail.

Par contre, deux concurrents ont postulé le prix Ozenne. L'un est de M. le Dr Santy, prosecteur à la Faculté de médecine de Lyon. Le travail qu'il a envoyé à l'Académie constitue sa thèse de doctorat et a pour titre : *Étude des ulcères chroniques du corps de l'estomac et des estomacs biloculaires par ulcère.*

La majorité des travaux publiés en France, au cours de ces dernières années, sur les ulcères de l'estomac, visent avant tout les ulcères du pylore. Les ulcères intéressant le corps de l'estomac ont été étudiés surtout à l'étranger.

M. Santy se livre d'abord à une étude anatomique et clinique qui le conduit à conclure en faveur du traitement chirurgical, soit de l'ulcère chronique, soit de l'estomac biloculaire. L'auteur mentionne de nombreuses observations d'interventions chirurgicales publiées dans la littérature médicale française, et en plus vingt-trois observations lyonnaises, dont un bon nombre ont été recueillies par lui et étudiées longuement.

La conclusion de cette étude est la nécessité d'une intervention large, qui est la seule efficace.

De nombreuses radiographies, d'une réussite parfaite, accompagnent le texte de l'ouvrage de M. Santy, ouvrage qui se termine par une bibliographie des plus complètes pour la littérature de cette branche exceptionnellement étudiée des maladies de l'estomac.

Le second concurrent est M. l'abbé Dinnat, qui nous a présenté un appareil de son invention : une calqueuse-piqueuse, destinée à la reproduction des manuscrits et des dessins.

Cette machine offre l'avantage que l'organe piqueur atta-

que le papier verticalement, toujours dans la même position, exactement comme l'aiguille d'une machine à coudre attaque l'étoffe sur laquelle elle doit faire des points. Mais ici c'est l'aiguille qui est mobile.

On a l'avantage d'obtenir une perforation régulière et uniforme, indépendamment de l'habileté de l'ouvrier. Le nombre de feuilles perforées d'un seul coup varie avec l'épaisseur du papier.

La machine Dinnat, dont l'aiguille peut travailler à volonté de haut en bas ou de bas en haut, sur une planchette parallèle à la table de travail, permet d'obtenir directement la perforation symétrique. C'est là un avantage intéressant.

L'appareil est donc original, avantageux en outre au point de vue pratique.

La Commission vous propose d'accorder :

1° Une médaille d'or de 200 francs à M. Santy;

2° Une médaille d'or de 100 francs à M. Dinnat.

Pour la première fois, l'Académie est appelée à décerner le prix quinquennal fondé par le Dr Dominique Clos. C'est un devoir pour nous d'adresser des remerciements à la famille de notre ancien confrère et, en particulier, à M. Jean Clos, son fils, pour la façon dont il a contribué à perpétuer parmi nous le souvenir de son père. Pendant plus de cinquante ans, Dominique Clos a été un de ceux qui ont le plus honoré notre Compagnie par son travail, sa science et son caractère. La fondation d'un prix destiné à encourager l'étude de la botanique rappelle en quelle estime il tenait l'Académie et combien était profond son attachement pour la science des plantes, qui a été une des passions de sa vie.

Le travail qui nous est présenté est une étude de géographie botanique sur la région des Causses, par Jacques Brunet.

Les Causses sont nettement caractérisés par leur aspect général et surtout par leur structure géologique. Ce sont de vastes plateaux calcaires dont l'altitude varie de 800 à

1.200 mètres et qui s'étendent à l'ouest des Cévennes depuis la vallée du Lot au Nord jusqu'à la plaine languedocienne au Sud. Le système hydrographique est très spécial et a une influence profonde sur la végétation.

En hiver, le climat est très froid, la neige est abondante et persiste pendant plusieurs mois. Le vent est violent. Les étés sont chauds et secs. Ce contraste donne lieu à une flore qui participe à la fois du caractère méditerranéen et du caractère alpin.

Après avoir caractérisé les Causses au point de vue géographique et géologique, Jacques Brunet fait un tableau de l'ensemble de la végétation. Puis il passe aux détails. C'est surtout dans les environs de Peyreleau que les herborisations ont été fréquentes. La végétation des plateaux, moins variée que celle des vallées, est plus originale.

Cette première partie présente un intérêt considérable au point de vue de la géographie botanique. Les relations de la flore avec le climat, d'une part, avec la constitution du sol, d'autre part, y sont mises en évidence avec une méthode très sûre et une grande abondance de documents.

La seconde partie est surtout anatomique. L'auteur y étudie la structure de certaines espèces du Causse. De nombreuses planches intercalées dans le texte rendent les conclusions plus claires.

Ce travail, qui apporte une importante contribution à la connaissance de la flore méridionale, paraît répondre entièrement aux intentions du fondateur du prix.

L'auteur, agrégé des sciences naturelles, sergent au 27e bataillon de chasseurs alpins, a été tué glorieusement le 4 septembre 1914, à l'âge de 23 ans. Vous penserez sans doute que, dans les circonstances tragiques que nous traversons, l'Académie ne sortira pas de son rôle en rendant un hommage posthume à un jeune savant dont la carrière s'annonçait brillante et féconde.

La Commission propose donc l'attribution du prix Clos, d'une valeur de 300 francs, à l'ouvrage présenté par la famille de Jacques Brunet.

Le quatrième ouvrage présenté, en vue du prix Maury, est de M. J.-B. Gèze, professeur d'agriculture à Villefranche-de-Rouergue. Il a pour objet l'étude du climat de Villefranche et des orages de la région.

Cette étude est fondée sur des observations personnelles, ainsi que sur des documents empruntés au Service des Ponts et Chaussées ou à des publications locales. Elle comprend les éléments météorologiques ordinaires, température, pression, courants atmosphériques, phénomènes orageux. Elle est précédée d'un résumé de la topographie et de la géologie de la région qui s'étend, autour de Villefranche, dans un rayon de 30 kilomètres.

L'examen des documents bibliographiques consultés a dû exiger de longues et patientes recherches. L'auteur a trouvé de nombreux faits intéressants sur les hivers rigoureux et les orages les plus violents du seizième siècle à nos jours.

Les mesures personnelles ne remontent qu'à 1913. Le mérite de l'auteur consiste dans l'organisation des observations, l'installation des divers instruments qu'il a fallu se procurer. Pour la marche des orages, il a dû s'adjoindre des collaborateurs judicieusement choisis et répartis dans l'étendue de la zone à étudier.

Ce travail, d'un caractère vraiment scientifique, mérite d'être couronné. Nous vous proposons d'attribuer à M. Gèze le prix Maury de 1.000 francs.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1917 ET 1918.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction*. (Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1917; ceux de l'ordre scientifique en 1918.)

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1917; ceux de l'ordre scientifique en 1918

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1920.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail, Ozenne, Clos* et *Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1915-1916

Séance de rentrée du 18 novembre 1915. — M. Geschwind, Directeur, excuse M. Dumas, Président, empêché d'assister à cette séance.

Il déclare l'année académique ouverte et exprime sa certitude que, en dépit des tragiques événements qui continuent à se dérouler, les membres de l'Académie viendront nombreux à ses réunions, comme ils l'ont fait l'an dernier, et contribueront, par leurs travaux, à maintenir l'activité de la vie nationale.

M. le Secrétaire perpétuel analyse la correspondance manuscrite et présente la correspondance imprimée, très abondante, reçue par l'Académie pendant les vacances.

Il signale particulièrement les ouvrages suivants qui nous ont été offerts en hommage :

Les Ages protohistoriques dans l'Europe barbare (Extrait des « Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France », t. LXXIV), par M. Joulin, associé ordinaire de l'Académie.

Parallèles ethnographiques. — Amulettes. — Libye actuelle. — Italie ancienne (Traditions populaires italiennes), par M. J. Bellucci, de Pérouse, correspondant de l'Académie.

A phisionomia ocular dos gagos et *O pezo do corpo da creança*, par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, de Lisbonne, également correspondant.

De la création des planètes, par M. A.-H. Merlac.

Mme Duveau d'Esquares, par G. de Colvé des Jardins.

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, offre à l'Académie quatre brochures, intitulées :

Principes qui paraissent devoir régir l'alimentation de

nos troupes pendant la période d'instruction et en campagne. — Introduction réglementaire du vin dans la ration du soldat. — De l'introduction de la farine de riz pour la fabrication du pain. — La question, devant le Sénat, de l'utilisation de la farine de nos riz coloniaux pour la fabrication du pain, dans le cas d'insuffisance du froment français.

M. le Trésorier perpétuel met l'Académie au courant des démarches qu'il a faites auprès de la Ville pour obtenir le rétablissement de la subvention qui nous est annuellement allouée.

Cette subvention a été rétablie au chiffre de 2.000 francs et l'assurance a été donnée, à M. le Trésorier, qu'elle sera augmentée dès que la situation le permettra.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie le rapport de la Commission chargée de faire l'inventaire du médaillier de notre Compagnie, déposé au Musée Saint-Raymond.

Cette Commission, qui est composée de MM. Cartailhac, Lécrivain et Saint-Raymond, auxquels ont bien voulu s'adjoindre deux spécialistes : MM. Pierfitte et le Dr Grimoud, a examiné avec soin toutes nos pièces. Elle propose de remanier la disposition intérieure des vitrines de telle sorte que, seules, les médailles les plus intéressantes restent exposées.

L'Académie donne mandat à sa Commission de disposer au mieux notre médaillier, d'accord avec le Directeur du Musée.

M. Pasquier communique une lettre adressée par Jules Quicherat à M. Beaudouin, ancien archiviste de la Haute-Garonne et membre de l'Académie, lettre dans laquelle l'auteur formule en termes intéressants son opinion sur la science allemande.

Séance du 25 novembre 1915. — L'Académie décide, comme elle l'a fait l'an dernier, que sa prochaine séance publique, fixée au 5 décembre, n'aura pas lieu. Il en sera ainsi tant que durera la guerre.

M. de Santi lit son *Éloge de Louis Eydoux*. (V. t. III de la XIe série, p. 485.)

M. le Comte Begouen lit son *Rapport général sur les Concours de 1915*. (*Ibid.*, p. 491.)

Les conclusions de ce rapport sont adoptées et la liste des récompenses est établie comme suit :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 665 francs. — **M. Jean Signorel**, substitut du Procureur de la République, à Toulouse. — Mémoire intitulé : *Notes historiques sur l'autorité maritale.*

PRIX OZENNE

Prix de 300 francs. — **MM. Edmond Duméril**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Cahors, et **Pierre Lespinasse**, substitut du Procureur de la République, à Castres. — Mémoire inédit intitulé : *Une abbaye cistercienne du Comminges : Bonnefont. (Étude archéologique des restes.)*

PRIX MAURY

Prix de 1.000 francs. — **Mlle Marguerite Cucurou**, licenciée ès sciences à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Étude anatomique de la famille des gymnospermes et, en particulier, du tissu de transfusion.*

Ces prix seront directement envoyés aux lauréats.

Séance du 2 décembre 1915. — L'Académie a reçu de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse, un exemplaire de sa brochure sur : *Le projet de réglementation de la vente du lait écrémé.* (Congrès des Sociétés savantes de 1914.)

M. le Dr Geschwind fait une communication intitulée : *Un épisode tragique de la lutte entre le tzar bulgare Samuel et l'empereur byzantin Basile II, le Bulgaroctone (Tueur de Bulgares) au onzième siècle.*

Les Bulgares luttaient depuis une centaine d'années contre la suprématie des empereurs de Byzance ; l'un de ceux-ci, Basile II, en ayant fait prisonniers 15.000 au défilé de Cimbalongou (aujourd'hui Demir-Hissar, près de Stroumitza), voulut, en terrifiant ses adversaires, en finir avec leur résistance. Il fit crever les yeux aux 15.000 captifs, sauf à un sur cent, lequel, simplement éborgné, était chargé de reconduire les aveugles à leur souverain, le tzar Samuel, qui avait trouvé un dernier refuge dans la forteresse de Prilep. Samuel reçut un tel coup à

la vue de cette lamentable procession, qu'il en mourut deux jours après.

M. Geschwind a donné quelques détails sur le supplice de l'aveuglement, fréquent à Byzance, et sur les autres tortures qui l'accompagnaient d'ordinaire.

L'horrible mesure paraît avoir eu le résultat désiré, puisque la résistance des Bulgares ne fut plus qu'une lente agonie, et un brillant triomphe célébra, en 1019, le retour dans sa capitale de Basile, qui, dans l'histoire, porte le surnom de Bulgaroctone.

M. Juppont a, dans la même séance, fait une communication intitulée : *L'évolution des hypothèses sur l'espace et le temps (première partie).* (Imprimée, p. 385.)

L'Académie a reçu en hommage un ouvrage intitulé : *Étude historique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés*, par M. Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse, qui a obtenu pour ce travail, alors inédit, une partie du prix Gaussail, en 1913.

Il lui a été également offert deux brochures : *Calendrier perpétuel* et *Sobre e quadrado e o cubo dos polinomiós*, par M. Antonio Cabreira, correspondant; et deux études : *Note préliminaire sur l'œuf du volvex globator* et l'*Alternance sporophyto-gamétophytique de générations chez les algues*, par M. Charles Janet, correspondant de l'Institut.

M. le Dr Marie, appelé par l'ordre du travail, fait une communication sur : *Les lésions traumatiques des nerfs et l'emploi de l'électricité pour le diagnostic et le traitement de ces affections.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 16 décembre 1915. — M. A. Aurelio da Costa Ferreira, correspondant, a offert à l'Académie deux brochures dont il est l'auteur, intitulées comme suit : *Sobre o indice platycnemico de alguns esqueletos portuguezes* et *Alguns elementos para o estudo do esqueleto da face.*

M. Lattès fait une communication intitulée : *Sur l'emploi d'une forme canonique nouvelle des substitutions linéaires*

dans la théorie des équations différentielles linéaires. (Imprimée p. 11.)

M. Cartailhac lit une note sur : *La prochaine galerie ethnographique de la ville de Toulouse.*

Il rappelle qu'un Toulousain, officier de marine, M. le capitaine de Roquemaurel, qui avait eu l'honneur de servir sous les ordres de Dumont d'Urville, au cours de la célèbre expédition à la recherche de Lapérouse, avait eu l'initiative de rapporter de remarquables collections pour doter sa ville natale d'une galerie ethnographique. Le Conseil municipal l'avait, à sa prière, établie dans les dépendances du grand Musée, aux Augustins.

Les dons se succédèrent; d'autres explorateurs, tels que le général Galliéni, ayant suivi l'exemple donné. La Ville, sous l'impulsion de MM. Filhol et Noulet, membres de l'Académie, les complèta par de très heureuses acquisitions. Mais, lors de la reconstruction du Musée des Augustins, aucun local ne fut réservé à l'ethnographie et les collections passèrent provisoirement aux vitrines et aux magasins du Musée d'Histoire naturelle et du Musée Saint-Raymond.

Le Conseil municipal comprit qu'une mesure s'imposait pour continuer à remplir le vœu du généreux fondateur, les obligations de la Ville, et servir en même temps l'instruction publique.

En juillet 1914, grâce à un accord fait avec l'Université, abandonnant les locaux qu'occupait son École de pharmacie, le premier étage put être concédé au Musée d'ethnographie ou Musée Roquemaurel, annexe de notre Muséum; mais, le mois suivant, la guerre éclatait et l'organisation projetée est encore remise à un peu plus tard.

M. Cartailhac expose la valeur et l'intérêt des collections que l'on connait déjà, que l'on cite dans les publications savantes de l'Europe, et il demande à l'Académie, qui s'était préoccupée d'elles, dès l'origine, de favoriser de son active sympathie l'œuvre qu'il faudra bien, pour l'honneur de Toulouse, réaliser après la victoire.

L'Académie accepte, avec empressement, ce patronage, et son Président remercie M. Cartailhac de s'être attaché à cette œuvre

nouvelle qui complètera si bien l'admirable galerie de paléontologie humaine.

Séance du 6 janvier 1916. — M. LE COMTE BEGOUEN, associé ordinaire, offre à l'Académie une étude qu'il vient de publier sous ce titre : *La Guerre actuelle devant la conscience catholique.*

Agréant une proposition de l'Université d'Illinois, à Urbana (États-Unis), l'Académie décide d'échanger le volume annuel de ses *Mémoires* contre les *Biological Monographs* publiés par cette Université.

M. le Dr MAUREL fait une nouvelle communication sur l'*Utilisation de la farine de riz pour la fabrication du pain.*

Il expose devant l'Académie l'historique de cette question depuis ses premiers essais, en 1898, jusqu'au moment où elle s'est présentée devant le Parlement, le 8 août 1915.

Il rend compte d'abord de ses travaux et ensuite de ceux de M. le Dr Lahille, qui l'ont conduit à reprendre cette question à Toulouse, et, peu après, devant l'Académie de médecine. Il a été assez heureux pour voir cette Société savante nommer, sur sa demande, une Commission qui a confirmé ses propres conclusions. Cette Commission a, de plus, formulé, en faveur de cette utilisation, un vœu qui a été voté à l'unanimité par l'Académie.

Ce vœu, transmis aux différents Ministères, a provoqué des études et des essais de la part de trois d'entre eux : ceux de l'Agriculture, du Commerce et de l'Intérieur.

La Commission nommée par le Ministre de l'Agriculture se montra d'abord hostile à cette utilisation. Mais son rapport, communiqué à l'Académie d'agriculture, le 9 juin 1915, fut combattu devant cette Académie elle-même par M. Maurel, qui eut à répondre également à d'autres objections présentées par d'autres membres de cette Société, dans la séance du 16 juin.

Sans que M. Maurel veuille se donner le mérite d'avoir fait revenir les membres de l'Académie d'agriculture sur leurs opinions premières, il constate cependant que le même rapporteur

qui avait rédigé le rapport contre cette utilisation pour le Ministère de l'Agriculture, s'y déclarait favorable quelques jours après, comme rapporteur du Conseil supérieur d'hygiène publique, qui étudiait la question pour le Ministre de l'Intérieur.

Après un examen plus complet de la question, le Ministre de l'Agriculture, qui avait été mal impressionné par le rapport de sa Commission, lui était devenu favorable, en prenant connaissance des réponses faites aux objections contre ce mélange.

De son côté, le Ministre du Commerce avait fait faire des pains avec ce mélange, et il en avait envoyé à tous ses collègues des différents Ministères qui l'avaient trouvé excellent.

Ainsi, l'examen approfondi de la question par l'Académie de médecine, les discussions devant l'Académie d'agriculture, les essais faits par le Ministre du Commerce, et, enfin, les études exposées devant le Conseil d'hygiène publique, avaient définitivement résolu la question au point de vue scientifique et pratique, et, dès lors, elle pouvait être résumée ainsi qu'il suit :

A). **Au point de vue scientifique :**

1° Le mélange de la farine de riz à celle de froment, au moins jusqu'aux proportions de 15 à 20 °/₀, ne modifie en rien la valeur hygiénique du pain.

2° La faible diminution des substances azotées dans le pain fait avec ce mélange est absolument négligeable; et, vu l'alimentation habituelle de notre population, sans aucun inconvénient.

3° La valeur en calories de ce pain est plutôt augmentée.

4° Il en est de même au point de vue des matières salines, et, notamment, pour l'acide phosphorique et pour la chaux.

5° Il y aurait avantage à utiliser le grain de riz en le décortiquant le moins possible. Pour le riz, comme pour l'orge et le froment, c'est la partie extérieure du grain qui est la plus riche en azote et en matières salines.

6° De plus, cette partie extérieure, au moins pour ces trois céréales, contient une substance qui favorise leur utilisation par l'organisme (Travaux de Weill et Mouriquand).

7° Enfin, d'après des travaux récents, des mêmes auteurs, cette substance serait détruite par la stérilisation faite à 120°.

B). En ce qui concerne le point de vue pratique :

1° Le manutention du pain fait avec le mélange indiqué ci-dessus est tout aussi facile que celle du pain fait avec la farine pure de froment. S'il y a une différence au point de vue du pétrissage, elle est négligeable.

2° Le pain fait avec des mélanges de 5, 10 et même 20 °/₀, est un peu moins blanc et un peu moins levé que celui de froment pur, surtout si on le compare avec celui fait avec la farine blutée à 65 °/₀.

3° Mais ce pain conserve un bon aspect, une bonne odeur et un bon goût.

Ces conclusions scientifiques et pratiques ainsi bien établies, il restait à examiner les raisons qui, en ce moment, plaident en faveur de cette utilisation. Or, ces raisons étant d'ordre économique, il appartenait aux Pouvoirs publics de les apprécier; et M. Maurel se propose d'exposer, dans une autre séance, comment l'ont fait successivement la Chambre et le Sénat.

Séance du 13 janvier 1916. — M. Caralp fait une communication intitulée : *Observations géologiques et minéralogiques sur le versant sud des Monts Maudits.*

M. le Baron Desazars de Montgailhard lit la première partie d'une étude sur les origines de Toulouse : *Toulouse la Morte*. (Imprimée p. 329.)

Séance du 20 janvier 1916. — L'Académie a reçu de M. Garrigou, associé ordinaire, deux brochures intitulées : *Résumé des leçons des mois de mars, avril, mai, juin 1915, faites à l'Institut hydrologique de l'Université de Toulouse*, par le professeur F. Garrigou, et *Les métaux lourds et les éléments rares dans les eaux minérales. Signification de leur présence*, par MM. le Dr G. Bardet et Jacques Bardet.

L'Académie, acceptant l'offre de l'Université d'Illinois, à Urbana (États-Unis), échangera désormais un volume de ses Mémoires contre les *Studies in Language and Literature* de cette Université. Notre publication, étant à la fois scientifique

et littéraire, ce volume répondra en même temps à l'envoi des *Studies*... et à celui, précédemment accepté, des *Biological Monographs* de la même institution.

M. le Président exprime la satisfaction avec laquelle l'Académie a appris, d'une part, l'élévation récente de M. Hérisson-Laparre, associé correspondant, au grade de Commandeur de la Légion d'honneur, et, d'autre part, l'attribution par l'Institut, à M. Mengaud, notre correspondant, d'un prix pour la géologie.

M. Tourraton fait une communication sur *Un facteur nouveau dans l'intervention chirurgicale : le consentement du malade.* (Imprimée p. 25.)

Séance du 27 janvier 1916. — M. Juppont continue son étude sur *L'évolution des hypothèses sur l'espace et le temps. — Les représentations objectives du temps. Le temps et la physique classique.* (Imprimée p. 393.)

Séance du 3 février 1916. — M. le Dr Maurel fait une communication intitulée : *L'utilisation de la farine de riz pour la panification devant la Chambre et le Sénat.*

Il rappelle d'abord que, dans sa première communication, il a montré que les Corps savants avaient admis que le mélange de la farine de riz à celle de froment, jusque dans les environs de 20 °/₀, est sans danger, que le pain fait avec ce mélange a sensiblement la même valeur nutritive, et qu'il conserve un bon aspect, une bonne odeur et un bon goût.

Il résume ensuite les discours prononcés sur cette question à la Chambre des députés, au Sénat, et, de nouveau, à la Chambre des députés.

Le 6 août, M. Bedouce, député de la Haute-Garonne, et M. Outrey, député de la Cochinchine, mirent hors de doute que cette utilisation conduirait à une économie de plus de cent millions pour la France et qu'elle lui éviterait une sortie de plusieurs centaines de millions d'or, parce que le riz de notre Cochinchine serait payé en valeurs sur la Banque de France.

Ces deux considérations firent accepter cette utilisation, comme obligatoire, par 417 voix contre 18.

Mais, le 25 septembre, le Sénat, sans tenir compte de ces deux considérations, repoussa ce mélange à l'unanimité : 1° comme inutile, quoique l'insuffisance de notre froment reste bien établie; 2° comme diminuant la valeur nutritive de notre pain, quoique les Corps savants eussent établi le contraire; 3° comme favorisant les fraudes, quand ces mêmes Corps savants avaient déclaré qu'elles seraient faciles à combattre.

Mais, le 5 octobre, à la Chambre des députés, M. Bedouce et M. Outrey ont répondu victorieusement aux objections présentées par le Sénat. Néanmoins, pour ne pas retarder l'application de l'ensemble de la loi sur le ravitaillement de la population civile, dont la question du riz faisait partie, MM. Bedouce et Outrey, sur l'assurance donnée par le Gouvernement et par la Commission du budget, que la question du riz serait reprise, ont consenti à la disjoindre de cette loi.

Cette question reste donc à l'étude. Or, M. Maurel fait ressortir que les raisons qui plaidaient en faveur de cette utilisation sont restées les mêmes et il pense qu'il y a lieu de la reprendre, mais en demandant que ce mélange soit seulement toléré et non rendu obligatoire. L'État n'aura qu'à fixer la proportion.

En terminant, M. Maurel résume les travaux récents de MM. Weill et Mouriquand, tous les deux professeurs à la Faculté de médecine de Lyon, établissant que la décortication enlève aux quatre céréales étudiées : le riz, l'orge, le maïs et le froment, une substance analogue à un ferment qui est indispensable à leur complète utilisation pour l'organisme.

Ces recherches, tout à fait en faveur du blutage de la farine de froment au moins à 74 %, conduisent à cette conclusion que le riz qui entrerait dans notre pain devrait être, comme le froment, incomplètement décortiqué. Mais à cette condition, concluent ces auteurs, et le Dr Maurel avec eux, le pain *rizé* deviendrait un aliment de premier ordre.

Séance du 10 février 1916. — M. de Santi fait la communication suivante : *Notes et documents sur les intrigues roya-*

listes dans le Midi de la France de 1792 à 1815. — Première partie : Le Comte de Lisle. L'Insurrection de l'an VII.

Séance du 17 février 1916. — M. DE SANTI termine sa communication, commencée dans la précédente séance : *Deuxième partie : Le Royaume d'Aquitaine.* (Imprimée p. 37.)

Séance du 24 février 1916. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, donne lecture du chapitre intitulé : *Le Quartier de la Trinité.*

Séance du 2 mars 1916. — M. LE PRÉSIDENT exprime le regret avec lequel l'Académie a appris le décès, récemment survenu à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire), du doyen de ses correspondants, M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint à la Faculté de médecine de Lyon.

M. LÉCRIVAIN lit une étude sur : *L'Institution des otages dans l'antiquité.* (Imprimée p. 115.)

Séance du 9 mars 1916. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts invite les Sociétés savantes, à la suite de la demande que lui a adressée le Ministre de la Guerre, à apporter une extrême prudence au choix des articles insérés dans leurs publications (les sujets intéressant la Défense nationale devant être écartés) et à les soumettre à la censure.

Il sera répondu au Ministre que nos Mémoires constituent non un Bulletin d'informations de publication fréquente, mais bien un volume annuel purement scientifique et littéraire; que les sujets intéressant la Défense nationale en sont écartés depuis le début de la guerre; mais que, néanmoins, l'Académie, se conformant aux prescriptions qui lui sont données, soumettra les épreuves de ses travaux à la censure.

L'Académie a reçu en hommage de M. le Dr Parant, associé libre, deux brochures intitulées : *Nécessité et légalité de l'interdiction dans les maladies mentales périodiques* et *Le Retour à la médecine mentale française.*

Lecture est donnée d'une étude de M. le Dr Garrigou sur : *Les Traitements complexes en hydrologie pratique.* (Imprimée p. 247.)

Séance du 16 mars 1916. — M. Gros fait une communication sur : *Le Philosophe Azaïs et le système des compensations.* (Imprimée p. 261.)

Séance du 28 mars 1916. — M. Juppont propose à l'Académie de décerner le titre de correspondant à un savant distingué, originaire de notre région, où il réside actuellement, M. Clément Ader, l'un des précurseurs de l'aviation.

L'Académie prie M. Juppont de lui présenter sur cette candidature un rapport dont la lecture, qui sera suivie d'un vote, sera faite dans la séance du 6 avril.

M. Leclerc du Sablon fait une communication sur : *La Finalité considérée comme hypothèse explicative.* (Imprimée p. 285.)

Séance du 30 mars 1916. — L'Académie a reçu un exemplaire d'une brochure intitulée : *L'Institut d'études méridionales, 1914-1915*, rédigée par les professeurs de cet Institut, établi auprès de la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse.

M. Calmette fait une lecture sous ce titre : *Quelques pages de l'histoire du Roussillon.*

Ce sont des fragments de l'ouvrage dont il est l'auteur et qui est destiné à prendre place dans la collection : « Les Vieilles provinces de France ». Cette collection d'histoire provinciale a déjà annoncé, d'autre part, un volume sur la Guyenne et la Gascogne, par M. Courteault, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, et un volume sur le Languedoc, par M. Gachon, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Dans les fragments dont M. Calmette donne lecture figure d'abord la description du Roussillon et des différents « pays » qui le composent; leur multiplicité ne nuit en rien à l'unité de l'ensemble, car le Roussillon, quelque variés qu'en soient les

aspects, reste l'une des provinces les mieux délimitées et les plus nettement caractérisées de l'ancienne France.

M. Calmette expose ensuite le rôle des Francs en Roussillon, et montre l'importance de l'époque carolingienne pour les destinées ultérieures de ce pays. C'est alors, en effet, que se décide le glissement du Roussillon vers le groupe des comtés dont Barcelone est le centre; la soudure établie avec la Narbonnaise à l'époque romaine, déjà compromise à l'époque gothique, est brisée pour de longs siècles et la question de la frontière pyrénéenne se trouve dès lors posée devant la royauté française.

Séance du 6 avril 1916. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. C. de Waard, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande), informe l'Académie qu'ayant découvert un manuscrit qui contient des pièces de Fermat et de son ami Roberval, pièces dont une partie a déjà été imprimée dans la nouvelle édition des œuvres de Fermat, mais dont quelques-unes sont encore inédites, il a rédigé un travail concernant ce manuscrit et comprenant à la fois des leçons nouvelles de Fermat et, *in extenso*, les pièces tout à fait inconnues.

M. de Waard demande à l'Académie si elle pourrait insérer cette étude dans le volume de ses Mémoires.

L'Académie décide, sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, de remercier M. de Waard de sa communication et de lui demander de vouloir bien nous adresser sa notice, qui sera examinée par notre Section de mathématiques.

Celle-ci jugera si ce travail doit être imprimé et, si sa décision est favorable, cette étude sera insérée dans le volume de 1916 de nos Mémoires, dans lequel il paraît dès maintenant possible de l'admettre sans contrevenir à nos règlements.

M. Saint-Raymond fait une communication intitulée : *Les Œuvres d'utilité publique de l'Académie royale de peinture* (suite). *Les Salons*. (Imprimée p. 349.)

M. Juppont lit un rapport favorable sur les titres et les ou-

vrages de M. Clément Ader, candidat à une place de correspondant.

Il est procédé au vote, au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Clément Ader le nombre de voix exigé par les règlements, M. le Président le proclame membre correspondant dans la classe des Sciences.

L'Académie désigne les Rapporteurs chargés d'examiner les travaux envoyés pour les Concours de 1916.

Séance du 13 avril 1916. — M. le Dr Geschwind fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur l'importance des causes traumatiques ou mécaniques dans l'origine des maladies relevant de la pathologie interne* (Imprimée p. 297.)

Séance du 4 mai 1916. — M. le Secrétaire perpétuel communique la lettre par laquelle M. Clément Ader remercie l'Académie de l'avoir élu correspondant.

M. Duméril lit une étude sur *L'Enseignement des langues. La Version.* (Imprimée p. 307.)

Séance du 11 mai 1916. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Juppont demande à l'Académie si elle ne serait pas d'avis de protester contre le projet, en ce moment étudié, d'élargissement du lit de la Garonne à Toulouse, projet dont la réalisation entraînerait la destruction du Pont-Neuf, du Château-d'Eau, etc.

L'Académie, prenant en considération cette proposition, décide qu'elle sera examinée par une Commission, qui sera composée comme suit : MM. Leclerc du Sablon, Abadie-Dutemps, Juppont, Versepuy, Fabre, Saint-Raymond et Chalande. Cette Commission, qui sera présidée par M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, présentera un rapport à l'Académie.

M. Clément Ader, correspondant nouvellement élu, a bien voulu envoyer à l'Académie et, également, à tous ceux de ses membres qui ont manifesté le désir de recevoir cet ouvrage, un exemplaire de son étude sur *L'Aviation militaire.*

Lecture est donnée d'une note de M. le Dr Tourneux sur *Le Proamnios chez l'embryon de taupe.* (Imprimée p. 453.)

M. Buhl communique une étude sur *La notion de fonction analytique et les considérations philosophiques qui s'y rattachent.*

Séance du 18 mai 1916. — M. Chalande, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, fait une communication sur *Le Quartier des Carmes.*

Séance du 25 mai 1916. — M. le Dr Maurel offre à l'Académie quatre brochures, dont il est l'auteur, et qui sont intitulées : *De l'Introduction du vin dans la ration du soldat. — La Crise du vin et ses rapports avec nos besoins alimentaires. — Indications pratiques sur l'alimentation de nos troupes pendant leur instruction et en campagne. — Du mode d'action de certains antiseptiques et des procédés destinés à apprécier leur valeur thérapeutique.*

M. Chalande fait une communication sur la destruction dont est menacé le Pont-Neuf.

Il examine le projet dit : De protection de Toulouse contre les inondations, présenté à l'Assemblée départementale.

Laissant de côté, malgré leur valeur, les considérations d'ordre archéologique et artistique, il l'étudie seulement au point de vue de son utilité et de la sécurité qu'il nous promet et, après l'avoir critiqué en détail, émet l'avis qu'il doit être écarté.

Ce qui s'impose comme moyen de défense, c'est un canal de dérivation au-dessous des premières terrasses de la rive gauche, le rescindement de la prairie des Filtres et des dépôts d'alluvions de la rive droite et la transformation en barrages mobiles de la chaussée du Bazacle et de celles en amont.

Séance du 8 juin 1916. — L'Académie prie M. le Président de la représenter à l'inauguration qui sera faite, le 10 juin, au Musée des Augustins, par M. Dalimier, Sous-Secrétaire d'État des

Beaux-Arts, d'une Exposition de tapisseries et meubles appartenant à l'État.

M. le Président rappelle à l'Académie la mort, survenue depuis la dernière séance, de M. le général Galliéni, Ministre de la Guerre, associé honoraire de notre Compagnie.

L'Académie est fière d'avoir inscrit l'an dernier sur ses listes le nom de ce grand Français, qui restait attaché à notre région, où il était né. Elle ressent profondément sa perte et prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer à son fils, M. le lieutenant Galliéni, ses condoléances et ses regrets.

M. Pasquier fait une communication intitulée : *Louis XI reconnaissant*. (Imprimée p. 455.)

M. Pasquier offre à l'Académie un exemplaire de son ouvrage : *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon.*

Séance de 15 juin 1916. — M. Thouverez fait une communication intitulée : *Lecture pédagogique.*

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que la Commission générale des Sciences s'est réunie, à l'issue de la précédente séance, pour entendre les rapports particuliers sur les ouvrages présentés aux Concours de 1916 et établir les propositions de récompenses à soumettre à l'Académie.

Voici ces propositions :

Prix Ozenne. — *Contribution à l'étude des ulcères chroniques du corps de l'estomac et des estomacs biloculaires par ulcère*, par M. le Dr Paul Santy, prosecteur à la Faculté de médecine de Lyon. — Rapport de M. Garrigou. — Prix de 200 francs.

La Calqueuse-piqueuse : ses usages, sa description, manière de s'en servir. Mémoire accompagné d'une photographie et de deux modèles, par M. Germain Dinnat, de Mancioux (Haute-Garonne). — Rapport de M. Juppont. — Prix de 100 francs.

Prix Clos. — *Etudes de géographie botanique dans la région des Causses*, mémoire par M. Charles-Jacques Brunet, de

Rodez, agrégé des sciences naturelles, mort au champ d'honneur. — Rapport de M. Leclerc du Sablon. — Prix de 300 francs.

Prix Maury. — *Le climat de Villefranche-de-Rouergue et les orages de la région*, mémoire présenté par M. J.-B. Gèze, professeur d'agriculture à Villefranche-de-Rouergue. — Rapport de M. Saint-Blancat. — Prix de 1.000 francs.

L'Académie, après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont soumises par sa Commission, propositions qu'elle ratifiera, s'il y a lieu, après avoir entendu le Rapport général sur les concours de 1916, désigne M. Saint-Blancat, pour établir ce rapport.

Séance du 22 juin 1916. — M. le Secrétaire perpétuel communique la lettre par laquelle M. le lieutenant Galliéni remercie l'Académie des condoléances qu'elle lui a exprimées à l'occasion de la mort de son père, le général Galliéni, associé honoraire de notre Compagnie.

Il est également donné lecture d'une lettre par laquelle M. Juppont répond à quelques-unes des critiques adressées par M. Chalande au projet de protection de Toulouse contre les inondations.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM. Geschwind
Directeur.....	Pasquier
Secrétaire adjoint....	Leclerc du Sablon

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. Marie, Prunet et Gros ; et du Comité économique : MM. Buhl, Fabre et Thouverez.

M. le Président désigne M. Juppont, pour continuer à exercer les fonctions d'économe.

M. le Dr Maurel lit une étude sur *La crise alimentaire, ses causes, les moyens de la pallier*.

Sous ce titre, le Dr Maurel étudie les causes de la grande cherté des vivres et les moyens d'y remédier.

Parmi les causes, il cite :

1° L'insuffisance des récoltes de 1915 pour les céréales et pour le vin, insuffisance due aux influences climatériques et au défaut de main-d'œuvre;

2° Les réquisitions faites par l'armée;

3° L'augmentation du fret;

4° Les bénéfices exagérés des intermédiaires;

5° Le nombre de ces derniers;

6° L'élévation brusque des salaires d'une partie de la classe ouvrière.

Ces causes générales exposées, il étudie plus spécialement la crise du froment, du vin et celle des corps gras.

Notre production en froment devant être encore sûrement insuffisante cette année, il propose d'abord de maintenir le blutage au moins à 75 °/₀, et, ensuite, d'autoriser le mélange jusqu'à une proportion définie, de la farine de notre riz cochinchinois à celle de froment. Le riz est aussi nourrissant que le froment et il est moins cher. De plus, comme il provient de notre colonie, nous le payerions en billets de banque, tandis que nous devons payer le froment étranger en or. Pour l'année 1915, l'utilisation de notre riz nous aurait permis de faire une économie réelle de plus de 150 millions et elle aurait laissé en France plus de 400 millions d'or qui sont allés à l'étranger.

Pour le vin, M. Maurel espère que son prix diminuera à la prochaine récolte, pourvu qu'elle arrive à 40 millions d'hectolitres. La moyenne de nos récoltes dépasse 50 millions. Dans le cas d'insuffisance, on pourrait, comme on l'a fait cette année, recourir au cidre ou à la bière,

Enfin, pour les corps gras, le Dr Maurel évalue d'abord les quantités qui nous sont nécessaires, puis celles qui nous manquent, et il montre que ces dernières peuvent être finalement remplacées par les corps gras de nos colonies : la végétaline et la cocose, tirées du coco et de l'huile d'arachides. Il suffit que l'État veuille nous les réserver et assurer leur arrivée. Le Dr Maurel insiste sur ce point que ces corps gras coloniaux ont

la même valeur nutritive que les nôtres, et que, tels que les donne actuellement l'industrie, ils sont très comestibles.

La question de la viande sera traitée plus tard; mais il déclare, dès maintenant, que son insuffisance réelle chez nous n'est pas à craindre.

En terminant, le Dr Maurel insiste sur cette conclusion rassurante que, vu les productions alimentaires de la France et de ses colonies, notre alimentation est assurée; et même qu'avec quelques mesures dépendant de l'Etat, le prix de nos aliments peut rester modéré.

Séance du 29 juin 1916. — Parmi les ouvrages reçus par l'Académie se trouve un travail de M. et Mme Pierre Lespinasse sur *les Églises romanes et gothiques du Comminges*, publié et envoyé par la Société d'études du Comminges.

M. Dumas fait une communication sur *Les principes de Colbert en matière de commerce extérieur*.

L'année académique est déclarée close.

ERRATA DU VOLUME PRÉCÉDENT

(ONZIÈME SÉRIE. — TOME III. — 1915.)

Page 101,	ligne 31,	*au lieu de :*	cour,	*lire :*	tour.
— 117,	— 6,	—	étaient,	—	était.
— 126,	lignes 29-30,	—	Nicalas,	—	Nicolas.
— 136,	ligne 12,	—	Barsavy,	—	Barravy.
— 160,	— 27,	—	pont de Tounis,	*lire :*	quai de Tounis.
— 535,	— 6,	—	cet appareil,	*lire :*	divers appareils de ce genre.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

Lésions traumatiques des nerfs. — Emploi de l'électricité pour le diagnostic et le traitement, par M. le Dr T. Marie 1

Sur l'Emploi d'une forme canonique nouvelle des substitutions linéaires dans la théorie des équations différentielles linéaires, par M. S. Lattès 11

Un Facteur nouveau dans l'intervention chirurgicale. — Le consentement du malade, par M. E. Tourraton 25

Notes et documents sur les intrigues royalistes dans le Midi de la France, de 1792 à 1815, par M. L. de Santi 37

L'Institution des Otages dans l'Antiquité, par M. Ch. Lécrivain. 115

Histoire des rues de Toulouse, par M. J. Chalande (*suite*) 141

Les Traitements hydropathiques modernes, par M. F. Garrigou. 247

Le Philosophe Azaïs et le Système des Compensations, par M. Gros 261

A Propos de la finalité, par M. Leclerc du Sablon 285

Traumatismes dans la pathologie interne, par M. le Dr Geschwind 297

L'Enseignement des langues — La Version, par M. H. Duméril. 307

Toulouse la Morte. — Nouvelles recherches sur son passé, par M. le Baron Desazars de Montgailhard 329

Les Œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des beaux-arts, par M. Saint-Raymond 349

L'Évolution des hypothèses sur l'espace et le temps, par M. P. Juppont 385

Le Proamnios chez l'embryon de taupe (*Talpa europæa*), par MM. F. Tourneux et A. Soulié 453

Tentative d'empoisonnement de Louis XI, en 1474. — Donation d'un fief en Languedoc au révélateur du complot, par M. F. Pasquier 455

Rapport général sur les Concours de 1916, par M. Saint-Blancat. 469
Programme des Prix pour les années 1917 et 1918..... 475

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1915-1916..... 479

Un épisode tragique de la lutte entre le tzar bulgare Samuel et l'empereur byzantin Basile II, le Bulgaroctone (Tueur de Bulgares), au onzième siècle, par M. le Dr Geschwind..... 481
La prochaine galerie ethnographique de la ville de Toulouse, par M. Cartailhac..... 483
L'utilisation de la farine de riz pour la fabrication du pain, par M. le Dr Maurel..... 484
L'utilisation de la farine de riz pour la panification, devant la Chambre et le Sénat, par M. le Dr Maurel..... 487
Quelques pages de l'histoire du Roussillon, par M. Calmette... 490
La destruction dont est menacé le Pont-Neuf, par M. J. Chalande 493
La crise alimentaire, ses causes, les moyens de la pallier, par M. le Dr Maurel..... 495

Toulouse. — Imp. Douladoure, rue Saint-Rome, 39. — 2189.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME V.

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE
39, RUE SAINT-ROME, 39

1917

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don en 1739 d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), *Président*.

M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste en chef du Département, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Machel (Édouard), O. ✻, ✻ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Chouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913).

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✻, ✪ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. Arnaune (Auguste), O. ✻, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris.

M. Leger (Louis), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris.

ASSOCIÉ HONORAIRE ÉTRANGER

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines de Cueva, Almerie, Espagne.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✻, ✪ I., ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de la Trinité, 10.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. MARIE (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. BABOULET (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. JOULIN (Léon), O. ✻, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. SABATIER (Paul), O. ✻, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. GIRAN (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

ZOOLOGIE

1908. M. ABELOUS (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. GIRARD (Jules), ❀, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Jean-Jaurès, 55.

BOTANIQUE

1903. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. PRUNET (Adolphe), ✻, ✪ I., O. ❀, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), O. ❀, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

GÉOLOGIE

1891. M. GARRIGOU (Félix), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

1914. M. Jacob (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue des Pyrénées, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888 M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✻, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Châlets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste en chef du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gelis (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✪ A., C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A., archiviste de la Ville, rue Gravelotte, 32

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1916. M. Marie.
— M. Prunet.
— M. Gros.

1917. M. Laties.
— M. Cabalp.
— M. le Comte Begouen.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1916. M. Buhl.
— M. Fabre.
— M. Thouverez.

1917. M. Camichel.
— M. Jeannel.
— M. Calmette.

ÉCONOME

M. Camichel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, avenue de Saxe, 143.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897 1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✻, O. ✠, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✻, O. ✠, ✪ A, correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. Hérisson-Laparre (Émile), C. ✻, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Médicis, 5, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Léopold-Robert, 10, à Paris.

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1903-1917. M. Dumas (François), ✪ I., recteur de l'Académie de Besançon.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comere (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✠, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Doé (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), O. ✻, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✻, ✠, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✻, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887. M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✠, ✻, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur du lycée d'Auch.

1911. M. Privat (Édouard), ✻, ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. Lespinasse (Pierre), ✪ A., substitut du Procureur de la République, place du Boutge, à Albi (Tarn)

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coimbra, Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20t à Lucques.

NÉCROLOGE

(AU 31 DÉCEMBRE 1917.)

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. CHAUVEAU (A.), C. ✻, membre de l'Institut, inspecteur général des Ecoles vétérinaires.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

LA TRADUCTION DES LOIS D'AMOUR

L'Œuvre de Gatien-Arnoult. — Ce qu'en pensait Noulet. Quelques notes inédites du Critique toulousain.

PAR M. DE GÉLIS.

Pendant longtemps, les *Lois d'Amour* n'ont été traduites que par fragments. Encore ces fragments n'étaient-ils, dans la pensée des citateurs, que le moyen de lever un doute, de confirmer une hypothèse, de fixer un point d'histoire litigieux. Ainsi en usèrent Catel, Cazeneuve, Lafaille, Laloubère, Ponsan, Lagane, Poitevin-Peytavi, Dumège et quelques autres, qui se préoccupaient surtout du rôle joué par les Sept Troubadours, les Capitouls de 1323, et la fameuse Clémence Isaure, dans l'institution des Jeux Floraux.

Le livre I, qui contient la genèse de la Gaie Science, fut à peu près exclusivement consulté par eux ; les livres II et III, dont la matière est essentiellement didactique, n'avait rien qui pût les intéresser.

Il faut arriver jusqu'au dix-neuvième siècle, pour trouver une traduction intégrale des *Lois d'Amour*. L'œuvre est,

cette fois, purement littéraire et philologique; l'histoire n'y intervient qu'incidemment. MM. d'Escouloubre et d'Aguilar, mainteneurs des Jeux Floraux [1], en furent les artisans. Travail minutieux, pénible et difficile, auquel ils consacrèrent de longues journées et qu'ils négligèrent malheureusement de livrer à l'imprimerie. Leurs manuscrits sont aujourd'hui perdus, nous n'en savons que ce que nous révèlent les contemporains.

Le premier qui nous en parle est Gatien-Arnoult, qui, vers 1840, s'assigna la tâche de reprendre l'œuvre de MM. d'Escouloubre et d'Aguilar, de la parfaire et de la publier.

« Messieurs, dit-il, dans le rapport qu'il adressait à ses collègues des Jeux Floraux et qui lui tenait lieu de préface, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le premier volume des manuscrits de la langue romane que vous m'avez chargé de publier avec la traduction [2] : je désire vivement que cette première partie d'une entreprise vraiment grande, mérite, sous tous les rapports, l'approbation de l'Académie. Si elle me l'accorde, je recevrai moi-même une récompense qui me sera aussi douce qu'honorable.

« ... Notre Académie des Jeux Floraux, qui peut se glorifier d'être la doyenne de toutes les académies existant aujourd'hui sur les différents points du globe, possède dans ses archives plusieurs manuscrits en langue romane, dont quelques-uns sont presque aussi vieux qu'elle et datent du quatorzième siècle. Sans doute vous trouverez que je n'exagère pas,

1 Louis-Gaston-François, marquis d'Escouloubre, né en 1755, fut élu mainteneur en 1787. Vers 1810, il entreprit avec son confrère d'Aguilar la traduction des *Lois d'Amour*. Il mourut en 1834.

Melchior-Louis, marquis d'Aguilar, naquit à Perpignan le 10 décembre 1755, fut reçu aux Jeux Floraux le 14 juin 1809 et devint aussitôt le collaborateur de M. d'Escouloubre. Il s'éteignit en 1836.

2. On sait que les *Lois d'Amour* sont deux manuscrits du quatorzième siècle, dont l'un porte plus spécialement le titre de *Lois d'Amour* et l'autre de *Fleurs du Gai Savoir*. Le premier comprend une partie historique : la fondation de la *Gaie Science* en 1323, et une partie didactique : les règles de la poésie romane. Le second ne comprend que cette seconde partie, avec quelques variantes et un peu plus de développement.

si j'ajoute que certains de ces manuscrits sont les plus précieux documents qu'on puisse publier aujourd'hui sur la langue et la littérature de notre pays.

« ... Quand le mouvement général de la civilisation française eut fait des ruines littéraires chaque jour plus grandes, sur notre terre d'oc, ces ruines mêmes ne cessant pas d'être chères, respectables et précieuses, nos livres continuèrent encore d'être l'objet d'un soin, et, pour ainsi dire, d'un culte tout particulier. De nouvelles copies en furent faites, mais dans l'écriture du temps, et pour l'usage de ceux qui ne pouvaient plus ou ne voulaient pas déchiffrer ce qu'ils appelaient déjà les hiéroglyphes de l'ancien style. Vous savez que nous possédons deux de ces copies, qui ont été conservées à côté du texte[1]... A la fin du dix-huitième siècle, cela ne suffisait plus; l'intelligence de la langue d'oc s'étant en grande partie perdue, usée par le mouvement continuel d'une civilisation en sens contraire. Ce fut alors que, fidèles au culte antique et continuateurs des vieilles traditions, d'autres mainteneurs formèrent le projet de traduire ces manuscrits et de les publier par l'impression.

« ... Après en avoir souvent conféré dans vos entretiens particuliers et dans vos séances académiques, vous avez résolu de nommer une commission spéciale, exclusivement chargée de tout ce qui était relatif aux manuscrits déposés dans vos archives. Cette commission a été définitivement composée de MM. Tajan, nommé mainteneur en 1818; Ducos, maître ès Jeux Floraux, nommé mainteneur en 1829; Dumège, maître ès Jeux Floraux, nommé mainteneur en 1836, et de moi. J'ai reçu, de plus, à deux reprises différentes, de l'Académie, l'autorisation spéciale de faire toutes les démarches nécessaires pour la publication de ces manuscrits; la commission m'a choisi pour son président; enfin, j'ai été nommé seul éditeur, chargé de tout ce qui était relatif à cette publication. C'est à tous ces titres que je dois vous parler d'une

1. Ces deux copies des *Lois d'Amour* et des *Fleurs du Gai Savoir* ont été faites au dix-septième siècle, sans qu'on sache exactement à quelle date, et qui, le premier, en eut l'initiative et l'idée.

manière plus particulière et vous dire des choses qui vous soient un peu moins connues. »

Ces choses, dont M. Gatien-Arnoult juge nécessaire d'entretenir ses collègues, sont les démarches pénibles et souvent infructueuses qu'il a dû faire auprès des autorités pour obtenir une subvention pécuniaire, et les difficultés de toutes sortes, matérielles ou morales, qui ont entravé sa tâche. Il arrive enfin au point qui nous intéresse le plus, en déclarant :

« Entre nos divers manuscrits, j'ai dû choisir celui par lequel il convenait le mieux de commencer. Ce point m'a longtemps occupé, et ce n'est qu'après un long examen et pour des motifs dont le détail serait superflu, que je me suis décidé à publier en premier lieu l'ouvrage qui est généralement connu parmi nous sous le nom de *Las Flors del Gay Saber*, ou *Les Fleurs du Gai Savoir*...

« Quand je fus assuré d'avoir une transcription du texte, telle que je la désirais, je dus m'occuper de la traduction. Sous ce rapport, je vous avoue que je croyais avoir très peu à faire, car, dans le mémoire pour servir à l'histoire de notre Académie, rédigé par M. Poitevin, l'un de nos derniers secrétaires perpétuels, j'avais lu que nos *Flors del Gay Saber* avaient été traduites par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, et je savais que ces deux traductions existaient en manuscrit dans nos archives. Mais, en examinant ces manuscrits, que je m'étais contenté de voir, jusqu'alors, voici ce que je reconnus : l'un deux, formant trente-cinq cahiers de papier dit écolier, ou du format grand in-octavo, d'une écriture très fine et très serrée, tout entière de la main de M. d'Aguilar, contient en effet la traduction des *Fleurs du Gai Savoir*; mais cette traduction n'est rien moins que complète, car tous les morceaux de poésie ont été passés, ou plutôt l'auteur s'est borné à les écrire de nouveau en roman dans sa traduction, tels qu'on les lit dans le texte. Ces morceaux, outre qu'ils sont très nombreux, sont aussi ce qu'il y a de plus difficile. D'un autre côté, cette traduction faite un peu à la hâte et non revue, est généralement un mot à mot ou se trouvent des incorrections qui consistent habituellement en des

mots et des tours de phrase trop peu français. Des fautes contre le sens paraissent s'y être aussi quelquefois glissées. A la fin du dernier cahier, on lit : [*Laus Deo*. J'ai fini cette traduction le 20 juin. Je l'avais commencée dans la fin d'octobre 1809. Ainsi elle m'a coûté à peu près huit mois de travail. Je ne comptais pas encore la terminer de sitôt. Il faut, à présent, en faire le résumé et le rapport, ce qui est un autre ouvrage, mais moins aride que celui-ci, pour lequel il m'a fallu tout le courage du monde et que j'ai été vingt fois sur le point d'abandonner]. Il est vrai que ce dégoût, si naïvement avoué par M. d'Aguilar, se trahit lui-même dans sa traduction, et qu'on sent un peu qu'il vous gagne en le lisant.

« L'autre manuscrit, formant onze cahiers de papier in-folio, ayant ensemble 837 pages, d'une écriture lâche et absolument différente de la précédente, contient aussi la traduction des *Fleurs du Gai Savoir*. Mais cette traduction est incomplète, comme la précédente. D'un autre côté, elle est généralement très libre, sans éviter par là de nombreuses incorrections, et en paraissant commettre des fautes de sens plus fréquentes que la première. M. d'Escouloubre, s'il est l'auteur de cette traduction, comme on le croit, semble bien avoir un peu éprouvé le sort de M. d'Aguilar. Ni l'un ni l'autre n'avaient mis la dernière main à leur travail qu'ils auraient pu, mieux que personne, rendre irréprochable, avec la connaissance profonde de la langue romane et le talent d'habile écrivain dont l'Académie sait qu'ils étaient si bien doués.

« Telle était donc, Messieurs, ma position dont vous comprendrez certainement toute la difficulté. Je devais à la mémoire de mes devanciers de laisser subsister un travail auquel ils avaient donné leurs soins. Je le devais aussi à l'Académie à qui ils avaient fait hommage de ce travail et qui l'avait accepté. N'en tenir aucun compte aurait été une haute inconvenance en même temps qu'un acte coupable d'ingratitude et d'injustice. Quand même l'Académie aurait pu me le pardonner, je ne me le serais jamais pardonné à moi-même. Mais ce travail, que j'avais cru complet et achevé,

était au contraire inachevé et incomplet. J'ai donc dû le terminer sous ces deux rapports.

« Je vous épargne, Messieurs, le grand nombre de petites peines que cela m'a données et que vous comprendrez facilement; car j'avais deux traductions, faites suivant deux systèmes différents, qu'il fallait concilier; et l'une et l'autre étaient pleines de négligences, d'incorrections, et de fautes, peut-être, qu'il fallait faire disparaître, tout en respectant l'œuvre primitive. Le moins difficile était de faire disparaître les lacunes que nos devanciers avaient laissées, quelle que fût l'obscurité de certains passages consistant en des citations de poésies. Il suffira de vous dire quelle est la marche générale que j'ai suivie.

« En général, à chaque passage du texte roman, j'ai comparé le passage correspondant des deux traductions françaises. Presque jamais ni l'une ni l'autre ne m'a complètement satisfait. Ordinairement, le travail de M. d'Aguilar me plaisait mieux, en raison de la préférence que j'accorde, en théorie, aux traductions qui s'éloignent le moins du texte, mais le travail de M. d'Escouloubre me plaisait mieux aussi par le choix des expressions et l'attitude de la phrase. J'essayais d'ôter au premier ce qu'il avait de trop incorrect, en lui donnant l'attitude et certaines expressions du second; j'essayais d'ôter au second ce qu'il avait de trop libre, en lui donnant la littéralité du premier; et par là, je m'efforçais d'arriver à une phrase irréprochable, autant que je pouvais, et qui fût à la fois le résultat du triple travail de mes devanciers et de moi. Je souhaite que ce résultat mérite votre approbation; mais si vous y trouvez plus d'une chose à reprendre, je vous prie de vous rappeler que je pourrais dire, avec plus de raison peut-être que M. d'Aguilar, qu'il m'a fallu, pour ce travail, tout le courage du monde, et que j'ai été vingt fois sur le point de l'abandonner. Au milieu de la fatigue que j'éprouvais souvent, il serait bien étonnant que je n'eusse pas commis des fautes nombreuses. Quel qu'en soit le nombre, croyez pourtant, Messieurs, qu'il aurait été bien plus considérable sans le secours qui m'a été donné sur ce point

par M. Moquin-Tandon[1] et sans le zèle intelligent de M. Galaup, ancien chef d'institution à Toulouse, officier de l'Université, qui s'est fait un plaisir de me communiquer sa propre traduction de la plupart des morceaux de poésie qui avaient été complètement omis par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre. Je ne fais qu'un acte de justice rigoureuse en le nommant ici, d'autant plus qu'il s'est mis entièrement à ma disposition pour toute la série de la publication que j'ai projetée des *Monuments de la littérature romane*, et qu'il serait difficile de trouver ailleurs plus de zèle uni à plus d'intelligence de la langue et de la littérature de notre pays d'oc. »

De cet exposé un peu touffu, nous ne retiendrons que les faits principaux, et tout d'abord la préférence inexplicable que M. Gatien-Arnoult donne aux *Fleurs du Gai Savoir* sur les *Lois d'Amour*. Ayant à sa disposition les deux éditions originales de Guillaume Molinier, c'est la moins intéressante qu'il choisit, celle qui se confine en d'austères préceptes de grammaire et de prosodie, tandis que l'autre nous offrait un chapitre des plus curieux sur les origines de la Gaie Science, la réunion des Sept Troubadours dans le verger des Augustines, la gracieuse fête de 1324, par quoi furent inaugurés sept siècles de brillants concours poétiques.

Notre étonnement grandit quand le professeur nous déclare n'avoir pris sa décision qu'« après un long examen, et pour des motifs dont le détail serait superflu. » Nous serions encore à méditer sur cet « examen » mystérieux et sur ces « motifs » secrets, si la vérité ne se faisait jour un peu plus loin. « Les *Fleurs du Gai Savoir*, nous dit le préfacier, avaient été traduites par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, et je savais qu'elles existaient en manuscrit dans nos archives. » Cette fois, je crois que nous tenons la bonne raison : les *Fleurs* étaient traduites, les Lois ne l'étaient pas, M. Gatien s'est décidé pour le travail tout fait.

Mais alors, pourquoi insiste-t-il tant sur sa peine, sa fati-

1. Professeur à l'Université, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, directeur du Jardin des Plantes de la ville.

gue, son courage à triompher d'un labeur écrasant? Coordonner la traduction plus littérale de M. d'Aguilar avec la traduction plus libre de M. d'Escouloubre, exigeait une certaine application, sans doute, mais non pas un effort de génie.

Et pour ce qui est des poésies laissées en blanc par ces deux messieurs, nous savons qu'un collaborateur opportun se présenta en la personne de M. Galaup, provençaliste avisé, par qui la plupart de ces troublantes lacunes avaient, par avance, été comblées.

Nous voilà parfaitement rassurés. Nous savons M. Gatien-Arnoult assisté, non seulement de M. Galaup, mais encore de M. Moquin-Tandon, son collègue à l'Académie des sciences, de M. Belhomme[1], archiviste départemental, de MM. Tajan, Ducos et Dumège, mainteneurs des Jeux Floraux et membres de la commission des manuscrits. Le dernier possédait à lui seul assez d'érudition et d'imagination pour triompher de toutes les difficultés paléographiques, linguistiques et philologiques. Il s'était engagé, paraît-il, à enrichir les *Monuments de la littérature romane* d'une traduction des *Lois d'Amour* qui dormait depuis longtemps dans ses cartons[2] et qui n'a jamais vu le jour, pour le plus grand dommage de la postérité.

En revanche, M. Gatien-Arnoult ne s'endormira pas sur ses lauriers, et comme, décidément, il n'aime pas à travailler seul, c'est un nouvel associé, le docteur Noulet, que nous le verrons prendre, quand, sept années plus tard[3], il s'avisera de publier les manuscrits de Guillaume de Galhac et de Raymond Cornet[4]. Cette fois, le choix est excellent; nous donnerons bientôt les preuves de la science et de la sagacité de M. Noulet, mais il nous faut auparavant raconter l'accueil

1. M. Gatien-Arnoult parle de M. Belhomme dans un passage de sa préface.
2. Même référence.
3. En 1848.
4. Sous le titre : *Les Joies du Gai Savoir*. Le travail a été, tout récemment refait et réédité par M. Jeanroy.

que rencontrèrent les *Fleurs du Gai Savoir* dans le monde littéraire et scientifique.

C'est la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui nous en parle pour la première fois. L'article qui paraît en 1843 dans le tome IV de la première série, est signé F. G. Ces initiales cachent la personnalité de M. Guessard, philologue de mérite, mais critique acerbe et fielleux.

« M. Fauriel, nous dit-il, avait voulu prendre connaissance des *Leys d'Amors*, mais il avait essuyé un refus. Aussi, pourquoi M. Fauriel n'est il pas mainteneur? Le savant académicien (j'entends des Belles-Lettres et non des Jeux Floraux) pensait que les *Lois d'Amour* méritaient de prendre place dans la *Collection des Monuments inédits de l'Histoire de France*. Il offrit à M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, de publier ce curieux monument, et le ministre, comme on le soupçonne, consentit bien volontiers à confier ce travail à l'éditeur de la *Chronique des Albigeois*. Mais, en même temps, l'Académie des Jeux Floraux revendiquait, pour un de ses membres, l'honneur de publier son manuscrit; elle réclamait de plus un subside. Sur quoi, le ministre jugea sagement que si le gouvernement faisait les frais d'une publication, il avait le droit de choisir l'éditeur. Qu'est-il arrivé? C'est que la *Collection des Monuments inédits de l'Histoire de France* ne pourra jamais se parer des *Fleurs du Gai Savoir* qui se sont épanouies à Toulouse, chez Paya, dans le format gr. in-8°. »

Après l'exposé de ce premier grief, M. Guessard ajoute, sur le même ton de persiflage et d'ironie :

« Si la publication eût été faite à Paris, par M. Fauriel, nous y aurions gagné peut-être quelque beau morceau de critique, comme celui qui précède le poème en vers sur la *Croisade albigeoise*, mais nous y aurions perdu une de ces productions littéraires comme il n'en éclate que bien rarement sous notre ciel et notre climat moins favorisés du soleil, je veux parler du travail de l'éditeur, M. Gatien-Arnoult, l'un des quarante mainteneurs, président de la commission des manuscrits des Jeux Floraux, membre de l'Académie des

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.

« Cette pièce d'éloquence se présente sous l'apparence humble et modeste d'un rapport à l'Académie toulousaine, rapport d'un mainteneur à ses collègues, affaire de famille, littérature intime, causerie domestique. Mais ne vous y fiez pas, c'est la violette des Jeux Floraux qui se cache sous la feuille du titre, et qui va se trahir par son parfum poétique. Jugez-en par ces échantillons... »

M. Guessard découpe ici, dans la préface des *Fleurs du Gai Savoir*, quelques passages dont il raille les idées et le style, et visant plus particulièrement la phrase où l'éditeur s'engageait, par scrupule de conscience, à reproduire « jusqu'aux fautes du texte » il déclare :

« Je n'ai pu m'assurer de la fidélité de M. Gatien-Arnoult à tenir sa promesse sous ce rapport, mais pour ce qui regarde les bizarreries de la ponctuation, je puis affirmer qu'il n'a pas suivi sa théorie. Tous ceux qui ont vu des manuscrits, connaissent ce signe de ponctuation, si usité au moyen âge, qui consiste en un point surmonté d'une sorte de virgule renversée. Ce signe, qui n'a pas même la valeur d'une virgule, M. Gatien-Arnoult le représente par deux points; si bien qu'à chaque instant on est arrêté dans la lecture d'une phrase, à la vue de ces deux points qui hérissent le texte et obstruent le courant du sens. J'aurais préféré de beaucoup la correction de quelques fautes évidentes. »

Arrivé au passage où M. Gatien-Arnoult, placé entre les deux traductions d'Aguilar et d'Escouloubre, nous conte d'un air tragi-comique, ses tribulations et son embarras, M. Guessard s'écrie :

« O Buridan, ô philosophe d'ingénieuse mémoire, au lieu de vivre dans le siècle où furent composées les *Lois d'Amour*, que n'étiez-vous recteur à l'Université de Toulouse dans le moment solennel où M. Gatien-Arnoult éprouva cette affreuse perplexité ! La traduction de M. d'Aguilar eût pris la place de votre mesure d'avoine et celle de M. d'Escouloubre eût été votre seau d'eau ! »

Tout cela est amusant, piquant, voire même méchant, mais, somme toute, peu concluant. D'une question de chose, M. Guessard fait une question de personne, et détourne ainsi la critique de son véritable objet. Nous voudrions juger l'œuvre de M. Gatien et c'est uniquement de M. Gatien qu'on nous parle. Il est personnel, il est verbeux, il est pompeux, nous le savons, mais est-ce bien à M. Guessard à relever ces défauts? M. Guessard est de ces savants exclusifs qui vivent dans leur petite chapelle de l'École des Chartes ou d'ailleurs, et dédaignent tout ce qui n'est pas eux. Presque toujours ignorants de nos histoires locales, de nos coutumes et de nos traditions, ils regardent les pauvres petits provinciaux que nous sommes, d'un air rogue et suffisant. Détenteurs de la science officielle, ils tranchent, décident, condamnent sans pitié, ne reconnaissent à personne qu'à eux-mêmes le droit de juger et prennent, pour morigéner les autres, d'insupportables manières de pions.

M. Noulet n'est pas de ceux-là. M. Noulet est un modeste et un sage; il supporte Gatien-Arnoult et ses petits travers sans enfreindre les lois de la bonne confraternité[1], sans sortir de la réserve que s'impose toujours un homme de bonne éducation, et ne se libère de sa contrainte volontaire, que seul à seul avec ses livres, dans le silence du cabinet. Nous en avons la preuve par un exemplaire des *Fleurs du Gai Savoir* provenant de sa bibliothèque et tout rempli des notes volantes ou marginales qu'il y déposait au cours de ses lectures et de ses méditations.

Ces observations sont fort nombreuses; beaucoup d'entre elles n'ont qu'une valeur tout à fait relative; en revanche, en voici d'autres que tout le monde peut admettre et qui ne manquent ni d'importance ni d'intérêt.

Page 7[2]. — M. Gatien-Arnoult traduit le titre : *Reductios del premier prepauzamen*, par : *Retour sur l'objet prin-*

1. Gatien-Arnoult et Noulet étaient contemporains; tous deux étaient membres de l'Académie des Sciences de Toulouse et rapprochés par la similitude de leurs travaux.

2. Édition de 1841.

cipal du livre. Noulet remplace le mot *retour* par le mot *analyse* et obtient ainsi un sens beaucoup plus logique.

Page 51. — Gatien-Arnoult avait traduit le distique :

Dizon l'actor qu'oratios
Es de motz ordinatios.

par : *les auteurs disent que le discours — est un assemblage de mots.*

Noulet substitue le mot *arrangement* au mot *assemblage* et rend ainsi à la définition sa justesse.

Page 77. — Gatien-Arnoult traduit : *Del tiers empedimen apelat consortia*, par : *Du troisième empêchement appelé consortie.*

Le mot *consortie* n'est pas français; Noulet y substitue le mot *association*, que tout le monde comprend.

Page 107. —

Ans ma vida peza
Als mieus et atrops
Que prendron lor ops
Tot jorn de mos bes.

Gatien-Arnoult traduit : *Ma vie est à charge — aux miens et à ceux — qui le long du jour — vivent de mes biens.*

Noulet fait remarquer que la phrase ainsi agencée n'a pas de sens, et qu'il faut dire : *Ma vie est à charge — aux miens et à bien d'autres — qui prendront leur part — toujours de mes biens.*

Page 110. —

..... le mons es tant salvatges
Quel payres del filh ha regart,
El filhs del payre d'autra part
E soen mays que dun estranh.

Gatien-Arnoult traduit : ... *le monde est tant sauvage — que le père à l'égard du fils — et le fils à l'égard du père — sont devenus plus qu'étrangers.*

Voilà, d'après Noulet, une traduction beaucoup trop libre, où l'on ne retrouve plus la pensée de l'auteur dans tous ses détails. Il faut dire : ... *le monde est si sauvage — que le*

père du fils a (mauvais) regard — et le père du fils d'autre part — ne se souvient pas plus que d'un étranger.

Page 113. —

Mayres de Dieus, los mieus precz enten
Et am to filh tu donam defen
Del fals ennemic que no menganne
Ni par son barat marma no pane.

Gatien-Arnoult traduit : *Mère de Dieu, entends mes prières — et avec ton fils défends-moi, — que l'ennemi ne me trompe point — et qu'il ne dérobe pas mon âme.*

Noulet veut qu'on dise : *Mère de Dieu, entends mes prières — et avec ton fils, toi, dame, défends — au faux ennemi qu'il ne me trompe — et par son verbiage trompeur ne vole mon âme.*

Ici la faute était double, puisque, d'une part, le traducteur ne rattachait pas le verbe *defen* à son complément indirect *ennemic*, et que, d'autre part, il n'avait pas compris le sens du mot *barat* qui signifie, d'après Noulet, *babil trompeur, verbiage de marchand.*

Page 141. — *Rims es certz nombres de syllabas, ajustat a luy autre bordo per pario, daquela meteyshu acordansa e paritat de sillabas o de diversas am bela cazensa e cert compas fayt de certa sciensa.*

Si l'on traduit *rim* par *rime*, comme le fait Gatien-Arnoult, on obtient la définition parfaitement fausse qui suit : *La rime est une suite de syllabes à laquelle on joint un autre vers pour lui correspondre, ayant même accord et même nombre de syllabes, ou un différent, avec une cadence agréable, et d'après une mesure déterminée suivant les règles de la science.*

Si, au contraire, on substitue au mot *rime* le mot *rythme*, comme le veut Noulet, tout devient clair et logique.

Remarquons cependant, que dans tout le reste du chapitre, il est question de *rime* encore plus que de *rythme* : *rimes consonnantes, rimes assonantes, rimes léonines*, etc. On se trouve donc en présence d'un substantif unique, employé dans le roman, pour exprimer tour à tour deux idées

différentes. A s'en tenir à la littéralité pure, on traduira *rim* par *rime*, comme le fait Gatien-Arnoult, mais si l'on veut être logique, il faudra traduire *rim* tantôt par *rime* et tantôt par *rythme*, comme le veut Noulet.

Page 145. — Gatien-Arnoult traduit *rima estrampa* par *rime estropiée*. A cette expression peu élégante, et surtout peu compréhensible, Noulet propose de substituer celle de *rime isolée*. Nous lui donnons raison, car, à l'avantage d'être clair, on joindra celui de respecter la définition donnée par Guillaume Molinier : *Rims estramps es digz quar no sacorda am degu dels autres : La rime isolée est celle qui ne s'accorde avec aucune autre.*

Page 164. —

Amors en ayssi tot dia
En aquest trantol me te.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Amour ainsi tous les jours — dans cette balance me met.*

Noulet propose : *Amour ainsi tout le jour — dans cette balançoire me tient.* Le mot *balançoire* est, en effet, plus approprié à l'image que le mot *balance*, et le critique fait remarquer l'affinité du mot roman *trantol* avec les mots *trandol*, *trandoula*, de notre langue d'oc moderne.

Page 166. —

Quar amors enayss un lia
Quab liey estar me cove.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Car amour ainsi nous lie — qu'être avec elle il me faut.*

Noulet propose : *Car amour fait naître un lien — qui à être avec elle me convie.* Il fait remarquer que *quab* est une forme abrégée de *que ambe*.

Page 174. —

Mesura vuelhas en tot cas
E de leu no vendras al bas
Quar hom que mezura no col
De trop despendre leu se dol
Quar dona vol esser fachura
En tot loc on sofranh mezura.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Gardez la mesure en tout*

cas — et de longtemps vous ne tomberez à bas — car l'homme qui la mesure craint — bientôt de trop dépenser se plaint — car la ruine veut être établie — en tous lieux d'où la mesure est bannie.

Noulet voit dans la fin de cette phrase un double contresens et veut qu'on mette : *Car l'homme qui la mesure ne cultive — de trop dépenser bientôt se plaint — car donnée veut être la fraicheur — en tout lieu où l'on souffre la mesure.*

Page 180. —

Hom que vas enviam.
Sec de part Dieu ta carriera.

Gatien-Arnoult traduit : *Homme qui t'en vas voyageant, — suis par Dieu ton chemin.*

Noulet rectifie : *Homme, pourquoi vas-tu m'enviant? — Suis de par Dieu ton chemin.*

Page 228. —

Quar yeu ad hueth veg
Quengans fe queus deg
Va pertot apleg,
Degus no si capdela
Segon Deus ni dreg.

Gatien-Arnoult traduit : *Car je vois clairement — qu'elle fausse la foi qu'elle donne. — C'est partout l'usage; — personne ne se conduit — suivant Dieu et le droit.*

Noulet propose : *Car je vois clairement — que la tromperie fait que le vice — va partout complètement; — personne ne se comporte — selon Dieu et le droit.*

Page 250. —

Vos Dieus, claratz clara,
Los mieus gardatz ara
Del mal yrisso,
Per qual li fisso
De mort van avan.

Gatien-Arnoult traduit : *Bon Dieu, clarté brillante, — préservez maintenant les miens — de cette terrible machine — au moyen de laquelle l'aiguillon — de la mort va avant.*

Il faut avouer que cette « machine » manque d'élégance

et probablement de justesse. Noulet y substitue : *Vous Dieu, clarté brillante, — les miens gardez maintenant — du mauvais frisson — par lequel l'aiguillon — de la mort va avant.*

Mais lui-même n'est pas sûr de sa traduction, et se demande si l'on ne devrait pas lire *y risso*, en donnant à *risso* le sens de rage?

Page 260. —

Ampla fo que semblec mag

Gatien-Arnoult traduit : *Elle fut ample qu'elle semblait une maison*, ce qui est une comparaison bizarre et quelque peu ridicule. Noulet, en traduisant *mag* par *maie* (*huche*, *bahut*) semble se rapprocher beaucoup plus du bon sens et de la vérité.

Page 294. — Gatien-Arnoult traduit *cobla dubitativa* par : *couplet douteux*. Noulet propose : *couplet dubitatif*, qui est plus logique et plus explicite.

Même page. — *Cobla contrarioza* doit être traduit, selon Noulet, par : *couplet contrariant* et non *couplet contraire*.

Page 296. — Gatien-Arnoult traduit : *rempli*, *talh*, *nebri*, *dalh*, *crem*, par : *remplir couper*, *ouvrir*, *faucher*, *brûler*. Noulet fait remarquer que ces verbes sont au présent de l'indicatif, troisième personne du singulier, et qu'il faut dire : *il remplit*, *il coupe*, *il ouvre*, *il fauche*, *il brûle*.

Page 298. —

En la ost vi del rey de Fransa
Targos, escutz e tropa lansa,
El mes espazes flamejans.

Gatien-Arnoult traduit : *J'ai vu dans l'armée du roi de France — targes, écus et force lances — et beaucoup d'épées flamboyantes.*

Noulet fait remarquer qu'il y a une faute de texte. Il faut lire *el mes* en un seul mot, *elmes*, qui veut dire *heaumes*. On obtiendra ainsi : *Je vis l'armée du roi de France — targes, ecus et force lances — heaumes, épées flamboyantes.*

Page 300. — Gatien-Arnoult traduit *pages* par *page*, tandis que ce mot veut en réalité dire *paysan* (pagus).

Et us pages rugis et brama.

Et certain paysan rugit et brait.

Page 302. — Noulet reproche à Gatien-Arnoult de traduire *corals* par *cœur*, au lieu *d'âme; benenausa* par *bien-être*, au lieu de *coutume; bos sabers* par *bonheur*, au lieu de *vrai savoir*.

Page 304. — *Truelh* veut dire *presse* et non *cuve*. *Retrayre* doit se traduire par *réciter* et non *retremper : Retrayre mas cansos, réciter mes chansons.*

Page 306. — *Per engal* signifie *également*, et non *véritablement*. *Abrams hac dos filhs per engal, Abraham eut deux fils également.*

Fermadas doit se rendre par *fermées* et non par *affermies*. *Quar las serralhas ha fermadas, car il a fermé les serrures.*

Il n'est presque pas de pages des *Fleurs du Gai Savoir* où Noulet ne signale une faute, un contre-sens, une incorrection. Bien souvent, il est trop sévère, trop absolu, trop exclusif, et nous ne pourrions le suivre dans toutes ses critiques sans risquer de tomber, comme lui, dans la minutie. En revanche, nous avons été frappé du grand nombre de passages que Gatien Arnoult a laissés sans traduction, et pour l'interprétation desquels son commentateur a été obligé de se substituer entièrement à lui. Pourquoi ces lacunes? Correspondraient-elles à celles qui nous avaient été signalées déjà dans le travail de M. Galaup? Et devons-nous croire que M. Gatien a manqué de confiance en lui-même au point de ne jamais affronter seul les périls de la traduction?

Il est bien dommage, en tout cas, que nous ne puissions comparer son travail à celui de ses devanciers. La disparition complète et subite des deux traductions de MM. d'Aguilard et d'Escouloubre a quelque chose de décevant et

d'inquiétant. Surtout après ce que nous en dit M. Auguste d'Aldéguier. Voici comment ce mainteneur s'exprime, dans un rapport qu'il dresse sur les Archives des Jeux Floraux et qu'il lit dans la séance du 13 février 1852[1] :

« Mieux que personne MM. d'Aguilar et d'Escouloubre pouvaient répondre aux espérances de l'Académie : l'un par sa connaissance pratique des idiomes méridionaux et catalans qui ont conservé tant de rapports avec la langue romane, l'autre par ses études théoriques et ses grands travaux sur la langue et les ouvrages des troubadours.

« Je suis assez heureux pour vous annoncer, Messieurs, que la traduction de M. d'Aguilar, si longtemps perdue de vue, est réintégrée dans vos archives. Elle se compose de trente-cinq cahiers en papier, dit écolier, ou de format petit in-4°, d'une écriture fine et serrée, entièrement de la main de notre ancien et si honorable confrère...

« J'ai retrouvé en outre, Messieurs, et rétabli dans vos archives, trois manuscrits intéressants du même M. d'Aguilar : 1° *Un petit traité de l'accent, d'après Molinier;* 2° Un petit manuscrit intitulé : *Quelques vues sur l'origine, la formation et la culture de la langue romane...* 3° enfin, un autre manuscrit intitulé : *Rapport sur les* LEYS D'AMORS *de Guillaume Molinier, chancelier de la Compagnie des Sept Mainteneurs de Toulouse, rédigées en 1356.* Ce rapport est composé de huit cahiers, ainsi que les deux manuscrits précédents; il est du même format et du même volume que la traduction des *Leys d'Amors.* Ils sont tous trois entièrement écrits de la main de M. d'Aguilar. »

Quand il en vient au travail de M. d'Escouloubre, M. d'Aldéguier nous dit : « Je ne puis malheureusement vous donner que peu de renseignements sur ce précieux manuscrit. Ce que nous savons de mieux, c'est le prix que l'Académie attachait à cette œuvre, c'est le soin et l'intelligence qui avaient présidé à sa confection.. M. Gatien-Arnoult, dans sa préface de *Las Flors del Gay Saber,* nous apprend que le manuscrit de

1. *Recueil des Jeux Floraux* de 1852, p. 198.

M. d'Escouloubre se composait de onze cahiers de papier in-folio, formant ensemble 837 pages; je lui en ai demandé des nouvelles, il m'a répondu qu'ils n'existaient plus, que les feuilles s'en étaient éparpillées et perdues dans le mouvement de la traduction et de l'impression, qu'il ne pouvait en rien représenter. Cette perte serait bien regrettable pour l'Académie, si notre confrère M. Dumège ne m'avait assuré que M. Gatien-Arnoult n'avait égaré que le brouillon du travail de M. d'Escouloubre, tandis que lui-même en avait conservé la mise au net, dont il m'a montré un cahier. Des raisons indépendantes de sa volonté ne lui permettent pas encore d'en effectuer la remise, mais il m'a donné la certitude qu'il pourrait bientôt rétablir le tout dans nos archives. »

Hélas! rien n'est rétabli et ne se rétablira jamais. Non seulement les papiers de M. d'Escouloubre ne sont pas retrouvés, mais ceux de M. d'Aguilar ont à leur tour disparu! Nous ne possédons pas assez de renseignements pour établir les responsabilités, il serait injuste d'accuser qui que ce soit, mais que penser de M. Gatien-Arnoult qui, dépositaire d'un manuscrit dont il devait compte à la Société des Jeux Floraux et au monde savant, a laissé ce document s'émietter et se perdre sur le marbre des typographes?

Et que penser de M. Dumège qui, pour consoler ses collègues de leur déconvenue, se déclarait, avec un aimable sourire, prêt à reconstituer l'objet perdu? L'aventure, qui n'était que regrettable, devient ici tout à fait louche. Nous ne voyons pas, sans frémir, les traductions de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre tomber entre les mains de ce prestidigitateur audacieux. Le registre de Saint-Savin, de célèbre mémoire, est là pour nous dire comment il s'entendait à métamorphoser les vieux parchemins!

Depuis lui, depuis MM. d'Escouloubre, d'Aguilar, d'Aldéguier, Noulet, la science philologique a fait beaucoup de progrès : M. Chabaneau a dépouillé nos vieux manuscrits avec une admirable sagacité; M. Anglade a complété l'œuvre du maître et s'apprête à nous donner une édition défini-

tive et complète de la poétique de Guillaume Molinier ; provençalistes et romanisants sont, dès maintenant, servis à souhait. Restent les profanes comme moi, ceux dont la curiosité paresseuse ne se satisfait bien qu'avec le texte français sous les yeux. Au nom de ceux-là, je demande qu'on nous fasse, des *Leys d'Amors*, une nouvelle et dernière traduction.

MADAME DU BARRY-CÉRÈS

LA SECONDE FEMME DE JEAN DU BARRY[1]

PAR M. L. DE SANTI

Une liasse de documents et de lettres d'affaires, provenant des papiers d'une famille toulousaine, les Rabaudy, m'a offert, sur le second mariage du comte Jean du Barry, celui qui, après boire, traitait irrévérencieusement le roi Louis XV de « frérot », et sur la personnalité très ignorée de sa femme,

1. La personnalité de Jean du Barry s'est, depuis les recherches de Vatel, notablement élargie ces dernières années. En ce qui concerne son séjour à Paris, de 1750 à 1770, la publication du *Journal* et des *Rapports des Inspecteurs de police* nous permet de suivre, au jour le jour pour ainsi dire, l'existence du *Roue* en compagnie des filles, des joueurs et des débauchés les plus décriés de Paris. La crapule s'y confond avec un proxénétisme éhonté et nul document ne fournit un tableau plus douloureux de cette fin de la société française. M. de Rabaudy, quand il tracera à sa sœur le portrait de son futur mari, n'exagérera donc nullement; il restera même au-dessous de la vérité.

Pour la période de 1770 à 1774 on trouvera une note dans les *Archives tirées de la police*, parues sous le nom de Peuchet (t. III, p. 140). Bien qu'elle soit en réalité de Lamothe-Langon, cette note est exacte, parce qu'elle provient des rapports de police qu'Alph. de Beauchamp communiquait généreusement à son ami Lamothe. Pour les négociations du mariage de son fils et les derniers jours de son séjour à Paris on pourra voir, sur le Roué, l'ouvrage de Marius Tallon, *la Vicomtesse de Tournon et les du Barry*. Privas, 1892, mais surtout l'excellent livre du comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*, 1899 (p. 131 et suiv.).

Enfin, l'existence de Jean du Barry, après la mort de Louis XV (1774), a donné lieu à d'assez nombreuses recherches locales, mais c'est à M. A. Duboul (*le Tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894, in-8°) que l'on doit les plus intéressantes. L'ouvrage

Mlle de Rabaudy-Montoussin[1], des précisions et des renseignements qui m'ont paru de nature à intéresser les curieux du dix-huitième siècle et, plus particulièrement, de la société toulousaine à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle.

C'est de ces documents inédits que sera tirée la courte étude qui va suivre :

I

Le comte Jean du Barry était un personnage trop en vue et trop décrié à Toulouse pour que l'annonce de son second mariage ne produisit pas, dans la société aristocratique de cette ville, très orgueilleuse et passablement médisante, une vive sensation. Mais le scandale fut à son comble quand on apprit que le personnage épousait une toute jeune fille appartenant à l'une des plus vieilles et des plus honorables familles du pays, Mlle de Rabaudy.

Le frère de la future, Arnaud-Louis de Rabaudy-Montoussin, déclarait avec véhémence qu'il s'opposerait à ce mariage, qu'avaient préparé et arrêté, avec la complicité de l'abbé François de Rabaudy, archidiacre de Saint-Bertrand-de-Comminges, oncle de la mariée, sa mère et sa grand-mère.

Ces deux femmes, en effet, à savoir Mme veuve Dubarry

de M. Paul de Castéras (*La Société toulousaine à la fin du XVIIIe siècle*, Toulouse, 1891), auquel M. G. Lenôtre a emprunté les éléments de son article, *M. du Barry* (Vieilles maisons, vieux papiers, 1re série, p. 195) est aussi à signaler; malheureusement une partie des informations en est tirée d'un pastiche de Lamothe-Langon, les *Mémoires de Mme la comtesse du Barry*, ce qui veut dire qu'il ne faut les accueillir qu'avec prudence.

1. Et non *Montoussaint*, comme l'écrit la *Biographie universelle et portative des Contemporains*, 1834, t. I. p. 252, 2e col., art. *du Barry*. Montoussin est une commune de la Haute-Garonne, arrondissement de Muret, dont les Rabaudy étaient seigneurs depuis 1658.

née Hélène Bonnet[1], et sa fille, Mme de Rabaudy née Raymonde Dubarry[2], assez ignorantes des turpitudes sur lesquelles Jean du Barry avait édifié sa fortune, de la réprobation attachée à son nom et séduites par la fortune, la situation matérielle, le crédit, voire aussi par le charme personnel et par l'éloquence du prétendant, étaient gagnées à sa cause et désiraient vivement cette union. Mme de Rabaudy avait peut-être même — quoiqu'il m'ait été impossible de confirmer ce point — ou croyait avoir des liens de parenté avec le seigneur de Lévignac; en tous cas, elle avait été rapidement conquise, grisée par les avantages matériels de cette alliance, et il ne lui avait pas été difficile d'y rallier sa mère.

Quant à la jeune fille, il est malaisé de savoir quels étaient ses sentiments à l'égard de ce prétendant quinquagénaire. A peine âgée de dix-sept ans, elle avait une raison précoce qui la portait à subir facilement les suggestions de sa mère. On sait d'ailleurs à cette époque combien peu les questions de sentiment intervenaient dans le mariage; c'était sur-

1. Hélène Bonnet, fille de Pierre Bonnet, avocat au Parlement, avait épousé, en 1723, Guillaume-François Dubarry, avocat au Parlement de Toulouse, fils lui-même de Jean-François Dubarry, procureur et avocat au Parlement. Raymonde était leur fille unique; mais Guillaume-François avait deux frères, Hugues, curé de Saint-Puy, et Raymond, capitaine d'infanterie. Je n'ai pu trouver les liens de parenté lointaine qu'on a invoqués entre cette famille et les du Barry de Lévignac.

2. Elle était veuve de Jean-Pierre-Gaston de Rabaudy, seigneur de Montoussin, baron du Tilhet, mort en 1767. Il était né de ce mariage dix enfants, dont cinq vivaient encore en 1784. C'étaient Marie-Anne-Michelle, religieuse professe à la Visitation de Toulouse; Arnaud-Louis, qui épousa, en 1776, Catherine-Henriette de Siregand; Pierre-Nicolas, qui émigra comme officier au régiment de Bretagne et se fixa en Angleterre; Marie-Anne-Thérèse, qui épousa, en 1777, le comte Jean du Barry; et Perrette-Hélène-Antoinette, qui épousa, en 1784, Géraud-Adrien-Auguste d'Azéma, écuyer. Marie-Anne-Thérèse n'était donc point, comme le croit M. le comte Fleury, quand elle épousa le Roué, « veuve elle-même d'un autre du Barry »; elle eût été veuve avant 17 ans et il faut lire simplement que *son grand père maternel était un autre Dubarry*.

tout une affaire d'intérêt, et la disproportion d'âge entre les époux — près de quarante ans — qui nous semble aujourd'hui monstrueuse, était trouvée toute naturelle.

Ce mariage lui assurait un établissement avec des conditions enviables de fortune et de situation; elle l'accepta donc, sinon avec joie, du moins sans déplaisir.

Jean du Barry avait d'ailleurs manœuvré avec l'habileté consommée qui légitimait son surnom de *grand roué*. Il avait, par une visite très diplomatique, dans les derniers jours de 1776, gagné, sinon la protection, du moins une bienveillante neutralité de l'archidiacre François, très écouté dans la famille; mais il s'était surtout attaché à conquérir Mmes de Rabaudy et Dubarry, femmes excellentes, dont le cœur s'ouvrait à toutes les infortunes. Il y avait d'autant mieux réussi qu'il se montrait d'un désintéressement et d'une générosité sans exemples.

Le contrat de mariage, du 11 janvier 1777, a bien soin de stipuler que le mariage se fait du consentement et de l'agrément de la mère et de la grand-mère de la future; il nous apprend, en outre, que le comte reconnaît à celle-ci : une somme de 20.000 livres; une garde-robe, des bijoux et de la vaisselle d'argent évalués à 10.000 livres; un mobilier de 6.000 livres; le logement, qui sera remplacé après sa mort par une pension de 600 livres; enfin la jouissance de la terre de Cérès, qui pourra être remplacée par un revenu viager de 3.000 livres. Quant à l'apport de la future, il n'en est pas question.

Le seul obstacle à cette union était l'opposition du frère de la mariée, Arnaud-Louis de Rabaudy, seigneur de Montoussin.

C'était, à cette époque, un jeune homme de vingt et un ans, qui avait épousé, l'année précédente, une riche héritière, Catherine-Henriette de Siregand[1], fille du comte d'Ercé et sénéchal de Nébouzan, Gaston de Siregand.

1. Elle était fille de Jean-François-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, vicomte de Couzerans et d'Aulus, baron de Castelnau de Picampeau, seigneur de Polastron, Bourgeac, Aubon, etc., gouver-

D'éducation médiocre et très intéressé (au point que, comme on le verra, il manqua laisser mourir de faim sa sœur Marie-Anne, pendant la Révolution), violent, emporté, poussé d'ailleurs par son beau-père, il éprouva une telle irritation de ce mariage qu'il se livra aux plus inconvenantes diatribes et même à des menaces de mort contre son beau-frère. « Tout le monde m'a blamé, écrira-t-il à sa sœur, de ne pas lui avoir brûlé la cervelle[1] ».

neur et sénéchal du pays de Nébouzan, et d'Angélique de Saint-Lary de Bellegarde. C'est par erreur que M. Villain (*France moderne*, t. III, p. 249) la dit fille d'Anne-Charlotte de Cabalby. Celle-ci était la belle-sœur de Catherine-Henriette (Louis Vié : *Castelnau-Picampeau*, Toulouse, 1912, in-8.)

Gaston de Siregand et Angélique de Saint-Lary avaient eu, en effet, quatre enfants, parmi lesquels deux seulement nous intéressent ; ce sont :

Catherine-Henriette, mariée à Arnaud-Louis de Rabaudy, d'où huit enfants, et Joseph-Jean-Pierre-Gaston, marié vers 1780 à Anne-Charlotte (ou Joséphine) de Cabalby. C'est ce Siregand dont les biens, confisqués par la Nation, revinrent en partie à sa sœur, Mme de Rabaudy. Malheureusement, Mme de Siregand avait essayé de soustraire une partie des meubles et effets confisqués de son mari : dénoncée pour ce fait, elle fut condamnée, le 21 germinal, an II, par le tribunal criminel de la Haute-Garonne à *quatre ans de réclusion dans le quartier de force de l'hôpital de « la Grave »*. Il ne resta rien de cette riche succession. Il existe encore, auprès de Castelnau, un moulin d'Ercé.

1. Arnaud-Louis de Rabaudy s'était fixé, après son mariage, à Castelnau-de-Picampeau, domaine de sa femme. C'était un homme irascible et souvent brutal. Sa mère lui écrit, le 28 décembre 1776, à propos d'une scène de violence dans laquelle il aurait malmené les dames d'Ercé : « Voilà ce qu'on m'a dit. Si cela est, vous avez tort, mon fils, il faut être doux... Si vous aviez des raisons bonnes, il fallait les dire poliment et non avec brusquerie... C'est un grand chagrin pour moy... Je vous l'avoue, je suis toute fâchée de vos façons. Croyez-moi, mon fils, ayez de la douceur; comportez-vous mieux; il faut réparer tout par beaucoup de douceur et il faut vous persuader que la douceur dans le caractère convient ».

La qualité dominante chez M. de Rabaudy était, en plus, une économie poussée jusqu'à la ladrerie. Dans une autre lettre du 8 octobre 1777, sa mère qui, selon l'usage, prépare les dragées pour le baptême de son petit-fils, le conjure de lui envoyer ses provisions, « douze oies et cochon comme l'année dernière ». Et cette avarice

Mais tout cela ne servit de rien. Mmes Dubarry et de Rabaudy, décidées à passer outre, ne lui avaient pas fait connaître, dans la crainte d'un esclandre, la date de la cérémonie, de telle sorte que les lettres qui vont suivre n'arrivèrent à leur destination qu'après sa conclusion.

C'est, en effet, le 11 janvier 1777, dans l'église Saint-Sernin, de Toulouse, en présence de rares amis, que fut célébré, très modestement, le mariage de « haut et puissant seigneur Jean du Barry, comte du Barry, seigneur de Cérès et Lévignac et gouverneur de la dite ville » et de Marie-Anne-Thérèse de Rabaudy. Si l'on en croit M. Duboul[1], on comptait parmi les témoins, Guillaume du Barry, seigneur de Roquelaure, mari de l'ex-favorite, M. E. de Seilhan, capitaine de grenadiers au régiment de Vexin et l'avocat Jamme, le futur secrétaire de Mme d'Esparbès, que nous verrons demeurer l'ami et le conseil de Mme du Barry-Cérès. C'est peu, comme on le voit; encore s'agit-il là de la cérémonie religieuse. Au contrat, établi par un obscur notaire de Saint-Bertrand-de-Comminges, nous ne voyons figurer que deux étrangers, M. Nicolas de Lacaze, écuyer, cousin et sorte de factotum des Dubarry[2], et le prieur de l'église de Comminges, Charles Barre.

Or, comme on va le voir, c'est à la date du 16 janvier seulement qu'Arnaud-Louis de Rabaudy écrivait à sa sœur, pour la détourner de son « affreux mariage » et la menacer

chez M. de Rabaudy est d'autant plus singulière que sa mère était d'une bonté et d'une charité admirables. « Si tu étais ici, lui écrit-elle de Toulouse, tu aurais mal au cœur de voir la quantité de familles honteuses... Tu serais navré de savoir leur état; ni toi ni moi ne pouvons pas les soulager pour le nécessaire, mais du moins le pouvons-nous par nos prières. Que Dieu leur fasse la grâce de prendre patience dans leur triste situation! »

1. A. Duboul, *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894. p. 43.

2. La mère de Jean du Barry était une *Lacaze de Sarta*. On trouvera ces Lacaze mêlés à toute l'existence de Mme de Cérès; ainsi, lors de la saisie de 1822, c'est une dame Lacaze qui se trouve fermière des biens appréhendés.

de son implacable ressentiment, la lettre qu'on va lire. Il y avait, à cette date, une semaine exactement que Jean du Barry était son beau-frère. Toutefois, avant de fulminer contre sa sœur ces terribles anathèmes au nom de la morale et de sa dignité outragées, le seigneur de Montoussin avait demandé à son oncle François de sévères explications. Voici la réponse que le pauvre homme, assez embarrassé, lui adressait le 7 janvier :

L'abbé François de Rabaudy à son neveu Arnaud-Louis.

Saint-Bertrand, 7 janvier 1777.

Je t'envoie cy-jointes, mon cher neveu, deux lettres qui m'ont été envoyées de Toulouse pour que je les lise et te les envoie après les avoir cachetées. Je te les envoierai sous l'enveloppe de celle-cy, au moyen de quoi je ne les cachèterai pas ; je te dirai seulement que ta chère mère s'explique fort mal dans la sienne. Voici le vrai :

M. le comte du Barri vint, la semaine dernière, à Saint-Bertrand, incognito. Un ecclésiastique le conduisit ches moi et, quand il y fut, vint me dire que M. le comte du Barri était ches moi, qu'il demandait à me voir un moment et que je voulus bien l'écouter. Je ne pus refuser de l'entendre ; je l'écoutai tant qu'il voulut. Après l'avoir entendu, j'écrivis un mot à ta mère et luy marquai que je pensois qu'elle devoit avoir une conférence en lieu secret avec ce Monsieur, où il luy diroit tout ce qu'il m'avoit dit, de quoi elle pourroit mieux juger que moi. Que si, après cette conférence elle jugeoit devoir consentir au mariage de ta sœur avec ce Monsieur, je n'y mettrois plus aucun obstacle, ce que je ne disois que parce *que je m'étois auparavant expliqué très fortement à ta mère contre ce mariage.*

Ta mère a eu la conférence, a cru devoir en conséquence consentir à ce mariage, assurée que je n'y mettrois plus d'obstacle ; tout ce qu'elle paroit dire de plus, réduis-le là. Je pense que tu dois t'y rendre, que ton épouse faira bien d'y aller aussi, si elle n'a point d'obstacle qui l'empêche.

Mille respects aux dames et à Messieurs Dercé, mille amitiés, etc...

De Rabaudy, *archidiacre.*

Répons en peu de mot, mais poliment, à M. Dubarry ; pour ta chère mère, tu n'as pas besoin que je t'inspire rien, tu sais et tu sens ce que tu luy dois.

Comme on le voit, l'oncle a quelque peine à avouer son consentement et, ce qui prouve bien qu'il était d'accord avec sa belle-sœur, il se garde de dévoiler la date du mariage qu'il a l'air de croire encore assez éloignée, alors qu'il devait se faire quatre jours après.

Voici maintenant les lettres qu'Arnaud-Louis écrivait le 16 janvier, de Castelnau-de-Picampeau, à sa grand-mère et à sa sœur. Il a eu soin d'en garder des copies d'après lesquelles je les reproduis, en rétablissant toutefois l'orthographe singulièrement négligée.

Arnaud-Louis de Rabaudy à sa grand-mère Dubarry.

(Sans date, janvier 1777.)

Madame ma très chère bonne maman,

J'ai été on ne peut plus satisfait en recevant votre lettre et en y apprenant que vous jouissez d'une bonne santé. Je souhaite qu'elle soit des plus durables.

Vous me mandez premièrement dans votre lettre que vous êtes surprise de ce que je n'ai point écrit à ma mère après tout ce qui s'est passé. Je ne mérite pas tous ces reproches, parce qu'il m'a été impossible d'écrire jusqu'à ce moment, parce que après mon arrivée à Castelnau je fus obligé d'aller faire un voyage duquel je ne suis de retour que de dimanche soir. Pourriez-vous croire, bonne maman, que j'oublie aïnsi une mère qui me sera toujours aussi chère que ma vie? Je ne suis point encore si inhumain. C'est de quoi je vous prie d'être convaincue.

Vous me dites, en second lieu, qu'il est de mon devoir de lui témoigner ma peine sur ce qui s'est passé. Je crois ne pas lui avoir manqué, ni m'être écarté du respect qui lui est dû. Si cela étoit, je suis tout prêt à lui en faire mes excuses; je sais et je sens toutes les obligations que je lui ai jusqu'à présent; mais si j'étois encore en même, comme je l'étois il y un an, d'être obligé d'avoir recours à elle pour un consentement de mariage[1] pour moi, je vous assure que je ne l'importunerais point dans la circonstance présente, parce qu'il est vrai que rien au monde ne m'humiliera autant que l'affreux mariage de ma sœur; et il m'humilie tellement que je n'ose regarder ni ma

1. Il s'était marié à vingt ans, en 1776.

femme ni personne dans le monde. Ainsi, vous toutes[1] m'avez plongé dans le malheur et ce malheur ne finira pour moi qu'au tombeau. Plût à Dieu que le Seigneur ne m'eût jamais donné le jour, parce que je n'aurais jamais été en même de recevoir un coup si sensible.

L'aveuglement de ma mère a été bien grand. Malgré ça, il n'a dépendu que d'elle d'en revenir, mais elle a refusé pour me rendre malheureux toute la vie. Encore s'il n'y avoit que moi de compris dans un malheur pareil, je m'en consolerais aisément, mais ça rejaillira encore sur mes enfants, si j'en ai, sur mes petits-enfants, et ainsi de suite jusqu'à un nombre infini de générations. On juge si une pensée comme celle-là ne m'agite (pas) continuellement. Je l'ai toujours présente à mes yeux et elle finira de me jeter au tombeau; mais le plus tôt que cela arriveroit n'iroit que mieux.

Est-il possible que ma mère, qui a joui toute sa vie d'une réputation et d'une vénération générales, la perde dans ce moment pour jamais? Non contente de ça, elle perd l'honneur de sa fille, elle la sacrifie à un nombre infini de maux et lui ouvre le chemin fort large pour la conduire au malheur le plus grand. Ce n'est pas tout encore, elle flétrit encore l'honneur de toute sa famille et de tous leurs parens. A un si cruel événement, je perds la tête et je crois le monde renversé.

S'il m'étoit possible de vous dire combien ce mariage est en horreur dans le public et même dans toute la France, vous vous décideriez bientôt à rompre une affaire de pareille espèce, car toute la nation et la patrie même crie vengeance contre une horreur de cette espèce.

Les propos que l'on tient en général contre toutes vous autres sont des plus forts et, si vous saviez l'horreur que le public a contre vous autres, vous tâcheriez de vous dérober à sa vue. Pour moi, tout loué que je suis de tout le monde entier, je suis réduit à n'oser regarder personne. Tous les propos parviennent à mes oreilles et s'adressent continuellement à moi et ce ne sont pas même des propos, mais même de lettres anonymes qui font horreur et, pour vous en convaincre à toutes, j'en envoie une à ma mère pour qu'elle la lise et qu'elle y réfléchisse.

J'ose[2] encore croire le cri public, qui dit la destination que le mari de ma sœur veut faire d'elle; je suis forcé de l'entendre de mes propres oreilles. A une horreur de pareille espèce mon sang se bouleverse. Peut-être ignorez-vous son projet et il est si horrible que j'ai de la peine que ma main me serve pour vous l'écrire? Mais, parce que peut-être me sentiriez-vous un jour mauvais gré de ne vous en avoir

1. C'est la preuve que le mariage avait été voulu par la mère et la grand-mère.

2. Sans doute : je n'ose...

(pas) prévenu, tout le monde assure qu'il ne l'épouse que pour la donner aux seigneurs de la Cour[1]. Je suis persuadé que ce n'est que trop vrai, vu l'âge et la conduite qu'a tenu de tout temps ce monstre-là, indigne de regarder le jour. Je suis même encore surpris qu'après toutes ces dépravations, cet homme ne craigne pas que la terre (s'ouvre) sous ses pieds.

Si ma sœur l'a épousé ou si elle l'épouse[2], je la prie de ne plus penser à moi, parce qu'elle est indigne de s'occuper d'un frère qui aurait donné sa vie pour elle et qui aurait fait tout au monde pour lui témoigner son amitié. Je l'oublierai tant que je pourrai, mais que ni elle, ni son mari surtout, ne se présente jamais plus devant moi, parce que je me porterais peut-être à de grandes extrémités. Je ne suis pas le seul qui leur fasse ce compliment, mais ce sont tous mes parents qui le leur font par ma bouche.

Il est bien dur pour moi d'être obligé de vous dire toutes ces choses, mais je sens que mon honneur et mes sentiments m'y portent. Vous avez toutes considéré cette affaire comme chrétienne, et moi je vous dis qu'il n'y en a peut-être pas de plus impie dans le monde. Vous serez surprise de tout ce que je vous dis, mais réfléchissez-y bien et vous verrez que j'ai suivi la voix de l'honneur et de l'honnête homme. Je suis persuadé que, dans le fond du cœur, vous trouverez que j'ai eu raison ; mais si l'on veut rompre cette affaire, il n'y a rien dans ce monde que je ne fasse pour que cela réussisse. Je suis même prêt à donner ma vie pour cela, s'il le faut.

Je finis tout ce discours, que je vous fais certainement à contre-cœur, en vous disant que, si le mariage se fait, vous ne trouviez pas mauvais de ce que je n'irais plus chez ma mère tant que je serai en même d'y voir des monstres de cette espèce. Çà ne diminuera jamais l'attachement respectueux avec lequel je suis et serai jusqu'au tombeau, etc.

---

1. Ceci est peut-être exagéré. Depuis la mort de Louis XV (1774), du Barry n'avait plus aucun crédit à la Cour, où il n'eût pas osé reparaître et d'où il était même banni ; mais qu'il ait songé, en se remariant, à tirer parti de sa femme et à la montrer à Paris, cela semble exact. La *Biographie portative* l'accuse crûment d'avoir vendu sa jeune femme à Calonne et l'on sait qu'en ces matières, il n'y a pas de fumée sans feu.

2. Ceci est la preuve qu'il ignorait la date du mariage et il est certain que cette lettre, comme celle du 16 à sa sœur, arriva trop tard.

Arnaud-Louis de Rabaudy à sa sœur Marie-Anne.

16 Janvier 1777[1].

Je veux bien te représenter; ma sœur, ce que mes sentiments me dictent à ton égard au sujet de ton affreux mariage[2]. Je ne puis y penser sans frémir.

Ignores-tu la vie de cet homme? Je vais te la dire en peu de mots. Fais-y réflexion et ne crois pas que ce soit un esprit d'animosité qui parle, mais ce n'est que les restes des sentiments que j'ai pour toi qui m'engagent à te parler ainsi, car autrement je n'en prendrais pas la peine.

Cet homme a tenu maison publique à Paris, où l'on alloit chez lui, en payant, connaître de femmes qui étoient à la disposition (et) dont il étoit le maquereau; il en a servi même à de seigneurs de ce pays-ci[3]. Tu peux t'imaginer après cela que cet homme a connu beaucoup de femmes et qu'il en connoit journellement. Joins à cela qu'il a essuyé toute sorte de maladies vénériennes[4] et que l'on assure encore qu'il en est attaqué. Voilà une réflexion à faire.

Je te demande qu'est-ce qui t'éblouit dans cette affaire-là? Si tu la

---

1. Sans lieu; un papillon attaché à la pièce porte : « 16 janvier 1777. Copie de la lettre que j'ai écrite à ma sœur au sujet de son mariage avec M. Dubarry. »

2. Il avait écrit « ton mariage », il a raturé pour mettre « ton affreux mariage. »

3. Ces accusations sont malheureusement trop véridiques. Voir en particulier les rapports de l'inspecteur Marais, du 18 mars et du 12 avril 1765. (C. Piton. *Paris sous Louis XV*, t. II, pp. 181 et 190). On ne peut les reproduire, mais voici deux lignes d'un rapport du 8 février, du même Marais, à propos d'une demoiselle Dorothée, qui en disent long : « Elle a fait toutes ses classes avec le sieur Dubarry,... qui l'a brocantée, pendant l'espace de six ans qu'elle a resté avec lui, à tous nos jeunes seigneurs. » (*Ibid.*, p. 162). Dans un autre rapport du 27 septembre, il dit crûment : « La vie que mène le comte du Barry avec la demoiselle Vaubernier (la future favorite) est infâme; c'est exactement sa vache à lait. » (*Ibid.*, p. 240).

4. On sait que ce fut l'impression qu'il donna à Lauzun, avec ses yeux bordés de rouge et les pommes cuites qu'il se mettait en cataplasmes sur les paupières, si bien même que Lauzun n'osa pas s'aventurer avec sa charmante pupille. Le duc de Richelieu et le marquis de Villeroy furent moins circonspects et ne paraissent pas s'en être repentis. Lauzun regretta plus tard d'avoir manqué cette occasion.

regardes d'un bon œil, tu la connoîtras comme affreuse, et tu te jettes dans des âbimes sans fin où les remords te rongeront éternellement. Tu n'en connois pas la conséquence pour le présent, mais tu ne la reconnoîtras que quand il n'en sera plus temps. Souviens-toi de ce que je te dis.

Non, je ne puis pas m'imaginer qu'une demoiselle comme toi, sortie d'un sang noble, ait si peu de sentiments pour vouloir un monstre comme celui-là pour époux. Je ne crois pas que personne dans le monde t'eût jamais cru de sentiments si bas. Permets-moi de te répéter ici la repartie d'un parent et d'un flambeau du Parlement, qui dit à ma mère en parlant de cette affaire, la dernière fois que j'étais à Toulouse, en ma présence, que tous les Parlements de France ne demanderoient pas mieux que de trouver une occasion à faire pendre ton prétendu futur mari[1] et qu'il le feroit pendre à ses frais et dépens, si l'occasion le requéroit; et, pour moi, je ne te cache pas que j'en ferois le prix très volontiers. D'après tout ce que je te dis, tu dois connoître le ridicule de tout ceci, et le déshonneur que tu te fais, et le tort que tu es en même de faire à tes parents, chose qu'ils ne te pardonneront de la vie. Tu ne dois pas douter des ruses de cet homme-là ; il en sait long, puisqu'il est parvenu à servir tous les seigneurs de la Cour dans leurs plaisirs. Son âge te devroit faire connoître, comme le dit le public, qu'il ne te veut pas pour lui. Tu n'ignores pas, sans doute, qu'il a fait mourir sa première femme de cruelle mort. Les propos les plus tendres pour elle était de l'appeler catin. Il me semble que, d'après ces réflexions auxquelles tu dois être et es obligée, (il t'importe) de réfléchir mûrement. Tu es à temps de rompre cet horrible mariage qui nous fait à tous du tort; une pareille action, comme je l'espère, t'assureroit l'éloge et l'amitié de tous les parents et de tout le royaume. Tu es bien jeune, tu ne prévois pas toutes les suites: aussi je t'exhorte et te prie comme frère à rompre cette affaire-là et de ne plus y penser. Si cela est, comme je l'espère, sois sûre de trouver ton vrai ami dans ton frère, prêt à donner sa vie et ses biens pour te rendre heureuse. N'écoute point du tout les propos de cet abominable (personnage), qui est fort expérimenté dans l'art de séduire de jeunes novices; tu dois réfléchir aux pièges que cet homme peut te tendre. Je ne t'en dis pas davantage, mais s'il te reste un brin de sentiments et de religion, tu n'y penseras plus.

Je ne doute nullement que tu ne rompes cette affaire; je te connais trop pour en douter; je vois que tout ceci n'est qu'un coup de jeunesse de ta part. Mais si tu n'agis pas comme je l'espère, nous nous sommes

1. A noter que c'est le moment où tous les Parlements enregistraient (sauf celui de Besançon) les lettres patentes donnant à Jean du Barry le comté de l'Isle et la forêt de Bouconne.

vus pour la dernière fois et je te défies (défends?) ni à toi ni à ton mari, de m'accoster, étant résolu de me porter, en première rencontre de cet homme-là, à la dernière extrémité, et je te jure de ne pas y manquer; il sera mon bourreau ou je serai le sien; et, si j'eusse cru que dans le public ça fit un esclandre pareil, ça serait déjà arrivé quand je l'ai trouvé chez ma mère, où tout le monde m'a blâmé de ne pas lui avoir brûlé la cervelle; et je t'assure que les répartions (?) n'en sont pas bien loin. J'aime mieux la mort que le déshonneur dans ma famille.

Ces lettres, d'une écriture sans élégance, sans orthographe, donnent une idée suffisante de l'instruction et de la mentalité de M. de Rabaudy. Elles témoignent cependant d'un sentiment très vif de la dignité ou, si l'on veut, du point d'honneur de celui qui les a écrites; et nous ne trouverions même qu'à les louer si, sans mettre à exécution ses menaces contre *le Roué* et son excommunication contre sa sœur, M. de Rabaudy avait persisté dans sa vertueuse indignation.

Mais un beau-frère qui possède 80,000 livres de rentes, qui dispose à Paris d'un immense crédit et qu'on considère en province comme une sorte de roi, n'est point, qu'elles que soient les infâmies qui s'attachent à son passé, un homme auquel on puisse longtemps tenir rigueur. Non seulement M. de Rabaudy ne se porta pas à son égard « à la dernière extrémité » et ne fut pas son bourreau, non seulement il ne chassa pas sa mère et sa sœur de son souvenir, mais encore nous le voyons, quelques semaines après, accepter de très bonne grâce le fait accompli et ne se faire aucun scrupule d'user largement, dans son propre intérêt, de la fortune et du crédit de son abominable beau-frère.

On sait de quel luxe vraiment royal cet épicurien, tourmenté d'un grain de folie, avait su s'entourer et quelles jouissances artistiques et bienfaisantes il sut tirer de son invraisemblable fortune. Cela seul la lui ferait pardonner. Son hôtel de la place Saint-Raymond, en face la porte méridionale de Saint-Sernin, était une merveille, non pas de bon goût, mais de luxe avec quelque chose de puéril.

La façade, banale et sans élévation, conserve encore

aujourd'hui ses corniches, ses panneaux décorés de cornes d'abondance et son tympan, fleuri de l'inévitable couronne de roses.

Quant à la décoration extérieure, elle donnait en miniature, dit Young, tout ce qu' « un amant enthousiaste, disposant des finances d'un royaume » aurait pu donner à sa maîtresse. « Des tableaux de prix, de nombreuses statues, des cariatides à l'aspect tourmenté, de magnifiques tapisseries, des glaces à profusion, des œuvres d'art de toute nature, un somptueux mobilier encombraient les appartements dont ils faisaient un véritable musée. Une galerie, soutenue par des colonnes de marbre rouge, avait vue sur un grand jardin où le mauvais goût le disputait souvent à l'excentricité. Un ours de terre cuite, placé à l'extrémité d'une grotte de rocaille, gardait le pied d'un monticule pompeusement décoré du nom de montagne, qu'un meunier et son âne semblaient gravir pour se rendre au moulin minuscule qui en décorait le sommet. Dans le pré, deux tigres veillaient, pendant que des satyres gardaient, en ricanant, les vaches, les moutons et les chèvres qui paissaient l'herbe tendre ou tondaient les bourgeons des arbustes. Un jet d'eau, un semblant de rivière que franchissait un pont de pierre, quelques sphynx, des dieux termes, Vénus et Bacchus, souvenirs d'un passé regretté, une Flore, protectrice de la nouvelle existence du propriétaire, complétaient l'étrange ornementation de ce parterre où, pour ne rien oublier, la végétation des tropiques était représentée par de grands palmiers peints sur bois[1]. »

L'anglais Young qui visita la demeure de Dubarry en 1787, ne reconnaît effectivement à ce jardin que le mérite de faire voir aux hommes jusqu'à quel point la folie peut aller. « Dans l'espace d'un àcre il y a, dit-il, des collines de terre, des montagnes de carton, des rochers de toile, des abbés, des vaches et des bergères, des ânes et des autels en pierre, de belles dames et des forgerons, des perroquets et

1. A. Duboul. *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse.*

des amants en bois, des moulins et des chaumières, des boutiques et des villages, en un mot tout s'y trouve, excepté la nature. »

L'aménagement intérieur était heureusement plus artistique, et voici en quels termes un chroniqueur toulousain le décrivait récemment, non sans quelque excès d'admiration[1] :

« Le salon, le boudoir, une chambre de parade et la galerie des tableaux étaient les trois merveilles de l'époque. La galerie a été transformée en plusieurs pièces, il n'en reste comme témoins que des colonnes doriques aux élégants chapiteaux qui sont, du reste, comme le « leit motiv » du style de l'hôtel et déjà un acheminement vers le retour à l'antique, vers « l'Empire ». Le salon garde au contraire son plafond peint, remarquable composition, dans la conception de l'époque, avec son ciel tendre et profond, son coloris, ses amours, ses roses, ses figures à la Boucher, à la Watteau, ses décorations murales tracées du bout d'un pinceau préoccupé d'imiter le relief, la moulure, la ciselure et réussissant à en donner l'illusion parfaite.

« La chambre de parade, au plafond bleu Nattier, marque déjà une étape dans le style; des profils d'empereurs romains en médaillon, des colonnes antiques, indiquent le goût avancé de du Barry, qui avait appelé de Paris les artistes dernier cri, du dernier bateau d'*Embarquement pour Cythère*. L'inventaire de l'hôtel, dressé le 12 ventôse an II (2 mars 1794), nous apprend que les tentures, les tapisseries, les sièges, étaient de damas ou de taffetas vert et qu'avec ses glaces de cheminée, de porte et d'entre-croisées, ses meubles riches, c'était là la plus belle pièce de la maison.

« Le boudoir contigu, dont il subsiste encore une luxueuse décoration, fut très vanté; meublé à la Turque, la paroi opposée à la fenêtre était une glace sans tain, où *le Roue* fit peindre une nudité, disposée de telle sorte qu'elle parut

1. Journal *La Dépêche* du 26 septembre 1916.

émerger d'une baignoire réelle, laquelle on voyait par transparence dans la salle de bains derrière la glace.

« De la galerie de tableaux il ne subsiste que l'emplacement, subdivisé en plusieurs pièces; c'est là qu'était exposée la précieuse collection de du Barry, qui, d'après l'inventaire dressé le 29 floréal an II, par le sculpteur Lucas, contenait des œuvres de Rubens, Véronèse, P. de Cortone, Romanelli, Jordaens, Breughel, Ruysdaël, Mignard, Le Lorrain (six toiles), Largillière, Rigaud, Boucher, Vernet, Vanloo, Greuze (sept toiles), Fragonard, Vigée-Lebrun, etc. etc., y compris les œuvres des Toulousains Rivals et Despax. »

A ce royaume féérique il manquait une reine. Ce fut sa jeune femme que *le Roué*, devenu Céladon, y installa.

Son mariage fut l'occasion de fêtes somptueuses. Bals, banquets, comédies, réceptions, etc., ce fut une orgie de dépenses par lesquelles le comte Jean, car on ne l'appelait plus qu'ainsi, répondit aux brocards de ses ennemis et ferma la bouche à une aristocratie trop dédaigneuse. Le peuple de Toulouse lui donna raison et la bouderie envieuse de son beau-frère n'y sut pas résister. Dès la fin de l'année 1779, M. de Rabaudy demandait à sa sœur d'être la marraine de sa seconde fille, Agathe, et il sollicitait sa mère d'obtenir du comte Jean de tenir cette enfant, en l'absence de son beau-père, le comte d'Ercé[1], sur les fonds baptismaux.

1. C'est évidemment par réprobation de cette alliance que M. de Siregand refusa le parrainage qu'il avait d'abord accepté. Quant à la brouille de M. de Rabaudy avec sa mère et sa grand-mère, elle n'avait été qu'une menace sans effet, car, dès le 11 avril 1777, sa mère, qui habitait Mondonville et qu'il avait chargée de lui négocier un emprunt de 4.000 livres auprès de sa grand-mère Dubarry, lui écrivait de la manière la plus affectueuse, non sans se plaindre, toutefois, qu'il ne lui envoyât pas le bois de chauffage qui lui était nécessaire.

II

M. de Rabaudy avait conservé de sa sœur un assez grand nombre de lettres. Malheureusement, comme il n'attachait d'importance qu'à ses intérêts matériels, ces lettres sont exclusivement des lettres d'affaires. C'est par cette correspondance triée que nous pouvons aujourd'hui nous faire une idée de Mme du Barry-Cérès; car c'est le nom — ou même le nom mythologique de Cérès tout court — qu'elle prit et porta depuis son mariage.

Mme de Cérès nous apparaît donc, dans sa correspondance, comme une femme de bon ton, de parfaite éducation, mais d'intelligence assez ordinaire, et de tempérament plutôt froid. Son orthographe est correcte, son écriture facile, son style clair et simple; c'est la preuve, chose rare à cette époque, que son éducation a été soignée ou peut-être plus simplement, qu'elle a beaucoup de lecture. Les qualités qui dominent en elle sont le bon sens, la franchise, une raison ferme et une droiture absolue. Comme contre-partie on pourrait lui reprocher une fierté un peu ombrageuse, mais qui n'est que le résultat de sa situation sociale assez fausse; peut-être est-elle, comme son frère, facilement irritable. Bien qu'elle n'ait aucune entente des affaires, on la sent issue d'une famille de robe; elle a la notion juste de ses intérêts et l'intuition de leur pratique. Elle n'est point sentimentale, mais, vis-à-vis de son frère comme vis-à-vis de sa mère, on la sent affectueuse, prête même à des sacrifices, mais sous condition de réciprocité. Bref, une honnête femme, disons-le tout de suite.

Elle n'est point mondaine et, par suite, nullement frivole, parce que, se rendant compte des humiliations que pourrait lui valoir le passé de son mari, elle ne veut pas s'exposer à

ces humiliations. C'est l'indice d'un caractère probe et réfléchi.

Était-elle jolie ? A cela nous pouvons répondre avec certitude sur la garantie d'un expert, Dufort de Cheverny, qui note dans ses Mémoires qu' « elle était charmante[1] ». Il est d'ailleurs vraisemblable que si son mari, qui s'y connaissait, l'a épousée à dix-sept ans sans aucune fortune et même en lui faisant des avantages considérables, c'est qu'elle ne manquait pas d'agrément.

Son portrait a été peint par Mme Vigée-Lebrun, mais nous n'avons pu savoir ce qu'il était devenu. En revanche, la séduisante artiste de la fin du dix-huitième siècle, dans les *Souvenirs* qu'elle donna — ou plutôt qu'Aimé Martin donna sous son nom en 1835 (elle était alors octogénaire et elle avoue qu'elle n'a jamais su écrire) — a intitulé un de ses chapitres : *Calomnies de Mme de S...; sa perfidie.* Or, il faut savoir que Mme de S... n'est autre que Mme de Cérès, parce qu'à l'époque on prononçait et on écrivait souvent Serrès. On devine déjà qu'il y a eu, entre l'artiste et son modèle, quelque impitoyable rivalité. Nous reviendrons plus loin et plus longuement sur cet épisode. Mais on ne s'étonnera pas que le portrait livré à la postérité par la plume de Mme Vigée-Lebrun ou de son teinturier, soit légèrement poussé à la sépia. « Mme de S..., femme de D..., surnommé *le Roué,* dit-elle, ... avait un charmant et doux visage, *quoiqu'on pût remarquer quelque chose de faux dans son regard* », et elle ajoute : « et M. de Calonne en était très amoureux ». *Inde iræ.* Cheverny, plus simplement, assure qu'elle était jolie et charmante.

Aimait-elle son mari ? Si, par là, on entend le sentiment exclusif, dominateur, des unions voulues, légitimes ou illégitimes, on peut répondre non. Mais, comme nous l'avons dit, le mariage, à cette époque, n'avait rien à voir avec la passion. Mme de Cérès, bien que dans une lettre de 1789 (son mari a alors 66 ans) elle le qualifie, avec une gaieté

1. Dufort de Cheverny, *Mémoires*, édition 1909, t. I, p. 463.

légèrement moqueuse, de « l'*Ancien* », a eu pour cet époux, sinon l'affection, au moins les égards que certainement il ne méritait pas; sa vie conjugale n'a point soulevé d'éclat et elle a même gardé avec dignité un nom difficile à porter. Qu'elle ait eu d'autres affections (ce qui ne semble pas douteux et ce qui, d'ailleurs, avec les mœurs et les idées de son temps est assez naturel), cela ne nous regarde pas; la froideur de son tempérament plaide même en sa faveur et si, avec la fâcheuse réputation du comte, la malignité publique n'a trouvé à s'exercer sur elle que bien longtemps après et assez inexactement, c'est que, contre toute apparence, elle fut réellement une honnête femme. Elle aima donc son mari et vécut avec lui mieux que ne le comportait le code mondain du dix huitième siècle.

C'est donc une figure intéressante et sympathique, à coup sûr exceptionnelle, que celle de cette mystérieuse jeune femme, bien née, jolie, entourée, très courtisée, un peu abandonnée de sa famille, exposée à la féroce hostilité d'une société spirituelle et corrompue, en but à tous les périls et toutes les séductions, et qui garde néanmoins à un vieux mari, indigne, vicieux, décrié, et par dessus le marché ruiné, un vernis d'honorabilité dont les plus hautes, les mieux défendues, n'ont pas su se parer.

De 1677 à 1773, Mme de Cérès vécut à Toulouse où elle fit les honneurs de la luxueuse demeure de son mari. C'est dans cet intervalle, comme nous l'avons dit, qu'elle tint sur les fonds baptismaux, le 31 janvier 1780, la seconde fille de son frère, Anne-Pétronille-Agathe, à laquelle elle voua une affection sérieuse; mais il n'y eut jamais d'intimité entre la famille de son frère et celle de son mari. Jean du Barry ne pouvait oublier l'opposition injurieuse que M. de Rabaudy avait faite à son mariage, et la jeune Mme de Rabaudy laissait percer, dans ses manières, le dépit qu'elle ressentait de la mesalliance de sa belle-sœur; les deux femmes se voyaient, protestaient même de leur affection réciproque, mais c'était tout.

En 1783, Jean du Barry pensa que son éloignement de

Paris avait assez duré. Il voulait montrer sa jeune femme[1]; il avait d'ailleurs à poursuivre, outre le payement de son comté de l'Isle-en-Jourdain qu'il avait vendu au comte de Provence, la rentrée de créances importantes; il comptait même avoir de l'ancienne favorite, retirée à Louveciennes, quelque dédommagement de la mort de son fils; enfin, il était las de la province et il voulait retrouver une nouvelle influence sur son ancien théâtre. Il vint donc, avec sa femme, s'installer à Paris.

Ce qu'il était physiquement à cette époque, Dufort de Cheverny va nous le dire d'un mot, *cacochyme*. Car, non seulement il était courbé et torturé par les troubles urinaires qui accompagnent l'hypertrophie prostatique, mais il traînait, depuis trente ans, une affreuse maladie des paupières, le trichiasis, qui n'avait fait que progresser en vieillissant. C'est cette suppuration des yeux que Lauzun avait remarquée en 1767 et Dufort en 1785. Il en était si tourmenté que, durant sa détention à Toulouse, il adressait encore, à la veille de sa mort, au Comité de sûreté générale, une pétition accompagnée d'un certificat médical le déclarant atteint « d'une maladie grave de la vessie et d'une ophtalmie considérable[2] ».

En conséquence, quand il ne portait pas sur les yeux des cataplasmes de pommes cuites, comme le vit Lauzun, il portait sur le front, pour se garder de la lumière, un énorme abat-jour, une visière de soie verte qui ne devait pas contribuer à le rendre gracieux. Mais il avait conservé sa gaieté, son aplomb et son imperturbable confiance en l'avenir.

1. M. G. Lenôtre estime que le Roué n'était point sans espérer que « sa nouvelle union serait aussi lucrative que l'avaient été ses relations avec Jeanne Bécu ». Mais, ajoute-t-il, « il dut rabattre de ses prétentions; l'honnête Louis XVI était inaccessible à ce genre de tentation ». (G. Lenôtre, *Monsieur du Barry*, p. 211.) C'est là une assertion aussi invraisemblable que gratuite. Du Barry connaissait trop bien le caractère du roi et les sentiments qu'il avait pour lui, pour commettre une pareille maladresse. Il savait fort bien que la Cour lui était un domaine interdit.

2. Archives municipales de Toulouse (Donjon), *Pétitions des détenus*, registre A-L, 1793.

Le ménage s'établit, si l'on en croit Mme Vigée-Lebrun, au cœur de Paris, rue du Gros-Chenet. Chose étrange, du Barry fut éconduit par sa belle-sœur, que gardait jalousement l'affection de M. de Brissac, mais il trouva aussitôt, dans les milieux financiers et auprès des parlementaires en relations avec ses amis de Toulouse, une partie de son ancien crédit.

Dufort de Cheverny donne, sur l'installation du ménage à Paris, quelques détails savoureux [1].

« Lutaine (le secrétaire d'Olavidès, comte de Pilos), avait fait louer, dit-il, la moitié de la maison au fameux du Barry le Roué. Cet homme, qui avait joué un rôle de toutes les manières, jouissait d'une fortune immense et la dépensait avec une prodigalité incroyable, enfin avec autant de facilité qu'il l'avait gagnée. Je l'avais connu petit officier dans le régiment du comte de Turpin de Crissé; je me rappelle très bien qu'un jour, à l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, Turpin me lisant quelques articles de sa tactique (qu'il a fait imprimer depuis), du Barry, qui logeait chez lui, vint lui faire sa cour, et Turpin le renvoya aussi lestement que peut le faire un supérieur pour un inférieur très marqué.

« Je ne l'avais pas vu depuis, lorsque je le trouvai à dîner chez le comte de Pilos. Il avait épousé une femme charmante, ce qui faisait un contraste avec lui, qui était cacochyme, se plaignait toujours de sa santé et avait la vue si faible qu'il portait un garde vue de taffetas vert; plaisant, ordurier même, il aimait à parler du rôle qu'il avait joué et de l'influence qu'il avait eue dans les affaires.

« Sa femme nous parut très aimable; mais n'étant pas une société pour elle, nous acceptâmes seulement un dîner et nous en restâmes là, quoiqu'il n'y eut rien de si insinuant, de si caressant que ce ménage, qui cherchait à *s'étayer des gens qui avaient une bonne réputation* ».

A ce tableau il y a une ombre. C'est celle qu'ont jeté sur

1. Dufort de Cheverny, *loc. cit.*, t. I, p. 463.

Mme du Barry-Cérès ou Mme de Serres, comme elle la désigne, les *Souvenirs de Madame Vigée-Lebrun*[1].

Disons d'abord quelques mots de l'auteur et de l'ouvrage.

Mme Vigée-Lebrun n'a pas été qu'une très aimable femme; elle a été aussi très coquette et, pour nous servir d'un mot du maréchal de Castellane, « passablement galante ». Certains de ses contemporains, notamment la duchesse de Saulx[2], l'ont jugée sévèrement et, le plus chaud de ses défenseurs actuels, M. Pierre de Nolhac, reconnaît qu'elle n'était pas « dénuée de prétention féminine et qu'elle montra toujours, avec quelque excès, le goût de plaire[3] ».

Dans ses *Souvenirs*, elle omet volontiers tout ce qui peut lui être désagréable, de telle sorte qu'on ne doit les consulter qu'avec prudence[4]; et cela se comprend si l'on songe aux conditions dans lesquelles l'ouvrage a été publié.

Mais si l'aimable vieille femme qu'elle était alors se présente à la postérité sous l'aspect le plus avantageux, elle ne garde pas toujours, vis-à-vis de ses contemporains, la même correction. Elle s'est montrée, par exemple, vis-à-vis de Mme Labille-Guiard, son émule en peinture, dont elle ne prononce même pas le nom, aussi injuste qu'envers le comte d'Espinchal, dont elle a fait un croquis plaisamment acidulé[5].

A-t-elle été la maîtresse de M. de Calonne, comme l'en accusaient tous les pamphlets de l'époque et notamment la sanglante invective de Gorsas? Elle s'en défend avec une indignation vertueuse dont nous acceptons volontiers la

1. *Souvenirs de Mme Louise-Élisabeth Vigée-Lebrun*, édition de M. Pierre de Nolhac, Paris, S. d. (1911), p. 61.

2. Voir à ce sujet : Léonce Pingaud, *Les Français en Russie*, 1886, p. 201, et Joseph Turquan, *Les Femmes de l'émigration*, 1912, t. II, p. 221.

3. *Souvenirs*, etc., édition Nolhac (collection Funck-Brentano), introduction, p. 9.

4. P. de Nolhac, *Madame Vigée-Lebrun, peintre de Marie-Antoinette*, Paris, Goupil, 1912, p. 10.

5. Ernest d'Hauterive, *Journal d'Émigration du comte d'Espinchal*, 1912, Avant-propos, p. II.

sincérité[1]; mais, en ce qui concerne M. de Vaudreuil, il lui serait plus malaisé de se défendre.

En effet, bien qu'elle ne l'avoue nulle part, elle laisse partout deviner qu'elle n'a jamais cessé d'aimer M. de Vaudreuil. Leur liaison était connue de tout Paris et le séduisant créole n'a gardé sur ce chapitre aucune discrétion. Or, il faut dire un mot de cette liaison, qui introduisit Mme Lebrun dans l'intimité de Marie-Antoinette, pour qu'on puisse juger de la valeur de son témoignage contre Mme du Barry-Cérès.

Le comte de Vaudreuil était, sans aucun mystère et sans que personne s'en scandalisât, l'amant de sa cousine, Mme de Polignac, qui elle-même était la favorite, l'intime amie de la reine (1779). Comment la jolie artiste put-elle partager avec Mme de Polignac, sans se fâcher avec elle et même en demeurant son amie, les caresses de M. de Vaudreuil? C'est une de ses histoires qui valent d'être contées, car elle ne peut se concevoir que grâce à la facilité de mœurs et même à l'amoralité de cette époque. Elle donne d'ailleurs la mesure des choses étranges qui se passaient dans l'entourage de la reine et que la malheureuse femme devait si cruellement expier[2].

Vers 1780, époque de la naissance du futur prince de Polignac, il y eut, en effet, dans le cercle de la reine un chassé-croisé sentimental dans lequel Mme Lebrun joua un rôle. Le comte d'Artois, encore très jeune (il était né en 1757), s'était épris d'une passion soudaine et violente pour

1. Remarquons simplement, avec M. de Nolhac, que l'argument qu'elle donne *que M. de Calonne portait perruque*, est au moins singulier.

2. L'intimité de la reine avec Vaudreuil ne laissait pas de donner lieu à de malignes épigrammes. On sait, qu'en 1785, ils jouèrent *Le Barbier de Seville* sur le petit théâtre de Trianon. Le comte d'Artois avait le rôle de Figaro, Vaudreuil celui d'Almaviva et la reine celui de Rosine. Aussi, Grimm, rendant compte de cette prodigieuse représentation, écrivait-il : « Le petit nombre de spectateurs admis à cette représentation, y a trouvé un accord, un ensemble qu'il est bien rare de voir dans les pièces jouées par des acteurs de société ».

la nonchalante maîtresse de son ami. M. de Vaudreuil était d'avis, avec toute la noblesse de ce temps,

> Qu'un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore.

Il laissa donc le champ libre au prince et il en résulta la grossesse de Mme de Polignac, puis la naissance de son fils Jules. C'est même cet incident qui donne la clef de l'affection toute particulière que le comte d'Artois devait porter à cet enfant, appelé à devenir le mauvais génie de la monarchie[1].

« La reine, dit M. Turquan, quitta Versailles et vint s'ensevelir avec toute sa cour à La Muette pour être plus près de Mme de Polignac pendant ses couches. Elles eurent lieu au mois de mai 1780. La pension de 30.000 livres accordée à M. de Vaudreuil date d'octobre 1779. Ne peut-on pas voir, dans le don de cette pension, en raison de sa date, une sorte de dédommagement à M. de Vaudreuil, amant attitré de la favorite, pour l'infidélité faite en faveur du prince? L'amitié entre le comte d'Artois et le comte de Vaudreuil date de ce moment[2] ».

Il n'y a là, dira-t-on, que des vraisemblances. Mais si l'on songe à ce que fut, à partir de cette époque, l'intimité de

1. Comte d'Haussonville, *Ma Jeunesse*, p. 291. Cette paternité, connue des intimes, explique l'attachement profond que Charles X devait, jusqu'à la dernière heure, garder à son ministre. La duchesse d'Angoulême, dont le rigorisme s'atténuait pour les bâtards de la famille royale, l'appelait Jules, tout court. Le cardinal de Latil, au courant de tous les secrets de la maison, avait poussé avec passion à la formation du ministère Polignac ; il devint jaloux du ministre et voulut l'abattre ; il y perdit sa peine ; c'est le seul article sur lequel le roi et la dauphine ne voulurent jamais l'entendre. D'ailleurs, la ressemblance physique avec Charles X est frappante dans les derniers portraits du prince de Polignac. Voir en particulier le portrait lithographié du prince, fait d'après nature à Vincennes, pendant sa détention. (Lith. de Ratier, Bibliothèque nationale, Estampes.) Voir aussi *L'Espion russe*, de Lamothe-Langon, t. II, p. 159, et *Mes Souvenirs*, de Daniel Stern. « Il ressemblait au roi, de qui, dans le peuple, on le disait le fils », précise cette dernière.

2. J. Turquan, *Les Femmes de l'Émigration*, t. II, p. 221.

Vaudreuil et du prince[1], si l'on songe à ce que fut la faveur du comte de Vaudreuil, à sa familiarité, sa liberté d'allures et même son insolence dans le cercle de la reine[2], on ne saurait s'empêcher de les trouver très plausibles. « Il semble bien qu'il y ait eu en cette affaire une sorte de marché secret. Le comte de Vaudreuil aurait fermé les yeux sur la complaisance de sa cousine à satisfaire un caprice du comte d'Artois, d'où la grossesse de Mme de Polignac et l'indemnité de 30.000 livres de pension annuelle à M. de Vaudreuil[3] ».

Il y eut, en conséquence, pendant quelques mois, en 1779-1780, une période de *disponibilité* de M. de Vaudreuil, et ce fut Mme Vigée-Lebrun (elle avait alors 24 ans) qui remplit cet intérim. Elle entra dès lors dans la famille. Ainsi s'expliquent son admission, à la même époque, dans l'entourage de la reine, dont elle exécute le premier célèbre portrait (1779), l'admiration fervente qu'elle nourrit pour Vaudreuil, les lettres que celui-ci lui adresse d'Espagne, avec le comte d'Artois (lettres que son frère Vigée jugea prudent de faire disparaître), sa liaison avec les Polignac qu'elle va rejoindre pendant l'Émigration, et jusqu'à ce souper grec, cause, assure-t-elle, de tant de calomnies.

On peut donc penser que Mme Vigée-Lebrun manque d'autorité pour flétrir ou taxer de légèreté la conduite de ses amies. Revenons maintenant à son accusation.

Nous savons, par ses propres confidences, que, dès avant son mariage, elle ne manquait pas de coquetterie et que nombre de galants, en apparence épris de son talent, venaient se faire peindre dans son atelier afin de lui mieux faire la cour. Elle cite, parmi ces admirateurs sans scrupules, le marquis de Choiseul, un certain comte de Brie qui la poursuivit longtemps de ses obsessions et qui même oublia un

1. Ainsi, dans une discussion avec Charles X, comme Vaudreuil s'était plaint d'être en désaccord après trente ans d'amitié, le roi lui écrivait : « Tais-toi, vieux fou, tu as perdu la mémoire, car il y a quarante ans que je suis ton meilleur ami ». Cela se passait en 1814.

2. Voir à ce sujet : Besenval, *Mémoires*.

3. J. Turquan, *loc. cit.*, p. 222.

jour sur sa commode 19.000 francs de titres de rente, et, bien entendu, du Barry.

« Le comte du Barry, le Roué, racontait-elle à ses amis, lui fit bien les yeux doux ; mais Mme Lebrun et sa mère n'en firent que rire sans l'écouter[1] ».

Cela n'a pu se passer qu'avant 1774, à une époque où Mme Lebrun était encore inconnue du public. Il se peut donc bien que le Roué, à l'affût des jolies filles qui ne demandaient qu'à se perdre, ait été attiré chez l'artiste, moins par son talent que par sa jeunesse et par sa beauté[2] ; mais il ne perdit certainement pas son temps à cette conquête ; il lui fallait des vertus plus faciles. En outre, comme il était lui-même, ainsi que Vaudreuil son ami, un amateur éclairé des arts, il sut apprécier ce jeune talent, et, quand il revint à Paris, en 1783, retrouvant Mme Lebrun alors à l'apogée de sa réputation, il lui amena sa jeune femme et lui demanda de faire son portrait.

Il y avait alors à Paris un homme dont le faste, la galanterie, les succès de tout genre attiraient l'attention générale ; c'était le grand premier rôle de la monarchie épuisée, le Contrôleur-général de Calonne. Or, M. de Calonne ne quittait pas le salon et l'atelier de Mme Lebrun.

Le portrait du ministre qui souleva tant d'impitoyables épigrammes, celui-là même qu'un critique disait peint *de main de maîtresse*, est précisément de 1784, et c'est l'année où les du Barry entrent en relations avec M. de Calonne. N'est-il pas vraisemblable que c'est dans l'atelier de Mme Lebrun et par l'intermédiaire de celle-ci[3] que ces rela-

1. P. de Nolhac, *loc. cit.*, pp. 23 et 238.

2. Dans une plaquette parue à cette époque et dont le seul exemplaire connu se trouve au British Museum, *Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris*, se trouve une liste des élégantes de Paris dans laquelle figurent 158 noms. Mme « Lebrun de l'Académie » s'y trouve sous le no 3, entre Mme Corraza, la majestueuse déesse du café de ce nom, et Olympe de Gouges ; elle avait donc une certaine réputation de beauté. Cependant, dit l'auteur, « nous excluons de notre liste les jolies femmes qui font trafic ouvert de leurs charmes ».

3. Il est bon de rappeler que c'est également dans l'atelier de

tions se sont établies? Comment alors ajouter foi aux *Souvenirs* qui, à l'époque même où tout Paris retentissait des galanteries du Contrôleur-général pour sa belle artiste, nous le représentent comme « très amoureux » de Mme de Cérès?

C'est, en effet, en se défendant d'avoir cédé au Contrôleur-général, que Mme Lebrun accuse la jeune femme d'en avoir été la maîtresse, et voici la noirceur qu'elle lui impute. Nous reproduisons textuellement, ici, le passage des *Souvenirs* qui se rapporte à cet épisode.

« M. de Calonne allait très souvent rue du Gros-Chenet (où je ne logeais pas encore à cette époque) chez Mme de S...[1], femme de D..., surnommé Le Roué. Mme de S... avait un charmant et doux visage, quoi qu'on pût remarquer quelque chose de faux dans son regard, et M. de Calonne en était très amoureux. Dans le temps dont je vous parle, elle m'avait prié de faire son portrait et, comme un jour elle prenait séance, elle me demanda, avec son air de douceur habituel, si je voulais lui prêter ma voiture le soir pour aller au spectacle; j'y consentis, et mon cocher alla la prendre chez elle. Le lendemain matin, je demandai mes chevaux pour onze heures; mais, à onze heures, cocher, voiture, rien n'était rentré. Je dépêche aussitôt quelqu'un chez Mme de S..., Mme de S... n'était point de retour; elle avait passé la nuit à l'hôtel des Finances. Jugez de ma colère quand je l'appris, quelques jours après, de mon cocher, auquel un bon pourboire ne ferma pas la bouche et qui conta le fait à plusieurs personnes de la maison. En pensant que, si les gens de l'hôtel des Finances ou d'autres avaient demandé à cet homme le nom de ses maîtres, cet homme avait dû répondre naturellement qu'il appartenait à Mme Lebrun, j'étais tout à fait hors de moi. Il est inutile d'ajouter que je n'ai jamais revu Mme de S... qui, m'a t-on dit, vit à

Mme Lebrun que Tallien aurait, pour la première fois, rencontré Mme de Fontenay.

1. Je rappelle que Cérès se prononçait alors Serres et que c'est sous le nom de comte de Serres que du Barry était revenu s'installer à Paris.

Toulouse et s'est jetée dans la plus austère dévotion. Que Dieu lui pardonne! A-t-elle voulu sauver sa réputation aux dépens de la mienne? Me haïssait-elle? Je ne sais; mais elle m'a fait bien du mal, car les longs détails dans lesquels je viens d'entrer, chère amie[1], vous prouvent assez combien j'ai souffert d'une calomnie qui s'appliquait si mal à mon caractère et à la conduite de toute une vie que j'ose dire avoir été honorable[2]. »

Nous ne voulons pas analyser cette accusation, qui est surtout une apologie, ni insister sur les points étranges ou suspects et sur les invraisemblances qu'elle renferme. Il semblerait que la femme entretenue ne soit point celle qui emprunte la voiture, mais bien celle qui a chevaux, cocher et maison montée, à la manière des Guimard et des Duthé. Du moins pourrait-on dire que M. de Calonne, si fastueux à l'ordinaire, se serait montré cette fois singulièrement mesquin à l'égard de sa maîtresse, puisque non seulement il l'oblige à emprunter une voiture, mais encore que, quelques mois après, la pauvre femme ne pourra quitter Paris faute de 1,000 écus. Mme Lebrun est à l'abri de pareille infortune. Mais il suffit, pour placer la question sous son vrai jour, de la poser en d'autres termes :

Croit-on que, si Mme Lebrun n'eût pas cherché dans l'incident de la voiture un prétexte ou une justification, elle se fût formalisée avec tant d'indignation de l'hospitalité donnée à sa voiture à l'hôtel des Finances? Car, on ne peut supposer que ses chevaux soient demeurés attelés pendant dix-huit heures. Poser cette question, c'est la résoudre.

Notre opinion, d'ailleurs, n'est point tellement défavorable à Mme Lebrun. Nous estimons que pas plus Mme Lebrun que Mme de Cérès n'eurent à se reprocher d'avoir été les maîtresses du Contrôleur-général.

Que M. de Calonne, avec les mœurs du jour et avec sa suffisance de grand seigneur, ait voulu le laisser croire; que

1. Les souvenirs de Mme Vigée-Lebrun sont rédigés sous forme de lettres à une amie.

2. *Souvenirs*, page 67.

Mme Lebrun ait caqueté avec lui; que Jean du Barry, de son côté, ait songé à se servir de sa femme et même à la jeter dans les bras du Contrôleur-général pour capter sa protection, tout cela est possible, voire probable; mais que les choses soient allées jusqu'au point où les ont portées les médisances et les jalousies, c'est ce qui est invraisemblable, et de cela nous avons les preuves, d'un côté, dans la dénégation de Mme Lebrun; de l'autre, dans la misère des du Barry, dans le caractère très ferme et passablement orgueilleux de Marie-Anne de Rabaudy et surtout dans la fatuité de M. de Calonne lui-même.

On a prêté beaucoup de conquêtes à M. de Calonne, mais il faut se rappeler qu'en matière de galanterie le dix-huitième siècle est surtout un siècle de fanfaronnades; il a plus de corruption élégante, plus d'étalage de vices que de vices véritables, et M. de Calonne en est le représentant le plus caractéristique. Il a voulu se donner l'apparence et la réputation d'un séducteur irrésistible; en réalité, sa seule passion a été l'ambition, et, sauf Mme d'Harvelay, qui le tenait de près et dont il attendait le veuvage pour épouser ses millions, il n'eut point de maîtresses; aucune femme, du moins, ne tint de place dans sa vie.

Mais comment un homme qui mettait le Trésor royal aux pieds de Mme de Polignac et qui disait à la Reine : « Si c'est possible, Madame, c'est déjà fait; si c'est impossible, ça se fera », n'eût il pas été accusé de galanterie?

En fait, c'est seulement un ambitieux, plein de projets, de combinaisons, et d'une confiance imperturbable en lui-même; il aime le bruit, la gloire, les succès, et sa vie se passe à intriguer. C'est sur ce terrain surtout qu'il devait se rencontrer avec du Barry et sympathiser avec lui.

Calonne était arrivé au ministère avec un plan de réformes financières qui, si on en croit Besenval (III, p. 181) n'était pas plus mauvais qu'un autre; mais quand il songea à l'exécuter, il vit se dresser aussitôt en face de lui de furieux appétits et de folles surenchères.

L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, poussé

par l'abbé de Vermond, « qui méprisait le Roi » et que, par conséquent, soutenait la Reine, visait au Contrôle général et il avait lié partie avec d'autres ambitieux, comme Lamoignon, qui apportait des projets de réformation de la justice, ou, pour mieux dire, convoitait la succession du valétudinaire garde des sceaux Miromesnil.

Ce fut pour cette lutte que Calonne eut recours aux ressources de du Barry et il eut lieu d'en être satisfait, puisque nous voyons le comte devenir son commensal et même avoir sur lui, à l'étonnement général, une véritable influence.

Bien entendu, c'est à sa femme qu'on en fit tout l'honneur et ce fut Mme de Cérès qui assuma, aux yeux du public, le rôle auquel son mari l'avait peut être destinée, mais qu'elle n'avait pas pris. On trouve même, dans la *Biographie portative*, le chiffre auquel le Roué avait vendu à Calonne les « premières faveurs » de sa femme, 400,000 francs!

Hélas! ces 400.000 francs ne durèrent guère comme on le verra. En 1787, l'Assemblée des notables avait renversé M. de Calonne; Brienne lui avait succédé au Contrôle général; Lamoignon avait remplacé Miromesnil aux sceaux, et Jean du Barry, réduit aux expédients, mais dépensant toujours, intriguant, agiotant, s'agitant, avait si bien arrangé ses affaires qu'il était complètement ruiné.

III

Ces années 1784 à 1789 furent pour Mme de Cérès, autant qu'on en peut juger par ses rares confidences, un véritable supplice.

En décembre 1783, elle écrit à son frère, après lui avoir adressé « des vœux bien sincères pour son bonheur et celui de toute sa famille, à qui elle le prie de dire que la *tata filou* les aime bien[1] », ces mots significatifs :

Ma santé est assez bonne, quoique je me plaigne toujours. Le fait

1. Ce joli mot de patois de *tata* rappelle ce billet de la marquise

est, qu'éloignée de tous mes parents, je m'ennuie un peu. J'espère qu'au beau temps j'irai leur dire de vive voix que leur amitié est pour moi la chose la plus précieuse. Il fait grand froid ici ; les hivers sont plus rudes que dans nos cantons.

Elle prie son frère de ne pas lui envoyer d'étrennes, assurant que l'intention lui suffit, et elle termine ainsi :

Je n'ai point été fâchée une minute contre toi et tout aussi peu contre aucun des miens. Mon mari vous a fait à tous mille amitiés; j'en joins autant, en te demandant de les rendre à la sœur qui t'est le plus attachée, souhaitant te le prouver.

Adieu, je vous embrasse à tous de tout mon cœur.

RABAUDY, comtesse DU BARRY-CÉRÈS.

En 1786, elle fait, j'ignore dans quelles conditions, mais il ne paraît pas que ce fut ni avec son mari ni avec M. de Calonne, un voyage en Italie.

Avec qui ?

Là est très vraisemblablement le secret de ce cœur meurtri, secret que la pauvre femme n'a point trahi. Il semble, en effet, que ce voyage en Italie ait été pour Mme de Cérès la seule revanche qu'elle ait voulue et cherchée de sa triste destinée.

A son retour, elle trouva la gêne, cette effroyable misère dorée, plus pénible cent fois, plus cruelle que le dénuement des gueux, assise à son foyer. Son mari a plus de 70.000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville; c'est du moins ce qu'il assure et ce que tout le monde confirme; *immensément riche*, dit la *Biographie portative; fortune immense*, dit Cheverny. Il passe dans le public pour remuer l'or à la pelle et le fait est qu'il jette l'argent par les fenêtres ; il dîne en ville, soupe, lance des affaires, commandite des entreprises, fréquente des joueurs, va probablement chez les filles à la mode, mais il est criblé de dettes, harcelé par ses créanciers et si discrédité, qu'il est obligé de solliciter un secours de la favorite déchue. Celle-ci le lui refuse et sa malheu-

de Saint-Vincent à son neveu, l'abbé de Villeneuve : « Je suis la *tata* du petit dieu, puisque je suis la tienne, mon mignon. »

reuse femme, qui voudrait rentrer à Toulouse au mois de mai, en est réduite à écrire à son frère qu'elle ne peut quitter Paris à cause de

1.000 écus ou 4.000 francs de dettes criardes que j'y ai. L'Ancien, ajoute-t-elle, n'est point en position de le faire. J'ai cherché à emprunter cette somme, car je n'aime point avoir obligation à mes connaissances, je ne dis point à mes amis, car qui peut se vanter d'en avoir ?

et elle supplie son frère — très inutilement du reste — de l'emprunter pour elle[1]. N'est-ce pas réellement navrant?

D'ailleurs, M. de Rabaudy tient ses comptes avec exactitude et ne se paye pas de sentiments. En 1786, sa mère l'avait avisé que Mme de Cérès se chargerait des frais d'éducation ou de pensionnat de sa petite filleule Agathe, mais qu'elle avait l'intention de proposer pour elle le couvent de Lévignac, qui servait de maison d'éducation aux filles de bonne maison du pays et où, sans doute, les du Barry trouvaient des facilités[2]. Grand mécompte pour M. de Rabaudy qui, jugeant sans doute de la fortune de son beau-frère par le bruit public, eût voulu que sa fille fût élevée, non pas à Lévignac, mais à la Visitation de Toulouse. Il écrit donc à sa sœur une lettre assez inconvenante dans laquelle on relève cette phrase : « L'enfant t'appartient comme tante et marraine et je suis persuadé que tu as autant à cœur son avancement et son avantage que je pourrais l'avoir moi-même. »

Cette fois, Mme de Cérès prend la mouche et lui répond, le 25 novembre 1786 :

Je suis toujours la même, mon cher frère, bonne amie et bonne sœur. Tu veux ta fille à la Visitation, à la bonne heure! Mets-l'y. La

1. Lettre du 4 avril 1789. Elle se termine par ses mots : « Des *poutous* à tes enfants. »

2. Sur le couvent des Clarisses de Lévignac, sécularisé en 1750, et dans lequel les Dames noires avaient fondé une institution assez prospère de filles nobles, voir l'étude de M. Adher : « *Le petit Saint-Cyr, histoire de la maison d'éducation de Lévignac* (*1776-1793*); *Revue des Pyrénées*, t. XIX, 1907, pp. 1, 22.

pension de Lévignac coûte cent écus, je donnerai donc cent écus par an... Voilà ce que ma position me permet de faire. Je désire qu'Agathe sorte du couvent sitôt que sa première communion sera faite; je ne payerai plus sa pension après cette époque. Voilà qui est convenu et parlons d'autre chose.

La lettre se termine cependant par des protestations affectueuses :

Crois que je t'aime et m'intéresserai toujours à toi, à ta femme et à tes enfants. Embrasse-les tous de ma part et dis à ta femme que je lui suis sincèrement attachée.

Adieu, mon cher frère, crois moi pour la vie la meilleure des sœurs.

RABAUDY, comtesse DE CÉRÈS

M. de Rabaudy comprit la leçon et se hâta de protester qu'il acceptait la pension de 300 livres. Ce n'était d'ailleurs pas sa femme, comme le croyait Mme de Cérès, c'était sa mère qui l'excitait.

Celle-ci, d'ailleurs, lui écrivait de nouveau en décembre et lui mandait ces lignes qui prouvent qu'elle partageait l'illusion générale sur la fortune des du Barry.

Je viens, dans le moment que je t'écris, de recevoir M. Lacaze, qui arrive de Paris. Il est vrai que ta sœur a une fluxion aux yeux et qu'elle a de la peine à écrire. M. Lacaze m'a remis une lettre pour toi [1]. Je l'ai lue et je trouve qu'elle te fait une (simple) politesse pour sa filleule. Je souhaiterais qu'elle fît mieux. Pas moins (néanmoins) je ne tarderai pas à mettre Agathous à la Visitation; il faut profiter des bienfaits qu'on fait à nos enfants [2].

Le cardinal de Brienne, avec lequel Jean du Barry avait entretenu à Toulouse d'assez bonnes relations, avait obtenu, en 1787, comme nous l'avons dit et pour le malheur de la France, le Contrôle général [3]; mais pendant trois ans,

1. C'est la lettre qui précède, du 25 novembre.

2. Lettres du 1er septembre, 15 septembre, 16 octobre, 25 novembre et 1er décembre 1786. (Papiers des Rabaudy.)

3. M. l'abbé Auguste, qui a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (10 mars 1914) quelques lettres inédites de Loménie de Brienne, nous révèle les sentiments de celui-ci à l'égard des du Barry à l'époque de la mort de Louis XV.

« Il est vrai, écrit le prélat à l'abbé Grumet, le 29 mai 1774, que

du Barry, attaché aux destins de M. de Calonne, n'avait cessé de combattre le crédit naissant de son compétiteur. L'accession de Brienne au ministère ruinait ses dernières espérances. Il accepta cependant et continua bravement la lutte. Ses liaisons intimes avec les parlementaires, qui remplissaient la France de leurs criailleries et déchaînaient la Révolution, lui donnaient un avantage marqué; il en profita, sut se placer au premier rang des adversaires du Cardinal et, quand celui-ci voulut, avec M. de Lamoignon, en mai 1788, remplacer les Cours souveraines par les grands Bailliages, c'est-à-dire uniformiser l'administration de la Justice en France, Jean du Barry fut le plus violent et le plus déterminé meneur de l'opposition parlementaire.

L'ordre des avocats de Toulouse s'était montré des plus ardents dans ces revendications. Le ministre fit mander à Paris trois membres du Barreau, les avocats Jamme, Duroux et Lafage, ainsi que le comte Jean, ami personnel de l'avocat A. Jamme, pour rendre compte de leur conduite en cette circonstance. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que l'autorité royale, cédant aux instances du Parlement, rapporta, le 22 septembre, les Édits de mai et rétablit l'ancienne magistrature. Les trois avocats et leur compagnon rentrèrent triomphalement dans la capitale du Languedoc le 26 septembre, et, le lendemain, l'hôtel du Barry était le théâtre d'un banquet et d'une fête de nuit dans lesquels le comte Jean donna une nouvelle preuve de sa prodigalité habituelle[1].

Il était de retour à Paris à la fin de 1788, se débattant

les du Barry *sont de la grande canaille*. Mais que penser des gens qui les adoraient dans la fortune et les déchirent dans le malheur? Nous serons plus conséquens; nous les avons méprisés puissans et les mépriserons lorsqu'ils ne le seront plus; mais nous nous en tiendrons là et plaindrons encore leur misère, loin d'y insulter ».

Le cardinal se préoccupe, dans cette lettre, des ressources qui restent, dans cette catastrophe, à la malheureuse femme de Jean du Barry. C'est la preuve de la générosité d'âme et de la bonté du prélat, comme de la sympathie universelle qui entourait Mlle de Dalmas.

1. A. Duboul, *loc. cit.*, p. 43.

contre une meute de créanciers, ne pouvant retirer un sol de ses débiteurs et l'esprit bouleversé par l'effondrement de ses espérances. Ses anciens amis, qu'il avait généreusement obligés, le reniaient; les politiciens et les pamphlétaires, sortis du pavé à l'approche de la catastrophe, le désignaient à la vindicte publique et le faisaient complice des dilapidations et des corruptions du régime. C'est pourquoi, laissant sa malheureuse femme sans ressources sur le pavé de Paris, nous le retrouvons, quelques semaines après, à Toulouse.

Le 26 mars 1789, il prenait part à l'assemblée générale des Trois-Ordres et, n'entrevoyant plus de salut que dans les rangs avancés des démolisseurs, d'accord en cela d'ailleurs avec son amour enthousiaste de la liberté, il prenait une part active au mouvement révolutionnaire [1].

Cela lui valut, à la première élection des officiers des légions patriotiques, d'être nommé colonel de la Légion de Saint-Sernin, qu'il dut, à ses frais, armer et équiper en majeure partie. Mais la discorde existait entre les légions; du Barry se trouva fatalement mêlé aux désordres provoqués par la trop fameuse légion de Saint-Barthélemy.

Ces troubles avaient un caractère nettement religieux et il semble que le colonel de la légion de Saint-Sernin ait été, au début, sympathique à cette agitation en faveur de la religion catholique. Le 18 avril 1790, MM. de Cuesac, Barrada, de Rigaud père, le comte Jean du Barry, le marquis de Caylus, etc., déclarèrent vouloir tenir ce jour, à 5 heures et demie, une assemblée aux Augustins et continuer leur séance dans la journée du lendemain. Il fut exposé, dans cette réunion, « que plusieurs quartiers de la ville, animés du bien de la religion, se sont déjà assemblés pour aviser aux moyens qui paraîtraient les plus convenables pour la

1. On connaît le mot insolent que, la veille de la mort de Louis XV, errant dans les corridors de Versailles, il jeta au prince de Ligne : « Eh bien! lui dit le prince, la farce est jouée. Vous pouvez partir. — Et pourquoi m'en aller? riposta-t-il avec son drôle d'accent gascon. Si l'on me fâche, je mettrai le royaume en République ». Mirabeau n'eut pas dit mieux.

conservation, dans cette ville, des corps ecclésiastiques et des maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, pour la plus grande gloire de Dieu et la conservation de la religion[1] », et une pétition fut envoyée dans ce sens à la municipalité.

Mais l'agitation grandissait, les réunions se multipliaient; on marchait évidemment vers une effusion de sang. Le comte Jean s'avisa, un peu tard, que ce rôle de protecteur de la religion ne lui convenait pas; c'est pourquoi, le 21 mai, il vint solennellement protester devant la Municipalité; il n'avait assisté qu'aux deux premières séances tenues aux Augustins; il démentait les accusations portées contre lui et déclarait que sa conduite avait été et serait toujours conforme au respect qu'il avait pour les décrets de l'Assemblée nationale[2].

A la sortie de cette réunion, du Barry, si l'on en croit le *Journal de Prudhomme*, fut entouré par quelques jeunes gens qui voulurent le forcer à prêter le serment civique; il y eut une bagarre; la Légion de Saint-Barthélemy « une légions de robins armés jusqu'aux dents » intervint et, pour délivrer du Barry, fit feu sur les jeunes gens[3].

Tout cela est faux, car il n'y eûtni bagarre ni coup de feu. Les deux frères du Barry ne cessaient au contraire de donner des preuves de civisme. Ils versaient à la contribution patriotique de 1790, malgré leur état de gêne, une somme de 4.000 livres en numéraire et se dépouillaient en faveur de la Nation de tout ce qui leur restait de précieux. Cette correspondance tendancieuse prouve donc que le colonel de la légion de Saint-Sernin était déjà suspect et que l'orage s'amoncelait sur sa tête.

L'année suivante, c'est le *Journal de Gorsas* qui le prend à partie dans un entrefilet ordurier : « A Toulouse, y lit-on, le club monarchique intrigue, s'agite, se tourmente, imprime

1. Procès-verbal de l'assemblée des Citoyens actifs de la ville de Toulouse, 18 avril 1790.

2. É. Connac, *La Révolution à Toulouse*, p. 15.

3. *Révolutions de Paris*, nº 43.

des libelles. Un roué comme Dubarry, le héros des b..., ne démentant pas son illustre origine, met les *fonctionnaires publiques* en campagne. Ces bacchantes, ivres de vin et de luxure courent la ville; mais la municipalité, d'accord avec la garde nationale, arrête le complot, et quelques-unes de ces Corybantes sont détenues[1].

Du Barry comprit dès lors qu'on en voulait à sa tête. Il le comprit même si bien qu'il eût la fâcheuse idée de s'éloigner de Toulouse. Du mois de novembre 1791 au 12 mars 1792, il alla, sous prétexte de se soustraire aux exigences de ses créanciers, faire un voyage en Provence; il séjourna à Anti-

1. *Courrier des 83 départements*, 1791, n° 3. Si l'on en croit M. Paul de Castéras, dans un ouvrage qui renferme, à côté de renseignements intéressants, de nombreuses erreurs (*La Société toulousaine à la fin du dix-huitième siècle*, Toulouse, 1891, p. 330), Jean du Barry « à la fin de 1790, accompagné des conseillers au Parlement, Dalbis et Daguin, fit un voyage dans l'Ardèche et assista à la fameuse réunion de la noblesse, qui se tint au château de Jalès et qui avait pour but de tenter un soulèvement contre l'Assemblée nationale. Cette conspiration échoua, ajoute-t-il, et le camp de Jalès fut dispersé par la force. Dubarry rentra chez lui, assez heureux de ne point s'être compromis dans cette affaire.

J'ignore où M. P. de Castéras a puisé ce renseignement, mais il est vraisemblablement erroné, car les deux Commissions parlementaires envoyées dans le Gévaudan et le Vivarais et desquelles firent partie, en effet, les conseillers J.-F.-D. d'Albis et J.-J. d'Aguin, eurent lieu en 1783 et 1785. Il n'est pas question dans l'ouvrage consacré récemment par M. A. Puis, au conseiller d'Albis (*Une famille de parlementaires toulousains*, Toulouse, 1913), d'une troisième Commission en 1790 et, d'ailleurs, J.-F.-D. d'Albis avait émigré en Espagne en 1790 (Ouvr. cité, p. 13, note 1).

« Cependant, dans la même note, M. Puis assure que le conseiller d'Albis, après le 10 août 1792, prit une part active à l'organisation du camp de Jalès, dans ce Gévaudan qu'il connaissait bien et où il avait laissé force amitiés dans la noblesse. » Cela semblerait confirmer l'indication de M. de Castéras : mais les confusions abondent dans le livre de M. Puis. Il suffit de faire remarquer que l'affaire de Jalès eut lieu à propos de la Fédération de 1790, que la première prise d'armes eut lieu le 20 février 1791 et que M. d'Albis, émigré en 1790, et rentré d'Espagne après le 18 brumaire, n'aurait pu y prendre part. Mais il s'agit évidemment de son frère, le chevalier d'Albis. J'ajoute que, dans la correspondance du conseiller d'Albis on ne trouve même pas le nom de du Barry.

bes, à Tarascon. Dans quelles conditions? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Si nous en croyons M. Paul de Castéras, il aurait fait, en 1791-1792, non pas un, mais deux voyages en Provence : le premier, de novembre 1791 à mars 1792 (c'est vraisemblablement ce voyage qui a laissé croire qu'il s'était mêlé de l'insurrection de Jalès; il était de retour à Toulouse, le 10 mars); le second, plus compromettant, où il aurait essayé de passer en Italie. Du moins, « on apprit dans la suite qu'il s'était rendu à Gênes, chez le marquis de Cambiego, auquel il avait emprunté 12.000 livres et remis en gage une pendule, des tableaux et plusieurs autres objets d'art. »

Mais ces informations ne sont pas sûres. Il est plus probable qu'il ne fit qu'un seul voyage, ce qui était déjà assez imprudent, car ce voyage fut un des plus redoutables chefs d'accusation que le tribunal révolutionnaire devait dresser contre lui.

M. A. Duboul nous apprend qu'à ce moment Mme du Barry-Cérès se réfugia à Narbonne. C'est un fait que je n'ai pu vérifier, et Mme de Cérès ne semble avoir eu ni parents ni amis dans cette région. Mais, s'il est vrai qu'au moment où son mari gagnait la Provence, elle gagnait aussi le Languedoc, ce serait là preuve qu'elle a poussé le dévouement envers son triste époux jusqu'à l'héroïsme, puisqu'elle n'hésitait pas à partager sa mauvaise fortune et à tenter avec lui de sortir de France, c'est-à-dire de risquer l'échafaud.

IV

Les derniers mois de la vie de Jean du Barry sont trop connus pour que nous en fassions ici l'historique[1]. Inscrit sur les listes des émigrés, conformément à l'arrêté du

1. On trouvera notamment ces renseignements dans le livre de M. P. de Castéras : *La Société toulousaine à la fin du dix-huitième siècle*, p. 331 et suivantes.

15 mars 1792, il se hâta de rentrer à Toulouse, mais tous ses efforts, toutes ses démonstrations de civisme furent inutiles; le 22 août 1793, il était incarcéré à la Visitation, l'ancien pensionnat de sa nièce, et le 28 nivôse (17 janvier 1794) sa tête tombait sur l'échafaud.

Son jugement déclarait ses biens confisqués et acquis au profit de la République, mais la Nation n'avait pas attendu jusque-là pour essayer de s'en emparer. Dès le 22 janvier 1793, l'hôtel Saint-Raymond avait été placé sous séquestre; il fallut que le département, sur les preuves de la non émigration de du Barry, accordât, le 18 mars, main-levée de ce séquestre. Mais, le 7 octobre, les commissaires Baudot et Chaudron-Rousseau, avaient rendu l'arrêté qui suit :

« Les représentants du peuple, en séance, à Toulouse,

« Considérant que la famille Dubarry doit sa fortune entière aux vols publics qu'elle a fait dans le Trésor de la Nation française; que l'impunité de ses crimes, commandés par le despote Louis XV, doit être sans effet, lorsque les droits du peuple ont anéanti les rois et les voleurs qu'ils protégeaient au préjudice du bien public,

« Arrêtent que le procureur général syndic du département de la Haute-Garonne, accompagné de deux membres du Comité de Salut public et de deux autres de la Municipalité, se transporteront dans les maisons de la famille Dubarry et retireront toutes les matières d'or et d'argent, soit monnoyées, soit ouvragées, et tout ce qu'ils trouveront de précieux par la matière ou le travail, séquestreront provisoirement tous leurs biens. »

En conséquence, après l'exécution, les Commissaires de la Municipalité s'abattirent comme un vol de corbeaux sur ces dépouilles. Effets, hardes, meubles, linge, bijoux, tapisseries, objets d'art, furent enlevés, avec une telle rapacité qu'il ne demeura de la magnifique demeure que des murs nus. Le tout est évalué à 51.341 livres. Dans l'inventaire de la garde-robe, dressé par le tapissier Daure, remarquons « un déshabillé en bazin des Indes »; un deuxième « en gaze mouchetée », une robe de chambre « avec sa veste fleurie d'or »

et, dans une profusion de velours et de fourrures de prix, une « polonaise de satin gris doublée d'hermine tigrée[1]. C'était la défroque des splendeurs parisiennes du Roué.

Quant aux tableaux, le citoyen Briant, inspecteur du *Muséum,* les réclama pour la ville qui formait son Musée à l'aide des trésors d'art des ennemis de la République et, dans son zèle, il y joignit comme « objets d'art et de curiosité » un magnifique lustre de cristal et deux tables de marbre sculptées, spécialement admirées des amateurs. Encore arracha-t-on des parois les sculptures, les moulures, les ornements, les vitres, le plomb, tout ce qui pouvait offrir quelque valeur, si bien que Mme de Cérès pouvait écrire, trois ans plus tard, à son frère : « Vous avez des embarras, je le crois, mais peuvent-ils être comparés à ceux d'une femme qu'on a laissé sans lit, sans meubles, sans robe et sans chemises, sans rien enfin[2] ».

L'abandon et la détresse de la malheureuse femme, pendant quelques mois, furent indicibles. Trop fière pour faire connaître son dénuement à des étrangers, trop orgueilleuse pour chercher un asile auprès de sa famille, elle ne demanda secours à personne et vécut d'expédients. Quelques emprunts, quelques modiques ressources tirées des successions, qui vinrent à point, de son oncle François et de sa grand-mère Dubarry, enfin, semble-t il, quelques humbles dévouements, l'empêchèrent de mourir de faim.

1. Voir l' « Inventaire du mobilier de Jean Dubarry », par Ed. Lamouzelle, *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, nº 30, 1902-03, page 197.

2. Lettre du 13 avril 1797. On peut voir, aux Archives du Donjon du Capitole, à Toulouse (Biens des émigrés.), l'énumération des objets, tableaux, meubles, livres et œuvres d'art saisis chez du Barry et dispersés au hasard de la vente. M. Roschach en a tiré le catalogue de ses tableaux. Quant aux livres, assez peu nombreux, on en rencontre de temps en temps, reconnaissables à leur reliure en veau plein et à la dorure du dos qui porte, entre autres attributs, un soleil rayonnant. J'ai eu en mains une de ces épaves, un exemplaire des œuvres de Racine, avec gravures de Moreau ; il provenait de la bibliothèque de l'ancien procureur syndic du district de Villefranche, D. Manent.

On peut dire que, dans cette crise, la conduite de ses parents et de son frère, en particulier, fut odieuse. Certes, M. de Rabaudy, dont les ressources étaient presque entièrement taries et qui avait huit enfants à nourrir, n'était pas dans une brillante situation. Assurément il essayait de passer inaperçu dans la tourmente et ce n'eût peut être pas été sans danger qu'il eût donné l'hospitalité à la veuve du Barry, mais tout cela ne saurait l'excuser. Il vivait sur ses terres où il avait, du moins, l'existence matérielle assurée et il eût pu faire passer, s'il eût eu quelque humanité, des secours à sa sœur. Or, il n'en fit rien; il ne se préoccupa pas plus d'elle que si elle eût été morte.

On ne saurait donc être surpris que cette épreuve ait laissé au cœur de Mme de Cérès une pénible et durable empreinte; non qu'elle y fasse allusion directement dans ses lettres; elle est pour cela trop généreuse; mais on sentira dorénavant dans sa correspondance une amertume qui n'y existait pas; il y aura moins d'abandon, moins d'affection; parfois même d'un mot elle trahira une sourde rancœur; enfin, sauf en 1796, dans un essai passager de rapprochement que nous raconterons, elle ne tutoiera plus son frère, elle l'appellera *mon ami*, ou même plus sèchement *Monsieur*, et finalement, quand elle aura trop souffert de son égoïsme et de sa rapacité, elle brisera avec lui sans hésiter.

Une lettre, du 17 octobre 1794, dénonce déjà ces sentiments. Mme de Cérès était alors à Toulouse où elle s'efforçait, profitant de la soudaine détente de Thermidor, d'arracher quelques bribes de la succession de son mari. Nous savons qu'elle adressa à ce sujet, en l'an III, une requête à la Convention nationale, comme légataire universelle de Jean du Barry, en vertu d'un testament du 20 avril 1779, et que sa demande fut, sur le rapport de Roger-Ducos, renvoyée à l'examen du Comité de législation[1]. Son frère, la croyant sans doute en crédit auprès de quelque personnage influent, lui avait écrit dans l'espoir de l'intéresser aux biens de son

1. Archives nationales, D, III, 92.

cadet, Pierre-Nicolas, qui avait émigré et combattait dans les rangs de l'armée de Condé. Elle répond sur un ton qui n'est peut-être, à cette heure troublée où toute lettre pouvait devenir dangereuse, qu'une mesure de prudence, mais dans lequel perce néanmoins une certaine âpreté.

Toulouse, le 17 octobre 1794.

Ce que vous m'avez appris par votre lettre, Monsieur, m'afflige autant pour vous que pour mon autre frère. Je ne connais personne qui puisse vous rendre service dans cette occasion, j'ignore même de qui cela dépend et je doute qu'on vous fasse grâce. Je ne puis rien vous dire de consolant; l'émigré dont il est question n'a jamais songé à rentrer; jamais il n'a fait ni fait faire aucune démarche pour cela; je ne puis donc vous donner ni consolation ni remède. Je gémis pour vous et pour lui; il est bien malheureux et ne l'a pas mérité, mais nous le sommes tous (et) tous ruinés, et moi tout de nouveau encore par le remboursement des rentes.

Si vous croyez que je puisse vous être jamais utile, disposez de moi, et si vous pensez que je puisse connaître quelqu'un qui puisse vous l'être, mandez-le moi, mettez-moi au fait et je ne négligerai rien. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus parfaite estime que je suis pour la vie, Monsieur,

RABAUDY DU BARRY-CÉRÈS.

Brûlez ma lettre de suite.

Cette dernière recommandation lui rappelle certainement que c'est une lettre inoffensive d'un émigré, le chevalier de Framond, oubliée dans les poches de son mari, qui a fait condamner celui-ci.

Cependant, la pauvre femme se sentait si triste, si isolée, si désemparée, après l'effroyable tempête qu'elle venait de subir, elle était tellement sevrée d'affections et d'égards qu'elle eût volontiers oublié ses griefs et que, si elle eût trouvé dans sa famille la sympathie dont elle avait besoin, elle se fut jetée dans ses bras et se fut dévouée à son frère comme elle s'était dévouée à son mari.

Précisément, M. de Rabaudy croyait, à ce moment, avoir besoin de sa sœur. Il demeurait, en sa qualité d'otage du roi Louis XVI, terriblement suspect; la bruyante émigration

de son beau-frère Siregand, celle de son frère, les maladresses de sa belle-sœur, tout cela lui donnait une physionomie d'aristocrate dont il se fût bien passé parce qu'elle gênait ses projets intéressés et ses tentatives de reprises des biens confisqués soit à son frère soit à son beau-père. Or, Mme de Cérès avait conservé de ses relations antérieures à la Révolution ou simplement grâce au nom de son mari, quelque crédit sur les hommes du jour; il lui demanda fréquemment son entremise et, pour l'obtenir, il n'hésita pas à lui prodiguer non seulement les protestations, mais mêmes les égards sous forme de provisions de ménage, saucissons, haricots, salé d'oie, etc.

Ce ravitaillement eût été plus opportun sous la Terreur. Cependant Mme de Cérès en fut émue et touchée jusqu'au fond du cœur; elle ne demandait, nous l'avons dit, qu'à sortir de son isolement; aussi ce fut pendant quelques mois, en 1795 et 1796, une période de confiance durant laquelle la pauvre femme s'abandonna généreusement à ses illusions et à ses rêves. « Depuis que j'ai perdu mon pauvre mari, écrit-elle à M. de Rabaudy[1], je n'ai plus que toi, et ce malheureux événement m'a encore plus attaché à ta famille » ; et plus loin : « Ta famille, à présent que je n'ai plus de mari, est la mienne; il me semble que j'ai cent ans. »

C'est dans cette situation morale, qu'espérant pouvoir, à Paris, surveiller un peu mieux ses intérêts et arracher aux créanciers de son mari quelques débris de son ancienne opulence, elle partit pour la capitale où elle arriva le 1er septembre 1795.

Il ne faut pas se le dissimuler, ce voyage d'une femme seule, sans ressources, et portant un nom suspect, qui va à Paris, se jeter en quelque sorte dans la gueule du loup, couvre certainement une aventure sentimentale. Quel en fut le héros? Nous l'ignorons. Il semblerait à quelques allusions de M. de Rabaudy que ce fût un homme politique; mais nous n'avons là-dessus aucune donnée positive. Il est cer-

1. Lettre du 15 mars 1796.

tain, cependant, quand on voit l'amertume, le dégoût de la vie, l'irritabilité qui ne tardèrent pas à s'emparer de la jeune femme, que son illusion fut de courte durée.

M. de Rabaudy ne se fit pas de scrupule d'exploiter ce sentiment et, de son côté, elle s'efforça de servir ses intérêts, de répondre à ses désirs et de faire ses commissions. « J'ai fait toutes les recherches que tu désirais relativement au citoyen de Castelnau, ton voisin[1], écrit-elle le 10 janvier 1796; sur les renseignements qu'on m'a donné, il n'était pas là où on t'avait dit qu'il était; il m'est impossible d'en avoir d'autres nouvelles ».

Quelques jours après, c'est une clarinette que son frère l'a chargée de lui envoyer; elle a couru chez les principaux luthiers et elle adresse à son frère le prix des clarinettes de Winnen, rue de la Monnaie, 30; malheureusement elle n'est pas assez riche pour lui faire ce cadeau.

Je t'envoie la note de ce que tous ces différents objets te coûteront, et c'est au plus juste prix, en numéraire; si tu les achètes en assignats, on suivra toujours le cours de l'argent. Il y a longtemps, mon cher ami, que la somme qu'il faut débourser pour ces différents objets n'est plus en ma possession. Je te préviens donc qu'il m'est impossible de te faire de pareilles avances et, dans ce moment, en te le disant, je sens l'étendue de mes malheurs. Je les supporte avec résignation, quand ils ne regardent que moi, mais quand ils me privent de certaines jouissances, je les sens sensiblement. » (25 janvier 1796.)

On remarquera qu'il s'agit d'une centaine de francs à peine et que, si Mme de Cérès ne put faire ce cadeau à son frère pour ses étrennes, c'est assurément qu'elle avait trop de dignité pour rien accepter d'une main étrangère. Peut-être M. de Rabaudy ne comprenait-il rien à cette réserve; il n'hésitait pas, du moins, à solliciter l'aide pécuniaire de cette femme qu'il savait sans ressources et il s'attirait la réponse suivante :

Bon Dieu, mon cher, que je m'occupe de toi pour l'impôt! Huit enfants! On n'a jamais rien de reste. Je ne suis pas à mon aise, tant s'en faut, et peut-être aurai-je recours à toi au commencement du

1. Il s'agit vraisemblablement de leur frère Nicolas, émigré.

printemps pour avoir de quoi faire ma route pour m'en retourner. La misère est grande, mais n'en parlons plus ; je suis moins à plaindre que toi puisque je n'ai qu'à songer à moi. Embrasse pour moi ta bonne femme, tes filles et tous les marmots. Adieu, mon cher, crois-moi ta meilleure amie.

La lettre n'est point signée.

Et de fait elle ne sait, quelques jours après, comment s'y prendre pour quitter Paris. Elle écrit le 15 mars :

Je ne saurais te dire, mon cher ami, combien le séjour de Paris me devient tous les jours plus insupportable ; il ne s'accorde pas avec la misère et rien n'est plus cruel, je t'assure (que cette misère), surtout lorsqu'on a joui d'une certaine aisance... Lorsque j'arrivai ici, on me donna les plus grandes espérances. Je m'en occupai avec activite. Le temps fut court. J'arrivai le 15 fructidor (1er septembre) et le 13 vendémiaire (4 octobre), changea tout et me fit bien du mal. Depuis je n'ai pas vu l'instant de reprendre mes affaires ; à peine sait-on encore la marche qu'on doit tenir (et) à qui il faut s'adresser. Un député, bon et franc, qui s'intéresse à mon sort (sans doute Roger-Ducos), a été absent près de quatre mois. Il est de retour et maintenant je vais faire toutes les démarches... Si je ne réussis pas, je n'aurai pas de regret de mon voyage, car je n'aurai guère plus dépensé qu'à Toulouse et j'aurai mis quelques autres petites affaires en ordre. Et puis enfin, j'ai passé l'hiver fort tranquillement[1].

A présent, mon ami, je compte quitter Paris à la fin du mois de mai. D'ici là, mes affaires seront faites ou manquées ; j'ai à peu près de quoi vivre jusqu'à cette époque-là, mais pas un sol pour faire ma route et pas le moindre pour faire quelques petites emplettes au moment de mon départ, comme une douzaine de chemises dont j'ai un absolu besoin, parce que tu sais qu'on ne m'a rien laissé. Il faut donc, mon ami, que tu viennes à mon secours. Je sens tous tes embarras ; je sens cela, je connais tout cela, comme toi-même, je calcule et je pense à tout cela, d'autant plus que dans d'autres temps, n'ayant pas besoin de calculer pour moi, je ne m'avisais pas de calculer pour les autres. Mais quelle affreuse chose que d'être obligé de vendre du bien ! Il a si peu de valeur dans ce moment. Hélas ! mon ami, si j'avais quelque chose à disposer, il n'en serait pas ainsi ; mais dans ce moment, je n'ai rien. Ta famille, à présent que je n'ai plus de mari, est la mienne. Il me semble que j'ai cent ans !...

1. On remarquera que cela concorde assez peu avec le ton découragé du début de la lettre. Mais Mme de Cérès fait inconsciemment le partage de ses sentiments intimes et de ses devoirs de famille.

Venons à présent à l'énorme somme qu'il me faut. Sur aucune route il n'est plus question d'assignats, ni pour les frais de la voiture, ni pour ceux du manger. Il en coûte dix louis en numéraire pour le courrier; c'est la voye la moins chère. Or, nous sommes deux, cela fait vingt louis. Pour si peu que nous mangions, nous en dépenserons cinq, ce qui fait vingt-cinq. Il m'en faut bien dix pour le port de mes hardes ou pour l'achat de mes chemises. Tu vois donc qu'il me faudrait au moins trente-cinq louis en numéraire pour la fin du mois. Je t'indiquerai une voye sûre pour me les faire parvenir.

Je t'enverrai mon billet pour la reconnaissance de cette somme sitôt qu'elle sera en route, car je pourrois mourir en route. Dès mon arrivée à Toulouse, nous prendrons sur cela les arrangements que tu croiras les plus convenables.

Si tu prends quelque arrangement pour la chétive garde-robe de ma mère, souviens-toi que je tiens à la boëte qui a appartenu à ma grand-mère et à une tasse de porcelaine qui est appartenue à ma mère.....

Adieu, mon ami, compte sur moi et sur tout mon attachement pour la vie.

La lettre n'est point signée.

C'est en réponse à cette lettre, qui trahit tant de souffrances intimes et tant de généreux sentiments, qu'Arnaud-Louis de Rabaudy jugea bon de jeter le masque et de poser à sa sœur une sorte d'ultimatum.

Il assurait d'abord qu'il ne pouvait lui rendre le service qu'elle demandait et il lui traçait de la situation économique du Midi un tableau lamentable[1]. « En mon particulier, disait-il, je me félicite de ce que tu te décides à venir res-

1. « Sois sûre, écrivait-il, que la misère en ce pays est aussi grande qu'à Paris. Voici en raccourci le tableau : Aucune espèce de comestibles n'y manque en ce moment, mais le numéraire et les signes représentatifs y manquent totalement. Personne ne vend parce que personne n'a un sou pour acheter. Tout le monde cherche à vendre du bien ou des maisons, les rues sont tapissées d'affiches pour vendre et rien ne se vend. Tout le monde est aux expédients, même les gens les plus riches. Pour moi, je fais tous les *agis* imaginables depuis quatre mois sans avoir pu trouver douze sous, et il en est de même de tout le monde. »

Il ajoute même, ce qui rend le tableau un peu suspect : « Si aujourd'hui je devais être guillotiné pour douze sous, je n'ai et je ne sais où trouver cette modique somme. Voilà notre état au juste. » (Lettre du 5 avril 1796).

pirer l'air natal. Tu ne dois pas douter du plaisir que nous aurons de te voir stable auprès de nous; » mais il lui dévoilait, tant au point de vue de la succession de leur mère que du *modus vivendi* qu'il souhaitait lui imposer, de si étranges prétentions, que Mme de Cérès, si jalouse de sa liberté, en éprouva un sursaut d'indignation.

Elle ne s'était, en effet, jusqu'à ce jour, aucunement préoccupée de la succession de sa mère, morte le 28 prairial an III (16 juin 1795), de telle sorte que M. de Rabaudy s'était imaginé qu'il n'aurait pas de comptes à rendre et avait arrêté, dans son esprit, que sa sœur, renonçant selon la vieille coutume des familles aristocratiques du Midi à ses biens en faveur de son frère et de ses neveux, viendrait se réfugier, humble cendrillon, sous son toit, à la condition d'y trouver le gîte et le couvert.

Ce n'est pas ainsi que la veuve de Jean du Barry avait organisé sa vie. Renoncer à ses droits et recevoir, en échange, d'un frère dont elle connaissait la dureté et d'une belle-sœur dont elle abhorrait les grands airs, une humiliante et parcimonieuse hospitalité ? Non. Elle entendait vivre à sa guise, et, tout en faisant bon marché de ses intérêts, elle ne voulait pas aliéner une parcelle de sa liberté. Mais ce qui lui était le plus douloureux, c'est qu'elle découvrait les vils intérêts qui s'étaient dissimulés sous l'apparente affection de son frère et le monstrueux égoïsme qui en avait tendu les ressorts.

M. de Rabaudy s'imagina d'ailleurs que, par sa mauvaise volonté, par ses moyens dilatoires, en retardant de jour en jour le règlement de ses comptes et en laissant sa sœur sans argent, il triompherait de ses résistances. Il se trompait et elle le lui prouva avec une énergie, une décision et une entente des affaires qui n'excluent point la dignité de la tenue et la supériorité des sentiments.

Voici quelques extraits de cette douloureuse correspondance qui remplit toute l'année 1797.

Toulouse, le 3 janvier 1797.

Vous devez avoir reçu une lettre que je vous ai écrit il y a environ quinze jours, dans laquelle je vous apprenois que j'avais choisi

M. Jammes pour conseil, ainsi que vous m'avez mandé que vous preniez M. Gez pour le vôtre. L'un et l'autre sont en ville ; vous y êtes aussi ; ainsi rien ne peut plus retarder nos arrangements..... Je suis dans de cruels embarras et il faut convenir qu'à ma place vous seriez plus pressant que moi. J'attends donc avec impatience que vous fixiez le jour où nous devons commencer nos arrangements. On peut oublier tous les liens du sang, mais rien ne peut dispenser un cœur honnête de terminer, après dix-huit mois d'attente, des affaires dont il ne devrait déjà plus être question entre nous. Tous les procédés sont de mon côté.....

13 mars 1797.

On m'a assuré, Monsieur, que vous aviez vendu votre bien de Mondonville[1]..... et cependant le temps coule et mes besoins sont toujours plus pressans... Ne voulez-vous plus de l'hérédité ? Pour mon compte ce sera comme il vous plaira, mais finissons..... Je vous répète, Monsieur, il est impossible que vous puissiez penser de sang-froid que vous me mettez dans les plus cruels embarras et rien n'est plus vrai.. ..

15 mars 1797.

... Je n'entends rien aux affaires et il est peu dans ma façon de penser d'envenimer les discussions. D'un autre côté, j'ai un absolu besoin de ce que vous me devez et j'ajouterai, Monsieur, sans prétendre me parer de générosité et blesser votre délicatesse, qu'il faut que ma position soit devenue très malheureuse pour réclamer mon bien. Dans un autre temps, j'aurois tout laissé là pour n'avoir pas le déplaisir d'en parler. Tout est changé pour moi... J'ai pris des engagements pour le mois prochain pour une somme considérable que j'emprunterai à mon départ de Paris. J'ai été forcée de renouveler cet engagement il y a deux mois; si j'y manque, j'en mourrai de douleur.....

28 juin 1797.

... M. de Lacaze, Monsieur, m'a communiqué votre lettre. Quand est-ce que se réaliseront les espérances que vous ne cessez de me donner depuis bien longtemps? Ma patience et mon courage sont à bout... parce qu'on ne peut manquer à certains engagements sans en ressentir l'humiliation et un chagrin mortel. Les amis qui sont venus à mon secours dans des temps bien malheureux se lassent et j'ai la douleur de voir qu'ils croient que c'est par ma faute que je ne les rembourse pas..... Je pourrois entamer des poursuites qui peut-être vous auroient fait beaucoup de tort ; j'ai sacrifié mes besoins et peut-être mon ressentiment à votre repos, car le mien ne pouvait plus être troublé par un procès que par l'attente cruelle à laquelle j'ai été condamnée.

---

1. Cette terre de Mondonville était le bien patrimonial des Dubarry.

Tout a cependant une fin, et si maintenant vous manquez à votre parole, mettant de côté tout intérêt étranger, je prendrai toutes les voies possibles pour terminer mes affaires avec vous... »

Et la correspondance se poursuit dans cette note amère, car ce n'est qu'en octobre 1797 que Mme de Cérès put obtenir un règlement.

Les documents conservés par M. de Rabaudy ne nous en disent pas davantage; nous ne savons en particulier qu'elles furent ultérieurement ses relations avec sa sœur.

Ces lettres, néanmoins, malgré leur sécheresse, leur laconisme et leur caractère spécial, nous ont permis de reconnaître en Mme de Cérès un de ces représentants de l'ancienne société française qui appartiennent à ce noyau de femmes, rare et exquis, dont les souffrances de l'émigration ni l'action corruptrice de la misère, ne purent entamer la probité foncière et la frémissante sensibilité. Elle eût dit comme Mme de Duras : « Dans l'ordre des chagrins, les dettes viennent tout de suite après ceux du cœur[1] », ou encore comme la marquise de Bombelles : « La pauvreté se supporte, mais les dettes! Ne savoir comment les payer, voilà qui est accablant[2] ! »

Et ce spectacle est, chez Mme de Cérès, d'autant plus saisissant, que le nom qu'elle porte a été synonyme d'insouciance et de dissipation.

A la vérité, cette année 1797 paraît avoir marqué le terme de ses misères; du moins la Révolution fit-elle droit à une partie de ses revendications et lui donna-t-elle le pain qui lui manquait.

Non sans peine du reste; car lorsque, par le décret du 21 prairial an III, la Convention avait ordonné la restitution des biens aux familles des citoyens qui avaient été victimes de la Terreur depuis le 10 mars 1793, elle avait jugé bon d'introduire une exception dans cette mesure réparatrice et, comme on le devine, l'exception tomba sur les héritiers des du Barry. La vertu outragée se vengeait sur Mme de Cérès.

1. A. Jal. *Souvenirs d'un homme de lettres*, p. 471.
2. Comte Fleury. *Les dernières années de la marquise de Bombelles*, p. 350.

La veuve du comte Jean renouvela, en 1796, ses réclamations au Conseil des Cinq-Cents. Sa requête imprimée invoque le testament de son mari, ses droits de reprise et signale le peu d'importance de la succession, dont l'actif, évalué à 78.000 livres, se trouvait presque absorbé par 64.000 livres de dettes produites par les créanciers du comte. Cette fois elle réussit ; ses droits furent reconnus en septembre 1796 et elle fut mise en possession des biens invendus, ses deux pauvres métairies de Cérès et d'En-Coulon[1] « négligées depuis vingt ans et payant 800 francs d'impositions », selon ce qu'elle écrit.

Enfin, autorisée par un jugement du 8 floréal an IX (5 mai 1801), elle put faire vendre les tableaux saisis à l'hôtel Saint-Raymond et que la Municipalité avait transportés au Musée. Son portrait, le perfide souvenir de Mme Vigée-Lebrun, fut vendu avec les autres toiles.

Je ne sais rien plus de cette victime ignorée du plus bruyant des scandales de la Cour de France. La physionomie de Mme de Cérès s'efface et se perd discrètement à la faveur du plus grand cataclysme de notre histoire, dans la pénombre et le silence de la vie provinciale; mais mon but sera atteint si cette esquisse imparfaite apporte à la mémoire de cette malheureuse femme, écrasée sous le poids d'un nom déshonoré, une tardive et mélancolique réparation.

1. Voir, sur l'importance des biens patrimoniaux des du Barry, l'article de M. Adher : *La maison patrimoniale de Jean Dubarry. Bulletin de la Société archéologique du Midi*, no 41, p. 303. Il s'agit de la vente sur saisie immobilière, en 1822, du domaine de Cérès. « Le fief patrimonial de Cérès..... pauvre maison des champs à poivrières », était « un très réel héritage noble, transmis par les ancêtres du comte Jean, les Pélegrue. » La métairie d'En-Pérès et le château et la métairie de Cérès contiennent quatre-vingt-huit hectares et donnent 893 francs de revenu cadastral. Ces biens étaient affermés par « la dame veuve comtesse Dubarry, qui en restait usufruitière » à une dame Lacaze, de Toulouse; ils sont saisis à la requête d'un créancier du comte Jean, le chirurgien François Pouzenq.

LETTRES INÉDITES DE FERMAT

PUBLIÉES

PAR M. C. DE WAARD.

Professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande).

Les pièces que nous publions ci-après sont extraites d'un manuscrit, d'origine flamande, qui se trouve à la bibliothèque de l'Université de Groningue et qui contient des copies d'écrits de Fermat et de Roberval ainsi que des copies de lettres échangées entre eux et le Père Mersenne.

Ce manuscrit est constitué par un cahier de vingt-trois feuilles, petit in-folio, numérotées de 1 à 22, écrites au recto et au verso. Les écrits qu'il comprend datent de 1636 à 1642, époque de la vie du géomètre toulousain où celui-ci était dans la plénitude de son talent et de son activité. Le manuscrit peut être divisé en deux parties. La première, qui comprend les feuilles 1 à 11, contient des écrits de Fermat déjà parus en grande partie, soit dans les *Varia Opera* de 1679, soit dans l'édition nouvelle des *Œuvres de Fermat, publiées par les soins de MM. Paul Tannery et Charles Henry* (Paris, 1891-98). Le manuscrit de Groningue, comparé à ces deux recueils, présente quelques variantes; il fournit, en outre, la rédaction française de l'une des pièces connue seulement jusqu'ici dans la rédaction latine, ainsi que la fin de la pièce tout à fait inconnue jusqu'ici. Mais l'intérêt principal du manuscrit de Groningue réside dans la deuxième partie, commençant au folio 12 et comprenant des lettres de Fermat et d'autres géomètres. Parmi ces dernières pièces,

certaines ont été publiées dans l'une ou l'autre des éditions des *Œuvres de Fermat*. Les lettres de Fermat que nous reproduisons plus loin, d'après le manuscrit, sont au contraire entièrement inédites.

Le manuscrit nous paraît avoir été dressé par le mathématicien François van Schooten, dont le nom revient plus d'une fois dans l'édition nouvelle des *Œuvres de Fermat*[1]. Né à Leyde, en 1616, il fut inscrit comme étudiant, en 1631, à l'Université de cette ville, où il devint professeur en 1646. En relations avec Descartes pendant le séjour du philosophe à Leyde, en 1635 et 1636, il reçut de lui, vers l'été de 1641, des lettres de recommandation pour un voyage en France. Durant son séjour à Paris, van Schooten put entrer en relation avec des mathématiciens de Paris, eux-mêmes en correspondance avec Fermat, entre autres avec Carcavy, qui avait quitté Toulouse en 1636 et qui étudiait alors les mathématiques sous la direction de Roberval; aussi il dut avoir des occasions de se procurer des écrits de Fermat et de Roberval, soit par Roberval lui-même, soit par l'intermédiaire de Carcavy ou du Père Mersenne, et c'est ainsi qu'il put constituer, à son usage personnel, le recueil manuscrit dont nous publions des extraits. Il retourna en Hollande, probablement au printemps de 1643[2].

Après la mort de François van Schooten, survenue à Leyde, le 20 mai 1660, ses manuscrits tombèrent sans doute entre les mains de son frère Pierre, qui lui succéda dans la chaire de mathématiques de Leyde et mourut en 1679. Il est en tous cas certain qu'une partie des manuscrits de François van Schooten, augmentée d'un certain nombre de ceux de son frère, entrèrent plus tard en possession de Jacob Baart de la Faille, né à La Haye, en 1757, professeur dans cette

1. Voir l'*Index* des noms à la fin du vol. IV (1912) de cette édition.

2. On trouve quelques particularités sur le séjour de van Schooten à Paris dans les *Œuvres de Descartes, éd. Adam et Tannery*, t. III (Paris, 1899), pp. 437, 450, 582, 631 et 642 et t. IV, p. 395, les *Œuvres complètes de Chr. Huygens*, t. I. (La Haye, 1888), pp. 31, 410 et t. II, pp. 221-22, et dans divers écrits qu'il publia.

ville, puis professeur à l'Université de Groningue à partir de 1790, mort en 1823. De son vivant, il donna la collection des manuscrits des deux van Schooten, au nombre de quinze, à la bibliothèque de l'Université de Groningue. Ils figurent dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque imprimé en 1833 (t. I, p. 299).

Le manuscrit, dont nous publions des extraits, appartient à cette collection. Il est écrit de la main de François van Schooten, ainsi qu'il résulte de la comparaison de l'écriture avec celle d'une lettre de lui à Huygens, reproduite dans les *Œuvres complètes de Chr. Huygens* (t. III). Si ce manuscrit n'a jusqu'ici attiré l'attention de personne, c'est peut-être en raison des indications trompeuses données à son sujet. A l'extérieur du cahier se trouve collé un placard en écriture du dix-huitième ou dix-neuvième siècle, de l'ancien possesseur du manuscrit, avec le titre inexact de *Continentur hæc mss a P. Schooten et F. a Schooten fratribus* et une table des matières très abrégée, reproduite par Bierens de Haan dans une étude relative aux écrits de François van Schooten et à ceux de son frère, parue en 1875. Selon toute apparence, de Haan n'a pas vu le manuscrit lui-même. Notons aussi que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Groningue, publié en 1890, donne une description du manuscrit, coté aujourd'hui *110*, qui laisse à désirer par son titre *Petri et Francisci van Schooten fratrum varia arithmetica*, rien dans ce titre ne permettant de soupçonner que le manuscrit contient des copies d'écrits de Fermat et c'est ce qui explique que l'attention n'ait pas été attirée jusqu'ici sur ces précieux documents.

I. — (Fol. 13 verso, lin. 1-16 du manuscrit). En haut : *Extrait d'une lettre de M. R. du 22 novembre, nº 1.636.* Il s'agit d'une lettre inédite de Roberval à Fermat sur la détermination des points d'inflexion de la conchoïde de Nicomède. Nous la publions comme supplément à la correspondance de Fermat et de Roberval sur la construction de la tangente à cette courbe, qui fut ouverte par Fermat dans sa lettre du 22 septembre 1636 (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, I, II, p. 72), Roberval répondant à cette question le 11 octobre 1636 (*l. c.*, p. 82) et Fermat faisant des remarques dans une lettre du 4 novembre 1636 (*l. c.*, pp. 86-87), dont on trouve une bonne partie insérée dans notre manuscrit au folio 13 recto. L'extrait suivant fait mieux entendre la réponse que Fermat y fit dans sa lettre à Roberval du 7 décembre 1636 (*l. c.*, pp. 91-92)[1].

Sur le suiet de la Géométrie, ie ne vous parleray que de la Conchoïde et ie vous diray que i'ay bien entendu vostre proposition et qu'il semble que vous ne l'ayéz encore considérée que fort légèrement quand vous dites qu'elle est convexe intérieurement ou vers la partie qui regarde le pôle et qu'il n'y a aucun point d'exclus de ceux qui sont en icelle d'où on ne puisse mener une tangente.

Car soit la Conchoïde ABC[2], vous treuverez qu'il y a un certain point en icelle, comme B, tel que depuis A iusques en B elle est *convexe en dehors* et depuis B par C à l'infiny elle est *convexe en dedans*[3], ce qui est admirable. Et encor que par le point B il ne se peut mener de ligne droite qui la touche, mais une comme OBY qui fera les angles au sommet OBA, YBC chacun moindre qu'aucun angle rectiligne donné. Il en sera de

1. Fermat a donné encore la construction de la tangente à la conchoïde de droite dans un écrit qui circulait parmi les géomètres de Paris en 1640, et qui a été publié dans les *Œuvres de Fermat*, t. I, pp. 158 et suiv (Voir *Ibid.*, p. 166). De cette pièce notre manuscrit comprend aussi une copie complète aux fol. 10 recto-11 verso.

2. Les lettres se rapportent à la figure donnée par Fermat dans sa lettre précédente du 4 novembre 1636 (*Œuvres de Fermat*, II, p. 86); il ne faut que prendre le point B plus à gauche.

3. Le manuscrit porte ici : *elle est convexe en dehors*, les mots *en dehors* étant soulignés à l'encre. C'est à tort qu'on a barré au crayon le mot *convexe* et qu'on a écrit dans l'interligne aussi au crayon et en écriture du texte le mot *concave*.

mesme de l'autre part, et ce sont ces deux points d'où ie vous mandois qu'on ne pouvoit mener de tangentes.

II. — (Folio 12 recto, l. 1-38 du manuscrit). En haut : *Extrait d'une lettre du 15 juin, ann. 1636. au R. P. Mersenne.* Lettre inédite de Fermat au R. P. Mersenne. Au lieu de 1636, il faut lire cependant plutôt 1638. Cette lettre fait probablement partie de la lettre imprimée dans les *Œuvres de Fermat* (*éd. 1694*) t. II, pp. 152-154; les éditeurs, en lui attribuant par conjecture la date de juin 1636, ont déjà remarqué qu'elle est incomplète. Dans une lettre du 1er juin 1638, Roberval proposa, au sujet de l'application de la Méthode des *maxima* et *minima* de Fermat à la recherche du centre de gravité du conoïde parabolique, une correction, en des termes (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, t. II, pp. 149-150) qui s'adaptent très bien à ceux employés par Fermat dans la lettre suivante :

I'ay receu un mot de vostre part de M. R[oberual] sur le suiet de la methode *de maximis et minimis de tangentibus* et [*de*] *investigatione centrorum gravitatis*[1].

Ie vous répondray à tous deux par cette mesme lettre. Vous luy direz, s'il vous plaist, que ie suis de son advis en ce qu'il change mon raisonnement lorsqu'il applique ma methode à l'invention du centre de la vraye parabole et autres à l'infiny, et que ce fut par mégarde que ie changeay l'ordre en mon opération touchant le centre du conoïde parabolique, quoyque l'opération se puisse faire aus cas en toutes les deux façons. Et de faict, celle que i'envoyay à M. de B[eaugrand][2] il y a plus de trois ans au mesme cas du conoïde parabolique est conceue tout de mesme qu'il la faut conceuoir aux autres paraboles et conoïdes. Ce que vous pourrés verifier avec le Sr B[eaugrand][3].

1. Tandis que les doctrines de Fermat, exposées dans les deux premiers écrits (*Œuvres de Fermat*, t. I, (*1691*), pp. 133-134 *et* 134-36) avaient été sujet de discussion entre Roberval et Descartes depuis qu'ils avaient été envoyés au philosophe en Hollande à la fin de 1637, une copie de l'écrit de Fermat, sur l'application de sa méthode à la détermination des centres de gravité, ne parvint à Roberval qu'au mois de février 1638 (*O. de F.*, II, pp. 133-34); elle était rédigée comme dans les *Œuvres de Fermat*, I, pp. 136-39).

2. La leçon est justifiée par le manuscrit même qui porte en marge, en écriture conforme à celle du texte : *B. signifie Beaugrand.*

3. Ainsi, dans sa lettre à Roberval, du 16 décembre 1636 (*Œuvres*

I'adiouste que la seconde position de la ligne *E* se peut prendre, si l'on veut, du costé des appliquées au diamètre. et l'opération se diuersifier en beaucoup de façons.

Ie n'ay donc rien plus à dire pour faire veoir :

1° Que la méthode *de maximis et minimis* est vraye;

2° Que la méthode pour l'invention des tangentes l'est aussy et beaucoup plus aisée sans contredit que celle de Monsr Decheartes[1];

3° Qu'elle s'estend encore à treuver les centres de gravité et à plusieurs autres problèmes.

Il ne reste plus qu'à faire veoir sa démonstration, à quoy ie donneray mon premier loisir, et ensuitte ie donneray le moyen de tirer la synthese de l'analyse pour faire les démonstrations aussy courtes et aussy nettes qu'il se pourra, tant des plus grandes et de moindres que des tangentes et des centres de gravité[2].

Et sur le suiet du dernier ie feray veoir que le centre de gravité d'une figure se peut treuver sans qu'on connaisse sa quadrature. Car, par exemple, en la parabole ie [ne] me sers d'autre *medium* sinon que

1° *In portionibus abscissis per applicatas centra gravitatum similiter poni;*

2° *Portiones eiusmodi ad triangula eiusdem basis et altitudinis eamdem habere proportionem etiamsi non cognoscamus quænam sit illa proportio;*

3° *Cuiuscumque figuræ, si fuerit ambitus in easdem partes cavus, centra gravitatis intus esse;*

4° *Ita esse inter se partes figuræ reciprocas ut rectæ ab ipsarum centris ad rectum totius ductæ.*

Tous lesquels *mediums* se preuvent aisement par la voye

de Fermat, II, p. 94), Fermat avait fait déjà mention de l'envoi d'un exposé de l'application de sa méthode à la recherche des centres de gravité à Beaugrand. Cependant celui-ci avait refusé de donner cette copie à Roberval (*o. c.*, II, p. 133) et sa rédaction est restée inconnue.

1. L'orthographe du nom semble due au copiste (voir *Œuvres de Descartes*, éd. *Adam* et *Tannery*, t. X (1908) p. 638).

2. On sait que Fermat n'a pas tenu promesse.

d'Archimède, sans supposer la quadrature de la parabole. De sorte qu'ayant ainsy treuvé le centre de gravité de la parabole, nous en pouvons tirer par conséquence la quadrature, qu'il faut adiouster aux deux d'Archimède et à celuy des quarrès des paraboles infinies, dont i'ay autrefois entretenu M. Roberval[1].

III. — (Fol. 16 recto, l. 1 ; fol. 16 verso, l. 24). En haut : *Extrait d'une lettre au R. P. M.* Lettre inédite à laquelle manque l'indication de l'auteur et de la date. Mais il est assez évident que c'est une lettre de Fermat à Mersenne et qu'elle est écrite au mois de juillet 1638, précédant immédiatement la lettre suivante du 27 juillet. D'ailleurs l'existence de ces deux lettres nous est connue par la correspondance de Descartes, qui en parle dans ses lettres de 1638[2] et par la lettre de Carcavy à Descartes, du 24 septembre 1649 : « *I'ay* », dit-il, « *plusieurs lettres de Monsieur Fermat de l'année 1637*[3], *qui disent le mesme* (à savoir la démonstration de la quadrature de la cycloïde comme d'une chose trouvée par Roberval), *et qui témoignent sa franchise, en ce que, s'estant mepris sur le suiet de cette ligne et d'une énonciation du dit sieur de Roberval, qui luy apparut d'abord fausse, il se retracta genereusement par le courrier suiuant*[4]. »

Vous vous souviendrez que ie vous ay autresfois[5] escrit que ie treuvois la proposition de M. de Roberual douteuse et que i'apprehendois qu'il n'eust équivoqué en sa recherche. En voicy la confirmation.

Voyez en la figure suivante la description de la courbe des-

1. L'auteur avait parlé des quadratures des paraboles de degré supérieur (dont on lui doit le concept) dans ses lettres à Roberval du 22 septembre, 4 novembre et 16 décembre 1636 (*Œuvres de Fermat*, II, pp. 73, 83-84 et 92, 94-96).

2. *Œuvres de Descartes, éd. cit.*, t. II, p. 395, et le passage cité aux prolégomènes de la lettre suivante.

3. Les éditeurs de cette lettre de Carcavy (*Œuvres de Descartes, éd. cit.*, t. V, p. 421), ont déjà remarqué qu'il y a ici une erreur de date et que les lettres de Fermat ne pouvaient dater que de février 1638, au plus tôt.

4. Les démonstrations de Fermat qui suivent sont mentionnées d'ailleurs dans la lettre de Roberval à Torricelli du 1er janvier 1646 (*Œuvres de Descartes*, t. V, p. 426) et dans l'*Histoire de la Roulette* (1668) de Pascal (*Œuvres de Bl. Pascal*, éd. *Brunschvicg* et *Boutroux*, t. VIII, (*1914*), p. 197).

5. Lettres de Fermat à Mersenne de février 1638 (*Œuvres de Fermat*, II, p. 135).

crite par un point du cercle qui roule. Sa base est PR, coupée également au point F; son sommet est A; la ligne AF est perpendiculaire sur PR et le diamètre du cercle qui roule; AI GF est la moitié du dit cercle; PL AR est la ligne courbe; PS est un parallélogramme rectangle.

La principale propriété de la courbe, qui est très aisé de de-

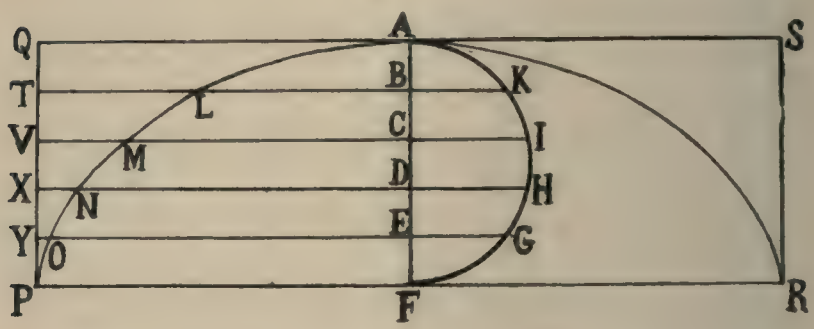

monstrer, est que, si vous prenez un point dans icelle comme L, [et] vous tiriez LBK perpendiculaire sur AF, la ligne LB est esgale a la ligne BK et a la portion de la demi-circonference AK[1]; tout de mesme la ligne MC est esgale[2] a la ligne CI et a la portion de la circonférence IA, et ainsy des autres iusques a ce que la ligne PF se treuve esgale a l'entiere demi-circonference. Que sy la base PR est double de la circonference du cercle qui roule, en ce cas la ligne LB est esgale à la ligne BK et au double de la portion du cercle AK, et sy la ligne PR est triple, etc.

Cela ainsy supposé, pour treuver la proportion du rectangle PA a la demi-figure APF, divisons AF en autant de parties esgales que nous voudrons, comme est B, C, D. E, F et des dicts poincts B, C, etc., tirons les lignes BLT, CMV, DNX, EOY paralleles a PF.

Pour treuver la proportion que nous cherchons, il faut comparer toutes les lignes PF, EY, DX, CV, BT, AQ a toutes les

1. C'est-à-dire à la somme de la droite BK et de l'arc de cercle AK.
2. Le manuscrit porte ici la notation cartésienne du signe d'égalité.

lignes PF, EO, DN, CM, BL.[1] Or, les lignes PF, EO, DN, CM, BL sont egales, comme nous avons dit, aux portions du cercle FA, GA, HA, IA, KA et aux droites EG, DH, CI, BK[2]. Il faut donc comparer toutes les lignes PF, EY, DX, CV, BT, AQ avec les portions du cercle FA, GA, HA, etc., et avec les droites EG, DH, etc.

Faisons cette comparaison séparément. En comparant premierement toutes les lignes PF, EY, etc., avec les droites BK, CI, DH, EG, etc., il est évident que toutes ces lignes PF, EY, etc., a l'infiny auront la mesme proportion à BK, CI, etc.,[3] que celle qui est du rectangle AP au demi-cercle FGA (a cause que les lignes AB, BC, CD, etc., sont egales entr'elles, et la dite proportion est de 4 à 1 en la premiere revolution, de 8 à 1 en la seconde, de 12 à 1 en la troisième, etc., à l'infiny). De laquelle seulement nous parlerons, les conséquences pour les autres estant trop aisées et la démonstration trop evidente.

Comparons maintenant toutes les lignes PF, EY, DX, etc.[4] avec les portions du cercle FA, GA, HA, etc. Sy les portions AK, KI, IH, etc. estoient esgales entr'elles, nous pourrions dire que toutes les lignes PF, YE, XD seroient doubles des portions FA, GA, etc. a cause que chascune des lignes PF, YE, est egale a la demy-circonference FA, qui seroit par consequent la plus grande de la progression arithmetique, en laquelle la difference de la progression est esgale au plus petit terme. Mais nous ne pouuons sans paralogismes determiner cette proportion double, a cause que les droites AB, BC, estant egales entr'elles, il s'ensuit manifestement que les portions AK, KI sont inesgales entr'elles; et partant nous ne pouuons pas dire que toutes les lignes PF, EY a l'infiny soient doubles des portions FA, GA, ce que pourtant j'estime que Mr R[oberual] aura creu, ne

1. C'est-à-dire la somme des lignes PF, EY, DX,... à la somme des lignes PF, EO, DN,...

2. A savoir à la somme des arcs de cercle et des droites nommées.

3. *BK, CI, etc.*, avec un signe d'intercalation ajouté dans l'interligne en écriture contemporaine.

4. *etc.* ajouté au crayon.

s'estant pas amusé a considerer l'inesgalité des portions AK, KI, etc.[1].

Et de fait, sy cette proportion double estoit vraye, la proposition de M. R[oberual] le seroit aussy. Car sy toutes les lignes PF, EY estoient doubles des portions FA, GA, puisque nous avons preuvé que les mesmes lignes PF, EY, etc., sont quadruples des lignes EG, DH, etc., il s'ensuivroit que les dites lignes PF, EY seroient[2] à la somme des portions AF, GA et des lignes droites EG, DH comme 4 a 3. Or, la somme des portions AF, GA, etc., et des lignes EG, DH, etc., est égale aux droites PF, EO, DN, etc., donc les lignes PF, EY, etc., seroient aux lignes PF, OE, etc., comme 4 a 3. Et partant le rectangle AP seroit à la demi-figure et le rectangle PS a toute la figure comme 4 a 3. Or, le rectangle PS est quadruple du cercle qui roule, donc la figure PAR seroit triple du cercle en la première réuolution, et en la seconde quintuple, etc., comme il seroit aisé d'entendre la démonstration. Mais ie croy que la proposition[3] est fausse. Et peut estre ay-ie fait et deviné le chemin que M. R[oberval] a teneu.

IV. — (Fol. 16 verso, lin. 25-fol. 17 recto, lin. 30). En haut : *Suite du mesme sujet d'une lettre du 27 juillet 1638.* Lettre inédite comme la précédente. C'est probablement de cette lettre que Descartes écrivit à Mersenne le 23 août 1638[4] : *I'ay consideré exactement la démonstration pretendue de la Roulete envoyée par* M. Fermat, *laquelle commence par ces mots :* Le centre du demi cercle N, le diametre, etc. *Mais c'est le galimathias le plus ridicule que i'aye encore jamais vû. En effect il monstre par la que, n'ayant rien sceu trouver de bon touchant cete Roulete, et ne voulant pas pour cela demeurer sans response, il a mis la un discours embarassé qui ne conclud rien du tout, sur l'esperance qu'il a euë que autres croiroient cependant qu'il l'auroit trouvée. Si le sieur* de

1. Comparer la lettre de Fermat qui suit.
2. Le manuscrit porte *seroit.*
3. Le manuscrit a *proportion.*
4. *Œuvres de Descartes, éd. cit.*, t. II, p. 333 ou *Œuvres de Fermat, éd. cit.*, t. IV, pp. 106-7.

Roberval *s'est contenté de cela, on peul bien dire en bon latin que* mulus mulum fricat.

Je prens la plume a ce coup pour iustifier M. R[oberual] contre la censure trop précipitée qui i'auois fait de sa proposition de la Roulette[1] et me refute moymesme sans attendre que la chose vienne de luy. Vous luy tesmoignerés donc s'il vous plaist que ie me retraite avec plus de satisfaction que ie n'en receurois si mon sentiment que i'escriuis trop a la haste contre sa proposition estoit véritable.

Or, affin qu'il cognoisse que ie comprens exactement la verité de sa proposition, voicy la fin de la démonstration que vous adiousterés s'il vous plaist au commencement que ma lettre en contient, et i'estime qu'il approuuera puis qu'elle est courte et agréable.

I'en demeuray donc là qu'il me fallait prouuer du demi-cercle, duquel le centre est N et le diametre diuisé en parties esgales IK, KL, LM, MN, NO, OP, PQ, QA, que la somme des lignes AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI a l'infini, fait la moitié de la demi-circonference AI, prise autant de fois qu'il y a des lignes AB, AC, etc., a l'infiny.

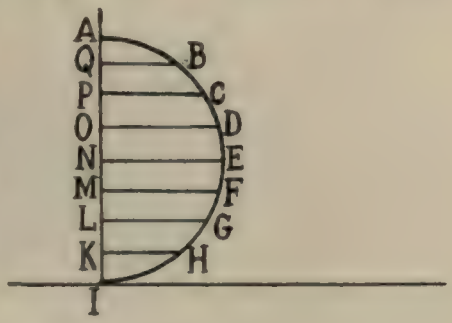

Pour le premier il faut que les portions AQ, PQ, etc., a l'infiny soient mesurées par le binaire, afin que l'une des portions se rencontre au centre N. Cela fait, il est aysé de preuver que AB est égale a IH, AC a IG, AD a IF, AE a IE, AF a ID, AG a IC, AH a IB. Doncques les dites lignes AB, AC, AD, AF, AG, AH ionctes aux dites[2] lignes IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, seront autant de fois la demi-circonference qu'il y a des lignes AB,

1. Voir la lettre précédente.
2. Ms. *au dite*.

AC, etc., a l'infiny, car AB et IB sont esgales à la demicirconference et de mesme AC et IC, etc., en ioignant celles de dessus avec celles de dessoubs. Il s'ensuit donc que les lignes AB, AC, etc., a l'infiny, si vous y comprenés la demi-circonference prise deux fois, seront plus grandes que la demi-circonference passe autant de fois qu'il y aura des lignes; et au contraire, si vous n'y comprenés pas la demi-circonference, elles seront moindres. D'où l'on peut conclurre en raisonnant a la mode d'Archimede, que toutes les lignes AB, AC a l'infiny font la moitié de la circonference prise autant de fois a l'infiny qu'il y aura des lignes. D'ou il suit enfin que l'espace de la Roulette est au cercle comme 3 à 1 lorsque la reuolution est egale a la circonference; lorsqu'elle est double comme 5 a 1, etc.

Ce qui m'obligea a mécroire cette dernière proposition, fut que ie ne songeay d'abord qu'a la progression arithmetique, sur laquelle, comme seait M. R[oberval], la pluspart des quadratures sont fondées.

Pour satisfaction de ma faute, j'envoye cette proposition suivante a M. R[oberval] :

Prenez un Cylindre droit, sur lequel, en tel endroit qu'il vous plaira, plantez le pied d'un compas duquel l'ouverture soit égale au costé du quarré inscrit au cercle qui sert de base au Cylindre; descriuez une figure sur le Cylindre par ce compas[1]. Faites ensuitte rouler ce Cylindre sur un plan, la figure descrite sur le Cylindre marquera et descrira par le roulement du Cylindre une espece d'ovale et a mesure que le mouvement du Cylindre roulant sur le plan sera plus ou moins viste, la figure sera plus

1. On sait que les courbes telles que la proposée et celles qu'on obtient en donnant d'autres valeurs à l'ouverture du compas étaient étudiées dejà dans l'antiquité où on les obtenait par l'intersection d'une sphère et d'un cylindre. Si le diamètre du cylindre n'est pas déterminé on obtient les *hippopèdes* d'Eudoxe et probablement la courbe, appelée l'*admirable* (παράδοξος γραμμή) par Menelas d'Alexandrie, au cas où le rayon de la sphère est égal au diamètre du cercle directeur du cylindre. C'est cette dernière qui fut plus tard célèbre par la proposition de Viviani (1692), dont d'ailleurs l'analogue, relative à la spirale sphérique qui a pour équation en coordonnées sphériques $\delta = \frac{1}{4}\lambda$, était établie par une démonstration de Pappus.

ou moins grande[1]. Et neantmoins de quelque grandeur a l'infiny soit l'ovale, voicy sa proprieté :

Autour de celuy de ses axes qui a esté descrit par le roulement, et qui augmente ou diminue en largeur a mesure que le mouuement est plus ou moins viste, descrivés une sphœroide par la circonvolution de l'ovale; le Cylindre circonscrit a cette sphœroide sera a sa sphœroide comme la circonference d'un cercle au double de son diametre. Et quoyque la sphœroide par la diversité des vistesses du roulement puisse augmenter ou diminuer en grandeur a l'infiny, cette proportion sera tousiours la mesme.

1. Dans sa lettre à Mersenne, du 22 octobre 1638, Fermat a construit au moyen de sa méthode des tangentes, la touchante à cette ovale « *laquelle* », dit-il (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, t. II, p. 172), « *i'enuoyai dernièrement à* M. de Roberval. » Celui-ci ne manqua pas de résoudre bientôt les problèmes du géomètre de Toulouse aussi pour d'autres valeurs de l'ouverture du compas. N'ayant pas écrit à Fermat depuis le 1er juin 1638, il lui apprit dans sa lettre du 4 août 1640 qu'il avait construit, au moyen de sa méthode mécanique, *les tangentes des lignes courbes qui se décrivent avec un compas sur la superficie d'un cylindre et puis se réduisent en plan* (*Œuvres de Fermat*, II, p. 201), et il donna la solution du problème proposé par Fermat ci-dessus pour des valeurs diverses de l'ouverture du compas aussi dans son *Traité des indivisibles*, qui ne fut publié qu'après sa mort (*Divers ouvrages de math.*, etc., *éd. de 1693*, pp. 213 et suiv.). Pour le cas où cette ouverture est égale au diamètre du cylindre, il prouve que la courbe, après sa réduction en plan, est une sinusoïde, et il se servit de sa quadrature pour l'évaluation du volume engendré par la révolution de la Roulette autour de sa base, qui lui était connue depuis l'été de 1638 (Voir pour la description de la courbe une lettre de Mersenne à Huygens, du 3 janvier 1647) (*Œuvres de Chr. Huygens, éd., cit.*, t. I, p. 52) et l'*Histoire de la Roulette*, de Pascal (*Œuvres de Bl. Pascal, éd. cit.*, t. VIII, pp. 203-4). D'ailleurs, les études de Fermat sur les courbes indiquées sont encore relevées en 1658 et 1660, par le P. Lalouvère, qui leur donna le nom de *cyclo-cylindriques* (*Œuvres de Fermat*, t. I, p. 209, la note 1).

V. — (Fol. 17 recto, l. 39-50). En haut : *Extrait d'une lettre du 5 Aoust 1630 au R. P. M.* Lettre inédite de Fermat à Mersenne dans laquelle il construit la touchante à la Roulette. Elle fut envoyée par le Minime à Descartes le 11 septembre 1638 : *Sa première construction* — répondit le philosophe le 15 novembre a l'égard de la construction de Fermat[1] — *estoit generale, car il y avoit adiousté ces mots ou semblables :* Et si la base est double de la circonference du cercle, on doit prendre le double de telle ligne; si triple, le triple, etc., *ce qui estoit vray, et suffisoit pour faire connoistre qu'il l'auoit trouuée generalement.* Il semble que Fermat a communiqué dans sa lettre le résultat seul de sa construction sans plus; cette hypothèse pourrait être confirmée au moyen des endroits où il est parlé encore de cette lettre : la lettre de Fermat à Mersenne, du 22 octobre 1638 (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, II, pp. 171-72), celle de Roberval à Fermat du 4 août 1640 (*Ibid.*, pp. 200-201) et les *Observations sur la composition des mouvemens* de Roberval (*Divers ouvrages de math.*, etc., *éd. 1693*, p. 107).

Ie vous envoye la tangente de la Roulette que M^r R[oberual] n'avoue n'auoir point sçeu treuuer[2] et laquelle i'ay tiré de ma methode aussy bien que les autres.

Voici la proposition qui est tres belle et qui luy seruira pour accomplir de tout point son traicté[3].

Soit la Roulette ABGF, de laquelle l'axe est BE, le demicercle roulant BCE, le point G auquel il faut treuuer la tan-

1. *Œuvres de Descartes*, t. II, p. 334.

2. Cette assertion se trouve aussi dans la lettre que Descartes envoya le 11 octobre 1638 à Fermat avec ses compliments de félicitations pour sa construction (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 168). L'embarras de Roberval était communiqué aux deux géomètres par Mersenne, mais il ne regardait sans doute que la construction de la tangente par voie d'analyse, le géomètre de Paris étant sans doute en possession depuis longtemps de la construction des tangentes à la Roulette au moyen de sa célèbre méthode mécanique.

3. Roberval avait parlé à Fermat de son projet de dresser un traité spécial sur la cycloïde dans sa lettre du 1er juin 1638. Mersenne en a parlé à diverses reprises, d'où il résulte que la publication fût désirée passionnément encore en 1644. Mais il ne parut, sous forme étendue, qu'après la mort de l'auteur (*de Trochoïde eiusque spatio*, dans les *Divers ouvrages*, etc., pp. 246-278).

gente[1]. Soit tirée GCD parallèle à la base AF, et du point C, ou elle coupe le cercle, soit tirée la ligne CB, sy vous faites GH parallele a CB, la ligne GH touchera la courbe AGB au point G.

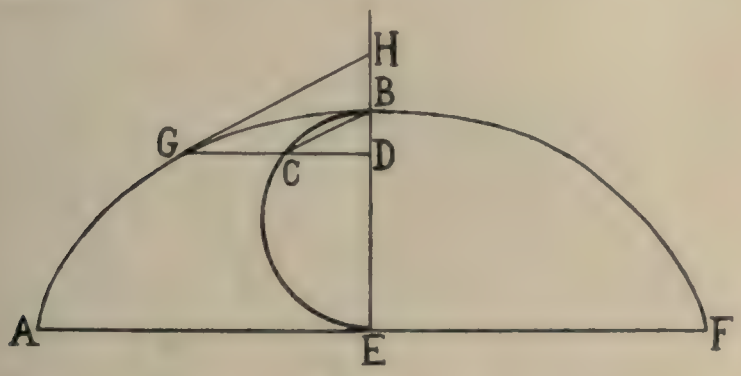

Sy la base AF est double de la circonference du cercle qui roule. il faudra faire
comme la double de CD a BD. ainsi GD a DH;
Si AF est triple, il faudra faire
comme la triple etc.[2].

1. Quant à la figure, qui était d'abord omise, on lit en marge : *La fig. est en bas de la page suivante.* Au lieu indiqué (folio 18 recto) on lit de nouveau en marge : *Cette figure de Roulette appartient* (sic) *à la lettre precedente*, mais on ne trouve à cet endroit que les figures qui se rapportent au texte donné à cette page du manuscrit (la lettre connue de Fermat à Mersenne du 22 octobre 1638), sans doute parce qu'enfin le copiste a ajouté la figure omise en haut de l'extrait de la lettre du 5 août à laquelle elle appartient.

2. Fermat a donné la démonstration de cet énoncé plus tard dans l'écrit indiqué ci-avan (*Œuvres*, t. I, pp. 162-165) ; cette démonstration se termine par les mots : *Eadem methodo species omnes illius curvæ tangentes suas nanciscentur : constructionem generalem olim dedimus.*

VI. — (Fol. 21 verso, lin. 1-22 recto; lin. 14). En haut : *Propriété d'une Ellipse comme il m'est venu aux mains.* Pièce inédite d'auteur inconnu, mais probablement soit de Fermat, soit de Roberval. Dans le texte suivant nous avons restitué les mots *quarré* et *rectangle* au lieu des petites figures géométriques dont le copiste s'est servi.

Ayant tiré dans un cercle des diamètres AEC et BED a angles droits, l'on tire plusieurs paralleles comme LO, SM, etc., avec le diamètre AC. Après l'on prend LN esgale a LO et Sβ esgale a SM etc. et paralleles avec le diametre BD. Ie dis que *les points trouvéz* N, β, α, *etc., sont dans la circonférence d'une Ellipse, dont le diametre sera* BD.

DEMONSTRATIONS

Soient tirées les lignes NO, βM, αE, alors les triangles LNO, SβM, AαE, etc., seront semblables. Donc
comme LO a SM ainsy NO a Mβ
et
le quarré LO au quarré SM comme le quarré NO au quarré Mβ.

Mais le quarré LO est esgal au rectangle BOD et le quarré SM esgal au rectangle BMD, donc
comme le quarré NO au quarré Mβ ainsy le rectangle BOD au rectangle BMD.

Or, les lignes NO, βM, etc., sont paralleles. Il est manifeste par la proposition d'Apollonius que la ligne courbe αβ NB est une Ellipse dont le diametre est BD et les ordonnées a iceluy diamètre les lignes NO, βM, αE, etc. Ce qu'il falloist démonstrer.

Pour trouver l'axe de cet Ellipse, soit diuisée BE en la plus grande et extrême raison en P, dont le plus grand segment soit BP. Après, ayant tirée PQ esgale a PB, à angles droits sur BD, tiréz la ligne EQγ; puis du point γ la ligne γδε parallèle a AC. Apres soit fait γξ esgale a δγ et parallele avec BD, ie dis que *la ligne tirée par les points* ξ, E, *sera l'axe de cet Ellipse.*

Pour démonstrer cela, soyent tirées les tangentes du cercle ξη, Nθ, puis les lignes ηE et θE. Or le point E estant le centre de l'Ellipse, il est à prouuer que ξE soit la plus grande de toutes

les lignes tirées du centre E a la circonference de l'Ellipse et qu'elle soit plus grande que OE. Car par la construction

EP est a PQ comme Eδ a δγ,

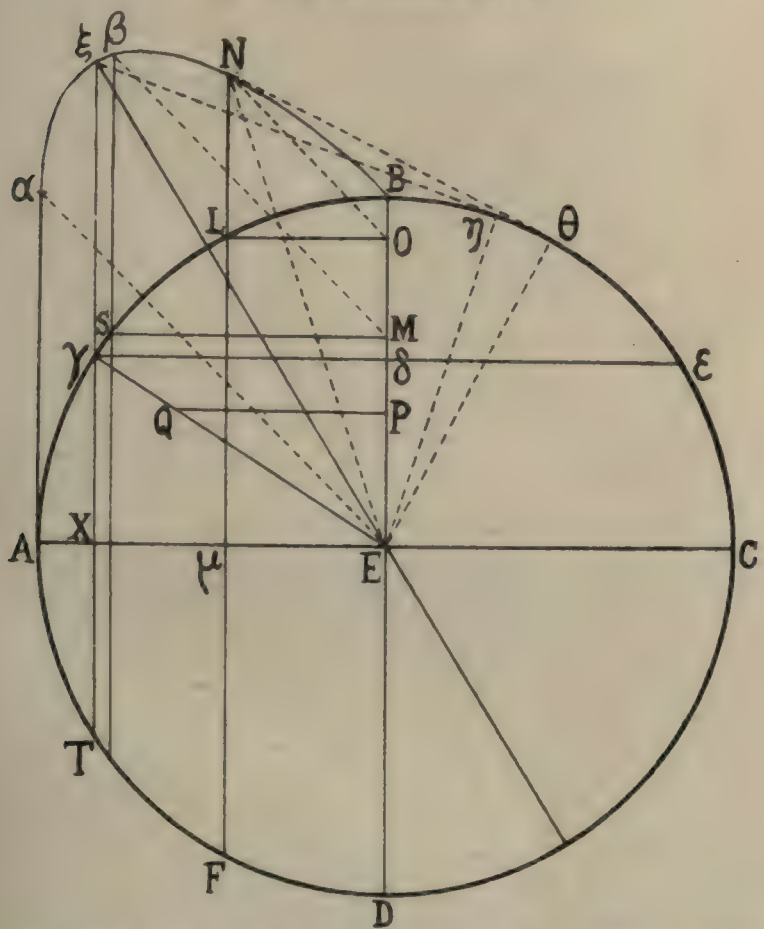

donc Eδ a δγ est en la raison susdite et, par la propriété précédente du cylindre inscrit de Monsr Fermat[1],

le rectangle εγT + le quarré γδ *bis*

est le plus grand de tous les semblables, pourquoy la moitié, qui est

le rectangle δγT + le quarré γδ

1. Il s'agit du problème de trouver le cylindre inscrit dans une

sera aussy plus grand que le rectangle OLF + le quarré LO, c'est-à-dire

le rectangle $\xi\gamma T$ + le quarré $\xi\gamma$ sera plus grand que le rectangle NLF + le quarré LN,

ou

le rectangle $\gamma\xi T$ sera plus grand que le rectangle LNF

c'est pourquoy aussy

le quarré $\xi\eta$ sera plus grand que le quarré $N\theta$

(estans esgaux auxdits rectangles) et

la ligne $\xi\eta$ plus grande que la ligne $N\theta$

Or, dans les triangles rectangles $E\xi\eta$ et $EN\theta$, le costé $E\theta$ du triangle $E\xi\eta$ estant esgal au costé $E\theta$ du triangle $EN\theta$, mais le costé $\xi\eta$ de celuy-ci plus grand que le costé $N\theta$ de celuy-là, comme nous auons demonstré, l'hypothenuse ξE sera aussy plus grande que l'hypothenuse NE.

De mesme nous prouuerons que ξE sera plus grande que toute autre ligne tirée du centre E vers la circonference de la dicte ellipse. Donc il est manifeste que la ligne ξE, ainsy trouuée, en sera l'axe. Ce qu'il estoit à prouuer.

sphère donnée et de surface totale maximum, problème qui avait été proposé par Fermat, avec celui du cône inscrit de surface maximum, aux géomètres de Paris en 1636. C'était à propos d'une lettre de Carcavy à Fermat, qui lui apprit que Roberval en avait trouvé une solution, dont on faisait à Paris beaucoup de cas (*Œuvres de Fermat*, II, p. 243), que Fermat envoya le 19 novembre 1642 sa solution du problème, à laquelle il fait allusion ci-dessus et qu'on trouve dans notre manuscrit aux fol. 20 verso, 21 recto. Cette copie-ci diffère du texte tel qu'il a été imprimé dans les *Œuvres de Fermat*, t. I, pp. 167-169, en ce qu'on y trouve les corollaires ajoutés à la fin (*l. c.*, p. 169, la note 1) non en latin, mais en français et dans un autre ordre. Ajoutons qu'il est parlé de cette démonstration de Fermat encore dans la démonstration du problème par Roberval, telle qu'elle est exposée dans un manuscrit de ses *Observations sur les mouvements composés*, mouvements composés sur lesquels était basée cette démonstration. Quant à la pièce présentée, il semble par l'emploi des mots qui rappellent la propriété précédente, que le copiste a altéré à cet endroit légèrement le texte de l'original, de sorte que la mention du nom de Fermat ne peut pas être regardée comme une preuve absolue contre la thèse que l'écrit présent soit de lui; d'autre part, le renvoi indique que l'écrit est à peu près contemporain de celui de 1642.

LA MENTALITÉ ORIGINELLE DES ALLEMANDS ET LEUR CONDUITE DANS LEURS PRÉCÉDENTES INVASIONS EN FRANCE

PAR LE Dr GESCHWIND.

Les crimes, commis par les armées allemandes depuis 1914, ont paru à bien des gens une effroyable nouveauté particulière à cette invasion. C'est que la mémoire des Français est bien courte : dans notre France, si légère et si oublieuse, le temps fait rapidement, parfois en quelques mois, une nouvelle virginité aux événements comme aux hommes.

Il résulte, en effet, d'un ensemble de documents, dont la valeur ne peut être contestée, ainsi que de mes souvenirs personnels, que, contrairement à l'opinion générale, déjà, en 1870, loin de réduire à leur minimum les horreurs de la guerre, les armées allemandes avaient commis, contre le droit des gens, contre la civilisation, contre la simple humanité, mais seulement sur une moindre échelle, les mêmes attentats qu'elles ont accumulés dans la guerre actuelle.

Bien plus, dans toutes leurs guerres antérieures, les Prussiens se sont toujours livrés à la même mauvaise foi, aux mêmes rapines, aux mêmes cruautés, que celles dont ils nous donnent, depuis plus de deux ans, de si abominables exemples.

La conduite criminelle des Allemands dans toutes ces

guerres résulte, avant tout, de ce que la *bestialité cruelle et la fourberie ont été un caractère de leur race depuis son origine*, et que les événements de l'histoire, les progrès même de la civilisation, au lieu de modifier en bien ce vice originel, n'ont ordinairement fait qu'en aggraver l'empreinte.

C'est ce que je vais essayer de faire ressortir en donnant, d'une part, un aperçu de la mentalité des Germains, dès le début de leur histoire, d'après les classiques latins et les autres anciens auteurs; en second lieu, en faisant connaître ce qu'a produit cette même mentalité dans les armées allemandes, au cours de leurs invasions en France, pendant le siècle dernier, en 1792, 1814, 1815 et 1870.

I

LA MENTALITÉ ORIGINELLE DE L'ALLEMAND.

Dès les premiers temps où l'histoire mentionne les Germains, elle signale cette duplicité, cette rapacité, cette férocité dont aujourd'hui encore nous subissons les cruels effets.

César. — Voici ce qu'en dit César : « Quinze mille Germains passèrent d'abord le Rhin : la fertilité du sol, la civilisation, la richesse des Gaulois, ayant charmé ces hommes grossiers et barbares, il s'en présenta encore un plus grand nombre et il y en a maintenant cent vingt mille dans la Gaule. » (*De Bello gallico*, liv. I, chap. XXXI.) Arioviste, le roi des Germains, « commande en despote superbe et cruel, exige pour otages les enfants de tous les nobles et exerce contre eux tous les genres de cruauté, si l'on n'obéit aussitôt à ses caprices ou à sa volonté. C'est un homme *barbare, violent, féroce.* » Il dit « qu'il n'aurait pas quitté son pays et ses proches *sans le grand espoir d'un riche butin*... et qu'il levait, par droit de conquête, les contributions que les vainqueurs ont coutume d'imposer aux vaincus... (*Ibid.*,

chap. XLIV). S'il faisait passer dans la Gaule un grand nombre de Germains, c'était pour sa propre sûreté et non pour attaquer les Gaulois... Aucune infamie, ajoute César (*Ibid.*, liv. VI, chap. XXIII), n'est attachée, chez les Germains, aux vols qui se commettent en dehors de la cité, ils prétendent que c'est un moyen d'exercer la jeunesse et de les préserver de l'oisiveté. »

« Les Suèves sont de beaucoup les plus puissants et les plus belliqueux des Germains. Ils donnent accès chez eux aux marchands plutôt pour leur vendre leur butin de guerre que pour leur acheter quoi que ce soit.. Ils regardent comme la plus grande gloire pour un état d'être entouré de vastes solitudes et de pays ravagés par ses armes. Ils estiment que le propre de la valeur est de forcer leurs voisins à abandonner leur territoire. »

Et, à l'occasion des propositions de paix : « Les Germains, conduits par le *même esprit de perfidie et de dissimulation*, vinrent au camp de César... César jugea ne plus devoir recevoir de propositions d'un ennemi qui, *usant de dol et d'embûches, nous avait attaqués tout en nous demandant la paix.* » (*Ibid.*, liv. IV, chap. II, III, XIII.)

Strabon. — Strabon dit des Germains : « On avait vu chaque peuple de la Germanie à son tour menacer et attaquer les Romains, puis se soumettre, mais pour s'insurger encore, *sans respect de la foi promise.* Avec ces peuples il y a tout intérêt à être méfiant. » (Strabon, liv. VII, chap. I-IV.)

Le ton change quand ce même auteur parle des Gaulois : « Quant à la facilité avec laquelle les Gaulois forment des rassemblements tumultueux, la cause en est dans leur caractère franc et généreux qui fait qu'ils sentent l'injure de leurs voisins comme la leur propre et s'en indignent avec eux. » (*Ibid.*, liv. IV, chap. IV, XXI.)

Tacite. — Passons à Tacite. Parlant des Cattes, vainqueurs des Chérusques, leurs voisins : « Farouches, même pendant la paix, dit-il, négligeant leurs biens, prodigues de ceux des

autres, ils sont nourris quelque part qu'ils aillent. » (Tacite. *Mœurs de Germains*, chap. XXXI).

« Les Chérusques ont chèrement payé les douceurs d'une longue paix que personne ne troublait, faute d'avoir pensé *que le repos où vous laissent des voisins ambitieux et puissants est un calme perfide* et, qu'en cas de guerre, la modération et la probité sont des vertus qu'on n'attribue qu'au vainqueur. Aussi les Chérusques, dont on vantait autrefois la droiture et l'équité, passent maintenant pour des lâches et des imbéciles, tandis qu'on célèbre la sagesse des Cattes parce qu'ils ont été plus forts. (*Ibid.*, chap. XXXVI.)

Cérialis, général de Vespasien, dit aux Trévires et aux Lingons : « Ce sont toujours les mêmes motifs qui ont poussé les Germains à envahir la Gaule : la luxure, la rapacité et le désir de quitter leurs marais et leurs solitudes pour s'emparer de votre sol si fertile, ainsi que de vos personnes elles-mêmes. » (Tacite. *Historiæ*, IV, chap. LXXIII[1].)

Velleius-Paterculus. — Et plus tard, Velleius-Paterculus écrivait à propos du désastre de Varus : « Le caractère des Germains offre *un mélange terrible de ruse et de férocité. C'est un peuple né pour le mensonge*, mais il faut l'avoir éprouvé pour le croire... Leurs feintes remplirent Varus de la plus folle confiance... » (Classiques latins, traduction de Nisard : *Velleius-Paterculus*, liv. II, chap. CXVIII, p. 47.)

Et l'on sait ce que ces fourbes cruels firent de Varus et de ses légions. Un monument colossal élevé à leur chef Arminius (Hermann) par leurs dignes descendants, dans la forêt de Teutobourg, sur les lieux même de ce traîtreux massacre, célèbre la gloire de cet exploit.

Ces quelques citations montrent quelle était l'opinion qu'avaient des Germains les écrivains qui en ont parlé les premiers. Cette opinion a persisté au cours des siècles.

1. On cite encore, comme étant de Tacite, la phrase : « Les Gaulois combattent pour la liberté, les Bataves pour la gloire, les Germains pour le butin. » « Gallos certare pro libertate, Batavos pro gloria, Germanos ad prædam. » Je n'ai pu la trouver dans cet auteur,

Froissart. — Notre Froissart disait, il y a cinq cents ans (*Chroniques :* édition de Kervyn de Lettenhove), « Allemans de nature sont rudes et de gros engien [grossier entendement] se ce n'est au prendre à leur prouffit, mais à ce sont-ils assés appers et habiles » (XVI, p. 85) « ...*ce sont gens moult convoitous* » (II, p. 383) « ...convoitoux durement plus que nulles autres nations et si n'ont quelque pitié de nulluy puisque ils en sont seigneurs..... tels gens valent pis que Sarrasins ne payens, car *la grant ardeur de convoitise qu'ils ont en euls leur tolt toute la cognoissance d'honneur* » (XII-102) « On perdoit ses paines et tout ce qu'on mettoit en ces Allemans *car ja ne tiendroient chose qu'ils eussent promise ne convenue* » (XVI-87).

« Il n'est riens en ce monde que les Allemans désirent si que d'avoir *auqune cause et title de guerryer le roïaume de France* pour le grant orgueil qu'il est à abatre et pour partir a la ricoise » [à la richesse] (II, p. 324).

Au contraire des « Englès et Franchois » qui sont « moult courtois » les Allemans « sont dur et auster à leurs prisonniers et leur font grieftés dou corps souffrir » (VIII, p. 50) « Maudit soient-ils, *ce sont gens sans pitié et sans honneur* et ossi n'en deveroit nul prendre à merci » (VIII-54).

L'esprit et les actions de cette *nation de proie* se sont surtout accusés et généralisés depuis que la Prusse, « ce péché de l'Europe » selon un mot célèbre, a mis son empreinte sur la race allemande tout entière, l'a disciplinée à son image et lui a infusé sa mentalité.

Rappelons avec Mgr Herscher « L'Allemagne religieuse et la Guerre », in (*Annales,* n° 1762) que les Prussiens, ces descendants directs des Vandales de Poméranie et de Brandebourg, dont le nom est resté une injure dans toutes les langues modernes, ne furent *convertis au christianisme,* c'est-à-dire *à la civilisation, qu'au XIVe siècle !*

« Il y avait près de dix siècles que le baptistère de Reims

avait vu couler l'eau sainte sur la tête courbée du fier Sicambre et de ses compagnons; il y avait huit siècles que les Anglo Saxons, passés en Bretagne, étaient évangélisés, cependant que les Germains des rives de l'Oder et de la Baltique s'obstinaient jalousement à conserver leurs vieux Dieux avec l'état d'âme d'un paganisme brutal et sanguinaire... » état d'âme qu'ils n'ont d'ailleurs pas abandonné, en même temps que Thor et Wothan.

Que l'on y songe! dans le temps où les Borusses massacraient leurs premiers missionnaires[1], saint Thomas d'Aquin, saint Albert le Grand enseignaient à Paris; et à l'époque où, sur les bords de la Sprée, deux pauvres villages vendes occupaient l'emplacement de Berlin, les tours de Notre-Dame et la merveilleuse flèche de la Sainte-Chapelle se dressaient déjà au dessus de la Cité. (Herscher.)

LES HOHENZOLLERN

« Les premiers des Hohenzollern qui, au XVe siècle, se firent donner les anciens domaines d'Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, étaient dit Blondel (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome III, p. 381), avides de gains et prêts à les payer par toutes les compromissions.

« Entourés d'humanistes et de légistes, prompts aux revirements, ils sont passés maîtres dans les subtilités de la diplomatie, sans rien abdiquer des instincts batailleurs de la race. Ils ont de vastes ambitions mais des forces médiocres, et la médiocrité de leurs gains accroît encore l'odieux de leurs procédés. »

1. A la fin du Xe siècle saint Adalbert fut tué par un prêtre guerrier de la peuplade prussienne qu'il était venu évangéliser. L'auteur de sa vie dit, en parlant de ces barbares : « les Prussiens ont le ventre pour Dieu et leur rapacité ne les quitte qu'à la mort » (*Vita Sancti Adalberti*, cap. XXVIII, *in* Zeller : *Histoire de l'Allemagne*, tome 2, p. 2).

Frédéric Dent de Fer, « le mauvais Fritz » et Albert l'Achille, sont les types de cette génération réaliste et violente.

Un autre Hohenzollern, Albert de Brandebourg, petit fils de l'Achille, élu grand maître de l'Ordre teutonique, se déclara pour la Réforme, afin de s'approprier personnellement la Prusse orientale, domaine de cet Ordre militaire et religieux, et arrondit ainsi l'électorat de ses parents de Brandebourg.

La Guerre de Trente ans, qui est restée dans la mémoire des hommes comme une des époques les plus terribles de l'histoire, permit au caractère allemand de s'accuser davantage. « La guerre, dit Battifol dans la *Revue de Paris*, était l'état ordinaire des chefs, durs et inexorables, qui conduisirent la lutte, aussi bien évangéliques que catholiques. »

Non seulement l'adversaire n'était bon qu'à être détruit mais *l'habitant inoffensif était matière à spoliations et à tortures*. (Louis Battifol : « Les Barbares de la Guerre de Trente ans », *Revue de Paris*, 1905.)

Les causes religieuses ou politiques qu'ils défendaient finissaient par ne plus être que des prétextes, mais *tous, ils mettaient Dieu avec eux :* « Gott mitt uns » est le cri auquel marchaient les troupes de tous les partis.

Le protestant Jean Georges, margrave de Brandebourg, adopta la devise en français : « En Dieu gist ma confiance. » et Tilly, qui saccagea Magdebourg, était un fervent catholique. Ce sac de Magdebourg est resté célèbre dans les annales du pillage, du meurtre, de la destruction et, devant l'indignation universelle, les vainqueurs proclamèrent que c'étaient les bourgeois qui avaient mis le feu à leur cité. Comme on le voit cette calomnie allemande n'est pas nouvelle.

Les pays que cette guerre atteignit, c'est-à-dire presque toute l'Europe centrale, perdirent les uns les deux tiers, les autres les trois quarts de leur population ; tous, près des quatre cinquièmes de leur fortune. (Battifol).

Au spectacle de ces abominations la conscience publique

se déforma. L'habitude de la brutalité chez les uns, de la peur chez les autres, pervertit la race. « Faut-il penser que la tradition des procédés de cruauté, de terrorisme s'est conservée dans les lignées de hobereaux prussiens qui, depuis le XVIIe siècle, vivent du métier de la guerre? C'est possible », conclut Battifol.

Mais passons sur ces horreurs pour signaler seulement, dans le siècle qui les suivit, deux rois prussiens typiques : Frédéric-Guillaume Ier, le père du Grand Frédéric, dont deux passions remplirent la vie : celle de l'or et celle des soldats, qui traitait les affaires les plus importantes dans son Tabackscollegium où tout le monde devait boire et fumer, ou au moins faire semblant de fumer et qui, sa grosse canne au poing, n'avait à la bouche, dans le jargon franco-allemand en honneur à la Cour, que l'injonction brutale : « Nicht raisonniren », pas de raisonnement.

Quand à son fils, Frédéric II, « le vieux Fritz » du peuple prussien, ce fut un grand roi si l'on tient compte des résultats qu'il obtint pour son pays. Aussi fourbe dans ses paroles, que cyniquement implacable dans ses actes, il fut le précurseur et le modèle des Bismarck, des Bethmann-Hollweg et des Guillaume II. « Bien que tout le monde le regardât, écrit Blondel (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome VII), comme un *politique dénué de moralité, insatiable dans sa rapacité, éhonté dans sa perfidie*, il savait soigner sa réputation en flattant les philosophes cosmopolites qui, alors, distribuaient la renommée. » C'était le mode de propagande étrangère de l'époque.

Arrivons, maintenant, aux événements plus récents, aux invasions des Allemands en France, au cours du siècle qui vient de s'écouler.

II.

LES INVASIONS ALLEMANDES PENDANT LE DERNIER SIÈCLE

A). 1792.

Le manifeste de Brunswick. — En 1792, l'invasion allemande fut précédée du fameux manifeste du duc de Brunswick aux habitants de France. Dans ce document, lourd et sans couleur, il était dit, en particulier : « que les gardes nationaux pris les armes à la main seraient punis comme rebelles à leur roi, ainsi que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre et dont les maisons seront démolies ou brûlées ». La ville de Paris, au cas où il serait porté atteinte à la famille royale ou aux Tuileries, était menacée « d'une vengeance exemplaire et à jamais mémorable » et « livrée à une exécution militaire et à une subversion totale ».

Conçu pour préserver le roi, sa famille et son pouvoir, ce manifeste précipita au contraire les événements ; il tua la royauté et perdit la famille royale.

Au dédain des premiers moments, succéda une patriotique colère chez tous les Français ; les partis avancés en profitèrent : le manifeste avait paru, à Paris, le 28 juillet ; le 10 août, les Tuileries furent envahies, la garde suisse massacrée et Louis XVI et sa famille débutèrent dans cette captivité qui devait finir par l'échafaud.

Brunswick n'avait été que le signataire de ce factum, qui fut inspiré par les émigrés et peut-être par la famille royale elle-même, et il regretta toute sa vie d'y avoir apposé son nom comme le montre Chuquet... (Chuquet : *La première invasion prussienne*, p. 154).

Loin de ressembler aux sabreurs ignorants et brutaux, types des officiers allemands de ce temps, c'était un grand seigneur courtois, instruit, partageant les sentiments de

philanthropie en vogue à la fin du XVIIIe siècle et peu disposé, au début de la guerre, à exécuter les menaces de son manifeste.

On n'avait pas d'ailleurs mis en pratique, comme il fut fait à d'autres époques, le système d'exploitation du pays ennemi, ni posé en principe que la guerre nourrit la guerre et que le territoire envahi fait subsister l'envahisseur.

L'armée que commandait Brunswick et qui se composait en tout de quatre-vingt-un mille hommes, dont quarante-deux mille Prussiens, devait subsister au moyen de ses magasins régulièrement installés à l'arrière. Mais cette armée était mal administrée et avait trop d'*impedimenta*. D'après Chuquet (*ibid.*, p. 106) elle comptait plus de cent-vingt mille goujats ou soldats du train et plus de trente-mille blanchisseuses!

La minutieuse organisation, la belle dressure, la rigoureuse discipline instituées et maintenues par Frédéric-Guillaume Ier et ses deux successeurs dans ces troupes considérées comme les premières de l'Europe, réussirent, dans les premiers jours, à conserver un peu d'ordre et à empêcher les excès.

Pillages, brutalité et violences. — Mais bientôt cette lourde machine se détraqua, *la rapacité brutale du Germain reprit le dessus*, et le soldat prussien, malgré les ordres de ses chefs, commit à plaisir les plus grands dégâts. « Si ses tentes n'arrivent pas, dit Chuquet (*ibid.* p. 109), si le pain lui manque, si la pluie ou la chaleur lui semblent insupportables, il s'en prend aux habitants du pays, il les insulte et les maltraite, il saccage les villages, il incendie les maisons. »

Ce fût le 19 août que les Prussiens franchirent la frontière et, dès le soir même, le régiment de Herzberg aurait saccagé le village de Tiercelet sans l'intervention du prince royal; d'impudents pillards tentèrent même d'enlever les volets de la chambre où reposait le roi Frédéric-Guillaume. Le lendemain, quand celui-ci fut parti, les soldats, « se

croyant sûrs de l'impunité, envahirent Tiercelet et Bréhain-la Ville. Leur rage était indescriptible. Ils entrèrent dans les maisons, enfoncèrent toutes les portes, brisèrent tous les meubles. Rien ne leur échappa, ils détruisirent ce qu'ils ne pouvaient emporter; le sol était jonché de plats de faïence mis en pièces et d'assiettes cassées en mille morceaux. Les femmes et les vieillards se lamentaient, mais les soldats ricanant poursuivaient leur œuvre de pillage et de destruction et les officiers les laissaient faire. On enleva au fermier, chez lequel le roi avait logé la veille, les quelques écus qu'il lui avait donnés, on lui ravit tout son linge, on massacra son troupeau de 1.500 brebis et de 500 porcs, on déshabilla et on jeta par terre ses petits enfants, on prit jusqu'aux draps des berceaux. En une heure ces jolis villages ne furent plus que d'affreuses solitudes ». (Chuquet, *ibid.*, 162).

Le roi fut irrité et donna des ordres sévères contre les pillards, mais, au bout de quelques jours, les déprédations recommencèrent de plus belle.

Un officier de dragons, émigré, qui se trouve avec les Prussiens raconte de son côté :

« Le village de Briquenay présentait tous ce que les horreurs de la guerre ont de plus révoltant. Les Prussiens y avaient passé et, ce qu'il n'avaient pu emporter, ils l'avaient brisé. Les blés, la farine, la plume des lits étaient jetés au milieu de la rue et foulés aux pieds des chevaux. Plus une porte ni une fenêtre Les infortunés habitants n'avaient plus que ce qui leur restait sur le corps; le désespoir était peint sur leur visage. J'étais logé chez un habitant, riche quatre jours auparavant, il était maintenant réduit à la plus affreuse misère avec sa femme et ses trois enfants. »

Quelques jours plus tard, même scène de désolation à la Croix-de-Champagne. « Nous trouvâmes ce village dans le même état que Briquenay et vide d'habitants. »

Mais bientôt il fallut reculer, la jactance prussienne, qui avait fait crier aux officiers « à Paris, à Paris, la guerre ne sera qu'une chasse à courre », qui leur avait fait écrire

« qu'on serait de retour à Berlin en automne, cette comédie ne devant pas durer plus longtemps », fut obligée de déchanter devant le patriotisme de l'armée et de la population françaises. D'autre part, les pluies étaient continuelles, la dysenterie amenée par la gloutonnerie native des Allemands, excitée encore par les beaux fruits de France, les raisins de Champagne surtout, qu'ils ne connaissaient pas, mais qui n'étaient pas bien mûrs, faisait des ravages inouis.

Gœthe, qui accompagnait l'armée, écrivait que celle-ci n'était plus « qu'un hôpital ambulant, traînant une marche lente ». La disette se joignait aux autres maux : les paysans fuyant et cachant ou détruisant les vivres.

Au retour comme à l'aller, cette armée se conduisait indignement : « Elle est escortée, raconte l'officier émigré cité par Chuquet, de juifs, en grand nombre, qui lui achètent sur le champ tous les fruits de ses brigandages. Les officiers donnent l'exemple du pillage et du vol. Ils se jettent sur les équipages des émigrés », leurs alliés, « et se saisissent des portemanteaux qui leur semblent les plus étoffés ».

L'armée de Brunswick repassa la frontière le 22 octobre; elle avait séjourné deux mois en France : Cette invasion fut surtout marquée par les rapines et la brutalité originelles des Prussiens. On fit bien, en quelques endroits, les exécutions militaires capitales qu'annonçait le manifeste, mais la cruauté sanglante, qui signala les invasions ultérieures, ne se manifesta pas, en 1792, d'une façon bien évidente : *la guerre était encore restée plutôt un duel entre deux armées qu'une lutte pour l'existence, entre deux nations.*

B). 1814.

Il n'en fut pas de même en 1814 et en 1815.

C'est qu'étaient survenus, depuis lors, Iéna, Auerstædt, les humiliations de 1806 à 1813, humiliations d'autant plus sensibles que la jactance avait été plus grande, la monarchie amputée de plusieurs de ses belles provinces, le roi, les ministres, le peuple à la merci du conquérant, l'armée ré-

duite et obligée de combattre aux côtés des oppresseurs, les réquisitions perpétuelles, etc.[1].

Puis était venue la réaction de 1813 : le Tugenbund et les autres ligues patriotiques, les Turnvereine de Jahn avec leur préparation militaire, les Universités devenues, comme au temps de la Réforme, de véritables machines de guerre ; Fichte, le grand philosophe, premier recteur de celle de Berlin ; Humboldt, Schleuermacher, Schlegel enflammant la jeunesse studieuse par leur enseignement et leurs écrits ; les Tyrtées allemands : Arndt, avec son « Ode du fer » et sa fameuse chanson « Où est la patrie de l'Allemand ? », Kerner, qui devait mourir dans les rangs des chasseurs de Lutzow, après avoir donné à sa patrie les « Chants de la Lyre et de l'Épée », le poète dramatique Kleist glorifiant dans son « Hermann » la révolte contre Rome ; les réformes de Stein qui créait la remarquable administration prussienne et celles de Scharnhorst qui, par le système des Krumper, annihilait la restriction militaire imposée par Napoléon, et dont l'institution de la landwehr et du landsturm servit de modèle à l'organisation militaire de l'Europe contemporaine (Denis : *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud).

De toutes ces excitations à une revanche implacable résulta *une haine féroce* contre la France devenue l'Erbfeind, l'ennemi héréditaire, et cette haine vint, depuis lors, s'ajouter aux instincts de rapine et de brutalité particuliers à la race et les aggraver de ces actes tout spéciaux *de cruauté sanguinaire et de sauvage bestialité* qui caractérisèrent déjà l'invasion de 1814.

Les lettres de lady Burghersh. — Les lettres de lady

1. Il est à remarquer que les excès de ce genre furent commis surtout par certains grands chefs, comme Jérôme Bonaparte et Victor, et que, parmi les soldats, ce sont les alliés allemands de Napoléon, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Badois, plutôt que les Français, qui se livrèrent à la rapine. « Ils trouvaient, dit un contemporain, le pillage tout naturel et leurs officiers ne concevaient pas qu'on pût le leur défendre » (Denis, dans Lavisse et Rambaud).

Burghersh[1], nièce de Wellington, qui suivit son mari, attaché militaire anglais au quartier général de l'armée autrichienne pendant la campagne de 1814, donnent, au sujet de la conduite des armées allemandes, des impressions, d'autant plus significatives, que cette grande dame anglaise est en principe hostile aux Français et qu'elle hait Napoléon. Voici quelques extraits de ces lettres :

« Troyes, 8 février. Les pauvres habitants souffrent grandement, car la contrée est complètement épuisée. Il est impossible d'interdire aux troupes les excès de toute sorte qu'elles commettent et qui achèvent de ruiner ce malheureux pays. Les scènes de misère dont nous sommes témoins suffisent à nous briser le cœur... (p. 108.)

« 13 février. Les habitants sont dans la détresse la plus abjecte. En outre, il y a une chose qui, je le crains, nuira beaucoup à la bonne cause, ce sont les horribles excès commis par les troupes. Malgré les ordres très stricts de tous les chefs, elles ne peuvent garder la discipline et, si cela continue, et dans le cas où le peuple aurait un grain d'énergie, il est impossible de supposer qu'il ne tente de se venger. (p. 110.)

« Le peuple partage, à la lettre, avec les chiens, les cadavres des chevaux qui gisent dans les rues. *La conduite des troupes est affreuse, horrible! c'est le vol, le pillage, la cruauté à tous les degrés* et, naturellement, cela nous fait des ennemis dans toute la région. » (p. 113.)

Henri Houssaye. — Empruntons à la consciencieuse documentation de Henri Houssaye[2] quelques autres appréciations ainsi que des exemples particuliers des crimes commis

1. « The Letters of lady Burghersh », 1893, citées par Chuquet dans *L'année 1814*, Paris, 1914.

2. Henri Houssaye : *1814*. Les renseignements qu'il fournit sont tirés soit de pièces officielles : *Moniteur*, *Journal de l'Empire*, rapports des Préfets et Sous-Préfets, dépositions de Maires et d'autres fonctionnaires, soit d'autres documents contrôlés : relations, récits, notes, souvenirs, mémoires français ou étrangers.

par les envahisseurs. Laissons de côté les réquisitions exagérées, les contributions extraordinaires pour faire vivre et même gorger de vin et de nourriture leurs troupes, pour les habiller à peu de frais et les payer largement. Ce sont relativement des peccadilles. Bornons-nous à relever quelques atrocités bien authentiques, parfois attribuées aux Cosaques, à l'aspect et aux allures sauvages, mais qui, d'après les traditions locales, comme l'indique Houssaye, ont été le plus souvent le fait des Prussiens.

« Dès que ceux-ci pénétrèrent dans le pays, dit Houssaye, et surtout à leurs premiers revers, ils marchent avec le pillage, le viol et l'incendie. »

« Je croyais, dit un jour le général prussien Yorck à ses divisionnaires et brigadiers, avoir l'honneur de commander un corps d'armée prussien, je ne *commande qu'à une bande de brigands.* »

Le soir de Fère-Champenoise la femme d'un colonel français, tué dans l'action, tomba aux mains de l'ennemi. Le propre aide-de camp de sir Charles Stewart, qui voulut la délivrer, fut à moitié assommé, et depuis on n'entendit plus jamais parler de la malheureuse : C'est Londonderry, un écrivain allié, qui rapporte ce fait. (*Guerre de 1813-1814.* II, 90-91.)

Que de fois, au reste, c'était par ordre exprès des généraux que cités et villages étaient saccagés. On portait à la connaissance des troupes que le pillage était autorisé pour deux heures, quatre heures, une journée entière. Les soldats, cela se conçoit, en prenaient toujours plus qu'on ne leur en accordait. Troyes, Epernay, Nogent, Soissons, Château-Thierry, plus de deux cents villes ou villages furent littéralement mis à sac. Troyes fut livrée méthodiquement au pillage pendant trois jours.

« Les généraux alliés, disent les témoins oculaires, regardaient le pillage comme une dette qu'ils acquittaient à leurs troupes. »

Tantôt les soldats se ruaient à la curée avec des élans sauvages, tantôt ils procédaient de sang-froid, calmement, *méthodiquement.*

Parfois, ils daignaient rire : un de leurs divertissements favoris consistait à mettre nus hommes et femmes et à les chasser à coups de fouet dans les campagnes couvertes de neige. Ils ne s'amusaient pas moins quand ils faisaient courir autour d'une table, le nez pris dans des pincettes, les notables du village, le maire, le curé, le médecin. Ou encore, lorsque, comme à Nogent, dans la cour d'un collège, devant les élèves assemblés, ils donnaient la schlague au principal, dépouillé de ses vêtements.

Simples jeux que tout cela, de cet esprit, bien allemand, qui rappelle les facéties d'un Hérule ou d'un Vandale lors de l'invasion des Barbares; jeux bons à occuper les loisirs de la garnison, après un bon dîner.

Mais quand le soir d'une bataille gagnée, le lendemain d'une défaite ou même à la suite d'un mouvement quelconque, ils pénétraient dans une ville, dans un village, dans une ferme, dans un château, *toutes les épouvantes y entraient avec eux. Ils ne cherchaient pas seulement le butin, ils voulaient faire la ruine, le deuil, la désolation.*

Gorgés de vin et d'eau-de-vie, les poches pleines de bijoux, leurs havresacs et leurs fontes bondés d'objets de toute sorte, les charriots, qui suivaient leurs colonnes, chargés de meubles, de bronzes, de livres, de tableaux, ils détruisaient ce qu'ils ne pouvaient emporter. *Ils brisaient ou brûlaient les boiseries, les glaces, les instruments aratoires, les outils, arrachaient ou coupaient les arbres fruitiers et les vignes,* défonçaient les barriques de vin et d'eau-de-vie et en inondaient les caves.

La lueur des incendies éclairait des scènes atroces : Les hommes étaient frappés à coups de sabre et de baïonnette. Dépouillés, nus et attachés au pied du lit, ils devaient assister aux violences exercées sur leurs femmes et leurs filles. D'autres étaient torturés, fustigés, « chauffés » jusqu'à ce qu'ils révélassent le secret des cachettes.

Les curés de Monlandon et de Rolampont (Haute-Marne) furent laissés morts sur place. A Nogent, Aubert, marchand de drap, tiré aux quatre membres par une dizaine de Prus-

siens fut quasi écartelé, une balle bienfaisante termina ses souffrances.

A Provins, on jeta un enfant sur des tisons pour faire parler la mère. Ni l'enfance ni la vieillesse ne trouvaient grâce devant la cupidité et la luxure. Une femme de quatre-vingts ans portait un diamant au doigt; la bague était étroite, un coup de sabre trancha le doigt...

Des septuagénaires, des filles de douze ans furent violées. Pour le seul canton de Vandeuvre, on évalue à 550 les personnes des deux sexes mortes des suites de violences et de coups. Une Lucrèce rustique, la femme Ollivier, prenant en horreur son corps souillé, alla se noyer dans la Barse.

A Château-Thierry, une femme âgée fut violée sur le cadavre de son mari; une jeune fille, après avoir subi le même outrage, reçut un coup de lance dont elle mourut le lendemain; d'autres furent jetées dans les écluses.

A Crésancy, une reconnaissance de Gardes d'Honneur, débouchant à l'improviste dans le village, trouve le maire attaché par le cou à une colonne du lit, à ses pieds sa jeune femme violée et évanouie, sous le berceau de l'enfant, un fagot allumé.

A Lens, le pillage dura neuf jours, du 11 au 20 février : Des religieuses sont outragées, les temples profanés, les tabernacles forcés, les vases sacrés volés. Des femmes et des filles à peine nubiles sont violées sous les yeux de leurs maris et de leurs parents. « Ces scènes d'horreur sont répétées tous les jours jusqu'à l'évacuation de la ville », lit-on dans les mémoires de Ségur. Et en quittant cette ville où il avait présidé au pillage, le prince héritier de Wurtemberg, le jeune beau-frère de Jérôme Bonaparte, réquisitionna vingt-quatre paires de gants blancs!

Ne croirait-on pas lire déjà les rapports et procès-verbaux officiels des Commissions d'enquête française et belge[1] sur

1. La Commission française était composée de MM. Payelle, premier président à la Cour des comptes, Mollard, ministre plénipotentiaire, Maringer, conseiller d'Etat, Paillot, conseiller à la Cour de Cas-

les crimes allemands de la présente guerre ainsi que les nombreux documents (récits, mémoires, souvenirs, carnets de route de témoins oculaires allemands, français, anglais ou de pays neutres), confirmant toutes ces atrocités.

C). 1815.

Répétition encore aggravée des crimes de 1814. — L'invasion, qui suivit jusqu'à Paris la rapide campagne de 1815, ne dura qu'une quinzaine de jours, mais les princes coalisés, pour assurer plus complètement leur vengeance, refusèrent de traiter immédiatement.

La France fut donc de nouveau livrée aux humiliations et aux tortures subies l'année précédente. *Elles furent même aggravées* encore par l'irritation causée aux alliés par cette reprise des hostilités de la part des Français qu'ils croyaient avoir domptés, par les efforts qu'elle avait nécessités de leur part et par les périls qu'ils avaient courus.

Un million cent cinquante mille soldats de toutes les nations s'abattirent sur notre malheureux pays. Dans toute la France, ces étrangers se livrèrent aux plus sauvages excès.

A Paris, Blücher voulut détruire la colonne Vendôme et le pont d'Iéna, souvenirs des grandes victoires de nos armées[1]. L'Allemand Müffling, dans un ordre du jour sans précédent, commandait aux sentinelles prussiennes de faire feu au moindre geste de bravade d'un Français. (Vast, dans l'*Histoire générale*, de Lavisse et Rambaud, t. IX.)

sation. Ses quatre rapports ont été édités par l'Imprimerie nationale. La Commission belge, composée des plus hautes personnalités de cette nation, était présidée par M. Van Yseghem, président de la Cour de Cassation. Ses vingt-deux rapports sont contenus dans deux volumes édités par Berger-Levrault, ainsi que la réponse au Livre Blanc allemand du 15 mai 1915.

1. On cite, à ce sujet, un mot de Louis XVIII dans une lettre à Talleyrand : « Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont, on me fera sauter si l'on veut. » Comme le prouve Chuquet, la lettre a été faite après coup. « Les Prussiens à Paris en 1815. » (*Revue hebdomad.*, mai 1916.)

Lors de la marche sur Paris, après Waterloo, les Prussiens se signalèrent encore, entre tous, par leurs cruautés, soit contre les soldats français poursuivis, soit contre les habitants qui se trouvaient sur leur route.

Empruntons au Journal du lieutenant de hussards anglais *Woodberry*, dont le régiment suivait les Prussiens à un ou deux jours d'intervalle, quelques détails sur la conduite de ces alliés de l'Angleterre qui venaient de sauver Wellington à Waterloo.

Ressons, près de Compiègne, 28 juin 1915. — « Nous avons traversé plusieurs villages où les Prussiens ont logé, et nous les avons trouvés déserts et les maisons pillées de fond en comble.

« Aujourd'hui, nous passâmes près d'un superbe château ; voyant les portes et les fenêtres ouvertes, je m'y rendis avec plusieurs de mes camarades et j'y trouvai le plus grand désordre. Toutes les armoires avaient été forcées. Notre curiosité et notre compassion étant excitées, nous avons mis pied à terre et, après avoir cherché dans différentes pièces, nous trouvâmes, dans une chambre, un vieux monsieur et deux belles jeunes filles. Quelle fut notre horreur et notre indignation en apprenant, du vieillard qui pleurait, que ses deux filles avaient été violées sous ses yeux et que les Prussiens l'avaient battu et attaché à la fenêtre pendant qu'ils commettaient cet outrage! Pauvres misérables! Que j'ai pitié de ce malheureux pays! Puissent les Prussiens souffrir cruellement! *Que ma prière soit exaucée et que les Prussiens qui ont commis ce crime tombent dans la première escarmouche!* » (p. 327).

Cent ans plus tard nous retrouvons les mêmes attentats, commis par la même race presqu'au même endroit; ils sont même plus multipliés et plus atroces; c'est que la culture allemande s'est développée depuis un siècle! Jugeons-en par trois faits, pris entre beaucoup d'autres de même nature, dans le livre si connu de Pierre Nothomb : *Les Barbares en Belgique*[1].

1. Le livre de Nothomb porte surtout sur les atrocités du début de l'invasion de la Belgique. Il complète les rapports de l'enquête officielle parus à la même époque, 1915.

« A Aerschot, une jeune fille de la chaussée de Louvain est violée. sous les yeux de son père ligoté, par dix-huit Allemands. Le revolver braqué sur elle paralyse sa résistance. Son beau-frère, pareillement ligoté, après avoir assisté à l'assassinat de ses deux enfants doit assister au viol de sa femme » (p. 77).

« Aux environs de Montaigu, un fermier du Keyberg, frappé à coups de crosse parce qu'il voulait protéger son épouse, est serré dans des cordes, ainsi que ses enfants, pendant que les Allemands, de neuf heures du soir à six heures du matin, abusent de celle qui continue à l'appeler au secours. »

« A Beyghem, des hommes de trente à trente-cinq ans, qui viennent de brûler trois églises, et parmi lesquels se trouve, donnant ses ordres, l'oberlieutenant Kümer, conduisent leur proie, une jeune fille, à la cure, abusent d'elle devant la sœur du curé et du curé lui-même qu'ils ont déshabillé, qu'ils empêchent de fermer les yeux ou de tourner la tête; je néglige les détails immondes » (p. 80).

Reprenons les citations de Woodberry.

Senlis, 29 juin 1815. — « Nous traversons Mouchy qui est complètement pillé, il n'y a pas une maison qui ait encore un article d'ameublement, puis Grand-Fresnoy qui est dans un aussi triste état. Les habitants n'hésiteront pas à prendre les armes contre les Prussiens auteurs de ces méfaits » (p. 328).

Senlis, 29 juin. — « Les Prussiens ont fort maltraité cette ville et pillé tout ce qu'ils ont trouvé de choses ayant de la valeur » (p. 329).

Camp de Boissy, 30 juin. — « A Gonesse, lord Wellington a mis des sentinelles pour protéger les propriétés; on peut y acheter des provisions; partout ailleurs, il ne reste rien grâce à la rapacité des Prussiens, nos bons alliés! » (p. 330).

Camp du Bourget, 2 juillet. — « Toutes les maisons ont été abandonnées et pillées. Luard et moi nous parcourûmes les rues pour y trouver une maison où nous puissions dormir; mais toutes étaient dans le plus horrible état. Dans l'une

d'elles, nous découvrîmes *deux hommes et un enfant assassinés : je dis assassinés*, car ils avaient tout l'air de paysans » (p. 331).

« Le prince Blücher a promis à son armée que, si les Français défendaient Paris, il autorisera le pillage des deux faubourgs Saint-Germain et Saint-Antoine » (p. 332).

Ce jeune Anglais, dont l'honnêteté se révolte en face des crimes des alliés de son pays, avait fait cependant la terrible campagne de 1813 en Espagne et celle de 1814 dans le sud-ouest de la France, sous Wellington. Mais le « Duc de Fer » conscient, d'un côté, du danger d'exaspérer une population où tous les hommes avaient servi quelque part depuis vingt-cinq ans que la France était en lutte avec l'Europe, et jaloux, d'un autre côté, de garder intact l'honneur militaire anglais, dans une armée composée, comme la sienne, de troupes de différentes nations, avait réprimé avec la dernière sévérité tous les actes de violence.

Nous avons cité, d'après Gleig, dans notre petit travail sur les *Armées de Soult et de Wellington en 1814*[1], des exemples de cette rigueur. Rappelons que, dans les premiers jours qui suivirent le passage de la frontière française, Wellington fit pendre plus de dix-huit soldats espagnols ou portugais pour attentats contre la population française (p. 168).

Qu'on nous permette une dernière citation de Woodberry qui, bien que sortant un peu de notre sujet, montre ce qu'était resté l'esprit du peuple français au milieu de tous les désastres de cette dernière invasion de 1815.

Comme on le sait, les soldats autrichiens avaient l'habitude d'orner leur coiffure d'une branche de feuilles vertes. La plupart des alliés les avaient imités.

« En revenant par la Villette, écrit Woodberry, nous fûmes assaillis par une bande de canailles, partisans de Buonaparte, qui nous jetèrent des pierres pendant quelque temps pour nous forcer à ôter le laurier de nos coiffures. Mais nous gardâmes notre sang-froid et ils nous laissèrent rentrer en paix.

1. Toulouse, Douladoure-Privat, 1910.

Je dois avouer que j'étais fort en colère et, qu'à un certain moment, j'ai dû me retenir bien fort pour ne pas sabrer un individu qui m'avait lancé un morceau de brique en criant : « Otez le laurier! » (en français dans le texte). Si nous portons le laurier et le chêne, conformément aux ordres généraux pour entrer demain dans Paris, je prévois une réception bien différente de celle que nous espérions. »

Cette manifestation de dignité nationale, faite par des gens du peuple dans de pareilles circonstances, n'est-elle pas bien réconfortante en montrant que, malgré tout, le vrai Français ne s'est jamais résigné à adopter la morale des faibles, comme dit Nietzsche, c'est-à-dire la mentalité des esclaves.

D). 1870.

Tout le monde connaît l'origine de cette guerre : *l'ambition de la Prusse de réaliser à son profit l'unité allemande.*

Ce but envisagé et poursuivi depuis plus d'un siècle par les souverains, les hommes d'État, la noblesse et le peuple prussiens, par toute cette nation de proie dont la guerre a toujours été la principale industrie, avait eu comme dernières étapes la guerre de 1864 contre le Danemark, où la Prusse avait compromis l'Autriche, son alliée, et celle de 1866 où elle chassa définitivement cette alliée de l'Allemagne. Mais l'Allemagne restait partagée en deux confédérations, dont celle du Nord se trouvait sous l'hégémonie de la Prusse. Il fallait à cette dernière refaire un empire d'Allemagne, dont le roi de Prusse serait l'empereur. Ce fut la véritable cause de la guerre de 1870.

« La Prusse, écrivait notre attaché militaire, le colonel Stoffel, dans son rapport célèbre du 12 août 1869, aussi bien par ambition que par conscience de sa force, se regarde, depuis longtemps, comme prédestinée à unifier et à dominer l'Allemagne. Elle se qualifie elle-même d'une épithète qui caractérise parfaitement ses tendances en s'appelant « Der Kern Deutschlandes », le noyau de l'Allemagne. »

Pour arriver au résultat escompté, le meilleur moyen était de réunir tous les Allemands dans une guerre nationale, où la Prusse, l'État guerrier par excellence, tiendrait la tête; et, pour cela, on chauffa les haines contre la France, on multiplia les calomnies contre l'Erbfeind, contre la nation pourrie, contre la Babylone moderne!

Un souvenir de 1862. — Qu'on me permette un souvenir personnel : Déjà, en 1862, j'avais eu la sensation de cet état d'esprit au cours d'un petit voyage en Allemagne avec mon père et ma sœur. A Carlsruhe, on jouait au théâtre grand-ducal, une pièce militaire « Andréas Hofer » panégyrique assez piètre de ce héros de l'insurrection du Tyrol contre les Français, en 1809.

A un moment, Hofer s'écrie : « Ich hesse die Franzosen und ich weiss nicht warum »; « je hais les français et je ne sais point pourquoi », façon assez naïve de faire savoir que la haine des Français était innée dans son cœur tyrolien.

Aussitôt, un tonnerre d'applaudissements à faire crouler la salle partit de tous les côtés et spécialement de la loge grand-ducale, remplie d'officiers chamarrés. Ces applaudissements avaient même une allure agressive autour du petit groupe que nous formions et qu'on avait reconnu pour français.

Toutes ces perfidies, toute cette longue et savante préparation à la guerre devaient, comme le dit Stoffel, la rendre « inévitable et à la merci d'un incident. »

Cet incident fut la falsification ou plutôt le truquage de la dépêche d'Ems, « le drapeau rouge agité devant le taureau gaulois »... « pour que l'affaire ne se perdit pas dans les sables » selon les cyniques expressions de Bismarck (*Pensées et Souvenirs*, par le prince de Bismarck ; p. 109).

La duplicité de celui-ci s'était d'ailleurs déjà manifestée, dans des conditions identiques, au moment de la rupture avec l'Autriche, en 1866, ce qu'on ne sait pas assez.

En effet, ce fourbe avait eu l'audace d'écrire au ministre de François-Joseph, le 5 avril : « rien n'est plus éloigné des

intentions de S. M. le Roi qu'une attitude offensive contre l'Autriche, » et, trois jours après, il signait avec l'Italie le traité d'alliance qui devait conduire l'Allemagne, le 3 juillet, à Sadowa! (Debidour; *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. II, p. 298. *in* Andrillon : *l'Expansion allemande*, p. 27).

Et ce pauvre François-Joseph, roulé en 1864, roulé en 1866, s'est de nouveau inféodé à la Prusse! Et il se trouve encore des gens, des diplomates, pour croire à la parole prussienne[1]!

Laissez-moi rappeler encore ici un vieux souvenir.

Un souvenir de 1867. — En 1867, lors de la crise provoquée par l'affaire du Luxembourg, des étudiants de Strasbourg, avec les idées généreuses de fraternité qui dominaient alors parmi la jeunesse des écoles, adressèrent aux étudiants allemands un manifeste en faveur de la paix, où il était dit : « De guerre, nous n'en voulons pas; de haine nationale, nous n'en connaissons pas; la guerre est le recul de la civilisation, le champ de bataille est le terrain où grandit le despotisme. »

La réponse reflète l'esprit de lourde muflerie qui régnait déjà dans la jeunesse allemande. *La Burschenschaft* d'outre-Rhin, répondit aux Alsaciens : « Etudiez votre histoire, étudiants d'Alsace et de Lorraine, quittez votre état de bâtards, redevenez préalablement dans vos cœurs de vieux enfants de

1. On sait que la guerre actuelle débuta par des mensonges officiels du même genre : M. de Schœn, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, en réclamant ses passeports, fit au Président du Conseil, la déclaration suivante : « Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisés, commis sur le territoire allemand, par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays. L'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus dans la région de l'Eiffel, uu autre à jeté des bombes sur le chemin de fer près de Carlsruhe et de Nuremberg. Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à votre Excellence, qu'en présence de ces agissements, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance. » Aucune de ces allégations n'était vraie, comme les Allemands ont été obligés de le reconnaître depuis.

la patrie allemande, comme l'ont été vos aïeux, qui, aujourd'hui, seraient obligés de vous renier. Alors, nous aussi, quand nous serons victorieux dans la prochaine guerre, ce qui est hors de doute, nous vous presserons fraternellement contre notre poitrine. Mais avant, jamais! »

J'ai assisté à l'émotion indignée que produisit cette insolence. Les étudiants de Strasbourg, réunis à la Robertsau, cette belle promenade de la ville, répondirent vertement à ces drôles, en témoignant une fois de plus de leur indéfectible attachement à la patrie française et en offrant leurs poitrines, pour soutenir leur affirmation.

Parmi les protestataires les plus énergiques, figuraient Jean Belin, qui se distingua plus tard au siège de Belfort, ainsi que mon vieil ami Lucien Adam.

Mais la *fourberie dans la préparation de leurs attentats contre les nations, de même que la brutalité cynique dans l'exécution de ceux-ci,* ont toujours été la caractéristique des gouvernements prussiens et le sont toujours. Quand nous avons vu Guillaume II, en 1905, en pleine crise marocaine, parler de la poudre sèche et de l'épée aiguisée de l'Allemagne, n'offrit-il pas aux hourrahs prolongés de ses auditeurs la citation bien connue du poète allemand Kleist : « Que nous importe la règle selon laquelle est abattu notre ennemi quand il est à nos pieds, lui et tous ses étendards. »

Cette doctrine, prônée depuis de si longues années dans toutes les classes de la société par les poètes, les romanciers, les philosophes, aussi bien que par les gouvernants, enseignée même dans les écoles, était devenue pour ainsi dire un article de foi. Tout était licite, tous les moyens étaient bons pour que la Prusse puisse accomplir la mission à laquelle elle était prédestinée, celle de fonder l'unité allemande, et elle fit partager cette opinion par tous les Allemands qui vinrent coopérer avec elle à l'œuvre qu'elle créait ainsi à son profit.

Aussi ne doit-on pas être étonné de voir violer dans cette guerre, non seulement le droit des gens, mais toutes les règles de l'humanité : « *Macht geht über Recht* », la force est au

dessus du droit, a déclaré Bismarck[1]. Et, pour arriver à la force, à la puissance (Macht), l'allemand ne craindra pas d'employer, suivant les circonstances, la ruse, la duplicité, le mensonge tout aussi bien que la violence.

Les crimes des armées allemandes. — Les crimes des armées allemandes, en 1870-1871, ont été au moins aussi nombreux et aussi atroces que ceux qu'elles avaient commis dans leurs invasions précédentes et que nous avons signalés.

Dès le 29 août 1870, *Edmond About* publiait dans le *Soir*, un article où il traduisait la surprise indignée de la France devant les crimes allemands : « *Nous ne connaissions pas nos ennemis*, écrivait-il, *nous étions assez innocents pour les croire semblables à nous*. Ils se sont démasqués dans l'ivresse du succès et on peut lire enfin dans leurs âmes... Ces patriotes allemands... ne sont que des barbares en uniforme et des brigands déguisés en soldats... Le mensonge, la délation, la corruption sont leurs armes favorites.

« Ils n'ont pris à la civilisation moderne que les perfectionnements introduits dans l'art de détruire ; ils gardent les instincts bas et les appétits désordonnés du sauvage. Ils honorent l'espion, ils fusillent comme insurgé le citoyen qui défend sa patrie, ils punissent le dévouement et l'héroïsme comme des crimes. » (In *Revue hebdomadaire 1917*, p. 245.)

Que cette peinture de la mentalité allemande, que l'on dirait faite d'hier, a été vite oubliée !

Dans sa bibliographie classique de la guerre de 1870, au chapitre « Atrocités, droit des gens » le *général Palat*, donne un aperçu de tous ces crimes allemands. Des relations de ces méfaits, surtout spéciales à certaines localités, à certaines régions, ont été publiées et, parmi elles, un livre très remar-

1. Bismarck n'a pas formulé positivement ce principe en ces termes lapidaires. C'est le député Schwerin qui, dans la séance de la Chambre prussienne du 27 janvier 1863, a résumé exactement, dans cette phrase, les théories que le ministre-président venait d'énoncer à cette assemblée et qui constituaient d'ailleurs le fond d'un grand nombre de ses discours et la base de toute sa politique.

(Cap. Andrillon : *L'Expansion de l'Allemagne*. p. 24, note 1.)

qué *l'Invasion dans le département de l'Aisne*, par Ernest Lavisse (1886).

Plus officiellement, le Délégué aux Affaires étrangères, *M. de Chaudordy*, adressa en novembre 1870 et en janvier 1871, aux agents diplomatiques de France à l'étranger, des circulaires dénonçant les violations par la Prusse de tous les principes du droit et de la civilisation.

Un parisien, *Daubant*, avait aussi fait paraître un peti tou-vrage : *La Guerre comme la font les Prussiens* qui, en dépit de l'insuffisance de sa documentation, eut un grand succès.

Un neutre, ancien officier belge, *Hector de Condé*, dans un petit livre : *La Prusse au pilori de la civilisation : Crimes et forfaits des Prussiens en France*, dénonça, le premier, *le caractère méthodique, réfléchi, de ces atrocités*. Cet ouvrage, modéré de ton, et dont la documentation est prise à la fois chez les belligérants et chez les neutres, est une terrible condamnation des envahisseurs.

Il est analysé dans un article de *Jean Poirier :* « Les Allemands en 1870 » paru dans la *Revue de Paris*, de 1915. Citons-en quelques extraits :

Les atrocités d'abord bien connues de Bazeilles, où près de trois cents habitants furent fusillés ou brûlés, les Bavarois et les Prussiens refoulant dans les maisons en flammes hommes, femmes et enfants qui voulaient s'enfuir, et tout cela parce que des gardes nationaux de Bazeilles, répondant à l'appel du gouvernement, auraient contribué, avec les autres troupes françaises, à la défense de leur village !

Puis des faits pris dans la *Gazette de Nuremberg :* le récit d'un jeune officier hanovrien, faisant fusiller 25 francs-tireurs, faits régulièrement prisonniers, dont un garçon de 18 ans !

A la suite d'une agression de francs-tireurs, raconte un artilleur allemand dans la *Gazette de Cologne*, on fusilla, dans le village où avait eu lieu l'attaque, « tout ce qui était capable de se servir même d'un bâton, nous n'épargnâmes que les enfants au berceau », et il n'est pas fait mention cependant de la complicité des habitants.

Incendies et massacres d'habitants sont signalés : à Foucancourt (Somme), à Mézières (Seine-et-Oise), à Ablis (Seine-et-Oise); incendié pour un meurtre imaginaire : à Vienne-en-Val (Loiret), à Ossaye (Yonne) et dans de nombreuses communes des Ardennes.

« *Cette dureté du haut commandement,* dit Poirier, *eut une influence détestable sur la conduite des soldats,* d'où une démoralisation grandissante, un besoin de tuer, de voler, de détruire. »

Un cuirassier écrit à sa mère, en Westphalie : « Si Dieu veut que nous revenions sains et saufs, nous ne saurons plus distinguer le tien du mien. Nous serons tous des voleurs consommés. »

« On devient d'une humeur inhumaine à la longue, écrit le correspondant de la *Gazette de Cologne* à son journal,... l'esprit prend une tournure de cruauté, un instinct de méchanceté enfantine qui pousse l'homme le plus intelligent et le plus paisible à tout détruire... Ici il y a l'orgueil de la force brutale triomphante. »

« Cette guerre, ajoute la *Gazette de Cologne*, est conduite par nos chefs sans aucun ménagement et *menée, il faut bien l'avouer, par quelques-uns d'entre eux avec une férocité à tout jamais injustifiable.* »

« Le pillage, l'incendie, la mort et le viol, écrit, de son côté, le préfet des Ardennes, *Dauzon*, dans un rapport d'enquête officiel du 4 novembre 1870, ont porté la stupéfaction dans les malheureuses campagnes des Ardennes. On y retrouve non pas le soldat mais le brigand. Les détails que contient l'enquête n'ont pu être complétés : les femmes violées ont reculé devant une déposition que la pudeur arrêtait sur leurs lèvres... »

Poirier donne ensuite de nombreux détails sur la cruauté avec laquelle étaient traités les prisonniers et il termine par des citations de journaux allemands furieux contre les Belges qui avaient relevé les atrocités germaniques. « Il est impossible de croire à l'honorabilité belge » avait écrit la *Gazette de la Croix*. « Nous considérons le peuple belge comme un

peuple ennemi. » L'*Industrie Zeitung* de Berlin démontra que « les réelles ressources de la Hollande et de la Belgique atteindront seulement leur véritable développement, lorsqu'elles seront exploitées par le nouvel empire prussien auquel elles reviennent de droit. »

Ne se croirait-on pas déjà en 1914?

De son côté, le *général Canonge* dans son *Histoire de l'Invasion allemande en 1870-71*, passe en revue les méfaits commis contre les personnes et les biens, tant au cours des opérations de la guerre, à l'armée et dans les territoires occupés, que pendant l'armistice et au moment de la paix.

Ce livre, terminé le 1er mars 1914, cinq mois avant la présente guerre, est à lire tout entier.

En ce qui concerne la froide cruauté avec laquelle furent traités les francs-tireurs, bien que ceux-ci, munis d'une commission du gouvernement et reconnaissables à leur uniforme, dussent être considérés comme des combattants réguliers, Canonge l'explique par ceci : que les Allemands voyaient en eux, après les désastres des armées régulières françaises, une cause de gêne et de ralentissement à leurs opérations d'invasion et de réquisitions, ainsi que de pertes plus ou moins sensibles, surtout dans les lignes d'étapes où le roi et son entourage militaire et diplomatique, comme tous ceux qui sont généralement loin du feu, croyaient pouvoir agir sans risques pour leurs précieuses personnes.

De là, dans toutes les cervelles allemandes, cette obsession, cette haine du franc-tireur et sa mise hors la loi.

Et cependant, rappelle Canonge, l'ordonnance royale prussienne du 26 avril 1813, à l'époque où les armées de Napoléon étaient en Allemagne, dit dans son article premier : « Chaque citoyen est tenu de repousser l'ennemi avec toutes les armes dont il peut disposer, quelles qu'elles soient. »

Et dans l'article 13 : « Le Landsturm n'a ni uniforme ni signes particuliers, car ces uniformes et ces signes serviraient à le faire reconnaître par l'ennemi et l'exposeraient aux persécutions. »

Et Canonge cite une foule de faits contrôlés, dévoilés souvent par les coupables eux-mêmes, qui s'en faisaient gloire, sur les exécutions barbares de ces soldats de la France et de leurs compatriotes souvent simplement soupçonnés de relations avec eux[1].

Il décrit ce *régime de terreur*, ce *Schreckenskrieg*, comme l'a appelé le colonel suisse Rustow, écrivain bien favorable pourtant aux Allemands, régime consistant en une répression cruelle immédiate de toute résistance civile et même de toute velléité esquissée ou soupconnée. De là, le système des otages, les amendes exagérées, le pillage, l'incendie, le meurtre s'exerçant sur des populations inoffensives. Et souvent, ces exécutions avaient pour origine, un coup de feu échappé à un soldat allemand ivre, chose si fréquente, coup de feu ayant pu blesser ou tuer un camarade et qu'il s'agissait d'excuser. De là, ces cris si souvent entendus : Civilist hatt geschossen (un civil à tiré), anzünden, brennen (brûler), razieren (raser, détruire), erschiesst sie (fusillez-les), dass mussein (cela doit être), krieg ist krieg (la guerre est la guerre).

Et Canonge donne une énumération de ces attentats. La liste, bien incomplète pourtant en est longue. Sans compter ceux bien connus de Bazeilles, de Châteaudun, du château de Saint-Cloud, du massacre de Passavant[2], nous trouvons dans le chapitre de Canonge, consacré aux meurtres et aux incendies, les noms de quarante et une localités, figurant dans

1. Pour justifier leur barbarie à l'égard des francs-tireurs réguliers, les Allemands avaient fini par englober, sous ce nom, les véritables non belligérants trouvés en armes ou simplement soupçonnés parfois de s'y être trouvés et qu'ils croyaient pouvoir traiter, pour ce fait, en assassins, comme ils le proclamaient. Et cet acte de mauvaise foi a fini par prévaloir dans leur esprit au point que, dans la guerre actuelle où il n'y a pas de francs-tireurs, ils appellent francs-tireurs tous les habitants qui ont été ou qu'ils jugent devoir être l'objet d'une exécution militaire de leur part.

2. A Passavant (Marne), le 25 août, 49 mobiles, faisant partie d'une colonne de 800 prisonniers, furent lâchement assassinés, et 97 autres grièvement blessés par l'escorte qui s'était crue attaquée et avait perdu la tête.

dix-neuf départements, où ces crimes furent commis, ordinairement sur de nombreuses personnes et sur des localités entières, et souvent, meurtres et incendies simultanément.

Les prisonniers. — Canonge y a ajouté *une terrible peinture des geôles allemandes, des camps ou prisons* où furent entassés, déportés civils ou prisonniers de guerre, et où plus de *dix-sept mille d'entre eux succombèrent*, sans compter ceux qui moururent en France, peu de temps après leur retour, des suites de la captivité, de tuberculose surtout et, souvent, après avoir contaminé leur famille ou les personnes qui les avaient accueillis.

« De tous les maux engendrés par cette effroyable guerre, écrit le père Joseph, dans la préface de son livre : *La Captivité à Ulm* (p. 9.), la captivité a été, sans contredit, le plus désastreux. Elle a jeté quatre cent mille jeunes gens dans les prisons glaciales de l'Allemagne, où ils arrivèrent anéantis par les émotions, brisés par les fatigues, épuisés par les privations. »

Mais que dirait-il, *aujourd'hui, en face des millions de malheureux prisonniers* du champ de bataille ou habitants des pays occupés, réduits en esclavage, contraints au travail forcé, parqués dans des locaux infects, souvent sans distinction d'âge ni de sexe, n'ayant qu'une nourriture aussi insuffisante que dégoûtante, soumis à des punitions cruelles à la moindre peccadille et souvent même par le simple caprice de leurs geôliers, à peu près privés des soins indispensables dans les maladies résultant de cet épouvantable régime.

Bien plus, parfois ces maladies, ces épidémies, ont été provoquées et entretenues par la cruauté perfide de ceux même auxquels ces malheureux étaient confiés, des chefs de ces bourreaux, jaloux de coopérer, dans la mesure de leurs moyens, à l'extinction de la race détestée.

Mentalité actuelle d'un général allemand. — Dans deux, au moins, des camps de prisonniers, ceux de Cassel et de Langensalza, des médecins militaires français qui y étaient

retenus (contre tout droit d'ailleurs) ayant constaté que des prisonniers russes, amenés au camp, étaient atteints de typhus, demandèrent au général, qui y commandait, de ne pas les mèler aux francais, la vermine dont ils étaient couverts étant l'agent principal de transmission de cette terrible maladie. Le général leur répondit, avec un sourire macabre : « *Il faut bien que vous fassiez la connaissance de vos bons alliés* » et il intercala soigneusement les russes entre les français. Et plus tard, quand le typhus faisait des milliers de victimes parmi les prisonniers français, à de nouvelles demandes de mesures d'isolement et de désinfection, ce misérable répondit encore : « *C'est ma façon de faire la guerre, à moi.* » Et des mesures de prophylaxie ne furent prises que quand, en dépit des précautions parfois ridicules de la honteuse pusillanimité des soldats et des médecins allemands pour se garantir personnellement de la maladie, le développement pris par celle-ci menaça leur propre existence. J'ai eu entre les mains les rapports officiels des médecins français, témoins de ces faits.

Mensonges cyniques. — Revenons à 1870. A toutes les atrocités relevées contre eux, à cette époque, les Allemands, bien entendu, opposèrent les plus formels démentis. Même, selon leur habitude, ils s'empressèrent d'accuser les Français de tous les crimes dont ils s'étaient rendus eux-mêmes coupables et de les dénoncer, à grands fracas, à l'indignation publique[1] !

A les entendre, les envahisseurs auraient été les victimes et les envahis les bourreaux.

1. Cette tactique d'impudentes calomnies a été même perfectionnée dans la guerre actuelle; elle est devenue préventive. Toutes les fois que les Allemands s'apprêtent à commettre de nouveaux crimes contre le droit et l'humanité, ils s'empressent d'en accuser leurs adversaires : gaz et projectiles asphyxiants, balles explosibles, torpillages et cruautés contre les naufragés (affaire du Barralong); pillages, assassinats, incendies dans les pays envahis (Russes dans la Prusse orientale); tortures aux prisonniers (calomnies au Reichstag par le ministre de la guerre Von Stein), etc., etc.

C'est ce que proclament « Die blütigen Greuelthaten der franzosischen Armeen, oder Die Hyänen des Schlachtfeldes » *Les cruautés sanglantes des armées françaises ou les hyènes du champ de bataille* (Berlin, 1870); c'est ce que confirment le petit recueil, d'allure officielle : *Les Violations de la Convention de Genève par les Français* (Berlin, 1871), et la compilation, non moins officielle, publiée à Berlin, en allemand, anglais et français, sous ce titre sensationnel : *Comment les Français font la guerre, recueil de faits pour servir à l'histoire de la civilisation au dix-neuvième siècle,* par *** (Berlin, 76 pages, 1871.)

Dans tous ces factums on trouve la mauvaise foi la plus complète associée à la lourde ironie germanique. Les journaux allemands renchérissaient encore sur le même thème pour tromper l'esprit public en Allemagne aussi bien que chez les neutres. Mais tous ces mensonges, toutes ces calomnies disparaissaient devant la réalité des faits, constatés d'une part par des enquêtes dont la clairvoyance et l'impartialité ne peuvent être contestées et qui sont bien souvent corroborées par les carnets, les lettres, les publications des envahisseurs eux-mêmes.

La mentalité originelle de l'Allemand ainsi que sa haine aveugle contre l'Erbfeind[1] enseignée aussi bien dans la famille qu'à l'école, comme nous l'avons indiqué, suffiraient à expliquer toutes les atrocités signalées. *Mais il s'y joignait encore d'autres facteurs.*

Calomnies d'avant-guerre. — La France était *dépeinte*

1. Cette haine se manifestait même dans les hautes classes comme l'indique la réponse de Bismarck au prince Albrecht qui lui demandait des nouvelles de sa femme : « Elle se porte tout à fait bien maintenant, répondit le ministre. Elle souffre pourtant encore de sa haine féroce contre les Gaulois. Elle voudrait les voir tous morts jusqu'aux enfants en bas-âge qui ne peuvent pourtant pas s'empêcher d'avoir d'aussi abominables parents. » (*Mémoires de Bismarck*, I, p. 182). En lui envoyant le livre des Psaumes, elle attire son attention sur la prophétie contre les Français. « Je vous le dis, les impies seront exterminés. » (Andrillon : l'*Expansion de l'Allemagne*, p. 299.)

partout comme une nation pourrie, stérile physiquement et intellectuellement, en pleine décadence, et l'on opposait sa légèreté et sa corruption aux hautes vertus germaniques. Les quelques Allemands, qui étaient relativement de bonne foi dans ces appréciations, ne connaissaient de la France que ce qu'ils avaient pu en voir, comme le font les commis-voyageurs, en passant dans les hôtels, les rues, les lieux de plaisir, en lisant la littérature malsaine, la seule dont l'exportation et la traduction étaient fructueuses en Allemagne, et qui, presque toujours, était fabriquée en France par des métèques; ils jugeaient la Française d'après les péripatéticiennes du trottoir ou d'après leurs conquêtes du bal Bullier ou du Tivoli-Vaux-Hall; le « Kan-Kan » était considéré par eux comme la danse ordinaire des Françaises et était accueilli, par l'air national d'alors, celui de la reine Hortense, quand quelques malheureuses le produisaient sur les planches des Tinkel-Tankel d'Allemagne.

Dans un milieu plus relevé, certaines inconséquences de la Cour impériale, comme le bal fameux du Ministère de la Marine, les excentricités de certaines personnes admises dans la familiarité du couple impérial, les allures de celles qu'on appelait alors des cocodettes avaient entretenu cette appréciation si inexacte et Bismarck s'empressait de la propager avec sa duplicité habituelle, comme il l'avoue dans ses *Mémoires* (tome I, p. 20) en chargeant Busch, son journaliste à tout faire, d'écrire une réponse au *Constitutionnel* qui avait critiqué la princesse de Metternich et Mme Rimsky-Korsakow.

L'Exposition universelle de 1867, qui avait fait de Paris un bazar cosmopolite, avait encore corroboré cette mauvaise opinion, entretenue d'autre part, comme nous venons de le dire, par les Allemands plus avertis mais intéressés à la répandre, et aussi, il faut bien le dire, par beaucoup de nos compatriotes aussi soucieux de se vanter de vices problématiques que de cacher les vertus réelles de leur race : Ce sont toujours les descendants de ces Gaulois dont Strabon disait (Livre IV, chap. IV, 4) : « A leur franchise, à leur fougue

naturelle, ils joignent une grande légèreté et beaucoup de fanfaronnade. »

Les Allemands ont d'ailleurs été les premières victimes de cette erreur de psychologie par eux-mêmes créée, autant en 1870 où ils crurent la France abattue après Sedan, qu'en 1914, où ils se figuraient ne trouver devant eux qu'une nation en proie à la corruption et à l'anarchie de la décadence.

Susceptibilité brutale. — *Un autre facteur*, plus important qu'il ne paraît à première vue, de l'animosité qui poussa parfois les Allemands aux pires violences, était *la persuasion que le Français, éminemment moqueur, pouvait les choisir comme plastron* de cet esprit gaulois, si admiré dans le monde, et dont Voltaire avait donné tant d'exemples dans leur propre pays.

C'est ce même amour-propre blessé par le « Witz » alsacien, ce fils de l'esprit français, qui, à une époque plus récente, a rendu si draconiennes les pénalités que les juges allemands ont réussi à infliger à Hansi et à Zislin, ainsi qu'à tant d'autres de leurs compatriotes qui n'avaient pu prendre au sérieux les pesants professeurs Knatschke et leurs grotesques familles.

En 1870, l'idée de paraître ridicule aux yeux des Français était insupportable à l'orgueil du vainqueur; sa méfiance, sa susceptibilité à cet égard étaient toujours en éveil et, au moindre soupçon qu'elles pouvaient être justifiées (à peu près toujours à tort d'ailleurs), sa brutalité, sa cruauté même entraient en jeu.

Ayant dû rester, pendant plus d'un mois, avec mes blessés, en pleine armée allemande, j'ai constaté plusieurs algarades de ce genre que, parfois, j'ai été assez heureux de pouvoir solutionner favorablement, en démontrant d'ordinaire qu'elles résultaient de malentendus causés par la difficulté de se faire comprendre mutuellement.

Glorification de la Force et de la mission dominatrice des Allemands. — Enfin, dès avant 1870, *régnaient en Alle-*

magne les doctrines philosophiques de Hegel, préliminaires de celles de Nietzsche. Elles étaient enseignées dans les écoles publiques où l'on apprenait ainsi que c'est l'État, représentant de l'Idée, qui confère les droits aux individus, que les luttes entre les peuples ne sont que des acheminements vers la réalisation de l'Idée et que, si la force paraît triompher, c'est comme symbole visible du Droit.

Ces doctrines, qui aboutissent à la négation de la liberté individuelle et à la glorification du fait accompli, étant la justification de tous les actes de la monarchie prussienne depuis son origine, devaient naturellement être fortement préconisées par elle.

Comme nous l'avons indiqué, la foi dans la supériorité de la race germanique et dans sa mission dominatrice, le Pangermanisme actuel, était bien répandu déjà dans le peuple en 1870.

Gœthe, Schiller[1], Humboldt, avaient déjà prétendu que l'Allemagne était destinée à étendre sur tous les peuples sa domination intellectuelle : « Notre langue régnera dans le monde entier », avait écrit Schiller... Et, pour tout Allemand, à la domination intellectuelle est liée la domination politique et militaire.

C'est ce que proclamait Henri Heine qui, tout en se qualifiant de « prussien libéré » et en exerçant sa verve contre ses compatriotes, était resté foncièrement allemand : « Soyez tranquilles, dit-il aux Allemands, dans sa préface de « Germania », l'édition allemande de son livre, *De l'Allemagne*, j'aime la patrie autant que vous... Les Alsaciens et les Lorrains se rattacheront à l'Allemagne... quand nous aurons devancé les Français par l'action, comme nous les devançons déjà par la pensée. (L'édition allemande renferme cette

1. Comme indice des sentiments de Gœthe et de Schiller à l'égard des Français, on lit, dans une lettre de Fichte, datée d'Iéna, du 22 mai 1799 : « ...L'affreux assassinat des ambassadeurs français (à Rastadt), dont on se réjouit ici, et à propos duquel Schiller et Gœthe s'écrièrent : « c'est très juste, il faut assommer ces chiens. » (Heine : *De l'Allemagne*, t. I, p. 159. Édition Michel Lévy, 1874.)

phrase que Heine, comme il l'a fait d'autres fois, a prudemment omise dans l'édition française.) Alors ce n'est pas seulement l'Alsace et la Lorraine, mais la France toute entière, mais l'Europe et le monde tout entier qui seront à nous. Oui, le monde entier sera Allemand. J'ai souvent pensé à cette mission, à cette domination universelle de l'Allemagne, lorsque je me promenais, avec mes rêves, sous les sapins éternellement verts de ma patrie[1] ».

Cet esprit de supériorité, de domination, a certainement contribué à produire et à aggraver les actes de violence commis par le conquérant de 1870 à l'égard de ceux qu'il considérait comme des êtres inférieurs et traitait en esclaves révoltés.

En terminant notre travail, afin de montrer par des exemples pris sur le vif, l'état d'esprit des Allemands pendant cette guerre de 1870, nous avons choisi, pour les analyser, deux documents caractéristiques : les lettres du major prussien von Kretschman à sa femme et les souvenirs du lieutenant bavarois Tanera.

1. *Henri Heine*, par Lichtenberger, p. 227. Heine qui savait ce dont étaient capables ses compatriotes, prévoyait, comme on le voit, cette tentative de domination universelle « Deutschland über alles » en train d'échouer en ce moment. Cet Allemand a eu des visions d'avenir étonnantes. Dès 1835, il écrivait dans son livre « *De l'Allemagne* » (t. I. pp. 181-184) : « Alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants... Alors, et ce jour, hélas, viendra, les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les cathédrales gothiques... Soyez sur vos gardes, nos chers voisins de France... On ne vous aime pas en Allemagne... Lorsque l'envie nous prendra d'en découdre avec vous, nous ne manquerons pas de raisons d'Allemand... J'ai presque été effrayé quand j'ai entendu dire dernièrement que vos ministres avaient le projet de désarmer la France... Vous connaissez votre Olympe. Parmi les joyeuses divinités qui s'y régalent de nectar et d'ambroisie, vous voyez une déesse qui, au milieu de ces doux loisirs, conserve néanmoins toujours une cuirasse, le casque en tête et la lance à la main. C'est la déesse de la Sagesse. »

LES LETTRES DE KRETSCHMAN

Les lettres écrites à sa femme en 1870-71, par le major von Kretschman, furent publiées en 1903, quatre ans après la mort de Kretschman devenu général d'infanterie, par sa fille, Lilly Braun. Cette publication de lettres intimes souleva en Allemagne une émotion et une polémique d'autant plus violentes que Lilly Braun s'était fait remarquer, dans le parti démocrate socialiste, par ses conférences, ses écrits et sa vie privée, que son père avait cessé, pendant de longues années, toutes relations avec elle, et qu'on pouvait attribuer cette publication à l'esprit de parti.

C'est que les observations et appréciations de Kretschman, officier prussien de vieille roche, dont le patriotisme et la foi monarchique étaient hors de doute et qui était bien placé pour tout voir, *portaient parfois atteinte à l'auréole des vainqueurs*, que l'on était habitué, en Allemagne, à considérer, ainsi que l'écrit la fille de Kretschman « comme de purs miroirs de vertu dont la robe blanche, comme celle des chevaliers du Saint-Graal, était restée vierge de toute souillure. »

État d'esprit de Kretschman. — Fils d'un ancien officier de la Garde, Kretschman avait fait la campagne de 1866 et avait été blessé à Sadowa. Il avait été professeur aux Écoles militaires de Neisse et de Potsdam, était entré dans l'état-major comme major, et, en 1870, au moment de la déclaration de guerre, il était directeur de l'École militaire de Neisse. Il fut affecté à l'état-major du IIIe corps d'armée, commandé par le général d'Alvensleben, de la IIe armée, sous Frédéric-Charles, et se signala, le 16 août, à Rezonville, le 15 décembre, à Vendôme, et, le 11 janvier, au Mans.

Il écrivait tous les jours, autant que possible, à sa jeune femme, restée à Potsdam dans sa famille, et c'est dans ces *deux cent vingt-quatre lettres* que nous chercherons des

indications sur la question qui nous occupe. Kretschman y apparaît comme un homme droit, sévère pour lui-même et pour les autres, pratiquant la religion spéciale aux hobereaux prussiens, qui unit le culte du roi à celui de Dieu; d'un caractère intransigeant, il avait une haute opinion de sa personne et ne supportait pas la discussion.

Avec cela, il était grand causeur, mais pas toujours très heureux dans ses lourdes saillies, comme lorsqu'il écrit : « La route suit la vallée de l'*Eure;* c'est tout ce qu'on a laissé du mot *honneur* en France » (p. 460)! Il se montre parfois un peu trop naïf : par exemple, dans une lettre trouvée sur un prisonnier français, sa bonne amie lui avait écrit : « Prends courage, si toutefois tu vas faire danser les Prussiens, apporte-nous une de leurs têtes, nous la mangerons à la sauce piquante. » Kretschman, à propos de cette blague de grisette, parle de la bassesse des sentiments des Français; pour un peu, il les traiterait d'anthropophages.

Ses récits sont généralement exacts, mais, bien qu'écrits avec sincérité, ils renferment parfois de légères erreurs, comme lorsqu'il attribue à des Hessois des méfaits commis par des Prussiens, à Sens, erreur qui donna lieu à un procès, au moment de la publication des lettres par Lilly Braun, laquelle a d'ailleurs supprimé les passages incriminés dans les éditions suivantes.

Il en est de même du récit d'une escarmouche de cavalerie à Vaiges (Sarthe), que Kretschman fait de deux façons différentes dans ses lettres des 28 et 29 janvier 1871 (pp. 400 et 405).

Je n'insisterai pas sur l'erreur qu'il commet en faisant partir Napoléon *pour l'Angleterre*, après ses adieux de Fontainebleau, confondant ainsi 1814 avec 1815, erreur qui ne devrait pas se trouver sous la plume d'un officier du Grand État-major, ancien professeur d'École militaire, tout aussi bien que l'idée de faire figurer Robespierre et Gambetta à côté de Henri IV et de Napoléon, dans les souvenirs des vieux chênes de Fontainebleau (p. 466).

Il en est de même de l'histoire d'un colonel « Frouchard »,

envoyé comme parlementaire, au Mans, par Chanzy (p. 416). Ce colonel, assez triste personnage d'ailleurs, s'appelait en réalité Fourchault et avait été envoyé à Blois, au moment de l'armistice, par le général Pourcet, commandant le XXVe corps, dont il était le chef d'état-major, et qui se trouvait en Sologne, et non par Chanzy, qui était à Laval. Ayant eu l'occasion d'assister personnellement aux incidents mentionnés par Kretschman à ce sujet, il m'a été facile d'en contrôler ainsi les détails.

Ces erreurs sont d'ailleurs bien peu importantes, comme on le voit, et ne peuvent porter atteinte à la véracité habituelle de l'auteur.

Kretschman pratiquait surtout, au plus haut point, *cette haine innée et irraisonnée des Français*, spéciale aux Allemands de cette époque.

Haine des Français. — Injures gratuites. — Cette haine se manifestait à chaque instant par une série d'injures aussi grossières que gratuites. Il y en a une surtout qui vient fréquemment sous sa plume : « La France est une nation de singes et de fous. » (Au moins six fois : pp. 157, 187, 239, 340, 342, 383.) Il l'a d'ailleurs probablement empruntée à l'historien allemand Henri Leo, qui l'écrivait vers 1840. (Andrillon, *ibid.*, p. 257.)

Puis viennent d'autres épithètes de même valeur : « La France est décidément le plus ignoble pays du monde » (p. 148). « C'est une nation pourrie » (pp. 124, 152, 404), « un peuple corrompu jusqu'aux moelles » (p. 441). « Les Français sont tous lâches » (p. 472). « Il n'y a pas un Français capable de dire la vérité[1] » (p. 227).

1. Ces insultes, qu'on s'étonne de trouver chez un homme dans la situation de Kretschman, arrivent surtout, soit au début de la guerre quand il est encore sous l'impression de la longue campagne de calomnies habituelles aux Allemands avant les attaques à main armée, soit plus spécialement quand les Français n'agissaient pas suivant les visées allemandes ou selon ses désirs personnels, par exemple, en ne faisant pas immédiatement, après Sedan, une paix rapide et fruc-

Cette accusation de *mensonge*, si déplacée chez un Germain, chez un compatriote de Bismarck, revient souvent sans base sérieuse, d'ailleurs, comme, par exemple, à la suite de plaintes de vieilles femmes simplement exagérées (pp. 337, 359).

Il n'y a pas trop lieu de s'étonner de voir les Allemands, peuple né pour le mensonge, comme le disait Velleius Paterculus, et pour lequel le mensonge est une arme comme une autre, accuser de ce vice leurs adversaires. Cela a toujours été une de leurs tactiques, provenant, d'ailleurs, de cette même habitude originelle d'altérer la vérité.

Le mensonge insconscient. — Et si un honnête homme, un homme religieux comme Kretschman suit cet exemple, c'est que, comme conséquence de la longue campagne de calomnies contre la nation réprouvée, il a été insensiblement pénétré de l'idée que tout ce qui est pratiqué en faveur des Allemands, avec lesquels marche Dieu, est licite, et que même l'entorse donnée à la vérité, dans l'intérêt allemand, est presque une œuvre pie; les fautifs, les menteurs étant ceux qui essaient de soustraire leurs biens ou leurs personnes aux mains des Allemands auxquels les a remis la victoire voulue par Dieu.

Je viens de voir cette appréciation développée par Albert Leclerc dans un article : « Quand on aura le loisir de penser », paru dans la *Revue hebdomadaire* du 16 septembre 1916. « Puisque nous mettons, nous autres, dit-il, avant toutes choses la vérité et la justice, osons écrire que ce n'est pas précisément l'insincérité qui caractérise la mauvaise conscience germanique. Son cas, tout compte fait, est plus grave. Sans doute, on le sait depuis l'antiquité, le Germain

tueuse pour l'agresseur, ou bien en le retenant en France quand, comme on le verra, il lui tardait tant de rejoindre sa jeune femme dont il est jaloux. C'est bien un véritable Allemand, qui est convaincu que tout est licite contre ceux qui ne s'inclinent pas immédiatement devant ses intérêts ou ses appétits, quand il croit être le plus fort.

est facilement menteur comme il est orgueilleux, glouton, ivrogne, querelleur, indélicat et lascif, mais *il est tout cela avec tant de naïveté*, que, lorsqu'il est en plus idéaliste et c'est fréquent, comme, d'autre part, il excelle dans le raisonnement *à priori* jusqu'à perdre, en se grisant d'arguments, le sentiment du réel, il *est tout à fait capable de se persuader qu'il défend le Droit, quand il pose les thèses les plus monstrueuses*. Qu'on lise les articles de revue qui se publient outre-Rhin sur la guerre, ses causes, le rôle de l'Allemagne dans le monde, on ne pourra être d'un autre avis que le nôtre » (p. 370).

« Tout Allemand n'est-il pas infaillible quand il parle de l'Allemagne? *Wir sind die Wahrheit*, nous sommes la vérité déclarait, l'autre jour, dans un pays neutre, un professeur silésien. Dieu ne parle pas autrement de lui-même dans les Écritures » (p. 374).

Méconnaissance de la personnalité humaine. — Leclerc donne encore quelques aperçus profondément observés sur la mentalité allemande. « Les hommes du pays de Kant ne souffrent aucunement de ce que l'ordre politique et social ne repose pas chez eux sur le principe du « respect de la personne humaine »; l'Allemand qui dispose de quelque parcelle d'autorité traite communément un simple citoyen comme ailleurs on traite un animal, même si ce citoyen n'est ni Alsacien-Lorrain, ni Polonais, ni de race danoise, et celui-ci vénère platement celui qui le brutalise... *Il n'y a pas de peuple en Europe*, le Turc excepté, *qui soit plus incapable d'esprit démocratique que le peuple Allemand;* il peut avoir ses socialistes comme il a ses courtisans; il a même ses socialistes courtisans, mais il est aussi loin de pouvoir vivre sous une monarchie libérale comme celle de l'Angleterre ou de la Belgique qu'en république. Il n'a pas, il ne peut engendrer de véritables citoyens. Qu'y a-t-il à espérer et que n'a-t-on pas à craindre d'une race où le sentiment moral fondamental, celui de la dignité de la personne, est presque inconnu et où chacun, en conséquence, unit au culte de la force quand il

la doit subir et à une docilité dégradante de toute exigence du pouvoir, fut-elle abominable — ils appellent cela l'esprit de discipline! — le goût de l'abus de la force dès qu'il dispose de quelque puissance? » (pp. 372-373).

Kretschman emploie parfois le terme français de « Grande nation », habituel aux Allemands, qui le prononcent ou l'écrivent en exagérant les r, quand ils croient ainsi afficher spirituellement leur mépris pour notre pays.

Sa haine germanique se manifeste souvent cruellement. « Peut-être ne verrai-je pas l'écrasement de cette nation, écrit-il le 2 octobre, mais cela se fera et il faut que cela se fasse » (p. 195).

Et devant Metz, quand les Allemands refoulent à coups de fusil les gens que la faim chasse de la ville : « Ils peuvent mourir de faim », dit-il à sa femme (p. 186). Et plus loin : « Si Bazaine sort avec son armée sans armes pour nous forcer d'accepter sa capitulation » (sans rendre la place de Metz), « nous avons l'ordre de tirer sur les Français, même sans armes » (p. 243).

L'obsession des francs-tireurs. — Il a, autant au moins que ses compatriotes, l'obsession des francs-tireurs, qu'il confond, comme eux, de parti pris, avec les habitants accusés, et bien souvent à tort, d'avoir pris les armes pour défendre leur patrie. Et sa femme ayant émis l'opinion que ces francs-tireurs devaient être considérés comme des combattants réguliers, que, parmi eux, il y avait des gens de bonne famille de leur connaissance comme les d'Antaise et les de Bussière, qu'elle appelle « les remparts de l'honneur », il cherche à lui démontrer que « ces gens commettaient des actes déshonorants au point de vue naturel » (p. 137).

Une compagnie allemande faisant une réquisition avait été surprise par un bataillon français et 300 francs-tireurs qui venaient de Longwy. « On décidera aujourd'hui, écrit-il, s'il faut pendre les francs tireurs prisonniers, ce ne sont pas des soldats. En raison de la trahison des habitants le village a été incendié » (p. 173).

Comme toujours, comme au Val de Villé, en Alsace, le 18 août 1870; comme à Fontenoy (Meurthe), le 24 janvier 1871; comme à Etrepagny (Eure), le 30 novembre 1870, et comme dans tant d'autres actions de guerre régulières, quand une troupe française surprend les Allemands ce doit être naturellement par la trahison des habitants. *Ceux-ci sont rendus cruellement responsables de tout échec allemand,* de même que de toute blessure ou mort de soldat allemand, bien que très souvent la négligence, la maladresse ou l'ivresse des Allemands eux-mêmes soient seules coupables.

Que d'accusations gratuites de ce genre, surtout au début de la guerre, pour terroriser. Quand une armée est en marche, dit un officier, on n'a pas le temps de faire de grandes enquêtes, tant pis pour ceux qui sont soupçonnés.

Et Kretschman raconte qu'au-dessus de la porte de la maison où il passa la nuit, après la bataille du 16 août, était pendu un habitant qui avait tué un blessé et que le général de Voigt-Rhetz avait fait pendre la veille une femme et un homme accusés d'avoir coupé le cou à un officier blessé (p. 117). Ces imputations paraissent peu fondées d'ailleurs.

Au cours de la campagne, il cite une demi-douzaine de faits du même genre (pp, 122, 143, 184, 377, 473).

Scrupules. — Mais peu à peu son honnêteté reprend le dessus.

« Hier, écrit-il le 19 novembre, les francs-tireurs nous ont pris un officier dont ils ont abattu le cheval à coup de fusil.

« En raison de ce fait, nous avons emmené le maire et six notables habitants : quant à la ville elle aura à payer une contribution de 10 francs par tête. A quoi bon? Les habitants, pour la plupart, ne sont pour rien dans cette affaire » (p. 284).

Puis, le 22 novembre : « Je n'ose plus rien dire : on me considère comme trop doux et pourtant je crois être dans le vrai. En quoi une maison est-elle responsable si des francs-tireurs s'y jettent et tirent sur nos hommes? La maison sera brûlée et les habitants innocents en pâtirons » (p. 289.)

Quant aux contributions et aux réquisitions forcées, il avait déjà, dans la campagne de 1866, fait sa profession de foi sur ce genre de vols. « Il a fallu faire aujourd'hui une réquisition exorbitante, écrivait-il le 19 juin 1866, de Marienthal, en Saxe. C'est là le mauvais côté de la guerre, de devoir se transformer, en quelque sorte avec l'assentiment de l'État, il est vrai, en brigands » (p. 47.)

Aussi réprouve-t il, dans son for intérieur, les voleries et pillages que font en France sous ses yeux, non seulement les soldats, mais les chefs les plus haut placés. Sa femme lui ayant demandé des souvenirs de France, comme en recevaient ses amies : « Chère Jeanne, je ne peux pas enlever à ton intention des porcelaines de Sèvres et des dentelles ; dans nos rangs, la vertu règne » lui répond-t-il, le 28 novembre (p. 303). Toutefois, cette vertu fléchit un peu quand il s'agit de chevaux pour lesquels il a une vraie passion.

« J'ai choisi un cheval noir... tout ce qu'il y a de plus beau ; il ferait bel effet à la voiture de Werner (son beau frère). Il faut bien rapporter quelque chose de la guerre » (p. 263).

Il est aussi très large d'idées pour tout ce qui concerne la *gloutonnerie originelle* de ses hommes :

« Sais-tu comment nos soldats se font comprendre au sujet de la nourriture? » écrit-il du Mans le 12 février, en plein armistice : « On tire la montre et on dit en montrant le 7 : *manger*; puis le 10 : manger; le 12 : manger ; 4 heures, manger; — 7 : encore manger. Puis, le soldat fait à plusieurs reprises tout le tour du cadran avec son doigt : *boire*. — Si, si! je comprends, répond la Française d'un air malheureux » (p. 127).

Palinodie. — Cependant, devant la réalité des faits qu'il observe, les calomnies intéressées dont il était imprégné à son entrée en France disparaissent peu à peu et il rend parfois à nos compatriotes la justice qui leur est due.

C'est ainsi qu'à Metz il admire la résistance des Français : « *Je suis à me demander*, ajoute-t-il, *si nos hommes auraient supporté tout cela* » (p. 237). « *Les Français ont fait tout ce*

qu'on pouvait attendre, même des troupes les plus braves (p. 248).

Kretschman était même capable d'émotion, comme on peut s'en convaincre par la page consacrée à la livraison par Bazaine, le 29 octobre 1870, de la magnifique armée qui lui avait été confiée.

« Il pleuvait à torrents. Un peintre aurait appris à connaître toutes les nuances de la douleur et du désespoir. Le premier chef de corps, un beau colonel, me remit son rapport avec dignité; pas un muscle de son visage ne bougeait; pourtant de temps en temps, une larme tombait de ses yeux au regard fixe.

« Ses hommes prirent congé de lui en sanglotant. L'attachement des soldats pour leurs officiers était impressionnant; ils leur embrassaient les mains. Un capitaine d'artillerie restera inoubliable pour moi tant que je vivrai. Il chancelait sur son cheval; je crus qu'il était ivre; mais, lorsqu'il s'approcha, je vis qu'il était sous le coup d'une terrible émotion. Je cherchai à le calmer en évitant de le blesser... Cet homme m'a produit une profonde impression » (p. 249).

Cette bravoure des Français il la reconnaît encore à l'armée de la Loire. A Beaune la Rolande « les hommes se sont battus d'une façon parfaite, dit-il; en effet, il y avait des morts tombés à deux pas de nos positions; dans un endroit 3 officiers ensemble » (p. 300-302).

Dans les faubourgs d'Orléans, « *les Français se sont battus comme des lions* » (p. 310).

« Je reconnais que les Français ont beaucoup d'aptitude militaire » (p. 347).

Quant *aux Françaises*, si décriées par les œuvres allemandes d'avant-guerre, il est obligé, quand il les voit de près, de constater ce qu'elles valent. « Ici, en France, écrit-il de Pithiviers, même chez les femmes de la campagne, on voit tout en noir; elles s'attristent sur la sort de leur patrie. Il faut, du reste, reconnaître que les femmes françaises se comportent d'une façon très convenable et que l'on ne peut rien remarquer chez elles de ce qui a attiré l'attention sur

l'élément féminin en Allemagne. Je ne puis apprécier jusqu'où cela a été, mais, d'après les journaux, cela a pris de très larges proportions » (p. 299); à Thiaucourt déjà, la tristesse des Françaises l'avait étonné : « Je suis logé chez une certaine Mme Mangeant, dit-il, il m'est trop pénible de supporter ces gens en deuil, en train de pleurer. Nous ne leur faisons rien, nous ne leurs prenons pas la moindre provision de bouche » (p. 253). On dirait que pour ce brave Kretschman un des plus grands chagrins devait être de se voir prendre son dîner.

Et à Meung, constatant la réserve des femmes, il ajoute : « Je ne puis m'empêcher de dire que *cette réserve exagérée, qui exclut même la curiosité, m'impose d'autant plus qu'on la trouverait à peine chez nous*... Orléans est bel et bien une grande ville, quoique nos jeunes officiers déclarent n'avoir jamais rencontré, dans les rues ou autre part, une certaine catégorie de femmes. Il faut s'en étonner, d'autant plus que cela contraste absolument avec les mœurs françaises » (p. 337). On voit reparaître ici l'impression des calomnies allemandes.

Plus tard, au Mans, pendant l'armistice, à propos de courses de chevaux données par les officiers allemands, avec musique militaire : « Il est vrai, cela il faut bien le dire, que les familles et les femmes se conduisent d'une façon correcte. Elles sont convenables, pour la plupart, vis à vis des officiers logés chez elles; mais elles conservent quand même leur attitude réservée. Je suis convaincu, que pas une famille comme il faut, n'assistera aux courses dimanche. *Cela se passerait bien autrement chez nous!* » (P. 431).

Et plus loin : « Parmi les habitants, personne ne viendra. C'est à peine s'il a été possible de réussir à trouver un restaurateur. *Cette attitude me plait de la part des Français* » (p. 431).

Et après les courses : « Quant à la population, la populace elle-même ne s'est pas montrée, ni ces « dames » (en français dans le texte). Ce fait m'en impose surtout par la pensée de l'empressement que chez nous tout le monde aurait mis à courir à ce spectacle. »

Mais, s'apercevant probablement qu'il est allé un peu loin et que c'est à sa femme qu'il fait cet éloge des Françaises, aux dépens des Allemandes, il s'empresse d'ajouter : « La situation est tout de même différente, ce ne sont pas les prédispositions qui retiennent ces gens, c'est la crainte. »

Le Dr Finck, à Toulouse, en 1914. — Cette volte-face, si peu digne, est bien allemande et me rappelle une malpropreté d'un autre Allemand, le médecin militaire Finck, qui fut notre hôte à Toulouse en 1914. Fait prisonnier aux batailles de la Marne et envoyé dans notre ville, il fut affecté à l'hôpital de la rue Caraman pour contribuer aux soins donnés à ses compatriotes blessés, devoir dont il n'accepta d'ailleurs les obligations qu'avec une certaine répugnance. Renvoyé ensuite dans son pays, en exécution de la convention de Genève, il fit paraître dans un journal médical de Munich[1], « ses souvenirs de captivité ». Après avoir été obligé de constater les procédés pleins d'humanité, de dévouement, de bonté, dont médecins, infirmiers et mêmes blessés français, usaient vis-à-vis des blessés allemands, il a la bassesse d'ajouter à propos de son séjour à Toulouse : « Comme médecin, je fus traité tout à fait fraternellement par les médecins français et avec de grands égards par le reste du personnel français de l'hôpital. « Nos collègues français manifestaient *une crainte respectueuse et touchante devant les médecins militaires et les canons allemands.* »

Mais laissons ce goujat à sa vilenie et revenons à Kretschman.

Déboires de Kretschman. — Celui-ci n'obtenait pas dans sa carrière toutes les satisfactions escomptées par ses services et par son ambition, « on porte aux nues, dit-il, Werder : citoyen honoraire d'une douzaine de villes, qui a déjà reçu en cadeau toutes les armes, il faudra encore lui procurer un

1. Le « Münchener medizinische Wochenschrift » du 9 mars 1915 (p. 353-355).

couteau et une fourchette d'honneur; Blumenthal c'est la même chose... Personne ne parle du IIIe corps, le corps prussien » (p. 479).

« Les deux personnages qui, au cabinet militaire de l'Empereur donnent le ton, Albedyll et Podbielsky, sont des cavaliers à tendance prononcée et il n'y en a que pour les cavaliers » (p. 465.) Kretschman, qui est fantassin, ajoute : « Un jeune officier de hussards, qui peut boire six bouteilles de champagne sans rouler sous la table, est plus estimé qu'un autre qui reste assis six heures devant son bureau, sans perdre son humeur » (p. 456).

Tout cela le rend grincheux et peu disposé à la bienveillance.

Jalousie conjugale. — D'un autre côté, sa vieille haine des Français, venait d'être surexcitée par des inconséquences de sa jeune femme, qui s'était retirée, comme on l'a vu, à Potsdam, chez sa mère, Mme de Gustedt, avec unes de ses sœurs mariée, comme elle, à un officier prussien.

Toutes ces femmes n'imaginent-elles pas de recevoir chez elles, sous prétexte de parentés ou d'alliances plus ou moins authentiques, de jeunes officiers français prisonniers, de s'amuser, d'aller patiner avec eux?

Quand il apprend cela, Kretschman fulmine! « Toi et Cécile, écrit-il, vous êtes femmes d'officiers prussiens, vous êtes seules et vous voulez recevoir sous votre toit des officiers français! Le sentiment de ta dignité personnelle doit t'empêcher de garder près de toi quelqu'un dont le désir le plus ardent est de nous brûler la cervelle à moi ou à ton frère » (p. 193 et 195).

« Voici maintenant l'affirmation hardie que ces Français sont aussi des hommes, que dans le cas particulier, le nommé Cœhorn est un très proche parent. Dans la longue théorie des adorateurs de Jenny, maintenant ce sont les Français qui marchent au premier rang, c'est trop fort! Jenny, tu as raison, défais-toi de moi, envoie-moi du côté où les bombes françaises portaient si bien » (p. 203).

Puis, en fin de compte, le pauvre homme est roulé « par

son ange, armé d'un bâton » comme il l'appelle, et il en arrive à demander lui-même, au commandant de Magdebourg, d'autoriser les deux officiers français en question à se rendre à Potsdam ! (p. 206).

Fringale du retour. — Mais la séparation est de plus en plus longue ; bien que se traitant lui-même de « vieux bonhomme », il n'a que 38 ans ; c'est un chaste, et le désir de retrouver sa « Jenn », sa « Ninette » l'obsède.

Quand arrive l'armistice, puis la paix, il n'y tient plus. « Si je pouvais me précipiter dans un train... dès que je pourrai le faire, ne fusse qu'un jour, j'irai à Potsdam » (p. 473 483). Puis, tout le monde tire des carottes, tout le monde part, abandonnant les soldats, mais « ma conscience, dit-il, n'est pas assez élastique pour se prêter à de pareilles combinaisons » (p. 488). Et, viennent les idées noires ! « Si, au moins, il y avait tous les jours des averses, si l'on pendait tous les jours de un à trois Français, si la flèche de la cathédrale s'écroulait, écrit-il de Troyes, le 14 avril, cela serait à l'unisson de mon état d'esprit » mais, au lieu de cela « le soleil brille tout radieux, les oiseaux piaillards chantent comme s'ils avaient tous leur petite rose. »

Enfin, le 26 avril, il exulte : « Le colonel m'a fait appeler. Aujourd'hui en huit, à Potsdam, hourrah ! » (p. 498).

Son départ est retardé par une chute de cheval et sa dernière lettre est datée d'Épernay, le 17 mai. Elle est pleine de passion : « Tu est restée pour moi la jolie fille à laquelle j'ai su plaire, la fiancée devant laquelle je me serais prosterné, la femme dont je veux que l'existence soit, grâce à moi, une suite de jours heureux » (p. 500).

Et il va embrasser enfin sa Ninette et sa petite Lilly, à laquelle il pense, qu'il embrasse dans toutes ses lettres et dont les doctrines et la conduite devaient tant empoisonner sa vieillesse !

Que l'on me pardonne d'être entré dans tant de détails, mais ils montrent les recoins de l'état d'âme d'un officier prussien instruit, bon père de famille, valeureux soldat et

honnête homme au fond, mais pourvu de toutes les tares, de tous les préjugés, de toutes les haines qu'il doit à son origine, à son éducation et au milieu dans lequel il vit. Son honnêteté lui en démontre souvent l'injustice dans le cours de la campagne, mais elle ne peut arriver à prendre le dessus et, mentant à sa conscience, il continue à prendre part ou à chercher des excuses spécieuses à tant de crimes contre la civilisation et contre l'humanité.

LES SOUVENIRS DE TANERA.

Cette mentalité originelle de l'Allemand se retrouve chez Tanera. D'abord lieutenant dans un bataillon de chasseurs bavarois, puis, à l'armée de la Loire, employé comme officier d'ordonnance d'un général de brigade d'infanterie, il ne devint capitaine que seize ans après la guerre.

Les souvenirs de ce jeune bavarois, qui paraît de modeste origine, n'ont rien de commun avec les lettres du major brandebourgeois von Kretschman. Leur titre même : *Souvenirs sérieux et gais d'un officier d'ordonnance*[1] accuse bien cette différence.

Ainsi que le dit le général Cherfils, dans la préface qu'il a consacrée à la traduction de cet ouvrage, « la mentalité allemande de l'officier et de sa troupe s'y laisse découvrir au vif en des traits dont la candeur naïve affirme la sincérité... Çà et là l'*âme germanique, tour à tour éprise de sentiment et de gloriole, dénuée de scrupules, ignorante de notre délicatesse française*, se reflète dans le miroir fidèle des anecdotes.

Souvent aussi des pages douloureuses rappellent trop cruellement *l'arrogance du vainqueur* et l'inexorable dureté de cette guerre (p. VI et VII).

1. *Ernste und heitere Erinnerungen eines Ordonnanz Offiziers in Feldzug 1870-1871, vom Capitain Karl Tanera.* Nordlingen-Munch, Beck, 1887.

Le général Cherfils signale encore la fréquence des scènes de *beuverie* dans les narrations de Tanera; elle a été toujours, comme nous le savons, un caractère de la race ainsi que la gloutonnerie dans la mangeaille.

En voici quelques exemples :

« C'est le cœur plein de gaieté et de joie que nous nous apprêtâmes à traverser la Champagne. Ce mot de « Champagne » à lui seul n'était-il pas suffisamment alléchant? Ne nous laissait-il pas espérer que nous aurions à rompre le cou à plus d'une bouteille de ce vin mousseux et doré? et Dieu sait si nous fûmes trompés dans nos espérances » (p. 144).

En effet, pouvoir se *gorger de champagne* a toujours été une des grandes attractions des Allemands dans leurs invasions en France. Beaucoup d'entre eux croyaient que tous les Français buvaient de ce vin qui, pour eux, représentait un extra réservé aux « gens chics », et ils les enviaient. Et ils en réclamaient dans les villages bien éloignés de la Champagne et à des paysans qui, souvent, n'avaient jamais entendu parler de ce vin.

Aussi étaient-ils glorieux de pouvoir satisfaire à leurs appétits à cet égard et le manifestaient-ils à toute occasion.

Un souvenir de 1870. — Je me souviens que par une nuit de décembre 1870, à Blois, où j'étais retenu près de mes blessés, au milieu de l'armée allemande, je fus réveillé par un bruit formidable.

De ma fenêtre, où je me précipitai, je vis la rue Denis-Papin remplie de fantassins allemands. Ils marchaient sur Vendôme, comme je l'ai su plus tard. Il en passa pendant plus d'une heure. Leur lourd pas cadencé était accompagné d'une chanson de route dont le refrain « Champagner trinken » (boire du Champagne), lancé à pleine voix, revenait régulièrement à la fin de chaque couplet pendant tout ce long défilé.

C'était une réédition moderne du célèbre « Alleluia » que chantèrent en 978, au cours d'une autre invasion, les cent

mille Allemands du jeune empereur Othon II, massés sur les hauteurs de Montmartre, en face de ce Paris, objet de leurs éternelles convoitises, qui leur échappa d'ailleurs.

Revenons aux hauts faits de Tanera. « A Reims, continue-t-il, ce fut un bonheur pour nos chasseurs de savourer chaque jour deux bouteilles d'un champagne appelé tisane ; quant à nous, il nous fut permis de déguster ce qui pousse de meilleur en Champagne, et je dois dire que nous ne nous en tenions que par hasard au nombre de deux bouteilles par tête », fixé par la municipalité.

Quand ils quittent la ville, officiers et soldats avaient pris autant de bouteilles d'Aï qu'ils pouvaient en porter ; on voyait sortir de toutes les musettes et de toutes les poches des goulots argentés ou dorés. Mais comme il faisait très chaud, au bout de peu de temps, les bouchons partaient « et le noble liquide sortant comme d'un puits artésien, dit Tanera, se mettait à décrire une grande courbe ; il fallait alors porter rapidement la bouteille à sa bouche et engloutir aussitôt pour ne pas être étouffé. Un camarade en fit l'expérience : le vin lui pénétra avec une telle force dans la bouche et dans le nez qu'il en perdit la respiration et ne put être ramené à lui que grâce aux soins de deux amis qui le relevèrent, tandis que deux autres battaient avec leurs poings la générale sur son dos. « Bientôt, plus de deux mille bouteilles indiquèrent la place où s'était arrêté notre bataillon » (p. 153).

Et plus tard, dans l'Orléanais : « Dès que nous apparaissions, nous soulevions une véritable épouvante, aussi nous ne rencontrions nulle part de résistance armée dans nos réquisitions : quelques coups de bâtons à certains paysans et ce fut tout. A Maillecourt, près d'Oray, nous mîmes la main sur environ 150 bouteilles de vin rouge. Je recommandais à Vœtter d'en dissimuler quelques bouteilles, pour mon usage personnel, dans le siège d'une petite voiture à deux roues dont je me servais ; il en mit tellement que celui-ci ne se referma plus et, en m'asseyant pour partir, j'entendis un craquement : en quelques secondes presque un demi-pied de

vin rouge s'était répandu dans le fond de la voiture. Cette désagréable expérience m'oblige à réquisitionner une belle petite voiture à quatre roues dont le conducteur, un vieux cocher de grande maison, dut nous accompagner jusqu'à Orléans; ce nouvel équipage pouvait emporter plus de provisions que le précédent » (p. 171).

Si je cite tous ces détails, c'est pour donner un exemple de la façon d'opérer de ce brave Bavarois; ses récits sont remplis de hauts faits du même genre[1].

Mais ses réquisitions ne se bornaient pas aux victuailles et s'étendaient à « beaucoup de choses utiles », comme il dit au sujet de l'acquisition desquelles les « gens apeurés et terrorisés ne créèrent aucune difficulté » (p. 171).

C'est ainsi qu'entre autres, il parle d'une « trouvaille » qu'il fit dans une maison de Mondoubleau, gardée seulement par un vieux domestique : « Je découvris dans ma chambre une grande armoire remplie d'un linge de femme admirable et immaculé, entre autres quelques magnifiques chemises » dont il coupe le bas et « dans les larges plis desquelles, dit-il, j'entrais jusqu'aux bottes. Il va sans dire que mon ordonnance renouvela son linge de la même façon que son maître » (p. 310).

Duplicité inconsciente. — On voit que notre bavarois appropriait sa conscience à ses besoins ou à ses envies. Ce même fond de duplicité germanique ressort encore souvent dans d'autres questions, comme lorsqu'il se vante des services que lui rend une pèlerine bleue à capuchon, française, qui le fait ressembler à un chasseur à cheval français et dont il se sert pour aborder traîtreusement un fantassin

1. Au château de Courtalain, par exemple, appartenant à M. de Gontaut Saint-Blancard, avec une trentaine de ses camarades, il alterna tellement le Chambertin, le Leoville et d'autres crus, qu'il en arrive à avouer :

« Nous avions bien l'habitude de boire et de supporter pas mal, mais, cette fois, la mesure habituelle avait été beaucoup dépassée » (p. 325).

français et l'assommer d'un coup de crosse (p. 317); ou encore quand, pour avoir un meilleur cantonnement, il a « l'idée géniale, comme il dit, de tromper des officiers, des camarades, appartenant à un autre état-major, par un artifice tout au plus digne d'un commerçant malhonnête » (p. 341).

Cette mauvaise foi originelle s'étale fréquemment, de la même façon inconsciente, au cours de ses souvenirs.

Basses calomnies. — Ainsi, dans la nuit qui suivit la bataille de Frœschwiller, entendant quelques coups de fusil dans les bois, *il ose insinuer que ce devait être « sans doute* quelque turco grièvement blessé qui, en rampant, venait de tuer le brancardier qui s'approchait de lui. » Et il se base sur cette supposition, bien gratuite, pour lancer contre la France une lourde calomnie haineuse. « Ce malheureux noir, écrit-il, était-il capable de comprendre qu'un ennemi pouvait venir à lui autrement qu'avec l'intention de l'achever ou de le torturer? Connaissait-il la Convention de Genève, le droit des gens, la compassion, le respect des vaincus? Il est certain que ses *Maîtres français* n'avaient rien appris de tout cela à ce pauvre diable qui se fut montré moins sanguinaire et moins décidé à ravager l'Allemagne : or ce n'est certes pas là ce que désirait cette grande nation placée à la tête de la civilisation! » (p. 32).

Même inconscience quand il parle des deux phases de la guerre : « l'une, dit-il, loyale et chevaleresque livrée par des gentilshommes à l'armée impériale française » (et l'on sait ce qu'était la loyauté chevaleresque de ces gentilshommes!) « l'autre, sauvage et cruelle, meurtrière, guerre d'extermination (il l'avoue!) contre le peuple soulevé au sud de Paris, guerre au *couteau* contre les masses de la République, contre des citoyens *égarés, se croyant obligés de défendre leur patrie*, les armes à la main » (p. 81).

Ainsi, de son propre aveu, les citoyens qui défendent leur patrie sont des égarés, c'est un peuple soulevé auquel il faut faire une guerre d'extermination, au couteau, parce qu'il ne se met pas immédiatement et complètement à la

merci de l'envahisseur qui ne tire pas ainsi, de sa perfide agression, tout le bénéfice qu'il en escomptait et qu'il oblige de la sorte à de nouveaux sacrifices pour jouir de son butin. Est-ce bien de l'inconscience? ou de la fourberie?

Cette *mentalité de loup, qui considère comme injuste tout ce qui le gène dans ses appétits*, s'est, comme nous le savons, dévoilée dans d'autres invasions allemandes.

Et Tanera, lui-même, donne quelques exemples de cette guerre sauvage faite par ses compatriotes, même dans ce qu'il appelle la période chevaleresque de cette guerre. Qu'on en juge par ce qu'il dit, de son côté, de Bazeilles, où il arriva le lendemain de l'exécution allemande :

Aveux. — « Dieu, quel spectacle! rien que des ruines fumantes, des cadavres à demi consumés, des murs écroulés, des arbres hachés, des chevaux et du bétail rôtis dans les écuries, de larges flaques de sang qui suintaient affreusement, des poutres enflammées; pas une maison de la petite ville n'avait été épargnée; Bazeilles a souffert épouvantablement, non seulement par l'anéantissement de ses maisons, mais encore par la disparition d'une grande partie de ses habitants, qui, avant la bataille, *ne s'enfuirent pas à Sedan ou ailleurs*. Ces derniers furent étouffés dans leurs caves, brûlés ou écrasés par les plafonds et les toits qui s'écroulaient. »

Il oublie d'ajouter que ce sont les Bavarois, ses compatriotes, qui avaient mis le feu méthodiquement aux maisons dans lesquelles ils repoussaient ceux qui voulaient se sauver!

Et, parlant des quelques gardes nationaux, régulièrement constitués et armés, qui (chose qui n'est pas prouvée) auraient pu prendre part à la défense de leur petite patrie. il ajoute :

« Il en fut qui participèrent à la lutte; ceux-là subirent le sort de tous les civils qui prennent les armes sans être appelés, ils furent tués dans la bataille ou fusillés après.

Je pourrais narrer ici bien des scènes pénibles, mais à quoi bon? Elles étaient le résultat d'un *fanatisme irréfléchi* dont les victimes furent cruellement punies. »

Et après ces larmes de crocodile, il tire une cynique morale, bien allemande, de cet horrible forfait :

« Les Français seront-ils plus raisonnables dans la prochaine guerre ? Je n'en sais rien. Mais enfin, *ils connaissent le prix de leur imprudence* » (p. 127).

Cynisme de barbare. — Cette prochaine guerre elle est venue, quarante-quatre ans plus tard et nous savons de quel prix la Belgique a payé ce qu'il appelle son imprudence !

Plus tard, à l'armée de la Loire, Tanera demande un renseignement militaire à un fermier et, sur l'hésitation bien naturelle de celui-ci, il arme son révolver et le menace d'une balle dans la tête s'il ne répond pas de suite. Le malheureux s'exécute.

« Que l'on avait donc bien fait, au début de la campagne, conclut Tanera, *de mettre le feu à quelques fermes. Cela contribua à rendre les gens dociles et obéissants ;* il suffisait de se faire comprendre et de parler nettement » (p. 243).

Comme tous ses compatriotes, Tanera avait *l'obsession des francs-tireurs* qui, dans les pays accidentés surtout, leur faisaient éprouver, comme il dit, un certain malaise. Aussi ce malaise portait-il les Allemands à exagérer leur cruauté habituelle. A Varize, un officier allemand ayant été tué à l'assaut d'un bosquet défendu par une compagnie régulière de francs-tireurs girondins, au moment où ceux-ci se rendaient prisonniers. « Ce déplorable malentendu, dit Tanera, coûta la vie à tous ceux qui, volontairement ou non, en étaient responsables. » Et il en fut de même de paysans de Varize qui, parait-il, auraient pris part au combat et qui furent tous fusillés (p. 340).

Un héros français. — Tanera dépeint sur le vif une autre de ces exécutions sommaires. La scène, sobre, tragique, est poignante :

Un paysan est surpris coupant des fils télégraphiques allemands... « Immédiatement interrogé, écrit Tanera, il

reconnut les faits sans difficulté et nous expliqua qu'il considérait de son devoir de nuire aux Allemands par tous les moyens possibles. « Êtes-vous soldat? — Non, et je ne l'ai jamais été. — Savez-vous ce qui doit vous arriver? — Non. — Vous allez être fusillé. — Cela m'est égal, je meurs pour ma patrie, et si vous me rendez la liberté je recommencerai à détruire vos lignes. » Je lui demandai s'il n'avait pas de commission à nous confier. « Non. — Désirez-vous qu'on avise votre famille et, dans ce cas, voulez-vous me donner votre nom et votre adresse? — Je n'ai ni parents ni domicile. — Désirez-vous prier? — Non, je ne crois pas en Dieu. — Bien. Veuillez vous placer auprès de ce fossé sur le bord de la route. »

« Je lui bandai les yeux, six chasseurs s'avancèrent... joue ... feu. Il tomba et ne bougea plus un doigt; cinq balles lui avaient traversé le cœur, une autre lui avait ouvert la poitrine. »

Et Tanera, qui peut-être lui avait demandé, en bon Allemand qu'il est, son nom et sa famille en vue de représailles plus étendues, ose ajouter : « Ce Français pensait-il nous émouvoir par son indifférence théâtrale de la mort, il se trompait » (p. 166).

Mais on est consolé, dit le général Cherfils, de ces scènes d'inutile brutalité et de lourde arrogance qui sont d'Allemagne, par ces traits d'un d'héroïsme qui, lui, est bien de France.

Brutalités. — Autre exemple de brutalité : un maire avait caché les fusils envoyés par le gouvernement pour armer la garde nationale. A l'arrivée des Allemands il affirme qu'il n'a pas d'armes; Tanera les découvre dans l'église et alors : « Je ne pus me contenir plus longtemps, écrit-il, et j'allongeai à cet individu une gifle aussi forte que peut la donner un jeune homme dans la force de l'âge et dont les muscles ne cessent d'être exercés par la gymnastique. — Le maire fut projeté sur le côté et rattrapé par des chasseurs. « Vous allez être fusillé, lui dis-je. — Le *lâche* tremblait

comme une feuille, cela n'empêcha pas de nombreux paysans, hommes et femmes, de venir implorer sa grâce. « Je ne savais pas trop moi-même jusqu'à quel point j'avais le droit de le faire fusiller ; aussi je lui rendis sa liberté ne voulant pas m'encombrer d'un prisonnier; mais je ne m'opposai pas à le laisser quelque peu malmener par mes chasseurs » (p. 178).

Ces lâches brutalités se reproduisent fréquemment, souvent assaisonnées de ces lourdes facéties où se complaît l'esprit allemand, comme lorsque Tanera s'amuse, après avoir découvert un troupeau caché, à tirer deux balles sur le gardien qui se sauve. « Quelle histoire terrifiante, ajoute-t-il, a-t-il dû raconter aux paysans lorsqu'il rentra chez lui! Peut-être a-t-il parlé de bombes grosses comme des pains de sucre qui lui auraient frôlé les oreilles! »

Vantardise ridicule. — Mais les Bavarois ne furent pas toujours les plus forts, et la bataille de Coulmiers, avec la déroute qui s'ensuivit, aurait dû faire déchanter notre homme. Il n'en fut rien et il a l'audace de dire qu' « à Coulmiers nous avons montré que nous savions nous battre même contre des forces bien supérieures, et que conduits par un chef incomparable comme Von der Tann, nous étions capables d'accomplir les plus grandes choses qu'il soit possible de demander à des soldats : battre en retraite en bon ordre tout comme à la parade... Il n'eut pas fallu, à ce moment-là, qu'un des nôtres rencontrât trois Français sur quelque point du champ de bataille, il les eût étranglés sans autre forme de procès. *Aussi, chapeau bas devant la bataille de Coulmiers* » (p. 237-257).

Malheureusement, pour la vantardise de Tanera, son compatriote, notre Kretschman, qui assista à cette retraite, n'est pas du même avis : « Tu te ferais difficilement une idée des Bavarois, écrit-il à sa femme (*loc. cit.*, p. 320). Par groupes de trois à six, ils couvrent les routes; ils ont abandonné leurs corps, en partie jeté leurs armes, et, affublés de toutes les défroques possibles et impossibles, ils s'en retournent chez eux, en pillant tout sur leur passage. Sur 30.000 hommes, Tann

en a encore 5.000. Les officiers rentrent chez eux sous prétexte de maladies intérieures.

« Au cours d'un combat, le grand-duc a dit au général Tann : « Allez-vous-en donc avec toute votre racaille ! » Actuellement toute la bande est en route sur Orléans pour s'y refaire quelque peu. »

L'amour-propre, l'orgueil militaire de Tanera qui le pousse à farder ainsi une défaite bavaroise lui permet toutefois de rendre justice à la noblesse d'âme des Français, mais c'est après Sedan, comme le fit Kretschman, après la capitulation de Metz.

Hommage tardif aux Français. — « Nous montions la garde, écrit-il, autour de ces pauvres diables que l'on avait parqués dans une île (la presqu'île d'Iges) et qui attendaient, le désespoir au cœur, leur tour de prendre rang dans une colonne en partance pour l'Allemagne. Et ils s'en allaient ainsi depuis six jours sans interruption par le pont de Glaires. Combien de scènes déchirantes se sont déroulées à ce pont!

« Un vieux général, les yeux pleins de larmes, disait un dernier adieu à son état-major qui ne pouvait le suivre. Il n'avait pas voulu séparer son sort de celui de ses troupes, et préférait partager leur captivité que de devenir libre sur parole, et ne pouvoir plus assister qu'en spectateur impuissant à la lutte suprême qu'allait encore livrer la France!

« Que nous fûmes émus à ce spectacle! Nous saluâmes le vieillard militairement, il nous remercia avec la plus profonde dignité.

« Plus loin, un colonel adressait un suprême adieu à ce qui restait de son régiment; il était quelque peu théâtral dans ses allures, comme le sont généralement tous les Français, mais qu'il savait bien empoigner le cœur de ses hommes. Il leur parlait en termes parfois pompeux, mais il ne leur disait que des choses très sensées, comme celles-ci par exemple : « Montrez, même dans la captivité, que vous êtes « des soldats disciplinés, que vous êtes des Français. Vive « la France! »

« Les hommes accouraient de toute part, entouraient son

cheval, lui tendaient leurs mains, au point qu'il eut peine à se dégager quand il lui fallut rejoindre le détachement d'officiers auquel il appartenait.

« Nous fûmes les témoins attristés de beaucoup de ces scènes déchirantes » (p. 130).

C'est sur cet hommage, rendu à l'armée française par un ennemi haineux, que nous terminerons cette bien longue et pourtant bien incomplète énumération des forfaits de toute nature où les Allemands se dévoilent au vif et où souvent ils se sont peints eux-mêmes.

N'oublions jamais les enseignements qui en ressortent pour nous. Ce seront nos conclusions.

CONCLUSIONS

La mentalité des Allemands, répétons-le bien, n'a jamais varié. Dans toutes leurs invasions, la *duplicité*, la *rapacité* et la *cruauté*, cette triade originelle du Germain, n'ont fait que profiter des événements ainsi que des progrès de la civilisation pour se manifester avec une violence toujours croissante.

Avec un pareil peuple de proie, qui n'observe aucune parole, aucun traité, il n'y a rien à faire qu'à être plus fort que lui : La conclusion a été indiquée déjà par Pascal : Puisque la justice sans la force est impuissante, il faut mettre ensemble la justice et la force.

Comme l'ont affirmé les réponses des alliés aux fallacieuses propositions de paix des Allemands ainsi qu'à la note Wilson : « Il n'y a pas de paix possible tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations, et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde » et « pour l'avenir même de la civilisation. »

Toulouse, janvier 1917.

LA CRISE DE NOS CÉRÉALES MÉTROPOLITAINES

PAR M. E. MAUREL.

Utilisation de nos Céréales coloniales

Par crainte de voir le froment dont nous disposons devenir insuffisant pour assurer notre consommation jusqu'à la prochaine récolte, le Gouvernement a été conduit à prendre d'importantes mesures qui modifient profondément des habitudes qui étaient même garanties par des lois récentes; et cela étant, j'ai pensé qu'il y avait une réelle utilité à justifier ces mesures aux yeux du grand public, et en même temps à le rassurer sur la valeur alimentaire des divers pains auxquels ces mesures peuvent conduire.

Une première loi, en date du 6 avril 1917[1], réorganisant le Ministère du ravitaillement, a très heureusement étendu les attributions de ce Ministère, en mettant sous sa direction, les transports maritimes, l'affrètement des navires et la gestion des navires affrétés. Il était, en effet, indispensable que le Ministère chargé du ravitaillement de toute notre population, civile et militaire, eût en mains les moyens de l'assurer. Or, pour le faire, il n'était pas suffisant d'avoir des facilités de transport des vivres à l'intérieur; mais, comme nous le verrons, il fallait, en plus, qu'il eût les

1. *Journal officiel* du 8 avril 1917, page 2789.

moyens de les faire venir de l'extérieur, si les nôtres venaient à manquer. C'est sur ce dernier point que porte surtout l'extension des attributions de ce Ministère.

Une seconde loi du 11 avril 1917[1], modifiant celles sur les fraudes alimentaires, déclare : « Article 1er. — La farine « de froment pourra être employée, dès la promulgation de la « présente loi, pour la fabrication du pain mis en vente, en « mélange, contenant de 15 à 30 % de son poids total de « farine de seigle ou en mélange de farines de maïs, d'orge, « de sarrasin, de riz, de fèves ou de féveroles, celles-ci ne « pouvant dépasser au total, dans le mélange, la proportion « de 15 %.

« Deux mois après la dite promulgation, le Gouvernement « pourra transformer, par décret rendu sur le rapport des « Ministres du ravitaillement et de l'agriculture, la facilité « prévue au paragraphe précédent, en une obligation. Mais, « en ce cas, il devra assurer aux meuniers, à un prix au « plus égal à celui des farines de froment, la fourniture « des farines de succédanés dont l'emploi sera obligatoire.

« A partir de la publication de ce décret, les meuniers « ne pourront plus mettre en vente ou vendre que de la « farine mélangée dans les conditions qui seront fixées par « ce même décret, et les boulangers ne pourront plus « mettre en vente ou vendre que du pain fabriqué avec « cette farine.

« Le nombre des farines admises au mélange avec la « farine de froment pourra être augmenté, s'il y a lieu, « par décret; la proportion du mélange ci-dessus fixé, « pourra être modifiée dans la même forme. »

Suivent les dispositions pénales, allant de 16 à 2,000 fr. d'amende et de six jours à deux mois d'emprisonnement.

Ainsi, dès maintenant, cette loi *autorise* les mélanges de la farine de froment avec celle de seigle, de maïs, d'orge,

1. Loi relative à l'addition de farine de succédanés à la farine de froment et aux sanctions pénales, applicables aux cas d'inobservation des dispositions réglementant la vente et la consommation des denrées alimentaires (*Journal officiel*, 11 avril 1917, p. 2814).

de sarrasin, de riz, de fèves et de féverolles, dans une proportion qui peut aller jusqu'à 30 % pour le seigle et à 15 % pour les autres. Mais, de plus, par un simple décret :

1° Dans deux mois cette autorisation pourra devenir une obligation ; et

2° D'autres farines pourront être ajoutées aux précédentes et la proportion des mélanges pour toutes peut être modifiée.

Enfin, un décret du 9 avril du Ministre du ravitaillement général rend obligatoire, pour le 25 avril 1917, le recensement des *blés*, *orge*, *seigle*, *maïs*, *sarrasin*, *soja*, *sorgho*, *millet*, *fèves* et *féverolles* existant chez les cultivateurs.

De plus, mesure importante pour l'application de la loi, le décret dispose que « dans chaque département, le Préfet est chargé d'assurer l'exécution de la loi du 7 avril 1917, relative à l'addition des farines de succédanés qu'il pourra trouver dans son département ».

Les mélanges de farines de succédanés à la farine de froment sont, dès maintenant, autorisés jusqu'à concurrence du pourcentage suivant : farine d'orge, 15 %; farine de maïs, 15 %; farine de sarrasin et de seigle, 25 %.

Pour l'utilisation des farines d'autres succédanés, il en sera référé au Ministre du ravitaillement, qui fixera le pourcentage.

Ce décret, en même temps, fixe les prix des réquisitions et laisse aux cultivateurs une certaine provision de ces denrées pour leur famille et pour les animaux.

Ce sont là les lois et décrets qui vont régir la fabrication de notre pain, au moins jusqu'à notre prochaine récolte de froment. Or, comme on le voit, cette réglementation s'écarte considérablement de celle qui régissait cette fabrication, surtout avant la guerre.

Avant cette époque, en effet, d'une part le blutage était libre et il en était de même de la boulangerie, qui variait la composition et les formes de pains à son gré; mais, d'autre part, sauf une tolérance de 4 % de farine de féve-

rolle, celle employée pour la fabrication du pain devait rester pure de tout mélange. Or, déjà, la loi sur le blutage avait fixé un taux unique d'extraction à 76 %, ne laissant subsister ainsi qu'une farine; et, de plus, d'abord le blutage est porté à 85 % et, ensuite, la loi actuelle permet de réunir à cette même farine celles au moins de sept autres succédanés : *seigle*, *sarrasin*, *maïs*, *orge*, *sorgho*, *millet* et *riz*.

Enfin, par l'autorisation donnée aux préfets d'utiliser les ressources locales pour la fabrication du pain, il pourra y avoir, en France, au moins sept pains différents, et ils varieront forcément d'un département à un autre.

Or, la mise en pratique de ces mesures modifie si profondément, je le répète, les habitudes de notre population, si empreinte des idées de liberté et d'égalité, que pour être acceptée sans protestation, il me paraît nécessaire que tout au moins elle soit bien convaincue, d'abord de la nécessité de ces mesures, et ensuite de leur innocuité.

L'examen de ces mesures, à ces deux points de vue, soulève deux ordres de questions, les unes d'ordre scientifique et les autres d'ordre pratique. Je vais les passer successivement en revue.

Questions d'ordre scientifique. — Ces questions ont trait à la *valeur alimentaire* des différentes farines des succédanés et à leur *valeur hygiénique*.

La première se déduit surtout de leur composition chimique, et la seconde surtout de leur altération ou de leur contamination plus ou moins facile.

Valeur alimentaire. — La valeur alimentaire des différentes farines que la loi autorise à mélanger à celle de froment, se déduit, comme pour tous les aliments, de leur richesse en substances organiques, azotés, corps gras, hydrates de carbone, et en matières minérales. La plupart de ces farines proviennent de graminées, ce sont : le seigle, le maïs, le riz, l'orge, le sorgho et le millet; celle du sar-

rasin provient d'une polygonée, et celle de la fève, ainsi que de la féverolle, d'une légumineuse. Or, comme le montre le tableau ci-contre, on peut voir que, sauf pour les deux dernières, leur composition les rapproche l'une de l'autre. Elles relèvent d'un même groupe d'aliments, riche en hydrates de carbone, pauvre en corps gras et en matières salines, et contenant en moyenne 10 % de substances azotées. De plus, fait important, les différences entre les trois catégories de substances organiques se compensent de telle manière que leur valeur en calories reste sensiblement la même pour toutes.

La *quantité d'eau* est comprise entre 11 et 15 %; celle des *azotés*, sauf pour la fève et la féverolle, entre 7 et 12 %. Pour ces deux légumineuses, ils avoisinent 25 %, soit plus du double des autres. Un mélange de 15 % de ces farines, accepté par la loi, élèverait sensiblement la valeur des azotés. Ce mélange arriverait à plus de 12 %, soit 2 % de plus que la farine de froment pur. Une consommation quotidienne de 500 gr. de cette farine augmenterait la ration des azotés de 10 gr., ce qui sûrement, en continuant, n'est pas négligeable. J'estime donc que la farine de fèves ne saurait être assimilée à celle des autres succédanés autorisés; et si on tient à l'employer, on pourrait descendre sa proportion à 10 %, en l'unissant à la même proportion de riz ou de sarrasin, qui sont les moins riches en azotés de tous ces succédanés. En faisant un mélange de 5 %, des farines de fèves, et de 10 % de riz ou de sarrasin, à 85 % de celle de froment, on arriverait à une proportion de 10,46 %, conservant ainsi sensiblement la même composition que la farine pure de froment.

Tous ces succédanés, y compris la fève, sont pauvres en *corps gras*. Seul le maïs en contient un peu plus; mais n'arrive pas à 5 %. Au contraire, tous sont riches en *hydrates de carbone*, qui leur donnent la plus grande partie de leur valeur en calories. La farine de fèves, bien moins riche, approche encore de 60 %, et les autres restent entre 70 et 80 %.

Composition des Farines de froment et des Succédanés, autorisés par la loi, pour 100 gr. de ces Farines.

SUCCÉDANÉS	AUTEURS	EAU	AZOTES	CORPS gras.	HYDRATES de carbone.	MATIÈRES diverses.	CALORIES
Froment....	Moyen.....	13,34	10,18	0,94	75,09	0,48	358
Seigle.....	König.....	13,71	11,57	2,08	71,50	1,44	362
Riz.....	König.....	12,82	6,91	0,67	79,02	0,58	357
	Alquier.....	11,36	7,36	0,59	80,00	0,49	363
	MOYENNE...	12,09	7,13	0,63	79,60	0,53	360
Maïs.....	König.....	14,21	9,65	3,80	71,01	0,90	366
	Alquier.....	14,04	8,54	3,38	72,60	1,44	364
	MOYENNE...	14,12	9,09	3,59	71,80	1,17	[illegible]
Orge.....	König.....	14,83	11,38	1,53	71,68	0,59	357
	Alquier.....	14,16	11,55	2,18	70,06	2,05	357
	MOYENNE...	14,49	11,46	1,85	70,87	1,32	357
Millet.....	Alquier.....	12,43	8,13	4,31	73,06	2,05	372
Sorgho.....	Balland.....	11,70	9,32	2,15	73,83	2,90	362
Sarrasin....	König.....	13,51	8,37	1,56	74,98	1,14	358
	Alquier.....	13,81	7,02	1,44	76,84	1,06	355
	MOYENNE...	13,66	7,69	1,50	75,91	1,10	356
Fèves.....	König.....	10,29	23,19	2,13	58,49	2,89	365
	Girardin....	12,30	27,46	2,05	58,69	2,50	378
	Alquier.....	10,57	23,23	2,14	60,78	3,36	378
	MOYENNE...	11,05	24,63	2,13	58,28	2,90	374
Avoine.....	König.....	9,65	13,14	5,92	68,87	2,12	394
	Alquier.....	8,91	14,73	6,70	67,81	1,85	405
	MOYENNE...	9,28	13,93	6,31	68,34	1,98	[illegible]
Manioc	Balland.....	15,80	0,44	0,22	83,40	0,20	338
	Alquier.....	11,65	0,93	0,27	86,32	0,87	[illegible]
	MOYENNE...	13,72	0,68	0,245	87,18	0,53	345

Toutes sont assez rapprochées l'une de l'autre en ce qui concerne leurs *matières salines totales* ; et si celle de froment ne figure dans le tableau qu'avec 0 gr. 48 °/₀, c'est que, probablement, l'analyse a porté sur un échantillon provenant d'un fort blutage. Cette quantité serait plus élevée, si on la faisait avec un blutage de 76 °/₀, et surtout de 85 °/₀, comme on le pratique aujourd'hui.

Enfin, fait important, j'y reviens, comme il s'établit des compensations entre les trois catégories d'aliments organiques, la *valeur en calories* de ces différents succédanés reste sensiblement la même, comprise en 350 et 400.

Or, vu d'une part la teneur de ces différents succédanés sensiblement égale des azotés, et, d'autre part, vu également leur valeur totale en calories, on peut donc considérer qu'ils se valent au point de vue alimentaire ; et que, sauf l'observation que je viens de faire pour la fève, on peut pratiquement les remplacer l'un par l'autre dans la fabrication du pain, sans modifier assez sa valeur pour que l'on ait à en tenir compte.

Cette conclusion justifie donc le remplacement d'une proportion de la farine de froment, au moins jusqu'à une proportion de 20 °/₀, par une quantité équivalente d'un de ces succédanés. Je le répète, par ces mélanges, la valeur alimentaire de notre pain ne sera pas sensiblement modifiée.

Dans le même tableau, j'ai réuni la composition de la farine de l'avoine et celle du manioc.

Pour l'*avoine*, en effet, je ne m'explique pas pourquoi elle n'a pas été comprise parmi les succédanés autorisés. Comme on le voit, en effet, sa composition la désigne tout spécialement pour remplir ce rôle. Il en est ainsi par sa valeur en azotés et par celle en calories. De plus, au moins jusqu'à la proportion de 20 °/₀, elle donne un pain très acceptable, qui, par ses caractères organaleptiques, se place à côté de ceux du riz et du maïs. Enfin, par sa grande production, c'est la céréale qui, pour combler le déficit du froment, peut donner l'appoint le plus important ; et j'y reviendrai dans la suite.

Quant au *manioc*, j'en donne la composition parce qu'il a été question de lui, comme succédané, pendant la discussion du 8 août 1915, à la Chambre des députés et dans d'autres circonstances. Or, on peut voir que, par sa pauvreté en azotés, sa farine ne saurait remplacer celle du froment. Le manioc, en effet, n'a de valeur alimentaire que par ses hydrates de carbone; et il faut le considérer comme n'étant qu'une farine peu propre à la panification.

Valeur hygiénique. — Certaines substances qui, par leur composition chimique semblent devoir être placées parmi les aliments, doivent, au contraire, en être écartées, parce que leur usage peut devenir un danger pour la santé publique, soit à cause d'un poison qu'elles contiennent naturellement, soit à cause de leur altération ou de leur contamination plus ou moins fréquente.

Parmi les premières, je puis citer certains champignons vénéneux, dont la composition chimique se rapproche beaucoup de ceux qui sont comestibles, et parmi les secondes se trouve le seigle, qui, atteint par le *claviceps purpurea*, a produit à des époques des épidémies graves et très étendues. A côté de la valeur alimentaire, il faut donc placer la valeur hygiénique. Or, voyons ce qu'il en est de cette dernière pour les différents succédanés autorisés.

Le seigle. — Sans danger par lui-même, il peut être envahi par le *claviceps purpurea*, et celui-ci produit l'ergotisme. Mais la maladie du seigle est facile à reconnaître, et l'existence du *claviceps* peut être reconnue même dans la farine. A la condition de n'employer que des seigles exempts de ce champignon, on peut donc l'utiliser sans danger.

Le riz. — Une sérieuse accusation a pesé sur le riz : celle de produire le béribéri. Mais la véritable cause de cette affection, d'abord soupçonnée par quelques cliniciens, a été, dans ces derniers temps, définitivement élucidée par MM. Weill et Mouriquand[1], grâce au laboratoire. Ces deux persévérants

1. *Les maladies*, par Carence (*Revue de médecine*, janvier 1916).

expérimentateurs ont établi, en effet, qu'en réalité, l'*alimentation exclusive par le riz décortiqué* conduit sûrement les pigeons au béribéri; mais, fait considérable, que le riz non décortiqué ne le produit pas. Le moyen d'éviter le béribéri est donc facile. Mais, en outre, et c'est ce qui augmente beaucoup l'importance de leurs recherches, ils ont établi que la même maladie peut être produite par l'alimentation exclusive : par l'*orge*, par le *maïs* et même par le *froment décortiqués*; tandis que les mêmes céréales non décortiquées sont impuissantes à la produire. Enfin, continuant leurs expériences, avec un admirable sens expérimental, ils ont pu confirmer l'idée de C. Funck (de Londres), sur l'existence d'une substance de la nature des diastases dans la couche de ces céréales sous-jacentes à leur cuticule. Portées à une température de 120°, et sans être décortiquées, ces céréales produisent le béribéri. En somme, la stérilisation produit le même résultat que le décorticage. Mais, dès lors, la cause du béribéri étant ainsi sûrement connue, et les moyens de l'éviter d'une exécution si facile, le riz peut entrer désormais largement dans notre alimentation, sans susciter aucune crainte, à la condition de ne le décortiquer que faiblement et, mieux, pas du tout.

De plus, pour le riz et aussi pour le maïs, l'orge et le froment quand ils sont décortiqués, le béribéri ne se produit que lorsqu'ils constituent l'aliment exclusif des animaux. Or, comme d'après la loi, ils n'entreront dans le pain que dans la proportion de 20° °, et qu'enfin, le pain lui-même, ne constitue jamais qu'une partie de nos aliments, on voit que le danger qu'offre le riz mis dans notre pain n'est pas à craindre.

Maïs. — Je viens de dire que le maïs, comme le riz, quand il est décortiqué et qu'il constitue d'une manière exclusive l'alimentation, peut produire le béribéri. Mais la cause étant connue, le moyen de l'éviter est bien facile. Il suffira, pour tenir compte de cette démonstration expérimentale, de moins décortiquer le maïs et de ne le soumettre qu'à un blutage moins élevé.

De plus, la fréquence de la pellagre parmi certaines populations faisant du maïs la base de leur alimentation, a fait considérer cette céréale, au moins comme jouant un certain rôle dans la production de cette maladie. Mais l'importance de ce rôle n'est pas encore nettement établi. L'Académie de Médecine, à la demande de M. Berthelot, a nommé une commission pour étudier cette question et il faut espérer qu'elle sera résolue en faveur du maïs. Mais j'avoue que le travail qui m'a le plus impressionné jusqu'à présent est celui de M. Petrof, qui, d'une part, attribue la pellagre au maïs qui manque de phosphate et qui, d'autre part, considère les terrains pauvres en chaux comme ne produisant que des maïs pauvres en ces sels. La pellagre serait donc fonction de la nature des terrains plus que de l'usage du maïs; et ainsi s'expliquerait que parmi les populations se nourrissant avec le maïs les unes aient des cas fréquents de pellagre et que les autres n'en aient pas. Celles utilisant le maïs venu dans les terrains riches en chaux en restent exemptes. Mais le mieux, puisque l'Académie étudie cette question, est d'attendre ses décisions.

Orge. — En dehors des expériences de Weill et Mouriquand, que je viens de résumer à propos du riz, et qui établissent les dangers de l'orge complètement décortiqué, comme aliment unique, je n'ai rien trouvé contre l'usage de cette céréale.

Millet et sorgho. — Quelques faits cliniques ont conduit à considérer le sorgho d'Algérie comme pouvant produire des phénomènes gangreneux. Mais la publication de ces faits remonte à plus de vingt ans et je n'ai rien trouvé qui, depuis, soit venu les appuyer. Peut-être les sorghos incriminés étaient ils altérés. Le *claviceps purpurea* ne pourrait-il pas se développer sur le sorgho? Un autre champignon ne pourrait-il pas produire des accidents se rapprochant de ceux du *claviceps purpurea?* Les deux hypothèses peuvent être faites. Mais, j'y reviens, quoique l'usage du sorgho soit très

répandu dans notre Algérie, puisqu'il constitue un des principaux aliments des Arabes, et quoique le service médical y soit mieux assuré qu'autrefois, je n'ai rien vu qui soit venu justifier ces craintes.

Sarrasin, fèves, avoine. — Leur usage n'a, jusqu'à présent, éveillé aucune crainte. La loi a donc pu admettre les deux premières parmi les succédanés du froment sans menacer la santé publique; et je crois qu'elle pourrait en faire autant pour l'avoine sans la menacer davantage.

Manioc. — On sait, au contraire, que certains maniocs contiennent à l'état cru une substance toxique qui rend leur utilisation dans cet état dangereux. Mais heureusement ce toxique s'élimine facilement par le lavage et aussi par la cuisson, de sorte qu'on peut, en prenant l'une ou l'autre de ces précautions, utiliser le manioc sans danger, qu'on le consomme à l'état de couac, de moussache ou de cassave, ou bien encore qu'on n'utilise que sa fécule, le tapioca.

Sous ces différentes formes, le manioc peut bien prendre place dans notre alimentation. Mais, d'abord, il ne saurait entrer dans la fabrication de notre pain à cause de sa pauvreté en azotés; et ensuite, je crois qu'il serait difficile d'en trouver une quantité disponible qui puisse couvrir une partie un peu importante du déficit de notre froment.

De cette revue de ces différents aliments au point de vue hygiénique, on peut donc conclure, qu'à la condition de prendre les précautions indiquées et de surveiller la fabrication de ces farines, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient mélangées à celle du froment pour la fabrication du pain.

Ces mélanges, une fois examinés au point de vue alimentaire et au point de vue hygiénique, je passe à l'examen des questions d'ordre pratique.

QUESTIONS D'ORDRE PRATIQUE. — Elles comprennent la *mouture*, le *mélange*, la *panification* et l'*approvisionnement des succédanés*.

Mouture. — Parmi les succédanés autorisés par la loi, quelques-uns sont déjà utilisés en farine, et leur entrée légale dans la fabrication du pain, ne trouvera aucune difficulté à cet égard. Il en est ainsi notamment pour le seigle et le sarrasin. Mais, déjà pour le maïs et le riz, la mise en farine devra être sérieusement augmentée. La plus grande partie de ces deux céréales, en effet, est consommée à l'état de grain. C'est sous cette dernière forme que le maïs est surtout utilisé pour l'alimentation des animaux, et c'est aussi sous cette forme que nous utilisons le riz. La meunerie devra donc s'adapter à cette nouvelle fabrication. Il en sera de même, et encore dans de plus grandes proportions pour l'orge, le millet, le sorgho et les fèves, qui sont déjà autorisés, et aussi pour l'avoine, si, comme je l'espère, on l'ajoute aux précédents. La quantité de farine de ces divers succédanés, que l'on devra moudre, dépassera de beaucoup celle que donne la meunerie actuelle. Mais, ce serait faire injure à cette industrie que de voir, dans cette modification qui lui sera imposée par les circonstances actuelles, de sérieuses difficultés. Celles-ci, grâce à son intelligence et à sa bonne volonté, seront facilement vaincues. Quand, en août 1915, on a pu croire que la farine de riz allait être largement utilisée pour notre panification, les renseignements que j'avais recueillis auprès des meuniers de notre région m'avaient tout à fait rassuré à cet égard. Toutes les meuneries, surtout celles munies de meules, pourront facilement s'adapter à la mouture du riz.

On peut donc admettre que, dans chaque région, les Préfets sauront s'entendre avec la meunerie pour la mouture des succédanés à utiliser. Le département de la Haute-Garonne récolte dans les environs de 600.000 quintaux de maïs. Aussi est-ce à cette céréale que le Préfet s'est adressé pour remplacer le froment, et le Conseil général l'a approuvé. Or, la meunerie de la région a pris ses dispositions pour moudre le maïs fourni par l'administration, et depuis le 11 mai, le pain est fait avec 20 % de cette farine et 80 % de celle de froment blutée à 85 %. Déjà certains boulangers sont

arrivés à un pain très acceptable. La moyenne du rendement du maïs en farine est de 60 à 62 °/₀, en éliminant toute la cuticule. Mais, pour les raisons que j'ai déjà données, j'estime qu'il vaudrait mieux ne le décortiquer que d'une manière incomplète, ce qui permettrait d'arriver probablement à un rendement de 70 °/₀ Le prix de la farine de maïs qui, avec un blutage de 60 °/₀, revient à plus de 60 francs les 100 kilos, serait un peu diminué. Or, j'estime que quand on blute le froment à 85 °/₀, on peut bien le faire à 70 °/₀ pour le maïs. A la question de la mouture du maïs est jointe celle du dégermage. Doit-on laisser le germe dans la farine ou bien l'en exclure? Dans une note qui m'a été remise par M. Thomas, un des minotiers les plus estimés de notre région, il se montre partisan résolu du dégermage. Or, je crois qu'il est prudent de le pratiquer, puisque c'est surtout par le germe que commence l'altération du maïs; et qu'on peut le dégermer, tout en ne le décortiquant que d'une manière incomplète.

Mélanges. — La loi a fixé les proportions des mélanges; et elles varient avec les différents succédanés. Mais, de plus, l'État s'est réservé le droit de les modifier, par un décret.

Ces mélanges, avec juste raison, se font *chez le minotier*. De sorte que le boulanger n'a qu'à employer la farine telle qu'elle sort du moulin. C'est donc le meunier qui en a la responsabilité.

Un autre décret a réservé aux boulangers le soin de vendre la farine servant aux besoins culinaires. Le maximum est de 125 gr. par achat. Je suppose que la farine ainsi vendue est la même que celle qui sert à faire le pain. Il serait, en effet, imprudent de laisser aux boulangers de la farine pure de froment, avec défense de s'en servir.

Panification. — Mes essais de mélange, à la farine de froment, ont porté sur le *riz*, le *maïs*, le *seigle*, le *sarrasin*, l'*orge* et l'*avoine*; or, j'ai constaté que si le pain est peu modifié par la substitution de 5 à 10 °/₀ de leur farine à celle

du froment, la modification est sensible, tout en laissant le pain acceptable, à 15 °/₀ et même à 20 °/₀; mais qu'il est difficile de dépasser cette proportion sans rendre le pain compact et d'une mastication difficile.

Le levain du froment est, en somme, un ferment délicat. L'addition dans son milieu, d'une certaine proportion d'une de ces autres farines, gêne son développement, et il devient insuffisant pour favoriser la fermentation de la pâte et faire lever le pain.

En nous en tenant au levain du froment, il semble donc difficile, sauf pour le seigle, de dépasser la proportion de 20 °/₀.

Cette proportion, du reste, semble suffire, puisqu'elle pourrait remédier à l'insuffisance d'un cinquième de notre consommation, ce qui est beaucoup.

Mais, de plus, je ne crois pas que l'on puisse considérer cette limite comme définitive. Il se pourrait d'abord, qu'avec le temps, le ferment du froment s'adapte aux autres céréales; et ensuite, il se pourrait aussi que l'on trouve des ferments propres au moins à quelques-unes d'entre elles. J'ai déjà constaté que l'addition de levures pour le riz et le maïs favorise la fermentation. Nous ne sommes qu'aux premiers essais d'utilisation de ces farines pour la panification; et je suis convaincu que la science, venant aider nos professionnels, saura nous donner des pains qui, au point de vue organaleptique, ne nous feront pas trop regretter celui du froment pur.

Evaluation approximative de l'insuffisance de notre froment. — Je ne connais pas les quantités de froment qui nous manquent en ce moment. Mais, d'une part, les statistiques agricoles, publiées de 1904 à 1913, établissent que la moyenne de notre production, pendant ces dix ans, a été de 88,431,262 quintaux de froment et de 1,672,660 quintaux métrique de méteil. En assimilant ce dernier au froment, notre production a donc été de 90,103,932 quintaux métriques. Or, malgré cette production élevée, que rien ne gênait

pendant ces dix années, la moyenne des importations, pendant les trois années qui ont précédé la guerre, dépassait nos exportations de 15,362,188 quintaux. On peut donc évaluer notre consommation comme équivalente à 105,466,120 quintaux métriques. C'est, en chiffres arrondis, 9 millions de quintaux par mois. Mais, sous l'influence des récoltes qui sur certains points ont laissé à désirer et aussi sous l'influence du défaut de main-d'œuvre, notre récolte est restée sensiblement au-dessous de la normale; et je ne crois pas exagérer en évaluant notre déficit pour l'année entière à 25 millions de quintaux métriques. Peut-être même avoisine-t il 30 millions. Toutefois, il est probable qu'une partie de ce déficit a été couverte par nos importations qui, quoique gênées surtout par la guerre sous-marine, ont dû se faire encore dans une certaine proportion. A quel chiffre se sont-elles élevées depuis la dernière récolte? Je l'ignore; mais elles ne doivent guère dépasser 5 à 10 millions de quintaux. Ce serait donc encore une prévision de 15 à 20 millions de quintaux qui nous manqueraient pour compléter notre consommation annuelle.

Mais, de plus, la guerre peut se prolonger, nos récoltes peuvent souffrir des conditions atmosphériques, enfin nos importations en froment peuvent devenir encore plus difficiles et surtout ce dernier, vu l'extension de la guerre qui devient mondiale, peut atteindre, par sa rareté, des prix des plus élevés; et, en prévision de toutes ces mauvaises conditions pour notre ravitaillement, il est d'une sage prudence d'évaluer nos prochains déficits comme pouvant s'élever à 25 ou 30 millions de quintaux métriques. Heureux de constater ensuite que nous les avons exagérés.

Il ne faudrait pas, en effet, dans la situation actuelle et dans nos prévisions, n'envisager que le temps qui nous sépare de la prochaine récolte. Il faut, certes, d'abord y arriver; mais, de plus, même la paix étant faite, cette prochaine récolte devra nous conduire jusqu'à la suivante. La paix ne l'aura pas augmentée. L'époque des semailles sera peut-être déjà passée. Nos troupes seront rentrées dans la

vie civile avec l'obligation, pour la grande majorité, de pourvoir à leurs dépenses et à celles de leur famille, avec leur salaire, probablement moindre que maintenant; et que deviendrait ce salaire, en présence de la cherté des vivres dus à leur rareté! La simple prudence nous impose donc de prévoir un déficit élevé de notre froment, largement pour l'année en cours ainsi que pour celle qui la suivra; et pour ne pas rester au-dessous de nos prévisions de le porter dans les environs de 30 millions de quintaux. Trop heureux, je le répète, s'il a été exagéré. Or, ce chiffre approximatif étant admis, voyons comment nous pourrions arriver à combler ce déficit.

Je donne, dans le tableau suivant, notre production moyenne de nos céréales pendant les dix années qui ont précédé la guerre, j'y ajoute la comparaison de nos importations et de nos exportations, et j'en déduis notre consommation :

SUCCÉDANÉS	PRODUCTION	IMPORTATIONS et EXPORTATIONS	CONSOMMATION
Froment	88,431,272	+ 15,362,188	105,466,148
Méteil	1,672,660		
Seigle	13,094,400	+ 703,725	13,795,125
Sarrasin	4,607,240	— 23,290	4,589,950
Maïs	5,616,110	+ 5,887,729	11,503,839
Orge	9,744,560	+ 1,032,233	10,806,793
Sorgho[1]	113,578	»	113,578
Millet[1]	177,270	+ 54,218	231,448
Fèves[2]	689,640	+ 587,274	1,297,914
Féverolles[2]	617,340	» ?	» ?
Avoine	48,596,690	+ 5,837,904	54,434,596

1. La statistique ne mentionne que le sorgho et le millet à balai.

2. Pour la production, les statistiques différencient la fève et la féverole. Mais dans les importations et exportations, il n'est question que de la fève.

L'examen de ce tableau, qui comprend tous les succédanés autorisés que produit la métropole, et auxquels j'ai ajouté l'avoine, ne laisse aucun doute sur ces divers points :

1° Même pendant les années qui ont précédé la guerre et pendant lesquelles notre agriculture jouissait de tous ses moyens d'action, notre production pour ces divers succédanés, sauf pour le sarrasin, était déjà insuffisante pour assurer notre consommation;

2° En ce qui concerne les trois céréales qui sont plus spécialement destinées à notre consommation, le *froment*, le *seigle* et le *sarrasin*, nous devions déjà demander à l'importation un excédent de 16,042,623 quintaux métriques sur notre exportation. En n'envisageant que le seigle et le sarrasin, cet excédent est encore de 680,135 quintaux. Or, il est probable, d'abord que notre production pour le seigle et le sarrasin a dû rester cette année inférieure à celle d'avant la guerre et, ensuite, que nos importations ont dû être gênées. Cependant, nos besoins ont dû rester les mêmes ; et nous avons dû les satisfaire avec une quantité moindre. On ne saurait donc compter sur ces deux succédanés pour combler notre déficit en froment, quand eux-mêmes sont déficitaires. On peut, certes, les faire entrer dans notre pain; mais le mode d'utilisation n'augmentera ni leur production ni leur valeur alimentaire. Leur production et leur valeur alimentaire resteront les mêmes, qu'ils soient consommés sous forme de pain de seigle et de bouillies de sarrasin, ou que leur farine soit mélangée à celle du froment. On ne saurait beaucoup compter non plus sur le *millet* et le *sorgho* métropolitain. Outre que notre consommation en millet demandait un sérieux appoint à l'excédent de nos importations qui doi nous manquer cette année, leur production, même aidée par l'importation, n'arrive qu'à un total de 345,026 quintaux, quantité tout à fait négligeable, quand on la place à côté du déficit du froment. Notre sorgho et notre millet, surtout utilisés pour l'alimentation des animaux sont, du reste, au-dessous de ces besoins.

La *fève* et la *fevérole*, dont la production totale pen-

dant ces dix années, de 1904 à 1913, a été seulement de 1,306,980 quintaux métriques, étaient aussi insuffisantes pour couvrir notre consommation. Pour assurer cette dernière, nous devions y ajouter 587,274 quintaux demandés à l'importation. Or, de nouveau, leur production a dû être inférieure cette année; et, de plus, il est probable que leur importation a dû être moindre. Enfin, leur production, qui doit déjà suffire à certains besoins spéciaux, est trop faible pour pouvoir donner un sérieux appoint pour combler un déficit du froment évalué dans les environs de 25 millions de quintaux.

Parmi les succédanés métropolitains autorisés, il ne nous reste donc que le maïs et l'orge, qui sont habituellement destinés presque exclusivement aux animaux.

Maïs. — Notre production en maïs est relativement peu considérable. Elle ne représente que la moitié de notre consommation; l'autre moitié nous est fournie par l'excédent de nos importations. Or, ces dernières nous ayant fait défaut, et notre production ayant été diminuée, on voit donc que l'on ne peut guère compter sur cette céréale pour remplacer le froment qui nous manque. Du reste, le maïs n'est guère cultivé que dans le Midi et plus spécialement dans le Sud-Ouest. Aussi, ce n'est guère que dans quelques départements de cette région, les Landes, les Basses-Pyrénées et la Haute-Garonne que les Préfets pourront trouver une quantité de maïs suffisante pour couvrir l'insuffisance du blé.

Orge. — Sa production est plus abondante. Sa moyenne décennale dépasse 9 millions de quintaux. Néanmoins, elle est encore insuffisante, ainsi que le prouve l'excédent de nos importations qui dépasse 1 million de quintaux. Vu cette production, quoique elle ait dû être diminuée comme celle des autres céréales, et quoique privée, au moins en partie de ses importations, je pense qu'à la rigueur, à la condition d'en priver nos animaux, nous pourrions en distraire une certaine quantité pour notre propre alimentation.

Trois départements en ont produit plus de 400,000 quintaux en 1913, ce sont : la Mayenne, avec 718,000 quintaux; la Manche, avec 620,000, et la Sarthe, avec 449,000. Ces trois départements pourraient sûrement disposer d'une quantité appréciable pour notre alimentation. Mais, de plus, les neuf départements suivants en ont récolté de 300,000 à 400,000 quintaux, ce qui doit leur permettre certaines disponibilités. Ce sont : la Côte-d'Or, 370,000 quintaux; le Loiret, 363,000; l'Ille-et-Vilaine, 357,000; l'Aube, 332,000; la Haute-Loire, 331,000; la Marne et le Finistère, 321,000; le Calvados, 317,000; et, enfin, l'Eure-et-Loir, 305,000.

C'est donc, en tout, douze départements pour lesquels on peut considérer la production de l'orge comme suffisante, pour venir en aide au froment.

En somme, l'examen des différents succédanés métropolitains autorisés nous conduit à ces conclusions :

1° Que l'introduction par la loi, du seigle et du sarrasin dans notre pain, n'augmente en rien leur valeur alimentaire. Celle-ci restera la même, qu'ils soient incorporés dans notre pain ou qu'ils soient consommés au gré de leurs consommateurs habituels;

2° Que le sorgho, le millet, la fève et la féverolle, vu leur minime production, ne peuvent apporter qu'un appoint négligeable;

3° Que le maïs ne pourra suppléer le froment que dans quelques départements; et, encore, en en privant les animaux auquel il est destiné;

4° Que seule l'orge, à la même condition d'en priver les animaux, pourra apporter un appoint sérieux dans une dizaine de départements;

5° Enfin, comme conclusion générale, qui domine toute cette étude, qu'on ne saurait compter, pour combler le déficit de notre froment, ni sur les céréales qui nous sont destinées, ni sur celles qui sont destinées aux animaux.

Avoine. — Dans le tableau donnant la composition chimique des différentes céréales, ainsi que dans celui contenant leurs

productions, j'ai placé l'avoine à côté des succédanés autorisés par la loi, quoique cette dernière ne l'ait pas comprise. C'est qu'en effet, je ne vois pas la raison de cette exclusion. J'ai fait fabriquer du pain avec 10 et 20 % de farine d'avoine, et même, avec cette dernière proportion, on l'a trouvé très acceptable. Il se place comme caractères organaleptiques, aux mêmes proportions, après celui additionné de riz, avec celui fait avec addition de maïs et bien avant celui fait avec l'addition de la farine d'orge.

Au point de vue de sa valeur alimentaire, la farine d'avoine est un peu plus riche en azotés et surtout en corps gras, mais un peu moins riche en hydrates de carbone. Néanmoins, vu surtout sa plus grande quantité de corps gras, sa valeur en calories dépasse un peu celle de la farine de froment.

Enfin, au point de vue de l'hygiène publique, je n'ai rien vu qui puisse la faire écarter de notre alimentation. On la conseille même pour les bouillies du jeune âge; et on en prépare quelques spécialités basées sur sa richesse en azotés et en corps gras.

Je ne vois donc pas de raisons scientifiques pour expliquer cette exclusion. Mais, en outre, il me semble que, vu sa grande production, qui a atteint une moyenne de 48 millions de quintaux métriques de 1904 à 1913, production cinq fois plus grande que celle de l'orge, elle aurait dû être placée en première ligne pour combler le déficit du froment. Il me paraît évident, en effet, qu'on pourra se procurer plus facilement 4 à 5 millions de quintaux d'avoine, vu sa production de 48 millions de quintaux, que la même quantité d'orge dont la production n'arrive qu'à 9 millions de quintaux, et surtout de maïs dont la production ne dépasse guère 5 millions de quintaux.

Pour toutes ces raisons, j'estime que l'avoine devrait trouver une place, et au premier rang, parmi les céréales autorisées C'est à elle que pourraient s'adresser les départements les plus nombreux, en utilisant leurs ressources locales pour combler leur déficit. Cinq d'entre eux, en effet, en 1913, en ont récolté plus de 2 millions de quintaux, ce

sont : la Seine-et-Oise, avec 2.305.000 ; la Seine-et-Marne, avec 2.183.000 ; le Pas-de-Calais, avec 2.146.000; l'Oise, avec 2.142.000 et l'Aisne, avec 2.131.000. Mais, de plus, les quatorze suivants ont récolté plus d'un million de quintaux, ce sont : la Somme, avec 1.816.000; le Nord, avec 1.541.000; le Finistère, avec 1.641.000, l'Eure et-Loir, avec 1.460.000; la Marne, avec 1.382.000; la Seine-Inférieure, avec 1.236.000; les Côtes-du-Nord, avec 1.231.000; le Loiret, avec 1 181.000 ; l'Yonne, avec 1.130.000; le Loir-et-Cher, avec 1.132,000 ; l'Indre, avec 1.115.000 ; la Creuse, avec 1.103.000, la Corrèze, avec 1.036.000; et enfin, l'Ille-et-Vilaine, avec 1.012.000.

C'est donc en tout dix-neuf départements récoltant plus d'un million de quintaux d'avoine; et il me semble, qu'en s'y prenant au moment de la récolte, on pourrait dans chacun d'eux prélever une moyenne de 200.000 quintaux qui, très probablement, couvrirait leur déficit en froment. Ces prélèvements sur l'avoine se feraient bien plus facilement que ceux sur l'orge, pour laquelle trois départements seulement dépassent 400.000 quintaux.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il y a lieu de comprendre l'avoine parmi les succédanés du froment autorisés par la loi.

Des renseignements donnés par un des membres les plus autorisés de la commission parlementaire qui a fixé les succédanés, il résulte que si l'avoine n'a pas été comprise, c'est d'abord pour la réserver pour nos animaux et ensuite parce qu'elle ne donne qu'un faible rendement en farine. Mais l'orge et le maïs sont aussi destinés aux animaux; et si on doit faire des prélèvements ayant une certaine importance, il est sûrement plus facile de les faire porter sur une céréale dont la production est de 48 millions de quintaux que sur celle dont la production n'est que de 9 millions comme pour l'orge et de 5 millions comme pour le maïs. Quant au faible rendement de l'avoine en farine, d'après des renseignements pris auprès des minotiers, il est pour l'avoine de 50 à 55 °/₀, soit le même que pour l'orge; et je rappelle que celui du maïs est dans les environs de

60 °/₀, celui du seigle de 55 à 60 °/₀ et que celui du sarrasin ne dépasse pas 28 °/₀. Comme on le voit, on ne saurait donc invoquer la faiblesse du rendement, qui est sensiblement la même que pour les autres succédanés.

D'une manière indiscutable, les succédanés métropolitains sont donc insuffisants pour combler le déficit du froment, puisque tous sont eux-mêmes déficitaires. Mais ce point établi, et tout en ne comptant pas sur eux pour combler ce déficit d'une manière complète, n'y avait-il pas lieu, dans la situation un peu difficile que nous traversons, de chercher à utiliser les disponibilités qu'ils pouvaient présenter? Ces succédanés ne sont pas uniformément produits dans toutes les régions. Quelques-unes en produisent assez pour dépasser leur consommation; et, dès lors, une certaine quantité peut rester disponible. Or, cela étant, j'estime que le Gouvernement a bien fait de faire son possible pour les utiliser. Il faut qu'il soit démontré à la population que si nous avons recours aux succédanés coloniaux, d'un transport difficile et qui les rend coûteux, c'est parce que les nôtres sont insuffisants; et cette insuffisance ne pouvait se démontrer que par le recensement. On ne peut donc qu'approuver le Gouvernement de s'être adressé d'abord à nos propres ressources. Mais pour les utiliser, deux voies s'offraient à lui. Voici la première : après un recensement qui lui aurait permis de connaître les disponibilités pour chacun de ces succédanés, il aurait pu les répartir également dans tous les départements, en tenant compte de leurs besoins pour les quantités et de leurs habitudes pour les qualités des succédanés. Cette manière de procéder aurait placé tous les départements autant que possible sur le pied de l'égalité. Je sais bien que cette répartition eût été difficile; que même en cherchant à la faire avec la plus grande équité, elle aurait donné lieu à de nombreuses réclamations. Mais c'est là le sort inévitable de l'autorité; il faut que, forte de sa conscience, elle sache s'y exposer, pour les écouter si elle les trouve fondées, et pour imposer ses décisions dans le cas contraire.

Sans que j'en connaisse les raisons, le Gouvernement, nous l'avons vu, a choisi une autre voie. Confiant, et à bon droit, dans son personnel administratif, il lui a laissé le soin de suppléer à l'insuffisance du froment dans chaque département en utilisant les ressources locales. C'est ainsi que dans la Haute-Garonne, qui est un des grands producteurs de maïs, le Préfet s'est adressé à cette céréale. Deux raisons plaident en faveur de cette manière de procéder : d'abord, on évite les transports si difficiles en ce moment, et ensuite on met à la disposition de la population un succédané qu'elle connaît, puisqu'elle le produit. Mais on le voit, cette manière de procéder peut à la rigueur satisfaire au maximum une trentaine de départements avec les succédanés autorisés, et au maximum aussi une cinquantaine, si on leur ajoute l'avoine. Mais comment feront les autres, c'est-à-dire la moitié de nos départements? Cette mesure divise les départements en deux catégories : les producteurs de céréales qui pourront remplacer le froment qui leur manque et les non producteurs de céréales qui subiront très fortement la crise du froment, tandis que pour les premiers elle ne se traduira que par une légère modification de leur pain. Les inconvénients de cette crise du froment pèseront donc d'une manière bien inégale sur les différents départements; et, forcément, ils seront mal supportés par les moins favorisés. L'égalité dans les privations les font mieux supporter. De plus, le Gouvernement n'aura pu éviter les plaintes et les réclamations. Il les aura, au contraire, rendues plus fortes en les rendant plus justifiées. Enfin, s'il n'a pas les embarras de la répartition, il aura ceux non moins grands du ravitaillement. Or, pour l'assurer pour tous ces départements, il ne pourra pas en demander à ceux qui se sont adressés à leurs ressources locales, qu'ils garderont jalousement, même en excès, pour en avoir assez; et, dès lors, il ne restera plus au Gouvernement que la ressource de se procurer, d'une manière sûre, les succédanés coloniaux pour en fournir aux départements déshérités, et en quantité suffisante pour couvrir leurs

besoins. On ne comprendrait pas qu'en France, sous l'influence de la guerre qui doit peser également sur toutes les populations, celles de quelques départements fussent livrées à la famine, tandis que d'autres, leurs voisines, eussent tout le nécessaire.

Il faut donc espérer que si l'État a laissé aux Préfets le soin de remédier dans chaque département à l'insuffisance du froment avec les ressources locales, c'est qu'il a pris ses précautions pour subvenir aux besoins de ceux auxquels leurs ressources locales feront défaut, en s'assurant des succédanés coloniaux en quantités suffisantes.

UTILISATION DE NOS CÉRÉALES COLONIALES

Cette conclusion, sur l'insuffisance des succédanés métropolitains à laquelle un examen attentif ne permet pas d'échapper, nous conduit forcément à l'utilisation de nos céréales coloniales, dont la production, très heureusement, dépasse les besoins de leurs pays producteurs.

Nous pouvons compter, dans des proportions différentes, en dehors du froment algérien, sur trois d'entre elles : le sorgho, le maïs et le riz.

Froment. — Nous ne devons pas oublier, en effet, que nous n'avons recours aux autres céréales qu'à cause de l'insuffisance de notre froment. Or, nos colonies de l'Afrique du Nord, Maroc, Algérie, Tunisie, en produisent; et leur production peut être augmentée en agissant sur les indigènes. Qu'on leur fasse l'avance des semences; qu'on leur assure la vente de leur récolte à un prix rémunérateur, et sûrement on obtiendra de bons résultats. Mais, en outre, les terres ne manquent pas, et pourquoi ne pas employer à cette culture une partie de nos troupes, même les européennes? On pourrait sûrement le faire sans nuire à leur instruction militaire; et, de plus, ce serait une école pour les indigènes.

Le premier devoir de l'État est donc d'augmenter la pro-

duction de notre froment du Nord-Afrique qui viendrait s'ajouter à celui de la métropole. Mais, de plus, pour empêcher notre déficit, il pourrait aussi s'adresser aux trois autres céréales.

Le *sorgho*, est aussi, comme le froment, cultivé dans la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Il constitue, sous forme de couscous, une partie importante de l'alimentation de l'indigène. Je ne crois pas qu'il puisse, en ce moment, être trouvé en grande quantité. Mais, je l'ai dit, il faut dès maintenant penser aux récoltes suivantes et pour plusieurs années. Or, cela étant, il me paraît élémentaire de favoriser la culture de cette céréale, par des avantages, soit par des primes d'ensemencement, soit en assurant aux producteurs des prix largement rémunérateurs et payés dès la récolte.

Je vois surtout dans l'augmentation de la production de cette céréale, comme pour le froment, les avantages suivants : d'abord que l'argent de la métropole irait dans nos colonies, dont il reviendrait en partie; ensuite que nous la payerions en valeur de nos banques, au lieu de la payer en or; et enfin, que son transport, vu la proximité de sa production, serait peu coûteux et exposé seulement à de rares pertes.

Maïs. — Ces trois mêmes colonies peuvent aussi nous fournir du maïs; et nous pourrions faire pour ce dernier ce que nous ferions pour le froment et le sorgho : prendre des mesures pour augmenter sa production, et nous assurer l'excédent de cette dernière dès la récolte.

Mais ces colonies ne sont pas les seules à pouvoir le produire. Il vient aussi dans la partie centrale de Madagascar, et surtout dans notre Indo-Chine. Dans cette dernière colonie, en août 1915, le Gouverneur avait fait savoir qu'elle en avait 2 millions de quintaux disponibles. Or, il me paraît nécessaire, dès maintenant, de favoriser sa production et de nous en assurer l'excédent. Une indication à nos indigènes suffit. Qu'on leur assure la vente à un prix honnêtement rémunérateur et ils en produiront. Comme pour le sorgho, nous payerons le maïs en argent et en valeurs de nos ban-

ques ; et, de plus, cet argent nous reviendrait. Le transport serait plus chanceux et plus onéreux, mais de deux maux, il faut choisir le moindre.

Riz. — Ces trois céréales pourront déjà, au moins pour les années suivantes, nous apporter un sérieux appoint, mais, sûrement, le plus important doit nous venir du riz. Or, de plus, considération capitale, il ne s'agit pas d'attendre longtemps, en favorisant sa production. Le riz est, en ce moment même disponible, et dans des quantités suffisantes pour combler à lui seul une large partie de notre déficit en froment. Une dépêche de M. Sarraut, Gouverneur général de l'Indo-Chine, du 8 février dernier, évalue à 13 millions de quintaux métriques la quantité de riz que la récolte actuelle, qui est exceptionnelle, va laisser disponible. Or, l'Indo-Chine a deux récoltes de riz par an. On peut donc évaluer largement à 20 millions de quintaux le riz qu'elle peut, chaque année, nous fournir.

A Madagascar également, la culture du riz est très répandue dans la partie centrale. Il constitue une partie importante de l'alimentation de ses indigènes. Je ne sais si la production dépasse les besoins, comme dans l'Indo-Chine, mais on peut essayer aussi de l'augmenter. Sans attendre les résultats de ces efforts, nous pouvons du moins, dès maintenant, faire venir celui qui est disponible en Cochinchine.

Nous avons là un chiffre officiel et récent. L'Indo-Chine met à notre disposition 13 millions de quintaux métriques de riz. Ces 13 millions de quintaux, excédent de la production sur la consommation présumée, sont destinés à l'exportation. Qu'attend notre Gouvernement pour se les assurer. S'ils sortent de notre colonie, ils iront aux Indes hollandaises, qui constituent un des débouchés de notre riz ; et de là, sûrement, en Allemagne, en passant par la Hollande. Il est temps d'aviser. Certains agriculteurs de l'Indo-Chine, comme ceux de France, ont besoin de vendre dès la récolte ; et si l'État français ne leur prend pas leur riz, ils trouveront d'autant plus facilement acquéreurs, que déjà Sumatra et Java ont élevé les offres de leurs prix.

Nous laisserions ainsi ces millions de quintaux de riz passer chez nos ennemis, pendant qu'en France nous disputerions quelques quintaux de maïs à notre volaille et quelques autres quintaux d'orge à nos animaux de ferme. Ce serait vraiment incompréhensible; il me semble même que l'État serait coupable de ne pas se l'assurer. Qu'on veuille, en effet, bien réfléchir : 1° Que nous ne pouvons employer une partie de nos céréales pour notre pain qu'à la condition d'en priver nos animaux dont l'alimentation est déjà insuffisante; 2° Qu'au contraire, le riz est disponible, que son exportation de Cochinchine ne prive personne; et que, vu sa grande quantité, son arrivée chez nous nous rassurerait d'une manière complète relativement à l'insuffisance de notre froment; 3° Que nous pouvons avoir tout ce riz sans dépenser notre or. Et, dès lors, il me semble que son achat sans délai par le Gouvernement français, s'impose.

Les qualités organaleptiques du pain, contenant 5, 10, 15 et même 20 °/₀ de farine de riz sont maintenant universellement connues. Ce pain a satisfait tous ceux qui l'ont goûté. Sa valeur alimentaire et hygiénique a été établie par les corps savants : l'Académie de médecine et le Conseil supérieur d'hygiène publique. De plus, il a maintenant subi plusieurs larges épreuves pratiques. Depuis assez longtemps, en effet, il est d'un usage habituel en Cochinchine, sans donner lieu à aucune observation. En outre, deux grandes expériences viennent d'être faites et avec des résultats tout en sa faveur. Dès le 2 juillet 1916, le Gouverneur général de Madagascar a avisé le Département que des essais ont été faits avec une farine de froment contenant 12 °/₀ de gluten mélangé à 22 °/₀ de farine de riz et que ces essais ont été si concluants, que, depuis, ce mode de panification est généralisé dans toute cette colonie.

D'autre part, un câblogramme reçu le 17 février dernier, du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, déclare que le *pain rizé*, employé pendant un mois, a donné toute satisfaction dès la *première panification*.

Ainsi nos trois grandes colonies, l'Indo-Chine, Madagascar

et l'Afrique Occidentale ont déjà devancé la Métropole dans cette voie dans laquelle elles ont trouvé satisfaction. Qu'attend cette dernière pour profiter de leur expérience si concluante? Quelles raisons peuvent donc empêcher notre Gouvernement de s'assurer ce riz qui est à sa disposition, quand, d'autre part, il cherche, par des mesures mal acceptées, à se procurer des succédanés de notre froment dans nos céréales qu'il sait être insuffisantes?

Est-ce la difficulté de le faire venir? Mais nos communications avec notre Indo-Chine n'ont jamais été interrompues. Elles ont même conservé leur régularité. Nos paquebots partent et retournent au jour indiqué. Nous y envoyons, aux dates voulues, nos fonctionnaires et nos troupes; nous en faisons revenir les mêmes fonctionnaires, les mêmes troupes et nos travailleurs indo-chinois. Tout ce personnel brave le torpillage; et nous nous montrerions plus timorés pour y exposer quelques chargements de riz!!!

Est-ce le prix du fret? Mais il est établi que, même en s'adressant à la marine marchande et en payant la tonne 378 francs, le riz reviendra chez nous meilleur marché que le froment acheté à l'étranger. Le riz, en effet, sera acheté sur place meilleur marché que le froment. De plus, les risques de guerre qui élèvent le prix du fret, sont plutôt moindres pour notre Indo-Chine que pour l'Amérique? Jusqu'à présent, en effet, les risques sont moindres dans la mer des Indes et la mer Rouge, que dans l'Atlantique. Ils ne commencent qu'au sortir de Port-Saïd; et nous avons dans la Méditerranée assez de bâtiments de guerre pour protéger un convoi de transports jusqu'à Marseille. Ce n'est qu'une traversée de cinq à six jours.

Mais, de plus, l'État qui subventionne nos paquebots de l'Indo-Chine ne peut-il pas, moyennant certaines garanties contre les risques de guerre, obtenir de leur part un fret moins onéreux? Le transport d'un million de tonnes de riz, même à 100 francs la tonne, leur assurerait un fret de 100 millions, ce qui ne doit pas être négligeable dans leur budget. Or, avec ce fret, le riz nous reviendrait la moitié

meilleur marché que le froment étranger. L'État n'aurait donc qu'à ne pas rendre les paquebots responsables du riz pris en charge; et, dès lors, leurs risques de guerre ne seraient pas augmentés.

Si nos paquebots sont insuffisants pour assurer la totalité de ce transport, je suis convaincu que, dans les mêmes conditions, et avec les mêmes avantages, le marine marchande japonaise et la marine marchande chinoise, qui forcément sont bien disposées à notre égard, s'y emploieraient. Si, du reste, la France ne le prend pas, on peut être sûr que la Hollande saura le transporter chez elle et qu'elle en trouvera les moyens.

Enfin, étant donné que ce riz nous est indispensable pour assurer notre pain, si ces différents moyens de transport sont insuffisants, l'État ne peut-il pas, à ses risques et périls, y employer ses propres navires montés par ses marins?

Que ce soient nos paquebots, la marine marchande française ou étrangère, ou celle de l'État, qui fassent ce transport, il peut bien y avoir, certes, quelques bateaux torpillés; mais je l'ai dit, c'est là un danger qui menace constamment le personnel colonial et militaire et qui ne l'arrête pas; et, je le répète, nous ne saurions nous montrer plus timorés pour le riz que pour le personnel.

De tout ce qui précède, j'arrive à ces conclusions:

1° Que toutes nos céréales, aussi bien celles qui sont destinées à notre alimentation que celles qui le sont à celle des animaux, sont insuffisantes, sous les deux mêmes influences : une moindre production et une diminution des importations;

2° Que vu cette insuffisance, nous ne saurions compter sur celles que l'homme consomme habituellement, soit le seigle et le sarrasin, pour combler le déficit de notre froment;

3° Que, par conséquent, pour essayer de combler ce déficit avec nos céréales métropolitaines, nous sommes condamnés à nous adresser à celles destinées aux animaux;

4° Que parmi ces dernières, le maïs et l'orge qui ont été compris parmi les succédanés autorisés, à eux seuls, même si on les prenait en totalité, resteraient également insuffisants;

5° Qu'il me paraît nécessaire, pour combler au moins une partie assez importante de ce déficit, de comprendre l'avoine parmi les succédanés. Celle ci, en effet, au moins jusqu'à la proportion de 20 %, donne un pain très acceptable, aussi bon que le maïs et meilleur que l'orge.

6° Que l'autorisation donnée d'employer l'avoine fournirait l'appoint le plus important; mais que nous ne pouvons distraire une partie du maïs, de l'orge et de l'avoine, pour notre propre alimentation, sans rendre difficile, et peut-être impossible, celle d'un certain nombre d'animaux dont le bon entretien est cependant indispensable à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture et aussi à notre propre alimentation;

7° Que, vu cette insuffisance bien constatée de nos céréales métropolitaines, il y a lieu de nous adresser à celles de nos colonies;

8° Que dans cette voie on peut penser, pour l'avenir, au froment, au sorgho et au maïs de nos possessions de la côte Nord de l'Afrique, Tunisie, Algérie et Maroc;

9° Mais que dès maintenant nous pouvons utiliser les 13 millions de quintaux de riz qui sont sûrement disponibles en Cochinchine;

10° Que ce riz, en s'ajoutant réellement à nos ressources alimentaires, comblerait sûrement notre déficit en froment, au moins jusqu'à la prochaine récolte;

11° De plus, qu'en nous réservant le riz disponible des récoltes à venir, et la Cochinchine en a deux par an, nous pourrions également combler les autres déficits de notre froment qui sont à prévoir d'autant plus sûrement qu'ils existaient même avant la guerre avec notre production normale;

12° Que lorsque notre production en froment pourrait assurer notre consommation, l'autorisation de l'utilisation du riz serait supprimée, sans que ses producteurs eussent à en souffrir, car ils en trouveront facilement le placement en Chine, au Japon et dans l'Archipel Indien;

13° Que, en attendant, l'utilisation du riz pour notre pain nous permettrait de laisser aux animaux notre entière production des céréales qui leur sont destinées ;

14° Que les difficultés dépendant du transport de ce riz et du prix élevé de son fret, sont de celles que l'État peut résoudre ou du moins atténuer dans une large mesure ;

15° Enfin, qu'il est d'une sage prévoyance, de la part de l'État, de se réserver cette grande quantité de riz, ne serait-ce que pour éviter, que par l'intermédiaire des neutres, il n'aille ravitailler nos ennemis.

Je n'ai envisagé dans ce travail que les moyens de remédier au déficit du froment ; et, on le voit, c'est par nos produits coloniaux que seulement nous pouvons le faire. Nous avons vu aussi quel appoint important a pu déjà nous donner l'Algérie dans notre crise du VIN. En 1915, elle nous a donné le cinquième de la récolte de la métropole. C'est également grâce à nos *corps gras coloniaux*, la noix de coco et l'arachide, que nous avons pu atténuer notre crise en corps gras ; et si nous le voulons, ce sont nos *céréales coloniales* qui remédieront à la crise du froment. Je voudrais également que l'on y pensât : nos colonies surtout, sous forme de *viandes frigorifiées*, peuvent nous être de grande utilité pour nous assurer notre consommation en viandes pour laisser notre cheptel se reconstituer. Enfin, sans avoir la même importance, il serait à désirer que, pour remédier à notre crise du *charbon*, on eût la pensée d'utiliser celui du Tonkin. Il nous a déjà rendu service pendant la guerre de Chine, il me semble qu'il pourrait encore nous en rendre. Six mois nous séparent de l'hiver prochain. Or, dans six mois, on peut faire beaucoup, quand on a pour soi la loi et la main-d'œuvre. Je me permets de soumettre ces quelques idées aux hommes d'État chargés de notre ravitaillement.

LES HÉTAIRIES
DANS LA GRÈCE CLASSIQUE

PAR M. CH. LÉCRIVAIN

I

Dans tous les pays, à toutes les époques, les sociétés plus ou moins secrètes, les clubs, les comités, les clans ont été l'âme, le centre des complots, des conspirations, ont provoqué, hâté, dirigé les révolutions. Aussi, dans la Grèce ancienne, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, l'histoire des *hétairies* constitue le chapitre essentiel de l'histoire des troubles politiques et des guerres civiles[1].

II

ORIGINES. — Le mot ἑταῖρος désigne primitivement un compagnon, un ami, un associé. C'est le sens qu'il a dans l'épopée

1. Il n'y a pas encore eu d'étude sur les hétairies dans les villes de la Grèce, sauf pour celles d'Athènes, qui ont été l'objet de nombreux travaux parmi lesquels je cite : Huellmann, *De Atheniensium συνωμοσίαις ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς*. Königsberg, 1814; Vischer, *Die oligarchische Partei und die Hetairien in Athen* (*Kl. Schriften*, Leipzig, 1840, I p. 153-204); Buettner, *Geschichte der politischen Hetärieen in Athen*, Leipzig, 1840; P. Foucart, *Hetairiai* (*Dict. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio); Ziebarth, Ἑταιρία (*Real-Encyclop.* P. W. 1373-1374); G. Miller Calhoun *Athenian Clubs in Politics and Litigation* (*Bull. of the Univ. of Texas humanistic series*, n° 14, *January*, 1913), avec une bibliographie, p. 149-152).

homérique. Souvent unis aux κασίγνητοι et aux ἀνέψιοι qui désignent les collatéraux depuis les frères jusqu'aux cousins issus de germains[1], aux ἕται qui représentent au sens large les membres des familles, des γένη[2], les ἑταῖροι sont, dans Homère, chez les Grecs et les Troyens, les compagnons d'armes, généralement nobles[3], du même âge, groupés autour d'un roi ou d'un chef, qu'ils suivent à la guerre, souvent comme écuyers, à qui ils rendent toutes sortes de services, et qui les réunit dans des repas communs[4]. Ils ne paraissent pas être liés par un serment[5].

De ces deux sens généraux d'amis du même âge et de compagnons d'armes, le premier se maintient jusqu'à la fin dans toute la Grèce[6], et indique les éléments primitifs de l'hétairie; le second n'existe plus guère que dans la Macédoine et dans les États doriens. Nous n'avons pas à étudier ici les *hétaires* de la Macédoine[7]. A Sparte les syssities sont évidemment, sous un autre nom, les anciennes hétairies; elles groupent les citoyens de droit complet, les ὁμοῖοι, c'est-à-

1. *Il.* 15, 237-38, 526, 546; 24, 793; *Od.* 16, 117-120. Cf. *Etym. magn.* 493, 94; Suid. *s. v.*

2. *Il.* 7, 295; 9, 464; 16, 456, 674; 6, 262; *Od.* 4, 3, 16; 15, 273. Plus tard le mot ἕται signifie par extension les citoyens (Thuc. 5, 71; Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, 1; Hesych. *s. v.*). V. Glotz, *La solidarité de la famille*, p. 47, 93.

3. Par exception, de la classe populaire, auprès du pâtre Eumée (*Od.* 16, 8; 14, 413).

4. *Il.* 1, 321, 345; 4, 294, 491; 5, 325; 9, 202, 584-85, 630; 11, 602, 616; 12, 76; 13, 421, 477, 489, 710, 780; 14, 266; 15, 437; 16, 269, 491, 581; 17, 150, 459, 466, 472, 500, 577; 18, 80, 98, 102, 129, 251; 19, 392; 22, 492; 23, 69; 24, 793; *Od.* 2, 225, 254; 5, 695; 14, 247; 17, 68; 22, 208; 23, 5-6. L'ἑταῖρος est souvent qualifié de θεράπων (*Il.* 16, 240, 244; 24, 573-597).

5. Simple promesse dans *Il.* 14, 266.

6. Aristoph. *Eq.* 589; *Vesp.* 609, 913, 1239; Antiph. 1, 18; Lys. 13, 19; Xen. *Hell.* 2, 4, 21; *Memor.* 2, 8, 1; Plat. *Apol.* 5, 21 A; *Gorg.* 65, 510 A; *Phaedr.* 13, 237 A; *Lys.* 3, 206 D; *Lach.* 4, 180 E; *Ep.* 7, 333 E; *Leg.* 5, 729 C; ps-Plat. *Axioch.* 364 B; *Horoi.* 413 C. Ps-Plut. *vit dec. or. Din.* 7; Phot. *s. v.* ἕταις; Aristot. *Ath. pol.* 19, 3; Athen. 12, 537 B; Isocr. 4, 174; Polyaen. 3, 9, 29.

7. V. Albert Martin, *Hétairoi* (*Dict. des Antiq. grecq. et rom.*).

dire les ἑταῖροι que les nécessités de la défense contre les périèques et les hilotes et le régime de plus en plus aristocratique de Sparte ont assujettis à la vie en commun. Dans les villes crétoises, les hétairies forment le groupement essentiel au-dessous des tribus[1]; elles ont le même dieu, Zeus[2]; elles ne reçoivent, à l'exclusion des ἀπέταιροι, que les citoyens de droit complet, sortis, au début de leur dix-neuvième année, des corps éphébiques, des *agelai*. A Gortyne l'adoption se fait sur l'agora, devant tous les citoyens, c'est-à-dire devant toutes les hétairies; l'adoptant donne à son hétairie une victime et une mesure de vin; il y a un juge spécial pour les difficultés entre les membres de l'hétairie. Elle a donc les mêmes attributions que la phratrie et le dème d'Athènes pour le contrôle de l'état civil; mais elle est restée plus vivante que la phratrie athénienne, car elle a gardé d'autre part, pour les mêmes raisons qu'à Sparte, la forme de groupement militaire et le régime des repas communs, des syssities ou ἀνδρεῖα[3].

III

Athènes. — A Athènes, comme dans le reste de la Grèce, l'hétairie est, au sens étroit, le groupe qui dirige un parti politique, et, souvent, au sens large, le parti politique tout entier. Il n'y a guère de troubles, de complots, de séditions où il n'y ait, où on ne puisse supposer son intervention. Aussi est-elle désignée directement ou indirectement soit par le terme propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία), et son dérivé, ἑταιρικόν[4], soit par les mots qui indiquent les amis, les associés, les

1. Connues à Lyttos (Athen. 143 B), Malla (*Gr. Dialekt-Inschr.* 5101, l. 41), Dreros (*ibid.*, 4952, C. l. 40; D, l. 5-10), Gortyne (*ibid.*, 4991, X, l. 35-40; 4999, l. 12 : mention du juge des hétairies).

2. Hesych. *s. v.* Ἑταιρεῖος.

3. V. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*, I, p. 352 s., n° XVII.

4. Thuc. 3, 82, 6; 8, 48; Hyper. 1, 7; Plut. *Lys.* 5, 4.

adhérents d'un chef, ἑταῖροι, φίλοι[1] ἐπιτήδειοι[2] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά, οἱ ἀμφί[3] un tel, soit surtout par les mots, verbes, substantifs, adjectifs, participes, relatifs à l'association, au serment des membres qu'elle comporte généralement, au complot, à la sédition, en particulier σύνοδος[4], στάσις, συνίστασθαι, τὸ συνεστηκός, σύστασις[5], συνομνύναι, συνωμότης, συνωμοσία[6].

C'est pour l'affaire de Cylon, au septième siècle, vraisemblablement avant Dracon, qu'apparaissent pour la première fois les hétairies. D'après la tradition, Cylon, gendre de Théagène, tyran de Mégare, se serait appuyé sur une hétairie de jeunes gens de son âge pour essayer de s'emparer de l'Acropole et de fonder une tyrannie; le peuple se serait divisé entre les deux partis de Cylon et de Mégaclès[7]. La discorde qui amène la législation de Solon suppose également des hétairies des deux partis aristocratique et popu-

1. Thuc. 1, 126, 5; 1, 137; Isocr. 16, 8; Plut. *Lys.* 21, 6; *reg. et imp. apop.* 186 A; *Per.* 7, 6; *Alcib.*, 19, 1; 27, 1; *Arist.* 2, 5; Lysias, 6, 23; Is. 5, 8.

2. Thuc. 8, 48, 2; Andoc. 1, 63; Lys. 13, 19; Isocr. 16, 8; Plut. *Nic.* 5, 2; Dem. 43, 7. Il y a le mot ὁμοιοτρόποι dans Theophr. *Car.* 26.

3. Aristot. *Ath. pol.* fr. 9, 14, 3; 20, 3; 28, 2; 14, 1; 20, 4; *Sol.* 12, 2; *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 19, 3; Plut. *Per.* Xen. *Hell.* 1, 7, 8; ps. Plat. *Axioch.* 368 E; Dem. 37, 39; 39, 18; 57, 59-60; 58, 7.

4. Andoc. 1, 47; Isocr. 3, 54; Aristoph. *Eq.* 476-80; Plat. *Theaet.* 173 D.

5. Sol. *fr.* 2, 19-21, 37; Her. 5, 72; Thuc. 1, 266; 8, 66, 75; Aristoph. *Lys.* 576-78; Plat. *Apol.* 36 B; Xen. *Hell.* 1, 7, 35; 2, 3, 17, 30; Isocr. 3, 54; 18, 51; Dem. 18, 249, 297; 21, 139, 213; 24, 146-7; 25, 64; 32, 10; 43, 7, 38; 46, 25-26; 57, 13, 16, 59, 62; 58, 40-2; Aristot. *l. c.* 9, 3-4; 13, 2; 20, 1, 5; 25, 3-4; 28, 2; Hyper. 1, 7; Plut. *Sol.* 12, 2; 29, 1; *Nic.* 11, 5; *Them.* 5, 9; *Alcib.* 18, 5; 20, 3.

6. Aeschil. *Agam.* 650-51; Thuc. 6, 27, 56-7, 60-1; 8, 48, 54, 69, 81; Lys. 12, 43; Andoc. 4, 4; Aristoph. *Eq.* 257, 263, 452, 476-80, 628; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953; *Lys.* 1007; Plat. *Pol.* 2, 365 D; *Apol.* 36 B; Plut. *Sol.* 12, 1; *Alcib.* 18, 5; Phot. *s. v.* συνωμοσία.

7. Her. 5, 71 : ἑταιρηίην τῶν ἡλικιωτέων; Plut. *Sol.* 12 : συνωμότας; Thuc. 1, 126, 5 : φίλους; Aristot. *Ath. pol.* fr. 9 : τοὺς μετὰ Κύλωνος, οἱ περὶ Μεγακλέα. Nous acceptons la tradition et la date approximative contre De Sanctis (Ατθις, *Storia della Repubblica ateniese*, p. 280-288) qui met l'affaire de Cylon après le premier exil de Pisistrate et Gruppe (*Gr. Mythologie*, I, p. 37) qui y voit un rituel légendaire d'expiation.

laire[1]. Il en est de même pour les troubles avant et après l'archontat de Damasias[2]. Les trois partis entre lesquels se partage ensuite Athènes, les Paraliens, modérés, avec Mégaclès, les Pédiéens, aristocrates, avec Lycurgue, les Diacriens démocrates, avec Pisistrate, représentent évidemment des hétairies[3]. Celle de Pisistrate le soutient ainsi que ses fils pendant leur tyrannie; ce sont leurs affidés qui assassinent Cimon[4]; après leur chute, leurs amis ont pour chef Hipparque, que frappe l'ostracisme[5]; une loi contre la tyrannie, votée peut-être après le premier exil de Pisistrate, menace celui qui essaie de se faire tyran et ses complices[6]; Harmodios et Aristogiton ont naturellement aussi une hétairie de conjurés[7].

Après la chute des Pisistratides, les deux partis aristocratique et démocratique sont groupés en hétairies autour des deux chefs, Isagoras, qui a l'appui de Sparte, et Clisthène[8]; le roi de Sparte, Cléomène, donne le pouvoir à 300 citoyens de la faction d'Isagoras[9]. Aristote ne cite expressément que les hétairies d'Isagoras; mais le parti de Clisthène a sûrement la même organisation[10]; le démocrate Clisthène est qualifié, comme Solon, de προστάτης, chef, patron du peuple : ce rôle suppose la collaboration de tout un clan politique, de nombreux associés, et nous pouvons en affirmer, dès maintenant, l'existence auprès de tous ces προστάται qui vont diriger jusqu'à la fin les deux partis oligarchique et démocratique[11], soit avec les magistratures régulières, soit avec la seule fonction d'orateurs.

1. Aristot. *l. c.* 2, 1; 5, 1-2; Plut. *Sol.* 14, 6; Sol. *fr.* 2, 19-21.
2. Aristot. *l. c.* 13, 1-2.
3. Plut. *Sol.* 13, 2; 29, 1; Aristot. *l. c.* 13, 4; 14, 3.
4. Her. 6, 103; Aristoph. *Lys.* 1153 (ἑταῖροι d'Hippias).
5. Aristot. *l. c.* 22, 4, 6; Harpocr. *s. v.* Ἵππαρχος.
6. Aristot. *l. c.* 16, 10.
7. Thuc. 6, 56-57.
8. Aristot. *l. c.* 20, 1-3, 5; Thuc. 1, 266.
9. Her. 5, 22 (τοῦτι Ἰσαγόρεω σταασιώτηστι).
10. Aristide est d'abord un ἑταῖρος de Clisthène (Plut. Arist. 2, 1).
11. Aristote les énumère depuis Solon jusqu'à Cléophon (*l. c.* 28, 1-3); Solon parle déjà des chefs du peuple ἡγεμόνες (*fr.* 47).

Après Clisthène, le procès de Miltiade, chef du parti aristocratique, combattu par le chef de l'autre parti, Xanthippe, indique encore une lutte d'hétairies[1]. Il y a dans le serment des sénateurs, rédigé en 501, des clauses contre les coalitions d'orateurs, contre les conspirations pour trahir la ville et renverser la démocratie[2]. Thémistocle et Aristide sont donnés tous les deux avec raison, par Aristote, malgré leur rivalité, comme chefs du parti démocratique[3], mais leurs méthodes d'action sont différentes; quoique Aristide ait aussi des amis politiques à son service, il refuse, en général, de commettre des injustices avec des ἑταῖροι, de laisser ses amis abuser de son pouvoir[4]; au contraire, Thémistocle, d'allure plus tyrannique, plus révolutionnaire, est secondé par une hétairie très nombreuse, où figure Épicratès d'Acharnes, et qu'il veut associer aux bénéfices du pouvoir[5]. C'est probablement une hétairie oligarchique qui a organisé ce complot obscur, découvert la veille de la bataille de Platées[6]. D'après un passage sans valeur, interpolé dans la *Politique des Athéniens* d'Aristote, Thémistocle aurait aussi révélé à l'Aréopage une conspiration oligarchique[7].

La lutte des deux partis devient ensuite de plus en plus violente et le rôle des hétairies est de plus en plus actif, surtout de la part de l'aristocratie qui, exclue des honneurs, des magistratures, atteinte dans sa citadelle l'Aréopage, n'a plus à son service que la conspiration. C'est une hétairie oligarchique qui, avant la bataille de Tanagra, sollicite l'intervention de l'armée lacédémonienne qui est en Béotie[8]. Au parti démocratique d'Ephialte et de Périclès, qui intentent

1. Aristot. *l. c.* 28, 2; Her. 6, 136; Plat. *Gorg.* 516 E.
2. Dem. 24, 146-147.
3. Aristot. *l. c.* 23, 2; 28, 2; Plat. *Them.* 5, 9.
4. Plut. *Arist.* 3, 4; 2, 6; *reg. et imp. apop.* 186 a.
5. Plut. *Them.* 3, 4; 5, 9; 24, 5; *Arist.* 2, 5; *Per.* 25, 4; Thuc, 1, 137.
6. Plut. *Arist.* 13.
7. C. 25, 3-4;
8. Thuc. 1, 107.

des procès à de nombreux Aréopagites et detruisent la puissance politique de l'Aréopage, s'opposent les hétairies oligarchiques de Cimon, puis de Thucydide; Ephialte est assassiné par un étranger, Aristodicos de Tanagra[1]; Cimon, repoussé par ses concitoyens, engage ses compagnons, ses ἑταῖροι, qui étaient soupçonnés de laconisme, à combattre contre les Spartiates et ils sont tous tués à Tanagra, au nombre, dit une tradition trop précise pour être exacte, de cent[2]. Contre Périclès et ses nombreux amis politiques et compagnons, parmi lesquels nous connaissons Charinos, Métiochos, Ménippos et Lampon[3], Thucydide d'Alopèce organise ensuite, resserre le parti oligarchique, lui donne cette cohésion qu'il va garder pendant toute la guerre du Péloponèse, le constitue en une vaste hétairie que son ostracisme affaiblit momentanément sans le détruire[4].

Après Thucydide, l'aristocratie modérée a pour chef Nicias qui la dirige de concert avec un certain nombre d'amis et de compagnons[5]. Mais il est dépassé par une opposition plus active, appuyée sur les chevaliers et groupée en hétairies qui sont des foyers de conspirations. C'est ce qui explique les plaintes, les dénonciations de Cléon, le chef du parti démocratique de 428 à 422, contre les conspirateurs. Les railleries qu'en fait Aristophane dans les *Chevaliers* et les *Guêpes* y laissent entrevoir une grande part de vérité[6]. La politique profondément égoïste et aventurière d'Alcibiade s'appuie naturellement sur une puissante hétairie[7]; dès sa jeunesse, une bande de compagnons, riches, ennemis du peuple, seconde ses mauvais coups; il dispose constamment de nom-

1. Aristot. *l. c.* 25, 2, 4, 27, 1; Plut. *Per.* 10, 7; 9, 3-4; *Cim.* 14.
2. Plut. *Cim.* 17, 8-9; *Per.* 10, 1-2.
3. Plut. *Per.* 7, 6; 14, 1; 16, 1; 11, 2-3; *reip. ger. pr.* 811 F. 812 D.
4. Plut. *Per.* 14, 1-3; 11, 2-3; 8, 5; *Nic.* 2, 2.
5. Plut. *Nic.* 2, 2-3; 5, 2-4; 11, 5; *Schol.* Aristoph. *Eq.* 1085; Aristot. *l. c.* 28, 3.
6. *Eq.* 236, 257, 452, 476-80, 628, 862-63; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953.
7. Isocr. 16, 6, 8; Plut. *Alcib.* 22, 4; 27, 1; *Per.* 20, 4; Andoc. 1, 12; 4, 4, 14; Thucyd. 6, 13 (les amis dits παρακελευστούς); Nep. *Alcib.* 2.

breux orateurs[1]; son hétairie s'unit à celle de Nicias pour faire tomber l'ostracisme sur Hyperbolos[2], sans doute en 417. C'est au milieu d'une lutte de plus en plus violente où il a contre lui des oligarques, tels qu'Antiphon et Andocide, des démocrates, tels qu'Androclès[3], Pisandre et Chariclès[4], qu'Alcibiade fait entreprendre l'expédition de Sicile. Avant son départ en 415, l'affaire de la mutilation des Hermès[5] passa pour un complot organisé contre la démocratie par une hétairie oligarchique. Les dénonciations successives de Diocleidès, de Teukros, et d'un des coupables, qui reçut l'impunité, d'Andocide, parurent prouver la participation au complot d'au moins 300 personnes, dont 42 désignées nommément. Andocide déclara que le crime était l'œuvre de l'hétairie d'Euphiletos dont il faisait partie et que les conjurés avaient voulu se lier, se donner un gage par un forfait commun[6]; on ratta-

1. Andoc, 4, 14, 16; Plut. *Nic.* 11, 3; *Per.* 20, 4.

2. Plut. *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 13, 3-6. On ignore quel fut le rôle exact de Phaeax, dans cette affaire, peut-être homme de paille, collaborateur de Nicias (Andoc. 4, 3; Plut. *Nic.* 11, 9; *Alcib.* 13, 1-2, 6; ps. Plut. *dec. orat. vit. Andoc*, 11; Aristoph. *Eq.* 1377-79; Thuc. 5, 4; Diog. La. 2, 7, 63). V. Carcopino, *Histoire de l'ostracisme athénien*, c. 5.

3. Andoc. 1, 27; Thuc. 8, 65; Plut. *Alcib.* 19; Aristot. *rhet.* 2, 23, 1400 a; Aristoph. *Vesp.* 1187 et *schol.*; *Poet. comic. fr.* ed. Kock, 1, 10, 4; 1, 76, 208; 1, 92, 263; 1, 538, 570.

4. Andoc. 1, 27, 36, 43; Thuc. 7, 20; Aristoph. *Pax* 395; *Av.* 1555; *Lys.* 490; *Poet. com. fr.* 1, 309, 182; 227, 9; 376, 20; 412, 81; 264, 31; Xen. *Conv.* 2, 14; Athen. 10, 415 æ; Aelian. *var.* 4, 1; Suid. *s. v.* Πεισάνδρου.

5. Thuc. 6, 27-29; 53, 60-61; Andoc. 1; Plut. *Alcib.* 18, 5; 20-21; *Nic.* 13; *Lys.* 6; Isocr. 16, 3, 6-8; Lyc. *in Leocr.* 147; Diod. 13, 5; Ps. Plut. *vit. dec. or. Andoc.*; J. G. 1, 177, 274-276. V. Droysen, *Rh. Mus.* 1835, 161; Blass, *Att. Beredsamkeit.* 1, 283; Weil, *Les Hermopides* (*Rev. Et. gr.* 1893, 117); R. de Tascher, *Le Procès des Hermocopides* (*Annuaire des Et. gr.* 1886, 172; Busolt. *Gr. Gesch.* 3, 2, 1287-1319.

6. Autres exemples de crimes analogues : assassinat d'Hyperbolos à Samos (Thuc. 8, 73); obligation de boire du sang, de manger des entrailles d'une victime humaine, pour les conjurés, complices du tyran Apollodoros à Cassandreia (Polyaen. 6, 7; Plut. *de ser. num. vind.* 10-11; Diod. 22, 5); des Vitellii et de Catilina à Rome (Plut. *Popl.* 4, 1; Sall. *Cat.* 22).

cha à cette affaire, en y voyant également un complot oligarchique, la parodie des mystères d'Eleusis où furent impliqués, par deux dénonciations différentes, Alcibiade avec plusieurs de ses amis et un autre groupe[1]. Une citation d'un discours d'Andocide à ses ἑταῖροι, probablement avant 415, atteste encore l'existence de son hétairie[2].

Après la catastrophe de Sicile, en 413, les désastres subis par Athènes favorisent les progrès du parti oligarchique qui affiche maintenant ouvertement son programme, le retour à l'ancienne constitution, au régime soit de Dracon, soit de Clisthène, et l'abandon de l'empire maritime[3]. Ses principaux chefs sont : Antiphon[4], Pisandre et Phrynichos. Le rôle des hétairies est attesté par le nouveau fragment malheureusement très obscur des *Dèmes* d'Eupolis[5] et, surtout, par les procès incessants que s'intentent les deux partis[6] et qui préparent la révolution des Quatre-Cents. L'action pour renverser la démocratie commence en novembre 412 au camp et à la flotte de Samos ; les oligarques s'y constituent en hétairie et, sauf Phrynichos, acceptent les propositions d'Alcibiade pour son rappel et l'établissement de l'oligarchie avec l'appui des Perses[7]. Le député qu'ils envoient à Athènes, Pisandre, obtient du peuple la destitution de Phrynichos, l'acceptation en principe d'une modification de la constitution, se fait donner mission de traiter avec Tissapherne et Alcibiade et se met en rapport avec toutes les hétairies qui existaient déjà[8],

1. Andoc. 1 ; Thuc. 6, 28, 60-61 ; Plut. *Alcib.* 19 ; 20, 3 ; 22 ; Isocr. 16, 6 ; Nep. *Alcib.* 2.

2. Plut. *Them.* 32, 4.

3. Aristot. *l. c.* 29, 2-3 ; Thuc. 8, 47, 53, 72, 86, 91 ; Aristoph. *Lys.* 170, 511, 518, 574.

4. Sur Antiphon. v. Blass. *l. c.* I *p.* 91-202 et les nouveaux fragments du discours περὶ μεταστάσεως (éd. Nicole).

5. V. Lefèvre, *Catal. gén. des antiquités égyptiennes*, nº 43.227, Papyrus de Ménander, p. XXI, tabl. XLIX-LIII : τοὺς φίλους τῆς ἑταιρείας.

6. Ainsi les procès intentés par Antiphon à Philinos et à des magistrats (Antiph. 6, 12, 21, 35, 49). V. Keil, *Hermes* 29, 339-340 ; Von Wilamowitz, *Aristot. u. Athen.* II, 347, note 3.

7. Thuc. 8, 47-53 ; Plut. *Alcib.* 25 ; Nep. *Alcib.* 4.

8. Thuc. 8, 54.

τὰς ξυνωμοσίας ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς, formées pour les procès et la conquête des magistratures. Renvoyé à Athènes malgré l'échec de ses négociations avec la Perse, il y trouve le terrain tout préparé par les hétairies, par les groupes de jeunes gens du parti oligarchique qui ont assassiné un des chefs du parti démocratique, Androclès et d'autres personnes, brisé les dernières résistances et déclaré que le corps social ne devait plus comprendre que les 5.000 plus riches citoyens[1]. Thucydide nous montre ensuite le rôle des conjurés dans l'établissement définitif des Quatre-Cents; ils mènent à leur guise, par la terreur, l'assemblée du peuple et le Sénat, font voter le décret de Pythodoros, puis à l'assemblée de Colone, la nouvelle constitution, dissolvent le Sénat que remplacent les Quatre-Cents, assistés de 120 jeunes acolytes[2]. Au pouvoir, les Quatre-Cents ne constituent eux mêmes qu'une hétairie, appuyée sur des hétairies subalternes[3]. Naturellement le parti démocratique est obligé de recourir à des moyens semblables. Vers la fin du gouvernement des Quatre-Cents, une bande de *peripoloi*, dirigée par Thrasybule et Apollodore, assassine Phrynichos; quand Thrasybule et Thrasylos soulèvent l'armée de Samos, ils lui font jurer par les serments les plus redoutables de maintenir la démocratie, de poursuivre les Quatre-Cents[4].

Après le rétablissement complet de la démocratie en 410, le décret présenté par Démophantos met hors la loi tout citoyen qui participera à un attentat contre la démocratie ou à une tentative de tyrannie, qui acceptera une fonction publique après le renversement de la constitution et abolit tous les serments prêtés contre la démocratie; le peuple entier et chaque citoyen jurent d'en assurer l'exécution, d'honorer comme Harmodios et Aristogiton les meurtriers

1. Thuc. 8, 65-66.
2. Thuc. 8, 66-70; Aristot. 29.
3. Thuc. 8, 81.
4. Thuc. 8, 75, 92; Lys. 13, 71; Plut. *Alcib.* 25, 12; Lyc. *in Leocr.* 112; J. G. 1, 59.

des tyrans et de leurs complices[1]. La clause sur les serments vise tout particulièrement les hétairies. Beaucoup d'autres textes signalent leur action dans cette période. C'est peut-être pour des clubs oligarchiques qu'ont été écrits le pamphlet sur le *Gouvernement des Athéniens*, faussement attribué à Xénophon et écrit probablement entre 434 et 430, les pamphlets de Critias, celui qui est une des sources principales du *Gouvernement des Athéniens* d'Aristote et qu'on peut attribuer aussi à Critias ou à Théramène ou à un des partisans de ce dernier. La *Lysistrata* et les *Thesmophoriazousai* d'Aristophane renferment de nombreuses allusions aux complots oligarchiques, aux gens qui se coalisent pour les magistratures, aux dénonciations devant l'assemblée du peuple[2]. Socrate se félicite d'avoir évité les honneurs, les conspirations, les partis[3]. D'après Andocide on évite l'ostracisme au moyen d'ἑταῖροι et de conjurés[4].

De 410 à 405 le rôle du parti oligarchique est presque inconnu. C'est une hétairie particulière, celle des amis de Théramène, qui obtient la condamnation des huit stratèges, vainqueurs aux îles Arginuses[5]. Mais le désastre d'Aegos Potamos, en 405, amène une nouvelle révolution, le triomphe du parti oligarchique et le gouvernement des Trente. Dans tous ces événements, les hétairies oligarchiques jouent un rôle capital avec l'appui de Sparte. Après Aegos Potamos c'est une coalition d'oligarques, tout puissants au Sénat, qui, sous la foi d'une prétendue loi de Solon, découverte par Nicomachos, fait juger et condamner à mort le démocrate Cléophon par un tribunal extraordinaire d'héliastes et de sénateurs[6]. Le parti oligarchique a été renforcé de nombreux

1. Andoc. 1, 96-98; Dem. 20, 159; Lyc. *in Leocr.* 124-127.
2. *Lys.* 619-621, 630-635, 574-578; *Thesmoph.* 355-371.
3. Plat. *Apol.* 36 B. Il me semble y avoir aussi une allusion aux complots, aux gages que se donnent les conspirateurs dans Aeschyl. *Agam.* 650-51.
4. Andoc. 4, 4.
5. Xen. *Hell.* 1, 7, 8; Ps-Plat. *Axioch.* 368 E; Diod. 13, 105, 6-7.
6. Lys. 30, 10-14; 13, 7-12.

exilés, Chariclès, Onomaclès, Aristote et surtout Critias; d'après Aristote[1], il y a alors trois partis : les démocrates, les modérés qui sont en dehors des hétairies et réclament la vieille constitution, les oligarques groupés en hétairies. Ces ἑταῖροι liés par des serments, aidés par Lysandre, nomment un comité de cinq membres, les éphores, qui abattent les dernières résistances, administrent avec des phylarques de leur choix, et obligent le peuple à voter la proposition de Dracontidès, appuyée par Théramène, l'établissement des Trente[2]. Comme les Quatre-Cents, les Trente ne sont en réalité que les chefs d'une grande hétairie[3], qu'Aristote appelle une δυναστεία[4], qui a comme instruments le Sénat et un corps de jeunes gens[5], et à l'intérieur de laquelle se forment naturellement deux partis, le parti violent, l'hétairie de Critias et de Chariclès et le parti modéré de Théramène[6].

Après la chute des Trente et la réconciliation des partis sous l'archontat d'Euclide, en 403, la démocratie dut sans doute imaginer de nouvelles précautions contre les conspirations oligarchiques. On peut croire, selon l'opinion traditionnelle, que c'est à ce moment et non point antérieurement, en 410, ni postérieurement, au milieu du quatrième siècle, qu'on réunit dans la loi de l'eisaggélie les principaux crimes politiques susceptibles d'être atteints par cette procédure[7]; le premier est la tentative de renverser la constitution démocratique soit isolément, soit par une conspiration et le fait de constituer une hétairie.

Au quatrième siècle, la décadence d'Athènes diminue l'importance des hétairies sans cependant les supprimer. Aristo-

1. *L. c.* 34, 3.
2. Lys. 13, 12-21; 12, 43-44, 75; Plut. *Lys.* 21, 6; 15, 6; Diod. 14, 3; Xen. *Hell.* 2, 3, 1 à 3, 11, 28; *Lys.* 12, 71-78; Aristot. 34.
3. Xen. *Hell.* 2, 3, 33, 51 (les φίλοι).
4. *L. c.* 36, 1.
5. Xen. *Hell.* 2, 3, 23, 50, 55.
6. *Ibid.* 2, 3, 15-56; Lys. 12, 55.
7. Hyper. *pro Eux.* 7, 22, 29, 39, 47; Pollux. 8, 52; *Lex. Cantabr. s. v.* εἰσαγγελία. V. Lipsius, *Das attische Recht* I, p. 35-47, 167-219; Caillemer *Eisaggelia* (*Dict. des ant. gr. et rom.*)

phane y fait encore allusion, en 393, dans les *Ecclesiazousai*[1] et, plus tard, Théophraste dans son portrait de l'*Oligarque*[2]. Dans la lutte entre le parti national et le parti macédonien, Démosthène et Eschine paraissent avoir chacun une hétairie ; au dire de Démosthène, celle d'Eschine est alimentée par l'or de Philippe[3]. C'est une hétairie du parti démocratique que, sous Antipater, Phocion et Démade écartent du pouvoir[4]. Mais les hétairies ont maintenant pour but principal ce qu'elles avaient déjà eu comme but accessoire au cinquième siècle[5]. Ce sont surtout des confréries privées, dirigées par des personnes riches, influentes, sans scrupules, quelquefois de véritables bandes de malfaiteurs, qui interviennent dans les procès et les élections, corrompent les juges et les électeurs, conquièrent les magistratures par la brigue et l'argent, fournissent de faux témoins, des accusateurs, des sycophantes, soustraient les coupables au châtiment, font condamner les innocents, en subornant les accusateurs et les témoins, se mettent au service de toutes sortes de vengeances et de haines ; nous connaissons plusieurs chefs de confréries de ce genre, Midias, Eubulidès, l'Égyptien Mélas, Mnésiclès et Ménéclès[6]. Des tablettes magiques renferment des imprécations contre ces accusateurs, ces témoins, ces associés[7]. On pourrait taxer d'exagération ces renseignements dont la plupart émanent d'accusateurs, d'avocats, de logographes, si nous ne savions d'autre part quelle déplorable réputation

1. V. 451-453.
2. *Car.* c. 26. V. aussi Dem, 25, 64.
3. Aesch. 1, 173; 2, 184; Dem. 18, 143, 249; 19, 1, 216.
4. Plut. *Phoc.* 29, 3.
5. Thuc. 8, 54; Andoc. 1, 133-135 (coalition de plusieurs citoyens pour obtenir un fermage d'impôts en éliminant les concurrents).
6. Isocr. 4, 73; 18, 11, 51; Plat. *Pol.* 4, 443 A; 2, 365 D. *Theaet.* 173 D; *Leg.* 855 B; Is. 5, 8; *fr.* 28; Aesch. 3, 1, 62, 73; Lys. 6, 11-12; 71, 21; 20, 7, 10, 18; 24, 19; 29, 6, 1; Dem. 19, 1, 2; 21, 19, 20, 112, 123, 139, 213, 216, 239, 29, 22-23; 37, 39, 48; 39, 2, 13, 18; 40, 9; 43, 7; 44, 3; 46, 25; 48, 36; 57, 8-10, 59-60, 63; 58, 7, 40, 42; Hyper, 1, 11-13.
7. V. Wuensch J. G. *Defix tab.* nos 65, 66, 103; Wilhelm, *Jahreshefte* 7, 1904, p. 118.

ont laissée à ce point de vue dans toutes les villes grecques les juges, les magistrats, les témoins judiciaires[1], quel rôle ont joué partout, malgré les précautions les plus minutieuses, malgré les rigueurs des lois, la brigue et la corruption[2]. Une loi contre la corruption, citée par Démosthène, frappe expressément l'emploi d'hétairies[3]. Plusieurs de ces confréries sont en même temps et surtout des bandes de francs vauriens qui célèbrent banquets et bombances, qui s'enivrent, qui insultent et battent pendant la nuit les passants, qui singent des sacrifices et des initiations, et portent des noms comiques, les *Triballoi*, les *Autolecythoi*, les *Ithyphalloi*, les *Cacodaemoniastai*[4]. Pour l'époque ultérieure, nous manquons de renseignements. En 88, lorsque Athènes a pris parti pour Mithridate contre Rome, le tyran Aristion paraît avoir autour de lui une hétairie, centre du parti des pauvres contre le parti romain des riches[5].

IV

Autres villes de la Grèce. — L'hétairie a eu partout le même caractère, a joué partout le même rôle qu'à Athènes, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, dans la rivalité incessante des partis, dans les guerres civiles et étrangères. Elles sont mentionnées si fréquemment, soit en général soit dans des cas particuliers, qu'en réalité il n'y

1. Pour les témoins v. Leisi, *Der Zeuge im attischen Recht* 1908; Lécrivain, *Testimonium, Testis* (*Dict. des ant. gr. et rom.* p. 150).

2. V. Baron, *La candidature politique chez les Athéniens* (*Rev. Et. gr.* 14, 1901, p. 372-99); Calhoun *l. c.*, p. 40-97; Lipsius, *Das. att. Recht*, p. 401-406.

3. Dem. 46, 26 où je crois avec Thalheim (*Berl. phil. Wochenschr*, 1908, 306-7) que, la loi ne visant que la corruption, il faut supprimer les mots ἐπὶ καταλύσει τοῦ δήμου.

4. Plat. *Theaet.* 173 D: Lys. *fr.* 53, 2; Dem. 39, 2: 54, 7, 14, 17, 33-39. Les hétairies de l'époque précédente avaient aussi leurs banquets (Isocr. 16, 6; Andoc. 1, 61).

5. Plut. *Syll.* 13, 1-2; Appian. *bel. Mithr.* 28.

a pas de séditions, de complots, d'appels à l'étranger, d'exils politiques, d'établissement de tyrannie, en un mot de troubles quelconques, de révolutions, où on n'ait pas le droit d'en supposer l'intervention.

L'hétairie est donc désignée soit directement par le mot propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία)[1] et son dérivé ἑταιρικόν[2], soit par les mots qui désigent les amis, les associés, les partisans d'un chef, tels qu'ἑταῖροι,[3] φίλοι,[4] ἐπιτήδειοι,[5] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά.[6] Elle est aussi désignée indirectement par les termes, verbes, adjectifs, participes, substantifs, qui indiquent l'association, la sédition, la conjuration, le serment des membres,

1. Thuc. 3, 82; Stob. *flor.* 43, 81 (Socrate); Xen. *Hell.* 5, 2, 25; Hipp. Erythr. *fr.* (Athen. 6, 258 F; Didot, *fr. hist. gr.* IV, 431); Dem. 19, 259; Isocr. 3, 54; *Papyr. Oxyr.* part V. n° XII, 1, *col.* XIII, l. 5-14; Aristot. *Pol.* 5, 9, 2; 5, 5, 5, 9; *Rhet. ad Alex.* c. 38, 1446 b; Diod. 10, 11; 15, 82, 2; 19, 5, 4-6; 19, 6, 3-6; Plut. *praec. reip. ger.* 16; *Pelop.* 5, 1; *Ages.* 20, 3; *apoph. lac.* 52; *de gen. Socr.* 583 A; *qu. gr.* 298 c. Denys d'Halicarnasse désigne souvent les partis à Rome par les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι (10, 4; 11, 22). Dans Justin (20, 4) les jeunes gens « *sodalitii juris sacramento quodam nexi* » sont évidemment une hétairie. Dans Tite-Live, les mots *factio*, *pars*, peuvent traduire, soit ἑταιρεία, soit πάσις (ainsi à 42, 63, 12; 41, 28); Trajan appelle encore les factions, les sociétés secrètes *hetaeriae* (*Plin. ad. Trai.* 34; 96). Quelquefois les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι désignent simplement l'amitié, les amis. (*Xen. Hell.* 5, 4, 25; Isocr. 4, 174); Aristot. *Pol.* 5, 3, 1; Theognis. v. 79, 97, 113, 115, 209, 411, 529, 643, 753, 1169; Phocylid. v. 91-92; Archiloch. *nov. frag.* 1, l. 14.

2. Thuc. 3, 82; Nic. Dam. *fr.* 58; Plat. *Lys.* 5, 4.

3. Herod. 3, 125; Michel. *Rec. d'Inscr. gr.* n° 12; Aelian. *var.* 11, 7; Plut. *de inim. ut.* 10, 92 A-B; *Per.* 20, 2; Theopomp. *fr.* 153; Athen. 10, 435 c, c. 47.

4. Aristot. *pol.* 5, 8, 13; 5, 7, 8; Diod. 13, 63, 3; 13, 75, 6; 18, 59, 4; 19, 6, 4; Polyaen. 1, 45, 1; 3, 28, 1; 5, 15, 37; 6, 9, 2; peut être Theognis, 811-813.

5. Thuc. 5, 76, 2; 8, 64.

6. Xen. *Hell.* 3, 2, 27; 3, 5, 1, 4; 5, 2, 31, 36; 6, 5, 6-10; 7, 3, 7; 7, 4, 15-16; *Papyr. Oxyr. l. c. col.* XII, 30-39; Dem. 9, 69; 20, 59; Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Polyb. 20, 5, 5-6; 23, 15, 6; 27, 2, 3; 28, 2, 3; 28, 5, 5; 32, 1, 1-2; 32, 22, 2; Diod. 19, 3, 5; 19, 4, 2-3; Plut. *Pelop.* 6, 1; *de mul. virt.* 251 A-25 2 A-C; *Inscript. Prien.* 37, col. II, l. 70, 72, 78, Athen. 6, 258 F; Polyaen. 5, 3, 8; Paus 3, 8, 4-5. Hérodote (5, 104) emploie simplement οἱ avec un génitif.

tels que σύνοδος[1], σύλλογος[2]; οἱ μετέχοντες, συνείδοτες[3], συνηθεῖς, κοινοπραγοῦντες[4]; συνωμοσία, συνωμότης[5]; στάσις, σύστασις, στασιῶται, συστασιῶται et autres composés d'ἵστασθαι[6], ἐπίθεσις et ses dérivés[7].

Ce serait faire l'histoire de toutes les villes grecques que d'énumérer tous les cas où ont dû agir les hétairies. Nous n'invoquerons que les exemples les plus probants et les plus significatifs. Nous pouvons d'abord utiliser les textes d'une portée générale. Décrivant la dégradation morale des villes grecques pendant la guerre du Péloponèse, Thucydide nous dit[8] que quiconque s'arrangeait de façon à ne tendre ni à subir d'embûches passait pour traître à l'hétairie, qu'elle était plus forte que la parenté, car ces associations étaient faites contre les lois et la fidélité n'y reposait pas sur la crainte des dieux, mais sur la complicité du crime. « Dans quelle ville transgresse-t-on les lois ? » demandait-on à Socrate. « Dans celle, répondit-il, où les hétairies nomment les magistrats[9] ». En général, la démocratie déteste les hétairies, les compagnonnages et craint les conjurations[10] ;

1. Isocr. 3, 54; Thuc. 3, 82; Plut. *Ages.* 32, 7.
2. Dittenberger, *Syll. ins. gr.* 462.
3. Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Xen. *Hell.* 3, 3, 6, 10, 11.
4. Plut. *de adul et am.* 27; Diod. 19, 4, 1.
5. Thuc. 8. 73; Dittenberger. *l. c.* 461-63; Plut. *Ages.* 32, 7; *de mul. virt.* 251 A-252 A-C; *praec. ger. reip.* 16; *de ser. num. vind.* 10-11; Polyaen, 6, 7, 2; 6, 9, 2. Cf. Justin. 26, 1, 10; 20, 4, 14; Theognis 823-24; Polyb. 4, 17, 11 (serments sur des victimes à Cynaitha).
6. Herod. 1, 150, 162; 5, 104; 7, 153; Thuc. 2, 22; 3, 34, 70; 5, 5; 7, 33; 8, 21; Xen. *Hell.* 1, 1, 32; 5, 2, 25; *Anab.* 1, 1, 10; Plat. *Leg.* 1, 636 B; Dem. 19, 259; Isocr. 3, 54; Aristot. *pol.* 5, 2, 9, 10; 5, 3, 1-3; 5, 4, 2-3; 5, 5, 10, 12; 5, 6, 1; 5, 8, 19; Polyb. 4, 17, 4; 4, 35, 5, 10; 28, 2, 3; Diod. 15, 5, 2-3; 13, 63, 1; 18, 21, 6; 18, 56, 4; 19, 5, 4-6; Plut. *Flam.* 15, 1; *de mul. virt.* 262 B; *apop. lac.* 52; *pr. ger. reip.* 32, 16; Aelian. *var.* 11, 7; Nic. Dam. *fr.* 54; Strab. 8, 6, 20; 14, 5, 14; *Pap. Oxyr. l. c.*; Theogn. v. 45-51, 1081 b.
7. Aristot. *pol.* 5, 3, 6; 5, 6 2; 5, 8, 9-13; Nic. Dam. *fr.* 41; Polyaen. 2, 14, 2; 6, 9, 2.
8. 3, 82.
9. Stob. *flor.* 43, 81.
10. Plut. *pr. ger. reip.* 16; Aristot. *pol.* 5, 7, 8.

et cependant c'est elle, dit Aristote[1], qui les provoque par ses propres excès contre l'aristocratie et les classes riches qu'elle écrase d'impôts, de procès, qu'elle frappe ou menace d'abolitions de dettes, de partages des terres. Tandis que dans le serment civique prêté presque partout à leur majorité, les éphèbes jurent de pratiquer la concorde[2], c'est probablement à des hétairies oligarchiques qu'il faut attribuer le serment employé encore à l'époque d'Aristote[3] dans plusieurs aristocraties, d'être malveillant à l'égard du peuple et de lui faire tout le mal possible. Aristote et Isocrate considèrent comme très dangereuses pour les tyrans et les rois les hétairies et les syssities[4] et Platon[5], s'appuyant sur des exemples de Milet, de Béotie, de Thurii, affirme aussi le danger que créent en cette matière les groupements de jeunes gens dans les gymnases et les syssities. On a, du troisième siècle av. J.-C., les serments civiques d'Itanos et de Dréros en Crète, de Chersonésos dans le Bosphore cimmérien[6]; dans les deux premiers on jure de ne pas trahir la ville, de ne participer ni comme chef ni comme adhérent à aucune association, à aucun complot contre l'Etat ou un citoyen, de révéler aux magistrats les tentatives de ce genre; le troisième contient les clauses habituelles sur la concorde, contre la trahison, les attentats à la démocratie, la corruption active et passive, pratiquée contre l'Etat ou contre un citoyen, contre les conspirations, sur l'obligation de les révéler.

Nous arrivons maintenant aux cas particuliers. L'histoire des tyrans nous fournit d'abord, à toutes les périodes, des exemples nombreux, car ce sont généralement les hétairies qui les amènent et les soutiennent au pouvoir et d'autres qui

1. Pol. 5, 4, 1, 3.
2. Xen. *Mem.* 4, 4, 16.
3. Aristot. *pol.* 5, 7, 19.
4. *Ibid.* 5, 9, 2; Isocr. 3, 54.
5. *Leg.* 1, 636 B. L'allusion à Thurii est probablement expliquée par Aristot. *pol.* 5, 6, 6 et 8. La *Poliorcétique* d'Aeneas (10, 15) interdit pour la même raison les syssities.
6. Dittenberger. *l. c.* 462-63, 461.

les renversent. A Corinthe, une hétairie démocratique donne le pouvoir au premier Cypselos ; Périandre craint constamment les conspirations ; ses partisans sont expulsés d'Ambracie. Une conspiration d'au moins cinquante personnes tue à Corcyre son fils Nicolaos, et un soulèvement populaire renverse le second Cypselos[1]. A Erythrées, le tyran Ortygès renverse le roi Cnopos et se maintient avec l'aide d'une hétairie de partisans, d'amis qu'Hippotès renverse et extermine avec lui[2]. A Milet, d'après le récit en grande partie légendaire des premières guerres civiles, Amphitrès aurait tué le roi Léodamas et se serait fait tyran avec l'aide de sa faction[3]. A Samos, on voit Polycrate emmener à Magnésie de nombreux ἑταῖροι[4]. A Cyrène, Arcésilas soulève inutilement des partisans contre le nouveau régime établi par Démonax[5]. A Cumes d'Italie, Aristodémos renverse le gouvernement aristocratique avec l'aide de complices recrutés dans les bas-fonds de la plèbe et les organise en une hétairie permanente, renforcée par des bandes d'esclaves et de mercenaires ; il règne par la violence et la terreur jusqu'à ce qu'il soit renversé à son tour par une conjuration d'exilés[6]. A l'époque de Périclès, Sinope expulse son tyran Timésilaos avec ses ἑταῖροι[7].

En Sicile, Gélon, Denys Ier ont autour d'eux une hétairie[8]; à Agrigente, Zénon d'Elée réunit les jeunes gens contre Phalaris et, après l'assassinat du tyran, on brûle sa mère et ses amis[9]. A Léontini, Panaitios conquiert le pouvoir en réu-

1. Nic. Dam. *fr.* 58-60.
2. Hippias. Erythr. *l. c.*
3. Nic. Dam. *fr.* 54. Voir Meyer, *Forsch.* 2, 616; Glotz, *C. R. Acad. Inscr. et Bel. Let.* 1906, p. 515-529.
4. Herod. 3, 124-125.
5. *Ibid.* 1, 162.
6. Dionys. Hal. 7, 3-11; Plut. *De mul. vir.* 261 F-262 B.
7. Plut. *Per.* 20, 2.
8. Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Athen. 10, 435 e, c. 47. Le texte, du reste sans valeur, de Lucian. *Phal. prior.* 2, fait aider Phalaris à Agrigente par tout un groupe.
9. Val. Max. 3, 3, ext. 2; Heracl. Pont. c. 34.

nissant les écuyers et les cochers des Cavaliers[1]. A Syracuse, la chute de Denys II amène l'assassinat de ses amis, de ses espions[2]; avant l'avènement d'Agathocle, la ville est partagée en nombreuses hétairies; elles se groupent autour d'Agathocle, chef du parti démocratique, et de Sosistratos, chef du parti oligarchique, assisté d'une sorte de club de 600 membres; Sosistratos, d'abord vainqueur, fait expulser ou tuer 1.000 partisans et amis d'Agathocle; mais ensuite le triomphe d'Agathocle amène le massacre de plus de 4.000 riches, l'expulsion ou l'exil volontaire de plus de 6.000 autres citoyens; deux conspirations ultérieures contre Agathocle amènent la mort de 700 victimes[3]. Plus tard, 80 citoyens conspirent contre le dernier roi Hiéronymos pour livrer Syracuse à Rome[4].

Ailleurs, à Erythrées, dans la constitution imposée par Athènes, entre 467 et 459, une clause du serment des sénateurs prévoit la peine de mort contre la livraison de la ville à des tyrans[5]; Leucon, roi du Bosphore, doit réprimer plusieurs conjurations[6]. Dans un traité d'alliance avec Erythrées, vers le milieu du quatrième siècle, Hermias, tyran d'Atarnée, prend ses engagements en son nom et en celui de ses ἑταῖροι, ainsi associés officiellement à son pouvoir[7]. A Crannon en Thessalie, un certain Dinias, chef des gardes de la ville, se fait tyran avec leur appui et celui d'une autre bande de jeunes gens[8]. A Thèbes Archias, Hypatès et leurs complices sont exécutés pour tentative de tyrannie[9]. A Jasos, plusieurs personnes, qui ont conspiré contre Mausole, sont punies de l'exil

1. Polyan, 5, 47.
2. Plut. *Dio*. 28, 1.
3. Diod. 19, 3, 4-5; 19, 4, 1, 3; 19, 5, 4-6; 19, 6, 3-6; Polyaen. 5, 3, 7, 8; 5, 15, 37.
4. Liv. 24, 5; 25, 23.
5. J. G. 1, 9 (Michel. *l. c.* 1428).
6. Polyaen. 6, 9, 2-3.
7. Michel. *l. c.* 12.
8. Polyaen. 4, 34.
9. Xen. Hell. 7, 3, 7.

avec confiscation des biens[1]. A Héraclée, deux jeunes nobles forment l'hétairie de cinquante parents et clients qui tue le tyran Cléarque[2]. A Elis, le tyran Aristotimos, qui avait exilé 800 personnes, est abattu par la conspiration d'Hellanicos, Chilon, Lampis et Kyllon et de leurs amis[3]. A Cassandreia, Apollodore, qui vise à la tyrannie, fait boire aux conjurés le sang d'une victime humaine pour les lier les uns aux autres[4]. Une loi d'Ilion, du troisième siècle, contre la tyrannie et l'oligarchie, met hors la loi le tyran, le chef de l'oligarchie et quiconque a porté atteinte à la démocratie : on peut conjecturer que ce chef de l'oligarchie est le chef de l'hétairie oligarchique[5].

En dehors des tyrannies, les troubles politiques de tout genre provoquent la formation d'hétairies. On en a de très anciens exemples. Telle a été à Sparte la conjuration si obscure des Parthéniens, envoyés comme colons à Tarente[6]; au sixième siècle, à Milet, après l'expulsion des tyrans, les aristocrates et les démocrates forment chacun une hétairie, appelée d'un nom symbolique, Πλουτίς et Χειρομάχα.[7] A Mytilène Mégaclès renverse les Penthélides avec ses amis[8]. Colophon, Géla expulsent des groupes de conspirateurs[9]. Dans plusieurs villes de la Grande Grèce, les Pythagoriciens forment des hétairies d'un genre spécial, dont les membres, liés par des serments, vivent à l'écart de la foule, se doivent et se prêtent assistance mutuelle; à Crotone, Pythagore aurait eu avec lui trois cents jeunes disciples de ce genre; on sait comment ces

1. Michel. *l. c.* 460.
2. Justin. 16, 5, 13-6.
3. *Ibid.* 26, 1, 8-10; Plut. *de mul. vir.* 251 A-252 A-C; Paus, 5, 5, 1; 6, 14, 11; Dittenberger. *l. c.* 920.
4. Polyaen. 6, 7, 2; Diod. 22 *fr.* 5; Plut. *de ser. num. vind.* 10-11.
5. Michel. *l. c.* 524.
6. Aristot. *pol.* 5, 6, 1; Polyaen. 2, 14, 2; Strab. 6, 3, 3; Polyb. 12, 6; Diod. 15, 66, 3; 8, 21; Justin, 3, 4, 1-7; Dionys. Hal. 19, 1.
7. Plut. *qu. gr.* c. 32, 298 c. C'est le sens probable du passage. L'hétairie aristocratique l'emporte et forme le régime des δειναῦται.
8. Aristot. *pol.* 5, 8, 13.
9. Herod. 1, 150, 153.

groupes portèrent ombrage à la démocratie qui les détruisit; à Crotone c'est une grande hétairie formée par Cylon qui abat les Pythagoriciens[1].

Sparte connait les hétairies même avant la période de décadence. On a vu l'épisode des Parthéniens. Lysandre a formé contre Agésilas pendant son absence une hétairie redoutable[2]. Cinadon est le chef (ἀρχηγός) d'une conspiration d'hilotes et de périèques contre les Spartiates[3]. Au moment de l'invasion d'Epaminondas en Laconie se forment deux conjurations dont l'une compte 200 membres[4]. Depuis cette époque Sparte est déchirée comme les autres villes par la lutte des partis[5].

C'est dans la période comprise depuis la guerre du Péloponèse jusqu'à la mort d'Alexandre que les guerres civiles et étrangères, les luttes des différents partis, national, athénien, laconien, thébain, macédonien, perse ont fomenté les plus nombreuses hétairies. L'effroyable guerre civile de Corcyre, qui aboutit au massacre des oligarques, a pour prélude un complot oligarchique qui amène l'assassinat du chef du parti démocratique et d'une soixantaine de sénateurs et de particuliers[6]. A Mégare, les exilés ont des amis restés dans la ville et qui les secondent contre les démocrates[7]. A Samos, la grande insurrection démocratique, soutenue par Athènes, tue 200 aristocrates, en expulse 400 et partage leurs terres et leurs maisons; plus tard, au moment de l'établissement des Quatre Cents à Athènes, gagnés par Pisandre et par les conjurés athéniens, 300 anciens démocrates forment un complot et assassinent Hyperbolos pour

1. Plut. *de gen. Socr.* 583 A; Diod. 10. 11; Justin. 20, 4. V. sur les sociétés pythagoriciennes, Delatte, *La lettre de Lysis* (*Rev. de philol.* 35, 1911, p. 262).
2. Plut. *Ages.* 20. 3 (*Apopht. lac.* 52); cf. Aristot. *pol.* 5, 1, 5.
3. Aristot. *pol.* 5, 6, 2; Xen. *Hell.* 3, 3, 4-11; Polyaen. 2, 14, 1.
4. Plut. *Ages.* 32, 4-7.
5. Polyb. 4, 22, 5-12; 4, 35, 10.
6. Thuc. 3, 70-81; Diod. 13, 48.
7. Thuc. 4, 66.

prouver leur sincérité[1]. A Argos, après la bataille de Mantinée, en 418, les amis de Sparte amènent un rapprochement avec cette puissance[2]; mais la démocratie, bientôt victorieuse de nouveau, en 417, expulse 300 citoyens du parti laconien[3]; à l'époque d'Agésilas une hétairie favorable à Athènes a pour chef Cylon[4]; enfin, en 370, un complot des riches, persécutés par les orateurs démagogiques amène la répression féroce connue sous le nom de scytalisme, l'exécution immédiate de trente nobles et ensuite, sur de nouvelles dénonciations, de plus de 1.200 citoyens[5]. A Colophon un groupe a appelé les barbares; et les exilés, réfugiés à Notion s'y divisent encore en plusieurs partis[6].

Dans l'Asie Mineure, Lysandre établit des harmostes, des commissions de dix membres, des décadarchies soutenues par des hétairies oligarchiques[7]. A Corinthe, au début du quatrième siècle la guerre civile est incessante entre les partisans d'Athènes et ceux de Sparte[8], une victoire des premiers amène l'exécution de 120, l'exil de 500 citoyens[9]. A Chios, vers 407, les exilés ramenés par Sparte expulsent 600 membres de la faction adverse[10]; à une date inconnue, un chef de parti, Onomadémos, conseillait à ses ἑταῖροι de ne pas chasser tous les opposants[11]; en 333 c'est un complot aristocratique dont on connaît plusieurs chefs qui livre Chios aux Perses[12]. A Thasos, avant la révolution des Quatre Cents, les exilés provoquent une intervention de Sparte, d'accord avec leurs amis de la ville; en 411-410, une faction expulse

1. Thuc. 8, 21, 73.
2. *Ibid.* 5, 76, 2.
3. *Ibid.* 5, 84, 1; Diod. 12, 81, 3.
4. Xen. *Hell.* 3, 5, 1.
5. Diod. 15, 58.
6. Thuc. 3, 34.
7. Plut. *Lys.* 5, 4; 13, 5, 7; 21, 2; Diod. 15, 5, 2-3; Polyan. 1, 45, 1.
8. Polyaen. 3, 9, 45; Dem. 20, 52-54.
9. Diod. 14, 86, 1-2; Xen. *Hell.* 4, 4, 2 (sans les chiffres).
10. Diod. 13, 65, 3-4.
11. Plut. *de inim. util.* c. 10, 92 A-B.
12. Arrian. *Anab.* 3, 2, 5; Diod. 17, 29, 2; Dittenberger. *l. c.* 150.

les laconisants; plus tard c'est l'hétairie d'Ecphantos qui livre l'île à Thrasybule[1]. A Milet, en 405, une sédition oligarchique tue 350 citoyens du parti opposé et oblige à la fuite un millier des principaux démocrates[2]. A Thèbes, avant la prise de la Cadmée par Phœbidas, les deux partis athénien et lacédémonien forment deux grandes hétairies dirigées, la première par Ismenias, Androcleidas et Antitheos, l'autre par Archias, Leontiadès et Corrantadas[3]; après la bataille de Chéronée, Philippe rappelle les exilés de Thèbes et en nomme 300 comme magistrats et chefs de la ville[4]. A Syracuse, une puissante hétairie soutient Hermocrate exilé dans ses tentatives pour rentrer[5]. A Rhodes, les excès du parti démocratique réunissent les riches qui le renversent; les mauvaises mœurs d'un de leurs chefs, Hégélochos, le discréditent même parmi ses ἑταῖροι[6]. En Thessalie, Larisa est divisée en deux factions; dans une autre ville, Aristippos persécuté par un parti opposé demande des mercenaires à Cyrus le jeune[7]. Dans l'Elide, peu après la guerre du Péloponèse, Thrasydaeos, chef du parti populaire, expulse Xénias, chef de l'autre parti et sa coterie[8]; puis, pendant la guerre entre l'Elide et l'Arcadie, le parti oligarchique, avec Stalcas, Hippias et Spartolas, expulse 400 citoyens du parti démocratique avec leurs chefs Charops, Argeios et Thrasonidès[9]. A Julis de Céos, en 383, dans un traité imposé par Athènes, un serment prévoit les tentatives de conspiration[10]. Dans l'Eubée une hétairie de gens dévoués

1. Thuc. 8, 64; Xen. *Hell.* 1, 1, 32; Dem. 20, 59.
2. Diod. 13, 104, 5-6.
3. Xen. *Hell.* 3, 5, 1; 5, 2, 25, 31, 36; 7, 3, 7; Plut. *Pelop.* 5, 1; *Papyr. Oxyr. l. c.* col. XII, 30-39. Les trois auteurs emploient le mot ἑταιρεῖα.
4. Justin. 5, 4, 8-9.
5. Diod. 13, 63, 1, 3, 6.
6. Aristot. *pol.* 5, 4, 2; Theopomp. *fr.* 133.
7. Thuc. 2, 22; Xen. *Anab.* 1, 1, 10.
8. Xen. *Hell.* 3, 2, 21-34; Diod. 14, 17, 34; Paus. 3, 8, 4-5; 5, 4, 7-8; 7, 10, 2.
9. Xen. *Hell.* 7, 4, 15-16.
10. Michel. *l. c.* 95, l. 63-66.

à Philippe gouverne la ville d'Oréos et, d'après Démosthène, toutes les villes de la Grèce ont un parti de ce genre, recruté dans l'aristocratie[1]. Dans l'Arcadie, après la prise de Mantinée, le roi de Sparte, Agésipolis, accorde le libre départ au parti argien et aux soixante chefs du parti populaire[2]; à Tégée, après la bataille de Leuctres, une guerre civile met aux prises, au sujet de la nouvelle constitution de l'Arcadie deux partis, l'ùn commandé par Callibios et Proxénos, l'autre par Stasippos; 800 membres de ce dernier s'enfuient à Sparte[3]. Dans la ville aristocratique d'Abydos, vraisemblablement au quatrième siècle[4], le peuple prend les magistrats dans des hétairies organisées, qui paraissent être des groupes oligarchiques, ayant chacun leur chef[5].

Depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la conquête romaine, les aristocrates et les démocrates, les riches et les pauvres, les partisans de l'indépendance, des différents souverains, de la Macédoine, de l'Égypte, de Rome, des Étoliens, des Achéens entremêlent leurs luttes politiques et sociales, de plus en plus violentes. Choisissons quelques exemples. Polyperchon fait condamner partout les amis d'Antipater et rétablit les bannis en leur promettant la securité; Antiochus le Grand a un parti dans de nombreuses villes[6]. Les guerres de Rome contre les roi de Macédoine et de Syrie mettent partout aux prises le parti romain, généralement recruté parmi les riches et le parti macédonien, celui des pauvres, des démocrates ; ainsi en Béotie, en Acarnanie, en Étolie, à Rhodes[7].

Un des chefs d'hétairie les plus intéressants est ce Charops d'Épire qui, entouré dès sa jeunesse par la lie de la popu-

1. Dem. 9, 59-62; 19, 259; 18, 297.
2. Xen. *Hell.* 5, 2; 6.
3. *Ibid.* 6, 5, 6-10; Diod. 15, 82, 2 (où il y a le mot ἑταιρείων).
4. Michel. *l. c.* 449 et *Ath. Mitth.* 36, 1911, 97.
5. Aristot. *pol.* 5, 5, 5 (d'où *Rhet. ad Alex.* 38) et 9.
6. Diod. 18, 56, 4; 53, 4; Plut. *Flam.* 15, 1.
7. Liv. 42, 38, 43-44; 42, 63, 12 (Thisbé; cf. Dittenberger. *l. c.* 226), 41, 25 (Hypata); Polyb. 27, 2, 3 (Thèbes), 28, 5, 1, 5 (Acarnanie); 20; 5, 5-6 (Béotie); 28, 2, 3 (Rhodes).

lation, ensuite partisan de Rome, fait tuer, exiler en masse les membres du parti opposé[1]. 300 exilés rentrés à Cynaetha d'Arcadie complotent de suite, se lient par des serments et livrent la ville aux Étoliens[2]. A Argos, Apollonidès, général de Cassandre, surprend et fait brûler vifs 500 conjurés dans le Prytanée[3]. A Tarse, un favori d'Antoine, Boéthos, gouverne avec une bande d'affidés[4].

On pourrait énumérer beaucoup d'autres exemples. Tous ceux que cite Aristote, dans les chapitres de sa *Politique*[5], consacrés aux révolutions, à la chute des tyrannies, des oligarchies, des démocraties, aux transformations des constitutions supposent évidemment l'action des hétairies. Telles sont surtout les discordes à l'intérieur des oligarchies, soit pour des raisons politiques générales, à Cnide, à Marseille, à Istros, à Héraclée[6], soit pour des querelles privées entre familles, à Syracuse, à Hestiaea d'Eubée, à Mytilène, en Phocide, à Epidamne[7], soit pour des condamnations judiciaires injustes[8].

Les hétairies ont donc eu à peu près les mêmes traits généraux dans toute la Grèce. Leur organisation est très variable, très flexible. Elles représentent toutes les opinions, mais surtout, naturellement, l'opinion oligarchique. Elles comprennent soit un parti tout entier, soit le club, le comité qui en est l'âme. Souvent désignées par le nom de leur chef, elles agissent dans les élections, dans les procès, dans les révolutions, dans les conspirations, dans toutes les manifestations de la vie politique. Détenant le pouvoir ou conspirant pour l'obtenir, elles fonctionnent donc, tantôt secrètement, tantôt ouvertement. Le nombre de leurs mem-

1. Polyb. 32, 21, 4-14.
2. *Ibid.* 4, 17, 4-12; 18, 1-8.
3. Diod. 19, 63, 2.
4. Strab. 14, 5, 14.
5. 5, 2-6.
6. 5, 5, 2-3.
7. 5, 5, 10; 5, 3, 1-4. Cf. Aelian. *var.* 11, 7 (Thespies); Her. 5, 104 (Salamine de Chypre).
8. Aristot. *pol.* 5, 5, 10. Cf. Plut. *praec. reip. ger.* 32, 16 (Delphes).

bres, généralement liés par des serments, est aussi variable que leur composition. Elles se recrutent souvent parmi les jeunes gens[1], qu'elles opposent ainsi parfois dans la même ville aux gens âgés[2]. En l'absence de vrai régime représentatif, de presse, de justice indépendante, elles ont joué partout un rôle considérable.

1. Ainsi à Sparte (les Parthéniens; plus tard les jeunes gens pour le parti étolien contre le parti achéen. Polyb. 4. 22, 5-12; 4. 34, 2-11); à Crannon, en Thessalie (Polyaen. 4, 34); à Agrigente (contre Phalaris. Val. Max. 3, 3, ext. 2); en Elide (les Cavaliers : Xen. *Hell.* 7, 4, 15-16); à Milet, en Béotie, à Thurii (Plat. *Leg.* 1, 636 B; Aristot. *pol.* 5, 6, 6, 8); à Athènes.

2. A Gortyne (Pol. 4, 53 9); à Termessos (Diod. 18, 46-47).

LA HOUILLE BLANCHE DANS LES PYRÉNÉES

ÉTAT ACTUEL DE SES APPLICATIONS

PAR M. H. GIRAN.

L'industrie de notre pays a, depuis deux ans, et par le fait des hostilités, pris un essor considérable, employé presque uniquement à des productions de guerre. Il y a tout lieu de penser que ce puissant mouvement, né dans les circonstances tragiques de l'heure présente, ne s'arrêtera pas après la victoire et qu'il ira, au contraire, se développant de plus en plus, mais en vue de productions pacifiques.

Il faudra alors — et il serait bien désirable qu'on pût le faire au plus tôt — mettre au service de cette industrie rénovée toute la puissance dont nous disposons. Il faudra, en particulier, mettre en exploitation nos richesses en Houille Blanche dont seulement une faible partie est actuellement utilisée. On a beaucoup fait, dans cette voie, le long des cours d'eau alpestres. Il semble que les Pyrénées soient en retard pour cette application et qu'elles recèlent, dans leurs vallées et dans leurs lacs, une puissante réserve d'énergie, encore à l'état potentiel.

Je me suis proposé d'étudier cette question en la subdivisant de la manière suivante :

1° Quelle est la puissance actuellement captée dans les Pyrénées et à quoi sert-elle?

2° De quelle puissance totale pourra-t-on disposer et comment se trouve-t-elle répartie?

3° A quoi pourrait-on destiner celle qui n'est pas encore utilisée?

Je bornerai, pour le moment, mon étude, à la première de ces questions, me réservant de revenir ultérieurement sur les deux autres.

Cette première partie comprendra une énumération et une description des usines les plus importantes actuellement existantes, en construction ou en projet dans les six départements pyrénéens. Je donnerai une description sommaire de celles d'au moins 500 chevaux et je signalerai rapidement l'existence de celles de 100 à 500 chevaux qui présentent le plus d'intérêt. Quant à celles de moins de 100 chevaux, formées surtout de moulins et de scieries, quoique parfois fort nombreuses, elles ne représentent qu'une puissance totale relativement peu importante; l'énumération en serait longue et d'un médiocre intérêt.

Nous ferons cette étude par département, en considérant dans chacun d'eux, les usines existantes d'une part, celles en construction ou en projet de l'autre. Enfin, dans chacune de ces subdivisions, les usines seront classées en plusieurs groupes, d'après leurs productions.

BASSES-PYRÉNÉES.

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Douze usines, dont les plus importantes sont :

1° *Usine de la « Société Hydroélectrique des Basses-Pyrénées »*, à *Banca*, sur la *Nive des Aldudes*. — Canal d'amenée de 4.700 mètres. Chute de 100 mètres. Puissance : 1.000 à 3.500 HP. — Courant transmis à 15.000 et 5.000 volts; sert à l'éclairage d'une trentaine de communes (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc.). Une grande partie de l'éner-

gie est utilisée comme force motrice par des industries métallurgiques, des fabriques de produits chimiques, des fabriques de ciment, des tuileries, etc. — Usine thermique de secours à Mouguerre.

2° *Forces motrices d'Orthez-Castetarbe*, à *Orthez*, sur le *Gave de Pau*. — Usine de 700 à 1.120 HP, complètement aménagée. Les turbines et les appareils électriques sont tout à fait installés et prêts à fonctionner, mais ils n'ont pas encore été mis en marche par suite d'une importante avarie survenue au barrage de retenue. Entre l'usine et Orthez (2 kil.) est établie une ligne de transport à 6.000 volts. Cette installation est destinée à éclairer Orthez et à fournir du courant aux industriels de cette ville.

3° *Usines de la « Société Electrique des Pyrénées, »* à *Nay* et à *Claracq*, sur le *Gave de Pau*. — 400 HP en tout. Eclairage d'une quinzaine de localités.

La plupart des autres usines de cette catégorie font de l'éclairage ou actionnent des industries : fabriques de sandales, de toiles, chocolateries, etc.

Electrochimie. — Deux usines seulement, toutes deux à *Arudy*, sur le *Gave d'Ossau :*

1° *Usine Laprade*. — 600 HP. — Actuellement en chômage. Fabriquait, récemment encore, de l'hydrogène et de l'oxygène par électrolyse de l'eau.

2° *Ancienne usine de la « Société des Carbures. »* — Environ 600 HP. — Elle a d'abord servi à fabriquer du carbure de calcium ; puis Côte et Pierron y firent leurs premiers essais de préparation électrométallurgique du zinc. L'usine fut reprise, il y a une dizaine d'années, par un industriel turc en vue de la taille du rubis et de la fabrication de petits bijoux ordinaires. Elle est, de nouveau fermée, depuis le début des hostilités.

Papeteries. — Deux usines de moyenne importance, à *Orthez* (280 HP) et à *Montaut* (250 HP), sur le *Gave de Pau*.

Industries diverses. — Treize usines, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

1° *L'Usine des Forges d'Abel,* près d'*Urdos*, sur le *Gave d'Aspe* et le *Ruisseau d'Espelunguère.* — 650 à 2.000 HP. — A été créée pour la construction du chemin de fer de Bedous à la frontière d'Espagne et, plus spécialement, pour la percée du tunnel de Somport (actuellement terminé) et de quelques autres souterrains; une partie de l'énergie est employée à la traction des trains de chantiers et pour le fonctionnement de l'usine d'Eygun qui travaille pour l'armée.

L'usine est située à l'entrée même du tunnel du Somport, au lieu dit *les Forges d'Abel,* anciennes forges catalanes, ou se réunissent le Gave d'Aspe et le ruisseau d'Espelunguère. La force motrice est empruntée à la fois à ces deux cours d'eau : Le barrage d'Anglus, sur le Gave d'Aspe, permet de réaliser, en amont de l'usine, une réserve d'environ 75.000 mètres cubes. Une disposition analogue existe sur le ruisseau d'Espelunguère; de plus, ce ruisseau est régularisé par le lac d'Estaëns, situé en Espagne, qui permet de réaliser une réserve de six millions de mètres cubes. L'ensemble des deux chutes produit une puissance de 2.000 HP.

Cette importante usine recevra, vraisemblablement, une nouvelle affectation après l'achèvement des travaux du chemin de fer.

2° *Usine Laprade,* à *Arudy*, sur le *Gave d'Ossau*, 600 HP. — Exploitation de carrières de marbre et taille de cette pierre.

3° *Usine Lapeyre et Palisses*, à *Arudy*, 350 HP. — Exploitation et taille du marbre.

4° *Usine de l'Arnousse,* sur le ruisseau du même nom, près d'*Urdos*, 250 HP. — Créée pour les travaux du transpyrénéen, elle sert actuellement comme usine de guerre.

Les autres usines sont des fabriques de sandales, des minoteries, des fabriques de tissus, des filatures de laine, etc.

II. — Usines en construction.

Une seule, celle de MM. *Giros et Loucheur*, à *Licq-Athérey*, au confluent des *Gaves Uhaïtça* et *de Larrau*, 6.000 HP. — Cette usine est en grande partie construite et serait certainement terminée sans la guerre ; elle est située au confluent des Gaves Uhaïtça et de Larrau, dont la réunion forme le Saison. Le premier de ces cours d'eau alimentera seul l'usine. La prise d'eau se fera à Sainte-Engrâce, au moyen d'un barrage de grande épaisseur fermant la vallée étroite et profonde du gave Uhaïtça.

L'énergie électrique servira principalement à la traction : Chemin de fer basques de Bayonne à Hendaye et à Biarritz, de Saint-Jean-de-Luz à Peyrehorade, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port et crémaillère de la Rhune.

Il semble que, par sa situation géographique au confluent de deux cours d'eau dont un seul est encore utilisé, cette usine soit destinée à prendre ultérieurement un développement plus considérable par la captation du Gave de Larrau.

L'ensemble des usines d'au moins 100 chevaux installées dans le département des Basses-Pyrénées absorbe :

Puissance brute	14.000	HP environ.
— réalisable	11.000	—
— installée	13.000	—

Le nombre des usines hydrauliques de moins de 100 chevaux y est très considérable, environ 1.500. Leurs utilisations les plus fréquentes sont : moulins à farine et scieries à bois.

Nous ne trouvons, dans ce département, que peu de grandes installations ; il paraît cependant possible d'en réaliser, en particulier dans les vallées voisines des Hautes-Pyrénées, telles que celle du Gave d'Ossau et de ses affluents, à l'origine desquelles se trouvent des lacs que l'on pourrait aménager en réservoirs. Tels seraient le Soussouéou, avec le lac d'Artouste et, dans la vallée d'Aspe, la chute de

Lescun, qui font actuellement l'objet d'études, le premier de la part de la Compagnie du Midi, la seconde de la part de la Compagnie des Chemins de fer transpyrénéens.

HAUTES-PYRÉNÉES

I. — Usines existantes.

Force et Lumière. — Six usines, parmi lesquelles nous citerons :

1° *L'Usine d'Arras*, sur le *Gave d'Azun*, à *M. Chauvot*. Prise d'eau au-dessous du confluent des Gaves d'Azun et d'Estaing. Puissance de 500 à 900 HP, suivant le débit du Gave. — Le courant produit sert, en liaison avec celui de Montgaillard, à distribuer de la force motrice et de l'éclairage dans une trentaine de communes (Tarbes, Argelès, etc.).

Cette usine avait jadis appartenu à Lemoine qui se proposait de la faire servir à l'organisation d'un service de tramways à Tarbes, ainsi qu'à l'éclairage de cette ville et de quelques autres localités. C'est à l'usine d'Arras qu'eurent lieu les essais infructueux de fabrication synthétique du diamant.

2° *Usine de Montgaillard*, sur *l'Adour*, à *M. Chauvot*. Cette usine, connue aussi sous le nom de « *Secteur d'Energie électrique de Montgaillard* », sert aux mêmes usages que la précédente ; en particulier, elle fournit du courant à l'arsenal de Tarbes. Elle emprunte un supplément d'énergie à la « Société des Forces motrices du Lac Bleu » et à une machine à vapeur de 300 HP.

3° *Usine de la Société des Forces motrices du Lac Bleu*, à *Chiroulet*, sur le *ruisseau du Lhécou*, dans la *vallée de Lesponne*. Les eaux qui alimentent cette usine proviennent de griffons qui jaillissent de la montagne de Bizourtère, sur laquelle se trouve le lac Bleu. 1.000 chevaux installés, mais rarement utilisés par suite de l'insuffisance des eaux.

La « Société du Lac Bleu » alimente, en éclairage, cinq ou six communes ; de plus, elle fournit de l'énergie à un certain nombre d'industriels de Bagnères-de-Bigorre et à la Société Bagnéraise d'Eclairage, ainsi qu'au Secteur de Montgaillard. Elle projette l'installation d'un supplément de puissance de 1.000 HP par la captation des eaux qui proviennent du lac de Peyralade et du ruisseau de l'Ardalos, émissaire de ce lac.

Traction. — Quatre usines, dont une très importante :

1° *Usine de Soulom, à la « Compagnie du Midi »*, au confluent des *Gaves de Cauterets* et *de Pau* (ce dernier étant aussi appelé *Gave de Gavarnie*, dans cette région). — C'est la plus puissante des usines pyrénéennes entièrement construites ; elle est destinée à la traction sur certaines lignes du réseau du Midi.

Elle est constituée, en réalité, par deux usines juxtaposées alimentées, l'une par le Gave de Cauterets, l'autre par celui de Pau. L'eau est prise, dans le premier de ces gaves, à la hauteur de l'usine de Calypso et aboutit à un réservoir de mise en charge de 22.000 mètres cubes.

Dans le Gave de Pau, l'eau est dérivée immédiatement après l'usine du Pont-de-la-Reine ; elle vient s'accumuler dans une chambre de 2.000 mètres cubes. — La chute de Cauterets est de 250 mètres ; celle de Pau de 113 mètres.

Sur chaque chute se trouvent trois conduites forcées alimentant autant de groupes turbines-alternateurs, de 3.500 HP chacun. Chaque moitié de l'usine est donc équipée pour 10.000 HP environ ; soit 20.000 HP pour l'ensemble de l'usine. Toutefois, les débits des gaves seraient insuffisants pour utiliser, d'une manière continue, toutes ces puissances ; ce n'est que grâce aux réserves signalées plus haut que cette puissance maxima, ou *puissance instantanée*, peut-être atteinte à certains moments, aux heures où l'effort de traction doit être particulièrement intense. La *puissance permanente* de l'usine serait seulement de 4.000 HP sur la chute de Cauterets et de 5.000 HP sur la chute de Pau.

Le courant, produit à 6.000 volts par les alternateurs, est immédiatement transformé à 60.000 et envoyé, sous cette tension, dans deux lignes de conducteurs en câbles d'aluminium qui distribuent le courant aux sous-stations de transformation. Ces sous-stations abaissent la tension du courant à 12.000 volts, sous laquelle il est directement utilisable par les moteurs des locomotives électriques.

L'usine de Soulom fournit aussi de l'énergie à sa voisine, la « Société Norvégienne de l'Azote » (4 groupes de 2.400 KW, soit, environ, 3.500 HP), ainsi qu'aux tramways de la Bigorre.

2° *Usines de Calypso*, sur le *Gave de Cauterets*, et du *Pont-de-la-Reine*, sur le *Gave de Gavarnie*. — Ces deux usines, qui ont, chacune, une puissance d'un millier de chevaux environ, servent à la traction, par courant continu à 600/650 volts, sur les lignes du Chemin de fer P. C. L.

Électrochimie et Métallurgie. — Six usines, dont les plus importantes sont :

1° *Usine de la « Société Norvégienne de l'Azote »*, à *Soulom*. Puissance utilisée : 13.000 HP, qu'elle emprunte à sa voisine de la Compagnie du Midi. Cette usine produit de l'acide azotique synthétique et de l'azotate d'ammoniaque.

2° *Usine de Villelongue*, à la « *Société du Silico-Manganèse* », sur le *ruisseau d'Izaby*. — Chute de 540 mètres. — Puissance de 2.000 à 5.500 HP suivant le débit, qui est très variable, en raison des irrégularités du ruisseau d'Izaby. — L'énergie produite est transportée à *Pierrefitte* (2 km.) où se trouve l'usine électrochimique d'utilisation, qui possède six fours électriques pour la fabrication du silico-manganèse ; cette énergie n'est pas toujours suffisante pour assurer le fonctionnement simultané des six fours.

3° *Usine de Beyrède-Jumet* et *Usine de la « Société l'Aloxite »*, sur la *Neste d'Aure*. — Elles sont alimentées toutes les deux, en énergie électrique, par une même usine hydro-électrique située à Beyrède-Jumet et appartenant à la « So-

ciété d'Aluminium du Sud-Ouest ». La prise d'eau de cette usine est à *Arreau*, à 600 mètres en aval de la gare. Le canal d'amenée est en souterrain sur toute sa longueur, sauf sur 500 mètres environ à l'origine. La chute est d'environ 50 mètres; le débit peut varier de 8.000 litres (à l'étiage), jusqu'à 20.000 litres (maximum possible d'après la capacité des ouvrages); on en déduit que la puissance réalisable est comprise entre 4.000 et 9.500 HP.

L'usine de Beyrède-Jumet fournit du courant à deux usines électrochimiques importantes situées à peu de distance :

a). Celle de l' « *Union financière des Forces hydrauliques* », qui lui est adjacente et qui fabrique du chlorate de soude; elle absorbe 2.000 à 5.000 HP. — Cette usine, de création récente, commençait à fabriquer, avant la guerre, du silico-manganèse pour la « Société minière du Louron », fondée par M. Lenoir.

b). Celle de la « *Société française l'Aloxite* », à *Sarrancolin*, qui fabrique, par fusion de la bauxite au four électrique, un abrasif, l' « *Aloxite* ». La puissance est de 2.000 à 4.000 HP.

4° *Usine d'Hèches*, sur la *Neste d'Aure*. — Ancienne forge catalane, puis papeterie; actuellement en voie de réinstallation pour la fabrication, au four électrique, de « Fonte synthétique aciérée », en partant des tournures d'acier doux que les usines à projectiles fournissent en grandes quantités. Cette usine, qui appartient à la « *Société des Usines de Sainte-Marie et Gravigny* », a une puissance de 400 à 1.500 HP. Elle est située en aval du canal de dérivation de la Neste; il en résulte qu'elle n'aura que pendant six mois à peine la quantité d'eau nécessaire pour marcher à pleine charge.

Papeteries. — Industries du bois. — Quatre usines, pas très importantes, entre autres les usines Soulé et Latécoère, à Bagnères-de-Bigorre, qui utilisent, chacune, environ 100 HP hydrauliques et 100 HP thermiques; elles travaillent actuellement pour l'armée.

Industries diverses. — Trois usines, également d'importance modérée, parmi lesquelles la Marbrerie Jéruzet, à Bagnères-de-Bigorre, qui travaille aussi pour l'armée.

II. — Usines en construction ou en projet.

Force et lumière. — Cinq ou six projets, dont les plus importants sont :

1° *Projets du « Syndicat de la vallée de Barèges »*, dans la *vallée de Gavarnie :*

a). Sur les Gaves de Gavarnie et de Cestrède. — Usine future à *Luz*, 10.000 HP.

b) Sur les Gaves de Gavarnie et de Héas. — Usine future à *Gèdre.* — 7.000 HP.

La presque totalité du courant produit par ces usines sera transportée, en vue de la fabrication synthétique de l'acide azotique, dans celles de la « Société Norvégienne de l'Azote », à Soulom. Une faible partie de leur énergie (250 HP) sera cédée au « Syndicat de la vallée de Barèges » pour y être employée à l'éclairage des communes constituant ce syndicat.

2° *Projets Médebielle, dans la vallée de Gripp :*

a) Chute de 831 mètres, *à Gripp*, alimentée par les *lacs de Caderolles*. Environ 5.000 HP bruts, soit 4.000 HP effectifs. On installera 5 unités de 1.000 chevaux chacune.

Cette puissance paraît être destinée à réaliser un transport de force sur Tarbes et l'Arsenal.

b) Sur l'*Adour de Gripp*, chute de 158 mètres, pouvant fournir 1.200 HP à l'étiage et 3.000 HP en eaux moyennes. On installera 3.000 HP avec lesquels on fera, sans doute, de l'électrométallurgie.

c) Enfin, un troisième projet, dont la réalisation paraît être encore éloignée, envisage la captation à *Tressouet*, en amont de *Campan*, d'une puissance de 2.000 HP environ.

3° Sur le *Bastan*, à *Esterre*, près de *Luz*, la « *Société du Silico-Manganèse* » se propose de capter 3.000 HP qui seront envoyés, comme renfort, à l'usine de Pierrefitte.

Traction. — Deux usines, dont une très importante, celle d'*Eget* (commune d'*Aragnouet*), aux « *Chemins de fer du Midi.* » — Cette usine, actuellement en construction, serait, sans doute, terminée sans la guerre qui est venue, sinon en interrompre, du moins en ralentir considérablement les travaux. C'est encore une usine de très grande puissance qui sera, comme celle de Soulom, l'une des plus importantes des Pyrénées. Les eaux proviendront d'un réservoir artificiel de 6.500.000 mètres cubes créé dans la vallée de l'*Oule* (affluent de la Neste de Couplan), à l'altitude de 1.800 mètres, en fermant cette vallée au moyen d'un barrage. Une partie des eaux du lac d'Orédon (1.850^{m}) sera également conduite dans le canal d'amenée qui va du barrage à la chambre d'eau. Ce canal d'amenée, entièrement souterrain, aura 5km500 de longueur et pourra débiter 1 800 litres à la seconde; il aboutira à un réservoir de 3.000 mètres cubes de capacité. La hauteur de chute sera de 730 mètres.

L'usine, située près du hameau d'Eget, sur la Neste d'Aure, comprendra sept groupes électrogènes, dont un de secours, de 5.000 HP chacun, donnant du courant alternatif monophasé à 6.000 volts que des transformateurs élèveront à 60.000.

— La présence des lacs et du réservoir de 3.000 mètres cubes attenant à la chambre de mise en charge permettra de réaliser des puissances instantanées de 30.000 HP, c'est-à-dire d'actionner simultanément six groupes électrogènes. La puissance permanente de l'usine ne dépassera pas 10.000 à 11.000 HP.

— Le barrage est à moitié construit; le canal d'amenée et la chambre d'eau sont terminés; mais l'installation des conduites forcées et la construction des bâtiments de l'usine sont à peine ébauchés et ont été suspendus.

— L'autre usine pour traction, en construction dans le département des Hautes-Pyrénées, est située à *Peyrouse*, sur le *Gave de Pau;* elle sera utilisée par les *Tramways de Lourdes.*

Electrochimie et Métallurgie. — On peut en citer six, toutes en projet, aucune en construction. Ce sont :

1° *Sur le Gave d'Azun :*

a) *Projet d'Arrens* (à *Peyrariose*, en amont d'Arrens). — La chute est concédée (à MM. Frossard et Gassan). La puissance escomptée serait de 2.000 à 6.000 HP, selon le débit de la rivière ; elle sera transportée à Lau, près Argelès, pour y servir à l'électrométallurgie du zinc. Les travaux vont commencer prochainement.

b) *Autre projet de captation du Gave d'Azun, en amont de l'usine d'Arrens;* aux mines d'Arrens ; avec utilisation des lacs de Pouylant et de Miguelou. On obtiendrait 5.000 HP qui serviraient à renforcer l'usine d'Arrens, laquelle est normalement affectée à la préparation mécanique des minerais de zinc et est actuellement en chômage.

2° *Sur la Neste d'Aure :*

a) *Projet Lenoir, à Arreau.* — Le canal d'alimentation de l'usine aurait son origine à Saint-Lary. — Chute de 115 mètres, avec laquelle on obtiendrait 4.000 à 7.000 HP.

b) *Projet Bertrand, à Saint-Lary.* — L'eau serait prise à l'aval du canal de fuite de l'usine d'Eget. Ce projet donnerait 10 à 12.000 HP.

c) *Captation de la haute vallée de la Neste, en amont d'Eget, et de ses affluents, en particulier du Rioumajou* (*Projet Lenoir*). — On pourrait, semble-t-il, en retirer quelque 10.000 HP qui seraient, sans doute, destinés à l'électrométallurgie (silicomanganèses et ferroalliages divers).

3° *Sur la Neste du Louron; en amont de Loudenvielle.* — Ce projet paraît pouvoir fournir environ 5.000 HP qui seraient destinés à des applications électrométallurgiques.

Industries diverses. — Projets importants, mais aucun en voie de réalisation :

1° *Sur le Gave d'Azun :*

a) *Usine de Lau*, concédée à MM. Barus, Guiter et Cie. — Les eaux seront prises à la sortie de l'usine Chauvot (usine

d'Arras) et conduites sur le plateau d'Ancizans-Avant, jusqu'en face du village de Lau. Le canal, en tunnel, aura 3 kilomètres de longueur; la chute sera de 90 mètres. On espère obtenir 10.000 HP. Les travaux commenceront, sans doute, prochainement.

b) Projet Chauvot, à Bun, au confluent des *Gaves d'Azun et d'Estaing*. — Ce projet prendrait les eaux du Gave d'Azun au-dessous d'Arrens, pour les rendre au confluent des Gaves d'Azun et d'Estaing (devant le barrage de l'usine Chauvot, à Arras). Une chute de 150 mètres semble réalisable, ce qui, avec le débit moyen du Gave dans cette région (environ 4.000 litres), donnerait une puissance de 6.000 HP.

2° *Sur le Gave d'Estaing*. — Il s'agit d'un projet de captation de ce gave, depuis le lac d'Estaing jusqu'au confluent avec le gave d'Azun (projet Giros). Ce cours d'eau paraît pouvoir donner, avec une chute d'au moins 500 mètres, une puissance d'environ 3.000 HP à l'étiage et 8.000 HP en eaux moyennes; sans compter le bénéfice que l'on recueillerait de l'aménagement du lac.

3° *Sur la Neste du Louron, entre Génost et Arreau*. — Puissance de 3 à 4.000 HP à l'étiage et de 8 à 9.000 HP en eaux moyennes; chute d'environ 250 mètres.

En résumé, le département des Hautes-Pyrénées nous donne :

1° Pour les usines existantes :

Puissance brute	35.000	HP environ.
— réalisable	27.000	—
— installée	44.000	—

2° Les usines en installation ou en projet constitueront une puissance de 110 à 115.000 HP.

Il y a lieu de remarquer le bel essor que prennent les industries de Houille Blanche dans ce département. On peut prévoir que, sous peu, une bonne partie de la richesse hydraulique des Hautes-Pyrénées va être captée. Il ne restera guère, comme ensemble important, que la haute vallée du Gave de Cauterets et de ses affluents, les Gaves du Lutour et de Jéret

avec le lac de Gaube, qui sont certainement susceptibles de fournir une puissance hydraulique importante. Mais, ici, des difficultés sont à prévoir, à cause des attractions naturelles de Cauterets, auxquelles il serait imprudent de toucher. Si l'on arrivait à les surmonter et à capter ces cours d'eau, on peut estimer que le département des Hautes-Pyrénées produirait une puissance de près de 200.000 HP, soit un millard de kilowatts-heure. Pour les obtenir avec de la houille noire, il faudrait brûler plus de un million de tonnes de ce combustible.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt national qu'il y aurait à activer l'exécution des travaux qui nous mettraient en possession d'une pareille richesse.

HAUTE-GARONNE

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Une dizaine de ces usines, parmi lesquelles deux sont particulièrement importantes et bien connues :

1° *L'Usine du Bazacle, à Toulouse, sur la Garonne.* — La puissance, comprise entre 1.200 et 4.000 HP, est produite par un volume d'eaux motrices variant de 30 mètres cubes (à l'étiage), jusqu'à 100 mètres cubes (maximum que puisse absorber l'usine), tombant d'une hauteur de 4 mètres. L'Usine du Bazacle, en liaison directe avec le réseau de « La Pyrénéenne », éclaire la ville de Toulouse (à l'intérieur de l'enceinte de l'octroi);

2° *L'Usine de la Picadère, à Luchon, sur l'One, appartenant à la « Compagnie Luchonnaise d'éclairage ».* — L'eau est amenée par un tunnel dans le rocher de 1.700 mètres de longueur, puis par deux conduites forcées. La chute est de 100 mètres; la puissance de 1.500 à 3.000 HP. Cette usine éclaire la ville de Luchon et les vallées environnantes et fournit de la force motrice (600 à 1.000 HP) au chemin

de fer de Superbagnères. Elle actionnera très prochainement les fours électriques d'une usine qui va être créée à Luchon pour la fabrication de la fonte synthétique.

ÉLECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Les usines de cette catégorie sont peu nombreuses. La plus importante est celle de *Mancioux* (600 HP), à M. Cartier, où l'on fabrique du carbure de calcium. Une annexe, située à *Boussens*, fait du chlore par électrolyse des eaux de Salies-du-Salat.

Les autres seraient :

a). Celle du *Plan d'Arem*, commune de *Fos*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 500 HP ;

b). Celle des *Rochers*, à *Luchon*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 200 HP.

Aucune de ces deux usines ne paraît fonctionner actuellement, sauf peut-être pour des essais.

PAPETERIES. — Elles sont assez nombreuses et se trouvent presque toutes sur la Garonne ou sur le Salat, près du confluent de ces deux cours d'eau :

1° *Sur la Garonne, à Toulouse.* — *Papeterie Sirven*, au *Ramier du Château*, 100 à 300 HP. — On y fabrique des papiers d'impression et d'écriture;

2° *Sur la Garonne, à Saint-Martory.* — Trois papeteries :

a). Papeterie du *Foulon*, 250 HP. — Spécialité de papier journal.

b). Usine *Barthier*, 300 HP.

Ces deux usines et le canal de Saint-Martory sont desservis par le même barrage; ils prennent chacun le tiers du débit de la Garonne.

c) Usine d'*Apas*, à *M. Sirven*, 300 à 750 HP. — Fabrique de pâte de bois et de carton.

Un peu plus loin, à *Labarthe-Inard*, se trouvent deux autres papeteries :

d) Une petite usine de 125 HP appartenant à la « *Société du Foulon* »;

e) La *Papeterie du Vicomte*, à *M. Lavaux*, 400 HP. — Papier bulle mince.

3° *Sur le Salat.* — Trois papeteries appartenant toutes à la « *Société Lacroix* ». Elles sont situées à *Mazères*, une sur la rive droite, deux sur la rive gauche; leurs puissances respectives sont de 300, 150 et 400 à 500 HP. Ces trois usines reçoivent un supplément de force d'une usine hydroélectrique de 200 à 400 HP, située à Roquefort. Une autre usine de renfort, de 200 à 500HP, est en construction à Mazères, à 1 kilomètre en amont de l'usine sud du groupe des trois papeteries. On y fabrique du papier à cigarettes.

INDUSTRIES DIVERSES. — On peut citer :

1° *L'Usine de la « Compagnie des Salins du Midi », à Salies-du-Salat*, 800 HP. — La puissance de cette usine est utilisée dans des appareils d'évaporation d'eau salée. avec récupération de la chaleur par compression de la vapeur. On y a fait, jadis, du carbure de calcium et du ferrosilicium;

2° *Usines du Château-Narbonnais, à Toulouse.* — La chute de $2^{m}40$ fournit une puissance de 400 HP et actionne des minoteries. Cette chute est appelée à disparaître prochainement; l'énergie sera fournie aux minoteries par une usine voisine, sur la Garonne, actuellement en construction.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE. — 1° *Usine de Toulouse*, sur la *Garonne*, près du pont Saint-Michel.— La chute sera de 3^{m} à $3^{m}25$ et le débit maximum de 125.000 litres ; la puissance maxima sera donc de 4.000 HP. Les travaux pour l'édification de cette usine sont commencés et paraissent devoir être poussés activement. L'énergie qui y sera produite servira en partie pour l'éclairage public de la ville et, surtout, pour le refoulement des eaux d'alimentation, en remplacement de la machine à vapeur et de la force fournie par le

Bazacle, que l'on utilise actuellement ; elle actionnera aussi les moulins du Château-Narbonnais.

2° *Projets de captation du Lac d'Oô.* La « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* » se propose de capter, dans la vallée d'Oô, et en utilisant comme réservoir régulateur le lac de ce nom, des nouvelles chutes qui, en liaison avec l'usine de la Picadère dont la puissance serait augmentée, constitueront un ensemble *des plus importants*. Les travaux sont commencés. Ces deux usines réunies produiront annuellement 60 à 70.000.000 de KWh, soit 8.000 KW (ou 11.000 HP) constants. C'est environ le double de ce que produit Orlu (v. Ariège).

La « Société Pyrénéenne » projette, en outre, d'autres travaux importants dans les vallées du Lys et de la Pique. Toute la région autour de Luchon sera donc exploitée par cette Société.

3° *Projet d'usine à Valentine*, sur la *Garonne*, 800 HP.— Ce projet a surtout pour but de donner de la force motrice à des particuliers ou à des usines à créer et, éventuellement, de faire de l'éclairage.

L'ensemble des usines installées dans le département de la Haute-Garonne nous donne :

Puissance brute	16.500	HP environ.
— réalisable	12.500	—
— installée	13.000	—

Les projets en cours ajouteront à cela une nouvelle puissance réalisable de 13.000 HP.

Ces nombres sont relativement élevés, si l'on considère que ce département ne touche aux Pyrénées que par l'extrémité sud de l'arrondissement de Saint Gaudens, la majeure partie de son territoire étant formée de plaines.

ARIÈGE

I. — Usines existantes.

Force et Lumière. — Une dizaine d'usines, dont les plus importantes sont :

1° *L'Usine d'Orlu,* à la « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* ». — La puissance de la chute d'Orlu (940^{m}), la plus élevée des chutes françaises, produite par le *Ruisseau de Gnioles*, émissaire du *Lac de Naguille*, est caractérisée par la masse d'eau qui peut être accumulée dans ce réservoir, plutôt que par l'estimation d'un débit. Ce lac, situé à l'altitude de 1.854 mètres et d'une superficie de 60 hectares environ, a été fermé au moyen d'un barrage, ce qui a permis de relever le plan d'eau de 10 mètres. Le tunnel de prise d'eau y débouche à 17 mètres au-dessous du niveau primitif; il en résulte qu'on peut disposer d'une tranche d'eau de 27 mètres d'épaisseur, laquelle correspond à un volume de 13 millions de mètres cubes. Récemment, la Société Pyrénéenne a surélevé de 2 mètres le mur du barrage, ce qui lui a procuré une augmentation de réserve d'eau de 1.300.000 mètres cubes.

Grâce à cet aménagement, le lac peut fournir 32 millions de kilowatts-heure par an, soit une *puissance permanente* pour une année de 8.000 heures, de 4.000 KW ou 5.500 HP.

L'usine possède cinq turbines de 3.500 HP actionnant autant d'alternateurs de 2.400 KVA ; sa *puissance instantanée* ou maxima est donc de 5×3.500 HP (soit 17.500 HP) sur les turbines, ou de 5×2.400 KVA (soit 12.000 KVA) sur les alternateurs.

Ceux-ci fournissent du triphasé à 5.000 volts, 50 périodes, qui est aussitôt transformé à 55.000 volts. Les lignes primaires conduisent ce courant à 55.000 volts le long de la vallée de l'Ariège jusqu'à Toulouse, par Tarascon, Foix et

Pamiers, dans le Tarn jusqu'à Castres, et dans l'Ariège à Lavelanet ; elles ont une longueur de 210 km.

Des réseaux secondaires, à 25.000 et 13.000 volts, d'une longueur de 1.200 km., desservent 140 communes dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et du Tarn. La ville de Toulouse est éclairée directement par la Pyrénéenne, en dehors de l'enceinte de l'octroi ; l'intérieur de la ville est alimenté par le Bazacle, qui emprunte 2.000 KW à la Pyrénéenne pour passer les pointes.

La puissance d'Orlu sera ultérieurement accrue par la réunion du Lac de Naguille avec celui d'En-Beys, plus élevé de 100 mètres et qui se trouve dans la haute vallée de l'Oriège. Les études relatives à ce projet sont terminées ; les travaux commenceront incessamment. Le nombre des groupes électrogènes sera porté à 9.

2° *Les Usines de la « Société Métallurgique de l'Ariège »*. Elles sont situées sur l'Ariège, à *Varilhes* (Usine de *Las Rives*) et à *Crampagna*. La première a une puissance comprise entre 800 et 1.800 HP, selon le débit de la rivière ; la seconde entre 650 et 1.500 HP. Le courant qu'elles produisent est envoyé à Pamiers (11 km.) où il est utilisé comme force motrice dans les usines de la Société Métallurgique.

Les usines de Crampagna et de Las Rives sont aussi destinées à la traction du tramway de Pamiers à Pailhès dont une partie, comprise entre les usines de la Société Métallurgique et la gare de Pamiers, est déjà en fonctionnement.

L'usine de Las Rives et surtout celle de Crampagna ont servi jadis à des fabrications et à des essais électrochimiques : carbure de calcium, ferrosilicium, zinc, etc.

En outre, la « Société Métallurgique » possède à *Guilhot*, près *Bénagues*, sur *l'Ariège*, une autre usine de 3.000 HP qui vient d'être mise en marche tout récemment. Elle sert aux mêmes usages que les deux précédentes.

3° *Les Usines de la « Société électrique de l'Arize »*. Elles sont au nombre de trois :

a). L'usine du Mas-d'Azil, 200 HP, sur *l'Arize ;*

b). L'usine de Bonac, 500 HP, sur *l'Ariège ;*

c). L'usine de Carbonne, 300 HP, sur *la Garonne.*

Cette dernière est toute récente, elle fonctionne depuis le mois de mai 1914. Ce groupe d'usines distribue de l'éclairage et de la force motrice dans les vallées de l'Arize, de la Lèze, de l'Ariège et de la Garonne. Les deux premières marchent en parallèle, quoique le réseau du Mas-d'Azil soit à 5.000 volts et celui de Bonac à 10.000, grâce à un transformateur (survolteur-dévolteur) établi à Pailhès, qui égalise les tensions.

Traction. — A signaler les *Usines des « Tramways du Saint-Gironnais »*, l'une de 400 HP, à *Arrout*, sur le *Lez ;* l'autre, de 350 HP, à *Ercé*, sur le *Garbet.*

Electrochimie et Métallurgie. — Cette application comporte, dans le département de l'Ariège, trois usines importantes :

1° *Usine d'Auzat*, sur le *Vicdessos*, à la « *Compagnie des Produits chimiques d'Alais et la Camargue* ». Elle appartenait, avant 1914, à la « Société des Produits Electrochimiques et Métallurgiques des Pyrénées ».

Dans le but de régulariser le débit du Vicdessos, qui possède un régime torrentiel, on a aménagé en réservoirs les étangs du Fourcat et de Bassiés, situés dans le bassin supérieur de ce cours d'eau. De plus, on a dérivé divers affluents du Vicdessos de façon à rassembler en un même point l'apport de plusieurs torrents.

Ce sont les eaux provenant de ces torrents, sur l'un desquels (le ruisseau d'Artiés) se trouve l'étang du Fourcat, qui alimentent l'usine. Quant à l'étang de Bassiés, ses eaux sont captées directement, ce qui procure, sous une chute de 100 mètres, une puissance de 1.200 HP que l'on transporte à l'usine.

Les réserves actuellement aménagées sont :

A Bassiés (étang Majou).....	2.300.000 m³
A Fourcat.....	4.000.000 »
Total.....	6.300.000 m³

La chute sur l'usine est de 420 mètres ; elle peut donner 13.000 à 15.000 HP (16.000 HP installés).

De nouvelles réserves d'eau pourront être créées :

a). A Bassiés, par deux barrages fermant deux autres étangs	2.000.000 m³ environ
b). Dans le bassin supérieur d'Artiés, par l'étang d'Izourt	2.500.000 —
c). Dans le bassin de Mounicou, par deux barrages.....	2.500.000 —
Total	**7.000.000 m³ environ**

De nouvelles puissances pourront être installées :

A Bassiés	**800 HP environ**
Sur l'Artiés, par une chute	2.000 —
Sur le Mounicou.....	1.800 —
Total.....	4.600 HP environ

De plus, les usines ainsi créées, pendant six mois de basses eaux (automne et hiver), augmenteraient de 2.000 HP la puissance de la chute directe sur l'usine. L'ensemble pourrait donc atteindre aisément 20.000 HP.

L'Usine d'Auzat fabrique surtout de l'aluminium et des chlorates.

2° *Usine de Mercus*, sur l'*Ariège :* à la « *Société du Boro-Carbone* ». — Grâce à des travaux récents, et aussi par suite de la régularisation de l'Ariège résultant des travaux d'Orlu et d'Auzat, cette usine peut développer une puissance de 3.000 à 6.000 HP. Elle produit un abrasif (alumine fondue) destiné à la fabrication des meules.

3° L'*Usine du Castelet*, à *Perles et Castelet*, près Ax-les-Thermes, à la « *Société Hydroélectrique des Pyrénées* ». — La chute est de 30 mètres et la puissance de 1.200 à 3.000 HP. L'eau est amenée par un tuyau de 2m,30 de diamètre. Le courant produit par les dynamos est destiné au chauffage de sept fours à carbure de calcium. On chauffe un four seulement avec les eaux d'étiage, trois avec les eaux moyennes et sept avec les eaux de crues.

Papeteries. — Deux groupes importants :

1° *Le groupe Bergès-Second*, à *Saint-Lizier*, sur le *Salat*. Ce groupe comprend :

a). La papeterie de *Lorp*, à *Mme veuve Ph. Bergès, à Sentaraille*, 300 HP.

b). Celle de *Pourlande*, à *Mme veuve Ph. Bergès, à Saint-Lizier*, 350 HP.

c). La papeterie de *Saint Lizier*, à *M. Second*. 150 HP.

Ces trois usines fabriquent des papiers fins : papiers à cigarettes, papiers mousselines, pelures, etc., et, depuis quelque temps, des cotons à nitrer.

L'usine de Lorp est très ancienne; c'est le berceau d'Aristide Bergès; celle de Pourlande fut créée plus tard, vers 1880.

Ces papeteries paraissent devoir prendre, dans un avenir plus ou moins prochain, un plus grand développement par une meilleure utilisation du débit du Salat; elles pourraient alors atteindre une puissance de 500 HP chacune.

2° *Le groupe de la « Société Job. »*. — Une seule papeterie, mais plus importante, l'*usine de la Moulasse* (500 HP), située sur la rive gauche du *Salat*, dans la commune d'*Eychèil*, à 3.500 mètres en amont de Saint-Girons. L'usine de la Moulasse possède 11 turbines et 3 machines à papier. La puissance de 500 HP peut y être réalisée pendant huit mois, grâce à l'apport d'énergie provenant de deux usines de renfort, l'*Arial* et la *Porte-de-Fer*. L'Arial (160 HP) est située en aval de la Moulasse et la Porte-de-Fer (110 HP) en amont. Par suite de ces renforts, la production de l'usine, qui est considérable, peut être sensiblement constante. On y fabrique uniquement du papier à cigarettes.

A 3 km, 5 en amont de la Moulasse, la « Société Job » a fait l'acquisition d'une ancienne forge catalane, la *Forge de Lacourt*, qui sera équipée (200 HP) pour renforcer la Moulasse.

D'autres papeteries de moindre importance se trouvent encore sur le *Lez*, l'une à *Saint-Girons*, la papeterie du *Plagnol* (120 HP) qui fabrique du papier à cigarettes, l'autre à

Engomer. Cette dernière (200 HP) est une ancienne usine qui fut créée en 1808, par décret impérial daté du camp de Madrid, pour la fabrication des projectiles de guerre; elle fut transformée en papeterie il y a une quarantaine d'années. Actuellement on y fait du papier bulle et du papier mince pour emballage.

Industries diverses. — Quatre ou cinq usines, parmi lesquelles nous citerons :

1° L'*Usine de l'Hospitalet*, dans la haute vallée de l'*Ariège*. — 1.000 HP. — L'énergie qu'elle produit sert aux travaux du Transpyrénéen d'Ax-les-Thermes à Bourg-Madame et, tout particulièrement, au percement du tunnel du Puymorens. Une partie de la force est envoyée à Porté, à 17 km. de l'Hospitalet; ce qui permet d'attaquer le souterrain des deux côtés à la fois.

2° L'*Usine d'Urs* (à 3 km. en aval de Luzenac), sur l'Ariège; à la « *Société des Tales de Luzenac* ». — Puissance de 200 à 400 HP, employée au broyage du talc. Cette Société possède, à Luzenac, une autre usine, de 150 HP, ayant la même application.

II. — Usines en construction ou en projet.

Force et Lumière. — 1° Le projet le plus important, mais d'une réalisation sans doute encore assez éloignée, est la captation de la chute de *Siguer*, par la « *Société Pyrénéenne* ». Cette chute est formée par les eaux des torrents de *Guanère* et de *Brouquenat*, affluents du ruisseau de Siguer lequel se jette dans le Vicdessos; elle sera partiellement régularisée par la reconstitution d'anciens étangs. Elle donne une *puissance permanente* de 7 à 8.000 HP; la *puissance instantanée* pouvant atteindre 30.000 HP;

2° Projet d'une usine à créer près de la gare de *Foix*. — Les eaux seraient dérivées près de Mercus; sa puissance atteindrait 7.000 HP avec une hauteur de chute d'une cinquantaine de mètres.

L'énergie électrique que produira cette usine est destinée

à élever, en différents points, les eaux de l'Ariège pour l'arrosage de la partie basse du département de ce nom. L'excédent pourra être utilisé par les Services publics;

3° *Petite chute d'Orlu*, sur l'*Oriège*. — Hauteur : 100 mètres environ. En eaux moyennes, elle fournira 1.500 HP; elle est destinée aux mêmes usages que l'usine principale d'Orlu. — Encore à l'état de projet.

Traction. — 1° *La « Compagnie du Midi »* projette la construction d'une usine, en face la gare d'*Ax-les-Thermes*, la prise d'eau se faisant près de Mérens, sur l'*Ariège*. — Cette usine fournira du courant pour la traction des trains sur une partie du réseau du Midi. Sa puissance sera de 3.000 HP;

2° *Usine de Porté*, en construction; à la « *Compagnie du Midi*. — Cette installation utilisera les eaux qui, par le *Ruisseau de Font-Vive*, sortant du *Lac Lanoux* (2155^{m}), le plus grand lac des Pyrénées. Ces eaux sont sur le versant espagnol (le ruisseau de Font-Vive est un affluent du ruisseau de Carol, affluent lui-même du Sègre). — Le barrage et le canal d'amenée, celui-ci de 6 km. de longueur, sont en voie d'exécution.

Cette usine est destinée à la traction sur la ligne d'Ax à Bourg-Madame.

Électrochimie et Métallurgie. — *Usine de Saint-Antoine*, à *Saint-Paul-de-Jarrat*, sur l'*Ariège*. — Ancienne papeterie, récemment acquise par la » Société Métallurgique de l'Ariège », qui y installe trois fours électriques destinés à la fabrication de la fonte synthétique au moyen de tournures de fonte. L'usine est en cours de réinstallation; elle aura une puissance de 2.500 HP.

Il résulte de l'énumération précédente que les usines qui utilisent la force hydraulique sont nombreuses dans le département de l'Ariège. Elles représentent :

a) Pour les usines installées :

Puissance brute	40.000	HP environ.
— réalisable	36.000	—
— installée	48.000	—

b) Pour les usines en construction ou en projet :

Puissance réalisable..... 30.000 HP environ.

On voit que, quoique le nombre des usines installées dans l'Ariège soit sensiblement plus grand que dans les Hautes-Pyrénées, les puissances totales y sont du même ordre de grandeur. C'est que le second de ces deux départements, dont les hautes montagnes et les vallées profondes occupent presque toute la superficie, a pu se prêter, en un grand nombre de points de son territoire, à la création d'usines puissantes. Dans l'Ariège, au contraire, dont la partie de haute altitude est limitée au sud de ce département, c'est seulement dans cette région que nous rencontrons des installations importantes (Orlu, Auzat).

Mais, en revanche, nous trouvons, dans le département de l'Ariège, un très grand nombre d'usines de moyenne et de petite importance et, si l'exploitation de la force hydraulique y est très morcelée, il n'en est pas moins certain qu'elle y a acquis une importance globale considérable. C'est ainsi que le nombre d'usines d'une puissance comprise entre 25 et 100 HP est d'environ 300 et représente 13.000 HP de puissance utilisable et 5.000 HP de puissance installée. Celles de moins de 25 HP sont au nombre de près de 500; ce sont des moulins à farine, des scieries à bois, des filatures de laine, des fabriques de peignes, des moulins à plâtre, des fabriques d'outils aratoires, etc. Quelquefois, accessoirement, quelques-unes de ces usines font de l'éclairage électrique dans certains villages et agglomérations.

AUDE

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Elles se réduisent aux installations, très importantes il est vrai, de la « *Société méridionale de Transport de Force* », les *usines de Saint Georges et de Gesse*, dans la haute vallée de *l'Aude*.

1° Celle de *Saint-Georges*, dans les gorges de *l'Aude*, à

2 km. en amont d'*Axat*, a été mise en marche en 1901. La chute, de 100 mètres, est obtenue au moyen d'un canal à faible pente de 5 km. 500. La prise d'eau se fait par un barrage de peu de hauteur, établi en aval du hameau de Gesse, qui constitue une réserve d'eau de 4.000 mètres cubes environ.

L'usine comprend actuellement 4 groupes Turbine-alternateurs, de 800 HP chacun, alimentés par paires par deux conduites forcées en tôle d'acier, de $1^m.00$ de diamètre, qui se bifurquent avant d'entrer dans l'usine. La puissance actuelle est donc de 3.200 HP. L'installation du cinquième groupe de même puissance paraît prochaine et l'usine est prévue pour huit groupes.

2° L'usine de *Gesse* a été terminée, dans ses parties principales, en 1916. La partie hydraulique, comprend :

a). Un barrage sur l'Aude, à Usson;

b). Un canal d'amenée, souterrain sur la presque totalité de son parcours de 7 km 600; sa section moyenne est de $2^m \times 1^m 80$.

c). Deux conduites forcées alimentant chacune une turbine de 3.300 HP et une de 1.650, accouplées a des alternateurs. La chute est de 185 mètres.

La puissance est de 10.000 HP.

Le courant produit par les alternateurs des usines de Saint Georges et de Gesse est du triphasé, 3.000 volts, 50 périodes. La tension des lignes principales du réseau, d'abord de 20.000 volts, fut partiellement portée à 34.000 lors de la création récente de l'usine de Gesse; il en a été, en particulier, ainsi que pour le feeder allant de Gesse à Perpignan, où il alimente le réseau de la « Société hydroélectrique roussillonnaise. » Un autre feeder à 34.000 volts part de l'usine de Gesse et se relie au réseau de la « Société Pyrénéenne d'Energie Electrique » par le poste de transformation de Lavelanet.

Les autres feeders, desservant l'Aude et les Pyrénées-Orientales, alimentent des réseaux secondaires à 5.000 et 125 volts, ayant surtout pour objet l'éclairage public et privé.

La force motrice, très importante néammoins, est utilisée, dans de nombreux moteurs de faible puissance, pour les usages agricoles, d'alimentation et de petite industrie.

II. — Usines en construction ou en projet.

Traction. — A signaler un projet de *Chemin de fer électrique de Quillan* à *Montlouis*, par la *Compagnie du Midi*. Cette ligne serait, sans doute, déjà commencée sans la guerre; elle sera probablement reprise plus tard. Son usine électrique doit être construite dans la vallée de l'Aude, sous une dérivation d'un de ses affluents, *La Bruyante*, à travers la commune de *Mijanès*. — La chute sera de 300 mètres. — Aucun renseignement sur sa puissance.

Electrochimie et Métallurgie. — 1° Projet de *Belvianès*, en amont de Quillan, par la *Société Méridionale*. — Cette usine aura, sous une chute de 90 mètres, une puissance de 3.000 HP en basses eaux, mais sera construite pour en développer 10.000 pendant six mois de l'année. Elle groupera les excédents d'énergie de toutes celles situées en amont pour les utiliser à l'électrochimie. Les terrains ont déjà été achetés par la *Société Méridionale*;

2° A *Floure*, sur *l'Aude*, on transforme une ancienne usine pour y installer 100 HP qui serviront à alimenter un four électrique où l'on produira de la fonte à partir de déchets, tournures et riblons et, sans doute, plus tard de l'acier.

Industries diverses. — Ici encore, nous trouvons des travaux importants de la *Société Méridionale* qui vient de faire commencer, malgré les difficultés actuelles, et sans doute dans un but de défense nationale, la construction de *l'Usine d'Escouloubre*, à 6 km. en amont du barrage d'Usson (celui de l'Usine de Guerre), sur *l'Aude*. Le canal d'amenée partira d'un barrage établi à Puyvalador. La chute sera de 310 mètres. Une puissance de 5.000 HP va être installée incessamment; elle sera doublée par la suite.

On voit que, dans le département de l'Aude, les usines qui font l'objet de notre étude sont peu nombreuses. Seule, la *Société Méridionale* y a construit de puissantes installations et en projette de nouvelles. A peu près toutes les captations importantes actuelles, en construction ou en projet, se trouvent dans la haute et pittoresque vallée de l'Aude. Elles représentent :

Puissance brute	17.500 HP	environ.
— réalisable	13.500	—
— installée	13.500	—

Avec les usines en construction ou en projet, on aura une puissance réalisable de 20.000 HP environ.

En dehors de celles que nous venons d'énumérer, il n'y a dans l'Aude, que de très petites installations (environ 340), représentant une puissance disponible de 4.500 HP et une puissance installée de 3.500. Ce sont, pour la plupart, des moulins à farine ou à huile et des scieries à bois.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — 1° *Usine de Vinça*, sur la *Têt*, à la « *Société Hydroélectrique Roussillonnaise* ». — Située en aval de Vinça, cette usine a été mise en marche en 1899. Elle présente cette particularité qu'aucune maçonnerie n'a été construite pour les installations hydrauliques. Les turbines, à axe vertical, sont disposées dans une galerie creusée dans le roc. Une galerie inférieure, en communication directe avec la rivière, sert de canal de fuite. Chaque turbine est alimentée par un puits creusé dans le roc ; un autre puits permet le passage de l'arbre vertical qui commande l'alternateur, à axe vertical également, placé sur le plancher de la salle des machines.

La puissance de l'usine est comprise entre 1.000 et 2.000

HP. — La « Société Roussillonnaise » reçoit, en outre, du courant de la « Société Méridionnale » par le feeder à 34.000 volts déjà cité.

Enfin, la Roussillonnaise a installé à Perpignan :

Un turbo alternateur de 1.000 KW — 8.000 volts.

Une machine a piston de 350 KW — 8.000 volts.

Le courant, quelle que soit son origine, sert à l'éclairage public et privé, à la force motrice et à la traction des tramways électriques de Perpignan, de Perpignan à Canet et de Perpignan à Rivesaltes ;

2° *Usines de Villefranche-de-Conflent*, à l' « *Industrie électrique* », l'une sur la *Têt* (500 HP), l'autre sur la *Fuilla* (200 HP). — Ces usines alimentent, en éclairage et force motrice, un certain nombre de communes (Thuir, Rivesaltes, etc.). Les données relatives à la puissance ne sont, sans doute, qu'approximatives.

Traction. — Ce sont les usines de la « *Compagnie du Midi* », à *Fontpédrouse* et à *la Cassagne*, près de Montlouis. Elles servent à la traction sur la *ligne de la Cerdagne* (de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame).

Ces usines utilisent les eaux de la *Têt*, régularisée par le *Marais de la Bouillouse*, près de la source de ce cours d'eau, à l'altitude de 2.000 mètres environ, que l'on a transformé en réservoir de 13 millions de mètres cubes de capacité, au moyen d'un barrage de 360 mètres de longueur sur 15 mètres de hauteur.

L'usine de Fontpédrouse peut donner 4.000 HP, sous une chute de 173 mètres; celle de la Cassagne (appelée aussi *Usine du Paillat*) peut en fournir 6.000 par une chute de 413 mètres.

Le courant produit est à 20.000 volts. Il est transformé, dans cinq sous stations, en courant continu 800/850 volts, servant à l'alimentation des moteurs des trains.

On ne signale, dans le département des Pyrénées-Orientales, ni grande usine en construction, ni projet ayant une consistance bien établie. Quelques chutes, situées surtout

sur la Têt et ses affluents, et représentant ensemble une puissance d'environ 5.000 HP paraissent cependant avoir été étudiées par certaines grandes entreprises ; elles seront, sans doute, exploitées dans un avenir plus ou moins prochain.

Ainsi, ce sixième département nous donne :

Puissance brute	10.000 HP	environ.
— réalisable	7.000	—
— installée	13.000	—

Enfin, il y a, dans les Pyrénées-Orientales, comme dans l'Aude, un certain nombre de petites installations dont la puissance moyenne ne dépasse pas dix chevaux et qui, pour la plupart, sont encore mises en action par des rouets à palettes ou à augets ou par des turbines anciennes. Toutes ces usines sont susceptibles d'améliorations, au point de vue rendement, soit par la surélévation du plan d'eau, soit par le remplacement des anciens rouets par des turbines modernes.

Si, maintenant, nous essayons de résumer cette longue nomenclature, nous constatons que, en nous bornant aux usines d'au moins 100 HP, les captations de Houille Blanche, dans les six départements pyrénéens, représentent :

Puissance brute	135.000 HP	environ.
— réalisable	110.000	—
— installée	145.000	—

Pour les installations en cours ou en projet, on peut compter sur une puissance réalisable d'au moins 180.000 HP. Ce nombre est considérable ; il est l'indice du bel essor que prennent les applications d'une puissance naturelle jusqu'ici peu exploitée.

Si donc nous avons pu dire, au commencement de cette étude, que les Pyrénées paraissaient être peu avancées au point de vue utilisation de la Houille Blanche, il n'en est pas moins certain qu'elles sont en train de rattraper ce retard et de le faire à une belle allure.

Quand les usines commencées auront été terminées et que les divers projets que nous avons cités auront été mis à exécution, la Chaîne des Pyrénées sera productrice d'une puissance réalisable de 300.000 HP, soit 400.000 HP bruts. Souhaitons que les événements actuels, qui nous auront montré la nécessité d'une puissante organisation industrielle, nous incitent à effectuer, sans tarder, ces réalisations.

TOULOUSE LA MORTE

NOUVELLES RECHERCHES SUR SON PASSÉ

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

(*Suite*[1]).

II

Toulouse Tectosage.

Tout ce qui concerne les anciennes populations de la Gaule pendant les temps proto historiques est couvert d'une obscurité si grande que la science la plus attentive est souvent impuissante à la pénétrer. Quand on veut connaître la vie politique, l'organisation sociale, la religion, les mœurs, la langue, l'industrie, le costume de telle ou telle de ces populations, il faut se résigner à laisser bien des questions sans réponses sous peine de ne faire que des hypothèses ou d'être l'écho de légendes plus ou moins naïves, de traditions plus ou moins erronées.

Il n'est pas moins difficile de connaître l'histoire des villes gauloises à ces mêmes époques, car elle participe de la même incertitude. En ce qui concerne Toulouse, nous avons, pour nous renseigner, trois sources principales d'in-

1. Voir la première partie de *Toulouse la Morte*, dans les *Mémoires* de l'Académie, série XI, tome IV, année 1916.

formation qui se complètent mutuellement, tout en restant insuffisantes pour nous instruire d'une façon complète.

Ces trois sources d'information sont :

1° Les relations des anciens historiens grecs et latins ;

2° Les constatations faites au jour le jour, dans le cours des siècles, par les archéologues et les numismates à la suite de certaines trouvailles occasionnelles ;

3° Enfin, les fouilles pratiquées d'une façon méthodique, au début de notre siècle, sur les deux points où Toulouse paraît avoir existé, soit comme *oppidum*, sur les hauteurs du Pech-Davy (d'où le nom de « Vieille Toulouse » donné à un des villages de ce quartier), soit comme *urbs*, dans la vallée sise aux pieds de ce même côteau de Pech-Davy, en aval de la Garonne.

Nous allons user de ces trois sources d'informations pour en tirer les renseignements utiles à notre recherche sur le passé de Toulouse.

A). Le domaine des Volkes Tectosages

Les historiens grecs et latins paraissent avoir ignoré dans quelles conditions les Volkes Tectosages ont occupé la partie la plus étroite de l'isthme comprise entre l'Océan et la Mer de Narbonne, suivant les expressions de Posidonius, et se sont établis à Toulouse ; mais ils sont mieux renseignés pour la période gallo-romaine.

Lorsqu'il en arrive à parler de Toulouse et de sa région, Strabon ne peut s'empêcher de rappeler ce qu'il avait déjà dit de la correspondance, en quelque sorte systématique, qui existe entre les différents fleuves de la Gaule, et, par suite, entre les deux mers Intérieure et Extérieure. « On trouve, en effet, pour peu qu'on y réfléchisse, ajoute t-il[1], que cette circonstance constitue le principal élément de prospérité du pays, en ce qu'elle facilite entre les différents peuples qui

1. *Géographie*, IV, 1, 14.

l'habitent l'échange des denrées et des autres produits nécessaires à la vie et qu'elle établit entre eux une communauté d'intérêts d'autant plus profitable qu'aujourd'hui, libres de toute guerre, ces peuples s'appliquent avec plus de soin à l'agriculture et se façonnent davantage au genre de vie des nations civilisées. On serait même tenté de croire ici à une action directe de la Providence en voyant les lieux disposés, non pas au hasard, mais d'après un plan en quelque sorte raisonné. »

Le pays des Volkes Tectosages — *regio Volcarum Tectosagum*, comme on l'appelait,[1] — comprenait la vallée de l'Atax, que dominait le *burg* de Carcaso et s'étendait jusqu'aux bords du fleuve Garonna où s'élevait l'*oppidum* de Tolosa[2]; et ces deux vallées remontaient jusqu'aux pieds des Pyrénées, alors couvertes de sombres forêts vierges et coupées d'immenses *lannes* de bruyères, de fougères et de genêts[3]. Dans l'intervalle se trouvaient la plaine du Razès et les côteaux du Lauraguais, également fertiles en blé. Puis, venaient les Cemmènes (Cévennes) qui formaient les limites au Nord[4].

Si c'était là le domaine propre des Volkes Tectosages à l'époque gallo-romaine, primitivement ce domaine allait beaucoup plus loin. Tandis qu'à l'Ouest il s'arrêtait à la vallée de la Garonne[5], en remontant le fleuve jusqu'au confluent du Saiat et aux Petites Pyrénées et, en le descendant, jusqu'au confluent du Tarn[6] à la pointe de Moissac, il s'étendait, au Sud, jusqu'aux Pyrénées-Orientales et arrivait à Ruscino (Castel-Roussillon), sur la Têt, qui semble avoir servi primitivement de limite entre les Celtes et les Ibères. Enfin, il prenait pied sur la Méditerranée et poussait jusqu'au delta Rhodanien[7]. On prétendit, plus tard, que les

1. Pline, 3, 4 (5).
2. Strabon, IV, 1, 13; Mela, V, 75.
3. Mela, III, 2.
4. Strabon, IV, 12, 13.
5. Strabon, IV, 1, 14; César, *De Bello Gallico*, I; Ammien Marcellin, XV, 2.
6. Longnon, *Atlas*, 9; *Hist. générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note, VIII, 15.
7. Strabon, IV, 1, 12, Tite-Live, XXI, 26, 6.

Volkes avaient pénétré dans l'antique domaine des Ligures qui menaçaient Marseille[1], conduits par une mystérieuse sympathie pour la ville Phocéenne, peuplée d'émigrants comme eux-mêmes, et pour la délivrer de ses ennemis[2]; mais il ne franchirent jamais les Monts des Maures, ni l'Estérel, ni les Alpilles. Ils s'arrêtèrent à la rive droite du fleuve, l'autre rive étant occupée par les Salyens et les Cavares[3]. Leurs sympathies pour les Massaliotes paraissent d'ailleurs douteuses, car ils fréquentèrent peu leurs comptoirs, même quand ces comptoirs étaient établis sur le territoire volke : ils leur préféraient ceux qui s'étaient formés à Ampurias et à Rosas, sur la côte Ibérienne, ainsi que nous aurons à le constater dans la suite de notre étude.

Leur domaine, au Nord, comprenait tout le versant méridional des monts Cemmènes et empiétait même quelque peu sur leur versant septentrional[4] qui les séparait des Gabali et des Ruteni. Puis, il longeait le Tescou (Tasco) qui se jette dans le Tarn et qui leur servait de borne entre les Caturci et les Tolosates.

Le territoire des Volkes s'étendait du Rhône à la Garonne et des Cévennes aux Pyrénées. Il formait un vaste parallélogramme, allongé de l'Est à l'Ouest, resserré du Nord au Midi, qui ne comprenait pas moins de deux millions d'hectares, soit la valeur de trois ou quatre de nos départements actuels. Il pouvait nourrir près d'un million d'hommes et permettait d'en armer une centaine de mille. Les Volkes étaient donc capables de rivaliser avec les peuples les plus nombreux et les plus puissants de la Gaule, tels que les Arvernes (Auvergne et sud du Bourbonnais), les Lémoviques (Limousin et Marche), les Pictons (Poitou et Vendée)[5]; et cette configuration topographique leur permettait de former un état d'autant

1. Justin, *Abrégé*, XLIII, 5.
2. Tite-Live, V, 34, 8.
3. Strabon, IV, 1, 12.
4. Strabon, IV, 1, 12 et 13.
5. Tite-Live, XXI, 26. — Conf. M. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, pages 20 et 8, n. 3.

plus puissant qu'ils jouissaient d'une forte organisation sociale et politique.

Il n'y avait pas de nation ou de fédération gauloise sans un lieu servant de foyer commun ; et ce foyer commun était soit un camp de refuge, soit un marché ou un champ de foire, soit un sanctuaire. Les Volkes avaient trouvé ou établi tout cela à Toulouse avec son *oppidum* sur les hauteurs de Pech-Davy, son port de trafic sur les bords du fleuve, et son temple au « lac sacré », dont l'emplacement est resté incertain[1]. Ce triple organisme défensif, économique et religieux devait donner à Toulouse une telle importance qu'elle est devenue, non seulement le chef-lieu de la tribu des Tolosates, mais encore la métropole de la nation des Tectosages.

D'autre part, le territoire qu'occupaient les Volkes se prêtait à toutes les cultures et avait été disposé pour y pratiquer tous les transits. Sans doute les routes proprement dites y manquaient ; mais il y avait partout des pistes carrossables où pouvaient circuler les chars gaulois et dont usaient habituellement les trafiquants qui commerçaient avec les *emporia*, que les Volkes avaient respectés le long de la côte méditerranéenne, et avec les comptoirs établis dans l'intérieur de leur domaine, notamment sur les bords de la Garonne. Ces pistes existaient surtout de Toulouse à Narbonne où elles rejoignaient la grande route côtière attribuée à Hercule (l'Heraclès hellénique ou son précurseur le Melkart tyrien), sur laquelle s'amorçaient toutes les routes d'Espagne et d'Italie, et, par la mer, celles de Carthage, de la Grèce et de l'Asie mineure. Strabon[2] fait remarquer que, des Pyrénées jusqu'au Rhône, chaque petit fleuve côtier avait son port près de l'embouchure. On y voyait, en effet, Ruscino (Castel-Roussillon) sur la Têt, Illibéris (Elne sur la Tech), Béziers sur l'Orb, Agde sur l'Hérault. Tous ces ports étaient antérieurs à la création de la Province Narbonnaise, et sans doute aussi à l'arrivée des Volkes dans la Gaule méridio-

1. Nous rechercherons ci-après son emplacement.
2. *Géographie*, IV, 1, 16.

nale. Les Volkes avaient même laissé subsister certaines tribus Ligures auprès ou au milieu d'eux : aussi n'étaient-ils pas seuls à habiter entre les Cévennes et la Mer[1], et c'est sur leur territoire qu'il faut chercher certaines tribus dont les noms ont plus tard disparu, mais que l'on peut retrouver chez Pline[2] ou dans les légendes de certaines monnaies que nous étudierons plus loin. Enfin, ils s'unissaient parfois aux Ibères dans certaines régions des Pyrénées, ce qui établissait entre eux des relations commerciales d'autant plus solides et durables.

Ce réseau de pistes carrossables allant de la Garonne à la Mer, dont certaines devinrent de grandes voies pavées pendant la période gallo-romaine, faisait l'unité du territoire Volke et facilitait la fédération de ses tribus, toujours disposées à se disloquer, soit par des rivalités, soit par des jalousies, soit surtout quand elles s'incarnaient dans une ville importante, parce qu'il les maintenait dans des relations communes sur la même route ou sur des routes connexes en gîtes d'étape, en places de trafic ou en lieux de garantie. Les marchés et les refuges ont été en effet considérés par les historiens modernes comme les deux principaux éléments de la vie municipale. C'est pourquoi, dès les temps celtiques, et peut-être plus tôt encore, le Languedoc s'annonçait-il comme un foyer prédestiné de culture municipale[3]. Cette culture devait surtout se développer à Toulouse, où à de nombreux avantages se joignirent de graves défauts qui ont souvent compromis ses intérêts. Dans tous les cas, ces marchés attiraient non seulement les gens des pays voisins, mais encore les étrangers appartenant aux contrées parfois fort

1. Strabon, IV, 1, 12.

2. III, 37. Tels sont, par exemple, les Tasgoduni ou Atasgoni de la vallée du Tescou ?, qui se jette dans le Tarn à Montauban ; les Cambolectri ou Atlantici, peut-être du pays de Foix ; les Umbranici, également dans le pays de Foix ou dans les Cévennes ?, les Longoslètes dans les environs de Béziers ?, etc.

3. Conf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 175 et t. II, p. 506.

éloignées, tels que les Ibères, les Grecs, les Carthaginois, qui, à leur tour, formaient des colonies faisant souche de nouveaux habitants, et y apportaient des éléments de richesse et de civilisation dont les Volkes profitèrent si bien qu'ils finirent par passer pour les plus riches et les plus civilisés des Gaulois.

B). Les migrations des tectosages en orient et leur retour a toulouse

Tels étaient les Volkes lorsque les Romains ont commence à les fréquenter. Mais, auparavant, ils s'étaient faits connaître par des mœurs bien différentes. Ainsi que tous les autres Gaulois, ils s'étaient en effet montrés fort turbulents; et, s'ils avaient quitté leur pays d'origine pour chercher de nouveaux établissements, c'était, au dire de Strabon[1], à la suite de discordes intestines, sinon de guerres civiles, comme il est arrivé à tous les Celtes dès leurs premiers établissements sur le sol gaulois.

Il peut y avoir aussi d'autres motifs. Sénèque rapporte[2] quelques traditions celtiques parlant d'accroissements de population tels que la terre n'y pouvait suffire. Ces indications sont confirmées par Tite-Live et par Justin[3]. Nuls peuples, en effet, n'ont été plus prolifiques[4] et ne paraissent avoir été moins disposés à la stabilité. Tout établissement celtique en Gaule fut le point de départ d'une nouvelle migration. L'exemple des anciens chefs migrateurs voulait être imité par leurs descendants, et à cette ambition de suivre la tradition ancestrale venaient s'ajouter la passion guerrière de leur jeune âge, la convoitise de terres plus fertiles,

1. *Géographie*, IV, 1, 13.
2. *Ad Helviam*, 7, 4.
3. Tite-Live, V, 34, 2; Justin, XXIV, 4, 1. — Conf. César, VI, 24, 1; Appien, *Celtica*, 2, 2. Plutarque, *Vie de Camille*, 15; Strabon, IV, 1, 13.
4. Strabon, IV, 1, 2; IV, 4, 2 et 3; Tite-Live, XXXVIII, 10, 13; Justin, XXV, 2, 8.

la curiosité des cieux inconnus, l'ivresse des longues courses.

Quelque « tumultueuses » qu'elles puissent paraître dans les récits des historiens grecs et latins[1], ces migrations étaient longuement délibérées, soigneusement préparées et exactement ordonnées. Toute peuplade gauloise était, en effet, organisée en corps de nation. Elle était divisée en tribus autonomes ayant chacune son petit roi (*regulus*), le « dynaste » comme disaient les Grecs, qui remplissait les fonctions de juge, de prêtre et de chef. Lorsqu'il s'agissait de partir en migration comme en guerre, un nouveau régime commençait. La nation fédérée devenait une véritable démocratie où étaient discutées et arrêtées les décisions à prendre pour l'organisation, la direction et le commandement. A un jour et à un endroit fixés d'avance, tous les hommes faits devaient se présenter en attirail de guerre pour tenir « l'assemblée en armes ». Puis s'opérait le recensement général, tête par tête, de manière à ce que les chefs et les dieux connussent exactement e nombre de leurs hommes; et les chiffres donnés par le recensement étaient gravés sur des tablettes. Enfin, un chef suprême (*dux*) était élu par l'assemblée : c'était, en général, le *regulus* d'une des tribus. Ce régime ressemblait à celui des peuplades germaniques : aucun magistrat commun en temps de paix ; un chef unique, quand il y avait guerre ou si la peuplade se mettait en état d'émigration. Le chef suprême, le Brenn, annonçait le jour du départ et la route à prendre; et toute la nation suivait, femmes, enfants, vieillards, avec les chariots pour les bagages, chaque tribu formant un corps séparé et distinct.

Entre toutes les migrations des populations gauloises, il en est deux qui furent particulièrement importantes et qui sont restées célèbres : celle de Bellovèse en Italie et celle de Ségovèse ou Sigovèse dans l'Europe centrale et orientale.

Ces migrations nous ont été particulièrement racontées par Tite-Live dans le livre V de son *Histoire des Romains*,

1. Strabon, IV, 4, 2.

par Plutarque dans sa *Vie de Camille* et par Justin dans son *Abrégé de Trogue-Pompée*[1].

Tite-Live[2] semble se baser sur des traditions indigènes conservées sans doute sous forme d'épopées ou de chants[3] et devenues le mythe hellénisé d'Hercule, fondateur d'Alésia et souverain maître de la Celtique[4]. Ce serait Ambigat, chef des Bituriges et roi de toute la Celtique, prince très riche, très brave, très puissant, qui commandait à une multitude immense et qui, ne pouvant maîtriser ses sujets, devenus trop nombreux et trop turbulents, aurait ordonné à ses neveux, Bellovèse et Ségovèse, de rassembler les plus aventureux de ses sujets et de les conduire vers de nouveaux pays pour en faire la conquête. Bellovèse et Ségovèse avaient tiré au sort les pays vers lesquels ils devaient se diriger. Les Dieux avaient montré à Bellovèse la direction du Sud, vers le Rhône, les Alpes et l'Italie, tandis qu'ils montrèrent à Ségovèse la direction de l'Est vers la forêt Hercynienne et la vallée du Danube.

Quelque ignorants qu'ils fussent de ce qu'était le monde dont ils convoitaient l'empire, les neveux d'Ambigat n'étaient pas sans être renseignés sur les routes qu'ils devaient suivre pour conduire leurs bandes dans les pays les plus fertiles et sur les richesses qu'ils pouvaient y trouver, car ces routes avaient dû leur être indiquées par les marchands exotiques qui venaient trafiquer jusque dans leurs régions. Aussi recueillirent-ils de nombreux adhérents appartenant aux différentes nations de la Gaule, naturellement agitées, curieuses, enthousiastes et avides de butin.

1. Il faut y ajouter les renseignements complémentaires fournis par Polybe, qui est un historien aussi sincère que bien informé; par Pausanias, dont l'autorité n'est pas moins respectable; par Strabon, l'admirable géographe; par Diodore de Sicile, par Dion Cassius, par Appien, par Athenée, par Valère Maxime et par plusieurs autres historiens, dont les témoignages diffèrent parfois, mais sont précieux à consulter, notamment ceux de César qui connaissait admirablement la Gaule de son temps.

2. V, 33, 2-4 et 34, 4.

3. Niebuhr, IV, pp. 280-281.

4. Diodore, IV, 19, 1-2.

Pendant que Bellovèse descendait le Rhône, secourait les Marseillais contre les Ligures, pénétrait en Italie et s'établissait dans la vallée du Pô, Ségovèse franchissait le Rhin, occupait la forêt Hercynienne, et, peu à peu, ses bandes arrivaient jusqu'au Danube et poussaient leurs conquêtes jusqu'aux confins de la Grèce et de la Thrace[1].

Plutarque[2] a eu en vue les mêmes migrations, lorsqu'il dit que, « les Gaulois ne pouvant subsister à cause de leur trop grand nombre, une partie d'entre eux alla chercher ailleurs de nouvelles habitations; les uns, ayant pris du côté de l'Océan septentrional, passèrent les monts Riphéens et s'étendirent jusqu'aux extrémités de l'Europe, et les autres s'établirent ensuite en Italie. » Mais il ne nomme pas les chefs de ces deux migrations. Il s'occupe surtout de l'invasion de l'Italie, dirigée par un important personnage étrusque traître à sa patrie, et s'étendant peu à peu jusqu'à Rome dans une suite de guerres qui ne servirent qu'à donner aux Romains plus de force et de confiance en eux-même, plus de gloire et de prestige, tout en leur faisant subir de terribles épreuves et de grandes calamités.

Quant à Justin[3], il donne les mêmes motifs aux migrations des Gaulois. « Les Gaulois s'étant extrêmement multipliés, dit-il, se partagèrent pour aller chercher de nouvelles demeures dans les pays étrangers. Les uns prirent la route d'Italie, et ce furent les mêmes qui mirent le feu à la ville de Rome; les autres marchèrent vers l'Illyrie. Ces derniers, après avoir vaincu les peuples qu'ils rencontrèrent sur leur

1. Les Anciens ont placé ces invasions à deux époques différentes. Les uns les faisaient contemporaines de la fondation de Marseille et du règne de Tarquin l'Ancien (Tite-Live, V, 33, 5; 34, 5; 34, 1; Plutarque, *Camille*, 16, dernière ligne). Les autres les mettaient immédiatement avant la bataille de l'Allia (Diodore, XIV, 13, 1; Appien, *Celtica*, 2, 1; Tite-Live, V, 33, 2.) — D'après M. Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. I, p. 281, note 2), il faudrait les placer dans la seconde moitié ou dans le dernier quart du cinquième siècle avant Jésus-Christ.

2. *Vie de Camille*, 15.

3. *Epitome*, XXIV, 4, 1.

passage, se fixèrent dans la Pannonie, d'où ils passèrent dans la Grèce et la Macédoine[1]. » Justin complète cette indication en disant[2] que ces mêmes peuples entreprirent l'expédition de Delphes et que parmi ces peuples se trouvaient les Tectosages. Les Tectosages faisaient donc partie de l'expédition gauloise qui se fit par le Nord, sous la direction de Ségovèse[3]. Cette participation paraît confirmée par César, qui nous parle des Tectosages bavarois occupant encore de son temps la forêt Hercynienne[4], et elle s'expliquerait par leur homonymie, qui accuse la parenté, et par leurs premiers établissements dans les vallées du Doubs, de la Saône et de la Marne, vallées intermédiaires entre leurs deux domaines extrêmes de la Bavière et du Languedoc[5].

Pendant près de deux siècles, la Gaule ne cessa pas de déverser vers le Sud et vers l'Est des vagues plus ou moins considérables de conquérants pour rejoindre, remplacer, grossir ou dépasser celles qui les avaient précédées[6].

D'après toutes les vraisemblances, voici la marche de la migration inaugurée par Ségovèse. Après avoir franchi le Rhin, peut-être au carrefour de Mayence et du Mein[7], puis

1. *Epitome*, l. XXIV, n. 4.

2. *Epitome*, c. VI et l. XXXI, c. III.

3. On a objecté que Justin avait ajouté, dans le même endroit, que les Gaulois qui se fixèrent dans la Pannonie furent les premiers, après Hercule, qui osèrent entreprendre de passer les Alpes ; qu'ainsi ce ne sont pas les mêmes que les Tectosages ou les Gaulois conduits par Ségovèse, puisque, suivant César et Tite-Live, ceux-ci passèrent le Rhin, et non pas les Alpes (c'est le système de Clavier). Mais Tite-Live ne fait pas figurer les Tectosages dans l'énumération des peuples des Gaules qui suivirent la fortune de Bellovèse, et il ne les aurait pas oubliés s'ils s'y étaient trouvés. Il en est de même des anciens géographes qui ont parlé après lui des peuples gaulois établis en Italie : ils ne citent jamais les Tectosages parmi eux. — Conf. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 2, IX, X et XI, pp. 6 et s.

4. *De Bello Gallico*, l. VI.

5. Conf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, pp. 251, n. 8; 246, n. 2 et 309.

6. Polybe, II, 18 et 19.

7. Conf. Tacite, *Germanie*, 28; César, VI, 24, 1.

traversé la forêt Hercynienne, sans doute entre le Jura Souabe et Franconien, un des plus anciens seuils de la Haute-Allemagne, Ségovèse avait rencontré le Danube. Il s'empressa de le suivre sous la protection de ses dieux[1]. Partout, il massacra les populations indigènes et les remplaça par certains de ses clans, désireux de se constituer des installations définitives. Tels furent les Helvètes qui eurent en partage le premier lot des bonnes terres rencontrées, celui de la Franconie; puis, plus à l'Est, les Boïens, qui s'établirent en Bohême; un peu plus loin encore, les Volkes Tectosages dont le domaine fut limité par la triple ligne de forêts que formaient les monts Hercyniens, les Alpes et les monts de Bohême et comprit les sols fertiles de la Bavière et du haut Danube. Ce fut, pour les Volkes Tectosages, une bonne aubaine, dont ils profitèrent avec intelligence, ce qui les fit grandir sans cesse « en justice, en gloire et en force », suivant les expressions de César[2]; et, en parlant ainsi, César semble avoir simplement reproduit quelque formule de tradition ou de légende indigène.

Un autre pays attirait les Gaulois migrateurs. C'était la Grèce. Mais Alexandre était alors roi de Macédoine. Il leur inspira un tel respect ou une telle crainte, qu'ils n'osèrent y pénétrer. Ils se bornèrent à de fières paroles, affirmant qu'ils ne redoutaient que la chute du ciel, et Alexandre les laissa dire, non sans être singulièrement surpris de leur forfanterie.

Après sa mort (323), les Gaulois se précipitèrent dans la région des Balkans et la livrèrent au pillage. On les vit d'abord sur l'Hémus, puis en Thrace, puis en Macédoine, où une victoire leur donna comme trophée la tête royale d'un Ptolémée[3]. Ils pénétrèrent enfin en Grèce sous la conduite de leur Brenn, comptant plus de deux cent mille combattants, dont 152.000 fantassins et 24.000 cavaliers, au dire de

1. Justin, XXIV, 4, 3.
2. VI, 25, 2 et 3.
3. Ptolémée Céraunus. Pausanias, *in Phocid.*, p. 643; Justin, l. XXIV, n. 4.

Pausanias[1]. Diodore de Sicile ajoute[2] que cette armée était suivie d'une foule bariolée de valets, de marchands et de pourvoyeurs de toute espèce avec d'immenses convois de chariots, « au nombre de deux mille au moins ». Ils s'emparèrent des trésors que les Hellènes avaient accumulés dans leurs temples. La Thessalie fut dévastée[3]. Les Thermopyles furent franchis[4]. Ils arrivèrent à Delphes vers la fin de l'année 279 avant Jésus-Christ dans le but de piller le temple d'Apollon, célèbre par ses richesses[5], et leur Brenn disait plaisamment qu' « il fallait que les Dieux trop riches fussent généreux pour les hommes[6] », lorsqu'ils furent attaqués tout-à-coup aux abords du sanctuaire et surpris par une violente tourmente de neige. Alourdis par l'ivresse, encombrés de dépouilles, privés du secours de la cavalerie, ils prirent peur et s'enfuirent éperdus. Leur Brenn, couvert de blessures et ne pouvant en supporter les douleurs, se suicida[7].

On a longtemps discuté pour savoir si le temple des Delphes avait été réellement pillé par les Gaulois. Une importante inscription découverte en 1903, dans l'île de Cos, sur l'emplacement du célèbre temple d'Asklépios, et postérieure de quelques mois seulement à l'événement, nous renseigne sur les bruits qu'on fit courir à cette époque[8]. Un des détails les plus intéressants de ce texte est la mention de l'épiphanie d'Apollon apparu pour protéger son sanctuaire et en repousser les agresseurs. L'allégation de ce fait miraculeux est bien de nature à nous montrer ce qu'on peut penser des autres faits

1. X, 19, 9. Ces chiffres semblent indiqués par un recensement, et peuvent être considérés comme d'autant plus exacts.
2. l. XXII. *Eclog.*, 13.
3. Pausanias, X, 9, 12.
4. Pausanias, X, 20-22.
5. Strabon, IV, 1, 13; Tite-Live, XXXVIII, 48; Valère Maxime, I, 1, 9; Athénée, VI, 25.
6. Justin, XXIV, 6-8; Pausanias, X, 23; Diodore, XXII, 9.
7. Diodore, XXII, 9; Pausanias, X, XXIII, 12.
8. Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1904, t. I, pp. 162-163. Découverte de M. Rodolphe Herzog, professeur à l'Université de Tubingue.

allégués. Si le merveilleux joue un grand rôle dans le récit de Justin[1] et de Pausanias[2], en revanche, il n'est pas question d'une intervention divine dans le récit de Diodore[3]. Suivant les trois textes de ces récits, les Gaulois ne pillèrent pas le temple de Delphes parce qu'ils furent mis en déroute au moment de commettre ce sacrilège. Quelques mots de Polybe[4] peuvent être interprétés dans le même sens. Enfin, un fragment du décret attique relatif à l'institution des Σωτήρια de Delphes ne mentionne également que l'échec subi par les Barbares.

D'autre part, dans Tite-Live[5], Manlius rappelle à ses soldats que les Gaulois ont pillé Delphes. Strabon[6] semble admettre que le pillage a eu lieu; mais il croit qu'il n'a pu être fructueux, parce que le temple avait été déjà pillé par les Phocidiens cinquante ans auparavant. Appien et Diodore lui-même, dans un autre passage, font mention incidemment du pillage comme d'un fait acquis à l'histoire. Un médaillon en terre cuite, de fabrication italienne, actuellement au Musée Saint-Germain et publié par François Lenormant[7], représente un guerrier gaulois pénétrant dans le temple de Delphes, posant le pied sur la tête de la Pythie et sur le point de renverser le trépied sacré. Les fouilles de l'École française à Delphes ont fourni le texte de deux hymnes à Apollon, datant des environs de l'an 100 avant l'ère chrétienne, dont l'un mentionne clairement l'intervention du dieu pour protéger le sanctuaire et la déroute des Gaulois au milieu d'une tourmente de neige : « Tu veillais, ô roi, près du saint ombilic de la terre, quand le guerrier barbare, profanant le siège de ton oracle par le pillage, périt dans une tourmente de neige[8] ».

1. XXIV, 6-8.
2. X, 23.
3. XX, 9.
4. IV, 46.
5. XXXVIII, 48.
6. IV, I, 13.
7. *Revue archéologique*, t. I, p. 198.
8. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1894, p. 359

Ce texte poétique ne prouve pas, assurément, que le dieu de Delphes, seul ou avec ses sœurs Arthémis et Athéna, ait apparu aux Gaulois pour les terrifier; il ne prouve pas non plus que les Grecs leur aient infligé une sanglante défaite; mais il établit que les Grecs ont cru toutes ces allégations peu après les événements.

Peut-être la tradition du pillage de Delphes, à laquelle plusieurs textes font allusion, doit-elle s'expliquer par la mise à sac des petits sanctuaires voisins du grand temple ou comme un écho prolongé des bruits sinistres qui coururent à travers tout le monde hellénique pendant les premiers mois de l'an 278[1].

Qnant à la relation des historiens disant que tous les assiégeants du temple de Delphes avaient péri et terminant leurs récits par les mots : « Pas un ne survécut pour annoncer la défaite », c'est là une formule de conclusion habituelle, dans toutes les littératures, aux récits épiques des plus grands désastres : *Ne nuntius quidem cladis relictus*. En réalité, beaucoup des assiégeants survécurent à la défaite. Comme ils étaient venus en Grèce autant pour acquérir des terres que pour piller de l'or, ils se mirent à chercher de nouveaux emplacements pour s'y établir à demeure; et ce qui prouve qu'ils étaient encore très nombreux et très puissants, c'est qu'ils les cherchèrent sans se hâter et qu'ils surent choisir les meilleures en agriculteurs entendus et en commerçants avisés. Ils abandonnèrent la Grèce parce qu'elle ne leur offrait que des terrains de valeur secondaire, et d'ailleurs encombrés de populations qui pouvaient à peine y vivre. Justin[2] et Strabon[3] nous montrent une partie d'entre eux fondant, dans la vallée de la Morava serbe et dans la Mésopotamie sirmienne, entre Drave et Save, un état nouveau dont Belgrade (*Singidinum*) devait être la métropole, et

1. Conf. Salomon Reinach. Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1904, t. I, p. 163.
2. *Epitome*, XXXII, 3, 8.
3. *Géographie*, VII, 5, 12.

« voulant prendre le nom de Scordisques », du mont Scordus qui domine le pays[1]. Une autre partie des Gaulois se dirigea vers la Thrace et réussit à créer, entre le bas Danube et la Propontide, sur les pentes méridionales de l'Hémus, un royaume d'autant plus prospère qu'il était composé de « terres où il faisait bon vivre », dit Polybe[2], et qu'il se trouvait, en outre, à portée des routes très fréquentées conduisant à Byzance[3]. Un troisième groupe de 20.000 hommes environ passa en Asie, appelé par un roi de Bithynie qui était sans cesse en guerre avec ses voisins[4], et fit trembler la Grèce asiatique par ses déprédations. On eut raison d'eux par des concessions de terres. On leur abandonna la Phrygie orientale et ils s'établirent sur les bords de l'Halys, un de ces beaux fleuves comme les aimait la race gauloise, où ils prirent le nom de *Galates*[5].

Cependant, de l'armée qui avait pillé Delphes et qui avait reflué vers le Danube d'où elle venait, si une partie s'était décidée à s'établir au confluent du Danube et de la Save et à y fonder l'État des Scordisques, une autre partie avait résolu de quitter complètement les régions danubiennes et de réintégrer leur ancienne patrie de Toulouse en reprenant le chemin qu'avaient suivi leurs pères[6]. La route était longue. Elle fut pénible. Pendant qu'ils cheminaient, ajoute Justin, « les Tectosages furent attaqués par une maladie pestilentielle, et ils ne purent recouvrer la santé qu'après avoir, sur les conseils des Aruspices qu'ils avaient consultés, immergé dans le lac de Toulouse l'or et l'argent recueillis dans leurs expéditions guerrières et leurs pillages sacrilèges. »

Tel est le récit de Justin, et rien ne paraît invraisemblable dans son récit. Si les envahisseurs Gaulois, même après leur

1. *Ex his pars quædam in confluente Danubii et Sabi concessit, Scordiscosque se appellari voluit* (Justin, *Epitome*, XXXII, 3).
2. IV, 46.
3. Polybe, IV, 45 et 46; VIII, 24; Justin, XXXII, 3, 6.
4. Tite-Live, XXXVIII, 16, 4; Justin, XXXII, 3.
5. Wernsdorff, *De Republica Galatorum*, Nuremberg, 1743.
6. Justin, XXXII, 3.

échec de Delphes, étaient restés assez puissants pour continuer leurs conquêtes et pour fonder de nouveaux établissements comme celui des Scordisques dans la Moravie, celui de l'Hémus dans le bas Danube, et celui des Galates dans la Grèce asiatique, le groupe qui préféra rentrer dans ses anciens foyers put d'autant mieux réaliser ses desseins qu'il était encore assez nombreux pour se faire respecter et qu'il suivit une route connue dans des pays occupés par des populations de même origine, et, par suite, non hostiles.

Il reste seulement à savoir si Justin était bien informé.

Justin écrivait au deuxième siècle après Jésus-Christ, sous les Antonins, pendant qu'il se trouvait à Rome. Il ne faisait que résumer, en un « Abrégé » *(Epitome)* devenu classique, l'Histoire universelle de Trogue-Pompée, dite *Trogi Pompei Historiæ Philippicæ*[1], écrite sur le modèle de Théopompe de Chio, qui se regardait et qu'on considérait comme le continuateur de Thucydide, dont le livre, resté célèbre, des Φιλιππικά embrassait dans son ensemble l'histoire des émigrations gauloises en Orient depuis leur départ de la Gaule jusqu'à l'établissement des Galates en Phrygie. Trogue-Pompée suivait lui-même la version de Timagène, qui florissait comme lui sous Auguste et avait spécialement composé une *Histoire des Gaulois*. Timagène était originaire d'Alexandrie. Fait prisonnier au siège de cette ville, par le consul Gabinius, en l'an 55 avant Jésus-Christ, il avait été déporté à Rome, où il avait été acheté par Faustus, fils de Sylla, qui l'affranchit. Devenu rhéteur, il s'était surtout fait remarquer par ses ouvrages historiques. S'il faut lui appliquer, ainsi que le veut Schwab[2], une appréciation de Tite-Live, quoiqu'elle soit rendue obscure par la suppression du nom propre auquel elle s'applique, nous devrions le considérer comme « le plus léger des Grecs[3] ». Mais Timagène ne pratiquait pas la rhétorique pompeuse de Tite-Live, et

1. Justin, *Épitome*, l. XXXII, c. III.
2. *De Livio et Timagine, historiarum scriptoribus.*
3. *Levissimi ex Græcis*, Tite-Live, *Hist.*, l. IX, c. XVIII.

peut-être l'avait-il blessé par ses bons mots mordants qui n'épargnaient personne au dire d'Horace[1] et de Sénèque[2]. Aussi faut il se méfier de ce jugement, d'ailleurs plus méchant que péremptoire. L'*Histoire des Gaules*, par Timagène, était puisée aux meilleures sources, d'après Ammien Marcellin[3], qui avait fait la guerre dans les Gaules et la Germanie, et qui pouvait l'apprécier d'autant mieux. Enfin, Timagène écrivait en un temps où la Gaule avait été plus exactement étudiée grâce aux conquêtes de César et à l'entrée des Gaulois dans la famille romaine. Ses œuvres se sont malheureusement perdues. Nous ne les connaissons que par quelques citations fort écourtées, et nous ne pouvons en juger qu'imparfaitement. Mais, ce qui prouverait leur mérite, c'est qu'elles furent exactement suivies par son contemporain Trogue-Pompée, qui était Voconce, c'est-à-dire d'origine gauloise, et qui passait pour un historien des plus éclairés et des plus consciencieux, en même temps que des plus éloquents[4], quoiqu'on lui ait reproché ses longues digressions semées d'anecdotes piquantes, ses descriptions de pays et de peuples inconnus sans preuves certaines, ses récits romanesques ou légendaires relevés de traits merveilleux pour satisfaire la curiosité de ses lecteurs[5].

Quant à Justin, qu'on a souvent méprisé parce qu'il ne s'est fait connaître que sous un *cognomen* plus que modeste et qu'il a négligé de nous renseigner sur son nom gentilice, le succès de son *Epitome* fut si complet qu'il a fini par supplanter les *Historiæ Philippicæ* de Trogue-Pompée et n'a pas peu contribué à leur perte définitive.

1. *Épist.*, l. V et *Ép.*, 19, v, 15.
2. *Controverse*, 34.
3. *Collegit ex multiplicibus libris* (Ammianus Marcellinus, I, 15, c. IX).
4. *Auctor severissimus* (Pline, l. II, 114); *Vir priscæ eloquentiæ* (Iustini *Epitome*, l. LXIII, c. v).
5. Voir les *Fragments* de Phylarque, publiés par J.-Fr. Lucht; les *Phylarchi Historiarum Reliquiæ*, par Aug. Brueckner (1-51) et les *Fragm. Hist. Græc.*, publiés par Carl et Théod. Mueller (*in* Biblioth. Firmin Didot, t. I. pp. 334-358).

Or, du récit de Timagène, confirmé par Trogue-Pompée et rapporté en définitive par Justin, il résulte qu'à l'époque du pillage du temple de Delphes, c'est-à-dire en l'an 279 avant Jésus-Christ, Toulouse était la métropole des Volkes Tectosages, qui formaient un peuple considérable[1], et son ancienneté était déjà grande[2].

Polybe[3] et Pausanias[4] ont également raconté l'expédition des Gaulois contre Delphes et ils ne parlent pas des Tectosages de Toulouse. On a, par suite, douté de la véracité du récit de Justin; et ce doute a été d'autant plus grand que Polybe et Pausanias étaient Grecs l'un et l'autre, et partant bien informés, surtout Polybe qui vivait à une époque relativement peu éloignée des événements qu'il racontait. Mais il faut se méfier des écrivains grecs toutes les fois que leur patriotisme national et leur patriotisme religieux sont en jeu. Ils ne peuvent reconnaître que leur Dieu par excellence puisse être vaincu. Il en est d'eux pour Apollon comme des Latins pour Jupiter; ils ne sauraient admettre qu'il n'ait pas toujours triomphé des Barbares assez téméraires pour oser outrager sa souveraineté.

Pour contredire Justin, on s'est surtout appuyé sur Strabon, reproduisant les récits de Posidonius[5]. Certes, Strabon est un admirable géographe, des mieux renseignés et des plus perspicaces, ainsi qu'on peut en juger notamment par sa description si remarquable de la Gaule. Et il avait pris pour guide un historien des plus autorisés, qui vivait à la fin du second siècle avant notre ère, « un observateur ingénieux et solide, habitué à juger par lui-même de toute chose et ne séparant point les sciences exactes ou naturelles, dont les

1. *Gens Tectosagorum non mediocris populus* (Justin, *Epitome*, l. XXXII, c. III).

2. *Tectosagi autem cum in antiquam patriam Tolosam venissent* (Justin, *Epitome*, l. XXXII, c. III).

3. *Hist.*, liv. IV. c. XLVII.

4. *Description de la Grèce*, l. VI, c. IV, § 4.

5. *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. II, note 106, pp. 408 et s., et note 117, pp. 530 et s., par Edward Barry.

Stoïciens se préoccupaient, avec raison de la philosophie qui les domine et les éclaire à son tour. » Posidonius était un grec de Syrie, originaire d'Apamée, sur l'Oronte. Après avoir enseigné la philosophie avec éclat à Rhodes, où il avait établi une école[1], et avoir eu pour élèves les hommes les plus plus considérables de son époque, tels que Cicéron[2], il avait résolu, d'après Suidas, de continuer l'*Histoire de Polybe*, en y ajoutant l'histoire de son temps, c'est-à-dire de la prise de Carthage en l'an 146 à l'année 91 ou 90 avant Jésus-Christ. A l'exemple de ce dernier, pour se rendre un compte exact des événements qu'il devait raconter, il avait entrepris de longs et pénibles voyages dans les divers pays qui en avaient été le théâtre. C'est ainsi qu'il était venu dans la Gaule méridionale, y avait visité les principaux lieux dont il avait à parler pour y recueillir tous les renseignements qui lui étaient utiles[3]. Après avoir pénétré en Gaule par la route actuelle de la Corniche et avoir suivi les côtes de la mer gauloise jusqu'à Narbonne, Posidonius s'était rendu à Toulouse, et c'est à lui que Strabon a emprunté principalement tous les détails qu'il nous donne sur la Gaule méridionale et qu'il a consignés dans sa *Géographie*, quoiqu'il ne le cite pas toujours. Mais, tout en considérant Posidonius comme le plus érudit de ses contemporains[4], Strabon lui reproche de faire quelquefois hors de propos étalage de son érudition[5] et de ne pas se montrer toujours soucieux de la vérité[6]. Quant à l'œuvre de Posidonius, elle a été perdue et nous ne la connaissons que par les citations qu'en ont faites les historiens postérieurs[7].

1. Strabon, II, 49.
2. *Familiaris noster a quo instituti fuimus*, dit Cicéron (*De naturâ rerum*, l. I). Pompée, passant à Rhodes, assista à une de ses leçons (Strabon, XI, 6).
3. Strabon, I, 427.
4. L. VII, 62. Conf. *Athénée*, l. XIV, p. 657.
5. Strabon, l. III, 405.
6. Strabon, l. II, 389.
7. Tout ce qui reste de Posidinius a été réuni et publié dans le troisième volume des *Historicorum Græcorum Fragmenta*, publié par Firmin Didot dans sa Bibliothèque gréco-latine.

Strabon nous apprend[1] qu'à l'époque où Posidonius a visité la Gaule méridionale[2], les Tectosages formaient la population dominante du pays sur la rive droite de la Garonne, mais que leur territoire était inculte sur bien des points, et, en outre, très dépeuplé. Par suite, il s'étonne qu'il ait pu en sortir les armées considérables dont ont parlé certains historiens, et que ces armées aient été susceptibles d'accomplir les grandes actions qu'ils racontent. S'il en était ainsi au temps de Posidonius, il ne s'ensuit pas qu'il en ait été de même au temps du siège de Delphes, car près de deux siècles s'étaient passés entre ces deux époques, et les choses pouvaient avoir bien changé. Son objection est d'ailleurs détruite par Strabon[3] lorsqu'il parle de la puissance de la nation des Tectosages et du grand nombre de ses guerriers à l'époque de ses migrations avec Ségovèse, et par Tite-Live[4] lorsqu'il raconte le passage d'Hannibal, en 218 avant Jésus-Christ, à travers le pays des Volkes pour se rendre d'Espagne en Italie, car il indique les Tectosages comme le seul peuple qui ait osé opposer quelque résistance à l'importante armée du général carthaginois et comme étant une « nation puissante » (ce sont ses propres expressions), et la plus puissante probablement de toutes celles qui habitaient alors le riche pays compris entre le Rhône et les Pyrénées. Il devait surtout en être ainsi avant son exode en Orient.

Enfin, Strabon fait remarquer, d'après Posidonius, que les Tectosages de Toulouse n'avaient pu s'enrichir en pillant le temple de Delphes, car il avait été déjà dévalisé par les Phocidiens pendant la « Guerre sacrée », un demi-siècle auparavant. Mais Justin ne dit point que « l'or de Toulouse » provenait du temple de Delphes. Il explique qu'il provenait des guerres et des sacrilèges commis durant les expéditions

1. *Geographie*, l. IV, pp. 1, 13.
2. Strabon, l. III, p. 33.
3. Strabon, l. IV, I, 13.
4. L. XXI, c. 26.

des Tectosages un peu partout[1]. C'était, en effet, la coutume des Gaulois de piller autant que de tuer dans leurs expéditions; et le butin qu'ils faisaient allait en grande partie à leurs Dieux. Aux cadavres égorgés pendant et après la bataille, et, dont les têtes, transportées au chant des hymnes, allaient orner le grand temple de la nation[2], ils joignaient des bijoux énormes fondus avec l'or du butin[3]. Ces trésors, destinés aux dieux publics des cités, étaient déposés non seulement dans des lacs, comme à Toulouse, mais à ciel ouvert, sur des terrains consacrés. César devait voir, plus tard, dans beaucoup de villes de la Gaule, de ces monceaux d'or ou d'argent, et la religion conservait un tel empire, qu'un vol d'objets sacrés était chose assez rare[4].

Strabon croit plutôt à une autre explication. « Comme la contrée toulousaine, dit-il, était très riche en mines d'or[5] et comme les habitants (Posidonius n'est pas seul à le dire) étaient à la fois très superstitieux et très modestes dans leurs manières de vivre, il s'y était formé, sur divers points, des trésors. Les lacs ou étangs sacrés, notamment, offraient des asiles sûrs où l'on jetait l'or et l'argent en barre[6] ou en meules travaillées au marteau[7]. Les Romains le savaient; et, quand ils se furent rendus maîtres du pays, ils vendirent ces lacs ou étangs sacrés au profit du trésor public, et plus d'un acquéreur y trouve aujourd'hui encore des lingots d'or battu ayant la forme de pierres meulières. Le temple de Toulouse, vénéré comme il était de toutes les populations à la ronde, leur offrait aussi un asile inviolable, et, naturellement, les richesses s'y étaient accumulées, la piété multi-

1. *Aurum bello sacrilegiis que quæsitum* (*Epitome*, l. XXXII, c. 3.)

2. Pausanias, X, 22, 3; Silius, V, 652, 3; Diodore, XXXI, 13.

3. Florus, II, 4, 4.

4. *Locis consecratis*, César, VI, 17, 3-5. — Conf., Τὰ ἱερά, Dion Cassius, XXVII, 90.

5. Οἱ δὲ Τεκτοσαγες πολύχρυσόν τε νέμονται χῆν... ἠχωρα πολυχρυσος οὖσα (IV, 1,13.)

6. Ἀργύρου ἢ καὶ χρυσου βάρη (Strabon, *Géographie*, IV, I, 13).

7. Μύλους σφυρηλάτους (*Lib. et loc. cit.*)

pliant ses offrandes, en même temps que la superstition empêchait d'y porter la main. »

Les explications de Strabon nous paraissent peu plausibles.

Les populations barbares ne monnayaient que l'argent et le bronze, et ne se servaient de l'or qu'au poids pour leurs paiements. Dans ces circonstances, ils mettaient leur or en barres ou en meules pour le conserver. Tel était également l'usage des Romains pour leur trésor public (*ærarium publicum*). Et ce trésor public, ils le plaçaient dans le temple de Saturne, pour le mettre sous la sauvegarde du dieu qui, selon l'antique tradition rapportée par Macrobe, avait empêché qu'aucun vol fût commis en Italie pendant tout le temps qu'il y avait habité. Les Tolosates paraissent avoir usé de précautions semblables à celles des Romains. Pour mettre plus sûrement encore leur trésor commun à l'abri du vol, surtout si leur temple était ouvert à tout venant, comme nous l'apprend Diodore de Sicile[1], ils l'immergeaient dans leur lac sacré, où il était préservé tout à la fois par la sainteté du lieu et par la difficulté d'aller le soustraire au fond de l'eau. Lorsque les lingots d'or et d'argent qui le composaient furent confisqués par le consul romain Cæpion en l'an 106-105 avant Jésus-Christ, ainsi que nous le raconterons plus loin, Strabon lui même ne dit pas que ces lingots fussent sacrés, mais bien le lac où ils étaient plongés[2]. Quelque « superstitieux et modestes dans leur manière de vivre » qu'aient pu être les Tolosates, comme le dit Strabon, il ne semble pas que de simples particuliers pussent être assez riches pour posséder tant de lingots d'or et d'argent ni assez généreux, même en les supposant très-superstitieux, pour les jeter en si grande quantité dans des lacs ou des étangs sacrés. Ces lingots d'or et d'argent constituaient la réserve sacrée de leur trésor public pour ne s'en servir que dans les dernières extrémités, comme faisaient les Romains pour l'*aurum vicesimarium* de leur *ærarium sanctius*[3].

1. V. 27

2. Conf. César : *locis consecratis*, VI. 17. 3-5

3. Tite-Live, XXVIII, 10; Quintilien, X, III. 3; Cicéron, *Ad Attic.* VII, 21.

Ces dernières considérations s'imposent surtout quand on connaît l'importance considérable des trésors de Toulouse lors de leur confiscation par le consul Cœpion. D'après Posidonius, ils pouvaient être estimés à quinze mille talents sans qu'il ait précisé s'il entendait parler de talents d'or ou d'argent. Or, le talent grec était d'environ 19 kilogrammes 500. En admettant l'alliage ordinaire au titre de $\frac{23}{24}$, la valeur du talent d'argent serait de 4.150 francs. Quant au talent d'or, depuis la réforme de Solon, on l'estimait à 5.700 francs. En supposant que Posidonius ait voulu s'en tenir au talent d'argent, l'entier trésor de Toulouse se serait élevé à 62.250.000 francs de notre monnaie. S'il a voulu parler du talent d'or, il faudrait le porter à 85.500.000 francs. Ce sont là des chiffres énormes pour ces temps primitifs où la richesse privée était d'autant moins considérable qu'il s'agissait de populations barbares, sans grands commerce ni industrie. Ces chiffres sont encore dépassés par Justin, car il les élève à cent dix mille livres romaines pesant d'or et à cinq millions de livres pesant d'argent[1], ce qui porterait la valeur du Trésor de Toulouse, suivant les évaluations faites par un célèbre mathématicien du dix-septième siècle, Thomas Fantet, sieur de Lagni, membre de l'Académie des Sciences de Paris[2], à 63.360.000 livres pour l'or et à 206.250.000 livres pour l'argent, soit un total de 269.610.000 livres.

C'était une tradition chez les historiens grecs et latins que la Gaule livrait à ses habitants de grandes quantités d'or. « Il s'y trouve de riches mines d'or », disait Strabon[3], et Diodore de Sicile ajoutait[4] : « Dans la Galatie (Gaule), l'argent manque totalement ; mais il y a beaucoup d'or : la nature le fournit aux gens du pays sans qu'ils aient à fouiller les mines à grand'peine. Les fleuves, dans leur cours, font

1. Fuere auri pondo centum decem millia, argenti pondo quinquies decies centum millia, *Epitome*, XXXII, 3.

2. Voir à cet égard la *Dissertation sur l'or de Toulouse*, ajouté par Lafaille à ses *Annales de la ville de Toulouse*, t. I, pp. 329 et s.

3. Liv. IV, 1, 13.

4. V, 27.

des détours, des coudes ; ils se heurtent aux contreforts des montagnes voisines et leur arrachent des grandes masses qui les remplissent de parcelles d'or. Ces débris, ceux qui sont occupés à ces travaux les recueillent; ils broient ou concassent les mottes qui contiennent les précieuses parcelles; puis, par un système de lavage à l'eau, ils séparent les parties terreuses qui y sont naturellement adhérentes et livrent le résidu métallique au creuset du fondeur. Ils amassent de cette façon des quantités d'or, dont abusent pour leur parure, non seulement les femmes, mais les hommes qui portent aux poignets et aux bras des cercles d'or, au cou de grosses chaînes toutes d'or, au doigt des bagues de prix, et même des cuirasses d'or. Une particularité incroyable s'observe dans la Celtique supérieure par rapport au temple des Dieux : dans ces sanctuaires, dans ces temples ouverts à tout venant, on a jeté, pour les consacrer aux Dieux, beaucoup d'or, et, parmi les gens du pays, il n'est personne que le sentiment religieux n'empêche d'y toucher; et cependant les Celtes aiment l'argent à l'excès. » Diodore de Sicile aurait pu ajouter qu'il en était ainsi à Toulouse.

Si, d'une façon générale, la Gaule a été considérée par les Anciens comme un pays particulièrement riche en mines d'or, c'est sans doute parce que les Gaulois avaient coutume de se parer avec ostentation de bijoux d'or de toute espèce et qu'ils conservaient dans leurs temples ou même dans les lieux sacrés, ouverts à tout venant, de grandes quantités d'or. Mais les mines aurifères étaient rares en Gaule, et d'ailleurs peu productives. Les lavages d'or ne devaient pas être plus avantageux. Tous ceux qui, de nos jours, les ont essayés dans les rivières des Pyrénées, de la Montagne Noire et des Cévennes, n'ont jamais pu y faire de sérieux bénéfices. Il devait en être de même autrefois. On n'y a retrouvé d'ailleurs aucunes traces d'établissement de recherches importantes; pas plus qu'on n'a trouvé des trésors semblables à ceux du lac sacré de Toulouse, soit dans les fleuves ou rivières, soit dans les fontaines ou étangs plus ou moins vénérés où les populations Volkes avaient coutume de faire des

offrandes à leurs δαίμονες, comme les appelle Posidonius, et, par exemple, dans la célèbre fontaine de Nîmes.

Quelques riches bijoux en or ont bien été découverts dans les environs de Toulouse, tels que les six torques de Fenouillet[1], et, non loin, dans la région tarnaise, les torques de Las Graisses[2] et de Montans[3]. Mais ce sont des exceptions. En revanche, on n'y a recueilli aucun objet en argent, et Diodore de Sicile ne se trompait point lorsqu'il disait que les mines argentifères faisaient complètement défaut en Gaule. Si donc, comme l'a écrit Justin, le trésor de Toulouse contenait cinq millions de livres romaines pesant d'argent, soit 206.250.000 livres selon les estimations faites au dix-septième siècle d'après le cours de l'argent à cette époque, il faut que les Tectosages les aient recueillis autre part que dans la région garonnaise, et par d'autres moyens que ceux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire dans les pays qu'ils avaient parcourus en les pillant; et ces pays ne peuvent être autres que ceux indiqués par Justin, malgré les réticences de certains historiens grecs qui, par fanfaronnade patriotique autant que religieuse, se sont efforcés de sauvegarder le prestige de leur divinité nationale, en sou-

1. Fenouillet est à 8 kilomètres de Toulouse, dans la large plaine encadrée au Couchant par la rive droite de la Garonne et bornée à l'Est par la route nationale de Paris. Ces six torques ont été découverts en 1840 par les ouvriers terrassiers qui creusaient le canal latéral de la Garonne. Ils sont aujourd'hui conservés à Toulouse, au musée Saint-Raymond. Ils ont été étudiés et reproduits notamment par M. Belhomme (*Mémoires de la Société archeologique du Midi de la France*, t. IV, pp. 375 et s.), et, par Ernest Roschach, en son *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*, pp. 163 et s. (Conf. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, pp. 134 et s.).

2. Las Graisses est un hameau situé à 15 kilomètres d'Albi sur la route de Lavaur. La trouvaille fut faite en 1873. Elle se composait d'un collier et d'un bracelet en or, qui sont actuellement conservés au musée Saint-Raymond, à Toulouse (Conf. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, pp. 1340 et s.).

3. Montans est un village près de Gaillac. La trouvaille qui y fut faite en 1852 comprenait un torques et un bracelet en or (Voir Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 1343.)

tenant que sa souveraineté n'avait pu être outragée ni violentée par les Barbares, dont elle avait au contraire triomphé[1].

On doit par suite considérer, comme très contestables, sinon inadmissibles, les arguments en vertu desquels Strabon, s'appuyant sur les impressions de Posidonius, a mis en doute les anciennes traditions locales rapportées par des historiens tels que Tite-Live[2], Diodore de Sicile[3], Justin[4] et Dion Cassius[5]. Il est, en outre, contredit par Cicéron lorsque, dans son plaidoyer *Pro M. Fonteio*, le grand orateur reprochait aux accusateurs de son client, qui appartenaient à la Gaule Narbonnaise, d'être les descendants de ces Tectosages qui, « autrefois et bien loin de leurs demeures, étaient allés jusqu'à Delphes pour y piller le temple d'Apollon Pythien et outrager l'oracle de l'univers[6]. » Cicéron n'aurait point osé parler de la sorte si le fait qu'il leur imputait n'eût pas été de notoriété publique et s'il avait été simplement une légende fabriquée à l'époque alors récente (trente-six ans tout au plus) de la confiscation des trésors de Toulouse par Cœpion, comme l'ont supposé Dom Vaissete[7] et, après lui, Edward Barry[8].

C). Les Volkes Tectosages pendant la seconde guerre punique

Si les Volkes Tectosages ont laissé un grand renom de turbulence guerrière pendant leurs longues migrations à

1. Conf. Foucart, *Archives des Missions*, IIe s. II, 1865, p. 211, et Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 300, n. 10.
2. I. 40.
3. I, 5, p. 309.
4. I. 24, 4 et 32, 3.
5. *Fragments in* de Valois, p. 630 et les notes.
6. *Hæ sunt nationes, quæ quondam tam longè ab suis sedibus, Delphos usquè ad Apollinem Pythium, atque ad oraculum orbis terræ vexandum ac spoliandum profectæ sunt.* — *Pro Fonteio*, XIII.
7. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 4, XII, pp. 16 et 17.
8. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 106, p. 409, n. 2.

main armée en Germanie et en Orient, ils semblent y avoir épuisé la jeunesse et la sève de leur nation. Cette turbulence avait, en effet, bien diminué à l'époque de la seconde Guerre Punique pendant laquelle ils furent mêlés aux rivalités des Romains et des Carthaginois devenues plus aiguës que jamais.

Les conquêtes des Barcas en Espagne préoccupaient vivement le Sénat, car elles allaient de Cadix à Sagonte atteignant la Méditerranée, et de Sagonte à Pertus atteignant la Gaule méridionale; et elles faisaient la principale force d'Hannibal par les soldats qu'elles lui procuraient.

De plus, Hannibal entretenait d'actives relations avec les tribus de la Cisalpine. Les Romains pouvaient craindre qu'il réveillât contre eux les haines des Ligures de Piémont, celles des Celtes de Milan, de Côme et de Bologne, et surtout celles des Boïens et des Insubres qui supportaient impatiemment les nouvelles colonies que Rome venait d'inaugurer sur les bords du Pô, à Plaisance et à Crémone. Ces craintes pouvaient devenir encore plus grandes si, déjà maître de l'Espagne, Hannibal y ajoutait la conquête de la Gaule méridionale pour arriver plus sûrement jusqu'en Italie.

Hannibal avait franchi l'Ebre malgré le traité par lequel son frère Hasdrubal avait promis de respecter cette limite. Il avait réduit les tribus du rivage et des montagnes de la Catalogne et il avait établi, sous le commandement militaire d'Hamon, une vaste marche triangulaire qui s'étendait entre le fleuve, les Pyrénées et la mer. Le pays était riche; il était la suite naturelle de l'Espagne du nord; il complétait et il couvrait le district catalan d'Hamon; il pouvait devenir la base d'une nouvelle invasion en Italie par la Gaule méridionale.

Rome comprit le danger qui la menaçait et protesta contre la prise de Sagonte, alliée de la République, faite par Hannibal. Elle envoya à Carthage cinq Sénateurs pour réclamer le désaveu de son général.

Les Carthaginois étaient trop orgueilleux pour céder à cet ultimatum, et les Romains trop fiers pour supporter leur

refus. De part et d'autre la guerre fut solennellement déclarée.

En retournant à Rome, les Ambassadeurs passèrent par l'Espagne et firent tous leurs efforts pour détourner ses peuples de leur alliance avec Hannibal; mais ils échouèrent dans leurs négociations. Ils se rendirent alors chez les Volkes. Tite-Live nous a conservé les détails de cette entrevue, et, s'il faut considérer les discours qu'il relate comme des exercices de réthorique, le fond n'en est pas moins exact[1].

Les Ambassadeurs furent d'abord très surpris, même effrayés, de se trouver devant une assemblée en armes pour écouter leurs propositions. Habitués à l'absolue séparation de la vie civile et de la vie militaire, ils ne pouvaient comprendre qu'on se réunit en appareil de guerre pour écouter les ambassadeurs et délibérer sur des questions diplomatiques. Mais c'était l'usage de la nation : *ita mos gentis*, dit Tite-Live; et ils durent s'y soumettre. Ils commencèrent par « exalter la gloire, la vertu du peuple romain et la grandeur de son empire ». Puis, ils demandèrent aux Volkes de refuser aux Carthaginois le passage sur leurs terres, et, au besoin, de l'empêcher par la force. Tous ces discours furent mal accueillis par l'assemblée, et, en particulier par les jeunes gens, dont les rires sarcastiques, les murmures désapprobateurs et les interruptions bruyantes furent difficilement contenus par l'autorité de leurs chefs de tribus (*reguli*). Finalement, il leur fut répondu que, les Gaulois n'ayant jamais reçu aucune injure de Carthage ni aucun service de Rome, ils garderaient la neutralité; qu'au reste, s'ils devaient prendre parti entre les deux, ils se déclareraient plutôt contre le peuple romain parce qu'il avait chassé de toute l'Italie les hommes de leur race et faisait payer à d'autres des tributs onéreux ou leur faisait souffrir toute sorte de persécutions.

Les Ambassadeurs éprouvèrent des refus semblables de la part des autres tribus qu'ils sollicitèrent sur leur chemin le

1. Tite-Live, XXI, 18, 20 et 23.

long de la côte. Ligures et Celtes furent unanimes à repousser leurs propositions. A Marseille seulement, la vieille alliée des Romains, ils purent enfin retrouver le concours qu'ils cherchaient; et, ce qui les consola un peu de leurs déceptions, c'est qu'il leur fut assuré qu'Hannibal ne pourrait guère compter sur le concours effectif des Gaulois, même en y mettant le prix, parce que les Barbares étaient « indomptables et farouches », et leurs chefs très avides d'or et toujours disposés à se vendre au plus offrant[1].

En effet, dès qu'Hannibal parut avec son armée sur la frontière roussillonnaise, les Volkes se massèrent en armes sur la rivière de la Têt et lui barrèrent le passage. Il dut composer avec eux. Il engagea les chefs à une réunion près d'Elne, et leur offrit de l'argent pour le laisser passer. On finit par s'entendre. Des sommes furent déterminées pour chaque tribu; et l'on régla la procédure à suivre en cas de contestations entre les soldats d'Hannibal et les indigènes. Le défendeur devait toujours être jugé par le tribunal de sa nation; les plaintes des indigènes seraient déférées à un tribunal mixte d'officiers Carthaginois et de chefs appartenant au nord de l'Espagne; et les plaintes des Carthaginois seraient soumises à la juridiction des femmes Volkes[2]. Ce tribunal de femmes a fait l'admiration de Plutarque[3] qui assure que les femmes celtes étaient considérées comme habiles à apaiser les discordes les plus graves entre leurs tribus. Il s'agissait sans doute de prêtresses ou de voyantes consacrées aux soins des oracles dans le genre de Velléda la Germaine, à moins que ce ne fussent des matrones à demi souveraines, indépendantes de leurs maris qu'elles fréquentaient à leur guise, à la façon des Amazones[4].

Après ce traité, conclu en bonne forme et suivi de présents, Hannibal put reprendre le cours de sa marche et passer les

1. Tite-Live, XXI, 20, 8.
2. Tite-Live, XXI, 24, 3-5.
3. Plutarque, t. II, *Mulierum virtutes*, p. 246c.
4. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 462 et t. II, p. 410, n. 5.

Pyrénées. Son armée n'était pas très considérable ni très homogène; mais elle était très disciplinée. Tite Live[1], Polybe[2] et Silius Italicus[3] se sont plu à nous faire connaître sa composition pittoresque. On y voyait des Africains souples et légers, dont les vêtements de pourpre flottaient au gré des vents; des Numides montés sur des chevaux rapides et dociles, choyés comme des humains; des Nubiens conduisant trente-sept éléphants de taille énorme pour renforcer l'infanterie; des Espagnols portant des tuniques blanches bordées de rouge et armés de glaives d'acier aigus et courts; des Lusitaniens hirsutes, sortis de leurs bois et de leurs cavernes; des frondeurs venant des Iles Baléares; enfin, des Celtibères. Mais ceux-ci ne restèrent pas longtemps au service d'Hannibal. Dans la traversée des Pyrénées, ils prétextèrent de la difficulté des chemins et demandèrent leur congé. Quoique leur départ fut de nature à affaiblir considérablement son armée, Hannibal y consentit. Il ne lui resta plus que 50.000 hommes de pied, 9.000 chevaux et les 37 éléphants, avec lesquels il atteignit Illibéris[4].

Là, il était dans les Gaules, et il redoutait l'opposition des Volkes qui auraient pu lui disputer aisément les passages des montagnes; mais ils ne parurent pas. Ce ne fut que quelques jours après qu'ils accoururent, nombreux, à l'oppidum-frontière de Ruscino (Château-Roussillon) et qu'ils s'y réunirent en armes pour empêcher le passage d'Hannibal sur leur territoire. Hannibal avait hâte de profiter du printemps pour traverser les Alpes. Il craignait de retarder sa marche sur l'Italie en acceptant le combat et il envoya des députés aux chefs Volkes pour les calmer et leur proposer une conférence à Illiberis ou a Ruscino, à leur choix, ajoutant qu'il les recevrait même dans son camp ou qu'il irait dans le leur, s'ils le préféraient, pour leur exposer ses pro-

1. XXI, 57, 5; XX, 46, XXIII, 29.
2. III, 115.
3. III, 231-245.
4. Rétabli par Constantin sous le nom d'Elne (*Helena*, nom de sa mère).

jets qu'ils n'avaient pas à redouter, car il n'en voulait, disait-il, ni à leurs biens ni à leur liberté. Il ne faisait la guerre qu'aux Romains ; et, en cela, il rendait service à leurs frères de la Gaule cisalpine. Les Volkes se laissèrent convaincre. Ils envoyèrent les principaux d'entre eux à Illiberis, pour traiter définitivement avec Hannibal qui les combla de présents et finit ainsi par obtenir ce qu'il voulait.

Dans son *Histoire Tolosaine*, publiée en pleine Renaissance[1], mais écrite comme un roman du Moyen âge, Antoine Noguier raconte[2] les divers incidents survenus entre Hannibal et les tribus Volkes. C'est avec peine qu'on y reconnaît le récit de Tite-Live, quoique ce récit lui ait certainement servi de thème. Il va même jusqu'à donner un nom au chef des Volkes qui avait traité avec Hannibal. Il l'appelle Aquarius Belletus et en fait le roi de Toulouse. Il semble, au contraire, que les Tolosates ne sont pas intervenus et qu'Hannibal n'eut affaire qu'avec les tribus voisines d'Illiberis et de Ruscino, c'est-à-dire avec les futures tribus des Consuarani devant avoir pour métropole Ruscino[3] et des Sardones devant avoir pour métropole Illiberis[4].

Dès qu'il eût traversé leur territoire, Hannibal fut obligé de livrer de nombreux combats à d'autres tribus celtes ou ligures et perdit beaucoup d'hommes. Il s'en vengea en ravageant les terres de celles qui s'opposaient à son passage et finit par triompher de toutes en les battant, en les intimidant, ou en les gagnant par des présents[5]. Il arriva ainsi aux bords du Rhône.

1. A Tolose, 1559.
2. Pages 18 et suivantes.
3. Les *Consuarani*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Consoranni*, habitaient la partie du Roussillon appelée plus tard Valespir, et dans le comté de Conflant. Ils s'étendaient jusqu'aux sources de l'Aude dans le Capcir (*Marca Hispanica*, pp. 17, 27 et 212 ; *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 115 et t. II, note VIII, n. 15).
4. Les *Sardones* s'étendaient sur toute la côte du Roussillon, depuis Cervera jusqu'à Salces, dans l'espace de soixante-quatre milles (*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 112 et p. 114, n. 4).
5. Silius Italicus, L. III, p. 139.

A leur tour, les Volkes qui habitaient la rive droite du fleuve avaient pris l'alarme et s'étaient massés sur la rive gauche pour arrêter Hannibal. Mais ceux qui étaient restés dans le pays se laissèrent gagner par ses présents et par son or. Ils possédaient beaucoup de barques grandes et petites pour leur commerce qui était considérable : ils les vendirent à Hannibal ; et, comme leur nombre était insuffisant pour le transport de ses troupes, ils lui procurèrent le bois nécessaire pour en fabriquer d'autres. C'étaient d'ailleurs de simples troncs d'arbres creusés en forme de pirogues ; mais elles suffirent à l'armée carthaginoise pour traverser le fleuve et elles furent construites avec tant de diligence, qu'en deux jours elles furent mises à sa disposition. On y joignit des radeaux pour les éléphants.

Pendant ce temps, Hannibal avait chargé Hannon, fils de Bomilcar, de remonter secrètement le Rhône avec un fort détachement d'Espagnols, de passer le fleuve à l'endroit qu'il trouverait le plus praticable, puis de le descendre sur la rive gauche pour prendre les Volkes à revers et les surprendre pendant qu'il traverserait le fleuve. Hannon partit le soir, au jour tombé. Il remonta le Rhône pendant la nuit et s'arrêta devant une île qui coupait le courant du fleuve et l'affaiblissait.

Les Volkes, très ignorants en fait de tactique, ne se doutaient de rien. Ils ne songeaient qu'à l'armée arrêtée sur l'autre rive en face d'eux. Quand ils la virent s'ébranler pour passer le fleuve, ils entonnèrent leurs chants de guerre, agitant de la main gauche leur bouclier par dessus la tête, et, de la main droite, brandissant leur javelot. Les Carthaginois restèrent longtemps sans affronter le courant, ce qui enhardissait les Volkes. Mais, tout-à-coup, Hannibal vit apparaître de grandes colonnes de fumée. C'était le signal convenu pour annoncer l'arrivée d'Hannon. Il donna aussitôt l'ordre à ses troupes de passer sur l'autre bord. A leur tour, les Carthaginois se mirent à pousser de grands cris pour exciter à la manœuvre des bateaux et faire avancer gens et bêtes. Ce fut un tumulte effrayant auquel venait se mêler

le fracas violent des eaux. Mais, bientôt d'autres clameurs se firent entendre en amont du fleuve, et Hannon ne tardait pas à se montrer avec son détachement d'Espagnols, qui surprenait par derrière les Volkes. La débâcle se mit aussitôt parmi les Gaulois. Ils se dispersèrent en peu de temps, et Hannibal, désormais débarrassé d'eux, pouvait librement continuer sa route vers les Alpes où le conduisirent les députés cisalpins qui lui avaient été envoyés pour lui servir de guides[1].

Tous ces récits sont caractéristiques de la situation des Volkes à cette époque. Ils les montrent bien changés des temps où ils avaient fait leurs migrations tumultueuses et leurs expéditions guerrières en Germanie et en Orient. Ils s'étaient laissé énerver sinon par le climat, du moins par des mœurs en rapport avec leurs occupations terriennes, car tous les anciens auteurs les représentent comme essentiellement adonnés à l'agriculture et au trafic de leurs productions. Ils étaient devenus plus soucieux de leurs intérêts matériels que de leurs intérêts nationaux. Ils n'avaient plus la même cohésion politique. Ils ne formaient plus la grande nation qui se levait en masse pour soutenir les intérêts communs, même après s'être divisés et subdivisés. Ils semblent plus que jamais séparés en clans ou tribus, si ce n'est en factions, et leur morcellement allait jusqu'à l'émiettement. Quelques tribus seulement se groupent dans certaines régions sous l'autorité de petits chefs locaux (*reguli*), comme celles que nous avons vu se réunir à Illibéris pour défendre l'accès de leur territoire à Hannibal ou celles qui s'étaient réunies sur les bords du Rhône pour empêcher ses troupes de traverser le fleuve. Il fallait, pourtant, qu'elles fussent assez nombreuses et assez puissantes pour oser se mesurer avec l'armée carthaginoise qui se composait d'environ soixante mille hommes. Mais combien leur puissance aurait été plus considérable et leur action plus redoutable si, au

1. Tite-Live, XXI, 28, 1; Polybe, III, 43, 7 et 8; Silius, III, 463-5; Zonaras, VIII, 23, 3

lieu de se diviser en trois groupes, celui du Toulousain, celui du Roussillon et celui des bords du Rhône, ils n'avaient formé qu'un seul groupe ethnique pour affirmer leur souveraineté de la Garonne au Rhône et des Pyrénées aux Cévennes !

Bien plus, nous ne connaissons, pour ce temps, aucun groupement de population considérable sur le territoire Volke. A peine quelques *oppida* apparaissent de loin en loin. Le nom de Toulouse n'est pas prononcé par les Historiens. Les Volkes des bords de la Garonne semblent s'être désintéressés de l'entreprise des Carthaginois et n'avoir partagé les sentiments ni de ceux du Roussillon ni de ceux des bords du Rhône. Leur unité paraît même compromise, car ils nous apparaissent avec des noms différents. Aux Volkes *Tectosages* jusque-là seuls connus, l'histoire oppose pour la première fois les Volkes *Arécomiques*. On a dit que cette division était purement géographique. Tandis que les Volkes Tectosages devaient leur nom à un chef réputé, les Volkes Arécomiques, qui avaient précédé les Volkes Tectosages dans leurs migrations, avaient été ainsi appelés parce qu'ils s'étaient établis « le long » des étangs, et, en particulier, des étangs qui avaient pour ports Agde, Cette, Maguelonne, Lattes, où ils avaient supplanté l'élément ligure. Caton l'Ancien, qui cite les Volkes un demi-siècle après les Guerres Puniques, ne paraît pas se douter que les Volkes étaient divisés en deux nations ayant chacune son territoire et son organisation bien distincts[1], et il en est de même de Tite-Live[2], postérieur de deux siècles. L'avenir devait consacrer cette distinction en faisant de Toulouse la métropole des Volkes Tectosages et de Nîmes la métropole des Volkes Arécomiques avec le fleuve Araris (l'Hérault), comme ligne de séparation entre les deux populations. L'empire Volke manquait d'ailleurs d'unité pour son sol comme pour son climat; et, pour relier les deux régions si différentes qui le

1. Pline, III, 1, 19.
2. XXI, 26.

composaient, il n'y avait pas le réseau de routes carrossables qui, plus tard, de Toulouse à Narbonne, par le seuil du Lauraguais, de Narbonne au Pertus et à Arles par la « voie herculéenne », de la plaine de Narbonne aux plateaux du Nord par les sentiers de transhumance ou les brèches des rivières torrentueuses, devaient lui donner une organisation factice, mais solide, qui s'est étendue plus tard au même groupement régional sous le nom de Languedoc.

D'ores et déjà, les Volkes n'apparaissent plus que comme une masse flottante, toujours prête à se disloquer. Rien ne put leur rendre leur cohésion et leur force des anciens temps, ni les appels d'Hannibal à tous les Gaulois pour les mener à l'assaut de Rome et délivrer leurs frères de la Cisalpine du joug des Romains, ni même des efforts d'Hasdrubal pour soulever en 207 toutes les Gaules, quoiqu'il y ait mieux réussi qu'Hannibal.

D). Les Volkes Tectosages pendant la pénétration romaine

Il en fut autrement des Arvernes. Ils firent le meilleur accueil aux ouvertures d'Hasdrubal et lui donnèrent tout leur concours contre les Romains. Ils acquirent ainsi une importance politique d'autant plus grande, et ils en profitèrent pour conquérir la Gaule. Comment se fit cette conquête ? Fut-elle rapide ou longue ? Y eut-il des luttes plus ou moins grandes, des soumissions, des traités ? L'histoire est muette à cet égard. Tout ce que nous savons, c'est que le triomphe des Arvernes s'étendit à la Gaule presque entière et que leur principat dura pendant les trois quarts du second siècle avant Jésus-Christ. Strabon est formel à cet égard[1], et il en parlait sans doute d'après Posidonius qui s'était renseigné sur les lieux un siècle après. A la tête de ce principat était un chef héréditaire appartenant à la nation souveraine. Il comman-

1. IV, 2, 3.

dait à quarante peuples, sujets, clients, hôtes, amis, parents ou frères du peuple des Arvernes. Et, parmi ces quarante peuples qui allaient du Rhône à l'Armorique, et du Nord au Midi, se trouvaient ceux des Cévennes (les Volkes Arécomiques) et ceux des Pyrénées (les Volkes Tectosages).

Lorsque les Romains virent à la tête de ce principat des chefs comme Luern, contemporain de Paul-Émile, puis son fils et successeur Bituit, qui réunissaient sous leur commandement la plus formidable multitude d'hommes de l'Occident et qui pouvaient lever une armée de plusieurs centaines de mille hommes, ils se hâtèrent de prévenir le danger qui pouvait les menacer. Ils n'avaient jamais oublié l'invasion des Celtes de Bellovèse qui leur avait coûté la terrible défaite de l'Allia, et ils avaient épousé les rancunes des Grecs contre les Celtes de Ségovèse qui avaient si longtemps et si gravement troublé tout l'Orient. Il leur importait de prendre des mesures radicales pour mettre un terme définitif aux incursions de ces incorrigibles coureurs d'aventures. Ils le pouvaient d'autant mieux qu'ils venaient de terminer la conquête du monde méditerranéen. En trois quarts de siècle, ils avaient détruit Carthage, soumis l'Afrique, la Macédoine, la Grèce et la Syrie, enfin, vaincu les Celtibères espagnols. La Gaule était pour eux une proie facile. Ils y furent d'ailleurs appelés par leurs amis intéressés et leurs alliés fidèles depuis de longues années, les Massaliotes, qui avaient à se plaindre des tribus fourbes et pillardes sur le territoire desquelles ils s'étaient établis. En 154 avant Jésus Christ, une armée consulaire débarqua sur la côte de l'Estérel, défit les Oxybiens, ennemis ordinaires de Nice, et les Déciates, ennemis d'Antibes, et s'empara du port d'Ægitna (Cannes? Fréjus? ou simplement Cagnes?). Puis les Romains soumirent à leur puissance les Salasses en 143. Quelques années après, vers 124 avant Jésus-Christ, la colonie Massalienne implora et obtint de nouveau le concours des légions romaines contre les Ligures. Désormais, les Romains ne quittent plus le sol ligurien. Fulvius Flaccus, ce fougueux ami des Gracques, attaque les Salyens, dont le roi, Teutomal, se réfugie

chez les Allobroges. Après lui, Sextius Calvinus jette, en 120, aux portes de Marseille, les fondements de la ville d'Aix en Provence, ainsi appelée des eaux minérales qui se trouvaient en ce lieu et auxquelles il ajouta son nom (*Aquæ Sextiæ*).

Sextius, étant revenu à Rome pour y recevoir les honneurs mérités par ses victoires, céda le commandement de la Gaule transalpine à Cneius Domitius Ahenobarbus. Teutomal profita de ce changement pour intéresser à sa cause, non seulement les Allobroges chez lesquels il s'était réfugié, mais encore les Arvernes qui supportaient mal la présence des Romains dans les Gaules et ne cherchaient qu'une occasion pour les chasser. Le Sénat de Rome, préoccupé de l'importance de cette guerre, envoya le consul Quintus Fabius Maximus dans la Gaule cisalpine pour partager le commandement avec Domitius, dont l'année de consulat allait expirer, et tous deux rivalisèrent de zèle et de courage pour triompher des Gaulois qu'ils battirent d'abord à Vindelium, lieu situé au confluent de la Sorgue et du Rhône, puis au confluent de l'Isère et du Rhône.

Ces deux batailles avaient suffi pour mettre fin à l'hégémonie que les Arvernes avaient exercée pendant près d'un siècle dans le centre et dans le sud de la Gaule; et les Romains s'étaient empressés de former une province consulaire des deux peuples qui venaient de tomber sous leur domination : les Allobroges, qui occupaient toute la région entre le Rhône et les Alpes, et les Volkes Arécomiques, par lesquels ils atteignaient l'Aude et la Mer.

Suivant leurs habitudes, les Romains s'empressèrent d'assurer leurs conquêtes en établissant sur les points principaux du territoire des garnisons (*præsidia*, φρούρια), et, sans doute aussi, des châteaux-forts (*castella*). C'est ainsi qu'ils établirent à Toulouse un presidium (φρούριον) qui devait surveiller l'extrémité occidentale de la nouvelle province ainsi créée. Le *castellum* de Carcassonne ne vint que plus tard. Ils avaient laissé à Marseille les vallées du Rhône et de la Durance, ainsi que les bords de la mer, et, probablement aussi, tous les comptoirs qu'elle avait constitués un peu partout dans

la Gaule méridionale, surtout après la chute de Carthage, tels que Nimes, Agde, Béziers[1]; mais ils ne tardèrent pas à lui porter un grand préjudice en établissant dès l'an 118 une colonie à Narbonne, qui reçut le surnom d'une divinité (*Narbo Martius*), comme il avait été fait pour Carthage (*Carthago Veneria*) et pour Corinthe (*Corinthas Junonia*). Narbonne était la métropole des Bébryces, ou Elisyces, ou Elesykes[2], peuplade d'origine ibérienne[3] qui l'appelait *Nedhena*. On retrouve encore aujourd'hui l'étymologie de ce nom dans deux mots basques : *ned* ou *net* signifiant « au complet » et *hena* signifiant « le plus » pour indiquer, aux intéressés, qu'ils trouveraient à ce comptoir tout ce dont ils auraient besoin[4]. Mais les Carthaginois lui avaient substitué le nom de *Narbo*, qui se compose de deux mots phéniciens : *naar* « fleuve » et *bo* « entrée », à cause de la situation de la ville à l'embouchure de l'Atax. Le nom de Narbo finit par se substituer à celui de Nedhena, et il était usité dès le cinquième siècle avant notre ère, car il est mentionné par Hécatée qui distingue l'emporium et la ville (ἐμπόριον καὶ πόλις). Les Romains devaient en faire leur colonie par excellence avec tous les privilèges de citoyens romains (*cives romani optimo jure*) et la base de leurs opérations militaires pour constituer la « Province ». Ils y ajoutèrent un port pour recevoir la flotte; et le commerce de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique prit cette direction au grand détriment de Marseille. Dans son discours *Pro Fonteio*, Cicéron nous dit[5] que Narbonne servait aux Romains « comme

1. Strabon, IV, I, 6; Pomponius Mela, II, 5.

2. Ἐλίσυκοι, Ἐλέσυκες. Conf. Festus Avienus. *Ora maritima*, v. 108 et s. *Gens Elysicum prius | loca haec tenebat | atque Narbo civitas | erat ferocis maximum regni caput*, dit Festus Avienus, v. 584-586.

3. Conf. Strabon, III, 4, 19; Festus Avienus, *Ora maritima*, v. 608. Hécatée considère les Elisyces comme des Ligures, frag. 22. Scylax (*Périple* n° 3 de l'édition Didot) concilie ces deux opinions en disant qu'à la suite de Ibères d'Espagne on rencontrait les Ibères-Ligures jusqu'au fleuve du Rhône.

4. Boudard, *Numismatique ibérienne*, p. 246.

5. IV, édition Nisard, t. II, p. 410, c. 1.

de citadelle et de forteresse pour observer et contenir les nations » de la Gaule méridionale; et, cinquante ans plus tard, Strabon ajoutait[1] que Narbonne était non seulement le port des Volkes Arécomiques, mais encore « celui de la Gaule entière; tant elle surpassait les autres villes par l'importance et l'activité de son commerce ».

Il n'en fut véritablement ainsi qu'à partir de César, car ce qui a caractérisé la République romaine dans le dernier âge de son existence, ce fut son impuissance administrative dans tous les pays conquis, et, en particulier, dans la Gaule Narbonnaise, pourtant la plus riche et la plus importante pour assurer les communications par terre de l'Italie avec l'Espagne. On n'y retrouve, pendant cette période, aucun des bienfaits habituels aux Romains, ni celui de la culture agricole, ni celui des lettres, ni même celui de la paix. Le pays était simplement livré à l'exploitation avide des commerçants et des manieurs d'argent ainsi qu'à la brutalité cupide des gouverneurs.

Pendant cette période, de gré ou de force (car il faut tout supposer avec les Romains de cette époque), les Tolosates devinrent les « alliés » des Romains (ἔνσπονδοι, *fœderati*[2]).

Cette qualité d'alliés les faisait évidemment bénéficier de certains avantages qui durent être réglés par un traité. Mais ce traité est resté inconnu. A défaut de clauses spéciales, les Tolosates devaient être assimilés très probablement aux anciens *peregrini socii*, c'est-à-dire aux sujets de l'empire protégés par une alliance avec Rome, et jouir des droits résultant de l'*amicitia* ou de l'*hospitium*. Dans ces circonstances, ils différaient des Barbares ordinaires *(exterae gentes)* et des Barbares déditices *(deditii)*. Mais ils ne possédaient à Rome ni le *jus connubii*, droit de contracter un mariage de droit civil avec une personne romaine, ni le *mu-*

1. *Géographie*, IV, I, 12.

2. Dion Cassius, *Fragments*, 90 : Τόλοσαν πρότερον μὲν ἔνσπονδοι οὖσαν τοῖς Ῥωμαίοις Le mot grec Ἔνσπονδος correspond au mot latin *fœderatus*. Voir Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, pp. 83, 86, 233, 237-240, 277, 306.

nicipium, droit d'acquérir et de transmettre la propriété par les modes du droit civil. Enfin, le *fœdus* confirmait la franchise d'impôts (*immunitas*); mais les *civitates fœderatæ* devaient fournir aux Romains des troupes auxiliaires (*auxilia*[1]) Et, peut être, doit-on chercher le siège de ces troupes sur les hauteurs de Pech-Davy, au village actuel d'Auzil, dont le nom paraît venir du mot latin *Auxilium*. Le rôle des auxiliaires était d'assurer la garde de la frontière. Toulouse se trouvait précisément à l'extrême limite des possessions Volkes en face des peuples encore insoumis de l'Aquitaine, sur l'autre rive de la Garonne[2]. Les Romains en faisaient donc un poste d'avant-garde sous leur surveillance et leur autorité pour compléter leur établissement dans la Gaule méridionale. Elle était appelée à remplir à l'extrémité occidentale de leurs possessions le rôle qu'avait rempli Aix à l'extrémité orientale, lorsqu'ils avaient commencé leurs conquêtes.

Telle était la condition des Tolosates lorsque surgit, vers l'an 112 avant Jésus-Christ, l'invasion des Cimbres et des Teutons, refoulés de la Baltique par une irruption terrible de la mer. Les nouveaux envahisseurs étaient aussi nombreux qu'intrépides. Ils vainquirent successivement toutes les armées romaines qui leur furent opposées. Les peuples de la Gaule profitèrent de ces défaites pour secouer le joug de Rome. Les Tectosages se montrèrent d'abord plus réservés. Ils ne bougèrent même pas lorsqu'une partie des Cimbres traversa le territoire Volke pour pénétrer en Espagne. Mais les Cimbres furent vivement combattus par les Celtibères, et ils durent renoncer à leurs projets d'invasion dans la peninsule hispanique. Ils retournèrent en Gaule et allèrent rejoindre les Teutons avec l'intention de pénétrer en Italie pour y conquérir des terres à habiter. Ils avaient triomphé de tous les généraux romains qui avaient été en-

1. Cicéron, *Verrès*, V, 21.

2. *Tolosani Tectosagum Aquitaniæ contermini*, Pline, N. H., 3, 37

voyés contre eux, et Rome avait dû abandonner la Province à la discrétion de ses vainqueurs. Cependant une garnison romaine s'était maintenue intacte à Toulouse. Les Cimbres s'en méfiaient. Ils craignaient son offensive et étaient d'ailleurs gênés par sa surveillance. Ils firent représenter aux Tolosates qu'ils avaient une origine commune et qu'ils devaient rester fidèles à leur parenté en s'alliant à eux; qu'ils avaient d'ailleurs vaincu les Romains et que leur intérêt commun leur commandait de s'en débarrasser à tout jamais pour conserver leur indépendance et leur liberté, car les Romains ne cherchaient qu'un prétexte pour les subjuguer; qu'à défaut, ils risquaient d'encourir leur colère et leur vengeance. Les Tolosates se laissèrent tout à la fois séduire et intimider. Ils se jetèrent à l'improviste sur la garnison romaine qui surveillait leur ville et la massacrèrent. Mais certains Tolosates étaient restés fidèles à l'alliance romaine. Ils firent avertir secrètement le consul Quintus Servilius Cœpion, qui commandait en ce moment la Province, et se mirent à sa disposition pour lui donner les moyens de reprendre leur ville. Cœpion s'empressa de profiter de ce concours. Il s'approcha de Toulouse nuitamment; et, guidé par ceux qui l'avaient averti, il s'empara de la ville sans coup férir, la livra au pillage de ses soldats et confisqua les trésors qui se trouvaient dans son lac sacré. Nous avons eu l'occasion de dire quelle était l'importance de ces trésors. D'après Justin[1] dont le sentiment a été le plus suivi, ils s'élevaient à cent dix mille livres pesant d'or et à quinze cent mille pesant d'argent; c'est-à-dire à plus de 269 millions, d'après une estimation faite au dix-septième siècle.

Ces trésors étaient trop considérables pour que Cœpion pût se les approprier ouvertement. Mais ils avaient tenté sa cupidité, et il résolut de s'en emparer par subterfuge. Il annonça leur envoi à Rome; mais, au lieu de les faire partir par Narbonne qui était sous son commandement direct, il les envoya à Marseille, sous prétexte qu'ils y seraient plus en sûreté

1. *Abrégé*, XXXII, 3.

et qu'il serait plus facile de les faire arriver jusqu'en Italie. En réalité, son but était de leur faire suivre un chemin plus long à travers des peuplades réputées pour leurs habitudes pillardes et de faire attaquer leur escorte par des gens à lui, voleurs affidés, qui les enlèveraient pour son propre compte. C'est, en effet, ce qui eut lieu, et Rome perdit du coup tout le riche butin sur lequel elle comptait[1].

Le secret fut d'abord bien gardé et Cœpion garda son commandement. Il fut même continué l'année suivante (—105) dans le gouvernement de la Province[2] en qualité de proconsul. On lui donna pour collègue le consul Mallius, qui lui amena une puissante armée, car Rome tenait essentiellement à se débarrasser le plus tôt possible des Cimbres et des Teutons. L'autorité devait être égale entre les deux généraux; mais leur dignité ne l'était pas. Mallius, dont le génie était aussi médiocre que son extraction était obscure, et qui ne devait qu'à la brigue son élévation au consulat, voulut tout diriger, tandis que Cœpion se croyait supérieur à lui tout à la fois par sa naissance, son mérite, sa longue expérience dans les armes et sa connaissance déjà ancienne des affaires de la Province et des ennemis qu'il avait à combattre. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre eux, puis la division, et ils finirent par se séparer complètement, l'un gardant sous sa seule autorité les pays qui ont formé le Languedoc et l'autre les pays qui ont formé la Provence, le Dauphiné et la Savoie. Cette mésintelligence devait leur être fatale. Ils ne tardèrent pas à être battus l'un et l'autre. Le désastre de Mallius fut complet. Il perdit 80.000 hommes sans compter 40.000 valets ou vivandières qui suivaient son armée. Il périt lui-même sur le champ de bataille avec ses deux fils. Cœpion fut moins malheureux. Il put échapper à la défaite de son armée. Mais le Sénat le révoqua de ses doubles fonctions de commandant d'armée et de gouver-

1. Strabon, IV, p. 180; Aulu-Gelle, VIII, 9; Paul Orose, V, 15.
2. Dion, *Fragmenta apud Valesium*, p. 618 et 639; Tite-Live, *Epitome*, 67; Paul Orose, V, 16.

neur de la Province. Puis, il le fit emprisonner et confisqua tous ses biens. Enfin, il le condamna à mort, et ses filles furent livrées à la prostitution[1]. Il fallait une cause et une sanction à tous les malheurs de Cœpion et à ceux qu'il avait occasionnés à la République. On les attribua à l'impiété dont il s'était rendu coupable en profanant le lac sacré de Toulouse pour s'approprier l'or qu'il contenait. Ses malheurs finirent même par passer en proverbe; et, depuis, quand un homme ne réussissait pas dans ses affaires, les Latins avaient coutume de dire qu'il avait de l'or de Toulouse, *habet aurum Tolosanum*[2].

Cependant, la désolation était extrême à Rome. On ne se contenta pas de condamner Cœpion aux peines les plus infamantes et de le déshonorer dans sa postérité. Par un second décret, le Senat édicta que le sixième jour d'octobre, qui était celui de la terrible défaite de Mallius et de Cœpion, serait inscrit au nombre de jours néfastes. On se rappelait la journée de l'Allia et le Capitole assiégé par les Gaulois. On consultait avec anxiété un certain Batabate, qui faisait métier de prophète. On éleva un temple à la Bonne Déesse. On appela tous les citoyens sous les armes et l'on crut trouver un nouveau Camille dans Marius que la Numidie venait de renvoyer triomphant.

En violation des lois, le consulat fut prorogé à Marius pour la troisième fois. Les circonstances exigeaient autant d'habilité que de vigueur. Marius se montra à la hauteur de sa tâche : il fit choix de l'armée la plus disciplinée et alla établir son camp derrière le Rhône pour y attendre les Barbares et arrêter leur marche sur l'Italie. Il les y attendit pendant deux ans. Ses soldats frémissaient d'impatience. Ils s'indignaient lorsque les Barbares, en défilant devant leurs retranchements, leur criaient d'un ton railleur : « Nous allons en Italie trouver vos femmes : que voulez-vous que nous leur disions de votre part? » Arrivée près d'Aix, la horde

1. Strabon, IV, 13.
2. Aulu-Gelle, VIII, 9.

s'arrêta. Marius, trouvant le lieu propice pour une bataille, vint s'établir en face d'elle dans une forte position, sur une colline qui dominait la vallée de l'Arc. L'eau manquait à cette hauteur. Les valets de l'armée romaine étaient obligés d'aller la chercher à la rivière voisine. Les Barbares leur cherchèrent querelle. Une échauffourée s'ensuivit. Elle dégénéra bientôt en bataille formidable qui dura plusieurs jours, et où les Cimbres et les Teutons furent exterminés. Le massacre fut tel que les champs furent engraissés de cadavres pour plusieurs siècles et portent encore le nom de *Pourrières (Campi putridi)* entre Aix et Saint-Maximin[1].

Pendant cette longue campagne, Marius avait voulu éprouver la fidélité des Gaulois et des Ligures qui peuplaient la Province. Il leur avait fait tenir des lettres sous double enveloppe. Dans la première de ces lettres, il leur commandait de ne pas briser, avant un temps qu'il déterminait, le cachet de la seconde lettre, qui devait rester secrète jusqu'à ce moment. Avant que le jour fixé par la première lettre fut arrivée, il redemanda les secondes lettres. Mais la plupart avaient été décachetées. Dès lors, il ne douta pas des sentiments hostiles de ceux qui avaient voulu les lire malgré ses instructions[2], et il chargea son lieutenant Sylla d'aller les châtier. Le chef des Tectosages, Copillus, était un de ceux qui avait rompu le cachet de la seconde lettre que lui avait adressée Marius. Il fut fait prisonnier par Sylla et amené en

1. Quelques Teutons avaient échappé au massacre et s'étaient enfuis. Ils furent retrouvés les jours suivants, et, parmi eux, un des principaux chefs, remarquable par sa haute stature et doué d'une force athlétique. Marius ajourna son exécution pour l'envoyer à Rome, où il excita la curiosité publique, et le faire servir à son triomphe. Il se nommait *Teutobocb*, dont les Romains firent, suivant leur habitude, *Teutobochus*. Dès cette époque, antérieure à l'ère chrétienne de plus de cent ans, nous trouvons le nom de *boch* ajouté à celui de *Teuton*, et il est curieux de le voir reparaître après vingt siècles pour désigner vulgairement de nos jours les Allemands, descendants des Teutons.

2. Frontin, *Stratagematicon*, I, 2, 6.

captivité[1]. Les Tolosates furent également punis d'une façon rigoureuse. Leurs terres furent confisquées[2]. Ils durent perdre le bénéfice d'alliés du Peuple Romain *(fœderati)* qui leur avait été concédé et passer au rang des *stipendarii*, c'est-à-dire de ceux qui étaient astreints à payer une contribution de guerre *(stipendium)*, imposée annuellement au vaincu comme « prime de la victoire et châtiment de la défaite », suivant les expressions de Cicéron, *victoriæ præmium et pœna belli*[3], et à laquelle il fallait ajouter des vivres et des troupes en cas de guerre. Et, lorsque César envoya son lieutenant P. Crassus, en l'an 698 de Rome (56 ans avant Jésus-Christ), pour soumettre les Sotiates de l'Aquitaine, avec douze cohortes et un gros de cavalerie, nous y voyons figurer comme auxiliaires, des contigents de Toulouse qualifiés ainsi : *multis viris fortibus Tolosa ... evocatis*[4].

Les Tolosates durent, en outre, subir les exactions de certains proconsuls, et elles finirent par devenir excessives. Nous connaissons les pouvoirs d'un gouverneur de province par des fragments d'Ulpien qui avait écrit un traité intitulé : *De officio proconsulis*. Sa puissance dans la province était absolue et n'avait d'autres limites que les privilèges accordés par le Sénat à telle ou telle cité. En principe, ses fonctions étaient gratuites. Mais il pouvait demander à ses administrés des prestations en nature pour l'indemniser de ses déplacements, et, souvent, il en abusait. D'autre part, le Sénat s'était fait des provinces une conception particulière qui autorisait tous les abus, car il les considérait comme autant de *prædia* destinés à enrichir l'État. Il en était de même des citoyens romains à titre particulier, et beaucoup d'entre eux avaient entrepris dans les provinces d'importants négoces et engagé de grosses sommes d'argent pour des acquisitions

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, t. II, p. 499.
2. Appien, *Histoire des Guerres civiles*, l. I, c. XXI.
3. *Verrès*, III, 6, 2.
3. César, *De Bello Gallico*, III, 20 et VII, 7.

de terres ou la prise en ferme des impôts. Les publicains ne se gênaient pas pour exiger des contribuables plus qu'ils ne devaient; et ceux-ci, pressés par le besoin, empruntaient aux banquiers romains à des taux exorbitants. Comme, suivant les mœurs d'alors, c'étaient seulement les membres de l'ordre équestre qui pouvaient se lancer dans les affaires, ceux-ci servaient de prête-noms aux sénateurs pour dissimuler leurs placements; et les gouverneurs étaient parfois fort embarrassés pour réagir. Le plus souvent d'ailleurs, ils donnaient la main à toutes ces exactions pour en profiter eux-mêmes, car, en général, ils arrivaient dans les provinces fort obérés par les campagnes électorales qu'ils avaient dû faire pour arriver au pouvoir, quand ils n'étaient pas déjà ruinés par des prodigalités dont ils voulaient se récupérer en briguant de hautes fonctions dans l'État. Tant qu'ils étaient en charge, les gouverneurs de province ne pouvaient être poursuivis pour concussion. Et, quand ils quittaient leurs fonctions, ils n'étaient justiciables que des tribunaux de Rome, composé de chevaliers, leurs complices; et ils étaient, par suite, à peu près sûrs de l'impunité.

Cependant, lorsque les Provinciaux avaient été trop longtemps ou trop fortement victimes d'exactions, ils se décidaient parfois à accuser leurs anciens gouverneurs devant le Sénat de Rome. Tels furent les peuples de la Gaule Narbonnaise, auxquels se joignirent les Arvernes. En l'an 70 avant Jésus-Christ (676-679 de Rome), ils envoyèrent des délégués, à la tête desquels était Induciomare, pour se plaindre des concussions de Fonteius pendant les trois années de sa préture dans le Narbonnais.

Fonteius était un personnage considérable qui avait été successivement triumvir à Rome, lieutenant en Macédoine et en Espagne, préteur en Gaule. Il appartenait à une des grandes familles patriciennes de Rome. Sa sœur était une des six Vestales qui gardaient le feu sacré de Vesta. Il avait de nombreux amis, si ce n'est des complices dans la colonie de Narbonne comme dans la cité de Marseille. Il chargea de sa défense Cicéron qui prononça une de ses plaidoiries

restée célèbre[1], mais demeurée incomplète et dont certains fragments ont été retrouvés par Niebuhr.

L'une des principales accusations dirigées contre Fonteius concernait les impôts sur le vin transporté dans la Gaule Narbonnaise. D'où venait ce vin? Les Romains avaient prohibé l'olivier et la vigne dans les pays transalpins pour que leurs produits ne fissent pas concurrence à ceux de l'Italie[2]. Plétorius lui reprochait d'avoir concerté à Rome, avant son départ, tout un plan frauduleux pour organiser des impositions. C'est ainsi que Titurius, à Toulouse, avait exigé quatre deniers[3] par amphore[4]; que Porcius et Numius à Croduni avaient perçu trois victoriats[5] et Servius deux victoriats à Vulchalo. De plus, dans ces mêmes lieux, ces mêmes individus avaient exigé un droit de portage ou de circulation *(portorium)* de tous ceux qui, au lieu d'aller à Toulouse, se détournaient de cette voie à Cobiomacho, qui était un bourg situé entre Toulouse et Narbonne[6].

Les Historiens et les Commentateurs ont beaucoup cherché à identifier ces divers lieux de Cobiomacho, de Croduni et de Vulchalo en se référant notamment aux anciens Itinérai-

1. *Œuvres complètes de Cicéron*, publiées sous la direction de Nisard. Paris, Firmin Didot, 1881, t. II, pp. 408 et s.

2. *Nos verò justissimi homines, qui transalpinas gentes oleum et vineam serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostræque vineæ; quod cùm faciamus, prudentè facere dicimur, justè non dicimur.* Cicéron, *de Republicâ.*

3. Le *Denarius* était l'unité monétaire de l'argent chez les Romains. A l'époque de Fonteius, il valait seize as, qui était l'unité monétaire de bronze. D'après les tables de Dureau de la Malle, dans son traité *De l'Economie des Romains*, le denier valait au commencement de la République, 1 fr. 63 de notre monnaie, et sous César 1 fr. 12.

4. Le poids de l'amphore, selon Festus, égalait 80 litres de vin, ce qui donne 26 litres 3995, en supposant que le poids spécifique du vin égale 0.9915.

5. Le *Victoriatus* était une pièce d'argent portant, au droit la tête de Jupiter, et au revers une Victoire élevant un trophée, type d'où venait son nom. La valeur du victoriatus était 3/4 du denier, ou 12 as (voir Borghesi, *Osservazioni numismatiche*, décade XVII).

6. Cicéron, *Pro Fonteio*, VIII.

res et aux cartes de Peutinger[1]. Ils n'ont pas réussi parce que ces noms ont été défigurés dans les manuscrits médiévaux où a été retrouvée la plaidoirie de Cicéron pour Fontéius. S'ils avaient mieux connu les lieux, ils auraient pu se rendre compte des altérations que les scribes du Moyen âge ont fait subir à ces noms ou plutôt peut-être des mauvaises lectures dont ces noms ont été l'objet. En effet, *Cobiomacho* ne paraît être que *Hebromago* ou *Ebromago* des anciens Itinéraires, la lecture du radical *Cobio* ayant pu être confondue avec celle du radical *Ebro* ou *Hebro*, et le suffixe *macho* se traduisant habituellement par *mago*, *mag* ou *mac*. Hebromago, devenu « Bram », se trouvait sur la grande voie romaine de Toulouse à Narbonne, comme il est aujourd'hui sur la voie ferrée de Toulouse à Cette, dans une vaste plaine, où viennent aboutir de nombreux chemins rayonnant à tous les points cardinaux. Au temps de Fontéius, c'est par Hebromago que se faisait tout le trafic du vin allant de Narbonne dans le haut Languedoc. Mais, comme on exigeait à Toulouse un droit d'entrée (c'est-à-dire d'octroi), les trafiquants, pour l'éviter, s'étaient mis à arrêter leurs convois de vin à Hebromago, et les faisaient ensuite se diriger, suivant le cas, sur Croduni ou sur Vulchalo. Alors, on leur avait fait payer un droit de circulation à leur passage dans ces deux localités.

Mommsen a fait de Croduni (qu'il a lu *Segoduni*) Segodunum (Rodez) chez les Rutheni provinciales[2]. Mais cette identification a été repoussée par Herzog[3]. Il semble, en effet, qu'il faut lire *Verduni* au lieu de Croduni; et ce Verdun n'était point le Verdun de Labécède, sur les hauteurs voisines de la Montagne Noire, mais le Verdun qui a été remplacé par la bastide de Revel à l'époque féodale et qui se trouvait

1. Voir *Histoire Générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, page 134; Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 128; Mommsen, *Excurs. ad Orat. M. Tull. Cicer, pro Font.* A Carl, Halm, édit, etc.

2. *Excurs. ad. Orat. M. Tull. Cicer., pro Font.* A. Carl, Halm, édit.

3. *Gallia Narbonensis*, p. 128.

sur le chemin venant de la plaine de Bram et conduisant au Nord-Ouest dans toutes les régions de l'Agout et du Tarn.

Quant au nom de Vulchalo, il n'a pu être reconnu dans le voisinage d'Hebromago. Ce bourg devait être opposé à celui de Verdun et se trouver sur une des routes allant vers le Sud ou le Sud-Ouest. On a voulu l'identifier avec Beauchalot, sur la rive droite de la Garonne, entre Saint-Martory et Saint-Gaudens. C'est, ce semble, aller trop loin. Il serait plus naturel de le chercher soit dans la région des Corbières, comme Fanjeaux, Alet, Limoux, soit dans le pays de Foix où son nom aurait été remplacé par quelque nom médiéval.

Dans son plaidoyer pour Fontéius, Cicéron reconnaît lui-même la gravité de l'accusation portée par les Tolosates contre son client, car il s'agit, disait-il, d'un impôt sur les récoltes dont l'État aurait pu tirer des sommes immenses, au lieu de les laisser accaparer par des spéculateurs, et, en outre, parce que cet impôt était de nature à susciter chez ceux qui les subissaient des haines qui pouvaient nuire à la République. Mais Cicéron ne parle pas du fait d'Eliosode qui n'exigeait que six deniers de ceux qui portaient du vin à l'ennemi, c'est-à-dire un moindre droit de portage que pour les Provinciaux, ce qui était d'autant plus criminel.

L'histoire ne dit pas si Fontéius fut absous; mais on peut le supposer, étant donné les précédents échecs des accusations portées contre les gouverneurs prévaricateurs. Dans tous les cas, Cicéron ne négligea rien pour sauver son client. Voici, notamment, comme il parla des Tolosates qui l'accusaient :

« Sénateurs, disait-il, les accusateurs de Marcus Fontéius sont les descendants de ce peuple sacrilège qui pilla les temples de la Grèce et de l'Asie. Les autres nations de la Gaule, respectant en vous les maîtres de l'Univers, viennent vous demander justice à genoux; mais les Tolosates poussent l'audace jusqu'à vous imposer comme une loi la punition de votre proconsul; ils vous menacent; entendez-les qui se disent entre eux : « Ne sommes-nous pas les descendants de ces mêmes Gaulois qui, sous la conduite de leur Brennus, incendièrent Rome et montèrent au Capitole?... »

Tout en faisant la part des exagérations oratoires de l'avocat de Fontéius, on se rend compte que les accusateurs n'étaient pas à dédaigner. Mais on sait pourquoi le Sénat était peu disposé à leur donner raison. La manière de plaider de Cicéron prouve quelle confiance il avait dans les dispositions des Sénateurs en faveur de son client, en même temps qu'elle fait connaître l'exploitation de la Province Narbonnaise par les spéculateurs de Rome.

« Sous la préture de Fontéius, dites-vous, la Gaule se vit accablée de dettes. Mais à qui, dit-on, qu'elle a emprunté ces énormes sommes? Est-ce aux Gaulois? Non certes! A qui donc? Aux citoyens Romains qui font des affaires dans les Gaules? Pourquoi n'entendons-nous pas leurs dépositions? Pourquoi ne produit-on aucun de leurs registres?... La Gaule est remplie de négociants et de citoyens romains; aucun Gaulois ne fait des affaires sans eux... Que l'on montre un seul registre qui offre la moindre trace, le moindre indice d'argent donné à Fontéius; que dans tout ce grand nombre de négociants, d'habitants des colonies, de fermiers publics, d'agriculteurs, de trafiquants de bestiaux, on produise un seul témoin, et j'avouerai que l'accusation est juste[1] ».

Il fallut arriver jusqu'à César pour débarrasser la Province Narbonnaise de cette foule d'exploiteurs qui s'était abattue sur elle. Avec cette netteté de raison, cette ampleur de vues, cette sûreté de déductions qui font de lui un des hommes les plus remarquables que l'humanité ait jamais produits, il avait voulu qu'entre les Pyrénées et les Alpes, dans cette région semblable à la Campanie, il se formât, non pas seulement une province de l'Empire Romain, mais un prolongement de l'Italie même, suivant le mot de Strabon et de Pline l'Ancien[2], et il prit tous les moyens pour que cette contrée ne fût pas seulement soumise aux armes, à la langue et aux idées de Rome, mais qu'elle devint un centre actif de civilisation latine, et qu'elle parût, non plus une

1. *Pro Fonteio*, IV.
2. *Italiam verius quam provinciam.*

conquête, mais un patrimoine de Rome autant que l'était alors le vieux Latium[1].

Dans ce but, il multiplia les « colonies », c'est-à-dire, suivant l'expression consacrée chez les Latins, autant d'images en petit, de reproductions réduites de la Ville Éternelle, autant de foyers secondaires qui tenaient leur lumière du foyer central.

Il nomma Claude Tibère Néron, père du futur empereur Tibère, gouverneur de la Narbonnaise, et le chargea d'y conduire deux colonies, l'une pour la ville d'Arles, qui fut peuplée de soldats de la VIe légion et devint la *Colonia Paterna Arelate Sextanorum*[2], et l'autre pour reconstituer l'ancienne colonie de Narbonne qui ajouta, à son ancien nom de *Narbo Martius*, celui de *Julia Paterna*, venant de son restaurateur et de *Colonia Decumanorum*, venant des soldats de la Xe légion.

Marseille s'était déclarée pour Pompée. Il la maintint dans ses libertés; mais il lui ôta ses privilèges, mit deux légions en garnison dans ses murs et lui enleva les territoires d'Agde, de Nîmes et de Béziers qui furent incorporés à la Province Romaine[3].

Il fit de Béziers une colonie avec la VIIe légion; et il agit de même pour Fréjus où il mit la VIIIe légion et pour Orange où il mit la IIe légion.

Ces cinq colonies ont constitué le premier degré de colonisation dans la Gaule Narbonnaise; seules, elles comprenaient des citoyens romains, vétérans des légions de César; seules, elles eurent, dès le jour de leur création, le droit de cité romaine dans sa plénitude, et de vastes territoires leur furent attribués.

Si Toulouse n'obtint pas de pareilles faveurs, il n'est pas dou-

1. Conf. Camille Jullian, dans son étude sur le Recueil d'Inscriptions de Otto Hirschfeld (*Journal des Savants*, année 1889, p. 118).

2. Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum*, t. XII, p. 83.

3. Cicéron, *Philippica*, 8; Dion Cassius, 41, p. 165; Valère Maxime, II, 6, 7 et s.; Pline, III, 5.

teux que la vie romaine y était déjà assez intense. Elle bénéficiait d'une organisation municipale, sans doute peu commune à cette époque, même dans la Province Narbonnaise[1], ainsi qu'en témoigne une inscription latine remontant à l'an 707 de Rome (47 ans avant Jésus-Christ) et trouvée accidentellement en 1879 sur les hauteurs de Pech-Davy[2], car un Collège y était établi sur le modèle des associations célèbres de la Campanie[3], ou plutôt de Carthage[4]; il était administré par douze maîtres (*magistri*) dont six de condition libre et les six autres esclaves. Les *magistri* étaient chargés de diriger et de surveiller les constructions. Malheureusement, cette inscription est incomplète. On n'a retrouvé que la moitié droite de la pierre calcaire qui la portait. L'autre moitié était inscrite sur une pierre pareille, et cette moitié devait indiquer le nom de la divinité au culte de laquelle était consacré l'édifice construit par les soins des *magistri*. Cet édifice comprenait un *ædem*, un *basim* et un *solarium*. Par le mot *ædem*, il faut entendre un « temple »; mais il est plus difficile de savoir ce qu'il faut entendre par *basim* et par *solarium*. D'après M. Théodore de Sevin, qui, le premier, a publié et commenté l'inscription de Vieille-Toulouse, le mot *solarium* signifiait quelquefois une terrasse au-dessus d'un édifice; mais, à cause du mot *basim* qui précède, il croit plutôt à une horloge[5]». M. Allmer se prononce pour une « terrasse » exposée au soleil et généralement établie au-dessus d'un édifice[6].

1. Elle a été ainsi qualifiée par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, dans son discours de clôture du 37e Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Toulouse en 1899 (Voir la *Revue des Pyrénées*, t. XI, p. 415).

2. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 6 juillet 1880.

3. Voir Mommsen, vol. X, p. 367.

4. Hertzog, *Corpus Inscriptionum latinarum*, vol. X, p. 628, n. 5388.

5. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 6 juillet 1880, p. 56, et *Mémoires* de ladite Société, t. XII, année 1881, pp. 177-186.

6. *Revue épigraphique du Midi de la France*, juin-juillet 1881, t. I, p. 217, n. 247.

Cette dernière opinion a été adoptée par M. Julien Sacaze[1]. Quoi qu'il en soit, cette inscription est d'autant plus intéressante qu'elle est la plus ancienne de la France, et la seule qui ait été découverte dans la Narbonnaise. Elle nous montre que, dès le temps de Jules César, Toulouse jouissait de l'organisation municipale des colonies qui était, aux yeux des Anciens, la forme du gouvernement idéal.

L'œuvre, commencée par César dans la Gaule Narbonnaise, fut parachevée par Auguste. Malgré les victoires d'Agrippa, en l'an 37, la Gaule était restée frémissante, au moins à ses extrémités : dans la Belgique, où le voisinage des Germains entretenait l'agitation, et dans l'Aquitaine qui s'appuyait aux Pyrénées comme à une forteresse. Dès qu'il avait pu se débarrasser d'Antoine, Auguste y avait envoyé trois armées qui avaient définitivement comprimé les dernières convulsions de la liberté mourante[2]. La conquête du sol était achevée. Restait à faire la conquête des esprits et des mœurs. Auguste la fit d'une façon différente de celle de César.

Ni en politique, ni en administration, Auguste et César ne se sont ressemblés. César procédait par colonies *de optimo jure*, qui s'établissaient en face des vieilles métropoles pour les dominer, ou bien par alliance avec les peuples gaulois afin d'en faire des amis de Rome ou plutôt ses propres amis. Auguste ne créa pas des colonies privilégiées au préjudice de l'élément gaulois. Il se contenta d'étendre le droit latin à certaines colonies, puis à tous les peuples de la Gaule. Telles furent les colonies latines de Nîmes, Aix, Vienne, Orange, Avignon, Cavaillon, etc. C'étaient là des colonies de second ordre, et peut-être sont-elles le résultat de démembrements des vastes territoires attribués, à l'origine, aux grandes colonies romaines. Mais elles n'en bénéficiaient pas moins d'une complète organisation municipale.

1. *Inscriptions antiques des Pyrénées*, pp. 62 et s.

2. Tibulle, *Élégies*, I, 7 : II, 1 ; IV, 1 ; Appien, *Guerres civiles*, IV, 38 ; Tacite, *Annales*, I, 33.

Toutes ces colonies avaient été créées entre l'an 708 et l'an 727 de l'ère romaine (46 à 27 avant Jésus-Christ), pour conjurer les exigences des vétérans de Pharsale, de Philippes ou d'Actium, devenus un danger pour Octave comme pour l'État et qu'il fallait apaiser en leur concédant des terres pour leur établissement. La Gaule Narbonnaise était toute désignée pour ces concessions, car elle pouvait satisfaire les plus difficiles par la valeur du sol comme par la nature du climat.

La tâche que s'étaient imposée les deux premiers Césars semble avoir été consacrée définitivement dans la célèbre assemblée qu'Auguste tint, en l'an 27 avant Jésus-Christ (727 de Rome), dans la ville de Narbonne[1]. On peut dès lors constater à quel point l'oncle et le neveu adoptif se sont montrés, dans le Midi de la Gaule, des organisateurs de génie; et l'on peut dire que depuis l'arrivée des Phocéens, en 600, il n'y a pas eu d'époque plus solennelle pour l'histoire de la civilisation dans ce pays[2].

Auguste avait convoqué à cette assemblée toutes les provinces Gauloises, afin d'y établir l'ordre et la police. Par l'inscription de l'an X à Lyon, nous savons qu'il y avait alors soixante peuples dans les Gaules. Auguste voulut qu'à chaque peuple correspondît une *civitas*, comprenant toute l'étendue de son territoire, avec un centre urbain de commandement[3]. Mais les Volkes occupaient un territoire si considérable qu'ils ne furent pas compris dans une seule *civitas*. Le pays des Tectosages lui-même fut divisé, d'après Ptolémée[4], en sept *civitates* : celles de *Tolosa* (Toulouse),

1. Tite-Live, *Epitome*, 134; Dion Cassius, l. LIII et suiv.

2. Conf. Otto Hirschfeld, *Inscriptiones Galliæ Narbonensis Latinæ*, t. XII. (*Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII, Berlin, 1888).

3. C'est ainsi que Posidonius (résumé par Strabon), parlant de la *civitas* des Salyens (au temps de Marius), dit qu'elle se composait de dix parties, δέκα μέρη; et μέρη, c'est l'expression grecque pour désigner une région de *civitas*, une tribu (Conf. Camille Jullian, Aix-en-Provence dans l'Antiquité, *Journal des Savants*, janvier 1917, p. 10).

4. II, x (IX), 9.

Carcaso (Carcassonne) *Narbo* (Narbonne), *Beterræ* (Béziers), *Cessero* (Saint-Tibéry), *Ruscino* (Château-Roussillon) et *Illiberis* (Elne). Cette organisation avait en apparence un but purement administratif et financier et devait servir de base à la répartition de l'impôt et à l'organisation judiciaire; mais elle eut aussi des résultats politiques, car elle faisait disparaître les divisions antérieures qui reposaient sur l'ethnographie et sur les fédérations ou clientèles qu'il importait à la souveraineté romaine de supprimer pour mieux dominer. En effet, les Volkes disparurent peu à peu comme nation, et les groupements de peuples se firent surtout par *civitates*, ce qui augmenta l'importance de chaque chef-lieu de *civitas*, au point de devenir peu à peu, ou plutôt d'être considéré comme la *civitas* elle-même. C'était sans doute, pour Toulouse, sinon une déchéance, du moins une diminution. Au lieu d'être la métropole d'un important groupement national, elle n'était plus que le chef-lieu d'une simple division administrative.

Les Romains étaient venus dans la Gaule beaucoup moins pour exploiter le pays que pour y établir des relations sûres et rapides avec l'Espagne devenue leur grande conquête d'Occident. Dès qu'ils y avaient pénétré, il s'étaient empressés d'y établir une grande route stratégique qui allait d'Arles jusqu'aux Pyrénées en passant par Narbonne, cette célèbre voie Domitienne (*via Domitia*), dont Cicéron disait que son entretien était d'un intérêt vital pour la République [1]. La voie Domitienne était, en effet, essentielle aux Romains pour réunir l'Italie à l'Espagne. Elle formait comme un chemin de ronde autour de la Méditerranée gauloise. Elle devait non seulement servir au passage des armées, mais encore aider à la marche des idées romaines pour les implanter dans les régions qu'elle traversait. Les colonies formaient autant de stations destinées à faciliter l'introduction, les progrès et le maintien des institutions de la mère-patrie. Et leur agglomération constituait une masse compacte d'autant plus forte pour l'action comme pour la résistance.

1. *Oratio pro Fonteio.*

Toulouse ne fut pas appelée à devenir une colonie, malgré son importance géographique et ethnique, quoique Ptolémée lui ait donné ce titre[1]. Il n'est pas même certain qu'Auguste lui ait conféré le droit latin que lui attribue Pline[2]. Stratégiquement et politiquement, elle intéressait moins les Romains à cause de sa position excentrique par rapport à leurs intérêts primordiaux en Espagne. Elle dut se suffire à elle-même, et elle y réussit à merveille. Elle y fut d'ailleurs aidée par la nouvelle organisation impériale. Le gouverneur de la Province n'était plus, comme au temps de la République, un souverain exploitant le pays pour son compte : c'était un fonctionnaire surveillé par l'Empereur et contrôlé par les Conseils provinciaux. Les impôts avaient diminué et les concussions avaient disparu. La prospérité s'était accrue dans des proportions considérables. Tout le monde, petits et grands, ressentait les bienfaits de la « paix romaine ». Une même culture était partout répandue, une éducation romaine, une façon romaine de concevoir la vie publique et privée. De tous côtés, on tendait vers l'unité; et, dans cette unité disparaissaient toutes les différences nationales. Il y avait des différences sociales; il n'y avait plus de différences de peuples. Les villes prospéraient comme les individus. Il en fut surtout ainsi de Toulouse. Ce n'est pas seulement la *civitas* qui se concentre en elle : c'est aussi la vie intellectuelle de la province Narbonnaise. Elle devient un des foyers les plus ardents de la civilisation Latine. Les noms ethniques de Volkes et de Tectosages disparaissent. Dès les premières années de l'ère chrétienne, Toulouse s'est complètement romanisée; et, peu après, elle

1. Τολῶσα κολωνιά, Ptolomée, II, 10, 6. — On lit cette même qualification sur une monnaie de Galba, publiée par Goltz, dans son *Thesaurus*, en 1575 : COL., TOLOSA : (*numus*) Galbae; mais Eckhel a démontré que cette monnaie a été inventée par Goltz (Eckhel, *Doctrin. num. veter., prolegomena*, I, 22.) — Le titre de « colonie » mentionné par Ptolémée doit être considéré comme purement honorifique, a dit Julien Sacaze (*Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 52).

2. *Narbonensi provinciæ ... oppida latina ... Tolosani Tectosagum*, Pline, III, 4.

figure parmi les villes les plus opulentes[1] et les plus cultivées[2], non seulement de la Gaule, mais encore de l'Empire Romain.

1. *Urbium quas habet (Narbonensis) opulentissima ... Tolosa Tectosagum.* Mela, II, 5. — Conf. Ausone, *Profes.* 17, v, 11.

2. C'est à ce titre qu'elle a été honorée du titre de *Palladienne*, c'est-à-dire d' « éducatrice », par Martial (IX, 99) qui y avait fait ses études, puis par Aùsone (*Parental.* 5, v. 11 et *Professor.* 18, 7), enfin par Sidoine Apollinaire (*Panegyr. Aviti Aug. dict.*, V, 436).

ÉDUCATION PERSONNELLE DE MADAME ROLAND

PAR M. GROS.

Mme Roland a incontestablement été la femme qui, pendant la Révolution, a exercé l'action la plus profonde et la plus étendue. Elle fut l'âme du parti girondin, participa à ses luttes et, au jour de la défaite, partagea le sort tragique de la plupart des hommes de cette brillante phalange.

Les qualités qu'elle déploya — vigueur de pensée, esprit de décision, courage indomptable, foi ardente — lui étaient-elles attribuées gratuitement par des coreligionnaires sous le charme ? Ou bien les sentit-elle éclore en elle, subitement, sous le choc de la grande commotion de 1789 ? Ou bien encore n'étaient-elles que la floraison superbe d'une âme qui s'était lentement formée elle-même par l'étude, la réflexion et l'observation persévérantes et disciplinées ?

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Ses *Mémoires* et surtout sa *Correspondance*, auxquels M. Perroud, ancien recteur de l'Académie de Toulouse, a consacré trente ans de sa vie et toutes les ressources d'une critique aiguisée et d'un vaste savoir, nous donnent à ce sujet de précieuses indications.

Pendant l'unique année qu'elle passa au couvent, à l'âge de onze ans[1], Manon Phlipon se lia d'une grande amitié avec les demoiselles Cannet, Henriette et Sophie. Lorsque ses deux amies eurent quitté le couvent, elle entretint avec elles une correspondance que son mariage seul vint ralentir.

1. En 1765. Elle était née à Paris le 17 mars 1754.

Commencé en 1770, lorsque la future Mme Roland n'avait encore que seize ans, ce commerce épistolaire se continue, très actif, jusqu'en 1780, embrassant ainsi dix années décisives de sa vie.

Si nous laissons de côté les effusions sentimentales de la jeune fille et les menus détails de son existence, la première chose qui nous frappe, c'est sa prodigieuse activité intellectuelle. Les circonstances, cependant, ne la favorisent guère. La situation de moins en moins aisée de sa famille restreint ses moyens et son temps de travail. Les livres lui manquent; sa journée est en partie absorbée par les tracas du ménage; sa quiétude d'esprit est troublée par les ennuis que lui cause la conduite de son père. D'autres auraient reculé devant tant d'obstacles; elle les surmonte. Elle prend sur les distractions futiles et sur le sommeil le temps de l'étude. Ainsi, elle ne danse pas : « Quel plaisir, dit-elle, de sacrifier le temps du repos à une occupation aussi sotte, où tout l'esprit est dans les yeux et les jambes, où enfin l'homme, cette créature raisonnable, n'est plus qu'un automate regardant et sautant[1]. »

Ses qualités d'esprit et de cœur lui procurent des amis qui mettent leur bibliothèque à sa disposition et dont les encouragements et les conseils lui sont fort utiles. Enfin, elle s'habitue de bonne heure à s'élever au-dessus des misères de la vie, à se raidir contre la mauvaise fortune et à chercher des consolations dans l'accomplissement du devoir et dans les joies de l'intelligence.

Retirée dans sa petite chambre comme en un sanctuaire, elle passe des arts aux sciences, de la poésie à la philosophie. « J'avais besoin d'exercer l'activité de mon esprit, d'alimenter mes goûts sérieux ; j'avais besoin de bonheur : je ne pouvais le trouver que dans un grand développement de mes facultés[2]... »

1. Lettre du 18 octobre 1771.
2. *Mémoires*, Edition Dauban, page 62.

Fille d'un artiste (son père était graveur et même peintre à l'occasion), elle se trouve en relation avec des peintres et des sculpteurs ; elle connaît particulièrement Greuze et parle à ses amies de deux de ses tableaux les plus célèbres : la *Malédiction paternelle* et la *Jeune fille à la cruche cassée* (1771). Elle fait de la gravure et du dessin, sans toutefois montrer des aptitudes prononcées. L'art qu'elle préfère est la musique : son violon et sa guitare la distraient et la consolent.

Mais la demi-langueur dans laquelle plonge la musique ne lui convient guère. Elle place beaucoup plus haut les plaisirs de la pensée.

Les sciences servent d'aliment à son esprit avide de savoir et de contrepoids à son imagination. « Je me suis jetée, dit-elle, dans l'algèbre et la géométrie[1]. » Au moment de partir pour la campagne, elle emporte son violon et des *Éléments de Géométrie*. Les sciences physiques l'attirent aussi. Elle lit Maupertuis, qui vulgarise la physique et l'astronomie. Dans son enthousiasme, elle le qualifie de « profond génie[2] ! »

Au reste, l'amour de l'étude s'était emparé d'elle dès son enfance. Toute jeune, dit-elle, « la rage d'apprendre me possédait tellement, qu'ayant déterré un traité de l'*Art heraldique*, je me mis à l'étudier[3]. »

Le latin la tente, mais ses progrès sont lents ; elle l'abandonne quelque temps, puis elle s'y remet sous la direction d'un oncle chanoine ; finalement elle y renonce : « C'est une entreprise d'une trop longue haleine », et, pense-t-elle, de trop peu de profit[4].

Par contre, elle se familiarise assez vite avec la langue italienne ; elle lui consacre ses heures de loisir et a même acheté un *Télémaque* en italien.

1. Lettre du 13 juillet 1773.
2. Lettre du 23 avril 1773.
3. *Mémoires*. 14.
4. Lettre du 31 mai 1778.

Mais l'étude des sciences et celle des langues cèdent le pas à la lecture des grands écrivains.

Toute enfant, elle dévore pêle-mêle, outre la *Bible*, une traduction des *Guerres civiles* d'Appien, le *Roman comique* de Scarron, les *Mémoires* de Mlle de Montpensier ; les Récits de voyages, qu'elle aimait passionnément, entre autres ceux de Regnard ; puis le *Plutarque* de Mme Dacier, qu'elle emportait à l'église ; *Candide ;* les *Pensées* de Locke sur l'*Éducation ;* le *Télémaque* et l'*Éducation des Filles* de Fénelon ; la *Jérusalem délivrée ;* — « le tendre Fénelon émut mon cœur et le Tasse alluma mon imagination », dit-elle[1].

Vers l'âge de onze ans, ce fut le tour des ouvrages de piété (la *Philothée* de saint François de Sales; saint Augustin), des traités de mythologie, des lettres de Mme de Sévigné. Un peu plus tard, elle lut l'abbé Pluche, Rollin, Crevier, le P. d'Orléans, Saint-Réal, Vertot, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, les *Poésies* de Voltaire, les *Lettres* de Saint Jérôme, Condillac, *Don Quichotte*, Diodore de Sicile, Pascal, Descartes, Montesquieu, les vers badins de Bernis, une *Vie* de Cromwell, la *Maison rustique* et même les Etudes militaires du chevalier de Folard !

Arrive l'adolescence. Une partie de ces ouvrages sont repris et lus plus attentivement. La jeune fille ne manque pas de les analyser et de les juger dans les lettres qu'elle écrit à Sophie Cannet pour que son amie soit au courant de sa vie intellectuelle.

Elle l'entretient donc de l'*Essai sur l'esprit, les mœurs et le caractère des femmes dans les différents siècles*, de Thomas[2] ; des *Lettres* de Cicéron à Atticus, qu'elle trouve « intéressantes par leur rapport avec les affaires d'une république qu'on aime à connaître de plus en plus[3] » ; de Platon, qu'elle lit dans la traduction de M. Dacier, et qui se rap-

1. *Mémoires*, 14-16.
2. Lettre du 28 mars 1772.
3. Lettre du 2 avril 1777.

proche, croit elle, du christianisme « par sa morale et son mysticisme » ; de Pascal, qu'elle compare au grand philosophe grec ; de Locke, « le meilleur métaphysicien » qu'elle connaisse et qui la « fait penser[1] » ; de Bayle, dont elle compulse, entre temps, le *Dictionnaire*.

Elle ne lit pas toujours des auteurs aussi graves. La poésie pastorale lui plaît aussi, car elle la considère comme « l'amie des cœurs sensibles... : les *Géorgiques* de Virgile, les *Saisons* de Thomson attachent doucement, plaisent, touchent, sans produire ces grands mouvements qu'il n'est pas toujours à propos d'exciter[2]. »

L'*Iliade* n'est citée qu'en passant, mais Mlle Phlipon analyse longuement l'*Enéide*[3]. Elle parle avec éloquence de Young et de Pope, avec attendrissement de « l'aimable Gresset ». Sans être férue de romans, elle avoue cependant avoir lu *Clarisse Harlowe*.

Mais elle revient vite aux auteurs sérieux : « Je me retire avec délices dans ce petit cabinet où Montaigne, Massillon, Bossuet, Rousseau, Fléchier, Helvétius, Voltaire, me tiennent compagnie tour à tour[4] ». Elle trouve un jour sur sa table de travail les *Discours politiques* de Machiavel, l'*Abrégé* de Locke et les *Commentaires* de César, qu'on lui avait apportés en son absence. « La plaisante compagnie pour une jeune fille ! dit-elle. En vérité, de pareils tête-à-tête ne peuvent être avoués qu'à l'amitié. Je le sens si bien, que je suis devenue habile à ôter tout soupçon ; je parle chiffons et bêtises avec une profondeur étonnante[5] ! »

En somme, elle connaissait de l'antiquité : la Bible, Homère, Platon, Plutarque, Virgile, Horace, Cicéron, César ; des littératures étrangères, outre Machiavel et Locke, quelques poètes ou romanciers italiens, espagnols et anglais. Mais, d'une manière générale, les poètes et les auteurs dra-

1. Lettre du 1er juillet 1777.
2. Lettre du 17 décembre 1777.
3. Lettre du 15 mars 1777.
4. Lettre du 29 mars 1777, samedi saint.
5. Lettre du 19 septembre 1777.

matiques sont à l'arrière-plan dans ses préoccupations intellectuelles ; les grands tragiques grecs ne sont pas même mentionnés dans ses lettres, non plus que nos auteurs dramatiques du dix-septième siècle. Elle donne la première place aux historiens, aux moralistes, aux philosophes et aux publicistes.

En ce qui concerne ses contemporains, elle passe assez vite sur Buffon, dont elle connaît cependant l'*Histoire naturelle ;* sur Montesquieu et Diderot, quoiqu'elle ait analysé l'*Esprit des Lois* de l'un et le *Père de famille* de l'autre.

Elle paraît mettre sur le même pied qu'eux : Fontenelle « fort bon pour donner une idée générale du système du monde » ; Helvétius, l'auteur du *Système de la Nature*, dont elle s'inspire pour écrire un petit *Traité du Beau, du Bon et du Vrai*[1].

Elle accorde une particulière estime à deux écrivains aujourd'hui bien oubliés : M. de Paw et l'abbé Raynal.

Corneille de Paw, descendant du grand-pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et oncle du célèbre baron prussien Anacharsis Cloots, avait publié les *Recherches philosophiques sur les Américains* (1768) et les *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois* (1774).

Mlle Phlipon partageait la curiosité de son siècle pour les peuples qui se rapprochaient de l'état de nature. Cette curiosité n'avait pas uniquement pour cause la bizarrerie de leurs mœurs et de leurs usages. On voulait surtout savoir si l'état de nature, vanté par Rousseau, avait existé tel que le dépeignait le philosophe genevois. Par exemple, les Américains, lors de la découverte de leur continent, vivaient-ils indépendants, unis et heureux, ou, au contraire, leur sort était-il moralement et matériellement misérable ? Notre jeune philosophe répugne à admettre cette hypothèse : « Ces sauvages, que M. de Paw nous peint en noir, ne se trouvent pas aussi malheureux que nous les jugeons ; le bien et le mal sont relatifs. Il ne suit pas de ce que nous nous trouve-

1. Lettre du 1er septembre 1776.

rions à plaindre dans l'état sauvage que les hommes qui y sont nés ne se trouvent pas heureux », dit-elle[1].

Les *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois* ramènent son attention sur ce sujet qui la passionne vraiment. « Ma cervelle bout comme la cire sur le feu, écrit-elle ; j'enrage du peu de durée des heures[2] ».

Aussi, nous ne nous étonnons pas trop de son enthousiasme débordant pour l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal. Elle ne connaît pas d'ouvrage « plus fortement écrit... Raynal est un Rubens parmi les écrivains. La plume de feu du divin Jean-Jacques n'est pas plus éloquente ». Elle lui prête « une force de génie, une hardiesse de pensées, communément une justesse de raisonnement qui vous enlève, vous subjugue... Je lui trouve les vrais principes de la bonne morale et des bonnes législations. C'est la subordination des intérêts particuliers au bien commun, unique ressort d'un bon système moral et d'une sage administration. La bienveillance générale, la tolérance universelle, l'enthousiasme sacré de l'humanité : sentiments justes, nécessaires, et qui seront dans tous les cœurs quand les esprits seront éclairés ». Elle conclut : « Ce livre est propre à hâter la révolution qui s'opère dans les esprits... Il ferait un changement dans ma façon de penser, si ce changement n'avait été fait avant que je le lusse[3] ».

Voltaire n'a pas été étranger à la formation de son esprit. Elle connaît ses travaux historiques, son théâtre et surtout ses écrits de polémique. Elle lui emprunte une bonne partie de ses arguments contre les religions révélées. Elle subit donc l'influence du prodigieux destructeur, mais en s'en défendant, car elle ne l'aime pas.

Elle trouve, dans son *Dictionnaire philosophique*, « d'excellentes choses : les articles *Liberté*, *Beau*, *Vertu*, *Amour-propre*, m'ont présenté des idées qui me sont familières et que j'ai reconnues avec plaisir ».

1. Lettre du 4 septembre 1777.
2. Lettre du 27 octobre 1776.
3. Lettre du 6 décembre 1775.

Elle tient son amie au courant des honneurs qui lui ont été rendus à l'Académie française, dont il a été prié « d'accepter la direction par intérim pendant tout le temps qu'il serait à Paris », et au théâtre où il a été couronné. Dans son récit, le manque de sympathie est visible. « Le couronnement de M. de Voltaire s'est fait plus gauchement que je ne vous l'ai rendu. Brizard, l'acteur, porta la couronne de lauriers dans la loge, et la déposa, comme un laquais ferait l'objet de sa commission. Puis, Mme de Villette la plaça sur la tête du vieux génie a plusieurs reprises, parce que M. de Voltaire l'ôtait toujours : il finit effectivement par ne pas la garder... On trouve mal qu'une femme, pour ainsi dire sans nom, fût chargée de couronner publiquement M. de Voltaire, et que celui-ci l'eût souffert ». Elle raconte ensuite que, lors d'une indisposition qu'il eut à son arrivée à Paris, Voltaire se confessa à un chapelain des Incurables[1].

Elle note aussi « que l'*Irène* de Voltaire ne fait pas fortune au théâtre. On la dit faible, décousue, sans chaleur, enfin le pendant d'*Agésilas*[2] ».

Autre nouvelle : Voltaire s'est fait recevoir franc-maçon. « Cette espèce de société est fort en vogue[3]... ».

Son ami, le Genevois Pittet, qui est allé rendre visite à l'illustre écrivain « comme ancienne connaissance », s'entretient de lui avec la jeune fillé. « Nous pensons tout à fait de même, dit-elle, sur ce personnage célèbre : nous l'admirons comme poète, comme homme de goût et d'esprit ; mais nous ne lui donnons qu'une autorité très bornée en politique et en philosophie. Nous croyons également qu'il aurait dû continuer à jouir paisiblement de sa gloire dans son château de Ferney, environné de sujets qui l'adorent, plutôt que de venir exposer les ridicules d'un vieillard avide d'encens au milieu d'une foule maligne[4] ».

1. Lettre du 17 avril 1778.
2. Lettre du 31 mars 1778.
3. Lettre du 25 avril 1778.
4. Lettre du 6 mars 1778.

Trois écrivains ont exercé une action profonde sur son esprit : Plutarque, Montaigne, Rousseau. Ce sont là ses vrais pères intellectuels.

Créateur d'âmes au seizième siècle, lorsque la traduction d'Amyot l'eut vulgarisé, Plutarque fut de nouveau en honneur au dix-huitième siècle. Par lui, les générations fatiguées de la monarchie absolue entrevirent, embellie, une antiquité républicaine héroïque, dont les misères disparaissaient dans le rayonnement de quelques individualités exceptionnelles. On sait la passion qu'eut pour lui Rousseau enfant. La future Madame Roland l'éprouva plus vive encore. C'est presque le premier livre qu'elle lut. « Je n'oublierai jamais, dit-elle, le carême de 1763 (j'avais alors neuf ans), où je l'emportais à l'église en guise de Semaine sainte. C'est de ce moment que datent les impressions et les idées qui me rendaient républicaine sans que je songeasse à le devenir[1] ».

Sa prédilection pour le sceptique Montaigne étonne tout d'abord. Mais si l'on songe qu'elle aime à se replier sur elle-même pour s'analyser et moraliser, on comprendra son attrait pour un livre aussi riche que les *Essais* en observations sur la nature humaine. « J'ai choisi, dit-elle, Plutarque pour mon maître et Montaigne pour mon ami ; ce dernier n'est pas sans défauts, mais ce nom d'ami dit tout : c'est un homme auquel il faut passer ses fantaisies[2] ».

Si Montaigne n'est qu'un ami dont on ne se dissimule pas les faiblesses, Rousseau est une sorte de demi-dieu.

« Le grand homme qui m'inspire de l'enthousiasme, proclame-t-elle, c'est Rousseau[3] ! » Je l'ai lu très tard, et bien m'en a pris ; il m'eût rendue folle ». Elle avait vingt et un ans, et était abîmée dans la douleur que lui avait causée la mort de sa mère, lorsque l'abbé Legrand lui apporta la *Nouvelle Héloïse*. L'effet produit fut intense. « Rousseau me fit alors

1. *Mémoires*, 66.
2. Lettre du 15 mai 1778.
3. Lettre du 29 février 1776.

une impression comparable à celle que m'avait faite Plutarque à huit ans ; il sembla que c'était l'aliment qui me fût propre et l'interprète de sentiments que j'avais avant lui, mais que lui seul savait m'expliquer. Plutarque m'avait disposée pour devenir républicaine ; il avait éveillé cette force et cette fierté qui en font le caractère ; il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté » ; Rousseau vint lui ouvrir l'empire du sentiment, de sorte qu'elle apporta dans la Révolution « tout ce qui devait, dit elle, me rendre capable des grands sacrifices et m'exposer à de grands malheurs[1] ».

« ...Ses ouvrages inspirent le goût du vrai, de la simplicité, de la sagesse. Je leur dois ce que j'ai de meilleur. Son génie a échauffé mon âme, je l'ai senti m'enflammer, m'élever et m'ennoblir[2] ».

« Touché du malheur des hommes, il les ramène au vrai, à la nature, à la vertu...[3] »

Elle s'attache à montrer que Rousseau a su faire « adopter et chérir l'idée d'un Dieu puissant et bon, la foi de l'immortalité et la vertu appuyée sur ces puissants mobiles... La foi d'un être puissant et bon était nécessaire à son bonheur. Il sentait d'ailleurs combien cette créance était utile pour le commun des hommes ; il la soutint de tout son pouvoir[4] ».

De même qu'elle s'applique à prouver le déisme de Rousseau, elle explique — et excuse — sa misanthropie[5].

Elle donne à son amie des détails sur le « bon Jean-Jacques ». Elle rappelle qu'il a été obligé pendant quelque temps de se faire copiste de musique pour vivre ; mais « il a actuellement un revenu modique et honnête qui lui laisse le loisir de cultiver la botanique... Rousseau a présentement soixante-huit ans... Il sent déjà cette décadence qui met les hommes supérieurs au niveau de tous les autres... Sa mémoire

1. *Mémoires*, 101, 132, 133.
2. Lettre du 21 mars 1776.
3. Lettre du 29 novembre 1777.
4. Lettres des 17 octobre 1777 et 6 octobre 1778.
5. Lettre du 21 mars 1776.

faiblit beaucoup ; il n'écrit plus qu'avec une sorte de peine[1]. »

Désirant vivement le voir, elle s'en ouvre à l'obligeant Pittet. Pour lui être agréable, celui-ci la charge de faire à sa place une commission chez Rousseau, avec qui il était en relations. Accompagnée de sa bonne, elle monte au second étage d'une petite maison de la rue Plâtrière, et frappe. « On n'entre pas dans les temples, dit-elle, avec plus de vénération que je n'en avais à cette humble porte ». Au bout d'un instant, l'huis s'entr'ouvre. Elle voit paraître une femme d'environ cinquante ans, coiffée d'un bonnet rond, en grand tablier, qui tient la main sur la serrure, l'air sévère. Le petit dialogue qui s'échange alors entre la femme de Rousseau et Mlle Phlipon est rapporté d'une façon très amusante. Thérèse Levasseur, qui ne lâche pas la porte, lui dit en substance que son mari ne s'occupe plus de rien, et la jeune fille s'en retourne sans avoir pu satisfaire sa curiosité[2].

La mort de Rousseau l'affecte vivement. « J'ai pleuré notre bon Jean-Jacques de la meilleure foi du monde, avec un de ses disciples, petit bossu, petit abbé, qui est tout âme, tout feu, tout esprit, tout savoir[3] ».

Elle a lu, relu et médité toutes ses œuvres, depuis le *Contrat social*, qu'elle ne se « flatte pas d'entendre d'un bout à l'autre », jusqu'aux *Lettres de la Montagne*, qui « contiennent mille vérités intéressantes relatives aux gouvernements[4] ».

Rousseau est bien réellement son bréviaire, selon l'expression qu'elle emploie à plusieurs reprises. Dans ses moments de détresse, lorsque la lecture même la laisse insensible, elle fait une exception pour Jean-Jacques : « l'unique Rousseau me paraît supportable parce qu'il m'aide à

1. Lettres des 21 mars 1776 et 14 janvier 1777.
2. Lettre du 29 février 1776.
3. Il s'agit de l'abbé Bexon (1748-1784), chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle, collaborateur de Buffon, et auteur d'une *Histoire de Lorraine* dont il ne parut que le premier volume (1777).
4. Lettres des 21 mars 1776 et 9 août 1776.

pleurer avec une certaine douceur[1]. » — « Ah! s'écrie-t-elle, divin Rousseau! Je me retrouve en toi; mais tu m'embellis et tu m'élèves... Tu me fais sentir mon âme!... Assurément, il faut que cet homme ait une magie de style surprenante ou que nos deux âmes soient analogues, pour que je me trouve si parfaitement d'accord avec lui[2]! »

Ce lyrisme n'est pas affecté. L'ardente disciple a adopté avec ferveur les idées du philosophe; elle partage ses sentiments. Elle est donc bien, selon l'expression de Michelet, la fille de Rousseau.

Dans le développement de son esprit, il faut néanmoins faire une petite part à l'action de quelques hommes dont le savoir, le goût, l'expérience, les préférences ou les dédains, exprimés dans la liberté de la conversation, ne manquèrent pas de faire impression sur elle.

Nous avons déjà cité l'abbé Bexon. Ajoutons-y Roland, qui, attiré d'abord par la réputation de maturité d'esprit de Mlle Phlipon, entretint avec elle un commerce intellectuel avant de lui demander sa main; il est probable que la gravité naturelle de son caractère vint tempérer les enthousiasmes de la jeune fille et l'habituer à la prudence dans les jugements.

Il en est d'autres qui furent assez avant dans son intimité. D'abord M. de Sévelinge, gentilhomme ruiné, ami des lettres et de la philosophie, qui lui donne d'excellents conseils sur l'art d'écrire, et finit par laisser entendre qu'il « s'ennuyait d'être seul »; puis, M. de Sainte-Lette, qui, après une jeunesse orageuse, avait dû accepter une petite place à la Louisiane et ensuite à Pondichéry; il l'intéressait par sa sensibilité, sa mélancolie et l'expérience recueillie dans son existence mouvementée.

Il y avait aussi M. de Boismorel, que ses idées faisaient,

1. Lettre du 9 août 1776.

2. Tiré de *Mes loisirs*, réflexions et extraits de lectures de Mlle Phlipon.

dit elle, traiter de fou par les gens à préjugés, mais qu'elle n'appelle que *le Sage*. Il mit sa bibliothèque à sa disposition et la fit même assister à une séance de l'Académie française. Un commerce plein d'agrément s'établit entre eux, et lorsque *le Sage*, jeune encore, mourut, elle en fut très affligée.

Les relations avec ces hommes spirituels, à l'esprit cultivé, aux manières polies avec une pointe de galanterie délicate, n'étaient pas sans charmes pour Mlle Phlipon. Cependant, celui dont le nom revient le plus souvent sous sa plume, le Genevois Pittet, qu'elle n'appelle que « le philosophe républicain », ne leur ressemble guère. Elle nous le dépeint « grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire, dont il a un peu la mine; louchant à désespérer ceux qui cherchent à lire dans ses yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu[1] ». A la vérité, s'il pense juste, sa langue est embarrassée; sa lenteur à s'exprimer exaspère parfois la jeune fille; mais comment ne pas pardonner à un homme rude, sans qualités brillantes, mais sincère, droit, instruit, qui connaît personnellement la plupart des écrivains d'alors : Voltaire, dont il a été le voisin à Genève; Raynal à qui il a fourni des matériaux pour son *Histoire philosophique*, et surtout Rousseau, son compatriote, pour qui il professe une vive admiration !

La société de ces hommes distingués est venue compléter, d'une manière fort heureuse le tête-à-tête avec les livres.

On ne saurait trop louer sa méthode de travail. Elle lit beaucoup, ayant d'habitude plusieurs lectures en train, les unes sérieuses, les autres récréatives. Mais surtout, elle lit bien. Au début, sa mère lisait à haute voix, le soir, quelquefois pendant plusieurs heures de suite. La jeune fille vit qu'il lui était impossible de « digérer les choses assez parfaitement ». Aussi, l'idée lui vint « de faire des extraits... Dans mon premier travail du matin, je couchais donc sur le

1. Lettre du 6 mars 1778.

papier ce qui m'avait le plus frappée la veille, puis je reprenais le livre pour saisir les liaisons ou pour copier un morceau que je voulais avoir dans son entier. Ce goût devint habitude, besoin et passion[1]... »

« J'aimais, dit-elle encore, à me rendre compte de mes idées : l'intervention de ma plume m'aidait à les éclaircir ; lorsque je ne l'employais pas, je rêvais encore plus que je ne méditais ; avec elle, je contenais mon imagination, et je suivais des raisonnements[2] ».

Elle lit donc la plume à la main. Au lieu d'entasser des lectures faites à la hâte d'un œil distrait, et qui ne laissent dans l'esprit que des traces confuses, elle fait de chaque ouvrage intéressant un résumé ou *extrait* : elle s'applique à en dégager le plan, à saisir la pensée de l'auteur, à peser ses raisons et à condenser en quelques pages la substance de tout un volume. Outre que cet effort est profitable à sa culture, elle en tire d'autres avantages : vienne une disette de livres, ses « extraits » lui en tiennent lieu ; elle les relit et conduit de nouveau sa pensée dans des contrées déjà visitées, qu'elle explore plus avant.

Elle les communique soit aux philosophes ses amis, soit à ses chères confidentes, provoquant la discussion de ses propres idées. — « Au reste, écrit elle à Sophie Cannet, donne-moi toujours ton résumé (contre le divorce) : j'écoute tout, j'aime à comparer ; les communications enrichissent et les discussions éclairent, du moins ordinairement, car il est encore vrai que quelquefois la dispute, en nous forçant de chercher et de créer des raisons, affermit chacun dans son propre sentiment sans corriger ce qu'il pouvait avoir de fautif[3] ».

Combien elle regrette que son sexe lui interdise de s'instruire pleinement ! — « Si les âmes étaient préexistantes aux corps, écrit-elle, et qu'il fût permis de choisir celui

1. *Mémoires*, 59.
2. *Mémoires*, 134.
3. Lettre du 29 avril 1777.

qu'elles voudraient habiter, je t'assure que la mienne n'aurait pas adopté un sexe faible et inerte, qui reste souvent dans l'inutilité[1] ». — Elle déclare « haïr ces longues jupes qui nous gênent de tant de façons[2] ». — En vérité, je suis bien ennuyée d'être femme; mon esprit et mon cœur trouvent de toutes parts les entraves de l'opinion, les fers des préjugés, et toute ma force s'épuise à secouer vainement mes chaînes. O liberté! idole des âmes énergiques, tu n'es pour moi qu'un nom[3]! »

Elle brûle de s'élancer dans la carrière littéraire, et regrette de disperser ses efforts dans toutes les directions, au lieu de se spécialiser dans un genre. Son ami Sainte-Lette l'en dissuade et lui conseille de laisser agir la nature. — « Nourrissez-vous de ce qui est bon, lui dit-il, l'esprit se déterminera de lui-même ». Elle se décide à suivre ce conseil et cède à la tendance qui l'incline vers les questions morales et politiques.

Dès sa première lettre à Sophie Cannet, son goût pour les choses sérieuses s'affirme. Avec une gaucherie bien explicable à seize ans, elle agite le problème du bonheur. Faut-il chercher le bonheur dans les plaisirs des sens, dans les satisfactions de l'ambition ou dans une austérité chagrine? Non, répond-elle, mais dans la sagesse et l'amitié[4].

Le bonheur? dit-elle encore : la raison aidée de la foi le fait connaître et montre le chemin qui y conduit. — A ce moment, elle est convaincue que si la raison n'a pas « pour guide le flambeau de la foi », les passions peuvent l'obscurcir et même l'aveugler[5].

Mais bientôt un combat se livre dans son âme entre la raison et la foi qui paraissaient jusque-là si bien s'accorder.

1. Lettre du 24 juillet 1774.
2. Lettre du 15 mai 1778.
3. Lettre du 5 février 1776. — « O liberté, que de crimes on commet en ton nom! » murmurera-t-elle en montant à l'échafaud.
4. Lettre du 3 juillet 1770.
5. Lettres du 2 février et du 13 septembre 1771.

Pour vaincre le doute, son confesseur lui fit lire les écrits des apologistes chrétiens de l'époque. « Ce qu'il y eut de plus plaisant, raconte-t-elle, c'est que ce fut dans ces ouvrages que je pris connaissance de ceux qu'ils prétendaient réfuter, et que j'y recueillis leurs titres pour me les procurer », de sorte que Voltaire, La Mettrie, d'Argens, d'Holbach, Helvétius et d'autres passèrent entre ses mains[1].

Ce qui l'indispose le plus contre le catholicisme, c'est la menace de la damnation éternelle pour ceux qui, bien souvent par la faute d'autrui, ignorent la vraie religion; c'est la disproportion entre la faute du premier homme et les conséquences effrayantes qu'elle a entraînées; c'est l'existence du mal et sa punition par celui qui, ayant tout créé, en est aussi l'auteur.

Vers la vingtième année, la foi catholique sombre chez la jeune fille. Mais son ardente imagination et les besoins de son cœur lui font repousser l'athéisme. Elle s'arrête à la *Profession de foi du Vicaire savoyard,* de son maître Rousseau, et restera jusqu'à la fin fermement spiritualiste.

En outre, voulant éviter de scandaliser les personnes qui l'entourent, elle leur dissimule l'évolution qui s'est produite en elle. Elle assiste aux offices[2], et continue même de voir son confesseur qui, tantôt semble en avoir pris son parti, tantôt essaie de la ramener à l'Église[3].

Dans le naufrage de sa foi, elle ne s'en tient qu'avec plus de fermeté à des principes sévères de conduite, redoutant avant tout que son affranchissement des dogmes, au lieu d'être considéré comme un effet de sa libre raison, ne paraisse dicté par le désir de supprimer les entraves à ses passions. — « J'ai mes principes faits, dit-elle; je sais ce que c'est que la vertu; j'ai juré dans mon cœur de la suivre toujours, et je sens bien que je lui serai fidèle indépendamment de toute opinion religieuse[4]. »

1. *Mémoires,* 66.
2. « J'ai été aujourd'hui à la messe pour l'édification de mon prochain », écrit-elle le 12 janvier 1782 à son mari (édition Perroud).
3. Lettre du 20 janvier 1777.
4. Lettre du 30 novembre 1776.

Et encore : « ... La vertu ne me paraît pas moins aimable ni le vice moins odieux pour être le résultat nécessaire de diverses combinaisons. Quelle que soit la cause de l'un et de l'autre, leur influence sur l'espèce, sur la société et sur les individus n'en est pas moins bien grande et moins digne d'amour et de mépris. Les froides subtilités de la métaphysique auront beau me prouver que les plus nobles efforts de l'héroïsme ne sont que des actes déguisés de l'amour de soi, je n'en trouverai pas ces efforts moins louables; ils m'inspireront toujours de l'admiration et un enthousiasme capable de me les faire imiter dans l'occasion[1]. »

D'ailleurs, à mesure qu'elle réfléchit, elle considère de plus en plus la religion au point de vue social. — « Personne au monde n'est mieux persuadé que moi de la douceur et de la force des idées religieuses pour charmer les maux de la vie. La philosophie ne nous impose que le joug inévitable de la nécessité; la religion applique à toutes nos douleurs le baume de l'espérance; elle les transforme en biens, puisqu'elle en fait des gages des plus grands dont nous puissions jouir; aussi, je n'aurai jamais la cruauté de les arracher à qui que ce soit : il nous faut des songes dorés et des illusions consolantes. Si j'étais législateur d'un peuple nouveau, j'établirais une religion non pour le rendre plus souple, mais pour donner un lien de plus à ses vertus, à son bonheur[2]. »

Elle acquit une connaissance approfondie de l'histoire. Elle l'étudia d'abord pour mieux se connaître elle-même, convaincue qu'elle était de trouver « dans l'histoire des peuples celle du cœur humain... L'homme est l'abrégé du monde; les révolutions de l'univers sont l'image de celles de son âme[3]... »

Envisagée de la sorte, l'histoire finit par la lasser. Elle se borne alors à se faire « un tableau précis des événements,

1. Lettre du 14 avril 1779.
2. Lettre du 25 avril 1778.
3. Lettre du 20 décembre 1771.

emprunté à Mézeray, au P. Daniel, à Bossuet et à l'abbé Velly. »

Deux ans plus tard, elle revient à l'histoire, non plus à l'histoire biographique et anecdotique, mais à l'histoire philosophique. Elle laisse de côté Mézeray, dont elle n'a pas le courage d'affronter une seconde lecture, tellement il est sec, et prend l'abbé Velly : « Il a moins de détails politiques que Mézeray; il insiste plus que lui sur les mœurs, les usages; c'est ce qui m'intéresse le plus[1]... » A quoi sert, dit-elle à propos de l'*Histoire de Lorraine* de l'abbé Bexon, à quoi sert le récit des faits éclatants et funestes, la liste vaine et superbe d'une file de souverains, si l'on ne distingue l'influence des événements et celle des gouvernements des princes sur l'esprit des hommes et sur le bonheur des nations[2]?

Mais l'histoire moderne est bien sombre; c'est le récit des crimes heureux et les hommes s'y montrent comme « des méchants ou des marionnettes. » Elle préfère l'histoire de l'antiquité, où elle cherche une source d'exaltation. « J'aime beaucoup les gouvernements, les vertus des Grecs. Après eux, si je passe sous silence les commencements de la République romaine, je ne vois plus cette énergie, cet héroïsme, cet amour de la patrie, auteurs de si grandes choses qu'on chercherait vainement ailleurs... Nos histoires modernes n'offrent pas ces révolutions de peuples entiers agissant et combattant pour la liberté et le bien public. On n'y voit que des sujets qui se tuent et combattent pour l'intérêt des princes[3]... » Aux théories attristantes d'Helvétius plaçant l'intérêt personnel à la base de tous nos actes, elle aimait à opposer les beaux traits de vertu et d'héroïsme des anciens. « Je me passionnais, dit-elle, pour les républiques où je rencontrais le plus de vertus qui excitassent mon admiration et des hommes dignes d'estime; je me persuadais que leur régime était le seul convenable aux uns et autres[4]. »

1. Lettre du 6 décembre 1775.
2. Lettre du 23 janvier 1778.
3. Lettre du 23 janvier 1776.
4. *Mémoires*, 74.

Les historiens étaient complétés par les économistes, les jurisconsultes, les publicistes, les géographes. Mlle Phlipon a lu et médité les articles d'économie politique parus dans l'*Encyclopédie;* le *Contrat social*, de Rousseau; *les Devoirs de l'homme et du citoyen*, de Puffendorf; le *Traité du Droit*, de Burlamaqui; l'*Essai sur le Gouvernement civil*, de Locke, et surtout l'ouvrage du Genevois Delolme sur la *Constitution de l'Angleterre*. En géographie, les connaissances fournies par les livres ne lui suffisent pas. Elle aime à questionner les voyageurs : Sainte Lette la renseigne sur divers Etats de l'Asie et de l'Amérique, et Pittet sur la Russie qu'il a habitée; un Prussien, « gros homme à l'œil gourmand », lui décrit son pays. Ajoutons qu'elle visita l'Angleterre avec son mari en 1784 et la Suisse en 1787. « Avec ces hommes, mes questions et mon atlas, je me fais dans ma tête une géographie historique et politique de l'Europe actuelle[1] ».

L'orientation de son esprit la porte à examiner avec attention les événements qui s'accomplissent de 1770 à la Révolution.

Elle suit d'abord avec intérêt la lutte entre la cour et les Parlements. Elle est du parti de ces derniers, se procure leurs remontrances et applaudit à celles « dont les vérités étaient les plus fortes et le style le plus hardi[2]. » Lorsque les Parlements supprimés sont rétablis, elle dit avec assez de sens : « Les Parlements sont comme de vieilles ruines que l'on vénère encore, mais ils ne sont plus une barrière à l'autorité royale[3]... »

La mort de Louis XV et l'avènement de son successeur ne sont pas l'objet de longs commentaires. Ce n'est pas qu'elle n'ait son mot à dire; mais on traite mieux ces questions « en conférences vocales que par écrit; » le secret de la poste ne lui inspire qu'une confiance très limitée[4].

L'arrivée de Turgot aux affaires lui cause une véritable

1. Lettre du 21 juin 1777.
2. *Mémoires*, 76.
3. Lettre du 4 octobre 1774.
4. Lettre du 7 juillet 1774.

joie : « Ah! s'écrie-t-elle, nous allons être heureux; j'aime à l'espérer[1]. » La guerre des farines, cette émeute qui annonce celles de la Révolution, lui suggère des réflexions qu'elle tait; elles eussent probablement été subversives, si l'on en juge par le mot qui les résume : « J'excuse et je plains! Quand un homme dit : j'ai faim! C'est un argument terrible, auquel la subsistance seule peut répondre[2]. »

La chute de Turgot la consterne. « On disait tant de bien de cet homme, on espérait tant de ses grandes vues[3]. »

La guerre de l'Indépendance américaine l'intéresse vivement. Sans doute, elle débute par des revers dus à ce que les colons révoltés, d'ailleurs peu disciplinés, sont trahis par les plus riches d'entre eux, qui veulent rester fidèles à la métropole Mais, Mlle Phlipon se réjouit à la pensée que si les Anglais ont de meilleures troupes, il leur sera difficile de les faire vivre loin de leur pays; Washington n'a qu'à éviter de livrer de grandes batailles, à temporiser « comme Fabius » pour les épuiser et les détruire en détail. « Je suis bien aise, écrit-elle à son amie, de penser comme toi sur l'importance de cette révolution; je souhaite la liberté de l'Amérique comme une juste vengeance pour la violation du droit naturel dans ce continent[4]... »

A mesure que l'on approche de la Révolution, l'impuissance de la royauté à opérer les réformes nécessaires, l'opposition grandissante entre des institutions vieillies et une opinion publique de plus en plus impérieuse, apparaissent plus nettement à celle qui est devenue Mme Roland, et qui vit dans l'avenir : « Plus je vois et j'écoute, écrit elle, mieux je sens que j'ai peu de choses à dire en société; mes opinions et mes sentiments paraîtraient ridicules, outrés[5]... »

Essayons de dégager les conclusions auxquelles avaient

1. Lettre du 16 novembre 1774.
2. Lettre du 17 mai 1775.
3. Lettre du 3 juin 1776.
4. Lettre du 19 septembre 1777.
5. Lettre du 20 janvier 1782.

abouti ses lectures, ses causeries, ses méditations et la vue des événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux.

Jusqu'à vingt ans, elle s'occupe des individus plutôt que de la société. Puis son horizon s'élargit. « Un nouveau jour a lui dans mon âme... Quoique l'obscurité de ma naissance, de mon nom, de mon état *semble* me dispenser de m'intéresser au gouvernement, je sens que le bien général me touche; ma patrie m'est quelque chose;... je me sens l'âme un peu cosmopolite : un Caraïbe m'intéresse, le sort d'un Cafre me touche; je m'attendris sur le sort de quelques malheureux des antipodes que je n'aurai jamais vus... A mesure que mes idées s'étendent, mon sentiment se généralise. A mes yeux, la première et la plus belle vertu réside dans l'amour du bien public, dans celui des malheureux et dans l'ardeur à les secourir[1]. »

A ses yeux, la méchanceté des hommes vient surtout des erreurs de leur jugement; elle croit donc que « s'ils étaient plus éclairés, ils deviendraient meilleurs[2]. » En particulier, « une meilleure éducation donnée aux femmes, ferait d'elles des épouses plus dociles, des mères plus sages, des maîtresses moins impérieuses et, par conséquent, ferait aussi des hommes plus heureux[3]... »

Mais il n'est pas possible d'établir un mode d'éducation qui ne soit pas un reflet des mœurs publiques, lesquelles dépendent du gouvernement, qui peut les modifier par de bonnes lois.

Sur quelles bases doit reposer le gouvernement? Le moins mauvais est celui qui est en harmonie avec le génie du peuple qui l'a établi; il a pour but de permettre à l'homme de s'unir

1. Lettres des 22 février, 9 mai et 24 juillet 1774.
2. Lettre du 7 juillet 1774.
3. Lettre du 3 mai 1773. — Ces idées, qu'elle exprimait à l'âge de dix-sept ans, se retrouvent dans le discours qu'elle composa quelques années plus tard pour répondre à une question proposée par l'Académie de Besançon : *Comment l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les hommes meilleurs.* — Ce discours ne fut pas récompensé, non plus qu'aucun de ceux qui avaient concouru.

à son semblable « pour trouver des avantages et des secours qui perfectionnent ses facultés et son bonheur... Le bien commun est et doit être le but de toute association... La sociabilité une fois établie, l'avantage du plus grand nombre devient la règle pour juger du meilleur, le fondement du juste. Les degrés de l'utilité publique forment l'échelle sur laquelle on doit mesurer les vertus[1]... »

Ces arguments, tirés du *Contrat social*, ont incliné sa raison à préférer la forme républicaine[2]. Le sentiment l'y entraîne avec beaucoup plus de force. — « On dirait que dans l'éducation que j'ai reçue, que dans les idées que j'ai acquises par l'étude ou avec le secours du monde, tout avait été combiné pour m'inspirer l'enthousiasme républicain, en me faisant juger le ridicule ou sentir l'injustice d'une foule de prééminences et de distinctions. Aussi, je me passionnais pour les réformateurs de l'inégalité; j'étais Agis et Cléomène à Sparte, j'étais les Gracques à Rome. Je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais admiré les beaux-arts sans être blessée par le spectacle du despotisme; je me promenais en esprit dans la Grèce, j'assistais aux Jeux olympiques, et je me dépitais d'être Française... »

Et, plus tard, dans sa prison, elle ajoute mélancoliquement : « Ainsi frappée de tout ce que m'avait offert le beau temps des républiques, je glissais sur les orages dont elles avaient été agitées; j'oubliais la mort de Socrate, l'exil d'Aristide, la condamnation de Phocion. Je ne savais pas que le ciel me réservait pour être témoin d'erreurs pareilles à celles dont ils furent victimes et participer à la gloire d'une persécution du même genre après avoir professé leurs principes[3]. »

Celle qui va jouer un rôle prépondérant dans la tragédie qui couronne le dix-huitième siècle, nous venons de la voir

1. Lettre du 15 avril 1776.

2. Elle avoue d'ailleurs que la République qu'elle rêve, elle la voudrait « constituée comme il n'y en a pas actuellement en Europe ». (Lettre du 4 octobre 1774.)

3. *Mémoire*, 76.

se former lentement elle-même par un effort continu. Ne la croyons donc pas lorsqu'elle nous dit qu'elle « travaille aussi peu qu'un capucin. » Ce n'est là qu'une boutade. La vérité est que, depuis son adolescence, elle n'a peut-être pas passé un seul jour sans consacrer quelques heures à la réflexion et à l'étude. Elle n'a visé à l'érudition en aucune matière, préférant de grandes vues générales dans tous les ordres de connaissances à une accumulation de détails oiseux sur l'une d'elles. Elle s'est assimilé la substance du savoir historique, politique, social et moral de son temps.

Les philosophes et les moralistes lui ont appris à se replier sur elle-même et à se faire une conception personnelle du monde et de la vie; les historiens ont déroulé devant ses yeux les annales des peuples, et celui qu'elle préfère, Plutarque, lui a révélé la cité antique, poétisée; avec les publicistes, elle a étudié le présent, l'Europe dans laquelle elle vit, son organisation politique et sociale vieillie, ses inégalités, ses injustices. Elle a rêvé d'une cité meilleure : son système politique est un compromis entre le *Contrat social* et l'*Esprit des lois*, entre les républiques anciennes vues à travers Plutarque, la République de Jean-Jacques et l'organisation positive de l'Angleterre parlementaire et de la Suisse républicaine.

Chez elle, le cœur est à la hauteur de l'esprit. « C'est au feu sacré du sentiment, dit-elle, que naissent les nobles résolutions; le froid et tranquille raisonnement pourra se conduire avec prudence, mais il ne s'élèvera jamais au-dessus de la commune médiocrité; il faut de l'enthousiasme pour être grand ». Un amour profond de l'humanité, de vifs élans de fraternité universelle annoncent déjà les Girondins de la propagande révolutionnaire. « L'union, l'amour universel, voilà ma folie! » écrit-elle en 1776.

Vivant dans le monde des idées, elle n'apportera peut-être pas dans ses rapports avec les hommes toute la souplesse voulue; elle se laissera parfois guider par de fâcheuses préventions. Mais elle a une raison solide, un esprit sincère avec lui-même et affranchi de préjugés, une âme pure et bonne, facile à s'enthousiasmer pour ce qui est grand et beau, ferme

et courageuse au point d'être aussi prête à attendre stoïquement la mort qu'à la devancer si elle le juge à propos.

La Révolution arrive. Parmi ses chefs, on n'en voit guère, excepté peut-être Brissot et Condorcet, qui aient des connaissances plus étendues et plus variées, un esprit mieux équilibré que Mme Roland. Aucun n'a l'âme plus haute et mieux trempée. Certains flottent au gré des vents; elle, au contraire, s'est constituée une personnalité qui réagit au lieu de se laisser entamer, et propre à diriger les événements dans la faible mesure où le permettent ces crises qu'on appelle des révolutions.

LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES DE TOULOUSE

CONTRIBUTIONS

A LA PROTOHISTOIRE DE L'EUROPE BARBARE

ET

A l'Histoire de la Gaule Romaine

PAR M. LÉON JOULIN

INTRODUCTION

Des découvertes archéologiques importantes faites dans la région de Toulouse, ont été depuis longtemps l'objet des recherches des érudits. Dans un champ de Vieille-Toulouse, village des hauts coteaux de la Garonne à 5 kilomètres au sud de la ville actuelle, les cultivateurs trouvent dans un sol jonché de tessons d'amphores, des monnaies gauloises dites *à la croix* et de menus objets gallo-romains A Martres-Tolosanes, petite ville située sur les bords de la Garonne à 50 kilomètres au sud de Toulouse, on avait recueilli au dix-septième siècle quelques bustes antiques dans un champ appelé *Chiragan*. Une grande fouille dirigée par Dumège, y avait exhumé en 1828, des sculptures en marbre de toutes sortes : décorations architecturales, ensembles décoratifs, statues et de nombreux bustes d'Empereurs et d'inconnus.

Les solutions admises en 1897 étaient les suivantes. On pensait généralement, comme les Bénédictins du dix-huitième siècle, que Vieille-Toulouse était le premier emplacement de l'agglo-

mération toulousaine. Les Volkes Tectosages arrivés dans la région au IIIe siècle av. J.-C., s'y étaient établis, et c'est là qu'était la ville saccagée par Cépion. Toutefois, en 1876, le professeur Barry, dans son mémoire sur *Les Origines de Toulouse*, émettait l'avis qu'une ville commerçante existait sur les bords du fleuve avant la conquête romaine. Il ajoutait qu'aussitôt après la conquête l'oppidum abandonné était devenu une localité de potiers d'amphores, et que les médailles gauloises et les objets que l'on trouvait provenaient des échanges qui s'y faisaient à certains jours de l'année. — Quant aux sculptures de Martres-Tolosanes, les premiers observateurs les avaient rapportées à un grand monument dont les ruines s'élevaient alors au dessus du sol. De son côté, Dumège les attribuait à la décoration des édifices de la ville de *Calagurris*, mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin sur la voie de Toulouse à Dax.

Au premier examen, les deux solutions nous ont paru soulever de graves objections. Pour Vieille-Toulouse, Ch. Robert avait montré que les pièces à la croix rapportées par Barry à des temps voisins de la conquête, pouvaient remonter au IIIe siècle av. J.-C., comme les monnaies de Marseille et celtibériennes avec lesquelles elles se trouvaient. En 1883, quelques années après la publication du mémoire de Barry, on découvrait à Vieille-Toulouse une inscription, la plus ancienne des Gaules, qui mentionnait la réparation d'un édifice en 45 av. J.-C., ce qui faisait supposer l'existence d'une agglomération dans l'ancien oppidum. Enfin, des sondages exécutés en 1897 au lieu dit Saint-Roch du faubourg Saint-Michel à Toulouse, nous faisaient découvrir une grande nécropole préromaine, ce qui montrait que, dès cette époque, il y avait une ville importante sur les bords du fleuve. — En ce qui concerne Martres-Tolosanes, nous constations que, d'après les distances de l'itinéraire Calagurris était située vers Mancioux, à 6 kilomètres au sud de Martres, et que les substructions relevées en 1840 par Vitry et Chambert ne donnaient aucune indication sur la destination des bâtiments au milieu desquels les sculptures avaient été enfouies. De nouvelles fouilles pou-

vaient seules donner la solution des deux problèmes. Nous nous sommes décidé à les entreprendre, encouragé par les suffrages de l'Académie qui devaient provoquer les subventions nécessaires des Pouvoirs publics.

Bien que nous ayons eu soin de faire connaître à l'Académie les résultats de nos recherches au fur et à mesure de leur développement, il paraît indispensable de résumer pour nos Mémoires, l'ensemble de ces travaux qui, tout en faisant connaître le haut passé de la région toulousaine, ont fourni des contributions importantes à la protohistoire de l'Europe barbare, en même temps qu'elles éclairent certains chapitres de l'histoire de la Gaule Romaine.

Un index bibliographique indique les ouvrages et les principaux mémoires originaux qui ont servi à nos études. Les textes relatifs à Toulouse n'y sont pas mentionnés : notre confrère, le baron Desazars, vient de les rappeler avec tous les commentaires depuis le seizième siècle, dans son excellent mémoire sur *Toulouse la morte*.

PREMIÈRE PARTIE

ÉPOQUE PROTOHISTORIQUE

I

DÉCOUVERTES DE TOULOUSE ET DE SA RÉGION

1. *La Protohistoire de la région en 1897.*

C'est presque uniquement à Strabon que l'on doit les renseignements sur Toulouse à l'époque préromaine. Ils ne remontent pas au delà de l'établissement des Volkes Tectosages dans la région au commencement du IIIe siècle av. J.-C. Le géographe grec attribue à un essaim de Tectosages

partis de Toulouse, le pillage du temple de Delphes et la fondation du royaume d'Ancyre en Asie-Mineure. Il rapporte la révolte des Tectosages alliés de Rome en 107, et la répression suivie du sac de Toulouse l'année suivante. Le philosophe Posidonius, qui paraît avoir visité la région à la fin du IIe siècle, mentionne l'ancienne prospérité de Toulouse et sa décadence après la conquête. Au cours du Ier siècle, les textes font connaître les subsides fournis par la région à Pompée pour la campagne contre Sertorius en Espagne, et le procès intenté à Rome par les Tolosates contre le préteur Fonteius, à l'occasion de droits exorbitants mis à l'importation des amphores vinaires. On sait, enfin, que pendant la guerre de l'Indépendance, Toulouse était la base de Crassus pour la campagne d'Aquitaine. Les découvertes archéologiques faites depuis une trentaine d'années dans une région de vingt lieues autour de Toulouse, qui s'étend de Castres, Albi et Lectoure aux Pyrénées, n'avaient apporté aux textes aucune nouvelle indication, bien que la chronologie des documents préromains de l'Europe barbare eût été déjà établie à la suite des grandes fouilles de l'Italie septentrionale et de l'Allemagne du sud. Les sépultures ouvertes sur différents points de la région par Caraven-Cachin, Piette, Pothier, Sacaze, Cau-Durban, Pontnau et Cabié, avaient été rapportées, tout d'abord aux Gaulois du temps de César, et plus tard aux Tectosages venus au commencement du IIIe siècle. Quant aux vestiges de Vieille-Toulouse, ils étaient attribués, nous l'avons déjà dit, à des temps voisins de la conquête romaine.

2. *Les découvertes archéologiques.*

a). Toulouse, la Ville et ses Faubourgs. (Planche I.)

La Ville. — Dans le sous-sol des quartiers qui longent la haute terrasse de la Garonne entre le Grand-Pont et le Château-Narbonnais, il a été trouvé au dix-huitième siècle et en 1840 des pièces à la croix et des monnaies celtibériennes

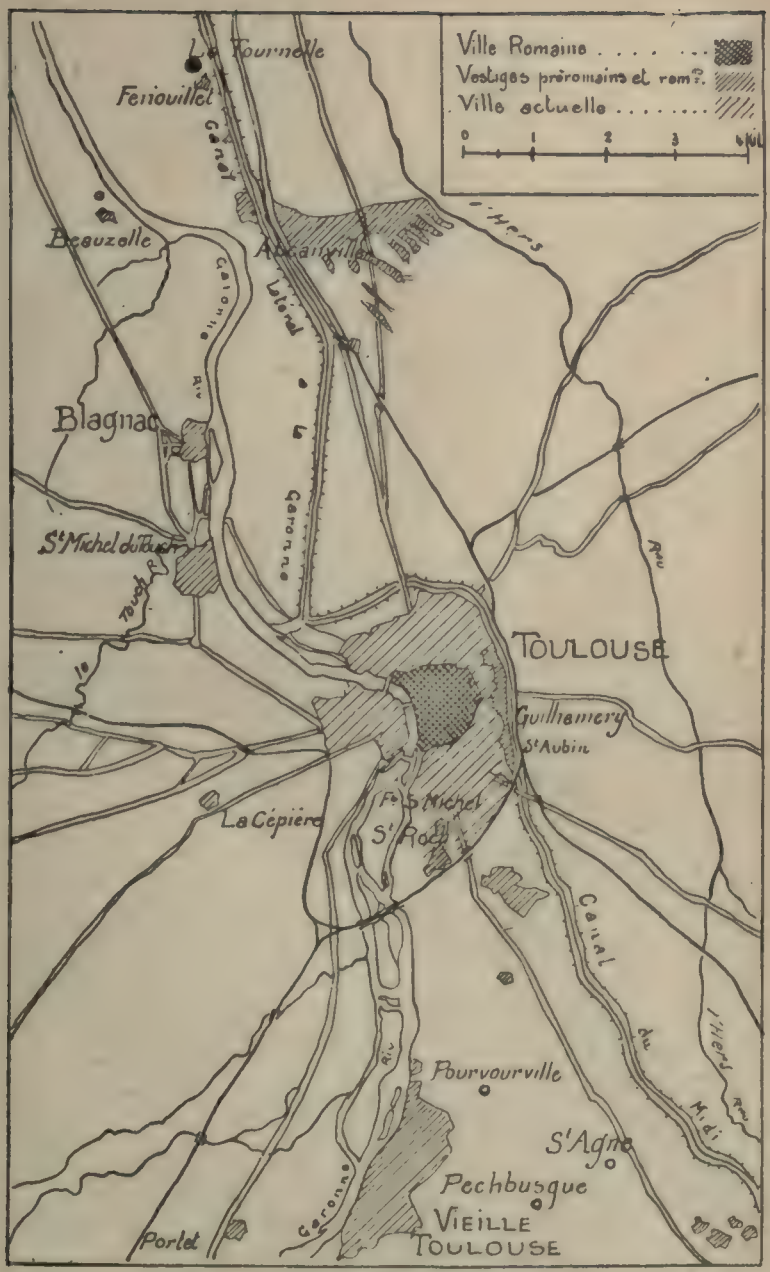

Pl. I — TOULOUSE ET SA BANLIEUE.

et consulaires. Il y a une dizaine d'années, en creusant un égout dans la rue des Prêtres voisine de la Place des Carmes, on a traversé, au-dessous de la couche romaine, une surface recouverte de cendres et de charbons dans laquelle nous avons vu des poteries préromaines. En suivant les bords de la terrasse au faubourg Saint-Michel, les sondages ont rencontré des couches à débris avec des poteries préromaines. Plus loin, sur la même terrasse qui va s'éloignant du fleuve jusqu'aux pieds des coteaux de Pech-David, on arrive au quartier de Saint-Roch où nous avons découvert une grande nécropole préromaine.

Nécropole de Saint-Roch. — Les sépultures, disséminées sur une surface de 16 hectares, sont creusées dans un terrain argilo-sableux exploité au dix-septième siècle par des briqueteries, ce qui a fait disparaître le tiers des tombes. Une autre portion des terrains a été bâtie, en sorte qu'il ne subsiste que le quart de la surface primitive de la nécropole. Nous avons fouillé cent cinquante tombes dont les sépultures sont toutes à incinération. Comme dispositions, il y en a de deux sortes : de petits puits avec une seule sépulture, et des puits profonds de 2 mètres à 8 mètres, renfermant chacun un plus ou moins grand nombre de sépultures. — Dans les petits puits, le mobilier ne comprend que l'urne funéraire en forme de grande coupe et le plat tronconique qui la recouvre; mais, au milieu du charbon et des os calcinés qu'elle renferme, on voit de petits lingots de bronze provenant des objets fondus dans le bûcher. Les vases de pâte grossière, recouverts d'un enduit d'argile fine lissée, sont décorés de dessins géométriques et cuits au feu réducteur. — Les puits profonds contiennent trois séries de sépultures. Dans les uns, on ne trouve que des vases d'une technique perfectionnée, généralement de couleur sombre. Dans d'autres puits, au-dessus des sépultures avec vases de couleur sombre, il existe des amphores de forme italo-grecque servant d'urnes cinéraires. Ces derniers récipients se rencontrent seuls dans certains puits; mais, comme parmi les amphores, il se trouve quelques tessons

de vases de couleur sombre, on en déduit que les amphores ont été déposées dans des puits préalablement vidés de la première série de sépultures. — Comme mobilier, les sépultures avec vases de couleur sombre renferment, outre l'urne cinéraire de formes variées, des vases accessoires ayant contenu des parfums et des offrandes alimentaires; ces dernières ne sont plus représentées que par de nombreux os d'animaux domestiques ou sauvages, des noyaux de fruits, etc. On y rencontre également des ustensiles, des parures en argent, fer et bronze, de grosses perles de verre coloré, des boutons de bronze émaillé, des amulettes, etc. La céramique comprend trois sortes de vases. 1° Des poteries de fabrication locale sont généralement de pâtes assez fines, façonnées au tour, quelques-unes à la main; certaines formes rappellent celles dites *celtiques* de la Gaule orientale; tandis que la plupart sont imitées pour la forme et la décoration de types helléniques. Dans les poteries celtiques il y a deux séries, l'une manifestement antérieure à l'autre. 2° Des poteries sont importées d'Italie et d'Espagne : vases campaniens et poteries peintes ibéro-grecques, qui datent les sépultures des IIIe et IIe siècles av. J.-C. — Dans les tombes à amphores, le mobilier très pauvre, tout entier renfermé dans l'urne, ne contient que de rares parures et un petit os de porc. L'amphore, d'après sa forme, est certainement venue de pays italiques; les sigles de quelques exemplaires la rapportent au Ier siècle av. J. C. — D'après nos fouilles, la nécropole, en admettant qu'elle fût partout semblable à la portion étudiée, pouvait renfermer une quinzaine de mille sépultures en vases de couleur sombre et une quarantaine de mille sépultures à amphores.

b). Banlieue de Toulouse.

Vieille-Toulouse (Planche II.) — L'oppidum occupe sur les coteaux de droite de la Garonne au sud de la ville, un vaste rectangle de 200 hectares, limité à l'Ouest par de hauts abrupts, au Nord et au Sud par des talus taillés de main

d'homme, et à l'Est par des combes profondes le long desquelles s'échelonnent trois grands ouvrages en terre. Le rectangle est traversé de l'Est à l'Ouest par un ravin profond d'où partent deux longues pentes qui aboutissent, l'une au plateau de la Plaine, sur lequel se trouve la villa de Lanusse, l'autre à celui de Cucurrelle. Les vestiges préromains disséminés dans les différentes parties du grand rectangle, se dénombrent de la manière suivante. Dix-huit couches à débris de quelques décimètres à 2 mètres d'épaisseur, couvrent une surface de 25 hectares. Les quatre couches principales sont situées au lieu dit la Plaine et sur la longue pente qui en descend vers le ravin. Dans toutes les couches, et surtout à la Plaine, on voit des tessons d'amphores italo-grecques, et l'on trouve des vases campaniens, de petits lingots de bronze fondus, de grosses perles de verre bleu et des boutons émaillés, comme à Saint-Roch, ainsi que des pièces à la croix et des monnaies de Marseille, celtibériennes et consulaires. Dans des traînées de cailloux roulés ayant servi à soutenir des chaumières, il y a, avec des débris de cuisine, des restes de clayonnages enduits d'argile qui formaient les murs des habitations. Sur un palier de la pente qui descend au Nord, nous avons trouvé dans le voisinage du lieu où avait été découverte l'inscription dite de Vieille-Toulouse, les fondations d'un édifice et la terrasse péréyée sur laquelle il était placé.

Au-dessous dudit palier, s'étend une nécropole avec des tombes, toutes à incinération, qui sont de trois sortes. 1° Dans de petits puits ou silos, les restes humains amalgamés avec du charbon et de la marne, sont déposés directement sur le sol. D'après le seul objet rencontré, un petit disque de bronze, on serait tenté de rapporter ces sépultures à l'âge du bronze. 2° Des puits moins profonds que ceux de Saint-Roch, ont donné des sépultures semblables à celles de cette nécropole. 3° De très nombreuses sépultures à amphores sont diversement groupées.

En remontant la pente du côté opposé du ravin, on arrive au plateau de Cucurrelle où il y a quelques couches à dé-

bris. Sur la pente, on a fouillé des sépultures en puits, et sur la crête qui partant du cavalier, longe la grande combe de l'Est, de nombreuses sépultures à amphores ont été bouleversées assez récemment par un chemin d'exploitation.

Plateau du Cluzel. — A une centaine de mètres de l'oppidum et de l'autre côté du ravin qui le limite au Nord, s'élève un petit plateau isolé de quelques ares, appelé le Cluzel, où, dans des couches à débris très épaisses en certains endroits, on trouve des clayonnages enduits d'argile, des poteries et de nombreux os d'animaux divers. C'est à la partie supérieure d'une des couches, qu'avec des poteries indigènes semblables à celles de Saint-Roch, nous avons recueilli des fragments de vases peints attiques de la fin du ve siècle av. J.-C. ou du commencement du IVe. Dans la couche la plus épaisse, nous avons fouillé des sépultures dont les poteries paraissent antérieures aux plus anciennes de Saint-Roch. Sur ce même plateau, il existe des sépultures peu profondes où les restes humains mélangés de charbon et de marne, sont déposés directement sur le sol.

Autres parties de la banlieue. — Des monnaies à la croix ont été recueillies à Pinsaguel au sud de l'oppidum, et sur les coteaux de gauche de la Garonne à la Cépière près de Cugnaux. Au nord de la ville, sur les deux rives du fleuve, à Saint-Michel-du-Touch et à Lalande-Aucamville, il existe des couches à débris avec des poteries semblables à celles de Saint-Roch. Enfin, c'est à Fenouillet près d'Aucamville, qu'a été découvert en 1840, dans une urne cinéraire, l'un des deux trésors gaulois en or du Musée de Toulouse. La forme et la décoration des colliers et des bracelets rapportent nettement ces parures à la deuxième période du 2e âge du fer, appelé La Tène dans la Gaule orientale, c'est-à-dire aux IIIe et IIe siècles av. J.-C.

c). Région de Toulouse.

De Toulouse à Albi et à Castres. — Le Tarn au sortir de la région des Causses à Albi, se dirige au Sud Ouest jusqu'à Saint-Sulpice-la-Pointe à 25 kilomètres de Toulouse, où il reçoit l'Agout son principal affluent. Les stations préromaines signalées jusqu'ici se trouvent à Saint-Sulpice, à Gaillac, à Albi et à Castres.

A Saint-Sulpice, une nécropole importante fouillée au lieu dit Gabor, sur le dernier contrefort des coteaux de la rive gauche de l'Agout, a donné lieu aux observations suivantes. Les sépultures sont à incinération dans de petits puits ou silos. Parmi les nombreux vases recueillis, on distingue les urnes et leurs couvercles dont les formes et les décorations géométriques sont semblables à celles des sépultures les plus anciennes de Saint-Roch à Toulouse ; toutefois, ces poteries sont de pâte plus fine, recouvertes d'une engobe et cuites au feu neutre. Dans les mobiliers funéraires on a trouvé des parures en bronze et en fer, torques et bracelets, et des ustensiles, des types de ceux de la deuxième période du Hallstatt dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud. Sur divers points de la plaine voisine, des couches à débris et des sépultures semblables ont été signalées. Dans la ville même de Saint-Sulpice, il y a des sépultures à amphores, quelques puits funéraires, et l'on a recueilli des médailles, parmi lesquelles une monnaie grecque du IIIe siècle av. J.-C. — En remontant le Tarn, des pièces à la croix et un torques en or ont été recueillis dans l'oppidum de Montans près de Gaillac. On y a également trouvé, probablement dans des sépultures, des poteries parmi lesquelles il y en a des deux séries de Saint-Roch, et d'autres dont la technique et la décoration manifestent une première imitation des types italiques. — Plusieurs stations existent sur les plateaux qui environnent Albi. A La Crouzatié, on a trouvé une centaine de monnaies à la croix. A Lavène et à Puygouzon, des sépultures d'incinération en petits puits creusés dans le roc, ont donné une

céramique qui rappelle celles de Saint-Roch ; des parures de la dernière période de l'âge du bronze proviennent de Puygouzon. C'est dans les coteaux à l'ouest d'Albi, que l'on a découvert dans une urne cinéraire un trésor de bijoux gaulois, torques et bracelets, que les formes et la décoration rapportent à la première partie de la Tène dans les régions du Rhin moyen. Enfin, une excavation faite dans l'intérieur d'Albi, a mis au jour des puits funéraires et des poteries qui rappellent la deuxième série de Saint-Roch, ainsi que des sépultures à amphores. — A Castres sur le petit plateau de Saint-Jean, il y a des sépultures à amphores et l'on a recueilli quelques monnaies à la croix. Aux environs de Castres, sur la petite terrasse de Sainte-Foy, route de Mazamet, une nécropole à incinération en petits puits bien alignés, a donné, avec des poteries semblables à celles de Gabor, des épées à antennes et des parures des types de la deuxième période du 1er âge du fer de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. Une nécropole semblable a été fouillée au plateau de Lacam près de Roquecourbe, à 12 kilomètres au nord de Castres ; on y a trouvé des objets du 1er âge du fer de la Gaule orientale : épées à antennes, fibules, et des poteries parmi lesquelles on voit une coupe peinte de dessins géométriques. Des sépultures à amphores ont été signalées dans le voisinage.

De Toulouse à Bagnères de-Luchon. — Les stations étudiées sont situées, les unes sur les principaux affluents de la Garonne, l'Ariège et le Salat, les autres à Montréjeau et dans une petite vallée voisine de Bagnères de-Luchon. — Sur l'Ariège et dans les régions voisines, des sépultures à amphores sont signalées à Auterive; des monnaies imitées de celle de Rhoda, et des pièces à la croix ont été trouvées à Foix et à Carbonne. Aux pieds du port de Salau, à Bordes-sur-Lez, petit affluent du Salat, on a fouillé une nécropole à incinération dont les sépultures en petits puits sont entourées de cercles de pierres. Les objets recueillis comprennent : 1° de nombreuses poteries de pâte grossière, parmi lesquelles

des urnes semblables à celles de Saint-Roch ; 2° des bracelets de bronze à décoration incisée et un bracelet de fer ouvert terminé par des boules, parures caractéristiques du 1er âge du fer de la Gaule orientale. — A Bordes-de-Rivière, près de Montréjeau, localité où la Garonne quitte la région montagneuse, une nécropole à incinération dont les sépultures sont entourées de cercles de pierres, a donné : 1° de nombreux vases dont la forme rappelle celle des plus anciens vases de Saint-Roch ; 2° une pointe de lance en bronze, un arc de fibule, des perles de bronze et des bracelets ouverts terminés par des boules. — Dans la vallée de la Pique, près de Bagnères-de-Luchon, deux nécropoles à incinération avec cercles de pierres, ont été étudiées, l'une à Garin dans la vallée même, l'autre sur le haut promontoire d'Espiaux qui la domine. On y a recueilli des poteries de formes variées, parmi lesquelles de grandes urnes à panse sphérique qui renfermaient des os humains imparfaitement calcinés. Les objets métalliques sont perdus à l'exception d'un bracelet de bronze à décoration incisée et d'un bracelet en fer terminé par des boules. Parmi les poteries de Garin conservées au musée du Mans, il y en a quelques-unes dont la forme rappelle celle du 2e âge du fer de la Gaule orientale, et qui pourraient provenir de sépultures de cet âge méconnues.

Régions à l'Ouest et à l'Est de Toulouse. — Sur les coteaux d'entre Garonne et Gers près de la petite ville de Boulogne-sur-Gesse, des couches à débris renferment des tessons semblables à la céramique la plus ancienne de Saint-Roch. — A Briguemont, sur les coteaux de la Gimone, il a été trouvé un trésor d'un millier de monnaies à la croix avec des symboles variés et quelques légendes en caractères grecs. — A Lectoure sur le Gers des poteries, rappelant les plus anciennes de Saint-Roch, ont été recueillies dans la couche la plus profonde du plateau. — Enfin, à Castelnaudary dans la vallée de l'Hers, il a été trouvé quelques pièces imitées de la monnaie de Rhoda.

3. *Classement chronologique des stations et premières indications sur la protohistoire de la région.*

a). Classement chronologique des stations

Les découvertes faites depuis quarante ans dans la région de Toulouse se trouvent classées aujourd'hui en quatre périodes successives, soit par la stratification des couches à débris, soit par des documents parfaitement datés des civilisations supérieures, soit par des objets semblables à ceux de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud; sous réserve pour ces derniers objets, des survivances que l'on pourrait invoquer. Les quatre périodes comprennent : 1° la fin de l'âge du bronze dans l'Europe occidentale; 2° une première période de l'âge du fer de la région antérieure au IVe siècle av. J.-C.; 3° une deuxième période de l'âge du fer de la région postérieure au Ve siècle et antérieure au Ier ; 4° une période d'un siècle qui commence à la réunion de Toulouse à la Province pour finir à la fondation de l'Empire. Les observations s'accordent à montrer que ces périodes se sont succédées sans interruption.

Fin de l'âge du bronze. — La dernière période de cet âge est représentée dans le Tarn, l'Ariège et la Haute-Garonne par des cachettes de haches à talon et à douilles et par quelques parures, épingles et bracelets. Les sépultures font défaut ainsi que la céramique, à moins que certaines tombes de Vieille-Toulouse ne puissent être quelque jour rapportées à cet âge.

1re Période de l'âge du fer. — Il y a à Toulouse deux agglomérations importantes, dont un oppidum; sur le Tarn et l'Agout quatre oppida; à Saint-Sulpice, Montans et aux environs de Castres, et de petites stations autour d'Albi; sur la Garonne haute et ses affluents, quatre stations, les unes dans la plaine, les autres dans la région montagneuse.

Les caractéristiques de la civilisation sont les suivantes. Comme habitations, on trouve des chaumières à plan circulaire ou rectangulaire fermées par des clayonnages enduits d'argile. L'industrie métallique, fer et bronze (armes, parures, ustensiles), reproduit uniquement des types de la 2e période du 1er âge du fer de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. Il en est de même de la céramique, sous réserve de quelques particularités des différentes stations; la décoration est géométrique. Pour les rites funéraires, l'incinération est exclusivement suivie; et dans les dispositions des tombes, on rencontre l'un ou l'autre des modes observés dans les sépultures du Hallstatt : petits puits ou silos en terre libre ou entourés de cercles de pierres, et probablement des tertres bas. Quant à la composition du mobilier, elle est la même que dans les contrées du Hallstatt.

2e *Période de l'âge du fer.* — Les agglomérations seraient celles de la période précédente, car si l'on en juge par les observations faites à Toulouse, des sépultures de cet âge auraient été méconnues dans plusieurs stations. A Toulouse, la ville des bords du fleuve s'est considérablement accrue. Comme industrie, les mobiliers funéraires et les couches à débris renferment trois sortes d'objets. 1° Les produits indigènes sont des types des deux premières périodes du 2e âge du fer de la Gaule orientale : objets métalliques en fer et en bronze, bijoux en or, céramique, bronze émaillé, grosses perles de verre coloré. 2° Des objets proviennent des pays de civilisation supérieure méditerranéens et de l'Espagne : vases attiques à figures rouges, poteries campaniennes et ibéro-grecques et monnaies. 3° De nombreux objets de fabrication indigène, poteries, bijoux en or, monnaies en argent, sont plus ou moins imités, comme formes et décorations, de produits de pays de civilisation supérieure. Les rites funéraires de la période précédente sont suivis; mais on voit apparaître des sépultures multiples dans des puits profonds, comme il en existe dans le Bolonais à Marzabotto.

Ier siècle de la conquête romaine. — Les agglomérations sont celles de la période précédente, sous réserve que certaines d'entre elles, notamment dans le Tarn, sont descendues dans les plaines voisines. L'industrie se modifie peu à peu par l'imitation des types italiques, en particulier dans la céramique. Les produits d'Italie, vin et huile, arrivent en abondance dans des amphores; les monnaies romaines de Vieille-Toulouse témoignent de ces importations. Comme rites funéraires, l'incinération est toujours suivie; mais on constate que les mobiliers sont devenus très pauvres, et que l'amphore est employée presqu'exclusivement comme récipient funéraire.

b). Premières indications sur la protohistoire de la Région.

Rapprochés des textes, les documents archéologiques apportent de nouvelles indications sur la protohistoire de la région.

Avant le VIe siècle. — On admet généralement que la Gaule était habitée par des peuples ligures. Dans la région de Toulouse, leur civilisation manifestée par des armes et des parures, serait celle de la 4e période de l'âge du bronze, de l'Europe occidentale, qui a régné du milieu du 2e millénaire au IXe siècle av. J.-C. Si certaines sépultures de Vieille-Toulouse remontent à cette période, le rite de l'incinération aurait été suivi comme dans le centre de la Gaule.

VIe et Ve siècles. — Dans cette période qui répond à la 2e partie de l'âge du fer de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, le travail du fer est connu, et les types des armes et des parures, de la céramique, ainsi que la composition du mobilier funéraire sont ceux des contrées du Hallstatt II de l'Europe centrale; toutefois, le rite de l'incinération, rare dans ces dernières contrées, est exclusivement pratiqué. Presque toutes les agglomérations retrouvées, de

nature très variées, paraissent dater de la période. A Toulouse, on ne peut pas dire lequel des deux groupes était le plus important, l'oppidum ou la ville des bords du fleuve. Bien que Toulouse fut une des stations principales de la voie qui conduit de la Méditerranée à l'Océan, il n'a été trouvé aucune trace témoignant de relations avec les colonies phocéennes fondées dès le Ve siècle sur le littoral méditerranéen de la Gaule, en dehors des tessons de vases attiques du Cluzel.

IVe IIIe et IIe siècles. — Dès le début de la période, les types métalliques et céramiques du Hallstatt disparaissent; ils sont remplacés par ceux de La Tène, qui caractérisent le 2e âge du fer dans la Gaule orientale. En même temps, le commerce avec les colonies grecques du littoral et la péninsule hispanique est révélé par de nombreuses importations et des imitations faites par les indigènes dans la technique, la forme et la décoration des objets, ainsi que par l'adoption de monnaies aux symboles imités de pièces grecques. Le rite de l'incinération est toujours suivi; le mobilier funéraire, devenu très riche à Toulouse, témoigne de la longue prospérité mentionnée par Posidonius, que l'on peut rapporter aux Tectosages, qui, à partir du IIIe siècle, ont dominé les régions comprises entre l'Hérault et la Garonne. Les agglomérations sont celles de la période précédente, et l'on constate qu'à Toulouse, la ville commerçante des bords du fleuve est devenue beaucoup plus importante que celle de l'oppidum. On en conclut que c'est là que se sont passés les événements des années 107 et 106 av. J.-C. Les lacs où les habitants mettaient leurs trésors, se trouveraient dans les terrains marécageux qui existent au Sud-Est de la ville actuelle.

Ier siècle de la conquête romaine. — Les agglomérations sont celles de la période précédente; toutefois, les habitants des côteaux d'Albi, de Castres et de Saint-Sulpice, sont descendus dans de nouvelles villes fondées dans les plaines

voisines. L'oppidum de Vieille-Toulouse est toujours habité ainsi qu'en témoignent les médailles et l'inscription trouvée près de la terrasse où nous avons relevé les fondations de l'édifice réparé en 45 av. J.-C. Cette découverte tranche définitivement la signification du mot SOLARIVM de l'inscription. Les objets recueillis dans différentes stations manifestent de grandes importations de vin et d'huile des pays du midi, ainsi que l'imitation progressive des types industriels italiques. La pauvreté des mobiliers funéraires et l'emploi exclusif des amphores vides comme urnes, peuvent rappeler les crises économiques qui ont suivi la conquête.

En résumé, nos recherches avaient fait connaître des éléments importants des civilisations qui se sont succédé dans la région de Toulouse pendant les six derniers siècles de la protohistoire. Pour la 2e et la 3e de nos périodes nous avions constaté que les types métalliques, céramiques et autres, sont ceux des 1er et 2e âge du fer de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, mais que le rite de l'incinération était exclusivement suivi. Dans la 3e période, les relations avec les colonies grecques et la péninsule hispanique se manifestent, à Toulouse du moins, par des importations d'objets de luxe et des imitations faites par les indigènes. Dans la dernière période, les types de la Gaule orientale et les imitations d'objets helléniques disparaissent pour faire place à des importations de produits d'Italie et à des imitations des types de l'industrie de ce pays.

Dès 1900, l'étude des collections du Bas-Languedoc et de la région de l'Adour, et les rares documents publiés sur l'Espagne primitive, nous donnaient à penser que tout le sud de la Gaule et la péninsule devaient donner lieu à des observations analogues à celles de la région de Toulouse. Nos prévisions se sont trouvées confirmées par les découvertes faites depuis dix ans dans les deux pays. Nous mentionnerons, pour la région de Marseille et de Nîmes, les travaux de Saint-Venant et les fouilles de Vasseur; et,

pour la péninsule, les fouilles de George Bonsor, de Paris et d'Engel en Andalousie, celles de Siret, dans la région d'Alméria, celles de Schulten à Numance, et les fouilles d'Ampurias de la Commission du Musée de Barcelone ; ainsi que la grande enquête conduite par Pierre Paris, en 1903, dans toutes les collections publiques et privées de la péninsule.

Ce premier examen nous a engagé à reprendre l'étude de tous les documents recueillis dans les deux contrées, en visitant les principales stations et les collections publiques et privées. Nous nous proposions de déterminer les éléments caractéristiques des civilisations qui se sont succédé, en faisant la part de toutes les influences qui ont contribué aux diverses époques à transformer les civilisations de peuples de races différentes, jusqu'au moment où la conquête romaine leur a imposé la civilisation gréco-latine. Nous espérions aussi apporter des contributions nouvelles pour résoudre cette question encore discutée par les historiens, celle de l'arrivée des Celtes dans les deux contrées et des conditions dans lesquelles ils s'y sont établis.

II

CONTRIBUTIONS A LA PROTOHISTOIRE DE L'EUROPE BARBARE

A). LE SUD DE LA GAULE ET LA PÉNINSULE HISPANIQUE (Planche III).

1. *La Protohistoire des deux contrées en 1897.*

D'après des textes grecs la Gaule était habitée par des peuples ligures; on sait, du reste, que Marseille a été fondée dans les dernières années du VIIe siècle sur un territoire ligure. D'autre part, Hécatée, à la fin du VIe siècle, dit que, Marseille confine à la Celtique et que Narbonne est un port

celtique; ce qui s'accorde avec le texte d'Hérodote qui, au milieu du ve siècle, place les Celtes dans toutes les contrées occidentales de l'Europe. Avienus reproduisant au IVe siècle ap. J.-C., les indications du périple fait au VIe siècle av. J.-C. par le carthaginois Himilcon, ne mentionne pas de Celtes sur le littoral de l'Espagne. La péninsule était occupée par des peuples ibères, qui, au ve siècle, avaient fait des établissements dans la région comprise entre les Pyrénées et le Rhône, ce que la toponymie semble confirmer. Dès le ve siècle avant J.-C., les Phocéens de Marseille avaient fondé de nombreuses colonies sur le littoral méditerranéen de la Gaule et du Nord-Ouest de l'Espagne; tandis que les Carthaginois avaient succédé aux Phéniciens dans leurs comptoirs du Sud-Ouest de la péninsule. Enfin, au IIIe siècle av. J.-C., les Volkes Tectosages, partis de la rive droite du Rhin, se fixaient entre le Rhône et la Garonne. C'est de la même époque que date la mention de l'existence en Espagne d'un état celtibérien, dont les limites assez mal définies, se seraient étendues, du Nord au Sud, des Pyrénées au Guadiana.

Nous ne parlerons des événements historiques qui se sont passés aux IIIe et IIe siècles av. J.-C. dans les deux contrées que pour rappeler, qu'en traversant le Sud de la Gaule pour se rendre en Italie, Annibal n'a rencontré que des tribus celtiques; ce qui montre qu'à la fin du IIIe siècle les Celtes dominaient les Ligures et les Ibères de la région. Dans les récits relatifs à la conquête romaine de l'Espagne et du Sud-Est de la Gaule, l'histoire fait connaitre de nombreux éléments des civilisations des peuples des deux contrées; toutefois, l'industrie, le commerce, les rites funéraires étaient complètement inconnus avant les découvertes des dernières années. Ces recherches n'avaient du reste provoqué aucun effort pour réunir dans une synthèse tous les documents mis au jour. En Espagne, on les rapportait à une civilisation ibérique dont les caractéristiques n'étaient pas définies; tandis que la civilisation du Sud de la Gaule était restée innommée.

2. *Les Découvertes archéologiques.*

a) Régions du Versant méditerranéen.

Provence, Bas-Languedoc et Roussillon. — Cette vaste région qui s'étend sur 80 lieues de littoral, est limitée au Nord-Est par les Alpes de Provence, au Nord-Ouest par les Cévennes et au Sud par les Pyrénées-Orientales. — A Marseille, on connaît l'emplacement de la ville phocéenne, et l'on a recueilli de nombreux objets, à savoir, des monuments figurés du culte de la grande Déesse phrygienne, des vases grecs peints des VIe, V^e^ et IVe siècles, des poteries campaniennes et ibéro-grecques, une nombreuse céramique de fabrication locale, et toute la série monétaire Massaliote ainsi que des pièces de peuples barbares. — Des poteries semblables à celles de Marseille et quelques médailles ont été trouvées dans les couches à débris de petits oppida de la Provence, et dans les stations du littoral, notamment à Montlaurès près de Narbonne et à Castel-Roussillon près de Perpignan. Enfin, au voisinage d'Arles une sépulture à amphores a donné une fibule du 2e âge du fer de la Gaule orientale. — Dans la plaine de Nîmes, des sépultures à incinération en sol plat dans des amphores sont rapportées à la période de La Tène par des fibules et une épée. Près de la ville de Nîmes, une statue de guerrier gaulois mutilée peut être attribuée par la décoration géométrique de la cuirasse à la 1re période de La Tène. Les oppida de Nages près de Nîmes, de Murviel près de Montpellier et d'Ensérune entre Béziers et Narbonne, ont été occupés aux 1er et 2e âge du fer de la contrée d'après les objets recueillis. — Sur le plateau qui s'étend entre les vallées du Gard et du Rhône, de nombreuses sépultures à incinération sous tertres bas, sont rapportées au 1er âge du fer par leur mobilier. — Dans la vallée du Rhône d'Avignon à Bagnols, il a été fouillé plusieurs oppida, quelques-uns avec enceintes, dont les couches à débris ont donné des objets des 1er et 2e âge du

fer. — Le long des Basses-Cévennes d'Uzès à Montpellier, on a signalé des oppida de l'âge du fer, et une nécropole importante sur les bords du Causse du Larzac. Une sépulture sous tumulus renfermait une épée à antennes et des parures du 1er âge du fer de la Gaule orientale. — Nous ajoutons que la dernière période du bronze qui a précédé le 1er âge du fer dans la contrée, est représentée par de riches dépôts à Montpellier, et peut-être par les poteries décorées de dessins à incisions profondes des grottes d'Uzès.

Catalogne. — La région qui s'étend du cap Rosas à l'embouchure de l'Èbre, est limitée au Nord par les Pyrénées et à l'Ouest par l'Aragon; ses divisions naturelles sont l'Ampurdan, le petit bassin de la Sègre et les plaines de Barcelone et de Tarragone. — A Ampurias, dans l'Ampurdan, la colonie phocéenne d'Emporion, fondée au ve siècle av. J. C., est représentée par le port, la muraille en gros blocs polygonaux, des habitations en pisé et deux nécropoles, l'une à inhumation dans des cavités creusées dans le roc, l'autre à incinération en petits puits. La ville ibérique d'Indica touchait la ville grecque; on y a retrouvé la partie inférieure d'une enceinte, sur laquelle a été bâtie la muraille en pisé de la colonie romaine. Les objets recueillis dans les fouilles des deux villes et des cimetières, comprennent : 1° des poteries chypriotes, chalcidiennes et attiques à figures noires et rouges, des poteries campaniennes, des alabastres de pâte vitreuse et des amphorisques émaillées; 2° de nombreux vases de fabrication indigène : vases peints ibéro-grecs, poteries de pâtes grises et blanches de formes grecques, des amphores italo-grecques et puniques (?), ainsi que des poteries dites sagontines, premières imitations des types italo-grecs; 3° des vases de pâtes assez grossières, qui rappellent, comme formes et décorations, ceux des deux âges du fer de la région de Toulouse. Des monnaies de la colonie grecque et des pièces celtibériennes complètent la collection. On doit remarquer que les poteries peintes ibéro-grecques n'apparaissent que dans la couche des vases attiques à figures rouges, c'est-à-

dire au IVe siècle av. J.-C. — A Péralada près de Figuières, le cimetière à incinération d'un oppidum a fourni des épées à antennes, une pointe de lance et des fibules du 1er âge du fer du Hallstatt. — A Espolla, dernier village espagnol près du col de Banyuls, une nécropole du 1er âge du fer de la région, avec sépultures en sol plat entourées de cercles de pierres et recouvertes de dalles, a donné des vases de pâte grise avec engobes, quelques-uns décorés de dessins incisés, dont un méandre comme à Gabor. — A Gibrella, près d'Olot, il a été recueilli, avec des poteries semblables à celles d'Espolla, un poignard à antennes et des pointes de lances. — L'enceinte romaine de Gérone repose sur des assises de blocs d'appareil polygonal semblables à celles de la muraille d'Emporion. — A San Feliu-de Guixols, petit port à l'embouchure de la rivière de la Ter qui passe à Gérone, on a recueilli dans une nécropole à incinération, en petits puits creusés dans un granite délité, des poteries attiques à figures noires et rouges, des vases de pâte grossière de fabrication locale, des fibules de La Tène et des monnaies celtibériennes. — A Cabrera, sur un petit plateau qui domine la ville de Mataro, une nécropole à incinération en petits puits, a donné de nombreux objets, parmi lesquels des poteries attiques à figures rouges, des sabres grecs *machaera*, des fibules et un umbo de La Tène et des fibules annulaires. La céramique indigène comprend des vases peints ibéro-grecs et de nombreuses poteries de formes helléniques en pâtes noires, grises et brunes. — A 5 kilom. au nord de Barcelone, sur la dernière crête d'une petite chaîne de montagnes qui longe la mer depuis San-Feliu, il existe au lieu dit Puig-Castelar une station importante, entourée d'une enceinte, dont les habitations en pisé rappellent celles d'Emporion. Parmi les objets recueillis, on voit des poteries grossières du 1er âge du fer de la péninsule, les séries de poteries grecques de Cabrera, une fibule de La Tène, un sabre machaera et des pointes de lance en fer. — Des objets semblables ont été trouvés à Olerdola, à 25 kilomètres au sud de Barcelone, dans une nécropole

à incinération en petits puits. L'enceinte romaine de la ville repose sur un soubassement en blocs polygonaux. — La célèbre muraille de Tarragone est formée à la partie inférieure d'énormes assises d'un mur cyclopéen. Au dessus, s'élève un mur en matériaux quadrangulaires d'appareil moyen dit *ibérique*, que couronnent des constructions romaines et du Moyen âge. Le parement intérieur est formé de blocs polygonaux. Les deux parements de la muraille de 4^{m} d'épaisseur, comprennent un ouvrage en grandes briques crues.

Bassin de l'Èbre, provinces de Castellon de la Plana et de Valence. — Calaceite est une localité de la province de Teruel située sur la pente occidentale de la partie des monts ibériques qui barre le bassin de l'Èbre à 40 kilomètres de l'embouchure du fleuve. On y a fouillé une station de l'âge du fer dont les habitations rappellent celles de Puig-Castelar. Parmi les objets recueillis, il y a les séries céramiques importées et indigènes des stations du littoral et une stèle décorée en creux d'un cavalier. — En remontant l'Èbre, dans la région de Saragosse, il a été recueilli, avec de grandes jarres peintes comme les vases ibéro-grecs, des poteries semblables à celles du littoral. Une nécropole d'incinération est signalée à Huesca à 60 kilomètres au nord de Saragosse. — Dans la Haute vallée du Jalon, affluent de l'Èbre, qui fait communiquer le bassin de ce fleuve avec ceux du Duero, du Tage, du Guadalaviar et du Sucar, trois nécropoles à incinération très importantes, ont été étudiées. La première à Aguilar de Anguita est nettement rapportée au 1er âge du fer par des poignards à antennes, une lance en fer et des fibules; la seconde en descendant le fleuve, à Arcos, est du 2e âge du fer avec une épée et des fibules de La Tène; la troisième à Calatyud, l'ancienne *Bilbilis*, est également du 2e âge du fer par ses riches mobiliers, qui rappellent ceux des sépultures du même âge à Toulouse. — A 50 kilomètres au nord de Castellon de la Plena, près de la côte, les travaux du chemin de fer d'Almansa à Tarragone ont traversé une nécro-

pole, que ses mobiliers recueillis à Valence, vases ollaires, bracelets et fibules de bronze et bracelets de fer, paraissent rapporter aux deux périodes de l'âge du fer de la péninsule. — Dans la muraille de Murviedro, l'ancienne Sagonte, il existe des assises en grands matériaux d'appareil polygonal.

Régions d'Alicante et de Murcie, bords du plateau de la Manche à Albacète. — A Javea, près du port de Denia, il a été trouvé dans une urne cinéraire un trésor composé d'un diadème en or et de deux armilla en argent, qui peuvent se rapporter à la période de l'âge du fer postérieure au quatrième siècle. — A Elche, dans les ruines de la ville romaine d'*Ilici*, on a recueilli des poteries attiques à figures rouges, des poteries campaniennes et ibéro-grecques et des monnaies ibériques qui proviennent d'un établissement préromain. C'est dans cette petite localité qu'a été découvert le buste du Louvre dit *la dame d'Elche.* — Les provinces de Valence et d'Alicante sont séparées par un long contrefort des montagnes qui bordent le plateau des Castilles. Les deux pentes très fertiles du contrefort ont été de tout temps habitées, et les vestiges antiques y abondent. A Yékla, sur la pente sud, au Cerro de los Santos, près des ruines d'un sanctuaire, on a trouvé une centaine de statues et de statuettes de prêtresses et d'orantes, une trentaine de statues viriles et cinquante bustes. Toutes ces figures laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'anatomie; sur certaines d'entre elles les yeux et la chevelure rappellent des figures de la Chaldée et de l'art grec archaïque; tandis que des parures de prêtresses se rapporteraient aux arts mycénien et phénicien. Sur la pente nord du contrefort et dans le voisinage d'Albacète, des bustes d'hommes, un taureau à face humaine et des sphinx aux ailes éployées ont été recueillies près de sépultures. — Dans la plaine de Murcie, à Orihuela, l'*orelis* romaine, la grande nécropole de San-Anton renferme des sépultures de tous les âges depuis le néolithique. Dans les tombes de l'âge du fer, il a été recueilli des poteries ibéro-grecques et campaniennes et des amphores cylindriques à petites anses qui rap-

pellent les sépultures du 2e âge du fer de la péninsule. Dans trois autres stations de la région, probablement dans des cimetières, il a été trouvé des figures mutilées de taureau et de griffons.

Régions de l'Almanzora et d'Almeria; Malaga. — Près du port de Villaricos se trouvent les vestiges de la colonie carthaginoise qui a précédé celle de Baria fondée par les Romains. La nécropole renferme trois groupes de tombes préromaines. Celles d'inhumation sont nettement puniques. Des sépultures à inhumation et à incinération dans de grandes cryptes avec galeries d'accès, contiennent également des mobiliers puniques. Le troisième groupe est à incinération avec des urnes déposées en terre libre ou entourées de dalles, et des mobiliers où l'on rencontre des objets puniques : œufs d'autruche peints, amulettes égyptisantes, et des vases attiques et campaniens, associés à des armes et des parures des deux âges du fer de la péninsule, épées à antennes et fibules du Hallstatt, sabres machæra, pointes de lances, fibules de La Tène et fibules annulaires. — A Malaga, des couches à débris ont donné de nombreux objets, parmi lesquels des poteries puniques et ibéro-grecques et des médailles préromaines.

b). Régions du Versant océanique.

Bassin de la Garonne. — Ce bassin est limité à l'Ouest, par la mer; au Nord, par les collines du Périgord et les montagnes du Limousin; à l'Est, par des contreforts du Plateau central : collines du Quercy et du Rouergue et montagnes de la Lozère, et au Sud, par les Pyrénées centrales.

Partie inférieure et moyenne. — Des pièces à la croix ont été trouvées à Blaye. Des monnaies gauloises en électron aux environs de Bordeaux, trois épées à antennes et un trésor de pièces à la croix, dans la région de Périgueux. — Dans la Corrèze, on a signalé près de Brive, des sépultures

des deux âges du fer. — Sur le plateau du Cantal, entre Saint-Flour et Murat et au col de Neussargues, de nombreuses sépultures sous tumulus ont donné des armes et des parures des deux périodes du Hallstatt de la Gaule orientale, parmi lesquelles trois grandes épées à crans en fer et des objets caractéristiques de La Tène. — A Agen, sur l'oppidum de Bellevue qui domine la ville au Nord, il a été recueilli dans des couches à débris et des puits funéraires, des fibules de La Tène 2 et 3, des bracelets de bronze et des poteries qui rappellent celles de Toulouse. Trois épées à antennes proviennent des sépultures de la région. — Au Mas-d'Agenais, une vaste nécropole à incinération en petits puits ou silos, a fourni des poteries rappelant celles des deux périodes de Toulouse, des vases campaniens et des amphores italo-grecques. — Dans les trois oppida du Lot : Le Puy d'Issolud, Murcens et Luzerche, il a été recueilli des poteries, des amphores italo-grecques et des monnaies gauloises. Murcens était défendu par le mur gaulois dit à trois matériaux. Dans d'autres parties du Lot, on a trouvé des pièces à la croix, une grande épée en fer de la 1re période du Hallstatt et une épée à antennes. — Enfin, dans la Lozère, une sépulture sous tumulus renfermait une grande épée du Hallstatt I.

Partie supérieure. — Nous rappellerons seulement les principales découvertes de cette région, classées par nos recherches en trois périodes : la première, antérieure au quatrième siècle; la seconde, qui comprend les quatrième, troisième et deuxième siècles, et la troisième, le premier siècle de la conquête romaine. — Dans le Tarn, aux environs d'Albi et de Castres, il existe des oppida où la 2e période du Hallstatt et celle de La Tène sont représentées par des objets caractéristiques de ces périodes dans la Gaule orientale. — Trois nécropoles à incinération importantes à Saint-Sulpice-la-Pointe et aux environs de Castres, ont donné des armes, des parures et des poteries caractéristiques de la première période du fer de la région. Un trésor de bijoux gaulois en or de la 2e période du fer de la Gaule orientale provient

d'une sépulture des environs d'Albi. — Ce sont les couches à débris de Vieille-Toulouse et les sépultures de Saint-Roch du faubourg Saint-Michel de Toulouse, qui nous ont permis d'établir les caractéristiques des deux âges du fer de la région. — Dans l'Ariège et différentes parties de la Garonne haute, cinq nécropoles à incinération importantes sont classées par leurs mobiliers à la 1re période du fer de la région, avec quelques indications que la 2e période aurait été méconnue dans certaines tombes. Les sépultures sont entourées de cercles de pierres, comme celles du Hallstatt II de l'Italie du Nord.

Bassin de l'Adour. — Ce bassin est limité au Nord par la région des Landes, au Sud par les Basses-Pyrénées. Dans une vaste nécropole à incinérations sous tumulus, qui s'étend sur une trentaine de lieues du plateau de Lannemezan à Dax, les sépultures fouillées à Avezac-Prat et au camp de Ger ont donné les résultats suivants. A Avezac-Prat, les dispositions des tombes reproduisent celles du Hallsttat II de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud; on y trouve les cercles de pierres intérieures au tumulus et des chapes d'argile protégeant les restes humains. La composition du mobilier est également la même : épées à antennes, une lance de fer, parures, fibules, grandes urnes cinéraires avec dessins géométriques et poteries accessoires contenant des offrandes alimentaires.

Région des Cantabres et des Asturies; Galice. — Les bandeaux d'or du Louvre dits de Cacérès, ornés de scènes de guerre et de chasse estampées, auraient été trouvés dans les Asturies d'après les savants espagnols. Le style des figures rappelle l'art du Dipylon, comme cela a été dit, de sorte que l'on pourrait les rapporter à la 1re période du fer de la région. — En Galice, des sépultures sous tumulus ont été signalées à Ortiguera près de la Corogne, et l'on a trouvé une épée à antennes à Vivero, et, sur différents points, des fibules du 1er âge du fer semblables à celles du bassin de l'Adour. —

Les Citanias de la région du Minho ont des enceintes de grands matériaux, et l'on y voit de petites habitations à plans circulaires, dont les murs sont formés de dalles. Dans la décoration en creux de portes trapézoïdales et de panneaux, on trouve des tresses, des torsades, des entrelacs, des figures géométriques et des swastikas qui rappellent, avec des motifs Dipyliens, des ornements de l'Étrurie. Une inscription latine sur un tympan montre que les citanias étaient encore habitées à l'époque de la conquête romaine. Parmi les objets recueillis, il y a des fibules annulaires et des fibules au cavalier, ces dernières semblables à celles de Marzabotto dans le Bolonais.

Bassin du Duero. — Numance était située presqu'aux sources du Duero, fleuve dont le cours est de 150 lieues. Des fouilles récentes ont mis au jour les substructures de la célèbre ville celtibérienne et celles du municipe romain bâti sur ses ruines, en même temps que le plan des camps de Scipion. Dans la couche celtibérienne, on a trouvé quelques armes, des fibules de La Tène 1 et 2, des fibules annulaires et des poteries qui sont de trois sortes. Les unes rappellent la céramique du bronze; d'autres sont celtiques de formes et de décorations; la troisième série comprend de nombreux vases ibéro-grecs peints en noir ou à l'ocre de sujets très variés. Il n'a été trouvé dans cette couche ni poteries grecques et campaniennes, ni amphores italo-grecques; tandis qu'on rencontre les dernières dans les camps de Scipion et dans la ville romaine.

Bassins du Tage et du Guadiana. — Près de l'embouchure du Tage, à Alcacer do Sal, la *Salicia* romaine, une nécropole d'incinération explorée il y a longtemps déjà, a donné des mobiliers qui se rapportent aux deux périodes de l'âge du fer : épées à antennes, lances et sabres grecs machaera, torques, bracelets et des monnaies grecques et ibériques. — Le musée de Madrid possède des bracelets et des figurines en bronze et en os qui proviennent de la région. — Près de l'embouchure du Guadiana, des sépultures d'inhumation sous tumulus avec cistes ont fourni des mobiliers

qui semblent indiquer que les unes sont de l'âge du bronze, les autres du 1er âge du fer de la contrée.

Bassin du Guadalquivir. — A Carmona en amont de Séville, la rive gauche du Guadalquivir est longée par une chaîne de collines appelées les Alcores, derrière laquelle, du côté opposé au fleuve, s'étend la plaine fertile de la Véga. Les populations qui se sont succédé depuis l'époque néolithique jusqu'à la domination romaine, ont laissé leurs sépultures sur les bords des collines, et voici les observations auxquelles ont donné lieu les nécropoles de l'âge du fer disséminées sur une trentaine de kilomètres en amont et en aval de Carmona. 1° Des sépultures à incinération sous tumulus sont rapportées par les mobiliers à l'âge du bronze. 2° Des sépultures à incinération sous tumulus ou sous tertres, quelques-unes avec la fosse de crémation, reproduisent des dispositions des tumulus de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. On y a trouvé une grande fibule-arbalète en argent et des plaques de ceinturon de la 2e période du Hallstatt, des lames d'ivoire gravées au trait de scènes de chasse empruntées à la vie de l'Orient que l'on a attribuées à l'industrie punique, et des vases de couleur sombre de formes celtiques ornés de dessins géométriques. 3° Dans des sépultures à incinération, en sol plat, on a recueilli des bracelets ouverts terminés par des boules et une fibule serpentiforme du Hallstatt II, des lames d'ivoire gravées, des poteries puniques et ibéro-grecques, et des poteries de formes celtiques, décorées de dessins géométriques comme les vases du sud de la France. 4° Des sépultures à incinération sont nettement romaines. En résumé, une première période du fer est largement représentée dans les sépultures des Alcores; une deuxième l'est incontestablement dans nombre de tombes, peut-être adventices, qui n'ont pas été distinguées, notamment dans celles où l'on a trouvé des poteries ibéro-grecques. — A Osuna, l'ancienne *Ursao* romaine, située à 75 kil. au sud de Carmona, trois groupes de monuments sculptés, la plupart préromains, ont été étudiés, savoir : 1° Sur quatre

décorations architecturales, on voit quelques motifs, tresses et torsades, des citanias du Minho, et un chapiteau grec ou gréco-romain. 2° Des fragments de quatre frises provenant d'édifices, représentent des scènes de guerre où des combattants sont costumés à la grecque, et une cérémonie religieuse, avec un prêtre, une prêtresse et une joueuse de double flûte grecque. Des animaux, bélier, mouton, cheval et taureau sont figurés en relief ou en haut-relief. Comme au Cerro de los Santos l'anatomie des sujets laisse beaucoup à désirer. — A Almedinilla, village situé à 35 kil. au sud de Cordoue, de très nombreuses sépultures à incinération en sol plat fouillées sans méthode, ont fourni des sabres machaera aux poignées finement décorées de motifs helléniques, des outils, des parures, et une céramique composée de poteries indigènes carénées, de vases ibéro-grecs peints, et de poteries noires ou grises de formes grecques. qui rapportent la nécropole au 2e âge du fer de la contrée.

3. *Classement chronologique des Stations et nouvelles indications sur la protohistoire des deux contrées.*

a) Classement chronologique des Stations.

Les découvertes de l'âge du fer faites dans la vaste contrée qui comprend la Gaule du Sud et la péninsule hispanique, se classent en quatre périodes successives caractérisées par des éléments de civilisations semblables à ceux de la région de Toulouse; à savoir : la fin de l'âge du bronze; un 1er âge du fer antérieur au IVe siècle; un 2e âge du fer aux IVe et IIIe siècles, qui se maintient au IIe dans certaines régions, et les premiers temps de la conquête romaine dans presque toutes les parties des deux contrées.

Fin de l'âge du bronze. — Des dépôts de bronze des régions du Gard et de l'Hérault, et nombre d'objets isolés trouvés dans le sud de la France et dans le nord de l'Espagne se rapportent à la dernière période du bronze des contrées

occidentales de l'Europe. On doit y joindre les sépultures à incinération sous tumulus du Guadiana et des Alcores, peut-être certaines sépultures de Vieille-Toulouse et, vraisemblablement, les poteries avec décors profondément incisés des grottes du Gard et de la Catalogne, ainsi que quelques poteries de Numance.

1re Période du fer, antérieure au IVe siècle. — Une première subdivision qui n'existe pas à Toulouse, est formée par les stations qui jalonnent les bords ouest du Plateau central dans le Cantal, le Lot, l'Aveyron et la Lozère. Dans des sépultures à incinération sous tumulus, on a trouvé six exemplaires de la grande épée de fer à crans, des parures et des ustensiles, caractéristiques de la période du Hallstatt I dans la Gaule orientale, qui est antérieure au sixième siècle. — La 2e subdivision est caractérisée par des sépultures à incinération dont les dispositions reproduisent l'un ou l'autre mode des contrées du Hallstatt, et des mobiliers qui renferment des armes, des parures, des fibules et des types céramiques de la 2e période du 1er âge du fer de ces contrées. C'est donc aux sixième et cinquième siècles que tous ces documents doivent être attribués comme dans la région de Toulouse. Jusqu'ici, en effet, aucune observation ne permet d'admettre que les types industriels du Hallstatt se soient maintenus au-delà du cinquième siècle, dans certaines régions. Quant à la répartition des stations, villes, oppida, et lieux de trouvailles, qui semblent avoir été presque tous créés au commencement de la période, voici ce que l'on observe. On les rencontre surtout dans les régions des deux contrées où les populations actuelles sont les plus denses en raison de la fertilité du sol et de l'exploitation d'autres richesses naturelles, sur les grandes voies du commerce et sur le littoral. Dans la Gaule du sud, elles sont échelonnées dans les vallées et jusque dans les régions montagneuses, et deux villes de commerce et de transit, Narbonne et Toulouse, existent déjà. Dans la péninsule on les trouve en Galice, dans les riches plaines qui longent le littoral méditerranéen

et dans les grandes vallées du Tage et du Guadalquivir. Sur le vaste plateau des Castilles, les seules stations connues sont situées dans les régions de Soria et de Calatayud, c'est-à-dire, pour la deuxième région, dans la vallée qui fait communiquer le bassin de l'Èbre avec ceux du Duero, du Tage et du Guadalquivir.

2e *Période du fer, postérieure au Ve siècle.* — La période est caractérisée dans toutes les régions comme à Toulouse, par une transformation complète de l'industrie et du commerce. Les types du 1er âge du fer, armes, parures, céramique, sont remplacés par ceux des deux premières périodes du 2e âge du fer, dit de La Tène dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest. Toutefois, ces objets se trouvent mélangés, dans les régions du littoral méditerranéen notamment, avec des produits variés, armes, parures, céramique importés des pays de civilisations supérieures, et d'autres objets imités ou inspirés des modèles étrangers. On constate également, qu'à partir du troisième siècle, les peuples du littoral adoptent la monnaie dont les symboles sont imités de ceux des pays grecs ou puniques. Dans certaines régions du littoral voisines de colonies grecques, on constate des imitations dans les enceintes des villes, les édifices et les habitations, ainsi que dans les objets de l'industrie, armes, parures et céramique. La décoration des vases peints ibéro-grecs se compose presque uniquement de motifs helléniques, le plus souvent maladroitement interprétés. L'imitation s'élève parfois jusqu'à des œuvres plastiques. Dans toutes ces transformations, les rites funéraires n'ont pas changé; mais la richesse des mobiliers témoigne de la prospérité croissante des deux contrées. Les agglomérations sont les mêmes que dans la période précédente, sous la réserve que celles des Pyrénées centrales ont presque entièrement disparu, et que certaines villes ou stations se sont considérablement accrues.

4e *Période.* — Cette période répond à la conquête romaine au deuxième siècle de la péninsule hispanique et d'une par-

tie de la Gaule du Sud. Les rites funéraires n'ont pas changé, mais les couches à débris et les mobiliers des sépultures révèlent une grande importation de produits italiques, et l'imitation progressive par l'industrie indigène des types gréco-romains, non seulement dans les régions conquises, mais encore, pour la Gaule, dans celles qui devaient rester indépendantes jusqu'à la soumission définitive du pays. On constate également dans les deux contrées l'abandon de la plupart des stations situées sur des hauteurs et la fondation de villes dans les plaines voisines.

b). Nouvelles indications sur la protohistoire des deux contrées.

Rapprochées des informations des textes, les découvertes archéologiques faites depuis une quarantaine d'années dans le Sud de la France et dans la péninsule hispanique conduisent aux interprétations suivantes.

VIIIe et VIIe siècles. — Au début de l'époque protohistorique, huitième siècle, le sud de la Gaule est habité par des peuples ligures et la péninsule par les Ibères. Une industrie métallique qui paraît commune aux deux contrées, est représentée par les armes et les parures de la dernière période du bronze de l'Europe occidentale; des sépultures à incinération sous tumulus ou en sol plat, trouvées à l'embouchure du Guadiana, celles d'Orihuela (prov. de Murcie) et peut-être les plus anciennes de Vieille-Toulouse, pourraient être rapportées à cette époque. Le seul événement politique révélé, c'est qu'à la fin de la période il y avait déjà sur les bords du Plateau central de la France, qui s'étendent du Cantal à la Lozère, un peuple armé de la grande épée de fer Hallstattienne, qui ensevelissait ses morts sous des tumulus avec des mobiliers composés de la même manière que ceux de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale.

VIe et Ve siècles. — L'industrie de l'âge du bronze a entièrement disparu. Elle est remplacée par celle de la

deuxième période du Hallstatt, avec quelques particularités des parures et des poteries, différant parfois d'une région à l'autre comme dans l'Allemagne du Sud et les contrées environnantes. Les objets recueillis ne témoignent d'aucune influence des colonies grecques et puniques en relations avec les peuples du littoral méditerranéen, si l'on excepte des enceintes de places de refuge et quelques objets de luxe importés. Le rite de l'incinération suivi exclusivement dans les deux contrées, serait un legs de l'âge du bronze. Avec les modifications de l'industrie, on constate partout la création de nombreux établissements de toute nature, militaires, agricoles, pastoraux, commerciaux et maritimes. Certaines agglomérations sont particulièrement importantes, notamment celles du bassin de l'Adour et du Haut-Jalon, en Espagne.

Sur l'origine de cette transformation uniforme de la civilisation de deux peuples de race différente, on avait pensé, quand il ne s'agissait que de trouvailles faites dans la Gaule du Sud-Ouest, à une transmission par des industriels et des commerçants venus des pays où le travail du fer était pratiqué. Aujourd'hui, en présence des découvertes faites dans toutes les régions des deux contrées, cette opinion ne peut plus être soutenue, et reprenant les textes d'Hécatée et d'Hérodote et le passage d'Avienus qui fait arriver les Celtes dans l'est de la Gaule au septième siècle, on est conduit à admettre qu'à la fin du même siècle, les Celtes déjà fixés sur les bords du Plateau central, chez lesquels la civilisation du Hallstatt II a remplacé celle du Hallstatt I, sont descendus dans les plaines du Sud-Ouest de la Gaule et dans la péninsule, dont ils ont dominé les populations par la supériorité de leur armement, et probablement de leur état social et politique. Avec de faibles contingents établis dans des positions défensives, ils ont pu faire de nombreuses stations pour l'exploitation des richesses naturelles des deux pays. Cette domination n'aurait pas du reste empêché les luttes des différents peuples entre eux, et notamment l'établissement des Ibères entre les Pyrénées et le Rhône au cinquième siècle.

IVe et IIIe siècles. — Les stations de la période précédente sont conservées, mais l'importance de quelques-unes a beaucoup diminué. Dès le commencement du quatrième siècle, peut-être avant, l'industrie des deux contrées subit la transformation qui s'est produite à la même époque dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud Ouest. Tous les types du Hallstatt disparaissent et sont remplacés par ceux de La Tène. En même temps, l'influence des colonies grecques sur les mœurs et les habitudes des peuples du littoral méditerranéen, est révélée par de nombreuses importations d'objets de luxe et les imitations faites par les indigènes dans les habitations et les ornements des villes, l'industrie et la décoration des objets. Dans certaines régions, des monuments figurés où l'inhabileté des barbares se trahit par des défauts d'anatomie et des stylisations empruntées à des civilisations disparues, rappellent des luttes des peuples barbares entre eux et des sanctuaires vénérés comme ceux de la Grèce, ainsi que des sépultures gardées par des animaux fantastiques de l'art grec orientalisant. Les rites funéraires ne sont pas modifiés.

Sur les origines de la transformation de la civilisation des deux contrées au IVe siècle, on ne peut plus invoquer la domination d'un peuple étranger. Les peuples du sud de la Gaule et de la péninsule se sont affranchis; ce dont témoignent, pour l'Espagne, les textes qui font connaître l'existence au troisième siècle, d'un état celtibérien dont les limites mal définies ne paraissent pas dépasser l'Aragon et les Castilles, et, pour la Gaule, le fait que les tribus dont le territoire a été traversé par l'armée d'Annibal, étaient toutes celtiques, et que c'est à cette époque que le Druidisme a été introduit en Gaule. La domination des Celtes de la Gaule orientale avait donc pris fin; mais les longues relations politiques et commerciales avec les peuples des contrées où la civilisation de La Tène a été créée, a suffi pour produire une transformation semblable dans le Sud de la Gaule et dans la péninsule. Toutefois, le voisinage des colonies grecques a donné un caractère tout particulier à la civilisation de

La Tène sur le littoral méditerranéen, en provoquant de nombreuses imitations dans l'installation des villes barbares, l'industrie, le commerce, l'art et la décoration, et jusque dans l'adoption de pratiques des cultes helléniques. Il n'y a donc pas eu de civilisations particulières à chacune des deux contrées; mais des adaptations différentes de la civilisation de La Tène, notamment dans les régions du littoral.

IIe et Ier siècles. — Les récits relatifs à la seconde guerre punique à la fin du troisième siècle, et à la conquête romaine de l'Espagne et du Sud-Est de la Gaule au deuxième, ont fait connaître quelques détails sur les mœurs et les coutumes des peuples des deux contrées. Les fouilles récentes de Numance et d'Ampurias apportent de nombreuses précisions sur des éléments de leurs civilisations; en même temps que les découvertes faites dans toutes les parties des deux contrées, notamment sur le littoral méditerranéen, montrent les transformations que la domination romaine a apportée dans l'industrie des peuples barbares par l'imitation progressive des types gréco-romains. On constate en outre que ces transformations se sont fait sentir dans la Gaule du Sud sur les régions voisines de la Province, qui devaient rester indépendantes jusqu'à la soumission de la Gaule.

En résumé, nos recherches dans la Gaule du Sud et la péninsule hispanique ont fait connaître de nombreux éléments des civilisations qui se sont succédé dans ces pays aux diverses périodes de la protohistoire. Ces éléments sont semblables à ceux des civilisations contemporaines de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud, sous la réserve des particularités signalées dans les régions du littoral méditerranéen en contact avec les colonies helléniques et puniques. Cette dernière constatation déjà faite dans d'autres régions du littoral de la Méditerranée et du Pont-Euxin, nous a engagé à reprendre l'étude des documents recueillis dans les autres contrées de l'Europe barbare. C'est ainsi que

nous avons été conduit à réunir dans une synthèse, — la première qui ait été présentée, — l'ensemble des découvertes archéologiques, qui, depuis 50 ans, forment une nouvelle branche des sciences auxiliaires de l'Histoire. Le chapitre que l'on va lire expose cette synthèse avec le résumé des principaux faits qui l'appuient.

B). L'EUROPE BARBARE DANS SON ENSEMBLE.

1. *La protohistoire en 1897.*

L'interprétation de textes parfois très obscurs et les études de linguistique du siècle dernier ont fait connaître la répartition des races et des peuples au VIIIe siècle av. J.-C. Mais ce n'est guère qu'à partir de l'époque où quelques-uns de ces peuples ont été en contact avec les nations supérieures du bassin méditerranéen, que certains traits de leurs civilisations apparaissent. Pour l'Espagne et la Gaule en particulier, les renseignements des historiens et des géographes ne remontent pas au delà de la conquête romaine. Or, de 1860 à 1897, les découvertes archéologiques faites dans l'Italie centrale et septentrionale et dans l'Allemagne du Sud et la Gaule de l'Est ont fourni à la protohistoire des contributions importantes, que l'on peut résumer ainsi pour chacune des quatre périodes de deux siècles qui répondent aux phases principales de l'histoire des civilisations supérieures.

Aux huitième et septième siècles, les industries de l'Europe occidentale sont celles du dernier âge du bronze des divers pays. On constate toutefois, qu'en Italie, les colonies grecques du littoral importent déjà des objets de luxe qui provoquent des imitations chez les indigènes, et que dans l'Allemagne du Sud, le travail du fer s'est assez développé pour reproduire la grande épée à crans de bronze de la période précédente. Les rites funéraires subissent en même temps des modifications dans ce dernier pays.

Aux sixième et cinquième siècles, les industries des pays septentrionaux n'ont pas subi de changements. Celles des contrées occidentales, Gaule du Sud et péninsule hispanique ne sont pas connues. En revanche, en Italie et dans l'Allemagne du Sud, le fer et le bronze laminé devenus d'un usage commun, ont amené un développement considérable de l'industrie. En Étrurie, l'imitation des modèles helléniques est presque générale dans les constructions, les objets usuels, l'art et la décoration ; tandis que, dans la région Cispadane les indigènes fabriquent avec le fer et le bronze laminé de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. — Dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, une industrie, dite *de Hallstatt*, est créée, que caractérisent des types uniformes d'armes, de parures et d'ustensiles, les uns semblables à ceux de la période précédente, les autres nouveaux.

En admettant l'interprétation du texte d'Avienus qui fait arriver les Celtes dans la Gaule orientale au VIIe siècle av. J.-C., ces découvertes appuyaient l'opinion de certains historiens, qui pensaient que les Hyperboréens de l'Allemagne du Sud étaient Celtes, et qu'un grand empire qui, d'après Hérodote, comprenait toutes les contrées occidentales, avait été fondé par eux au sixième siècle. Les autres événements politiques révélés par ces découvertes se rapportent à l'influence que le commerce grec exerce sur les industries italiques, et des relations commerciales auxquelles est généralement attribuée le présence de quelques objets Hallstattiens dans la Gaule du Sud et les contrées à l'Est des Alpes. Les origines de la civilisation du Hallstatt restent inconnues.

Aux quatrième et troisième siècles, les industries des contrées septentrionales et du Nord-Ouest ne sont pas modifiées. Celles des pays occidentaux, Gaule du Sud et péninsule hispanique, sont rapportées à des civilisations particulières à ces pays dont les éléments caractéristiques n'ont pas encore été déterminés. Dans la Gaule orientale et l'Allemagne du

Sud-Ouest au contraire, la civilisation du Hallstatt a fait place à celle de *La Tène*, dont les types d'armes, de parures et d'ustensiles et les usages funéraires diffèrent de ceux de la période précédente. Les mêmes éléments, rencontrés dans l'Italie du Nord et dans l'Illyrie Nord-Ouest, sont rapportés aux établissements gaulois faits dans ces contrées aux quatrième et troisième siècles d'après les textes. Sur les origines de la civilisation de La Tène, il n'a, du reste, été fait aucune hypothèse plausible. Nous devons ajouter que quelques poteries attiques, trouvées dans la Gaule orientale, témoignent de relations commerciales avec les colonies grecques du littoral.

Aux deuxième et premier siècles, les industries des contrées septentrionales ne paraissent pas notablement modifiées, à l'exception des îles bretonnes où une invasion belge a introduit la civilisation de La Tène au commencement du deuxième siècle. — Avec la domination de Rome sur l'Italie entière, disparaissent les types hellénisés de l'industrie des régions centrale et méridionale, que remplacent les produits gréco-romains. — En Gaule, les fouilles d'Alésia et de Bibracte révèlent de nombreux éléments des civilisations de ces régions dans la première moitié du premier siècle; elles apportent en même temps des précisions sur les moyens mis en œuvre dans la guerre de l'Indépendance. — On admet d'ailleurs qu'aussitôt après la conquête les industries des contrées barbares se sont transformées en imitant les types italiques.

En résumé, les découvertes archéologiques antérieures à 1897, avaient fait connaître, avec la chronologie des documents recueillis en Italie et dans l'Allemagne du Sud, l'influence des colonies helléniques sur de nombreux éléments de la civilisation des Etrusques. Quant aux transformations de l'industrie de l'Italie septentrionale aux septième et sixième siècles, et celles de l'Allemagne du Sud et de la Gaule de l'Est, aux sixième et quatrième siècles, elles étaient attribuées aux efforts des indigènes, favorisés dans les dernières

contrées du moins, par de nombreux gisements de fer. D'ailleurs, aucun événement politique n'avait été rattaché à ces modifications des industries barbares, en dehors des relations commerciales de l'Italie avec les pays grecs dès le huitième siècle, et de quelques contrées situées à l'Est et à l'Ouest des Alpes, avec les peuples de l'Allemagne du Sud. On avait constaté en outre, que les industries des contrées septentrionales n'avaient pas subi de changements notables aux diverses périodes de la protohistoire.

2. *La protohistoire de l'Europe barbare d'après les découvertes archéologiques récentes.*

C'est seulement en 1900 que Montelius a publié un mémoire résumé sur les caractéristiques des diverses périodes de l'*âge du fer en France et dans les autres pays celtiques*, qui devait servir de guide aux archéologues. C'est précisément à ce moment que nous venions de faire les découvertes qui avaient classé les différents gisements du Sud-Ouest de la France, en même temps qu'elles avaient montré l'importance de la céramique pour déterminer l'âge d'une station quand les éléments métalliques font défaut. Nos études ont été poursuivies dans le Sud-Est de la France et dans la péninsule hispanique; ce sont ces nouveaux documents qui nous ont aidé à tracer pour les diverses périodes de la protohistoire le tableau des transformations des civilisations barbares.

VIIIe ET VIIe SIÈCLES

Peuples supérieurs et peuples barbares. — En laissant de côté l'Égypte et l'empire Assyrien, les Grecs et les Phéniciens sont les seuls peuples supérieurs en relations avec les barbares pendant la période. Des cités grecques de la métropole partent déjà de nombreuses colonies pour le littoral de l'Asie Mineure et du Pont-Euxin et les côtes de l'Italie méridionale et de la Sicile. Quant aux Phéniciens, leurs vaisseaux continuent à

parcourir les rivages de la Méditerranée, de l'Océan Atlantique, de la mer du Nord et de la Baltique.

Des textes grecs et les travaux des linguistes du siècle dernier, ont fait connaître la répartition des races et des peuples barbares au commencement du huitième siècle. Les Scythes occupent le grand steppe qui s'étend de la mer Caspienne aux Carpathes; les Thraco-Illyriens, le nord de la péninsule des Balkans; les Ombriens, l'Italie, à l'exception de Toscane habitée par les Etrusques d'une origine encore discutée. Les Hyperboréens répandus au nord des Alpes comprennent, d'après les linguistes, des Celtes dans l'Allemagne du Sud et des Germains dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie. Les Ligures sont en Gaule, les Ibères en Espagne et les Bretons en Angleterre. Les seules indications que l'on ait sur les civilisations de ces peuples, sont celles-ci. Les Scythes connaissaient le travail du fer dès le huitième siècle, et, au septième, ils ont ravagé pendant trente ans toutes les parties de l'Empire Assyrien en décadence; en Occident, leurs incursions se sont avancées jusqu'à l'Elbe. C'est, du reste, aux recherches archéologiques des trente dernières années que l'on doit l'attribution à la période de nombreux éléments des civilisations barbares restés inconnus jusqu'alors.

Caractéristiques des civilisations des peuples barbares. — Au commencement du huitième siècle, la civilisation de l'âge du bronze existe encore dans toutes les contrées. Dans quelques pays on rencontre des armes et des parures plus ou moins apparentées à la civilisation mycénienne. — En Etrurie, la plupart des villes confédérées ont été retrouvées avec leurs enceintes. Les sépultures à incinération en petits puits de l'âge du bronze ont disparu; elles sont remplacées par l'inhumation dans des fosses ou de grandes chambres. Les mobiliers funéraires renferment trois sortes de produits : des objets de fabrication indigène qui montrent que le travail du fer est encore très restreint; des vases grecs peints importés des colonies du littoral et des imitations de ces vases faites dans le pays. — Dans la région cispadane qui s'étend des Apen-

nins à l'Adriatique, la civilisation est différente. De grandes agglomérations existent à Bologne et dans le voisinage. Les sépultures à incinération en petits puits sont celles de l'âge du bronze. Les mobiliers comprennent : l'urne, d'une forme particulière, en poterie ou en bronze, des objets en bronze, parures, ustensiles et poteries, décorés de motifs géométriques Dipyliens. Sur des vases de bronze laminé, on voit estampées des scènes de la vie publique ou privée, et des figures d'animaux fantastiques de l'art grec orientalisant. — Une autre civilisation particulière est représentée par la nécropole de Novilara, dans la région d'Ancône, où, parmi des objets indigènes, on en voit quelques-uns inspirés de ceux des pays grecs. — Enfin, dans l'Istrie et la Carniole, voisines de la péninsule, des sépultures à incinération renferment avec des objets de types particuliers à la région, des armes et des parures manifestement importées de pays grecs ou d'Italie, ou imités, parmi lesquelles des vases en bronze laminés avec des décors estampés qui rappellent ceux de la Cispadane.

Dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, de nombreuses nécropoles et des sépultures isolées sous tumulus, à inhumation et à incinération, ont été fouillées. On y rencontre trois sortes d'objets : 1° des armes, parures et ustensiles de la dernière période du bronze; 2° des épées et couteaux des mêmes types, mais exécutés en fer forgé dans une seconde subdivision de la période; 3° quelques ustensiles venus de pays italiques. En même temps, les rites funéraires de l'âge du bronze sont modifiés par une proportion plus grande d'incinérations et par la composition du mobilier, qui, dans les tombes d'hommes de la seconde subdivision, renferme toujours des armes. Cette civilisation est désignée sous le nom de Hallstatt I.

Aucun changement ne s'est produit dans les contrées septentrionales et dans les pays occidentaux, îles bretonnes, Gaule du Nord-Ouest et du Sud et péninsule hispanique, où l'industrie et les usages funéraires sont ceux de la dernière période de l'âge du bronze.

Événements politiques révélés ou éclairés par les découvertes. — C'est certainement aux indigènes utilisant le bronze laminé dont l'emploi a pu leur être donné par les Grecs, que sont dus la plupart des nouveaux types industriels de l'Etrurie et de Cispadane. Mais le plus grand effort accompli dans la période est celui des Celtes de l'Allemagne du Sud qui ont réalisé le travail du fer au point de reproduire la grande épée à crans de l'âge du bronze. Les relations avec les colonies grecques du littoral, ont fait connaître aux peuples italiques, notamment aux Etrusques, des modèles qui ont été imités, et dont les motifs empruntés, les uns au Dipylien, les autres à l'art grec orientalisant et à l'art archaïque, ont servi à décorer les objets de luxe de travail indigène.

Nous avons déjà dit que, d'après l'interprétation de quelques vers d'Avienus, des tribus celtiques parties du littoral de la mer du Nord, se sont établies au VIIe siècle av. J.-C. dans la Gaule orientale. D'un autre côté, un texte d'Hécatée peut indiquer qu'au commencement du Ve siècle av. J.-C. les Celtes étaient descendus jusqu'au voisinage de Marseille que les Phocéens venaient de fonder. L'interprétation est contestée; or, les sépultures Halstattiennes I découvertes sur les bords du Plateau central appartenant au bassin de la Garonne semblent la confirmer. Nous ajoutons que la disparition au septième siècle, de tous les éléments de la civilisation du bronze dans la Gaule orientale et le Plateau central, peut témoigner que les Celtes y dominaient les populations ligures au milieu desquelles ils s'étaient établis. — Il n'en a pas été de même des incursions des Scythes dans l'Europe occidentale; elles n'ont laissé d'autres vestiges que des sépultures avec mobiliers très pauvres en Transylvanie et quelques riches parures dans le Brandebourg.

Ve ET VIe SIÈCLES (planche IV).

Peuples supérieurs et peuples barbares. — L'organisation politique des Villes de la Grèce est terminée et leurs populations augmentées se répandent dans de nouvelles colonies sur le littoral du Pont-Euxin et de la Méditerranée.

Pl. IV. — Europe barbare. — Différentes civilisations aux VIe et Ve siècles av. J.-C.

La prise de Tyr par les Assyriens porte un coup fatal au commerce phénicien, auquel Carthage succède dans le bassin occidental de la Méditerranée. Au commencement du cinquième siècle les Carthaginois alliés aux Étrusques tentent d'empêcher les Grecs de l'Italie méridionale et les Phocéens de Marseille de développer leur commerce avec les barbares de la Gaule et de l'Espagne. Une défaite navale les rejette sur le littoral Sud-Ouest de l'Espagne, tandis que les Phocéens créent de nombreuses colonies de Nice au cap Nao près d'Alicante. A la même époque, les Perses veulent asservir les colonies helléniques de l'Asie Mineure et la Grèce elle-même; tous leurs efforts viennent échouer contre le patriotisme éclairé des Villes libres de la Grèce.

Les peuples des contrées barbares sont ceux de la période précédente; mais des groupements politiques se sont modifiés. D'après le texte d'Hérodote déjà cité, les Celtes occupent tout l'occident de l'Europe, c'est-à-dire la Gaule et l'Espagne; cette conclusion est contestée par quelques historiens. Au commencement du cinquième siècle, les Étrusques, dont la civilisation est très avancée, dominent la région Cispadane et l'Italie du Nord ainsi que la Campanie.

D'autre part, au cinquième siècle, des peuples ibères font des établissements en Gaule dans la région comprise entre le Rhône et les Pyrénées. Un passage de Tite-Live, qui n'est plus généralement admis, place au commencement du sixième siècle, l'expédition des Gaulois en Italie et la prise de Rome. Quant aux Scythes, et aux Thraco-Illyriens, Hérodote donne de nombreux details sur la civilisation de ces peuples; mais il laisse de côté nombre d'éléments que l'archéologie devait faire connaître.

Caractéristiques des civilisations des différents peuples barbares. — En Italie, les Étrusques ont une civilisation très avancée due en partie à des emprunts faits à la civilisation hellénique. En effet, si dans les chambres funéraires on trouve des objets d'une industrie locale, il en est beaucoup

d'autres importés des pays grecs ou imités de types helléniques. La même influence se manifeste dans l'architecture, les arts décoratifs et même la plastique, où, du reste, on constate degrés d'adaptation plus ou moins grandes. — Dans la Cispadane au contraire, l'industrie a conservé les types métalliques de la période précédente; c'est seulement au cinquième siècle que l'imitation des poteries helléniques commence, en même temps que les sépultures à incinération dans de petits puits sont remplacées par l'inhumation dans des fosses.

Dans la grande zone périphérique à la Méditerranée qui s'étend des Carpathes aux colonnes d'Hercule, à laquelle il faut ajouter une bande de l'Allemagne Nord-Est et le nord de l'Italie, les civilisations des différents peuples font place à une civilisation uniforme que l'on désigne sous le nom de Hallstatt II. Ses éléments uniformes se rapportent à l'industrie, à la décoration et aux rites funéraires. 1° Pour l'industrie, le fer et le bronze sont devenus d'un usage commun. Les produits comprennent des épées, des fibules et des ustensiles, imités de types italiques, avec une part laissée à l'adaptation qui peut varier d'une contrée à l'autre. Il en est de même de la céramique. Quant à la décoration, ses motifs sont géométriques. On rencontre en outre, surtout dans l'Allemagne du Sud, des parures et des ustensiles importés des pays italiques et helléniques. D'autre part, les types les plus nombreux et variés de parures et d'ustensiles se trouvent dans ce pays, qui était presque le seul en relation avec l'Italie dès la période précédente. 2° Pour les usages funéraires, voici ce que l'on observe. Chaque contrée a conservé les rites de la période précédente sous le rapport des dispositions de la sépulture et de l'état des restes humains ; dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, les tumulus et les tertres ont des proportions variables d'inhumés et d'incinérés. Dans les pays du Sud, l'incinération est exclusivement employée avec de petits puits en terre libre ou entourés de cercles de pierres; on rencontre toutefois des tumulus. En revanche, la composition du mobilier est devenue uni-

forme : parures et ustensiles, armes dans les tombes d'hommes, offrandes alimentaires et amulettes. — Comme les agglomérations de l'âge du bronze ne sont généralement pas connues, on peut admettre que les nombreux établissements de toute nature étudiés dans les différentes contrées datent de la période, en remarquant que des places de refuge du littoral méditerranéen ont des enceintes imitées des colonies grecques voisines, et que, dans ces régions, on rencontre quelques menus objets helléniques, notamment des poteries.

Les sépultures de la Russie méridionale ont fait connaître l'industrie des peuples Scythes et leurs coutumes funéraires. Mais jusqu'ici c'est seulement à partir du quatrième siècle que des objets grecs datent les riches mobiliers recueillis. — L'industrie des contrées septentrionales, Allemagne du Nord et Scandinavie, des Iles bretonnes et de la Gaule Nord-Ouest ne paraît pas modifiée; le bronze fondu y est toujours le seul métal en usage.

Événements politiques révélés ou éclairés. — Comme dans la période précédente, les transformations des civilisations barbares reconnaissent trois causes, l'effort des indigènes, les relations commerciales, notamment avec les peuples des civilisations supérieures, et la domination de certains peuples sur d'autres.

En Italie, l'influence des colonies grecques sur l'Etrurie est considérable. Elle se manifeste dans les constructions, l'industrie, les arts décoratifs et jusque dans la plastique. Par leur domination sur la Cispadane au cinquième siècle, les Etrusques y transmettent l'influence hellénique qui apparaît dans la décoration des objets, surtout dans la céramique. On constate en même temps, l'imitation des rites funéraires de l'Etrurie par la substitution de l'inhumation à l'incinération.

C'est dans l'Allemagne du Sud que les types métalliques de la civilisation du Hallstatt II ont été créés. Cette contrée était, en effet, presque la seule des contrées barbares en

relations de commerce avec l'Italie dès la période précédente. Quant à la transmission des nouveaux types aux contrées situées à l'Est et à l'Ouest du massif alpin, on avait pensé tout d'abord, lors des premières découvertes de la Gaule du Sud, à des relations commerciales. Or, la constatation que dans cette contrée comme dans les autres pays hallstattiens, tous les éléments des civilisations du bronze ont disparu pour faire place, non seulement aux nouveaux types métalliques, mais encore à ceux de la céramique et à l'adoption de certains rites funéraires de l'Allemagne du Sud, ne permet plus de soutenir cette opinion. On est donc obligé d'invoquer la domination des Celtes sur toutes ces contrées aux sixième et cinquième siècles. C'est ce que pensent depuis longtemps des historiens qui s'appuient, pour les contrées occidentales sur les textes d'Hécatée et d'Hérodote, et pour les contrées orientales sur les travaux de linguistique et la toponymie, confirmés aujourd'hui par les découvertes archéologiques.

Quant aux Germains, qu'un texte du troisième siècle présente affranchis de la longue domination des Celtes, que les études linguistiques avaient du reste mis au jour, ce serait le genre de vie de ces peuples sylvicoles qui les aurait tenus en dehors de la civilisation Hallstattienne II.

On doit remarquer que la domination des Celtes sur les contrées auxquelles ils ont imposé leur civilisation, en a fait les intermédiaires du commerce des peuples supérieurs de la Méditerranée avec les Barbares. A l'Est des Alpes, les Celtes tiennent la grande voie de l'Adriatique à la Baltique; à travers les Alpes, tous les passages qui conduisent d'Italie dans les régions du Haut-Danube et du Rhin; sur le littoral de la Gaule et de l'Espagne, ils sont en contact avec Marseille et ses colonies.

On peut attribuer à un état social et politique avancé, succédant à la période où les Celtes avaient réalisé le travail du fer, la création d'une industrie qui leur a permis de dominer toutes les contrées où régnait la civilisation du bronze, en même temps qu'ils y ont fait des établisse-

ments de toute nature pour l'exploitation des richesses naturelles.

IVe ET IIIe SIÈCLES (planche v).

Peuples supérieurs et peuples barbares. — Des changements considérables se produisent chez les peuples de civilisation supérieure du bassin de la Méditerranée et dans le monde barbare. Tandis que les conquêtes d'Alexandre répandent la civilisation hellénique jusqu'à l'Indus, l'Hindou-Kouch et l'Oxus, et que les Grecs se déchirent dans des luttes intestines, le peuple Romain au centre de l'Italie s'élève par les armes, soumet toute la péninsule et finalement abat toute la puissance de Carthage. Les textes montrent qu'au commencement du quatrième siècle les peuples du Nord-Ouest de la péninsule des Balkans et des contrées occidentales sont devenus indépendants. Ceux de la Gaule réunis dans la confédération des Bituriges, essaiment au commencement du quatrième siècle en Italie et dans l'Allemagne du Sud. En Italie, les tribus gauloises, après avoir défait les Étrusques et les Romains et s'être avancés jusqu'à Rome, se fixent dans l'Italie du Nord et la Cispadane au milieu des poputations étruscisées de la période précédente. Au commencement du troisième siècle, les Volkes, tribus celtiques, chassés de la rive droite du Rhin par les Germains révoltés, se dirigent, les uns dans le Sud de la Gaule où elles font des établissements entre le Rhône et la Garonne; les autres vers l'Est. Parmi ces dernières, les unes se fixent en Illyrie; tandis que d'autres, descendant jusqu'en Grèce où elles pillent le temple de Delphes, remontent ensuite en Thrace et passent en Asie Mineure où elles fondent le royaume des Galates.

Pendant toute la période, les relations commerciales avec les peuples barbares se font dans le bassin oriental de la Méditerranée par les villes grecques de l'Asie Mineure pour la Scythie et les autres régions du Pont-Euxin, et dans le bassin occidental par les Grecs de l'Italie méridionale, de la Sicile et de Marseille, et par Carthage

Caractéristiques des civilisations des différents peuples barbares. — Dans les régions de l'Italie septentrionale et centrale occupées par des tribus gauloises, on rencontre des nécropoles dont les sépultures sont entièrement semblables à celles de la Gaule orientale de la même période. Toutefois, parmi les objets des mobiliers, il y en a quelques-uns qui sont étrusques et romains. Les civilisations des peuples de l'Italie méridionale dans la période précédente, sont presque inconnues; en sorte, qu'il n'est pas possible de dire les premières transformations que la conquête romaine leur a fait subir. Cependant, des poteries peintes avec personnages trouvées en Messapie voisine de l'Apulie, peuvent témoigner de l'influence des Villes grecques sur les habitudes de ces peuples.

Dans toutes les contrées Hallsttattiennes de la période précédente, les types du Hallstatt disparaissent au commencement du quatrième siècle, et peut-être avant d'après certains documents. Les armes, parures et ustensiles font place aux types d'une nouvelle industrie, dite de La Tène, dont les caractères sont les suivants. Les armes se rapprochent de celles des peuples grecs : l'épée est devenue une arme de taille et le bouclier est adopté. Les parures et les fibules en particulier, ont des formes nouvelles. Il en est de même de la céramique, avec les différences qu'elle présente suivant les contrées et les régions. Les motifs de la décoration sont pour la plupart empruntés à l'ornementique grecque. Les rites funéraires de la Gaule orientale sont entièrement changés; l'inhumation et les sépultures dans des fosses ont remplacé l'incinération et les tumulus; les autres contrées ont conservé leurs usages funéraires. Les régions littorales de la Gaule et de l'Espagne, en contact avec les colonies grecques et puniques, présentent des particularités. Avec les objets de La Tène, on y rencontre : 1° des armes, des parures et des vases importés des pays grecs et quelques objets puniques; 2° des séries céramiques imitant les poteries de la Grèce comme technique et décorations peintes de motifs inspirés de l'art archaïque, du grand art et de l'art hellénistique. Dans cer-

Pl. V. — Europe barbare. — Différentes civilisations aux IVe et IIIe siècles av. J.-C.

taines régions l'imitation s'élève jusqu'à la plastique, et des œuvres, souvent maladroites, révèlent, les unes des pratiques religieuses qui rappellent celles de la Grèce, les autres des guerres entre peuples voisins. Pour faciliter les échanges avec les pays grecs, la monnaie est adoptée dès le troisième siècle, aussi bien dans les régions du Danube moyen qu'en Gaule et en Espagne; les types et les symboles sont imités de pièces grecques.

Bien que l'on rencontre quelques objets de La Tène dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie, l'industrie de ces pays et celle des îles bretonnes ne paraissent pas sensiblement modifiées, et le bronze fondu continue à être le seul métal en usage. — Chez les Scythes sédentaires du Pont-Euxin au contraire, de riches mobiliers funéraires montrent que l'influence hellénique a transformé les mœurs et les habitudes. Cette influence se manifeste par des importations d'objets de luxe et des décorations d'armes et de parures barbares faites par des Grecs ou par des indigènes formés par eux. Comme sur le littoral de l'Espagne, des documents semblent montrer que des divinités du Panthéon hellénique sont honorées par des Scythes.

Événements politiques révélés ou éclairés. — Les transformations des civilisations barbares sont dues aux mêmes causes que dans la période précédente : l'effort du travail barbare secondé par les relations commerciales avec les peuples des civilisations supérieures et la domination de certains peuples.

On peut rapporter à la première cause la création des types industriels de La Tène, création qui s'est manifestement faite dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest, d'où sont parties les expéditions du commencement du quatrième siècle dans les contrées méridionales. L'armement qui se rapproche de celui des peuples grecs et italiques devait permettre les luttes que les tribus envahissantes allaient soutenir. L'imitation a été facilitée par les relations avec les colonies du littoral de la Gaule, et elle s'est produite non seulement

dans les différentes branches d'industrie, mais aussi dans la décoration des objets. Il reste maintenant à dire la cause de la transformation simultanée de la civilisation des autres contrées Hallsttatiennes. Nous pensons qu'elle est due au lien politique qui les avait unies sous la domination de celles de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale pendant la période précédente. Les relations des régions littorales de la Gaule et de l'Espagne avec les colonies grecques et puniques expliquent le caractère particulier que la civilisation de La Tène y a pris. Par contre, on doit remarquer que la longue domination des Gaulois dans l'Italie du Nord et centrale n'a influencé en rien la civilisation très avancée des peuples au milieu desquels ils se sont établis.

IIe ET Ier SIÈCLES

Rome, maîtresse de l'Italie entière, conquiert successivement la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte, et, dans les contrées barbares, l'Espagne, l'Illyrie, la Gaule et les régions de l'Allemagne du Sud jusqu'au Danube. Les transformations industrielles que ces conquêtes ont amenées sont les suivantes. En Italie, l'industrie gréco-romaine a remplacé partout les produits hellénisés de la période précédente, à l'exception des stations gauloises de la Cispadane et des vallées alpines qui conservent leurs mœurs et leurs habitudes au milieu des colonies romaines. Dans les pays barbares, les effets de la conquête diffèrent suivant les contrées. En Espagne et dans la Province romaine de la Gaule, les éléments caractéristiques de La Tène disparaissent, et l'on constate l'imitation progressive des types italiques à la suite de nombreuses importations. En Gaule, l'influence de l'industrie italique se fait sentir même dans les régions indépendantes voisines de la Province, notamment en Aquitaine et chez les Éduens. En Espagne et dans la Gaule du Sud, les agglomérations des hauteurs sont remplacées par des villes fondées dans les plaines voisines. — C'est, on le sait, une invasion belge qui a apporté la civilisation de La Tène dans les îles bretonnes au commencement du deuxième siècle. — Dans les contrées au

Nord du Danube qui devaient rester indépendantes, notamment en Hongrie et en Transylvanie, la civilisation de La Tène se maintiendra jusqu'aux grandes migrations des peuples aux IIIe et IVe siècles ap. J.-C.

RÉSUMÉ

Les vestiges recueillis dans la moitié occidentale de l'Europe, qui sont attribués à la dernière période du bronze des diverses contrées, donnent les indications suivantes sur les civilisations des peuples barbares au début de l'époque protohistorique, VIIIe siècle av. J.-C. Le bronze à l'état fondu est le seul métal employé; mais, si l'on rencontre partout des armes et des ustensiles presque uniformes, certaines contrées se distinguent par des armes et des ustensiles et des décorations particulières. En Scandinavie et en Hongrie, ces objets témoignent d'une industrie très développée, et en Italie de relations déjà anciennes avec l'Orient méditerranéen.

La plupart des préhistoriens admettent que les civilisations des diverses contrées sont restées à peu près sans changements pendant le demi-millénaire qui précède l'époque protohistorique. Or, les recherches archéologiques faites depuis cinquante ans, ont montré que cette longue immuabilité cesse dès que le peuple formé dans la péninsule hellénique, substitue son action à celle des Phéniciens dans les relations avec les barbares des contrées baignées par le Pont-Euxin et la Méditerranée. C'est, en effet, en grande partie à l'activité des Villes grecques et de leurs colonies que sont dues les transformations des civilisations barbares. Cela n'exclut pas d'ailleurs les efforts de quelques-uns de ces peuples, soit dans l'invention de procédés techniques, soit dans l'adaptation d'éléments empruntés aux civilisations supérieures de la Méditerranée. Comme de nos jours, dans les différentes parties du monde, ces transformations reconnaissent deux causes principales, le commerce et la domination de certains peuples. Plusieurs contrées n'ont pas obéi à cette loi de l'influence des civilisations supérieures. Les Scandinaves ont été préservés

par l'éloignement des centres de rayonnement et les longues traditions d'un état social et politique avancé. Le genre de vie des Germains sylvicoles de l'Allemagne du Nord et des Scythes nomades les a tenus également en dehors du mouvement.

Dans l'état actuel des découvertes, trois races ou peuples apparaissent comme les principaux auteurs des transformations successives des civilisations de la grande zone, qui s'étend de la mer Noire aux colonnes d'Hercule.

1° Les Grecs qui, après avoir adopté, en les modifiant suivant leur génie, tous les progrès accomplis dans les grands empires asiatiques, créent en trois siècles cette admirable civilisation dont certains éléments portés par leurs colonies, transforment tout d'abord les habitudes des peuples italiques et de ceux du littoral de la mer Noire, et pénètrent de plus en plus les civilisations barbares voisines du bassin occidental de la Méditerranée.

2° Les Celtes qui, après avoir réalisé le travail du fer dès le septième siècle, sans toutefois changer les formes de l'âge du bronze, s'inspirent, dans la période suivante, de types des industries plus ou moins hellénisées des peuples italiques, pour créer successivement les civilisations de Hallstatt et de La Tène qu'ils répandent par la domination d'abord, puis par le commerce, dans les différentes contrées à l'Est et à l'Ouest du massif alpin.

3° Rome, en soumettant toutes les contrées de la zone périphérique à la Méditerranée, leur impose, avec ses fortes institutions politiques, les arts industriels gréco-romains que les régions hellénisées de l'Italie ont dû créer pour satisfaire à la sévérité du génie romain.

Les découvertes archéologiques faites ces dix dernières années dans le Sud de la France et en Espagne, apportent de nouvelles précisions sur les civilisations qui se sont succédé dans l'Europe barbare. Elles étendent considérablement le domaine de certaines d'entre elles, en même temps qu'elles révèlent des événements importants que les textes ne mentionnaient pas. C'est ainsi qu'elles éclairent la grande

lutte de la Civilisation pendant la longue période qui s'est écoulée depuis les premiers renseignements recueillis par les Grecs jusqu'à la fondation de l'Empire romain.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAGNE. — Tischler, *Ostpreussische Grabhügel*, Königsberg, 1888. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1894. — Naue, *L'époque du Hallstatt en Bavière*, *Rev. arch.*, 1895. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Schliz, *Die Gallische Bauernhöfe der Früh-Latène Zeit*, Stuttgart, 1906. — Reinecke, *Zür Kenntniss der Latène Denkmäler der zone Nordwärts der Alpen*, Mayence, 1902.

AUTRICHE-HONGRIE. — V. Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, Vienne, 1886. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Pic, *Prähled Céisce Archeologie*, Prague, 1908. — Radimsky, *Die Nekropole von Jezerine*, Vienne, 1895.— Pic, *Description des objets recueillis à Stradonic*, Prague, 1903. — Hœrnes, *L'époque de la Tène en Bosnie*, Paris, Maretheux, 1900. — Kovács, *Le cimetière de l'époque de la Tène d'Apahida*, Kolosvár, 1911.

FRANCE. — Montelius, *La chronologie préhistorique en France et dans d'autres pays celtiques*, Paris, Masson, 1900 — Déchelette, *Manuel d'archeologie celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1909. — Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, Paris, Leroux, 1889. — Jullian, *Histoire de la Gaule*, Hachette, 1904. — Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat*, Paris, 1877. — Général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, Paris, Champion, 1900. — Pontnau et Cabié, *Cimetière gaulois découvert à Saint-Sulpice (Tarn)*, Albi, 1900. — Joulin, *Les stations antiques des coteaux de Pech-David*, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1902; *Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, *Rev. arch.*, 1907; *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France*, *Rev. arch.*, 1912; *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la péninsule hispanique*, *Rev. arch.*, 1909-1910; *Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare*, *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, 1915. — Vasseur, *Fouilles du Baou-Roux*, Marseille, 1903; *Fouilles du fort Saint-Jean à Marseille* (inédit). — Bulliot, *Nombreux mémoires sur l'oppidum du Mont-Beuvray*. — Déchelette, *L'oppidum du Mont-Beuvray*, 1904. — De Saint-Venant, *Les derniers Arécomiques*, *Bulletin archéologique du*

Comité, 1897. — U. Dumas, *Époque Hallstattienne*, *Bull. de la Soc. d'études des Sc. Nat. de Nîmes*, 1905.

Italie. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1892. — Montelius, *Les civilisations primitives de l'Italie*, Stockholm, 1895-1905. — Martha, *L'art étrusque*, Paris, 1878. — Pottier, *Vases antiques du Louvre*, Paris, Hachette, 1901.

Péninsule hispanique. — Siret, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibérique*, Paris, Geuthner, 1913; *Villaricos y Herrerias*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1908. — P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1903.— Commission du Musée de Barcelone, *Fouilles d'Ampurias*. — Puig y Cadafalch, *Etude topographique d'Emporion*, *Annuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, Barcelone, 1909-1913. — Rubio de la Serna, *Noticiá di una necropolis anteromana*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1888. — Albertini, *Fouilles d'Elche*, *Bull. hispan.*, Bordeaux, 1906-1907. — Engel et Paris, *Fouilles à Almedinilla*, *Rev. arch.*, 1906; *Une forteresse ibérique à Osuna*, *Arch. des Miss. Scientif. et Litt.*, 1906. — G. Bonsor, *Les colonies préromaines de la vallée du Bétis*, *Rev. arch.*, 1899. — Schulten, *Numantia*, *Abhandl. d. k. k. Gesellschaft der Wissench. zü Göttingen*; *Ausgrabungen in Numantia*, *Sonderabd. d. k. d. arch. Inst.* — Botet y Ciso, *Noticia historica y arqueologica de la antigua citad de Emporion*, 1879. — Avilez, *Espolla y Colera*, *Bulletin de la Real Acad. de la Historia*, 1890. — Hurtebise, *Descubrimiento de una antigua Necropolis en San Feliu de Guixols*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1905.— De Sagarra, *Descrubimiento arqueologichs de Puig-Castilar*, *Bol. de la Real Acad. de Buenas Letras de Barcelona*, 1906. — Melida, *Las Esculturas de Cerro de los Santos*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1906. — Mis de Cerralba, *Les Nécropoles du Haut Jalon*, communication inédite. — Cte de Samittier, *La Nécropole de Calatayud*, communication inédite.

Russie. — Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*, Paris, Leroux, 1902.

États scandinaves. — Sophus Müller, *L'Europe préhistorique*, Paris, Lamarre, 1907; *Débuts et première évolution de la civilisation du bronze en Danemark*, Copenhague, 1910.

Suisse. — Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine*, Paris, Leroux, 1911; *Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse*, 1916.

DEUXIÈME PARTIE

ÉPOQUE ROMAINE

I.

DÉCOUVERTES DE LA RÉGION DE TOULOUSE

1. La région dans son ensemble.

La ville de Toulouse. — L'enceinte romaine dont la partie sud a été conservée jusqu'au milieu du siècle dernier, est encore représentée par d'importants témoins. Elle suivait la ligne des boulevards du Château Narbonnais jusqu'aux deux tiers du boulevard Carnot, où elle faisait un angle brusque en se dirigeant vers le donjon du Capitole et de là au pont Saint-Pierre[1]. Une fouille récente nous a permis d'étudier la construction des murs et d'une tour. La maçonnerie est en cailloux roulés avec parements de petit opus et des chaînes de grandes briques de distance en distance; ce qui ne répond pas à la description qu'à faite Ausone qui la désigne comme étant entièrement en briques. — Des décorations architecturales en marbre de grands édifices ont été recueillies à diverses reprises au Moulin du Château et dans le lit du fleuve. Des substructions, avec aires recouvertes de mosaïques, existent sous la place des Carmes. — Un sarcophaphe sculpté et un autel avec figures ont été trouvés sur la place Saint-Étienne; de nombreux menus objets et des médailles du haut et du bas Empire, dans les fouilles de la

1. Le périmètre indiqué sur la planche I est celui de la ville du Moyen-Age, qui dans sa partie Nord, quartier Saint-Sernin, était plus étendue que celle de l'époque romaiue

rue de Metz prolongée, et une patère en argen ornée, dans le voisinage de l'ancien Marché couvert. — En dehors de la ville, dans le faubourg Saint-Michel au lieu dit Saint-Roch, il existait un cimetière gallo-romain, d'où proviennent un sarcophage et des inscriptions païennes et chrétiennes. On a également trouvé des urnes cinéraises, des sarcophages et des inscriptions au faubourg Guilhemery à l'ouest de la ville, lors de l'abandon du cimetière Saint-Aubin. — Sur la rive gauche de la Garonne, au faubourg Saint-Cyprien, il a été signalé des inscriptions et des médailles du haut et du bas Empire; enfin, dans le lit du fleuve à la suite de la rupture d'un barrage au dix-septième siècle, des substructions importantes ont été attribuées à un temple.

Banlieue de Toulouse. — Nous avons relevé dans l'oppidum de Vieille-Toulouse au lieu dit La Plaine, sur plusieurs hectares d'une terre noircie par le charbon et la cendre, des substructions romaines importantes avec des aires formées de très petites briques posées de champ. Les monnaies recueillies s'échelonnent jusqu'à Constantin. — A l'Ouest de la ville, dans la vallée de l'Hers, entre la barrière de Montpellier et la petite ville de Castanet, il existe de nombreuses couches à débris romaines, dont une importante à Rangueil, une villa à Bellevue, et des substructions et des sépultures sur le plateau qui domine Castanet. — Au Nord de la ville, sur la rive droite de la Garonne, nous avons reconnu à Lalande-Aucamville, des substructions romaines avec quelques débris de sculptures en marbre, près desquelles il y avait des sépultures à incinération. Sur la rive gauche, entre Saint-Michel-du-Touch et Blagnac, les ruines imposantes de l'amphithéâtre de la Flambère s'élèvent au milieu de larges couches à débris, et sur le promontoire de Saint-Michel, on voit les substructions d'un édifice important. On a trouvé également des aires en mosaïque, une inscription, un sarcophage, un petit buste, des médailles et de menus objets parmi lesquels des poteries samiennes.

La région au Sud de Toulouse. — En remontant la

vallée de la Garonne de Toulouse à Bagnères-de-Luchon, les vestiges de l'époque romaine sont particulièrement nombreux. Entre Toulouse et Boussens, les distances portées sur l'itinéraire d'Antonin nous ont permis de situer les stations de la voie de Toulouse à Dax : *Vernosolis* à Ox, *Aquae-Siccae* à Lafitte-Vigourdane, et *Calagurris* à Mancioux à deux kilomètres au delà de Boussens. — Dans la plaine de Muret, à Seysses, Fontarabie, Marquefave, Le Fauga et Saint-Julien, on a signalé des villas et des mosaïques. A Martres-Tolosanes, sur les bords du fleuve, s'élevait la fastueuse villa que nous avons découverte, entourée de villas secondaires et de vici. A Boussens, nous avons reconnu plusieurs villas et des sépultures. — Entre Boussens et Montréjeau, dans la région pittoresque des petites Pyrénées de l'Ariège, les vestiges gallo-romains, villas et vici, forment une chaîne presque continue. Des sépultures, des sculptures et une trentaine d'inscriptions funéraires ont été recueillies, notamment à Ardiège. — Entre Montréjeau et Luchon, à Saint-Bertrand-de-Comminges, l'ancien *Lugdunum Convenarum*, d'importantes décorations en marbre d'édifices publics, des mosaïques et quelques bustes-portraits ont enrichi le Musée de Toulouse. — A Marignac, un cippe du deuxième siècle rappelle l'époque où les carrières de marbre de Saint-Béat ont atteint tout leur développement. A Bagnères-de-Luchon, des inscriptions votives et des autels aux Nymphes bienfaisantes témoignent de la première période de la station thermale. — Sur les affluents de droite de la Garonne, il existe des couches à débris à Auterive et à Lézat. A Saint-Lizier sur le coteau de la rive droite du Salat, l'enceinte de la cité de *Consorani* est en partie conservée, et l'on a trouvé des inscriptions et quelques bustes-portraits.

La région à l'Est de Toulouse. — Des couches à débris sont signalées sur les coteaux de la Garonne à Saint-Rustice et à Grisolles; une mosaïque du Musée de Toulouse provient de Saint-Rustice. — En remontant la vallée du Tarn, il a été trouvé des poteries samiennes et des monnaies à Saint-

Sulpice-la-Pointe. A Montans, des poteries de technique et de formes variées imitées de types italiques proviennent de l'atelier installé dans cette localité après la conquête. A Albi, les terrassements du marché Saint-Julien ont traversé la couche romaine, et il a été recueilli des poteries. Enfin, à Lasgraisses, il y avait une villa dans le voisinage du lieu où a été découvert l'un des Trésors gaulois en or du Musée de Toulouse. — Dans la vallée de l'Agout, une villa importante est signalée à Giroussens, et un vicus sur le plateau de Lacam, près de la petite ville de Roquecourbe.

La région à l'Ouest de Toulouse. — Dans le pays fertile d'entre Garonne et Gers, se trouvent les substructions d'une villa importante à Montmaurin, dans la vallée de la Save, à 30 kilomètres de Martres-Tolosanes. — A Lectoure, l'ancienne cité des Lactorates, il existe des couches à débris romaines sur le plateau de la ville et dans le faubourg de Pradolin situé dans la vallée. C'est en démolissant un mur, élevé sous la menace des invasions barbares, qu'on a trouvé vingt-quatre autels tauroboliques qui rappellent des sacrifices à la grande Déesse.

2. *Les Villas et les Vici de la plaine de Martres-Tolosanes; la décoration de la Villa de Chiragan.*

a). Les Villas et les Vici.

Les fouilles que nous avons conduites de 1897 à 1899, ont donné la solution du problème posé depuis le dix-septième siècle par des découvertes accidentelles de sculptures antiques importantes faites dans un champ du quartier de Chiragan, à savoir la nature des établissements qui répondaient à de nombreuses ruines gallo-romaines signalées depuis longtemps sur divers points de la vallée de la Garonne en cet endroit.

Dans les nouvelles fouilles on a relevé les plans de quatre villas à Chiragan, Bordier, Sana et Coulieu, et de deux vici.

l'un à Saint-Cizy près de Cazères, l'autre à Tuc-de-Mourlan, près de Boussens, et reconnu plusieurs autres villas et des habitations isolées.

Grande Villa de Chiragan. — Cette villa se distingue par la grandeur et l'importance de ses constructions et par la richesse de sa décoration sculpturale. Les quatre-vingts bâtiments, groupes de bâtiments et ouvrages, qui couvrent près de 3 hectares, sont répartis sur trois lignes parallèles dans un enclos de 16 hectares compris entre la Garonne et la voie de Toulouse à Dax. Un premier praetorium de dimensions assez restreintes, a été construit sous Auguste; il a été rebâti probablement sous Trajan. Par ses dispositions générales, le deuxième état rappelle la maison de Diomède à Pompéï. Des agrandissements considérables qui ont porté la surface bâtie au tiers de la villa d'Hadrien, et une décoration sculpturale fastueuse datent des Antonins. Dans ce troisième état, il y avait cent cinquante salles, chambres et réduits dans la villa Urbana. On trouve des remaniements jusque sous les Constantins. La villa Rustica comprend les logements des ouvriers, les écuries, les *fabricae* et le *fructuarium*.

L'étude des constructions des différentes époques de la villa Urbana a donné lieu à des observations intéressantes. Le type classique du petit *opus* employé exclusivement tout d'abord, disparaît peu à peu par la substitution aux moëllons calcaires des matériaux du pays, les cailloux roulés de la Garonne. Comme à Pompéi et à la villa d'Hadrien, la décoration consiste surtout en stucs et en placages.

On a recueilli de nombreux éléments architectoniques : colonnes, pilastres, frises ayant servi à la décoration des façades et des intérieurs. Les revêtements et les dallages sont en marbres de la région. Suivant l'époque, les mosaïques, quelques-unes en place, sont formées de grains de différentes grosseurs en calcaires ou en marbres colorés, de smaltes et de verre doré. Enfin, on a trouvé, avec des monnaies et des objets usuels en bronze, os, terre cuite et ivoire, de très

nombreux et importants débris de la décoration sculpturale dans des amas de décombres, quelques-uns considérables. Ces nouvelles découvertes ont augmenté très notablement les collections déjà réunies au Musée de Toulouse.

Les villas secondaires. — Les villas de Bordier, Sana, Conlieu, d'importance moyenne ou petite, ont été construites sous les Antonins. Sana était orné de nombreuses colonnes de marbre et de mosaïques. On n'y a pas trouvé de sculptures.

Les Vici. — Le vicus de Saint-Cizy est formé d'une agglomération d'habitations séparées. D'après la surface occupée par les substructions, il pouvait avoir une population de 7 à 800 habitants, qui cultivaient la plaine comprise entre la première terrasse de la Garonne et le fleuve. Le sacellum de cette communauté rurale a été retrouvé sous une chapelle bâtie sur un monticule voisin. Le cimetière à incinération, où l'on a recueilli quelques inscriptions, et le cimetière à inhumation dans des sarcophages de marbre ou de pierre, quelques-uns ornés, témoignent de l'aisance des habitants. 12.000 monnaies en argent, potin et bronze, dont trois trésors, sont sortis depuis quinze ans de cette station. — Le vicus de Tuc de Mourlan était de proportions beaucoup moindres; les maisons plus petites ne pouvaient contenir qu'une famille, soit 120 habitants pour le vicus. D'après les médailles, les deux vici ont été habités d'Auguste à Théodose.

b). La Décoration sculpturale de la Villa de Chiragan.

Cette décoration comprend tous les genres cultivés pendant la période des premier et deuxième siècles de l'Empire : ornements architectoniques; grands ensembles ornant des surfaces murales ou des entre-colonnements; statues reliefs, petits groupes à sujets mythologiques et religieux, politiques, de genre et d'animaux; enfin, un nombre considérable de bustes-portraits. L'étude d'ensemble de cette étonnante

collection de sculptures ne pouvait être faite que l'orsqu'on a su qu'elle ornait une grande villa. Jusqu'en 1897, on supposait, en effet, qu'elle provenait d'un atelier de sculpteur de Calagurris qui employait les marbres des carrières voisines. Dès que nous avons relevé le plan de la Villa, nous avons pu distribuer dans ses différentes parties, les sculptures retrouvées. La détermination de nombreux sujets par des rapprochements avec des œuvres connues, s'est alors imposée, ainsi que celle des époques auxquelles les divers groupes de sculptures ont été exécutées. Ce sont les résultats de ces recherches accompagnées de la mise en état d'exposition des objets et de leur installation dans une grande salle du Musée de Toulouse, que nous devons rappeler ici.

Sculptures architectoniques. — La décoration des grands pilastres et frises se rapporte à trois types. 1° Des pilastres, de 1^{m} et 0^{m}60 de largeur, sont ornés de rinceaux de feuilles d'acanthe avec fleurons et vrilles, à grand relief, sur lesquelles sont posés des oiseaux et des insectes. Les compositions rappellent les décorations classiques de la meilleure époque; mais l'exécution, notamment le travail des surfaces, laisse à désirer. Sur une frise le lierre remplace l'acanthe. 2° Les rinceaux des deux pilastres de 0^{m}65 de largeur, nous reportent, par leur relief discret, à la frise encadrant la porte du temple d'Auguste à Ancyre, qui date du commencement du premier siècle; toutefois, la composition dont certains détails rappellent des frises picturales de Pompéï, est moins heureuse. 3° Sur deux autres pilastres, nous voyons un exemple de ces larges feuilles d'acanthe aplaties et imbriquées qui sortent d'une touffe placée à la partie inférieure. Ces sculptures représentent huit portiques ou encadrements de 10 à 5^{m} de hauteur. Elles sont toutes en marbre des Pyrénées, des carrières d'Arguenos; elles ont donc été faites sur place et datent de la seconde moitié du deuxième siècle, lors de l'agrandissement de la villa primitive. — Parmi les débris des décorations de petits intérieurs, nous signalerons des pilastres et des colonnettes cannelées en marbre, des colon-

nettes de serpentine et d'albâtre oriental, et deux frises ornées de dessins géométriques comme dans certaines peintures de Pompéï. On a également recueilli un grand vase décoratif en marbre, les fragments d'un vase en albâtre oriental et de trois vasques en bleu turquin d'Italie.

Ensembles décoratifs. — Ces ensembles, presque tous en marbre de Saint-Béat et par conséquent faits sur place, rappellent des œuvres sculpturales ou picturales connues. Les grands médaillons des Dieux, destinés à être placés à une assez grande hauteur, sont une composition banale comme celle des fresques-médaillons représentant les Dieux des jours de la semaine dans un intérieur de Pompéï. — Les sept travaux d'Hercule retrouvés, grandeur de deux tiers nature, se rapprochent comme composition des fresques du péribole d'un temple de Pompéï; comme exécution, l'exagération des attitudes et des saillies musculaires et osseuses montrent ce qu'étaient devenues les traditions lointaines des écoles asiatiques entre les mains de praticiens fort habiles, mais ignorant l'anatomie et travaillant sans modèle. — Deux séries de masques bachiques en marbres d'Italie qui servaient d'appliques dans des intérieurs, sont de bon style. — Enfin, une plaque de 18 masques scéniques de travail grec est un *ex-voto* consacré dans un temple de Bacchus par un chorège vainqueur dans un concours scénique. — La présence d'Esculape et de Mithra parmi les dieux du Panthéon gréco-romain, l'évidement des yeux de toutes les figures et certains détails de vêtements et d'armures rapportent toutes ces sculptures au deuxième siècle.

Statues, têtes, torses, bas-reliefs, groupes. — Cent quinze sculptures représentant des sujets les plus variés. Toutes du meilleur style, elle sont pour la plupart du deuxième siècle. De nombreux menus débris augmenteraient le chiffre des pièces de plus de moitié. Presque toutes ces sculptures sont en marbres grecs ou d'Italie; elles ont donc été apportées de Rome ou des grands centres artistiques de l'Empire. En

général, ce sont des copies, des réductions, des imitations, des rappels d'œuvres connues, quelques-unes célèbres, du grand art, de l'art hellénistique et de l'art romain. Les sujets se classent de la manière suivante. Le panthéon gréco-romain a une trentaine de pièces grandeur nature, demi-grandeur ou figurines, parmi lesquelles une copie de la Vénus de Cnide, une Minerve et des réductions de la Minerve de Velletri et de l'Hercule attribué à Lysippe. Le mythe de Bacchus compte vingt-six sujets. Les Divinités égyptiennes comprennent : une Isis polychrôme de style romain, un Jupiter-Sérapis hellénistique et un Harpocrate grec; les cultes de Mythra et d'Adonis, deux pièces; Esculape et Hygie, trois pièces. Un charmant petit bas-relief représente l'enlèvement de Proserpine; un autre, celui de Ganymède. On compte, en outre, trois reliefs avec figures de philosophes et d'orateur, Socrate et Démosthène; un barbare supplicié, des provinces vaincues aux pieds d'un Empereur; une dizaine de sculptures de genre; enfin, quinze figurines ou groupes d'animaux.

Bustes-portraits. — Soixante-treize bustes d'hommes, de femmes et d'enfants, la plupart en marbres grecs ou d'Italie, sont venus de Rome ou des grands centres artistiques de l'Empire. Faits du vivant des personnages, ces portraits reflètent les variations du goût et les différences d'exécution pendant une période de près de trois siècles. Ils représentent des empereurs, des membres des maisons divines et des inconnus. Dix-huit bustes d'empereurs ou de Césars, quelques uns doubles et quadruples, mais de types différents pour le même personnage, se succèdent d'Auguste à Volusien (?), Un certain nombre de portraits rappellent des bustes des grandes collections. Les portraits d'inconnus, quelques-uns remarquables, ont été classés chronologiquement d'après le mode de représentation des yeux, de la chevelure et de la barbe; pour les femmes, d'après la coiffure.

En terminant, nous dirons que la décoration sculpturale

de la villa de Chiragan dépasse tout ce que l'on a trouvé jusqu'ici dans le même lieu, en dehors de Rome. Un pilastre qui ornait la façade d'un vaste bâtiment de la villa Urbana a des dimensions qui le rapprochent de ceux des plus grands temples élevés sous les Antonins. Si les statues, statuettes, figurines et groupes rappellent l'ornementation bien moins variée des intérieurs les plus riches de Pompéï, les monuments publics ont seuls donné des ensembles décoratifs comparables aux médaillons des Dieux et aux travaux d'Hercule, et l'on n'a pas rencontré, même dans les grandes villas des environs de Rome, une collection de portraits répondant à une période aussi longue.

II

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA GAULE ROMAINE

Les découvertes archéologiques faites dans la région de Toulouse, fournissent d'importantes contributions à l'histoire de la Gaule romaine, en faisant connaître de nombreux éléments de la civilisation aux diverses périodes de l'ère impériale.

Agglomérations. — La région comprenait quatre cités de peuples : Toulouse, Saint-Lizier, Saint-Bertrand-de Comminges et Lectoure; au moins trois villes : Castres, Albi et Saint-Sulpice-la-Pointe, et de nombreuses villas dans les vallées et sur les coteaux.

Toulouse, d'une superficie de 80 hectares, la quinzième des *villes illustres* d'après Ausone, pouvait avoir 50.000 habitants. Autour d'elle, s'étendaient quatre colonies, que nos recherches placent à Saint Cyprien, Saint-Michel-du-Touch, Lalande-Aucamville et Saint-Roch-Rangueil, en s'écartant du sens attribué à l'un des vers d'Ausone qui les mentionne. Il y avait des villas dans l'ancien oppidum de Vieille-

Toulouse, des vici dans la vallée de l'Hers et à Castanet et sur les coteaux de gauche du fleuve à Lardenne. L'étude des bâtiments de Chiragan rapporte au Ier siècle ap. J.-C., la construction de la muraille de Toulouse, — qui rappelle celles d'Arles et d'Aoste bâties à la même époque, — et au deuxième siècle, sous les Antonins, la décoration des édifices publics de Toulouse et de Saint-Bertrand-de-Comminges. D'autre part, les médailles trouvées dans l'amphithéâtre de la Flambère, s'accordent avec le plan tout particulier de l'ouvrage pour attribuer sa construction au premier siècle.

Nous avons vu que de Toulouse à Bagnères-de-Luchon, la vallée de la Garonne était jalonnée de nombreux villages et villas. Parmi ces dernières, à l'extrémité de la Province Narbonnaise, se trouvait le grand domaine de Chiragan entouré de villas et de vici. Les bâtiments d'exploitation de cette villa répondent à 1.000 hectares de terres arables. En comprenant les villas et les vici qui l'entourent sur une quarantaine de kilomètres carrés, on peut évaluer la population de cette partie de la vallée de la Garonne à 2.500 âmes, la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

Les personnes. — Les catégories sociales des habitants de la région, maîtres, affranchis et esclaves, fonctionnaires publics et municipaux, officiers et soldats, apparaissent dans les 150 inscriptions votives ou funéraires recueillies, qui forment le 1/6e de celles de la Gaule entière. On y rencontre des noms romains et gaulois, parfois associés par des unions entre les deux races. Sur un piédouche de la villa de Chiragan est inscrit le nom d'une famille qui a occupé de hauts emplois dans différentes contrées sous les Antonins. Cela nous a fait supposer que la fastueuse villa avait été l'une des résidences des procurateurs de la Narbonnaise. Il faut remarquer, en effet, que, bien que située sur la rive gauche de la Garonne, Martres-Tolosanes dépendance de l'évêché de Rieux, appartenait au diocèse de Toulouse et, par conséquent, à la Civitas Tolosa sous les Constantins, et non pas à l'Aquitaine comme on l'admet généralement.

Industrie et commerce. — L'enceinte de Toulouse a exigé 150.000 mètres cubes de maçonneries diverses. Ce chiffre permet de juger de l'importance des travaux exécutés dans la région aux deux premiers siècles de l'Empire. Nous savons, d'autre part, que dans un pays privé de matériaux de grand appareil, ce sont les marbres de Saint-Béat qui, exploités seulement au deuxième siècle, ont permis de décorer les édifices publics et les riches habitations. La céramique occupe une large place dans les débris recueillis. On y trouve des vases samiens provenant des trois ateliers de la Gaule du Sud-Ouest, et, en particulier, de celui de Montans, aux types si variés. Les poteries d'usage domestique comprennent des dolium, des amphores dont la forme diffère des types italo-grecs, des bassins et des poteries très grossières. A Chiragan, et dans d'autres gisements, on retrouve de riches matériaux qui provenaient des contrées les plus éloignées de l'Empire. Enfin, les trésors enfouis dans la plaine de Martres, composés presque uniquement de petites pièces d'argent faible de l'Anarchie militaire, des Empereurs illyriens et des Constantins, représentent la circulation monétaire au quatrième siècle.

Art et décoration. — La décoration architecturale de Chiragan est inspirée à la fois des compositions sévères du premier siècle et de motifs empruntés à l'ornementique pompéienne. D'autre part, les figures qui ornaient les intérieurs reproduisent, le plus souvent à échelle réduite, celles de la villa d'Hadrien; toutefois, à Chiragan, les images religieuses sont complétées par les Divinités orientales en honneur aux deuxième et troisième siècles, et les bustes-portraits se répartissent sur une centaine d'années de plus qu'à Tibur. Le fait que ces sculptures sont presque toutes du deuxième siècle, conduit à attribuer à la Renaissance antonine la plus grande partie des épaves recueillies dans les bassins du Rhône et de la Garonne, et qui comprennent, l'Orateur en bronze de Coligny, la Vénus de Vienne, le Diadumène de Vaison, la Vénus de Nîmes, les bustes de Béziers, le Discobole de Car-

cassonne et la Vénus d'Agen. Chiragan doit, du reste, être considéré comme le type de ces grands domaines du Midi de la Gaule que Sidoine Apollinaire décrivait au cinquième siècle. Quoi qu'il en soit, si les compositions de Chiragan en marbre des Pyrénées ont été exécutées sur place par des praticiens étrangers à la région comme les ouvriers mosaïstes, toutes les autres figures, statues, statuettes et reliefs sont venues des centres artistiques de l'Empire, où se faisaient les copies et les réductions d'œuvres du grand art, de l'art hellénistique et de l'art gréco-romain, que réclamait la culture de l'aristocratie; tandis que des productions locales, le plus souvent de médiocre valeur, ainsi qu'en témoignent les bustes d'Ardiège et de Saint-Lizier, satisfaisaient le besoin d'imitation des classes moyennes peu éclairées.

Religion. — Les inscriptions funéraires et votives, qui mentionnent des noms de divinités, se rapportent à toute la période impériale. Sur 67 noms, quelques-uns reproduits un grand nombre de fois, on rencontre plusieurs grands Dieux, 18 Dieux romains ou romanisés, la grande Déesse et des génies locaux, sources, fontaines, montagnes, au nombre de 50; les cultes d'Isis et de Mithra sont représentés par quelques unités. Dans la décoration de Chiragan, les divinités locales font défaut; mais on y trouve les images de tous les cultes professés aux deux premiers siècles de l'Empire. Les médaillons d'un même ensemble comprennent les grands Dieux gréco-romains, des Dieux secondaires, Esculape, Hygie et Hercule, les Divinités orientales et Cybèle, avec la triade égyptienne, et des compositions se rapportant aux philosophes grecs. Ces figures reflètent les idées de syncrétisme de la haute société romaine sous les Antonins et les Sévères. A la même période se classent les cérémonies tauroboliques rappelées par les inscriptions de Lectoure. — Quelques-unes des douze inscriptions chrétiennes de la région se rapportent aux deux derniers siècles de l'Empire.

Sépultures. — Des cimetières des deux rites ont été trou-

vés à Toulouse et dans d'autres stations; les mobiliers des sépultures à incinération n'ont pas été recueillis. A Martres et à Saint-Cizy, les mobiliers des sépultures à incinération étaient relativement pauvres quand on les compare à ceux de l'époque préromaine. Dans les deux localités, nous avons retrouvé la petite nécropole des enfants morts avant que les dents fussent percées, qui, d'après une loi romaine devaient être inhumés. Les petits squelettes accompagnés de jouets sont déposés dans de grands cylindres de poteries fermés par une pierre. — De nombreux sarcophages en marbre, païens et chrétiens, quelques-uns ornés, ont été recueillis à Toulouse, dans la plaine de Martres et dans d'autres localites.

Événements politiques. — La destruction violente de la villa de Chiragan par le fer et par le feu, est attestée par le mode de fragmentation des sculptures, par la patine qui recouvrait certains bustes, et la cachette remplie de cendres où nous avons découvert de très nombreux débris. D'autre part, les grains de mosaïque de verre doré, recueillis dans une salle qui fait partie des derniers remaniements de la villa, semble indiquer que l'établissement n'avait subi aucun dommage lors de la grande invasion du troisième siècle et des troubles des Bagaudes. C'est à l'invasion des premières années du cinquième siècle, et au passage des Vandales se rendant en Espagne, après avoir pillé toute la banlieue de Toulouse, et saccagé Saint-Bertrand-de-Comminges d'après une tradition populaire, que nous attribuons la destruction des villas et des vici de la plaine de Martres-Tolosanes. Toulouse a été préservée par l'enceinte qui avait été élevée au premier siècle dans la crainte d'une nouvelle invasion Germaine.

BIBLIOGRAPHIE

Roschach, *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1866. — De Sevin, *L'amphithéâtre de la Flambère à Toulouse, Mém. Soc. Arch. du Midi de la France*, 1897. — Julien Sacaze, *Inscriptions anti-*

ques des Pyrénées, 1892. — Lebègue, *Bull. arch. du Comité des monuments hist.*, 1891 : *Notice sur les familles de Martres*, *Rev. des Pyrénées*, 1891. — L. Joulin, *Quelques fouilles à Toulouse*, *Bull. Soc. Arch. du Midi de la France*, 1897 ; *Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*, *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres de Paris*, tom. XI, 1re partie, 1901 ; *La salle des Antiques du Musée de Toulouse*, *Mém. Acad. des Sciences, Inscr. et Belles-Lettres de Toulouse*, 1904 ; *Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes*, *Bull. de la Soc. Arch. du Midi de la France*, 1906 ; *Les Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, *Revue archéologique*, 1907.

LES EAUX-BONNES

ÉTABLISSEMENTS ET SOURCES

Leur Avenir Médical

PAR M. F. GARRIGOU

La station thermale est située dans la vallée d'Ossau, à 40 kilomètres de Pau. Elle est bâtie à 750 mètres d'altitude au pied du pic du Ger, au confluent du *Valentin* et de la *Sourde*, dont les eaux vont se jeter dans le gave d'Ossau, tout près de Laruns.

Bien que très anciennement connues, la réputation des Eaux-Bonnes ne s'affirme qu'à partir du seizième siècle, surtout à l'époque des guerres d'Italie. De nombreux béarnais, blessés à Pavie (1525), furent guéris de leurs blessures par les eaux sulfureuses des Eaux-Bonnes, d'où le nom d'*eaux des arquebusades*, qu'elles conservèrent plus de deux cents ans.

C'est dans la seconde moitié du dix-huitième siècle que les Eaux-Bonnes virent leur renommée s'étendre pour toute la France et jusqu'à l'étranger, grâce aux Bordeu, qui donnèrent une autre direction à leur emploi, en les appliquant à la guérison des maladies des voies respiratoires. Aussi, Théophile de Bordeu, le plus grand de cette illustre famille de médecins, a-t-il pu écrire dans une de ses fameuses lettres à Mademoiselle de Sorbério : « C'est à nous que sont dûs l'usage inté-

« rieur des Eaux-Bonnes, leur application aux maladies de « poitrine et l'heureuse célébrité qu'elles ont acquises. »

La tradition fut continuée au dix-neuvième siècle par une série d'habiles médecins : Darralde, Andrieu, Guéneau de Mussy, Pidoux, Leudet, Cazaux, etc., en sorte que ces eaux furent de plus en plus réservées au traitement et à la prophylaxie des affections chroniques de la poitrine, surtout à la phtisie.

La station thermale comprend deux établissements et un pavillon, alimentés par neuf sources, dont huit sont thermales.

I. — Le grand Établissement ou grands Thermes.

Cet établissement, reconstruit en 1846, agrandi en 1866, est parfaitement aménagé, il renferme des installations tout à fait modernes pour bains, douches de tout ordre, gargarismes, pulvérisations, irrigations et pédiluves. Il est alimenté par sept sources dont la plupart ont été captées et aménagées, sous la direction de l'ingénieur François, par l'ingénieur Louis Martin (élève du Lycée de Toulouse).

Elles émergent au pied d'un rocher conique de nature calcaire dolomitique, que l'on désigne sous le nom de *butte du Trésor* et elles se trouvent réparties sur un espace très resserré et à quelques mètres de distance les unes des autres.

Source Vieille. — La plus importante est la *Source Vieille* ou source de *la Buvette.*

C'est la seule utilisée pour la boisson et pour l'exportation, elle alimente exclusivement les douches pharyngiennes, les douches nasales et les gargarismes. Cette source est la vraie richesse de la station ; c'est sur elle que repose la renommée des Eaux-Bonnes. Elle émerge de bas en haut d'une fissure de rocher calcaire ; elle se trouve dans la cour qui est derrière l'établissement thermal, à un mètre seulement de la

fenêtre qui éclaire les abords de la buvette. Le griffon se présente ainsi dans une roche encaissante très compacte et le captage en a été facile au moyen d'une colonne d'ascension noyée dans un massif de béton, ayant environ 1m60 de profondeur. Le robinet de la buvette est en communication immédiate avec le haut de la colonne d'ascension et le trop-plein des eaux de la source est dirigé, par le moyen de deux tuyaux latéraux, soit vers l'embouteillage, soit dans un petit bassin *D*, destiné aux douches pharyngiennes et nasales.

La colonne d'ascension a environ huit centimètres de diamètre et est fermée par une triple couverture ; deux disques de marbre reposent sur des gradins ménagés dans les parois de la colonne.

La *Source Vieille* débite 7 litres 428 par minute, l'écoulement total se faisant par le double robinet en platine de la buvette ; sa température est de 32°75 au griffon et de 32° à la buvette. Par une disposition heureuse, la buvette se trouve placée à environ un mètre de distance du griffon. Aussi les malades reçoivent-ils une eau qui n'a pas subi la moindre altération dans son trajet.

La *Source Inférieure* ou source ancienne sort également du rocher calcaire vers la partie centrale de la même cour ; elle résulte de la réunion de plusieurs griffons voisins et a été captée au moyen d'un empâtement général en béton de ciment qui prolonge celui de la colonne d'ascension de la *Source Vieille*. Un canal horizontal ménagé dans le massif conduit les eaux de la source inférieure dans un réservoir *C D*, où elles se mélangent avec le trop-plein de la source vieille, pour servir à l'administration des bains.

Le débit de la source inférieure est de 4 litres par minute et la température au griffon est de 30°50.

La *Source Supérieure* est au bout de la cour où se trouvent les deux sources qui précèdent et son griffon existe à la base de l'escarpement rocheux de la butte du Trésor, dans une petite niche cintrée au fond de laquelle est établi la banquette qui recouvre l'enchambrement de captage de cette source. Sa température est de 28°20 au griffon et le débit est de

1 litre 63 par minute. Elle est amenée par un tuyau de plomb dans le bassin *A*.

La *Source de 1867*, découverte en 1865 lors de l'exécution des travaux d'agrandissement, a été autorisée par arrêté ministériel du 18 septembre 1867 ; elle est peu importante. Elle sort également d'une fissure de l'escarpement calcaire de la butte du Trésor, à une faible distance au nord de la *Source Supérieure*. Elle débite 0 litre 60 par minute et elle est conduite par un tuyau en plomb dans le bassin *A*. Sa température est de 19°.

La *Source Nouvelle*, qui a été aussi désignée sous le nom de *Source contre le rocher*, sort d'une fissure du calcaire au niveau du mur qui sépare la cour du lieu où l'on fait l'embouteillage de la *Source Vieille*.

Son griffon est entouré d'un bassin en pierre bétonnée, et l'eau en est conduite, par une tuyauterie en plomb, dans le bassin *E*. Cette source débite 3 litres 742 par minute et sa température, qui est de 28°31 au griffon, n'est plus que de 27°50 à l'arrivée dans le bassin.

En dehors de ces cinq sources, qui se trouvent dans la cour à la base de la butte du Trésor, il existe encore deux autres sources dont les griffons sont situés sur l'emplacement même des bâtiments des Thermes, mais dans le sous-sol et, par conséquent, à un niveau un peu inférieur.

La première, qui est dénommée *Source d'En-Bas*, sort aussi du rocher calcaire, sous le sol de la salle des gargarismes, à 3 mètres en avant et à l'ouest du mur derrière l'Établissement thermal.

Cette source, captée comme les précédentes, au moyen d'un massif de béton empâté sur le rocher, est dirigé latéralement dans la direction de la cour d'arrière et se déverse dans le bassin *A*. Sa température est, au griffon, de 32° et de 30° à l'arrivée dans le bassin.

Son débit est de 5 litres 50 par minute. Elle sert exclusivement à l'administration des bains.

La seconde source, dénommée *Source du Promenoir*, prend également naissance dans le sous-sol des Thermes.

sous l'un des cabinets de bains qui sont à l'est du promenoir couvert, et elle a été captée de même, au moyen d'un massif de béton s'étendant sous le dallage. Un tuyau en plomb conduit l'eau de cette source dans un grand bassin rectangulaire, construit sous le sol du promenoir couvert. Elle sert à l'administration des bains. Sa température, à l'arrivée du réservoir, est de 28° et son débit s'élève à 4 litres 150 par minute.

Cette source a été découverte en 1863 par l'ingénieur des mines de Pau, Louis Martin, c'est lors des fouilles exécutées pour la construction des bains qui sont à l'est du promenoir couvert, auquel on a donné aujourd'hui le nom de salle Pidoux.

Nous donnons ci-dessous l'énumération des sources et des réservoirs où elles se rendent :

DÉNOMINATIONS	RÉSERVOIRS
Source vieille ou de la buvette...	*D'* et *C D*
Source inférieure ou ancienne ...	*C D*
Source nouvelle.....	*E*
Source supérieure.....	*A B*
Source d'En-Bas.....	*A B*
Source du Promenoir	*F*
Source de 1867.....	*A B*

Il existe, comme on le voit dans ce tableau, sept réservoirs : *A*, *B*, *C*, *D*, *D'*, *E*, *F*, dont les rôles sont les suivants :

1° Réservoirs *A* et *B* communiquent entre eux et ne constituent qu'un réservoir unique; il en est de même de *C* et *D*, ce qui réduit à cinq le nombre des réservoirs distincts;

2° Le réservoir D′ est alimenté par le trop-plein de la *Source Vieille*. Une conduite de plomb amène les eaux à la chaufferie où elles sont utilisées pour les douches nasales et pharyngiennes;

3° Les autres réservoirs forment deux groupes :

a). Le groupe des réservoirs *C*, *D*, *E* placés au niveau supérieur et qui desservent les bains et douches.

Actuellement, le bassin *E* est alimenté uniquement par la *Source Nouvelle*; et les réservoirs *C* et *D* par le trop-plein de la *Source Vieille* et de la *Source Inférieure*. En outre, une pompe Worthington élève, dans les bassins *C* et *D*, les eaux des réservoirs inférieurs *A*, *B*, *F*;

b). Le réservoir *A-B* qui est alimenté par la Source d'En-Bas et la Source de 1867, et le réservoir *F* qui reçoit les eaux de la Source du Promenoir.

II. — Établissement d'Ortech ou des Néo-Thermes.

Le second Établissement thermal des Eaux-Bonnes est désigné sous le nom d'Établissement d'Ortech ou des Néo-Thermes. Il se trouve situé au nord et à une assez grande distance des grands thermes, sur la rive gauche du torrent le Valentin. Il a été construit en 1867 sur l'emplacement de plusieurs naissants d'eau minérale, d'une température variable de 20 à 23 degrés et qui tous sortent de la roche calcaire.

Ces filets d'eau minérale ont été captés par l'ingénieur Louis Martin, dans le soubassement de l'établissement, au moyen d'un radier général en béton, qui repose sur le rocher.

Ils constituent deux centres de griffons distincts, dont le plus important est situé près de la Buvette qu'il alimente au moyen d'un tuyau en plomb adapté à la colonne établie sur le point d'émergence. Le trop-plein de la source est conduit dans un réservoir voisin et à proximité du deuxième griffon

qui y déverse également ses eaux, mais sans présenter de buvette spéciale.

La réunion de ces deux griffons constitue la *Source d'Ortech*, qui débite 14 litres par minute et est administrée en boisson, en bains et en douches. La *Source d'Ortech* accuse, à la buvette, une température de 22 degrés.

L'installation balnéaire comporte, en sus de la buvette, une salle de bains douches dans le soubassement de l'établissement et au rez-de-chaussée des cabines de bains avec déshabilloirs.

III. — Le pavillon de la *Source Froide* ou du *Bois*.

Une petite construction, très simple, sous forme de chalet, abrite la buvette d'une autre source dite *Source Froide* ou du *Bois*.

Elle est située à une distance d'environ 100 mètres des grands Thermes, vers l'entrée du ravin désigné sous le nom de Coume d'Aas.

Cette source sort d'une faille très nettement apparente au milieu de bancs calcaires, dirigés de l'Est à l'Ouest et inclinés de 70 degrés vers le Nord. Ces roches, rugueuses au toucher et d'un aspect noirâtre ou gris bleuâtre, sont de nature dolomitique et elles renferment dans le voisinage de la faille des imprégnations de chaux carbonatée blanche. Le captage de la *Source Froide* a été exécuté en poussant une galerie de 6 mètres environ de largeur, suivant la direction de cette faille qui se trouve, d'ailleurs, parallèle à la direction des strates calcaires. Les eaux minérales, suintant sur les parois de cette galerie, sont recueillies dans un canal maçonné et cimenté les conduisant au robinet qui constitue la buvette.

La *Source Froide* débite 6 litres par minute et la température est de 12°80 seulement, ce qui explique sa dénomination.

Telle est l'énumération des ressources minérales de la Sta-

tion thermale des Eaux-Bonnes; le débit journalier des sources est de 70.000 litres.

L'eau minérale est surtout utilisée pour la boisson. Dans certains cas on lui associe les divers procédés balnéaires : bains, douches, pédiluves, irrigations, pulvérisations, gargarismes, etc. L'exportation des eaux est considérable.

AVENIR DES EAUX-BONNES

L'étude du principe sulfuré de la *Source Vieille*, arrivée au bassin, faite par Louis Martin, permet d'envisager l'avenir des Eaux-Bonnes d'une manière des plus avantageuses, au point de vue de la transformation de la station et du retour à sa réputation primitive d'eau d'arquebusade.

Martin a très nettement dit que la *Source Vieille* n'émet pas de l'acide sulfhydrique ou, du moins, qu'il s'en dégage des quantités insignifiantes, puisque dans le réservoir, *parfaitement à l'abri de l'arrivée de l'air,* tout le sulfure passe à l'état de bisulfure, ainsi que l'a prouvé le savant ingénieur chimiste.

Comme je l'ai prouvé moi-même, par la découverte du soufre bleu de Woler, en 1876, à la voûte du réservoir, par places à peine appréciables, j'ai démontré que ce ne sont que des traces insignifiantes, quoique existant en réalité, qui se manifestent sous l'influence de *traces* d'oxygène.

Des constatations de Martin et des miennes, on peut tirer une conclusion bien intéressante au point de vue de l'avenir de toutes les sources des Eaux-Bonnes, et probablement de beaucoup d'autres eaux sulfurées.

En amenant ces eaux sulfurées dans des réservoirs *parfaitement clos,* ces eaux contenant primitivement du monosulfure de sodium peuvent, sous l'influence d'une décomposition *très lente* du monosulfure, se transformer comme la *Source Vieille* en eaux bisulfurées, et probablement acquérir,

pour la cicatrisation des plaies par armes à feu, des propriétés nouvelles cicatrisantes.

Barèges (bisulfurées), peut guérir ces plaies.
Eaux-Bonnes (bisulfurées), peuvent guérir ces plaies.
Artias (Val d'Aran) (bisulfurée), peut guérir ces plaies.
Luchon, dégage de l'H^2S, pas de formation de bisulfure.
Ax, dégage aussi de l'H^2S, pas de bisulfure.

Il faut étudier à ce point de vue les autres sources des Pyrénées[1].

C'est ce que nous ferons dans un prochain mémoire hydrologique.

1. M. Abadie-Tourné m'a fourni quelques indications au sujet de cet article.

LES
ALGUES D'EAU DOUCE ET L'AQUICULTURE

PAR J. COMÈRE

J'ai déjà publié, il y a quelques années, une petite note sur l'Utilité des Algues dans l'élevage et l'alimentation des poissons[1]. Depuis cette époque, relativement éloignée, j'ai pu faire de nouvelles observations et recueillir d'assez nombreux documents qui me permettent de présenter aujourd'hui, d'une manière un peu plus complète, le rôle utile et complexe que jouent les Algues d'eau douce dans nos stations aquatiques et, par suite, dans l'industrie piscicole.

Il n'est pas besoin de faire ressortir les avantages et les résultats si importants déjà obtenus et à obtenir, au point de vue économique, de la mise en valeur de nos lacs et de nos cours d'eau par les procédés de la pisciculture et de l'aquiculture, lorsque l'on sait que nous possédons, en France, 110.000 hectares d'étangs, 20,000 hectares de lacs et que les cours d'eau viennent ajouter à cette superficie, déjà considérable, un appoint assez difficile à évaluer en totalité, mais qui, en ce qui concerne la partie des fleuves et rivières dans lesquels le droit de pêche appartient à l'État, représente une étendue de 40.000 hectares. Nous pouvons ajouter qu'au point de vue particulier de l'alimentation, le poisson constitue une nourriture des plus saines, possédant d'éminentes qualités

1. J. Comère, *De l'Utilité des Algues dans l'élevage et l'alimentation des poissons à propos de la florule de l'Étang de la Pujade.* — *Bull. Soc. hist. nat.* Toulouse, t. XXXVII, 1904, pp. 61-68.

nutritives et un des rares produits que l'industrie ne soit pas parvenue à falsifier.

Malheureusement, l'homme, qui aurait tout intérêt à protéger et à perpétuer la reproduction des espèces de poissons comestibles, semble s'appliquer à détruire les ressources que la Nature réserve à ses besoins journaliers et, sans autre préoccupation que le gain du moment présent, insouciant du lendemain, le maraudeur ravage d'une façon stupide et criminelle les stations aquatiques par le braconnage intensif diurne et nocturne, par la pêche en temps prohibé et durant la période du frai. A ces pratiques si néfastes, viennent s'ajouter les déprédations commises sur les œufs et les jeunes alevins par les poissons adultes et les autres animaux aquatiques, l'indulgence trop grande de la justice à l'égard des malfaiteurs et l'insuffisance des moyens de surveillance ainsi que du nombre des agents chargés de faire respecter les lois et règlements relatifs à la protection du poisson.

Dans ces conditions, l'application rationnelle des procédés de la pisciculture et de l'aquiculture intervient d'une manière des plus utiles pour remédier à la crise à laquelle nous venons de faire allusion.

Après cette digression, utile à l'exposé du sujet que je me propose de traiter, il me sera permis de distinguer aussi, dans les méthodes d'exploitation piscicole des stations aquatiques, les procédés de la pisciculture et ceux de l'aquiculture.

J'estime que, tandis que l'on doit considérer la pisciculture comme la science de l'élevage artificiel du poisson, présentant des rapports avec l'aviculture de nos fermes, l'aquiculture constitue plus particulièrement la science de la culture méthodique des eaux, en quelque sorte une agriculture spéciale, ayant pour objet la mise en valeur des terrains aquatiques dans des conditions comparables à celles mises en pratique par l'agriculture terrestre dans l'exploitation raisonnée et productive de nos champs.

Dans cet ordre d'idées, il me semble que l'on s'est, jusqu'à présent, surtout préoccupé de l'élevage et du repeuple-

ment des cours d'eau, des étangs et des lacs par l'immersion de nombreux alevins, sans tenir assez compte des conditions biologiques dans lesquelles ils se trouvaient placés, surtout au point de vue de leur nourriture ultérieure et de leur défense contre leurs trop nombreux ennemis. Le plus souvent, le pourcentage des pertes subies à la suite des réempoissonnements doit atteindre un chiffre trop élevé.

Il résulte de ces considérations que si l'agriculteur a un grand intérêt à connaître la composition chimique du sol qu'il se propose d'exploiter utilement et l'action des agents extérieurs sur ses futures récoltes; l'aquiculteur, de son côté, a un besoin urgent d'être au courant de l'influence exercée par les divers facteurs qui déterminent l'évolution vitale des habitants des milieux aquatiques et le bon aménagement des stations qu'il se propose d'exploiter. L'analyse biologique complète d'un lac ou d'un étang devient ainsi comparable à l'analyse d'un sol cultivable et à la connaissance des variations météorologiques et saisonnières qui règlent les phases de la végétation des plantes utiles.

Comme les Phanérogames aquatiques, les Algues jouent un rôle multiple et prédominant dans les milieux où peut s'exercer l'industrie piscicole et plus particulièrement dans les lacs et les étangs aménagés en vue d'un élevage intensif.

L'action exercée par les Algues dans les stations aquatiques doit être étudiée sous plusieurs point de vue. Ces Thallophytes jouent, en effet :

Un rôle protecteur;

Un rôle épurateur ;

Et un rôle nutritif.

Au point de vue protecteur, nous pouvons constater que leur action est complexe, car les Algues peuvent servir tout à la fois de supports aux œufs collants de beaucoup d'espèces, d'abris à l'ombre pour les poissons et de refuge aux alevins.

Ce sont surtout les Cyprinides qui déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques. Ainsi, par exemple, le Gardon fraie surtout à la surface de l'eau sur les *Myriophyllum*. La Tanche pond au fond et sur les *Chara*, tandis que la Carpe

choisit les massifs herbeux, surtout la Fétuque flottante (*Glyceria fluitans*, R. Br.). Les Algues filamenteuses, qui se développent abondamment au milieu de ces herbes dulciaquicoles, ne peuvent donc, dans ce cas, qu'augmenter l'étendue des frayères au moment de la reproduction. Les filaments entrelacés des *Cladophora*, des *Zygnema*, des *Spirogyra* et des *Œdogonium* offrent, de plus et plus tard, une retraite sûre aux jeunes poissons à leur sortie de l'œuf et préservent une partie des alevins de la destruction opérée par les adultes et les animaux carnassiers.

Au moment des grandes chaleurs de l'été, la flore aquatique empêche le réchauffement excessif de l'eau et les poissons s'abritent de l'action trop intense des rayons solaires sous les touffes des grandes Algues vertes. Il m'a été donné ainsi de constater que dans certains étangs, dont la disposition des bords et le défaut d'inclinaison des rives ne permettaient pas un développement suffisant des végétaux cryptogames et phanérogames aquatiques, une mortalité considérable sévissait dans nos contrées parmi les habitants des pièces d'eau peu profondes, au moment des grandes chaleurs, surtout lorsque, de plus, l'ombrage des arbres riverains faisaient défaut.

Le rôle épurateur des Algues est plus complexe. Ces Thallophytes contribuent efficacement à l'assainissement de l'eau, en absorbant les matières organiques solubles, en augmentant l'aération du milieu par leur assimilation et en retenant à leur surface les Bactéries.

On peut apprécier le degré de pureté des milieux aquatiques par l'examen de la florule des Algues qui les peuplent. D'une manière générale, la présence des Algues vertes, surtout des formes supérieures en organisation, et des Diatomées, indique que l'eau est relativement pure et favorable à l'élevage du poisson; tandis que celle des Myxophycées, surtout en trop grand nombre, est l'indice certain de la pollution plus ou moins grande du milieu. Mais leur présence n'est pas aussi fâcheuse lorsqu'il existe en même temps beaucoup de Chlorophycées et de Diatomées.

J'estime, d'accord en cela avec un grand nombre d'algologues, que l'on ne doit ranger aujourd'hui dans le grand groupe des Algues que les organismes holophytes pourvus de chlorophylle et capables, en conséquence, de décomposer, sous l'influence de la radiation solaire, l'acide carbonique dissous dans le milieu au sein duquel ils vivent, en dégageant l'oxygène. Les *Beggiatoa*, les *Leptothrix*, les *Hypheothrix*, etc., qui ont constitué, avec d'autres Bactériacées sans chlorophylle, une section spéciale des Myxophycées, doivent être placés dans une famille aquatique de la classe des Champignons. Ces plantes sont de véritables parasites saprophytes et vivent aux dépens des composés complexes qui leur sont fournis, soit par les végétaux-supports ou les corps en décomposition, sur lesquels elles vivent, soit par les eaux contenant des matières organiques en solution et impropres à l'alimentation, dans lesquelles elles se développent.

Dans certains étangs naturels ou artificiels, d'étendue plus ou moins restreinte et de faible profondeur, qui servent à l'élevage de certains Cyprinides, de la Carpe en particulier, la flore aquatique est constituée le plus souvent par de petites Algues chlorophycées unicellulaires qui communiquent à l'eau une couleur verte caractéristique et jouent, comme nous le verrons plus loin, un rôle important dans l'alimentation du poisson. Il arrive souvent que, par suite de l'apport d'eaux polluées et aussi par l'accumulation d'une trop grande quantité des aliments mis à l'eau pour la nourriture artificielle, la composition de cette florule microscopique subit de profondes modifications et des Myxophycées et même, ce qui est encore plus dangereux, des Myxomycètes font leur apparition. Ce changement des conditions de milieu, qui est indiqué par la variation, parfois très rapide, de la coloration superficielle des étangs d'élevage, peut avoir des conséquences très graves et amener la mortalité progressive des habitants des pièces d'eau. Une surveillance active des conditions biologiques des stations aquatiques permet de remédier, en supprimant les causes de la pollution du milieu, à ces inconvénients accidentels.

Nous arrivons maintenant à l'examen du rôle nutritif joué par les Algues. Ce rôle qui doit être examiné, suivant les circonstances, sous les deux points de vue direct et indirect, mérite d'être étudié tout particulièrement. Les Poissons s'alimentent, en effet, soit directement, en se nourrissant des végétaux aquatiques, soit le plus souvent indirectement, en faisant la chasse aux animaux qui vivent d'Algues ou d'autres productions végétales.

Les Poissons d'eau douce peuvent ainsi se diviser en poissons carnivores, comme la plupart des Salmonides, et en poissons à alimentation mixte. Ces derniers sont très nombreux, surtout dans le groupe important des Cyprinides. Les espèces purement herbivores sont plutôt très rares. C'est surtout la conformation de la bouche et du système dentaire qui détermine le mode d'alimentation des habitants de nos terrains aquatiques.

Au premier abord, il semble qu'il serait assez facile, par l'examen microscopique du contenu de l'appareil digestif des poissons, de déduire leur mode de nourriture; mais, chez la plupart, le travail de la digestion est tellement rapide que, si l'examen des viscères n'a pas lieu immédiatement après que les animaux ont été retirés de l'eau, il devient très difficile de distinguer la nature des matières ingérées, à la suite de l'abondance du suc gastrique et de son activité. La chose est plus facile en ce qui concerne la présence des Diatomées, dont les valves siliceuses sont inattaquables par les acides des liquides digestifs.

Il résulte cependant de diverses observations qu'il n'existe qu'un très petit nombre de poissons exclusivement herbivores, qu'une grande partie d'entre eux recherchent une nourriture mixte, surtout animale, et plus spécialement des matières molles ou en voie de décomposition plus faciles à ingérer. Les carnivores exclusifs sont moins nombreux.

Parmi nos espèces les plus communes, la Carpe se nourrit ainsi un peu de tout, d'Algues, d'Insectes, de frai de poisson, de détritus de toute espèce contenus dans l'eau et dans la vase. Le Barbeau a les mêmes préférences et, comme la Tan-

che, la Brème et, en général, les espèces de fond, il ne dédaigne pas les matières animales et végétales en décomposition.

Sans insister sur les mœurs carnassières du Brochet, de la Perche et des Salmonides, j'ajouterai que, pour ma part, j'ai constaté que les Cyprinides avalaient gloutonnement les Algues qui tapissent le fond des bassins de nos jardins publics et, sur le bord du canal du Midi, les jeunes alevins du Gardon se nourrissent des microorganismes aquatiques épiphytes. Les Chinois, maîtres pisciculteurs, qui élèvent dans leurs viviers de nombreux poissons, surtout des Cyprinides, leur donnent en pâture dans le jeune âge, des Algues et autres herbes aquatiques hachées très menu et mêlées à des coquilles d'œuf durcies dans le sel. Les têtards de la Grenouille commune se nourrissent presque exclusivement des grandes Algues filamenteuses et ceux de la très remarquable grenouille africaine (*Dactylethra lævis*, Cuv.), s'alimentent uniquement d'Algues des groupes inférieurs. M. Gadeceau a aussi reconnu que, dans le lac de Grand-Lieu, certains poissons, surtout la Carpe, le Gardon, la Tanche et la Brème broutaient les Characées et les *Myriophyllum*[1].

MM. H. et A. Marcailhou d'Aymeric[2] ont constaté dans leurs recherches dans les lacs de la Haute-Ariège que les *Subularia aquatica* L. et les *Isoetes Brochoni* Motelay et *lacustris* L. ne se trouvaient que dans les lacs poissonneux. Les auteurs s'étaient demandé si la matière amylacée des

1. E. Gadeceau. — *Les Poissons et les Plantes*. La Nature, 1909, 1er sem., p. 370; *Le Lac de Grand-Lieu*, monographie phytogéographique, A. Dugas et Cie, Nantes, 1907. — Cfr. *etiam* : M. Suster. *Contributo allo studio delle sostanze nutrimenti dei Pesci del Benaco*, Trento, 1898, G. Zippel, 8°, p. 12. — A. Forbes. *Studies of the Food of Fresh. Water Fisches*, Bull. of the Illinois Labor. of. nat. Hist., vol. I et II. — G. B. de Toni, *Degli studi intorno agli alimenti die Pesci*. Nuova Notarisia, Gennaio. 1899, p. 21.

2. H. et A. Marcailhou d'Aymeric. *Les Subularia aquatica* L., *les Isoetes Brochoni* Motelay *et lacustris* L. *dans les lacs du Bassin de la Haute-Ariège et du Bassin limitrophe du Lanoux*. Revue botanique, septembre 1894.

spores des *Isoetes* ne servait pas indirectement à la nourriture des Salmonides en alimentant les petits animaux dont ils avaient constaté la présence dans les intestins des truites. Rien n'est plus exact que cette supposition et il est parfaitement possible d'admettre aussi que les poissons, en faisant une chasse aux animalcules, Crustacés, Rotifères, etc., au milieu des touffes d'*Isoetes* qui tapissent le fond des lacs, puissent accidentellement absorber quelques menus fragments de ces plantes,

Le rôle nutritif indirect joué par les Algues d'eau douce est d'une importance encore plus grande que le rôle nutritif direct. Ces plantes servent de nourriture aux Mollusques, Rotifères, Crustacés et autres animaux qui vivent sur ces végétaux; ceux-ci deviennent ensuite la proie des poissons.

Le Plancton, ou matière pélagique flottante, contribue aussi, pour une part considérable, à l'alimentation des hôtes de nos lacs et de nos étangs. Dans les eaux marines, il détermine, par son abondance ou sa rareté, les conditions de la présence ou de l'absence des poissons migrateurs, dont la valeur économique est si grande pour nos pêcheries et il sert aussi à la nourriture d'autres espèces.

Le Plancton est formé d'organismes soit végétaux, soit animaux et souvent de composition mixte. Dans les eaux douces, ce sont plus particulièrement les formes unicellulaires appartenant aux groupes des Diatomées, des Volvocinées, des Protococcoïdées et des Myxophycées qui entrent dans la composition du Plancton végétal, ou Phytoplancton. Tous ces organismes sont particulièrement adaptés à la vie flottante par la présence de vacuoles aérifères, de gouttelettes d'huile, de mucilages abondants, etc., et par l'augmentation de leur surface de sustentation, due à la présence d'appendices divers, de longues soies, du groupement des microphytes en chaînes continues, etc. La composition et la proportion du Plancton végétal sont modifiées très sensiblement au cours des diverses périodes saisonnières et aussi par les variations climatériques, par la composition chimique et la profondeur des stations aquatiques.

Le Plancton animal, ou Zooplancton, est surtout constitué par des Protozoaires, des Rotifères et des Crustacés de petite taille. Ces organismes minuscules dévorent les protophytes qui entrent dans la composition du Plancton végétal et sont à leur tour dévorés par les Poissons.

Bien que les Algues et les petits animaux, qui composent la matière pélagique, soient d'une taille infime, ces êtres forment par leur réunion, en quantités souvent prodigieuses, des masses alimentaires qui, dans les grands lacs, peuvent s'évaluer en mètres cubes, au cours de certaines saisons.

Les Algues deviennent ainsi un des plus puissants moyens que possède la Nature pour préparer la vie supérieure, et leurs formes inférieures constituent le principal intermédiaire dans l'échange des substances entre la matière inorganique et la manière organique. Nos Thallophytes aquatiques assimilent, en effet, au moyen de leur chlorophylle, les matériaux contenus à l'état de dissolution dans le milieu où elles vivent et elles élaborent, sous l'action de la lumière, des produits nutritifs en partant des substances inorganisées. Le cycle vital s'établit ainsi sans interruption du Phytoplancton microscopique, ou Plancton producteur, aux animaux aquatiques, par l'intermédiaire du Zooplancton, ou Plancton consommateur.

La valeur nutritive du plancton, en raison de sa composition spéciale est relativement élevée, si on la compare à celle des productions terrestres utilisées dans l'alimentation des animaux. Elle varie nécessairement avec les saisons et les phases de développement des microrganismes qui constituent la matière flottante. Dans certaines périodes, les petits animaux prédominent, alors que les Algues pélagiques, et plus particulièrement les Diatomées, sont plus abondantes dans la composition du Plancton, au cours d'autres phases saisonnières.

Il résulte de ces considérations que l'aquiculteur a un grand intérêt à connaître, d'une manière aussi complète que possible, les conditions biologiques des eaux dans lesquelles

il se propose de pratiquer un élevage piscicole intensif. En connaissant le mode de vie de telle ou telle autre espèce de poissons, il pourra, en examinant la nature de la flore et de la faune aquatiques, apprécier, au préalable, quelles sont les espèces qu'il lui convient le mieux d'élever. Il devra aussi chercher d'une manière naturelle ou artificielle à accroître la quantité d'aliments destinés à être donnés en nourriture aux habitants des stations aquatiques en vue d'augmenter leur nombre et, par suite, la valeur économique de son exploitation.

Pour arriver à d'utiles résultats et rendre les eaux plus riches et plus peuplées de poissons, il importe donc de pratiquer d'une manière particulière l'étude des Algues qui jouent un rôle actif dans l'économie de la vie aquatique. Ces plantules servent, en effet, d'aliments aux myriades de petits animaux indispensables à l'existence des espèces rémunératrices des stations dans lesquelles on se propose de pratiquer l'élevage. On a constaté qu'il existe des rapports très directs entre les proportions du Plancton, la valeur économique des milieux aquatiques et les causes éventuelles de leur infériorité productive.

Les procédés modernes de la biologie lacustre permettent de mesurer assez exactement les proportions de matière pélagique mise à la disposition des habitants de nos lacs et de nos étangs pour leur nourriture directe et indirecte. Au moyen de pêches au filet de soie faites, dans des conditions techniques spéciales, à la surface des eaux et aussi à diverses profondeurs, on évalue, d'une manière satisfaisante, la mesure quantitative du Plancton.

Dans les milieux de dimensions plus restreinte et surtout dans les bassins d'élevage artificiel, il est encore plus facile, par les mêmes méthodes, de se rendre un compte plus exact des qualités nutritives des eaux, les formations aquatiques de petite superficie relative étant, en général, peuplées de petites espèces de Protococcoïdées, qui communiquent à la surface liquide une couleur verte intense et servent à l'élevage des Cyprinides, en particulier de la Carpe. M. Einar

Naumann[1], savant algologue suédois, s'est particulièrement occupé de ces végétations colorées et a trouvé moyen de dénombrer le nombre des organismes de ce Nanoplancton, contenus sur une surface déterminée, en employant des procédés micrographiques et microphotographiques analogues à ceux qui servent, dans les recherches histologiques, à mesurer le nombre des globules sanguins.

Par l'utilisation de ces méthodes d'évaluation de la proportion du Plancton contenu dans un volume d'eau déterminé, il devient ainsi possible d'établir une sorte d'équilibre biologique entre la quantité de nourriture mise à la disposition des habitants des stations aquatiques et le nombre de ces derniers. En cas d'insuffisance, on peut avoir recours à une alimentation supplémentaire artificielle qui peut être obtenue par des moyens variés. Ces procédés sont d'un usage plus pratique dans les milieux artificiels, dans les bassins d'élevage, que dans les grands lacs et les étangs de vaste superficie. Dans ce dernier cas, il est cependant possible de favoriser le développement de la matière nutritive en essayant d'augmenter l'intensité de la végétation microphytique et par suite la proportion de la faune microscopique. Ce but peut être atteint, soit en acclimatant de nouvelles plantes hydrophytes et des Algues dans les stations d'élevage, soit en déterminant, par un emploi judicieux d'engrais solubles, une végétation plus intense des Algues qui habitent déjà ces formations aquatiques. Il peut être fait ainsi, en quelque sorte, une application à l'aquiculture des procédés de l'agriculture terrestre.

Dans certains pays du Nord de l'Europe, on a, dans cet ordre d'idées, amené dans des bassins d'élevage de grande surface des eaux d'égout provenant des agglomérations urbaines et ne contenant pas de matières résiduaires industrielles. Sur le point d'arrivée des liquides évacués, cet apport

1. Einar Naumann. *Euglena sanguinea, såsom ett exempell på våra dammars planktonproduction* : Sartryck ur skrifter utgifna af södra sveriges fiskeriforening, 1914, n° 12.

détermine une production abondante d'Algues protococcoïde qui servent ensuite de nourriture à d'innombrables crustacés et autres animalcules que les poissons absorbent avec avidité. Il me sera peut être permis de citer aussi, à titre documentaire, bien qu'un peu étrangères à notre sujet, les curieuses expériences du Dr H. F. Moore[1], du Bureau des Pêcheries américaines, sur l'alimentation artificielle des huîtres. Le Dr Moore, en répandant dans une petite baie, où se pratiquait l'élevage des huîtres, certains engrais commerciaux en proportion convenable, avait provoquée une abondante végétation de Diatomées. Les huîtres, mises à l'eau, dans les conditions voulues, se sont rapidement engraissées. tandis qu'elles ne prospéraient pas, ou étaient de qualités plus inférieures, sur les points ou les Diatomées étaient moins abondantes. Des déductions utiles à l'industrie piscicole peuvent être fournies par ces essais intéressants.

Sous un autre point de vue également très utile à considérer, nous pouvons enfin constater que la présence des Algues dans les grandes stations aquatiques naturelles apporte, en plus de leur utilité pour l'industrie piscicole, des avantages considérables par l'aménagement des terrains aquatiques. S'il est utile de conserver ces végétaux flottants et sans racines, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter leur envahissement progressif et le complément inévitable et incessant qui en résulte, de débarrasser dans la mesure du possible, au moins en partie, en temps voulu et d'une manière rationnelle, les lacs et les étangs, des phanérogames et de certains cryptogames, en particulier des Sphagnum. Les phanérogames aquatiques sont les plus généralement pourvus de rhizomes qui, par leurs entrelacements inextricables et leur envahissement annuel, font diminuer progressivement l'étendue des nappes aquatiques, tandis que les Sphagnum et les plantes de la même catégorie biologique se répandent activement, absorbent l'eau comme une

1. La Nature. *Alimentation artificielle des huîtres*. 4 novembre 1905, p. 362.

éponge et exhaussent le terrain par leurs dépôts. Les Algues filamenteuses et flottantes ne présentent pas ces inconvénients.

Malgré le caractère forcément succinct de cette étude sommaire, j'ai essayé de démontrer, une fois de plus, que l'Algologie n'était pas une science purement spéculative et que l'emploi de ses méthodes présentait une très grande importance au point de vue de la mise en valeur rationnelle et productrice de nos lacs, de nos étangs et de nos cours d'eau. Si, au début de leurs recherches, les adeptes de l'étude des infiniments petits ont été considérés, surtout par un certain public qui ne voit que le succès final et pratique et ignore le point de départ, comme une classe d'observateurs ne s'occupant que de questions abstraites, mystérieuses et même fantaisistes, nous devons cependant reconnaitre que le résultat de leurs études longues et désintéressées est devenu susceptible finalement de nombreuses applications économiques et utilitaires.

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite*).

122. — RUE DES CHAPELIERS.

(Aujourd'hui rue de Languedoc.)

La rue des Chapeliers, autrefois très étroite et tortueuse, fut élargie en partie, sur le côté ouest, dans la seconde moitié du siècle dernier; plusieurs maisons, nos 35, 37 et 39 eurent alors leurs façades portées en arrière, selon le plan d'alignement de 1832, abandonné en 1899, lors du percement de la rue de Languedoc, qui emporta toutes les maisons du côté est. Sur le côté ouest il ne reste aujourd'hui qu'une seule des anciennes façades intacte, c'est celle du n° 43 qui est en corondage; toutes les autres qui n'ont pas été portées à l'alignement sont de la fin du XVIIIe s. ou du commencement du dernier siècle, ou ont été remaniées à cette époque.

Cette rue n'a jamais eu de désignations bien assises; dès le commencement du XIVe s. nous la voyons désignée *rue des Chapeliers*[1] : *car. Capelleriorum* (1313), *rue des Capellas* (1351), *car. des Capeliers* (c. 1458), *rue des Quape-*

1. Les actes du XIVe et XVe s. portant *car. Capelleriorum*, ou *rue des Capelas*, ont été attribués à tort à la *rue des Prêtres*, qui ne prit ce nom « rue des Capelas », qu'au commencement du XVIIe s., après l'établissement, dans cette rue, de deux maisons des Prêtres de la Douzaine de l'église de la Dalbade.

liers (1588). Au xve s., tandis que cette première dénomination tend à disparaître peu à peu, une nouvelle apparaît, c'est *rue des Ugnères*, qui devient, au xviie s., *rue des Ugnères-Vieux*, et que les scribes de l'époque, écrivent de toutes façons : *Car. des Onheras*, *car. dels Onheyras*, *car. des Unheyres* (1458), *car. Unctorum* (1466), *car. des Unhieyres* (1476), *rue des Unyeres*, *Hunyeres*, *Honyeres* (c. 1550), *rue des Ugnères* (1571). — Au xvie s., *rue des Vgnères-Vieux* (c. 1679).

Le nom de rue des Chapeliers lui venait des nombreux artisans de cette corporation qui l'habitaient, comme celui de rue des Ugnères, des marchands d'huile, de graisse et de suif, qui y tenaient autrefois leurs boutiques.

Entre temps et déjà dès le xve s., on trouve deux autres dénominations, *rue Sesquières* ou *rue Sesquières-nove*, et *rue de Roaix* ou *rue de l'Olm de Roaix*, mais elles ne sont guère à retenir, elles ne lui venaient que par extension, en raison de la proximité de la rue Sesquière-nove (= rue Maltache), et de la place de Rouaix : *Car. de Roaxio* (1369), *rue des Sesquieres* (1398), *car. de l'holm de Roays* (1450), *car. Ulmi de Roaxio* (1470), *rue de Roaxio, sive des Unhyeres* (1476), *rue Sesquieres-noves, sive des Unhieyres* (1503), *rue de Royaix, sive des Hunyères* (1550), *rue de Roays* (Plan de Jouvin de Rochefort, 1677).

Les graveurs des anciens plans de Toulouse de la fin du xviiie s., n'ont pas compris le nom de *Ugnères*, et l'ont altéré : *Rue des Egueres-Vieux* (Plan Chalmandrier, 1774) et *rue Eguyeres vieils* (Plan Dupain-Triel, 1780); le plan cadastral Grandvoinet désigne cette rue « *rue Agnères* ». Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue des Amis du Peuple*, qu'elle ne garda que quelques jours, pour reprendre son plus ancien nom, rue des Chapeliers.

Une pierre placée dans la seconde moitié du xviiie s., sur la maison n° 33 (ancien n° 7), angle de la rue Maltache, porte gravée l'inscription RUE VGNERES VIEUX.

La population de ce quartier fut toujours très mélangée; au xvie s. on y trouvait des notaires, des gens de lois, et

beaucoup de chapeliers; au XVIIe et XVIIIe, la rue fut complètement envahie par des artisans, surtout des chapeliers et des tailleurs d'habits, au milieu desquels se trouvaient quelques conseillers au Parlement et plusieurs capitouls. A la fin du XVIIIe s. et au siècle dernier, il y eut la *Poste aux lettres* et la *Recette générale*, et, en 1910, la Caisse d'Épargne y a fait construire son hôtel.

Comme monument, on y remarquait encore il y a quelques années, le bel *Hôtel de Pins*, bijou de la Renaissance toulousaine, emporté par la nouvelle rue de Languedoc, et dont il ne reste que quelques arcades édifiées au fond de la cour du nouvel immeuble (n° 16, ancien n° 16).

Sur le côté ouest, on trouvait parmi les propriétaires notables :

Au n° 27[1] (ancien n° 1, reconstruction du XIXe s.), en 1550, le notaire *Louis Guyrondat* ; en 1583, *Pierre Gaulenc*, libraire ; en 1603, le procureur *Etienne Daydé* ; en 1679, un autre procureur *Antoine Miau*, puis son fils *Jean Demiau*, et, en 1715, *Paul-René Dubotin*, avocat et docteur agrégé à la Faculté de droit.

Au n° 29 (ancien n° 3, construction du XVIIe s., remaniée), en 1550, *Bernard Dupuy*, référendaire en la chancellerie ; en 1601, *Jean Guibert de Costa*, conseiller magistrat-présidial ; en 1675, *Pierre de Costa*, avocat et capitoul en 1675-76 ; et, en 1760, *François-Bonnaventure de Blancone*, comme héritier de *D^lle Thérèse de Costa*.

Au n° 31 (ancien n° 5), dès 1533 le docteur-régent de l'Université, *Antoine Guibert de Costa*, ou, *de La Coste*, conseiller au Parlement (1569-1591). Les membres de la famille *de Costa*, se dénomment indifféremment sur tous les actes : *Guibert de Costa*, *Guibert de La Coste*, ou simplement *de Costa*.

Au n° 33 (ancien n° 7), qui porte l'inscription gravée sur pierre « *Rue Vynères-Vieux* », habitait, en 1720, l'avocat *Pierre de Miremont*, co-seigneur de Daumazan, capitoul en 1718 et 1730-31, qui acheta en 1730 l'hôtel de la rue Pharaon (n° 21) où se trouve la tour gothique de Noel Role ; la maison appartenait à sa femme, *D^lle Pierrette de Carbonel*, qui la revendit en 1734.

Au n° 37 (ancien n° 11)[2], en 1588, le peintre *François Moynier*, qui signait « F. MONE ».

---

1. N°s 27 à 33. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550, 1571, 1679, 4e m.

2. N°s 35 à 43. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550, 1571, 1679, 2e m.

Au n° 39, en 1550, *Arnaud de Gavaret*, seigneur de Lévy ; en 1571, *Jean de Melet*, conseiller aux requêtes du Parlement (1558-1586), mort en 1599, qui avait épousé *Dlle Antoinette de Caulet-Cadars* ; puis, *François de Melet*, marié à *Dlle Louise de Maussac*, et, en 1659, *Guillaume de Melet*, conseiller aux requêtes en 1655 qui fit reconstruire l'hôtel ; en 1730, l'immeuble passa à Messire *Jacques-Marie Davizard*, écuyer, comte de Saint-Girons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et lieutenant-colonel des carabiniers, mort en 1782.

Au n° 41, en 1533, *André de Burta*, conseiller au sénéchal ; vers 1550, son fils le docteur *Astorg de Burtà*, conseiller au sénéchal et capitoul en 1545-46, dont Abel et Froidefond ont fait « *Hector Labarthe* », dans leurs listes capitulaires ; puis, le fils de ce dernier, *Dominique de Burtà*, juge de Lautrec ; en 1602, *Jean Vayssière*, juge et magistrat-présidial ; en 1609, *Laurent de Melet*, conseiller aux requêtes du Parlement (1575-1617), marié en premières noces à *Guillemette de Cadillac*, et en secondes noces à *Marie de Petit* ; en 1630, sa fille *Marie de Melet*, mariée au susdit *Jean Vayssière*, et, en 1679, *Alexis Lages de Vayssière*, avocat.

Au n° 43, en 1550, *Martin Rossect*, docteur-régent.

Sur le côté est[1], la nouvelle construction de la *Caisse d'Épargne*, n° 42, a absorbé cinq maisons de l'ancienne rue des Chapeliers, nos 2 à 10. Le n° 6, appartenait en 1734 à *Jean de Saint-Martin*, marchand capitoul en 1724 ; en 1751, il vendit cette maison et acheta un autre immeuble rue Didière (= R. du Coq-d'Inde, nos 7 et 9). Le grand hôtel n° 10 appartenait, en 1550, à *François de Nupces*, conseiller au Parlement (1521-1554), marié à *Dlle Catherine Dupuy*, François de Nupces, fut le premier conseiller qui, au moment de jurer sur les Évangiles qu'il n'avait pas acheté son office, avoua avoir prêté au Roi 4.000 livres, ce qui était une forme d'achat détourné. En 1660, l'immeuble passa à *Bertrand de Nupces*, sieur de Florentin, conseiller au Parlement (1660-1694), marié à *Dlle Marguerite de Caulet*, qui hérita de l'hôtel en 1694. Les portraits de ces deux conseillers se trouvent sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (fo 17 vo et 20 vo).

La nouvelle construction, n° 44, a absorbé deux hôtels, les nos 12 et 14, qui appartenait, dès 1533, à *Guillaume Fabry*, conseiller au Parlement (1543-1571), qui en louait une partie, en 1546, au peintre *Raymond Moynier*.

Après le n° 46 (Hôtel de Pins), la rue se confondait avec la place Rouaix et se terminait par trois maisons, nos 18, 20 et 22, qui ont disparu dans le percement de la rue de Languedoc. Au n° 18 se trouvait,

---

1. Nos 42 à 46. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 12e m., 1550 et 1571 ; 13e m., 1679.

en 1679, l'avocat *Antoine Gounin;* en 1707, un autre avocat *Simon Maudois*, et en 1777, l'apothicaire *La Roture*. Le n° 20 appartenait en 1680 à *André de Royer*, sieur d'Ustillon, avocat et capitoul en 1678-79, marié à *Dlle Thérèse de La Martine.*

La dernière maison, n° 22, doit attirer notre attention, elle fut le berceau de la famille des *de Purpan, seigneurs de Vendine*, qui nous a laissé sur la route des vieilles arènes romaines, la fontaine de ce nom, que tous les toulousains connaissent. La maison appartenait en 1550 au chirurgien *Béal;* en 1571, à *Vital Dupont*, et en 1590, à *François Purpan*, l'un et l'autre mtres chirurgiens; en 1634, à *Pons-François Purpan*, docteur régent ès Arts en l'Université; en 1679, à noble *Antoine de Purpan*, seigneur de Vendine, et, en 1694, à son frère *Pierre de Purpan*, avocat au Parlement. En 1744 elle appartenait à *Dame Raymonde Miramonde de Rey*, épouse de Me de *Cazalès*, conseiller à la cour des Aides de Montauban.

Les conseillers suivants ne sont pas inscrits sur les cadastres, n'étant pas propriétaires, mais sont portés sur les rôles du Parlement, comme habitant la rue des Chapeliers.

De 1685 à 1696, *Jean Guibal de Lasfaille*, conseiller au Parlement (1675-1690).

De 1706 à 1759, *Joseph Gaspard de Maniban*, cons. Parl. 1706, Président 1714, premier Président (1722-1762).

De 1722 à 1733, *François de Pins*, marquis de Montbrun, cons. Parl. (1722-1733), mort en 1767.

De 1732 à 1742, *Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas*, cons. Parl. (1718-1793), marié à *Dlle Marthe de Cambon*, sœur de l'évêque de Mirepoix.

De 1742 à 1750, *Pierre de Lassus*, cons. Parl. (1739-1758).

123. — La Caisse d'Épargne.

(Rue de Languedoc, n° 42.)

La succursale de la Caisse nationale d'Épargne, autorisée à Toulouse par ordonnance du 12 mai 1830, commença ses opérations le 20 mai 1832 dans ses bureaux installés tout d'abord à l'ancien hôtel de la Bourse des Marchands, place de la Bourse, n° 19; quelques années après elle fut transférée rue Boulbonne, n° 16, puis, en 1854, à l'angle de la rue des Arts, n° 22, et en 1866 dans la maison attenante, rue Cantegril, n° 2.

En 1881, elle fit construire pour ses bureaux, rue Rigue-

pels, n° 20, un immeuble qui va bientôt disparaître pour le dégagement de la cathédrale, et, en 1909, son nouvel hôtel de la rue de Languedoc, dans lequel elle s'installa en 1910.

L'institution de la Caisse d'Épargne fut fondée à Paris en 1818. La succursale de Toulouse, quoique fonctionnant depuis 1832, ne fut érigée en succursale de plein exercice que le 1er mai 1890.

124. — L'Hôtel de Pins.

(Rue de Languedoc, n° 46.)

L'ancien Hôtel de Pins a disparu[1]. De ce joyau de la première Renaissance toulousaine, il ne reste que quelques arceaux de la double galerie de la cour, qui ont été reconstitués, au devant de la façade intérieure, avec les médaillons qui les ornaient; les autres ont été, en partie, réédifiés dans la cour de l'hôtel Thomas, rue Saint-Étienne, n° 10.

Construit vers 1528, par *Jean de Pins*, l'hôtel fut complété par le corps de logis en lisière sur la rue, que fit élever *Jean de Nolet*, en 1542-1546. Malgré la similitude de ces deux constructions, leurs matériaux peuvent facilement être dissociés dans les nouvelles réédifications :

1° Construction de *Jean de Pins*, vers 1528 : galerie sud, sept arceaux aux archivoltes sans sculptures, ayant l'aspect classique de la première Renaissance, surmontés de doubles arcades où l'empreinte gothique se révèle encore par les moulures des arcs qui pénètrent dans celles des pilastres. Dans les écoinçons, médaillons à encadrements circulaires, présentant des profils imités de l'antique au rez-de-chaussée, et des bustes projetés en avant d'une très belle facture et dans le style de François Ier, à l'angle est du rez-de-chaussée[2] et au 1er étage. Parmi ces derniers, l'écusson aux armes

1. Nous avons donné une étude détaillée de cet hôtel, avec les documents extraits des Archives, dans le *Bull. Société Archéolog.*, 1916, pp. 259 à 268.

2. Ce médaillon d'angle se trouve aujourd'hui chez M. Thillet, architecte, qui a fait la réédification de la rue de Languedoc.

de Jean de Pins : *De gueules à trois pommes de pin d'or posées 2 et 1*, martelé à l'époque de la Révolution.

Une partie de cette construction a été fidèlement reconstituée dans la rue de Languedoc, mais les arceaux inférieurs proviennent de la galerie ouest de *Jean de Nolet*, on les reconnaît à leurs archivoltes à caissons. Trois de ces arceaux sont l'œuvre du bail à besogne passé à *Nicolas Bachelier*, le 29 juillet 1542[1];

2° Construction de *Jean de Nolet*, 1542-1546 : galerie ouest, arceaux aux archivoltes à caissons; dans les écoinçons, médaillons entourés de la couronne de rose enrubannée, emblématique des armes de Nolet, et présentant des profils Renaissance. Trois de ces médaillons, intercalés entre ceux de la galerie de Pins, dont un, portant les armoiries de Jean de Nolet : *D'azur à deux palmes d'or posées en sautoir, sommées d'une couronne de roses au naturel posée en fasce, enrubannée d'argent et accompagnée de trois étoiles du même, posées deux en chef et une en pointe*. Dans l'angle des deux galeries, médaillon d'angle avec buste, entouré de la couronne.

Au 1er étage, fenêtres, jadis à croisillons, et à la partie supérieure de l'édifice, gargouilles et fenêtres bâtardes de Nicolas Bachelier (bail du 22 mars 1545 (= 1546 n. st.)[2], disparues depuis la démolition, mais qu'on retrouve sur les anciennes photographies, avec leurs vases de fleurs, dont Malafosse avait noté la ressemblance avec celui qui surmonte encore le porche de l'hôtel de la rue Ninau.

Dans la cour de l'hôtel de la rue Saint-Étienne, on a réédifié six arcades provenant de la galerie de Pins et deux aux archivoltes à caissons de la galerie Nolet, avec six

1. Arch. not. — Lobeyrie, not., reg. intitulé : *Vita*, n° 52, f° 33 v°. — Acte découvert par l'abbé Lestrade, résumé dans *Bull. Société arch.*, 1898-99, p. 14. — Texte in-extenso dans H. Graillot : N. Bachelier, 1915, p. 211.

2. Arch. not. — Lobeyrie, not. Reg. 69, 22 mars 1545, f° 90. — Acte découvert par Macary, résumé dans *Bull. Société arch.*, 1898, p. 162. — Texte in-extenso dans H. Graillot : N. Bachelier, 1915, p. 259.

des médaillons à profils Renaissance entourés de la couronne. Sur les corniches, on a placé quatre des gargouilles de N. Bachelier, qu'on croyait perdues. Deux autres de ces médaillons, l'un avec profil, l'autre avec le blason de Nolet, ont été encastrés sous la galerie de la rue de Languedoc.

La présence du blason de Jean de Pins, martelé à l'époque de la Révolution, mais où l'on reconnaît encore les trois pommes de pin, détruit la légende qui attribuait à Nolet la substitution de ses armoiries à celles de l'évêque, légende qui a encore été amplifiée en ces derniers temps.

Jean de Pins, le célèbre évêque de Rieux, fils de *Gaillard de Pins* et *Charlotte Vital* (épouse du second lit)[1], fut conseiller au Parlement de Toulouse en 1509, sénateur de Milan en 1515, ambassadeur à Venise en 1516, et ambassadeur à Rome en 1520. On le trouve siégeant au Parlement en 1509, 1511, 1516, 1523 et 1524[2]; en 1522, il était pourvu de l'évêché de Rieux et mourut le 1er novembre 1537. Ce fut un des personnages toulousains les plus considérables du XVIe s., comme écrivain, comme évêque et comme ambassadeur.

En 1520, il apparaît sur les registres des tailles comme propriétaire de l'immeuble et successeur immédiat de « *Mons. Doblety*, syndic », qui en fut possesseur de 1511 à 1519; mais de 1520 à 1527, il ne figure que comme propriétaire, la maison étant habitée par ses neveux, les héritiers de *Jean de Pins*, seigneur de Montbrun, viguier de Toulouse en 1492, mort le 16 janvier 1514. De 1528 à 1537, ses neveux n'y figurent plus, et l'on trouve seulement « Mons. de Rieux ». C'est donc vers 1528 qu'il dut faire construire l'hôtel.

Après sa mort, selon acte passé le 23 octobre 1537 devant Me Lobeyrie, notaire, il y eut division de l'immeuble entre ses neveux héritiers qui étaient :

1° *Jean de Pins*, écuyer, seigneur de Montbrun, capitoul en 1545 46, qui avait épousé *Dlle Louise de Guers*, et mourut

1. D'après J. Villain : *La France moderne*, t. I, p. 375. — La Bibliographie toulousaine donne *Clermonde Samon*.

2. Fleury-Vindrey : *Les Parlementaires du XIVe s.*, p. 186.

pendant l'exercice de son capitoulat, victime de son dévouement pour les pestiférés;

2° *Hector de Pins*, frère de Jean, seigneur du Bourg, homme d'arme de la compagnie du bâtard de Savoie, marié, en 1525, à *Dlle Jeanne de Cordoue*, dame du Bourg, et père de *Hérard de Pins*, conseiller au Parlement (1558-1598), dont nous avons mentionné l'hôtel, rue Pharaon (n° 41);

3° *René de Pins*, leur cousin, seigneur de Pins, gouverneur du Château-Narbonnais, en 1510, et viguier de Toulouse, qui avait épousé en premières noces, en 1506, *Dlle Gaillarde de Vabre;* en secondes noces, en 1523, *Dlle Marguerite de Voisin*, sa cousine germaine, et mourut en 1540.

Jean de Pins, principal propriétaire, et Hector, habitèrent seuls l'hôtel, mais, en 1542, ils furent obligés de s'en dessaisir afin de constituer la somme de 11.500 livres, léguée par l'évêque de Rieux, pour le mariage de ses nièces, et, le 7 juillet[1], l'immeuble était vendu à noble *Jean de Nolet*, marchand, bourgeois de Toulouse, fils de *Catherine Assolent* et de *Jean de Nolet*, le capitoul de 1500-1, qui avait acquis une grosse fortune en tenant boutique, dès 1512, dans ses maisons de la rue des Grazaliers (= rue des Tourneurs, nos 21 et 23).

Devenu propriétaire de l'hôtel, *Jean de Nolet* le fit aussitôt restaurer et agrandir par la construction du corps de logis en lisière sur la rue (galerie ouest), dont il confia le bail à besogne, par acte du 20 juillet 1542, à *Nicolas Bachelier*, et où il fit établir un comptoir ou boutique sur cave et un passage d'entrée sur la rue, le tout voûté avec ses armoiries aux clefs pendantes des voûtes.

Le 22 mars 1545 (= n. st.), par nouveau bail passé encore à *Nicolas Bachelier*, il fit achever la construction et édifier les fenêtres bâtardes et les gargouilles en forme de muffles de lions que nous avons mentionné plus haut.

Après la mort de Jean de Nolet, en 1551, l'hôtel passa indivis à ses héritiers, parmi lesquels son fils, *Jacques de*

1. Arch. nat. — Lobeyrie, not. — Reg. 54, f° 100 à 106.

Nolet, conseiller au Sénéchal. En 1570, les Nolet abandonnèrent l'hôtel de la rue des Hunheyres; on les retrouve plus tard dans la rue des Augustins (= rue des Arts, n° 7), et notamment en 1670, époque où *M. de Nolet*, trésorier général de France, réunissait dans ses salons les *Lanternistes*, qui venaient de se reconstituer.

En 1571, l'immeuble fut acheté par *Pierre de Cheverry*, général des finances, et passa, en 1588, à son fils, *Charles de Cheverry*, chevalier et baron de Saint-Michel de Lanes, trésorier et président du Bureau des finances en Languedoc.

Pierre de Cheverry, que les scribes de l'époque désignent ordinairement « le général Cheverry », était fils de *Jeanne de Lancefoc* et de *Jean Cheverry*, capitoul en 1535-36 qui a été omis par tous les annalistes dans leurs listes capitulaires annuelles; Lafaille l'a seulement cité dans sa liste alphabétique. Il épousa en premières noces, en 1553, *D^lle Raymonde de Marion*, et en secondes noces, en 1559, *D^lle Bourguine de Dufaur*, fille du Président au Parlement *Michel Dufaur* et d'*Éléonore de Bernuy;* sa sœur, *Peyronne*, épousa le capitoul *Pierre d'Assézat*.

En 1604, il y eut division de l'immeuble; ses dépendances ayant issues sur la rue Bouquières, passèrent à *Jacques Dufaur-Tarabel*, docteur et avocat, capitoul en 1600 et 1610, et à *Guiraud de l'Hôpital*. *Charles de Cheverry* garda seulement le bel hôtel de la rue des Hunheyres, qui, plus tard, fut réuni aux immeubles des Dufaur-Tarabel et passa par alliance aux *Maniban*.

Nous y trouvons, en 1665, *François-Lancelot de Maniban-Cazaubon*, conseiller au Parlement (1665-1715), fils de l'avocat général *Thomas de Maniban* et de *Jeanne-Toinette Dufaur-Tarabel;* en 1670, *Jean-Guy de Maniban*, avocat général en 1654 et président à mortier de 1683 à 1707, puis l'avocat *Jean-Baptiste de Livry*, capitoul en 1748, comme mari de *Dame Christine de Maniban*, laquelle, devenue veuve, vendit ses immeubles par acte du 8 février 1767 (Monna, notaire) à *Louis-Emmanuel de Cassaignau de Saint-Félix*, conseiller au Parlement en 1755. Au moment de la Révolution, ce dernier ayant émigré, ses biens furent saisis[1], et l'on installa dans l'hôtel la *Poste aux lettres* et plus tard la *Recette générale*.

1. L'hôtel fut estimé 88,686 livres (H. Martin).

125. — La Poste aux lettres.

(Jadis, rue de Languedoc, n° 46.)

La Poste aux lettres fut installée en 1795 à l'ancien Hôtel de Pins, rue des Chapeliers, dans les locaux du « ci-devant Saint-Félix », dont les biens avaient été saisis comme émigré.

On la désignait alors « Poste aux lettres » pour la distinguer de la Poste aux chevaux qu'on appelait simplement « La Poste ».

En 1804, elle fut transférée rue Sainte-Ursule, n° 13, dans l'ancien couvent des Ursulines, et resta dans ce local jusqu'en 1889. Depuis 1890, tous les services réunis des Postes et Télégraphes fonctionnent dans le nouvel hôtel construit rue de la Poste.

126. — La Recette générale.

(Jadis, rue du Languedoc, n° 46.)

La Recette générale, ou Trésorerie générale, fut installée vers 1843 dans l'ancien Hôtel de Pins, rue des Chapeliers. Elle y resta jusqu'en 1873, puis alla s'établir de 1874 à 1879, rue des Têtus, n° 9 ; de 1880 à 1890, rue Saint-Antoine-du-T, n° 1, et de 1891 à 1901, rue Malaret, n° 39. Sa course vagabonde s'est arrêtée depuis 1902, rue des Arts, n° 16.

127. — Place Rouaix.

La place Rouaix, dont le côté nord a été éventré, en 1873, par la rue Alsace, a eu toutes ses maisons du côté est emportées, en 1900, par le percement de la nouvelle rue de Languedoc, et aujourd'hui se confond presque avec cette dernière.

Depuis près de huit siècles, elle porte le même nom qu'elle

doit à l'ancienne maison ou palais de la famille Roaix, qui obtint cinquante-six fois les honneurs du capitoulat de 1158 à 1536. Le plus ancien document que nous possédons dans nos archives, sur la topographie de notre ville (1180), cité la place Roaix, *plana Roaicencium*[1], et la chronique de Guillaume de Puylaurens, chapelain du comte Raymond (chap. XXIV), dit que, lorsqu'en 1215 Raymond VI livra le Château-Narbonnais au cardinal-légat, il s'en alla loger à la maison de Roaix. Sur les anciens titres latins on trouve : *Apud Roays* (1326), *platea Roacii* (1362), *platea de Roaxio* (1377).

Les Roaix furent, sans doute, au nombre des bienfaiteurs des Carmes, lorsqu'en 1265 ces religieux firent construire leur couvent sur la place qui en a conservé le nom; on possède à l'Institut catholique un chapiteau de colonne de leur cloître, qui porte le blason de cette famille : *De gueules à trois fasces d'hermine*[2]. Cependant, certains d'entre eux embrassèrent l'hérésie des Albigeois; *Étienne de Roaix* fut condamné par sentence du 16 avril 1246 à la prison perpétuelle, comme hérétique, avec la *Dame Assalit*, femme de *Raymond de Castelnau; Alaman de Roaix*, fut également condamné pour la même cause, le 19 janvier 1248, et la maison de *Jean de Roaix*, que le Chapitre de Saint-Étienne vendit 800 florins d'or, en 1362, aux religieux de la Trinité, provenait sans doute de biens confisqués pour cause d'hérésie.

En 1550, *Danyen de Royaix*, doyen de Saint-Félix, avait encore une maison sur cette place au n° 1), et le capitoul *Achille de Royaix*, seigneur de Belpech, un grand immeuble à l'entrée de la rue de la Trinité (n°s 10 et 16), où le sieur *Pierre Vidalent* tenait l'hostellerie à l'*enseigne de Saint-Martin*.

La lettre O se prononçant *OU*, en roman toulousain, on

1. A. M. — Cartulaire du Bourg, XIX. — Règlement des Capitouls pour l'écoulement des eaux (1180).

2. A. M. — Blason sur la miniature de 1368 des Annales manuscrites.

écrivait *Roaix* pour *Rouaix*, comme Tolose pour Toulouse, et Godoly pour Goudouly; mais, dès le commencement du XVIIe s., on voit apparaître *place Rouaix*. Entre temps, on trouve quelques variantes, telles que : *Plassa de l'Om de Roys* (c. 1458), *place de l'Olm de Roaix* (1520), parce qu'il y avait un orme sur cette place; ou encore, *place des Ognères* (1486) ou *place des Vgnères*, parce qu'elle n'était que le prolongement de la rue de ce nom. Le tableau du 6 floréal an II, lui donna le nom éphémère de *place Marat*.

La place Rouaix était autrefois, et se trouve encore sur le point culminant de la ville (146 mètres d'altitude), au milieu de l'arête nord-sud de partage des eaux. Le Règlement des Capitouls de 1180, ordonna que, de cette place, les eaux seraient dirigées, d'une part à l'Est, vers le cloître de Saint-Étienne, c'est-à-dire dans les fossés de la porte Saint-Étienne; tandis qu'à l'Ouest, du côté des Carmes, elles s'écoulaient vers la Garonne; et au Nord, du côté des Puits-Clos et de Saint-Rome, vers la « Porterie », c'est-à-dire dans les fossés nord de la cité (côté nord de la place du Capitole).

C'est sur cette place que se tenait, dès le commencement du XVIIe s., le *Marché aux herbes*, qui fut transféré le 27 nivôse an II (17 janvier 1794), sur la place de la Liberté (= place du Capitole), puis, rétabli place Rouaix peu après, et transféré à nouveau place des Carmes, en 1813, par arrêté du 15 avril.

Les maisons du côté est et nord ont disparu; dans celles du côté ouest, qui ont été reconstruites au siècle dernier, on trouvait :

Au n° 1[1], en 1550, *Danyen de Roaix*, doyen de Saint-Félix, un des derniers représentants de cette illustre famille.

Au n° 2, en 1546, le docteur *Pierre Dufaur*; en 1571, *Jean Gautier* et *Antoine Butin*, apothicaires; en 1617, *Laurent de Melet*, conseiller au Parlement (1575-1617), que nous avons déjà trouvé en 1609 au n° 41 de la rue des Chapeliers, et, vers 1679, *Jean-Georges de Caulet*, écuyer, seigneur de Cadars, capitoul en 1664-65. En 1729, cet immeuble fut joint au couvent des Pères Trinitaires.

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 2me m., 1550, 1571, 1679.

Le nº 3 fut acquis, en 1644, par *Pons-François Purpan*, docteur-régent de la Faculté de médecine, qui possédait aussi le nº 22 de la rue des Chapeliers; il passa, en 1669, à *Dlle Françoise de Trebosc*, veuve de *Pierre Purpan*, avocat à la Cour, et à son fils, *Jean de Purpan*, alors « escolier ».

Le nº 4 appartenait, en 1550, à *Pierre de Nos*, docteur-régent, seigneur de Vigoulet[1]; en 1571, à son fils *Pierre de Nos*, conseiller au Parlement (1558-1584), qui fut proscrit comme religionnaire en 1562, reprit sa charge en 1565, et épousa *Dlle Marie de L'Hôpital*. En 1590, l'immeuble passa au fils de ce dernier, *François de Nos*, qui fut conseiller au Parlement en 1633.

Les conseillers suivants, n'étant pas propriétaires à la place Rouaix, ne sont pas portés sur le cadastre, mais figurent sur les rôles du Parlement comme habitant cette place :

De 1686 à 1693, *Jean-François de Borista*, conseiller au Parlement (1686-1725), marié à *Dlle Claire de Saget*, fille du marchand *Luc Saget*;

De 1798 à 1703, *Jean Guichard d'Escorbiac*, cons. Parl. (1689-1714);

De 1698 à 1712, *Guillaume de Vic*, cons. Parl. (1696-1753);

De 1718 à 1724, *Bernard-Bertrand de Boyer-Drudas*, cons. Parl. (1718-1793), marié à *Dlle Marthe de Cambon*, sœur de l'Évêque de Mirepoix.

128. — La Fontaine de la place Rouaix.

La fontaine qui orne cette place, et qui n'a de remarquable que son imitation de toiture toulousaine en tuiles canal, est l'œuvre de l'architecte Raynaud, le concurrent évincé par Vitry, pour la fontaine de la place de la Trinité, qui dressa, avec son collègue Bonnal, le plan de l'hôtel de la Bourse.

Les habitants du quartier fournirent la somme de 1.000 francs, et le Conseil, par délibération du 16 juillet 1827, approuva son érection et vota le crédit supplémentaire. Le 19 janvier 1828 elle était terminée, et avait coûté 2.399 fr. 50.

1. Sa fille, *Dlle Anne de Nos*, épousa, le 1er juin 1572, noble *Pierre de Rabastens*, seigneur de Colomiers, capitoul en 1578, 1607, 1621, mort au siège de Montauban, à la tête de 300 Toulousains, septembre 1622.

129. — Rue et place de la Trinité.

Depuis que la place actuelle de la Trinité a été créée au dépens d'un groupe de quatre maisons qui ont été démolies et rasées en 1820, la longueur de la rue a été considérablement réduite. Elle s'étendait autrefois de la rue des Marchands à la place Rouaix et ne comprend plus aujourd'hui que quelques immeubles, tandis que l'ancien numérotage des maisons a subsisté sur tout le côté nord de la place et de la rue.

Le groupe de maisons disparues formait, sur le côté ouest de la place actuelle, une rue qui n'était que le prolongement de la rue des Filatiers, et sur le côté sud, une ruelle, la *rue des Semaliers*. L'étroit carrefour formé par la rencontre de cette dernière rue avec celle de la Trinité, était alors ce qu'on appelait la place de la Trinité.

Le côté nord de la place et de la rue de la Trinité appartenait au capitoulat de la Pierre; le côté sud et le moulon disparu, au capitoulat de Saint-Barthélemy, et le côté ouest de la place, au capitoulat du Pont-Vieux.

Aux XIVe et XVe s., la rue de la Trinité porta simultanément plusieurs noms; *rue de la Trilhe* « *car. de la Trilla* » (1359), noms qu'on donnait plus particulièrement à la rue du Pont (aujourd'hui rue de Metz), et par extension, parfois, à la rue des Marchands; *rue des Sarraliers*, ou *rue des Serruriers* « *car. Sarralheriorum aliter de la Trilha* » (1439); *car. des Sarrallés* ou *Sarralhiers* (cad. 1458); *rue des Ferroniers* « *car. Ferraterriorum* » (1376); *as Ferratiers près la Peyras* (1365), *rue des Ferratiers* (1403); désignations qu'elle devait aux serruriers et aux ferronniers qui l'habitaient et avaient leur confrérie à l'*église Saint-Victor* ou de la Trinité; *rue des Fléssadiers* « *car. Flassadieriorum* » (1369), nom qui lui venait des *fléssadiers* ou *flassadiers*, fabricants de couvertures de lit en laine (fléssado) qui l'habitaient; *rue Saint-Victor* « *car^a^ Sancti-Victoris, alias*

Sarralhériorum » (1439) et *rue de la Sainte-Trinité* « *car. Sanctæ-Trinitatis* » (1463), du nom de l'église des Trinitaires. A partir du XVIe siècle, ces diverses appellations s'éteignent peu à peu, et tandis que les pagellateurs du capitoulat de la Pierre la désignent, dès 1550, rue de la Trinité, ceux du capitoulat de Saint-Barthélemy lui conservent, jusqu'au XVIIIe s., le nom de *canton des Sarraliers*. Sur le tableau du 6 floréal, le peintre-vitrier Vergnes, la baptisa *rue du Contrat-Social*.

L'ancien carrefour ou place de la Trinité était appelé au XIVe s. *place de la Trille de Roaix* et reçut dans la suite les mêmes désignations que la rue de la Trinité.

La petite ruelle qui longeait le côté sud de la place, s'appela toujours la *rue des Sémaliers*, ou fabricants de comportes (sémales), canton des Sémaliers (1550); *canton de Sémalières* (1570), que les graveurs des plans de Toulouse du XVIIIe s. ont transformé en *rue des Semailles*. Le tableau du 6 floréal, la dénomma *rue Célébrité*. Le côté ouest de la place conserva toujours le nom de rue des Filatiers.

Sur l'ancienne place se trouvait un puits, qui a disparu depuis l'édification de la *fontaine Vitry*, sur le sol de l'ancien moulon. Sur l'emplacement de l'église et de l'ancien couvent de la Trinité, on a élevé au début du siècle dernier le grand immeuble n°s 8 et 8 *bis*, et la dernière maison des Roaix qui abritait l'*Hôtellerie de Saint-Martin*, a fait place à la belle construction de la maison Yarz, au n° 10.

A part la maison en corondage, n° 23, toutes les façades ont été remaniées ou reconstruites au XVIIIe s., ou au siècle dernier. Il reste au n° 6 une façade Louis XV avec balcons en fer forgé, et dans la cour, un bel escalier avec ses galeries latérales en boiserie, de l'époque de Louis XIII, et une margelle de puits Renaissance, surmontée de l'encorbellement en trompe d'une tourelle disparue; au n° 19, dans la cour, une tour Renaissance remaniée, et sur la rue une façade Louis XV, avec ses balcons en ferronnerie, datés 1748; au n° 21, une tour gothique avec sa vis d'escalier en bois, et, au n° 15, une élégante façade Louis XVI, remaniée. Sur le côté

ouest, au n° 57, une façade de 1830, imitée de l'École italienne.

Au XVIe s., la population de ce quartier avait complètement changé, les serruriers, ferronniers, fléssadiers et sémaliers avaient tous disparu, on n'y trouvait plus que des marchands, qui devaient y faire fortune, car nombre d'entre eux entrèrent dans le capitoulat.

Sur le côté nord[1], la première maison, n° 1, formant l'angle de la rue des Changes, appartenait, dès le XVe s., aux Bailles de la *Table du pain béni de l'église Saint-Étienne;* sa façade fut reculée par les soins des capitouls en 1666, pour élargir la rue. Dans les maisons suivantes on trouvait :

Au n° 5, en 1548, *Jean Vidal,* marchand, capitoul en 1520-21 ; en 1571, *Loys de Paucy*, marchand, puis son fils, *Nicolas de Paucy*, conseiller au Parlement (1673-1700) qui fit reconstruire la belle façade de l'ancien hôtel de la Belle-Paule (Paule de Viguier), rue de Languedoc, 16; en 1695, *Pierre Amieux,* marchand, capitoul en 1701 et prieur de la Bourse en 1715, puis son fils *Claude Amieux*, sieur de Montbrun, capitoul en 1712 et prieur de la Bourse en 1708; en 1749, *Jacques-Philippe Vialar*, marchand, co-seigneur de Cugnaux, capitoul en 1729.

Au n° 7, construction du XIXe s., sur l'emplacement de trois maisons; en 1477, *Mérigot del Fossat*, marchand, dont le fils fut capitoul; vers 1530, *Eustache Imbert*, docteur et conseiller au Sénéchal, capitoul en 1536-37; vers 1560, *Pierre de Régans*, dont un ancêtre dut laisser son nom à la rue des Régans; en 1571, le notaire *Pierre Balaroti*, et, en 1619, *Pierre Marcillac*, autre notaire.

Au n° 11, en 1638, *Pierre Soutérène*, marchand, capitoul en 1645-46 et 1655-56, puis son fils, *Claude Soutérène*, capitoul en 1677-78, marié à *D^lle Anne de Bellot*, et, en 1788, l'abbé *Bellot*, membre de l'Académie des sciences.

Au n° 15, en 1650, *Jacques André*, marchand, capitoul en 1659-60, dont le portrait, par Antoine Durand, se trouve au musée Saint-Raymond, sur les miniatures de 1660, arrachées aux Annales manuscrites.

Au n° 17, en 1571, le Procureur général *Claude de Saint-Félix*, que nous retrouvons au n° 19, et, en 1655, *Jean Dupont*, marchand cotonnier, capitoul en 1674-75, marié à *D^lle Marie d'Azemar*.

Au n° 23, en 1679, *Jean-Baptiste Gatignol*, avocat, capitoul en 1687-88.

Au n° 25, en 1757, *Marc Derrey*, marchand, capitoul en 1754 et prieur de la Bourse en 1759.

---

1. Maisons n°s 1 à 27. A. M. — Cad. La Pierre, 9e m., 1550 et 1571, 8e m., 1679.

Sur le côté sud[1], au n° 8, formant l'angle de la rue des Filatiers, et reconstruites depuis peu d'années; vers 1560 *Arnaud Ségla*, marchand, capitoul en 1565-66, puis son fils, *Guillaume de Ségla*, conseiller au Parlement en 1593, président aux Enquêtes (1618-1621), marié en premières noces à *D^lle Marie de Malenfant*, en secondes noces à *D^lle Anne de Benoit*, et, en troisièmes noces à *D^lle Marguerite de Cubiera*, veuve de *Roger de Castelnau-Servies*. Ce magistrat eut douze enfants, si ce n'est plus, dont onze du second lit et un du troisième.

Aux n°s 10 et 12, jadis réunis; en 1546, *Bernard de Guerre;* en 1571, noble *Valery de Cabassé*, docteur, marié en 1569 à *D^lle Jacquette de Guerre;* vers 1575, *Guillaume Roux*, seigneur de Pouvourville, second mari de Jacquette de Guerre; en 1587, *Me Pierre Carrière*, conseiller au présidial, troisième mari de Jacquette de Guerre, et, vers 1620, *Antoine de Cabassé*, chanoine, qui légua l'immeuble, en 1622, aux religieux du couvent de la Trinité.

Au n° 6 (1re maison de la rue de la Trinité), en 1533, le docteur *Petit*; en 1550, *Pierre Rabaudy*, marchand, puis son fils, *Pierre Rabaudy*, conseiller du Roi et viguier de Toulouse; en 1637, *François Lanusse*, marchand, capitoul en 1668-69, puis son fils *Antoine Lanusse*, capitoul en 1679-80.

C'est sur le sol des immeubles n°s 10 et 16 que se trouvaient encore, au XVIe s. la dernière maison des Roaix, où se tenait l'auberge à l'*enseigne de Saint-Martin;* entre 1533 et 1570 elle appartenait à *Achille de Roaix*, seigneur de Belpech, capitoul en 1536-37.

Sur le côté ouest[2], la maison n° 57, reconstruite vers 1830, probablement par Vitry, et ornée de statues, appartenait, au commencement du XVe s. à *Simon Plasensac*, marchand, capitoul en 1532-33, dont nous avons le portrait sur la miniature des Annales manuscrites de 1533; en 1581, à *Pierre Noël*, marchand, capitoul en 1595-96, puis à son fils *Jean de Noël*, écuyer, qui la vendit en 1624 au marchand *Claude Du Conseil*, capitoul en 1630-31, dont le portrait, peint par Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1630; elle passa vers 1660 au fils de ce dernier, *Jacques Du Conseil*, capitoul en 1669-70 et 1684-85, puis au marchand *Jean Charlary*, capitoul en 1687-88, qui la vendit, en 1748, à noble *Jean de Prévost*, seigneur et baron de Fenouillet, lequel la légua en 1759 à son neveu *Jean de Prévost*, avocat au Parlement, capitoul en 1746 et 1751.

Le n° 59, reconstruit à l'alignement au commencement du siècle dernier, appartenait, en 1550, au marchand *Amadieu de La Forcade*,

---

1. Place de la Trinité n° 8, 10 et 12, et rue de la Trinité n°s 6 à 16. — A M. Cad. Saint-Barthelemy, 2e m, 1550, 1571 et 1679.

2. N°s 55 à 59. A. M. Cap. Pont-Vieux, 1er m., 1550, 1571 et 1679.

capitoul en 1527-28 et 1544-45; en 1586, à *François André*, marchand, marié à *Dlle Marie de La Forcade*, nommé capitoul le 5 mai 1595, en remplacement de *François Borie*, déchargé, et continué en 1595-96; en 1632, son fils *François-André*, seigneur de Servolles, capitoul en 1621-22, marié à *Dlle Jeanne Du May*, hérita de la maison qui passa, vers 1679 à *Paul André*, écuyer, seigneur de la Geyre, capitoul en 1661-62. En 1738, elle fut achetée par le marchand *François-Gaspard Manent* et passa, dans la suite, à son fils *David Manent*, avocat et écuyer, capitoul de 1786 à 1790. Ce dernier fut arrêté comme suspect le 3 floréal et jeté à la prison des Carmélites, puis élargi quelques temps après.

Les maisons formant le moulon démoli en 1820, portaient la suite des numéros de la rue des Filatiers[1]. Au nº 58, on trouvait, en 1546, le marchand *Loys Lagarde*, seigneur du Tel et du Plan, capitoul en 1538-39, puis son neveu *Jacques de Queirats*, co-seigneur d'Auzeville, capitoul en 1651-52 et 1652-53, et chef du Consistoire en 1663-64, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se trouve sur la miniature des Annales de 1651, et le blason *De gueulès à 3 losanges d'or posé 2 et 1, accompagnés en chef d'un soleil du même*, dans la cour Henri IV, au Capitole, où il a été indûment placé en 1873, au lieu et place de celui de *Jean de Verger*, capitoul en 1606. La maison passa en 1679 à son fils *noble Jean de Queirats*, écuyer, et, en 1694, au marchand *Bernard Auriol*, capitoul en 1692-93 et 1702-3.

Au nº 60, on trouvait, en 1533, le marchand *Simon Cavalier*, capitoul en 1514-15, sous le nom de *Simon Cheralier*, et, en 1571, *Jean de Lamamye*, conseiller du roi à la Cour.

Au nº 62, en 1571, *Georges Cavalier*, docteur et avocat à la Cour, et en 1656, *Guillaume Martel*, marchand, capitoul en 1660-61.

130. — La prétendue maison de Nicolas Bachelier.

Dumège a décrit une maison de Nicolas Bachelier, située sur la place de la Trinité à côté du couvent des Trinitaires[2].

Rien ne manque à cette description faite d'après une esquisse de l'ingénieur Lebrun, et un manuscrit qui aurait été trouvé dans les papiers de Cammas. Avec un luxe inoui de précisions, il énumère les détails des sculptures, les inscriptions lapidaires de la cour, les trois bustes des frères

1. Nº 58 à 62. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 1er m., 1550, 1571 et 1679.

2. *Mem. Soc. Archéologique*, t. IV. pp. 209-238. Une planche.

Bachelier avec leurs inscriptions circulaires, la porte aux élégantes colonnes torses, le puits, une merveille de ferronnerie, et le figuier et la treille qui ombrageaient l'atelier du maître. Mais, lorsqu'en 1841 il publiait son travail et le dessin de Lebrun, maison, manuscrits et détenteurs de ces précieux documents, tout avait disparu.

Cependant, l'examen des cadastres et registres des tailles prouve que cette maison n'a jamais existé que dans l'imagination de Dumège qui, à ce sujet, a été un mystifié ou un mystificateur[1].

131. — La Maison du Capitoul Viallar.

Tour del Fossat, Capitoul.

(Rue de la Trinité, n° 19.)

L'hôtel style Louis XV, de la rue de la Trinité (n° 19), a été attribué au capitoul *Jean Dupont*[2], qui ne l'a jamais possédé, et acheta seulement en 1673, 6 cannes 3 pans de terrain (20 m. c.) à *Estienne Serre*, propriétaire de l'immeuble[3], pour agrandir sa maison située à côté (n° 17).

L'hôtel actuel ne fut construit que soixante quinze ans plus tard, par les deux marchands associés *Gérauld* et *Viallar*, qui firent placer les balcons en fer forgé de la façade, datés 1748.

Dans la cour s'élève une tour de 26 m. de hauteur, dont le sommet est visible de la place de la Trinité, et qui cependant n'a pas préoccupé nos historiens du vieux Toulouse; personne n'a cherché à la classer. Il est vrai que son style est déconcertant par le fait des remaniements successifs qui ont défiguré l'œuvre primitive, et nous serions même presque dans l'indécision de l'attribuer à *Étienne du Fossat*, ou à *Claude de Saint-Félix*.

1. *Bull. Soc. Archéologique*, 1917. — Chalande : « La fin d'une Légende. »
2. Lahondès. *Express du Midi*, 28 juin 1908.
3. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1679, 8e m., art. 14.

Cette tour hexagonale contient la vis d'escalier, composée de 70 dalles de pierre et haute de 12 mètres, éclairée par cinq fenêtres, remaniées, dont les accoudoirs semblent accuser l'époque de Henri IV, tandis que la gouttière en forme de gaîne, qui se deroule autour de l'axe pour recevoir la corde servant de rampe, indique le style Henri II.

Cette première construction fut surélevée, après coup, de deux étages, le premier hexagonal, construit sans doute au commencement du XVIIe s. par *Claude de Saint-Félix*, et le second, circulaire, sous Louis XV, par Viallar. La terrasse qui couronnait l'édifice a été remplacée par la toiture conique actuelle, au commencement du siècle dernier.

On remarque, dans la cour, la porte en fer forgé du XVIIIe s. de la tour et un puits sans élégance et sans style, avec sa margelle et son montant en ferronnerie.

Pendant toute la première moitié de XVIe s., l'immeuble resta la propriété de la famille del Fossat (on prononçait : del foussat), qui, au XVe s., possédait non loin de là une maison, dans la rue des Sarraliers (= place de la Trinité, n° 7); c'était en 1477, *Mérigot del Fossat*, marchand.

Nous y trouvons[1] en 1505, *Jean del Fossat*, marchand; en 1512, *Mons. Guilhem del Fossat*; en 1521, *Mons. Guilhem del Fossat*, borgès, qui était seigneur de Rébigue et prit le titre de bourgeois, ayant été capitoul en 1508-9; en 1530, *Mons. del Fossat*, seigneur de Rébigue; en 1540 *Mons. de Rébigue*, et, en 1550, *sire Estienne du Fossat*, seigneur de Rébigue[2].

Etienne du Fossat, qui, sans doute, fit construire la tour, épousa, en 1525, *D^lle Jeanne de Lancefoc*, fille de *Simon de Lancefoc*, le capitoul de 1519-20.

Vers 1571, l'immeuble passa, ainsi que la maison à côté (n° 17), à *Claude de Saint Felix*, qui habitait son hôtel de la rue Saint-Rémésy, n° 11 (Hôtel Hébrard). — *Claude de Saint-Félix*, sieur de Varennes, conseiller au Parlement en 1566, procureur général en 1570, président en 1598, avait épousé, en premières noces, *D^lle Françoise Hebrard*, en secondes noces, *Anne de Foix-Rabat*, et mourut en 1611.

L'hôtel passa dans la suite à divers marchands, d'abord à *Étienne*

---

1. A. M. — Reg. des Tailles : *La Pierre*, 4e diz. 1505 à 1550.

2. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1550, 9e m, art. 13, f° 112. — 1571, 9e m, art. 16, f° 54.

Serres, puis, en 1679, à *Arnaud Sabatier*[1], et, en 1728, à *Gérauld* et *Viallar*, associés; *Jacques Philippe Viallar*, co-seigneur de Cugnaux, capitoul en 1729, possédait aussi la maison attenante ayant façade sur la rue des Tourneurs (aujourd'hui nos 15 et 17). ces deux immeubles furent vendus en 1777 au Trésorier de France, *Raymond Descoffres*.

132. — La Tour de Pons Imbert.

Capitoul en 1510.

(Rue de la Trinité no 21.)

La façade du n° 21 de la rue de la Trinité cache une tour dans laquelle on pénètre par le corridor d'entrée, mais qui n'est visible que de la cour du n° 9 de la rue des Tourneurs, et n'a jamais été signalée.

Cette tour hexagonale, avec cinq étages de fenêtres remaniées, sauf la première qui a conservé son encadrement au biseau gothique, a été surmontée d'un étage qui a remplacé l'ancienne terrasse, et d'un toit en auvent en tuiles canal. La vis de bois de l'escalier qui existe encore, a supporté allègrement ses quatre siècles d'existence, mieux que les dalles de pierre de la plupart des autres tours toulousaines.

A la fin du xve s., le corps de logis en arrière (rue des Tourneurs, n° 9) était relié à la tour de la rue de la Trinité par une coursière supportée par des consoles de pierre, qui longeait le côté est de la cour. Ce corps de logis de la rue des Tourneurs a conservé au rez-de-chaussée ses voûtes à liernes de la fin du xve s., et son corridor à cinq travées de voûtins à quatre arêtes, dont nous reparlerons en parcourant cette dernière rue.

L'immeuble appartenait à *Pons Imbert*, marchand, qui fut capitoul en 1510-11 et 1524-25, et dont nos derniers auteurs toulousains ont fait Pierre Imbert.

Les Registres des tailles[2] nous donnent en 1505, *Poncet Imbert*:

1. A. M. — Cad. *La Pierre* 1679, 8e m, art. 14.
2. A. M. — Registres des Tailles, *La Pierre*, 4e diz.

en 1512, *Mons. Pons Imbert;* en 1521, *Mons. Pons Imbert, borgès;* et en 1548, les héritiers de *Mons. Imberti.*

En 1571, l'immeuble passa à la fille de *Pons Imbert*, *Dlle Antoinette Imberte*[1], veuve de noble *Antoine Boscredon*, bourgeois, seigneur de Roquetaillade, qui fut capitoul en 1543-44 et 1551-52, et au cours de sa charge, condamné par contumace, par ses propres collègues, à être dégradé publiquement et à l'amende de 300 livres, comme coupable de concussion. Le portrait de ce capitoul, par Serve Cornoaille, se trouve sur la miniature de 1543 des Annales Manuscrites, et son blason surmontait jadis la porte du Grand Consistoire, démolie en 1880 (Ébelot, maire).

Dans la suite, l'immeuble eut pour propriétaires : en 1590, *Sire Pierre d'Assezat*, marchand ; en 1669, l'avocat à la cour *Jacques Vianes*, marié à *Dlle Marie-Françoise de Serrat ;* en 1679, son fils *Jean Vianes*[2] ; en 1695, *Jean Paraire*, marchand, capitoul en 1693-94, qui, à la suite de mauvaises affaires, fut obligé d'abandonner son immeuble à ses créanciers ; en 1728, *Antoine Baurens*, marchand, et, en 1769, *André Delmas*.

133. — Église et Couvent de la Trinité.

Les Religieux de la Trinité, ordre institué le 28 janvier 1198, par Jean de Matha et saint Félix de Valois, et voué par leurs fondateurs au rachat des captifs, étaient appelés également *Trinitaires* ou *Mathurins*, parce qu'ils possédaient à Paris une église sous la vocable de Saint-Mathurin. Ces religieux s'établirent à Toulouse au début du XIIIe s., et s'installèrent hors les murs, près le château Narbonnais, *in pede Castri-Narbonensis* (acte de 1237). En 1355, ils étaient au nombre de cinquante, quand leur monastère déjà florissant, fut détruit lors du passage dévastateur du Prince Noir.

En 1359, ils obtinrent permission de venir s'établir en ville et achetèrent une maison rue de la Treilhe (= rue de la Trinité), puis, par acte du 23 janvier 1362, « le Chapitre de Saint-Estienne leur bailla, l'église Sainct-Victor, et, outre ce,

1. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1571. — 9e m. art. 17, fo 54.
2. A. M. — Cad. *La Pierre* 1679, 8e m., art. 15.

leur vendit la maison qui avait appartenu au seigneur de Roaix (Jean), pour le prix de 800 florins d'or ». (Catel.)

L'*Église Saint-Victor*, ou église *Saint-Victor des Sarralhiers*, « *Sancti Victoris Sarralheriorum* », ou église *Saint-Victor des Sémaliers*, « *Sancti Victoris Semolariis* » (1337)[1], dénominations qui lui venaient de la *Confrérie des Sarraliers* (serruriers) qui s'y réunissait, ainsi que la *Corporation des sémaliers* (fabricant de comportes = sémales), était située sur le sol des maisons n° 8 et 8 *bis* de la rue de la Trinité.

En 1463, le nouveau monastère fut encore ruiné par le terrible incendie du 7 mai, qui ravagea les trois quarts de la ville; tous les titres de rente et de biens-fonds furent perdus dans le désastre, et les religieux presque réduits à la mendicité, relevèrent péniblement les ruines de leur couvent. Ils firent reconstruire le cloître avec des chambres au-dessus, et une petite chapelle provisoire. Plus tard, aidés de la charité publique, ils firent réédifier leur église qui fut consacrée le 27 avril 1511, sous la vocable de la Sainte-Trinité.

En 1524, le Sénéchal de Toulouse, ayant fait reconstituer leurs titres de rentes, leur fortune s'accrut rapidement; en 1597, ils acquirent l'immeuble du capitoul *Achille de Roaix*, de 1285 cannes, joignant leur maison, et, en 1729, celui du capitoul *Jean-Georges de Caulet*, de 732 mètres carrés qui avaient issue sur la place Rouaix (n° 2). A la veille de la Révolution, leur couvent occupait une superficie de 5.062 mètres carrés.

En 1790, leur ordre fut supprimé comme tous les autres ordres religieux et leurs biens vendus comme biens nationaux. L'église en bordure sur la rue de la Trinité, sur le sol des maisons n° 8 et 8 *bis*, et le cloître situé en arrière, près du cimetière, furent achetés par les citoyens Lamarque et Jérôme Bories, négociants associés.

En 1798, l'église menaçant ruine, l'administration obligea les propriétaires à la réparer ou à la démolir, ce qui fut fait.

1. Arch. dép. — E. 458, Trinitaires. — 1337.

134. — La Fontaine Vitry.

(Place de la Trinité.)

Le projet des fontaines publiques, élaboré en 1824, comportait des monuments sur la place de la Trinité, la place Bourbon (= place des Carmes) et la place Royale (= place du Capitole). La fontaine de la place de la Trinité seule fut exécutée.

Quatorze concurrents présentèrent au concours des projets qui n'ont pas été conservés dans nos archives; celui de *Urbain Vitry*, ingénieur de la ville, eut la préférence, et la fontaine fut inaugurée le 4 novembre 1826.

Si Urbain Vitry fut l'auteur du devis et l'architecte de la construction, il n'en eut pas, croyons-nous, l'idée première. Son projet ne fut déposé que le 15 février 1825; or, dès le 31 août 1824, l'architecte *Barthe, de l'Aude*, fils du géomètre *Barthe*, de Toulouse (rue du Taur, 71), présenta un projet avec trois modifications, accompagnées de plans, coupes, élévations, détails et devis estimatifs, et, dans une lettre conservée au dossier, il donne l'estimation de « la fonte du bronze des sirènes, 1 fr. 50 la livre, ancien poids »[1].

Ces sirènes de bronze, œuvre du statuaire *Romagnesi*, ont été fondues aux ateliers de Vernière[2], et les marbres taillés par *Layerle-Capel*, proviennent des carrières de Saint-Béat. La vasque inférieure, jadis en pierre, a été refaite en marbre gris en 1903.

La ville de Perpignan possède sur l'une de ses places, une copie de cette fontaine.

1. A. M. — Liasse, 242.
2. A. M. — Délibérations. — 6 mai 1826.

135. — Rue Maltache.

La rue Maltache, ou plutôt *rue de la Male tache*, n'apparaît qu'au commencement du XVIIe s., sur le plan Tavernier de 1631; auparavant c'était la *rue Sesquières* ou *Cesquières*, nom qui lui venait des rempailleurs de chaises *(sesquiers)* qui habitaient cette rue, et employaient pour leur industrie les longues feuilles de la plante aquatique appelée *sesque* (sesco)[1].

Nous avons eu plusieurs rues de ce nom; la rue du Coq-d'Inde l'a porté du XIIIe s. à la fin du XVe; mais elle était désignée plus particulièrement rue Sesquières-Vieilles, et la rue des Quatre-Billards, ancienne rue Nove, qui débouchait dans la rue Maltache, était appelée par extension, rue de Sesquières-Nove. Plus tard, au XVIIIe s., l'ancienne rue des Bordes, près des Hauts-Murats, prit le nom de rue Sesquières, d'un de ses habitants, le capitoul *Tolosamy de Lasesquière*, qui avait son hôtel au n° 14. Elle a conservé cette désignation jusqu'à nos jours.

Nous trouvons sur les anciens titres latins: *car. de Cesqueriis* (1278), *car. Sesqueriis prope Carmelitas* (1503); *car. des Sesquierarum* (1515); sur les manuscrits en roman: *car. de Sesquieras* (1407); *car. de Sesquieras vieillas, darrè les Carmes* (1458); *car. de Sesquieras al cap des Filatiers près dels Carmes* (1458); et sur les textes français, *rue Cesquières* (1464); *rue de la Male tache* (1631), *rue de Sesquières à présent de Maletache* (c. 1679); *rue Maletache* (1746). Les graveurs des anciens plans de Toulouse ont déformé son nom, on trouve : *rue Maltachio*, (pl. Jouvin de Rochefort), *rue Sesquié* (pl. Chalmandrier), et *rue Sessonnières* (pl. Vitry). Le tableau du 6 floréal porte *R. Courage*.

D'après Dumège, le nom de Maletache « venait des fripiers ou dégraisseurs, nommés vulgairement *Male-tache* ». Si

1. *Dins un paniè dubert tressat ambé des sesco.* — L. Vestrepain.

cette désignation avait été appliquée à ces artisans, on aurait appelée la rue : rue des Maletaches au lieu de *rue de la Male-tache*, qui était le nom donné à la préparation qui servait pour le dégraissage : c'était la male-tache pour dégraisser, et non le dégraisseur; Régnier, en parlant de chausses salies, dit :

..... Et le fripier Martin,
Avec sa male-tache y perdit son latin.

Et, dans la satire de la Ronce, sur les bas de soie, citée aussi par Dumège, on lit :

Où le crieur de male-tache
A bien perdu tout son latin.

Enfin, le registre des tailles de *Saint-Barthélémy* de 1530 porte : « *Pierre Pellisson*, dict *Male-tache* »; si c'eut été un nom de métier, on trouverait : « dict le Male-tache ».

Cette rue a toujours été habitée par une population très mélangée; le n° 3, appartint presque toujours à des parlementaires, ailleurs on trouvait des prêtres dans une maison d'obit, des gens de lois, et beaucoup d'artisans. Au n° 7, il y avait un four qui existait déjà au XIe s. et était alors un four comtal.

C'est dans cette rue, à l'angle de celle de l'Arc des Carmes, aujourd'hui rue de Languedoc, que prit naissance le vaste incendie du 7 mai 1463, qui détruisit les trois quarts de la ville.

Toutes les façades ont été reconstruites au XVIIIe s. ou au siècle dernier, sauf celle en corondage du n° 2, et n'offrent rien de remarquable; on trouve au n° 10 une imposte en fer forgé; au n° 3, sur la clef d'arc d'un portail monumental, un blason « de gueules à la tour d'argent » qui date seulement du siècle dernier, et au n° 20, une facade art nouveau, reconstruite en 1899, qui porte ingénieusement sa date de construction.

Parmi les principaux propriétaires, on trouvait sur le côté nord[1] : au n° 1, maison qui a été démolie vers 1885 et réunie au n° 3, en 1733,

1. Nos 1 à 5. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 3e m., 1550, 1571 et 1679.

Jean Daguin, écuyer, conseiller du roi, greffier au bureau des finances, capitoul en 1706 et 1730, et conseiller au Parlement en 1735, fils de *Nicolas Daguin*, le capitoul de 1705, et, en 1755, *Joseph-Guillaume Gravier*, greffier garde-sac au Parlement.

Au n° 3, vers 1540, *Guaston Dupin*, marchand ; en 1556 son fils, *Gaston Dupin*, capitoul en 1556-57, compris dans la nomination du Parlement du 13 mai 1562 en remplacement des capitouls de 1561-62 cassés en raison des troubles des Huguenots, et nommé de nouveau en 1573-74. (Son portrait, par Arnaud Arnaud, se trouve sur la *Miniature des Annales* de 1562); en 1580, son fils, *Louis Dupin*, conseiller au Parlement (1575-1592), propriétaire en vertu de son pacte de mariage avec *Dlle Jeanne d'Ouvrier;* en 1616, *François de Caulet*, seigneur de Cadars, Grand Maître des Eaux et Forêts, puis son fils, *Jean de Caulet*, même fonction ; en 1664, *Antoine de Comère*, conseiller au Parlement, (1627-1657); en 1670, *Pierre-François de Comère*, seigneur de Villeraye, conseiller au Parlement (1671-1693), marié à *Dlle Renée de Sabatery*, et, en 1745, *Michel de Cantalauze*, seigneur de Lagarde, conseiller au Parlement (1740-1776), dont la famille possédait encore l'hôtel après la Révolution.

Au n° 5 (réuni au n° 3), en 1759, *Marc-Antoine Crozes*, seigneur de Gaye-Marie, capitoul en 1758.

Au n° 9[1], en 1718, le notaire *Antoine Tisseyre*.

Au n° 11, en 1550, le peintre *Jean Godoffre*.

Au n° 13, en 1550, *François Lacroix*, huissier au Palais; en 1606, *Augustin Cabanac*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1597-98, marié à *Dlle Marguerite d'Ouvrier*, et, en 1617, son fils *Jean-Jacques de Cabanac*, prêtre et docteur en théologie.

Sur le côté sud[2], au n° 4 (maison d'Obit), en 1788, l'*abbé Legris*, astronome, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse.

Au n° 8, en 1679, le notaire *Nicolas Bouzeran*.

Au n° 10, en 1571, le licencié *Bertrand Boyer :* en 1603 *Jean de Verdiguier*, seigneur de Paulac, capitoul en 1602-3, dont le blason a été restitué dans la cour Henri IV, au Capitole ; en 1640, *Jean-Pierre Baynaguet*, substitut aux requêtes du Palais ; en 1642, *Jean Rachotin*, procureur au Parlement ; en 1679, son fils, *Gilles Rachotin*, avocat, et, en 1771, *Joseph Dèzes*, écuyer, capitoul en 1774.

Au n° 12, en 1630, le docteur en médecine *Simon de Astres*, et, en 1768, *Claude Roques*, procureur au Parlement.

Au n° 14, en 1755, le notaire *Cabissol*.

---

1. n° 7 à 13. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 2me m., 1550, 1571 et 1679.

2. n° 2 à 20. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 4me m., 1550, 1571 et 1679.

Au n° 16, en 1550, le notaire *François Vinyaux*, et, en 1621, *Jean Loustalet*, m^e chirurgien.

Au n° 20, en 1550, *Bernard Dupin*, référendaire en la Chancellerie; en 1679, *Pierre de Costa*, capitoul en 1676, et, en 1739, *Antoine de Costa*, écuyer.

136. — Incendie de la Ville, du 7 mai 1463.

L'incendie du 7 mai 1463, que la plupart des auteurs ont daté de 1462, fut le plus grand embrasement qu'on ait jamais vu à Toulouse. Le feu prit vers les dix heures du soir, dans la maison d'un boulanger, située à l'angle de la rue de l'Arc-des-Carmes (= rue de Languedoc) et de la rue Sesquières (= rue Maltache); activé par le vent d'autan qui soufflait en violentes rafales, il réduisit en cendres les trois quarts de la ville et ne s'arrêta qu'au bout de onze à douze jours, après avoir tout détruit sur son passage, jusqu'aux quartiers du Taur, des Cordeliers et du Bazacle.

Presque toutes les maisons étaient alors construites en torchis ou pans de bois, avec chaque étage en saillie, constituant ainsi un aliment facile à l'incendie et presque impossible à éteindre, mais malgré l'étendue du désastre on persista encore longtemps à élever des constructions semblables.

L'Hôtel-de-Ville fut ruiné et perdit beaucoup de titres dans la catastrophe, la flèche des Augustins fut abattue et 7.064 maisons, parmi lesquelles plusieurs autres églises et monastères, ainsi qu'un grand nombre de tours, devinrent la proie des flammes.

Bientôt, le bruit s'étant répandu que les catalans qui habitaient les faubourgs de la ville étaient les auteurs de l'incendie, le peuple voulut aller les massacrer, mais le juge d'appeaux, pour prévenir l'émeute, les fit tous enfermer, sous prétexte de les juger, et ne les fit remettre en liberté que quelques jours après, lorsque le calme se fut rétabli à la nouvelle que le boulanger, chez qui le feu avait pris, et sa femme, avaient été condamnés à être pendus sur la place du Salin.

Cependant, au dernier moment, le roi Louis XI, qui venait

d'arriver à Toulouse et logeait à la Trésorerie, ayant vu de sa fenêtre les préparatifs de l'exécution et la foule qui se pressait pour voir le spectacle, s'informa de la cause et fit grâce aux deux malheureux. L'historien N. Bertrandy, qui relate ces faits, ajoute qu'ils moururent quelques jours après, de la frayeur qu'ils avaient eu.

Le 28 mai, Louis XI, pour soulager la misère de la ville et la dédommager de ses pertes, lui accorda une exemption de taille de cent ans.

Si ce vaste incendie fut le plus désastreux, ce ne fut cependant pas le dernier qui ravagea des quartiers entiers de notre ville; celui de la rue Serminières (= rue Saint-Rome) de 1523, dévora 80 maisons, et celui de la rue des Filatiers de 1539, 30 maisons. En 1550, au quartier des Grazaliers (= rue des Tourneurs), 200 maisons furent réduites en cendres et, en 1672, au faubourg Saint-Michel, près de 300 maisons furent détruites.

Après chaque grand incendie, le zèle des Capitouls se réveillait et ils ne manquaient pas de publier des ordonnances pour prévenir de nouveaux malheurs. En 1476, on décida de placer des veilleurs sur les trois plus hauts clochers, pour faire sonner le tocsin en cas d'alarmes; en 1509, on ordonna de faire retrancher toutes les toitures en auvent, et après l'incendie de 1523, de la rue Serminières, on renouvela cette ordonnance qui n'avait pas été exécutée et qui resta encore lettre morte.

En 1530, on ordonna aux propriétaires de ne plus construire avec des étages en saillie.

En 1540 et 1550, après les désastres de la rue des Filatiers et des Grazaliers, on renouvela les anciennes ordonnances, et cette dernière année un nouveau règlement obligea les particuliers à construire les murs de séparation des maisons, en briques et surplombant les toits. Le même règlement confirmait particulièrement le droit qu'avaient les Capitouls de faire abattre les maisons non atteintes par le feu, pour en empêcher le progrès.

En 1555, on interdit aux propriétaires les constructions

en pans de bois, mais, il en fut de cette ordonnance comme de toutes les autres, au bout de quelques années elle était oubliée, et il faut arriver en 1733, pour voir paraître l'obligation de ramoner les cheminées.

Quant aux moyens d'éteindre les incendies, on ne connaissait, au xve s., que celui d'abattre tout ce qui brûlait. Au commencement du xvie s. on institua les « *Jurats del foc* », charpentiers et maçons qui étaient chargés de combattre le le feu, et qui, en compensation, ne payaient pas les taxes.

En 1548, on vit apparaître des engins spéciaux ; les Capitouls de cette année firent faire 24 seaux en cuir bouilli, 12 seaux en bois cerclé de fer, 6 échelles de trois cannes (= 5^m40), 24 crampons en fer, montés sur de longues barres de bois, 2 longues cordes avec crampons de fer, pour atteindre le sommet des maisons pour les abattre et « 12 seringues en laiton », pour lancer l'eau. En 1687 on fit faire 100 seaux en cuir bouilli et l'on augmenta le nombre des seringues en laiton.

137. — Rue des Quatre-Billards.

La rue des Quatre-Billards, qui doit son nom au *Café des Quatre-Billards* qui est mentionné, en 1761, dans les interrogatoires de l'affaire Calas, s'appelait dès le xiiie s. la *rue Neuve* ou *Sesquières-Neuve*, en raison de sa proximité avec la rue Sesquières (= rue Maltache). On trouve sur les anciens actes latins : *car. de Cesqueriis novis* (1278) ou *Sesqueriis novis* (1326) ; *car. novo prope petram sanctorum Petri et Geraldi* (1423) ; *car. novo prope Peyras* (1458). Sur les textes en roman : *car. Sesquieras novas* (c. 1458). Sur les cadastres : *carreyron appelé carrière Nove* (1550) *rue appelée carrière Neuve*, et *rue Neuve* (1679), et sur les plans de Toulouse du xviiie s., *rue Nove*. Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue Décence*, et après la Révolution elle prit celui de rue des Quatre-Billards, qu'elle porte encore.

Toutes les petites maisons du côté nord de cette rue étaient des écuries ou étables appartenant aux propriétaires voisins,

les autres immeubles étaient les issues des maisons des rues des Filatiers, des Chapeliers et Maltache.

On remarque au fond de la rue, au n° 11, sur la clef d'arc, la date de construction 1709, de cette maison, qui appartenait alors à *Alexis Lages de Vayssières*, et avait façade rue des Ugnères (= rue de Languedoc, n° 11).

Sur la clef d'arc du portail du n° 4, qui fut toujours une dépendance du n° 3 de la rue Maltache, on voit encore le blason des *Comère*, qu'on oublia de détruire à l'époque de la Révolution. Dans la cour, derrière le portail, se trouvait jadis un puits qui a été fermé et dont la margelle a été rasée, mais il reste encore, adossé à la muraille, les sculptures supérieures de la Renaissance, d'un beau style; l'armature en fer forgé existait encore en 1907, reléguée dans la cave de la maison.

138. — Place des Carmes.

Le sol de la place des Carmes était occupé autrefois par le couvent des religieux de ce nom, qui était environné de quatre rues; ce n'est qu'en 1808 que l'église et le couvent furent démolis et la place dégagée. La nouvelle place prit alors naturellement le nom de ces religieux, place des Carmes, puis, avec les changements de régimes, elle reçut successivement les noms de *place Bourbon*, en 1815; *place d'Orléans*, en 1831; *place de la République*, en 1848 (6 mars); *place des Carmes*, en 1852; *place de la République*, en 1871, et reprit peu de temps après celui de place des Carmes, qui, espérons-le, lui restera désormais.

La rue qui longeait le côté ouest de la place actuelle s'appelait, d'une manière générale, avec la rue Pharaon et la rue des Filatiers, la *Grand'Rue*, mais comme elle se trouvait devant le portail de l'église du couvent, elle portait plus particulièrement le nom de *rue des Carmes*, « *car^a Carmeli* » (1328); *car. dels Carmes* (1326); *rue des Grands-Carmes* (1419), et au XVIe s., *rue du Couvent des Carmes*.

Sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *rue Liberté*, comme suite de la rue Pharaon.

L'étroite ruelle qui longeait l'église et le couvent au nord, prit dès l'origine le nom de cette église, *rue de N.-D. du Montcarmel* ou *rue du Carmel;* on trouve sur les anciens actes du Fonds de Malte : *car. Beate Marie Montis Karmeli* (1286); *car. de Carmelo* (1293); *car. Beate Marie de Monte-Carmels* (1306); *car. B. M. de novo Carmelo* (1323); car. *Carmeli* (1372); car. *Carmelitarum* (1437) Dans le milieu du XIVe s., elle prit aussi le nom de rue des Jouglars (1358), que portait alors la rue du Canard, dont elle n'était que la continuation, et jusqu'à la Révolution ces deux désignations furent employées indifféremment, mais peu à peu, la première fut oubliée et remplacée par la seconde. On trouve sur les cadastres : *rue des Jotglars* (1550); *rue des Jouglars* et *rue du Jougla* (1571); *rue des Jouglars* et *rue de Jouglardi ou Notre-Dame* (1679); *rue des Jouglards, dite du Mont-Carmel.* Au tableau du 6 floréal, ce fut la *rue Solon.*

A l'est, le couvent était limité par la *rue de Guilhem-Bernard-Paraire*, qui se continuait jusqu'à la rue des Chapeliers, mais les religieux ayant jeté sur cette ruelle, un arceau pour faire communiquer leur couvent avec des immeubles qu'ils possédaient de l'autre côté de la rue, elle prit, dès le XVIe s., le nom de *rue de l'Arc des Carmes*, que l'on retrouve sur tous les cadastres, conjointement avec l'ancienne dénomination. Au tableau du 6 floréal, ce fut la *rue d'Émile.*

La rue qui longeait le cloître, sur le côté sud de la place actuelle et dans laquelle s'ouvrait la petite porte de la *Chapelle du Crucifix*, dépendant du couvent, s'appela au début, vers la fin du XIIIe s., la *rue du Juif provensal;* au XIVe, la *rue du Provensal;* au XVe, la *rue du Crucifix*, et au XVIIe, *rue de la Petite porte des Carmes* et *rue du Cloître des Carmes.* Les nouvelles désignations s'employèrent toujours indifféremment avec les anciennes. Sur les textes latins des Fonds de Malte et de Saint-Sernin, on trouve : *Carraria Provensal judei* (1282); *car^a Provincialis judei* (1290); *car. de Provensal de retro Carmelum* (1364); *car.*

Provincialis (1371); *car. vocata Provensal* (1391); et sur les textes français ou roman : *rue Provensal aliter du Crucifix* (1447); *car. del Provensal, costo la gleiza des Carmes* (c. 1458); *rue du Crucifix, aultrement appelée del Provensal* (c. 1478); *canton du Crucifix dit lou Provensal* (c. 1571); *rue de la Petite porte des Carmes* (grand plan Jouvin de Rochefort, 1676); *rue du Cloître des Carmes* (c. 1679); *rue du Provensal*, à présent *rue de la Petite porte des Carmes* (c. 1679); *rue du Crucifix* (manuscrit Barthès, 1749). Sur le tableau du 6 floréal, on trouve : *rue de l'Agilité.*

Du XVe au XVIIIe s., la population de ce quartier ne changea guère; en face de la porte de l'église, dans la Grand'Rue, on trouvait principalement de petits marchands et des artisans; au XVIIe et XVIIIe s., cette partie fut complètement envahie par des orfèvres.

Dans la rue de l'Arc des Carmes on trouvait des gens de lois, des marchands, et la fameuse *auberge du Chapeau noir* (en 1545 au n° 28), et dans les deux autres ruelles, généralement des gens de lois.

Presque toutes les maisons ont eu leurs façades reconstruites vers 1808. On remarque à l'angle de la maison n° 16, datée 1821, une figure de Christ sculptée, encastrée dans la muraille et provenant probablement du couvent des Carmes; au n° 19, dans la cour, sur la clef d'arc du passage, la date de 1583, deux fenêtres à meneaux de la Renaissance, et un bel escalier à rampes droites avec balustres en boiserie, plafonds à poutrelles Henri II et portes avec heurtoirs à chaque étage; au n° 20, des balcons et une imposte de porte en fer forgé et au n° 38 (côté sud), dans la cour, deux fenêtres à croisillons et une porte Louis XV, datée 1725.

De 1266 à 1808, la place fut occupée par les constructions du couvent des Grands-Carmes, monastère de Sainte-Marie du Mont-Carmel, et son église, dont le porche de 10 mètres de largeur, s'ouvrait dans la Grand'Rue (côté ouest), en face du n° 9 actuel. La chapelle du Mont-Carmel qui longeait le côté Nord, avait son entrée en face du n° 17, et le cloître,

en lisière sur le côté sud, avait une petite porte en face du n° 40. Une autre porte s'ouvrait à l'angle des rues d'Aussargues et du Vieux-Raisin, et l'arceau jeté sur la rue de l'Arc des Carmes (côté est), se trouvait en face de l'angle de la nouvelle maison isolée construite à l'entrée de la rue Ozenne.

Au XIVe s., il y avait, proche de la porte de l'église, une *Recluse*. Le testament d'*Arnaud d'Avignonet*[1], du 23 mars 1398, mentionne un legs fait à *Sorori Johanne, recluse conventus carmeli Tholose*.

En 1791, en vertu de la loi du 9 octobre, le monastère devint propriété nationale, et l'église fut érigée en paroisse (paroisse Saint-Exupère); au commencement de 1794 elle fut aménagée pour y célébrer les *Fêtes de la Raison*, qui avaient été inaugurées un an avant à l'église Saint-Étienne, et à la fin de la même année, *le Temple de la Raison* était de nouveau transféré dans la cathédrale.

En 1795, le 19 juillet, l'église fut rendue au culte, et, dans le couvent, on installa une salle de danse qui fut fermée le 30 thermidor an V (= 18 août 1797), à cause des bagarres qui s'y produisaient.

Le 14 mars 1799 (24 ventôse an VII), l'église et le monastère, vendus aux enchères, furent achetés au prix de 90.000 francs, par un certain *Lefranc de Pompignan*, qu'il ne faut pas confondre avec le poète de ce nom, le Président à la Cour des aides de Montauban, mort en 1784; mais peu de temps après, l'acquéreur se trouvant dans l'impossibilité de payer, obtint de rétrocéder ces immeubles à la Nation, sans dépens.

En 1801, sur le rapport de l'Administration du Domaine, le Ministre décida la conservation de l'église pour le culte, et l'aliénation des immeubles du couvent ; et, en 1803, le Conseil municipal émit l'avis de les acquérir pour y établir une promenade et des fontaines; mais le temps passait, rien ne se faisait, et, faute d'entretien, les bâtiments menaçaient ruines.

1. Arch. dép. — H. Daurade, n° 62.

Après rapports des experts, le Maire, *Picot de Lapeyrouse*, ordonnait la démolition de la chapelle du Mont-Carmel qui allait s'effondrer, et le bail fut passé pour le prix de 10.000 fr. Enfin, le 29 novembre 1807, l'église et le couvent étaient vendus à la ville pour la somme de 66.000 francs, et peu de temps après tout était démoli.

De 1808 à 1845 les projets les plus divers furent mis à l'étude : En 1813, on installe sur la place le *marchés aux herbes*, qui était auparavant sur la place Rouaix ; en 1815, un plan d'alignement, comportant des façades uniformes et badigeonnées de la même couleur est imposé aux propriétaires, par arrêté du Préfet du 1er avril ; il ne fut approuvé par le Conseil municipal que le 9 juillet 1823 et ne fut jamais mis à exécution.

En 1815 encore, on projette d'élever sur la place, par souscription, une statue équestre de Henri IV ; on n'y donne pas suite.

En 1824, comme on construisait le Château-d'Eau, et que la ville allait enfin avoir des fontaines, on met au concours des fontaines monumentales pour les places Bourbon (place des Carmes), Royale (place du Capitole) et de la Trinité.

En 1825 la fontaine monumentale est abandonnée et, par délibération du 12 mai, on décide la construction d'un marché-couvert. En 1826 on revient à la fontaine : le projet du sculpteur *Thiéry* est adopté, mais le 2 mai 1827 on craint que les 50.000 francs de crédit ne soient dépassés et on le renvoi à l'examen de l'architecte *Laffon ;* en attendant, on mettra un simple jet d'eau ; puis, sans attendre le rapport, le Conseil, par délibération du 7 août, adopte le projet de l'architecte *Eudel*, pour un marché-couvert, dont le devis s'élève à 262.000 francs.

En 1830, il n'y a encore rien de fait, on apporte seulement des modifications au projet Eudel. En 1833, toujours même situation, la place est encore encombrée d'échoppes, que maintes fois on a ordonné de faire enlever ; par une nouvelle délibération on décide la construction du marché. Enfin, en 1845, on construit un bassin et on inaugure, le 2 avril,

le jet d'eau que nous avons vu jusqu'en ces dernières années.

Après avoir lancé sa gerbe pendant 44 ans, le jet d'eau fut condamné, et, en 1889, on adopta les plans du marché couvert actuel, qui fut livré au public le 1er juillet 1892. Il avait fallu 67 ans pour passer de l'élaboration du projet à sa réalisation.

Les quatre candélabres, qui ornent les angles de la place, étaient autrefois sur la place du Capitole et sont sortis des ateliers du fondeur toulousain *Olin*.

Parmi les propriétaires notables on trouvait : sur le côté ouest (Grande rue des Carmes)[1] au nº 3, en 1550, le marchand orfèvre *Jean Bollé*, qui fut capitoul en 1547-48 et 1571-72 ; en 1584, *Charles Goutoulas*, marchand, nommé capitoul en 1585 en remplacement de *Gilles de la Motte*, décédé en cours d'exercice, et en 1683, l'avocat au Parlement *Jean de Vidal*.

Au nº 4, à la première des quatre maisons qui ont été reconstruites sous ce numéro, au XIXe s., en 1642 le maître orfèvre *Bernard Bruchon*, qui cisela en 1643 la châsse d'argent de sainte Catherine de l'église de la Dalbade.

Au nº 9, en 1679, le docteur en médecine *Jean-Louis Lecoq* ; en 1728, *Pierre-Nicolas de Laporte*, référendaire en la chancellerie, capitoul en 1733 et chef du Consistoire en 1745 et 1746.

Au nº 11, en 1540, *Jean Beneseyte* ou *Benezit*, capitoul en 1542-43 ; en 1658, *Jacques-François de Mondran*, chevalier et trésorier général de France, puis, *Guillaume de Mondran*, également trésorier général, qui possédait les deux autres maisons suivantes, et, en 1744, *Louis de Mondran*.

Au nº 14, en 1478, *Pierre Hodierne*, apothicaire et monnayeur, capitoul en 1491.

Sur le côté nord (rue du Mont-Carmel ou des Jouglars)[2], au nº 16, maison reconstruite en 1821, après l'incendie du 8 mai ; en 1786, *Jean Goffres*, marchand de grains, dont la famille conserva la propriété de l'immeuble et le même commerce pendant cent ans.

Au nº 17, en 1679, le conseiller au Sénéchal *N... Lacombe*.

Au nº 18, en 1550, le licencié *François Roquette ;* en 1635, l'huissier au Parlement *Nicolas Ponties*, et, en 1679, son fils *Jean Ponties*, avocat.

---

1. Nos 3 à 15. — A. M. — Cad. Dalbade, 3e m., 1478, 1550, 1571 et 1679.

2. Nos 16 à 24. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 4e m., 1550, 1571 et 1679.

Au nº 19, maison datée 1583, sur la clef d'arc de la cour ; en 1550, *Claude Chomier*, bazochien, et *Bérenguier Pélatz*, licencié ; vers 1560, *Jean Génelard*, docteur et avocat au Parlement ; en 1577, *Jean de Verdiguier*, avocat à la cour, capitoul en 1602-3, qui fit reconstruire l'hôtel en 1583, et dont le blason se trouve dans la cour Henri IV au Capitole ; en 1657, son fils *Hiérosme de Verdiguier*, écuyer, qui vendit à *Noël-Étienne de Soleilhavolp*, écuyer, capitoul en 1691.

Au nº 21, en 1571, *Jean Gautier* et *Antoine Butin*, apothicaires.

Au nº 22, en 1601, *Jean-Guibert de Costa*, magistrat au Présidial ; en 1670, *Pierre de Costa*, capitoul, chef du Consistoire en 1675-76, puis, *Dlle Thérèse de Costa*, qui délaissa par testament en 1760 à *Dlle Françoise-Bonaventure de Blanconne*.

Au nº 23, en 1739, *Antoine de Costa*, écuyer, fils de *Pierre*, le capitoul de 1675-76.

Au nº 24, en 1533, le notaire *Hilaire Lobeyrie* ; en 1571, *Étienne Grandon*, notaire ; en 1605 *Paul Gallan*, procureur à la Cour ; en 1611, *Guy Godin*, apothicaire, et, en 1679, son fils *Pierre Goudin*, également apothicaire.

Sur le côté est, ancienne rue de l'Arc des Carmes[1], toutes les maisons ont été absorbée par le percement des rues de Languedoc et Ozenne. C'est dans la deuxième maison après la rue du Canard, nº 26, que vécut, de 1513 à 1542, *Sebastien Bourguereau*, maître maçon, qui construisit la fameuse tour de la vis de l'Hôtel-de-Ville ; en qualité de maçon, il était aussi, comme on disait alors, *Jura del foc*, c'est-à-dire, sapeur en cas d'incendie, et, pour ce motif, exempté des tailles ; on trouve au registre des cotisations, en marge de l'article le concernant : *privilegiatus quia ad incendia deputatus* (1528). On ne pouvait pas, à cette époque, désigner sa fonction du qualificatif de sapeur-pompier, les pompes à incendies n'étant pas inventées ; c'est en 1548 que nous voyons apparaître à Toulouse les premiers appareils de ce genre, les capitouls de cette année firent faire pour les incendies « 24 seaux en cuir bouilli et *12 seringues en laiton.* »

On trouvait dans la même maison, en 1546, le procureur *Pierre Raffanely* ; en 1589, *Ramond Bordes*, docteur et avocat à la Cour, et en 1778, le trésorier de France, *Raymond Descoffre*.

Dans la maison suivante (ancien nº 27), en 1546, le notaire *Nicolas Raffanely* ; en 1571 le procureur *Étienne Gabourde*, et en 1703 *Joseph-Marie Le Causer-Douson de Villepassan*, baron du dit lieu, seigneur de Castignan et Lenquière, conseiller au Parlement (1691-1704.)

Au nº 28, en 1528, le docteur-médecin *Sapartha* ; en 1620, *François*

1. Nos 25 à 35. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571 ; 12e m., 1679.

de Sarrieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et *Mathieu Escourbiac*, secrétaire du Roi.

Aux nos 29, 30 et 31, étaient les trois maisons d'obit des religieux Carmes, qui étaient réunies au couvent par un arc jeté sur la rue. Le no 30 appartenait, en 1785, au sculpteur *Dominique Roucaud* aîné.

Le no 33 appartenait, vers 1540, au médecin *Jacques Servienti*, marié à *Dlle Jeanne de Belesta*, et passa, vers 1570, à *Jean de Boissonnade*, licencié.

Au no 34 on trouvait, en 1729, *Joseph de Comynihan*, avocat, écuyer, capitoul en 1719, chef du Consistoire en 1728, 1729 et 1740, et subdélégué de l'Intendant du Languedoc, en 1729.

Au no 35, en 1513, *Salvy de Fontes*, bachelier, dit le juge de Naples; en 1533, *Pons de Podio-muxi* ou *Pons de Puylamouche*, procureur au Sénéchal, et en 1571 son fils *Guillaume de Podiomusse*, praticien

Sur le côté sud (rue du Provensal ou du Crucifix)[1], on trouvait : Au no 36, maison reconstruite en 1908, qui avait issue rue du Vieux-Raisin (no 23), en 1533 *Antoine Forgia*, procureur au Parlement, qui avait, comme locataire, le peintre *Merlas* ou *Merles*; en 1550, *Jean de Forgia*, conseiller au sénéchal et référendaire en la chancellerie ; en 1571, *Leonard de Cases*, conseiller au Sénéchal; en 1614, *Guillaume Potavin*, procureur au Parlement ; en 1655, *Pierre de Salles*, avocat, capitoul en 1674-75; vers 1710, *Isaac Bonhomme-Dupin*, écuyer, capitoul en 1741, puis son fils, *Pierre-Jean-Baptiste Bonhomme-Dupin*, conseiller à la 1re chambre des enquêtes du Parlement (1767-1790), qui acheta son office 45.000 livres, plus 1.000 livres d'épingles.

Au no 38, qui avait issue rue du Vieux-Raisin (no 19), vers 1533, *Raymond Sabatier* (ou *Sabatery*), sr de Roquerlan et Fonthauzard, procureur général au Parlement (1523-1538), marié en première noces à *Dlle Antoinette de Nupces*, et en seconde noces à *Dlle Claire de Saint-Martin* ; en 1550, son fils *Gabriel Sabatier* dit *Saint-Martin*, seigneur de Roquerlan, conseiller au Parlement (1558-1599), marié à *Dlle Jeanne de Pontac*; en 1679, *Pierre-François de Comère*, conseiller au Parlement (1671-1694), marié à *Dlle Renée de Sabatery*, et, en 1695, *François d'Aldéguier*, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse, qui dut faire reconstruire l'hôtel qui porte encore, sur une porte de sa cour, la date de 1725.

Au no 39, en 1571 *Guillaume Guerguy*, apothicaire, marié à dame *Catherine de Sendraith*; vers 1580, *David de Mourgues*, contrôleur de la Foraine de Toulouse; en 1587, son fils, noble *Guillaume de Mourgues*, écuyer; en 1631, *Salomon Ortet*, apothicaire, capitoul en

1. Nos 36 à 42. — A. M. Cad. Saint-Barthélémy, 5e m., 1550 et 1571. — 6e m., 1679.

1614-15; en 1642, son fils, noble *Guillaume Ortet*; en 1690, *Jean de Géraud*, avocat à la cour; en 1725, *Jacques Roujaux*, greffier au Présidial, et son locataire *Charles-François Francain*, avocat et écuyer, capitoul en 1745; en 1774, *Pierre-Marie-Louis Fajole*, seigneur de Clarac et Puylausic, conseiller au Parlement en 1760 et conseiller honoraire en 1782, marié à *Dlle Anne-Françoise-Hélène de Théron*, et, en 1788, *François-Bernard-Marie de Fajole de Giscaro*, conseiller au Parlement en 1788, qui acheta sa charge 29.000 livres.

Le nº 40 dépendait du vaste immeuble de la rue Pharaon nº 42. En 1858, il devint l'entrée de la chapelle de l'établissement des *Petites Sœurs des Pauvres* qui fut revendue en 1866. La maison fut reconstruite peu de temps après.

Le nº 41, fit partie, jusqu'en 1663, de l'immeuble qui avait façade rue Pharaon nº 52 (voir : Tour Olivier Pastoureau, rue Pharaon). En 1663, il y eut partage, et la maison en façade sur la rue du Crucifix (place des Carmes) passa à *Dlle Madeleine d'Orgueil*, veuve d'*Olivier Pastoureau*, conseiller au Sénéchal, et, en 1768, à *Jean-Louis Teissier*, ancien greffier au Parlement. C'est dans cette maison qu'habitait et que fut assassiné, le 15 août 1815, le *général Ramel*.

Pour le nº 42, voir : rue Pharaon nº 56.

139. — L'Assassinat du Général Ramel.

La place des Carmes fut le théâtre d'un drame qui s'y déroula le 15 août 1815. Victime de son devoir et de rancunes politiques, le général Ramel, commandant le département de la Haute-Garonne, fut assassiné vers neuf heures du soir, dans sa maison, par une bande de sicaires, en présence de la force armée concentrée sur la place, qui ne fit rien pour sa défense, rien pour arrêter les assassins.

Nous ne donnerons pas les détails de ce drame, dont on peut trouver le récit, parfois étrangement défiguré, dans divers ouvrages[1], tandis que le journal de l'époque (*Journal de la Haute-Garonne* (18 août 1815), se contente de signaler seulement « que le général Ramel et un volontaire

1. Voir : *Histoire de Toulouse*, par d'Aldéguier, t. IV, p. 667 et suiv. — *1815*, par Henry Houssaye, t. III p. 473 et suiv. — *La Terreur blanche*, par Ernest Daudet, p. 261 et suiv. — *L'Assassinat du général Ramel*, par Eydoux, 1905.

royal ont été victimes d'un mouvement populaire dont il a été impossible de connaître les causes. » Nous nous abstiendrons également de toutes appréciations et ne lèverons pas le voile mystérieux de la procédure qui suivit, la date de l'événement étant encore trop rapprochée; nous nous bornerons à préciser que la maison du général Ramel était celle qui porte le n° 41 de la place des Carmes; que les officiers qui se rendirent auprès de lui, après sa première blessure, se retirèrent en escaladant le mur qui existe encore au fond de la cour de la maison n° 52 de la rue Pharaon; que les meneurs de l'émeute se réunirent, d'après les pièces du procès, d'abord à l'auberge de la Cave, hors la porte Arnaud-Bernard, puis au café du Globe, chez le sieur Dubacq, rue Pharaon, n° 54, et, d'après la tradition orale, à l'auberge du Griffon d'or, rue des Prêtres, n° 16; que le maire de Villèle n'arriva sur les lieux, avec une compagnie de gardes nationales, qu'à onze heures et demie, et que le général Pérignon, averti à neuf heures et demie, ne s'y rendit que vers minuit.

Nous rappellerons aussi que, d'après la tradition locale, le principal témoin du drame fut récompensé de son mutisme par le don de l'hôtel connu dans notre ville sous le nom d'*Hôtel du Silence*, et que la tardive instruction du procès dans lequel dix-huit individus furent inculpés, conduisit, deux ans après, six accusés devant la Cour prévôtale de Pau. Comme épilogue, sur ces six accusés, quatre furent acquittés et deux condamnés à cinq ans de réclusion pour « coups et blessures graves ayant occasionné une incapacité de travail pendant plus de quinze jours! » Les accusés furent défendus avec talent par MM. Dubernard, Tajan et Carles, avocats de Toulouse[1].

1. M. A. Pons-Deviers, conseiller à la Cour d'appel de Pau, qui a étudié la procédure de cette affaire sur les pièces originales, a bien voulu nous communiquer les résultats de son étude, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici tous les intéressants détails.

140. — Les Grands Carmes.

L'église et le couvent des Carmes occupaient tout le grand quadrilatère de la place des Carmes actuelle. Le monastère avait aussi des dépendances dans le moulon situé entre la rue d'Aussargues et la rue du Canard; c'est dans ces dépendances qu'on avait relégué les communs; un arc jeté sur la voie publique permettait de s'y rendre sans sortir dans la rue.

Les religieux Carmes, qui prétendaient que leur Ordre avait été fondé par les prophètes Élie et Élisée, cénobites du Mont-Carmel, en Syrie, vinrent s'établir dans la première moitié du XIIIe s. au faubourg Saint-Michel, à la *chapelle Notre-Dame-du-Férétra, Ecclesiæ beatæ Mariæ de Feretrario*, qui existe encore assez délabrée, et ne sert plus que de grange, dans le quartier qui a gardé depuis l'époque romaine le nom de *Férétra*. Cette chapelle fut construite sur l'emplacement de l'ancien cimetière romain. Les *Feralia* ou *Feretralia* étaient des fêtes qu'on célébrait chaque année en l'honneur des morts, et dont nos *Fénétras* ne sont qu'une réminiscence.

D'après Catel, plusieurs habitants de Toulouse, désirant les voir installer dans la ville, obtinrent du comte Raymond le Jeune, par licence donnée le 11 juin 1242, la permission d'acheter à des juifs certaines maisons de la rue Joutx-Aigues, pour les y loger. Quelques années après, ces religieux obtinrent du pape Clément IV (1265-1268), permission de se retirer en ville, grâce à un attestatoire des Capitouls de l'an 1264. Ils firent aussitôt construire leur église, qui fut consacrée, en 1270, sous le vocable de *Sainte-Marie-du-Mont-Carmel : Ecclesia beate Marie de Monte Carmelo* (1275).

Au XIVe s., le couvent prit le nom de : *Hôpital de Saint-Eutrope* ou *Couvent du Mont-Carmel : Hospitalis sancti Eutropii dicti conventus de Monte-Carmelo* (1398). Plus

tard, on le désigna seulement *Couvent et église des Carmes*, et au XVIIe s., les *Grands Carmes*, pour distinguer ces religieux des *Carmes déchaussés*, qui vinrent s'établir hors la Porte-Montgaillard, en 1622.

En 1624 on construisit, sur le côté nord de l'église, une petite chapelle que *Gabriel Vendages de Malapeyre*, conseiller à la Cour du Présidial, fit démolir, en 1671, pour édifier la nouvelle chapelle, qui fut consacrée à Notre-Dame du Mont-Carmel le 8 mai 1678[1]. Il nous reste au Musée deux tableaux de cette chapelle : la « Conception », de *Jean de Troy*, et la « Présentation de la Vierge », de *Lafosse*.

En 1808, l'église, la chapelle du Mont-Carmel et les divers bâtiments du couvent furent démolis; le vaste cloître, aux sveltes colonnettes de marbre géminées, soutenant les arcades du plus beau style, qui abritait de nombreuses pierres tombales avec inscriptions, et sa galerie supérieure aux fenêtres ogivales, ornées de petites colonnes, tout fut détruit. Les débris ont été dispersés ou perdus; on retrouve, ça et là, au Musée, quelques chapiteaux de la galerie supérieure et deux pierres tombales, l'une de *Pierre Cuguron*, notaire (13...), l'autre de *Guillaume-Jean de Montastruc* (1360), et, à l'Institut catholique, deux colonnes jumelles et un chapiteau, donnés par M. de Sahuqué; les chapiteaux des colonnes portent : l'un le blason des *Prohengues*, famille capitulaire, l'autre celui des *Roaix*, famille qui a eu cinquante-six fois les honneurs du capitoulat. Quelques autres chapiteaux sont allés échouer au château de Fourquevaux et au château de Canté, près de Saverdun.

Nous ne serions pas éloigné de croire que les deux fenêtres géminées, surmontées d'une ouverture en quarte feuilles, réédifiées dans le jardin de l'ancien hôtel d'Aldéguier (rue de la Dalbade, n° 29), et celle, toute semblable, réédifiée dans la cour du n° 42 de la rue Pharaon, proviennent les unes et les autres de l'ancien couvent des Carmes.

1. M. Desazars de Montgailhard a donné une description très détaillée de cette chapelle, d'après une plaquette de 1692, dans : *Mem. Société archéologique*, t. XV, p. 124-160.

C'est près de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de l'Espérance, qui s'ouvrait sur le cloître, que se trouvait la peinture à fresque représentant Charles VI à cheval, entouré de ses gentilshommes, égaré dans la forêt de Bouconne, dont le croquis se trouve au musée Saint-Raymond. On sait que, pour se tirer du danger, ce prince se voua à la Vierge de Notre-Dame de l'Espérance.

C'est dans cette même chapelle que fut enseveli, en 1639, le poète Goudouly[1], dont les restes furent transférés, le 14 juillet 1803, dans l'église de la Daurade.

Les *Confréries de la Fraternité de Saint-Crépin* et celle de *Notre-Dame de l'Espérance*, ou des lanassiers, drapiers et brodeurs, avaient leurs chapelles dans l'église des Carmes.

141. — Rue des Régans.

La *rue de Régans*, et non *des Régans*, figure, dès le XIIIe s., sur les nombreux registres du Fonds de Malte, et, dès le XIVe, sur ceux de Saint-Sernin, des Trinitaires et de Saint-Étienne. Nous trouvons sur les titres latins : *Car^a de Reganos* (1286), *car. Reganorum* (1304); sur les titres romans ou français : *car. dels Réganhs* (1300), *car. vocata de Regans* (1326), *car. dels Regans* (1328), *car. de Régans* (1369), *rue des Régans* (1413); sur les registres

1. *Pierre Goudouly*, selon l'acte de baptême du poète toulousain, du 14 juillet 1580, et sa signature, en 1608, sur le Livre-Vert des Jeux-Floraux (f° 163). — *P. Goudouly* ou *Godoly*, selon les nombreux actes administratifs des registres de l'Hôtel-de-Ville. — *P. Goudelin*, selon l'orthographe que le poète adopta dès 1617, pour les éditions de ses œuvres, après avoir signé *Godolin*, en 1609, sur le Livre-Vert (f° 167vo), orthographe consacrée par l'Académie des Jeux-Floraux, en 1808, pour l'inscription de l'église de la Daurade et la variante *Goudely* dans diverses pièces des premières éditions de ses œuvres. — Enfin, *Goudouli* (avec l'*i* final, au lieu de l'*y* de la Renaissance), invention du XXe s., inaugurée pour l'inscription placée, en 1914, sur son monument. — (Voir : J. Chalande : *Revue historique de Toulouse*, 1914, p. 361).

de pagellation ou cadastre de 1458, 1550, 1571 et 1679, *rue de Régans*, ainsi que sur le plan de Toulouse de Melchior Tavernier de 1631, et celui de Saget de 1750. Le graveur du plan Jouvin de Rochefort (1677) a inscrit *rue de Régance*, et les plans de Dupain-Triel (1780) et de Chalmandrier (1787), nous apportent la désignation au pluriel : *rue des Régans*. Le tableau du 6 floréal a donné à cette rue le nom de *rue la Valeur*, qu'elle n'a pas conservé, et depuis que des plaques officielles ont été apposées elle a repris celui de *rue des Régans*, au pluriel.

Les chercheurs d'étymologies ont donné au nom de cette rue des origines bien différentes, l'un, le fait venir des « Régens », de l'École des Régens conventuels, dirigée par les religieux Carmes, qui auraient été dans cette rue, mais qui n'y ont jamais été, et si telle était son origine, le roman languedocien nous aurait transmis *Régens* et non *Régans;* d'autres, l'ont fait dériver de *regaous*, gens de loi, qui, après la réunion du comté à la couronne, se seraient groupés dans cette rue; enfin, on a proposé « regain », foin d'automne, qui repousse après la première fauchaison; mais dans ce jeu des hypothèses étymologiques, l'on peut aller fort loin et toutes les fantaisies sont permises.

Nous avons à retenir seulement qu'à l'origine ce n'était pas la rue *des* Régans, déformation qui n'apparait que sur les registres des communautés et qu'on ne trouve jamais sur les livres de pagellation ou les cadastres, mais rue *de* Régans, nom qui lui venait d'un considérable habitant du lieu, très probablement *Ramond-Pierre Régans*, dont nous avons trouvé le testament du 8 juin 1212, révélé par une charte de 1228[1], et par lequel il fait de nombreux dons aux églises, aux couvents, aux ponts et aux Recluses de la ville.

La rue des Régans, jadis étroite et tortueuse, a complètement changé d'aspect depuis quelques années, par les alignements et le percement de la rue du Languedoc qui lui a enlevé ses dernières maisons. Dès le xve s., elle fut habitée par

1. Arch. dép. — Toulouse, E 501. — Charte de 1228.

des parlementaires et de nombreux procureurs, quelques artisans seulement occupaient des maisons sur le côté nord, comme propriétaires ou locataires.

Presque toutes les façades ont été plus ou moins profondément remaniées; on remarque encore, sur le côté nord, de petites portes du XVIIIe s. aux n°s 3 et 15; un meneau de fenêtre Louis XIII au n° 9; des balcons en fer forgé au n° 7; et dans la cour du n° 15, dépendant autrefois du n° 17, un linteau de porte portant un écusson fruste, avec deux lions affrontés pour supports. Sur le côté sud, au n° 4, une maison en corondage, et, au n° 8, le grand hôtel de Boissy, du XVIIe s., avec son portail monumental en retrait de la façade, pour permettre l'entrée des carrosses, et sa boiserie qui a conservé son imposante serrure.

Les principaux propriétaires de cette rue étaient :

Sur le côté nord[1], au n° 3, en 1550, le licencié *Antoine Rotundi;* en 1571, son fils, le docteur *Jacques Rotundi;* en 1656, *Marc-Antoine Guilleminet*, procureur au Parlement; en 1679, son fils, *Anne Guilleminet*, conseiller au Sénéchal, et, en 1769, *Jean Dastugue*, avocat au Parlement.

Au n° 5, vers 1560, le procureur à la Cour *Paul Servan;* puis, *Antoine Barrau*, autre procureur; en 1598, *Jacques Chaubard*, aussi procureur, marié à *D^lle Marguerite de Mestres*, et, vers 1670, le marchand cotonnier *noble Jean Dupont*, capitoul en 1674-75, marié à *D^lle Marie d'Azemar*.

Au n° 9, en 1550, le docteur en droit *Géraud Michaelis*, marié à *D^lle Jeanne de Médecin;* en 1571, le docteur *Gilles Régallis*, et, en 1771, *Joseph Dezes*, écuyer, capitoul en 1774.

Au n° 11, en 1550, le licencié *François de Saint-Pierre*, marié à *D^lle Isabeau de David:* vers 1670, le procureur au Parlement *Jean Bétou;* en 1683, son fils, *Gabriel Bétou*, aussi procureur, et, en 1713, *Guillaume-Joseph Cortade*, licencié en droit, propriétaire par transaction avec *Guillaume Cortade-Bétou*, le capitoul.

Au n° 13, en 1533, *noble Armand Rigaud*, écuyer, seigneur de Greffeille, capitoul en 1523-24; en 1571, son fils, *Pierre Rigaud*, écuyer et seigneur du même lieu; en 1579, *Jean Clauzel*, 1er huissier à la Chambre des Enquêtes; en 1603 (comme locataire), *Pierre Lafont*, greffier et secrétaire des Capitouls, marié à *D^lle Marguerite de Gential;* en 1611, *Arnauld Lafont*, procureur au Parlement, marié à

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 5e m., 1550 et 1571; 6e m., 1679.

Dlle Yrlande de Clausel; en 1639, le fils de ce dernier, *François Lafont*, docteur et avocat à la Cour, et, vers 1763, *Pierre-Marie de Reversac de Celez de Marsac*, conseiller au Parlement (1763-1787). En 1858, la maison fut achetée par les *Petites Sœurs des Pauvres*, qui la revendirent en 1866.

Au nº 15, était la maison de l'obit, qui fut occupée au XVIIIe s. par la *Congrégation des Frères Cordonniers*, congrégation qui fut réorganisée dans le milieu du XVIIe s. par le chanoine de Saint-Étienne, *Gabriel de Ciron*.

Au nº 17, en 1533, *Nicolas Bertrandi*, procureur au Sénéchal; en 1546, *Nicolas Bertrandi*, capitoul en 1539-40, conseiller-clerc au Parlement en 1540, président en 1548, mort la même année sans avoir siégé comme président; il avait épousé *Dlle Antoinette Jourdain de Pelause;* en 1548, *Jean Bertrand*, son fils, conseiller au Parlement en 1552, président en 1570, mort en 1594, qui avait épousé *Dlle Marie de Castelnau;* en 1595, le fils du susdit, *Tristan Bertrand*, conseiller en 1599, mort en 1634, qui avait épousé *Dlle Louise de Bruyeres*, dame de Chalabre; en 1629, *Dlle Marie de Bertrand*, fille de ce dernier, mariée en 1629 à *Jean-François Du Faur*, seigneur et baron de Saint-Jory, conseiller au Parlement en 1629, décédé en 1645; en 1656, *François Foulquet*, procureur au Parlement, par achat à Marie de Bertrand; en 1669, *François de Gabiolle*, docteur et avocat à la Cour, et, en 1758, *Pierre-Antoine Viveille*, bourgeois. C'est dans l'ancienne cour de cette maison, dépendant aujourd'hui du nº 15, que se trouve le linteau de porte présentant deux lions affrontés soutenant un écusson.

La maison nº 19, à moitié absorbée par la rue de Languedoc et reconstruite ces dernières années, appartenait, en 1533, à *Jean Burnet*, qui la vendit, en 1547, au fameux avocat *Jean de Teronde*, capitoul, qui eut la tête tranchée sur la place Saint-Georges (Voir : rue de Languedoc, nº 15). *Jean Burnet* acheta alors et termina l'*hôtel Berenguier-Maignier* (rue de Languedoc, nº 36).

Sur le côté sud[1], la petite maison nº 6 fut laissée par obit, en 1761, à Me *Fornic des Moulins*, clerc tonsuré, par *Jean-Antoine Destadens*, écuyer, capitoul en 1731. Saisie comme bien national au moment de la Révolution, elle fut achetée par *Raymond Castan*, arpenteur.

Après l'hôtel Boissy, le nº 10 a remplacé quatre petites maisons qui appartenaient : la première, en 1679, à *Antoine Morandy*, procureur au Parlement; la seconde, en 1670, à *Étienne Milhau*, autre procureur; la troisième, en 1571, à *Jean Reynier*, avocat; vers 1600, à *Jean Vernietes*, procureur, et, vers 1660, à *François Lafont*, avocat; la quatrième, en 1550, au notaire *Guillaume Barrière;* en 1571, à son

---

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550 et 1571; 7e m., 1679.

fils, même prénom, procureur au Sénéchal; en 1611, à *Jacques Vernietes*, procureur au Parlement; en 1632, à *Guillaume Laurens*, greffier à la Cour du Viguier, et, en 1679, à *Jean Souliac*, autre procureur.

Dans les maisons suivantes, aujourd'hui disparues et remplacées par celle qui forme l'angle, on trouvait : au nº 14, en 1540, *Guillaume Goudailh*, procureur au Parlement; en 1550, son fils, *Blaise Goudailh*, licencié; en 1571, *Pierre Boyer*, bachelier ès droits; vers 1600, *Antoine Du Mas*, procureur, et, en 1630, *Bernard Du Bourg*, autre procureur. — Au nº 16, toute une suite de procureurs : en 1550, *André Carrière;* en 1572, *Jean Du Mas*, capitoul en 1592-93; en 1574, *Jacques Peyrac;* en 1598, *Antoine Vaisse;* en 1621, *Jean Sentenac;* vers 1660, *François Rodes*, et, en 1704, *Jean-Bernard Gottes*. — Au nº 18, deux autres procureurs : *Jean Dubuc*, en 1679, et *Jean Fournier*, vers 1730.

Les conseillers suivants ne figurent pas comme propriétaires sur les cadastres, mais sont portés sur les rôles du Parlement comme habitant cette rue :

De 1732 à 1733, *André-Joseph de Balza*, baron de Firmy, conseiller au Parlement (1727-1754).

De 1696 à 1711, *Guillaume d'Eygua* (ou d'*Aigua*), cons. Parl. (1693-1730).

De 1672 à 1675, *Jacques de Ferrand*, cons. Parl. (1672-1699), marié à *Dlle Françoise de Paucy*.

De 1749 à 1751, *Christophe-Suzanne de Lamothe*, cons. Parl. (1743-1759).

De 1675 à 1679, *Jean de Rolland*, cons. Parl. (1670-1679).

De 1672 à 1684, *Jean des Vignes*, cons. Parl. (1672-1684).

142. — Hôtel Boissy.

(Rue des Régans, nº 8.)

L'hôtel du capitoul *Jean de Boissy*[1], dont la grande porte cintrée, surmontée d'un cartouche de pierre sculpté, s'ouvre au nº 8 de la rue des Régans, offre un type très caractérisé des riches demeures toulousaines de la fin du XVIIe s. Un large et haut passage voûté donne accès à une vaste cour

1. Lahondès a donné, comme propriétaire de cet hôtel, « Louis de Boissi, avocat », personnage inconnu. (*Express*, 24 octobre 1909.)

régulière, où les carrosses pouvaient décrire leurs courbes avec aisance. C'était le grand siècle, l'architecture est simple, mais tout est grand, régulier et symétrique; trop symétrique même : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Avant sa construction, il y avait là de grands jardins qui appartenaient[1], en 1550, au propriétaire de l'immeuble de la rue Pharaon, qui porte aujourd'hui les nos 26 et 28. C'était Messire *Jean de Lagriffoul*, dit *de l'Hopital*, seigneur de Lagriffoul (fils de *Jean de Lagriffoul* et *d'Izaure de l'Hopital*), marié à *Dlle Bourguine de Nogerolles*, et conseiller au Parlement (1521-1552), dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f° 67). En 1552, il résigna son office en faveur de son fils, encore du même prénom, et lui légua son immeuble.

Jean de Lagriffoul-l'Hopital (fils), fut reçu au Parlement en 1552, épousa en 1554 *Dlle Madelaine de Bernuy*, embrassa la religion réformée, fut député par les Huguenots pour obtenir l'Édit de pacification, en quoi il réussit, passa après 1572 à la Chambre de l'édit de Castres, et fut pourvu d'un office de président, mais mourut subitement la veille du jour de son installation.

L'immeuble passa ensuite, en 1583, à *François d'Astorg*, secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie de Languedoc, marié à *Dlle Marie de Durand*, et fils de *Jean d'Astorg*, le capitoul de 1567; et, en 1584, à *Antoine Guibert de Costa* (ou *de Lacoste*), docteur régent de l'Université, et conseiller au Parlement de 1569 à 1609, qui le légua à son fils, *Gabriel Guibert de Costa*, qui fut capitoul en 1629-30 et dont nous avons le portrait (peint par J. Chalette), sur la miniature des Annales manuscrites de 1630. Ce dernier le vendit, en 1611, à *Jean Gaubert* (ou *Guibert*) *de Caminade*, procureur général au Parlement en 1598, président de 1611 à 1637, qui avait épousé *Dlle Jeanne de Saint-Félix*, et qui habitait son hôtel de la rue Donne-Corail, connu sous le nom de « Hôtel Mansencal ».

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550, 6e m., art. 4. — 1571, 6e m., art. 2. — 1679, 7e m., art. 38.

En 1637, son fils *Philippe de Caminade*, conseiller aux requêtes en 1632, président à mortier en 1637, en l'office de son père, hérita de l'hôtel et mourut le 30 octobre 1653, victime de la peste, après une vie laborieuse, comme légiste et comme lettré; Doujat le désignait « *le grand Caminade la flou des brabes moundis*, » et Goudouly lui dédia sa troisième fleurette. Les portraits du père et du fils se trouvent sur le Manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f°s 242 et 243).

En 1657, *Guillaume de Vézian*[1], marié à *D^lle Guillaumette de Bourse*, conseiller au Parlement en 1633, mort en 1676, qui possédait l'hôtel attenant par derrière, donnant en façade sur la rue Guilhem-Bernard Paraire (= rue de Languedoc, n° 9), devint propriétaire de l'immeuble, qui fut acheté, après sa mort, par l'avocat au Parlement *Jean de Boissy*.

Jean de Boissy, capitoul en 1671-72, dut faire aussitôt construire l'hôtel qui existe encore, et qui passa, en 1708, à son fils *Pierre de Boissy*, conseiller aux enquêtes du Parlement (1690 1732), puis, en 1732, au fils de ce dernier *Pierre-Étienne de Boissy*, conseiller au Parlement la même année, puis conseiller honoraire.

Vers 1830, l'hôtel fut acheté par les *Religieuses du S. N. de Jésus*.

143. — Le Couvent du S. N. de Jésus.

(Rue des Régans, n° 8.).

Les Religieuses du S. N. de Jésus furent autorisées, par ordonnance royale du 17 janvier 1827, à fonder une maison de leur ordre dans la ville de Toulouse, pour l'enseignement des jeunes filles.

Elles s'établirent d'abord dans la grande rue Nazareth, et

1. Guillaume de Vézian, possédait aussi un vaste immeuble à Saint-Cyprien, près du *Portail de Taillefer*.

peu après achetèrent l'hôtel Boissy, rue des Régans, dans lequel elles installèrent leur maison d'enseignement, et un autre immeuble dans la rue du Vieux-Raisin (n° 13), où elles firent construire leur chapelle, qui a été démolie en 1912.

Ces religieuses ont été dispersées par la nouvelle loi, et leur maison désaffectée en 1905.

144. — Rue et impasse du Canard.

On a voulu tirer l'origine du nom de rue du Canard, d'une auberge qui n'a jamais existé; il provient tout simplement de la déformation de l'ancien nom de la petite ruelle qui est devenue l'impasse du Canard, et qui s'appelait au XVIe s. la *Car. del Bracoal dite de Carre Cagnard* (*Cagnar* ou *Cagnart*), c'est-à-dire, du coin ou carrefour de Cagnard.

La famille Cagnard dut posséder là, un immeuble à cette époque; nous retrouvons, vers 1580, *Micheau de Cagnard*, conseiller au Sénéchal, propriétaire rue d'Astorg (n° 24), d'un autre vaste immeuble qui fut revendu en 1641, par noble *Jean de Cagnard*, écuyer.

La désignation « R. du Canard », n'apparait qu'à la fin du XVIIe s., auparavant c'était la *rue des Jouglars*, ou *de Jouglars*, nom qui s'appliquait également à la ruelle qui longeait le côté nord du couvent des Carmes. On trouve sur les anciens actes *Carraria que dicitur dels Joclars* (1303), *car. Joculatorum prope affachatorum* (1325); sur le registre de pagellation de 1458, car. de *Joglar, ou des affachadors* (à cette époque, la rue Merlane et la rue Mage, s'appelaient rue des Affachoirs ou Affachadous); sur les cadastres de 1550, 1571 et 1679, on trouve : *rue des Jotglairs* (*Joglars*, *Joglas*, *Jouglars*, ou *Jouglart*), et rue de Jouglars ou du Canard (1679).

On a fait dériver aussi le nom de *Jouglars* (dont *Joculatorum* n'est que la traduction et non l'origine) de Jongleurs, « rue des Jongleurs » »; nous croyons qu'il provient plutôt

de la famille de Jouglard, qui, par déformation, est devenue Jougla. *Bernard de Jotglars*, ou *Bernard de Jouglard*, fut conseiller au Parlement en 1524-1528.

On trouve sur le plan Tavernier de 1631 *rue de Mersares*, nom que nous n'avons retrouvé sur aucun autre document et qui doit provenir d'une erreur du graveur, qui a probablement voulu inscrire rue de Merlanes; la famille du conseiller *Merlanes*, habitait en effet le n° 6 de cette rue, et laissa son nom à l'ancienne rue Bordalèze, qui lui faisait suite (aujourd'hui rue Merlanes). Les autres anciens plans de Toulouse portent rue du Canard.

L'impasse ou cul-de-sac du Canard faisait communiquer, autrefois, la rue du Canard avec la rue d'Aussargues, et partagea souvent, avec cette dernière, les dénominations de *rue du Four d'Aussargues* et de *canton del Brocal*. Ce dernier nom a été écrit avec de nombreuses variantes, sur les divers registres des cadastres, ce qui indique que ceux qui l'écrivaient n'en connaissaient déjà plus l'origine.

On trouve : *Car. de Bracoat* (1458); *car. Bracoal dite de Carrecagnar*, ou *de Carre-Cagnare; à Brocal* (1550); *Al Brocal*, et *car del Bracoal* (1571); *car. de Braconart, Braconard, Brocanard, Brocal, Broqual* (1679). Il est difficile de reconnaître, sous ces diverses formes, l'origine qu'on a voulu lui donner « Bruyère » (brouc, en languedocien).

Sur le texte imprimé original, du changement des noms des rues, du 6 floréal, la rue du Canard devient la *rue de la Bastille*, et l'impasse, le *cul-de-sac de l'Obuse*, mais ces deux rues ont été omises sur le grand tableau.

Dans le cul-de-sac, il n'y avait que des dépendances des immeubles ayant façades sur les rues voisines. C'est sur le côté est, dans l'immeuble de Saint-Félix, que se trouvait le *Four d'Aussargues*, qui laissa son nom à l'ancienne rue de Pe-boyer (rue d'Aussargues, aujourd'hui).

Dans la rue du Canard, la population était très mélangée, de grands immeubles de parlementaires des rues Mage, Bouquières et des Chapeliers, y avaient leurs issues, et là, des locaux étaient donnés à louage à des gens de petits métiers;

les procureurs y étaient très nombreux, comme dans tout le quartier.

Sur le côté nord, les maisons nos 1, 3 et 5, ont été absorbées par la nouvelle construction de la Caisse d'Épargne. Le n° 5, faisant partie de l'hôtel de Nupces, en façade sur la rue des Chapeliers (n° 10), et les nos 10 et 12 dépendaient des nos 11 et 13 de la place Mage.

On remarque à l'ancien n° 5, une petite porte du XVIIIe s.; au n° 7, une porte monumentale Louis XVI, avec sa grande ferronnerie de l'imposte, et, un peu plus loin, un couvercle de sarcophage qui sert de borne à l'hôtel; au n° 8, une autre porte monumentale du XVIIe s., avec sa ferronnerie de l'imposte, et, sur la clef de l'arc, le blason martelé des *Vendage de Malepeyre*, surmonté d'un casque. Il reste encore des balcons en fer forgé aux nos 7 et 11.

C'est dans cette rue, au n° 3, aujourd'hui absorbé par la construction de la Caisse d'Épargne, que vécut et mourut le capitoul *Charles Laganne*, généreux bienfaiteur de la ville, qui légua 50.000 livres, pour la création des fontaines publiques, qui furent inaugurées le 4 novembre 1826. Jusqu'alors, la population n'avait eu pour s'alimenter que l'eau contaminée des puits, ou celle puisée à même dans la Garonne.

Parmi les principaux propriétaires on trouvait : sur le côté nord[1], au n° 1 (disparu), en 1571, *Hugues Binel*, procureur à la Cour; en 1590, *Pierre Délié*, huissier; en 1632, l'ancien trésorier de la ville *Nicolas David*, et, en 1679, l'avocat *Antoine Dugourg*.

Au n° 3 (disparu), en 1571, *Jean Génelard*, huissier; vers 1590, *Hugues Binel*, procureur; en 1617, *Laurens Bruel*, ancien procureur; en 1733, *Pierre-Léon Laganne*, procureur au Parlement, et, en 1756, noble *Charles Laganne*, avocat, procureur du roi en la ville, Sénéchal et Présidial, capitoul en 1758 et, plus tard, Syndic de la ville, dont le blason se trouve sur l'un des balcons de la façade du Capitole. Après la Révolution, l'hôtel appartenait à sa veuve, dame *Anne-Henriette de Carrière d'Aufrery*.

Au n° 7, en 1571, *Martin Rossel*, docteur régent de l'Université; en 1633, son fils, *Henri de Rossel*, docteur et avocat à la cour; en 1679,

1. Nos 1 à 19. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 12e m., 1550 et 1571. — 13e m., 1679.

noble *Paul-François de Rossel*, écuyer, et, en 1709, *Jean-Pierre Caussade*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1702 : en 1717, *Antoine Caussade*, conseiller au Parlement (1717-1722), président en 1737. Dans la suite l'hôtel fut réuni au grand immeuble de la rue Bouquières (n° 8), qui passa successivement à *Jean-Guy de Maniban-Casaubon*, écuyer, à sa veuve *Catherine-Cécile de Roux*, à *François de Roux*, marquis de Sainte-Colombe, conseiller d'honneur au Parlement, et à *Jean-François de Roux*, marquis de Puivert, président au Parlement (voir r. Bouquières, n° 8).

Au n° 9, en 1571 *Jean Maurel*, conseiller au Sénéchal ; vers 1600, *Louis Rabaudy*, marchand ; en 1626, *Jean Mauricy*, procureur au Parlement, et, en 1679, *Bernard Ramaudy*, autre procureur.

Au n° 11, en 1511, *Tristan Burnet* (ou *Brunet*), greffier au Sénéchal ; en 1597, *Jean Burnet*, vicaire général de l'abbé de Moissac, et, en 1739, *Jean-Louis Maduron*, doyen des avocats.

Au n° 13, en 1679, *Martin Gausselin*, procureur au Parlement ; en 1709, *Joseph Planet*, procureur, capitoul en 1700 ; et, en 1750, *François-Albert Mercadier*, autre procureur.

Au n° 15, en 1550, *Arnaud Pelapoix*, bourgeois, capitoul en 1586-87, marié à *Dlle Jacquette Ferrier* ; en 1618, noble *Antoine Ferrier*, bourgeois, capitoul en 1619-20 ; et en 1621 *Ménard Molinier*, commis à la garde des sacs du greffe des requêtes du Palais.

Au n° 17, en 1571 *Jean Marnier*, docteur, et, vers 1600, *Pierre Gatignol*, procureur.

Au n° 19, en 1679, le notaire *Guillaume Cazarguil*, et, vers 1710, *Honoré-Raymond Bégué*, avocat au Parlement et capitoul en 1704.

Sur le côte sud[1] : Au n° 2 (reconstruit en 1907), en 1520, maître *N. Fortes*, juge de Villelongues ; en 1539, *Hugue Rahou*, licencié, et plus tard docteur ; en 1603, *Pierre Rahou*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1587-88, 1592-93, 1599-1600, 1607-8 et 1616-17 ; en 1647, *Mathieu Bouzinac*, procureur au Parlement ; en 1679, *Jacques Bouzignac*, écuyer ; vers 1700, *François de Rabaudy*, seigneur de Montoussin, et, en 1718, *Jean-François Delors*, écuyer, docteur en médecine, capitoul en 1718,

Au n° 4, en 1754, le sr *Souquet*, de Baziège, « musicien de la chapelle de musique du Chapitre de Saint-Sernin », et, en 1770, *Pierre-Toussaint Sanson*, avocat, fils d'*Antoine Sanson*, cocher.

Au nos 6 et 8 (séparés par le cul-de sac)[2], en 1533, *Raymond Merlanes*, conseiller au Parlement (1519-1541), marié à *Dlle Marie-Fran-*

---

1. Nos 2 à 6. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571. — 11e m., 1679.

2. Nos 8 à 12. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 11e m., 1550 et 1571. — 12e m., 1679.

çoise de Seguin; en 1571, noble *François de Merlanes;* en 1611, *Gabriel de Vezian*, conseiller au Parlement (1593-1617), marié à *Dlle Marguerite de Paulo* (ou *Paulhe*), et, en 1634, *Jean de Vendage Malepeyre*, conseiller au Sénéchal. C'est ce dernier qui fit construire, de ses deniers, avec un luxe inouï, la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel, à côté de l'église des Carmes.

Les conseillers suivants ne sont pas portés au cadastre, n'étant pas propriétaires, mais figurent sur les rôles du Parlement, comme habitant cette rue.

De 1680 à 1689, *Jean d'Eygna* (*Daigna* ou *Deigna*), conseiller au Parlement (1680-1694).

De 1684 à 1696, *Christophe de Maynard*, baron de Ségoufiel, conseiller au Parlement (1676-1696).

De 1698 à 1711, *Raymond d'Aussaguel de Lasbordes*, conseiller au Parlement (1689-1726), marié à *Dlle Catherine de Boutaric*.

De 1753 à 1759, *Jérôme-François Dufaur*, comte de Pibrac, conseiller au Parlement (1743), marié à *Dlle de Foucaud*, locataire au nº 7.

145. — Rue d'Aussargues.

La rue d'Aussargues doit son nom au four public qui était dans les dépendances du vaste immeuble de Saint-Félix, sr d'Aussargues; immeuble qui avait large façade sur la rue Mage (nos 3) et dont le mur de clôture s'étendait sur tout le côté nord de la rue actuelle et le long de la petite ruelle où était le four appelé « *Four d'Aussargues* ». Cette ruelle, fermée au XVIIIe s., est devenue le cul-de-sac du Canard.

Raymond de Saint-Félix, sr d'Aussargues, né en 1539, conseiller au Parlement (1570-1605), fils de *François de Saint-Félix* et de Dame *Antoinette de Puybusque;* marié en premières noces (13 janvier 1572), à *Dlle Héléonore du Faur*, de Saint-Jory, en secondes noces (lic. octobre 1581) à *Dlle Jeanne de Lescure*, et, en troisièmes noces (lic. 28 novembre 1600), à *Dlle Anne de Mauléon*, veuve de *Jean de Saint-Jean-Honnoux*, acquit l'immeuble en 1594.

Auparavant, cette rue s'appelait, *rue de Pierre-Boyer*, et, par déformation, *rue de Péboyer*, nom qui apparaît sur

les titres latins dès le XIIe s.; *car. Petri-boerii* (1284), *car. Petro-boerio* (1339), et qui lui venait sans doute d'un propriétaire du lieu. Dumège (*Institution*, t. IV, p. 489), dit : « ce nom paraît dix fois dans les listes capitulaires et c'est peut-être l'un de ces magistrats qui l'ont porté, qui l'avait donné à cette rue. » Mais, le premier *Boyer*, capitoul (*Antoine Boyer*), n'apparaît qu'en 1545, trois siècles trop tard; notre *Pierre Boyer*, n'a donc jamais été capitoul.

Ce nom Péboyer, a été souvent altéré, on trouve, *car. de Pech Boyer* (1570); *rue Puboyer* (plans de Toulouse de Dupin-Triel, 1772; de Chalmandrier, 1774; et de Dezauche, 1789; et, sur le plan Tavernier (1631), *rue de Capet*, que nous retrouvons *canton de Cépé*, sur un document de 1606[1].

Le registre de pagellation de 1458, porte *car. de Péboyer*, et les cadastres de 1570-1571, *car. de Peboyer dite de Bracoal*, mais le nom de Bracoal, s'appliquait plus particulièrement à la ruelle, aujourd'hui cul-de-sac du Canard; en 1617, et probablement avant, apparaît le *coin du Four d'Aussargues*, et le cadastre de 1679 donne *rue de Péboyer ou du Four d'Aussargues*.

C'est à la fin du XVIIe s. que la rue prend définitivement le nom de rue d'Aussargues[2]; au tableau du 6 floréal, c'est la *rue Conjecture*.

A l'angle de la rue Mage, sur l'immeuble des Saint-Félix, on voit encore l'inscription de la seconde moitié du XVIIIe s., gravée sur pierre : RUE D'AUSSARGUES.

La rue d'Aussargues, transpercée par la nouvelle rue Ozenne, a perdu son ancien aspect archaïque; sur le côté nord, la première maison qui faisait l'angle de la place des Carmes, a disparu, remplacée par un hôtel « nouveau siècle »; sur l'autre tronçon de rue, il ne reste plus que la longue muraille de clôture de l'ancienne demeure des Saint-Félix (hôtel Mac-Carthy), qu'on retrouvera rue Mage, n° 3.

Sur le côté sud, la nouvelle voie a enlevé l'arrière-cour

1. A. M. CC. 1337, pièces à l'appui des comptes, f° 347.
2. Plan de Jouvin de Rochefort, 1677. — Manuscrit Barthès, 1732.

de l'hôtel Bérenguier-Maynier (rue de Languedoc, 36), et une partie de la maison gothique du capitoul Pierre Dahus (n° 2), qu'on aurait pu sauver de la destruction. Les autres immeubles n'offrent rien de remarquable, à part un linteau de fenêtre avec la petite accolade gothique, au n° 10 *bis*.

Comme population, on n'y trouvait que des parlementaires, des procureurs et autres gens de lois.

La maison n° 1[1], habitée en 1521 par le peintre *Jean Despa*, appartint, de 1527 à 1544, à la famille de *Guillaume de Véza*, qui avai son hôtel rue du Vieux-Raisin (n° 37); de 1545 à 1570, à *Georges de Guérin*, procureur au Sénéchal, capitoul en 1566-67, et dans la suite, à son fils, *Jean de Guérin*, écuyer, puis à sa veuve, dame *Peyrone de Sacaze*, qui la vendit, en 1631, à l'apothicaire *Salomon Orlet*, le capitoul de 1614-15, qui possédait l'hôtel de la place des Carmes (n° 30). En 1679, elle appartenait à *Marc-Antoine Mauras*, procureur au Parlement, et, en 1789, à dame *Jeanne de Mauras*, veuve de noble *Henri-Thomas-Bernard de Ginesty*, avocat au Parlement et ancien subdélégué de l'Intendant, puis, capitoul de 1778 à 1780, par accord avec *Dlle Jeanne-Marie de Mauras*, sa sœur.

Sur le côté sud[2], on trouvait au, n° 4, en 1550, *Guillaume Agulhier*, lieutenant du Juge d'appeaux; en 1571, son fils, *Jean d'Aguilher*, écuyer; en 1612, *Dlle Anne de Savignac*, veuve de *Jacques Martin*, procureur à la Cour; en 1630, *Jean Binet*, procureur, marié à *Dlle Catherine Caussinier*; en 1679, *Claude Binet*, référendaire en la chancellerie, et, en 1755, *François de Pins*, marquis de Montbrun, conseiller au Parlement (1722-1783), qui habitait auparavant, comme locataire, rue des Chapeliers, et mourut en 1767.

Au n° 8, en 1550, *Guillaume de Vaur*; en 1571, *Jean de Vaur*, et, en 1638, *Bernard Lavernhes*, tous les trois procureurs au Parlement; en 1679, le fils de ce dernier, *Jean-Étienne Lavernhes*, avocat, et, en 1731, *Jean de Raymond*, substitut du procureur du roi au Parlement.

Au n° 10, en 1571, *André Carrière*, procureur à la Cour; en 1602, *Sabastiery Traynier*, huissier au Parlement; en 1623, son gendre, *Antoine Roux*, également huissier; en 1679, *François-Jérôme Lacourt*, procureur au Parlement, et en 1749, *Henri Meynier*, autre procureur.

Les parlementaires suivants ne figurent pas comme propriétaires

1. N° 1. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571. — 11e m., 1679.

2. Nos 2 à 10. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 9e m., 1550 et 1571. — 10e m., 1679.

sur les cadastres, mais sont portés sur les rôles du Parlement comme habitant cette rue.

De 1670 à 1709, *Clément de Long-Corne*, conseiller au Parlement (1655-1717).

De 1701 à 1704, *Salomon de Faure*, conseiller au Parlement (1679-1707).

De 1721 à 1722, *Gaspard de Cassagnau Saint-Félix*, conseiller au Parlement (1711-1751).

De 1739 à 1742, *Jean Dumas*, sr d'Aiguebère, conseiller au Parlement (1733-1748).

De 1694 à 1700, *Jacques Durand*, greffier en chef (1733-1749).

146. — Hôtel Dahus et Tour des Tournoer.

(Rue d'Aussargues, no 2.)

Le vieil hôtel gothique de la rue d'Aussargues (no 2), édifié apparemment entre 1474 et 1483, par *Pierre Dahus*, capitoul en 1474-75, a été attribué au capitoul *Pierre Roquette*, qui ne l'a jamais possédé ni habité; et la tour renaissance que fit construire *Guillaume de Tournoer*, ancien président au Parlement, entre 1532 et 1533, a été datée sans raison sur la plaque du Syndicat d'initiative, 1528[1].

A la fin du xve s., les dépendances de cet hôtel réunissaient les deux grands immeubles de la rue de Languedoc, nos 36 et 34; le premier, séparé en 1488, et le second, une première fois en 1544 et définitivement en 1606. Vers 1550, la partie du jardin actuel, qui s'étendait du grand portail à la rue de la Pleau (no 7 disparu), constitua un immeuble particulier jusqu'en 1607[2].

Le vieux logis du xve s., couronné de mâchicoulis aveugles et de créneaux, signe de domination seigneuriale, a été éventré de part en part par la nouvelle rue Ozenne;

1. Nous avons donné une étude détaillée de cet hôtel, avec les documents extraits des archives, dans *Bull. Soc. Archéologique*, 1915, p. 86.

2. Cet immeuble appartenait, en 1549, au docteur en droit *Pierre Peyranne*; vers 1570, à *Michel Maurel*, prévost de l'église de Lavaur, puis, à *Jean Ratois*, prêtre prébendier de l'église métropolitaine, qui le tenait au nom des Bailles de la Table du Purgatoire de cette église. En 1607, il fut cédé par échange à Marc Calvière.

les anciennes fenêtres gothiques ont été presque toutes transformées à la moderne, il n'en reste qu'une sur le côté nord, avec des modillons d'un très beau style, et trois sur le jardin ; celle au devant du puits a un de ses montants en partie masqué par la tour d'escalier qui a remplacé l'ancienne tour gothique.

La tour appartient à deux époques; la base, jusqu'au deuxième bandeau de pierre, est de la Renaissance (1532-1533); on remarque dans l'angle rentrant ouest, à la hauteur du premier bandeau, un élégant cul-de-lampe destiné à soutenir la future tourelle qui ne fut construite que plus tard sur trompe, un peu au-dessus, dans la seconde moitié du XVIIe s., en même temps que les deux étages supérieurs; cette dernière partie est du style Henri IV-Louis XIII. Sur l'arc surbaissé de la porte, dans un cadre finement sculpté, deux lions héraldiques soutiennent une urne funéraire à demi-voilée, posée sur un roc. Ce motif, inspiré par la mort récente du fils du président *Guillaume Tournoer*, date le monument; *Gabriel de Tournoer*, sieur de Fontbauzard, reçu conseiller le 9 juin 1529, mourut le 21 mars 1532; son père Guillaume, qui était en retraite, reprit alors son office de conseiller, du 16 avril 1532 au 14 août 1533, et mourut le 14 novembre 1533, avant l'achèvement de la tour, dont la date de construction peut être resserrée entre le 21 mars 1532 et le 14 novembre 1533.

La fenêtre au-dessus de la porte est surmontée d'un élégant motif de sculpture, où se dessine encore, quoique martelée, la tour du blason des Tournoer, « *d'azur à la tour d'argent crénelée, fenestrée et maçonnée de sable* », entourée d'un cadre trilobé portant la devise : « *Esto mihi domine turris fortitudinis a facie inimici.* » Cette fenêtre et la porte, avec toutes leurs sculptures, se présentent de biais sur la façade, continuant ainsi au dehors la courbe de la vis d'escalier.

Cette vis est la plus belle et la plus spacieuse que nous ait laissé la Renaissance toulousaine, elle est surtout remarquable par les volumineuses torsades aux multiples moulures qui se déroulent le long du pilier. Au dernier palier, une

colonne de pierre soutient une voûte cylindrique sur laquelle s'élèvent deux salles supérieures; la première présente un plafond à poutrelles décoré de peintures au pochoir; le plafond de la seconde a disparu, et l'on a substitué à l'ancienne terrasse qui le surmontait un toit en cuvette. La tourelle latérale qui dessert ces deux salles se termine par une étroite loge, sorte de mirador percé de quatre fenêtres.

Au pied de la tour, une porte basse s'ouvre sur un escalier qui donne accès à deux caves, dont l'une est remarquable par ses quatre voûtes surbaissées à quatre arêtes, séparées par quatre solides arcs-doubleaux qui s'appuient sur un large pilier central. Ces voûtes, qui portent le cachet de la Renaissance, remplacèrent les vieux planchers de charpente de la maison gothique, et furent construites à la même époque que la tour (1532).

Dans la cour, un puits remarquable par sa margelle, taillée dans un seul bloc de pierre, a conservé sa vieille ferronnerie.

Dans la seconde moitié du xve s., l'hôtel appartenait à *Pierre Dahus*[1], docteur ès lois, ancien juge de Villelongues, capitoul en 1474-75, nommé en 1475 juge d'appeaux des causes civiles de la Sénéchaussée de Toulouse. En 1483, il appartenait à ses héritiers et devait s'étendre sur la rue d'Aussargues jusqu'au devant de l'arrière corps de l'hôtel Bérenguier-Maynier; on peut remarquer que le mode de construction, la hauteur des murailles et le couronnement avec ses créneaux et ses faux mâchicoulis hérissés de gargouilles sont identiques dans les deux hôtels. Les fenêtres Renaissance du logis Bérenguier-Maynier ont été percées ultérieurement, lors du remaniement de ce dernier hôtel, et les gargouilles probablement refaites à cette époque.

En 1488, ou peu avant, l'immeuble passa à la veuve de Pierre Dahus, dame *Jeanne de Réserces « Madone Johannis de Réserces, relicte de Mons. Pierre Dahus, lo juge d'appels »*, mais la partie formant l'angle de la rue du Vieux-Raisin (H. Bérenguier-Maynier) en fut séparée et devint la propriété de *Augier d'Anglade*, sieur de Roquette, fils du Viguier de Toulouse.

En 1504, un Roquette apparaît comme propriétaire, mais ce n'est

1. A. M. Registres des tailles de Saint-Barthélemy de 1483 à 1550. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 9e m., art. 2. — 1679, 10e m., art. 2.

pas le capitoul Pierre Roquette, c'est noble *Vincent Roquette*, fils de ce dernier, qui figure sur les registres des tailles, sous les désignations de *Vincent Roquetta*, en 1504 et 1505; *lo noble Vincent Roquetta* de 1507 à 1510; *lo noble Vincent Roquetta, maistre des ports*, en 1512; *lo noble Vincent Roqueta, où démora Mons. de Nupces*[1], de 1518 à 1521.

En 1528, l'hôtel appartenait à *Guillaume de Tournoer* (Tournier, Tornoer ou Tournoir), sieur de Mimasson et Vilaines, deuxième président au Parlement de 1508 à 1529, qui avait épousé *Dlle Catherine de Ganoy*, et dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires (fo 23). A la mort de son fils, *Gabriel de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard, conseiller (1529-1532), il reprit du service et exerça son office de conseiller du 16 avril 1532 au 14 août 1533, c'est alors qu'il fit construire la tour qui resta inachevée au moment de sa mort. La nouvelle construction remplaça l'ancienne tour d'escalier qui fut abattue; les anciennes portes de communication, reconnaissables à leurs moulures gothiques furent cependant conservées.

Après la mort de *Guillaume de Tournoer*, l'hôtel passa à la veuve de *Gabriel de Tournoer*. En 1544, il y eut division des biens, et la partie de l'immeuble qui forme aujourd'hui le no 34 de la rue de Languedoc fut dès lors, par des arrangements de famille, tour à tour séparée ou réunie à celui de la rue d'Aussargues. Ce dernier eut successivement comme propriétaires : En 1544, la veuve de *Gabriel de Tournoer* et *Jean de Tournier*, prévôt de l'église Saint-Étienne, fils de Guillaume, qui fut conseiller en 1543, président de 1559 à 1576, et mourut, croit-on, en 1587; en 1550, *Accurse de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard (autre fils de Guillaume), greffier criminel au Parlement (1534-1571), marié en premières noces à *Dlle de Luilhé*, et en secondes noces, en 1550, à *Dlle Marie de Pontac*; et, vers 1579, *Laurent de Tournoer*[2] (fils d'Accurse et de Dlle de Luilhé), conseiller en 1570, greffier civil de 1573 à 1580, marié, en 1566, à *Dlle Louise de Génevreze*.

En 1579, *Marguerite de Rivière*, veuve de *Jean Burnet*, le greffier du Parlement qui possédait de son vivant l'hôtel Bérenguier-Maynier[3].

En 1585, *Jean de Toupignon*, conseiller de 1574 à 1597, comme

---

1. Ce M. de Nupces était Pierre de Nupces, conseiller au Parlement en 1504, mort en 1521, dont le portrait se trouve dans le manuscrit des Parlementaires (fo 15).

2. Laurent de Tournoer testa en faveur de sa sœur Jacqueline, épouse de *Jean de Foretz-Carlincar*, mais ses créanciers ayant saisi ses biens, cette dernière fut obligée, pour les conserver, de les leur racheter.

3. *Marguerite de Rivière*, fille du conseiller *Jacques de Rivière*, vendit cet hôtel après la mort de son mari (1578) à *Pierre de Lancrau*, évêque de Lombez.

mari de *Dlle Marguerite de Lafiteau*, nièce de Marguerite de Rivière, qui avait hérité de cette dernière, et, en 1597, *Georges de Toupignon* (fils de Jean), conseiller de 1600 à 1614, marié à *Dlle Catherine de Préchoire*.

En 1606, *Marc Calvière* (issu des familles Tournoer et Daffis), conseiller en 1593, avocat général en 1611, président en 1621, mort en 1635, et cette même année, son fils, du même prénom, *Marc Calvière*, avocat général en 1627, conseiller en 1643, mort en 1691.

Entre 1642 et 1679, l'immeuble passa aux Cominihan et resta dans cette famille jusqu'au premier Empire. Il appartenait, en 1679, à *Hyacinthe de Cominihan*, écuyer, trésorier général de France; en 1727, à noble *François de Cominihan*, écuyer; en 1740, à *Dame de Cominihan d'Olive* veuve de *Bernard Cominihan*, et, en 1769, à son fils *Bertrand de Cominihan d'Olive*, écuyer. Au siècle dernier il appartenait aux *Gounon-Loubens*.

Le blason des Cominihan, qui se trouvait jadis dans la cour de l'hôtel, au-dessus d'une porte emportée par le percement de la rue Ozenne, a été conservé et sera replacé dans la future construction.

MISE EN INTERDIT

DE LA

VILLE DE NARBONNE

EN 1426-1427

POUR

Violation des Privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

PAR M. F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne.

PREMIÈRE PARTIE

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, désireux de maintenir contre toute usurpation les statuts, privilèges et franchises de leur Institution, n'hésitaient pas à recourir à la haute intervention du Saint-Siège, qui les avait placés sous son égide, pour assurer l'exécution des mesures prises en leur faveur. Dans ce but, ils étaient prêts à ne pas reculer devant des conflits susceptibles de troubler la paix publique. Nous en trouvons une preuve dans la lutte engagée, pendant les années 1426 et 1427, entre le précepteur ou commandeur de la maison de Saint-Jean, à Narbonne, et le viguier royal de la ville à propos des droits de l'Ordre méconnus avec intention. Sans tenir compte des immunités judiciaires dont jouissaient les religieux et des réclamations à lui adressées, cet agent avait cité devant son tribunal et fait pendre un homme attaché à une commanderie du voisinage. La persistance des deux parties à faire valoir des prétentions contradictoires amena une agitation qui, du cloître et du prétoire, passa dans les églises et eût sa répercussion parmi la population narbonnaise. Comme

conséquence de leur conduite, les officiers royaux furent frappés d'excommunication et la cité mise en interdit.

Le procès, intéressant par la nature des faits principaux et des incidents accessoires, mérite d'attirer l'attention pour l'étude d'institutions plus connues en théorie qu'en application : notre récit est une série de scènes de mœurs dans une ville du Midi en plein Moyen-âge.

Afin de s'assurer une protection efficace et permanente, les religieux de Saint-Jean avaient fait désigner par le Souverain Pontife, dans chaque région, un personnage puissant par sa position, à qui incombait le soin de défendre leurs intérêts, même contre le pouvoir civil. Il prenait le titre de conservateur des privilèges, droits, libertés, immunités et franchises de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1427, le haut dignitaire, qui devait veiller sur la commanderie de Narbonne, était Gérard de Charras, chanoine sacristain de l'église de Béziers. Le Pape, lors des plaintes dont il fut saisi, le délégua pour ouvrir une information sur les faits reprochés au viguier royal de Narbonne et à ses officiers. L'accusation portée contre eux ne pouvait être plus grave, puisque la mort d'un frère avait été la conséquence de la violation des privilèges de l'Ordre. C'était, entre les autorités civiles et ecclésiastiques, un conflit dans lequel chacune des parties ne voulait céder.

L'affaire débute par un adultère : en 1424, à Ouveillan, près de Narbonne, vivait dame Marguerite, mariée à François Lespagnol, qu'elle trouvait gênant; un matin, on découvrit, dans un puits, le corps du pauvre homme, avec des traces démontrant qu'il y avait été précipité. Tout d'abord, le crime ne donna lieu à aucune poursuite; deux ans après, une rumeur s'éleva dans le pays, des soupçons s'élevèrent contre la femme qui, si elle n'avait pas pris part directement au meurtre, passait pour avoir soudoyé les assassins. Elle fut arrêtée; deux hommes du pays, Jean Dupuy et Guillaume Éloi, furent également appréhendés. Par une singulière coïncidence, un laboureur du voisinage, Jean Raymond, veuf depuis quelque temps, s'était fait affilier à

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de donat[1] dans la maison du Peyroux, où il se livrait à des travaux agricoles; il avait fait profession et, par suite, avait acquis le droit de porter l'habit, de jouir des avantages réservés aux frères, parmi lesquels le privilège d'être soustrait à la juridiction laïque. En constatant que le paysan était entré dans l'Ordre quelque temps avant la disparition de Lespagnol, Durand Fabre, viguier royal de Narbonne, en conclut qu'il avait voulu échapper aux poursuites grâce à l'efficacité de l'immunité ecclésiastique. Le viguier ne tint aucun compte de cet empêchement et, sans en référer à personne, il n'hésita pas à faire capturer l'homme qu'il considérait comme complice du meurtre. Le soin de l'arrestation incomba à Ysaute, juge de la viguerie; avec une troupe armée, celui-ci se rendit à Ouveillan où le donat avait été attiré; quoiqu'il fût revêtu de l'habit religieux, on se saisit brusquement de sa personne, on l'attacha si durement qu'il était incapable de marcher; on le retint d'abord dans la prison du bourg, puis, porté à bras, il fut jeté dans la geôle royale de Narbonne.

Ce coup de force, préparé en cachette et accompli au grand jour, au milieu d'un village, dans les environs d'une ville importante, dut avoir du retentissement. Les protestations ne tardèrent pas à se produire de la part des religieux : ce fut d'abord le précepteur du Peyroux qui, vainement, éleva la voix; celui de Narbonne, dont l'autorité devait être plus grande, multiplia les démarches pour faire respecter les immunités judiciaires de l'Ordre. N'ayant pas réussi dans ses tentatives, il fit dresser un acte public comme preuve de son opposition. Les officiers royaux passèrent outre à cette intervention, qui n'eut aucun résultat. Le procès suivit son cours normal; le malheureux Jean Raymond porta le poids de l'accusation; son interrogatoire fut complété par la mise à

1. Le donat ou l'oblat était un laïque qui entrait dans un monastère ou s'affiliait à un ordre, sans être astreint à toutes les obligations de la vie monastique. Pour participer aux avantages spirituels et temporels, il devait faire abandon partiel ou total de ses biens et accomplir certaines œuvres.

la torture. Déclaré coupable, il fut condamné à être pendu avec la femme adultère et les deux autres arrêtés. Le supplice des condamnés se fit dans des conditions tragiques, qui rendirent le scandale plus éclatant. Le nombre des curieux, accourus pour assister à ce lugubre spectacle, avait été considérable; tous avaient été témoins de la dureté du viguier et avaient constaté qu'il avait agi au mépris de tout sentiment d'humanité et en violation des règles de la justice qui, en cas de doute sur la culpabilité, conseille de pencher pour la clémence.

Sous peine de voir son autorité amoindrie et de faire considérer ses immunités comme annulées par les agents royaux, déjà trop enclins à se livrer à des abus de pouvoir, l'Ordre de Saint-Jean ne pouvait se résigner à un tel affront et devait faire respecter son prestige. Il importait de faire intervenir le Pape en l'affaire, ce qui semblait facile, car, s'il négligeait de soutenir les droits que ses prédécesseurs avaient accordés aux religieux, c'était un aveu d'impuissance qui portait atteinte à l'influence de l'Église. Aussi le Grand Prieur de Saint-Gilles, prenant fait et cause pour ses subordonnés, adressa une requête au délégué du Saint Siège, conservateur officiel des privilèges de l'Ordre, avec prière instante d'entreprendre des poursuites contre les usurpateurs. Le chanoine Charras reçut mandat de procéder à une information sur les faits reprochés au viguier. Dans ce but, il vint s'installer à Narbonne pour y établir le siège des opérations. Il choisit des assesseurs et un notaire faisant fonctions de greffier. Quatorze témoins furent convoqués par les soins de l'official diocésain qui, sous peine des censures ecclésiastiques, leur imposa l'obligation de répondre à la sommation. Après avoir prêté serment, ils furent interrogés minutieusement sur les événements d'Ouveillan; les dépositions, recueillies avec soin, furent couchées sur un cahier dont un notaire certifia l'authenticité. Seize articles formaient la base de l'enquête. Chaque témoin eut à répondre sur les faits qu'il avait vus et à fournir des renseignements sur ce qu'il avait pu appren-

dre à propos de l'affaire. Les récits sont plus ou moins complets suivant que le narrateur avait de choses à révéler; on trouve des répétitions qui sont autant de preuves servant, par comparaison, à corroborer les différents témoignages. Il fut établi clairement que Frère Jean Raymond appartenait réellement à l'Ordre, le réclamant comme sien; qu'il ne pouvait être considéré comme complice du crime. Cette constatation fit ressortir la singulière attitude du viguier qui avait, en connaissance de cause, commis des abus flagrants de pouvoir, fait mettre à mort un malheureux dont il avait refusé de faire rechercher l'innocence.

C'est par le rapprochement des détails apportés par les témoins que nous avons reconstitué les péripéties du drame, évitant de reproduire des dépositions de même genre. Le jugement avait été prononcé à Narbonne, sans doute pour obtenir un plus grand retentissement; la sentence portait que l'exécution, en grande solennité, aurait lieu à Ouveillan. Là furent dressées les fourches patibulaires; on manda le bourreau de Béziers, nommé Muscadel; le viguier et le juge se rendirent à cheval, avec une escorte, présider la lugubre cérémonie; tous les condamnés furent amenés, en charrette, sur le lieux du supplice. Le Frère Jean Raymond était couvert d'un misérable vêtement; le curé de la paroisse, Jean Vilain, était auprès de lui; il essaya de le réconforter par de bonnes paroles, l'exhorta, le confessa et le recommanda une dernière fois à la miséricorde divine. En cette heure solennelle, le prêtre n'oublia pas ses affaires personnelles; il profita du dernier entretien pour demander au patient des renseignements sur divers objets[1].

« Savez-vous, lui dit il, où sont un bréviaire et des chaussures que j'ai perdus? »

« Votre bréviaire, répondit Jean Raymond, est dans l'armoire de la chapelle du Peyroux; quant à vos chaussures, elles sont dans la chambre à coucher. »

Survint le bourreau qui mit fin à la conversation; il

1. H 241, f° LVIII, v°.

s'empara de sa proie et la traîna près de l'échelle placée auprès des fourches patibulaires, où attendaient dame Marguerite et les deux complices. Ceux-ci étaient déjà en fort piteux état; on leur avait coupé le poing devant la porte d'Ouveillan où le cortège s'arrêta le temps nécessaire à l'opération. La femme devait, la première, être accrochée à la potence; elle était accompagnée par un moine Augustin; ayant la corde au cou, devant le gibet, elle montra Jean Raymond et se mit à crier à haute voix[1], s'adressant au viguier, au juge, et même à l'exécuteur :

« Attendez, attendez, Messeigneurs, je vous l'affirme, au péril de mon âme, devant Dieu et devant tout le monde, cet homme n'est en rien dans la mort de mon mari. »

« Que veux-tu, Marguerite, dit le juge? »

La malheureuse renouvela sa déclaration, supplia que, vu la fausseté des accusations, on tint compte de l'aveu. Le moine aussitôt de crier qu'il faisait appel pour le pauvre hère et qu'il exigeait acte de sa demande. Le juge ne fit aucune difficulté de donner en partie satisfaction à cette requête. Embarras du bourreau : que devait-il faire? Abandonner le patient ou le faire passer de vie à trépas sans autre forme? Pour se tirer d'affaires, n'osant prendre aucune résolution, il interrogea les magistrats.

« Que dois-je faire? »

Alors le juge Ysaute de lever la main droite et de lui répondre[2] :

« Fais ton office, marche, et dépêche toi! »

L'exécuteur n'avait plus d'observations à présenter; il reprit son homme, lui adressa quelques mots d'encouragement et, après un dernier tour de toilette funèbre, l'accrocha définitivement à la potence. Ce fut ensuite le tour de la femme, puis celui des deux autres condamnés.

L'enquête, bien dirigée, démontra d'une façon péremptoire que le viguier de Narbonne et ses officiers de justice

1. H 241, f°s LIX, LXVIII.
2. H 241, f° LIX.

s'étaient rendus coupables des excès qui leur étaient reprochés au nom des religieux de Saint Jean. Ils étaient d'autant moins excusables que même, s'ils avaient méconnu la loi au début de l'affaire, ils ne pouvaient plus prétendre cause d'ignorance après les avertissements qui leur avaient été adressés. En refusant de différer l'exécution d'un malheureux dont l'innocence était proclamée, les agents royaux n'avaient pas su se concilier l'opinion publique. Grand avait été le scandale, grande devait être la réparation; un semblable attentat attirait l'excommunication majeure sur les coupables, qui ne pourraient être relevés de la peine et de ses conséquences que par le Pape.

DEUXIÈME PARTIE

Il ne suffisait pas d'avoir encouru manifestement les foudres ecclésiastiques et d'être sous le coup d'un arrêt; l'effet comportait la mise en interdit de la ville où résidaient les excommuniés, entraînait notamment la suspension du culte solennel, la défense de sonner les cloches à la volée, de fréquenter les personnes directement frappées par l'Église, tant qu'elles ne seraient pas venues à résipiscence et que la sentence n'aurait pas été levée. On sait quelles résistances soulevèrent, en diverses circonstances, les excommunications lancées par les souverains pontifes; l'autorité laïque en était arrivée à contester le droit d'être l'objet de semblables mesures. Les agents du roi, au moment où les droits du Pape étaient discutés dans les conciles et où les couronnes revendiquaient leur indépendance vis-à-vis du Saint-Siège en matière temporelle, ne manquaient pas de s'opposer aux prétentions du clergé et même d'empêcher par la force les conséquences des censures. Qu'allait-il se passer à Narbonne, quand l'arrêt serait solennellement dénoncé et que la mise à exécution en serait tentée? Le viguier avait montré le cas qu'il faisait des immunités judiciaires invoquées par une puissante corporation; il ne se prêterait sans doute pas à des mani-

festations dirigées contre lui, représentant de l'autorité royale.

Enfin il importait au précepteur de Narbonne de ne pas laisser voir à ses adversaires qu'il se contenterait d'avoir en théorie fait triompher un principe et qu'il n'en exigerait pas l'application. Il se trouva un prêtre de l'Ordre, Raymond Dupuy, qui se chargea de la délicate mission d'aller à Narbonne notifier publiquement les actes d'excommunication désignant nominalement Durand Fabre, le viguier, Pierre Ysaute, le juge, et leurs agents. Dupuy entra dans Narbonne à la fin de mai 1427; il se présenta d'abord à la cathédrale où il fit la première promulgation; par ses soins, les lettres apostoliques furent affichées aux portes des églises de la ville; il fallait, pour que nul ne put prétexter ignorance, qu'elles fussent lues aux fidèles du haut de la chaire. Le dimanche, 11 mai, le curé de l'église Saint-Sébastien ne voulut pas assumer une telle responsabilité. Dupuy n'eut pas les mêmes scrupules et, pendant la grand'messe, il en donna lecture devant l'assistance. A la sortie, des agents du viguier l'abordèrent en lui demandant copie du document pontifical; il refusa de donner satisfaction à cette injonction et rentra dans l'église où, couvert par le droit d'asile, il était à l'abri de mise en arrestation. Si l'excommunication avait été notifiée en ville, elle n'avait pas été dénoncée directement aux deux principaux coupables et, en ce cas, elle était susceptible d'être arguée sinon de nullité, mais d'être considérée comme n'ayant pas d'effet, puisque les intéressés n'avaient pas été touchés personnellement.

Le frère Dupuy était consciencieux; il avait à cœur de remplir sa mission, sans s'effrayer des conséquences qu'elle entraînerait. Il attend avec patience que le viguier et le juge, absents momentanément de Narbonne, fussent rentrés à leur domicile pour leur faire une signification solennelle. Alors il se résout à renouveler, en public et avec éclat, la promulgation de la sentence. Il prend le costume du curé de Saint-Sébastien, revêt l'aumusse, échappe à la surveillance des agents royaux chargés de l'appréhender au

corps. Sous l'apparence d'un bénéficier du chapitre, il pénètre dans les dépendances de la cathédrale et se réfugie dans une annexe du cimetière, cherchant le moment de procéder à son coup d'audace. Trop confiant dans l'insouciance de ses gardiens. Il n'hésite pas un jour à s'écarter de l'endroit où il jouissait du droit d'asile; aussitôt qu'ils l'aperçoivent, les hommes apparaissent, le saisissent et essaient de l'arracher au lieu d'immunité. Pendant le trajet, la bourse et le poignard qu'il portait à sa ceinture lui sont enlevés. Un huissier l'invite à renoncer à ses poursuites, sous peine d'être accusé du crime de lèse-majesté et le somme de venir devant la Chambre du Parlement royal, siégeant à Béziers, rendre compte de sa conduite dans une affaire évoquée par les gens du roi. Dupuy se contente d'appeler à son secours les personnes attirées par le bruit.

« Senhors canonges et capelas, vessi aquest uchié et les sirvents que ban ambel; que me bolon gitar de la franquessa vostra et de la immunitat; venes me ajustar et secouras me[1]. »

Sa voix est entendue; chanoines et prêtres aussitôt de repousser les agresseurs; ils parviennent à délivrer le captif et réussissent à le réintégrer dans l'église, dont les portes sont fermées. Moins heureux, un prêtre reste dehors et est emmené par les agents.

Le dimanche suivant, 1er juin, Dupuy était à la cathédrale, installé dans la chapelle paroissiale de Notre-Dame de Béthléem; il commença par signifier aux prêtres de ne plus vaquer aux offices, parce que l'interdit pesait sur la ville; il monta ensuite en chaire, fit part de l'excommunication et, n'ayant pas de notaire pour dresser procès-verbal de la déclaration, il prit l'auditoire à témoin de son acte. Inspiré par la prudence, il quitta la chaire et gagna le clocher.

L'après-midi, deux huissiers, accompagnés de sergents, firent irruption dans la cathédrale, remplie par une multitude de gens de toute sorte.

1. H 242, f° LXXX, v°.

« Où est Dupuy? »

Ce fut la première question posée aux chanoines qui refusèrent de le livrer. N'ayant pu obtenir de bonne grâce l'entrée du sanctuaire, les huissiers firent forcer les portes par un serrurier et contraignirent le fugitif à descendre; il était à bout de force. Ils le réconfortèrent en le faisant boire et manger; ils le chargèrent de fers (*impedicare*) et le ramenèrent dans le sanctuaire où ils le mirent sous la surveillance de six chanoines. Il y fut laissé jusqu'au samedi suivant, 7 juin.

La publication de l'interdit commença de produire ses effets; dès que le tintement des cloches en annonça la promulgation; les solennités du culte furent supprimées dans les églises. Ces mesures avaient été prises malgré l'opposition du viguier qui, à son de trompe, avait enjoint, sous des peines sévères, de ne pas tenir compte des effets de la sentence. A plusieurs reprises, il avait assigné les intéressés à comparaître devant la Chambre temporaire du Parlement royal séant à Béziers. Cette intervention ne produisit aucun résultat; il s'en prit alors au clergé et lui commanda de continuer les offices comme par le passé. Refus formel de la part des agents de l'archevêque, dont la temporalité fut placée sous la main du roi.

Enfin le viguier organisa une expédition dans le désir de mettre fin à une situation qui, en se prolongeant, ne rehaussait pas le prestige des officiers royaux. Le samedi, 7 juin, veille de la Pentecôte, un huissier et des sergents retournèrent à la cathédrale; ils trouvèrent le moyen de faire sortir Dupuy du sanctuaire et de l'attirer dans les bâtiments du chapitre. Après l'avoir chargé de fers, ils le portèrent tête en bas, jambes en l'air, *pedes versus cœlum et caput versus terram*, comme dit le texte sous forme pittoresque. Ne pouvant le pousser en dehors de l'espace protégé par l'immunité, ils insultèrent le malheureux prêtre, le débarrassèrent de ses entraves et le laissèrent rentrer dans l'église et se retirèrent confus. Quant au captif, il déclara dans sa déposition qu'il se réfugia devant l'autel, priant Dieu et les saints de le tirer des mains de ses ennemis.

Tous les incidents, auxquels donna lieu la lutte entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques, avaient agité l'opinion; les curieux, en grand nombre, *copiosa multitudo*, comme porte le texte, se transportaient là où devait se dérouler quelque scène; la foule augmentait à mesure que le scandale éclatait dans de plus fortes proportions. Les éléments eux-mêmes semblaient prendre part aux événements et leur donner un caractère mystérieux qui devait causer, en une époque de foi, une forte impression parmi la population. Le 22 mai, on avait ressenti à Narbonne un horrible tremblement de terre, dont l'effet terrifiant est constaté dans les dépositions des témoins : *Valde magnus et horribilis terræ motus*, suivant l'expression du greffier.

Quelles furent les suites de la lutte? Quelle puissance l'emporta sur l'autre? L'Église obtint-elle satisfaction? Enfin, repentants et contrits, le viguier de Narbonne, son juge et ses officiers de justice vinrent-ils faire, avec plus ou moins d'apparat, amende honorable devant le représentant de l'Ordre de Saint-Jean? L'excommunication fut-elle levée pour annoncer la réconciliation des coupables avec l'Église? Combien de temps l'interdit pesa-t-il sur la ville? Faut-il admettre que le pouvoir royal, atteint dans son prestige par les mesures dirigées contre ses officiers, n'éleva pas de protestations, n'essaya pas de faire annuler toute la procédure pour montrer son indépendance envers le Saint-Siège? Il serait intéressant de connaître la solution donnée à ces diverses questions. Les documents font défaut, du moins nous n'avons pu en découvrir ni dans les fonds de Malte aux archives départementales de la Haute Garonne, ni à Narbonne, et, par suite, nous sommes obligés de laisser le drame sans en faire connaître le dénouement. Il ne serait pas impossible de supposer que l'affaire ne fut pas poussée plus avant. L'Église, satisfaite d'avoir montré, dans un temps aussi troublé que la première partie du quinzième siècle, quelle était encore sa force, ne tint pas la main à ce que les censures fussent appliquées dans leur dernière rigueur. De son côté, la royauté, peu désireuse d'assumer la responsabilité

d'actes commis par des agents maladroits et compromettants, ne dut pas insister pour obtenir des religieux de Saint-Jean et du Saint-Siège un désaveu au sujet des sentences d'interdit et d'excommunication. En résumé, chacun, après être resté quelque temps sur ses positions, se serait retiré dans son camp, sans s'attribuer la victoire, heureux de voir cesser le combat. La vie normale dut reprendre son cours; le culte fut rétabli comme par le passé. La curiosité publique fut sollicitée par d'autres affaires, le silence se fit sur cet événement, et quelques documents d'archives, après cinq siècles, fournissent seuls les éléments nécessaires à la reconstitution partielle des principales scènes.

Tout ce conflit avait été soulevé, parce qu'un abus de pouvoir avait été commis au détriment d'un pauvre hère, dont on n'avait même pas essayé de reconnaître l'innocence. Il semble que l'Ordre de Saint-Jean, au milieu de ces débats retentissants, ne songea pas à obtenir la réhabilitation de la victime et à demander des prières pour le repos de son âme.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES DE LA MORT DE FRÈRE JEAN RAYMOND.

(Déposition d'Arnaud Chambard, sergent d'Ouveillan, H 241, f°s LX-LXVII)

Aveux de la femme et supplice de Frère Raymond.

ART. XII-XIII. — Super duodecimo et tertio decimo articulis interrogiitus (testis) dixit se bene scire et recordari quod, quando dictus frater Johannes Raymundi fuit ascensus in escalam et laqueus, qui fuit suspensus fuit ligatus superius, quidam frater Sancti Augustini, qui ibi erat in pede furcharum, confortans dictam Margaritam bonis verbis, dixit et clamavit alta voce, dirigens verba sua dictis judici et vicario regiis, etiam carnifici qui habebat occidere fratrem Johannem, et dixit per hec verbia vel eis effectu sĭmilia :

« Demoras, demoras, Messenhors, aquesta femna dits que, per lo « pas que ha à passar de la mort, aquest home no y era vist, ny ausit « ny non mec mal de la mort de son marit. »

Et hiis dictis, dictus magister Petrus de Ysauto dixit :

« Dises, lo vots, Na Margarida ? »

Et dicta Margarida respondit et dixit :

« Certas hoc, jeu lo dic et l'en desencusi davan Dieus et tout lo « mon. »

Et hiis dictis, prefatus carnifex direxit verba sua prefatis judici et vicario et dixit alta voce :

« Que dey jeu far, Messenhors ? »

Et dictus magister Petrus de Ysauto dixit :

« Fay ton uffici, solamen vay avan, despecha. »

Et deinde dictus, aliquibus orationibus dictum fratrem Johannem instruente dicto carnifice, ibidem fuit suspensus et interfectus ab eodem in dicto patibulo. Verum tamen est quod de dicta executione facta dictus frater Augustinus petiit instrumentum, et dictus judex dixit :

« Pro certas, pro certas[1]. »

Et postmodum dicta Margarita, etiam in dictis furchis patibularibus fuit suspensa et interfecta, presente multitudine populi copiosa.

1. *Pro certas*, certainement.

LES ŒUVRES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

PAR M. SAINT-RAYMOND

LES SALONS

II

J'ai examiné, l'année dernière, l'élément rétrospectif et extérieur, à Toulouse, des Salons organisés par les soins de l'Académie des Beaux-Arts. Je vais aborder, aujourd'hui, l'examen de leur élement local et contemporain formé de la contribution apportée par les artistes indigènes.

Cette seconde partie de la tâche de l'Académie était bien autrement délicate et complexe que la première. Pour arriver à faire réussir une exposition d'art ancien il suffit de la bonne volonté, du travail et de la persévérance; mais pour obtenir un égal succès avec des éléments actuels et vivants, il faut, d'abord, que le milieu sur lequel on opère soit assez considérable et assez florissant pour fournir les ressources nécessaires, et s'il est encore insuffisant, il faut, pour lui en donner les moyens, déployer des efforts de direction prévoyante et montrer des vues d'initiative et une capacité de formation des esprits qui exigent de grandes qualités d'éducateur. Tel était, en effet, le devoir qui s'imposait impérieusement à l'Académie; il était la conséquence logique de la pensée qui avait dicté son établissement; et une exposition d'art moderne digne de l'attente du public était

le meilleur témoignage de la légitimité de son ambition à la direction des Beaux-Arts à Toulouse, en même temps qu'elle satisfaisait aux intentions royales qui lui en avaient confié la mission.

Cette considération détermine le plan le plus convenable à suivre dans cette étude. Je m'en inspirerai donc en recherchant d'abord dans quel état la nouvelle Académie des Beaux-Arts trouva le monde des artistes à Toulouse au jour de son avènement; ensuite les divers moyens qu'elle employa pour stimuler la production artistique, pour lui assurer une renommée plus étendue et des placements plus avantageux, pour préparer des générations mieux pourvues de tous les moyens de leur art par un enseignement plus complet; enfin, pour répandre les connaissances techniques en dehors même des professionnels, en les faisant partager autant que possible aux jeunes gens du monde, en les associant aux études dirigées par l'Académie et aux expositions qu'elle organisait, en éveillant ainsi chez les uns des vocations latentes, et chez les autres des sympathies et des goûts de critique consciente et éclairée; et jusqu'à la masse même du public, en élevant peu à peu sa curiosité première jusqu'à une attention réfléchie et intelligente. C'est par de semblables moyens que l'Académie s'efforçait de favoriser les progrès des Beaux-Arts et d'en populariser l'amour chez tous ceux qui pouvaient y être sensibles; et nous verrons jusqu'à quel point elle fut en droit de s'applaudir du résultat de ses efforts.

L'apparition de l'Académie coïncidait à Toulouse avec un moment d'arrêt et une certaine diminution dans le personnel de ses artistes. L'atelier de Rivals était dispersé par la disparition du maître et de la plupart de ses élèves. Les uns, comme Crozat et Lafage, avaient été enlevés par une mort prématurée. Subleyras venait d'achever une glorieuse carrière qu'il avait fournie presque tout entière en Italie, où l'avaient retenu ses succès autant que ses propres goûts; seuls, Despax et Cammas, continuaient l'existence laborieuse et féconde dont leur maître avait donné l'exemple; mais ils

avaient encore à peine eu le temps de former la génération nouvelle. L'Académie survenait à propos pour seconder leur initiative et pour accroître, par son autorité, l'impulsion qui devait faire fructifier toutes les promesses d'un nouvel et plus brillant avenir.

Les envois de ces deux artistes furent en effet à peu près les seuls qui, joints à ceux de leurs confrères, Labarthe et Laberie, constituèrent la part prise par les peintres toulousains aux Salons des cinq ou six premières années : symptôme trop évident du sommeil de la peinture locale dans cette période de début et du besoin indispensable qu'elle éprouvait d'une protection dont l'active sollicitude fût capable de favoriser l'éclosion de nouveaux talents. Il faut toutefois ajouter à ces quatre noms celui d'un sculpteur qui avait eu ses jours de notoriété bien méritée et qui s'éteignait alors, un peu négligé de la génération nouvelle. Ses derniers jours avaient même été attristés par un manque d'égards qui dut, à juste titre, lui paraître une preuve d'ingratitude. Marc Arcis, retiré à Toulouse, n'avait pas reçu, tant dans l'organisation de l'enseignement fondé par la première Société des Beaux-Arts que par sa réforme opérée par la nouvelle Académie qui lui succédait, la place qui semblait due à son passé et à sa réputation. Il s'en plaignit et réclama la direction de l'enseignement, en invoquant ses travaux bien connus, son titre de membre de l'Académie de Paris, qu'il pria de soutenir, dans sa personne, la prépondérance attachée à ses propres privilèges. Le fait est cependant qu'il ne fut pas écouté et que l'Académie de Paris elle-même ne l'appuya pas dans sa requête et se désintéressa du différend. Il fut donc en définitive écarté, quoique personne à Toulouse ne pût montrer des titres égaux aux siens. On a quelque sujet d'être surpris de cette injuste méconnaissance et on ne peut guère se l'expliquer que par cette considération que Marc Arcis, en ce milieu du dix-huitième siècle, représentait une tradition déjà dépassée et une conception d'art devenue étrangère aux aspirations de la génération nouvelle. Quoi qu'il en soit, il est probable que sa disparition fit revivre les sympathies

affaiblies et que l'Académie voulut honorer la mémoire de cet éminent artiste et inaugurer dignement son propre avènement, car elle fit l'acquisition de toutes les œuvres qui se trouvaient dans son atelier et elle les fit figurer dans sa plus prochaine exposition; hommage bien significatif et dans lequel on aimerait à voir un acte de réparation.

Les nouveaux noms d'exposants toulousains ne se présentent guère avant l'année 1759. Ils se pressent dès lors chaque année plus nombreux autour des quatre vétérans qui lui ont donné, dès le début, ce bon exemple, et qui n'ont cessé de se faire représenter à chaque Salon jusqu'à la fin de l'institution. Ils sont tous en effet leurs élèves et ils ont formé des élèves à leur tour, de telle sorte qu'au bout de dix ans à peine, on peut apercevoir déjà la population des artistes en pleine voie de reconstitution et que, par son accroissement normalement continu dans les périodes suivantes, elle se trouve bientôt suffisamment pourvue pour fournir un contingent considérable aux exigences annuelles des Salons. Le contraste si marqué entre l'indigence des premiers débuts et l'abondance manifeste qui se produit au bout d'un si court délai est une preuve incontestable de l'énergique impulsion donnée par l'Académie qui, au cours de cette première période, a réformé et complété l'enseignement, stimulé le zèle des professeurs, entretenu l'émulation des élèves, créé enfin de toutes pièces un puissant foyer d'art, dont le rayonnement s'étend non plus seulement sur la ville, mais sur la province et sur les régions voisines. Telle est la première constatation que fournit, en ce qui touche la participation des artistes locaux, l'examen des catalogues des Salons toulousains.

Une seconde observation qui ressort de ces mêmes documents, c'est que les œuvres exposées par ces artistes ont presque toutes déjà leur destination et leur emploi. Ce ne sont point des productions exécutées sans un besoin déterminé et dont le sort est abandonné à l'espoir de transactions plus ou moins problématiques et conduisant trop souvent à un état de choses où l'offre dépasse de beaucoup la demande. Elles ont d'ordinaire leur propriétaire et doivent leur naissance à

des commandes expresses. On peut en conclure que le public du temps s'intéressait très efficacement aux efforts des artistes dont un contact journalier lui faisait connaître familièrement les personnes et dont la publicité périodique des Salons lui faisait aisément apprécier le talent. Il n'est guère moins douteux que la protection pleine de sollicitude d'un corps aussi autorisé que l'Académie n'ait fortement contribué à assurer aux artistes locaux une clientèle importante et susceptible d'un accroissement continuel. Ce goût que le public dans tous les rangs de la société montrait de plus en plus, comme nous l'avons vu précédemment, pour les œuvres d'art ne pouvait manquer de profiter, avant tous autres, aux artistes qui se trouvaient mêlés à sa vie. Le premier effet de ces sympathies de l'opinion fut de susciter des vocations plus nombreuses; et on s'explique ainsi très naturellement que, moins de dix ans après l'établissement de l'Académie et l'inauguration de ses expositions, on se trouve en présence d'une population d'élèves nombreuse et d'une génération d'artistes toute nouvelle et très bien armée pour poursuivre la carrière formée par ses prédécesseurs. C'est cette génération qui donne aux Salons, à partir de 1760 environ, leur physionomie spéciale et leur attrait le plus caractéristique; et c'est grâce à cette fidèle collaboration que la vitalité de l'institution elle-même a dû l'avantage de se maintenir sans aucun fléchissement. Mais il faut remarquer que cette continuité de collaboration n'a pu se produire, de la part des artistes, que parce que le public n'a pas non plus cessé, de sa part, de leur conserver son concours.

Ne nous laissons pas toutefois aller à exagérer le mérite de ces artistes. Il faut reconnaître qu'aucun d'entre eux n'a pu réussir à conquérir une place éminente dans l'histoire de l'art français. Ils n'y ont même peut-être jamais aspiré. Leurs ambitions étaient d'un ordre plus modeste. A part quelques-uns qui ont voulu essayer leurs forces sur un plus grand théâtre, tous les autres, après avoir, grâce à quelques généreuses protections, complété leurs études à Paris et à Rome, sont rentrés ensuite au pays natal et se sont bornés à deve-

nir associés de l'Académie qui avait dirigé leurs premiers pas et à professer leur art dans cette même école où ils l'avaient appris. Leur influence s'est bornée à maintenir les traditions qu'ils avaient reçues et leur réputation n'a pas dépassé les limites de la région dont Toulouse est le centre. Elle n'en est pas moins très justifiée par quelques œuvres vraiment estimables, qui, après avoir obtenu l'approbation générale dans les Salons où elles se firent connaître, sont encore conservées dans nos musées et dans nos églises. Les deux plus distingués de ces artistes, Roques et Gamelin, se signalèrent à l'occasion de leur retour de Rome par l'apport d'un nombre exceptionnel de tableaux qui augmentèrent beaucoup l'éclat des Salons où ils parurent et qui établirent d'une façon définitive leur rang à la tête de leurs confrères. Ils ont justifié l'un et l'autre cette supériorité par une grande puissance de travail, de remarquables qualités d'invention et de sentiment. Mais beaucoup d'autres de leurs contemporains, sans faire preuve d'autant de fécondité ni d'imagination, ont poussé jusqu'à un degré très honorable, leur virtuosité d'exécutants et leur science acquise de professeurs.

Un genre auquel ces peintres se sont tous adonnés est celui du portrait. Plusieurs d'entre eux s'y sont montrés vraiment supérieurs et quelques-uns s'y sont même laissé presque entièrement absorber. Aussi le portrait tient-il dans les Salons toulousains une place très importante; et on ne doit ni s'en étonner ni s'en plaindre, car outre que le portrait est la pierre de touche des études d'un peintre, sa prédominance devenait presque inévitable dans un milieu provincial et elle était, d'autre part, un témoignage avéré de l'intérêt que le public portait à l'art et souvent même la seule participation, par l'encouragement des commandes, qu'il eût le moyen d'y apporter.

Un autre genre de peinture, tout à fait spécial celui-là, soit par la limitation de ses moyens, soit par le public de choix auquel il s'adresse, ne fut pas moins très cultivé à Toulouse au dix-huitième siècle, et joua un grand rôle dans les Salons. C'est la miniature, qui ne dut pas seulement son

essor à la faveur qui lui apportait la mode, mais aussi à cette circonstance que l'un des plus célèbres artistes qui s'y soient alors adonnés, Bouton, était de Toulouse, et y avait, par son exemple et ses succès, entraîné ses confrères. Le fait est que beaucoup de peintres toulousains, même des plus absorbés par des occupations plus importantes, s'y essayèrent avec succès. L'estime qu'on faisait de ces petits ouvrages, l'importance qu'on attachait à leur parfaite exécution, l'usage continuel qu'on en faisait dans les actes les plus importants de la haute société mondaine, expliquaient la fréquence des commandes de ce genre, la recherche des artistes les plus habiles et les sollicitations faites auprès de ceux dont la réputation était la mieux établie. Il en résulta que les maîtres, les plus connus du temps, s'adonnèrent à la miniature, et que les mieux doués de la nouvelle génération suivirent aussi cette voie, très difficile par les qualités de dessin qu'elle exigeait, mais très séduisante par les rémunérations qu'elle promettait, car les prix étaient fort élevés. Les livres de compte de Roques, qui fit un très grand nombre de miniatures, constatent qu'il les faisait payer de 500 à 1.000 livres, et on sait par une tradition de famille que Jacquemin, un des derniers venus de cette génération, avait gagné plus de 40.000 livres à faire des miniatures.

La sculpture, après avoir été sous la direction de Marc Arcis, qui, ayant pris sa retraite à Toulouse, avait continué à y diriger un atelier, passa sous celle des deux Lucas, père et fils, qui la conservèrent pendant tout le cours du dix-huitième siècle. Ils formèrent, pendant cette longue période, un grand nombre d'élèves, dont les derniers ont survécu jusque dans le premier tiers du dix-neuvième siècle. Tous ces artistes ont largement envoyé aux expositions, et bien que leur contribution ne fût pas aussi importante que celle des peintres, elle ne laisse pas de représenter un nombre d'ouvrages assez considérable.

L'architecture était, par elle-même, une matière d'exposition moins intéressante pour le public, qui ne pouvait, sans une initiation spéciale, s'associer à l'étude de ses envois.

Elle fit, cependant, en bien des occasions, acte de participation aux Salons, et il n'y eut guère de construction municipale, de cérémonie commémorative, de fête publique, pour lesquelles des décorations étaient commandées par la ville, sans que les dessins qui avaient servi à leur célébration ne fussent exposées par leurs auteurs aux Salons de l'année suivante. C'est ainsi qu'en 1782 on y voit, à l'occasion des fêtes données par la ville en l'honneur de la naissance du Dauphin, dix-huit grands châssis représentant les décorations architecturales et les feux d'artifices qui devaieut solenniser cet événement. Mais habituellement les architectes aimèrent mieux contribuer à l'ornement des Salons par l'envoi de dessins du genre, alors fort à la mode, qu'on appelait *architecture pittoresque;* c'est-à-dire des compositions se rattachant plutôt à la peinture, mais où des bâtiments, qui en faisaient le sujet, étaient destinés à satisfaire une impression de plaisir esthétique et non pas à servir à un but pratique. Au reste, le public n'avait pas besoin de recourir aux Salons pour se rendre compte du mérite de ses architectes; il n'avait, pour s'en instruire, qu'à circuler dans les rues de la ville et à y considérer les beaux hôtels qu'ils élevaient à cette époque même et qui sont heureusement à peu près tous encore debout, sans craindre la comparaison avec les constructions modernes qui ne sont pas encore parvenues à les égaler.

Enfin, la gravure comptait à Toulouse alors un certain nombre de représentants. On en trouve six qui envoyaient des ouvrages au Salon, et ils avaient un siège dans l'Académie. Cet art, qui était encore le seul moyen de reproduction qui fût à la disposition des autres arts, se soutenait par son utilité, et rien n'empêche de croire qu'il n'y fût égal en mérite à ce qu'il était alors en France. Quelques peintres, tels que Gamelin, s'associaient à ces artistes pour la culture de l'eau forte.

A ces éléments, qui constituent les ressources habituelles de toutes les expositions locales, il faut en ajouter d'autres qui étaient spéciaux à l'institution de l'Académie, ou qui se

sont développés sous son initiative. Et d'abord, pour s'en rendre bien compte, il est bon de se rappeler le but et les conditions d'existence de ce corps. Il n'était nullement, comme nos Académies modernes, une sélection d'individus agrégés sur un pied de complète égalité et unis seulement par le désir désintéressé de poursuivre des études communes; c'était surtout une association fondée pour protéger et défendre les intérêts d'une profession, en même temps qu'elle exerçait, à son profit et par délégation de l'État, une sorte de monopole de l'enseignement des Beaux-Arts. Elle était née d'abord à Paris d'une idée de réaction contre la corporation, pour l'affranchir de ses exigences oppressives, pour établir contre elle la liberté du travail et les droits des individus; mais elle était elle-même une corporation d'un autre genre, d'où avaient disparu les abus et les usages surannés, mais où subsistaient les caractères d'un corps organisé dans un but défini, ayant une hiérarchie bien marquée et une mission directrice. Dans cette œuvre de travail réglé, chaque groupe avait sa fonction spéciale. Les associés honoraires et les associés ordinaires étaient des protecteurs et des directeurs, étrangers à la profession, mais gardiens et surveillants de l'ordre et de la dignité de l'association, la défendant par leur crédit et lui obtenant les faveurs des pouvoirs publics, participant à son activité par des travaux de théorie et de critique; les associés artistes, étrangers ou indigènes, représentaient les maîtres et se trouvaient chargés de tout le travail professionnel et de la pratique de l'enseignement; enfin, les élèves, qui faisaient partie intégrante de l'Académie et y occupaient une place effective quoique subordonnée, répondaient aux compagnons et aux apprentis de la corporation des temps antérieurs.

Mais ce qui intéresse plus particulièrement notre sujet, c'est que ces diverses classes de membres étaient toutes appelées, suivant leurs moyens particuliers, à alimenter la production annuelle des Salons; les associés honoraires et ordinaires par leur activité et leurs démarches en ce qui concernait l'organisation et l'administration de l'entreprise;

les associés artistes par leur apport personnel en travaux effectifs, conséquence naturelle de leur caractère professionnel, dont il était légitime que l'exposition recueillit tout le fruit; enfin, les élèves eux-mêmes, dont l'intervention dans les Salons à titre d'exposants avait pour l'Académie le caractère d'une obligation résultant des termes de son institution elle-même, et présentait l'avantage de mettre le public au courant des progrès et de l'état florissant des études. Nous avons donc à examiner comment ces diverses classes s'acquittèrent du concours qu'elles devaient aux Salons en leur qualité respective de membres de l'Académie.

Les associés honoraires et ordinaires, en outre du recrutement des divers éléments rétrospectifs et actuels que nous avons déjà examinés, employèrent leur crédit et leurs relations mondaines à obtenir des libéralités des pouvoirs publics. Nous en avons des exemples multiples. Des toiles importantes furent, en effet, à diverses reprises adressées en don à l'Académie par le roi; et chaque fois elles furent exposées au Salon suivant, avec accompagnement des expressions publiques de reconnaissance naturelles en pareille occasion. Ces envois prenaient, pour le public, les proportions d'un événement, marquant d'un attrait particulier le Salon qui en avait la primeur.

Un autre genre de curiosité s'attachait aux tableaux de réception que les associés artistes étrangers ou locaux étaient tenus d'offrir à l'Académie lorsqu'ils y étaient admis, et qui figuraient également dans le Salon qui suivait la date de cette admission. On comprend aisément à quel point l'intérêt devait être éveillé lorsqu'il s'agissait d'une œuvre émanée d'un de ces artistes dont la réputation était consacrée par la voix de toute l'Europe, tels que l'Académie en recevait de temps en temps, sous l'influence royale qui tenait à relever par là le prestige de ses fondations provinciales. Il y avait un autre intérêt, moins brillant peut-être, mais plus sympathique, quand le morceau de réception venait d'un artiste toulousain estimé par ses compatriotes.

Mais c'était bien autre chose quand un homme du grand

monde, connu non seulement par les services rendus dans les carrières publiques, mais aussi par ses talents dans les arts qu'il cultivait en amateur, apportait sa contribution à l'Académie où il avait obtenu d'entrer. L'admission de ce nouveau confrère était célébrée avec une veritable solennité. On appuyait sur les mérites de la personne autant que sur les mérites de l'œuvre; on épuisait pour lui les compliments et les formules laudatives. Un des épisodes les plus caractéristiques à cet égard a laissé sa trace dans le catalogue de 1773 et le passage de l'avertissement qui le concerne est assez curieux pour être cité :

« L'exposition présente cette année un de ces traits éclatants de l'amour des arts dont la mémoire doit se conserver dans leurs fastes. La haute naissance, les titres, le rang et les grades les plus éminents se sont entrelacés, s'il est permis de s'exprimer ainsi avec les crayons et les pinceaux pour élever un trophée aux Muses et au Dieu du goût. M. le marquis de Bonac, qui réunit au goût et aux connaissances les plus étendues dans les sciences, le talent de dessiner et de peindre, a désiré d'être reçu parmi les citoyens qui cultivent en société le dessin et la peinture. Son tableau de réception est digne des plus grands maîtres. La même main qui a soutenu dans les champs de Fontenoy l'honneur de la nation et assuré ses intérêts dans les négociations de La Haye trace des modèles dans le plus beau et le plus difficile des arts. »

L'emphase et l'exagération de ces éloges peut, au premier abord, faire sourire. Mais on comprend à la réflexion l'intention qui les dictait. Dans la société de ce temps, fondée sur la distinction des rangs, l'exemple donné par un grand seigneur qui tenait à honneur d'entrer dans une société d'artistes était très vivement ressenti par ceux-ci, parce qu'il tendait à les relever beaucoup dans l'esprit du public; et l'Académie ne voulait pas manquer l'occasion de souligner le plus fortement possible la signification de cette démarche.

La contribution des élèves de l'Académie aux Salons était de deux espèces. Il y avait d'abord celle des élèves qui, à la

fin de leurs études, avaient concouru pour les grands prix de leur section. Ceux de ces ouvrages qui avaient obtenu les grands prix étaient toujours admis à l'exposition suivante. Il y avait ensuite ceux de toutes les autres classes qui, comme leurs maîtres, exposaient de leur propre initiative. Ils étaient très nombreux; et on comprend que leur admission fût favorisée dans une très large mesure par les académiciens aussi bien que par leurs professeurs; car c'était une occasion pour le public de constater la prospérité des écoles et le progrès de leurs études. Aussi cette partie des Salons était-elle aussi fréquentée par les visiteurs et examinée par eux avec autant d'empressement et de curiosité que celle qui présentait un spectacle plus relevé et plus fécond en jouissances esthétiques par l'importance et la valeur des œuvres. D'ailleurs, le Salon était, avant toute chose, l'institution propre de l'Académie et sa manifestation extérieure. Or, les élèves appartenaient essentiellement à l'Académie; et leur qualité de disciples n'était pas, à ses yeux, une raison pour les exclure de l'exposition. S'ils ne partageaient pas ses dignités et ses honneurs, ils participaient à tous ses privilèges. Ils étaient admis aux Salons comme aux exercices des classes. Bien loin de les éloigner des expositions, elle cherche à les y attirer en plus grand nombre; elle associe toujours les essais des élèves aux ouvrages des artistes et des amateurs dans les éloges qu'elle en fait; elle va même jusqu'à regretter expressément que tous ceux qu'elle avait en vue ne se soient pas rendus à son invitation. « Nous aurions bien désiré, dit l'avertissement de 1780, d'y pouvoir placer les ouvrages de quelques autres élèves; mais la timidité naturelle de leur âge et de leur sexe prive le public d'en sentir tout le prix. »

La participation des élèves de l'Académie aux Salons devint l'occasion d'une dernière nouveauté qui donna à ces expositions une extension importante en même temps qu'elle en modifia le caractère primitif. Encouragée par les succès obtenus par ses élèves et par l'intérêt que le public portait à leurs essais, l'Académie se décida à accorder l'admission

au Salon de toutes les personnes qui, au dehors même de ses écoles, s'initiaient aux arts du dessin dans des ateliers particuliers. Le nombre de ces personnes était devenu considérable depuis quelques années, soit que l'influence de l'Académie et le retentissement de ses efforts pour propager la connaissance et le goût des Beaux-Arts eussent incliné vers ce genre de distraction les gens du monde, soit que la vogue des collections de tableaux et l'habitude de vivre en contact avec les gens qui en rassemblaient et les occasions plus fréquentes de contempler et d'étudier des œuvres de peinture remarquables aient éveillé des vocations dans les familles et les amis de leurs possesseurs, soit enfin que la société provinciale cédât à la contagion de la mode qui régnait déjà à Paris et dans les grands centres de l'Europe depuis le début du dix-huitième siècle, le fait est que le mouvement à cet égard était devenu très sensible et que le moment semblait venu de le consacrer par une reconnaissance publique en les associant aux efforts du monde spécial qui se vouait par état à la culture des Beaux-Arts C'était cependant une démarche contraire à la tradition académique qui, jusque là, à Paris comme à Toulouse, avait limité l'admission aux expositions aux seuls membres de ce corps; c'était aussi une tentative qui pouvait paraître hasardée, car il y avait lieu de craindre que la présence de ces nouveaux venus, sur lesquels on n'avait aucun moyen de contrôle, eût pour effet d'abaisser la qualité des expositions. Mais toutes ces considérations devaient céder à l'espoir que cette mesure accroîtrait la popularité des Salons et en ferait la manifestation complète et la chose propre de tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des Beaux Arts.

L'expérience confirma les prévisions les plus optimistes. L'invitation de l'Académie fut accueillie avec empressement par ceux auxquels elle s'adressait; et d'année en année on vit s'accroître le nombre des amateurs qui sollicitaient pour leurs œuvres l'hospitalité et la publicité des Salons. Ce fut le public féminin qui la rechercha d'abord; et le fit même de bonne heure; car, déjà en 1755, le catalogue mentionne

trente dames parmi les artistes exposants. On pouvait s'attendre que l'Académie, après avoir provoqué ce mouvement, ne manquerait pas d'en seconder les progrès de toutes ses forces. C'est ce qu'elle fit, en effet, et nous en trouvons les témoignages très fréquents dans les catalogues, dont les avertissements contiennent sur ce point les passages les plus explicites. Remerciements, félicitations, compliments de toutes sortes, redoublés avec une insistance évidemment désireuse de plaire et rédigés souvent sous les formules les plus affectées de la galanterie du temps, telles sont les réponses de l'Académie aux envois de ses nouveaux adhérents. Ce qu'il faut y voir surtout, c'est la preuve de l'importance qu'elle attachait à ce concours et des soins qu'elle apportait à l'entretenir. C'est ainsi qu'on lit dans l'avertissement de 1755 :

« Les pinceaux et les crayons ont pris tout à coup la place des navettes inutiles. La fée nonchalante a cédé son empire aux Muses. Ce sexe enchanteur, dont le suffrage est pour nos goûts une autorité souveraine, cultive l'art de dessiner et de peindre. Heureux l'instant où les Grâces et la Beauté, en s'unissant aux talents, ont assuré le triomphe des Arts. »

Et dans l'avertissement de 1774 :

« Le sexe fait pour plaire, peu content du droit qu'il a de donner des chaînes par les grâces dont l'orna la nature, veut ajouter à ses attraits le mérite des talents. Il vient aujourd'hui disputer aux hommes la couronne des arts. Mille rivales courent dans la lice. Quel plaisir pour vous, ô public, d'être l'arbitre d'une si belle cause! »

Et dans l'avertissement de 1777 :

« Les Beaux-Arts qui entrent dans l'éducation des jeunes gens de qualité, ont produit les plus heureux effets; on voit leurs ouvrages mêlés avec ceux des élèves de l'Académie. Les demoiselles et de jeunes dames ne dédaignent point d'entrer dans cette lice. L'Académie voit toujours avec joie et avec reconnaissance plusieurs d'entre elles embellir ce Salon de leurs essais. Puisse cet exemple être suivi des personnes de leur sexe, et contribuer ainsi à la gloire des

arts et à leur bonheur, en les éloignant des amusements dangereux et frivoles. »

Et dans l'avertissement de 1787 :

« On verra par les tableaux et les dessins exposés par des demoiselles, et que bien d'artistes ne désavoueraient pas, que le beau sexe n'a qu'à vouloir : tout ce qui dépend du goût est de son ressort. C'est en cultivant leurs talents naturels que Mmes Vien, Lebrun, Ayart et Vallayer sont arrivées à ce degré de perfection qui leur a mérité une place dans l'Académie royale de peinture de Paris. »

Il est difficile de savoir si ces exhortations ont été utiles pour stimuler la bonne volonté des exposantes ou si elles ont été d'accord avec des dispositions et des mérites bien réels; mais, ce qui est certain, c'est que les choses se sont passées comme si leur puissance avait dû être irrésistible. Il suffit de parcourir les pages des catalogues, plus nombreuses chaque année, où sont inscrits les noms des exposants libres et des amateurs, pour avoir la conscience de cet incontestable succès. Ce ne sont plus quelques petits groupes, sortis de milieux spéciaux et obéissant à des goûts exceptionnels, sans écho hors d'un monde restreint; c'est une véritable foule, sortie de la masse du public contemporain. On y retrouve presque tous les noms de la société élégante du Toulouse d'alors; on y voit défiler des types représentatifs de toutes les classes de la population aisée; nobles, officiers, étudiants en droit, ecclésiastiques; on a l'impression que toute l'élite intellectuelle s'y trouve rassemblée.

Quelle était la véritable valeur de ces travaux? Nous n'avons là-dessus aucune base positive pour motiver un jugement. Nous savons seulement que l'Académie en montre à plusieurs reprises sa satisfaction et il n'est pas probable, qu'à propos d'une exposition publique, elle eût tenu un pareil langage s'il eût été contraire à la vérité.

Toutefois, en ce qui concerne la nature et l'importance de ces ouvrages, les mentions des catalogues nous peuvent fournir quelques indications. Et il semble bien, à la simple lecture de leurs titres, que la plupart de ces ouvrages n'ont

pas dépassé la portée de travaux d'écoliers. Mais ce qui est digne d'attention dans un mouvement tel que celui que nous étudions, ce n'est pas la valeur des ouvrages en eux-mêmes, c'est le courant d'idées dont il est la manifestation et les conséquences qu'il porte avec lui. Or, ce courant d'idées, nous en voyons le témoignage dans l'entraînement vers la culture des Beaux-Arts qui gagne toute cette nouvelle génération de la fin du siècle, entraînement éminemment bienfaisant en ce qu'il établit une sympathie profitable à tous entre tous ceux qui produisent les œuvres d'art ou ceux pour qui elles sont faites; en ce qu'il élargit l'intelligence, en ce qu'il fait mieux comprendre et apprécier la nature, en ce qu'il donne plus de charme et d'intensité à la vie en l'enrichissant de sensations plus conscientes et plus délicates. Il était donc l'aboutissement et l'une des applications les mieux indiquées des goûts et des aspirations de ce siècle qui avait raffiné de plus en plus ses idées et ses sentiments. C'est cette considération qui donne toute son importance au spectacle qui nous est offert à cette époque de Toulouse. Ces efforts désintéressés pour s'initier à l'intelligence du beau et pour y participer par une expérience personnelle sont, quels qu'en soient les résultats, la preuve de goûts supérieurs. Mais si cet état d'esprit a pu se produire avec cette ampleur à la fin de l'ancien régime dans ce coin de province, c'est qu'il y avait eu un foyer pour le faire naître et pour l'entretenir. Or, ce foyer n'était autre que l'Académie, et elle ne faisait que se rendre justice lorsqu'en 1780, en jetant un coup d'œil sur les progrès acquis par les arts depuis son établissement, elle les rapportait à son action personnelle et affirmait avec confiance devant le public que c'était « au petit nombre de gens soumis à ses lois qu'on pouvait attribuer cette émulation qui régnait parmi la plupart des artistes. » Nous pouvons donc conclure que, dans nulle autre œuvre, l'Académie n'a mieux rempli sa mission éducatrice que dans cette institution des Salons, par laquelle, après avoir formé des artistes pour le public, elle formait encore un public pour les artistes.

APPENDICE

On a pu apprécier, dans les pages qui précèdent, la succession des efforts de l'Académie pour donner tout son essor à la culture des Beaux-Arts. Mais on n'a peut-être pu se rendre compte d'une manière satisfaisante du résultat qu'avait donné cette impulsion et du degré d'intensité qu'elle avait obtenu de la part du public spécial auquel elle s'adressait. C'est que, en effet, il ne suffit pas, pour arriver à connaître ce point, de l'impression laissée par un récit ni de conclusions générales. Il faut encore descendre dans le détail et chercher, dans les faits relatifs aux personnes ou à leurs œuvres, les éléments positifs d'information qui permettront de mesurer l'activité déployée par les artistes et par les gens du monde, avec une précision très approchée de la réalité rigoureuse. Ces éléments, on les trouve très nombreux, quoique trop dispersés, dans les indications fournies par les catalogues des Salons. Il s'agit simplement de les réunir et de les grouper dans un classement méthodique qui ferait ressortir clairement la part fournie par chaque élément social dans la poursuite de l'œuvre commune. Nous avons donc extrait de ces catalogues quelques tableaux statistiques qui montreront :

1° La production des artistes locaux pendant tout le cours de cette seconde moitié du siècle;

2° Le résultat des études des élèves dans l'école;

3° La part de collaboration des amateurs et des gens du monde, à côté de l'activité des professionnels, en dehors de l'Académie;

4° La répartition des élèves appartenant au public dans les ateliers des artistes de la ville.

I

Liste des Artistes toulousains qui ont contribué, par leurs envois, aux Expositions.

A). — Peintres.

Balière, élève de l'Académie.

Salons de 1766 — 1770 — 1772-1776 — 1780 et 1781	Plusieurs portraits chaque année, formant, pour l'ensemble des expositions, un total de trente-cinq ouvrages.

Bertrand, académicien.

Salons de 1788 et 1789 : Plusieurs portraits formant un total de neuf ouvrages.

BOUTON.

1756 à 1780 (1) : Miniatures en grand nombre chaque année, formant un total de 62 ouvrages.

DESPAX.

1752 Quatre portraits. — Le sacre de Saint-François de Sales. — Un concert.
1753 Une tête de vieillard.
1754 Un portrait. — Un saint Jérôme. — Une tête d'enfant (pastel).
1755 Un saint Mathias. — Départ de Mandrin pour Bourg-en-Bresse. — Combat de Mandrin près de Beaune. — Un saint François.
1758 Un portrait.
1764 Un portrait.
1766 Saint Bernard aux pieds de la Vierge. — Une tête (pastel). — Un paysage.
1768 Un portrait. — Autre portrait (pastel).
1773 Un paysage.
1774 Un portrait. — Une Assomption. Une naissance de la Vierge. — Deux esquisses. — Elie traversant le Jourdain (esquisse). — Coupole peinte de la Daurade (esquisse).
1775 Naissance de la Vierge (esquisse).
1777 Vertumne et Pomone (portrait historié).
1779 Minerve quittant Télémaque (esquisse). — Guerrier retenu par l'amour (esquisse).
1780 Portrait d'un abbé.
1783 Saint Jean dans le désert.
1784 Vingt-deux esquisses de tableaux religieux. — Une marine.
1788 Un portrait de musicienne. — Deux portraits d'enfants. — Un portrait de femme.
1790 Deux tableaux d'animaux. — Un portrait. — Un paysage. — Bacchus et Ariane. — Plusieurs enfants. — La chute des anges. — La mort de saint Vincent. — Saint Jérôme. — Saint Pierre.

DUPRÉ.

1765 Onze portraits en miniature. — Tête de chien (pastel).
1766 Onze tableaux.
1784 Portrait au pastel. — Deux bustes peints, effet de nuit. — Deux tableaux de fruits. — Deux natures mortes.

Mlle FAURÉ.

1770 Neuf portraits.

FAURÉ, académicien.

1784 Portrait de M. de Loménie de Brienne.

GAILLAC, élève d'Antoine Rivals.

1777 Vue du Pont-Neuf de Toulouse. — Supplice de la *Cage* en présence d'une grande foule.

RIVALS (Chevalier).

1752 Un sacrifice au dieu Pan. — La naissance de Jésus-Christ.
1754 Saint Jean écrivant l'Apocalypse. — Naissance du Sauveur.
1760 Plusieurs portraits.
1761 Quatre esquisses.
1762 Portrait de Benoît XIV. — Portrait d'un capitoul.
1765 Saint Jean prêchant dans le désert (esquisse). — Portrait d'un évêque. — Portrait d'un abbé.

CAMMAS.

1751 Deux portraits.
1752 Portrait du président de Caulet. — De Mlle de Caulet. — De l'évêque de Grenoble. — Trois portraits au pastel.
1753 Portrait de M. le comte d'Espie.
1754 Portrait. — Tête au pastel.
1755 Deux portraits.
1758 à 1779 Portraits divers, formant un total de 25 ouvrages.

CAMMAS fils.

1766 Allégorie sur la mort du Dauphin.
1770 Le martyre de saint Sébastien.

---

(1) Les millésimes indiquent la date des Salons dans lesquels les œuvres ont été présentées.

1772 Esquisse de son tableau de réception à l'Académie de Rome. — Dix-huit portraits.
1774 Une vestale. — Jupiter et Io. — Galathée sur les eaux. — Léandre et Héro — Psyché et l'Amour
1780 Allégorie sur la naissance de *Madame*.
1782 Deux portraits. — Une sainte Famille.

DABOS.

1787 Allégorie sur la naissance du Dauphin. — Diane et Endymion. — Danaé recevant Jupiter en pluie d'or. — Plusieurs portraits. — Achille jurant de venger la mort de Patrocle.

GAMELIN.

1759 Un portrait.
1761 Pyrrhus assassiné (esquisse).
1762 Résurrection de Jésus-Christ.
1764 à 1768 Diverses études d'après nature, et esquisses.
1770 Une bataille.
1774 Exposition de vingt-neuf tableaux, résultat de ses études à Rome, dont dix-sept copies.
1775 Le pape Clément XIII donnant aux Carmes le corps de saint Vincent. — Martyre de saint Vincent. — Le corps de saint Vincent porté en procession. — Le roi Louis XVI accueillant la Vérité (allégorie sur le rétablissement des Parlements). — Six portraits. — Trois paysages. — Études d'animaux. — Une prise de voile.
1780 Un ville incendiée par des gens de guerre. — Une attaque. — Des voyageurs dans une hôtellerie.
1783 Les noces de Cana. — Esther et Assuérus. — L'Ange de retour chez Tobie. — Les anges chez Abraham. — Daniel. Sidrac et Abdenago (ces cinq tableaux sont des esquisses d'œuvres exécutées en grand à l'abbaye de Fontfroide).
1784 Un choc de cavalerie.

GAZARD, élève de l'Académie, puis professeur.

1773 Deux marines. — Cinq portraits.
1774 Plusieurs portraits. — Deux marines.
1776 Une attaque.
1777-78 Trois portraits.

GOUDIN, élève de l'Académie, puis adjoint à professeur.

1761 Sept études d'après nature. — Portrait de Mme Vien. — Tête de vieillard.
1762 Le massacre des Innocents. — Saint Jérôme. — Sainte Madeleine.
1763 Dessins. — L'embrasement de Troie.
1780 Dix dessins.
1782 Six dessins.
1789 Sacrifice de Callirhoé.

GOURDET.

1765-1766-1770 Portraits.

GROS (le père).

1775-1784 Trois portraits au pastel.

JACQUEMIN.

1779 Etudes d'après nature.
1780 Cléopâtre piquée par un aspic, d'après Rivals. — Plusieurs portraits. — Un bas-relief dans la manière de Sauvage.
1781 Plusieurs portraits.
1782 Jupiter en aigle enlevant Ganymède.
1783 Plusieurs portraits, d'après Van Loo.
1784 Plusieurs portraits.
1787 Portrait de femme.
1788 Le jugement de Pâris (grand prix de 1787). — Deux portraits.

LABARTHE.

1751 Un saint évêque. — La Vierge et l'enfant Jésus.
1753 Un crucifix. — Un Bacchus. — Un saint Jean. — Un Endymion.
1758 Un *Ecce Homo*. — Sept portraits.
1761 Madeleine qui vient de laver les pieds de Jésus-Christ.

1766 Une Sainte Famille.
1778 David insulté par Séméï. — Bacchus et l'amour. — La naissance de la Vierge. — La naissance du Sauveur. — Des enfants qui jouent.

LABÉRIE, professeur.

1751 Un portrait. — Un saint Jacques.
1752 à 1783 Portraits formant un total de soixante-cinq ouvrages.
1770 Enée courant au secours de Troie.

LANASPÈZE.

1758 à 1779 Portraits formant un total de trente ouvrages.

LAPÈNE.

1766 Deux esquisses dessinées, tirées d'Homère.
1773 Cléobis et Biton traînant le char de leur mère (grand-prix de 1772). — Trois esquisses de genre. — Portraits (dix en tout).

LOYS, élève de l'Académie, grand-prix de peinture.

1765 Cinq tableaux : Tentation de saint Antoine. — La leçon. — Le Bénédicité. — Un portrait.
1770 David poursuivi par Seméï.

LUCAS (cadet), peintre, élève de l'Académie, puis professeur.

1789 Tête de vieillard. — Paysanne tenant un œuf. — Un christ (tableau d'autel).

MAILLOT.

1773 et 1775 Des portraits. — Un saint Jean.

PUJOS, élève de l'Académie.

1759-1772-1774 Dix portraits en miniature.

Mlle de ROLLAND.

1790 Un pauvre se réchauffant. — Le petit marchand d'œufs. — Le petit savoyard.

ROQUES, élève de l'Académie, puis professeur.

1775 Plusieurs portraits.
1776 Plusieurs portraits.
1777 Arsau sortant du tombeau. — Jésus rencontrant le convoi du fils de la veuve de Naïm. — La matrone d'Ephèse. — Dalila venant de couper les cheveux de Samson. — Portraits.
1779 Louis VIII, fondateur des pénitents gris. — Un chaudronnier. — Un savoyard. — Portraits de l'acteur Préville dans plusieurs de ses rôles. — Portraits. — Meurtre de Philippe, père d'Alexandre (grand-prix de 1778).
1781 Plusieurs portraits.
1782 Les noces de Cana. — Portraits. Tombeau d'Amyntas.
1783 Buveurs. — Savoyard faisant danser la marmotte. — La bonne maman. — Le père de famille expirant. — Une prison. — Une Madeleine. — Eruption du Vésuve.
1784 Plusieurs portraits. — Une espagnolette.
1786 Portraits.
1788 La rose et le bouton.
1789 Portraits. — Le Pierroutou de la Béarnaise.

B). — SCULPTEURS

LUCAS, élève de l'Académie, puis professeur.

1759 Une Léda, statue. — Un Méléagre. — Tête de saint François. — Une danseuse (maquette). — Un buste portrait. — Une Thémis.
1760 Différents morceaux.
1761 David et Abigaïl, bas-relief (grand-prix de l'année). — Deux portraits. — Trois bustes. — Modèle d'un David.
1763 Buste (portrait).
1764 Diverses maquettes.

1765 Louis XV (modèle). — Trois modèles.

1766 Maquette d'Omphale. — Quatre bustes d'évangélistes.

1767 Divers dessins.

1772 Une Hébé. — Deux grenadiers. — Un groupe d'enfants (terre cuite).

1773 Modèle du bas-relief destiné aux Ponts-Jumeaux. — Cinq portraits. — L'Amitié et la Franchise (groupe en plâtre). — Le retour du roi à Paris après Metz (1744). — Dessin.

1781 Diverses maquettes (Hébé. — Diane. — Le Temps. — Faune. Hamadryade. — Cérès. — Vénus). — Buste (portrait).

1784 Statue d'Henri IV. — Buste de Rousseau (bronze). — Modèle du tombeau de M. de Puivert. — Portrait du plus jeune fils de M. d'Escalonne.

1784 Anacréon réchauffant l'Amour (bas relief marbre). — Modèle d'un mausolée pour l'église de Saint-Jean-de-Malte. — Le génie de la guerre offrant à Dieu les cendres du chevalier d'Auvet.

1786 Louis le Grand. — Louis XIV.

1787 Une Naïade (maquette). — Sainte Claire et saint François.

1788 Enfants jouant (bas relief). — La province du Languedoc. — La ville de Toulouse protectrice des Beaux-Arts. — L'Amour décochant des traits.

1789 La Vierge et l'enfant Jésus (bas relief). — Portrait d'une dame. — Une jeune Satyre enlevant un petit chat.

1790 Saint Antoine. — Un génie pour un tombeau. — L'hiver.

1791 L'Enfance et l'Adolescence (bas relief). — L'Age mûr et la Vieillesse (bas relief).

LUCAS (fils), élève de l'Académie.

1789 Portrait en pied. — Plusieurs portraits en médaillon.

1790 Héliodore battu de verges, bas relief (grand-prix de l'année).

LESPINASSE, élève de l'Académie.

1788 Rémus et Romulus. — Une Madeleine. — Quatre médaillons.

1789 Enlèvement de Proserpine. — Sainte Famille.

LAFFONT.

1789 Une Bacchante.

LACOMBE, élève de Lucas.

1790 Henri IV. — Saint Joseph.

MORTREUIL, grand-prix de l'Académie, adjoint à professeur.

1774 Relief des décorations pour le dôme de l'église des Chartreux (d'après les dessins de Hardy).

1779 Flore, statue marbre. — La Charité (modèle en bas-relief pour le fronton de l'église de l'hospice de la Grave).

MORTREUIL (cadet).

1781 Concerts d'anges (quatre bas-reliefs).

1786 Modèles d'adorateurs.

NOUBEL, Académicien.

1774 Antiope endormie et le Satyre (groupe). — Zéphyre et Flore. — Orphée. — Neptune sur un Triton.

1777 Douze morceaux divers, maquettes. — Cérès. — Flore. — Vénus et l'Amour sur un dauphin. — Saint Roch. — Groupe d'enfants. — Bas-relief : la Musique Bacchus. — Madeleine. — Adonis.

1781 Amphion. — Flore. — Apollon, Vénus et Adonis. — Louis XVI, bas-relief. — Forges de Vulcain.

PRADELLES.

1787 Deux bustes d'après nature. — Saint Augustin.

RAVIER.

1787 Portrait en médaillon, — Jugement de Pâris, bas-relief. — La reine Tanaquil protégeant l'enfant d'un esclave, bas-relief. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham (grand-prix de l'année précédente). — La coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin. — Saint Jean de la Croix.

SABA, élève de l'Académie.

1788 Groupe d'animaux.
1790 Groupe d'enfants.

VIGAN, Académicien.

1787 Deux bustes de femmes.
1781 Buste de Garipuy, marbre. — Saint Roch.

C). — GRAVEURS

1774 VIDAL. — Portraits.
FOULQUIER (cadet). — Plusieurs eaux fortes d'après divers maîtres.
VOUÉCOURT. — Quatre morceaux gravés d'après Leprince.

1780 LAVALLÉE. — Repos d'une famille dans une hôtellerie, d'après un tableau de Gamelin, gravure dans la manière du crayon.
1783 MERCADIER, élève de l'Académie.
SIMONIN, associé artiste de l'Acamie.
BAOUR.

II

Ouvrages exposés par les associés honoraires et étrangers.

1773 MARQUIS DE BONAC. — Le plaisir du Sage (tableau au pastel).
1780 Mme MEULAN. — Portrait de Lucas.
1787 WALLAERT. — Un coup de vent.
MARQUIS DE CASTELLANE. — Vue des bords de la Loire.

1788 LASSAVE. — Portrait de l'auteur.
DUROMA. — Tableau d'animaux.
1777 ANTOINE. — Modèle de Pluton.
PAJOU. — Un évêque.
HOUDON. — Bélisaire, buste. — Saint Jean, buste.

III

Liste des élèves de l'Académie et de ses membres qui ont exposé aux divers Salons.

1776 MALLIOT, élève de son père.
Joseph BOUTON, élève de son père.
DULONG, élève de Cammas fils.
BEAUREGARD, élève de Cammas fils.
CARRIÈRE, LAGURE, LACASE, FOURTIES, VIREBENT } élève de l'Académie.

VACQUIER, élève de Cammas.
BARON, élève de Cammas.
1768 LAGLAIRE.
BALLOTTI.
BALIÈRES.
BRISSAU.
1773 VINSAC (fils), orfèvre
VIDAL, graveur.
BARRAU, élève de M. de Savignac.
MALLIOT.

1775 Roques, Valenciennes, Laglère } élève de l'Académie.
Martin, élève du chevalier Rivals.
1780 Dabos, élève de M. Labérie.
Bonnemaison, élève du chevalier Rivals.

1780 Dufossat, élève de Cammas.
Champagne élève de Cammas.
Dulong, élève de Cammas.
Favier, Gleyzes, architecte } élèves de l'Académie.

IV

Grands prix de l'Académie exposés aux Salons.

1764 Loubeau, sculpteur. — Jésus traversant le Jourdain (bas-relief).
1766 Cammas (fils), peintre. — Allégorie sur la mort du Dauphin.
1767 Gleyzes, architecte. — Un arc de triomphe.
Raymond, architecte. — Une place publique (prix de perspective).
1769 Maron, peintre. — Sujet tiré de la tragédie d'Ericie.
1770 Darbon, peintre. — Mariage de l'Amour et de Psyché (allégorie sur le mariage du Dauphin).

1786 Suau, peintre. — La France et la Liberté américaine (allégorie sur la révolution des États-Unis).
1787 Ravier, sculpteur. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham.
1788 Jacquemin, peintre. — Le jugement de Pâris.
1789 Lucas (fils) sculpteur. — Héliodore battu de verges (bas-relief).
Mounior, sculpteur. — Même sujet (prix d'encouragement).
1791 Roucède, peintre. — Jacob et ses cinq fils présentés par Joseph à Pharaon (prix d'encouragement).

V

Liste des amateurs qui ont exposé aux divers Salons.

Élèves de Cammas.

MM. Bonnemaison.
Baron.
Champagne.
Dufossat.
Dulong.
Vacquier.

Élèves de Champagne.

Mme Pouget.
M. Dézes.

Élèves de Goudin.

MM. Banyé.
Bordes.
de Beyne.
de Branque.
de Brésillac.
MM. Chalmet.
David.
Dubac.
Duprat
Mlle Eshau.
MM. Fauré.
Fourcade.
Auguste de Fajac.
de Gardouch.
Gouazé.
Guittou.
Jordan.
Mme de La Bonne.
Mlle de La Bonne.
Lamagdelène.
Louchard.
Macardy.
Mazières.

MM. de Montalembert.
Moreau.
de Morettes.
de Moret.
Monniot.
Moutte.
Ollivier.
de Pérès.
Pezous,
Rigaud.
Saissery.
Saubat.
Tournier de Vaillac.
le comte de Turenne.
Valadier.
Vadier.
d'Yzerny de Gargas.

Élèves de Jacquemin.

Mlles Belin.
Duravat.

Élèves de Lanaspèze.

Mlles Cavalier.
Sabatier.

Élèves de Lucas.

MM. Constans de Saint-Sauveur.
Dieulafoy.
Druilhe.
de Fontbauzard.
de Lasplanes.
de Malaret.
Mescœur.
Mlle Eugénie Privat.
M. de Puységur.
Mlle de Saillers.

Élèves de Maillot.

Mlles Castel.
Caussé.
Dameny.
Dirat.
MM. Desessart.
Douveau.
Mlles Dumény.
de Guérin.
M. Lafaye.
Mlle Majorel.
M. Mercadier.
Mlles de Pérès.
Robert.
Rousset.

Élèves de Mortreuil.

MM. de Gaujac.
de Lebrun.
Lafont.
Mlle Pétronille Lafont.
MM. Monnié.
Perraux.
de Roméro.
Rébaly.
Mlle Rousset.
MM. de Saint-Julien de Campferran.
Tribié.

Élèves de Roques.

MM. Dumont.
Giraud.
Charles Brocas.
Mlle Hemet.
M. Martin.

Élèves de Sabères.

M. Barbé.
Mlles de Barnavel.
Beulach.
M. Bordes.
Mlles de Bonfontan.
de Bordeaux.
de Cardeilhac.
MM. de Combettes.
Deumié.
Mlles Descoffres.
Donau.
de Firmy.
MM. de Fajas.
de Gavarret de Rouaix.
Geniès.
de Gounou-Loubens.
Hubert.
Mlles Imet.
de Lamothe.
de Loubens.
Morlas.
de Perrain.
de Sevènes.
M. Vié.

Élèves de Suau.

Mlle Casals.
MM. Darassus de Monge.
Geniès.
Gesta.
Jenti.

Mlles Laforêt.
Lacroix.
de Laviguerie.
MM. Meillion.
Monthier.
Mlle de Mascart.
M. de Molis.

Mlle Sacaley.

Élèves de VIGAN.

MM. Barthère (aîné).
Dumas.
Gravier.
Michel.

Amateurs exposants sans désignation de maîtres.

M. Autier.
Mlle Barri.
MM. Blancard.
Boudon.
de Bélesta (fils).
Mme Cammas.
MM. Chaubard.
Courtalon.
Mlles Defos.
Delpech.
Damar.
Desmars.
de Devezi.
MM. Demblans.
de la Ferrerie.
Flignac.
l'abbé Gattereau.
Mme la marquise de Gavarret.
MM. d'Hautpoul (fils).
d'Hauteserre.
de Lapeyrie.
Mlle Laporte.
M. Maillé.
Mlles Maurin.
de Montgeay.
MM. de Montazet.
le chevalier de Puivert.
Mlle de Puymaurin.
MM. de Portes.
de Puget.
Raby.
Mlles Rigaud.
de Saint-Lieux.
de Verny.
Villars.

VI

Liste spéciale des peintres en miniature

1). Artistes de profession.

MM. Bauzet.
Bonnecarrère.
Bonhoure.
Bouton.
Bouton (fils).
Boudon.
Carrière.
Dupré.
Mme Cammas.
MM. Gamelin.
Goudin.
Jacquemin.
Pascal.
Pujos.
Rey.
Mlle de Rolland.
MM. Roques.
Rouède

2). *Amateurs.*

MM. Constans de Saint-Sauveur.
de Boissy.
Bories.
de La Ferrerie.
Mme de Gavarret.

Mlle Leunecleri.
MM. Laborde.
de Lafont.
de Molis.
Valadier.

NOTES

RELATIVES

A LA QUESTION DE LA DÉPOPULATION

PAR LE Dr MAUREL.

En demandant à l'Académie de bien vouloir mettre la question de la *dépopulation* à l'ordre du jour pour la séance de ce soir, je n'ai pas eu l'intention de venir exposer devant elle cette question d'une manière complète, pour ainsi didactique, en recherchant méthodiquement ses causes et en en déduisant les moyens propres à y remédier. C'est là, d'abord, une trop grosse question, qui demanderait plusieurs séances pour être traitée dans son ensemble, et qui, de plus, m'aurait forcé à vous exposer des idées qui sont bien connues de vous tous.

J'ai voulu d'abord fournir l'occasion aux membres de l'Académie de faire connaître leur opinion sur cette question; et je suis convaincu que s'ils ont voulu s'en occuper, ce ne sera pas sans utilité; et ensuite j'ai voulu seulement, pour ce qui me concerne, rappeler certains travaux personnels sur cette question et qui ont été exposés, devant l'Académie, elle-même, depuis plus de vingt ans. Enfin, il m'a semblé que notre Académie, ne pouvait pas rester indifférente à cette question, dont la guerre actuelle vient de faire ressortir l'importance capitale.

Il devient évident, pour quiconque veut se donner la peine d'examiner la marche de notre natalité, que la *France se meurt,* et que, même après être sortie victorieuse de la

guerre actuelle, elle est sûrement vouée à une fin relativement prochaine.

Ce qui fait la France, en effet, ce n'est pas son sol, son climat, ses ressources naturelles, c'est avant tout sa population autochtone, qui garde dans son cerveau, son caractère naturel, avec ses défauts, certes, mais aussi avec la clarté de son intelligence, son enthousiasme pour toutes les grandes idées, son libéralisme, et son dévouement à l'émancipation des peuples. Or, ce sont là des qualités qui dépendent de la race; et qui même ont besoin, pour leur libre développement, du sentiment profond de la force qui assure l'indépendance. Or, cette force. ce sentiment de l'indépendance diminue tous les jours avec le nombre de nos naissances. Celles-ci dépassaient un million en 1871, même après la perte de l'Alsace-Lorraine; elles étaient déjà descendues à 900.000 de 1891 à 1895; et elles sont tombées à 750.000 dans ces dernières années. *C'est une diminution d'un quart, dans moins de 50 ans.*

Notre sol, certes, ne restera pas sans habitants. Mais il sera pris par d'autres races qui submergeront la nôtre, celle-ci finira par disparaître, et, avec elle; ses brillantes et solides qualités qui lui assurèrent, pendant de longs siècles, la gloire et toutes les satisfactions que donne la puissance. Eh bien, il ne peut plus y avoir de doutes, tout cela est menacé; même la victoire dans la guerre actuelle, ne pourra que retarder notre disparition mais sans l'éviter.

De là l'impérieuse nécessité d'augmenter notre natalité. C'est pour nous une question de vie ou de mort, et elle restera tout aussi menaçante, je le répète, même après que nous serons sortis victorieux de la lutte actuelle.

Cette nécessité, vient, du reste, d'être comprise par tout le monde penseur de la nation.

A chaque instant, dans les sociétés savantes, dans les revues scientifiques, et aussi dans les grands journaux quotidiens, il est question de notre dépopulation; et c'est pourquoi j'ai pensé que notre Académie ne pouvait pas y rester indifférente. Son sentiment de patriotisme, qui domine chez elle toutes les autres opinions, lui fait un devoir de s'en

occuper, ne serait-ce que pour agir sur l'opinion publique et préparer ainsi cette dernière à toutes les mesures nécessaires pour éviter le grand péril qui nous menace.

Je fais donc appel à l'Académie. Je voudrais que l'on pût trouver, dans le volume de cette année, la preuve qu'elle a compris l'importance de cette question et probablement aussi quelques idées capables de lutter contre ce danger.

C'est en le comprenant ainsi, je vous l'ai dit, que je vais aborder cette question. Je me propose, en effet, surtout de rappeler les points que j'ai étudiés, et de les résumer, me tenant en plus à votre disposition pour vous donner les renseignements que je puis avoir sur certains autres.

Les points sur lesquels je veux appeler votre attention, sont l'*infécondité hérédo-arthritique*, l'*affaiblissement graduel de notre masculinité*, et enfin une *modification de la loi sur la pension alimentaire*, que je crois propre à pallier la restriction volontaire.

Mais avant, pour qu'aucun doute ne reste sur ce point, je tiens à bien établir que si j'accorde une réelle importance à l'hérédo-arthritisme comme cause de l'infécondité, et à celle-ci comme contribuant à diminuer notre natalité, et aussi une grande importance à la diminution de notre masculinité, je ne considère pas moins la restriction volontaire comme la cause de beaucoup la plus importante de notre faible natalité.

Si, pour cent ménages, il y en a 15 qui voudraient avoir des enfants et qui n'en ont pas, il y en a 85 qui pourraient en avoir plus qu'ils n'en ont. Ce point bien établi, et, pour ainsi dire, avec l'importance que ces chiffres donnent à ces deux causes, j'aborde l'exposé de mon sujet.

Cette communication sera le douzième travail que je consacre à cette question. C'est, qu'en effet, je l'étudie depuis plus de vingt ans. Je l'ai abordée dès 1895, mais, je viens de le dire, par un de ses petits côtés. Un peu avant cette époque, mes études m'ayant conduit à faire des recherches sur notre alimentation, et à la comparer avec nos besoins,

je fus confirmé dans cette opinion *que d'une manière générale nous mangeons trop et surtout trop de viande.*

Ce premier point acquis, je cherchai quelles pouvaient être les conséquences de cette exagération du régime carné; et en utilisant en même temps les recherches de laboratoire et les observations cliniques, j'arrivais à ces conclusions :

1° Qu'il y a de gros inconvénients à exagérer l'alimentation carnée;

2° Que c'est en grande partie à cette exagération qu'il faut attribuer les maladies réunies sous le nom d'arthritisme, et que Bouchard a considérées comme étant dues à un ralentissement de la nutrition;

3° Enfin, que, quand cette exagération de l'alimentation carnée se prolonge sur plusieurs générations, cette famille, produit d'abord plus de filles que de garçons et, enfin, qu'elle devient inféconde.

Or, c'est cette conséquence que je tins à signaler au monde médical dès 1895; et je le fis à la section d'anthropologie du Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux avec ce titre : *Influence des ménages inféconds sur la dépopulation de la France*[1]. Cette communication à la section d'anthropologie avait été précédée, du reste, par une autre à la section de médecine sur *Les conditions d'une bonne nutrition et les moyens cliniques pour la reconnaître*, cette dernière justifiait la première, dont les conclusions furent les suivantes :

« 1er Les ménages inféconds, qui n'étaient pas 5 °/₀ au commencement du siècle, sont maintenant 10 °/₀;

« 2e La fécondité des autres ménages restant la même qu'au commencement du siècle, cette proportion de 10 °/₀ conduit forcément à la dépopulation;

« 3e La plupart de ces ménages inféconds sont dus à l'hérédo-arthritisme à la troisième ou à la quatrième génération; et celui-ci est dû lui-même à la suralimentation azotée;

1. Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux. Août 1895.

« 4e L'hérédo-arthritisme, avant de produire l'infécondité, agit en diminuant la masculinité et en augmentant les produits imparfaits;

« 5e En France, la diminution de la natalité a suivi la même marche que la suralimentation; de plus, la diminution de la natalité, prise dans son ensemble, a toujours coïncidé avec l'augmentation des ménages inféconds, avec la diminution de la masculinité et avec l'augmentation des produits imparfaits;

« 6e Ces dernières constatations prouvent que pour expliquer la diminution de la natalité, il faut faire intervenir des causes qui échappent à la volonté;

« 7e Ce sont les villes et les départements qui sont suralimentés qui ont la natalité la plus faible, et, au contraire, aucun des centres qui ont échappé à la dépopulation n'est suralimenté. Il y a donc une concordance complète entre la suralimentation azotée et la répartition de la dépopulation. Cette même concordance n'existe pas, soit pour l'alcool pur, soit pour les boissons fermentées;

« 8e De cette longue série de chiffres et de faits, je conclus donc que s'il est vrai que de nombreuses familles pourraient avoir plus d'enfants qu'elles n'en ont, il n'en reste pas moins démontré qu'une des causes de la dépopulation de la France est l'hérédo-arthritisme dû à la suralimentation azotée. »

Comme on le voit, dans ce travail, l'hérédo-arthritisme est considéré comme cause de l'infécondité; et cette cause vient s'ajouter à la restriction volontaire, que je considérais comme la plus importante.

L'année suivante, je portais la question de la dépopulation devant notre Académie[1], mais en l'envisageant dans son ensemble. Deux séances lui furent consacrées : celle du 27 février et celle du 12 mars 1896.

Dans la séance du 27 février, j'établissais :

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* — Séance du 27 février 1896, page 637.

« 1° *Que la véritable cause du faible accroissement de notre population est dans la diminution du nombre d'enfants par ménage;*

« 2° Que l'augmentation des inféconds a dû jouer un rôle important dans la diminution de notre natalité;

« 3° Que la suralimentation, en produisant la gravelle, l'obésité, la goutte et, plus tard, tout le groupe hérédo-arthritique, est une cause importante de l'affaiblissement de notre natalité;

« 4° Enfin, qu'avant de produire l'infécondité, l'hérédo-arthritisme manifeste son influence par la prédominance des filles (diminution de la masculinité) et par l'augmentation des malformations. »

Cette communication n'était que le développement de celles faites à Bordeaux, sur la production de l'arthritisme sous l'influence de la suralimentation et sur la production de l'infécondité sous l'influence de l'hérédo-arthritisme.

Dans la séance du 12 mars[1], je m'attachais à montrer, par de nombreuses statistiques, prises dans les documents officiels, qu'il y a eu une marche parallèle entre, d'une part, l'exagération du régime carné et, d'autre part, la diminution de notre natalité et de notre masculinité. Ce parallélisme se retrouve en comparant entre eux les divers départements et les deux groupes de notre population, celui des villes et celui de la campagne. J'arrivais donc de nouveau, à la fin de cette partie de ma communication, à cette conclusion générale : *Que la suralimentation entre pour une part importante dans l'affaiblissement de notre natalité.*

Mais, de plus, dans cette même séance, et comme une contre-épreuve de cette conclusion, je passais en revue différentes causes qui ont été invoquées pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, à savoir : « la *division de la propriété*, la *cherté des vivres et des logements*, l'*égoïsme des personnes*, l'*affaiblissement du sentiment religieux*, la

1. Même volume des *Mémoires de l'Académie*. — Séance du 12 mars 1896, page 610.

capillarite sociale; et, après leur examen, j'arrivais à cette conclusion : Qu'aucune de ces causes, prise séparément, n'a une importance suffisante pour régler la répartition de notre faible natalité, mais qu'elles conduisent toutes à la *restriction volontaire,* qui, dans leur résultat commun, devient ainsi la cause prépondérante. »

Ma conclusion générale, sur les causes de l'affaiblissement de notre natalité, fut donc *qu'elle reconnait deux causes : l'une importante, l'infécondité pathologique, et l'autre, prépondérante, la restriction volontaire.*

Enfin, en terminant, j'exposais les grandes lignes de mon projet sur les modifications à faire subir à la pension alimentaire, projet qui est devenu, dans les travaux ultérieurs, la *pension de famille.*

En somme, dans ces deux communications à notre Académie, mais dont je ne donnai qu'un résumé pour nos *Mémoires,* on trouve déjà nettement exposées les idées que j'ai défendues depuis en ce qui concerne notre dépopulation, dont une a toujours été celle de tous ceux qui se sont occupé de cette question, à savoir : que *la cause prépondérante est la restriction volontaire,* mais dont les trois autres me sont personnelles : le rôle de l'infécondité due à l'hérédo-arthritisme, l'affaiblissement de notre masculinité ayant une marche parallèle à celle de la natalité, et, enfin, pour lutter contre la restriction volontaire, l'idée de la pension alimentaire, pension rendue obligatoire et payée séparément par chaque enfant.

Ce sont les mêmes idées, mais avec toutes les statistiques à l'appui, qui, la même année, furent exposées dans un volume publié sous le titre : DE LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE, *Étude sur la natalité*[1].

L'importance que, dans ces deux études, j'avais donnée à l'infécondité pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, avait pu laisser croire à ceux qui ne connaissaient mes opinions que d'une manière incomplète que c'était cette cause

1. Doin, Paris, 1896.

que je considérais presque comme cause unique ou du moins comme prépondérante. Or, je n'avais jamais manqué de donner la place la plus importante à la restriction volontaire. Mais comme c'était là l'opinion générale, je m'étais contenté de l'énoncer; et j'avais mis, au contraire, tous mes efforts pour faire ressortir l'importance de l'infécondité qui, jusque-là, n'avait pas été signalée et que j'avais à démontrer.

Aussi ai-je cru nécessaire, en commençant le volume publié sur cette question, de bien affirmer cette opinion : « Comme tous ceux qui se sont occupés de la faible natalité de notre pays, je pense que, dans la plupart des ménages, on limite le nombre des enfants. C'est là un fait indéniable et pour la confirmation duquel il n'est pas nécessaire de forcer les confidences. Il est devenu si général que, convaincu que tous les autres ménages en font autant, aucun n'hésite à en faire l'aveu... A notre époque, on peut dire que, d'une manière très générale, dans les relations sexuelles, aussi bien les légitimes que les illégitimes, la fécondation est non le but, mais le danger. C'est donc là probablement une des causes les plus importantes de notre faible natalité; et je tiens à bien l'affirmer, dès le début de ce travail, pour éviter toute erreur d'interprétation, quelque importance que je puisse donner dans la suite à la cause de la dépopulation que je vais étudier. »

Après avoir nettement affirmé mon opinion à cet égard et avoir donné à la restriction volontaire le rôle prépondérant, je réunis tous les matériaux qui peuvent justifier d'abord l'existence de l'infécondité hérédo-arthritique, et ensuite montrer que son rôle était encore important. Dans une première partie je montrai que le nombre des ménages inféconds avait augmenté depuis un siècle. J'envisageai à ce point de vue d'abord le département de la Haute-Garonne, et ensuite la France entière. De plus, pour cette dernière, je fis voir qu'il existe une concordance entre les départements à faible natalité et ceux pour lesquels la proportion des inféconds s'est le plus accentuée. Enfin, après avoir établi cette concordance pour les départements, je le fis pour les arrondissements et pour les cantons. Or, toutes ces statistiques

officielles, me conduisirent à cette conclusion générale, « *que s'il y a des groupes de population un peu considérables à faible natalité, dont la proportion d'inféconds soit inférieure à la moyenne générale de 10 %, il n'y en a aucun ayant une proportion d'inféconds sensiblement supérieure à la moyenne, qui n'ait une natalité assez faible pour le conduire à la dépopulation.* »

D'après cette conclusion, tout en reconnaissant que l'augmentation des inféconds n'est pas la seule cause de notre faible natalité, je lui laissais cependant une réelle importance. Or, les vingt ans de pratique médicale qui me séparent du moment où j'écrivais cette conclusion, n'ont fait que me confirmer dans cette opinion. Je pense encore, comme je l'écrivais à l'époque, en 1896, que la cause la plus importante de notre faible natalité est la restriction volontaire; mais je crois aussi, et au moins autant qu'à cette époque, que *l'infécondité y entre pour une part encore importante.*

Après avoir ainsi établi l'influence de l'infécondité sur notre faible natalité, je cherchais les causes de cette infécondité; et guidé, je l'ai dit, d'une part, par mes recherches sur nos besoins alimentaires et, d'autre part, par mes observations cliniques, j'arrivais à cette conclusion qu'une de ces causes, la plus fréquente, est l'hérédo-arthritisme.

C'est dans cette publication d'ordre démographique que, pour la première fois, je décrivis l'évolution de l'arthritisme, en le faisant porter sur plusieurs générations, et que je fis, de ces maladies, non plus seulement un groupe, mais une véritable famille, dans laquelle les différentes formes pathologiques étaient représentées par des ascendants, des contemporains et des descendants. Mes conclusions sur cette diathèse, après cette étude, furent les suivantes :

« *1° Que l'arthritisme a une évolution régulière; 2° que*
« *cette évolution s'étend sur plusieurs générations*; *3° que*
« *ces manifestations si multiples et dont l'apparition sem-*
« *ble livrée au hasard, sont cependant soumises à des lois*
« *dont les deux principales sont celles de succession et de*
« *coïncidence; 4° que, vu ses lois, l'arthritisme ne consti-*

« *tue pas seulement un groupe naturel de maladies, mais* « *même véritablement une famille pathologique.* »

L'évolution de la famille arthritique que je décrivis d'une manière schématique sur cinq générations, suivit cette conclusion. En commençant par la pléthore, je passais à ses formes les plus caractéristiques : l'obésité, la gravelle, la goutte, le diabète; et j'arrivais ensuite à ses formes de déchéance qui comprenaient des troubles nerveux, les malformations, la prédominance des filles et l'infécondité. Déjà même dans cette étude, qui pourtant ne s'adressait pas spécialement au corps médical, je plaçais la principale lésion anatomique de cette diathèse dans le tissu conjonctif. Ce fut sur lui que je localisais l'influence héréditaire. Je n'ai eu depuis que fort peu de chose à ajouter à cette étude. L'étiologie de cette diathèse, on va le voir, est restée la même. Il en est de même de son évolution symptomatique dans ses grandes lignes; de son processus anatomique et de ses terminaisons. La seule addition importante à cette conception de l'arthritisme a été celle formulée deux ans après à Montpellier[1], et qui m'a fait considérer l'obésité, la glycosurie à ses débuts, certaines albuminuries et les muccorrhées, comme des moyens de défense de l'organisme[2].

L'influence de l'hérédo-arthritisme sur l'infécondité, ainsi établie, je repris mes recherches sur la cause de l'arthritisme; et je fus confirmé dans ma première opinion, qu'il est dû à la suralimentation azotée et surtout carnée, c'est-à-dire à l'ingestion d'une quantité d'albuminoïdes, surtout d'origine animale, dépassant les besoins de notre organisme en ces substances. C'est la suralimentation azotée ainsi comprise que, deux ans après, au congrès de Montpellier, je désignais sous le nom de *surnutrition azotée*.

1. Congrès français de médecine de Montpellier. — Arthritisme et surnutrition. — Moyens de résistance de l'organisme, 13 et 15 avril 1898.

Voir aussi le rapport sur l'obésité. — Congrès français de médecine de Paris, 1904.

2. *Ibid.*

Mais, pour établir d'une manière indiscutable cette cause de l'arthritisme, je comparais nos dépenses en viandes de boucherie depuis un siècle, en montrant ce premier fait que ces dépenses, de 1830 à 1886, sont passées approximativement, pour la population rurale, comprenant au début de cette période les trois-quarts de notre population totale, de 20 kilogrammes par habitant à 40 kilogrammes, soit deux fois plus. Pour la population des villes, l'augmentation a été moins élevée, parce que toujours leurs dépenses en viandes a été plus forte. Dès 1816, les trois cent cinquante-huit villes de France, comprenant un total de 3.922.388 habitants, dépensaient déjà près de 51 kilogr. de viande par habitant. Ces mêmes villes en dépensaient 53 kilogr. en 1862 et 64 en 1882. Paris passait de 68 kilogr. en 1862 à 79 kilogr. en 1882.

Après de nombreuses statistiques, j'arrivais à ces évaluations approximatives : « Seule la véritable population rurale, celle réunie en groupes de moins de 500 habitants, c'est-à-dire 4 millions, ne doit dépenser environ que 40 kilog. de cette viande. « La partie constituée par les groupes de 500 à 1.000 habitants, soit 8 millions, dépense 45 à 50 kilog. Tout le reste en consomme davantage.

« C'est-à-dire que, d'une manière approximative, dans ces dernières années, 1892 à 1894, un tiers de la population dépense environ 45 kilog. de viande par an, un second tiers 55 kilog., et un troisième tiers 65 kilog. » (page 147).

Après avoir évalué ainsi les dépenses faites en viandes de boucherie par notre population, et l'augmentation considérable qu'elles présentaient, je cherchais à apprécier celles des autres viandes provenant de la race porcine, de la volaille, du poisson et des végétaux; et j'arrivais à cette conclusion que notre population dépense 150 gr. de substances azotées par jour, sur lesquels 68 gr. d'origine animale. Mais comme, sur ces 68 gr., le lait et le fromage comprenaient 20 gr., c'est donc 48 gr. demandés à la viande de boucherie, 30 gr. au porc, à la basse-cour et au poisson. Or, d'après mes évaluations, nos besoins en azotés pour un adulte étant largement

couverts par 90 gr. à 100 gr. de ces substances, ces statistiques me conduisirent à cette conclusion *que, si l'on tient compte que c'est là ce qui revient à chaque habitant (150 gr.) quel que soit son sexe et son âge, on verra qu'on ne saurait plus douter de ce fait que la quantité d'azotés dépensée par la France est suffisante pour suralimenter toute sa population; et que si une certaine partie de cette population, ne l'est pas, c'est que l'autre l'est doublement.*

La suralimentation azotée pour la France prise dans son ensemble, ainsi prouvée, il me restait, pour montrer son influence sur l'arthritisme, à établir la concordance entre les centres les plus suralimentés et ceux présentant le plus de manifestations hérédo-arthritiques, c'est-à-dire, les malformations, la diminution de la masculinité et la diminution de la natalité. Je le fis d'abord pour les départements en montrant qu'il y avait une concordance entre ceux à faible natalité et ceux à grande consommation d'azotés, et réciproquement entre ceux qui en consommaient peu et qui conservaient une natalité assez élevée. Voici quelques chiffres : Les chefs-lieux de douze départements à faible natalité dépensent, par an et par habitant, 33 kilog. 765 d'azotés, tandis que les grandes villes et chefs-lieux de douze départements à natalité élevée n'en dépensent que 26 k. 470. C'est donc une différence de 7 kilog. par an, soit sensiblement d'un quart.

Je trouvais encore le même rapport entre les différents quartiers d'une même ville, comme Paris. Ce sont les quartiers riches, qui ont l'alimentation la plus azotée, qui ont la natalité la plus faible.

Enfin, quoique avec moins de précision, je constatais le même rapport en comparant les dépenses en azotés des différentes nations et leur natalité. Cette dernière est peu élevée chez les nations dépensant moins d'azotés que nous.

Je terminais donc cette partie de mon étude par ces conclusions :

1° *Que les rapports que nous avons constatés, en étudiant nos départements et nos villes, entre la suralimentation*

et l'affaiblissement de la fécondité se retrouvent dans les autres nations, même les plus lointaines ; et cela même quand, franchissant les limites de notre époque, nous remontons vers le passé ;

2° *Qu'en somme ce sont les groupes de population qui ne se suralimentent pas qui conservent le mieux leur fécondité.*

Ainsi se trouvait donc en ce moment établi ces deux rapports :

1° D'une manière assez générale entre l'augmentation des inféconds et la diminution de notre natalité;

2° D'une manière, très grande encore, entre la suralimentation et l'exagération des inféconds.

C'était là une grande probabilité en faveur du rôle important que j'attribuais à la suralimentation azotée dans la diminution de notre natalité; mais, de plus, je cherchais à augmenter encore cette probabilité, en montrant que tandis qu'il y avait une concordance générale entre la suralimentation et l'affaiblissement de notre natalité, cette concordance n'existait pas entre les pays de faible natalité et les diverses causes d'ordre moral qui avaient été indiquées. Je fis cette étude comparative successivement pour la *division de la propriété*, pour l'*insuffisance et la cherté des virres*, pour le *prix élevé des loyers*, pour l'*égoïsme des parents*, pour l'*influence de la religion* et, enfin, pour la *capillarité sociale ;* et, pour ces différentes causes, je ne trouvais cette concordance ni dans les temps ni dans la distribution géographique. Certes, toutes ces causes peuvent agir dans certains cas particuliers et pour quelques familles, et toutes conduisent à ce résultat commun, la restriction volontaire; mais aucune d'elles, à elle seule, n'est suffisante pour expliquer soit la marche soit la répartition de notre natalité.

Passant ensuite à l'examen des causes *physiologiques* et *pathologiques*, et, notamment, pour ces dernières, à l'*hérédo-arthritisme* et à la *syphilis*, j'établis nettement leur influence, puisque l'une et l'autre nuisent à la fécondité, mais tout en faisant une place plus importante au premier. Je n'en con-

cluais pas moins que la cause prépondérante restait à la restriction volontaire; et, après les longs développements que j'avais donnés à l'influence de l'hérédo-arthritisme, puisqu'en somme cette étude avait surtout pour but d'établir cette influence, je crus devoir rappeler le rôle prépondérant de la restriction volontaire.

« Telles sont, disais-je page 243, les différentes causes que l'on a invoquées pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité. Comme on le voit, après ce long examen, deux l'emportent sur toutes les autres : la *restriction volontaire* et l'*hérédo-arthritisme*.

« Mais quelques points restent encore à étudier. Quelle est leur valeur relative? Quels sont les cas dans lesquels on doit invoquer l'une ou l'autre? enfin, quels sont leurs dangers?

« La restriction volontaire, je l'ai dit, résume toutes les influences d'ordre moral; elle est leur point aboutissant commun. C'est à elle, en effet, que conduisent la division de la propriété, l'égoïsme des parents, la cherté des logements et des vivres, la diminution de la religion et la capillarité sociale. Aucune de ces influences, il est vrai, nous l'avons vu, ne peut suffire pour expliquer à elle seule, soit la marche soit la répartition de l'affaiblissement de notre natalité. Mais toutes, avec d'importantes différences, y contribuent, si bien que, leurs effets se totalisant, elles arrivent en somme à constituer la cause la plus puissante. »

Ma conviction reste la même. Oui, sûrement, la restriction volontaire reste la cause la plus puissante; mais l'infécondité pathologique due à la syphilis et surtout à l'hérédo-arthritisme joue un rôle encore assez important pour qu'on s'en occupe. Dans cette étude, du reste, j'ai donné des indications qui, comme moyenne, peuvent faire reconnaître ce qui, dans la diminution de la natalité, appartient à chacune de ces deux causes. Ces deux influences seront moins facilement reconnues si elles agissent séparément sur deux groupes de population. Les signes pour la restriction volontaire, sont le petit nombre d'inféconds, et comme les enfants sont

procréés par des parents jeunes, la rareté des malformations et une haute masculinité.

Pour l'infécondité pathologique, nous trouvons les trois caractères contraires : la fréquence des ménages inféconds, la grande proportion des malformés de différents ordres et la diminution de la masculinité.

Mais, bien entendu, ces deux causes n'agissent jamais séparément sur un groupe de population. Elles agissent surtout concurremment; et, dès lors, il est souvent difficile de reconnaître ce qui revient à chacune d'elles. Cependant ces signes peuvent nous permettre de nous faire, le plus souvent, une opinion à cet égard dans une famille donnée. Un ménage marié jeune qui, dans les quatre à cinq premières années de mariage, a eu un ou deux garçons vigoureux, et qui n'en a plus ensuite, prend sûrement ses précautions pour ne plus en avoir. Un ménage qui a commencé par avoir des avortements, qui ensuite a des filles et après des garçons, est souvent sous l'influence de la syphilis. Un ménage qui n'a pas d'enfants ou qui n'a qu'une fille, peut être syphilitique ou hérédo-arthritique. Enfin, un ménage jeune qui n'a que des filles relève presque sûrement de cette diathèse.

Telles furent les idées que j'exposais dans ce long travail de 1896. Comme on le voit, il fut surtout consacré à prouver l'influence de la suralimentation azotée sur la natalité, la rendant moins parfaite d'abord et l'arrêtant ensuite; et j'ai enfin la satisfaction après, il est vrai, avoir dû y revenir bien souvent, de voir maintenant ces idées être acceptées.

L'infécondité hérédo-arthritique est définitivement admise. C'est là un premier point important. Elle doit donc intervenir pour une part quelconque dans la diminution de notre natalité, et l'avenir nous dira dans quelle part. Je ne saurais la préciser, mais je crois qu'elle sera assez marquée pour que, dès maintenant, on cherche à la diminuer. Il me paraît d'autant plus important de le faire, que la suralimentation n'agit pas seulement, je l'ai dit, en diminuant le nombre des naissances, mais aussi en diminuant la valeur des nouveau-nés.

Enfin, ce travail se terminait par quelques indications sommaires sur la *pension de famille*, comme pouvant rendre des services contre la restriction volontaire; mais je vais avoir à en parler plus longuement, en résumant un autre travail paru en 1902.

Pendant cette période, de 1896 à 1902, les travaux sur cette question furent des plus nombreux. A ce point, qu'ayant demandé au *Courrier de la Presse* de me relever les publications qui en avaient traité, dans moins d'un an, il m'en signala plus de 300.

Or, si la presque totalité de ces travaux signalaient le danger de notre faible natalité, quelques autres essayaient de l'atténuer. Une nouvelle opinion se faisait jour : c'était le *néo-malthusianisme* qui même n'avait pas hésité à créer une Société en août 1896. Comme toute école nouvelle, le néo-malthusianisme eut ses adeptes. Ses principes présentaient cet attrait qu'ils permettaient de justifier des pratiques qui, jusque-là, avaient été considérées comme contraires à la morale. J'ai connu des néo-malthusiens que je continue à considérer comme très honnêtes; mais ces idées sont si contraires à l'intérêt de la France que je suis tenté de voir dans leur propagande l'influence de nos ennemis. J'ai cru devoir m'élever contre cette doctrine; et je revins l'année suivante[1], à son sujet, sur la question de la dépopulation. Je terminais mon résumé sur ce point en disant que : « Même en admettant que le bonheur d'un pays consiste à avoir le moins d'habitants possible, nous devrions au moins laisser nos adversaires, plus peuplés que nous, entrer les premiers dans cette voie. »

Cinq années se passèrent ensuite sans que je crus devoir revenir sur cette question. Mais, en 1902, plusieurs travaux importants leur ayant été consacrés, et les auteurs qui me citaient me présentant comme attribuant la cause principale de notre faible natalité à l'arthritisme, lorsque cependant

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. Année 1917, p. 351.

j'avais toujours eu soin de dire que j'accordais la prépondérance à la restriction volontaire, je me décidai à reprendre la question en l'envisageant dans son ensemble. Ce fut en 1902. Mais, tandis que dans ma première publication, j'avais étudié presque exclusivement l'influence de l'hérédo-arthritisme sur l'infécondité et l'influence de cette dernière sur la diminution de notre natalité, dans la seconde, je me décidais à étudier la question de la dépopulation dans son ensemble et d'une manière méthodique[1].

En procédant ainsi, j'établissais, d'abord, comme première constatation, le faible accroissement de notre population surtout relativement aux autres nations européennes; et je m'attachais à en faire ressortir les conséquences :

1° Au point de vue de la *défense nationale*, et je concluais : *Le nombre fait la force;* et *dans les relations internationales, plus que jamais la force prime le droit;*

2° Au point de vue de l'*industrie*, avec ces conclusions : *Que du nombre depend le travail et la production; et que c'est surtout du travail et de la production que dépend la fortune d'un pays;*

3° Au point de vue du *commerce*, j'exposais que l'*émigration est le meilleur moyen pour favoriser le commerce: et que, par conséquent, la première exportation que doit faire un pays qui veut étendre son commerce à l'extérieur est l'exportation de ses propres nationaux;*

4° Enfin, au point de vue du *caractère national*, après avoir établi que l'équilibre de densité entre peuple voisin s'établit en faveur de la nation la plus dense, je faisais ressortir que les étrangers arrivent dans le pays le moins dense, apportant avec eux quelque chose de leur mère-patrie, et que ce quelque chose : « sang, habitudes, tournure d'esprit, sentiment moral, se mêle à notre sang, à nos habitudes, et que, par conséquent, le caractère, le génie qui sont le résultat de toutes ces conditions, doivent en être modifiés. »

1. *Causes de notre dépopulation. — Relèvement de notre natalité. — Secours à la vieillesse.* — Doin, Paris, 1902.

Après en avoir ainsi fait ressortir les conséquences du faible accroissement de notre population, j'en recherchais la cause qui peut dépendre : de l'*exagération de la mortalité*, ou du *petit nombre des mariages*, ou de l'*exagération de l'émigration*, ou *enfin de la faiblesse de la natalité*. Or, en étudiant ces influences, surtout comparativement avec celles des autres nations, j'arrivais à ces conclusions :

1° Que notre mortalité est allée en diminuant depuis un demi-siècle. De 1841 à 1897, elle est descendue de 2,32 à 1,97;

2° Qu'elle est inférieure à celle de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche, dont la population cependant augmente beaucoup plus que la nôtre;

3° Que, par conséquent, ce n'est pas l'exagération de notre mortalité qui peut expliquer le faible accroissement de notre population;

4° Que la proportion des mariages est restée la même pour la France depuis un siècle ; et que, si elle est inférieure à celle de l'Autriche et surtout de la Hongrie et de la Russie, elle est la même que celle de l'Italie et de l'Allemagne, dont les populations augmentent beaucoup plus que la nôtre ; et que, par conséquent, le faible accroissement de cette dernière ne peut s'expliquer par une moindre nuptialité;

5° Que notre immigration dépasse notre émigration, et que, par conséquent encore, ce n'est pas par l'excédent de l'émigration que l'on peut expliquer le faible accroissement de notre population ;

6° Mais que, d'une part, notre natalité est allé toujours en diminuant depuis un siècle. Tandis qu'elle était de 3.14 de 1806 à 1810, elle est descendue graduellement à 2.24 de 1891 à 1898 ;

7° Que, d'autre part, elle est sensiblement au-dessous de celle de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ;

8° Enfin, après toutes ces constatations, j'étais conduit à cette conclusion : QUE LA CAUSE DU FAIBLE ACCROISSEMENT DE NOTRE POPULATION EST NOTRE FAIBLE NATALITÉ.

Ce point capital établi, j'ai cherché la cause de cette faible natalité. J'ai repris l'examen de l'influence successivement des causes pathologiques et des causes morales qui peuvent y contribuer. Parmi les premières, j'ai montré, par des chiffres, quelle a été l'action des *guerres*, qui s'exerce sur les hommes adultes les mieux organisés; celle des *épidémies*, qui se fait sentir sur l'ensemble de la population; et, enfin, celle de certaines maladies qui agissent sur les conceptions : telles sont l'*arthritisme*, la *syphilis*, l'*alcoolisme*, le *tabagisme*, etc.

Or, si j'ai dû reconnaître que toutes ces causes peuvent jouer un certain rôle, j'ai dû cependant arriver à cette conclusion, qu'elles sont insuffisantes pour expliquer la marche graduelle de l'affaiblissement de notre natalité et sa répartition.

Enfin, considérations importantes, ces mêmes causes ont agi et agissent encore sur les autres nations, et leur natalité n'en a pas moins continué à rester supérieure à la nôtre.

Passant ensuite aux causes morales, j'ai repris l'étude de l'influence de la *religion*, de la *capillarité sociale*, et la *division de la propriété*.

Or, l'examen de ces causes, sûrement les plus importantes, m'a conduit à ces conclusions :

1° Que notre *religion*, d'une part par ses conseils, et d'autre part par le célibat forcé, a deux influences opposées ; mais que d'abord ces influences sont faibles et ensuite qu'elles tendent à se compenser;

2° Que la *capillarité sociale*, c'est-à-dire le désir qu'ont les parents de s'élever dans l'échelle sociale et aussi d'élever leurs enfants au dessus d'eux, les conduit forcément à en restreindre le nombre par une meilleure utilisation de leurs ressources et de leurs efforts;

3° Enfin, en comparant la natalité sous le régime du *droit d'ainesse*, et après le *partage de l'héritage*, j'ai constaté qu'il n'y avait pas eu, dans la période qui a suivi la loi, des modifications sensibles; ce qui me fait conclure,

encore aujourd'hui, qu'on ne peut pas compter sur le retour au droit d'aînesse pour relever notre natalité.

En résumé, après avoir examiné ces différentes influences, physiologiques, pathologiques et morales, j'arrivais à ces conclusions, que les causes de notre faible natalité sont d'ordre moral, que toutes ces causes exercent leur action sur la volonté des parents et que toutes les conduisent à restreindre le nombre de leurs enfants. Si la famille française a peu d'enfants, c'est surtout parce que, sous l'influence de ces causes, elle ne veut pas en avoir davantage.

Cherchant enfin à préciser les raisons qui conduisent la famille française à restreindre de plus en plus le nombre d'enfants, j'arrivais aux trois suivantes :

1° *L'ambition légitime de s'élever eux-mêmes et surtout d'élever ses enfants dans l'ordre social;*

2° *La diminution des revenus, soit des fortunes territoriales, soit des capitaux;*

3° *La nécessité s'imposant, de plus en plus, aux parents, de s'assurer les moyens d'existence pendant la vieillesse.*

Cette nécessité provient de la séparation de plus en plus fréquente des enfants et de leurs parents, les premiers doivent souvent quitter leur foyer natal pour se créer une situation. Les liens et les devoirs de famille perdent dans ces séparations.

Les raisons qui conduisent les parents à limiter le nombre de leurs enfants étant ainsi établies, je pensais pouvoir lutter dans leur esprit contre ces raisons, et surtout contre la dernière :

1° *En leur assurant une récompense proportionnelle :*

a) *Au nombre d'enfants élevés;*

b) *Au degré d'éducation donnée;*

c) *Par une pension dite de famille, payée isolément par chaque enfant, et dont le montant serait en rapport avec sa situation;*

2° *En aidant les familles qui auraient le plus d'enfants au-dessous de l'âge auquel ces enfants peuvent suffire à leurs besoins par leur travail;*

3° *Enfin, en honorant les familles les plus nombreuses et particulièrement les femmes ayant mis au monde et élevé le plus d'enfants.*

Telles sont les trois séries de moyens que j'ai considérés et que je considère encore comme les plus utiles pour lutter contre la restriction volontaire; mais, bien entendu, l'adoption de ces moyens ne nous condamne pas à exclure les autres.

Tels sont le *dégrèvement des impôts* pour les familles nombreuses, l'*impôt compensateur* pour celles qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont peu, la *limitation du droit de tester* pour les célibataires et pour les familles sans enfant, l'*allégement du service militaire* pour les familles nombreuses, l'*augmentation des droits électoraux* pour les chefs de ces mêmes familles; enfin une série d'autres *faveurs de l'État :* bourses diverses, secours, assistance, poste de choix, etc.

Toutes ces mesures peuvent avoir leur influence sur quelques familles, et leur ensemble devrait sûrement se faire sentir sur la natalité; mais, dans ma pensée, les trois auxquelles je me suis arrêté paraissent avoir plus d'influence à cause de leur plus grande généralité.

Il me semble, en effet, que toutes les familles, et surtout toutes les femmes, seraient sensibles aux moyens ayant pour but de les honorer en comprenant dans ces moyens même la délivrance d'une médaille qu'elles pourraient porter.

Je crois aussi que toutes les familles seraient sensibles aux allocations accordées à partir d'un certain nombre d'enfants au-dessous de quinze ans. Ces allocations pourraient se traduire, d'une manière différente, selon la situation de fortune des familles. Ce serait des bourses pour les lycées, ou un dégrèvement d'impôt pour les familles aisées, une allocation en argent pour les autres. *Ce serait exclusivement d'après le nombre des enfants au-dessous de quinze ans* que seraient accordées ces allocations; *et leur valeur, à nombre égal d'enfants, serait la même.* De plus, point capital, ces allocations seraient obligatoires, et elles seraient accordées sans qu'on ait à les demander, comme des récompenses de la part de l'État. Ces deux séries de moyens me paraissent

devoir donner des résultats importants, je le répète, à cause de leur généralité. Mais celui sur lequel je compte le plus est la *pension de famille;* et je crois devoir y insister d'une manière plus spéciale.

Je rappelle qu'en examinant quelles sont les raisons qui portent le plus les familles à restreindre le nombre d'enfants, j'ai indiqué surtout *la diminution des revenus* et *la nécessité de la part des parents d'assurer leur existence matérielle pour leur vieillesse.* Ces deux raisons se tiennent. On ne peut assurer son pain pendant sa vieillesse, qu'en payant pour une retraite et en prenant les versements nécessaires sur le revenu, qu'il dépende de la fortune déjà acquise ou des salaires, ou bien en constituant un capital par des économies pour s'assurer les revenus de ce capital.

Or, la constitution d'une retraite ou d'un capital sont rendus difficiles par la diminution des revenus; et, dès lors, les familles, pouvant moins économiser, sont conduites à diminuer les dépenses occasionnées par les enfants. Cela étant, j'ai pensé que je pourrais conduire les familles à consacrer une part plus large de leur revenu à l'élevage des enfants, et une part moins grande à la constitution de leur retraite ou de leur capital, si elles étaient sûres qu'elles trouveraient plus tard une compensation pécuniaire aux sacrifices que leur imposerait cet élevage; et surtout si cet élevage, dès qu'il porterait sur quatre à cinq enfants, leur assurait pour leur vieillesse un revenu supérieur à celui auquel ils pouvaient prétendre par leurs économies. Ils pourraient ainsi se constituer une retraite avantageuse pour leurs vieux jours.

Ce serait une *assurance mutuelle* dans la famille. Chaque fils assurant à ses parents une pension en rapport avec la situation que ceux-ci lui auraient donnée, en attendant que lui-même reçoive ces pensions de ses propres enfants. C'est, je le redis, la mutualité, la solidarité dans la famille et en renforçant les liens.

La légitimité de cette pension, payée par les fils aux parents, me paraît, du reste, pouvoir être établie d'une manière indiscutable par les considérations suivantes :

1° Même dans les conditions les plus modestes, l'enfant, au moins jusqu'à l'âge de quinze ans, est à la charge entière de ses parents. Il est nourri, logé et habillé par eux. La loi en fait même une obligation aux parents. Or, je reste sûrement au-dessous de la vérité, même pour les familles les plus pauvres, en fixant approximativement ces dépenses à 0 fr. 25 par jour. C'est donc bien, pour ainsi dire, une dette que chaque enfant contracte chaque jour vis-à vis de ses parents. Or, même en n'envisageant que le côté pécuniaire du rôle des parents, n'est-il pas équitable que cet enfant, devenu adulte, ayant, grâce à l'aide de sa famille, acquis un métier qui assure son existence, n'est il pas équitable, dis-je, que cet enfant, à son tour, rende à ses parents devenus vieux, au moins ces 0 fr. 25 par jour? Or, qu'on le remarque, les statistiques sont là pour le prouver, si cette pension est payée, comme je le demande, seulement lorsque les parents ont soixante ans, elle ne le sera en moyenne que pendant dix ans, parce que la survie au-dessus de soixante ans ne dépasse pas soixante-dix ans.

Ainsi donc la légitimité de cette pension de 0 fr. 25 par jour, en dehors même de tout sentiment de reconnaissance, est indiscutable. L'enfant rendra moins à ses parents qu'ils n'ont dépensé pour lui; et ses dépenses, il devra les faire moins longtemps. J'espère qu'il y joindra l'affection, pour répondre à celle de ses parents;

2° Ce qui précède justifie donc une pension minima à payer par chaque enfant à ses parents, dont le quantum serait fixé par le Parlement. Mais, de plus, si de deux familles d'ouvriers, l'une fait les frais de l'élevage comme précédemment, seulement jusqu'à l'âge de quinze ans, et place ensuite cet enfant dans un apprentissage qui paye son entretien; et qu'une autre famille d'ouvriers, dont les ressources sont les mêmes, au lieu de mettre son enfant à l'apprentissage pousse son instruction, et, en augmentant ses privations ou en dimi-

nuant ses économies, fasse arriver cet enfant à une situation plus élevée et, forcément plus lucrative, cette seconde famille n'a-t-elle pas plus mérité de son fils que la première famille du sien? Cet enfant devra donc lui en tenir compte; et, à la pension du premier, il devra en ajouter une autre, en rapport avec la situation que sa famille lui aura permis d'avoir. La légitimité de cette seconde pension, ou de cette partie de la pension, me paraît donc tout aussi indiscutable que celle de la première.

La pension payée par l'enfant aux parents devrait être en rapport avec la situation que les efforts et les sacrifices des parents lui ont assurée.

Enfin, il n'est pas moins légitime que le nombre de pensions reçues par les parents soit égal au nombre d'enfants élevés. Une famille qui aura élevé deux, quatre et six enfants recevra légitimement deux, quatre et six pensions, chacune de ces dernières étant en rapport avec la situation de chacun de ses enfants.

La partie invariable de cette pension étant de 0,25 par jour, soit de 90 francs par an, la partie variable avait été basée sur le loyer personnel et fixée à 20 °/₀ de ce dernier. On pourrait peut-être maintenant prendre pour base l'impôt sur le revenu. Mais, en s'en tenant au loyer, et en acceptant cette proportion de 20 °/₀, des enfants qui auraient des loyers de 500 et de 1.000 francs, devraient payer à leurs parents d'abord chacun d'eux 90 francs; et, de plus, le premier, 100 francs, et le second, 200 francs, soit en tout 190 francs pour le premier et 290 francs pour le second.

Il est facile de voir qu'une famille qui aurait élevé quatre ou cinq enfants, ce qui n'a rien d'exagéré, arriverait facilement à recevoir une pension d'un millier de francs, ce qui, dès lors, permettrait aux parents de vivre avec un de leurs enfants sans être à sa charge.

Je fais remarquer, en outre, ce qui est tout à fait à l'avantage de cette mesure, que grâce à la partie variable, les parents bénéficieraient de toutes les améliorations arrivant dans la situation de l'enfant. C'est, en effet, presque

toujours par une augmentation du loyer que se traduisent ces améliorations.

La légitimité de cette pension étant ainsi établie, je la reproduis, telle que je l'avais formulée en 1905.

1° Elle doit être générale, obligatoire même, sans distinction de pauvres ou de riches. Toutes ces conditions sont indispensables, si l'on ne veut pas jeter sur cette pension le discrédit et ne pas la rendre humiliante;

2° Je viens de le dire, elle doit être obligatoire; et comme telle appliquée par l'État, sans qu'il demande l'avis ni des fils, ni des parents. Cette condition est nécessaire, si l'on veut éviter des conflits entre le père et l'enfant. Or, mon but est de resserrer les liens de la famille et non de les désunir;

3° Le montant de la pension devra être porté sur la feuille des impôts, et d'une manière facile à saisir, pour que l'enfant sache ce que doit toucher le père;

4° Le père, à son tour, touche cette pension de l'État, qui l'en informe en lui envoyant sa feuille d'impôts;

5° Cette pension est due par tous les enfants mâles ayant vingt-cinq ans révolus[1], et dès que l'un des parents finit ses soixante ans[2];

Nous verrons, dans la suite, s'il faut l'imposer aux filles[3].

6° Cette pension, comme je l'ai dit, est composée de deux parties : une fixe, invariable pour tous les enfants; et une autre, variable, basée sur le loyer.

Dans ce dernier, il y a lieu de distinguer le loyer personnel correspondant aux appartements occupés par la famille et le loyer industriel ou commercial correspondant aux usines, docks, magasins, etc., qui sont comme des instruments nécessaires à l'exercice de la profession.

Pour le loyer personnel, d'après les chiffres que je don-

1. A partir du 1er janvier qui suit les vingt-cinq ans révolus.

2. A partir du 1er janvier qui suit les soixante ans révolus.

3. Je crois qu'il faut limiter cette obligation aux garçons. Le but de cette mesure étant d'augmenter le nombre d'enfants, je craindrais que si les filles devaient payer cette pension, cette obligation, qui retomberait sur le mari après le mariage, ne diminuât les unions, ce qui nuirait au but que je poursuis.

nerai plus tard, on arriverait à un chiffre encore important en fixant la quotité due aux parents à 25 °/₀ ou même 20 °/₀.

Pour les loyers industriels ou commerciaux, il serait peut-être préférable de se baser en même temps sur les patentes, bien entendu en s'en tenant à celles qui sont industrielles et commerciales et non seulement professionnelles;

7° Les deux parents ont un droit égal sur les pensions payées par chaque enfant;

8° En cas de mort des parents et de survivance des grands-parents, ce sont ces derniers qui reçoivent ces pensions;

9° Les pensions sont payées en totalité au dernier survivant;

10° En cas de séparation ou de divorce, sauf peut-être pour certains cas à prévoir, la moitié est payée à chaque parent;

11° Dans ce cas, la pension revient en totalité au dernier survivant;

12° Les cas dans lesquels cette pension pourrait être saisie devront être restreints autant que possible.

Telle est la mesure, dont j'ai donné la première idée devant notre Académie en 1897, et que j'ai exposée avec chiffres à l'appui en 1902. Dès cette époque je l'ai considérée comme le moyen le moins inefficace pour lutter contre la restriction volontaire, et, après quinze ans, j'ai conservé la même conviction. Depuis cette époque, la question de notre dépopulation a été agitée bien des fois; bien des moyens ont été proposés et, ce qui est mieux, bien des mesures ont été prises. Mais, on est forcé de le reconnaître : exhortations morales, mesures gouvernementales et efforts dus à l'initiative privée sont restés sans résultats. Le nombre de nos naissances a continué à diminuer; et, en suivant cette diminution par décades, on voit que de l'une à l'autre, elle va toujours s'aggravant. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent est donc insuffisant. Il faut forcément s'adresser à d'autres moyens, et il faut le faire sans retard puisque la marche du mal est de plus en plus rapide. C'est évidemment la gravité de ce mal dont la guerre actuelle a fait ressortir l'extrême

importance, et ses progrès rapides qui a conduit quelques membres de l'Académie de médecine à pousser le cri d'alarme et à proposer des mesures énergiques, même fussent-elles onéreuses pour notre budget. La Commission de l'Académie a-t-elle espéré voir sa principale proposition, celle de la subvention de mille à deux mille francs accordée à la naissance de chaque enfant, être acceptée par les pouvoirs publics? Accorder le chiffre, minimum pour elle, de 1.000 francs, ce serait encore une dépense annuelle de 745 millions par an, pour nos 745.000 naissances. Ce serait là un surcroît de dépenses difficile à couvrir surtout après cette guerre qui a porté notre dette nationale au-delà de toute mesure. Mais, de plus, tout en reconnaissant que cette subvention pourrait avoir une action sur un certain nombre de familles, n'est-il pas à craindre qu'au moins une partie de ces familles ne visent que la naissance et non l'entretien ensuite? C'est là une objection capitale, si la subvention était donnée dans la première et la deuxième année. Cette objection perdrait de son importance si cette subvention s'échelonnait dans les dix ou les quinze premières années. Grâce à la surveillance de l'État, les fonds auraient moins de chance d'être mal employés; mais l'objection, basée sur la lourde charge de l'État, resterait la même; et je la crois suffisante pour faire écarter cette mesure par le Parlement. Celui-ci, en effet, a derrière lui le grand public électoral dont il relève. Or, le Parlement ne peut voter cette dépense qu'en en demandant le montant au moins à une partie de ce grand public électoral; et je ne crois pas qu'il puisse le faire sans mécontenter ce dernier.

Pour toutes ces raisons, je ne puis accepter cette conclusion de la Commission telle qu'elle a été formulée. Mais je suis de son avis sur ce point capital : *que pour lutter avec quelques chances de succès contre la restriction volontaire, il faut que les familles trouvent une compensation pécuniaire dans l'élevage des enfants, et que cette compensation soit en rapport avec le nombre de ces derniers.* Mais il m'a semblé d'abord, qu'au moins pour certains parents, une

partie de cette compensation pécuniaire pouvait être retardée, pourvu qu'elle fût sûre ; et, ensuite, qu'elle fût assez importante pour assurer largement leurs vieux jours. Or, je crois avoir trouvé cette compensation pécuniaire sûre et largement suffisante dans cette pension de famille, dès que le nombre de garçons arriverait à deux et surtout à trois. De plus, grâce à la partie variable de cette pension, les parents auraient intérêt, non-seulement à avoir beaucoup d'enfants, mais aussi à leur assurer une situation élevée dans l'ordre social. *La compensation reçue par les parents serait ainsi équitablement proportionnelle à leurs sacrifices.* Enfin, et j'insiste sur ce point, cette compensation assurée aux parents ne coûterait rien à l'État. Or, c'est là une considération qui peut peser sur les décisions du Parlement, qui ne doit consentir à aucune dépense sans s'assurer des recettes qui doivent les couvrir.

Cette pension de famille sera-t-elle suffisante pour faire taire toutes les raisons qui conduisent à la restriction volontaire? Je ne le pense pas. Certaines de ces raisons ont une influence telle dans l'esprit de quelques familles, que ces dernières conserveront leurs habitudes restrictives ; mais je crois, cependant, qu'elle ferait sentir son action bienfaisante sur le plus grand nombre et que notre natalité serait ainsi sensiblement relevée. On ne peut pas demander davantage.

Certes, quand il faudra faire entrer cette proposition dans la pratique et la rédiger sous forme de loi, on trouvera, dans l'exposé que j'en ai fait, beaucoup de lacunes. Il y aura quelque chose à faire pour les familles qui n'ont que des filles, et aussi pour les parents qui perdront leurs enfants, avant qu'ils aient 60 ans, ou seulement dont les enfants meurent avant eux. Mais nous entrons, avec ces cas, dans les exceptions, auxquelles, guidés par la pratique de la loi, le législateur remédiera. Il arrivera même peut-être à changer toutes mes évaluations, pour la partie invariable comme pour la partie variable. Mais, même ramené aux grandes lignes que j'ai indiquées, si les sociologues et les parlemen-

taires veulent bien examiner mon projet, il me semble qu'ils ne pourront échapper à ces conclusions déterminantes :

1° Qu'ainsi que je l'ai montré, cette pension payée par les enfants à partir de 25 ans aux parents âgés de 60 ans est *légitime*, puisque les enfants ne rendent pas à leurs parents même les déboursés de ces derniers;

2° Qu'elle est *équitable*, puisque la pension reçue par les parents serait en rapport, d'abord, avec le nombre d'enfants élevés, puisque chacun de ces derniers devrait payer une pension séparée, et que, de plus, elle serait en rapport avec les sacrifices consentis par les parents pour augmenter l'éducation des enfants et par conséquent leur bien-être futur ;

3° Qu'elle est *morale*. Elle établit, en effet, la solidarité dans la famille. Elle en resserre les liens. Les enfants garderont souvent leurs parents chez eux, parce que ceux-ci, grâce à leur pension, ne seront pas à leur charge. A notre époque, les nécessités de la vie dispersent les familles. Or, cette pension maintiendrait les relations entre les enfants et leurs parents, quelque éloignés qu'ils soient. Cette pension supprimerait, pour ceux ayant des enfants, l'extrême indigence. Reçus dans les établissements de secours, ils n'y entreraient plus comme réellement indigents, et leur situation morale y gagnerait. Si on appliquait la loi aux enfants naturels, un plus grand nombre seraient reconnus, et souvent cette reconnaissance serait suivie d'une union légitime.

4° *Elle est importante.* — Quand j'ai fait les statistiques, en 1902, la dernière année connue comme répartition de notre population était celle de 1896. Or, même la pension ne devant être payée que par les garçons et seulement pendant dix ans, puisque c'est là à peu près la survie après 60 ans, nous devons admettre qu'en moyenne elle le serait jusqu'à l'âge de 34 ans. Or, le dénombrement de 1896 donne les chiffres suivants :

De 28 à 29 ans.....	1.433.673
De 30 à 34 ans.....	1.398.136
	2.831.809

La partie fixe de la pension de 0 fr. 25 par jour, soit de 90 francs par an, assurerait donc au vieillards de 60 ans d'âge 254.862.810 francs. Or, le même dénombrement donnait un total de 3.264.060.497 sujets mariés de plus de 60 ans, c'est donc environ 78 francs que recevraient les parents.

Pour la même époque, la valeur locative des maisons, non compris les usines, s'élevait à 2.725 millions. En accordant aux parents le 25 °/₀ du loyer on leur assurerait 680 millions, soit un peu plus de 200 francs à chacun d'eux. Ces vieillards recevraient donc en tout environ 300 francs en moyenne. Certes, ce n'est pas la fortune, mais c'est suffisant pour n'être pas à la charge de son enfant dans la classe ouvrière; d'autant plus que, beaucoup de vieillards, même après 60 ans, peuvent encore s'assurer un certain salaire.

5° *Elle ne pèserait pas lourdement sur l'enfant.* — En moyenne, en effet, nous l'avons vu, elle ne serait payée que pendant dix ans, soit de 25 à 34 ans; c'est-à-dire, au moins pour les premières années, avant le mariage de l'enfant et à une époque où ses propres enfants étant encore jeunes n'imposent pas de trop lourdes charges.

Je ne crois pas qu'un surcroît de dépenses de 0 fr. 25 par jour soit au-dessus des ressources de l'ouvrier de 25 ans. La plupart dépensent davantage au café et en tabac. Quant à la partie du loyer, la plupart des ouvriers, à cet âge, n'y mettent pas plus de 400 à 500 francs. C'est donc une augmentation de 100 à 125 francs. C'est évidemment une augmentation des dépenses de l'ouvrier, mais à laquelle, je crois, il consentira assez facilement, soutenu par cette considération qu'il ne payera jamais qu'une pension, tandis que, s'il a plusieurs enfants, il recevra plusieurs pensions et chacune plus forte que celle qu'il paye, s'il a élevé ses enfants au-dessus de sa propre condition.

6° *Elle est d'une application facile.* — D'abord, pour la *partie invariable*, à cause de son uniformité et ensuite par la méthode de la fixation des dates où elle doit commencer : à 25 ans révolus le 1er janvier pour les enfants, et 60 ans

révolus le 1er janvier pour les parents. Pour la *partie variable*, elle dépend du loyer qui est toujours facilement connu. Cette fixation ne demande par conséquent aucune mesure inquisitoriale.

La fixation de ces deux parties de la pension est donc facile. Elle serait faite par le service des contributions qui aura à la comprendre dans sa feuille d'impôts. Elle devrait l'être, je l'ai dit, nettement séparée des impôts personnels. Pour qu'aucun doute n'existe, on pourrait mettre cette partie de la feuille de couleur différente. C'est aussi sur la feuille de leurs impôts que serait indiquée la somme à recevoir par les parents.

La loi devrait fixer la marche à suivre pour les réclamations, aussi bien de la part des enfants que de celle des parents.

Quant à la perception de cet impôt par l'État, ce dernier devrait être bien armé, pour l'exiger; et j'estime qu'il devrait être exigé en totalité avant tous les autres.

7° *Elle est déjà dans l'esprit de la loi.* -- Notre Code, en effet, oblige les enfants à faire une pension alimentaire aux parents indigents et ne pouvant plus, par leur travail, pourvoir à leur subsistance. Le principe des secours des enfants aux parents existe donc déjà dans notre Code. Il ne s'agirait ainsi que de modifier cette loi, d'abord en la rendant générale tandis qu'elle n'est qu'exceptionnelle; ensuite, en uniformisant le quantum, tandis qu'actuellement il dépend d'un jugement, et enfin, point capital, tandis que la loi actuelle répartit une seule pension alimentaire entre tous les enfants, la loi nouvelle imposerait une pension séparée à chacun d'eux. Ce sont là incontestablement des modifications importantes; mais, en somme, la loi nouvelle relèverait du même principe, celui des secours dus par les enfants à leurs parents.

8° *Enfin, elle ne coûterait rien à l'État.* — Or, c'est là une considération qui ne saurait laisser indifférents les parlementaires qui auront à prendre des mesures pour lutter contre la restriction volontaire. Les parlementaires, en effet,

s'ils adoptent des mesures entraînant des dépenses, seront tenus, je l'ai dit, d'assurer des recettes équivalentes; or, cela deviendra de plus en plus difficile. Je pense donc qu'ils seront portés à donner la préférence à des moyens ne les obligeant pas à trouver de nouveaux fonds et à créer de nouveaux impôts. Je sais bien qu'ils pourront mécontenter quelques-uns des enfants qui auront à payer la pension à leurs parents. Mais, sûrement, ce ne seront pas les enfants les plus recommandables; et je pense que l'on pourra négliger leurs plaintes. Je ne crois pas, du reste, que ceux qui oseront protester ouvertement soient nombreux, et s'il y en a, leur influence sera plus que compensée par ceux qui approuveront cette mesure. Les parlementaires qui prépareront cette mesure, outre qu'ils seront soutenus par l'idée d'être utiles à leur pays en relevant sa natalité, y trouveront l'avantage de satisfaire la majorité de leurs électeurs, dont les uns jouiront immédiatement de cette pension, et dont d'autres compteront la recevoir sous peu. Même ceux qui devront la payer, y consentiront, en pensant qu'à leur tour, ils pourront en bénéficier et en recevoir plusieurs.

Ce furent les idées que j'exposai en 1902, et depuis je n'ai rien eu à y changer. Depuis quinze ans de nombreux travaux ont été publiés sur la dépopulation; quelques mesures ont même été prises pour lutter contre elle; mais ni parmi les mesures prises, ni parmi celles proposées, je n'en vois aucune qui puisse avoir l'importance de la pension de famille telle que je viens de la résumer de nouveau. Aussi, plus que jamais, je la présente avec confiance à l'approbation des sociologues et des parlementaires. Je le répète, je ne vois rien à changer à ses grandes lignes.

Un an après cette publication, j'ai fait une étude complète de la *masculinité* que je n'avais étudiée que d'une manière accessoire dans mes travaux précédents.

Dans ce travail, qui fut publié par la *Revue scientifique*[1],

1. *Étude sur la masculinité*. Revue scientifique, 21 mars et 4 avril 1903.

après avoir donné la masculinité des principales nations de l'Europe depuis cinquante ans environ et en avoir déduit quelques conclusions générales, je me suis occupé de celle de la France depuis plus d'un siècle.

Ces statistiques m'ont conduit à ces premières constatations : *1° Que la masculinité n'est pas livrée au hasard; 2° Que, pour toutes les nations européennes, elle est positive; 3° Qu'elle est comprise en moyenne entre 105 et 110; 4° Que, quoique dans de très faibles proportions pour quelques nations, elle augmente et que, pour d'autres, elle diminue; 5° Enfin que, pour la France, en procédant par périodes de dix ans, depuis plus d'un siècle elle va toujours en diminuant.*

Après avoir ainsi étudié la masculinité de ces différentes nations chez elle, j'ai essayé, avec les renseignements dont je pouvais disposer, de voir ce que devenait la masculinité, quand ces nations sortaient de chez elles et quand elles se croisaient. J'ai abordé cette étude pour le groupe *anglo-saxon* et pour le groupe *néo-latin*. Pour ce dernier, grâce aux recherches de Samuel Gache[1] sur Buenos-Ayres, j'ai pu étudier la question intéressante des croisements. Bien entendu, mes recherches ne peuvent être considérées que comme une contribution à l'étude de cette question. Mais, de ces statistiques, il semble résulter que : 1° *chacune des trois nations néo-latines, l'Espagne, l'Italie et la France, a une masculinité plus faible en dehors d'elle que chez elle;* mais que, 2° *leurs croisements l'ont, au contraire, toujours augmentée.*

En faisant porter cette étude sur nos colonies, j'ai pu également réunir quelques documents, intéressants à ce même titre seulement de contribution, et desquels il semble résulter : *1° que la race noire n'a qu'une faible masculinité; 2° que cette faible masculinité se retrouve dans les croisements avec la population française; 3° mais que la mas-*

1. *Climatologie médicale de la République argentine*, par Samuel Gache.

culinité des annamites et des hindous serait supérieure à celle des nations européennes.

Ces constatations faites, j'ai cherché qu'elles sont les influences qui peuvent modifier la masculinité, et cette étude m'a conduit à cette conclusion générale « *que la masculinité est diminuée par toutes les causes capables d'affaiblir la vigueur du père ou de la mère, ou bien encore de l'ovule ou du spermatozoïde.* Ce qui m'a fait conclure que, « d'une manière générale, le sexe féminin est un produit « de faible fécondation. »

Depuis 1913, ce n'est que tout dernièrement, à propos de la discussion devant l'Académie de médecine que j'ai repris la question de la dépopulation, sans, du reste, y ajouter aucun fait nouveau. Je me suis contenté de rappeler mes idées sur *l'infécondité hérédo-arthritique*[1] et sur la *masculinité*[2]; et je viens également de rappeler celles sur les moyens que je considère comme pouvant lutter avec le moins d'insuccès contre la restriction volontaire.

J'ai voulu ainsi rappeler, en les résumant, les points concernant cette grosse question, dont je m'étais occupé, et j'ai cru d'autant plus devoir le faire que les questions de l'infécondité et de la masculinité relevaient de l'Académie de médecine devant laquelle est portée la question de la dépopulation, qu'ensuite, la question de l'infécondité hérédo-arthritique était définitivement admise et, qu'en ce qui concerne celle de la masculinité, les statistiques que j'ai réunies permettent déjà d'en faire ressortir l'importance au point de vue de la production et de la défense nationales.

Enfin, vu l'insuccès de tous les moyens mis en œuvre jusqu'à présent pour arrêter la marche décroissante de notre natalité, j'ai cru bon de rappeler la *pension de famille*, que je viens de résumer, et qui, je le redis, me paraît pouvoir

1. *De l'arthritisme comme cause de l'infécondité.* Académie de Médecine, 19 juin 1917, page 788.

2. *La masculinité, cause de ses variations.* Académie de Médecine, 26 juin 1917, page 811.

le mieux inciter les familles françaises à augmenter le nombre de leurs enfants.

En *résumé*, mes études concernant la dépopulation ont porté sur trois points : sur *l'infécondité hérédo-arthritique*, sur la *masculinité* et sur la *pension de famille*.

L'*infécondité hérédo-arthritique*, je l'ai dit, est désormais hors de doute. L'observation clinique, confirmée par l'expérimentation, nous a montré d'abord que l'arthritisme est dû à la surnutrition azotée et, ensuite, que cette surnutrition azotée, en se prolongeant sur plusieurs générations, a pour résultat de diminuer la masculinité, d'augmenter le nombre des malformations de toute nature et enfin de rendre inféconds. Voilà ce qui est bien démontré. La surnutrition azotée intervient donc sûrement dans notre natalité en l'altérant et en la diminuant. Mais dans quelles proportions la surnutrition produit-elle ces altérations et cette diminution? Je ne peux pas donner des chiffres; mais, si je m'en rapporte à mes observations cliniques, son influence serait encore des plus appréciables. Les conséquences les plus graves, d'après ces observations, seraient même celles qui sont le moins facile à saisir et que l'on peut comprendre sous le titre de malformations, parce qu'elles sont les plus nombreuses. Mais il faut donner à cette expression un sens très étendu et comprendre sous ce nom, toutes les imperfections d'organe ou de fonctions constatées, non seulement à la naissance, mais aussi ne se révélant que dans la suite. Dans beaucoup de familles, j'ai pu le constater, les descendants ne valent pas les ascendants, comme résistance physique, aptitude cérébrale, sens moral et, surtout, par l'ensemble de ces qualités de jugement qui constituent le bon sens. La surnutrition azotée n'est sûrement pas la seule influence qui puisse ainsi porter atteinte à la descendance. Il faut y joindre tous les excitants du système nerveux, dont la mise en œuvre semble être une conséquence forcée de la civilisation. Parmi ces excitants, il faut placer en première ligne l'alcool et les essences, auxquelles il sert de véhicule, le tabac, le café et, quoique avec un rôle moindre, comme fréquence, le mor-

phinisme, l'éthérisme, le cocaïnisme, etc. Toutes ces causes intervenant pour une part dans le manque d'équilibre nerveux que l'on peut constater dans une partie de notre population; mais la surnutrition est une des plus dangereuses parce que, pour la plus grande partie de notre population jusqu'à présent, non-seulement ses inconvénients ne sont pas connus, mais qu'elle est favorisée au nom de l'hygiène. On croit encore, en général, qu'une des conditions d'une bonne hygiène alimentaire, c'est l'augmentation de la viande; et aussi c'est par cette augmentation que se manifeste toute amélioration dans les revenus ou les salaires. C'est cette erreur d'hygiène alimentaire qui fait, de la surnutrition azotée et surtout carnée, un véritable péril social. Je le crois très grave, et je le répète, d'autant plus grave, qu'il s'accroît sous le couvert de l'hygiène. Or, ses dangers sont connus, il me semble qu'il est du devoir du corps médical de les dévoiler et de les éviter par une hygiène alimentaire mieux comprise. Il faut que la médecine ait le courage de reconnaître ses fautes, et qu'après avoir conseillé la viande saignante comme une panacée universelle, elle revienne de son erreur, qu'elle étudie mieux les principes de l'alimentation, et qu'elle se fasse une loi de bien la doser selon toutes les conditions qui modifient nos dépenses.

En ce qui concerne la diminution de notre masculinité, je n'ai pu jusqu'à présent que la constater, en faire ressortir l'importance et réunir quelques matériaux pour en rechercher les causes. C'est là un sujet d'étude qui me paraît assez important pour exciter l'émulation aussi bien des cliniciens que des expérimentateurs.

Quant à la pension de famille, c'est encore en elle que je mets mes plus fermes espérances pour lutter contre la restriction volontaire. Je crois que, tout au moins, elle pourrait la diminuer dans une assez large mesure pour que notre natalité s'en ressentit. Dans tous les cas, l'État ne peut pas se compromettre en l'essayant. Son essai ne lui coûtera rien et il aura fait une loi morale.

Après cet exposé, plusieurs membres de l'Académie présentent des observations; et, sur la proposition de M. Fabre qui la présidait, l'Académie, jugeant cette pension de famille légitime et morale et la considérant comme un des moyens capables de lutter dans une certaine mesure contre la restriction volontaire, émet à l'unanimité le vœu de voir son principe être adopté par l'État.

L'Académie décide ensuite que la question de la dépopulation restera ouverte et elle invite ses membres à adresser, à son Secrétaire perpétuel, les études qu'ils auraient faites sur les causes de notre faible natalité et sur les moyens d'y remédier.

LE GÉNÉRAL GALLIÉNI

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

NOTICE

PAR M. E. CARTAILHAC.

La petite ville de Saint-Béat est bien connue dans la région toulousaine. Les étrangers qui séjournent à Bagnères-de-Luchon ne manquent pas de lui rendre visite. Ils la traversent quand ils veulent remonter la Garonne qui descend des hauts plateaux du val d'Aran. La frontière n'est pas loin et le très modeste Pont-du-Roi est la limite des deux grands pays.

Les montagnes, qui dominent le bourg sur la rive gauche, offrent au regard de vastes carrières de marbre blanc exploitées, surtout à l'époque de l'occupation romaine, utilisées encore aujourd'hui pour Toulouse et la région.

Saint-Béat était, au début du dix-neuvième siècle, le siège du poste militaire qui gardait le passage international. Un capitaine d'infanterie originaire, non pas de la Corse comme il a été dit quelquefois, mais des environs de Milan, y avait tenu garnison et s'y était fixé, parce qu'il avait remarqué une jeune fille du pays et l'avait épousée. Le 24 avril 1849, Joseph-Simon Galliéni venait combler les vœux de ses parents. Cet enfant n'avait pas moins d'entrain que ses petits camarades, il était seulement plus laborieux. Il fut admis au collège militaire de la Flèche. Le futur général en sortait à dix-neuf ans avec d'excellentes notes et aussitôt, en 1868, entrait à Saint-Cyr.

Sa promotion quittait l'école le 15 juillet 1870, le jour même de la déclaration de guerre. Influencé pas ses lectures favorites, les explorations africaines, il avait choisi depuis longtemps son arme, l'infanterie de marine. Le jeune sous-lieutenant reçut le baptême du feu avec le 3e régiment, division de Vassoigne. Il eut l'honneur de participer à un des glorieux épisodes du siège de Paris : Il était avec le commandant Lambert, l'un des défenseurs de « la maison des dernières cartouches » à Bazeilles. Cernés par les Bavarois, ces braves, faits prisonniers, furent envoyés en Allemagne. Il consacra tout son temps à apprendre sérieusement la langue de l'ennemi afin de le mieux connaître, de pouvoir mieux le surveiller et mieux protéger la France.

La guerre terminée, notre jeune officier, de retour, passe au 2e régiment et débute dans la carrière coloniale par un séjour de trois ans à la Réunion. Les stations de tout repos, où la vie est tranquille, n'étaient pas pour lui plaire! En 1876, il était lieutenant et obtenait d'être envoyé aux tirailleurs sénégalais.

Depuis le quatorzième siècle les Français avaient des établissements sur le fleuve Sénégal; les Anglais les prirent à plusieurs reprises, furent forcés de les rendre en 1817 et notre situation demeurait terne et médiocre. En 1854, le commandant du génie Faidherbe, déjà remarqué, arrive et, par un très heureux concours de circonstances, restera gouverneur onze ans. Grâce à lui notre territoire est augmenté autour de nos îlots, la paix est imposée aux voisins peu commodes. Il est évident qu'il faut gagner le Niger, et la ligne de postes commence à remonter le Sénégal... Or, Faidherbe rentre en France et tous ses projets tombent; pendant onze ans, rien ne se fait. Mais lorsqu'en 1876, arrive le colonel Brière-de-l'Isle, de l'infanterie de marine, la bonne besogne recommence; l'exécution des plans méthodiques de Faidherbe est le mot d'ordre du nouveau gouverneur. Galliéni est distingué dès son arrivée; il gagne bientôt toute la confiance de son colonel, et son troisième galon.

Il fallait d'ailleurs se hâter. Le poste de Médine que Fai-

dherbe avait fondé sur le Sénégal, à 600 kilomètres de Saint-Louis et de la mer, était toujours le point limite de notre influence. Plus loin régnait une complète anarchie; sous la souveraineté nominale du roi de Ségou la mêlée sanglante des nationalités et des religions était constante et générale.

Et, plus loin, une expédition anglaise partie de la Gambie se préparait à traverser du Sud au Nord l'arrière pays, à nous barrer le chemin, à nous bloquer.

Le ministre était, par grande chance, l'amiral Jauréguiberri. Sur le rapport du gouverneur Brière-de-L'isle, il avait donné carte-blanche à Galliéni. Celui-ci, capitaine depuis 1878, reçoit un ordre du général gouverneur du Sénégal et dépendances, qui lui remet le commandement de la mission (26 janvier 1880), et le charge d'étudier et d'explorer, de passer des traités et de parvenir à placer le Niger sous le protectorat français. C'était, en perspective, une série de très sérieuses explorations au travers d'un vaste pays où les dangers connus et inconnus pouvaient sans cesse tout compromettre.

Galliéni avait longuement étudié son projet avec tous les indigènes susceptibles de renseigner. Il avait choisi son personnel d'officiers avec un bonheur exceptionnel, et composé, avec clairvoyance, son contingent de soldats, de porteurs, de matelots et d'âniers. Il se fit connaître, se fit obéir, et bientôt on l'affectionna.

Le 11 mai, une puissante embuscade décimait son escorte, enlevait son convoi. Ses soldats, fidèles et magnifiques, avaient résisté jusqu'à la mort, ils l'avaient sauvé!

Peu après, commença une cruelle captivité qui dura presque une année. Le sultan de Ségou, de loin, ne lui épargnait aucune souffrance. Il n'eut pas un jour sans menace de mort; mais pas une heure de découragement.

Au contraire, c'est le chef français qui, par sa science de ces noirs et par son énergique tenue, découragea son barbare ennemi et obtint la signature du traité qui reconnaissait le protectorat de la France sur le haut Niger et ouvrait la route

de Tombouctou. Le traité porte le nom de Nango, la ville des longues souffrances.

Galliéni et ses compagnons purent regagner Saint-Louis le 21 mai 1881. Peu après, il était en France. Le Gouvernement savait tout ce qu'on devait à ses efforts : il fut promu chef de bataillon et reçut la croix.

Une distinction d'un autre ordre le récompensait en même temps pour ses découvertes ; la Société de Géographie de Paris lui décernait sa grande médaille d'or, illustrée par les noms des lauréats antérieurs.

Dans un très émouvant et très beau discours, le rapporteur du Concours énumérait les noms de tous les voyageurs qui, depuis un siècle, avaient tenté l'entreprise que venait de réussir cet officier de trente-deux ans. Il évoquait le souvenir de leurs tristesses, de leurs misères, de leur martyre, le souvenir aussi des espérances qui soutenaient ces hommes à l'esprit prophétique. « Il me semble voir, disait-il, ces grands disparus, il me semble les entendre joindre leurs éloges aux nôtres, eux qui ont sacrifié pour « l'œuvre » et leurs forces et leur vie. »

Le traité de Nango était, en vérité, une grande date dans l'histoire des colonies françaises. Galliéni n'avait jamais dit que l'on pouvait s'en tenir là. Mais les fatigues du climat, les fièvres et le reste, avaient fait fléchir sa santé. Il dut prendre un repos relatif, sous le climat réparateur de la Martinique. Il y resta trois ans.

En 1886, la grande œuvre de la conquête du Soudan semblait compromise, les populations s'agitaient, Les musulmans avaient fait serment de nous chasser du pays et massacraient nos alliés indigènes. Galliéni est chargé de rétablir l'ordre. Il avait accepté avec empressement. « Il est de ces missions, avait-il dit, qu'un officier ne peut refuser, en raison même des difficultés qu'elles présentent. »

Il prépare cette entreprise avec le même esprit de méthode et d'organisation qui a assuré le succès de la première. Nul ne connaît mieux que lui toutes les peuplades indigènes dan-

gereuses et les autres, leurs inimitiés, leurs convoitises, leur astuce, leurs discours caressants et traîtres.

Il connaît aussi la confiance absolue que méritent les tirailleurs sénégalais et ses matelots noirs; il sait ce qu'il faut faire pour épargner les vies et gagner les cœurs.

En arrivant, il juge la situation : elle est critique. En deux campagnes, il rétablira nos affaires, par la diplomatie autant que par les armes. Pas de répression militaire, si l'on peut réussir autrement.

Ses opérations furent longues, semées de toutes les difficultés soupçonnées de loin, complexes toujours. Ses lieutenants allaient et venaient dans les directions variées et choisies, avec missions politiques, géographiques, commerciales. Tout est accompli avec une vigueur et une largeur de vue éminemment remarquables.

Vainqueur, il tire le plus grand parti de la victoire. Avec une générosité qui portera ses fruits il pardonne et apaise. Il a son système. Il ouvre les *écoles d'otages* dont Faidherbe avait eu l'initiative. Il crée des *villages de liberté* où se rassemblent et vivent en paix les esclaves qu'il libère. Les postes sont établis ou consolidés, les routes les relient, des ponts franchissent les cours d'eau, les marchés s'ouvrent, le commerce prend naissance : la France, enfin, peut dire « j'ai une grande colonie. »

La moitié du projet cependant reste à exécuter, ce sera l'œuvre de 1887-1888. Toutes les espérances, à peu près, sont réalisées à la fin de cette seconde année. Il a eu le temps, il a eu la science, la volonté et le pouvoir. Il laissait le Sénégal avec un territoire double de celui de la France, peuplé de 2600000 habitants, pacifié et demeuré prospère.

Et récemment, que de services à l'intérieur et sur tous les fronts, avec leur beau courage, nos Africains ont rendus au Drapeau.

En 1891, Galliéni, qui vient d'obtenir le brevet d'état-major avec la mention « très bien » est promu colonel, passe à Brest, puis revient à Paris chef d'état-major du corps d'armée colonial.

Les affaires de la France se sont embrouillées au Tonkin. L'Européen est là-bas en face d'une des plus anciennes civilisations du monde. Les difficultés à certains égards sont déconcertantes, parce que mystérieuses. C'est entendu! il faut Galliéni.

L'Indo-Chine, à côté des Indes anglaises, vaste comme elles, renferme l'empire des Birmans, le Siam, le Cambodge et l'Annam.

L'Angleterre déborde sur la Birmanie. Le Siam conserve son autonomie, le Cambodge a, de lui-même, il y a cinquante-trois ans recouru à notre protectorat qui nous oblige à le défendre contre l'Annam. La crise de 1870 réveilla notre nation, elle comprit mieux la nécessité de donner au commerce et à l'industrie de la métropole l'appui des grandes ressources coloniales. Les Français les plus clairvoyants songèrent avec une attention particulière à ce lointain Orient, si riche, où les entreprises de nos ingénieurs et de nos colons pourraient être si fécondes.

L'Indo-Chine est traversée par deux fleuves. L'un, le Mékong, vient du cœur de la Chine, mais il en sort en bondissant de cataractes en cataractes; ce n'est pas la route commerciale. D'autre part, comme le Nil, par ses inondations régulières, il fait en aval la fortune des plaines qu'il arrose jusqu'à son embouchure au bas du Cambodge.

Beaucoup plus haut, au sommet de l'Annam, arrive au fond du golfe de la mer de Chine un autre fleuve, le Sang-Koi, le fleuve rouge qui draine toutes les eaux du Yunnam chinois, vaste province; il a un delta immense, c'est le territoire du Tonkin.

La voilà la route commerciale; le voilà, si la France veut, son empire d'Orient.

Il est bien dommage que les noms des nobles Français qui ont sacrifié leur vie à cette grande idée, les Dupuis, les Garnier, véritables héros, ne soient pas chez nous plus connus, plus populaires et plus vénérés. Tous les ans, dans nos écoles, nous devrions avoir « le jour » de la plus grande France, et le consacrer à nos gloires coloniales.

En 1873, c'est Rivière qui lutte pour nous avec des qualités de premier ordre; il meurt parce qu'il n'a pas été suffisamment soutenu, et que les Pavillons Noirs et les Annamites soulevés sont trop. L'armée navale vient grandir la lutte : c'est Courbet qui porte contre le Céleste Empire les coups les plus vigoureux. Les généraux Brière de l'Isle et Négrier ont préparé sur terre la victoire. Mais le pays est vaste, nos troupes n'ont point assez de chefs, Brière est loin, Négrier tombe blessé, son remplaçant perd la tête et ordonne le recul. C'est la malheureuse affaire de Langson dont la nouvelle, transmise à Paris, est exploitée par les passions politiques contre le ministère de Ferry : le grand ministre de la République est renversé.

Quelques heures après on sut que les troupes françaises avaient repris l'offensive et que la paix était signée aux conditions que Jules Ferry avait marquées !

De 1885 à 1891, la situation, difficile d'ailleurs, et qui aurait demandé une direction aussi ferme qu'éclairée, était devenue de nouveau grave.

Le pays est divisé en territoires militaires, et le colonel Galliéni, maintenant le plus expérimenté des coloniaux, reçoit le commandement des 1er et 2e territoires, naturellement ceux où il faut agir. Chemin faisant, il avait fait ses préparatifs, il avait longuement interrogé ses prédécesseurs, M. Le Myre de Villers, le lieutenant Pennequin qui connaissaient bien les races indo-chinoises.

Quatre années durant, ses fatigues physiques sont incessantes non moins que son labeur intellectuel. Les opérations contre les pirates se succèdent, chaque conquête d'un de leurs repaires marque une étape dans l'organisation politique et administrative du pays.

Comme au Sénégal, au lieu de l'*occupation filiforme*, seule pratiquée jusqu'ici, il aura *son* système qu'il nomme *la tache d'huile*, *l'occupation rayonnante*, qui réussit splendidement.

Si bien, qu'en janvier 1896, le Tonkin n'a plus besoin de lui. Et ce n'est pas le seul bénéfice que lui doit la France. Il a écrit plus tard un livre, *Trois colonnes au Tonkin*, ouvrage

admiré dans le monde entier, leçon accompagnée d'expériences démonstratives, où, sur toutes les pages, l'âme du grand démocrate dévoile ses secrets pour pacifier le pays en s'appuyant sur l'intérêt des populations groupées sous leurs chefs naturels, gardant leur organisation séculaire, ne pouvant pas concevoir le progrès de la même façon que nous. En fait d'égalité, maintenir l'équilibre entre les races. Pas d'égalité individuelle, mais toujours l'égalité devant les charges imposées. Traiter les gens avec une justice désintéressee et avec douceur. Le régime civil ne doit pas être prématuré, le conquérant seul est assez fort pour se permettre des actes de clémence que le peuple ne prendra pas pour de la faiblesse et qui le rallieront à nous.

Détruire n'est rien, reconstruire est tout. Ce sera le devoir et la tâche des successeurs de Galliéni de comprendre ces principes et de leur demeurer fidèles.

A peine Galliéni a-t-il regagné la métropole et reçu les étoiles de brigadier que la France a de nouveau recours à lui. Il semble que chaque fois ses qualités mûries par l'expérience, devenues plus puissantes grâce aux succès réitérés auront à résoudre plus de difficultés. Elles seront nombreuses à Madagascar, il y a tant d'erreurs à réparer. Il faudra bâtir solidement sur le sol d'un vaste territoire, plus encore dans l'âme de populations diverses dont on gagnera malgré tout la confiance et l'appui.

Nos marins normands trafiquaient sur les rivages de la grande île africaine; les ministres de Louis XIII et de Louis XIV, Richelieu et Colbert la rattachaient au royaume; l'âpreté au gain de la Compagnie des Indes Orientales ne favorisa pas le progrès de la colonisation; les liens devinrent légers, les fautes lourdes; l'occupation cessa. Au dix-huitième siècle elle recommence; le ministre Choiseul travaille de toutes ses forces à la favoriser mais sans succès. Très heureusement nos droits étaient positifs et reconnus; au jour du réveil colonial nous avions les mains libres de l'aveu de nos rivaux les Anglais, qui se préparaient à profiter de nos fautes et de notre inertie.

Par bonheur, la monarchie de juillet n'avait pas osé évacuer l'île où il n'y avait plus que cinq habitations françaises et le drapeau. Peu à peu la situation se relève, devient très bonne, mais elle retombe à la suite des efforts des missionnaires anglicans et de nos défaites de 1870. Or, une des races de Madagascar, bien douée, intelligente, industrieuse, était entrée en ligne avec un esprit ambitieux et guerrier : la tribu des Hovas. Mal instruite, mal conseillée, grisée par des succès superficiels, son activité dominatrice aboutit à démontrer que nos installations commerciales sont définitivement menacées si l'occupation militaire ne vient pas les protéger. Nous sommes en 1894. L'histoire des événements est bien connue : On dirait que l'expédition fut préparée avec une méconnaissance absolue du climat, du milieu où il fallait opérer. L'occupation de Tananarive fut réalisée par une poignée d'hommes, seuls survivants de nos braves bataillons. Grâce à l'énergie du général Duchesne et de son état-major, l'honneur était sauf, mais on dut traiter au lieu de commander. Les bandes ennemies sortaient des forêts profondes et y rentraient. On s'épuisait contre elles tandis que nos chefs se succédaient...

Le gouverneur civil au pouvoir était, en 1896, M. Laroche, ancien préfet de Toulouse. Il avait vraiment des qualités d'administrateur, mais on l'avait envoyé trop tôt. L'insurrection était partout dans un pays vaste comme la France. Les répressions militaires avaient multiplié nos adversaires et l'on avait choisi ce moment pour publier l'abolition de l'esclavage, ce qui ne pouvait qu'augmenter l'exaspération des chefs indigènes.

Galliéni, quittant son ministre, prit les instructions préparées et se contenta de répondre qu'il agirait pour le mieux et selon les circonstances. Il avait, en fait, pleins pouvoirs.

En arrivant il sut que la reine, entourée de sa parenté, de ses ministres, c'est-à-dire des chefs des Hovas, attendait les hommages du délégué de la République Française. Elle reçut l'ordre d'aller le saluer; elle vint et trouva, au retour,

que le drapeau français sur son palais remplaçait le pavillon des Hovas.

La leçon ne fut comprise qu'à moitié! Un autre jour, Ranavalo III était priée d'aller faire un séjour à l'île de la Réunion et, deux jours après, son oncle et son premier ministre qui fomentaient, en nous souriant, tout le désordre, furent exécutés. A Paris, la Chambre des députés, par un vote qui fut affiché, « approuvait les mesures prises et la ligne de conduite suivie à Madagascar. »

Il n'est pas possible, dans cette notice sommaire, de donner une idée des entreprises du Résident suprême de Madagascar. Pendant huit ans, ne disposant que d'une poignée d'hommes, il rayonnera de Tananarive vers les côtes par la persuasion. Le long des sentiers antiques un réseau de petits postes facilitera l'élargissement des routes principales, en empruntant au pays des ressources et en semant l'argent autour d'eux. Les obstacles disparaissent peu à peu, les ponts s'élèvent, les bacs sont établis; le contact cordial gagne de proche en proche, et le 28 mai 1898 le général Galliéni put adresser à ses subordonnés, ses « collaborateurs » une des plus importantes circulaires connues dans l'histoire des colonisations du monde, le programme idéal[1].

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, un de ses principaux et des plus éminents collaborateurs décrira le succès constant de la méthode, « une organisation qui marche », dira le général Lyautey.

On pourrait faire le plus bel éloge du général Galliéni rien qu'avec des extraits de lettres et de publications de ses officiers. Ces témoins sont des esprits d'élite dont la parole fait autorité.

Un sous-lieutenant, brillant et solide disciple d'un profes-

1. Le général a toujours été sympathique aux recherches scientifiques. Pendant son séjour prolongé à Madagascar, notamment, il vint en aide à tous les géographes et naturalistes, M. Lacroix, de l'Institut et du Museum, et tous ceux qui suivaient la voie si honorablement ouverte par M. Alfred Grandidier de 1867 à 1872, ont rendu hommage à sa sollicitude.

seur de notre Université, M. Plassard, arrive au Tonkin, sur la proposition d'un collaborateur de Galliéni au Sénégal, le colonel Vallière. Il écrit : « Je ne l'ai jamais vu, j'ignore tout de sa personne, mais je connais son œuvre et c'est elle que j'admire, ce qui vaut mieux, car son œuvre est l'*œuvre* dans l'acception la plus belle du mot. Sa vie militaire ne fut jamais, jusqu'à ce jour, qu'une longue série d'actes parfaitement coordonnés, actes procédant tous d'une volonté sciemment inébranlable et tendant tous à une fin inéluctable et... admirable. »

Voici l'entrevue : — « Monsieur le lieutenant, je vous ai demandé. Ne comptez pas avec moi vous croiser les bras, vous aurez de la besogne, et je préfère vous dire, tout de suite, que j'aime qu'elle se fasse vite. »

« — Mon colonel, je vous suis très reconnaissant de m'avoir choisi. Croyez que je ferai tout mon possible pour vous satisfaire.

« — Bon, alors, tout ira bien! Venez, dès ce soir, travailler avec un tel, qui vous mettra au courant. »

Cinq ans après, M. Ellie Boucabeille, retrouvait son grand chef à Madagascar, et écrivait : « Nous crispons nos nerfs, nous tendons nos facultés dans l'effort maximum, vers le but unique qu'il nous montre, nous le rendant chaque jour plus tangible. »

Un autre officier, le capitaine Froelicher, s'exprime ainsi, en 1903, le comparant à ses deux illustres devanciers : « Certes, ces trois héros étaient aptes à servir leur patrie en tout autre situation qu'aux colonies, deux d'entre eux l'ont prouvé : Bugeaud, en remportant la dernière victoire du premier Empire, dix jours après la bataille de Waterloo; Faidherbe, en opérant ce prodige de créer de toutes pièces une armée et de tenir tête, avec ces forces improvisées, à une armée allemande aguerrie et bien commandée. Peut-être le général Galliéni nous donnera-t-il un jour la mesure de ce qu'il peut dans la grande guerre, mais personne ne doute actuellement de la hardiesse, de la fécondité et de la science de ses talents militaires. » La prédiction s'est réalisée !

Voici, enfin, l'opinion d'un autre officier, qui porte un nom connu et honoré, M. de Vogué, il juge l'œuvre coloniale du général : « Ce que produit l'œuvre actuellement? *Des hommes?* On ne paiera jamais trop cher cette denrée-là. Nous formons les cadres du relèvement national. Quand on aura accumulé assez de ruines, on viendra chercher dans nos rangs des organisateurs. »

Pouvait-on mieux dire et mieux prédire. Joffre en fut. Autour du généralissime, les coloniaux sont en nombre : Lyautey, Roques, Gouraud, Marchand, Franchet d'Esperey, Heymann, Plagnol, Largeau, Baratier et bien d'autres.

En 1905, la tâche du pacificateur de Madagascar, de l'organisateur, de l'administrateur était terminée. Depuis six ans, Galliéni était correspondant de l'Institut de France; depuis cinq ans, divisionnaire, grand croix de la Légion d'honneur; on le fit inspecteur des armées coloniales, commandant du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand; enfin, gouverneur militaire de Lyon, préposé à la direction des forces de nos frontières de l'Italie, dont la politique manquait encore de clarté.

Il était entré au Conseil supérieur de la guerre en 1908. En 1911, il reçoit la plus haute récompense d'un chef, la médaille militaire. La liste des honneurs est épuisée, et le Gouvernement de la République, en avril 1914, désireux de réserver jusqu'au bout à la France les services de cette puissante intelligence, le maintenait en activité indéfinie.

Trois mois plus tard, c'était la guerre!

Ne pouvant contenir les masses allemandes enivrées d'avoir pu traverser et ensanglanter la Belgique, les armées françaises descendaient, le 25 août, en se réorganisant, se complétant et s'armant davantage, suivant les ordres du généralissime, et pour agir à son heure.

Elles se liaient de Paris à Nancy, les deux points essentiels, les pivots de l'action. A droite, le front Verdun-Belfort était intact. Le général de Castelnau s'était installé sur le Grand-Couronné de Nancy. Un jour, l'empereur était arrivé avec son manteau de parade et 10 000 cuirassiers ; il comptait

assister à la bataille, et faire dans la ville prise son entrée triomphale. Les troupes idéales du général français bloquèrent le chemin. L'Allemagne ne passa pas.

Mais Paris, au cours des batailles, aura-t-il le sort de Lille?

La capitale se sentait abandonnée, elle passait par les douloureuses alternatives des bonnes et des mauvaises nouvelles.

Un nouveau ministère prend la direction du pays. Le Gouvernement va s'installer à Bordeaux. Mais, auparavant, il confie Paris à celui qui a protesté le plus vivement contre l'idée de déclarer la capitale *ville ouverte!*

Galliéni accepte le commandement du camp retranché, il l'annonce dans la plus brève proclamation qu'ait entendue la capitale. « J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur. Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout. » Cela dit, il s'efface et travaille. Comme par magie, avec autant de méthode que de vigueur, le nécessaire est fait. « Il était temps », note, dans un laconisme émouvant, un historien bien placé pour apprécier la situation.

Galliéni, sur ses instances, obtenait de Joffre, le 27 août, une armée d'opération. Elle est formée avec des corps qui viennent d'Amiens, d'autres la rejoindront dans le camp retranché. Ce sera la 6me armée sous les ordres de Maunoury, mais elle est à la disposition du gouverneur qui n'entend pas l'enfermer dans la ligne des forts, et la met d'abord en réserve le long de la Marne. Elle est là, en soutien à la gauche des Anglais qui, le 28, ont héroïquement tenu tête aux avant-gardes ennemies et ont été fort éprouvés. Si bien que Von Kluck, jugeant l'armée de French désormais sans importance, laisse devant elle un simple rideau et, avec ses 200 000 hommes, oblique vers l'Est, vers l'armée autrement redoutable et déjà étonnamment active de Franchet d'Espérey.

Galliéni avertit Joffre de ce départ, le 4. Il est autorisé à porter plus au Nord, le long de l'Ourcq, sa 6me armée. Les mouvements s'effectuent le 5. A 20 h. 30, elle reçoit l'ordre

de conserver le contact avec l'armée allemande et d'être prête à attaquer, le 6 au matin, en liaison avec l'armée anglaise que Galliéni n'a pas cessé de fréquenter, dont il a contribué à ranimer l'élan et la confiance.

Le généralissime a jugé que toutes les chances sont dans ses mains. Depuis deux jours le recul de nos troupes est terminé, elles font face à l'ennemi.

Le 6, au matin, paraît la proclamation de Joffre : « ...Au moment d'engager une bataille d'où dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être employés à attaquer et refouler l'ennemi. Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée ».

De leur côté, les Allemands savaient bien l'importance de ce duel gigantesque (deux millons quatre cent mille hommes étaient en présence), et leur ordre du jour, adressé aussi à toutes leurs armées, se terminait par ces mots : « Tout dépend du résultat de la journée de demain ».

La bataille s'engage, et chaque journée marque un grand progrès de nos armées ; pour plusieurs les succès sont magnifiques, notamment pour Franchet d'Espérey, qui repousse les assauts de Von Bulow lié à Von Kluck.

Ce dernier, informé des attaques de Maunoury qui menace le 4e corps allemand, par une belle manœuvre très hardie sous le feu, habilement dissimulée, au prix des plus dures fatigues, enlève 80 000 hommes au front de face, pour les jeter contre notre 6me armée. Celle-ci est en bataille depuis trois jours. Le 7 et le 8 septembre les attaques et les contre-attaques se succédèrent. Le centre se maintient, la gauche et la droite fléchissent.

A un moment, surviennent à Paris deux divisions prises en Alsace, retardées par les évacuations parisiennes. Maunoury utilisera l'une, l'autre est nécessaire pour maintenir la liaison avec les Anglais qui ont franchi la Marne et participé à l'avance de notre 5e armée.

Le 8, vers dix heures du soir, Maunoury avertit le généralissime que ses troupes décimées paraissent incapables de lutter davantage. Joffre, le 9, recommande de lutter quand même et ses vœux sont remplis. Mais contre ces régiments merveilleux, un nouveau corps d'armée descend de Compiègne : l'enveloppement de la gauche de l'armée française n'est plus qu'une question d'heures...

Le même jour, le gouverneur de Paris réquisitionne tous les autos de la capitale : plus de 5000. Il réunit tous les hommes qu'on peut trouver, fait charger les munitions; dès le soir et toute la nuit ces secours arrivent au front. A l'aube ce sont ces soldats conscients de la sublimité de l'effort qui prennent possession des hauteurs; par leur audace et la bonne allure de leur tir ils étonnent, surprennent l'ennemi qui se croit tombé dans un piège, qui hésite. La confiance et la volonté fortifient la 6e armée qui semblait rendue. Les Allemands reculent; affolés, ils fuient, laissant leurs lignes encombrées de matériel, de blessés et de morts.

Il était noblement gagné le splendide ordre du jour du général Maunoury :

« La 6e armée vient de soutenir, pendant cinq jours entiers, sans interruption et accalmie, la lutte contre un adversaire nombreux et dont le succès avait jusqu'à présent exalté le moral. La lutte a été dure : les pertes par le fer, par les fatigues dues à la privation de sommeil, parfois de nourriture, ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer; vous avez tout supporté avec une vaillance, une fermeté, une endurance que les mots sont impuissants à glorifier comme elles le méritent.

« Camarades, le général en chef vous a demandé au nom de votre Patrie, de faire plus que votre devoir, vous avez répondu au delà même de ce qui paraissait possible. Grâce à vous, la victoire est venue maintenant couronner nos drapeaux. Vous en connaissez les glorieuses satisfactions, vous ne la laisserez pas échapper.

« Quant à moi, si j'ai fait quelque chose de bien, j'en ai été récompensé par le plus grand honneur qui m'ait été

décerné dans une longue carrière, celui de commander des hommes tels que vous. C'est avec une bien vive émotion que je vous remercie de ce que vous avez fait, car je vous dois ce vers quoi étaient tendus depuis quarante quatre ans tous mes efforts et toutes mes énergies : La revanche de 1870. Merci à vous et honneur à tous les combattants de la 6e armée. »

Le 15 septembre, la retraite des ennemis était générale, la victoire de la Marne avait mis la France « au-dessus de l'Allemagne. »

A partir de ce jour, l'Allemagne ne songera plus qu'à sa défense. Nos alliés seront de plus en plus nombreux et mieux armés; nous plus résolus à obtenir une paix réparatrice, la longue paix.

Quant à Paris, il avait de l'enthousiasme pour son gouverneur qui, fidèle à ses engagements, l'avait délivré. Tous les cœurs français lui offraient leurs hommages, et les modestes témoignages de gratitude de ses amis de Toulouse n'étaient pas accueillis avec moins de bonté, de franche simplicité.

Notre Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, l'ayant placé au rang de ses dix membres honoraires, il répond au Secrétaire perpétuel :

« Je suis profondément reconnaissant à l'Académie. Je n'oublie pas, d'ailleurs, tous les témoignages de sympathie que j'ai reçus de la ville de Toulouse, où je compte tant d'amis, et ma nomination d'associé honoraire de l'Académie me cause un vif plaisir. »

A l'auteur de cette notice, qui l'avait félicité et remercié, il répondait[1] : « Ici, je ne perds pas le contact avec nos Tou-

1. Voici le texte complet de ce billet intime, il a aujourd'hui la valeur d'un document historique :

« *Mon cher Cartailhac, vous avez su que j'avais pu avec mon* « *armée de Paris intervenir efficacement en la portant sur le flanc* « *droit des Allemands et en les obligeant à battre en retraite sur* « *l'Aisne. J'espère bien, maintenant que Paris n'est plus menacé,* « *qu'on me donnera un commandement au front. Ici je ne perds* « *pas le contact avec nos Toulousains.*

« GALLIÉNI. »

Depuis sa jeunesse, Galliéni fréquenta Toulouse où il avait des

lousains. J'espère bien..... maintenant que Paris n'est plus menacé, qu'on va me donner un commandement au front ». En octobre 1915 on lui offrit une situation plus pénible et plus haute : le ministère de la guerre. Il accepta par dévouement pour la République et cette fois encore rendit d'inoubliables services. Mais, un jour, son âme virile ne fut plus maîtresse de son corps épuisé par de trop dures fatigues. Il résigna ses fonctions le 16 mars, avec cette noblesse d'accent qui lui était habituelle : « Mes forces ont été tout entières et sans interruption au service du pays. »

Quand la maladie et la mort l'eurent frappé au bout de quelques mois, son collaborateur de l'œuvre coloniale, son successeur au ministère, le général Roques, au nom du Gouvernement lui adressa, dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, les suprêmes hommages. Le président du Conseil municipal lui apporta l'adieu solennel et reconnaissant de Paris. Puis son cercueil traversa notre capitale qui, dans son deuil impressionnant, le saluait avec la plus émouvante sincérité. On respectait ses volontés, son corps s'éloignait pour jamais des endroits consacrés, derniers asiles somptueux des grands citoyens.

Sa fille, mariée au capitaine Grüss, son jeune fils, qui faisait campagne comme sous-lieutenant, l'ont ramené dans sa propriété de Saint-Raphaël, sur les tièdes rivages de la

parents et des amis. Il aimait notre Musée d'histoire naturelle. Il contribua à entraîner la direction de cet établissement dans la voie des acquisitions ethnographiques. Il avait promis son concours et tint largement parole en remettant à la Ville à son retour du Sénégal une fort belle collection. A Madagascar, il avait également songé à nous. Notre Musée lui doit de précieux squelettes d'animaux de la grande île, mais la série d'objets anthropologiques à nous destinée, fut divisée au profit du Musée national pendant l'Exposition de 1900. Il fut un des amis les plus dévoués de la Société de Géographie de Toulouse, fondée en 1882. Au retour de toutes ses expéditions, il lui accorda une journée, une conférence. Il eut une affection particulière pour le secrétaire général, M. Guénot, dont il estimait beaucoup l'activité en faveur de l'œuvre coloniale et dont les deux fils viennent de tomber pour la Patrie, après l'avoir très dignement servie.

Méditerranée, où ils avaient grandi sous ses yeux, où naguère le plus tendre des pères jouait avec ses petits-enfants.

Peu de jours après la déclaration de guerre, lorsque son devoir réclamait à tous les moments toute sa pensée, il avait eu le malheur de perdre sa femme. Près d'elle va dormir le général Galliéni, le noble serviteur de la France immortelle, le sauveur de Paris.

La ville de Saint-Béat (Haute-Garonne), en présence des délégués du Gouvernement de la République et de toutes les autorités départementales, a fait placer l'inscription suivante qui résume sa vie :

DANS CETTE MAISON EST NÉ, LE 24 AVRIL 1849,
LE GÉNÉRAL JOSEPH-SIMON GALLIÉNI,
MORT A VERSAILLES, LE 27 MAI 1916.
BAZEILLES, MAISON DES DERNIÈRES CARTOUCHES, 1870.
CONQUÊTE DU SOUDAN, 1876-1881, 1886-1888.
CONQUÊTE DU TONKIN, 1892-1896.
PACIFICATION DE MADAGASCAR, 1896-1905.
SAUVEUR DE PARIS, VAINQUEUR DE L'OURCQ, SEPTEMBRE 1914.
MINISTRE DE LA GUERRE, 1915-1916.
« J'AI REÇU LE MANDAT DE DÉFENDRE PARIS
CONTRE L'ENVAHISSEUR,
CE MANDAT, JE LE REMPLIRAI JUSQU'AU BOUT. »

Liste des principales publications du général Galliéni; quelques-unes des notices publiées à son sujet et utilisées dans les pages qui précèdent :

Commandant GALLIÉNI : *Mission d'exploration du haut Niger;* Paris, 1885.

— *Mission dans le haut Niger et à Ségou*, dans le *Bull. Soc. Géogr.;* Paris, 1882-1883.

Rapport sur le concours au prix annuel de la *Soc. de Géogr.*, 20 avril 1883, page 193. (Commission : R. Cortambert, H. Duveyrier, A. Grandidier, de Quatrefages et W. Hüber.)

Lieutenant-Colonel GALLIÉNI : *Une Colonne dans le Soudan Français.*

— *Deux Campagnes au Soudan Français, 1886-1888*, préface de V. Duruy; Paris, 1891.

Colonel GALLIÉNI : *Trois Colonnes au Tonkin, 1894-1895;* Paris, 1889.

Général GALLIÉNI : Circulaire du 28 mai 1898.

— *Rapport d'ensemble sur Madagascar*, deux vol. imprimés à Tananarive.

— *La Pacification de Madagascar*, 1900.

— *La Vie du soldat*, 1905, brochure.

— *Neuf ans à Madagascar, de 1896 à 1905*, préface de G. Hanotaux; Paris, 1908.

Dix notices; celle de M. Cl. DELHORBE est notamment consacrée à l'œuvre de Galliéni.

Madagascar au début du XXe siècle; Paris, 1902, 466 pp. In-8°.

Lieut^t ELLIE : *Le Général Galliéni, le Tonkin et Madagascar*, 1900.

G. BLANCHOU : *Le Général Galliéni;* Bloud et Gay, 32 p., 1915.

P. FABREGUETTES : *Les Batailles de la Marne*; H. Didier, 94 p., 1915.

Judith CLADEL : *Le Général Galliéni*, préface de G. Hanotaux; 136 pages.

Général LYAUTEY : « Dans le sud de Madagascar »; *Revue des Deux-Mondes.*

Marius-Ary LEBLOND : « Le Général Galliéni »; *Revue Hebdom*, 14, 11, 1915.

Colonel MILES : « Le Général Galliéni », le *Correspondant* du 10, 1, 1915.

Compte-rendu des obsèques, dans le *Journal des Débats* du vendredi 2 juin 1916; — dans *La Dépêche*, de Toulouse, et autres périodiques le même jour.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1917

PAR M. GROS.

On pouvait craindre que la guerre ne fît le vide autour des concours de l'Académie.

Parmi les concurrents susceptibles de solliciter nos suffrages, les uns, au front, face à l'ennemi, n'ont ni le temps, ni les moyens, ni la liberté d'esprit nécessaires; d'autres, à l'arrière, atteints dans leurs plus chères affections ou vivant dans de perpétuelles angoisses, ne peuvent détacher leur esprit des péripéties de l'effroyable tragédie.

Cependant, parmi ces derniers, il en est qui, si grandes que soient leurs préoccupations ou leur douleurs, se raidissent pour ne pas se laisser envahir tout entiers, et trouvent dans le travail un dérivatif en même temps qu'un réconfort.

Il arrive même que ne pouvant s'abstraire, eux non plus, de la grande tourmente, leur esprit applique son effort aux problèmes qu'elle fait surgir. C'est le cas pour une bonne partie des travaux soumis à votre jugement.

CONCOURS GAUSSAIL.

L'importance des mémoires déposés a obligé l'Académie à partager ce prix, ainsi, d'ailleurs, que le montant du prix Maury.

M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique, a pré-

senté une étude originale sur *Un grand Évêque français au Moyen âge : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch*[1].

Un grand évêque? L'expression semble empreinte de quelque exagération; car, alors, quels qualificatifs appliquerait-on à Saint Augustin ou à Bossuet?

Mais, si Amanieu n'arrive pas à leur niveau, il n'en fait pas moins bonne figure au second plan.

D'abord, il est servi par ses origines. Il appartient à la puissante famille des comtes d'Armagnac. Son rang social et sa fortune lui donnent une influence considérable. Il traite presque de pair à égal avec les souverains de l'époque, avec le roi d'Angleterre, possesseur de la Guyenne, qui ne réussit pas à obtenir de lui l'hommage de vassalité, et avec le roi de France, Philippe le Bel, qu'il refuse de suivre dans sa lutte contre Boniface VIII.

Douze ou treize papes se succèdèrent pendant son épiscopat; la plupart durent compter avec lui; fréquemment ils eurent recours à ses bons offices pour résoudre les difficultés d'ordre ecclésiastique qui surgissaient dans le Midi. Il posséda l'estime, en particulier, de Boniface VIII, de Clément V, de Jean XXII.

Archevêque à trente ans, peut-être même un peu plus tôt, il exerça ses fonctions pendant plus d'un demi-siècle (1261-1318) et se trouva ainsi mêlé à beaucoup d'événements importants.

Enfin, il appartient au Moyen âge finissant, dont il résume en sa personne les caractères souvent contradictoires. Seigneur féodal, il sait recourir aux armes, notamment contre le comte d'Astarac, son voisin et ennemi; mais, au fond, la violence lui répugne. Il préfère la conciliation, l'arbitrage, les tractations. Sur ses domaines, il accorde des chartes communales et participe avec le comte d'Armagnac et les consuls d'Auch, à la rédaction, en 1300, de la coutume de cette ville. — « A nos yeux, dit M. l'abbé Degert, ce n'est pas un des moindres titres de gloire d'Amanieu que d'avoir ainsi apposé son nom sur tant de chartes d'affranchissement. »

1. Rapporteur particulier : M. Calmette.

La vie civile ne l'absorbe pas au point de lui faire oublier le ministère ecclésiastique. Il en remplit exactement les obligations, réunit plusieurs conciles provinciaux, réorganise les paroisses et fait appliquer les décisions du Concile de Lyon concernant la discipline et le culte, l'hygiène et les mœurs. C'est ainsi qu'il règle les questions relatives au droit d'asile, à l'inhumation dans les églises, au concubinage, à l'adultère, aux rapports entre juifs et chrétiens, à la sorcellerie, aux mesures de précaution à prendre à l'égard des lépreux, etc.

Amanieu a donc eu une existence active et utile. M. l'abbé Degert l'a retracée en homme qui a une connaissance approfondie du monde ecclésiastique et féodal des treizième et quatorzième siècles, et qui s'est entouré d'une documentation abondante dont il a tiré le meilleur parti. Il apporte dans ses recherches un esprit net et indépendant. C'est une œuvre neuve qu'il nous donne. L'Académie est heureuse de lui attribuer une somme du 250 francs sur le prix Gaussail.

Une somme d'égale importance récompense le travail de M. Lespinasse sur *Un Sculpteur français en Danemark au dix-huitième siècle : J.-F.-J. Saly*[1].

Jacques-François-Joseph Saly, fils d'un menuisier de Valenciennes, naquit dans cette ville en 1717. Il fut à Paris l'élève de Guillaume Coustou et entra à l'école de Rome, où il passa huit ans. Tout en se livrant à la sculpture, il fait des sanguines, des caricatures, des projets de vases ou de tombeaux, et acquiert une certaine notoriété.

Rentré à Paris (1748), son esprit ouvert, ses qualités d'homme du monde, sa réputation d'artiste habile et d'avenir lui valent une vogue telle que, deux ans après, il est nommé à l'Académie des Beaux-Arts, bien qu'il n'ait exposé qu'un petit nombre d'œuvres; les plus marquantes étaient un plâtre représentant un « jeune faune qui tient un chevreau », et un délicieux « buste de petite fille ».

1. Rapporteur particulier : M. Saint-Raymond.

Pour justifier sa renommée, il fit pour sa ville natale une statue de Louis XV, qui, sans être un chef-d'œuvre, renferme d'excellentes parties. Puis, sur la recommandation de Bouchardon, il est appelé en Danemark pour y exécuter la statue équestre en bronze du roi Frédéric V. Il devait recevoir 150.000 livres pour la statue, plus un traitement de 20.000 francs par an et le logement. C'était la fortune!

Peu de temps après son arrivée à Copenhague, Saly eut la direction de l'Académie des Beaux-Arts, dont il s'occupa activement, sans négliger la statue du roi. Mais ce dernier travail, pour lequel l'artiste prit des précautions minutieuses, — dont l'énumération est bien faite pour étonner les profanes, — alla avec une telle lenteur qu'il n'était pas encore achevé lorsque le roi mourut; il ne le fut que deux ans plus tard : quinze années avaient été nécessaires pour le mener à bien.

La cinquantaine arrivait. Saly constatait avec peine que la nouvelle Cour n'avait pas pour lui les sympathies de la précédente; absorbé par la fameuse statue et par l'Académie, il n'avait pu produire que quelques bustes; les commandes étaient rares, l'inspiration rétive. Il aspirait ardemment à revoir la France. Maintes circonstances retardèrent cet heureux jour. Enfin, après vingt ans d'absence, il put rentrer à Paris.

M. Lespinasse analyse en psychologue la déception de l'artiste, dont les amis de jeunesse ont pour la plupart disparu, que la nouvelle génération ignore, et qui est à la fois choqué et déconcerté par les tendances nouvelles de l'art. Fatigué, malade, vieilli, il se sent presque étranger dans le milieu où il se faisait une joie de revenir. Il s'éteignit en 1776, à 59 ans. Sa mort passa inaperçue. Il était oublié.

Sa mémoire méritait cependant de ne pas sombrer. D'abord, à une époque où l'Europe entière recherchait et acceptait notre direction intellectuelle, il a été un des meilleurs représentants du génie français à l'étranger, en faisant prédominer au Danemark l'influence française sur l'influence allemande. En outre, si, pour des raisons diverses, Saly n'a pas pu donner toute sa mesure, on lui doit du moins quelques œuvres hors de pair, et sa statue de Frédéric V

peut être considérée comme l'une des meilleures du dix-huitième siècle. Ce n'est pas un mince mérite.

Mettant à profit avec beaucoup de discernement les ressources variées, françaises et danoises, imprimées et manuscrites, dont la bibliographie a été établie de façon très méthodique, M. Lespinasse a fait revivre l'homme et l'œuvre.

Bien préparé à cette tâche par ses études antérieures sur « L'Art français et le Danemark » — « Les Frères Jardin » — « L'Art français et la Suède », il a été en mesure de déterminer avec compétence la place de Saly dans la sculpture française du dix huitième siècle.

Des gravures et des photographies, choisies avec soin, éclairent le texte et justifient les appréciations de l'auteur.

M. Lespinasse a montré dans son étude une connaissance parfaite des diverses phases de l'art à cette époque, un esprit averti et pénétrant, le sentiment de la mesure, un goût éclairé, un style d'une grande clarté, bref, comme quelques-uns des magistrats du dix-huitième siècle, ses anciens confrères, toutes les qualités d'un excellent critique d'art.

M. Signorel, magistrat lui aussi, reste dans l'actualité. Il présente une étude considérable (472 pages) sur l'*Idée de force en Allemagne*[1].

Bismarck n'aurait pas prononcé textuellement la fameuse phrase : « La Force prime le Droit. » Mais l'idée qu'elle exprime pénètre l'âme germanique. L'Allemagne a le culte de la force brutale.

M. Signorel a voulu rechercher comment s'était formée cette idée. Il remonte à Luther. En soutenant, dit-il, que la nature humaine est foncièrement corrompue et en rejetant l'autorité doctrinale de l'Église, Luther a assuré le triomphe du principe néfaste « qui fait de l'homme la règle du bien et du mal ».

1. Rapporteur particulier : M. Thouverez.

L'auteur s'aventure sur un terrain dangereux. Il admet implicitement que le protestantisme a sa part de responsabilité dans les monstrueuses théories qui déshonorent aujourd'hui l'Allemagne. Or, même si l'on est indifférent aux dogmes, on est bien obligé de reconnaître qu'aucune des grandes religions qui se partagent le globe ne s'est faite l'apologiste de la violence. Dans la pratique, elles n'ont eu qu'un pouvoir très restreint sur leurs fidèles, car, au début de la guerre actuelle, les Bavarois catholiques se sont signalés par leurs atrocités en Lorraine à peu près autant que les Prussiens luthériens en Belgique.

Il est tout aussi surprenant de voir incriminer Kant après Luther. Peut on considérer comme un adepte de la force brutale le philosophe de « l'impératif catégorique », le penseur qui, il y a cent vingt ans, publiait une *Esquisse d'un projet de paix perpétuelle* où l'on peut lire les passages suivants : « La guerre et la victoire ne décident pas le moins du monde la question de droit. — Toute politique doit s'incliner devant le droit. — Il ne peut y avoir de nécessité qui rende légitime ce qui est injuste? »

On peut éprouver un malicieux plaisir à relever des contradictions chez la plupart des grands écrivains. Mais l'équité commande de les juger sur l'ensemble de leurs doctrines et non sur quelques phrases isolées ou sur quelques boutades.

En réalité, c'est surtout au cours du dix-neuvième siècle que les philosophes allemands élaborent la théorie de la force. M. Signorel passe en revue Schelling, Fichte, Hégel, Heller et surtout Nietzche, dont la doctrine se résume ainsi : « Voici la nouvelle loi, ô mes frères : Soyez durs; répudiez la morale de la bonté et de la résignation, qui est la morale des esclaves. La morale des maîtres place le bonheur dans la domination et la puissance! »

Les historiens viennent à la rescousse : Niebuhr, Mommsen, de Sybel, Lamprecht, Giesebrecht, Wirth, Treitschke s'attachent à démontrer la supériorité de l'Allemagne et, par suite, son droit à imposer sa Kultur au monde.

Les savants, tels que Hæckel, créateur du Monisme, le

chimiste Ostwald, auteur des *Bases énergétiques de la Science et de la Civilisation;* les publicistes, les poètes, les professeurs et les intellectuels proprement dits; puis, les écrivains militaires, en particulier Hartmann et Bernhardi, et mêmes les jurisconsultes, tels que Lasson et Jhering, dont la fonction est de dire le droit, tous ont cédé à la contagion. Les membres des grandes associations agricoles, industrielles ou commerciales allemandes ont suivi le mouvement.

On est effrayé en voyant que, sauf de rares exceptions, tout ce qui compte en Allemagne dans le monde de la pensée et de l'action est rallié à ces funestes doctrines.

Leur développement est-il dû à la seule action des idées?

M. Signorel aurait pu y joindre aussi celle des faits, non moins décisive. Depuis un siècle, la force a constamment servi la Prusse. Elle lui a permis, en 1813, lors de la guerre d'Indépendance, de secouer le joug de Napoléon; de spolier le Danemark en 1864, d'écraser l'Autriche en 1866 et de réaliser, en 1870, l'unité de l'Allemagne à son profit. Comment, après tant et de si grands succès, ne croirait-elle pas à la suprématie de la force? C'est le trait caractéristique de sa psychologie, et c'est seulement le jour où la Force lui sera infidèle et se retournera contre elle, qu'elle cessera de l'adorer et reviendra au Droit.

M. Signorel a procédé, ainsi que l'indiquent ses références, au dépouillement à peu près complet des travaux relatifs à son sujet. Il en a constitué avec beaucoup de conscience un réquisitoire écrasant, bien propre à nous mettre en garde contre les dangers que font courir à l'humanité les inquiétantes déviations de la mentalité allemande.

L'Académie lui accorde une fraction du prix Gaussail (200 francs).

Travailleur infatigable, M. Signorel, après avoir mis en lumière les doctrines germaniques dans *l'Idée de force*, montre, dans une étude spéciale : *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne, plus particulièrement en Belgique*

et en France[1], de quelle façon elles ont été appliquées. Après la théorie, la pratique.

La guerre, fait remarquer l'auteur, consiste dans l'emploi de la force en vue d'affaiblir l'adversaire. Mais, à mesure que la civilisation progresse, le principe d'humanité vient tracer des limites à l'emploi de la violence. Toute violence qui ne conduit pas à la fin désirée est illicite. Certes, la distinction est difficile à établir; mais l'honneur de notre espèce est de l'avoir tenté.

On a donc réglementé la guerre. En 1863, lors de la guerre de sécession, les États-Unis publient des *Instructions officielles* à cet effet. L'année suivante, la Convention de Genève règle le sort des militaires blessés ou malades. Puis viennent les célèbres Conventions de La Haye de 1899 et 1907, cette dernière adoptée par quarante-quatre États, dont l'Allemagne.

De quelle façon ce pays a-t-il fait la guerre et respecté le droit des gens et les traités qu'il avait revêtus de sa signature?

Désireux de ne donner que des faits de « la plus rigoureuse authenticité », M. Signorel a surtout puisé dans les publications officielles du gouvernement belge et dans les procès-verbaux des Commissions d'enquête françaises concernant les actes commis par l'ennemi au mépris du droit des gens, ou en violation des lois de la guerre.

Et quelle longue et triste énumération!

Violation de la neutralité du grand-duché de Luxembourg et de la Belgique; hostilités contre la France avant toute déclaration de guerre; attentats contre les non-combattants; assassinat des prisonniers et blessés; rétablissement déguisé de l'esclavage antique par la déportation des civils en Allemagne; prise d'otages; vols et pillages; contributions de guerre exorbitantes et réquisitions abusives; emploi de balles explosives, de gaz axphyxiants et de liquides enflammés; ruses déloyales; attaques de villes ouvertes, d'hôpitaux ou

1. Rapporteur particulier : M. le comte Begouen.

d'ambulances; torpillage de vaisseaux neutres ou de navires-hôpitaux, etc., etc.

Juriste, l'auteur indique, avec netteté, les textes de droit international ainsi enfreints et rétorque les arguties fallacieuses au moyen desquelles les ennemis essaient de justifier leurs méfaits.

La violence va de pair avec la cupidité, que César leur reprochait il y a deux mille ans. Ce n'est pas seulement pour la gloire d'être vainqueur que l'Allemand combat. A ses yeux, l'objet de la guerre moderne est la domination *économique* du peuple vaincu. C'est une opération financière qui consiste, avant tout, à s'emparer des « richesses effectives des pays envahis », moins pour affaiblir les facultés de résistance des adversaires en les ruinant, que pour augmenter les ressources et le bien-être des assaillants. De là la saisie des biens des particuliers comme de ceux de l'État, du numéraire aussi bien que les produits matériels de toute espèce, de l'outillage industriel en même temps que des objets fabriqués; de là aussi les réquisitions répétées non plus en vue des besoins de l'armée, mais pour la population civile allemande; les indemnités écrasantes, l'arrachement des travailleurs à leur patrie pour les transporter en Allemagne, et finalement l'évacuation forcée de certaines régions où les vainqueurs viendront s'établir!

Cette conception de la guerre enlève aux vaincus à la fois leur patrie, leurs biens et leur liberté.

Les protestations les plus énergiques contre ces crimes laissent les Allemands insensibles.

Dans un dernier chapitre, l'auteur recherche les causes de cet état d'esprit. La responsabilité n'en remonte pas au seul Kaiser. C'est la race tout entière qui est intoxiquée. Elle descend bien de ces Germains dont César disait : « Ils regardent comme leur gloire suprême d'avoir autour d'eux des pays ravagés », et dont Tacite assurait que, habitués à vivre de guerre et de rapines, on ne leur « persuadera pas facilement de labourer la terre plutôt que de se battre », car ils refusent « d'amasser par la sueur ce que l'on peut conquérir par le sang. »

Seulement, ces instincts primitifs ont été transformés en une doctrine qui leur fait considérer la force comme le véritable droit; la guerre comme nécessaire et devant être aussi dure que possible, car on ne saurait y introduire « un principe de modération sans commettre une absurdité » (Klausewitz); la violence et la passion comme « les deux leviers essentiels de tout acte belliqueux » (Hartmann), ce qui justifie « l'usage le plus absolu de tous les moyens matériels et intellectuels pour terrasser l'ennemi » (von der Goltz). L'Allemagne n'est-elle pas, au surplus, désignée par Dieu pour régir le monde?

Jurisconsulte plutôt que philosophe, M. Signorel s'abstient de rechercher si cette mentalité peut être modifiée et par quels moyens. Il conclut que les nations martyres doivent faire appel de tous ces crimes à la postérité, à l'histoire, juge impartial et inexorable, et qu'elles seront vengées, « ou bien, dit-il, la justice n'est qu'une chimère, un vain mot. »

Le travail de M. Signorel n'en présente pas moins un intérêt de premier ordre.

L'Académie lui attribue, sur le prix Gaussail, une somme de 100 francs.

Une courte satire, très fine, d'ailleurs, intitulée : *La mission de Timocrate,* ne rentre pas dans la catégorie des ouvrages que l'Académie admet à ses concours.

CONCOURS OZENNE

En un ouvrage imprimé de 170 pages, M. Baron, docteur en droit, a fait l'historique de la *Monnaie de Toulouse*[1]. Les sources imprimées ou manuscrites dont il a donné avec soin la bibliographie, ainsi que nos dépôts d'Archives, lui ont fourni les matériaux nécessaires à l'étude de cette institution administrative qui a fonctionné du cinquième siècle jus-

1. Rapporteur particulier : M. Crouzel.

qu'au dix-neuvième, et que les Toulousains n'ont pas vu disparaître sans regret.

L'atelier monétaire de Toulouse remonte aux Wisigoths, qui frappèrent des monnaies dans notre ville, alors leur capitale. Les Francs firent de même, et on a des monnaies frappées par Louis le Débonnaire. Sous ses faibles successeurs, les comtes de Toulouse mettent la main sur cette fabrication. Mais, après l'annexion du Languedoc, sous Philippe le Hardi, en 1271, on y revient à la monnaie royale. Cela dure ainsi, sauf quelques courtes interruptions, jusqu'en 1793.

Chemin faisant, M. Baron étudie l'organisation de la Monnaie, le personnel dirigeant et ouvrier, la fabrication des espèces, la juridiction à laquelle était soumise l'institution, ses démêlés avec le Parlement de Toulouse, sa réorganisation sous l'assemblee Constituante.

La crise monétaire sévissait alors. Notre atelier monétaire fut chargé de fondre les cloches de cinq départements et atteignit une fabrication moyenne de 4.000 livres par semaine. Il s'occupa aussi de la fonte de l'argenterie des églises et communautés religieuses jugée inutile au culte; de grandes masses d'or, provenant surtout des communautés religieuses supprimées de Toulouse, furent apportées à la Monnaie.

On se bornait à fondre ces matières, et les lingots étaient expédiés à la Monnaie de Paris pour être transformés en pièces d'or et d'argent.

En 1793, les Commissaires de la Trésorerie nationale suspendirent le travail de la Monnaie de Toulouse et firent expédier à Paris « les lingots, vaisselles diverses et flans d'or et d'argent qui se trouvaient dans l'Hôtel ».

L'établissement ne fut rouvert que dix ans plus tard, pour la refonte des anciennes pièces d'argent. Cette opération fut terminée en 1835; deux ans après, la Monnaie de Toulouse était supprimée.

Pendant son existence, outre les pièces d'or, d'argent et de bronze, elle avait fabriqué aussi quelques jetons et mé-

dailles : une médaille de bronze pour commémorer le début du creusement du Canal du Midi, et, en 1693, des médailles et jetons pour le compte de la Société des *Lanternistes*.

L'Hôtel de la Monnaie, formé par la réunion de sept maisons, était situé sur la place du Salin; de 1837 à 1852, il servit de caserne d'infanterie; ses derniers vestiges ont disparu en 1904.

En résumé, l'étude de M. Baron, un peu sèche, peut-être, mais bien documentée, est consciencieuse et solide. Elle met en lumière une institution qui n'avait pas encore été l'objet d'une étude spéciale et apporte ainsi une contribution intéressante à l'histoire de Toulouse.

L'Académie lui décerne le prix Ozenne (200 fr.).

C'est un gros volume in-8° de x-365 pages que M. Saverne, directeur de l'école publique de L'Isle-en Jourdain (Gers), consacre à l'histoire de cette petite ville gasconne[1].

Dans une première partie, il examine ses origines, l'histoire de ses comtes, ses coutumes, son administration à partir du onzième siècle; puis la période de la guerre de Cent ans et celle des guerres de religion jusqu'à la réunion du comté de l'Isle à la couronne, à l'avènement de Henri IV; ensuite la situation économique de l'Isle au dix-septième siècle, et au dix-huitième, époque où le comté appartint à du Barry; le beau-frère de la dernière favorite de Louis XV le vendit à Monsieur, frère de Louis XVI, qui devint ainsi comte de l'Isle. A la Révolution, lors de la formation des départements, l'Isle-Jourdain fit partie du Gers, malgré les démarches des Toulousains pour le rattacher à la Haute-Garonne. L'auteur fournit des renseignements intéressants sur la période révolutionnaire et, en particulier, sur l'insurrection de l'an III; il termine par un résumé un eu rapide de la période de 1800 à nos jours.

La seconde partie est composée de chapitres détachés sur la vie religieuse, l'assistance publique, l'administration fi-

1. Rapporteur particulier : M. Pasquier.

nancière, l'instruction publique, le mouvement de la population aux différentes phases de la vie de la cité.

C'est là une méthode défectueuse. Les grands faits d'ordre social, religieux, économique, scolaire ou démographique s'expliquent par l'époque qui les a produits. On ne comprend leur véritable caractère qu'en les replaçant dans leur milieu. En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, ce n'est pas par hasard, mais dans un but religieux que, en 1698, Louis XIV réglemente la fondation et le programme des petites écoles, et c'est parce que la souveraineté passait du roi à la nation que les assemblées révolutionnaires s'efforcent d'organiser l'éducation publique.

Outre qu'elle entraîne des lacunes et des redites, la méthode employée éparpille et fatigue l'attention sans satisfaire notre besoin de logique et de clarté.

Dans tout travail de quelque ampleur, bien présomptueux serait celui qui se flatterait de ne pas laisser échapper d'erreurs. Faut-il en prendre facilement son parti, sous prétexte qu'on a voulu écrire un livre de vulgarisation? « Du moment qu'il s'agit d'histoire, dit M. Pasquier dans son rapport, une qualité prime les autres : le souci de l'exactitude ». Dans la masse des faits, on a le droit de faire un choix; mais on a le devoir strict de les représenter avec leur physionomie véritable, telle qu'elle résulte des dernières données de la science. Sans doute, on n'est pas certain de les connaître toutes; on doit du moins s'y efforcer. En tout cas, il faut se garder des erreurs évitables. Faire de Marie de Médicis la mère de Louis XIV, placer la révocation de l'édit de Nantes en 1684 ou la mort de Robespierre sur l'échafaud le 9 thermidor, constitue certainement de simples inadvertances. Mais elles déprécient un ouvrage et enlèvent au lecteur cette sécurité qu'il doit avoir dans l'exactitude des affirmations de l'auteur. »

L'Académie se propose toujours d'encourager les bonnes volontés et de réserver un accueil favorable aux monographies communales, qui contribuent à faire mieux connaître et par suite aimer davantage les petites patries, mais elle

demande aux concurrents à ses prix de présenter des travaux composés suivant les bonnes méthodes.

L'ouvrage examiné ne lui paraît remplir qu'imparfaitement cette condition.

Mais désirant tenir compte des efforts faits par l'auteur, qui n'a pas épargné sa peine pour rassembler de nombreux documents, et dont le volume, présenté sous une forme attrayante, est accompagné de vues photographiques et de plans qui éclairent le texte, l'Académie, sur le montant du prix Ozenne, prélève en faveur de M. Saverne une somme de 100 francs comme témoignage d'estime.

CONCOURS MAURY

Notre compatriote, M. Léon Jaussely, architecte en chef du gouvernement, grand-prix de Rome, professeur d'architecture, a fait cette année, à l'École supérieure d'Art public de Paris, un cours de « *Théorie de l'Urbanisme,* » C'est la conférence inaugurale de ce cours qu'il a présentée à vos suffrages[1], et dont M. Juppont a été le rapporteur enthousiaste.

Qu'est-ce que l'*Urbanisme?* C'est, répond l'auteur, « l'étude de la construction des agglomérations (développement, extension des villes, transformation des parties existantes, création de nouvelles cités) pour les adapter à la vie publique et privée des habitants, en harmonie avec le climat, le sol, la situation, le site et la topographie, les relations sociales, la vie économique du lieu. »

La chose est ancienne, car elle remonte à l'établissement des premiers groupements humains sédentaires, mais le mot est récent. Il paraît pour la première fois dans un remarquable ouvrage publié en 1865 par un ingénieur espagnol, Cerdá, sous le titre de « Théorie de l'Urbanisation ». Comme il arrive pour la plupart des précurseurs, ses idées ne firent

1. Rapporteur particulier : M. Juppont.

pas grand bruit alors. Depuis, l'accroissement pris par les villes a attiré l'attention sur ces questions qui touchent de si près à la santé, à la moralité des individus, à l'évolution des idées démocratiques, et qui ont une répercussion certaine sur la fortune publique.

Trois ou quatre auteurs allemands ou anglais ont repris ce sujet. M. Jaussely, auteur de ce grandiose plan d'extension de Barcelone, qui prévoit une dépense de plusieurs centaines de millions, l'aborde à son tour.

Il estime que l'empirisme de jadis doit faire place à une véritable science, — science d'application surtout, — qui emprunte ses éléments à la géographie humaine, à l'histoire, à la statistique, à l'économie politique, à la géologie, à la médecine et même aux beaux-arts.

Ce n'est pas au hasard que l'on doit régler la largeur et la disposition des voies, la répartition des espaces libres et des places, l'importance et la position des édifices publics, la superficie des îlots (des *moulons* comme l'on dit à Toulouse), la hauteur et le nombre des étages des maisons.

Il importe de déterminer à l'avance « la densité de peuplement », car l'insalubrité des maisons est le plus souvent en rapport avec « le surpeuplement du quartier ». Une superficie de treize mètres carrés par personne est indispensable; or, dans certains cas, cette surface atteint à peine la moitié de ce nombre.

Le devoir social prescrit alors d'éventrer les quartiers, de modifier la forme des îlots, de faire disparaître les masures aux cours exiguës, sans air et sans soleil, les logements restreints où l'on s'entasse; d'assainir par des places, des squares, des arbres. Il faut aussi se préoccuper de l'évacuation des déchets, ne pas négliger les voies d'accès, chemins de fer ou même simples lignes de tramways qui influent sur les débouchés, les prix de revient, l'abondance de la main d'œuvre, les salaires, les emplacements industriels et le mouvement de la population. Il va sans dire que la création d'une grande place centrale entraîne des conséquences analogues.

La forme, la hauteur et la disposition des maisons ne doivent pas seulement s'adapter à la configuration et à la nature du sol, au climat, aux matériaux employés, aux besoins prédominants, mais aux mœurs locales, aux paysages, aux sites même. La maison de Lille ne doit pas ressembler à celle de Nice; « ni le climat, ni le paysage urbain ne permettent une pareille similitude ». A Lausanne, la Commission locale a même le droit de refuser les projets de maisons « qui ne lui paraîtront pas en harmonie avec les autres constructions de la rue. »

L'urbanisme se propose de concilier l'utilité avec l'art et la beauté. « Gâter un paysage urbain, dit M. Jaussely, c'est proprement gaspiller le capital de la communauté, et par répercussion le bien individuel et le sien propre. »

Au moment où l'on songe non seulement à améliorer les anciennes villes de notre pays, — à commencer par la nôtre, — mais aussi, hélas! à reconstruire les malheureuses cités de la Belgique et du nord de la France, détruites systématiquement par l'ennemi, les idées dont M. Jaussely s'est fait l'ardent protagoniste ne peuvent laisser personne indifférent, car leur réalisation est d'un intérêt vital, et on ne saurait leur faire une trop large publicité.

L'Académie est heureuse d'attribuer à M. Jaussely, le prix Maury de 500 francs.

M. le comte de Roquette-Buisson, ancien préfet, présente un travail très nourri sur « *Le Pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*[1]. » Ce pays, il le connaît bien. Il sait les qualités de la population, son esprit d'indépendance, les ressources si variées des diverses régions, les moyens à employer pour les utiliser.

La région pyrénéenne fut de tout temps agricole. Elle doit le rester. Que l'on développe donc l'élevage, celui du mouton, nécessaire au bon état des pâturages qui contribuent à régulariser les cours d'eau et à diminuer les inondations

1. Rapporteur particulier : M. Giran.

celui du porc, celui du bœuf et surtout celui du cheval de cavalerie légère, jadis vanté par J. César.

L'industrie pastorale, dans les âges reculés, n'excluait pas celles du fer, des lainages, des marbres et une foule d'autres moins importantes; les échanges de produits se faisaient dans certains lieux qui furent, à l'origine, les sources thermales : Ax, Luchon, Bagnères, Salies-du-Béarn, Eaux-Chaudes, ou dans des centres situés plus en arrière, à l'intersection de la montagne et de la plaine : Bayonne, Oloron, Lourdes, Tarbes, Lannemezan, Montréjeau, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Foix, Tarascon.

Aujourd'hui, pour donner tout leur rendement, les diverses ressources des Pyrénées ont besoin d'agents inconnus alors. Le plus précieux est l'électricité, que les innombrables chutes d'eau peuvent fournir en abondance. En ce qui concerne l'industrie, remarquons que l'emploi du courant électrique, par le petit moteur, favorisera le travail à domicile, l'atelier familial, et rendra au pays la prospérité dont il a joui à l'époque de Colbert; en agriculture, l'emploi généralisé de l'électricité, obtenue à bon marché, remédiera au manque de bras, qui sera encore plus sensible après la guerre qu'à l'heure actuelle.

Il importe aussi de donner un essor plus grand aux industries thermales et touristiques, dont les merveilleuses beautés de la région pyrénéenne feront les rivales de celles du Massif Central, des Alpes ou de la Suisse. Quel meilleur emploi de nos capitaux que celui qui consisterait à doter les stations hydro-minérales ou climatiques des commodités et du confort moderne, pour les rendre attirantes et en faire, autant que des lieux de cures médicales, des établissements de plaisir et de repos! Pour cela, il est nécessaire d'aménager la montagne, de créer, comme aux États-Unis, des parcs nationaux englobant et conservant les plus beaux sites avec leur faune, leur flore, leurs eaux, leurs aspects; et alors on luttera contre les sources thermales allemandes qui, moins favorisées que les nôtres, rapportent cependant trois fois plus.

On devrait se préoccuper aussi du poisson, en train de disparaître, notamment le saumon, qui pourrait devenir une richesse locale.

Il importe également de reconstituer les forêts, qui deviendraient d'autant plus sûrement une source de profits, que la consommation du bois va toujours en augmentant; de créer dans la montagne de vastes réservoirs pour faciliter le débit régulier des torrents en vue de l'arrosage des champs et prairies et assurer la marche continue de puissantes usines hydro-électriques, dont l'utilité agricole et industrielle peut être si grande; enfin, il faut prendre la précaution d'harmoniser ces constructions, trop souvent disgracieuses, afin de conserver au paysage toute sa beauté.

Certes, en cinquante pages, M. de Roquette-Buisson n'a pu épuiser le sujet; certains points ne sont qu'esquissés. Mais il a dit l'essentiel; il l'a dit avec une précision qui n'exclut pas l'enthousiame, en homme pratique et souvent en poète.

Son travail arrive au moment où l'on se préoccupe de toutes parts de donner à l'activité économique du pays, et en particulier de notre région, une impulsion nouvelle. Puisse-t-il accélérer cette évolution nécessaire et bienfaisante!

Convaincue de l'utilité et de la valeur de ce travail, l'Académie attribue à son auteur une somme de 250 francs, prélevée sur le prix Maury.

Sous le titre de : *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, M. le docteur Talon, médecin-major aux armées, a imaginé une série d'appareils faciles à établir ou de dispositifs peu coûteux qui peuvent rendre de réels services dans des installations sanitaires organisées dans des conditions précaires[1].

Installations rapides de salles de pansement; brancards improvisés pour ces salles; fours incinérateurs; tentes amé-

1. Rapporteur particulier : M. Geschwind.

nagées pour blessés; lits démontables; réduits de bombardement; moyens de se procurer de l'eau bouillie, de fabriquer des moustiquaires, d'organiser des douches, ou encore d'établir des privés convenables : tout cela est fort ingénieusement compris; d'excellents dessins éclairent d'ailleurs le texte.

Ces appareils et dispositifs présentent un double avantage : 1° ils peuvent être vite aménagés avec les ressources que l'on trouve partout sur les lieux; 2° ils ont été expérimentés par l'auteur et peuvent être réalisés avec de sérieuses chances de succès.

M. le Dr Talon a fait preuve d'une initiative et d'un esprit pratique des plus louables. Les moyens qu'il recommande devraient être vulgarisés dans l'armée, car ils sont de nature à préserver la santé de nos soldats valides et à donner aux blessés, sans perte de temps, les soins indispensables.

L'Académie décerne également, à M. le docteur Talon une récompense de 250 fr. prélevée sur le montant du prix Maury.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

M. Soucaret, ingénieur hydrographe, capitaine du génie, s'occupe depuis longtemps des sources. Des expériences poursuivies pendant une quinzaine d'années lui ont permis de distinguer les nappes phréatiques situées dans les sous-sols des plaines ou vallées entourées de coteaux, de celles qui sont situées dans les vastes plaines en bordure des rivières ou alimentées par elles. Les premières ont un débit très variable, faible surtout l'été; celles des grandes vallées ont un débit plus régulier, et, par suite, sont plus utiles pour l'établissement des puits et des fontaines.

Dans un court mémoire sur la *Depression dans les nappes phréatiques par suite d'épuisements*, l'auteur indique le procédé à employer pour obtenir un débit constant. Il rend donc de réels services aux particuliers et aux communes,

pour qui l'alimentation en eau potable est un problème capital[1].

L'Académie accorde à M. Soucaret, à titre d'encouragement, une médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages, dont un roman, présentés au même concours, ont été écartés, sur le rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

Ces travaux, reconnaissons-le avec satisfaction, ont été nombreux et variés. Les recherches désintéressées d'art ou d'histoire voisinent avec les études de droit relatives aux questions les plus graves de l'heure présente, que la guerre a mises au premier plan; et le souci des problèmes pratiques concernant le bien-être et l'hygiène de nos soldats, la physionomie future de nos cités, ou l'avenir économique de la région pyrénéenne, n'a pas produit les ouvrages les moins intéressants ni les moins utiles.

En provoquant et en encourageant cet effort intellectuel, l'Académie peut se rendre cette justice qu'elle continue à bien servir le pays et la science.

1. Rapporteur particulier : M. Garrigou.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1918 ET 1919.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1918; ceux de l'ordre littéraire en 1919.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1918; ceux de l'ordre littéraire en 1919.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1920.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

Dans sa séance du 24 mai 1917, l'Académie a décidé de fonder un prix de 600 francs qui sera décerné, tous les trois ans, à un travail intéressant Toulouse ou sa région.

Ce prix sera attribué, pour la première fois en 1919. Les conditions de cette attribution seront publiées ultérieurement.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des **prix d'encouragement :**

1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1916-1917.

Séance de rentrée du 16 novembre 1916. – M. Dumas, parvenu au terme de sa présidence, remercie à nouveau l'Académie de ce qu'elle a bien voulu lui confier le soin de diriger pendant deux ans ses travaux.

Durant cette période — et il s'en félicite — le corps des associés ordinaires n'a point éprouvé de pertes, si l'on excepte celle de M. Louis Eydoux, tombé glorieusement au champ d'honneur, et dont M. de Santi a fait excellemment l'Éloge.

A ceux qui, comme notre confrère, ont succombé sur les multiples champs de bataille de l'Europe ou dans les hôpitaux, à tous nos vaillants soldats, M. le Président adresse, au nom de l'Académie, un hommage ému et reconnaissant. Leur sacrifice n'a point été vain, puisque, aux angoisses qui nous étreignaient au début de la guerre, ont succédé l'espérance et, on peut le dire, la certitude de la Victoire prochaine.

M. Dumas observe que, si la guerre a été la première des préoccupations des membres de l'Académie depuis plus de deux années, elle ne les a point cependant détournés de leurs devoirs ordinaires, ni de leurs travaux habituels. Nos séances se sont succédé avec une parfaite régularité, les lectures ont été abondantes et variées.

M. le Président témoigne sa reconnaissance à ses confrères du Bureau pour l'aide qu'ils lui ont prêtée dans l'accomplissement de sa tâche : à M. Duméril, Secrétaire perpétuel; à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui sait donner tant d'attrait à l'analyse de notre correspondance scientifique; à M. Maurel, Trésorier perpétuel, si attaché aux intérêts de l'Académie et

grâce aux démarches duquel la subvention, qui nous est allouée par la Municipalité, vient d'être relevée à son ancien taux; à M. Crouzel, Bibliothécaire, qui a assuré, avec tant de soin et de dévouement, le classement de nos livres et de nos archives.

Enfin, M. Dumas salue et félicite M. le Directeur, devenu le Président qui va lui succéder. En appelant M. le Médecin-Inspecteur Geschwind à cette fonction, l'Académie a voulu rendre hommage tout à la fois à sa carrière si brillante et si pleine, à sa science de médecin et à son talent d'historien.

Elle lui a adjoint en M. Pasquier, Archiviste en chef de la Haute-Garonne, le nouveau Directeur, un érudit averti sur toutes les questions d'histoire locale et régionale et d'une inépuisable complaisance pour les travailleurs qui fréquentent ses dépôts.

M. Dumas invite MM. Geschwind et Pasquier à prendre au Bureau la place qui leur revient.

M. le Président Geschwind remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, et dans lequel il voit un hommage rendu par elle à ce corps des médecins militaires auquel il appartient et qui, sur les champs de bataille, verse aujourd'hui son sang comme les blessés qu'il est appelé à soulager.

M. Geschwind adresse des paroles de gratitude à M. Dumas, qui a présidé l'Académie avec tant de distinction et de zèle, malgré les multiples occupations qui le réclâment, comme suppléant de M. le Recteur, comme Doyen de la Faculté des Lettres, professeur et délégué régional de l'Union des Femmes de France.

Il salue également M. Pasquier, qui vient de prendre place à ses côtés, et tous les membres du Bureau et de l'Académie.

M. Pasquier, Directeur, s'associe aux remerciements que M. le Président vient d'exprimer à la Compagnie.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle la Société des Amis du Mont-Saint-Michel, après avoir prouvé la nécessité de prendre d'urgence des dispositions pour assurer l'insularité du Mont, demande à l'Académie de s'associer à un vœu tendant à ce que les digues insubmersibles et submersibles soient supprimées, à ce que les communications avec le Mont soient établies par une passerelle légère et une chaussée

guéable qui, sans altérer le caractère de « la Merveille de l'Occident », n'arrêteraient plus le mouvement des marées.

L'Académie déclare adopter à l'unanimité ce vœu.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale, parmi les très nombreux ouvrages reçus, les volumes suivants qui ont été offerts en hommage :

Louis XVII, dit Charles de Navarre (Mathurin Bruneau), par J. de Saint-Léger.

Alguna elementos para o estudo do esqueleto da face, par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, correspondant de l'Académie.

Herculano sob o ponto de vista anthropologico, du même auteur.

Observations des orages de 1915 dans le département de la Gironde et partie de la Dordogne. Expérience des paragrêles électriques, par M. P. Courty.

Essais de biographies audoises, par M. J.-L. Lagarde.

Les chansons, les contes et les légendes des pays de l'Aude, du même auteur.

De la création des planètes, par M. A.-H. Merlac.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Académie du décès, récemment survenu, de M. Henry Léauté, membre de l'Institut, qui appartint à notre Académie, comme associé ordinaire, de 1874 à 1876, et qui lui restait attaché depuis en qualité d'associé correspondant.

M. CARTAILHAC offre, pour nos archives, un exemplaire du discours qu'il a prononcé le 3 novembre, pour la réception à l'Hôtel d'Assézat, de la délégation d'Académiciens espagnols venue en France afin de resserrer les liens d'amitié entre les deux nations voisines et qui, avant de regagner l'Espagne, a bien voulu s'arrêter à Toulouse.

L'Académie félicite M. Cartailhac, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Hôtel, du soin avec lequel il avait organisé cette réception et du succès qu'elle a obtenu.

Un exemplaire de l'*Histoire de l'Académie*, par M. E. Lapierre, a été offert, par notre Compagnie, à chacun des délégués espagnols.

Séance du 28 novembre 1916. — M. Saint-Blancat donne lecture de son *Rapport général sur les Concours de 1916* (Voir t. IV de la XIe série, p. 469).

L'Académie, adoptant toutes les conclusions de ce rapport, les propositions présentées par la Commission générale des Sciences, à la suite de sa réunion du 8 juin 1916, sont définitivement ratifiées et la liste des lauréats est établie comme suit :

PRIX OZENNE

Médaille de 200 francs. — **M. le Dr Paul Santy**, prosecteur à la Faculté de médecine de Lyon. — Ouvrage imprimé intitulé : *Contribution à l'étude des ulcères chroniques du corps de l'estomac et des estomacs biloculaires par ulcère.*

Médaille de 100 francs. — **M. l'abbé Germain Dinnat**, de Mancioux (Haute-Garonne). — Mémoire inédit intitulé : *La calqueuse-pyqueuse — Ses usages. — Sa description. — Manière de s'en servir.*

PRIX CLOS

Prix de 300 francs. — **M. Charles-Jacques Brunet**, de Rodez, agrégé des sciences naturelles. — Mémoire inédit intitulé : *Études de géographie botanique de la région des Causses.*

PRIX MAURY

Prix de 1.000 francs. — **M. J.-B. Gèze**, de Toulouse, professeur d'agriculture à Villefranche-de-Rouergue. — Mémoire inédit intitulé : *Le climat de Villefranche-de-Rouergue et les orages de la région.*

La séance publique annuelle ne devant pas avoir lieu, en raison des circonstances, les prix seront envoyés aux lauréats ou à leur famille.

Séance du 30 novembre 1916. — M. Juppont fait une communication intitulée : *Bases d'une philosophie physique.*

Il propose de fonder la théorie de la connaissance sur les principes suivants :

Par suite de la durée des transmissions nerveuses, les sens nous révèlent le *passé* alors que la perception saisit ce que nous appelons le *présent*. La *matière* est ainsi objectivement distin-

guée de l'*esprit* et la liaison de la pensée au présent précise la signification du principe de contradiction,

L'enchaînement des phénomènes constate la permanence et l'ordre de l'Univers dans l'étendue et dans la durée. On en déduit le *futur*, les concepts de *cause* et d'*effet*, ainsi que l'objet de la *science*.

Si l'on convient que l'*espace* est l'image subjective de l'*étendue*, que le *temps* est la représentation psychique de la *durée*, on établit une métaphysique qui permet d'apprécier la valeur de la science, en comparant les prévisions du calcul aux résultats expérimentaux et de préciser les raisons pour lesquelles les géométries non euclidiennes sont imaginaires.

Les définitions de la Massivité et de la Spécivité données antérieurement par M. Juppont, fournissent une synthèse, donc une philosophie physique, en fonction de la durée et de l'étendue, sans rien préjuger sur les propriétés essentielles de la matière que les représentations mathématiques de l'espace chassent des formules.

Ces définitions sont d'accord avec la mécanique classique dans le cas idéal où le mode d'énergie, mis en équation, est intégralement conservé. Dans toutes les autres circonstances, c'est-à-dire dans la réalité, elles donnent directement la signification de la masse de Kauffmann et des quantités de Planck.

Enfin, la dualité matière-esprit, étudiée dans la durée, définit les deux routes suivies par l'esprit pour aller de la passivité des sens à l'activité volontaire de l'esprit. L'une, par l'*instinct* et le *sentiment*, forme la notion du bon, stade primitif de la connaissance; l'autre, par l'*imagination* et l'*intelligence*, découvre le beau et le vrai.

Un schéma très simple, analogue à celui du pont de Wheatstone, montre comment la conscience solidarise ces quatre facultés pour constituer la personnalité humaine et l'élever à l'idée de bien et à la formation de la morale.

Séance du 7 décembre 1916. — M. Cartailhac lit une *Notice sur le général Galliéni*, qui fut associé honoraire de l'Académie (Imprimée p. 563).

Séance du 14 décembre 1916 — M. DE SANTI communique une étude sur *Mme du Barry Cérès, la seconde femme de Jean du Barry* (Imprimée p. 21).

Séance du 4 janvier 1917. — Sur la proposition de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie décide de décerner à M. Léon Joulin, associé ordinaire depuis 1873, aux services et aux travaux duquel elle est heureuse de rendre cet hommage, la médaille d'or qui est accordée à ceux des membres de notre Compagnie qui lui appartiennent depuis plus de quarante ans.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose de décerner le titre d'associé honoraire à M. Auguste Arnauné, ancien Directeur des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes, Membre de l'Institut, qui est originaire de Toulouse, et a conservé des relations étroites avec notre ville.

M. LE COMTE BEGOUEN présente une proposition analogue concernant M. Louis Léger, Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, né, lui aussi, à Toulouse.

Enfin, M. CARTAILHAC rappelle que l'Académie a précédemment admis, en principe, la candidature de M. Pierre Lespinasse, Substitut du Procureur de la République, à Castres, à une place de correspondant.

L'Académie, prenant en considération ces trois propositions, charge M. Duméril de présenter un rapport sur la candidature de M. Arnauné; désigne M. le Comte Begouen comme rapporteur, en ce qui concerne la candidature de M. Louis Léger, et M. Saint-Raymond pour celle de M. Pierre Lespinasse.

Il sera procédé à la lecture des rapports et à l'élection dans la séance du 18 janvier.

M. DE GÉLIS fait une communication sur : *La traduction des Lois d'amour. L'œuvre de Gatien-Arnoult. Ce qu'en pensait Noulet. Quelques notes inédites du critique toulousain.* (Imprimée p. 1.)

M. CHALANDE communique une courte note concernant *Les lettres de réception décernées en 1693 par les Lanternistes*

à Mlle l'Héritier de Villandon et la boîte dans laquelle elles lui furent offertes.

On sait que les Lanternistes reçurent dans leur cénacle, en 1693, Mlle l'Héritier de Villandon, et l'on connaît ses lettres de réception, signées de « Arnaud Laborie, secrétaire des Lanternistes », le 4ème de novembre de la même année. (Voir : E. Lapierre : *Histoire de l'Académie*, p. 27-28.)

Mais, ce qui est moins connu, c'est la galanterie avec laquelle ces lettres furent envoyées. Le journal *Le Mercure galant* de juin 1698 (p. 28) nous l'apprend :

« Ces lettres sont écrites sur un beau vélin, en caractères dorés. Le sceau de la Compagnie est attaché à ce vélin par des cordons de galons d'or et de satin bleu. Ce sceau est en cire blanche. Il est entouré, pour le conserver, d'une petite machine d'argent dentelée et travaillée fort proprement; et le tout est enfermé dans une boëte d'argent, qui est passée dans les galons d'or et au bas de laquelle pendent de petites houppes d'or.

« Tout cela estoit enfermé en dernier lieu, dans une boëte à coulisse n'émaillée d'étoiles d'or. »

Séance du 11 janvier 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Léon Joulin, qui remercie l'Académie de ce qu'elle a bien voulu lui décerner une médaille d'or pour commémorer son quarantenaire académique.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, vient d'être chargé d'une importe mission scientifique en Espagne. M. Giran a bien voulu accepter de le suppléer, durant son absence, pour le dépouillement et l'analyse de la correspondance scientifique.

M. Caralp fait une communication sur *Les terrains anciens et les roches éruptives de la Haute-Ariège.*

Il examine tour à tour la nature de ces terrains, leur succession chronologique et les modifications qu'elles ont subies sous l'influence des roches éruptives qui les traversent.

Séance du 18 janvier 1917. — M. le Président exprime le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de M. A. Chau-

veau, Inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, qui appartenait à notre Compagnie, en qualité de correspondant, depuis 1872.

M. le Secrétaire perpétuel présente un ouvrage intitulé : *Textes de dret catalat – Privilegis i ordinacions de les valls pirenenques. — I. Vall d'Aran*, offert par D. Ramon d'Abadal y Vinyals, de Barcelone, qui en a dirigé la publication.

La Société académique de Boulogne-sur-Mer a envoyé à l'Académie une délibération par laquelle elle attire son attention sur les dangers auxquels sont exposés les manuscrits précieux et les livres rares et anciens par le fait des mesures actuellement prises en vue de remédier à la pénurie du papier.

L'Académie, s'associant au vœu de la Société de Boulogne, demande que la destruction des vieux papiers soit effectuée avec prudence.

M. Geschwind communique la première partie d'une étude sur : *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France.* (Imprimée p. 89).

M. Duméril lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Auguste Arnauné, Membre de l'Institut, Conseiller maître à la Cour des Comptes, dont la candidature à une place d'associé honoraire a été proposée à l'Académie.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Auguste Arnauné le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

Au nom de M. le Comte Begouen, empêché, M. Pasquier présente un rapport favorable sur la candidature de M. Louis Léger, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, au titre d'associé honoraire.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Louis Léger le nombre des suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

M. Saint-Raymond lit un rapport favorable sur les titres et

les ouvrages de M. Pierre Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Castres, lauréat de l'Académie, candidat à une place de correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Pierre Lespinasse le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame correspondant de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 25 janvier 1917. — M. le Dr F. Garrigou a envoyé un pli cacheté qui sera déposé dans les archives.

M. Geschwind termine sa communication sur *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France.* (Imprimée p. 89).

M. Chalande fait part à l'Académie de ses remarques concernant *L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse*, question qui préoccupe en ce moment la population toulousaine.

L'analyse micrographique des eaux de nos fontaines révèle, depuis quelque temps, la présence de *conferves*, que le grand public a pris à tort pour du coton.

Si, en principe, ces conferves peuvent ne pas être nocives, leur présence indique néanmoins que les eaux qui les tiennent en suspension ont traversé des couches de terrains contenant des matières organiques en décomposition, ce qui leur donne cette odeur nauséabonde que l'on a prise pour une odeur d'éther.

Cette pollution de nos eaux pourrait être produite par des fractures accidentelles de la canalisation de Portet, mais cette hypothèse paraît devoir être écartée. La nature de ces conferves semble indiquer qu'elles proviennent des anciens filtres de la Prairie, qui ont été condamnés et fermés comme insalubres, depuis nombre d'années, et tout porte à croire que c'est cette canalisation qui a été ouverte. Dans ce cas, il y aurait peut-être un danger pour la population.

On sait que les galeries Guibal, construites à côté et en contrebas des anciens filtres d'Aubuisson, pour augmenter la quantité d'eau, furent creusées dans le dépôt vaseux de la Prairie, pres-

qu'au niveau du tuf, et que, comme l'a prouvé notre collègue M. le professeur Garrigou, dans son remarquable travail publié en 1872 dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle* (T. VI, p. 87-203), la nappe d'eau souterraine de Saint-Cyprien, suivant la pente de cette couche imperméable, vint alimenter les nouveaux filtres qui furent dès lors contaminés par les infiltrations des fosses d'aisance non étanches et des puits du faubourg, qui, depuis longtemps, ne servaient plus que de dépotoirs.

Le prolongement des filtres Guibal dans l'île du Moulin-Vivent, dont la partie supérieure provenait des apports de tous les détritus amenés là par les tombereaux de la ville, ne fit qu'accroître l'insalubrité de ces eaux.

Dans ces conditions, l'utilisation des anciens filtres de la Prairie constituerait un danger. Il suffirait seulement de quelques cas de fièvre typhoïde dans le faubourg pour que ces eaux propageassent l'épidémie dans toute la ville.

Séance du 1er février 1917. — Communication est donné d'une lettre par laquelle M. Louis Léger remercie l'Académie de l'avoir élu associé honoraire.

M. A. Aurélio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant, a envoyé, en hommage à l'Académie, trois brochures intitulées : *Arte na escola sôbre psicologia, estética e pedagogia do gesto. — Gimnastica escola de moral et de civismo. — Sôbre umas provas de exame da atenção voluntaria visual.*

M. le Baron Desazars de Montgailhard lit la seconde partie de son étude, commencée l'an dernier, sur : *Toulouse la Morte* (*Nouvelles recherches sur son passé*), *Toulouse Tectosage*. (Imprimée, p. 24.)

Séance du 8 février 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique les lettres par lesquelles M. Arnauné, élu associé honoraire, et M. Lespinasse, nommé correspondant, remercient l'Académie de leur avoir conféré ces titres.

M. Antonio Cabreira, de Lisbonne, correspondant, fait hom-

mage de deux brochures intitulées : *Sur les rapports des angles des pyramides régulières* et *Nouveaux polyèdres dérivés.*

M. Duméril lit une communication sur La *carrière médicale d'Olivier Goldsmith.*

L'auteur du *Ministre de Wakefield* a été étudiant en médecine, puis médecin. Il était connu comme *le Docteur Goldsmith.* Mais on a peu de renseignements sur la manière dont il a exercé sa profession. Un article récent de Sir Ernest Clarke dans le *Nineteenth Century and After* de 1914, quoique fait d'après des documents nouveaux ou depuis longtemps perdus de vue, laisse encore bien des points obscurs. Après avoir succinctement examiné les faits acquis, M. Duméril recherche dans les œuvres de l'écrivain ce qu'il dit de la médecine et des praticiens de son époque. Ses aperçus sont généralement justes; il se fait une haute idée de la science de guérir: il se moque avec esprit des purs empiriques et surtout des charlatans dont les procédés étaient, au dix-huitième siècle, exactement les mêmes que de nos jours; mais même dans ceux de ses écrits qui ont le caractère de fragments autobiographiques, il nous laisse entrevoir bien peu de chose de son existence professionnelle.

Séance du 15 février 1917. — M. le Baron Desazars de Montgailhard termine la lecture de la seconde partie de son étude sur : *Toulouse la Morte* (*Nouvelles recherches sur son passé*), *Toulouse Tectosage.* (Imprimée, p. 241.)

Séance du 22 février 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Tourraton, associé ordinaire, déclare donner sa démission, en raison de ses occupations sans cesse grandissantes.

L'Académie prie son Bureau de faire une démarche auprès de ce confrère pour l'amener à revenir sur sa détermination.

M. le Comte Begouen fait une communication sur : *Les documents diplomatiques saisis par les Allemands au Ministère des Affaires étrangères de Belgique et publiés par eux.*

Séance du 1er mars 1917. — M. Tourraton ayant fait connaître que la décision prise par lui d'abandonner son siège d'associé ordinaire est irrévocable, il est pris acte de sa démission.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'à la suite d'un échange de lettres entre lui-même, M. Lattès, associé ordinaire, et M. C. de Waard, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande), qui nous avait proposé de publier dans nos *Mémoires* des fragments inédits de lettres de Fermat et de Roberval, la copie de ces pièces, précédée d'une introduction, nous a été envoyée et a été remise à l'imprimeur pour être insérée dans le volume des *Mémoires* de 1917, conformément à la décision prise l'an dernier par l'Académie. (Imprimée, p. 71.)

M. Lécrivain lit la première partie d'une étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique*. (Imprimée, p. 183.)

M. Giran communique la première partie de son étude sur : *Les applications de la houille blanche dans les Pyrénées*. (Imprimée, p. 209.)

Séance du 8 mars 1917. — M. Giran termine sa communication commencée dans la précédente séance.

D'autre part, lecture est donnée d'une étude de M. Garrigou sur : *Les Eaux-Bonnes (Etablissements et sources; leur avenir médical)*. (Imprimée, p. 399.)

Séance du 15 mars 1917. — M. Gros fait une communication sur : *Éducation personnelle de Mme Roland*. (Imprimée, p. 299.)

Séance du 22 mars 1917. — M. Lécrivain termine la lecture de son étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique*. (Imprimée, p. 183.)

Séance du 29 mars 1917. — M. le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, une poésie latine intitulée : *De bello nunc saeviente*, par M. François Ferrère, professeur au lycée d'Agen.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie que M. Mengaud, correspondant, sous-lieutenant au 128e d'infanterie, vient d'être l'objet d'une belle citation. Des félicitations lui seront adressés au nom de la Compagnie.

D'autre part, M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime des félicitations à M. Chinault, Secrétaire particulier de l'Académie, dont le frère, grièvement blessé, vient d'être également cité.

M. CALMETTE communique une étude intitulée : *Les idées d'un savant roumain sur l'histoire. La théorie de M. Xénopol.*

Séance du 19 avril 1917. — Invitée par le Maire de Barcelone et le Secrétaire général de la Junta de Ciencias naturales de cette ville à se faire représenter à l'inauguration des nouveaux services du Comité scientifique de la Municipalité de Barcelone, l'Académie exprime la gratitude avec laquelle elle reçoit cette invitation en même temps que son regret de ne pouvoir l'accepter, aucun de ses membres n'ayant la faculté de se rendre à Barcelone en ce moment.

M. PASQUIER offre un exemplaire de son nouvel ouvrage : *Réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution.*

M. SAINT-RAYMOND lit la suite de son étude, commencée l'an dernier, sur *Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts. — Les Salons.* (Imprimée p. 499).

L'Académie désigne les Rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les ouvrages présentés aux Concours de 1917.

Séance du 26 avril 1917. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres de l'Académie par une convocation motivée.

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 24 mai.

M. CHALANDE, continuant la série de ses communications sur

l'*Histoire des Rues de Toulouse* (imprimée p. 423), lit une étude sur le *Quartier de Nazareth.*

Séance du 3 mai 1917. — M. le Président adresse des paroles de bienvenue à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui reprend ses fonctions, après avoir rempli pendant plusieurs mois une importante mission scientifique en Espagne, et il exprime les remerciements de l'Académie à M. Giran qui a bien voulu suppléer M. le Secrétaire-adjoint pendant cette période.

M. Chalande, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse* (Imprimée p. 423), fait une communication sur le *Quartier de la rue des Fleurs.*

Séance du 10 mai 1917. — M. le Président communique une lettre par laquelle le Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure informe que, pour alléger les charges de la Société de Géographie, il a décidé de porter, jusqu'à nouvel ordre, de cent à cent vingt-cinq francs la contribution annuelle de chacune des cinq autres Sociétés aux frais d'entretien de l'Hôtel, où elles siègent.

L'Académie déclare accepter cette décision, en ce qui la concerne.

M. Pasquier fait une lecture sur : *Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* (Imprimée p. 485.)

Séance du 24 mai 1917. — Au nom de l'auteur, M. Martin, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, M. Dumas, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage : *Les biens nationaux dans le district de Toulouse. Classification; vente; papier monnaie.* (*Histoire économique de la Révolution française.*)

M. Juppont remet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Courtois, architecte, une brochure sur : *L'urbanisme et la reconstruction des villes détruites au cours de la guerre*, conférence faite à Paris, le 7 janvier 1917, sous le patronage de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

Enfin M. le Docteur MAUREL, Trésorier perpétuel, dépose sur le Bureau un exemplaire de son étude sur *Les besoins de la France en azotés. Question de la viande*; et de sa brochure sur *L'insuffisance des productions alimentaires de l'Allemagne, ses causes, ses conséquences.*

M. LE TRÉSORIER PERPÉTUEL donne lecture d'un important rapport sur la situation financière et sur diverses propositions adoptées par le Comité économique ou présentées à cette Commission.

Le rapport de M. le Docteur Maurel traite des questions suivantes : Achat d'un titre de rente 3 % et réunion de plusieurs titres en un seul. — Participation de l'Académie à l'emprunt national de 1916, tant avec ses fonds propres, qu'avec ceux qui constituent la réserve des prix. — Indemnité temporaire de guerre au personnel employé par l'Académie. — Ajournement de l'ouverture de la Bibliothèque de l'Académie au public, l'appropriation des locaux, avec le concours de la Ville, ne pouvant être achevée pendant la guerre.

Les mesures prises par M. le Trésorier perpétuel ou les propositions présentées par lui, concernant ces divers points, sont ratifiées ou adoptées par l'Académie.

Elle ajourne sa décision concernant le projet, qu'il expose, de la création d'un Bulletin paraissant plusieurs fois par an et qui serait annexé au volume annuel des Mémoires. Un projet de modification du règlement concernant les cotisations est pareillement ajourné.

Elle se déclare favorable à la proposition de M. Maurel tendant à créer, avec les fonds de réserve ou le reliquat des prix, un prix nouveau qui serait décerné, tous les trois ans, à un ouvrage intéressant Toulouse ou sa région. Les conditions dans lesquelles ce prix sera attribué seront précisées ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le Trésorier perpétuel, au nom de l'Académie, du soin et du zèle avec lesquels il gère nos finances.

Conformément à la proposition de M. Maurel, il dit la grati-

tude de la Compagnie pour MM. Lapierre et Chalande, associés ordinaires, pour M. Galabert, archiviste de la ville, qui, par leurs recherches, ont donné à l'Académie le moyen de faire valoir ses droits à une subvention ferme et accrue et, aussi, à l'égard de la Municipalité de Toulouse, qui a accordé cette subvention.

Sur la proposition de M. Duméril, Secrétaire perpétuel, il est décidé qu'une médaille de vermeil sera offerte à M. Lapierre, comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus par lui à l'Académie, dont il a été l'historien, en même temps que l'un des membres les plus assidus et les plus dévoués.

D'autre part, adoptant une motion présentée par M. le Trésorier perpétuel, l'Académie prie son Bureau de faire une visite de remerciement à M. le Maire de Toulouse.

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration définitive de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer cette place définitivement vacante.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes, accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres, avant le 7 juin 1917, l'élection étant fixée au 14 juin.

M. Cartailhac communique à l'Académie la nouvelle édition de la carte du mont Perdu et de la région de Gavarnie, par M. Schrader.

Il propose à l'Académie, et M. Fabre s'associe à cette demande, de décerner, dans la forme ordinaire, le titre de correspondant à l'éminent géographe.

Cette proposition est prise en considération et l'Académie sera appelée à voter sur elle, après qu'un rapport aura été présenté, comme il est de règle.

La séance est suivie d'une réunion des Commissions des divers Concours de 1917 au cours de laquelle sont lus et discutés les rapports particuliers sur les ouvrages présentés.

Séance du 31 mai 1917. — M. le Président exprime les félicitations de l'Académie à M. Cartailhac, auquel le Vice-Consul britannique à Toulouse a récemment remis la grande médaille de Huxley, décernée à notre confrère par la Société anthropologique de Londres.

M. Juppont offre à l'Académie le texte d'une conférence sur *Les richesses de l'Alsace-Lorraine*, faite par l'abbé Wetterlé au groupe de Paris de l'Association des anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Lapierre remercie l'Académie de la médaille de vermeil qu'elle a décidé de lui décerner en témoignage de gratitude pour les services qu'il a rendus à notre Compagnie.

L'Académie prend connaissance des propositions qui lui sont présentées par les Commissions des Concours :

I. — Concours Gaussail. — 1° *Un grand évêque français au Moyen âge : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch (1261-1318)*. — Rapport de M. Calmette. — Médaille de 250 francs.

2° *Un sculpteur français en Danemark au XVIIIe siècle : Jacques-François-Joseph Saly*. — Rapport de M. Saint-Raymond. — Médaille de 250 francs.

3° *L'idée de force en Allemagne*. — Rapport de M. Thouverez. — Médaille de 200 francs.

4° *Les violations des lois de la guerre par les Allemands, plus particulièrement en Belgique et en France*. — Rapport de M. le Comte Begouen. — Médaille de 100 francs.

5° *La mission de Timocrate*. — Rapport de M. Lécrivain. — Cet ouvrage, qui est une courte satire, ne rentre pas dans les catégories de travaux que l'Académie admet à ses concours.

Le prix Gaussail est de 665 francs; la Commission propose, avec l'assentiment de M. le Trésorier perpétuel, et en le divisant comme il vient d'être indiqué, de le porter à 800 francs.

II. — Concours Ozenne. — 1° *La Monnaie de Toulouse, Historique, organisation, juridiction*, par M. Maurice Baron,

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain (Gers). Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands*, sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. Versepuy fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr Maurel fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. le Président dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. Tessier fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. Comère, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. le Secrétaire perpétuel remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

dant, qui vient d'être élu membre de l'Institut. (Académie des des Sciences.)

M. Pasquier lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Galabert, archiviste de la Ville et des Hospices de Toulouse, chargé de conférences à la Faculté des Lettres, candidat à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Galabert le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Thouverez fait une communication intitulée : *En marge de Nietzsche.*

Séance du 21 juin 1917. — M. Abadie-Dutemps remet un pli cacheté contenant la description d'une pompe pneumatique très simple, permettant d'atteindre un grand degré de raréfaction, qui sera déposé dans les archives.

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, présente un rapport sur la *Dotation de l'Académie.*

M. le Président lui adresse de très vifs remerciements et pour cette communication et pour le dévouement avec lequel il a multiplié les démarches afin d'obtenir le maintien ou le rétablissement de notre dotation. Son rapport sera imprimé et distribué à tous les membres de l'Académie.

Communication est donnée d'un mémoire de M. Joulin, intitulé : *Les découvertes archéologiques de Toulouse. Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine.* (Imprimé p. 323.)

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM. Geschwind.
Directeur.....	Pasquier.
Secrétaire-adjoint.	Leclerc du Sablon.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. LATTÈS, CARALP et le Comte BEGOUEN — et, pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. CAMICHEL, JEANNEL et CALMETTE.

M. LE PRÉSIDENT désigne, parmi les membres de ce Comité, pour remplir les fonctions d'Économe, M. CAMICHEL.

Séance du 28 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Leclainche, associé correspondant, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de son élection récente comme membre de l'Institut.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants : *Contribution à l'Histoire de la baronie de Durfort, dans le comté de Foix, avec exposé d'un inventaire du seizième siècle,* par M. l'abbé Th. Despis, de Castelginest (Haute-Garonne); *Invalidos da guerra* et *O que é a antropologia*, par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant.

M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Galabert, associé ordinaire, qui assiste pour la première fois à une séance de l'Académie.

M. DUMAS fait une communication sur : *Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre.*

Il expose les négociations qui ont abouti à la signature des traités d'Utrecht, en 1713. Il fait ressortir l'intérêt commercial que présentaient, pour l'Angleterre, les négociations engagées. Ce n'est que lorsque l'Angleterre eut obtenu des garanties précises pour son commerce en Europe et en Amérique qu'elle consentit à faire à la France des concessions au point de vue politique. Le traité de commerce qu'elle signa avec la France, en avril 1713, ne lui donna pas complètement satisfaction, parce que les négociateurs français eurent l'habileté d'y faire insérer certaines réserves qui excluaient du traitement de la nation la plus favorisée tous les objets de laine, le sucre, le poisson salé et tout ce qui dérivait de la baleine. L'Angleterre insista vainement pour qu'on revint sur ces réserves. Louis XIV refusa, et le traité

de commerce ne fut pas ratifié par le Parlement d'Angleterre. Les prohibitions et un tarif très protecteur furent de nouveau appliqués, si bien que les relations commerciales furent réduites à presque rien entre la France et l'Angleterre pendant tout le dix-huitième siècle.

M. Fabre communique une étude sur : *Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope.*

Les objets peuvent être observés si on les éclaire par transparence ou par réflexion : ce sont les deux types d'éclairage à peu près exclusivement employés jusqu'à ces dernières années. L'emploi des radiations ultra-violettes, l'éclairage par diffraction (ultra-microscopie) feront l'objet d'une autre communication.

Dans la première partie de ce travail, M. Fabre fait l'historique des condensateurs; peu ou point employés par les premiers observateurs, on les voit se perfectionner en même temps que se perfectionnent les objectifs. Il décrit les combinaisons principales et fait connaître les efforts tentés par les constructeurs en vue d'obtenir un condensateur universel, c'est-à-dire servant avec tous les objectifs, desideratum qui n'est pas réalisable. De même qu'un microscope bien équipé doit être muni d'au moins trois objectifs : un de faible pouvoir, un moyen et un fort, il doit aussi comprendre au moins deux, sinon trois systèmes de condensateurs classés par leur ouverture numérique : grande, moyenne, faible; c'est l'avis des micrographes les plus éminents, et cet avis est basé sur la théorie de la formation des images microscopiques.

La seconde partie du mémoire de M. Fabre est consacrée à l'étude des procédés permettant l'observation des objets opaques. Il rappelle que ce mode d'investigation rend des services journaliers à l'industrie métallurgique et constitue une science nouvelle qu'on a appelée métallographie. M. Fabre termine sa communication en décrivant plusieurs dispositifs qu'il a imaginés pour faciliter l'étude industrielle des métaux et des alliages.

Séance du 5 juillet 1917. — M. le Dr MAUREL fait une communication intitulée : *Notes relatives à la question de la dépopulation.* (Imprimée p. 525.) et invite l'Académie à poursuivre l'examen de ce grave problème.

L'Académie émet le vœu que le projet de pension familiale, présenté par M. Maurel, soit adopté, et manifeste son intention d'étudier de nouveau ultérieurement les moyens à employer pour combattre la dépopulation.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

La traduction des Lois d'Amour. — L'œuvre de Gatien-Arnoult. — Ce qu'en pensait Noulet. — Quelques notes inédites du critique toulousain, par M. DE GÉLIS 1

Mme du Barry-Cérès, la seconde femme de Jean du Barry, par M. L. DE SANTI 21

Lettres inédites de Fermat, publiées par M. C. DE WAARD, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande) 71

La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France, par M. le Dr GESCHWIND. 89

La crise de nos céréales métropolitaines, par M. E. MAUREL.... 151

Les hétairies dans la Grèce classique, par M. Ch. LÉCRIVAIN... 183

La houille blanche dans les Pyrénées. — État actuel de ses applications, par M. H. GIRAN 209

Toulouse la Morte. — Nouvelles recherches sur son passé (*suite*), par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD 241

Éducation personnelle de Mme Roland, par M. GROS 299

Les découvertes archéologiques de Toulouse. — Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine, par M. Léon JOULIN 323

Les Eaux-Bonnes. — Établissements et sources. — Leur avenir médical, par M. F. GARRIGOU 399

Les algues d'eau douce et l'aquiculture, par M. J. COMÈRE..... 409

Histoire des rues de Toulouse (*suite*), par M. Jules CHALANDE. 423

Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. F. PASQUIER 485

Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts, par M. SAINT-RAYMOND 499

Notes relatives à la question de la dépopulation, par M. le Dr MAUREL 525

Le général Galliéni, membre honoraire de l'Académie, notice, par M. E. CARTAILHAC 563

Rapport général sur les Concours de 1917, par M. GROS 583

Programme des Prix pour les années 1918 et 1919 603

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1916-1917 607

Bases d'une philosophie physique, par M. JUPPONT 610

Les lettres de réception données en 1693, par les Lanternistes, à Mlle l'Héritier de Villandon, par M. J. CHALANDE 611

L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse, par M. J. CHALANDE. 615

La carrière médicale d'Olivier Goldsmith, par M. DUMÉRIL 617

Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre, par M. DUMAS 628

Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope, par M. Fabre 629

Toulouse, Imp. DOULADOURE, rue St-Rome, 39. — 2330

AS 162 T83 Ser.11 t.4-5

Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY